This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

11
1910

950976

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, J. LEBON ET L. VAN DER ESSEN

TOME XI

I — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie PIERRE SMEESTERS, rue Ste-Barbe, 16-18.
1910

Digitized by Google

Digitized by Google

11
1910

980976

Revue d'Histoire Ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

M. le Chanoine P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, J. LEBON et **L. VAN DER ESSEN**

TOME XI

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie PIERRE SMEESTERS, rue Ste-Barbe, 16-18.

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(Suite) (1).

III. Histoire littéraire des Actes de Pierre.

Les Actes de Pierre, à s'en référer aux chiffres établis par les critiques, doivent dater des premiers décennium du IIIe siècle. Cette datation, pour n'être pas aussi précise qu'on le souhaiterait, suffit amplement pour point de départ des recherches sur les destinées de l'apocryphe en Orient et en Occident. On est plus hésitant, comme nous l'avons vu, quand il s'agit de déterminer la patrie d'origine de notre document. Au risque de compliquer le problème, je me permettrai de suggérer quelques considérations, qui n'ont pas été mises en valeur dans le présent débat, malgré leur importance, et je proposerai en conséquence une nouvelle hypothèse.

La solution du problème réside, semble-t-il, dans l'emploi de la méthode même que M. Schmidt a mise en œuvre pour établir l'époque de composition : « Les considérations générales (en cette matière) .... ne peuvent avoir qu'une valeur secondaire. Il faut une base plus solide », c'est-à-dire la place à donner aux Actes de Pierre dans le développement de la légende pétrinienne et simonienne (2). Sans doute, on doit reconnaître à notre auteur assez d'imagination pour créer autour de son héros préféré une histoire plus ou moins fantaisiste ; c'est là son intention du reste. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il en a emprunté le fond ailleurs. Celui-ci est parfaitement reconnaissable au milieu des données romantiques : Pierre est venu à Rome, « après avoir accompli les douze années que le Sauveur lui avait assignées (3) » pour son ministère à Jérusalem ; il a souffert le martyre sous Néron. Paul l'avait précédé dans la grande ville et a eu le même sort. Le séjour romain et le martyre des deux apôtres était assez connu au commencement du IIIe siècle par des écrivains de provenance variée, pour qu'il soit difficile d'y trouver un indice caractéristique d'une tradition d'un milieu

(1) Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254 ; 465-490 ; 1909, t. X, p. 5-29 ; 245-277.

(2) SCHMIDT, *Die alten Petrusakten*, p. 102.

(3) 49, 21.

Digitized by Google

défini (1). La donnée assez originale des douze années se rencontre dans le Kerygma Petri ou du moins dans une citation que nous en donne Clément d'Alexandrie (2), dans Apollonius (3), dans la Pistis Sophia et le Papyrus de Bruce (4), pour ne rien dire des attestations postérieures à notre document. Celui-ci connait aussi le genre de martyre de Pierre : il est mort crucifié, Tertullien le sait et est le premier à nous le dire (5). Caius de Rome en nous renseignant sur les τρόπαια des deux apôtres, situés l'un au Vatican, l'autre sur le chemin d'Ostie, témoigne, semble-t-il, que dans son milieu on distinguait le martyre des deux héros apostoliques et sa donnée n'est pas aussi éloignée de celle du docteur africain qu'on pourrait le croire à première vue (6). Mais les Actes vont plus loin ; tandis que Tertullien nous dit que Pierre « *passioni dominicae adaequatur* », ils le font mourir crucifié la tête en bas, à sa demande. Origène seul en ce moment possède ce détail caractéristique et, comme nous l'avons déjà suggéré, il se pourrait bien que les témoignages postérieurs soient dépendants de nos Actes ou bien d'Origène par l'intermédiaire d'Eusèbe (7). Le fait est assez suggestif pour être retenu.

Simon le magicien a une double légende, s'il en faut croire l'étude fouillée qu'en a faite M. Waitz et que nous n'avons pas à reprendre par le détail : la légende samaritaine, syrienne, mythologique, qui a passé par Justin chez Irénée et Hippolyte ; la légende alexandrine, philosophique, représentée par Clément, Origène et l'auteur de l'ἀπόφασις des *Philosophoumena* VI, 7-18 (8). Dans cette der-

(1) Voyez ERBES, *art. cit.*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* ; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 102 ; LECLER, *op. cit.*, p. 66.

(2) *Stromata*, VI, 5, 43.

(3) EUSÈBE, HE, V, 18, 14.

(4) SCHMIDT, *T. und Unt.*, VIII, 1-2, p. 196, 439. Voyez sur cette tradition : v. DOBSCHÜTZ, *Das Kerygma Petri*, p. 53 ; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 243 ; SCHMIDT, *Die alten Petrusakten*, p. 78.

(5) *De praescriptionibus*, 36 ; *Scorpiace*, 15.

(6) EUSÈBE, HE, II, 25.

(7) La chose est évidente pour les remaniements des Actes, Pseudo-Hégésippe, Pseudo-Linus, pour S. AMBROISE, *de interpellatione Job et David*, I, 1, *in Psalm. 118, sermo 21, de basilicis non tradendis*, pour ASTERIUS D'AMASÉE, *in app. principes Petrum et Paulum*, qui dépendent de nos Actes, comme nous verrons. JÉRÔME, *Catalogus vir. illustrium* a lu Eusèbe. Mais il est remarquable que LACTANCE (?), *de mortibus persecutorum*, 2, SULPICE SÉVÈRE, *Chronicorum libri duo*, II, 29 ; OROSE, *Historia*, VII, 6, se contentent des expressions de Tertullien ou d'analogues.

(8) H. WAITZ, *Simon Magus in d. altchristlichen Litteratur*, dans le *Zeitschrift für d. neutest. Wissenschaft und d. Kunde d. Christentums*, 1904, p. 121-143. Comparer l'article *Simon der Magier* du même auteur dans la nouvelle édition de la *Realencyklopädie für Protestantische Theologie und Kirche*, t. XVIII, p. 351-361. Leipzig, 1907.

Digitized by Google

nière, on ne connait pas le mythe d'Hélène ; le magicien a le titre de ὁ ἑστώς ou bien encore ὁ ἑστώς, στάς, στησόμενος que Justin et les hérésiologues dépendants ne signalent jamais (1). Or quand notre apocryphe, il est facile de le constater, veut décrire la haute réalité de Simon en termes techniques, il s'adresse à la conception de la légende alexandrine (2). Il ne nous dit pas un mot et ne fait aucune allusion à la fameuse compagne du messie samaritain, dont les aventures scandaleuses sont relevées d'une façon piquante par Justin et Irénée ; on ne voit pas ce qu'un tel sujet pouvait avoir d'effrayant pour lui et on comprend plutôt qu'il n'aurait pas manqué de l'exploiter s'il l'avait connu (3). C'est à Alexandrie, que nous retrouvons d'une façon aussi pure la légende philosophique du magicien. A Rome en effet, si celle-ci était connue, comme nous venons de voir, l'autre n'y était pas moins en usage ; Hippolyte en fait foi (4).

On aboutit des deux côtés, pour le magicien comme pour l'apôtre, au même résultat. Cette rencontre caractéristique se trouve confirmée par de nouvelles coïncidences, secondaires sans doute, mais non sans quelque importance. On a relevé le grand nombre de sources écrites mises en œuvre par notre apocryphe et M. Schmidt voit même dans ce fait une confirmation de sa thèse de la non-identité d'auteur de Jean et de Pierre (5). Il cite parmi les sources de ce dernier le *Kerygma Petri*, d'origine alexandrine, s'il en faut croire la forme que revêt sa pensée théologique, aussi bien que son histoire littéraire, dit v. Dobschütz (6). Les Actes de Jean et Paul, précurseurs et modèles des Actes de Pierre, étaient connus à Alexandrie dès le commencement du IIIe siècle et utilisés par les docteurs de cette Église. Ce qui est un indice quelque peu significatif du goût inspiré par ces sortes d'écrits dans un milieu qui n'y était que trop

(1) Comparez FICKER, *Die Petrusakten*, p. 100 ; HENNECKE, II, p. 413.

(2) 80 ,37.

(3) ORIGÈNE, *C. Celsum, V*, 62, fait d'Hélène, un docteur de la secte simonienne, du nom d'Helenos ou même Helenes. On voit comment les deux traditions sont fermées l'une à l'autre.

(4) On objectera peut-être 57, 24, la statue élevée par Marcellus à Simon avec cette inscription : *Simoni juveni deo*. Pour SCHMIDT, *op. cit.*, p. 89, le trait dépend de Justin ; mais le fait en lui-même était assez fréquent, pour que le romancier ait introduit le trait de lui-même pour marquer le dévouement absolu du sénateur à Simon ; d'autre part les divergences sont assez considérables, pour que la dépendance signalée ne s'impose pas. FICKER, HENNECKE, II, p. 432.

(5) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 88.

(6) V. DOBSCHÜTZ, *op. cit.*, p. 65 ; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 473.

Digitized by Google

disposé par sa culture intellectuelle et ses tendances doctrinales (1). Je ne crois pas que l'on puisse citer une autre communauté chrétienne où l'on rencontre des références aux deux apocryphes, à une date aussi rapprochée de leur origine. Nous n'insisterons pas sur la lecture dans le même milieu d'autres documents utilisés par le romancier apostolique, pour lesquels l'identification n'est pas aussi évidente, et dont on ne saurait d'ailleurs déterminer d'une façon bien nette les limites de propagation (2). Si l'on demande pour résoudre le problème d'autres points de repère que des considérations générales, je crois que l'on peut difficilement en rencontrer ailleurs d'aussi nombreux et caractéristiques. Et pour celles-là même, Alexandrie rend bien compte de cette teinte néo-pythagoricienne et platonicienne, dont la théologie de l'apocryphe est revêtue. Aussi il y a de grandes chances de ne pas se tromper beaucoup en plaçant la composition des Actes de Pierre dans le milieu intellectuel en pleine fermentation d'idées religieuses qu'est Alexandrie au commencement du IIIe siècle ou tout au moins dans la sphère de son influence doctrinale, en sorte que nous ne écarterions pas beaucoup de ceux qui ont cherché la patrie d'origine en Asie, à condition d'entendre cette dernière localisation dans un sens assez large, comme M. Schmidt l'a fait tout récemment pour les Actes de Paul (3).

Maintenant que nous avons établi, pour autant qu'il est permis de l'espérer en semblable matière, un point de départ relativement solide, nous pouvons aborder l'histoire littéraire de notre document.

(1) Pour Jean, CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *adumbrationes in ep. I Johan.*, éd. POTTER, II, p. 1009, Oxford, 1715. Voyez ZAHN, *Forschungen z. Geschichte d. Neutestamentliches Kanons*, III, p. 87, Erlangen, 1884. SCHIMMELPFENG, HENNECKE, II, p. 524. — Pour Paul, ORIGÈNE, *in Joh.* XX, 12; *de principiis*, I, 2, 3. Ces deux ouvrages datent de l'enseignement d'Origène à Alexandrie, au moins pour une grande part : HARNACK, *Chronologie*, II, p. 40, 41.

(2) A remarquer que, parmi les prophéties invoquées au Forum, l'ajoute d'Ezéchiel, 72, 3 : *Peperit et non peperit*, est connue par CLÉMENT, *Stromata*, VII, 16, 95; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 560. L'Évangile de Thomas, admis comme source par LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 267, 275; ZAHN, *Geschichte*, II, p. 771, n. 1; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 88, « il semble supposé par la Pistis Sophia, a été lu par Origène, hom. 1. in Luc. » HARNACK, *Chronologie*, I, p. 593. Voyez aussi le logion, 94, 12, qui est apparenté avec celui que nous lisons chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromata*, III, 13, 92. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 88.

(3) SCHMIDT, *Acta Pauli*, p. 175. — Nous attirons l'attention avant de finir sur la fécondité de la tradition alexandrine sur Pierre et l'intérêt pour le prince des apôtres, que semblent indiquer les données de CLÉMENT, *Stromata*, III, 6, 52; VII, 11, 63; EUSÈBE, HE, VI, 14. *Adumbrationes ad I ep. Petri.* MIGNE, IX, p. 732.

Digitized by Google

Il serait plus naturel de commencer, semble-t-il, par l'Orient ; mais l'abondance des matériaux, les grandes lignes de l'évolution assez nettement dessinées de ce côté, nous sollicitent vivement de nous diriger vers l'Occident, pour profiter des conclusions qu'il nous sera facile de dégager sur la propagation de l'apocryphe pétrinien dans la chrétienté de l'Ouest.

A. Les Actes de Pierre en Occident.

L'histoire des destinées des Actes de Pierre dans l'Occident reste assez obscure jusqu'à la seconde moitié du IVe siècle. A ce moment les documents abondent, les faits sont nombreux qui nous permettent de reconstituer le mouvement suscité par l'apocryphe ; la période antérieure est moins bien fournie, mais cependant les données rares, se présentant, dirai-je, à l'état erratique, sont suffisantes pour que l'on puisse conjecturer la propagation de l'apocryphe dans les milieux ecclésiastiques et l'intensité relative de leur influence latente, qui prépare lentement l'éclat du tournant du IVe siècle. Les données sont rares, ai-je dit ; la première en date, chose curieuse, nous vient d'un païen, de Porphyre, pour autant qu'on est assuré de retrouver une attaque de l'auteur du κατὰ Χριστιανῶν, dans la citation anonyme de l'Apocriticus de Macarius Magnes, III, 22 (1). Le polémiste païen adresse ses reproches au prince des apôtres, le fuyard qui fit payer si cher sa fuite aux malheureux soldats d'Hérode ; il s'étonne que le Christ ait pu lui confier la garde des brebis et des agneaux de son troupeau. Et du reste, ajoute-t-il, on raconte (ἱστορεῖται) que Pierre mourut crucifié quelques mois après (son évasion apparemment), alors que Jésus avait assuré que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre lui. On accordera facilement, à considérer le texte en lui-même aussi bien qu'un autre passage significatif du philosophe (2), que celui-ci a dû emprunter son renseignement à une source écrite, qui ne peut être que nos Actes. Pour un lecteur en effet peu averti, il pouvait paraître avec quelque raison que Pierre avait séjourné tout au plus un an à

(1) Μακαρίου Μάγνητος Ἀποκριτικός ἢ Μονογενής, éd. Blondel, p. 102, Paris, 1876. — Sur cette citation, voyez Harnack, *Miscelle zum Aufenthalt des Petrus in Rom.*, dans la *Theologische Litteraturzeitung*, 1902, col. 604 ; Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 167. Harnack voit dans ce passage la preuve de l'existence d'une tradition incontestée à Rome dès le dernier quart du IIIe siècle d'un séjour de courte durée de l'apôtre dans la capitale.

(2) Comparez Macarius Magnes, *op. cit.*, IV, 4; Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 170, d'où il ressort que Porphyre plaçait le martyre de Pierre à Rome, aussi bien que celui de Paul, connaissait le mode de supplice des deux apôtres.

Digitized by Google

Rome (1). Mais nous concéderions difficilement la conclusion qu'on prétend dégager de ce fait : Porphyre nous donne, dit-on, un témoignage précieux de la propagation et de la haute autorité de nos Actes à Rome, au moment de la composition de son fameux pamphlet contre les chrétiens, dans le courant de la seconde moitié du IIIe siècle (2). Sans vouloir entrer dans une discussion détaillée sur ce texte, on peut remarquer que Porphyre, polémiste, fait flèche de tout bois contre ses adversaires et n'est pas pour nous une garantie assurée de la valeur des renseignements mis en œuvre dans sa polémique. Il ne s'ensuit pas de son affirmation sur un court séjour de Pierre à Rome, que cette tradition ait été reçue, soit consignée par écrit, soit oralement, par la communauté romaine. La donnée était assez avantageuse pour sa verve railleuse, pour qu'il la ramassât partout où il pouvait la trouver. Or à l'école de Plotin, il a dû rencontrer des Gnostiques, des chrétiens orthodoxes même, qui venaient écouter les leçons du maître (3) ; il est vraisemblable qu'il a recueilli de leur fréquentation bon nombre de ses informations sur le Christianisme, et celle-ci entre autres. Ces auditeurs du maître du Néo-platonisme étaient évidemment gens d'école. Pour qui connait le caractère littéraire et doctrinal de nos Actes, il n'est pas étonnant qu'ils aient obtenu un prompt succès auprès de tels esprits.

Rome a attendu quelque temps avant de recevoir notre apocryphe. Nous n'entendons pas évidemment parler des lecteurs privés qui ont pu se rencontrer assez vite ; de ceux-là, ce serait mystère que l'histoire en ait gardé trace ; il s'agit d'une propagation assez intensive et assez étendue pour influer sur les sentiments, les idées de la communauté. Une telle influence ne pouvait se produire si tôt. Sans doute, la tradition romaine comptait quelques points de raccord avec la tradition supposée par notre apocryphe : le crucifiement de Pierre, sa rencontre et sa lutte avec Simon, qui est déjà connue et attestée par Hippolyte. Mais aussi Pierre et Paul sont si étroitement unis, qu'elle les fait mourir le même jour. Nous en avons une garantie assurée dans la collection Philocalienne (4), recueil, dit

(1) Comparez 46, 3 ; 52, 15 à 100, 13.

(2) Pour la chronologie de la vie de Porphyre, voyez ZELLER, *Die Philosophie d. Griechen*, III, 2, p. 693, n. 1. Leipzig, 1903.

(3) DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, I, p. 549.

(4) MOMMSEM, *Ueber den Chronographen von J. 354 (Abhandlungen der philologisch-historischen Classe d. Königl. Sachs. Geselschaft d. Wissenschaften*, 1850,) I, p. 549 ; *Chronica minora*, dans les MGH, I, 1892, p. 13 et sv. ; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 144 ; DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, I, Introduction. Paris, 1886 ; LIGHFOOT, *S. Clement of Rome*. p. 201. LONDRES, 1890 ; J. FLAMION, *Les anciennes listes episcopales*, dans la RHE, 1900, t. I, p. 654.

Digitized by Google

Duchesne, contenant tous les renseignements chronographiques et même topographiques nécessaires au temps de la dynastie constantinienne à un chrétien habitant Rome. C'est à trois reprises différentes que le fait nous y est affirmé (1). Ce que l'on pensait en 354, était encore admis en 385, à la date du départ de Jérôme, un traditionaliste convaincu, de la ville éternelle. Car, dans son *Catalogus de viris illustribus*, c'est apparemment la tradition romaine qu'il consigne, quand dans sa notice sur Paul, il se reprend pour nous dire qu'il est mort martyr le même jour que Pierre (2). Et nous laissons de côté d'autres témoignages, qui attestent la fermeté de la tradition jusque vers le milieu de la seconde moitié du IVe siècle (3).

Et qu'on ne dise point que cette constatation n'est pas pertinente. Car les événements se chargent de nous en fournir la preuve. Cette chronologie si ferme, au point d'être consignée dans un document officieux tout au moins, se trouve subitement ébranlée. Elle se défend sans doute contre la nouveauté, mais elle est obligée de composer.

(1) Fasti consulares : *Galba et Sulla* (33). *His consulibus Petrus et Paulus ad urbem venerunt agere episcopatum. Nerone caes. et Vetere* (55). *His consulibus passi sunt Petrus et Paulus III Kal. Julii.* — Catalogus episcoporum : *Petrus... usque Nerone et Vero (Vetere). Passus autem cum Paulo die III Kl. Julias cons. ss. imperante Nerone.* — Depositio martyrum : *Mense Junio, III Kal. Jul. Petri in Catacumbas et Pauli Ostense, Tusco et Bosso cons.* — De Smedt, *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam*, pp. 203, 509, 513. Gand, 1876.

(2) Le *Catalogus vir. illustrium* date de 392. Grützmacher, *Hieronymus*, I, p. 101. Leipzig, 1900; II, p. 128. Berlin, 1906. La notice sur Pierre, c. I, dépend en grande partie d'Eusèbe, HE, III, 1 ; la tradition romaine n'intervient que pour la donnée topographique de la sépulture de l'apôtre ; c. 5 : *Hic (Paulus) ergo XIV Neronis anno, eodem die quo Petrus Romae pro Christo capite truncatus*... L'année concorde avec celle qu'il a renseignée pour Pierre.

(3) Commodien, pour autant qu'il peut intervenir à cet endroit, Harnack, *Chronologie*, II, p. 433, incline pour l'origine romaine ; voyez les opinions, *Dictionnaire de Théologie de Vacant*, III, c. 413. Paris, 1906. Commodien, dis-je, lecteur des Actes de Pierre, *Carmen apologeticum*, v. 623, 630, a la formule traditionnelle : Neronem... qui Petrum et Paulum primus punivit in Urbe, v. 820, ed. Dombart, Vienne, 1887. — Lactance, *De mortibus persecutorum*, 2, 6 : *et primus omnium persecutus dei servos Petrum cruci affixit et Paulum interfecit ;* comparez *Institutiones divinae*, IV, 21 ; dépend indirectement, semble-t-il, de la tradition romaine. Il faut ajouter, verrons-nous, le Pseudo-Hégésippe à cette liste. — Mais surtout pour Commodien, lire Brewer, *Commodian von Gaza, ein Arelatenischer Laiendichter aus der Mitte d. fünften Jahrhunderts* (Forschungen, Ehrhard et Kirsch, VI, 1-2) Paderborn, 1906. Dans l'hypothèse du savant Jésuite, on peut maintenir le témoignage de Commodien pour la tradition romaine.

Digitized by Google

Pierre et Paul sont morts le même jour, mais non la même année, et pour préciser à un an de distance. Nous possédons des traces de ce phénomène dans plusieurs sermons de S. Augustin et de ses imitateurs (1), dans Prudence (2). Les circonstances dans lesquelles leurs attestations se présentent, aussi bien que cette rencontre nous invitent à reconnaître un fléchissement subit dans la tradition romaine encore si ferme au milieu du IVe siècle, fléchissement qui se comprend, si l'on admet une composition avec la légende supposée par notre apocryphe. Celui-ci en effet raconte que le martyre de

(1) On peut distinguer dans les différents passages où le docteur africain parle des deux apôtres, ceux qui n'ont d'autre but que d'affirmer la communauté, je dirai, liturgique des deux apôtres, leur fête se célèbre le même jour : *Enarratio in Ps. CXL*, éd. des Bénédictins, IV, p. 1176, Anvers, 1700 ; *Sermo* 297, 298, 299, V, pp. 839, 843, 844. On peut se demander s'il affirme quelque chose de plus dans *de Consensu Evangelistarum*, I, 16 ; t. III, 2, p. 6 ; *Sermo* 296, daté par l'allusion manifeste à l'incendie de Rome par Alaric (410) V, p. 835 : *ipse consors sanguinis et diei (Petri) apostolus Paulus*. Les sermons pseudo-augustiniens, 201 (*ipsi (Ambrosio) verius puto quam Augustino tribulus*), V. in app. p. 237 ; et surtout 202, (*ex Mamscriptis*, disent les Bénédictins, *Augustino quidam, alii Ambrosio, sed multo plures Maximo adsignant*), se prononcent pour l'ancienne tradition explicite de même jour et même année ; mais leur attribution à Augustin est très douteuse. Par contre, à deux endroits, tout en maintenant la communauté liturgique, Augustin affirme que les deux apôtres sont morts le même jour, mais à des années différentes : *Sermo* 381, V, p. 1035 ; *non una die passi sunt per coeli spatia decurrente ; natalitio ergo Petri passus est Paulus* ; s. 295, n. 7, V, p. 835 : *unus dies passionis duobus apostolis, sed et illi duo unum erant ; quamquam diversis diebus paterentur, unum erant. Praecessit Petrus, secutus est Paulus*. On peut rapprocher de ce dernier texte le Pseudo-Augustinien 205, V, in app. p. 241 ; le Pseudo-Augustinien 19, dans Mai, *Nova Patrum Bibliotheca*, I, 1, p. 40, Rome, 1852, et aussi peut-être, 54, *ib.*, p. 107. Si l'on tient compte de son appel à la foi romaine pour la célébration de la fête, dans le sermon 381, il est à présumer que le *sicut traditione Patrum cognitum memoria retinetur*, invoqué en faveur de la nouvelle chronologie du martyre des deux apôtres, lui est venu de là. Il est peu probable qu'il ait employé une expression aussi forte, sans être assuré qu'il avait des garants de la nouveauté dans l'Église même qui réclamait Pierre et Paul pour ses fondateurs.

(2) Prudence, Περὶ στεφάνων, hymne 12, v. 3-28, éd. Heinsius, Amsterdam, 1667. Le poète connait les deux tropaea, le crucifiement de Pierre la tête en bas, à sa demande par humilité, la décapitation de Paul. Il a visité, on le sait, la ville éternelle ; il est vraisemblable qu'il en a rapporté ces détails et entre autres cette note chronologique : *unus utrumque dies pleno tamen innovatus anno vidit superba morte laureatum*, v. 5, cf. v. 21. Enfin, nous trouvons une confirmation dans le *Decretum Damasi* du concile de Rome de 382. On sait que la question de son authenticité a été quelque peu embrouillée par la réédition faite sous Gélase et Hormisdas, avec addition d'une liste de livres apocryphes. Il se peut aussi que la mention de l'union

Digitized by Google

Pierre a eu lieu en l'absence de Paul, parti pour l'Espagne et il laisse croire à un lecteur peu averti que la prière des frères demandant que le séjour de Paul dans la péninsule ne durât pas plus d'un an a été exaucé, en sorte que l'apôtre des gentils est mort victime de la persécution de Néron, semble-t-il, un an environ après son collègue (1). Il était naturel pour ne pas contredire la tradition liturgique de prendre le renseignement à la lettre (2).

Un incident assez curieux, qui nous est révélé par l'épitre de S. Augustin au prêtre Casulanus confirme cette déduction et nous permet de saisir sur le plus vif la pénétration de notre apocryphe dans les milieux romains (3). Celui-ci consulte le docteur africain sur l'obligation du jeûne du samedi, qui parait assez discutée dans son entourage. La discussion a été suscitée par l'apparition d'un discours d'un soi-disant Urbicus, qui se prononce nettement pour

des deux apôtres Pierre et Paul : *addita est ergo etiam...* PREUSCHEN, *Analecta*, p. 149, 2, 2, ait reçu dans ces nouvelles éditions une formule plus explicite et aussi bien que l'expression « *sicut haeretici garriunt* » soit assez peu compréhensible avant la lutte contre les hérétiques. Toutefois la mention elle-même de l'union des deux apôtres dans la prédication romaine et dans la mort est assez significative en l'occurrence d'un mouvement contraire sur ce point. Voyez HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*, trad. FARNBOROUGH, II, 1, p. 55, 2. Paris, 1908, d'après TURNER, *Journal of theological studies*, 1900, I, p. 554-560.

(1) Comparer *Actus Vercellenses*, 46, 1-3. 6-9 à 100, 13.

(2) Peut-être faut-il faire remonter à cette époque le texte de cette messe du Sacramentaire léonien, qui nous dit : *tempore licet diverso, recurrens una dies in aeternum et una corona sociavit (Petrum et Paulum)*, PL, t. LV, col. 59. On sait par ailleurs que cette collection assez composite contient des pièces de différente époque, et il en est, semble-t-il, qui remontent jusqu'au temps de Damase et de Jérôme. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 135. Paris, 1898. *Histoire ancienne de l'Église*, II, p. 559. Paris, 1907. « C'est un livre entièrement romain, ... mais de tels propos liturgiques (comme on en rencontre là) n'ont pu être tenus que dans des assemblées restreintes, dans de petits conciliabules privés... » DUCHESNE, *Origines*, p. 133, 137.

(3) *Ep. 36, ad Casulanum*, II, p. 52. Ce prêtre Casulanus n'est pas romain ; la réponse d'Augustin, n. 32. : *Episcopo tuo in hac re noli resistere et quod facit ipse sine ullo scrupulo vel disceptatione sectare*, ne se comprendrait pas. La pratique romaine étant nettement en faveur du jeûne du samedi, il aurait répondu nettement oui. L'allusion aux divergences existant en Afrique se comprend du côté d'Augustin. Je pencherais pour un destinataire d'Italie, où l'écrit d'Urbicus a pu parvenir assez facilement et susciter les difficultés, qui ont amené la consultation adressée par Casulanus à Augustin. Car il le consulte, n. 2, 32 ; aussi faut-il placer cette épître à un moment où la réputation du docteur africain a déjà pu franchir le détroit. Les éditeurs la placent au commencement de l'épiscopat, 396 ou commencement de 397. L'allusion du chap. 1 à de multiples occupations ne nous aide guère, quand il s'agit d'un Augustin.

Digitized by Google

l'affirmative. Le nom du personnage, la mention de la pratique romaine en ce point, les termes mêmes d'Augustin ne permettent guère de douter de l'appartenance du personnage à la communauté romaine (1). Invoquant la coutume de son église, Urbicus la fait remonter à l'apôtre Pierre : *exstincto Simone, qui diaboli fuerat nonnisi jejunio vincendi figura, idipsum Romanos edocuit.....* (2). La réponse d'Augustin à cette autorité est typique : Il ne songe nullement à la répudier et quant à l'origine du commandement, il réplique, avec beaucoup de réserve, qu'en effet « de l'avis d'un bon nombre, *quamvis eam perhibeant esse falsam plerique Romani*, l'apôtre Pierre à la veille de combattre le dimanche avec Simon, jeûna avec toute l'Église et encouragé par le résultat heureux de cette prière, garda la coutume de jeûner le samedi. Nous avons ici une allusion manifeste à la grande lutte du Forum, telle qu'elle nous est racontée par les *Actus Vercellenses*. La veille, Pierre jeûna et avec lui tous les fidèles (3). Ce fait nous révèle qu'en ce moment on ne songeait plus à contester l'historicité de la lutte Pierre-Simon et qu'on se la représentait dans les grandes lignes des Actes de Pierre (4). Ceux-ci comptaient un bon nombre de lecteurs et de partisans, *plurimorum*, dit Augustin ; mais il faut ajouter que la majorité cependant, *plerique Romani*, se refusait à fonder l'antique coutume du jeûne le samedi sur le récit de l'apocryphe (5).

(1) Voyez note des Bénédictins, p. 52, et nos 3, 4, 8, 9, 19, 21, 22, 29, 31.

(2) *Ep. cit.*, n. 21.

(3) 65, 26; comparez 69, 22, 25. Il y a cependant quelque confusion, provenant soit d'Urbicus, de qui Augustin tient peut-être le renseignement, soit de celui-ci : La lutte de fait est du samedi : 62, 8, 16, 24; 69, 26; 79, 4, 8. Les fidèles ont jeûné avec l'apôtre le vendredi, comme nous venons de le dire. Mais Pierre, après avoir servi les vierges du Seigneur, 69, 21, *perseveravit nihil gustans, sed superponens*, 69, 29. L'expression est typique. Elle est celle-là même que l'on employait pour désigner le jeûne du samedi : *continuare jejunium* (TERTULLIEN, de Jejunio, 14) et plus tard *superponere jejunium*, « médiocre transcription latine du terme grec ὑπερτίθεσθαι». DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 220. Paris, 1898 ; voyez TERTULLIEN, *ibid.*, n. 5, le texte des canons 23 et 26 du concile d'Elvire. En conséquence, Pierre seul persévéra et se rendit à jeun au Forum. On comprend cependant qu'une lecture superficielle ait pu suggérer la confusion du jour de la lutte ou transporter à tous ce qui était le fait de l'apôtre seul.

(4) Comparez PHILASTRE, *de haeresibus* (vers 390), h. 29 : Malgré son opposition aux actes apocryphes, h. 88, il leur emprunte les grandes lignes de la mort de Simon. — SULPICE SÉVÈRE, *Chronicorum* l. II, 28-29, (403), attaché à l'histoire traditionnelle, la combine cependant avec les données de nos Actes; son texte en dépend indirectement.

(5) LIPSIUS, *Ap. II*, p. 252.

Digitized by Google

Ces deux faits, qui se produisent au tournant du IVe siècle, rapprochés de ce que nous constations pour la période antérieure, sont de nature à nous suggérer la lente diffusion pendant tout le IVe siècle des Actes de Pierre dans le monde romain. Ils sont parvenus à se faire accepter du moins en partie, si pas intégralement, assez cependant pour entrer en composition avec la tradition romaine. Tradition et légende tendent à se combiner par leurs points de contact ; il n'est pas étonnant qu'une formule soit cherchée qui les puisse réunir et elle se rencontrera pour s'imposer sous le nom du successeur de Pierre, Linus (1).

Celui-ci du reste a été préparé par un premier travail de remaniement des Actes primitifs. Nous voulons parler du Pseudo-Hégésippe (2), adaptation singulière du *De bello judaico* de Flavius Josèphe. L'auteur y a inséré quelques pages sur les destinées romaines de Pierre et de Paul, qui ont eu assez de succès pour circuler à part dans de nombreux manuscrits dont Lipsius a relevé patiemment les variantes (3). On en a fait une œuvre de jeunesse de S. Ambroise ; la chose est contestée, mais il n'en est pas moins vrai que l'œuvre date des environs de 370, et l'archevêque de Milan a connu et utilisé ce document (4). Quoi qu'il en soit, le Pseudo-

(1) S'il faut attribuer à un clerc romain contemporain de Damase, les fameux *Commentaria in tredecim epistolas b. Pauli*, notre conclusion ne sera pas modifiée. Sa notice sur Rom. 16, 11, contient un rappel à ce que nous lisons dans les *Actus Vercellenses* sur le prêtre Narcisse : *Hic autem Narcissus presbyter officio peregrini fungebatur exhortatione firmans credentes*. Quelque interprétation que l'on donne à son contexte, il est difficile de ne pas voir une allusion aux *Actus Vercellenses*, 49. 15. Il est curieux de constater, remarque M. Schmidt, que les *Actus Vercellenses* ont emprunté Narcisse à l'ép. aux Romains et que l'*Ambrosiaster* à son tour le reprend des Actes pour commenter le texte apostolique. Sur ce passage de l'Ambrosiaster, voyez ZAHN, *Geschichte*, p. 845, n. 1 ; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 552, n. 2 ; SCHMIDT, *Die alten Petrusakten*, p. 141 ; FICKER, HENNECKE, II, p. 411 ; F. PIONTEK, *Die katholische Kirche und die häretischen Apostelgeschichte*, dans les *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de SDRALEK, VI, 1, p. 41 (Breslau, 1908), qui, après avoir résolu la question de la provenance de la mention de Narcisse, note marginale d'un codex des Écritures, continue : wie diese Marginalnote hineingekommen, ist eine andere Frage, auf die wir hier nicht einzugehen haben ; il est permis d'être plus indiscret que le savant allemand.

(2) *Hegesippus qui dicitur sive Egesippus, de bello judaico*, éd. WEBER et CÉSAR, p. 170, 3, Marbourg, 1864. Pour la littérature, SCHÜRER, *Geschichte d. jüdischen Volkes*, I, p. 73, 749. Leipzig, 1890.

(3) LIPSIUS, *Ap.* II, p. 194-7.

(4) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 194, tient pour Ambroise ; ZAHN, *Geschichte*, p. 847, n. 1, se prononce contre, mais il admet que l'évêque a connu et utilisé le document.

Digitized by Google

Hégésippe dépend dans sa facture de deux sources, les *Actus Vercellenses* et la tradition romaine (1). Il est intéressant de voir les procédés quelque peu artificiels qu'il emploie pour coudre tant bien que mal ses deux textes. Lipsius a fait ressortir très justement que Paul est introduit dans le récit d'une façon factice. Il est cité dans trois passages différents, mais, chaque fois, on peut supprimer la mention sans que la trame du récit souffre de l'opération (2). La tendance est nettement indiquée ; ainsi met-il dès le commencement l'empereur Néron en relation avec Simon. Celui-ci devient l'ami et le confident du prince, qui le considère comme *praesulem salutis suae vitaeque custodem* (3). On supprime de cette manière la contradiction laissée par le rhéteur, inconscient historien, qui fait venir Pierre à Rome douze ans après la mort du Christ, pour le faire mourir quelques mois après sous Néron. Celui-ci, le persécuteur traditionnel, doit être maintenu à tout prix. On le réunit à Simon : les deux adversaires officiels du prince des apôtres ne pouvaient rester longtemps séparés. Les ennemis de nos ennemis sont nos amis.

Il ne peut être question ou du moins il n'entre pas dans les intentions de l'auteur de reprendre l'histoire tout entière des destinées romaines des deux apôtres ; leur martyre le préoccupe. Après une brève introduction, on en vient immédiatement au dernier épisode de la lutte du Forum (1), tel qu'il est raconté dans nos Actes. Les deux récits suivent la même marche et s'accordent même parfois verbalement ; l'accord n'est pas douteux (2). Cependant le jeune homme guéri de sénateur devient *propinquus Cesaris ;* on veut grouper les acteurs du drame. Les deux thaumaturges sont convoqués pour sauver une tête si chère ; la tentative reste une épreuve de la vertu de l'un et de l'autre. Le scène a lieu à l'intérieur de la maison, semble-t-il, mais le Pseudo-Hégésippe le perd de vue, en faisant intervenir le peuple à deux reprises différentes, aux mêmes endroits que les *Actus Vercellenses*, la scène en effet se passe chez

(1) Examiner la question, au point de vue exclusif d'une des deux sources, comme le fait F. Piontek, *op. cit.*, p. 41 et sv., aboutit à des doutes et scrupules injustifiables.

(2) Lipsius, *op. cit.*, p. 103 ; 198. *Die Quellen d. römischen Petrussage*, p. 142. Kiel, 1872. Voyez le texte du Pseudo-Hégésippe dans les œuvres de S. Ambroise, PL, XV, p. 2068-2070.

(3) Ambroise, *ed. cit.*, p. 2068.

(4) *Actus Vercellenses*, p. 74-79.

(5) Comparez 76, 12, avec le Pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2068 ; 77, 16 et sv. avec le Pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2069.

Digitized by Google

ceux-ci au Forum (1). Nous pourrions continuer la comparaison du remaniement du Pseudo-Hégésippe avec son texte primitif, pour aboutir à la même conclusion d'un travail d'adaptation de la légende apostolique avec les données traditionnelles et avec les exgences, dirai-je, historiques, pour autant qu'elles se présentent à l'esprit du narrateur (2). Si l'on hésite à reconnaître cette dépendance que nous croyons établie, en se basant sur les divergences assez nombreuses et parfois relativement considérables des deux textes, on n'a, pour ne plus s'en étonner, qu'à examiner la façon dont le Pseudo-Hégésippe en a usé avec Flavius Josèphe. Tantôt, dit Bardenhewer, (il) abrège l'original ; tantôt il le développe par des additions prises à d'autres sources et par des amplifications oratoires. Il a donné aussi à l'ouvrage une couleur chétienne (3). Pourquoi n'aurait-il pas donné

(1) Voyez Pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2068, pour le comparer à *Vercell.* 76, 2, 20. — On comprend facilement que Néron amène la suppression de la mention d'Agrippa, président des assises sollennelles du Forum. Marcellus n'est plus mentionné ; il eût été difficile de le présenter au lecteur dans ce court extrait. La scène de l'affranchissement 75, 9 ; 77, 6, disparaît peut-être par suite de la suppression du transport du cadavre au Forum ; les thaumaturges opèrent au domicile même du défunt. Il est toutefois à remarquer que cette scène si curieuse n'a passé dans aucun des textes dérivés des *Actus Vercellenses*, en sorte que la question de son authenticité se pose, sans pouvoir être résolue de façon définitive.

(2) Voyez encore Pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2069 ; Simon, indigné de se voir joué par les Galiléens, annonce qu'il va abandonner la ville qu'il protégeait : *relicturum urbem quam tueri solebat.* Le *relicturum* correspond évidemment au texte grec, source du *Vercellenses*, 80, 33 : Romains, vous semblez croire que Pierre m'a vaincu... et vous vous attachez à lui ; vous êtes dans l'erreur. Demain je vous abandonnerai, impies et irréligieux que vous êtes, je remonterai vers Dieu... Cependant le Pseudo-Hégésipqe comprend ce retour au Père, comme d'autres du reste l'ont compris, le copiste grec et le traducteur latin les premiers, dans le sens d'un vol aérien ; s'étonnant à bon droit de l'emplacement primitif choisi pour cette tentative, il fait partir le magicien, pour prendre son essor, du haut de la roche tarpéenne ! Peut-être du reste y a-t-il mis malice ?

(3) Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, tr. fr. par Godet et Verschaffel, II, p. 305. Paris, 1899. Ficker, Hennecke, II, p. 460, trouve faible la supposition de faire dépendre le Pseudo-Hégésippe des *Actus Vercellenses*. On sait la place que ce remaniement tient dans le système de Lipsius, *Ap.*, II, p. 61, 103, 197 ; *Acta*, p. xi, le Pseudo-Hégésippe dépend du Pseudo-Linus ou du moins du texte original de celui-ci, en sorte qu'il atteste l'existence de celui-ci dès le milieu du IVe siècle et plaide pour sa priorité vis-à-vis du texte latin des Actus Vercellenses. Zahn, *Geschichte*, II, p. 845, n. 2, a combattu cette thèse ; il renverse les rapports ; Schmidt, *op. cit.*, p. 142, n. 5. Ficker, *l. cit.*, n'admet guère que la dépendance du Pseudo-Hégésippe vis à vis du texte dit Florentinertext, édité par Lipsius, *Acta*, I, p. 223. Je doute beaucoup qu'il recueille des partisans de cette théorie.

Digitized by Google

par le même moyen et obéissant à la même pensée, une couleur plus franchement orthodoxe au texte primitif des Actes de Pierre (1), supprimant par exemple la prédication de la continence ainsi que le discours singulier de la croix, ne fût-ce au moins pour ce dernier qu'à titre d'abréviation. Il ne donne en effet de nos Actes qu'un extrait, ce qu'un chrétien de son temps peut retirer de profitable de leur lecture. Si l'on ajoute que S. Ambroise lui-même en a fait usage, si pas du texte primitif de nos Actes, pour nous raconter la scène du *Quo Vadis* (2), le crucifiement de Pierre la tête en bas (3), comme aussi Philastre, avons-nous vu, raconte la chute de Simon dans la même manière, il est permis de croire que la propagation de nos Actes dans la Haute-Italie présente un phénomène identique à celui que nous avons constaté pour Rome. Là comme ici, on compose avec eux ; ou l'a tenté même plus tôt, semble-t-il ; le Pseudo-Hégésippe doit avoir servi de modèle au Pseudo-Linus. Celui-ci en effet va plus loin que son devancier ; il ne s'agit plus d'introduire dans un ouvrage quelconque les grandes lignes de la légende apocryphe ; il ne s'agit de rien moins que de l'approprier à la lecture publique et d'en composer une passion que l'on puisse lire au jour de la fête des saints apôtres. La tentative est plus audacieuse ; il est à présumer qu'un clerc ne se sera pas risqué dans cette aventure, sans avoir un précédent à invoquer en sa faveur (4).

(1) Lipsius, *l. cit.*, p. 200, note l'absence de toute trace de gnosticisme, dont il reste cependant quelque chose à son avis dans le Pseudo-Linus lui-même.

(2) *Sermo de basilicis non tradendis, c. Auxentium*, PL, XVI, p. 1053. Voyez Lipsius, *op. cit.*, p. 105.

(3) *In Hexameron*, IV, 8 ; *de interpellatione Job et David*, I, 1 ; *in Psalm.* 118, *sermo* 21. Voyez Lipsius, *op. cit.*, p. 252. Zahn, *Geschichte*, II, p. 847, n. 1, remarque qu'Ambroise dépend immédiatement du Pseudo-Hégésippe, en sorte qu'il serait « à effacer, dit-il, de la liste des témoins indépendants qui témoigneraient pour un état quelconque des Actes de l'apôtre ». Et en effet le récit du *Quo Vadis* dans les deux auteurs présente de grandes analogies et de communes divergences du texte primitif.

(4) Il faut en effet à notre avis accepter la théorie de Zahn et donner tort à Lipsius pour les relations entre les deux documents. Nous nous contenterons de deux petits faits : la comparaison de la scène de *Quo Vadis*, dans les deux documents avec celle du texte grec original, les *Actus Vercellenses* ayant à cet endroit une lacune. Nous avons vu comment le grec est assez réservé dans la description de la résistance de Pierre : Je m'enfuirais, frères? Ps.-H. ajoute pour l'édification du lecteur quatre nouveaux motifs, invoquant les enseignements de Jésus et de Pierre lui-même (Math. 11, 32, 37 ; Luc. 12, 8 ; I Petr. 4, 14-6). Le Pseudo-Linus se contente de reproduire à peu près textuellement l'ajoute de son modèle. Pierre cède : que personne ne vienne avec moi, j'irai *seul* μεταμφίασαι τὸ σχῆμα μου.. Le Pseudo-L. le suit : *Nemo-*

Digitized by Google

Nous n'avons pas à revenir sur la théorie aujourd'hui délaissée de Lipsius, qui prétendait accorder une valeur prépondérante au Pseudo-Linus, dans la restitution du texte primitif des Actes apocryphes de Pierre. Son titre même, comme nous l'avons dit, n'a pas à nous faire illusion sur ce point. Nous nous tiendrons par conséquent à l'écart de cette vieille querelle, pour faire ressortir le caractère propre et la manière du texte latin et lui assigner ainsi sa place dans l'histoire littéraire de nos Actes. Il n'y a pas à insister sur la longueur relative qu'il donne à la passion de l'apôtre ; Lipsius lui donne avec raison le nom de *textus prolixior*, relativement aux *Actus*

veniat, ego solus mutato schemate pergam, tandis que Ps.-H. a simplement : ***victus fletibus, promisit se urbe egressurum***. Mais à la phrase suivante celui-ci reprend l'idée omise : Proximâ nocte salutatis fratribus, et celebratâ oratione proficisci *solus* cepit. Le Ps.-Linus reprend avec lui : Proximâ... nocte celebratâ oratione valedicens fratribus... profectus est *solus*. Le grec n'a pas de correspondant. On le voit, le Pseudo Linus a suivi tour à tour le texte primitif et le Ps.-H. Le même phénomène se reproduit à l'apparition du Christ : Le grec a : Seigneur, où allez-vous ? — Le Seigneur lui dit : Je vais à Rome pour être crucifié. — Pierre : Seigneur, vous êtes crucifié de nouveau ? — Oui, Pierre, πάλιν σταυροῦμαι La scène est peinte au naturel : l'étonnement de Pierre se comprend. Mais le Pseudo-Hégésippe, pour abréger, réduit le dialogue à une reprise : Seigneur, où allez-vous ? — ***Iterum venio crucifigi***. Le Pseudo-Linus a de même deux reprises ; et la seconde, remarque justement ZAHN, *op. cit.*, 845, n. 2, conserve la marche du grec primitif : *Romam* venio iterum crucifigi. Mais à la fin, il a tout à la fois la mention de cette attitude naturelle de Pierre regardant le Seigneur s'en aller, ce à quoi s'arrête le grec, laissant au lecteur le soin de saisir lui-même la leçon suggérée à Pierre par l'apparition, et il y ajoute cette réflexion du Ps.-H. : ***Intellexit (Petrus) de sua dictum passione, quod in eo dominus esset passurus qui patitur in electis...*** Pour les textes, voyez LIPSIUS, *Acta*, 7, 19 et sv. (Ps.-Linus) ; 86, 23 (grec) ; Pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2070. Pour différentes comparaisons entre les différents récits du *Quo Vadis*, faites à un autre point de vue, voyez LIPSIUS. *Ap.*, II, p. 318 ; ERBES, *art. cit.*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1901, p. 189 ; DUFOURCQ, *Étude sur les Gesta martyrum*, I, p. 331. Nous aurons l'occasion de revenir sur les idées de ces auteurs, quand nous parlerons du Ps.-Marcellus. — Le second fait est dans la conclusion du récit : Nous avons vu que le Pseudo-Hégésippe avait fait de Simon le conseiller de Néron, le soutien de l'empire. Le Pseudo-Linus, 22, 1, s'en empare : Néron, dit-il, voulait punir Pierre de supplices variés à cause de la mort de Simon, *suae salutis praesule*, oubliant qu'à l'exemple du *Vercellensis*, c. à. d. du texte primitif, il a donné comme motif à l'arrestation de Pierre la prédication de la continence, p. 4-5 ; 9, 11, après avoir auparavant indiqué simplement la volonté de Dieu et la méchanceté de Néron, 2, 11. Le procédé, on le voit, s'accuse nettement. Le Ps.-Linus dépend à la fois du texte primitif et du Ps.-Hégés., qu'il combine plus ou moins heureusement. — Sur le but édifiant de cette dernière composition, voyez, par exemple, ce que dit SCHMIDT, *Acta Pauli*, p. 119.

Digitized by Google

Vercellenses, qu'il qualifie de *textus brevior* (1). Le premier soin du passioniste est de développer son texte ; mais souvent à la façon d'un rhéteur ; on comprend la faveur dont les Actes primitifs auront joui à ses yeux, il était de l'école (2). Mais il est à supposer qu'à la fin du IVe siècle, ou tout au moins au commencement du Ve siècle, la foi chrétienne pénètre plus profondément les âmes, car le nouvel écrivain se montre plus préoccupé que son prédécesseur de se mettre en accord avec la dogmatique de son époque. On le voit animé de scrupules d'orthodoxie, corriger ou adoucir tel ou tel passage de nature à scandaliser les faibles (3). C'est à ce souci bien intentionné, ainsi qu'à son manque de compréhension de l'original (4), qu'il faut attribuer la singulière contrefaçon que nous lisons des spéculations philosophiques du pauvre rédacteur des Actes de Pierre. Son œuvre en devient méconnaissable : sa pensée est complètement travestie. On devine sans peine que le phénomène s'est présenté surtout pour le fameux discours de la croix. Le traducteur latin a voulu le conserver pour l'édification de ses lecteurs ; mais il l'a amendé et corrigé, de manière à se mettre à l'abri de tout soupçon. La croix devient le symbole de la rédemption. Elle n'est plus au fait un symbole dans le sens du rédacteur primitif. La croix ici n'est pas considérée pour elle-même,

(1) *Acta*, I, pp. XVII, XIX, XXXIII.

(2) Le plus bel exemple est la prière des frères, demandant à Pierre de s'enfuir : 5-15 à 7, 18. On y retrouve l'appareil théâtral, la pose, la verbosité du genre. Voir en outre, 2, 15-3, 21 (84, 4 et sv.) ; 4, 1-19 (86, 1 et sv.) ; 8, 9 à 9, 5 (88, 13 et sv.) ; 10, 14-11, 14 (90, 4) ; 17, 17-24 (96, 1 et sv.) ; 21, 1 et sv. (101, 3 et sv.).

(3) Comparer 12, 5-9 à 90, 16-17 ; 13, 6 à 92, 1-2 ; 13, 24-25 à 92, 14 ; 18, 10 à 96, 13 ; 18, 20 à 98, 2 ; 19, 1-6 à 98, 3, avec quelle adresse il adoucit les dithyrambes à l'adresse du Christ, si fortement teintés de panchristisme, au point d'encourir le blâme de M. Zahn : *tu mihi, domine, pater et amicus* (*μήτηρ, ἀδελφός*, disparaissent), *auctor et perfector salutis* (substitués à *δοῦλος, οἰκονομός*, très-choquants sans doute, mais bien dans la note primitive) ; ... *tu mihi omnia es et omnia mihi in te sunt* (l'ajoute de mihi est destinée à pallier *σὺ τὸ πάν καὶ τὸ πὰν ἐν σοί* du texte primitif) ; *tu mihi totum es et totum quod est tu mihi es, tu es enim mihi omnia, in te vivimus, movemur et sumus*. Cette introduction habile de Act. 17, 28, achève de rassurer les esprits les plus exigeants de l'orthodoxie ; comparez 19, 9 à 98, 11. — Voir sur ce point LIPSIUS, *Ap.* II, p. 117-118 ; ZAHN, *Geschichte*, p. 838, n. 1.

(4) Ce point est à remarquer, on ne peut mieux saisir la dépendance du Pseudo-Linus vis à vis des Actes primitifs : 9, 6 et sv., 10, 9 font supposer qu'il n'a pas compris tout le sens de 90, 3 : la jurisprudence de la législation persécutrice devait être en dehors de son sens historique, 12, 3-18 (90, 11-17) ; 13, 21, 24 (92, 9, 14) ; voyez encore 15-16, complètement omis. Nous devrions citer tout le discours sur la croix et tout particulièrement, 16, 16 et sv. comparé à 94, 2 et sv. Évidemment les tendances de l'auteur sont en cause, mais il faut tenir compte aussi des difficultés du texte original.

Digitized by Google

abstraction faite du Rédempteur. Elle est le signe du salut simplement, comme les chrétiens l'entendent (1). Si Pierre est crucifié la tête en bas, c'est par humilité, pour ne pas le mettre sur le même pied que celui qui est *verus ex deo deus et lux vera de vero lumine*, alors que nous sommes les fils selon la chair du premier homme,

(1) Comparez 13, 4-17 à 90, 20 et sv. Et cependant, 17, Pseudo-Linus reprend le texte primitif, invitant les auditeurs à s'abstraire des choses sensibles pour voir à travers celles-ci la réalité invisible. Voyez surtout, 13, 24, et 92, 14. On trouve dans cette introduction la théorie de la rançon qui commence à s'infiltrer en Occident avec S. Ambroise, apparaît quelque peu modifiée par S. Léon dans la théorie de l'abus du pouvoir : RIVIÈRE, *Le dogme de la Rédemption*, p. 388, p. 409. Paris, 1905. Comparez Linus, 13, 6 : *O crux quae ... a dominio diabolicae captivitatis magnifice segregasti. O crux quae humano generi passionem Salvatoris mundi et redemptionem captivitatis humanae, ... semper repraesentas incolumem*, avec les textes cités de S. Ambroise par RIVIÈRE, *l. cit.*, p. 388 ; S. LÉON, *Opera*, éd. Lyon, 1672 : *Sermones de passione*, 1, 1, 2 ; 2, 1 ; 6, 5 ; 10, 4 ; 12, 3 ; 13, 1, 3 : comparez *sublata est ignorantia, temperata est difficultas et igneam illam qua vitae regio erat inclusa rumphacam sacer Christi sanguis extinguit*, avec Linus : 13, 12, *et rumphaeam paradisi ignitam credentibus sine intermissione restinguis* ; voyez encore, *Sermones de passione*, 14, 1 ; 16, 5 ; 19, 1. Comparez encore Linus, 13, 10 et sv. avec les mêmes sermons 13, 3 ; 17, 3 ; Linus, 14, 1 avec *sermo de passione* 8, 7. Voyez encore la doctrine de la communion des saints professée par Linus, 13, 13 et sv.: *O crux quae... mediatoris mortem .. aeterno patri, ecclesia pro filiis agente, sedulo reparas*, et ce qui est dit à ce sujet, *Dictionnaire de théologie* de VACANT, art. *Communion des saints*, t. III, c. 440. Paris, 1906. On y trouvera comment sur ce point encore le Pseudo-Linus se rencontre avec les docteurs occidentaux, Hilaire, Ambroise, de la seconde moitié du IVe siècle. Nous ne voulons attirer l'attention sur ce point que pour montrer la valeur des affirmations de Lipsius, sur le prétendu gnosticisme du Pseudo-Linus, qui n'en a gardé certainement pas plus que sa source, et encore de DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 327, qui prétend faire de Linus une riposte manichéenne aux Actes catholiques du Pseudo-Marcellus. Sans relever pour le moment les difficultés de cette hypothèse avec les relations de dépendance qui existent véritablement entre les deux textes, nous croyons qu'il était impossible à un manichéen de prendre aussi fidèlement le ton de la dogmatique catholique, comme le Linus le fait à cet endroit du discours de la croix. Le savant français s'est laissé influencer par le canon établi par le professeur d'Iéna, en conséquence de ses théories sur la légende pértrinienne et paulinienne : les textes où Pierre et Paul séparés sont gnostiques ou hérétiques ; les textes où ils sont rapprochés sont catholiques. La distinction est trop simple, pour répondre à la réalité historique. — Il n'est pas téméraire de voir dans les passages cités du Pseudo-Linus, 13, 7-17, des réminiscences de prières liturgiques : Comparez préface de la IV et V *Missa in Natale Domini*, du sacramentaire léonien, PL, t. LV, col. 148 ; sacramentaire gélasien, préface *in Natale Domini*, MURATORI, *Liturgia romana vetus*, I, p. 496 ; coll. *in inventione s. crucis, ibid.*, p. 645 ; de même, la collecte *in inventione s. crucis*, du *Missale gothicum*, PL, LXII, col. 285. Les analogies, il faut le reconnaître, sont assez lâches.

Digitized by Google

dont la chute est symbolisée par la génération humaine (1). Et ce développement terminé, il reprend le thème de l'apocryphe primitif sur le mode de crucifiement de l'apôtre, symbole de l'humanité déchue avant la venue du Rédempteur et leçon vivante de l'obligation de la conversion et du redressement de tout notre être moral par la pénitence. Ce thème n'a plus de raison d'être, puisque la croix renversée de Pierre a déjà reçu une explication, deux même, avons-nous vu. On nous le donne cependant, mais singulièrement remanié, teinté fortement de cette idée de la croix rédemptrice de Jésus, au point qu'il deviendrait malaisé de dégager le symbolisme original de ce fouillis complexe et disparate, si les autres textes ne nous l'avaient conservé intact (2). Aussi est-il difficile d'accorder quelque créance à l'hypothèse suggérée par Lipsius, qui voulait voir des remaniements orthodoxes postérieurs dans les passages, qui introduisent les doctrines de la Trinité, des deux natures dans le Christ, de la valeur sanctifiante du sacrifice de la messe, la médiation nécessaire de l'Église, et en particulier les formules du symbole de Nicée (3). S'il fallait faire subir au Pseudo-Linus, le travail d'analyse que le professeur d'Iéna veut lui imposer pour le sauver, on devrait non l'amputer de l'un ou l'autre développement accessoire, mais le remanier à fond, pour aboutir en somme au texte-source des *Actus Vercellenses*. Le Pseudo-Linus est en effet essentiellement celui-ci mis au point et corrigé pour les besoins d'un lecteur orthodoxe du commencement du ve siècle (4).

(1) Voyez 14, 1 et sv. 15, 13 et sv. Nous ne dirons rien de la scène glorifiant le martyre de Pierre, racontée 15, 4 et sv. Elle est une concrétisation, une représentation matérielle de cette idée, bien familière à l'esprit populaire, de Dieu couronnant le martyr, tel que l'athlète, sur le champ de combat. Elle n'a rien à faire avec la conception des Actes primitifs, s'efforçant d'écarter du spectacle du martyre toute idée de souffrance et de douleur.

(2) Lire l'introduction, 16, 16 (94, 1) ; le contresens de 17, 5 (94, 7) dû non seulement à la difficulté du passage (95, 7), mais aussi à la tendance du rédacteur latin ; 17, 20-22 ; 17, 23-26 ; 18, 2-5 sont tout imprégnés de cette idée de la croix, signe de notre salut ; l'opposition entre le premier homme et le Christ, entre la croix de Pierre et la croix du Sauveur est atténuée au point de disparaître ou presque.

(3) Lipsius, *Ap.* II, p. 111. *Die Quellen d. römischen Petrussage*, p. 119 et sv. Schmidt, *op. cit.*. p. 144. Zahn. *Geschichte*, II, p. 837. Voyez encore Lipsius, *Acta*, I, p. XVI.

(4) Il nous faut revenir à l'hypothèse de M. Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, I, p. 327, qui veut voir dans le Pseudo-Linus un remaniement manichéen, destiné a exprimer leurs tendances ascétiques et à les faire accepter sous une forme moins révoltante que celle des *Actus Vercellenses*. Il y a à cette hypothèse un obstacle infranchissable dans ce fait que la prédication da la chasteté subit un adoucissement, une correction semblable à

Digitized by Google

Si nous examinons la trame du récit du Pseudo-Linus, nous y trouvons une tendance à ramener la passion de Pierre au type des Actes de martyrs (1), en lui donnant les apparences d'une certaine historicité. Notre texte s'écarte du genre romantique ; on essaie de rationaliser, si l'on peut dire, la série des événements (2) ; on tente de l'encadrer de réalités historiques empruntées au temps présent, pour lui donner une teinte de réalisme (3) ; on précise certaines

celle que nous avons constatée pour d'autres points : comparez 2, 5-10 à 86, 8, ici la prédication de la continence a un égal succès auprès des deux sexes : là on mentionne simplement MULTAS DIVERSAE AETATIS AC POTESTATIS SEU NOBILITATIS FEMINAS... *ita ut pleraeque* ETIAM ROMANORUM MATRONAE *a commixtione virilis thori servare munda corda simul et corpora,* QUANTUM EX IPSIS ERAT, *diligerent.* On donne un développement extraordinaire à l'épisode des concubines d'Agrippa, comparez 2, 14-3, 21 (84, 14 26) à 4, 1-18 (86. 1-19), qui n'a rien d'offensant pour personne. Xantippe repudiavit *non modo virile conubium* SED ET OMNE VITAE HUJUS DELECTAMENTUM (Comparez 86, 1 et sv.). Cette dernière ajoute, aussi bien que l'affirmation générale citée plus haut, nous fait croire que le Pseudo-Linus s'est représenté le mouvement des conversions à la manière du mouvement ascétique que la première prédication du monachisme suscita dans la Ville éternelle vers le milieu du IVe siècle. GRÜTZMACHER, *Hieronymus,* I, p. 225. Leipzig, 1901. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au Moyen-Age,* trad. LEDOS, I, p. 48. Paris, 1906. Le fait de Xantippe n'a eu rien de choquant, si on tient compte du paganisme de son mari. La séparation enfin du martyre de Pierre et de Paul n'a pas un sens nécessairement hérétique, comme nous l'avons vu.

(1) DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 327.

(2) Toute l'introduction, 1, 5 à 2, 10, est dans ce cas ; 4, 13 et sv. (86, 20) ; 7, 23 (88, 5) ; 9, 6 à 10, 9 (90, 3), nous assistons à un dialogue intéressant entre le magistrat et Pierre dans le genre de ceux qui se lisent dans les Actes des martyrs, mais on finit par y introduire la mention du crucifié, en sorte d'expliquer le supplice auquel Agrippa va condamner l'apôtre. La brièveté du texte primitif, en même temps qu'elle est plus expressive, fait ressortir le procédé du rédacteur. Comparer le Pseudo-Linus de Paul, 31. 13 à 32, 12 ; 33, 4 ; cette longue prédication doit expliquer la conversion de Longinus et Megistus ; 37, 15 sert à expliquer son refus de suivre les deux convertis ; 38, 14 ; 43, 8.

(3) Voyez ce que nous avons dit plus haut sur la prédication de l'ascétisme ; voyez l'introduction : ces plaintes sur les désordres moraux de la ville de Rome sont tout aussi bien dans la note du temps ; GRISAR, *op. cit.*, p. 40 ; 5, 2 le sénat compte de nombreux chrétiens, qui s'intéressent à Pierre, (comparez Ps.-Linus de Paul, 24, 16 ; 30, 14 ; de même dans celui-ci la correspondance de Paul avec Senèque, 24. 6-15) ; mais surtout la nouvelle perspective sous laquelle Pierre nous est montré : il n'est plus seulement l'apôtre A. V. 53, 17 ; 58, 16 ; 69, 28 ; 70, 5, serviteur et ministre de Dieu, 46, 7 ; 50, 12 ; 57, 3, 9, 16, 31 ; 73, 2 ; 74, 26 ; il est surtout le pasteur, l'évêque, qui se doit et se dévoue au salut du troupeau qui lui est confié : 5, 16 ; 6, 5-13 ; 14-19 ; 7. 11-17 ; 8, 14 (comparez 88, 15) ; 12, 10-17 (90, 11-15) ; 19, 8-14 (98-9).

Digitized by Google

indications, de nature à permettre d'identifier avec l'aide de la conjecture et de la tradition, les données vagues des Actes primitifs (1) ; il se prête du reste si bien à ce travail de développement que l'on voit poindre quelques nouvelles légendes, qui vont surgir sous le couvert de son autorité (2) ; enfin il a imité et même suivi son

(1) Marcellus devient *Marci praefecti filius*, 4, 20 ; lire à ce propos, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 277. — Pierre à été crucifié *ad locum qui vocatur Naumachiae juxta obeliscum Neronis in montem*. Sur cette donnée, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 400 ; ERBES, *Die Todestage d. Apostel Paulus und Petrus*, T. U. nouv. sér., IV, 1, p. 42. Leipzig, 1899 ; ZAHN, *Geschichte*, II, p. 837, n. 2 ; LECLER, *op. cit.*, p. 133 ; GRISAR, *op. cit.*, p. 241 ; S. JÉROME, *Catal. vir. illustr.* 1 : *sepultus est Romae in Vaticano juxta viam triumphalem*.

(2) La légende de la bandelette, tombée pendant la fuite de Pierre, exprimée assez brièvement, 7, 25, est, semble-t-il, une addition postérieure. Elle suppose l'identification de l'itinéraire suivi par le fuyard, telle qu'on le rencontre dans les Actes de Processus et Martinianus ; or de celle-ci le Pseudo-Linus ne nous donne aucun renseignement ; 25, 26, il a encore simplement : *ut autem portam civitatis voluit egredi*. Voyez sur ce point LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 416 ; DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 170 ; GRISAR, *op. cit.*, p. 157 : DELEHAYE, *Légendes hagiographiques*, p. 53. Bruxelles, 1905. — Nous devons ranger dans la même catégorie, la légende des gardiens de Pierre, Processus et Martinianus, introduite après-coup dans le texte du Pseudo-Linus, mais qui a son point de départ dans celui-ci. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. III, voit dans le passage, 6, 20-7, 9, une ajoute postérieure, sans plus ; ZAHN, *Geschichte*, II, p. 837, n. 2 le lui concède et Schmidt se refuse à admettre le bien fondé de pareille concession : « le trait sans doute, dit-il, a été introduit après coup, mais rien n'indique qu'il faille se refuser à l'attribuer à l'auteur du Pseudo-Linus », qui serait l'auteur responsable du passage inséré. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 144, n. 1. Les deux systèmes sont trop exclusifs. Le Pseudo-Linus, me semble-t-il, devait avoir à cet endroit une mention des gardes de la prison, accordant à Pierre la permission de s'enfuir. L'auteur, comme nous verrons, supposait l'apôtre emprisonné dès le commencement du récit, 2, 11 ; seulement il ne connaissait nullement le nom de la prison : *in custodia squalidissima*, 2, 14 (comparez 6, 20 et 6, 28). En ce cas il fallait trouver un moyen de le faire sortir du cachot, pour expliquer la scène du Quo Vadis. Le plus simple était de supposer que les gardiens l'ont laissé partir, parce que, croyaient-ils, Néron avait oublié son prisonnier ; s'ils avaient eu quelque aventure à redouter de ce côté pour celui-ci, il y a du temps qu'ils auraient reçu ordre de precéder à son exécution : 6, 22-23, 25-28, sont les restes de cette première combinaison, qui a passé également dans les Actes de Processus et Martinianus (voyez le texte, l. II, du Codex Vallicellanus, donné par DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 328, n. 3) ; l'admiration des gardiens pour les apôtres se traduit, chose singulière, par cette observation même de l'oubli de l'empereur. Le récit du Pseudo-Linus est embrouillé : les gardiens se croient autorisés de laisser partir l'apôtre, 6, 22, parce que Néron l'a oublié ; mais plus loin ils nous rappellent qu'ils lui ont permis d'aller où il veut depuis le moment où il les a baptisés. En ce cas le premier scrupule ne semble plus justifié. A notre avis, la mention du Pseudo-Linus a mis en branle l'imagination populaire,

Digitized by Google

devancier le Pseudo-Hégésippe au moins dans une de ses corrections traditionalistes : il a rapproché l'apôtre de son persécuteur traditionnel. C'est Néron qui le fait mettre en prison (1). Il a en même temps avec celui-ci rapproché Simon le mage du tyran, auteur de la mort de Pierre (2). En un mot, aussi bien dans les faits que dans

qui sur cette donnée a forgé la légende de Processus et Martinianus, fournissant des noms aux gardiens anonymes, identifiant la prison, la mamertine seule pouvait être digne du prince des apôtres ; le Tullianum a suggéré la scène du baptême des gardiens. La légende une fois formée est revenue à son point de départ. Le Pseudo-Linus s'est enrichi de Processus et Martinianus, *eum reliquis* MAGISTRIANIS *et officio junctis* (sur ce mot, voyez DUFOURCQ, p. 303). Sur la légende de la prison, à propos de ce passage, voyez encore LIPSIUS, *op. cit.*, p. 416 ; DUFOURCQ, *op. cit.*, I, pp. 313, 435 ; GRISAR, *op. cit.*, I, p. 207 et ss.

(1) LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 113, 118, fait grand état de cette disposition du Pseudo-Linus : Il permet seul de comprendre, dit-il, la colère de Néron à l'annonce du martyre de Pierre sur l'ordre d'Agrippa. Le préfet a chassé sur les terres du prince. Le texte court a le même incident, mais dans sa façon de présenter les choses, la conduite de Néron reste inexplicable ; c'est la première fois qu'il intervient dans le récit. Comparez 21, 13 (1, 11) à 100, 15. Cependant, comme l'a remarqué SCHMIDT, *op. cit.*, p. 144, n. 1, la narration du Pseudo-Linus montre dans son développement qu'il a suivi un texte où il n'était fait aucunement mention de la prison de Pierre ; elle ne revient jamais dans tout le passage, si ce n'est lors de l'introduction de Processus et Martinianus Les faits qui sont racontés, et surtout la scène de 5, 12 et ss., supposent un séjour tout autre. Si l'on veut du reste discuter à la manière de Lipsius ces sortes de légendes, on se demandera pareillement comment le prince a pu ignorer la tentative d'Agrippa, après que les intrigues de celui-ci contre l'apôtre ont eu leur retentissement au sénat : 5, 2 et sv. Enfin, quant à l'épisode de la fin des *Actus Vercellenses*, où Néron intervient tout à coup, nous préférons y voir avec M. SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 84-85, un pastiche des Actes de Paul que notre auteur connaissait bien. On sait que dans ceux-ci, après son exécution, Paul se montre à Néron ressuscité, comme il l'avait promis, le menace des châtiments divins en retour de sa méchanceté, au point que le César cruel relâche tous les prisonniers chrétiens : l'auteur des Actes de Pierre a vu dans le pastiche de cette scène un moyen habile de se raccorder à la tradition, qui faisait mourir Pierre sous Néron, en même temps que de conclure son récit. Si le procédé est quelque peu mécanique et ne s'emboîte pas avec le reste de l'œuvre, ce ne sont pas des raisons qui durent l'arrêter. Comparez 116, 2-12 à 101, 9-102, 9. Remarquez encore comment le Pseudo-Linus, 22, 8, a conservé le dessein de Néron de faire périr tous les chrétiens, qui n'a plus dans sa façon de présenter les faits le même sens que dans le texte primitif. Comparez 21, 15 à 100, 17.

(2) La dépendance du Pseudo-Linus vis à vis du Ps.-Hégésippe apparaît non seulement dans la mention de l'amitié de Néron et de Simon, introduite tout à coup, 29, 1, mais aussi dans l'arrestatiou de Pierre au commencement. Celle-ci vient d'une fausse interprétation du Pseudo-Hégésippe, comme les textes le montrent eux-mêmes : *Cum jam tempus appropinquaret quo fides beati apostoli et labores remunerari deberent, praeveniens perditum caput scilicet*

Digitized by Google

les doctrines, notre nouvel auteur s'est efforcé d'accommoder la légende de l'apocryphe aux exigences de son auditoire orthodoxe ; s'il n'a pas corrigé aussi profondément que des lecteurs plus avertis et plus scrupuleux, comme ceux qu'il compte aujourd'hui, l'auraient désiré, ce n'est pas mauvaise volonté ; il a suffisamment travaillé son texte, pour nous donner une certaine garantie de la pureté de ses intentions.

Le Pseudo-Linus a été composé, semble-t-il, à Rome (1). L'orthodoxie postnicéenne, l'emploi du texte de la Vulgate (2), aussi bien que la dépendance vis à vis du Pseudo-Hégésippe, avec d'autres détails que nous signalons plus haut, défendent de placer sa composition avant la fin du IVe siècle. Cependant, il faut en même temps tenir compte du développement relativement peu accentué des légendes romaines sur le prince des apôtres ; nous ne sommes encore qu'à l'aurore de ce mouvement caractéristique, qui devait aboutir aux récits fantastiques des *Gesta matyrum* romains (3) ; il suppose l'admission par l'auteur de la séparation de la mort des deux apôtres, opinion que nous avons rencontrée admise au moins dans certains cercles ecclésiastiques à Rome à la fin du IVe siècle (4) ;

antichristus Nero, consummata iniquitas artari eum... jussit. Comparez le Pseudo-Hegl. : *et quo tempus aderat quo sancti vocarentur apostoli... denique dato ut comprehenderentur praecepto...* Le Pseudo-Linus a cru que son devancier parlait d'un ordre impérial exécuté de fait. — Voyez en outre 22, 1 : il emprunte au Pseudo-Hégésippe le motif de la colère de Néron contre Agrippa : Néron voulait punir Pierre, à cause de la mort de Simon, son ami et le protecteur de l'Empire. Le contexte, avons-nons dit, suppose dans la source du Pseudo-Linus une raison semblable à celle que nous lisons dans les Actus Vercellenses, 101, 11 et s'il a changé, ce ne peut être que sous la suggestion d'une autre source, à laquelle il a emprunté ce motif nouveau. Or nous avons vu que cette conception était une création personnelle du Pseudo-Hégésippe.

(1) Lipsius, *Ap.*, II, p. 113 ; Schmidt, *op. cit.*, p. 144. Il est assez difficile de croire que M. Dufourcq, *op. cit.*, p. 327, admette une origine strictement romaine, au moins dans le sens de M. Schmidt, étant donné sa théorie de l'origine des Actes du Pseudo-Linus.

(2) Lipsius, *Ap.*, II, p. 111 ; *Die Quellen*, p. 119 ; Zahn, *Geschichte*, II, p. 613, n. 1.

(3) Lire Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 17 et sv. ; 265.

(4) Lipsius, *Ap.*, II, p. 90, 108 ; *Acta*, I, p. XVI, XXVI, n'admet pas que la Passion de Paul du Pseudo-Linus ait été composée par le même auteur que Pierre. Zahn, *Geschichte*, II, p. 613, n. 1, souscrit à cette théorie : dans le dernier seul, on retrouve des traces de gnosticisme. La raison est assez faible ; la différence entre les deux remaniements provient uniquement de la teinte différente d'orthodoxie qu'avaient les deux textes primitifs ; elle ne prouve rien contre le traducteur latin. Schmidt, *op. cit.*, p. 144, a raison à notre avis de les attribuer à une même main. Lipsius, du reste, se voit obligé de les dater de la même époque que ceux de Pierre : *Ap.*, II, p. 172.

Digitized by Google

enfin, si nous remarquons que le Pseudo-Linus a connu encore les Actes apocryphes de Pierre, au complet ou tout au moins dans la forme où nous les possédons par le manuscrit de Verceil (1), qu'il ne craint pas d'en produire un extrait, qui tout remanié qu'il est, renferme encore les grandes lignes de l'original, on conclura sans peine qu'il faut en placer la composition avant la lutte décisive qui va s'engager contre les Actes apocryphes prônés par les Manichéens. Nous en verrons au moins pour Rome un premier signal dans la lettre d'Innocent à Exupère, évêque de Toulouse (405) (2), qui renferme une condamnation si explicite déjà en attendant celle de S. Léon. Il est vraisemblable en conséquence de placer la composition du Pseudo-Linus aux environs de 400, sans vouloir dépasser beaucoup cette date d'aucun côté (3), et croire qu'il a été en usage dans l'une ou l'autre de ces communautés excentriques, où l'on employait les messes extravagantes que le Sacramentaire Léonien nous a conservées (4).

(1) 1, 5-15 : *Post multimoda et multifaria viae vitaeque salutaris documenta et eximia atque celeberrima miraculorum ostenta* (résumé des prodiges accomplis par Pierre, 56 et sv. ; 66 et sv. ; 70 et sv.) *seu adversa immo diversa cum symone mago* (voir le résumé des *Actus Vercellenses*) *aliisve quam plurimus antichristi praeconibus* (?) ..... *certamina post passionum quoque multiplicium et flagellorum acerbitatem et carcerum squalorem horrificum* (allusion hyperbolique à certains faits des Actes canoniques, 5, 18, 40 ; 12, 3 et sv. ; à moins que la première partie des Actes apocryphes n'ait contenu des luttes et souffrances de l'apôtre à Jérusalem, ce qui serait bien dans le genre des romans apostoliques), *cum esset exultans in domino b. Petrus et gratias agens nocte et die cum fratribus, in turba venientium ad fidem domini nostri J. C.* (85, 10-12) ; *intentus orationibus et doctrinae, ceterisque divinae pietatis officiis praecipue caritatis* (69, 20 ; 81, 3-12) *et castitatis* (85, 12)... 2, 5 (87, 7) ; 4, 20-22, rappel de l'attachement de Marcellus à Simon et de sa pénitence ; 7, 11 : *alios quorum ministerio fovebamur, a diversis languoribus sanasti et de ipsa etiam morte resuscitasti* (allusion à la conversion de Marcellus, à la résurrection de Nicostrate : 79, 7 comparé à 10, 15).

(2) Cf. INNOCENT, VI, 13 *ad Exuperium*, COUSTANT, *Epistolae Rom. Pontificum*, Paris, 1721, p. 796 : *Cetera autem quae sub nomine Mathiae sive Jacobi minoris, vel sub nomine Petri et Johannis, quae a quodam Lencio scripta sunt, ... non solum repudianda, verum etiam noveris esse domnanda.*

(3) LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 113 : de 400 à 550. — ZAHN, *Geschichte*, II, p. 613, n. 1, semble admettre cette date. Schmidt dit simplement : au commencement du ve siècle et le renvoi à Lipsius paraît indiquer qu'il se rapporte à la datation du professeur d'Iéna. A notre avis, celui-ci rajeunit trop le Pseudo-Linus.

(4) Il faut reconnaître, me semble-t-il, la connaissance du Pseudo-Linus dans le milieu romain qui vers 500 remanie les Actes panonniens datant du commencement du ve siècle, tels les Actes de Quirinus et de Florian : DUFOURCQ, *op. cit.*, II, p. 221, 229. Je crois y retrouver plusieurs traces de l'influence de notre texte : la fuite de Quirinus rappelle celle de Pierre, mieux

Digitized by Google

Car les Manichiens vont poser la question des Actes apocryphes et entre autres celle des Actes de Pierre et vont amener l'Église à prendre une attitude décisive à l'égard des romans apostoliques. La question se pose dans le nord de l'Italie, en Afrique, en Espagne, en Gaule de façon bien nette à la fin du IVe siècle (3).

(A suivre.)

Bastogne. **J. Flamion.**

que tous les incidents de ce genre rencontrés fréquemment dans les légendes de ce temps, voyez Dufourcq, *ibid.*, II, p. 126, 152, 195, 212 pour Alexandre de Bergame, Agathe, Cantius, et aussi I, p. 331 ; mais surtout les circonstances de sa mort rappellent le discours de Pierre et ses recommandations finales pour les fidèles ; Quirinus précipité dans le fleuve nage longtemps, parlant aux spectateurs, réconfortant leurs âmes et ne meurt qu'après l'avoir demandé à Dieu dans une prière, voyez aussi Dufourcq, p. 226. Noter la réponse de Quirinus : mon Dieu est partout, en dessus de tout, et tout est en lui, comparer Linus, 19, 3. — Florian, au moment de mourir, se réjouit à la pensée de la vie *quam Dominus promisit diligentibus se*, comparez Linus, 19, 8. Il demande qu'on lui permette de prier, se tourne vers l'Orient, lève les mains au ciel et prie pendant une heure, comparez le Pseudo-Linus de Paul, 40, 11. L'intervention du jeune exalté qui vient mettre fin à cette oraison rappelle les messagers de Néron, envoyés pour précipiter la mort de Paul, 38, 5. — Les Actes de Cantius, Dufourcq, *op. cit.*, II, p. 213, nous disent que le sang des martyrs coula blanc comme du lait, comparez Linus, 40, 20, et nous savons d'où celui-ci a pris le trait. Les Actes de Cantius sont un texte pseudo-ambrosien d'origine ravennate peut-être, Dufourcq, *ibid.*, p. 265, n. 1, du début du premier quart du Ve siècle, *ibid.*, p. 215. — Sans doute, il n'est pas évident que les deux textes dits de Linus, la fusion de Pierre et de Paul, soient de la même main. A côté des analogies que nous avons relevées çà et là, il est assez singulier qu'il n'y ait aucune trace chez Pierre des préoccupations apologétiques de son collègue, 35, 12 ; 15, et aussi 33, 3. Les données de leurs sources auront peut-être influé sur le choix des développements des deux rédacteurs. En tout cas, quand même les deux textes ne seraient point sortis de la même main, il est à croire qu'ils auront été réunis assez vite dans l'usage.

(3) Sur la propagation de nos Actes parmi le peuple, Piontek, *op. cit.*, p. 57 et sv., qui considère cependant la question à un point de vue trop général et imprécis.

Digitized by Google

LE TRAITÉ DE PIERRE LOMBARD

sur les sept ordres ecclésiastiques :

SES SOURCES, SES COPISTES.

(*Suite et fin*) (1).

Pour permettre au lecteur de se faire une idée des transcriptions de Pierre Lombard, nous plaçons en regard quelques lignes du chapitre sur les « lecteurs », qui se rencontrent chez Yves, Hugues et le *Magister*.

PIERRE LOMBARD : « Qui ad hunc gradum provehitur litterarum scientia debet esse instructus, ut sensum verborum intelligat, vim accentuum sciat, distincte legat, ne confusione prolationis intellectum auditoribus auferat. Attendat quid indicative, quid interrogative sit legendum, ubi sit in oratione facienda distinctio. Haec enim male servata intellectum turbant et alios ad risum provocant. Auribus et cordi consulere debet vox lectoris. » (4 Dist. XXIV, n. 6, p. 604.)

YVES DE CHARTRES (PL, 162, 514 D.) : « Qui ad hunc gradum provehitur litterarum scientia debet esse instructus, ut sensum verborum intelligat, vim accentuum sciat, distincte legat, ne confusione prolationis intellectum auditoribus auferat. Attendat quid sit indicative legendum, quid sub interrogatione, ubi sit in oratione subdistinctio, media distinctio : quia et haec male servata intellectum perturbant et grammaticorum typum ad risum provocant. Auribus enim et cordi consulere debet lector. »

HUGUES (*de Sacram.*, II, 3, 7. PL, 176, 424 C.) : « Hi quidem qui ad hunc gradum promoventur, litterarum scientia debent esse instructi ut eorum quae legunt sensum intelligant ; in pronuntiatione vim accentuum agnoscant, distincte legant, ne confusione pronuntiationis intellectum auditoribus tollant. Considerant quid sit indicative legendum, quid sub interrogatione pronuntiandum, ubi sit in oratione distinctio vel media distinctio facienda, quia et haec male servata intellectum perturbant et grammaticorum typum gerentes ad risum provocant. Vox lectoris auribus et cordi consulere debet. »

Le texte des manuscrits de Troyes et de Paris reste ici en parenté étroite avec Yves ; Pierre Lombard ne s'en rapproche pas dans ses variantes (2).

(1) Voir la RHE, 1909, t. X, p. 290-302 ; 720-728.

(2) Ms. de Troyes 1317, 219 r. : *interrogatione, nisi sit in oratione media distinctio, qui et haec...* Ms. de Paris 3881, 159 v. : *interrogatione ubi sit in oratione distinctio, media distinctio....*

Digitized by Google

L'exemple de Jésus-Christ (1), au contraire, se trouve en connexion intime avec Hugues de Saint-Victor, lequel fournit encore l'idée, et souvent l'expression, des lignes finales sur l'origine juive des « lecteurs ». Mais par un procédé d'intervertissement que nous avons déjà constaté et qui peut se voir dans d'autres endroits des *Sentences* (2), le Lombard les emprunte au début du chapitre du Victorin, pour les transporter à la fin du sien; ajoutons encore que l'affirmation de Hugues : *Qui initium... accepit*, se colore ici d'une nuance dubitative, qui cadre parfaitement avec l'indécision du *Magister Sententiarum*, sensible en bien des passages et plus d'une fois blâmée par ses contemporains (3).

* * *

Trois des ordres suivants, l'exorcisme, l'acolythat, le sous-diaconat (4), commencent fidèlement de la même façon que le

(1) L'exemple du Christ dans l'exercice du lectorat avait déjà été signalé par S. Ambroise. Voir LEJAY, *Rite ambrosien*, dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétienne*, I, col. 1391. L'on y trouvera encore quelques textes non signalés dans la RHE, 1909, t. X, p. 296-301, n. 4. Nous n'avons pu constater si le texte du ms. 63 de Boulogne (XIe siècle) donne, avec les sept ordres, l'indication des mêmes exemples du Sauveur.

(2) Le chapitre sur l'extrême-onction nous en donne un exemple frappant (4 Dist. XXIII, 1, 2, 3, édit. Quaracchi, IV, p. 586); ce passage est à comparer avec HUGUES, *De Sacram.*, II, 15, 1-2 et *Summa Sentent.*, VI, 15.

(3) C'est le reproche que lui fait Gautier de S. Victor dans le pamphlet intitulé ensuite : *Contra quatuor labyrinthos Franciae* (PL, CIC, 1148 et suiv.). De pareilles attaques sont fréquentes à ce moment. C'est à Pierre Lombard, sans doute, que s'en prend aussi la longue et verbeuse introduction (fol. 1 v, 2 r) d'une *Summa theologica* attribuée, par l'inscription du ms. de Bruges 191, à Robert de Melun; DENIFLE en a donné quelques extraits dans l'*Archiv f. Litt. und Kirch. Gesch. d. M. A.*, t. III (1887), p. 638 et I (1885), p. 618, n. 3. Des divergences assez notables entre le texte plus développé de ce manuscrit, et celui de Paris, *lat.* 14885, ou les extraits publiés par DU BOULAY (*Hist. Universit. Paris.*, II (1665), p. 585 et suiv.) soulèvent une question d'authenticité que nous ne pouvons discuter ici. L'œuvre contenue dans le manuscrit de Bruges (in-fol., 309 folios, 45 à 50 lignes par col.) ne serait-elle qu'un remaniement ou une paraphrase de l'original (Paris 14885 a 206 folios in-4, 38 lignes par col.)? Parmi les manuscrits conservés de Rob. de Melun, un résumé du même ouvrage est signalé par le vieux catalogue des bibliothèques anglaises (*Catalog. librorum manuscriptorum...* Oxford, 1697, IV, n. 8224). Les introductions de Bruges (7 folios) et de Paris (4 folios) sont totalement différentes pour plusieurs idées et expressions; celle de Bruges concorde, si elle ne s'en est pas inspirée, avec la Somme du manuscrit de Paris. Le ms. 297 de la Bibliothèque de l'Université d'Inspruck, incomplet malheureusement, se rapprocherait, d'après une communication que je dois à l'obligeance du P. Morel, du texte plus développé de Bruges.

(4) LOMB., chap. 7, 8, 9; HUGUES, chap. 8, 9, 10 (*ibid.*, 424 C-425 B); YVES (515 A-516 B).

Digitized by Google

lectorat, à savoir par un emprunt, ordinairement textuel, au *Decretum* (1). Les courtes phrases d'introduction de ces chapitres, vu la transition toute simple qu'ils constituent, sont sans doute personnelles au Lombard ; remarquons toutefois que Hugues, Yves et P. Lombard ont tous les trois, pour les acolythes, la même formule de début : *quarto loco succedunt* (*accedunt*) *acolythi* (2) ; c'est le seul endroit où Hugues et Yves emploient cette expression. Une explication du mot *Nathinaei* (Lévites), *i. e. in humilitate Deo servientes*, intercalée entre les deux canons relatifs aux sous-diacres, a son parallèle dans Hugues de S. Victor (3).

Mais pour les exorcistes et les sous-diacres, le passage de l'ordination, ne suit pas immédiatement les deux citations canoniques ; contrairement au plan des deux premiers chapitres et du quatrième, Pierre Lombard, fidèle ici à ses modèles, intercale d'abord une considération morale sur l'obligation de la pureté du cœur chez les exorcistes, de la continence chez les sous-diacres. La première s'inspire d'Yves (4), qu'elle abrège d'abord, puis qu'elle transcrit littéralement, en supprimant le membre de phrase final ; Hugues n'a ce texte qu'en partie (5). L'autre passage, celui de la continence chez les sous-diacres, prend également son modèle chez Yves, et non chez Hugues (6), celui-ci exprimant la même idée fort différemment ; mais le Lombard mutile la construction des phrases du sermon synodal : le motif de la loi de la continence, qu'il introduit par les mots *quia altari propinquantes*, sert de preuve chez Yves à une autre affirmation, laquelle se trouve suivie, comme conséquence,

(1) Gratien, Dist. XXI, §§ 18, 17, 14 et Dist. XXV, §§ 2, 3, 6. Les variantes sont assez abondantes pour l'acolythat; aucune ne concorde avec celles qu'indique Friedberg pour le texte même de Gratien; mais elles ne nous rapprochent nullement du passsage d'Isidore (*Epist. ad Ludifredum*. PL, 83, 895).

(2) Le texte d'Yves de Chartres porte *accedunt* (PL, 162, 515 C.); mais, une variante des mss. 3881 de Paris, fol. 219 r., et de Troyes 1317, fol. 159 v., nous donne *succedunt*. Ce n'est pas la seule fois que nous trouvons Pierre Lombard d'accord avec la copie d'Alger, plutôt qu'avec le texte imprimé d'Yves. Notons en passant qu'un recours immédiat aux livres liturgiques aurait plutôt suggéré *accedunt* à Pierre Lombard.

(3) Celui-ci la tire avec l'exemple de Nathanael, d'Isidore de Séville (*de Eccles. Offic.*, II, 10, 1. PL, 83, 790 C.).

(4) Yves (515 A. B.).

(5) Hugues (425 D.) est beaucoup plus abondant sur l'ancien testament, dans ce chapitre, à l'exemple d'Isidore qu'il copie (*de Offic. Eccles.*, II, 13, 1-4. (PL, 83, 793.)

(6) Yves et Hugues (*loc. cit.*).

Digitized by Google

de l'obligation de la chasteté : *unde eis lex continentiae*. La comparaison des deux textes vaut la peine qu'on la mette sous les yeux :

LOMBARD : « His lex continentiae imponitur : quia altari propinquantes vasa corporis et sanguinis Christi portant; unde illud implere debent : « Mundamini qui fertis vasa Domini. » Is., 52, 11. (Dist. XXIV, n. 9, p, 604, 2e col.)	YVES : « Subdiaconi, qui jam ministerio altaris approximant, quia vasa corporis et sanguinis Christi portant. Unde lex continentiae eis imponitur, quatenus impleant illud prophetae : « Mundamini qui fertis, etc. » (PL, 162, 515 D.)

La formule des ordinations suit, de très près, le texte de l'évêque de Chartres, mais à partir de l'acolythat, avec des préoccupations évidentes de brièveté; l'on y supprime tout ce qui n'y est pas de première nécessité : la portée symbolique des cérémonies, l'usage à faire des instruments (1), etc. Hugues, d'autre part, ayant le même texte qu'Yves dans ces trois formules, à part une légère addition pour l'exorcisme et le sous-diaconat, prise au droit canon, l'on en est réduit, si l'on veut préciser d'avantage les sources, à des indices peu concluants, qui n'ont quelque valeur que pour l'exorcisme (2) ; ici, Yves et le Lombard suppriment les mêmes mots de la formule récitée par l'évêque : *et commendate memoriae*. En tout cas l'écart qui sépare ici le *Magister* de Gratien ne peut nous faire regarder comme source le canon *Exorcista* de la Distinction XXIII, C. 17.

Quant à l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice de ces fonctions, les seules variantes appréciables qui séparent Yves et Hugues, à savoir dans le chapitre de l'exorcisme (3), nous permettent, pensons-nous, de conclure que le Victorin a sûrement servi de modèle pour ce chapitre; une présomption s'en dégage pour assigner la même source aux paragraphes similaires des deux autres chapitres. Le Lombard, resté ainsi conséquent avec lui-même depuis le chapitre sur les *ostiarii*, aurait chaque fois puisé dans Hugues l'exemple du

(1) Ce sont les incises : *ut sciant...., quibus debent....*, etc.; même les expressions : *de manu episcopi, archidiaconi*, etc. sont raccourcies en : *ab episcopi, archidiaconi* : souci fort compréhensible chez un copiste.

(2) Pour le sous-diaconat, la phrase négative : *manus impositionem non accipiunt sicut sacerdotes et diaconi, sed tantum*, absente chez le *Magister* comme chez Yves, mais présente chez Hugues, devait se supprimer dès qu'on visait à la brièveté; si, dans Yves, *Calicem* se lit après *patenam*, comme dans le Lombard, par contre la formule de l'exorcisme a le pluriel : *super energumenos sive catecumenos* chez Hugues et le Lombard, contrairement à Yves de Chartres.

(3) La coupe de la phrase : *hoc exemplo nos docens... ut recipiat...*, se retrouve identiquement chez Hugues et chez Pierre Lombard (PL, 176, 425. B. C.; edit. Quaracchi, p. 604).

Digitized by Google

Sauveur. Mais ici se rencontre le même souci de brièveté, qui s'accusait déjà dans les cérémonies de l'ordination des acolythes et des sous-diacres : pour le premier, P. Lombard, s'il faut en croire nos éditions actuelles, retranche la fin du texte de S. Jean (8, 12), cité en entier par Yves et par Hugues, et au récit du lavement des pieds, il supprime les mots de ses mêmes modèles : *facta coena cum discipulis*. Par contre le chapitre des exorcistes, substitue à la guérison de Marie Madeleine, citée par Hugues, cet exemple général *demoniacos multos sanavit*. C'est une des rares lignes de tout le traité, pour lequel la source resterait encore à découvrir. Faudra-t-il la chercher dans un des vieux rituels ou des recueils de textes cités tantôt? Dans ceux-ci figure chacun des deux exemples apportés (1).

A la fin des chapitres sur les exorcistes et les acolythes, le Lombard reprend une idée qui s'était déjà fait jour à propos des lecteurs ; fidèle à toute la lignée des liturgistes issus d'Isidore de Séville, et parmi lesquels il faut ranger Yves de Chartres (2), il assigne des points d'attache qui relient ces fonctions à celles des classes sacerdotales similaires de l'ancien testament. Le premier passage, après trois mots d'allure indépendante, rencontre immédiatement les expressions d'un *Dictum Gratiani* (3) ; pour l'autre, en connexion avec l'Exode 25, 6, nous n'avons pu jusqu'ici assigner quelque modèle ; le manuscrit de Troyes attribue à Gandulphe la paternité de la phrase (4),

(1) Voir RHE, 1909, t. X, p. 296, note 4, vers la fin.

(2) Voir surtout son sermon nº 5 : *de Convenientia veteris et novi sacrificii* (PL, 162, 533 et suiv.). Isidore, Amalaire, Raban, ps. Alcuin, etc. (*locis supra citatis*) exposent le sacerdoce de l'ancienne loi dans une série de chapitres parallèles à ceux qui parlent du sacerdoce chrétien. Les huit degrés des Juifs se réduisent à sept dans la nouvelle loi, grâce à l'identification du psalmiste avec le lecteur ; mais beaucoup des textes cités précédemment maintiennent le *psalmista*, ou ne parlent pas de l'acolythe.

(3) Dist. XXI, I, § 1.

(4) Troyes 1206, fol. 147 v. Voir aussi les vv. Lev. 6, 12, Ex. 27, 21 et les *loci paralleli*. La *Glossa* de Walafrid Strabon, ou Strabus, comme disent le Lombard et Gandulphe, si souvent utilisée par le *Magister* (Baltzer, *op. cit.*, p. 5), ainsi que le constatent déjà les annotations marginales de beaucoup de manuscrits en relation avec celui de Troyes 1206, ne contient aucun texte qui ait pu servir de modèle. Les explications des liturgistes qui parlent des acolythes portant des flambeaux vers le nord pour l'Évangile, contiennent divers exposés allégoriques (voir par ex. Bède, PL, 91, 414 B., 417 D., 804 C. D. ; Amalaire, *de Eccles. Offic.*, II, 10, PL, 105, 1085 ; les *Eclogae de offic. missae*, PL, 105, 1320 B., 1323 B. ; *Rev. Bénéd.*, 1908, XXV, p. 318 ; Honoré d'Autun, *Sacramentarium*, cap. 84, PL, 172, 789 C. etc. etc.) ; mais pas un d'entre eux ne se rapproche du Lombard. La génération suivante des liturgistes, Jean Beleth (*Rationale divinorum officiorum*, 39, PL, 202, 47) ; Sicard de Crémone (*Mitrale*, I, 13, 49, 50 ; II, 2 et 3. PL, 213, 62, 66, etc.) ;

Digitized by Google

mais sans aucun titre (1); le résumé de Bamberg, qui, ici comme en maint autre endroit, coupe un peu au hasard dans le texte de Gandulphe, n'offre ici aucun secours (2).

* * *

En contraste marqué avec les chapitres précédents, l'exposé relatif aux diacres et aux prêtres présente (3) des proportions au moins doubles, au grand préjudice de l'ordre et de la clarté; la servilité de la copie des sources y engendre plus que jamais des répétitions d'idées et de longues interpolations, désagréables à la lecture. Dans le même cadre habituel, fonctions, ordinations, exemple de Jésus-Christ, rempli par les deux canons de Gratien (4) et les passages copiés d'Yves ou du Victorin (5), ont été versés de longs emprunts, sur l'étymologie des diverses appellations, la portée symbolique des rites ou les fonctions similaires de l'ancienne loi. Le chapitre des diacres place ces développements au début, mais en les coupant par les deux canons de Gratien; le passage sur les prêtres n'est pas plus satisfaisant.

Où Pierre a-t-il puisé ce chapitre X? Ses modèles habituels, Gratien, Yves et Hugues, semblent bien lui rester fidèlement sous les yeux; mais les variantes qu'il introduit en maint endroit, ne nous permettent pas, surtout dans l'état actuel de nos éditions, une réponse nettement tranchée. Remarquons en effet, que pour le premier tiers de leurs chapitres respectifs sur les diacres, Yves et Hugues se suivent de très près, à savoir pour le parallélisme de ces fonctions dans l'ancienne loi et la loi nouvelle. Isidore, qui a le même passage (6), moins le dernier morceau, y présente au début,

DURAND DE MENDE (*Rationale divinorum officiorum*, II, 7. Lyon, 1605), qui tous dépendent si intimement des traditions antérieures, n'a pas donné de postérité littéraire à la phrase du *Magister*.

(1) Nous établissons ailleurs, d'après ce même chapitre sur les ordres ecclésiastiques, que le traité de Gandulphe est postérieur à celui de P. Lombard. L'examen comparatif de beaucoup d'autres passages, même en dehors de ce quatrième livre, fait aboutir à la même constatation (*Revue Néo-Scolastique*, t. XVI, 1909, pp. 582-600).

(2) Le ms. de la Bibliothèque royale de Bamberg (B. IV. 29, fol. 139 v. 1) donne ici un résumé très incomplet : l'auteur a pris trois phrases de tout le traité et ne parle que des exorcistes, des sous-diacres, des diacres et des prêtres.

(3) 4 Dist. XXIV, 10 (diacres) et f4 (prêtres); *op. cit.*, 605 et suiv.

(4) Dist. XXI, *Cleros*, § 13 et 12; et Dist. XXV, *Perlectis*, § 7 et 8.

(5) HUGUES, *op. cit.*, ch. 11 et 12 (PL, 176, 426 et suiv.); YVES, PL, 162, 516-519.

(6) *De Eccles. Offic.*, II, 8 (PL, 83, 788); le passage qui manque dans Isidore est l'explication allégorique commençant par les mots : *Quod etiam in novo Testamento representatur, cum diaconis....* (PL, 162, 516 D.)

Digitized by Google

des omissions et, de côté et d'autre, des variantes, qui nous font voir dans Yves le modèle du Victorin. Par contre, quand nous en venons à la description allégorique des diacres du nouveau testament, aux fonctions qui les attendent et aux devoirs qui leur incombent, Hugues suit de fort près Isidore (1). C'est à Yves d'ailleurs qu'il revient, quand il parle des cérémonies de l'ordination et de l'exemple de Jésus-Christ, mais en intervertissant, comme nous l'avons déjà dit, l'ordre de son modèle.

Le *Magister Sententiarum* (2) suit Hugues (ou Yves), pour le début, mais en ayant soin de mutiler leur première phrase sur le nombre 6; puis il intercale dans le développement de son modèle, qu'il coupe d'une manière assez malavisée, les deux canons habituels de Gratien (3), dont le contenu d'ailleurs ne se rencontre ni chez Hugues ni chez Yves; cette citation nous vaut, une seconde fois, la mention de l'origine des lévites et de l'étymologie de leur nom. Après ces canons transcrits, le premier surtout, sans guère de variantes (4), le Lombard reprend le passage de son premier modèle (5), qui ici, en raison de la brièveté finale, serait plutôt le Victorin; mais après avoir fait une simple mention de l'allégorie des sept anges et de l'épitre de Timothée, qui introduit un développement assez ample chez Hugues, Yves et Isidore, le Maître des Sentences coupe court, pour passer à l'ordination et à l'exemple du Sauveur; il les sépare par le texte de S. Paul sur la nécessité de l'épreuve préalable (6), qu'il a rencontré chez ses modèles avant la description de l'ordination. Est-ce le souci du démarquage qui a produit cette nouvelle interruption, plutôt malencontreuse? Peut-être; mais, l'on a plutôt l'impression que le compilateur, un moment distrait, a voulu réparer une espèce d'oubli et corriger une omission

(1) Isidore sert de modèle, ou tout au moins de trame, à Yves (cfr. *Décret*, 10, PL, 161, 445-446), pour tout ce chapitre. Hugues, fidèle ici à Isidore, n'a pas la paraphrase du sermon synodal, sur les sept anges, les sept candélabres, etc.; il transcrit par contre quelques incises qui font défaut dans Yves de Chartres, mais qui se retrouvent dans Isidore (*Op. cit.*, II, 8, n. 3 et 4). La nature des variantes, autant que l'état des éditions actuelles permet de l'affirmer, ne porte nullement à voir dans le *Décret* d'Yves, IV, 10 (PL, 161, 445-446) l'intermédiaire qui aurait passé à Hugues le texte d'Isidore.

(2) D. XXIV, 10, p. 605, 1e col.

(3) D. XXI, § 13, D. XXV, § 7.

(4) Au contraire, la comparaison avec Isidore (*op. cit.*) en accuse un bon nombre.

(5) Aux mots : *quod autem huic ordini a Moyse statutum est.* Remarquons que le mot *sinister* que nous trouvons chez Hugues et Yves est toujours remplacé par *laevus* chez le Lombard.

(6) 1 Tim., 3, 10.

Digitized by Google

qu'il juge importante : *antequam ordinentur,* dit-il après avoir exposé ces cérémonies, *probentur ut docet apostolus, etc.* Quelques variantes dans ces paragraphes sur l'ordination et l'exemple de Jésus-Christ (1) mettent le texte du Lombard en connexion plus étroite avec Hugues qu'avec l'évêque de Chartres; ce qui donnerait à croire, pour ne pas multiplier inutilement les sources, que tout ce chapitre n'a eu comme modèle que le *De sacramentis* de Hugues et le *Décret* de Gratien.

* * *

Le chapitre des prêtres (2), qui offre de nombreux passages identiques chez Yves et chez Hugues, est, chez Pierre Lombard, tout aussi encombré que celui des diacres. Il commence par une citation (3) du Décret empruntée à la même Dist. XXI *Cleros,* qui a déjà alimenté chacun des chapitres précédents; mais elle se trouve coupée à mi-chemin par une considération morale, rattachée à l'étymologie du mot *presbyter* et empruntée à Hugues; Yves, qui a la même idée, la présente en des termes différents (4). Nous mettons sous les yeux du lecteur les trois passages :

LOMBARD : « Presbyteri nominantur; qui morum prudentia et maturitate conversationis praecellere debent in populo, sicut scriptum est : « Senectus venerabilis est, non diuturna nec annorum numero computata. Cani enim sunt sensus hominis et aetas senectutis vita immaculata ». Ideo autem et presbytero..... »

YVES (col. 518 B.) : « Latine dicuntur seniores, non tam aetate quam prudentia et morum maturitate. Unde dicitur in libro Sapientiae : « Cani sunt sensus hominum et senectus hominis vita immaculata. » Presbyteri quippe et successores... »

HUGUES (col. 428 B.) : « Presbyteri (debent) seniores esse in populo Dei non tantum aetate corporis quantum prudentia morum et maturitate bonae conversationis sicut scriptum est : « Senectus venerabilis est non diuturna neque annorum numero computata. Cani enim sunt sensus hominis et aetas senectutis vita immaculata. » Distat autem hoc..... »

Aussitôt après, le *Magister* revient au Décret de Gratien, en transcrivant (5) la suite de la Dist. XXI, § 12, et en y ajoutant § 11

(1) Lombard a les mots : (*orarium*) *id est stola,* omis par Yves; et *dormitantes,* au lieu de *dormientes* qu'on lit chez Yves.

(2) 4 Dist. XXIV, 11, p. 605, 2e col. ; *De Sacrament.*, II, 3, 12 (PL, 176, 428-429); Yves (PL, 162, 518-519).

(3) Dist. XXI, § 12.

(4) Il s'inspire du texte d'Isidore (*de Eccles. Offic.*, II, 7, n. 4. PL, 83, 788) qu'il a transcrit dans son Décret (VI, 11. PL, 161, 447 B.)

(5) *Ideo autem et presbyteri....* jusqu'aux mots : *ad presbyterum autem pertinet,* qui commencent la Dist. XXV, *Perlectis,* § 8. Remarquons que la

Digitized by Google

avec une partie de § 10. Il accumule ainsi tout ce que lui fournissent ses modèles, sur le sens du mot prêtre dans les différentes langues; cela nous donne une seconde fois, par un système de répétition déjà constaté, l'étymologie du mot *sacerdos;* mais la glose *Sive sacer dux*, ajoutée par le *Magister*, ne se rencontre ni chez Gratien, ni dans les variantes indiquées par Friedberg, ni dans les sources originales du Décret. Serait-ce une contribution personnelle du Lombard ou une corruption du texte (1)? Au canon de la Dist. XXI, fait immédiatement suite dans les chapitres précédents, la citation

transcription se fait dans l'ordre inverse de celui de Gratien; celui-ci suit pas à pas Isidore (*Etymol.*, VII, 12, n. 16-21). Les variantes seules, surtout dans l'état actuel des éditions (*non aetatis;* Isid.: *hoc aetatis; primus enim, est;* Isid.: *primus est enim*), ne suffisent pas pour que nous puissions affirmer la dépendance immédiate de Gratien; mais, en d'autres endroits, elles prouvent que le Lombard n'a pas sous les yeux le texte d'Isidore, pour cette même distinction XXI; ce qui porterait à adopter ici la même conclusion; les quelques légères divergences d'avec Gratien, encore une fois, ne rapprochent pas le *Magister* du texte isidorien. Nous ne savons pourquoi les éditeurs de Quaracchi nomment ici Raban Maur, comme source du passage: *Sacerdos nomen habet compositum...* (p. 605, n. 8); Raban l'avait copié textuellement d'Isidore (*de Universo*, IV, 5. PL, 111, 92) et Gratien l'avait pris d'Isidore pour l'incorporer dans son Décret.

(1) Cette signification soi-disant étymologique se rencontre pas dans le *Vocabularium latinum*, ou *Elementarium* de Papias († 1053), si utilisé au moyen âge, (voir par exemple le ms. 1206 de Troyes, *passim*, et les notes marginales dans les mss. des *Sentences* de P. Lombard); il se contente de copier textuellement ou de résumer les passages classiques d'Isidore (édit. Venise, 1491, p. 100, 33 v.: *presbyter, presbyteri;* p. 100, 51 v.: *Sacerdotes*). Huguccio († 1210), canoniste et auteur d'un lexique également très répandu, mais encore inédit, — on le trouve dans beaucoup de bibliothèques et il est fréquemment cité dans les anciens catalogues — ne la donne pas non plus (*Derivationes sive ethymologiae*). — Je dois tous mes remerciements au P. G. Dandoy, qui a bien voulu consulter pour moi le ms. lat. de la Bodleienne 3819. — Ce n'est donc pas de ces sources que pourrait venir cette interpolation, si interpolation il y a, dans le texte des *Sentences*. L'on serait porté à croire que les mots *sive sacer dux* proviennent d'une corruption du texte de Gratien ou d'une lecture hâtive du passage du Décret par Pierre Lombard; ou mieux de l'une et l'autre cause réunies. Aux mots de Gratien; *sive latine sacerdos dux* qui viennent assez malencontreusement entre § 10 et 11, et que ne connaissent ni Isidore ni ceux qui l'ont utilisé ou copié, Raban, Amalaire et le ps. Alcuin (*locis supra citatis*), le *Magister* aurait substitué: *sive sacer dux* et aurait placé cette incise à un endroit plus convenable de son texte, en supprimant *latine* devenu inutile. Une étude étendue des premiers témoins du texte pourra dire ce que vaut la conjecture. D'autre part, un contemporain de Pierre Lombard, Honoré d'Autun, a dans deux de ses ouvrages l'étymologie *sacer dux a sacro ducatu*, pour le mot *presbiter*. (*Gemma Animae*, I, 182; *Sacramentarium*, 24. PL, 172, 598, 760). Cela ouvrirait-il encore un nouveau coin d'horizon pour le problème des sources?

Digitized by Google

de la Dist. XXV, § 8, *Ad presbit. pertinet*, sur les attributions du prêtre. Les variantes, encore une fois, ne permettent pas de révoquer en doute la transcription directe du texte de Gratien. C'est après cette citation de Gratien que commence l'exposé des cérémonies de l'ordination, auquel se rattache, comme chacun sait, un important débat théologique, celui de la matière et de la forme du sacrement de l'ordre (1) : l'imposition des mains, en usage chez les Grecs et longtemps mentionnée seule dans les anciens rituels occidentaux, est-elle exclusivement la matière du sacrement? ou bien, avec la totalité des théologiens du moyen âge, qui suivent ici Pierre Lombard, faut-il lui ajouter, si pas lui préférer, la tradition des instruments (2)?

Notre étude qui se restreint au *Magister* et à ses sources ou ses copistes, n'a pas pour objet l'examen de cette question, où l'accord d'ailleurs, au moins théoriquement, est chose faite, ou peu s'en faut; mais nous croyons qu'une comparaison du texte des *Sententiae* avec ses modèles, comme Morin et d'autres en ont déjà ouvert la

(1) Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur pour les données historiques ou théologiques aux ouvrages suivantes : J. MORINUS, *Commentarius de sacris Ecclesiae ordinationibus*, pars III, 7, 1; p. 101 et suiv. Anvers, 1695; MARTÈNE, *de Antiquis ecclesiae ritibus*, lib. 1, VIII, 9 (vol. II, p. 23 et suiv.). Anvers, 1763; BINTERIM, *Denkwürdigketen der christ. kathol. Kirche*, I, 1, p. 477 et suiv. Mayence, 1825; FRANZELIN, *De Sacramentis in genere*, p. 46. Rome, 1878; SCHANZ, *Die Lehre von den hl. Sacramenten*, p. 679-686. Fribourg, 1893; HEINRICH-GUTBERLET, *Dogmatische Theologie*, vol. X, p. 284 et suiv. Mayence, 1904; CH. PESCH, *Praelectiones dogmaticae*, t. VIII, p. 308-316. Fribourg, 3e édit., 1909. BENOÎT XIV, *de Synodo dioces.*, lib. VIII, 10, n. 11 (*Opera*, 1767, t. 11, p. 169) constate que la doctrine présente a contre elle « *universam fere aciem scolasticorum* ». Plusieurs de ces auteurs négligent d'indiquer l'omission de P. Lombard, qui ne parle pas de l'imposition des mains. Voir aussi la théorie exposée par C. GUTBERLET, *Der sakramentale Ritus der Priesterweihe*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXV (1909), p. 621.

(2) Il n'est pas sans intérêt de mettre ici sous les yeux les hésitations de Pierre le Chantre, qui écrivait quelque quarante ans après Pierre Lombard, dans sa *Summa Cantoris parisiensis de sacramentis et anime consiliis* (Bibliothèque Nationale, ms. lat. 14445, fol. 154 v. 1) : « De ordine sacerdotis queri potest quando conferatur, videmus enim multa fieri quorum quodlibet quasi facit substanciam Sacramenti illius, sicut impositio manus super caput illius, inunctio manuum eius, tradicio quedam clavium in qua dicitur accipe potestatem ligandi et solvendi, tradicio calicis in qua datur quasi potestas dominici corporis conficiendi. » Remarquons que Pierre parle de l'imposition des mains. A certains endroits de son ouvrage, comme au fol. 166 v. 2, sur la pénitence, il dit ne vouloir traiter que les points dont le Lombard ne parle pas. Sur ce traité, cfr. *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 296-298, et SCHMIDT-GUTJAHR, *Petrus Cantor*, p. 85. Graz, 1902.

Digitized by Google

voie, peut éclairer les origines historiques de la théorie dominante pendant le bas moyen âge et confirmer les résultats généralement admis de nos jours.

* * *

L'on sait que l'imposition des mains avec l'invocation du S. Esprit, apparaît seule dans les anciennes prescriptions canoniques ou liturgiques relatives aux ordinations ; nous la rencontrons dans les témoins de l'usage romain et dans ceux de l'usage gallican (1) ; les livres liturgiques postérieurs, qui la reproduisent avec des variantes plus ou moins sensibles (2), y ajoutent d'abord, par un emprunt au rituel gallican, l'onction des mains ; puis, à une époque antérieure au XIe siècle, mais dont la détermination précise n'intéresse pas directement notre travail, l'on rencontre l'imposition de l'étole et de la chasuble, et la tradition du calice avec la patène et l'hostie, celle-là précédant l'onction des mains, celle-ci la suivant immédiatement (3). Depuis longtemps ces diverses cérémonies sont codifiées dans le Pontifical romain.

Des quatre auteurs du XIIe siècle, dont nous avons suivi parallèlement l'exposé, un seul, Hugues de S. Victor, fait place dans sa description aux cinq éléments cités : l'imposition des mains par l'évêque et les prêtres présents, l'invocation du S. Esprit, l'onction des mains, l'imposition de l'étole, la tradition du calice avec la patène et l'hostie (4). Tous omettent la mention de la chasuble. Yves de Chartres (5) ne parle pas de l'onction des mains ; par contre,

(1) Voir Mgr. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, chap. X, p. 357 et suiv. Paris, 1908.

(2) Par exemple, le sacramentaire gélasien (édit. Wilson, 1894, Oxford), qui supprime d'après le manuscrit de Vatican (Regin. 516) : *et manum super caput ejus tenente*, p. 144. (Cfr. aussi les notes 27 et 28, p. 146.) Le manuscrit de Zurich (voir WILSON, *op. cit.*, XX, n. 1), édité par GERBERT (*Monumenta veteris liturgiae alleman.* Typis San-Blasianis, II (1777), p. 39), a le même texte que le Décret d'Yves — voir plus loin — à part deux légères variantes.

(3) Outre DUCHESNE, *op. cit.*, chap. X et XI, notamment p. 378, 370, n. 1, 372, n. 2, voir les divers *Ordines* publiés par J. MORIN (*op. cit.*, pars. II, 209 et suiv.), ou par MARTÈNE (*op. cit.*, lib. 1, VIII, 10, vol. 2, p. 31 et suiv.) et reproduite par ASSEMANUS, *Codex Liturgicus Ecclesiae Universis*, VIII. Rome, 1755. MARTÈNE fait remarquer un *Ordo* fort ancien, le seul, celui de Noyon, inconnu à J. Morin, en faveur de la tradition des instruments (*op. cit.*, p. 23 et 50).

(4) *De Sacramentis*, II, 3, 12 (col. 429, P. C.).

(5) PL, 162, 519 B.

Digitized by Google

c'est par elle que commence Pierre Lombard (1), lequel supprime l'imposition des mains avec la prière au saint Esprit; il donne, pour finir, la cérémonie de l'étole et du calice. Gratien (2), fidèle à sa source, qu'il croit être le 4e concile de Carthage, — en réalité les *Statuta Ecclesiae Antiqua*, nés au Sud de la Gaule peu après l'année 500 (3) — ne mentionne que l'imposition des mains avec la bénédiction de l'évêque.

Les développements du sermon synodal s'inspirent évidemment, chez Yves, des sources canoniques et liturgiques énumérées plus haut; au paragraphe sur l'imposition des mains, le seul que contiennent son Décret et sa Panormie (4), il ajoute les autres points du rituel; mais par une omission, dont l'explication nous échappe, — car rien ne permet de croire que l'église de Chartres ignorait alors cet usage — il ne dit pas un mot de l'onction des mains, se contentant d'une seule formule *accipiunt stolam.... accipiunt et calicem* (5), pour en tirer quelque enseignement.

A part l'onction des mains qu'il ajoute (6), et une parenthèse sur l'onction de la tête (7) dans l'ordination épiscopale, Hugues suit de très près le texte d'Yves; mais une variante qu'il présente et qui se retrouvera dans le Lombard, mérite considération : le Victorin, en

(1) 4 Dist. XXIV, 11, p. 605-606. Il est plutôt étonnant que le Commentaire critique contenu dans le ms. 1206 de Troyes ne signale pas cette omission du *Magister;* il y met ordinairement plus d'acribie; cette fois il se contente de renvoyer à Hugues de Saint-Victor (fol. 175 r., 2); par contre il a comparé de près dans tout ce traité Gandulphe et Pierre Lombard : *istud non est in Guand., hec vero clausula non est in Guand. etc.* fol. 174 v. 1, etc.

(2) Dist. XXIII, C. VIII, § *Presbiter.*

(3) MAASSEN, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts* (1863), I, p. 382, 493 et suiv.

(4) *Decretum,* VI, 12; *Panormia,* III, 33 (PL, 161, 447, C. 1137 A.).

(5) PL, 162, 519 B. C. Remarquons la formule : *quatenus his instrumentis potentiam accipiant offerendi* qui emploie le présent.

(6) Col. 429 C. D. Hugues l'emprunte évidemment aux rituels, en ajoutant, comme seconde application, la signification symbolique de miséricorde attachée à la matière de cette onction. Mais, contrairement aux rituels, il place cette cérémonie, avant la tradition de l'étole, sans doute pour ne pas briser le texte de son modèle : *accipiunt.... accipiunt.* L'idée de miséricorde se retrouve aussi dans le *Sermo* déjà cité de MARTÈNE (*op. cit.,* p. 18).

(7) Remarquons qu'un certain nombre d'*Ordines* anciens parlent d'une onction de la tête pour l'ordination des prêtres, celui de Jumièges, d'Egbert, etc., surtout en Angleterre et en Normandie (MARTÈNE, *op. cit.,* p. 23, 27, 40, 46, etc.). Est-ce contre cet usage que Hugues ouvre ici cette parenthèse ? Dans le pontifical de l'archevêque Robert, l'on a effacé les mots relatifs à cette onction : *The Pontifical of Archbishop Robert,* édité par LEGGS dans les publications de la *Bradshaw Society,* t. 48 (1907), p. 381.

Digitized by Google

effet, ne s'écarte de son modèle (1) que pour mettre au passé (*quatenus his instrumentis potestatem se accepisse agnoscant*) la formule que le sermon synodal mettait au présent et qui donnait à la tradition des instruments une portée apparemment plus efficace : *quatenus.... accipiant*. L'explication qui accompagne l'onction des mains, est conçue, chez Hugues, dans le même esprit que celle de la tradition du calice : *ut cognoscant se hoc sacramento gratiam consecrandi accipere*. Le texte du Lombard, qui n'a pas, nous l'avons dit, l'imposition des mains, ni l'invocation du S. Esprit (2), retranche en outre à la formule du Victorin, de laquelle il se rapproche le plus, la parenthèse sur l'onction épiscopale et une incise empruntée par Hugues à l'évêque de Chartres ; cette incise aurait dû lui faire remarquer son omission : au lieu de : *hi post invocationem S. Spiritus accipiunt*, le Lombard coupe court pour introduire tout de suite l'imposition de l'étole : *accipit et stolam ;* et par une exception qui ne se représente que pour les *lectores*, il emploie ici le singulier (3). Nous croyons utile de placer sous les yeux du lecteur les quatre textes relatifs à l'ordination des prêtres. L'on y verra que le *Magister Sententiarum* ne copie rien du Décret (Dist. XXIII, C. 8), ni du début de Hugues ou d'Yves ; mais il prend au Victorin l'onction des mains et probablement l'imposition de l'étole, en le résumant ; la tradition du calice vient évidemment de la même source (4). L'on peut, sans crainte de se tromper, écarter pour Hugues et Pierre Lombard tout emprunt immédiat aux sources liturgiques, dans les passages communs aux trois auteurs ; la coïncidence, souvent textuelle, y est toujours trop frappante, même dans les omissions comme la chasuble ; plusieurs fois d'ailleurs, l'utili-

(1) Nous ne donnons pas de valeur, évidemment, surtout dans l'état actuel des éditions, aux deux variantes insignifiantes *per hoc* (Yves), *ex hoc* (Hugues), *hostiis* (Hugues), pour *hostia* (Yves).

(2) Gandulphe a les mêmes omissions que Pierre Lombard. Mss. de Turin, A. 57, fol. 82 r. 2 ; A. 115, f. 94 r. 2 ; Heiligenkreuz 232, fol. 57 r. 2.

(3) Nous avons déjà fait remarquer que cet emploi du singulier et du pluriel est fort capricieux : cinq des formules de l'ordination ont le pluriel chez le Lombard ; deux, le singulier. Dans les mêmes chapitres, des textes se font suite, qui, d'une phrase à l'autre, passent du singulier au pluriel, telles les deux citations fréquentes : *ad acolythum*, etc. *pertinet* et *hi cum ordinantur*, que nous rencontrons juxtaposées, dans les paragraphes consacrés aux exorcistes, aux acolythes et aux sous-diacres.

(4) Pierre Lombard emploie la même expression, *debere*, à propos de l'onction des mains et de l'étole ; remarquons, en outre, que la phrase *per hoc sciat*, surtout si on la compare à d'autres semblables (chap. 6, 7, 9, pp. 604 col. 1, 605 col. 2), l'emporte en clarté sur celle du Victorin, son modèle, chez lequel les mots : *his instrumentis*, peuvent se rapporter à *intelligant* ou à *accepisse*.

Digitized by Google

sation des livres liturgiques aurait conseillé d'autres expressions : par exemple : *missam celebrare pro vivis et defunctis,* au lieu de *placabiles hostias Deo offerendi,* qui ne se rencontre que plus loin dans les pontificaux. Quant à l'étole, rien ne se rapproche, dans la liturgie, de la formule commune aux trois textes.

Yves (PL, 162, 519 B.) : « Hi cum ordinantur, episcopo eos benedicente et manum super capita eorum tenente, omnes presbyteri qui presentes sunt, manus suas iuxta manus episcopi super capita eorum levant et Sp. S. super eos qui ordinantur invocant.

Hi post invocationem S. Sp. stolam super utrumque humerum accipiunt quae in modum sustentaculorum, dexterum latus munit et sinistrum, ut per hoc intelligant se per arma iustitiae a dextris et a sinistris esse munitos ut eos nec adversa frangant, nec prospera extollant.

« Accipiunt et calicem cum vino et patenam cum hostia de manu episcopi, quatenus his instrumentis potestatem accipiant placabiles hostias Deo offerendi. Hoc officio usus est Dominus..... »

Hugues (PL, 429 B. C.) : « Presbyteri cum ordinantur, episcopo eos benedicente et manus super capita eorum tenente, omnes presbyteri qui presentes sunt manus iuxta manum episcopi super capita eorum levant, et Sp. S. super eos qui ordinantur invocant.

Unguntur presbyteris manus sicut episcopis ut cognoscant se hoc sacramento gratiam consecrandi accipere et opera misericordiae erga omnes pro viribus exercere debere. Unctio capitis specialiter ad episcopum pertinet, ut intelligant se vicarium illius esse de quo scriptum est : « Unxit te Deus.... laetitiae ». (Psalm 44, 8.)

Hi post invocationem S. Sp. stolam super utrumque humerum accipiunt quae in modum sustentaculorum dexterum latus munit et sinistrum, ut ex hoc intelligant se per arma iustitiae a dextris et a sinistris esse munitos, ut eos nec adversa frangant, nec prospera extollant.

Accipiunt et calicem cum vino et patenam cum hostiis de manu episcopi, quatenus his instrumentis potestatem se accepisse agnoscant, placabiles Deo hostias offerendi. Hoc officio usus est Dominus..... »

Lombard (p. 605-6) : « Qui cum ordinatur, inunguntur ei manus, ut intelligat se accepisse gratiam consecrandi et caritatis opera debere ad omnes extendere. Accipit et stolam, quae tenet utrumque latus, quia debet esse munitus armis iustitiae contra adversa et prospera. Accipit etiam calicem cum vino et patenam cum hostiis ut per hoc sciat se accepisse potestatem placabiles Deo hostias offerendi. Hic ordo a filiis Aaron sumpsit initium..... »

Gratien (Dist. XXIII, C. 8). *Qualiter ordinetur presbiter* : « Presbiter cum ordinatur, episcopo eum benedicente et manum super caput eius tenente, etiam omnes qui presentes sunt, manus suas iuxta manus episcopi super caput illius teneant. »

Digitized by Google

De la juxtaposition de ces textes et des considérations qui précèdent, l'hypothèse d'un oubli chez Pierre Lombard dans la transcription de ses sources surgit tout naturellement dans l'esprit. Le travail de découpage que nous avons constaté sans interruption, provoquait facilement une distraction, une espèce de *lapsus calami*. D'autre part, la fidélité servile que le *Magister* a déployée jusqu'ici et continuera à déployer ensuite, à suivre pas à pas Yves, Hugues et Gratien, — lesquels parlent chacun de l'imposition des mains — et par suite le manque complet d'originalité dans cet exposé sur les ordres, ne permet pas de s'arrêter à l'hypothèse d'une omission consciente et voulue, qui nous révèle sur la valeur de l'imposition des mains ou de la tradition des instruments, une opinion personnelle au Lombard. Quand l'auteur des *Sentences* rencontre des avis contradictoires, il nous le dit, accumulant alors les *auctoritates* et les *quae praemissis contraria videntur*, ou introduisant par un *quaeri solet, hic movetur quaestio*, un nouveau débat ; d'autres fois, il laisse la question indécise, sans lui apporter sa *determinatio*, comme il dit. Ici, rien de semblable ne se présente. L'omission doit avoir été la suite d'une distraction (1), à moins de supposer que l'absence de toute visée dogmatique dans ces chapitres — les commentateurs suivants y ont vu certes une portée dogmatique — n'ait permis au Lombard de traiter ses sources avec quelque liberté et de ne prendre, pour matière d'enseignement moral, que les éléments qu'il jugeait les plus efficaces dans ce sens. En tout cas, quelle que soit la cause de l'omission, le long débat théologique qui devait se greffer sur ce paragraphe a toutes les chances d'être resté insoupçonné de celui qui l'avait provoqué.

* * *

L'abrégé des « Sentences » qui porte le nom de Bandinus, omet également l'imposition des mains (2). Un autre abrégé plus étendu de l'œuvre lombardienne, conservé dans un ancien manuscrit des Cisterciens de Cambron, actuellement à la Bibliothèque de l'Université de Gand (3), présente la même omission. Par contre, il contient le chapitre sur la confirmation omis par Bandinus (4) ; il parle

(1) Ce que tendrait à confirmer le passé *ut se accepisse agnoscant*, maintenu dans sa phrase comme dans la formule puisée chez Hugues.

(2) PL, 192, 1104 D. Gandulphe en fait autant (*Revue Néo-Scolastique*, article cité).

(3) Ms. 252 (560), f. 76 r. 1.

(4) Fol. 65 r. 2.

Digitized by Google

aussi de l'extrême-onction (1), tandis que Gandulphe, qui cite ce sacrement, comme Pierre Lombard, au début du quatrième livre, supprime le chapitre que lui consacre le *Magister*. Un résumé du sermon synodal d'Yves de Chartres, ajouté, avec les chapitres abrégés de Gautier de Mortagne sur le mariage, à un abrégé de la *Summa Sententiarum* que renferme le même manuscrit de Cambron (2), se contente de la formule suivante : *Hi, post invocationem spiritus sancti, stolam super utrumque humerum accipiunt*, ... (3). L'on peut juger par là de la fidélité des abréviateurs et des copistes à suivre les idées de leurs modèles. La même constatation se dégage, nous l'avons vu, de l'examen du résumé de Bamberg intitulé *Flores Sentenciarum M. Gandulfi* : c'est au hasard que l'abréviateur y cueille même autre chose que des fleurs ! L'omission qui se rencontre chez le Lombard, ses copistes et ses commentateurs, ne nous est pas fournie par un traité anonyme sur les sacrements, conservé dans le manuscrit 22233 de la Bibliothèque royale de Munich et écrit en plein XIIIe siècle — il cite la *Summa de Casibus* (4) et Hugues de Saint-Cher (5). Un autre traité théologique anonyme de Munich (6), qui développe longuement la partie réservée aux sacrements, transcrit, pour les sept degrés de l'ordre, les cérémonies de l'ordination, etc., le sermon synodal d'Yves de Chartres (7) et, par conséquent, n'omet pas, comme le *Magister*, l'imposition des mains. Remarquons en outre que la fixité de la codification canonique due à Gratien et les rapports entre les deux sciences, notamment dans la partie sacramentaire, maintenaient toujours une place, dans l'enseignement théologique, à l'imposition des mains. Un des disciples de Pierre Lombard, si souvent fidèle à l'expression du maître, Pierre de Poitiers, vers la fin du XIIe siècle, va même jusqu'à laisser aux « Décrétistes » toute la théologie du sacrement de l'ordre (8).

* * *

La suite du chapitre nous ramène au Décret. Cette fois, ce n'est plus un canon, c'est un *Dictum Gratiani* que transcrit textuellement

(1) Fol. 74 r. 2.
(2) Fol. 89-102.
(3) Fol. 102 v. 2.
(4) Fol. 42 v. 2.
(5) Fol. 13 v. 1. (Voir aussi SCHMOLL, *Die Busslehre der Frühscholastik*, Munich, 1909, p. 128, n. 3). L'auteur affirme nettement la nécessité de l'imposition des mains : « *Sed in maioribus ordinibus sacerdotis et episcopatus exigitur intencio et manuum impositio.* » (fol 36 r. 1).
(6) Ms. lat. 12668.
(7) Fol. 38 r.-40 r.
(8) *Sententiae*, V, 14 (PL, III, 1257 B).

Digitized by Google

le Lombard : *hic ordo a filius Aaron sumpsit initium* (1), mais en substituant le passif à l'actif, comme il l'avait déjà fait pour la formule de l'ordination. Puis il passe à un passage du même *dictum*, pour en reprendre plus loin l'idée, si pas l'expression, sur les douze apôtres et les soixante-douze disciples choisis par Jésus-Christ (2). Il est plus difficile de déterminer l'origine des quelques lignes relatives au pape : nous en trouvons la substance dans Hugues, au chap. 5. La mention de la lettre à Timothée sur le choix des prêtres est semblable à une phrase du Victorin, mais comme pour les diacres, le Lombard se contente de la citer sans en donner le contenu (3). Le chapitre se termine par un emprunt à Yves ou à Hugues, qui ici sont d'accord, la seule fois en la matière, pour placer l'exemple de Jésus-Christ après les cérémonies de l'ordination. Mais le *Magister* a soin d'intervertir l'ordre chronologique suivi par ses modèles, quand il parle du double sacrifice de la cène et de la croix ; de plus il allège leur texte, qu'il réduit de plus des deux tiers, en laissant tomber tous les mots et membres de phrase qu'il juge inutiles (4). A l'emploi de *idem* au lieu de *ipse*, contrairement à Hugues, faudrait-il reconnaître l'utilisation immédiate d'Yves de Chartres? Nous n'oserions l'affirmer dans l'état actuel des textes. En tout cas, c'est bien des expressions de Gratien que s'inspirent les deux dernières lignes de ce chapitre. Le Lombard quitte ici Yves et Hugues, qui conservent dans un texte identique leur tournure parénétique jusqu'à la fin : l'exposé des sept ordres ecclésiastiques se termine par une péroraison telle que le sermon synodal d'Yves en comportait, mais qui détonne un peu dans les exposés théologiques du Victorin, au moment où vont s'aligner encore une dizaine de chapitres, d'allure assez sèche, remplis de données positives tirées d'Isidore ou des règlements canoniques. Le Lombard qui rejette à la fin de la Distinction XXIV la péroraison d'Yves (5), termine tout autrement les chapitres des *Presbyteri* et se montre fidèle à ses sources : qu'on lise la Dist. XXV, C. 1, l'on y retrouvera à peu près la phrase même du *Magister* ; mais la citation isidorienne qui, chez le canoniste, servait d'introduction est devenue ici épilogue ; par suite, du futur,

(1) Dist. XXI, I Pars, § 1.
(2) Ibid., § 3.
(3) *Qualis autem eligi debeat*, etc., p. 606 col. 1.
(4) PL, 162, 519 C. et PL, 176, 429 D.
(5) Dans le chap. 19, sur le *Cantor*, avant les lignes sur la *Missa*, se trouve ce passage final du sermon d'Yves.

Digitized by Google

elle passe au parfait et les deux verbes *insinuare* et *eloqui* ont échangé chez le copiste leur place et leur mode respectifs (1).

* * *

Nous pourrions continuer la même étude à propos des chapitres qui suivent sur les dignités ecclésiastiques, sur les évêques, etc.; mais, pour ne pas nous attarder davantage, nous nous contentons d'indiquer comme sources principales Isidore, Gratien et Hugues; l'édition de Quaracchi fournit ici, en substance, tout ce qu'il faut pour l'identification.

Avant de finir, résumons en quelques lignes les principaux résultats fournis, ou précisés et confirmés, par cette longue étude :

1) Yves de Chartres doit être regardé comme une des sources de Pierre Lombard dans sa Distinction XXIV sur les sept ordres.

2) Hugues de S. Victor et Gratien sont deux autres sources du Lombard.

3) Le Lombard puise habituellement dans Gratien les canons relatifs aux fonctions; dans Hugues ce qui regarde l'exemple de Jésus-Christ; dans Yves les cérémonies de l'ordination; le reste est pris tantôt à Yves, tantôt à Hugues.

4) A part quelques lignes, de cinq à dix au maximum, dont nous n'avons pu identifier la source, le *Magister* copie tout chez ces modèles.

5) L'omission de l'imposition des mains semble bien être un oubli du Lombard.

6) Hugues de S. Victor a comme sources principales immédiates ves et Isidore.

7) Les Sentences d'Alger de Liège contiennent un exemplaire du sermon synodal d'Yves, qui se rapproche fréquemment du texte de Pierre Lombard, au point de suggérer l'idée qu'il a servi d'intermédiaire. Une étude sur l'utilisation de ces Sentences par le *Magister*, que nous ne pouvons même esquisser ici, pourrait donner à cette dernière conclusion sa vraie valeur.

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

(1) « *Ecce de septem gradibus ecclesiae breviter elocuti, quid ad quemque pertineat insinuavimus.* (P. Lombard, chap. XI, fin. p. 606 col. 1.) — Gratien : *de his autem que.... insinuare eloquii tui sermo studuit gratias ago Deo.... et de omnibus ecclesiae gradibus quid ad quemque pertineat eloquar.* » (*Loc. cit.*).

Digitized by Google

CONCLUSIONS
DE
GUILLAUME DE SALVARVILLA,
MAÎTRE EN THÉOLOGIE, A PARIS,
SUR
la question du concile général pendant le grand schisme d'Occident (1381).

Guillaume de Salvarvilla, « magister in artibus et in theologia, cantor ecclesiae Parisiensis », était professeur de théologie à l'université de Paris (1). Au commencement du grand schisme, lors des grandes luttes entre Urbain VI et Clément VII et leurs adhérents respectifs, il se rallia d'abord, selon la déclaration de l'université du 22 et 24 mai 1379 (2), au parti de Clément VII, de concert avec les Normands, ses compatriotes. Mais en 1381, dans un élan unanime, l'Université proclama qu'il fallait en finir avec le schisme, qui causait un sérieux dommage au caractère international de l'institution (3) : Guillaume de Salvarvilla s'associa à la protestation de l'Alma Mater. Le mouvement, toutefois, échoua et ceux qui s'en étaient faits les promoteurs, Jean Gilles, — celui qui, créé plus tard cardinal par le pape de Rome, Innocent VII, devait faire triompher la théorie conciliaire à Pise (4), — Guillaume de Salvarvilla, Henri de Langenstein, Conrad de Gelnhausen et d'autres encore, furent obligés de quitter Paris. Guillaume, qui se rallia définitivement à Urbain VI comme au pape légitime, fut investi par celui-ci de l'archidiaconat de Brabant, dans le diocèse de Liège : il reçut en même temps la mission de cambattre Robert de Genève (Clément VII). Les convictions urbanistes de Salvarvilla nous sont d'ailleurs révélées dans une lettre, adressée par le docteur parisien à un ami de

(1) DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 641, n. 15; t. III, p. 290, note; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 367.

(2) DENIFLE, *ouv. cit.*, n° 1624.

(3) N. VALOIS, *ouv. cit.*, pp. 536 et sv.; F. BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 77 et sv. Paderborn, 1904.

(4) F. BLIEMETZRIEDER, *ouv. cit.*, p. 214.

Digitized by Google

Cambrai et dans laquelle il défend la cause d'Urbain VI (1). On n'ignore pas non plus ses relations avec Gérard Groot, le fondateur des Frères de la vie commune, qui lui écrivit l'*Epistola de Scismate.*

Nous avons eu la bonne fortune de trouver, dans le manuscrit A. IX. 8. de la bibliothèque universitaire de Bâle, une œuvre très précieuse de Guillaume de Salvarvilla, qui met davantage en relief ses idées sur l'épineuse question du schisme.

A notre connaissance, elle n'a pas encore été éditée. Elle est intitulée *Determinatio pro concilio generali*, soit Déterminations, conclusions, thèses en faveur de la réunion d'un concile général pour supprimer le schisme.

L'œuvre, telle que nous l'offre le manuscrit de Bâle, ne nous est parvenue qu'à l'état de copie. En effet, le style du *Notandum* qui termine le document révèle un autre auteur que celui de la *Determinatio*. Ensuite et surtout, une notice qui précède la *Determinatio* contient des renseignements erronnés sur l'époque de composition des conclusions de Guillaume, sans parler de l'imprécision qui caractérise cette espèce d'introduction. Elle ne peut provenir de Guillaume lui-même, mais doit être l'œuvre d'un auteur, inconnu d'ailleurs, qui rédigea peut-être cette préface d'après les données de la tradition orale parce qu'il ne fut pas témoin des événements. Toujours est-il qu'il ne pouvait se tromper quant à l'attribution de la *Determinatio* à celui qu'il appelle *venerabilem et devotum magistrum et doctorem sacre theologiæ cantorem scilicet Parisiensem.* Il vise donc ici Guillaume de Salvarvilla.

Le contexte de la *Determinatio* ne nous empêche en rien de l'attribuer à ce dernier, au contraire, l'époque indiquée dans le *Notandum*, c. à. d. lorsque *Rex Franciae in mortis articulo se retulit ad concilium generale, et pridie quam moreretur dixit multa, quae significabant quod prius electus est verus papa, scilicet Urbanus sextus* — ainsi le *Notandum* — convient très bien pour Salvarvilla. Peut-être même l'auteur du *Notandum* fut-il contemporain de cette déclaration royale ; elle eut souvent son écho en France, pendant le schisme, et Jean Gerson, en parlait encore en 1409 dans son écrit *De auferibilitate papæ* au concile de Pise (2) : *Hanc convocationem pro finali scuto suae protectionis ad Deum quaesivit in morte rex Franciae Carolus Quintus.*

Le *Notandum* nous fournit dès lors des éléments pour fixer la

(1) Voyez la *Vita 2a Clementis VI,* dans BALUZE, *Vitae paparum Avenionensium,* t. I, p. 560-563.

(2) F. BLIEMETZRIEDER, *ouv. cit.*, p. 328.

Digitized by Google

date de composition : l'auteur de cette notice, parlant de la mort d'un *Rex Franciae*, ne nomme pas celui-ci, mais les concomitants de la phrase indiquent assez qu'il s'agit de Charles V. Or, celui-ci mourut le 16 septembre 1380.

La *Determinatio* doit dès lors avoir vu le jour peu de temps après cette date, soit à la fin de 1380, soit au commencement de 1381. Et n'oublions pas de noter que les « conclusions » de Guillaume de Salvarvilla, que nous offre le manuscrit de Bâle, s'occupent de la question conciliaire, qui était précisément discutée avec vigueur en 1380-1381.

Cette connexion ne peut que nous réjouir, parce que nous y voyons la confirmation de nos études sur l'évolution de la question conciliaire pendant le grand schisme d'Occident.

Le mouvement conciliaire recevait en effet de la déclaration de Charles V sur son lit de mort une impulsion inattendue. Le roi de France, le premier et le plus puissant partisan de Clément VII, déclare que la convocation du concile est le remède pour terminer le schisme, alors que les clémentistes repoussaient cette solution quasi à l'unanimité et regardaient la convocation comme impossible *de iure et de facto !* La déclaration du monarque mourant venait donc ravirer les espérances des tenants de la théorie conciliaire, qui poursuivirent dès lors avec ardeur la réalisation de leurs projets. D'abord, ce ne fut qu'un mouvement, restreint au monde universitaire de Paris : *doctores..... nunc privatim disceptando, conferendo et scribendo, nunc publice in scholasticis actibus arguendo, standum concilio generali super discordia amborum contendentium de papatu concludebant* (1).

Mais bientôt les savants et les universitaires tâchèrent de communiquer leur conviction au peuple, pour contraindre de la sorte le gouvernement à suivre leurs vues (2). Les moyens de propagande usités furent des poèmes, composés par des universitaires — tels l'*Apologia super generali concilio*, la *Lamentatio Ecclesiae* — et destinés à être déclamés dans les rues de Paris.

A notre avis, la théorie de M. Noel Valois, exposée dans son livre magistral sur *La France et le Grand Schisme d'Occident*, nous paraît plus juste (3) que celle de M. Wenck, qui a reproché à M. Valois, dans les *Göttinger gelehrte Anzeigen* de 1898 (4), d'avoir accordé

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. BELLAGUET, t. I, p. 86 (Paris, 1839), cité par DENIFLE, *Chartularium*, t. III, n. 1637.

(2) F. BLIEMETZRIEDER, *ouv. cit.*, p. 78.

(3) *Ouv. cit.*, t. I, p. 349.

(4) Page 241.

Digitized by Google

une trop grande importance à cette littérature populaire. Le mouvement conciliaire, sans se restreindre aux cercles scolastiques et académiques, avait aussi un but éminemment pratique. L'*Apologia* commence ainsi :

> A tous bons crestiens du royaume de France
> Salut en Jhesu Crist et faire pourvoiance
> Du general conseil, pour oster la doubtance
> Du grant scisme qui met nostre foy en balance (1).

C'est là le début de l'*Apologia super generali concilio*, que M. Valois a trouvée dans le ms. 1357 de la bibliothèque de Rouen et qu'il a publiée, dan son travail mentionné, avec une excellente introduction (2). Son auteur était un « maître philosophe », au dire d'un clémentin qui lui-même répondit au poème conciliaire et commença par déclamer ses strophes dans les rues au premier trimestre de l'année 1381.

Or, cette *Apologia super generali concilio*, nous l'avons comparée à la *Determinatio* dont il est question et le rapprochement ne laisse pas d'être instructif. Il y a, notamment, entre les deux œuvres une ressemblance d'idées et d'expressions tellement frappante (3), que l'*Apologia* paraît n'être qu'une mise en vers français de la *Determinatio*.

On peut en conclure que, ou bien Guillaume de Salvarvilla, le chantre de l'église de Paris, est l'auteur de l'*Apologia*, ou bien le poète inconnu qui rédigea celle-ci a-t-il fait de larges emprunts à la *Determinatio*. Cette indication nous semble avoir quelque intérêt, vu que M. Valois n'a pas réussi à trouver le nom de l'auteur de l'*Apologia*.

Quant à la *Determinatio*, nous la croyons une œuvre académique, ou même un *actus scholasticus publicus*, comme celles que les docteurs parisiens rédigèrent, à en croire le religieux de Saint-Denis, pour affirmer la nécessité du concile général à l'occasion du schisme. Toujours est-il qu'on peut constater que l'auteur de la *Determinatio* annonce cinq propositions qu'il est prêt à défendre : *propono istas propositiones disputative*.

La ressemblance déjà notée entre la *Determinatio* et l'*Apologia* se rencontre aussi dans les objections, proposées contre la thèse principale défendue par l'auteur et qui sont environ en égal nombre dans les deux œuvres respectives. De plus, le devoir moral, qui s'im-

(1) N. Valois, *ouv. cit.*, t. I, p. 382.
(2) *Loc. cit.*, p. 377-388.
(3) Voyez plus loin les citations que nous donnons à propos du texte.

Digitized by Google

pose à tous, de tendre, *in quantum in eis est* (1), à la réalisation d'un concile général, dont le professeur démontre la nécessité en termes concis, se retrouve amplifié dans l'*Apologia*, où le poète, avec ses préoccupations pratiques, apostrophe le roi, les prélats, les deux cardinaux italiens, l'université, le clergé, la noblesse, en un mot tous les enfants de l'Église.

Un second poème que M. Valois a publié (2), présente moins de rapports avec la *Determinatio* : on n'y trouve que des considérations destinées à montrer que les Français n'adhèrent pas à Clément VII par conviction (3) : considérations développées aussi par le *Notandum* qui accompagne la *Determinatio*.

Celle-ci se révèle, par ses propositions concises, comme un ensemble de « conclusions » ou, comme nous le disions déjà, comme un *actus scholasticus publicus*. Voici la thèse principale : « Le concile général est nécessaire, sinon théoriquement, du moins en pratique, pour supprimer le schisme ». Suit l'argumentation, en termes précis : « Il faut choisir entre ces trois éventualités : 1° la continuation du schisme ; 2° sa suppression violente par la guerre ; 3° le concile général. La voie la plus rationnelle et la plus sûre, c'est le concile : on le prouve par exclusion des deux autres hypothèses. Le schisme, en effet, ne peut perdurer : c'est un désastre pour l'Église. La guerre, outre qu'elle serait inutile, n'offre pas une solution définitive. »

La *Determinatio* rencontre ensuite sept objections et en fournit la solution respective. 1° La question du pape légitime est déjà définie. — Non, puisque les Urbanistes prétendent le contraire. 2° Les deux partis sont persuadés chacun de leurs bons droits. — Sans doute, mais les Pères du concile de Nicée, tout en croyant à la divinité de Jésus-Christ, ont néanmoins convoqué le concile pour définir la question. 3° Les temps sont trop troublés. — N'importe : il s'agit de rétablir la paix. 4° L'on objecte la difficulté de convoquer et d'assembler une telle multitude d'ecclésiastiques. — Cette difficulté n'existe pas : le concile de Nicée fut réuni dans les mêmes conditions. 5° Le concile général garantit-il la vérité ? — Parfaitement, puisqu'il agit sous la direction de Dieu. Le concile est préférable à la lutte et l'on peut espérer que les deux papes résigneront leur pouvoir contesté entre les mains des Pères. (Cette dernière idée n'est

(1) Quinta : Ad hoc [concilium generale] debent tendere principes et eciam prelati et omnes quibus incumbit, sub pena peccati mortalis, in quantum in eis est. — Cfr. les strophes 42-56 de l'*Apologia* (N. Valois, *ouv. cit.*, t. I, p. 386-388.

(2) *Loc. cit.*, t. I, p. 389-394.

(3) Voyez les strophes 86, 96 (N. Valois, *ouv. cit.*, t. I, p. 392, 393).

Digitized by Google

toutefois pas reprise par l'*Apologia*.) Trouvera-t-on un président ? — Cette objection n'a pas de valeur : le concile de Nicée se réunit aussi sans la présidence d'un pape. C'est du reste à Urbain VI, comme premier élu, qu'appartient la présidence. Les papes, d'ailleurs, ne doivent pas se disputer en ce moment à propos de leurs prétentions, mais plutôt agir et aider à l'unification de l'Église.

La proposition d'après laquelle les papes ont le strict devoir de concourir à la suppression du schisme est prouvée dans la *Determinatio* par les arguments suivants : *a*) Le pape qui prétend être le vrai, ne fera point valoir ses droits dans ce moment de péril, mais préférera le salut de l'Église et résignera sa dignité. *b*) Le vrai pape a l'obligation grave d'agir ainsi. *c*) Par charité envers l'adversaire, le vrai pape abdiquera. *d*) Le vrai pape doit tendre à la réunion d'un concile général. *e*) C'est une obligation universelle.

Guillaume de Salvarvilla tend ensuite à encourager le pape de Rome, Urbain VI, et son protecteur, le roi des Romains, dans la tentative de réunir le concile général : il fait valoir qu'Urbain a beaucoup de chance de vaincre, même en France, les prétentions de son adversaire.

On sait qu'Urbain et Wenceslas ne voulaient point recourir au concile général. Aussi, la nation allemande de l'université n'adhéra à la décision de celle-ci (20 mai 1381) que sous d'expresses réserves (1). On peut donc voir dans les exhortations de Salvarvilla une tentative de rallier les Allemands et, plus précisément, on peut établir un rapport, semble-t-il, entre ses raisonnements et la présence à Paris, au mois d'avril 1381, d'une ambassade du roi des Romains et de Hongrie (2).

Il faut observer enfin que, toute succinte qu'elle soit, la *Determinatio*, représente un véritable programme, qui contient en germe l'évolution des idées de réunion de l'Église jusqu'aux conciles de Pise et de Constance. D'abord l'idée du concile se présente, confuse encore, aux esprits ; en 1394 se fait jour le plan de la résignation papale, d'abord volontaire, puis contrainte par l'autorité d'un concile général ; enfin Grégoire XII déposera spontanément sa dignité au concile de Constance.

Comme nous l'avons vu, la *Determinatio* est suivie de deux appendices : 1° *Notandum*, 2° *Item Nota quod...* Le second *Notandum* n'est point de Salvarvilla : on y parle de la mort du maître ès arts. Mais dès lors, on doit lui récuser aussi la paternité du premier

(1) DENIFLE, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. 608, 607 ; F. BLIEMETZRIEDER, *ouv. cit.*, p. 85.

(2) N. VALOIS, *ouv. cit.*, p. 447 et sv.

Digitized by Google

Notandum. Celui-ci a été ajouté pour expliquer la dernière proposition de la *Determinatio*, signalant les raisons qui militent en faveur de la victoire d'Urbain VI sur son adversaire.

Ces *notanda* me paraissent d'ailleurs être du même genre que ceux que le manuscrit de Bâle présente à plusieurs reprises et qui sont des ajoutes évidentes au texte. Le *Notandum* est de provenance urbaniste, parce qu'il défend la France du crime de schisme et de clémentisme.

Gratz. FR. BLIEMETZRIEDER.

Determinatio pro consilio generali.

[Du ms. lat. A. IX. 8, f. 123, de la Bibliothèque de l'université de Bâle.]

Circa annum Domini m[illesimum] CCCLXXIX hec infra Parysius declarata et determinata sunt, quando scisma primo incepit, per venerabilem et devotum magistrum et doctorem sacre theologie cantorem scilicet Parysien[sem] *a*).

Generale consilium, et si non esset de rigore iuris, esset tamen de expedienti faciendum (1) ad hoc, ut tolleretur scisma et esset unum ovile et unus pastor. Sed unum ex tribus oportet, videlicet, quod scisma diu duret, vel quod tollatur per viam facti vel gwerre vel per viam racionis (2). Inter vias autem racionis cercior esset via concilii. Scisma est pessi[mu]m et ex co se[cuntur] gwerre, dissensiones et false dispensaciones, abusus sacramentorum, promociones indignorum, pericula animarum (3). Per gwerram papa non debet ius papale prosequi (4), et si obtineret, non quietarentur consc[ienc]ie dubitancium (5). Et verisimile est quod concilium determinabit.

a) Circa — Parysiensem] probablement ajouté plus tard.

(1) Dans l'Apologia on déclame, strophe 11 :
Posé que le Conseil ne fust pas grant a faire
Selon rigueur de droit, si est il necessaire
Et tres expedient, pour les grans malx soubztraire... (VALOIS, *o.c.*, I, 383).

(2) Str. 3 : Par guerre ou par Conseil faut le scisme finer.
Le pape ne doit pas son droit examiner
Par mort; mes par raison se doit determiner... (cfr. str. 27, 42).

(3) Str. 12-19.

(4) Str. 3-7.

(5) Str. 7 : Se l'un l'autre vaincoit par son povoir grandisme.
Encore demourroit l'escandalizant scisme;
L'en diroit que tout est par puissance pessime.
Dont faut il assembler le grant Conseil saintisme.

Digitized by Google

Forsitan diceretur (1) quod Urbanus VI^us fuit metu et vi electus. Respondeo : Urbanus dicit contrarium. Et sic in factis contrariis oportet inquirere veritatem.

Dicetur (2) : uterque tam primus quam secundus dicit quod est de iure suo certus. Respondeo quod tempore Nyceni concilii patres erant certi de hoc articulo : Christus est deus, et tamen de hoc fecerunt concilium ad tollendum scisma. Sic in proposito.

Dicetur (3) : concilium non posset congregari propter gwerras. Respondeo : principes debent, quantum saltem attinet ad perficiendum concilium, treugas et concordiam facere.

Dicetur (4) : nimia est multitudo clericorum christianorum. Respondeo : maior erat tempore Nyceni concilii.

Dicetur (5) : concilium forsan per falsos testes iudicaret pro antipapa, quod esset verus papa. Respondeo quod a Deo dirigetur. Sperandum est eciam quod uterque ius cederet concilio. Eciam verisimilius quod veritas magis haberetur per concilium quam per gwerram.

Dicetur : primus debet presidere, quia prius est in papatus possessione. Respondeo et propono istas proposiciones disputative :

(1) Str. 20-24 ; str. 20 : Urbain et cardinalx proposent fais contraires...

(2) Str. 33-38 ; str. 35 : Je dis : « Se l'un des . ij . est de son droit seür,
Si doit il miex vouloir que par Conseil meür
soit son droit desclairé... »

Str. 37 : Alexandre, Athanaise et maint pere ancien,
Creans que Christ est dieu et que tout chrestien
Croit ainsi, procurerent le Conseil Nyceen
Pour extirper l'orreur de l'erreur Arrien.

(3) Str. 32 : Se tu dis : « Guerres sont de si grant deffiance
Qu'il n'est lieu ou l'en puist trouver certifiance
D'assembler ; » je di : « Tous doivent faire aliance
Tant que parfaite soit du Conseil l'ordenance. »

(4) Str. 30 : Tu dis que de prelas est multitude tant plaine
Que les assembler est chose impossible ou vaine.
Je di que Christ en temps du consile Nyceine,
Plus gens avoit ch'il n'a en l'eglise romaine.

(5) Str. 25-29 ; str. 25 : Et s'aucun vouloit dire que juge, sans oultraige,
Peut justement juger, moien falx tesmoignage,
Cour celi qui a tort ; dont le grant Conseil saige
Peut juger qu'Antechrist est vray saint pere mage.

Str. 27 : Je di que miex apert que le jugement vaille
fait par le grant Conseil, que par dure bataille...

Str. 28 : Entent profondement ; diligaument escoute :
Le grant Conseil ne peut en une seule goute
Errer quant à la foy Jhesu Christ ; quar sans doubte
La foy durra tous temps saine et entiere toute.

Digitized by Google

Prima : verus et certus papa debet magis velle cedere papatui quam permittere tantum scisma, si per alium modum non posset scisma terminari. Patet quia magis debet tendere ad commune bonum, quam ad proprium honorem.

Secunda, quod in casu predicto, nisi papa hoc faceret, peccaret mortaliter.

Tercia : quanto magis certus est de iure suo, tanto in casu predicto teneretur magis cedere papatui, quia magis certus est quod pars altera est in periculo et errore.

Quarta, quod papa tenetur nunc tendere ad concilium generale.

Quinta : ad hoc debent tendere principes et eciam prelati et omnes quibus incumbit, sub pena peccati mortalis, in quantum in eis est. Sed ulterius dico quod credo quod per concilium primus obtineret quia habet maiorem partem et causam magis coloratam et ad ipsum magis affectatatam. Item si petat et significet in Francia, et si rex Romanorum, non tamen tamquam dubii, sed ad vitandum scandalum et vitandum scisma, totus mundus daret eis preconia laudis, totus mundus ad eos inclinaretur, et commoveretur magis contra primum *a)*, **quam contra secundum, si non vellet consentire ; et si consentiret, perderet, et si non consentiret, tamquam contumax haberetur.**

Notandum, quod pro illo tempore in regno Francie quasi omnes afficiebantur ad primum cordialiter ; inter quos aliqui verbaliter adherent secundo, sive propter metum, sive propter commodum ; alii dissimulaverunt, et hoc dupliciter, aliquando menciendo, aliquando citra mendacium, et isti habuerunt multas angustias et perplexitates in isto facto. Et quoniam a maiori parte fit denominacio, videtur quod patria Francie non debet dici scismatica. Omnes tamen in Francia, exceptis paucis, desiderant concilium generale. Rex Francie in mortis articulo se retulit ad concilium generale, et pridie quam moreretur dixit multa que significabant quod prius electus esset verus papa scilicet Urbanus sextus *b)*.

Item nota quod invalescente scismate idem venerabilis doctor secessit a Parysius veniens Romam ad Urbanum sextum, a quo factus est archidyaconus Leodiensis, ubi eciam ad extremum obiit. Recesserunt eciam tunc temporis a Parysius, nec sunt reversi venerabiles magistri Henricus de Hassia et Henricus de Oyta sollempnissimi doctores et alii quam plures *c)*.

a) contra primum] ajouté à la marge du ms.
b) *Notandum* — sextus] probablement ajouté plus tard.
c) *Item nota* — plures] probablement ajouté plus tard.

Digitized by Google

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENT

DE LA

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT APOSTOLIQUE

(1417-1823)

La question des origines de la Secrétairerie apostolique est encore un problème enveloppé de mystères, malgré les travaux d'Ottenthal et autres érudits allemands (1). Elle ne fut définitivement organisée que par la bulle d'Innocent VIII, que nous citons plus loin, mais, déjà au temps de Martin V, la curie romaine comptait de nombreux secrétaires, et le titre comme la fonction remontaient plus haut, mais sans qu'on sache encore à quelle date précise. On ne peut même pas déterminer d'une manière positive sur quelle branche des *Regesta pontificum* s'exerçait au juste cette fonction, ni affirmer qu'il y ait eu parfaite équivalence entre le corps des secrétaires et les bureaux où s'élaboraient par exemple les *litterae secretae*, puisque les *litterae curiales* étaient aussi expédiées par les premiers.

Nous sommes mieux renseignés sur l'histoire de la Secrétairerie d'État, qui se détacha de la première tout naturellement, comme un fruit de son arbre, mais aussi qui finit par annuler son rôle. Le mémoire de Giovanni Carga (2), un vieux serviteur de la diplomatie pontificale au XVIe siècle, n'a été repris et complété que de nos jours, où plusieurs études fouillées ont récemment fait avancer la question (3), depuis que le regretté professeur Sickel a largement

(1) E. v. OTTENTHAL, *Die Bullenregister Martins V. und Eugens IV*, dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtforschung, Ergänzungband*, 1885, I, pour les secrétaires, pp. 461-484; H. J. TOMASETH, *Die Register und Secretäre Urbans V. und Gregors XI.*, dans la même collection, 1898, t. XIX, pp. 417-465; E. GÖLLER, *Mittheilungen und Untersuchungen über das päpstliche Register und Kanzleiwesen im 14 Jahrhundert*, dans les *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 1904, t. VI, pp. 299-315 et t. VII, pp. 42-53.

(2) *Informatione del secretario et secretaria di Nostro Signore e di tutti gli offitii che da quella dipendono*, publié dans LÆMMER, *Monumenta Vaticana*, pp. 457 et suiv. Fribourg en Brisgau, 1861.

(3) TH. v. SICKEL, *Römische Berichte*, I, dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1895, t. CXXXIII, pp. 40-44; D. R. ANCEL., O.S.B., *La secrétairerie pontificale sous Paul IV*, dans la

Digitized by Google

mis à contribution les archives du Vatican, aussitôt qu'elles ont été ouvertes. On commence à connaître les premiers progrès de la Secrétairerie d'État, et les documents inédits que ces mêmes archives révèlent chaque jour au public, permettent de compléter son histoire et de reconstituer celle de ses origines.

La diplomatie à proprement parler, avec les institutions qui lui correspondent, ne remonte pas au-delà du xve siècle. Mais les papes, plus encore que les princes séculiers, furent de tout temps en relations suivies avec les souverains, les grands vassaux et les personnages notables du monde civilisé, pour les besoins si divers de la république chrétienne, politiques et religieux, spirituels et temporels. A défaut d'un légat ou d'un nonce, quand la gravité de l'affaire ne réclamait pas quelqu'une de ces missions solennelles, un *cursor* portait dans une lettre latine, qu'avait rédigée un notaire apostolique, les ordres, les prières, les exhortations, les conseils, les sentences et les anathèmes.

Ces lettres avaient sans doute adopté déjà les formules qu'elles ont gardées jusqu'au xviiie siècle et qui se sont maintenues de nos jours dans les brefs aux princes et les lettres latines, deux services modernes de la curie romaine : après le nom du pape et les titres du destinataire le salut protocolaire : *Dilecto filio..... Salutem et apostolicam benedictionem* ; à la fin le lieu et la date d'envoi : *Datum Romae....* Nous retrouvons ces premières dépêches diplomatiques (et il y en eut, certes ! de plus anciennes) sous le nom d'Innocent III, dans le recueil tout entier qui forme le tome I de la collection des brefs aux archives du Vatican (1) (Armoire XXXIX de l'inventaire de Pretis).

Les affaires qui s'y déroulent, par leur caractère comme par leur importance, avaient besoin d'être mises à part, traitées, et exposées avec réserve, discrétion, examinées dans le conseil privé et le cabinet des princes, non entre des commissions de nombreux employés et fonctionnaires, en des assemblées publiques avec une multitude de coopérants. Ce ne fut donc pas dans les bureaux de la chancellerie pontificale, qui se développa si rapidement au xiiie et au xive siècle,

Revue des questions historiques, 1906, t. LXXIX, pp. 408-470 ; P. O. v. Törne, *Ptolémée* (pourquoi l'auteur traduit-il ainsi l'italien Tolomeo, pour Bartolomeo ?) *Gallio, cardinal d. Côme*, surtout les chapitres II et IV, Paris, 1908.

(1) Années I et II, écriture courante moderne, copies du xvie s. Un autre manuscrit, le tome Ier de l'Armoire XLIV, renferme des lettres analogues de Clément IV, années I-IV, 1265-1268, d'une écriture moderne semblable, moins bien conservé, mais qui peut servir aussi d'exemple pour les premières correspondances politiques de l'Église romaine.

Digitized by Google

que ces lettres politiques se dressèrent, mais dans un bureau spécial, qui restait attaché à la personne du pape, sous sa dépendance exclusive, en rapports incessants avec lui, et dans son palais, lorsque les premiers bureaux durent émigrer dans des locaux à part pour s'installer plus commodément. Au temps des papes d'Avignon la *camera secreta*, le cabinet du pape apparut comme le centre des relations politiques avec les États de la chrétienté, et l'on prit l'habitude d'appeler *secretarii papae* les notaires qui rédigeaient les ordres du maître sans passer par la chancellerie romaine.

Cette séparation des services personnels et des services publics, issue sans doute du *scrinium* des empereurs byzantins, se produisait en même temps dans les chancelleries séculières. La correspondance que la curie entretenait avec elles, sur toute sorte d'objets, aussi bien politiques que privés, prenait la forme de lettres closes « litterae clausae sigillo quod secreti vocatur », dit Ducange (1), scellées de l'anneau du pêcheur, *sub sigillo piscatoris* ; elles se sont confondues par leur origine avec les *litterae curiales*, que les secrétaires expédiaient souvent, et par leur forme avec les *litterae breves*, les brefs de l'époque postérieure, que nous voyons naître au XIVe siècle et qui sortaient aussi de la *camera secreta*. Celle-ci fonctionnait, en face de la chancellerie pontificale, au retour d'Avignon, à l'avènement de Martin V (1417). Toutefois il n'entre pas dans le programme présent de préciser son rôle par rapport à la rédaction des bulles ou *Regesta pontificum*, communes, curiales, secrètes, ni même de distinguer ses origines d'avec celles de la secrétairerie des brefs, bien que pendant tout le XVe siècle, nous le verrons, elles se soient confondues en un seul et même bureau, mais de chercher dans leur œuvre commune d'alors, politique et diplomatique, l'origine de leur cadette et demi-héritière, la Secrétairerie d'État.

Dans leurs rapports avec la chrétienté, que nous avons signalés plus haut, les papes ne pouvaient pas procéder d'égal à égal, ni selon toutes les règles de la diplomatie, c'est-à-dire cet ensemble d'usages qui détermine le contact quotidien entre deux peuples, deux nations, deux États, entre leurs souverains et leurs gouvernants. Les pontifes de Rome, placés à la tête de la république chrétienne, étaient docteurs des croyances, défenseurs de la discipline, arbitres de la paix publique, des droits et des devoirs réciproques des potentats et des peuples. A cause de l'union intime qui emmêlait ensemble toutes les affaires, publiques et communes, celles de la religion

(1) Cité par OTTENTHAL, *o. c.*, p. 524, note 4 ; voir toute cette note et les pp. 523-525.

Digitized by Google

comme les intérêts temporels, ils devaient parler, sinon en maîtres, du moins en supérieurs, en juges souverains dont l'autorité s'étendait à tout, dont les sentences, comme venant du vicaire de Jésus-Christ, s'imposaient en tout et à tous, bien qu'entre les princes ils n'eurent qu'un rôle paternel de pacificateurs et de chefs spirituels.

Cette situation se prolongea jusqu'à la fin du xve siècle, où la diplomatie moderne, travaillant à remplacer l'ancienne république chrétienne par le concert des puissances européennes, obligea la cour de Rome à modifier sa tactique, à entrer dans le courant pour maintenir son rôle d'arbitre et de pacificatrice. Elle a plutôt suivi que précédé les puissances séculières dans le développement des institutions diplomatiques, et son organisme premier pour la direction des affaires politiques, la Secrétairerie d'État, après avoir reçu une première organisation sous Léon X, ne fut complètement constituée que vers la fin du xviie siècle, quand les papes, mis à l'écart de la politique européenne dans les grands congrès internationaux de cette époque, durent combiner leur diplomatie temporelle comme princes italiens avec la direction des affaires religieuses et mixtes entre elles et les différentes puissances chrétiennes. De la secrétairerie apostolique nous passons ainsi par le cabinet des cardinaux neveux pour arriver à la secrétairerie d'État moderne.

I.

Lorsque Martin V ramena la papauté à Rome, après la bourrasque du grand schisme d'Occident, le prestige de l'Église romaine dans la chrétienté avait visiblement fléchi et la situation restait pour elle pleine de périls, malgré les mesures prises par le concile de Constance. Non seulement les monarchies européennes, en voie de développement, se souciaient d'assurer leur indépendance propre et secouaient la vassalité que leur avait imposée la société théocratique du moyen-âge ; mais encore chacune, exagérant la part qu'elle avait prise à l'extinction du schisme, prétendait, comme mesure indispensable pour en prévenir le retour, arracher au pape des conditions qui l'empêcheraient soi-disant d'abuser de sa puissance absolue et sans contrôle. En réalité ces lois, érigées en concordats, refrénant la fiscalité romaine et les empiétements de la curie, portaient un coup de plus à l'unité chrétienne du moyen-âge et préparaient l'autonomie vers laquelle tendaient les nations européennes.

En face de ces prétentions et d'autres, comme l'intrusion des universités, des docteurs et juristes qui s'érigeaient en corps enseignants dans les questions de discipline, la papauté se voyait contrainte de faire des concessions, puis de veiller à ce qu'elles ne

Digitized by Google

fussent pas outrepassées. Les concordats octroyés dès le concile de Constance à la France, à l'Allemagne et autres pays, précisaient et resserraient les rapports entre eux et Rome, autant, sinon plus que les guerres, les révoltes, les agitations de toute sorte qui désolaient en ce moment la chrétienté et nécessitaient l'intervention constante du père commun des fidèles. Et la tenue périodique des conciles généraux qui avait été décidée à Constance, que le pape prétendit ou non l'éluder, fournissait aux peuples chrétiens une occasion sans cesse renouvelée de correspondre avec Rome pour l'obliger à tenir ses promesses.

Ainsi ce quinzième siècle, qui allait ouvrir l'histoire moderne, et soulever, avec la Renaissance, tous les grands problèmes que nous avons vu naître tour à tour, s'annonçait orageux et son aurore préparait les bouleversements et la désorganisation morale effroyable qui devait accompagner son déclin. Avant même que les Italiens, Venise et Florence, eussent répandu un peu partout les pratiques de la diplomatie, la papauté allait les développer à sa manière et dans le cadre que lui avait légué le moyen-âge. La *camera secreta*, au moment où Martin V reconstituait à Rome les services divers de la curie, prenait une vie nouvelle, une action constante, une importance qui, sans la mettre sur le même rang que la chancellerie et la chambre apostolique, la grandissait cependant, sinon au détriment de ses aînées, beaucoup plus cependant que ces deux bras de l'Église romaine ne pouvaient s'accroître eux-mêmes.

La correspondance politique curiale, de Martin V à Calixte III, nous donne une fidèle image de sa vie et de son mouvement. Qu'elles procédassent des anciennes lettres dressées à la manière d'Innocent III, qu'elles n'eussent pas ou peu de rapport avec les *Regesta secreta* du XIVe siècle, qui cependant traitent souvent de questions analogues, les lettres politiques de ces deux papes (nous n'avons malheureusement pas grand'chose d'Eugène IV et de Nicolas V, les pontifes intermédiaires), les lettres de Martin V et de Calixte III, si elles n'ont pas encore tous les caractères des brefs, ont pu cependant être assimilées aux *Brevia ad principes* et rangées dans leur collection. On y voit surtout paraître toute une correspondance avec les légats, nonces et autres envoyés pontificaux, soit qu'ils s'efforcent de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, au plus fort de la guerre de Cent ans, comme le cardinal-évêque de Porto, Louis de Bar, et l'évêque de Bologne, le célèbre Nicolo Albergati (1) ; soit

(1) Cette correspondance forme les tomes 4e et 5e de la série XXXIX, dans l'inventaire de Pretis, aux archives du Vatican, copies modernes ; en tête le destinataire, en fin la date.

Digitized by Google

qu'il s'agisse de diriger avec Jean de Capistran et Giuliano Cesarini, sous Eugène IV, le grand effort des Hongrois et des Slaves pour refouler l'invasion ottomanne.

Le mouvement de croisade après la prise de Constantinople, sous Calixte III et Pie II, provoqua une autre correspondance diplomatique de la curie, encore plus étendue et plus pressante (1). A cette occasion une nuée d'agents et de collecteurs s'abattit sur divers pays de la chrétienté pour secouer l'apathie des princes, animer le zèle des fidèles, gagner tous les concours, les prières et l'argent par les indulgences, des soldats et des chefs prêts à tous les hasards, à toutes les fatigues et au martyre même.

Comment et par qui cette correspondance était-elle tenue. C'est ici que nous touchons aux vraies origines de la secrétairerie d'État. Les notaires apostoliques, qui rédigeaient auparavant les lettres pontificales aux princes et aux agents curiaux, n'étaient pas nombreux et ne formaient pas un collège à part. Il en alla de même quand on les appella au XIVe s. du nom de *secretarii*, parce qu'ils appartenaient, comme nous avons vu, au cabinet, *camera secreta*, au service plus particulier, sinon personnel du pape. Leur nombre s'augmenta sous Martin V, en même temps que la situation nouvelle et délicate, dont nous avons parlé, rendait leur fonction plus importante et la compliquait davantage. Il n'est pas étonnant que les premiers pontifes de la Renaissance aient cherché à s'attacher par cette fonction les personnages réputés par leur savoir, leur culture, les humanistes en vue (2), comme Pétrarque. Le caractère diplomatique de plus en plus prononcé, que prenait leur correspondance, exigeait des rédacteurs rompus à toutes les finesses du style et du langage, tout-à-fait capables de flatter délicatement, dans un beau langage, de faire comprendre à demi-mot, d'atténuer les expressions, d'envelopper les ordres, les reproches, les vérités dures à entendre, de les ensevelir sous la masse des fleurs, sans trop les cacher, en un mot de les faire accepter de générations qui n'avaient plus la foi, ni le respect religieux du moyen-âge.

Parmi les secrétaires de cette époque (3) nous pouvons citer les premiers littérateurs du temps, qui passèrent une grande partie de

(1) Tomes 7e et 9e de la même série, le premier pour Calixte III, en belle écriture courante, le 2e pour Pie II.

(2) OTTENTHAL, *o. c., l. c.*, pp. 462-3, appelle la Secrétairerie apostolique e *bureau de presse du pape* ; il attribue à la polémique soulevée par le schisme de Bâle l'influence croissante des secrétaires humanistes.

(3) Voir la liste, avec renseignements bibliographiques, que le même historien donne pour les pontificats de Martin V et d'Eugène IV, *ibid.*, pp. 473-78.

Digitized by Google

leur vie au service intime du pape : Nicolas de Clémengis (1) ; *le Pogge*, Gian Francesco Poggio Bracciolini (1424-1459) (2), qu'on ne s'attendait pas à rencontrer en cette compagnie honorable ; *Blondus*, Flavio Biondo, 1431-47 ; l'helléniste Aurispa ; le Grec d'Orient *Gregorius Trapezontius*, Grégoire de Trébizonde, venu au concile de Florence, dont le fils, André de Trébizonde, paraît encore sous Alexandre VI, parmi les secrétaires les plus en vue (3) ; le célèbre Aeneas Sivius Piccolomini passa du service de l'antipape Félix V à celui d'Eugène IV en 1446. Dans l'époque postérieure nous voyons encore Léonardo Bruni, plus connu sous le nom de *Leonardus Aretinus* ; Francesco Fileffo ; et nous aurons à signaler Sigismondo de' Conti di Foligno, Bembo, Bibbiena, Sadolet, etc.

Tous les secrétaires ne prenaient point part à la rédaction des lettres politiques ou d'intérêt public. La *camera secreta* maniait aussi beaucoup d'affaires d'intérêt privé, que pour une raison ou pour une autre, le pape voulait traiter par lui-même, directement, sans passer par l'intermédiaire de la chancellerie ou d'un autre des grands services de la curie. Il dut même évoquer de plus en plus les affaires à son cabinet, par faveur spéciale, pour plus de rapidité et de discrétion dans la conduite de ces affaires. C'est ainsi que les brefs apostoliques, qui sont restés longtemps comme la forme dernière de ce mode d'expédition, garderont un caractère indécis, oscillant, au point de vue de leur objet, entre ce qu'on appelait les *Brevia minuta* et les *Brevia ad Principes*.

Il est évident que l'expédition des affaires politiques, plus délicates et demandant plus de doigté, en général la correspondance avec les princes et les hommes d'État, n'étaient pas confiées à n'importe lequel des secrétaires, qu'on choisissait parmi eux les plus intelligents ou ceux qui avaient une certaine expérience des questions générales. Il importait d'ailleurs, dans ces matières épineuses, de ne pas changer trop souvent, d'employer le même secrétaire, au moins pour une même affaire ou pour une série de points analogues. On devait revenir de préférence à celui qui avait montré plus de dexterité, qui avait acquis plus d'expérience, et il en résultait que

(1) Archives du Vatican, *Regesta Lateranensia*, t. CLXXXIX, f° 240, bulle de nomination, Martini V anno I.

(2) Le tome 3.993 du fonds latin à la Bibliothèque du Vatican renferme, en belle copie de l'époque, 193 brefs expédiés pour l'année VI d'Eugène IV, à Florence, 1440, sous le titre : *Poggii Florentini Secretarii Apostolici compilatio Brevium*.

(3) Archives du Vatican. Armoire XXXIX, inv. de Pretis, tome 17, brefs d'offices au temps d'Innocent VIII et d'Alexandre VI, *passim*.

Digitized by Google

forcément, avec le temps, le nombre des secrétaires employés dans la diplomatie devint de plus en plus restreint.

Il était donc tout naturel qu'un d'entre eux primât les autres, soit dans la confiance du pape, soit au moins par son intervention plus fréquente dans le maniement des affaires et dans la tenue de la correspondance. C'est ainsi que Bartolomeo Roverella, évêque d'Adria, plus tard cardinal, passe pour avoir été le secrétaire favori d'Eugène IV, dans ses dernières années. Pietro de Noceto, d'une famille qui fournit des officiers curiaux pendant tout le xve siècle, posséda la confiance de Nicolas V et même de Calixte III dans les premiers mois de son pontificat. Il prit part à des négociations importantes, et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il porte même dans certains documents le titre de *Secretarius secretus* (1), qui marquait une situation sinon officielle, du moins hors de pair par l'activité, sinon par l'influence politique. Le célèbre Jacobus Volaterranus semble l'avoir remplacé sous Calixte III. Pie II raconte lui-même dans ses *Commentarii* que, ne pouvant s'appuyer sur la fidélité peu sûre des autres secrétaires, il faisait tout passer par les mains de son cousin Gregorio Lollio Piccolomini et de Giacomo de Lucca.

Nous avons des preuves plus positives au sujet de certains officiers de la *camera secreta*. A défaut des *Brevia ad principes* qui manquent, ou dont les copies nous ont été conservées sans nom d'expéditeur (2) (rédacteur chargé de faire dresser la pièce, de la faire revêtir des formes de chancellerie et de l'envoyer avec mention de son nom), nous avons les *Regesta Vaticana* qui, pour le xve siècle du moins, sont tous sortis de la *camera secreta* (3). Or, parmi les expéditeurs de ces pièces, les secrétaires nommés ci-dessus dominent de beau-

(1) MARINI, *Archiatri pontifici*. Rome, 1784, in-f°, t. II, recueil de brefs, du xve s., avec notices sur les secrétaires qui les signent, notamment pp. 138, note 3, 146, 148 en haut et 158, note 6 pour les secrétaires de Pie II, p. 216 sur Leonardo Griffo, secrétaire de Sixte IV.

(2) Toutefois le tome 6e de l'Armoire XXXIX est l'œuvre de Pietro de Noceto, sous Nicolas V ; le tome 8e a été rédigé sous la surveillance de Jacobus Volaterranus. Cf. les deux notes cités par KALTENBRUNNER, dans son article sur les recueils de brefs apostoliques au xve s., dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtforschung*, 1885, t. VI, pp. 82 et 83.

(3) Le nom de l'expéditeur écrit en marge de chaque pièce, est toujours celui d'un secrétaire, et il en est de même pour le xvie siècle. On trouve aussi souvent, à la place de ce nom, la note *Sine secretario*. Pour ce qui suit je n'ai pu passer en revue tous les volumes du xve siècle, mais le fait que les autres secrétaires interviennent parfois, dans le même volume, à côté de l'auteur principal, prouve que les recueils n'étaient pas la propriété exclusive de celui-ci, comme on l'a constaté pour nombre de volumes de la chancellerie.

Digitized by Google

coup. Du moins Noceto a produit non seulement les *Litterae secretae* de Nicolas V, tomes 400-402, mais la plus grande partie des *litterae curiales*, notamment les tomes 407-415 presque en entier.

Dans les volumes d'Eugène IV il ne semble pas que Roverella reparaisse plus souvent que les autres secrétaires, non plus que Jacobus Volaterranus sous Calixte III ; par contre les *Secretae* de ce dernier pape sont presque toutes de Michele Ferrari (tomes 455-463) (l'espagnol Miguel Ferrer, secrétaire du pape avant son pontificat) ; il en est de même de plusieurs volumes suivants. Les bulles de Pie II sont partagées entre Lolli, qui signe *G. de Piccolominibus* ou *Lollius*, et Giacomo de Lucca, qui signe *Ja. Lucensis* ; le cardinal Ammanati Piccolomini intervient aussi sous la rubrique *Ja. Papiensis* ou *Ja. de Piccolom.* jusqu'à sa promotion en 1461 (tomes 507-524) ; on trouve même parfois G. de Piccolom. (Card.), ce qui permettrait de conclure que cette dernière signature, qui revient souvent, lui appartiendrait aussi.

Il n'est pas besoin d'entrer dans plus de détails pour établir la prépondérance que petit à petit un des secrétaires prenait sur les autres. Bien plus sous Paul II (1464-1471), cette prépondérance fut un fait accompli et accepté ; les registres de ce pape (tomes 524-537), tous marqués *L. Dathus*, ou peu s'en faut, sont du secrétaire principal Leonardo Dati, le même qui faisait dresser la petite collection de brefs que nous avons de ce pape, au tome IV de l'armoire XXXIX, dans l'inventaire de Pretis du Vatican (1), pour la dernière année du pontificat (1471).

Nous avons pour ainsi dire les premiers linéaments de l'office du secrétaire d'État moderne, bien que le rôle de ce personnage ne rappelât que de fort loin celui tout diplomatique de ce dernier. Il n'y avait d'ailleurs rien de plus fixe, ni rien de bien arrêté dans ce corps des premiers secrétaires apostoliques ; il ne se présentait pas même comme une ébauche d'institution, puisqu'il reçut son premier groupement par un acte de Calixte III, sur lequel nous n'avons pas grand renseignement, car il est signalé pour la première fois dans la bulle d'Innocent VIII, *Non debet reprehensibile*. Il réduisait le nombre des secrétaires à six. D'ailleurs la documentation de cette époque n'est ni assez riche, ni assez explicite, pour que nous puissions préciser davantage le rôle diplomatique de la *camera secreta*, ou l'action prépondérante en ce sens d'un secrétaire qui aurait pris le pas sur les autres.

(1) On lit en tête de ce volume : « Liber brevium de curia anni septimi D. N. Papae Pauli II, et scripta seu registrata (sic) per me ». Rien de plus, mais en marge de chaque bref on lit la souscription *L. Dathus*.

Digitized by Google

Il en alla autrement à l'exaltation de Sixte IV en 1471, et il est à remarquer que ce fut précisément sous ce pontificat que le népotisme, ou l'influence des neveux commença à se faire sentir dans le gouvernement de la curie. Cette influence devait s'exercer en première ligne dans la politique, et sur les rapports des papes avec les princes voisins, parce que les neveux nourrissaient tous l'ambition de se créer une situation hors de pair, telle que de se tailler une principauté dans l'Italie centrale, ainsi Girolamo della Rovere ; et la diplomatie était, pour atteindre ce but, un moyen beaucoup moins dangereux que la force des armes. Ils se soucièrent donc d'organiser cet instrument sur le modèle des chancelleries italiennes, de Florence, Modène, Venise. D'ailleurs la sécularisation progressive de la curie romaine et de sa politique, dont leur règne marqua les étapes successives et qui atteignit son point culminant sous Léon X, fut marquée en première ligne par l'emprunt fait aux mêmes États italiens du nouveau système de gouvernement, dans lequel la diplomatie jouait le premier rôle. C'est ainsi que l'on pourrait dater de cette époque le règne des cardinaux neveux, qui conduisirent la Secrétairerie d'État jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Aussi est-ce une des périodes les plus florissantes pour l'ancien système des légations et missions temporaires, l'époque où la fonction de nonce prend rang parmi les offices de la curie (1), à côté des *scriptores*, des *secretarii*, des *clerici cameræ*, etc. Il va sans dire que la création s'imposait d'un secrétaire-chef, attaché spécialement à la rédaction des lettres diplomatiques, correspondance avec les princes, brefs de créance, instructions et dépêches aux nonces, que le pape dirigeait à distance dans leurs négociations au jour le jour. On ne voit pas d'ailleurs trace de n'importe quel rôle de la part des neveux qui gravitaient autour du pape, assez nombreux du reste. Le plus capable Giuliano della Rovere, plus tard Jules II, se signale dans des légations fréquentes, en France surtout : déjà on le jugeait seul capable de tenir tête à Louis XI, mais rien ne prouve qu'en dehors de ces missions il ait été réellement, dans les conseils du pape et pour la transmission de ses ordres, celui que les nonces appelleront plus tard *cardinal patron*.

Pour le moment la diplomatie pontificale, en voie de se moderniser, ne pouvait avoir que des rouages encore simples, et le pape se contentait dans le domaine politique d'un secrétaire principal, toujours le même. Leonardo Griffo, évêque de Gubbio en 1472, archevêque de

(1) Voir mon article *Origines des nonciatures permanentes au XVe siècle*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, t. VII, p. 59.

Digitized by Google

Bénévent en 1482, remplit la fonction pendant tout le pontificat de Sixte IV et une année entière de son successeur Innocent VIII (1). Du moins dans les quatre volumes de brefs qui nous restent de Sixte IV (2) et dans les deux premiers d'Innocent VIII, de diverses époques, mais allant des débuts du premier au 12 novembre 1485, soit plus de quatorze ans, toutes les pièces sont marquées de son nom. En outre une note à la fin d'un de ces volumes (3) atteste qu'il fut rédigé par Hieronymo de Carboniano, *scriptor brevium*, sous la direction de L. Griffo, secrétaire du pape Sixte IV, et l'écriture, qui est celle du volume, revient d'ordinaire dans les autres, à part quelques passages douteux.

Assurément le rôle de Griffo se bornait a faire rédiger les brefs sur les instructions qui lui étaient données par le pape, ou bien un de ses confidents, cardinaux neveux ou parents, comme Girolamo della Rovere, à les signer et à les expédier. Rien ne nous autorise à affirmer qu'il entrât dans les conseils intimes de la papauté, où se décidaient les destinées religieuses et politiques de l'Église et de la chrétienté. Il ne remplissait donc qu'une minime partie du rôle de futur secrétaire d'État, mais sa situation démontre que déjà un des secrétaires avait le pas sur les autres dans l'expédition des affaires politiques.

Et, trait de ressemblance de plus avec la Secrétarerie d'Etat, il l'avait aussi dans l'expédition des affaires administratives se rapportant au gouvernement des États pontificaux. Dans un autre tome de la collection de brefs déjà mentionnée, le 17, Griffo expédie aussi les lettres de ce genre (4), qui devaient ensuite passer par la Chambre apostolique.

(1) Sa mort est annoncée à la date du 24 novembre 1485. *Archivio del Vaticano*, sér. XXXIX, t. 19, f° 60.

(2) *Ibidem*, t. 13, pour la période août-décembre 1480; t. 14, octobre 1471-septembre 1472; t. 15, août 1482-août 1483; t. 16, août-décembre 1483; t. 16 A, janvier-juillet 1484; t. 18, août 1484-juillet 1485; t. 19, août 1485-décembre. Dans ce dernier volume Hieronymo Balbani prend le 14 nov., f° 48, la suite de Griffo, après la note ci-dessus.

(3) « Hieronymus de Carboniano scriptor brevium sub L. Grifo secretario SS. B. N. P. Sixti IV registrum hoc secret. brevium eodem anno quo illa expedita sunt summa fide diligentia et cura scripsit. » *Ibid.*, t. 15. Que Griffus ait expédié les brefs ainsi enregistrés sous son nom, cela ne fait pas doute. Voir OTTENTHAL, dans son article plusieurs fois cité, p. 480, où il mentionne un volume des *Regesta Vaticana* expédié par Roverella ous Eugène IV, et plusieurs volumes de Pietro de Noceto, rédigés pa des *scriptores*.

(4) Arm. XXXIX, t. 17 f° 85, Balbani prend sa place pour le pontificat d'Innocent VIII, jusqu'au f° 125 où commencent les brefs d'Alexandre VI.

Digitized by Google

Sa prépondérance n'est pas moins bien marquée dans les *Regesta Vaticana*, c'est-à-dire pour l'expédition des affaires de la chrétienté. Plus de quarante volumes du pontificat (tome 543-595) lui appartiennent en entier, et dans les autres (546-552, 596-693) on voit apparaître quelques uns de ses collègues comme Georges de Trébizonde. De même pour les premiers volumes d'Innocent VIII (694-709) qu'il partage aussi avec son successeur Balbanus.

Le fait le plus significatif à noter ici pour le progrès de la Secrétairerie apostolique dans le sens de l'unité, c'est que Griffo est le premier secrétaire qui fût qualifié officiellement d'un titre à part, celui de *secretarius domesticus* (1), équivalent à celui de *secretarius secretus*, qu'on rencontre parfois dans les documents non officiels. L'un et l'autre signifient qu'il y avait désormais un secrétaire que le pape employait de préférence aux autres, qu'il avait sans cesse auprès de lui, le logeant peut-être au palais, comme plus tard après la réforme d'Innocent VIII (2).

Et Griffo eut un successeur, Hieronymo Balbani (évêque de Pérouse en 1491), qui prend immédiatement la suite non seulement pour la correspondance camérale et les dépêches diplomatiques, mais encore pour les *Regesta Vaticana* d'Innocent VIII dont il expédie la plus grande partie, soit exclusivement (tomes 710-728), soit avec les autres secrétaires (tomes 729-771). On le trouve souvent mentionné dans le *Diarium* du maître des cérémonies Burkhart (3) comme *secretarius Papae*, mais avec un collègue, Gianpietro Arrivabene, évêque d'Urbin, en 1491. Mais nous n'avons pas de recueil de brefs à citer en sa faveur pour son rôle diplomatique, car les deux volumes suivants d'Innocent VIII (4) ne sont pas rédigés uniformément, comme ceux qui les précèdent, et présentent une grande variété de secrétaires expéditeurs, parmi lesquels cependant les deux noms ci-dessus reviennent souvent. Ajoutons que les pièces d'un caractère politique y sont tout à fait absentes, et celles qui sont adressées aux princes

(1) Je l'ai rencontré avec cette qualification dans la plupart des bulles, assez nombreuses, qui le concernent, octrois de bénéfices, etc. *Regesta Vaticana*, t. 548, fos 72 et 170; 553, 48; 558, 296; 563, 295; 569, 166; 571, 25; 575, 120; 577, 197; 578, 104; 590, 127, 129 et 130; 592, 263; 594, 151; 595, 77, et 135.

(2) Le fait tout-à-fait exceptionnel (nous verrons plus loin que le contraire fut longtemps la règle), que Grifus ait été maintenu pour le successeur de Sixte IV, établit surabondamment qu'il occupa une place à part dans la secrétairerie apostolique.

(3) Edition Thuasne, 3 vol. in-8. Paris, 1883-1885.

(4) Tomes 20 et 21 de l'armoire XXXIX. Sur la distinction entre les brefs, au point de vue des règles de chancellerie, voir l'article de Kaltenbrunner, dans les *Mittheilungen des Instituts*..., t. VI, pp. 79-93.

Digitized by Google

et aux nonces ne portent que sur des questions bénéficiales ou spirituelles.

Quelles que soient les différences, difficiles à déterminer, même selon les règles de la chancellerie, qui distinguent les diverses catégories de brefs, l'emploi arbitraire de secrétaires expéditeurs dans les affaires diplomatiques, s'explique d'une manière très simple, à cette époque surtout où tout était à créer, dans la pratique comme dans la science de la diplomatie. De même qu'un ministre, et par suite un secrétaire d'État, peut être changé au gré de son souverain, quand il a cessé de plaire ou d'être utile, ainsi les expéditeurs apostoliques de la *camera* se voyaient choisis, mis de côté, employés dans telle circonstance, puis remplacés pour des cas identiques, selon le bon plaisir du pape ou du personnage qui avait toute sa confiance. Et la remarque vaut d'autant plus, que le collège des secrétaires n'avait encore aucune organisation établie, aucune charte, aucune bulle de constitution, que son existence dépendait uniquement de la volonté papale, renouvelée sous plusieurs pontificats consécutifs.

Mais il n'en allait plus être ainsi, puisque ce fut précisément Innocent VIII qui promulgua la première bulle constitutive de la Secrétairerie apostolique. Il existait par le fait un office distinct, un personnage mis à part, qu'on appelait le *secrétaire du pape*. Il avait une certaine importance, si l'on en juge par les rapports de Burkhart. Sous Innocent VIII, à plus forte raison sous Alexandre VI, ce dernier nous représente souvent le personnage aux côtés du pape, lisant ses actes en public et portant même la parole en son nom. C'est de lui que sont signés la plupart des documents pontificaux insérés dans le recueil du célèbre cérémoniaire (1). Il ne lui manquait plus que la création officielle, la sanction de son existence par un acte émanant de la chancellerie.

Ce fut la bulle *Non debet reprehensibile* du 31 décembre 1487 (2). Il nous importe peu de savoir ce qu'elle faisait des secrétaires apostoliques, dont elle portait le nombre à trente, ni comment elle

(1) Chercher dans l'index à la fin de l'édition THUASNE les noms des divers secrétaires : ils portent le titre de *secretarius papae*, parfois *primus* et *secundus secretar. P.* ; les autres simplement *secretarius apostolicus*.

(2) Se trouve dans tous les recueils de bulles, depuis celui de CHERUBINI, t. II, pp. 382-386, Rome 1617. SICKEL ne connaissait pas de manuscrit de cet acte, *Römische Berichte*, *ibid.*, p. 40. note. J'en ai trouvé deux copies officielles, *Regesta Lateranensia*, t. 865, f°s 33-41, et en tête du t. 3.749 du fonds latin à la Bibliothèque du Vatican, beau volume en parchemin de 125 f^os^, ayant pour titre (imprimé au dos et au revers de la couverture : *Privilegia et constitutiones Secretariorum apostolicorum* ; recueil des bulles et brefs qui ont été accordés au collège d'Innocent VIII à Jules III.

Digitized by Google

déterminait leurs attributions, leurs privilèges et leurs émoluments. Qu'elle incorporât leur collège dans la hiérarchie de la chancellerie, c'était une innovation que les successeurs d'Innocent VIII pouvaient supprimer, et dont en réalité ils ne tinrent pas compte.

Mais il nous faut souligner le fait capital du nouveau règlement, l'institution du *secretarius domesticus*, c'est-à-dire de cette charge exceptionnelle, que nous avons vu apparaître, puis fonctionner sous les précédents pontificats.

Exceptionnelle, elle l'était, surtout à la curie. Le nouveau secrétaire résidait à demeure au palais, était attaché à la personne du pape pour répondre constamment, jour et nuit, à son appel. Que le fait se fût déjà produit, par exemple pour Griffo, ce n'en était pas moins une innovation capitale, qui devait faire peu à peu du *secretarius domesticus* l'intermédiaire régulier entre le pape et les autres secrétaires, de simple expéditeur de bulles le transformait en distributeur de travail, car c'est en ce sens qu'avec le temps il fallut interpréter le règlement qui le concerne. Ces affaires secrètes, c'est-à-dire mises à part, que le pape évoquait à son cabinet, pour les régler plus promptement et plus facilement, en dehors de la chancellerie et des collèges curiaux ordinaires (1), devenaient si nombreuses, en même temps si diverses qu'un seul homme ne suffisait plus à les expédier, et que le secrétaire principal dût se faire aider par ses collègues. Mais il lui resta toujours la charge de leur transmettre les idées et les intentions du pape.

Il dût en tout cas se réserver les affaires politiques. Parmi ces questions, qu'à l'exemple des princes ses contemporains le pape jugeait à propos, pour leur importance, de réserver à son entourage, celles d'ordre plus général, intéressant le bien public, la société, l'État, le souverain, ce que nous appelons aujourd'hui les questions politiques, devaient occuper le premier rang. Et s'il était difficile dans la pratique, pour ne pas dire impossible, de concentrer entre les mains d'un seul homme tant d'occupations diverses, le *secretarius domesticus* se consacrait évidemment chaque jour davantage, à un moment donné même se consacra exclusivement aux plus importantes, les rapports avec les princes, leur cour et leur gouvernement, et d'expéditeur d'actes de chancellerie qu'il était à l'origine, il devenait, à la fin du xve siècle, un conseiller toujours plus employé,

(1) « Quia nobis et pro tempore existenti Romano pontifici expedit habere, praeter praedictos Secretarios, unum alium Secretarium domesticum, in palatio praedicto assidue residentem, cui liceat nostra et Romanae Ecc. nostrae secreta, nostrum et eiusdem Ecc. aut orthodoxae fidei statum concernentia quando cumque fuerit a nobis iussus, legitime expedire » CHERUBINI, pp. 383-4.

Digitized by Google

un intermédiaire avec les ambassadeurs en résidence à la curie, comme avec les agents que le pape entretenait à l'étranger. C'est sous cet aspect que Sigismondo de' Conti apparait sans cesse dans les *Diarii* du Vénitien Sanuto.

Avec les tendances séculières qui s'implantaient alors à la curie, le pape, comme les princes du temps, s'efforçait de centraliser la politique et l'administration de manière à tenir tout sous sa main. Le secrétaire particulier devenait donc une sorte de ministre, qui expédiait les ordres, en attendant de pouvoir les donner de lui-même. Mais le temps n'était pas encore venu de cette dernière transformation, car à Rome les nouveautés ne s'introduisent que lentement, parce qu'elles trouvent un contrepoids dans la force des traditions. Les institutions s'y développent peu à peu, selon le besoin du moment. Un pape tient compte des créations de ses prédécesseurs dans la mesure où elles n'embarrassent pas la politique nouvelle que dictent les circonstances. Le rôle des secrétaires apostoliques, et même du premier d'entre eux, ne se modifia guère après la bulle d'Innocent VIII. Alexandre VI, comme son prédécesseur, en eut deux attitrés, qui remplirent les fonctions délicates, de confiance à l'intérieur du palais, son médecin le Vénitien Alvisi Podocataro, évêque de Capaccio depuis 1483, cardinal en 1500, et l'évêque de Nepi et Sutri, Bartolomeo Floridi, archevêque de Cosenza en 1495 (1). Celui-ci abusa de sa situation pour fabriquer de fausses bulles, et fut enfermé au château St-Ange. Adriano Castellesi, déjà trésorier du pape, reçut son poste, devint le factotum d'Alexandre VI et de son mauvais génie César Borgia. Aussi resta-t-il seul secrétaire à partir de 1500, et sa promotion au cardinalat (1503) ne semble avoir nullement modifié cette situation qui prit fin avec le pontificat d'Alexandre VI.

Il est difficile de constater chez ces officiers curiaux, un progrès réel depuis la mort de Griffo. Pour l'expédition des bulles, Balbani, Podocataro, Castellesi reparaissent plus souvent que leurs collègues (2), mais les noms de ceux-ci, Blondus, Trapezontius, Picherier, P. Farnèse, Sigismundus, Jac. Volaterranus, etc. figurent dans les volumes qui, de la Secrétairerie apostoliques, sont passés aux

(1) Le caractère épiscopal dont sont revêtus les *secretarii domestici*, prouve l'importance qu'a prise la fonction. Pour ce qui suit, voir, outre le *Diarium* de Burkhart, les *Diarii* de Sanuto, tomes III et IV, Castellesi n'y paraît qu'à partir de juillet 1500.

(2) Archives du Vatican, *Regesta Vaticana*, t. 706-882, *Regesta Innocentii VIII*, *Regesta Alexandri VII*, de 1485 à 1503, à part les t. 709-728, années I à IV d'Innocent VIII (1485-1488), qui ne portent à peu près que le nom de Balbanus.

Digitized by Google

archives du Vatican. La disparition des brefs d'Alexandre VI ne permet pas d'apprécier la place que les premiers tinrent dans la diplomatie débutante de la curie, et l'on en est réduit au témoignage de Burkhart. Toutefois nous voyons au moins Castellesi en rapports fréquents avec les ambassadeurs vénitiens, qui se servent de lui pour arriver jusqu'au pape, connaître sa pensée, discutent certaines affaires avec son homme de confiance, s'informent auprès de lui, le consultent même, en un mot le traitent comme un personnage influent qu'il faut ménager.

D'ailleurs l'appellation de *secretarius domesticus* ou *papae* est courante chez Sanuto, chez Burkhart, comme dans tous les documents contemporains. Toutefois l'influence dont jouit le fonctionnaire qui la porte, est toute personnelle et non inhérente à la dignité. Castellesi, quelle que part qu'il prenne aux conseils d'Alexandre VI, n'est qu'un *secretarius apostolicus*, qui fait rédiger des bulles, des brefs aux princes et aux nonces, ou les dépêches qui leurs sont adressées en latin. Il n'est pas grand'chose, un serviteur, un simple instrument, entre les mains de César Borgia qui remplit toutes les attributions réservées plus tard au cardinal neveu ou patron : décidant de toutes les affaires politiques et administratives, correspondant avec les princes et leur gouvernement, envoyant à l'étranger des agents qu'il ne cessait de diriger et de surveiller. Ainsi le règne d'Alexandre VI ouvre la série des pontificats modernes, sous lesquels la Secrétairerie d'État s'organise à la manière d'une institution de famille, fonctionne entre les mains des cardinaux parents, et ne diffère guère des chancelleries princières, que par la coexistence de deux chefs, subordonnés en principe, mais dont l'un, conseiller et guide de l'autre, deviendra plus tard parfois son rival dans la faveur du maître comme dans le maniement des affaires.

Il n'en alla pas de même sous le pontificat suivant 1503-1513. Jules II n'était pas homme à se laisser dominer par n'importe qui, et il entendait conduire lui-même et tout seul sa diplomatie. Du moins il s'en tint au règlement d'Innocent VIII, et n'eut qu'un secrétaire intime, Sigismondo des comtes de Trinci, à Foligno, plus connu sous le nom de Sigismondo de' Conti, qui depuis 27 ans au moins appartenait au collège des secrétaires apostoliques, et était une créature des Rovere. A défaut de correspondance diplomatique proprement dite, nous pouvons établir la condition de celui-ci, sinon son rôle, d'après l'autorité des ambassadeurs vénitiens, dont Sanuto résume les dépêches (1). Ils nous le présentent sous le même jour

(1) Voir t. V à XV pour le pontificat de Jules II, dans l'index aux mots *Sigismondo* et *Conti*. Dans la bulle *Ad perpetuam rei memoriam*,

Digitized by Google

que Castellesi au temps d'Alexandre VI. Et à côté de leurs nombreux témoignages, il faut placer plusieurs brefs adressés à Venise, que Sanuto a transcrit aussi et au bas desquels nous retrouvons toujours la signature *Sigismondus*.

Nous pouvons donc sans hésiter lui attribuer la rédaction de cette multitude de brefs politico-administratifs, qui nous sont restés de Jules II, en 8 volumes (1), bien qu'on n'y trouve qu'une seule fois sa signature. Avec leurs nombreuses pièces adressées aux princes et personnages politiques, aux agents pontificaux à l'étranger, aux officiers et gouverneurs de provinces, ils composent pour nous le premier recueil complet de correspondance diplomatique et administrative que l'on puisse rattacher à la Secrétairerie d'État, la base et le point de départ de ses archives, au moins les modèles d'après lesquels on a dressé dans la suite aussi bien les lettres latines que les *Brevia ad principes*.

Mais ce n'était encore là qu'une ébauche de secrétairerie d'État. Car avec cette correspondance en latin, la secrétairerie apostolique, même aidée par celle des brefs (que venait d'organiser Alexandre VI en la séparant de la première), ou plutôt le *secretarius domesticus*, qui recevait déjà les instructions du pape et les faisait mettre en forme dans les divers services, pour les soumettre ensuite à son approbation, ne pouvait à lui seul constituer un organisme capable de représenter la politique papale en face des progrès de toute sorte que réalisait la diplomatie séculière. Déjà les souverains chrétiens avaient tous des ambassadeurs à demeure auprès de la curie, et nulle part celle-ci n'avait encore établi de nonciature permanente. Il fallait un pape diplomate d'origine, de naissance et d'éducation pour organiser celles-ci avec les services correspondants du palais apostolique, pour transformer la *camera secreta* en un véritable centre d'échange de lettres diplomatiques, de renseignements reçus et d'ordres transmis. Ce devait être et ce fut l'œuvre d'un vrai Médicis, Léon X. *(A suivre.)*

Rome. P. RICHARD.

kal. febr. 1505 an. III, *Regesta Vaticana*, tome 925, f°s 62-64, où Jules II confirme la collation faite à Sigismondo, par un acte antérieur, d'un office de sécrétaire, collation dont le collège contestait la validité, le bénéficiaire est qualifié *secretarius domesticus*.

(1) Armoire XXXIX, inventaire de Pretis au Vatican, t. 22-29. La mention de *Sigismondus* dans ce dernier f° 187. Après la mort de Sigismondo, le 8 janvier 1512, aucun secrétaire ne semble avoir pris une place prépondérante auprès du pape.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

LÉOPOLD FONCK, S. J. *Die Parabeln des Herrn im Evangelium exegetisch und praktisch erläutert* 3e éd. Inspruck, Rauch, 1909. In-12, XXXIV-927 p. M. 6.

Le P. Fonck nous annonce dans la préface de cette troisième édition, que désormais les *Paraboles du Seigneur* se rattacheront à un ouvrage d'ensemble, à la fois exégétique et pratique sur l'Évangile. La nouvelle collection, dont les différents volumes se succéderont, il faut l'espérer, à bref délai, vu que l'auteur en a déjà rassemblé tous les matériaux, aura pour titre : *Christus, Lux mundi.* Elle comprendra quatre parties dont voici l'objet : la première, *Land, Leute und Leben in Palestina zur Zeit Jesu ;* la seconde, *Die Geschichte des Hernn ;* la troisième, *Die Reden des Herrn ;* la quatrième, *Die Wunder des Herrn.* Jusqu'ici ont paru les premiers volumes de la troisième et de la quatrième partie.

Depuis la première édition parue en 1902 le caractère pratique de l'étude que le P. Fonck a consacrée aux paraboles évangéliques, est allé sans cesse en s'accentuant. Intimement persuadé que l'exégèse, selon la remarque qu'en faisait déjà en 1892, Mgr von Keppler *(Der Katholische Seelsorger,* IV, 261), en se cantonnant strictement dans le domaine scientifique et en prenant des airs hautement aristocratiques, a été en grande partie cause du discrédit dans lequel est tombé le genre homélitique, l'auteur s'est efforcé de plus en plus de mettre à la portée des prédicateurs les inépuisables trésors d'enseignement dogmatique et moral que renferment les Paraboles du Seigneur. C'est ainsi que dès la seconde édition, il avait inséré en tête des Paraboles le texte de la Vulgate, il avait fait suivre l'explication des plus importantes d'entre elles de larges extraits de commentaires et d'homélies des Pères, il avait substitué de temps en temps aux passes d'armes d'un intérêt purement scientifique, avec des adversaires d'ailleurs décidés à ne pas se rendre, des considérations intéressantes sur la représentation des Paraboles dans l'art chrétien primitif.

Dans la troisième édition, cette mise en valeur pratique des Paraboles apparaîtra davantage encore, si l'on remarque qu'à l'interprétation d'un grand nombre d'entre elles, on a joint des plans de sermons et de méditations.

Un autre progrès réalisé depuis la première édition consiste à

Digitized by Google

remplacer la traduction allemande harmonistique d'un texte combiné des Paraboles synoptiques, par une version fidèle de chacun des textes parallèles.

L'ouvrage du P. Fonck sur les Paraboles est la première étude d'ensemble que l'exégèse catholique ait consacrée à ce sujet pourtant si intéressant, depuis Salmeron (*De Parabolis D. N. J. Chr., Comment. in Evang. Hist.*, t. VII. Coloniae Agrip., 1613). Bien qu'il soit déjà suffisamment connu, il ne sera pas inutile d'en rappeler ici l'économie générale.

L'explication proprement dite des Paraboles est précédée d'une introduction générale où l'auteur, après avoir donné la bibliographie complète du sujet (Ouvrages spéciaux sur les Paraboles — Commentaires sur les Évangiles — Vies de Jésus — Travaux divers qu'on peut utilement consulter), traite successivement de la nature de la Parabole (chez les écrivains classiques, dans la littérature rabbinique, dans la littérature chrétienne, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament), du but des Paraboles dans l'enseignement de Jésus, des règles fondamentales à suivre dans l'exégèse des Paraboles, du royaume de Dieu d'après les Paraboles. Pour faire mieux ressortir ce dernier point, on essaie au préalable de fixer la conception qu'avaient du royaume de Dieu les Juifs contemporains de Jésus (d'après l'Ancien Testament, les Apocryphes juifs et les indications fournies par le Nouveau Testament). On reconnaîtra que ce plan est logique et complet, mais on avouera aussi qu'il est impossible de traiter d'une façon approfondie, dans une Introduction de 66 pages tant de questions si diverses et si importantes. Ces brèves indications de l'auteur sur la nature de la Parabole en dehors de l'Évangile seront utilement complétées par les articles que le P. LAGRANGE a consacrés au même sujet (*La Parabole en dehors de l'Évangile, Revue biblique*, 1909, nos 2 et 3). Sous prétexte que la littérature rabbinique dépend de l'Ancien Testament et a pu être influencée par le Nouveau, on ne lui accorde pas, nous semble-t-il, toute l'attention qu'elle mérite, quand il s'agit de préciser le concept de la Parabole. Il y a certainement des cas nombreux où l'influence du N. T. n'est pas constatable, et quant à la dépendance indubitable vis-à-vis de l'A. T., il y a tout au moins lieu de rechercher si le genre parabolique n'a pas subi d'évolution dans la littérature juive postérieure. Nous demeurons convaincu que l'étude des Paraboles du Talmud peut jeter un jour précieux sur la signification et les règles du mode d'enseignement adopté par Jésus. La synthèse des conceptions de l'Ancien Testament sur le royaume de Dieu et le règne messianique, exacte sans doute dans ses grands traits, demanderait à être minutieusement contrôlée dans ses détails (p. ex. pour l'interprétation de *Michée* 5, 2; de *Genèse*, 49, 10, etc.). Est-il bien vrai que les prophètes ont clairement prédit la nature spirituelle du royaume messianique? Ils ont décrit sans doute ce royaume comme une ère de paix complète, d'entière justice et de pure religion de Jahvé, mais ces traits sont-ils absolument incompatibles avec la conception d'un

Digitized by Google

royaume terrestre, fondé par le Messie à l'instar des autres royaumes du monde ? Si l'on songe au caractère complexe des tableaux prophétiques, à l'absence fréquente de distinction nettement marquée entre les temps messianiques préparatoires et la période définitive de l'accomplissement des choses, on trouvera que les Juifs de la génération néo-testamentaire n'étaient pas en tout point inexcusables, s'ils se représentaient l'ère messianique d'une façon trop simpliste et sous des traits trop matériels.

Pour la description du royaume de Dieu d'après les Paraboles évangéliques, pour l'étude des rapports qui existent entre le royaume de Dieu et l'Eglise, il sera intéressant de comparer les pages que leur consacre le P. Fonck (59-66) avec ce qu'en dit Mgr Battifol, dans son beau livre *L'Église naissante et le Catholicisme (Excursus* A, *L'Eglise dans l'Évangile,* p. 99-113).

On connaît la position prise et fermement défendue par le P. Fonck dans la controverse suscitée autour du but de l'enseignement parabolique de Jésus. L'exégèse non catholique a fait du chemin depuis les recherches de l'honnête van Koetsveld *(De Gelijkenissen van den Zaligmaker,* 1854), jusqu'aux retentissants volumes de JÜLICHER *(Die Gleichnisreden Jesu,* 1899) et de Loisy *(Études évangéliques. I : Les Paraboles de l'évangile* (1-121), 1902). Du côté catholique, on s'en est tenu, généralement parlant, à l'explication traditionnelle. Jülicher, Loisy et Fonck sont d'accord, peut-on dire, aussi longtemps qu'il ne s'agit que de déterminer le but des Paraboles tel que l'ont compris les Évangélistes. Pour les disciples, les Paraboles avaient leur but normal, rendre les vérités surnaturelles sensibles par des comparaisons ; mais dès qu'il s'agit de la foule incrédule, les Paraboles, tout au moins un grand nombre d'entre elles, avaient pour but de voiler la vérité que le peuple ne méritait plus d'entendre. Mais tandis que le P. Fonck regarde comme une réalité historique, ce dessein que les Évangélistes prêtent à Jésus dans l'enseignement parabolique, Jülicher et Loisy n'y découvrent qu'une vue de philosophie religieuse, inconcevable comme donnée psychologique et historique. Ils prétendent en découvrir l'origine et les motifs : elle a servi à expliquer l'insuccès de l'Évangile auprès des Juifs, et elle peut tout au plus s'appliquer aux Paraboles telles qu'elles nous sont parvenues, alliage mal fait des discours de Jésus avec les réflexions que ces discours ont inspirées à la première génération chrétienne, quand elle les a traités d'après la méthode exégétique, alors courante, de l'allégorie. D'aucune façon, cette explication des Evangélistes ne pourrait convenir aux fables toutes simples dont Jésus se servait familièrement pour rendre accessible aux humbles sa pensée profondément religieuse.

Nous ne pouvons ici entrer dans la discussion de cette question fondamentale tant au point de vue théologique, qu'au point de vue de la critique des Évangiles. Contentons-nous de remarquer que, si les affirmations nouvelles et audacieuses de Jülicher et de Loisy ont

Digitized by Google

recueilli des adhésions enthousiastes auprès de certains critiques libéraux, elles ont soulevé aussi de violentes protestations même en dehors du camp catholique. Dès 1903, un savant danois, Bugge, en essayait une réfutation radicale dans son intéressant ouvrage : *Die Hauptparabeln Jesu*.

Le P. Fonck partage les Paraboles évangéliques en trois séries.

Dans la première série, il range les Paraboles décrivant le royaume des cieux, dans son devenir, son essence et son activité; dans la seconde, celles relatives aux membres du royaume et à leurs obligations; enfin, dans la troisième, les Paraboles se rapportant au Chef du royaume et à sa position vis-à-vis des membres.

Pour faire mieux ressortir la méthode de l'auteur, nous donnerons le plan de l'étude qu'il consacre à la parabole du semeur (p. 67-106) : d'abord la bibliographie spéciale du sujet, puis le texte et la traduction de la parabole, ensuite les circonstances de temps, de lieu, le genre d'auditeurs devant qui la parabole fut prononcée, après l'explication verbale et réelle du texte, enfin l'interprétation de la parabole, sa valeur pratique, son utilisation par les Pères, par la liturgie, son adaptation à la méditation, les conclusions qu'on peut en tirer par rapport à la nature du royaume des Cieux.

On ne sera pas toujours de l'avis de l'auteur pour l'exégèse qu'il fait de telle ou telle parabole ou pour les conséquences diverses qu'il en tire; mais on ne peut s'empêcher d'admirer et sa prodigieuse érudition et la clarté de son style et son talent d'exposition. Pour l'interprétation des Paraboles, plus encore que pour celle des autres parties de l'Evangile, une connaissance exacte des lieux, des conditions de vie, des mœurs et des usages palestiniens est absolument nécessaire. On s'en convaincra facilement en remarquant les nombreuses inexactitudes qui se sont glissées à ce sujet dans les deux volumes de Jülicher. Le P. Fonck était à même d'utiliser pour son exégèse le trésor d'observations de tout genre qu'un long séjour en Terre Sainte lui avait permis d'acquérir.

Nous souhaitons une large diffusion au présent ouvrage du savant jésuite, il répond en effet admirablement à son but : mettre à la portée du clergé paroissial et des chrétiens instruits les inépuisables richesses de l'enseignement parabolique. *Vobis datum est nosse mysterium regni Dei.*

É. Tobac.

J. Combarieu. *La musique et la magie*. Étude sur les origines populaires de l'art musical, son influence et sa fonction dans les sociétés. Paris, A. Picard, 1909. In-4, 375 p. F. 10.

La question d'esthétique historique traitée dans ce volumineux mémoire est trop étrangère au domaine spécial de la *Revue d'histoire ecclésiastique* pour que l'on en fasse ici la critique détaillée. Mais elle

Digitized by Google

est d'intérêt assez général pour qu'on ne puisse la passer sous silence. L'auteur de *La musique et la magie*, M. Jules Combarieu, l'érudit professeur d'histoire de la musique au Collège de France, s'est épris d'une idée à la lumière de laquelle il a tenté de renouveler un aspect de l'histoire religieuse et esthétique. Son enseignement et toutes ses publications récentes en sont pénétrés.

Il la formule ainsi, p. 345 de ce livre, en conclusion au chapitre intitulé « la musique et la religion » :

« Le chant usité dans les religions anciennes et modernes est une survivance de la magie. Il procède de cette idée primitive qu'il y a des Esprits bienfaisants et des Esprits malfaisants, et qu'on peut plaire aux uns et réduire les autres à l'impuissance à l'aide du chant et des offrandes. Le chant magique est un commandement, le chant religieux est une prière : voilà toute la différence. Toute musique religieuse, quelle qu'elle soit, se rattache à ce principe. Une invocation assyrienne à Marduk, un hymne orphique à Zeus, un psaume, un offertoire ou un introït de messe en plain-chant, un *canticum sacrum* de Gabrieli ou de Palestrina, une messe de Bach ou de Beethoven, enfin nos symphonies profanes, dernier terme de l'évolution, dérivent du même fait : l'incantation primitive. »

Et M. Combarieu entend cette dérivation au sens strict et pour tout le domaine musical, c'est à dire que tous les éléments constitutifs de la musique moderne : le rythme, les gammes, les modes, la structure mélodique et strophique, aussi bien que ceux des anciens genres lyriques (le thrène, le péan, le dithyrambe) auxquels se rattachent les genres modernes, nous ramènent à l'incantation magique ; seule celle-ci peut rendre compte de nombreux faits, inexplicables autrement.

On voit la vaste portée de cette thèse, que nous nous bornerons à apprécier en général, et non sans timidité, vu l'immensité des questions qu'elle soulève et des connaissances qu'elle suppose. Elle nous paraît très ingénieuse et féconde en rapprochements significatifs pour certains groupes de faits, mais inadmissible dans le sens radical où l'entend son auteur.

Il faut admettre, sans doute, l'origine religieuse, rituelle de la musique, si l'on veut dire l'*utilisation* primitive du chant dans les religions les plus anciennes et dans les rites de magie. La musique a été pratiquée dans un but ulilitaire, à raison du pouvoir surnaturel qu'on lui attribuait, avant de devenir un art plus ou moins désintéressé. Une foule de témoignages intéressants, recueillis dans l'antiquité homérique et orientale, et parmi les sauvages actuels, comme parmi nos civilisés superstitieux, nous parlent de *carmina* magiques qui guérissent ou qui tuent, qui inspirent la fureur, la folie ou l'amour, chassent ou appellent les esprits malfaisants. D'autre part, on ne peut s'étonner de trouver des points de ressemblance entre certains rites chrétiens (tel l'exorcisme) et des opérations magiques ; il y a évidemment une certaine similitude entre tous les gestes religieux de l'homme,

Digitized by Google

entre toutes les manifestations du sens supérieur, qui distingue l'homme de l'animal et rapproche le sauvage du croyant intelligent et du mystique. Mais tous ces rites doivent être examinés de près, *par l'intérieur*, au point de vue de leur esprit, et non pas seulement par l'aspect extérieur ; alors cette « différence » dont l'auteur reconnaît l'existence entre le « carmen » du sorcier et la prière du chrétien, devient singulièrement profonde. Presque toujours même, le formalisme rituel, où M. Combarieu s'ingénue à découvrir des traces de magie, est tout-à-fait normal, rationnellement symbolique, ne requérant aucune explication lointaine. Par exemple, les trois invocations triplement répétées du *Kyrie eleison* ont, aux yeux de l'auteur, une allure de strophe magique, parce que maintes formules d'incantation, recueillie dans le *De medicamentis* de Marcellus, contiennent des répétitions analogues ! Une telle méthode de comparaison mène loin.

Elle mène l'auteur à démontrer, dans la partie principale de son mémoire, que le langage musical tout entier vient de la magie. Ici encore, à côté de recherches judicieuses sur la formation des gammes et des modes, il y a des déductions bien forcées, bien fragiles. Ainsi en ce qui concerne le *principe d'imitation*, la répétition variée d'une formule, qui est essentielle au style musical, M.C., après avoir montré par de nombreux exemples empruntés à Bach et à Beethoven comment on traite et varie un motif mélodique, prétend trouver l'origine de ce principe dans l'usage primitif de « vers magiques » comme celui-ci, qui guérit les boutons sur l'œil : *Kyria — Kyria — Kassaria Sourorbi* et de « strophes » magiques, comme le *carmen* que Caton l'ancien préconisait pour guérir les luxations : *Huat, hauat, huat ; Ista, pista, sista ; Ariès, dardariès, astatariès.*

Comment ne pas remarquer que ces rapprochements inattendus et très intéressants s'interprètent tout naturellement dans un sens opposé à la thèse de M. Combarieu ? On se trouve ici et là en présence d'une tendance naturelle de l'esprit humain qui ne requiert pas de justification. C'est la tendance à l'*harmonie*, le goût de la *variété dans l'unité*, qui n'est nullement spécial à la musique, mais apparaît toute aussi frappant dans l'art oratoire, la poesie, l'architecture, le dessin, l'art décoratif (1). Il faudrait en conclure que tout cela vient de la magie parce que, de part et d'autre, se manifestent des tendances foncières identiques, des manies, si l'on veut, de l'esprit humain.

Nous avons lu avec un intérêt particulier le chapitre sur l'histoire et

(1) Rien de plus juste que ces paroles de Riemann : « L'unité dans la diversité, c'est là ce que l'esprit humain réclame de tout forme d'art, qui doit lui procurer une jouissance esthétique. L'unité sans la diversité ne serait qu'uniformité, la diversité sans l'unité ne serait que chaos informe ; ces deux notions isolées sont sans intérêt et sans valeur au point de vue esthétique. Les deux principes doivent se pénétrer l'un l'autre dans chaque domaine spécial de l'expression artistique. » (RIEMANN, *Esthétique musicale*, p. 205.)

Digitized by Google

l'*éthos* des modes. Évidemment l'attribution d'une vertu psychique propre à chaque mode résulte d'idées traditionnelles, superstitieuses, comme maintes interprétations et spéculations des théoriciens de l'antiquité et du moyen âge. Mais les modes eux-mêmes, objet de ces théories baroques, ont-ils été inventés pour et par la magie, en conformité avec des idées magiques ? Nous croyons qu'ils sont nés, ainsi que tous les éléments du langage musical, spontanément d'après les nécessités diverses de ce langage; qu'ils se sont développés selon le tempérament de chaque race et ne se seraient guère développés autrement, si les sorciers ne s'en étaient jamais servis.

Quoi qu'on puisse penser des conclusions de M. Combarieu, il faut reconnaître que son livre pose des problèmes importants et ouvre à la science des horizons nouveaux.

CH. MARTENS.

H. DELEHAYE. ***Les légendes grecques des saints militaires.*** Paris, A. Picard, 1909. In-8, IX-271 p. F. 5.

L'Eglise primitive ne crut pas à une incompatibilité entre l'état militaire et la profession du christianisme. Dans le chœur nombreux des martyrs, qui, d'après leurs Actes, exercèrent le métier des armes, le R. P. Delehaye a distingué un groupe de saints militaires très populaires, et il s'est proposé de soumettre leurs légendes grecques à un examen judicieux.

Le volume se divise en deux parties : La première comprend, outre l'introduction et la conclusion, cinq études distinctes, dont chacune est consacrée à l'un des héros choisis : S. Théodore, S. Georges, S. Procope, S. Demetrius et S. Mercure. Le plan suivi est uniforme : le savant auteur recueille d'abord les renseignements conservés par la tradition et le culte chrétiens ; il note ensuite, étudie, discute, classe et apprécie les textes des légendes ; enfin, il donne quelques détails sur les personnages que les diverses *Passions* adjoignent au saint principal. La seconde moitié du livre renferme onze textes inédits de *Passions*, avec un appareil critique parfois assez développé.

Revenons aux études. Le savant bollandiste s'est occupé de préférence du problème littéraire que créent la multiplicité et la complication des textes hagiographiques en cause. Sa compétence reconnue en la matière lui a permis de s'acquitter de sa tâche avec habileté et bonheur. Il a réussi pleinement à « remédier à la confusion, en esquissant un système de classement dans lequel les textes se groupent suivant l'ordre du développement de la légende ». Toute cette première partie est, à notre avis, un vrai modèle d'application d'une méthode rigoureusement scientifique, et d'une critique à la fois prudente et éclairée. Les saints militaires et leurs légendes grecques peuvent

Digitized by Google

n'intéresser directement qu'une catégorie restreinte de travailleurs, les hagiographes armés de patience et avides d'érudition. Quiconque est amené par ses recherches à classer les documents, à critiquer les textes, à apprécier les narrations, trouvera dans le volume si agréablement écrit par le R. P. Delehaye une foule de précieuses remarques d'une portée générale en histoire ; elles pourront éveiller d'utiles défiances et éviter bien des errements. Les pages 113-119 renferment une réfutation aussi solide que condensée du système des mythologues exagérés tels que Usener, Gelzer et Lucius.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à prêté son généreux concours à la publication de ce beau mémoire, dont elle avait bien voulu entendre la lecture. Ce précieux encouragement était certes mérité par le savant auteur des *Légendes hagiographiques*, et par le présent travail.

J. Lebon.

Pio Franchi De' Cavalieri. ***Hagiographica.* 1. *Osservazioni sulle leggende dei ss. martiri Mena e Trifone.* — 2. *Della leggenda di s. Pancrazio romano.* — 3. *Intorno ad alcune reminiscenze classiche nelle leggende agiografiche del IV secolo.*** (Studi e Testi. Fasc. 19.) Rome, Imp. Vaticane, 1908. In-8, 185 p.

M. Franchi vient de contribuer pour une part importante à l'étude de l'hagiographie en examinant la valeur historique de deux légendes et en nous communiquant ses observations sur certaines particularités littéraires de bon nombre d'autres relations de martyres.

L'auteur démontre tout d'abord que la légende de St Ménas (éditée par les Bollandistes, auxquels ce fait a échappé aussi bien qu'à M. Krumbacher) n'est qu'une adaptation de la *Passio S. Gordii*, telle qu'elle est décrite par St Basile [PG, 31, 493 ss.]. Cette adaptation se rapporte non seulement aux traits principaux de la légende, mais encore à beaucoup de détails de la narration et du style. Les passages où l'on peut remarquer ces curieuses coïncidences sont mis en regard par l'auteur.

L'hymne de saint Romain sur saint Ménas contient, elle aussi, certaines ressemblances avec la *Passio S. Gordii*, identiques parfois à celles qui se trouvent dans la légende de saint Ménas, d'après la recension de Theophilos Joannou.

Quant à la *Passio S. Tryphonis*, M. Franchi défend la valeur du texte du ms. Palatin 317 (XIe s.), qui lui a servi de base pour sa publication. Le fond de cette Passion, qui se retrouve dans les *Actes sincera* de Ruinart, est extrêmement légendaire. Elles a fait des emprunts au *Martyrium Sancti Polycarpi*, à celui de S. Pionius et à deux autres sources inconnues. L'auteur publie (p. 45-74) un nouveau texte du *Martyrium S. Tryphonis* collationné sur sept manuscrits.

Digitized by Google

Nous sommes réduits aux mêmes incertitudes quant à la Passion de saint Pancrace, car nous en possédons trois recensions différentes. La première fut probablement rédigée au VIe siècle, bien que saint Grégoire le Grand « suivant la discipline prudente en vigueur à cette époque dans l'Église romaine » n'en fasse pas usage dans son Panégyrique du saint. Cette recension est la plus légendaire et en même temps la plus répandue. Elle fut utilisée par le Martyrologe d'Adon et traduite de bonne heure en grec. M. Franchi en publie le texte (p. 109-112). Plus tard deux auteurs, indépendamment l'un de l'autre, remanièrent cette Passion, le premier afin de la rendre plus belle et plus attrayante au moyen de phrases empruntées parfois à d'autres légendes, le second pour l'épurer de certaines erreurs, en quoi il n'a pas toujours bien réussi.

Enfin l'auteur relève certains traits dans une série de légendes qui sembleraient n'avoir d'autre origine que des réminiscences de la mythologie classique et d'autres fables du temps. Il en est ainsi dans la vie de saint Paul, premier ermite, dans celle de saint Philippe d'Héraclée, de saint Cassien tué par ses petits écoliers, des saints Emeterius et Célidoine de Calahorra, saint Laurent, saint Lucien, la « massa candida ». Suit une controverse avec le P. Jubaru sur une série de détails du martyre de sainte Agnès. L'excellent livre se termine par des notices de C. Cipolla sur le *Carmen di Constantina*, autrefois dans l'église de sainte Agnès.

CHR. BAUR, O. S. B.

E.-CH. BABUT. ***Priscillien et le Priscillianisme.*** (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 169.) Paris, H. Champion, 1909. In-8, XII-316 p.

Paret avait voulu montrer que Priscillien n'avait pas été hérétique ; et Dierich, que le témoignage de Sulpice Sévère dépendait d'Itace d'Ossonoba. M. Babut s'efforce aujourd'hui de relever leur thèses : on sait que celle de Paret à été combattue par Hilgenfeld, Künstle et Duchesne.

Rien ne me paraît mieux établi que l'hétérodoxie de Priscillien : on peut discuter sur l'étendue de cette hétérodoxie, non sur son existence. Priscillien juge (Schepss, p. 5 et 49) que les Binionites sont hérétiques ; or les Binionites sont les orthodoxes ; n'est-ce pas, de la bouche de Priscillien, l'aveu de son hétérodoxie ? Priscillien tient essentiellement à se servir d'apocryphes : il juge que la révélation divine n'est pas close ; il donne à chacun le droit d'interpréter les textes qu'a rejetés l'Église (*Liber de fide*, p. 44. 32). Le sabellianisme de Priscillien est prouvé par les prologues dont Chapman a montré qu'ils l'ont pour auteur (ces prologues embarrassent beaucoup M. B. : il imagine, pour s'en débarrasser, un disciple de Priscillien qui copierait

Digitized by Google

son style !) J'ajoute que cette conclusion est appuyée par la nature des théories lucifériennes qui couraient alors en Espagne, *et dont l'influence sur Priscillien est vraisemblable*, — comme aussi par les théories des adversaires de Pastor. Et sans doute faudra-t-il faire intervenir bientôt le traité découvert par dom Morin. L'hétérodoxie de Priscillien est formellement déclarée par S. Ambroise (*Epist. 24 Valentiniano* § 12), *qui est hostile à Itace*. Elle est formellement attestée, encore, par Philastre (§ 56), qui écrit *vers 383*. Tout cela est très clair, et très sûr. Les bourdes de Jérôme n'y changent rien.

Voici qui est moins clair, moins sûr, mais pourtant, très probable encore. Philastre déclare, bien avant Sulpice Sévère et Jérôme, que l'hérésie de Priscillien est *Gnosticorum et Manichaeorum particula*. Citons encore les aveux de Symposius, le dualisme des Priscillianistes visés par Pastor, et le témoignage de Sulpice Sévère : on n'a pas montré qu'il dérive *tout entier* d'Itace. *Sulpice est hostile à Itace, l'adversaire de S. Martin et des ascètes ; il est en situation d'être bien renseigné, de par ses relations en Aquitaine, sur une affaire qui a passionné l'Aquitaine*. La présence de prédicateurs dualistes, à cette époque, en Occident ne saurait étonner qui se rappelle l'histoire de Fauste de Milève, les canons du concile de Nîmes (394), la mention du mythe de Saclas chez ces deux Espagnols que sont Priscillien et l'Ambrosiastre (Souter). J'ajoute que *la réalité d'un manichéen Marcus, connu de Priscillien, expliquerait bien les erreurs de Jérôme ;* et Itace semble l'attester. Nul besoin de faire intervenir Jérôme pour rendre vraisemblable le dualisme de l'evêque d'Avila.

Reste la question des démentis formels qu'il a opposés à ses ennemis. Ils sont si formels, dirai-je, qu'un doute vient à l'esprit : ne sont-ils pas destinés à prévenir la torture ? Priscillien connait les édits impériaux : ses dénégations sont trop intéressées pour n'être pas suspectes. Dans une autre circonstance, un témoignage formel de Priscillien est formellement contredit par Sulpice (réalité d'une condamnation à Saragosse (1)) ; et l'attitude de Damase, *qui refuse de recevoir l'Espagnol*, ne recommande pas le témoignage de celui-ci. Quelle est la raison de l'attitude du pape ? — A croire Augustin, Priscillien avait deux doctrines et enseignait la licéité du mensonge. Or, il est difficile de rejeter comme une calomnie pure l'affirmation d'Augustin *(Epist. de origine animae*, III. 7) : *on connaît des ascètes orthodoxes, tel Cassien, qui enseignent, à cette époque, la même doctrine*. (Voir mes *Gesta Martyrum Romains*, II, 82). — Je vois dans le Priscillianisme primitif un mouvement ascétique, analogue aux mouvements que l'on aperçoit alors en Orient, et qui glissent vers le dualisme ; sous l'influence des Lucifériens, il s'est chargé d'une théologie sabellianisante.

ALBERT DUFOURCQ.

(1) M. B. parle d'un second concile de Saragosse. Je ne vois pas bien sur quels textes il s'appuie.

Digitized by Google

ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΙΚΑ. ***Studi e ricerche intorno a S. Giovanni Crisostomo.*** Fasc. 2-3. Rome, Pustet, 1908. In-8, p. 245-1151.

Le deuxième fascicule des *Chrysostomica* est entièrement dédié à différentes études (au nombre de neuf) sur la « liturgie de S. Jean Chrysostome ». C'est sans doute cette liturgie qui a propagé et conservé le plus le nom de Chrysostome parmi les peuples grecs et slaves. Pourtant, le malheur est qu'on ne sache absolument rien sur la part précise que le Saint a prise à cette œuvre. « Aucun document n'atteste d'une façon positive que S. Jean Chrysostome soit l'auteur d'une liturgie quelconque » (p. 268). L'hypothèse que M. Baumstark a élaborée à ce sujet est peut être celle qui suscitera le moins de contradiction, puisqu'elle a l'avantage d'être la plus compliquée. M. B. croit reconnaître dans la « liturgie de Nestorius » cette ancienne recension de la liturgie de la ville de Constantinople, qui, après une forte abréviation, était devenue la « liturgie de S. Jean Chrysostome » (p. 781 ss.).

Voici les titres et le résumé le plus court possible des différentes études : D. Placide De Meester, O. S. B., *Les Origines et les développements du texte grec de la liturgie de S. Jean Chrysostome* (p. 245-357), parle dans son exposé bien fouillé des deux types de la liturgie grecque, le type syrien (type d'Antioche) auquel appartient la liturgie de Constantinople, et le type égyptien (type d'Alexandrie). Les liturgies de Basile et de Chrysostome sont des modifications coordonnées du type syrien. Les manuscrits les plus anciens de la liturgie de Chrysostome datent du VIIIe siècle. La première édition imprimée en grec est de l'an 1526. Parmi les commentaires sur cette liturgie, le plus important est celui qui est attribué à S. Germain de Constantinople († 740). La troisième partie de cette étude, peut-être la plus intéressante, établit les différents changements survenus à cette liturgie au cours des siècles. Il sont le reflet fidèle du manque d'unité, général parmi les églises de l'Orient.

Toutes les études suivantes traitent des *traductions* de la liturgie de Chrysostome dans les différentes langues orientales ou slaves, des manuscrits qui les contiennent et des variations qu'elles présentent vis-à-vis de l'original grec. Ainsi M. Aucher traite de *la versione armena della liturgia di S. Giovanni Crisostomo* (p. 359-404). Cette version arménienne ne se trouve que dans deux manuscrits et semble avoir été en usage seulement chez les Arméniens soumis aux Byzantins. — Le P. C. Bacha, *Notions générales sur les versions arabes de la liturgie de S. Jean Chrysostome suivies d'une ancienne version inédite* (p. 405-472), attribue la traduction arabe de cette liturgie au Xe siècle. — Le P. C. Charon, *Le rite byzantin et la liturgie chrysostomienne dans les patriarcats melkites (Alexandrie, Antioche, Jérusalem)* (p. 473-716), nous apprend dans son « article », qui a pris les proportions respectables de tout un livre, que les melkites employaient autrefois la liturgie alexandrine, qui se conservait seulement dans le rite appelé

Digitized by Google

vulgairement rite copte ; ce ne fut qu'au commencement du XIIIe siècle, que l'Eglise melkite d'Alexandrie adopta, pour la messe, la liturgie de Constantinople, exemple que suivirent bientôt les Melkites d'Antioche et de Jérusalem. La langue liturgique des Melkites fut au commencement le grec, puis le copte (Alexandrie) ou le syriaque (Antioche), enfin et partout l'arabe. L'auteur énumère ensuite les dates de la première impression des différents livres liturgiques, parle assez longuement des cérémonies et du chant, des offices propres aux Melkites, des particularités rituelles, du glossaire liturgique, de l'influence du rite romain, et énumère à la fin quelques auteurs qui ont écrit sur cette liturgie. En passant l'auteur exprime des vœux personnels à propos de cérémonies à changer ou de réformes à faire, et formule en guise de conclusion dix-sept résolutions portant sur les études liturgiques et la propagation du rite melkite. Espérons que l'avenir les réalise toutes ! — M. H. W. Codrington publie le texte de la traduction latine d'une *Liturgia praesanctificatorum syriaca S. Joannis Chrysostomi* (p. 719-729). — M. Ch. Auner parle des *Versions roumaines de la liturgie de S. Jean Chrysostome* (p. 731-769). — L'étude très étudite du Dr A. Baumstark, *Die Chrysostomosliturgie und die syrische Liturgie des Nestorios* (p. 771-857) nous apprend que la liturgie syriaque de Nestorius a été traduite du grec dans la première moitié du VIe siècle par Thomas et Mar-Aba (536-552). Cette liturgie grecque de « Nestorius » était certainement celle qui alors avait été en usage à Constantinople. Dans la suite l'auteur compare en détail cette liturgie syriaque de Nestorius avec son type grec (de « Nestorius ») et y constate plusieurs retouches de tendance dogmatique. — Le P. A. Pétrovsky écrit sur *L'histoire de la rédaction slave de la liturgie de S. Jean Chrysostome* (p. 859-928) et M. J. Bocian nous entretient *De modificationibus in textu slavico liturgiae S. Joannis Chrysostomi apud Ruthenos subintroductis* (p. 929-969).

Dans le *3e fascicule* nous rencontrons un *Discours inédit sur les Chaînes de S. Pierre attribué à S. Jean Chrysostome. Texte grec publié pour la première fois* par le P. E. Batareikh. Ce discours a la longueur d'un traité en cinquante-quatre paragraphes. Disons-le tout de suite et sans détour : nous croyons que l'attribution à Chrysostome est fausse. Tout d'abord cette attribution ne se base que sur l'autorité, bien faible en l'occurrence, de Surius, qui ne connaissait pas le texte grec. En second lieu, on n'y trouve absolument rien des « similitudes frappantes du style et des idées... avec les expressions et les pensées de S. Jean Chrysostome », similitudes dont l'éditeur ne nous donne aucun spécimen. En troisième lieu, pas un seul des dix manuscrits qui contiennent ce discours ne l'attribue à S. Jean Chrysostome. En quatrième lieu, ce discours prononcé à Constantinople suppose la présence des chaînes de S. Pierre en cette ville ; or ces chaînes ne vinrent à Constantinople qu'après la mort de S. Jean Chrysostome (c. 434). Enfin, ce discours contient la phrase : « C'est sur la personne de Pierre et non sur sa profession de foi que Jésus-Christ bâtit son Eglise »

Digitized by Google

(n° 2, relevé dans la préface par l'éditeur lui-même) ; or, dans le commentaire de S. Jean Chrysostome sur Matthieu (*P.G.*, LVII, 534) nous lisons : « Super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, id est, *super fidem confessionis.* » La conclusion s'impose.

Le Prof. H. Kellner donne quelques notices excessivement courtes sur *Die Verehrung des hl. Johannes Chrysostomus im Morgen-und Abendland* (p. 1007-1011). — Le *Saggio d'iconographia di san Giovanni Crisostomo,* (p. 1013-1038), du Prof. Wüscher-Becchi nous montre S. Jean Chrysostome dans l'art byzantin. Toutefois, c'est à Rome, à Santa Maria Antiqua au Forum, que l'image la plus ancienne du saint s'est conservée ; elle date probablement du VIIe siècle. — Enfin, le † P. A. Rocchi, *Lipsanologia o storia delle Reliquie di S. Giovanni Crisostomo,* fait l'énumération de presque tous les endroits où l'on prétend posséder le corps ou au moins des parties importantes des reliques du saint. La grande partie de l'article est consacrée à la défense de l'authenticité du corps conservé à Saint-Pierre à Rome. Au Xe siècle les reliques se trouvaient certainement encore à Constantinople ; au XVIe, on les possède à Rome. La translation a donc *dû* se faire, dit l'auteur, au temps des croisades et il trouve une preuve de leur authenticité dans l'estime que les pontifes romains ont toujours montrée pour ces reliques.

CHR. BAUR, O. S. B.

J. LEBON. ***Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique de la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Église jacobite.*** (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum Doctoris in facultate theologica consequendum conscriptae. 2e sér. IV.) Louvain, J. Van Linthout, 1909. In-8, XXXVI-551-24 p. Fr. 7,50.

Les lecteurs de la RHE. ont eu déjà les prémisses de cette nouvelle publication dans un article : *La christologie de Timothée Ælure.* (RHE. IX, 1908, p. 677-702.)

L'auteur, comme il nous le dit dans l'introduction, restreint son étude à l'histoire des origines du monophysisme, du concile de Chalcédoine jusqu'à sa constitution en Église autonome par Jacques Baradée. Sous ce nom, il entend la doctrine christologique reconnue par un groupe de Cyrilliens authentiques, Dioscore, Timothée Ælure, Philoxène, groupe qui trouva en Sévère son grand docteur officiel et qui se signala par sa résistance désespérée au synode de Chalcédoine. M. Lebon a cru pouvoir le désigner par le nom de son théologien le plus autorisé, comme le nom de son organisateur a servi à le qualifier lorsqu'il fut constitué en église séparée. Il a pensé, et les textes sont là pour lui donner raison, qu'il avait le droit de rassembler sous une même étiquette

Digitized by Google

des hommes s'inspirant des mêmes principes théologiques, attachés à la même formule, apparentés à la même pensée et unis par leurs opposition aux mêmes adversaires vrais ou supposés.

L'ouvrage se divise en trois études qui se compénètrent étroitement et s'éclairent mutuellement. L'étude historique a pour but de donner les grandes lignes de l'histoire de la résistance au concile de Chalcédoine pour permettre de replacer dans leur cadre et dans diverses circonstances qu'ils ont traversées les chefs du groupe monophysite. Ici cependant, l'auteur ne s'en tient pas à une reprise des études antérieures assez nombreuses sur ce sujet ; les documents inédits qu'il a eu la bonne fortune de consulter, dix manuscrits du fond syriaque du British Museum, des sources récemment éditées, lui ont permis d'accentuer certains détails, telle la préoccupation constante des monophysistes de se distinguer des eutychianistes, de rectifier ou d'éclaircir certaines données obscures ou inexactes ; ainsi p. 33. n° 4, il montre comment les données contradictoires des sources monophysites et catholiques sur les opposants d'Alexandrie au patriarche Pierre Monge se trouvent expliquées, en admettant l'existence, compréhensible par ailleurs, de deux fractions distinctes, les monophysites avancés, antichalcédoniens irréductibles, et un parti moyen, composé des anciens Protériens, qui acceptent l'Henoticon tout en se refusant à anathématiser le concile et le Tome. De la sorte, avec les Chalcédoniens purs et les partisans de Pierre, on arrive à compter quatre partis dans la métropole égyptienne. Signalons encore, parce que plus important, l'exposé neuf, à l'aide de nouveaux documents, de l'histoire du synode de Sidon en 512 ; convoqué par Flavien, il aboutit à son triomphe, c'est la confusion des Sévériens et nullement l'intervention du pouvoir impérial qui détermina la dispersion de ses membres. Le synode d'Antioche n'eut pas lieu à la consécration de Sévère, mais au commencement de 513 ; il professa une modération relative et toute politique, en vue de recruter des adhésions au nouveau patriarche. Les difficultés suscitées par les Chalcédoniens modérés amènent la convocation du synode de Tyr qu'il faut placer entre le 1er octobre 514 et le 30 septembre 515. Philoxène et Sévère y règnent en maîtres, et inaugurent l'interprétation nettement antichalcédonienne donnée à l'Henoticon. Enfin les difficultés entre Sévère et Julien d'Halicarnasse datent de 523 à 528, en sorte qu'il faut abandonner la chronologie antérieure, trop tardive.

Nous ne pouvons songer, pas plus que pour la partie historique, à reprendre par le détail les points de l'étude littéraire qui lui fait suite et qui a pour but de fournir la justification de certaines assertions qu'elle contient, en même temps que de préparer l'étude théologique par une datation des documents utilisés. Nous nous attacherons seulement à relever le caractère de cette partie définie par l'auteur lui-même « une collection de notes », répartie en quatre chapitres de longueur et d'importance inégale. Le premier et le troisième qui se rapportent à

Digitized by Google

Dioscore d'Alexandrie et Philoxène de Mobboug ne pouvaient évidemment fournir matière à des excursus aussi considérables que les chapitres consacrés aux œuvres encore inédites de Timothée Ælure et surtout à Sévère. Remarquons toutefois, p. 93, l'opinion admise comme très probable, en se basant sur la biographie syriaque de Dioscore, qui attribue au patriarche d'Alexandrie la composition d'une formule-type reprise et développée par les monophysites postérieures et qui contenait six anathèmes motivés contre le concile de Chalcédoine. Dans l'exposé de l'activité littéraire de Timothée, considérablement enrichie par les manuscrits connus et utilisés par l'auteur, retenons la discussion sur la relation entre la version arménienne et la version syriaque contenue dans le ms. syriaque Addit. 12156 du livre « contre ceux qui disent deux natures »; cette dernière est une compilation et un remaniement de l'œuvre originale représentée par la première, remaniement vraisemblablement opéré par Timothée lui-même. A l'encontre de Crum, M. Lebon se refuse à croire que le patriarche d'Alexandrie ait jamais composé une histoire ecclésiastique, dont on retrouverait des fragments épars dans certains manuscrits coptes. Il pense qu'il a simplement publié « un livre des récits », dont la version syriaque du manuscrit cité a conservé des fragments de valeur, tels que les extraits des actes des deux synodes d'Ephèse. Mais le chapitre de loin le plus important est celui consacré à Sévère, qui établit toute une évolution ou série de moments dans l'activité productrice du théologien du monophysisme : les écrits de Sévère à Néphalius, (des environs de 508) contre les diophysites de Constantinople (à cette dernière polémique appartient le Philalethe, réponse à une florilège cyrillien diophysite, distinct de l'écrit de Macédonius), forment la première phase de ses polémiques antichalcédoniennes. Les attaques de Jean Grammaticus et l'apologie pour le Philalethe forment la seconde phase ; l'auteur place les deux ouvrages qu'il s'efforce de reconstituer, du moins en partie, dans les années 510 à 512. Pour nous faire connaître l'adversaire, intéressant entre tous, du patriarche d'Antioche, M. Lebon utilise la lettre de Philoxène de Mabboug à Maron, le lecteur d'Anazarbe, qui nous renseigne sur les menées de Jean, ses tendances modérées en même temps que sur la composition d'une apologie pour le synode de Chalcédoine à laquelle répond le *Contra Grammaticum* de Sévère, troisième acte de la lutte (519). — Il faut distinguer l'œuvre du grammairien de celle de Jean de Scythopolis, très étendue, mais que Sévère a peu citée pour l'avoir connue trop tard. Ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage de M. Lebon d'avoir établi nettement la position prise par les deux polémistes et dégagé l'importance de cette querelle pour le développement scientifique de la théologie monophysiste. L'appendice I donne les titres du 3me livre du *Contra Grammaticum*, d'après Addit. 12157. (p. 527.) Le deuxième adversaire du patriarche d'Antioche est le grammairien Sergius, personnalité distincte du précédent et de tendance eutychianiste. L'appendice II, p. 538, donne l'analyse de

Digitized by Google

toute la polémique, telle que M. Lebon l'a retrouvée dans le manuscrit Addit. 17154. Le dernier groupe d'écrits est à situer après le synode de Tyr et doit dater des environs de 515. Enfin les difficultés avec Julien d'Halicarnasse, qui sont en dehors du cadre de l'ouvrage, sont cependant à retenir au moins pour achever de préciser la pensée théologique de Sévère. On a vu qu'elles avaient commencé avant 528.

« Les deux premières parties de ce travail n'ont eu d'autre but que de préparer la troisième » (p. 176) ; on le comprendra facilement. Mais « une doctrine ne se constitue pas du jour au lendemain. Elémentaire en quelque sorte au début des controverses chalcédoniennes, le monophysisme s'est perfectionné pour présenter à la fin de la période qui nous occupe et après le travail de ses grands docteurs, un véritable corps de doctrines, un système complètement élaboré et scientifiquement disposé » (p. 176 et 177). M. Lebon étudie en conséquence tout d'abord la christologie scripturaire et patristique des monophysites. Pour l'établir, il s'adresse aux écrivains du groupe que nous avons appris à connaître ; Dioscore, Timothée, Philoxène, Sévère, parfois Jean de Tella, Jacques de Saroug reviennent à chaque page en citations abondantes, pour nous convaincre que nous sommes bien en présence d'une école et d'un parti nettement dessiné. On ne peut dire que M. Lebon cherche à en imposer à ses lecteurs ; il permet de suivre le processus de son argumentation. Il relève tout particulièrement l'influence de la christologie johannique et paulinienne et tout spécialement du premier chapitre de S. Jean ; nos docteurs appartiennent à la théologie Alexandrine et leur maître est S. Cyrille. Ils sont avant tout préoccupés dans leur exposé de l'admirable *fieri* de l'Incarnation, de maintenir la plus rigoureuse identité entre le Verbe avant l'Incarnation et le Verbe après l'Incarnation, dans un sens nettement antinestorien. Ils sont moins attentifs à concilier les deux assertions de l'union et de la permanence de la divinité et de l'humanité dans l'Unique ; on pourrait leur reprocher l'emploi de certains termes équivoques, mais ce serait méconnaître l'orientation fixe de leur théologie, qui est de maintenir avant tout l'inséparabilité absolue de la divinité et de l'humanité après l'union ; ce serait aussi oublier qu'ils excluent tout mélange ou amalgame quelconque des éléments dans le Christ. Ils tiennent à affirmer qu'il est consubstantiel à nous, homme parfait, comme il est consubstantiel au Père.

La polémique survint et força le docteur du groupe, Sévère, à développer et à synthétiser les éléments épars jusqu'ici de la doctrine monophysite. Il dut suivre ses adversaires sur le terrain philosophique qu'ils avaient choisi et le progrès accompli se marque par l'introduction dans le débat de concepts et de termes d'ordre philosophique, dont il nous faut préciser le sens, non d'après notre philosophie à nous, mais d'après nos écrivains eux-mêmes en les écoutant, dégagés de notre façon de concevoir et de définir les choses. L'auteur tient à nous mettre en garde contre nous-mêmes et, à vrai dire, les résultats de son étude justifient ses avertissements.

Digitized by Google

M. Lebon étudie tour à tour la terminologie scientifique, les formules dogmatiques des monophysites, pour consacrer un chapitre spécial au concept de propriété, qui renferme certes la difficulté la plus sérieuse pour notre façon de concevoir les choses. Le procédé de l'auteur est strictement analytique, Il est intéressant de le suivre dans son exposé documenté et serré. Il établit tour à tour la valeur des termes, *nature, hypostase, personne* dans la christologie monophysite. Ils sont absolument synonymes, comme chez S. Cyrille. Si on considère leur valeur absolue, on voit que la synonymie a lieu, comme chez l'évêque alexandrine, par l'assimilation du premier aux deux autres. Les trois termes désignent l'individu, l'être individuel. S'il fallait une preuve, on n'aurait qu'à invoquer l'obstination incontestable des Sévériens a faire de tout diophysisme, quelqu'il soit, un nestorianisme, au moins hypocrite et déguisé. Ils n'omettent pas du reste de déterminer le plus expressément du monde, les conditions requises pour que l'humanité du Christ puisse être appelée nature et il n'y a pas de doute, ce sont celles-là mêmes que nous demandons pour la personnalité. C'est « aux écrits apollinaristes que nos auteurs ont repris, comme leur prédécesseur alexandrin, le sens qu'ils donnent au terme φύσις en christologie » (p. 464) et en christologie seulement. On comprend par là ce que peuvent signifier les expressions : union physique, hypostatique. L'union ou plutôt la réduction à l'unité, est déterminée par les qualificatifs cités, et les monophysites font de l'emploi de l'expression une marque nécessaire d'orthodoxie. On pourrait s'étonner à première vue d'autres termes tels que *composition, union en composition,* mais comme les deux premières, elles désignent chez Sévère, qui les emploie, la réduction à l'unité de sujet, *d'existant* individuel ; tout en excluant, après sa controverse avec Sergius, tout mélange et composition dans le Christ. Le patriarche se met en garde tout à la fois contre « l'inanité des synousiastes et contre l'impiété des nestoriens, qui n'admet elle qu'une juxtaposition ».

La position des docteurs monophysites se caractérise encore mieux, s'il se pouvait, par leur attitude vis-à-vis des formules christologiques que l'on rencontre dans leur temps et leur milieu. M. Lebon distingue deux types, le type monophysite et le type diophysite, qui comporte chacun des variantes et des espèces distinctes et ne représente nullement une formule stéréotypée. La formule monophysite proprement dite, μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη est donnée comme traditionnelle. De fait, on la retrouve chez Cyrille ; l'évêque alexandrin s'est laissé abuser ici par la littérature pseudépigraphique apollinariste. L'auteur donne en tableau les variantes, sans grande importance, qu'elle revêt chez les différents écrivains, p. 308 ; σεσαρκωμένου n'a pas en tout cas la valeur qu'on a voulu généreusement lui prêter. μία φύσις σύνθετος, formule propre à Sévère, est exactement synonyme de la première. Elle tend comme elle à affirmer énergiquement l'unité personnelle du Verbe incarné, tout en marquant le nouvel état de l'économie, dans lequel

Digitized by Google

la nature (hypostase) immuable du Verbe est entrée par l'union (composition) avec la chair ou l'humanité.

La formule nestorienne, δύο φύσεις sans plus, est répudiée absolument. C'est même pour retrouver exprimée dans la définition de Chalcédoine la dualité des natures dans le Christ, que la christologie monophysite refuse de le recevoir ; on s'obstine à la considérer comme une doctrine essentiellement nestorienne. Toutefois, la lutte amène des compromissions. Le danger de nestorianisme passé, ou du moins diminué considérablement, en face d'adversaires chalcédoniens, tels que Jean Grammaticus, qui professent le diophysisme, tout en condamnant Nestorius, en présence du danger de paraître pactiser avec les synousiastes ou les eutychianistes, Sévère principalement se résigne, tant l'horreur de l'apollinarisme et de l'eutychianisme est grande chez nos docteurs, à prendre la formule diophysite elle-même pour la corriger et l'amender dans le sens de la théologie de la secte. Il maintient ainsi l'unité du sujet, de l'hypostase dans le Christ, si fortement accentuée dans la formule typique du groupe, tout en concédant d'exprimer avec une plus grande détermination l'individualité de l'humanité et la distinction spécifique de l'humanité et de la divinité dans le Christ. Sévère ne fait que reprendre encore une fois la tradition cyrillienne par l'ajoute ἐν θεωρίᾳ à la formule diophysite. C'est en vain qu'on essaie de le mettre sur ce point en opposition avec son maître préféré. La formule nouvelle est chez l'un et l'autre une concession, faite dans un même esprit, dans une même orientation de pensée, en gardant le même sens à φύσις ; les éléments dont est formé l'être unique qu'est le Christ sont autre et autre par l'essence, mais l'être n'est pas divisé pour cela en hypostases et en natures différentes. La formule du type ἐκ δύο φύσεων, dont on peut voir les variantes dans le tableau p. 376, d'un emploi général dans le christologie monophysite, a le même sens que la formule amendée et sous-entend nécessairement comme elle la distinction entre la considération intellectuelle, qui légitime l'usage, et l'ordre réel. Nous ferons remarquer spécialement ici les justes critiques des théories popularisées par Loofs, Dorner, Harnack, qui prétendaient retrouver chez nos docteurs la distinction d'un moment réel, historique, où la nature humaine aurait existé en quelque manière sans être unie au Verbe, ou bien encore la réduction de celle-là à un ensemble de propriétés, à un complexus d'accidents privés de leur foyer propre et indépendant. Ces auteurs ont eu tort de prêter aux théologiens monophysites des préoccupations et des manières de penser, qui sont les nôtres exclusivement, et de ne pas vouloir reconnaître franchement le sens hypostatique donné à l'expression φύσις comme aussi le souci constant des monophysites d'envisager le processus de l'Incarnation *in concreto*. Les deux formules δύο φύσεις ἐν θεωρίᾳ et ἐκ δύο φύσεων, conclut l'auteur, ont absolument le même but, la même portée, toutes deux s'expliquent par la théorie de la considération intellectuelle ; l'un et l'autre emploient φύσις au sens d'individu, la seconde n'affirme pas

Digitized by Google

plus deux natures (hypostases) à un moment réel avant l'union, que la première n'en reconnait réellement deux après l'union.

Nous voudrions nous arrêter plus longuement sur le troisième chapitre le concept de propriété ἴδιον dans la christologie monophysite. Il est à mon avis tout à fait typique, pour comprendre la mentalité des docteurs monophysites, et leur façon d'envisager la question, opposée à notre méthode. Ils retiennent avant tout que la notion de propre « a une vertu séparatrice qui tend à faire de l'unique Verbe incarné un groupement de deux individus unis par une relation purement extrinsèque » (p. 465) ; ils voient surtout en elle son caractère d'exclusivité. Comme ils comprennent d'ailleurs par là les attributs, les qualités, les idiomes, les opérations de l'unique sujet qu'est le Verbe, et nullement la qualité essentielle ou l'essence spécifique des éléments qui entrent dans l'union, nos auteurs sont scandalisés d'entendre S. Léon proclamer la conservation des propriétés des deux natures après l'union. Pour eux, c'est professer un nestorianisme à peine déguisé. Et cependant, ils sont bien d'accord avec le pape ; quand la controverse force Sévère de renoncer à son obstination à professer une christologie exclusivement antinestorienne, il en arrive à admettre la conservation de la propriété en qualité naturelle ou de la distinction spécifique de la divinité et de l'humanité après l'union. C'est dans ce chapitre, je pense, que l'on saisira le mieux sur le vif l'énorme malentendu qui persista pendant de nombreuses années entre les monophysites fougueux et les chalcédoniens. Il est inutile de dire qu'en se plaçant à leur point de vue et en se servant de leur terminologie, les monophysites ont raison de proclamer une seule énergie théandrique, une seule volonté dans le Christ, sans qu'ils professent une doctrine essentiellement hétérodoxe. « Tout les engage dans cette voie : et le caractère polémique et antinestorien de leur théologie scientifique, et leurs notions de la nature, de l'hypostase, et leur tradition théologique et patristique, fortement pénétrée par l'influence des pseudépigraphiques apollinaristes » (p. 454). M. Lebon, en conséquence, a le droit de conclure son exposé particulièrement intéressant de l'exégèse monophysite, de leur théorie et de leur pratique de la communication des idiomes en disant : « Ici encore les monophysites se révèlent comme les héritiers de la pensée et du langage cyrilliens, dans le tour et la forme que lui avait imprimés l'influence de la fraude apollinariste. Il n'est pas un occidental, qui n'eût accepté et défendu l'unité de la *nature incarnée après l'union* s'il avait compris, sous le terme φύσις, *natura*, la réalité concrète et individuelle, qu'il désignait sous le nom de *persona*. Aucun non plus n'aurait hésité à refuser à l'humanité après l'union des qualités et attributs *propres*, si cette expression avait eu, à ses yeux, la vertu d'indiquer des propriétés appartenant *exclusivement* à l'homme et auxquelles Dieu ne participait que nominalement.... Dans la réalité des choses (pour les monophysites), la divinité et l'humanité persistent, chacune dans sa raison propre, sans mélange, ni confusion, ni transformation ; quand il

Digitized by Google

faudra, pour défendre cette distinction spécifique permanente, autre chose que de simples affirmations ou de simples négations, c'est encore le recours à la christologie cyrillienne qui sauvera les docteurs monophysites, » (p. 487) par la distinction de la considération intellectuelle, de la conservation de la propriété en quallité naturelle. « En faisant usage d'une communication *réelle* des idiomes » justifiée plus nettement encore dans leur conception théologique, « l'exégèse monophysite mettra ses partisans à l'aise en présence de l'argumentation scripturaire des diophysites.... (Enfin), sans changer la doctrine qui fut, dès le principe, la continuation de la pensée cyrillienne, les nécessités de la lutte modifièrent et perfectionnèrent certaines expressions trop audacieusement proposées dans l'ardeur de l'attaque contre tous les diophysites réputés nestoriens » (pp. 482 et 488).

Mais alors d'où vient le malentendu ? M. Lebon a voulu nous le dire, en exposant le développement réel de la doctrine eutychianiste et en dégageant les causes de la résistance monophysite au concile de Chalcédoine. Il reconnait dans l'apollinarisme une des causes du monophysisme réel. « Les disciples du laodicéen faussèrent la tradition théologique par une immense supercherie ; ils lancèrent les esprits déjà imbus de théologie alexandrine, dans la voie d'une antinestorianisme exagéré » (p. 498), sans qu'on doive cependant confondre l'apollinarisme avec l'eutychianisme. Si l'on s'adresse aux intéressés eux-mêmes, on voit que la résistance au synode ne doit pas être rapportée à des causes politiques ; ce serait pécher par exagération et apporter des raisons insuffisantes. Le motif est dans l'ordre religieux, sans qu'on doive exclure dans les détails et les circonstances, toute intervention des facteurs politiques et des rivalités de préséance hiérarchique. Le malentendu a son origine dans la diversité des points de départ et des principes directeurs qui amenèrent les docteurs d'Alexandrie et d'Antioche à des formules christologiques dissemblables. Pour les monophysites, tout diophysisme devenait nécessairement un nestorianisme. La querelle provenait d'un immense malentendu sur le sens des formules « une nature de Dieu le Verbe incarnée » et « (en) deux natures » après l'union (p. 509). « La ressemblance de la christologie occidentale et de la doctrine nestorienne ne dépassait pas une certaine similitude de procédé et de formule », (mais) « l'Orient n'avait pas encore en christologie, la terminologie que le pape Damase lui avait fait recevoir en matière trinitaire ; les monophysites notaient même les variations de sens suivant que l'on passait de la théologie à l'économie » (p. 510). Et, il faut le dire, l'attachement à un point de vue imposé par la fraude apollinariste, le caractère *unilatéral*, que garde leur théologie, le caractère préchalcédonien de leur terminologie devaient les amener au schisme et à l'hérésie que fut le rejet des formules chalcédoniennes, qui ne faisaient cependant qu'exprimer en une autre langue leurs idées à eux.

Du reste, le malentendu est parfaitement compréhensible, si l'on se

Digitized by Google

rappelle combien de temps nous sommes restés nous-mêmes sans comprendre les orientaux séparés. Et les résultats du travail de M. Lebon paraîtront encore à beaucoup déconcertants à première vue, tant il est difficile de se dégager d'une terminologie acceptée et d'une mentalité formée. Aussi en lui présentant nos félicitations pour cette thèse doctorale, qui ouvre des aperçus si nouveaux et nous donne la clef d'un problème et d'une situation, nous lui exprimons notre désir de lui voir publier bientôt les documents inédits utilisés déjà dans son travail, afin d'enrichir le dossier du monophysisme sévérien, de façon à permettre aux plus défiants, de se documenter sur la valeur de sa thèse; je pourrais ajouter qu'une étude parallèle sur la défense chalcédonienne serait de nature à éclaircir encore la question et à confirmer singulièrement la solution proposée. Ce que M. Lebon nous en fait entrevoir çà et là montre qu'il serait à même de donner ce complément à son travail.

J. Flamion.

Dr A. Vogt. ***Basile Ier, empereur de Byzance (867-886), et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle.*** Paris, Picard & Fils, 1908. Gr. in-8, xxxii-445 p. F. 7,50.

Ce n'était pas une entreprise facile que de vouloir décrire dans un volume le règne d'un homme tel que Basile Ier le Macédonien et toutes les institutions et la civilisation de l'empire à son époque.

M. Vogt a divisé la vaste matière en quatre livres, dont le premier traite de l'avènement de cet aventurier arménien, le second de sa politique intérieure, le troisième de sa politique extérieure, le dernier de la civilisation byzantine.

L'ensemble est précédé d'un exposé rapide des sources dont l'auteur s'est servi. Elles sont assez nombreuses et pour la plupart contemporaines. Leur autorité a déjà été établie par Hirsch, Krumbacher, Diehl et d'autres. Ce sont avantt out les ouvrages de l'empereur Constantin VII, le petit-fils de Basile, qui écrivit entre 945 et 959 la *Vie de Basile*, le *Livre des thèmes* (provinces militaires de l'empire) et celui de *L'admiministration de l'empire*, peut-être aussi le fameux *Livre des cérémonies*.

En second lieu les sources comprennent les quatre livres de l'historien Genesios, contemporain de Basile, qui a retracé l'histoire des empereurs Léon V, Michel II, Théophile, Michel III et Basile, et qui « ne pouvant être tout à la fois bon courtisan et sincère historien... a préféré se taire et résumer rapidement deux vies qui s'offraient à lui pleines d'embûches et de difficultés ». Viennent ensuite les chroniqueurs, moins riches en renseignements, mais souvent plus sûrs, parce que plus indépendant que les biographes officiels, et qui pour la plupart se trouvent être des ennemis de Basile. Ce sont le *Continuateur* de Théo-

Digitized by Google

phane, puis George Hamartolos, Léon le Grammairien et l'énigmatique (Pseudo-) Syméon-Magister.

Outre ces ouvrages proprement historiques, il y a encore les sources juridiques. Elles nous font beaucoup connaître des institutions de l'empire byzantin aux IXe et Xe siècles. Ce sont le soi-disant Prochiron et l'Epanagoge, le *Livre du préfet* (de Constantinople). Enfin il y a bon nombre de documents religieux, tels les actes des deux synodes tenus sous Basile, la correspondance des papes, de leurs légats, des patriarches de Constantinople, etc., auxquels viennent s'ajouter une pièce de vers contre les manichéens, les exhortations de Basile Ier à Léon VI, écrites probablement par Photius et l'importante *Taktike* de Léon VI.

On voit aisément que les sources touchant l'époque de Basile Ier sont assez nombreuses et qu'il y avait largement de quoi écrire une monographie sur ce prétendu fondateur de la « dynastie macédonienne ».

Nous n'allons pas suivre l'auteur dans l'exposé des origines de Basile Ier et des circonstances qui favorisèrent son arrivée au trône des « Basileis ». Bornons-nous aussi à constater, avec M. Vogt, que l'ancien garçon d'écurie impérial, devenu empereur, devint le véritable réorganisateur de l'empire à l'intérieur et qu'il fut un guerrier heureux. Ces questions ne rentrent pas directement dans le cadre de cette Revue. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la politique religieuse de Basile Ier, d'autant plus que c'est par ce côté que son règne eut des conséquences durables.

C'est en effet sous, lui en grande partie, que la lutte ouverte ou clandestine entre les patriarches Ignace et Photius continua, qu'un concile œcuménique fut célébré à Constantinople et que la question de juridiction sur la Bulgarie fut tranchée. Basile, on ne sait trop pour quelles raisons, déposa, deux mois après son avènement au trône, le patriarche Photius (867), puis le rétablit de nouveau après la mort d'Ignace.

Ces luttes sont assez connues d'ailleurs, et M. Vogt n'a cherché qu'à établir le rôle personnel et assez énigmatique que Basile y joua. Toutefois ce rôle fut pendant longtemps beaucoup plus conforme aux vues de Rome que celui que l'empereur joua, pour des raisons évidemment politiques, dans la question de la juridiction ecclésiastique en Bulgarie.

Cette lutte commença avec la fin même du concile œcuménique et s'accentua lorsqu'en 879 Basile replaça Photius sur son siège. Somme toute, la politique ecclésiastique de Basile fut plus byzantine que religieuse et catholique. Elle contribua fortement à préparer la séparation définitive entre l'Occident et Byzance, séparation qui finalement causa la ruine de l'empire d'Orient. Si nous ajoutons que Basile était personnellement un médiocre soldat, on conviendra que le « fondateur de la dynastie macédonienne » n'était en somme qu'un de ces types d'aventuriers qui, rusés seulement, paraissent intelligents et qui, pour n'avoir pas de scrupules, donnent une impression d'énergie et de

Digitized by Google

volonté forte. Basile était un homme de talent, et si l'on veut de grand talent, mais point un génie et si M. Vogt le compare à Napoléon Ier, tout l'avantage reste à Basile. A propos de la politique ecclésiastique, l'auteur nous expose aussi l'organisation ecclésiastique de Byzance, parle des moines, des hérétiques, des missions, de la liturgie, etc.

En résumé, le livre de M. Vogt est de grande utilité, basé sur des recherches très étendues et laborieuses, et composé avec intelligence. Ce n'est que par endroits, lorsque l'auteur nous montre peut-être un peu trop des détails du mécanisme administratif de l'empire qu'on perd de vue l'unité de l'ensemble et surtout la figure centrale, Basile Ier. L'usage plus fréquent de titres et de soustitres aurait facilité la lecture, et l'omission de beaucoup de détails très secondaires aurait aidé à la clarté de l'ensemble. Les doutes de l'auteur sur la paternité de Basile quant à son « fils » Léon VI, nous paraissent bien fondés. Pour les dignitaires auliques (p. 66 et svv.) il aurait dû consulter P. Koch, *Die byzantinischen Beamtentitel* (Iena, 1903).

En terminant nous exprimons l'espoir que l'auteur nous offrira encore d'autres fruits de ses études byzantines.

CH. BAUR, O. S. B.

ROBERT PARISOT. ***Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale*** (959-1033). Paris, A. Picard, 1909. In-8, 614 p. Fr. 10.

Ce volume intéresse nos études, moins par les renseignements qu'il fournit sur la Haute-Lorraine, que par la lumière qu'il jette sur la participation du clergé à la politique d'Otton le Grand.

Celui-ci, on le sait, projeta de faire de la Lotharingie une province vraiment impériale par l'intermédiaire d'un clergé dévoué à sa cause. Pour réaliser ce dessein politique, l'empereur eut recours à son propre frère Brunon, qu'il investit de l'archevêché de Cologne et du duché lotharingien (953). Six ans plus tard, le prélat modifiait le régime administratif de ce pays et le divisait en deux duchés : celui de Basse-Lorraine au nord, et celui de Haute-Lorraine ou Mosellane au sud. En 1033, Conrad II rassembla un moment les deux tronçons au profit de Gozelon et rétablit ainsi pour quelques années l'unité de la Lotharingie.

C'est à la première étape que M. Parisot borne son étude ; et ce sujet qu'il a déjà touché autrefois dans une thèse latine en 1898, comportait de grandes obscurités et des difficultés presque insolubles dans l'état actuel des sciences historiques.

Dans l'*Introduction*, l'auteur commence par faire bonne justice de la distinction entre les ducs bénéficiaires, antérieurs à Gérard d'Alsace

Digitized by Google

(1048), et les ducs héréditaires, postérieurs à cette date. Cette opinion, émise par Dom Calmet et accréditée depuis deux siècles en Lorraine et en France, n'a jamais trouvé la même faveur en Allemagne et en Belgique. Au reste, ni les faits de l'histoire, ni les institutions de l'Allemagne ne lui fournissent une base sérieuse. Il y paraît plutôt que « Gérard d'Alsace, en 1048, fut investi de la Haute-Lorraine dans les conditions où ses devanciers l'avaient reçue » (p. 29).

Le corps de l'ouvrage lui-même se divise en trois parties.

Le *premier livre* (54-172) cherche jusque dans les brumes de l'époque mérovingienne la première trace d'un *ducatus moselinsis* disparu. Le souvenir n'en était pas perdu au xe siècle. L'archevêque Brunon personnellement devait en avoir connaissance. Son œuvre de démembrement administratif n'en est pas moins une véritable création plutôt qu'une simple résurrection : surtout si l'on envisage les notables différences qui séparent les deux circonscriptions territoriales. Ici M. Parisot s'attache à délimiter sa Mosellane, d'après les sources diplomatiques et littéraires. Une carte développée, jointe au volume, synthétise parfaitement les conclusions de cette étude géographique. La Haute-Lorraine de 959 comprenait vraisemblablement les *pagi* de la province ecclésiastique de Trèves à l'ouest du Rhin et trois *pagi* de l'archidiocèse de Reims. L'auteur analyse ensuite soigneusement les caractères de la dignité ducale dans ce territoire, l'évolution de sa nature, l'exercice de ses devoirs et l'étendue de ses droits.

Parmi ces droits se trouvaient un certain nombre de revenus féodaux ou patrimoniaux. Tout le *deuxième livre* (173-276) est consacré à la recherche des comtés, *castra, villae*, domaines, abbayes, possédés à titre d'alleux ou de bénéfices par les premiers ducs de la Haute-Lorraine. Une fois de plus, la carte dont nous avons déjà parlé rend d'éminents services pour l'identification de ces biens éparpillés dans les limites de Franconie, de la Basse-Lorraine et surtout de la Mosellane.

Sur le canevas ainsi obtenu et préparé, l'auteur retrace, d'une plume alerte et vivante, l'histoire générale des trois ducs de la maison de Bar (Frédéric Ier, Thiérry Ier et Frédéric II) qui de 959 à 1033 ont administré cette province *(troisième livre*, 277-445).

Afin de ne pas alourdir le récit par de longues discussions qui l'eussent encombré et embarrassé sa marche, il a eu soin de les rejeter en cinq *appendices*. L'énoncé de leurs titres suffira néanmoins à montrer l'importance des questions traitées. I. *La Lotharingie formait-elle encore en 959 un royaume autonome, distinct de l'Allemagne?* II. *La mère de Frédéric I;* III. *Enfants et second mari faussement attribués à la duchesse Béatrice;* IV. *L'échange conclu le 24 février 965 entre Bérard, abbé de Saint-Martin de Metz et Rambaud, comte du pagus Mortisna est-il un faux?* V. *Les dates de l'entrevue de Brisach et des deux sièges de Verdun par Lothaire.*

Enfin des pièces justificatives, deux crayons généalogiques, un facsimilé diplomatique et une minutieuse table alphabétique achèvent de donner satisfaction au lecteur.

Digitized by Google

L'auteur s'était déjà fait remarquer jadis par un travail considérable sur *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923), que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres honora du premier prix Gobert en 1899. Le présent ouvrage en forme la digne continuation. Il classe définitivement M. Robert Parisot, comme l'historien autorisé de la Lorraine dans le haut moyen âge.

J. WARICHEZ.

P. SCHMOLL, O. F. M. ***Die Busslehre der Frühscholastik. Eine dogmengeschichtliche Untersuchung.*** (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar. München, 3e sér., fasc. 5.) Munich, Lentner, 1909. In-8, XVI-163 p. M. 2,40.

L'histoire de la théologie au moyen âge s'est enrichie, ces dernières années, d'un certain nombre de travaux précieux, notamment à l'Université de Munich, parmi lesquels figurera avec honneur l'étude que nous analysons ici. *Die Busslehre der Früscholastik* est un de ces livres dont on ne tourne la dernière page qu'avec regret, non pas qu'on se trouve définitivement renseigné après lecture sur tout ce qui y a suscité l'intérêt, — en pareille matière, cent soixante pages ne peuvent évidemment suffire — mais, hâtons-nous de le dire, l'étendue de l'enquête, l'importance des résultats alignés, la révélation de problèmes peu étudiés ou à peine soupçonnés jusqu'ici, la lumière apportée sur plusieurs d'entre eux et pour les autres un ensemble d'éclaircissements ou de travaux d'approche d'excellent augure, tout cela fait regretter que le volume se présente dans des dimensions si réduites et que l'auteur n'ait pas développé davantage la description d'un domaine dont il connaît si bien tous les recoins. Ce domaine est vaste non moins que fécond : il comprend les théories fort diverses — Morin en comptait déjà une dizaine — entre lesquelles s'éparpille la pensée scolastique naissante, depuis l'époque de S. Anselme jusqu'à S. Thomas d'Aquin. L'on ne peut que se réjouir du choix de pareille période comme objet d'étude : ces cent cinquante années ont été extraordinairement fécondes dans l'élaboration du grand système théologique du XIIIe siècle et bien souvent la clef de maint problème au moment de l'apogée sera fournie par l'étude de son développement historique dans les stades antérieurs. Il y a vingt ans que Denifle l'avait fait remarquer, pour le répéter diverses fois depuis, au sujet de toute la théologie médiévale ; K. Müller l'a dit après lui à propos de la pénitence ; une fois de plus la fécondité de la remarque s'affirme dans le solide travail qui nous occupe.

L'auteur divise son livre en deux grandes parties qui ont pour objet, l'une, la théologie pénitentielle du XIIe siècle, l'autre, le dévelop-

Digitized by Google

pement de cette théologie jusqu'à S. Thomas d'Aquin. La première partie se subdivise en deux chapitres, dont le premier s'étend depuis S. Anselme jusqu'à Pierre Lombard ; le second commence avec le Maître des Sentences et finit avec les premiers auteurs des débuts du XIIIe siècle. Une introduction qui expose la situation de la théorie et de la pratique à la fin du XIe siècle, et une conclusion où se trouvent résumées en quelques pages les étapes de ce long développement, encadrent toute cette étude. Celle-ci est avant tout monographique : un par un s'alignent les ouvrages et les auteurs analysés, une soixantaine en tout, dont plus de douze n'ont pas encore eu les honneurs de l'impression. Ces sources inédites sont indispensables, on le sait, pour compléter ou corriger ce que nous fournit la connaissance des ouvrages déjà publiés ; plus que toute autre période peut-être, les soixante ans qui suivent la mort de Pierre Lombard, sont trop sacrifiés sous ce rapport. Le P. Schmoll a largement comblé cette lacune en interrogeant beaucoup de témoins inaccessibles dans les éditions.

Ce caractère monographique constitue un des principaux mérites de l'œuvre. La synthèse finale est sobre et se contente de quelques linéaments, rapidement esquissés, qui aboutissent à la pensée du docteur angélique. La première partie n'énonce guère de principe directif dans le classement et les deux chapitres en lesquels elle se subdivise n'ont d'autre justification indiquée que la suite chronologique des personnages. Le XIIIe siècle, qui constitue la seconde partie, s'ouvre par quelques considérations générales sur les concepts aristotéliciens qui viendront féconder la définition du « Sacramentum ». Mais partout, dans les détails de chaque page aussi bien que dans l'ensemble, se rencontrent de suggestives remarques; il y a là d'excellentes choses à cueillir qui font du livre du P. Schmoll le compagnon indispensable du théologien désireux de s'instruire sur le développement des théories pénitentielles au moyen âge. A côté des résultats d'ensemble sur lesquels nous comptons avoir l'occasion de revenir encore ailleurs, signalons les importantes contributions apportées à l'histoire de l'attrition et de la formule *ex attrito contritus*, à l'exégèse de la conclusion si hésitante de Gratien dont s'occupait encore naguère M. Turmel, à l'histoire de la formule d'absolution déprécative ou déclarative; les idées souvent contradictoires sur le caractère sacramentel du rite pénitentiel, sur les motifs de la confession, sur la contrition parfaite, etc., le rôle de Hugues de S. Victor, de Prévostin, de Guillaume d'Auxerre, etc., tout cela serait à signaler. L'auteur a bien saisi la place à donner aux théories pénitentielles dans le cadre de la théologie du moment : c'est là un mérite qui vaut la peine qu'on le souligne, encore qu'on puisse différer dans l'appréciation des points de détail. Outre la notion sacramentelle de la pénitence, il y avait à interroger les idées courantes sur la doctrine de la grâce et de la justification; la prédominance de la théologie augustinienne d'abord, puis l'application de quelques principes aristotéliciens constituait ici un facteur important. C'est en

Digitized by Google

fonction de ces concepts, souvent assez peu démêlés, que s'élaborent des systèmes de composition variée et que les théories qui se succèdent font entrer dans un organisme plus ou moins harmonieux l'action du pénitent, du prêtre ou de la grâce. Sur tous ces points, le P. Schmoll jette beaucoup de lumière.

La multitude de ces théories analysées en un volume si restreint de proportions, entraînait évidemment des inconvénients. Quelques-uns de ces paragraphes sont bien courts; celui de Gratien, par exemple, où nous croyons du reste l'auteur dans le vrai, est trop sobre; les canonistes qui le suivent méritent davantage également, vu l'importance de leur rôle — le Dr Gillmann vient de l'établir sur un autre point — dans les divers domaines de la théologie sacramentaire. Pierre le Chantre, pour citer encore un nom, serait aussi en droit de se plaindre : ni son dictionnaire théologique (ms. de la Bibliothèque de Bruges n. 234), précieux, comme tous les indigestes recueils de ce genre, pour se renseigner sur les idées reçues généralement, ni sa *Summa de Sacramentis*, qui prétend ne traiter que les points omis par le Lombard, n'ont eu voix au chapitre. Ajoutons encore l'omission de quelques courts écrits polémiques, tels qu'en contiennent divers manuscrits de la Bibliothèque de Troyes. Mais il y aurait injustice à tenir ici rigueur à l'auteur; il n'a pas prétendu être complet et ce qu'il nous donne, déjà extraordinairement abondant, conserve toute sa valeur en dépit des omissions inévitables surtout dans le domaine des sources manuscrites. Par suite de la brièveté des notices, certains auteurs sont insuffisamment situés, soit dans le temps, soit dans l'espace, comme la Somme contenue dans le ms. 22.233 de Munich — elle cite la *Summa de Casibus* et Hugues de S. Cher; — Gandulphe de Bologne (1) serait à placer après Pierre Lombard, etc. A côté de la date et en fonction de celle-ci, il y aurait lieu d'insister davantage sur les dépendances mutuelles, les influences, les réactions, pour qu'on puisse suivre, pièces en mains, la marche et les contremarches d'une idée, son passage d'un auteur ou d'un groupe à un autre ; certaines notices, comme celles sur l'école abélardienne ou victorine, sont excellentes à ce point de vue; d'autres sont plus maigres de rengeignements; c'est ainsi que les œuvres, sermons, traités ascétiques, etc. des auteurs cisterciens laissent suivre petit à petit l'infiltration des idées de l'école. Les travaux spéculatifs et les recueils d'ordre pratique, tous énumérés d'ailleurs ou peu s'en faut, appelleraient de côté et d'autre quelque considération qui indiquât autant que possible leur éclosion, leur rôle, leur portée, leur répercussion dans la vie ecclésiastique : théorie et pratique se coudoient en effet dans l'accomplissement des rites sacramentels. Ces indications viendraient à point

(1) Qu'il nous suffise d'en appeler ici aux seules citations de Jean Damascène, sur lesquelles nous préparons une étude. C'est par l'intermépiaire du « Livre des Sentences » que Gandulphe a tiré parti de la traduction, alors toute récente, du docteur de Damas.

Digitized by Google

dans l'histoire du dogme et corroborreraient encore la justesse du titre de l'ouvrage : *Eine dogmengeschichtliche Untersuchung.*

Nous ne voulons pas nous attarder à quelques points douteux ou inexacts, inévitables dans une aussi vaste enquête, par exemple sur Honoré d'Autun ou sur l'attrition, déjà signalée par Simon de Tournay, pensons-nous. Ils n'enlèvent rien aux mérites d'un travail aussi solide, qui constitue une précieuse et suggestive introduction à l'étude de la pénitence chez les grands théologiens du XIIIe siècle.

J. DE GHELLINCK, S. J.

G. ROBERT. ***Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle.*** (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) Paris, V. Lecoffre (J. Gabalda), 1909. In-8, XVI-249 p. F. 5.

Le travail que nous présente M. Robert est une contribution à l'étude de la renaissance intellectuelle qui a caractérisé la première moitié XIIe siècle, considérée dans ses relations avec le mouvement scolaire contemporain. Et pour le dire de suite, nous craignons qu'il n'exagère l'importance de cette renaissance. Sans doute, personne ne conteste que le XIIe siècle ne marque un tournant décisif dans l'enseignement théologique, mais quant à comparer avec M. Ch.-V. Langlois le XIIe siècle au XVIe, y voir de part et d'autre une floraison extraordinaire d'art et de pensée, le même enthousiasme pour la raison, pour la beauté, pour le savoir et le bien-dire, etc., tout cela est d'un lyrisme que nous ne partageons pas ; d'ailleurs, l'auteur reconnaîtra plus loin qu'il n'y eut en réalité qu'un avorton de renaissance littéraire. De plus, faut-il rappeler qu'un Rathier de Vérone, un Gerbert au Xe siècle ; un Abbon de Fleury, un Fulbert de Chartres, un Pierre Damien au XIe siècle et tant d'autres témoignent d'une culture intellectuelle qui ne le cède guère à celle de l'époque célébrée par M. Robert ? Ce sont là des effets à longue portée de la renaissance carolingienne, que les circonstances contrarièrent parfois, mais qui se développe organiquement jusqu'au XIIIe siècle. Cette remarque s'applique surtout aux institutions scolaires proprement dites qui ne diffèrent pas sensiblement de Charlemagne à la fondation de l'université de Paris et pour lesquelles les limites adoptées sont trop restreintes ; du reste sous la pression des nécessités de son exposé, M. Robert fait lui même éclater son cadre à maint endroit. Au point de vue géographique, nous devons aussi faire des réserves, car s'il est vrai qu'au sud de la Loire nous trouvons peu de vie, il n'en est pas de même du Nord où nous avons les écoles de Liège alors très florissantes et qui sont aussi travaillées par divers courants d'idées. Cependant elles sont presque complètement négligées par M. Robert.

Une pensée domine toute cette étude, c'est celle du rapport étroit,

Digitized by Google

de la mutuelle dépendance existant entre le mouvement scolaire et le mouvement des idées, car au moyen-âge tout enseignement est scolaire et toute science orale. De là, la division bien naturelle de l'ouvrage en deux parties : I) le milieu scolaire, II) l'enseignement de la théologie.

I. On distingue surtout deux grandes sortes d'écoles : les *écoles épiscopales* dont l'éclat dépendait avant tout de la valeur du maître qui les dirigeait, et les *écoles monastiques* à propos desquelles l'auteur remarque très justement contre Molinier et d'autres que la réforme religieuse tendait plutôt à enrayer le progrès de la renaissance. Les cluniciens eux-mêmes qu'il nous présentera plus loin comme amis des études, furent dès leur fondation et durant le xe et le xie siècles radicalement opposés à la lecture des auteurs anciens (1). Il combat la thèse du P. Berlière et écrit que c'est une erreur de croire que dans la plupart des monastères il y eut à la fois des écoles internes et externes. Ce n'est cependant pas l'avis de Pfister, ni de S. Balau qui en mentionne plusieurs (2). Cette question demanderait en tout cas un enquête plus approfondie.

L'organisation scolaire était fondée plus sur la coutume que sur des règlements uniformes; dès la disparition de Charlemagne, ce fut l'autorité ecclésiastique qui eut droit de juridiction sur les écoles et ce fut l'Église qui en eut la direction; il n'y a pas de preuve que le chancelier accordât déjà à notre époque la *licentia docendi*, mais il fallait toutefois pour enseigner réunir plusieurs conditions de moralité, d'orthodoxie, etc. Ce droit d'enseigner devait être accordé gratuitement aux maîtres, qui à leur tour devaient donner l'enseignement gratuit, mais on conçoit sans peine que les dérogations à ces prescriptions ne manquaient pas. Les colléges et les corporations privilégiées n'apparaissent que plus tard.

Deux traités des études sont à remarquer : le *Didascalion* de Hugues de St-Victor et le *Dialogus super auctores* de Conrad de Hirschau. On connait la division fixe du programme d'études du moyen-âge : les *septem artes liberales* du *trivium* et du *quadrivium*, que l'on appelait parfois *philosophia* et d'autre part la théologie ou *sacra pagina ;* mais de fait l'ordre du programme ne fut pas toujours observé et dès 1130-1140 on commence à s'éterniser dans la dialectique. Cette impression de désordre domine tout le régime scolaire, cela tient d'abord au manque d'organisation ; le maître est à la merci des élèves et on en arrive parfois à un renversement de rôles qui fait rêver (3). Il existe toutefois d'autres causes plus profondes qu'il faut chercher dans les divers courants intellectuels qui divisent les esprits : 1) le courant logicien qui porte beaucoup de maîtres et d'élèves vers la dialectique (surtout après la traduction des derniers livres de l'Organon d'Aristote) ; 2) le courant utilitariste

(1) Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 3-5. Paris, 1885.

(2) Sylvain Balau, *Étude critique des sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*, p. 181, note 3. Bruxelles, 1902.

(3) A. Cauchie, *Les Universités d'autrefois, Paris et Bologne aux premiers temps de leur existence*, p. 19-20. Louvain, 1902.

Digitized by Google

des Cornificiens, qui cherchent avant tout à se procurer une position lucrative grâce à l'étude de la médecine, du droit ou de l'*ars dictaminis* (ce mouvement répondait d'ailleurs à un réel besoin); 3) enfin le mouvement de réforme religieuse qui s'inspire des principes émis en matière d'études profanes par les Pères, notamment par Augustin et par Jérôme.

II. Hugues de St-Victor, le premier, dans son *Didascalion* adapte à l'enseignement les règles données pour l'explication des Écritures par S. Augustin, d'où la supériorité de cette introduction; le mot *Sacra Scriptura* signifie chez lui non seulement les livres du Canon, mais aussi les décrétales, les canons des conciles, les ouvrages des Pères et des Docteurs; conformément aux habitudes de l'époque, il distingue trois sens de l'Écriture Sainte : 1) le sens littéral ou historique *(historia)* qui sera le fondement et la base des autres ; 2) le sens allégorique *(allegoria)* qu'il ne définit pas clairement, c'est le sens spirituel où les choses et les faits sont eux-mêmes des signes et qui a pour objet le contenu doctrinal des Ecritures ; 3) enfin le sens moral ou tropologique *(tropologia)*. L'*allegoria* ou explication allégorique était soumise à certaines règles : les règles d'interprétation catholique, la conformité à la pensée de l'auteur, la préférence à donner aux explications admises par les Pères, et c'est ainsi qu'on se sert en théologie des gloses et commentaires en usage aussi pour l'enseignement du droit et des arts libéraux.

Notons en passant qu'il eut été très intéressant de rapprocher les commentaires de Hugues et d'Abélard de la méthode d'Origène qui fut un initiateur en cette matière comme en plusieurs autres.

De bonne heure, pour remédier aux difficultés de tout genre que présentait cet enseignement et rendre les écrits des anciens docteurs abordables à un plus grand nombre on composa des résumés, des extraits de leurs écrits combinés de diverses façons. Parfois les compilateurs, suivant l'ordre de la Bible, réunissaient ensemble les commentaires de plusieurs Pères sur un même texte : on avait alors les *chaines*. Ou bien, suivant un ordre logique, ils étendaient leur travail à tout l'enseignement dogmatique et moral : c'étaient les *Sententiae*. Anselme, il est vrai, avait essayé en vue d'obtenir un enseignement plus rationnel, de mettre la raison au service de la foi et avait ainsi introduit la spéculation rationnelle dans l'enseignement de la théologie ; toutefois il n'alla pas jusqu'à composer une somme de théologie ; ce fut l'œuvre d'Abélard et de Hugues. Ce dernier en effet se rendait parfaitement compte que, pour ne pas s'égarer dans l'interprétation allégorique, il fallait après l'étude de l'*historia*, posséder l'ensemble des vérités révélées. C'était déjà un beau progrès réalisé. Cependant, c'est à Abélard que revient un autre mérite plus considérable, celui d'avoir créé la *méthode scolastique*.

Depuis le XIe siècle, on discutait quels étaient les droits de l'autorité en théologie et à l'époque d'Abélard on se demandait encore si on pouvait jamais se mettre en désaccord avec les Pères, et essayer, comme le voulaient les dialecticiens, d'interpréter scientifiquement les vérités révélés; d'autre part, le désaccord des autorités scripturaires et patristiques entre elles préoccupait aussi les théologiens et les canonistes.

Digitized by Google

Pour ne pas parler des tentatives qui ne s'appliquaient qu'à l'une ou l'autre question particulière, ce fut en Droit canon que l'on entreprit la première conciliation générale dans un traité publié par Bernold de Constance ; Yves de Chartres et Alger de Liége y travaillèrent aussi. Mais bientôt Abélard, ce professeur hors pair, avec l'audace et l'originalité qui le caractérisent, amasse sur chaque point de doctrine des textes qui se contredisent catégoriquement — *Sic et Non*, — il indique alors sa principale règle de concordance qui consiste à reconnaître les sens divers que prend un même mot sous la plume de divers auteurs. Comme c'est là un travail qui ressortit à la logique, Abélard est amené à passer les textes des Pères au crible de la dialectique, ainsi s'introduit dans l'enseignement de la théologie, la *disputatio*, exercice jusque là réservé à la logique. En même temps, cette méthode s'impose aux sommes de théologie où elle a aussi pour effet d'augmenter considérablement le nombre des autorités citées. L'influence de l'école abélardienne fut très considérable, tellement que ses adversaires eux-mêmes la subirent et adoptèrent sa méthode. Gratien, dans son *Décret*, s'en inspire visiblement. L'instrument était créé, la méthode scolastique était constituée et bientôt l'université de Paris et ses grands docteurs par l'usage judicieux qu'ils en feront et les perfectionnements qu'ils y introduiront porteront à son apogée l'enseignement de la théologie.

M. G. Robert donne ensuite dans un premier appendice quelques notes sur divers ouvrages d'Abélard et discute dans un second la question toujours actuelle de l'authenticité de la *Summa Sententiarum* de Hugues de St-Victor. Ce serait, d'après lui, l'œuvre d'un certain maître Othon, qui aurait fait d'une manière assez personnelle un résumé du *De Sacramentis* et d'autres écrits de Hugues, tout en prenant de grandes libertés avec les textes.

Le beau travail de M. G. Robert témoigne d'une vaste érudition ; il est bourré de renseignements précieux et est présenté d'une façon fort méthodique.

Nous terminons par quelques remarques.

1° Ça et là, nous relevons une petite négligence bibliographique, par exemple, des nombreux ouvrages de Rupert de Tuy, seul son *De Omnipotentia Dei* est mentionné et l'index ne renseigne pas la thèse de M. Roger l'*Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, qui est cependant utilisée (p. 78). 2° L'auteur ne semble pas éloigné de penser que si l'on a plagié si facilement au moyen-âge, c'est un peu la faute à une déclaration de saint Augustin. Cette façon d'expliquer les mœurs littéraires nous semble par trop artificielle. 3° Enfin, M. G. Robert n'a pas l'air de soupçonner que l'attribution à Gerbert du *De Corpore et Sanguine Domini* est très douteuse. La controverse, très ancienne, est toujours ouverte. G. Morin l'a dernièrement résumée, tout en y apportant de nouveaux éléments de solution, dans la *Revue Bénédictine* (Janvier, 1908, p. 1-19).

L. Dieu.

Digitized by Google

FR. PL. BLIEMETZRIEDER. *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas.* Ungedruckte Texte und Untersuchungen. (Publikationen des österreichischen historischen Instituts in Rom. T. I.) Vienne et Leipzig, Tempsky-Freytag, 1909. In-8, x-98*-146 p.

Ainsi que le remarque à bon droit le P. Bliemetzrieder dans la préface de son nouvel ouvrage, il reste encore beaucoup à faire pour l'étude des sources du Grand Schisme d'Occident, même après les savantes recherches de M. N. Valois. L'étude ne doit pas seulement en être limitée aux sources d'archives, elle doit englober la production littéraire intense qui marqua la fin du XIVe siècle et le début du XVe et qui, mieux peut-être que les documents d'archives, témoigne du trouble profond où furent jetés les esprits contemporains.

Bien préparé à la tâche par ses travaux antérieurs, le P. Bliemetzrieder publie cinq écrits qui tous concernent, de 1378 à 1381, la question vivement agitée alors de la réunion d'un concile général. L'édition des textes, établie avec grand soin d'après les manuscrits connus, est précédée d'études où sont indiquées les circonstances qui les motivèrent, le but dans lequel ils furent écrits, le lieu et la date de composition, l'auteur, les sources.

1. La réponse officielle de la monarchie française aux envoyés des cardinaux d'Anagni, l'évêque de Famagouste et Nicolas de Saint-Saturnin, qui étaient venus solliciter Charles V de se déclarer contre Urbain VI, fut rédigée par le conseiller royal Jean le Fèvre après la réunion de l'assemblée du clergé de France à Paris le 11 septembre 1378 et avant que l'on sût à la cour la mort du cardinal Francesco Tibaldeschi (1). L'éditeur prouve que le texte publié par lui est la réponse même du roi qui fut remise aux envoyés d'Anagni et transmise seulement aux cardinaux à la fin du mois de décembre 1378 par l'intermédiaire de Gilles Bellemère. Cette note officielle, restée inédite jusqu'ici, ne répondait ni par un acquiescement, ni par un refus à la demande du sacré collège, et proposait la réunion d'un concile général.

2. Le traité de Pierre Flandrin nous était connu par les extraits qu'en avaient donnés L. Gayet (*Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 187-191. Paris, 1889) et Rinaldi. Il n'avait pas encore été publié dans son ensemble, ni avec critique. Pierre Flandrin (2), qui avait fait partie de la commission cardinalice chargée à Anagni de rédiger un *casus* sur l'élection d'Urbain VI, se trouva bien à même de commencer la rédac-

(1) Cet élément de datation est de maigre importance, puisqu'on ignore quand parvint à la cour la nouvelle du décès du cardinal, survenu le 6 septembre 1378.

(2) Le P. Bliemetzrieder n'a pas connu un assez bon travail d'A. MAZON (*Les cardinaux du Vivarais et le Grand Schisme d'Occident. Les cardinaux Pierre et Jean Flandrin, Pierre de Sortenac et Jean de Brogny.* Tournon, 1890), où il eût trouvé maints détails biographiques sur Pierre Flandrin.

Digitized by Google

tionde son traité à Fondi en sept. 1378, après l'élection de Clément VII. Il dut certainement avoir achevé son travail en mars ou avril 1379, en tout cas longtemps avant le 21 septembre, date à laquelle Pierre Tenorio, archevêque de Tolède, avait terminé un mémoire pour combattre les idées émises par Flandrin. Il est possible que la première partie du traité, qui concerne l'élection d'Urbain VI, ait été écrite dès septembre 1378. La seconde partie, qui traite des événements advenus après l'élection de Robert de Genève, est certainement postérieure à l'assemblée du clergé de France à Paris du 11 septembre 1378, donc postérieure à l'arrivée à Fondi en décembre de Gilles Bellemère, qui était porteur de la note officielle du monarque français. Le but poursuivi par Flandrin est d'établir la légitimité de l'élection de Clément VII, de répondre aux arguments de la partie adverse, représentée par le canoniste Baldus, Elziarius de Sabrano, Louis de Plaisance et peut-être par Jean de Legnano, et de démontrer que la connaissance de l'élection d'Urbain VI était de la compétence des cardinaux, non de celle d'un concile général. L'auteur écrivit-il à l'instigation de Robert de Genève et des Cardinaux? Le P. Bliemetzrieder le croit. Le travail de Flandrin est très soigné et témoigne d'une vaste science canonique; il lui valut de Pierre Tenorio, son antagoniste, l'honneur d'être appelé «*arca juris canonici*». Quelle en est la valeur historique? Dans quelle mesure mérite-t-elle créance relativement au récit des troubles de Rome de 1378 et des événements postérieurs? L'éditeur ne s'est pas mis en peine de nous fixer suffisamment sur ce point. Pourtant celui-ci est capital et nous intéresse le plus, car la partie juridique du traité de Flandrin, conçue dans une forme trop scolastique, rebutera plus d'un lecteur.

3. Pierre Tenorio ayant exposé dans un mémoire (1379) les doutes que soulevait la thèse soutenue par Pierre Flandrin, celui-ci entreprit de les dissiper dans un court écrit achevé en février 1380. Ce traité n'a pas l'appareil scientifique de celui de 1379, mais il indique avec une grande prévoyance les obstacles s'opposant à la réunion d'un concile général.

4. Le traité dont l'*incipit* est *Quoniam a pluribus asseritur* et dans lequel sont prouvées la supériorité du pape sur le concile ainsi que l'inutilité de la réunion d'un concile pour remédier au Schisme, est attribué par l'unanimité des manuscrits et par Conrad de Gelnhausen au cardinal d'Embrun, Pierre d'Ameilh. M. Valois en avait fixé la rédaction en août 1379 ou 1380. Le P. Bliemetzrieder établit que le traité est postérieur à l'*Epistola brevis* (août 1379) de Conrad de Gelnhausen qu'Ameilh a connu et qu'il combat, et antérieur au mois de mai 1380, date à laquelle remonte l'*Epistola concordiae* du même Conrad, qui attaque la thèse d'Ameilh exposée en huit conclusions sous la forme d'une discussion proprement scolastique. Cependant, s'il reste acquis que le traité du cardinal d'Embrun n'a pas été écrit en août 1380, les raisons que propose le P. Bliemetzrieder pour en faire remonter la composition à la seconde moitié de l'année 1379 ne sont pas absolument convaincantes.

Digitized by Google

5. Sur l'invitation de Charles V, devant lequel il avait discouru sur les avantages que présenterait la réunion d'un concile général pour mettre fin au schisme, l'allemand Conrad de Gelnhausen composa en faveur de ses idées une courte lettre, l'*Epistola brevis*, en août 1379. Pour détruire l'impression fâcheuse qu'avaient produite à la cour les mémoires de Pierre Flandrin, de Pierre de Barrière et surtout de Pierre d'Ameilh, Conrad reprit la plume et écrivit, dans une forme savante cette fois, un traité « qu'on regarde avec raison comme le premier exposé dogmatique et complet de la théorie conciliaire » ; c'est l'*Epistola concordiae*, terminée en mai 1380. Ces deux mêmes lettres, à part quelques changements rendus nécessaires, furent adressées en une seconde édition au comte palatin du Rhin, Robert le Roux, et à l'empereur Venceslas. Il s'agissait de vaincre les répugnances de ceux-ci à adhérer aux projets de concile qui, au contraire, en France semblaient être encouragés par le conseil de régence de Charles VI et avaient été solennellement approuvés par l'assemblée des quatre facultés de l'Université de Paris tenue le 20 mai 1381, malgré l'opposition de la nation anglaise. Contre Kneers, Koch, Wille et Kaiser, le P. Bliemetzrieder démontre avec la plus grande vraisemblance que l'expédition des deux lettres à Robert le Roux et à Venceslas eut probablement lieu en 1381, au début de l'été.

L'édition des textes qui suit l'introduction dont j'ai consigné les principales conclusions, est faite avec beaucoup de soin ; ainsi, par exemple, le texte du traité du cardinal d'Embrun a été établi d'après quatorze manuscrits. Il est inutile d'ajouter que désormais l'on ne devra plus consulter l'édition de l'*Epistola concordiae* insérée par Martène et Durand au tome second de leur *Thesaurus novus anecdotorum* ; celle du P. Bliemetzrieder est définitive.

G. Mollat.

Dr Georg Berbig. ***Spalatin und sein Verhältnis zu Martin Luther auf Grund ihres Briefwechsels bis zum Jahre 1525.*** (Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts, éd. G. Berbig. T. I.) Halle (Saale), Curt Nietschmann Plötz'sche Buchdruckerei, 1906. In-8, 316 p.

Parmi les publications diverses sur la vie et l'activité de Luther, qui ont paru en ces dernières années, il n'y en aura pas beaucoup qui seront lues avec autant d'intérêt et de profit que le livre de Berbig sur les relations de Spalatin avec le grand réformateur. Aussi bien que Luther, Spalatin, qui a été — d'après Berbig — le pont spirituel au moyen duquel le grand monde d'idées luthériennes a été introduit à la cour du prince-électeur Frédéric le Sage de Saxe et plus encore dans le cœur du prince lui-même, mérite une biographie. Il ne manque

Digitized by Google

pas d'essais; pourtant les écrits, lettres et manuscrits du chapelain de la cour électorale se trouvant en grand nombre dans diverses bibliothèques et archives, il faudra attendre encore avant d'avoir réuni tous les matériaux nécessaires pour une biographie complète.

Très versé dans l'art épistolaire, Spalatin ou George Burkhardt de Spalt, aimait à avoir une correspondance étendue ; tandis que ses propres lettres ont disparu pour une part assez considérable, il nous a conservé, avec un soin minutieux, les lettres adressées à lui-même. Nous n'avons pas moins de quatre cent lettres venant de Luther, qui forment, avec quelques réponses de Spalatin, les sources du livre de Berbig. La correspondance luthéro-spalatine entre les années 1514-1525 permet à Berbig de nous faire suivre pas à pas le développement des idées anticatholiques et réformatrices de Luther en matière religieuse jusqu'à ce qu'il afficha sa rupture avec le culte catholique aux funérailles du prince-électeur Frédéric en mai 1525; de faire le programme complet de l'activité littéraire du moine de Wittenberg dans les années susdites; de retracer la vie de Luther aux moments les plus importants pour la réforme ; de montrer l'influence capitale de Spalatin sur la vie privée et publique de Luther et la réforme inaugurée par celui-ci.

Dans le douzième et dernier chapitre de son livre, Berbig résume à grands traits les relations entre Spalatin et Luther qu'il a décrites minitieusement dans les dix chapitres précédents. Le premier chapitre n'est qu'une introduction générale touchant la correspondance de Spalatin en tant qu'humaniste et réformateur. La question juive entamée entre Reuchlin et les dominicains de Cologne fut le commencement de la correspondance entre Spalatin et Luther. Sur l'avis de celui-ci se prononçant pour Reuchlin, le premier sut obtenir par l'intervention du prince Frédéric que le procès commencé à Rome contre Reuchlin fut levé. D'année en année la correspondance devint plus fréquente. D'une part Luther fit pénétrer peu à peu ses idées réformatrices sur l'indulgence, le culte des saints, la messe, la communion sous les deux espèces, les sacrements et bien d'autres questions religieuses dans le cerveau de son ami, d'autre part c'est par Spalatin que Luther obtint de la cour électorale pour l'académie de Wittenberg les différents changements voulus dans le programme des cours et la nomination des professeurs; ces derniers admirent les nouveautés de Luther, de sorte que celui-ci fit de l'académie un rempart de la Réforme contre l'Église catholique.

En outre, Luther sut se faire beaucoup d'adeptes par l'intermédiaire de Spalatin, qui acquit du prince Frédéric de grands secours matériels pour une foule de prêtres, de moines et de sœurs qui avaient apostasié.

Mais le plus important service que Spalatin a rendu à Luther, c'est d'obtenir du prince-électeur Frédéric, non-obstant différents procédés et menées de Luther peu agréables pour lui, que celui-ci continuât à le mettre à l'abri de toutes les mesures et peines de la part de Rome.

Grâce à cette protection, Luther, prisonnier à la Wartburg, put en toute liberté mettre maint ouvrage sous presse par les soins de Spalatin.

Digitized by Google

Revenu à Wittenberg, Luther travailla de toutes ses forces au changement radical du culte catholique dans cette ville : l'abolition de la messe dans l'église collégiale. Ce changement ne se réalisa qu'à la mort du prince Frédéric. Mais alors Luther perdit son grand appui à la cour : Spalatin dut se retirer et s'installa comme prédicateur évangélique à Altenbourg. Là il épousa Catherine Heidenreich et de concert avec le dernier prieur du couvent des Augustins de Wittenberg, Brisger, il introduisit la réforme à Altenbourg. On pourrait à notre avis résumer le livre de Berbig en cette thèse : Luther est l'auteur spirituel de la réforme luthérienne, Spalatin en est l'auteur matériel.

Avec ce livre, Berbig a dignement commencé la série des publications qu'il s'est proposé d'éditer sous le titre *Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjarhunderts*. Nous regrettons toutefois de ne pas trouver à la fin du livre une liste alphabétique des noms de personnes et de choses.

Nous regrettons aussi que l'auteur n'ait pas voulu donner à sa publication projetée un caractère scientifique mais ait simplement songé à sa diffusion parmi les simples laïques de l'Église évangélique.

TH. H. VAN OPPENRAAIJ.

OTTO CLEMEN. *Georg Helts Briefwechsel.* (Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen, éd. WALTHER FRIEDENSBURG. Ergänzungsband II.) Leipzig, M. Heinsius, successeur, 1907. In-8, VI-150 p. M. 5,50.

Cette édition de la correspondance de Helt contient le nombre respectable de deux cent vingt-quatre lettres, dont cinq seulement ont été publiées : quatre par Krause *(Melanchthoniana)* et une autre par Kolde *(Analecta Lutherana)*. A part une trentaine de pièces, dont Helt n'est ni l'auteur ni le destinataire mais qui renferment des choses intéressantes pour la correspondance de celui-ci, la collection ne donne que quarante-sept lettres écrites par lui : une au chancelier Jean Ripsch, une à Roth, professeur à l'école latine de Zwickau, les autres au prince George d'Anhalt-Dessau. De la correspondance de Helt avec son ancien élève Roth plusieurs lettres ont été conservées; Clemen n'en édite qu'une seule, c'est la plus ancienne lettre que nous ayons de Helt ; il réserve les autres pour l'édition de la correspondance de Roth. Précepteur d'abord, puis confident du prince Georges, Helt a exercé jusqu'à sa mort (6 mars 1545) une influence décisive sur les idées religieuses de la maison princière d'Anhalt-Dessau. Par son intermédiaire, les trois frères Jean, Joachim, Georges entrèrent en relation avec les précepteurs de Wittenberg, Luther, Mélanchton, Bugenhagen et finirent par embrasser le luthéranisme. Conséquemment la correspondance de Helt constitue une

Digitized by Google

source importante pour la réforme dans la susdite principauté et fournit en outre des renseignements importants pour la biographie des réformateurs de Wittenberg. La collection de Clemen nous donne aussi les lettres de Hausmann, premier curé évangélique de Zwickau, à Helt et elle est une contribution heureuse à la biographie de ce réformé.

Les lettres, écrites à quelques exceptions près en langue latine, ont été disposées par ordre chronologique ; au pied des pages se trouvent quelques annotations, à la fin du livre une table onomastique. Pour faciliter la consultation de la correspondance de Helt nous aurions voulu que Clemen eût aussi imprimé le texte des lettres éditées déjà par Krause et Kolde et celui de la correspondance de Helt avec Roth. Dans la liste des sigles, p. 146, nous avons cherché en vain l'explication des sigles suivants : A. D. B. ; Iw. R. S. B. ; C. R. ; Z. K. G. ; à la page 140, la lettre n° 141 ne se trouve pas.

TH. H. VAN OPPENRAAIJ.

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door Dr S. CRAMER en Dr F. PIJPER. 5e partie. ***Nederlandsche Anabaptistica (geschriften van Henrick Rol, Melchior Hoffman, Adam Pastor, De Broederlicke vereeninge)*** bewerkt door Dr S. CRAMER. La Haye, M. Nijhoff, 1909. In-8, XII-664 p. Fl. 8.

Les écrits didactiques qui nous restent de l'anabaptisme néerlandais du XVIe siècle, quoique peu nombreux, suffissent amplement à démontrer que la précision et l'unité en matière religieuse, aussi bien chez les anabaptistes qu'ailleurs dans les sectes chrétiennes hors de l'Eglise catholique, fut un utopie pour les chefs principaux des premiers jours.

Après une période de tâtonnements et de recherches de la part des prédicants de Wassenberg, dont Henrick Rol, originaire de Grave-lez-Nimègue, était un des conducteurs, Melchior Hoffman introduisit l'anabaptisme aux Pays-Bas vers 1530. Un peu plus tard les anabaptistes de Munster d'une part, Menno Simons, David Joris, Adam Pastor d'autre part élaborèrent un système de doctrines bien définies. Les premiers, de véritables révolutionnaires, pour réaliser pratiquement le nouveau royaume terrestre du Christ, dont ils avaient projeté l'organisation, tâchaient de bouleverser l'ordre existant des choses. Voyant ces vagabonds mis à mort par le pouvoir civil, les trois chefs susdits renoncèrent au règne temporel et s'occupèrent uniquement d'organiser une communauté spirituelle. Mais entre eux quelle différence de conception par rapport à des vérités importantes ! Menno Simons, ancien curé de Witmarsum en Frise, sut faire prévaloir ses

Digitized by Google

doctrines, de sorte que les anabaptistes s'appelèrent désormais mennonites.

De ces différentes catégories que compte l'anabaptisme néerlandais primitif, M. Cramer, professeur de l'Université d'Amsterdam, veut faire connaître les doctrines. A cette fin, les traités des anabaptistes de Munster ayant fait l'objet d'une nouvelle édition dans les dernières années, il réédite dans le 5e volume de la B. R. N. quelques écrits de Henrick Rol, de Melchior Hoffman, d'Adam Pastor et une collection de neuf écrits traduits pour la plupart de l'allemand, appartenant aux cercles religieux qui forment la transition de l'anabaptisme au mennonisme. A défaut de place, l'auteur a dû réserver la réimpression des écrits de David Joris et de ses partisans pour le septième volume.

Conformément aux règles tracées par son collaborateur M. Pijper, professeur à Leyde, et par lui-même pour l'édition de la B. R. N., M. Cramer nous fournit dans de larges introductions des données intéressantes concernant les écrits réédités. Signalons-en les principales. Pour les deux premiers écrits, Cramer examine à fond la question d'auteur. Sans doute la langue et le style sont trop différents pour accuser un même auteur, mais que Rol soit l'auteur du premier traité, cela nous semble, contrairement à l'opinion de Cramer, très douteux.

L'auteur du *Die Slotel van dat Secreet des Nachtmaels* attaque la doctrine des catholiques, de Luther, de Zwingle et de Carlstadt sur la cène ; d'après lui la cène n'est pas un simple repas pris en commun pour commémorer la délivrance du péché, de la mort et de l'enfer que Dieu nous a accordée par Jésus-Christ. Ses opinions sur le baptême et la communauté des fidèles sont flottantes : tantôt il parle d'un baptême par l'eau, tantôt d'un baptême de l'âme par la foi ; la communauté des fidèles indique tantôt les liens réciproques des croyants sur la terre, tantôt l'union avec le Christ au ciel.

L'auteur du second traité : *Item eyne rechte bedijncking, hoe dat Lichaem Christi van onsen lichaem tho underscheyden isz* ne traite pas de la cène, mais du corps et du sang du Christ glorifié dans le ciel, lesquels le fidèle doit recevoir par la foi pour dompter et annihiler le corps du péché. Sur la valeur de la cène et du baptême, ainsi que sur la communauté religieuse, ses idées ne sont pas bien précises; il incline à refuser toute valeur à la parole enseignante et aux cérémonies.

La réimpression des deux écrits signalés a été faite par Cramer d'après la seconde édition de de Zuttere, prédicant réformé, originaire de Gand, qui avait une imprimerie à Emden entre 1560 et 1573.

Suivent deux écrits du fondateur de l'anabaptisme néerlandais, Melchior Hoffman, un pelletier de Souabe. Sur la parousie et l'incarnation de Jésus-Christ, il a des idées à lui. Il croit la parousie du Christ très prochaine; pourtant ses idées eschatologiques ne sont pas le fruit d'études scripturaires, mais de spéculations sur la situation des choses et les événements de son temps. Ce qui amènera la parousie, ce ne sont pas des événements miraculeux, mais des facteurs matériels existants ;

Digitized by Google

ils inaugureront un ère de bonheur terrestre pour les fidèles qui règneront sur les payens. L'idée du gouvernement chrétien sur les payens est devenu le point de repère pour le fanatisme des anabaptistes de Munster. Par rapport à l'incarnation, Hoffman rejette l'opinion courante dans les milieux anabaptistes, que le Verbe éternel a pris chair et sang du corps de Marie; il prétend que le Verbe a été changé en chair et sang dans le sein de Marie comme une goutte d'eau se change en perle dans l'écaille d'huître.

L'importance attachée par lui à cette doctrine pour la foi des fidèles est uniquement due à la circonstance que cette doctrine lui appartenait en propre et devenait le point de mire des coréligionnaires. Des nombreux écrits composés par Hoffman, trois seulement ont été publiés en néerlandais. Ce sont les trois suivants publiés entre 1530-1533.

Die Ordonnantie Godts, de welcke hij, door sijnen Soone Christum Jesum, inghestelt ende bevestight heeft, op die waerachtighe Discipulen des eeuwigen woort Godts n'existe plus dans sa première édition faite en langue frisonne orientale. Hoffmann ne connaissant pas cette langue, il l'a éditée par l'intermédiaire d'un inconnu. La réimpression de Cramer donne le texte de la traduction néerlandaise de 1611, dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de l'Université de Louvain et un autre à la bibliothèque des mennonites à Amsterdam.

Le titre du livre indique l'ordre donné par Jésus aux apôtres de baptiser. Jésus, d'après l'auteur, appelle tous les hommes sans exception à sa communauté, dans laquelle ils seront séparés du monde et unis à lui. Cette union et séparation s'accomplit par le baptême que seuls les adultes peuvent recevoir, le baptême des enfants étant l'œuvre de l'Antechrist et une abomination devant Dieu. Les fidèles reçoivent la cène par l'intermédiaire des ministres comme signe de l'amour divin; l'infidélité amène l'excommunication, et la pénitence, la réconciliation. Si les contemporains et les auteurs suivants du XVIe siècle ne font pas mention du « Die Ordonnantie », l'histoire montre à l'évidence que les écrits d'Hoffmann étaient beaucoup lus aux Pays-Bas, si bien que le pouvoir civil appelait souvent dès 1530 les anabaptistes *Melchiorites*.

Du second traité néerlandais de Hoffman *Verclaringe van den gevangenen en vrien wil des menschen* nous ne connaissons qu'un seul exemplaire se trouvant à l'Université d'Utrecht. Le vocabulaire accuse une traduction néerlandaise d'un original allemand. Composé entre les années 1530-1531, il s'adresse au peuple, dont il combat les opinions sur la liberté. L'auteur y défend l'universalité de la grâce et de la vocation.

Le troisième écrit *Die Sendebrief tot den Romeren*, un traité sur l'épître aux Romains, n'est pas réimprimé dans la B. R. N.

Le 11, 12 et 13 juin 1533, les prédicants réformés de Strasbourg, Butzer en tête, ont discuté avec Hoffman et d'autres anabaptistes sur l'Incarnation, la prédestination, la rémission des péches et le baptême

Digitized by Google

des enfants. Butzer publia, la même année encore, un livre intitulé *Actes de la dispute de Strasbourg*. Pourtant ce n'est pas l'histoire de ce qui se passa dans la discussion, c'est plutôt une réfutation suivie des idées de Hoffman sur les quatre points en litige. Une traduction néerlandaise vit bientôt le jour ; elle est conservée dans un seul exemplaire, propriété des mennonites à Amsterdam. Toute indication de lieu d'impression et de traducteur fait défaut. La comparaison avec l'original fait constater que dans plusieurs endroits la version dit le contraire du texte primitif, qu'en d'autres lieux des additions ont été faites. La traduction étant donc mal faite, Cramer n'a pas voulu l'imprimer telle quelle. Dans le texte réimprimé, il a ajouté en petits caractères les mots omis et placé entre parenthèses les mots ajoutés par le traducteur. En outre, il a pu combler la lacune de la traduction néerlandaise, dont quatre feuillets sont perdues, par l'ajoute empruntée à la version très littérale qu'en fit en bas allemand Brixius, prédicant de Saint-Martin à Munster.

Underscheit tusschen rechte leer unde valsche leer der twistigen articulen est sans contredit le plus important des écrits réimprimés par Cramer, à cause de l'auteur, du contenu et de l'influence qu'il a exercée. Il a été publié par Adam Pastor, ou Pastoris, pseudonyme de Roelof Martens, ancien prêtre catholique, originaire de Dorpen en Westphalie. Celui-ci n'était ni humaniste, ni libertin, ni anabaptiste, mais mennonite, quoiqu'il rejetât des doctrines qui, d'après Menno Simons, appartenaient à l'essence même du christianisme.

Nommé ancien par Menno entre 1542-43 il entre bientôt en lutte avec ses co-anciens sur la personnalité du Fils et du Saint-Esprit. Cette lutte aboutit à la dispute de Goch en 1547, dans laquelle Dirk Philips, sur l'ordre de Menno, exclut Pastor de la communauté mennonite. Plusieurs membres se rangèrent du côté de l'excommunié, qui a exercé par ses écrits une grande influence sur les mennonites néerlandais jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Son importance capitale est due aux antitrinitaires, notamment aux sociniens qui s'en rapportèrent à lui dès le XVIIe siècle pour rejeter l'existence de la Trinité ; car Pastor nie expressément la personnalité du Fils et du Saint-Esprit.

Le *Underscheit* contient deux parties. L'une expose en treize chapitres ce qu'il appelle la vraie doctrine en opposition avec la fausse ; elles ne traitent pas des questions théoriques, mais de la vie pratique, des mœurs chrétiennes du temps. Ainsi, p. ex., par rapport à la cène, l'auteur ne discute pas les questions débattues par des chefs de parti : la manière dont le Christ est présent dans la cène et celle dont les fidèles le reçoivent. La réception du pain et du vin à la cène est un repas d'actions de grâces pour la délivrance spirituelle que Jésus procura aux hommes par sa mort sur la croix, et un témoignage que les fidèles ne forment qu'un corps avec lui. Quant au baptême, il rejette, comme Menno, celui des enfants, comme une doctrine purement humaine,

Digitized by Google

car d'après l'Écriture, la foi doit précéder, laquelle n'est pas dans les enfants. D'accord avec Menno il s'oppose d'une part à ceux qui attribuent une trop grande importance au baptême des adultes : la chose capitale n'est pas le baptême, mais la doctrine du Christ ; celle-ci et non celui-là donne le salut par la foi ; d'autre part il attaque les Davidjoristes qui dépriment le baptême en le déclarant chose indifférente, contrairement au précepte de baptiser donné par Jésus aux apôtres. Les vrais prédicants d'après l'auteur, sont des envoyés de Dieu ; ni l'autorité ni la communauté n'a le droit de choisir les pasteurs.

Les idées de Pastor sur le serment, la communauté, l'excommunication sont celles de Menno, mais mitigées un peu. Sur un seul point, l'incarnation du Christ, Pastor diffère énormément de Menno. D'après son opinion, le Christ n'est pas le Verbe de Dieu, éternellement existant comme personne distincte du Père, qui a pris la chair humaine dans le sein de Marie, mais il est un simple homme, qui a pris la chair de la chair de Marie par l'opération surnaturelle de Dieu. Cette singulière conception sur l'incarnation était la conséquence de la doctrine de Hoffman sur le Fils et le Saint-Esprit.

La seconde partie de l'*Underscheit*, contenant la dispute qu'eut Hoffman avec Menno et d'autres partisans à Lubeck, traite ex professo les deux questions qui s'y rapportent. Les voici : Jésus-Christ est-il un homme en qui Dieu habitait d'après la volonté, l'esprit et le cœur, ou est-il un être divin éternel qui, tout en prenant la chair humaine dans le sein de Marie, est resté Dieu ? Le Saint-Esprit est-il une vertu procédant de Dieu, le symbole de tous les dons divins, ou bien un être distinct, une personne divine ? A la double question une même réponse : ni le Verbe de Dieu ni le Saint-Esprit ne sont une personne distincte de Dieu ; Jésus-Christ est simplement un homme, comme tous les autres hommes. Quand pourtant Pastor parle de la divinité du Christ, il entend par là les dons divins à lui conférés. Seulement l'Ecriture Sainte sert à Pastor d'arsenal contre les ennemis que sont ses coréligionnaires. Il vise avant tout les Davidjoristes, permettant la polygamie, des hypocrites prenant part aux cérémonies cultuelles, qu'ils ne comptaient pour rien ; ensuite les partisans des Batenburg, des Appelman rêvant encore un royaume terrestre du Christ, permettant le vol chez les infidèles, dont les biens, des propriétés de Dieu le Père, devraient appartenir aux fidèles, les fils divins. Enfin, se rangeant à côté de Menno, il discutait avec lui sur la nature du Verbe, du Saint-Esprit et sur l'incarnation. Dans l'Écriture il est plus versé que ne le sont Menno et d'autres chefs de parti, mais nulle part il n'en parle comme de la parole divine ; il l'appelle doctrine de Jésus ou de Paul. A la question de la date de l'*Underscheit* le docteur Cramer a consacré quelques pages de l'introduction ; il semble bien que la dispute de Lubeck, dont il s'agit dans la seconde partie, est celle de 1552 et non pas celle de 1545 ; il s'en suit que le *Underscheit* a été édité après 1552.

Digitized by Google

Enfin les pages 601-650 du 5e volume de la B. R. N. contiennent une collection de neuf traités publiés en des années différentes et par divers auteurs ; cette collection a été imprimée en 1560 et en 1565. Les écrits 1, 2, 4, 9 sont des versions d'un livre allemand paru en 1533 ; les écrits 3, 5, 7 sont des originaux néerlandais ; le 8e est la traduction d'une lettre allemande tandis que la langue originale du 6e écrit reste douteuse. Dans le dernier fascicule (2e série, t. VII) du *Nederlandsch archief voor Kerkgeschiedenis*, le prédicant K. Vos cherche, aux pages 66-72, la réponse à trois questions se rapportant à la *Broederlicke Vereeninge*. La raison qui motivait l'édition de ces neuf écrits, c'est que le traducteur a voulu mettre à côté de la collection d'écrits des martyrs anabaptistes néerlandais éditée par van Braght sous le titre *Offer des Heeren* (B. R. N., t. 2) la collection d'écrits des martyrs mennonites de l'Allemagne du Sud. Vos tâche ensuite de dater les neuf écrits ; d'après lui ceux de Sattler (1, 2, 9) ont été composés avant 1527, les autres avant 1533. Quant à la langue originale, contrairement à l'opinion de Cramer, Vos prétend que les écrits 3, 5, 7 ne sont pas des originaux néerlandais mais des versions de l'allemand pareillement l'écrit 6. Il nous semble que ses arguments (contenu et germanismes) sont concluants. Concernant le compilateur, l'imprimeur et le lieu d'impression, rien n'est connu. Des deux éditions Cramer ne connait qu'un exemplaire : c'est celui de la bibliothèque mennonite à Amsterdam.

La parenté de style et de ton des deux premiers écrits permet de conclure que Michaël Sattler en est l'auteur. C'est donc Sattler qui a rédigé *Broederlicke vereeninge van sommighe kinderen Gods aengaende seven articulen*, les sept articles dont les anabaptistes de l'Allemagne du Sud avaient convenu à Schlatt am Randen, au sud de Bade ; ils concernaient le baptême, l'excommunication, la cène, la séparation d'avec des papistes et des réformés, les pasteurs, le glaive et le serment. Cette confession a jeté les fondements d'une communauté soi-disant chrétienne, nettement séparée des catholiques et des réformés, laquelle se nomma plus tard la communauté mennonite. Zwingle et Calvin ont connu cette confession et en ont réfuté les articles. Suit la lettre envoyée par Sattler de sa prison à Bintzdorp à la communauté de Horb pour encourager les frères et les sœurs à la patience dans les souffrances imminentes. *(Eenen Sendbrief van Michiel Satler uit zijn gevanckenis geschreven aen de Ghemeynte Gods tot Horb.)* Le neuvième écrit donne la sentence de mort prononcée contre Sattler à Rottenborgh, sa confession de foi contenant huit articles, et la manière dont la peine de mort lui fut appliquée. *(Van de Sentencie tegen Michiel Satler.)* *Van der genoechdoeninghe Christi* attaque la doctrine des catholiques et des réformés sur la manière dont on acquiert le salut ; il prétend que la passion du Christ n'a pas été suffisante pour expier le péché et que l'homme lui-même doit payer le déficit par ses propres souffrances.

Vander Echtscheydinghe réfute l'opinion que non seulement l'adul-

Digitized by Google

tère mais aussi l'infidélité rompt le lien conjugal. C'est à tort qu'on attribue ce traité à Luther. *Van tweederley gehoorsaamheyt* expose l'opposition entre l'obéissance filiale et l'obéissance servile, tandis que *Van hooringhe der valscher Propheten ofte Antichristen* et *Van boose Voorstanders* avertit contre les papistes et les luthériens. *Eenen Sentbrief van Melchior Rinck ende Antonius Jacobsz,* écrite de la prison à la communauté de Hayne, traite du baptême des enfants naturels et des enfants spirituels. C'est l'unique écrit imprimé qui existe de Rinck ; il était inconnu jusqu'ici. Antonius Jacobsz est un personnage tout-à-fait inconnu.

En finissant notre lecture du 5e volume de la B. R. N., nous n'hésitons pas à dire que cette réédition satisfait aux exigences qu'on peut montrer pour une telle entreprise. Une seule remarque : nous ne comprenons pas pourquoi M. Cramer imprime séparément deux mots différents qui dans le texte se trouvent réunis.

L'édition est néanmoins susceptible, à notre avis, de quelques améliorations. Dans l'avant-propos Cramer aurait bien fait d'indiquer quelles sont les différentes catégories de l'anabaptisme néerlandais, dont il s'est proposé de réimprimer les écrits, et d'en donner les doctrines. Les références, faites dans les introductions aux textes des écrits anabaptistes auraient été plus logiques si non seulement les pages de l'original, mais aussi celles du 5e volume de la B. R. N. avaient été indiquées. Enfin une liste alphabétique des sources et des ouvrages dont Cramer parle dans sa réimpression faciliterait les recherches bibliographiques, au cas où l'on retrouverait de nouveaux anabaptistica néerlandais ou que l'on entreprendrait une étude de détail.

TH. H. VAN OPPENRAAIJ.

ALFRED HEGLER. ***Beiträge zur Geschichte der Mystik in der Reformationszeit,*** hrsg. von WALTHER KÖHLER. (Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen, éd. WALTHER FRIEDENSBURG. Ergänzungsband 1.) Berlin, Schwetschke et fils, 1906. In-8, LVII-220 p. M. 10 (M. 8 pour abonnés).

L'Église catholique n'était pas l'unique ennemie des réformateurs de grand nom du XVIe siècle, de Luther, de Zwingle, de Calvin. Des demi-dieux, un Sébastien Franck, un Caspar Schwenckfeld, un Castellion, les anabaptistes et mennonites, les anti-trinitaires se séparèrent bien de la vieille Église, dont ils rejettèrent les dogmes et l'organisation, mais d'autre part ils s'opposèrent aussi aux dogmes des réformés. De là une double lutte à soutenir pour ces derniers : l'une offensive, pour prendre le terrain aux catholiques, au besoin à main-armée, l'autre défensive pour empêcher les sectes chrétiennes en désaccord

Digitized by Google

avec eux, de s'implanter. Cette dernière n'était pas moins acharnée que la première, ce que prouvent p. e. l'expulsion de Sébastien Franck d'Ulm, l'emprisonnement de Melchior Hoffmann à Strasbourg et la combustion de Servet à Genève. Toutes ces personnes et sectes, connues dans l'histoire de la réforme sous le nom de fanatiques religieux, se séparèrent en même temps de la grande reforme en tant qu'ils spiritualisèrent trop la religion de Jésus-Christ. L'histoire de ce spiritualisme réformé est encore à faire. Alfred Hegler, professeur d'histoire à Tubingue, en avait conçu le plan lors de l'édition de son livre en 1892 sur Sébastien Franck : *Geist und Schrift bei Sebastian Franck, eine Studie zur Geschichte des Spiritualismus in der Reformationszeit.* Malheureusement une mort prématurée (en 1902) en a empêché l'exécution. Pourtant Hegler avait recueilli dans les archives et les bibliothèques de Kœnigsberg, de Strasbourg, de Zurich, d'Ulm, beaucoup de documents d'archives, et d'autres données, qui forment une belle et grande contribution à l'œuvre conçue. Une main amie, celle du docteur Walther Köhler, professeur à Giessen, a publié ces notes sous le titre : *Beiträge zur Geschichte der Mystik in der Reformationszeit.* Köhler a rangé les papiers laissés par Hegler sous onze numéros. Le n° I concerne un certain Johann Ehrard, originaire de Grossglogau en Silésie, qui le 7 mars 1540 s'installa avec sa femme et cinq enfants à Riesenburg dans la Prusse occidentale. Peu après le curé luthérien Lorenz Morgenstern annonça à son évêque de Poméranie, Paul Speratus, qu'Ehrard faisait de la propagande pour les idées de Sébastien Franck. Après des pourparlers avec Morgenstern, sur l'ordre de l'évêque, Ehrard se laissa convaincre d'erreur par les instructions de l'évêque. Bientôt pourtant il fut emprisonné par le syndic de la ville, Falckenhain, à cause de sa négation de la présence réelle du Christ dans la Cène. Contraints par l'évêque Speratus, Ehrard et sa femme confessèrent publiquement la présence réelle dans l'église de Riesenburg, le 30 avril 1542, et sur l'ordre du duc Albert ils quittèrent la ville. Hegler énumère et décrit les dix-huit pièces, pour la plupart des lettres, se rapportant à l'affaire d'Erhard, qui se trouvent dans les archives de l'État à Kœnigsberg. Hegler expose ensuite minutieusement ce qui arriva à Ehrard à Riesenburg à cause de ses idées religieuses. Sous les n°s II et III, deux lettres ont été imprimées, l'une de Joannes van Bekensteyn à Félix Rex Polyphemus du 20 janvier 1543 (?) et l'autre de Polyphemus à Paul Speratus du 8 juillet 1543. Bekensteyn envoya en même temps à Polyphemus les trois lettres suivantes : celle de Bullinger à Hermann Aquilamontanus, prédicant en Frise orientale de 1542 (?), qui a été éditée par Krafft ; celle de Jean Calvin à un inconnu, sans date, contenant la réponse de Calvin à la question : « *An liceat illicitis impiorum communicare sacris?* », reproduite par Köhler en bas des pages 36-40; celle de Franck « *ad inferioris Germaniae fratres* », qui est éditée sous le n° VI. Ces cinq lettres se trouvent aux archives de Kœnigsberg. Sous le n° IV il est question de quatre écrits réunis dans une seule reliure, propriété de la bibliothèque

Digitized by Google

municipale de Zurich. Hegler donne leur titre et leur contenu et en décrit l'édition. Les trois premiers, écrits en néerlandais : « *Die slotel van dat Secreet des Nachtmals* » de Henrich Roll ; un dialogue d'un apprenti avec son maître sur la question « s'il est permis d'injurier les sectes infidèles et les blasphémateurs », avec un appendice sur le martyre ; et deux lettres de Sébastien Franck ont été éditées, d'après l'argumentation de Hegler, par le même éditeur qui se désigne par les sigles P. H.-G. Il est impossible que ces sigles indiquent Pater Henricus Gravensis, le père Henrick Roll, originaire de Grave-lez-Nimègue (1). Le quatrième traité, écrit en allemand quelques années avant la réforme, a été publié par Sigmund Salminger; c'est un traité mystique apparenté à la mystique allemande des XIVe et XVe siècles. Le n° V fournit des renseignements sur un traité allemand intitulé « *Von dem Kindertauf beständiger und klarer Gegenbericht* » Ce traité, composé par un réformé qui n'appartient pas pourtant aux luthériens orthodoxes, est une réfutation d'un écrit anabaptiste sur le baptême des enfants et de deux lettres de Sébastien Franck, adressées l'une à Campanus et l'autre aux chrétiens de l'Allemagne du Sud. Il a été envoyé en 1563, à une femme noble et publié plus tard par un ami de l'auteur. Le n° VII énumère les lettres, de la main de Franck, qui ont été conservées et explique la parenté entre l'original latin et les deux versions allemandes des lettres de Franck à Campanus et aux chrétiens de l'Allemagne du Sud. Le n° VIII donne le texte de la lettre latine écrite par le prédicant d'Ulm, Martin Frecht, à Franck, le 23 juin 1539, et de la lettre allemande écrite par Franck au conseil communal d'Ulm, à la fin de juin 1539. Ce sont des copies faites par J.-C. Schmid dans son *Collektaneenbuch ;* Hegler dresse ensuite la liste des pièces d'archives se rapportant à l'histoire de la réforme à Ulm que Schmid a copiées dans le même livre. Le n° IX donne des renseignements sur l'édition, l'auteur, le contenu du traité « *Was gesagt sei der Glaub thuts alles* » publié par Franck, sous le pseudonyme Félix Frei en 1539. Le n° X fournit le texte des pièces concernant le séjour de Franck à Ulm qui se trouvent dans les archives de la ville et dans celles de l'état à Ulm. Ce sont les pièces suivantes :

1°) résolution prise par le conseil communal d'Ulm, le 28 octobre 1534, d'adopter Franck comme citoyen ;

2°) lettre de Philippe de Hesse, du 31 décembre 1534, au conseil communal, ordonnant de chasser Franck de la ville ;

3°, 4°, 5°) trois résolutions du conseil dans cette affaire : 25 janv. 19 février, 3 mars 1535 ;

6°) supplique de Franck au conseil ;

7°) nouvelle résolution du conseil 11 juin 1535 ;

8°) supplique adressée au conseil par Jörg Regel en faveur de son ami Franck ;

(1) Peut-être que les sigles P. H. G. indiquent Petrus Hyperphragmus Gandavenais, Pierre de Zuttere, originaire de Gand, qui a eu une imprimerie à Emden.

Digitized by Google

9°) résolution du conseil nommant une commission pour examiner l'affaire de Franck ;

10°) indication, faite par le prédicant Frecht, des doctrines moins orthodoxes, contenues dans le livres de Franck : Paradona ;

11°) énumération faite par les directeurs des écoles des erreurs contenues dans les livres de Franck et sur lesquelles Franck doit déclarer plus amplement ses opinions ;

12°) déclaration de Franck sur les erreurs indiquées ;

13°) déclaration de la commission chargée par le conseil d'examiner l'affaire ;

14°) confession de foi contenant dix articles auxquels Franck doit souscrire et que, au besoin, il doit laisser imprimer ;

15°) supplique de Franck au conseil ;

16°) décision de la commission chargeant les directeurs des écoles d'examiner de nouveau les doctrines moins orthodoxes dans les livres de Franck ;

17°) opinion du bourgmestre Bernhard Besserer sur Franck ;

18°, 19°, 20°, 21°) décision du conseil dans l'affaire de Franck, auquel on ordonne de quitter la ville avant le 29 septembre 1538 ;

22°) supplique de Franck au conseil ;

23°) décision de la commission sur cette supplique ;

24°) opinions que les directeurs des écoles ont transmises à la commission touchant l'affaire de Franck ;

25°) ce que la commission pense des opinions émises par les directeurs des écoles (23 septembre 1538) ;

26°, 27°) décisions du conseil du 11 et du 18 octobre ;

28°) exposition brève et fondamentale de quelques doctrines moins orthodoxes extraits des livres de Franck par Martin Frecht ;

29°) réponses de Franck aux articles erronés lui transmis par les directeurs des écoles ;

30°, 31°) décisions du conseil datées du 4 et 6 janvier 1539, annonçant à Franck qu'il doit quitter la ville avec femme et enfants avant le 23 janvier.

Le n° XI enfin fournit le texte de la lettre latine écrite par Caspar Schwenckfeld à Johann Hess le 14 octobre 1521 ; l'original se trouve à la bibliothèque de la ville de Breslau.

En publiant les papiers de Hegler, dont nous venons d'indiquer le contenu, Köhler les a fait précéder d'une biographie très détaillée de l'auteur, et y a ajouté des notes bibliographiques et explicatives et à la fin du livre une table onomastique.

Nous n'avons guère de critiques à adresser à la publication de Köhler. Remarquons cependant que le texte de la lettre de Frecht à Franck et celui de la lettre de Franck au conseil communal d'Ulm seraient mieux en place sous la fin du n° XI que sous le n° VIII.

TH. H. VAN OPPENRAAIJ.

Digitized by Google

R. ANCEL, O. S. B. ***La disgrâce et le procès des Carafa d'après des documents inédits*** (1559-1567). (***Revue Bénédictine***, 1907-1909. Extrait). Maredsous, Abbaye, 1909. In-8, 146 p.

C'est le titre d'un important travail consacré au retentissant procès fait aux neveux de Paul IV, les cardinaux Carlo Carafa, secrétaire d'État de Paul IV, Alfonso Carafa, archevêque de Naples et le duc de Paliano. Commencé sous Paul IV lui-même, par l'exil des neveux sauf de l'archevêque de Naples, il aboutit, après une longue instruction, à une condamnation à mort par ordre de Pie IV. Pie V, après revision du procès, absout les Carafa en 1567. G. Duruy (*Le cardinal Carlo Carafa (1559-1561). Etude sur le Pontificat de Paul IV*, Paris 1882) n'avait pu, faute de documents, expliquer les origines de la disgrâce et les variations de la justice pontificale. Le R. P. Ancel a eu la bonne fortune de découvrir des documents qui éclairent ces points obscurs et permettent d'apprécier sainementt les responsabilités des neveux de Paul IV. Ces documents reposent aux Archives et à la Bibliothèque vaticanes : 1) *Scripta varia in causa card. Carafa. Miscellanea.* XI, N° 114 (copies : *Vatic. lat.* N° 7450 et *Barberini*, MS. LAT, N° 5752) (1) : c'est un sommaire des actes du procès ; 2) *Liber jurium. Miscellanea*, X, N° 177 : ce sont les documents recueillis au cours de l'enquête faite sous Pie IV, pour établir l'accusation ; 3) Les papiers des défenseurs ou avocats des Carafa. On les retrouve : *Miscellanea.* XI, N° 114 et *Archives Borghèse :* Ire SÉRIE, N° 130 (2).

D'une façon sommaire, voici l'histoire de ce procès. Après avoir joui de la pleine faveur de leur oncle, les Carafa sont exilés de la ville de Rome jusqu'à la mort de Paul IV (janvier 1559). Rentré pour le Conclave, le cardinal Carlo Carafa y joue un rôle prépondérant : c'est grâce à son ralliement au cardinal de Médicis que le conclave put prendre fin. Le nouveau pontife témoigne d'abord de la reconnaissance aux Carafa : il leur doit son élection ; mais au début de mars 1560, un revirement se produit dans ses sentiments, Le 7 juin, les trois neveux de Paul IV sont arrêtés et emprisonnés au château Saint-Ange. L'enquête est menée rapidement : elle aboutit à une condamnation à mort pour le cardinal Carlo Carafa et le duc de Paliano. Elle était motivée pour le cardinal Carlo Carafa par quatorze chefs d'accusation qui peuvent se ramener à quatre : « ... attentats divers commis avant ou après son cardinalat, participation à l'exécution de la duchesse (de Paliano), délits qu'on faisait rentrer dans l'espèce *hérésie*, enfin les abus de confiance et les trahisons commis par le cardinal en tant que

(1) La *Bibliothèque Barberini* est particulièrement riche en documents originaux concernant les Carafa. Signalons les ms. lat. nos 2577, 2586, 2587, 5259, 5272, 5283, 5295, 5328, 5329, 5338, 5418, 5674, 5697, 5698-5752, etc. Il n'est pas impossible que les archives des Carafa soient passées à la famille Barberini.

(2) Ces derniers documents sont plus complets dans le no 130 (Ire série) des *Archives Borghèse*. Leur présence dans ce fonds spécial s'explique du fait que Marc Antoine Borghèse, père de Paul V, fut un des avocats des Carafa.

Digitized by Google

conseiller principal de son oncle ou, pour mieux dire, en tant que directeur de sa politique » (p. 101). Le duc de Paliano était responsable du meurtre de son épouse. Contre l'archevêque de Naples, on n'avait retenu que le vol d'objets appartenant au St-Siège : il resta détenu jusqu'en mars 1561. Or, en 1566, le nouveau pontife, Pie V, ordonne le revision du procès et on aboutit à une absolution complète des condamnés.

Nous n'allons pas exposer les détails du procès, ni décrire la politique du cardinal Carlo Carafa, dictée par le souci de créer à son avantage, un Etat italien indépendant, l'État de Sienne (1). Il serait également intéressant de suivre, avec le R. P. Ancel, l'attitude de Philippe II aux différentes phases de la vie politique des Carafa. Notons simplement, au point de vue spécial de leur procès et disgrâce, les conclusions auxquelles aboutit le travail du savant bénédictin concernant l'attitude des papes. Paul IV a voulu faire œuvre d'assainissement moral nécessitée par la vie privée peu recommandable de ses neveux : abus de confiance, vie licencieuse, etc. La question politique n'a pas influencé sa sentence.

Pie IV, au contraire, favorable à l'Espagne, contrairement aux tendances de Paul IV, motive son intervention comme une révision générale d'une politique qu'il croyait contraire aux intérêts de l'Église. Pie V met au point la sévérité de Paul IV et de Pie IV : les deux motifs les plus importants qui paraissent avoir déterminé son jugement sont les suivants. D'une part, il estime que Paul IV a eu tort d'imposer à ses neveux des charges qu'ils étaient incapables de remplir; d'autre part Pie IV, a eu le tort grave de confier l'instruction du procès aux ennemis des Carafa, intéressés à leur condamnation. Cet épisode du procès des Carafa se rattache à l'histoire générale de l'Église au XVIe siècle, en marquant une date décisive dans l'histoire du népotisme pontifical : la sentence de Pie IV a mis fin au népotisme *politique* (création d'États indépendants, en Italie, en faveur des neveux des papes) pour ne plus laisser que le népotisme *bourgeois*, synonyme d'enrichissement.

A. PASTURE.

P. TACCHI VENTURI, S. J. ***Storia della Compagnia di Gesu in Italia. La vita religiosa in Italia durante la prima età dell' ordine con appendice di documenti inediti.*** Rome-Milan, Società editrice Dante Alighieri di Albrighi, Segati et Cie, 1910. Grand in-8, XL-719 p. L. 18.

En 1896, le R. P. Louis Martin, général de la compagnie de Jésus, décidait de faire écrire l'histoire de l'ordre depuis ses origines. C'était

(1) Cfr R. ANCEL, O. S. B. *La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa,* dans la *Revue Bénédictine*, 1905, t. XXII, p. 15-49 ; 206-231 ; 398-428.

Digitized by Google

élever un monument à la gloire de la compagnie en décrivant son activité dans l'histoire religieuse et le rôle qu'elle a joué dans l'œuvre de la réforme de l'Église. On répartit le travail par pays. Le R. P. Venturi reçut mission d'être l'historien des jésuites d'Italie. Après treize années de labeur et de recherches, il met au jour le premier volume de son travail. Il ne regarde pas directement l'histoire de la compagnie : c'en est plutôt l'introduction. C'est, en effet, le tableau de la vie religieuse en Italie aux premiers temps du nouvel institut : ce qui équivaut à décrire le milieu historique où la nouvelle fondation doit vivre et se développer. Le R. P. a condensé en XIX chapitres les résultats de son enquête sur la situation religieuse de la société italienne au début du XVIe siècle.

C'est d'abord la cour pontificale au lendemain de l'élection de Paul III (CH. I. *La curia romana all' elezione di Paolo III).* Cette étude est basée presque uniquement sur les relations des ambassadeurs vénitiens résidant à la cour romaine. Du fait que de la promotion cardinalice du 20 mai 1535, soient sortis quatre successeurs de Paul III : Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV, l'auteur infère que les considérations réformatrices ont seules guidé le nouveau pontife dans le choix des cardinaux, y compris l'élévation au cardinalat d'un jeune neveu de quatorze ans, Alexandre Farnèse ! Une mesure dictée par un sérieux souci de réforme fut la création du *concilium* des neuf cardinaux (1536-1537) dont la mission était d'enquêter sur la façon dont se faisaient les promotions aux ordres, la collation des bénéfices etc...

L'auteur passe ensuite à l'examen des conditions religieuses du clergé séculier. D'abord il étudie l'épiscopat (CH. VIII. *Condizioni dell' episcopato italiano).* Si l'on met à part quelques évêques tels que Pietro Barozzi, Matheo Giberti à Vérone, on peut sincèrement critiquer l'épiscopat italien. Le défaut capital est le recrutement : certains évêchés étaient devenus de vrais fiefs de familles nobles. A titre d'exemple, on peut citer les Campeggi, qui occupent le siège épiscopal de Bologne, pendant quarante années consécutives. Milan est aux mains de la famille d'Este, pendant cinquante ans. A Pavie, de 1511 à 1591, les évêques sortent de deux familles : les Ciocchi del Monte et les Rossi.

Cette inféodation aristocratique des évêchés italiens entraînait, comme suite, le manque de science et de doctrine chez les évêques. Mais ce qui était particulièrement lamentable, c'était la situation du clergé inférieur (CH. II. *Intruzione e costumi nel clero secolare).* Antérieurement aux décisions disciplinaires du concile de Trente, on avait établi, dans différentes parties de l'Italie, l'examen pour l'admission des ordinands (1547). On vit à Naples, en Calabre et en Sicile, des aspirants au sacerdoce qui ne savaient même pas lire ! Aussi la prédication, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, était-elle devenue le monopole des ordres religieux. Les mœurs étaient aussi rudimentaires que la science : les bons prêtres étaient une infime minorité. En tenant compte de l'exagération de l'appréciation populaire, un proverbe lombard burinait cette situation d'un trait : « *Se vuoi andare all' inferno, fatti prete* ».

Digitized by Google

Dans les ordres religieux d'hommes (CH. III. *I chiostri dei regolari)*, malgré une certaine décadence, l'Église trouve encore ses théologiens et ses évêques : d'autant que l'on assiste à une efflorescence de réformes d'ordres religieux, capucins, observantins, camaldules, dominicains, etc. C'est aussi chez les religieux que le peuple trouve ses prédicateurs (CH. XIV. *L'eloquenza sacra nella prima metà del cinquecento)*. Si, au contact de l'humanisme, la prédication religieuse était devenue un peu excentrique, une réaction salutaire s'opérait cependant, sous l'action des observantins Bernardin de Feltre et Jean Capistran. En même temps, on voit naître une nouvelle méthode de prédication (CH. XV. *Nuovi generi di sacra eloquenza*) : c'est la prédication sous forme de conférences, exercée à Venise, à Rome, à Parme etc... Les oratoriens de Rome y excellent à St-Jérôme de la Charité et St-Jérôme des Florentins.

Dans les cloîtres de religieuses, la discipline souffre de l'inobservance de la clôture et du manque de vocations religieuses (CH. VII. *I monasteri di sacre vergini)*. Les grandes dames italiennes, telles Vittoria Colonna, Leonora Osorio, introduisent, dans les couvents, leur train de vie seigneuriale. Dans certains couvents, les religieuses donnent même des représentations théatrales. Les théatins, les barnabites et les jésuites sont les artisans les plus actifs de la réaction contre la décadence de la vie religieuse dans les monastères de femmes.

Le R. P. Tacchi Venturi consacre alors trois chapitres à la science du clergé tant régulier que séculier, au début du XVIe siècle. Dans le domaine de la théologie scolastique (CH. IV. *La teologia nel clero secolare)*, le clergé séculier est en recul ; cette science subit une dépréciation, résultant de l'influence de l'humanisme. C'est encore aux religieux, que l'on est redevable de sa restauration. La création du collège romain (25 oct. 1553) marque une étape, dans l'histoire de sa renaissance, due à l'initiative des jésuites espagnols qui, de 1563 à 1574, y enseignèrent : la réforme capitale qu'ils introduisirent, fut de mettre S. Thomas à la base de l'enseignement, sans cependant exclure les Sentences de Pierre Lombard. Les études bibliques et historiques (CH. V. *Gli studi biblici e la storia ecclesiastica)*, les études liturgiques et la science du droit canon (CH. VI. *La liturgia e la scienza dei sacri canoni)* sont en progrès.

Pour l'histoire ecclésiastique le R. P. note, avec justesse, en regard de son développement, la double influence de l'humanisme et des nécessités polémiques. C'est surtout aux préoccupations apologétiques de défense contre les centuriateurs de Magdebourg, que l'on doit à Baronius la rédaction de ses *Annales ecclesiastici*.

Du clergé, le R. P. passe à l'examen de la situation religieuse du peuple. Une première constatation s'impose : c'est son ignorance profonde (CH. XVI. *L'istruzione del popolo)*. Elle a, comme corollaire, un développement parallèle de la superstition, notamment dans les Pouilles, les Abruzzes et la Calabre. Les jésuites exercent un apostolat

Digitized by Google

fécond dans ces différentes régions, auxquelles on avait donné le nom d'Inde italienne. A Rome même, le premier mai, aux Saints-Apôtres, les fêtes de l'âne et du cochon, l'affectation des courtisanes de paraître dans les églises montrent bien la décadence de l'esprit religieux du peuple et la légitimité des édits des autorités religieuses et civiles pour refréner la licence des mœurs et la profanation des églises (CH. IX. *Spirito di religiosità nel tempio)*. On travaillait cependant à instruire le peuple (CH. XVII. *Il catechismo nel cinquecento)*. Dès 1473, S. Antonin faisait paraître un *Libretto della dottrina cristiana* qui eut une grande diffusion. Le concile de Latran (1514) recommande avec instance l'enseignement du catéchisme. A Milan, en 1536, se fonde la *Compagnia dei servi dei puttini in carità :* cette confrérie a pour but d'enseigner... *le feste a puttini et puttine, legere, scrivere e li boni costumi christiani gratis et amore Dei*... De Milan ces confréries se répandent dans toute l'Italie. Le nouvel institut d'Ignace de Loyola inscrira, dans ses constitutions, l'enseignement du catéchisme, comme l'un des moyens les plus aptes de réforme du peuple. Cet enseignement, les jésuites le donneront avec zèle, dans leurs collèges et, par la prédication, dans les campagnes.

En même temps que l'instruction, on tâchait de développer chez le peuple, le culte de l'eucharistie. Dès le milieu du XVe siècle à Florence, S. Antonin et Jérôme Savonarole se font les apôtres de la communion mensuelle ; leur propagande eut du succès, car cette pratique s'implante dans les anciennes et les nouvelles confréries (CH. XII. *La frequenza della communione avanti e lungo il secolo XVI)*. Les élèves des Jésuites jouent un rôle marquant dans la propagande pour la communion fréquente (CH. XIII. *Propaganda per la communione frequente)*. Chose étonnante, on voit des curés, p. ex. à Plaisance, par esprit d'opposition au mouvement de recrudescence de la communion fréquente, refuser de distribuer la communion. Cette opposition fit naître une littérature polémique, d'ailleurs empreinte de modération, sous forme de tracts de ce genre : Buonsignore Cacciaguerra, *Trattato della communione*. Venise. 1575 ; Christ. Madrid, S. J., *Libellus de frequenti usu sacramenti eucharistiae*. Rome. 1577. L'expression « *fréquente* communion » avait du reste alors un sens moins stricte.

Le XVe siècle voit éclore les confréries du *Sacratissimo Corpo di Cristo*, organisées par l'observantin Chérubin de Spolète et propagées par Bernardin de Feltre. On en trouve à Parme (1486), à Pérouse (1487), à Orviéto (1488), à Gênes (1490) etc. ; à Rome même, elles se développent rapidement, grâce à la protection de Jules II et de Paul III (CH. X. *Il culto dell' eucaristia nel cinquecento)*. A Milan, en 1527, dans l'église du St-Sépulcre, G. A. Bellotti institue les prières des quarante heures. Le barnabite Ant. Maria Zaccaria et le jésuite Da Ferno en seront les plus ardents propagandistes. S. Philippe de Néri, encore laïc, les établit à Rome. Vers le même temps, deux jésuites, le portugais Emm. Gomez et le belge Jean Montaigne, inaugurent, à Macerata, les prières des quarante heures, pendant le carnaval (CH. XI. *Nuova forma di culto dell' eucaristia)*.

Digitized by Google

L'auteur termine son travail par deux chapitres consacrés, l'un à la propagande protestante (CH. XVIII. *La riforma protestante in Italia)*, l'autre à la bienfaisance en Italie (CH. XIX. *La beneficenza nella vita italiana nel cinquecento)*.

Vient ensuite, faisant corps avec le volume, une collection de documents inédits, extraits de différents dépôts d'archives italiens : Rome, Naples, Gênes, Florence etc... L'auteur s'est rallié, et avec raison semble-t-il, au classement idéologique. Il a réparti ces documents en six séries :

I. *Capitoli della confraternità del divino amore*. — II. *Lettere di personnaggi diversi e di vario argomento*. — III. *Documenti sopra la propaganda luterana in Italia*. — IV. *Documenti sopra la fondazione della Compagnia di Gesù*. — V. *Documenti sopra le case, le chiese, li costumi dei primi gesuiti in Roma*. — VI. *Opere pie promosse o stabilite Roma da San Ignazio di Loiola*.

Pour dire franchement notre avis, nous ne voyons guère l'utilité de ces documents, en appendice à ce volume ; leur place naturelle était à la fin du second volume consacré à l'histoire de la compagnie et dont ces documents constituent les pièces justificatives (cfr. préface aux documents, p. 485 sv.). Au surplus, l'étendue même des documents publiés pouvait légitimer une publication spéciale sous forme de Pièces justificatives.

Pour l'ensemble du travail, c'est une bonne mise au point des travaux parus sur l'humanisme et la société italienne avant le concile de Trente. On pourrait cependant faire des réserves sur la disposition même de l'œuvre. Puisqu'il s'agit de synthétiser la valeur d'une société religieuse, il paraît naturel d'en étudier successivement les différents organismes : le gouvernement central ; puis l'organisation épiscopale et le clergé séculier ; ensuite le clergé régulier et les ordres religieux ; enfin le peuple dont la formation religieuse est tributaire des organismes précédents. C'est d'une façon générale l'ordre que nous avons suivi dans ce compte rendu. A notre sens, le chapitre le plus intéressant et le plus fouillé concerne l'enseignement du catéchisme (CH. XVII) : l'auteur y donne, d'une façon complète, la littérature catéchétique depuis Paul III jusqu'à la fin du XVIe siècle. On ne peut que recommander à ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse ou sociale du XVIe siècle, la bibliographie renseignée par le R. P. Tacchi Venturi : elle nous a paru complète. Pour terminer le travail, on trouve un Index bien conditionné des noms de personnes, de lieux, de matières les plus importantes.

Il nous reste maintenant à attendre l'apparition du second volume. Souhaitons qu'il mette dans un beau relief le rôle important joué par la compagnie de Jésus dans l'œuvre de la restauration religieuse, après le concile de Trente.

A. PASTURE.

Digitized by Google

Dr Jos. Schmidlin. *Die kirchlichen Zustände in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege nach den bischöflichen Diözesanberichten an den Heiligen Stuhl,* 1re partie. *Oesterreich.* (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes, éd. Ludwig Pastor. T. VII, fasc. 1-2.) Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1908. In-8, xlvi-187 p. M. 6.

M. le prof. L. Pastor a pris récemment la direction d'une collection destinée à servir de complément à la *Geschichte des deutschen Volkes* de Janssens. Chacun sait que la grande œuvre de l'historien de Francfort manque en maint endroit du contact immédiat des sources. La documentation est surtout rudimentaire pour la période dite la *Contre-Réforme* mais que l'on devrait appeler, à s'en tenir à la rigueur des faits, la période de *Restauration* religieuse. Le Dr Schmidlin a entrepris, dans une œuvre magistrale, de reviser cette partie de la grande synthèse de Janssens et de dégager d'une étude approfondie des sources la physionomie du mouvement de restauration religieuse en Allemagne, avant la guerre de Trente-Ans. Mr Schmidlin a eu le grand mérite et l'initiative d'utiliser systématiquement (1) une catégorie de sources qui n'était que fragmentairement connue (2) : les *relationes status diœcesis* qui reposent aux archives de la congrégation du concile, au Vatican. En même temps et complémentairement il a mis a contribution les registres des brefs, les correspondances des nonces et les *informationes* ou procès canoniques rédigés par les nonces et envoyés à la congrégation consistoriale pour la confirmation des Évêques. Ces *informationes* font partie des archives consistoriales : elles sont, en fait, rattachées à la direction des archives du Vatican depuis plusieurs années, mais elles ne sont pas encore mises à la disposition des travailleurs.

Après une longue étude préliminaire sur les *relationes status diœcesis* et la situation du catholiscisme en Allemagne, M. Schmidlin aborde

(1) Les *relationes status diœcesis* ont été utilisées en même temps par J. Ph. Dengel (*Berichte von Bischöfen über den Stand ihrer Diözesen* (relationes status ecclesiarum). *Als Beitrag zur Kirchengeschichte Oesterreichs im 16. un 17. Jahrhundert aus dem Archive des Conzils in Rom,* dans les *Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Vorarlsbergs,* 1907, t. IV, p. 307 sv.), grâce à l'intermédiaire de M. Schmidlin, pour les évêchés de Brixen, Trente, Vienne, Vienne-Neustadt, Passau, Prague, Gurk, Laybach et Trieste, au début du xviie siècle.

(2) On a publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* différentes relations d'évêques des Pays-Bas : Jean Malderus, évêque d'Anvers (1615) : t. I, p. 98 sv.; Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai (1648) : t. I (1864), p. 229 sv.; Denis Christophore, évêque de Bruges (1628) : t. II (1865), p. 413 sv., t. III (1866), p. 52 sv.; Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai (1678) : t. IV (1867); Jean Miraeus, évêque d'Anvers (1686) : t. IX (1872), p. 437 sv.; Liévin Torrentius, évêque d'Anvers (1590) : t. XV (1878), p. 369 sv.

Digitized by Google

la première partie de son travail : c'est l'histoire du mouvement religieux dans les douze diocèses autrichiens d'Aquilée, Trieste, Leybach, Trente, Brixen, Salsbourg, Gurk, Lavant, Seckau, Vienne et Vienne-Neustadt, Prague et Olmutz. C'est une étude détaillée, diocèse par diocèse, des manifestations de la vie religieuse, de la question protestante, du rôle des évêques, du clergé régulier et séculier, avant la guerre de Trente-Ans. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette partie du travail de M. Schmidlin ; mais nous voudrions attirer l'attention des lecteurs de la *Revue* sur l'introduction consacrée à l'étude historique et diplomatique des *relationes status diœcesis.*

La *relatio status diœcesis* (1) est le rapport déposé par un évêque à la congrégation du concile lors de sa visite *ad limina.* Cette obligation comme telle, date de la constitution *Romanus pontifex* de Sixte V (20 déc. 1585). Mais la visite *ad limina*, à laquelle elle se rattache, a une origine plus lointaine (2). Les visites *ad limina* sont en connexion intime avec les pèlerinages épiscopaux aux tombeaux des Apôtres S. Pierre et S. Paul. Ces pèlerinages datent des premières origines mêmes du Christianisme. En même temps que pèlerinages de dévotion, ces visites *ad limina* étaient l'occasion pour les Évêques de témoigner leur soumission au chef hiérarchique de l'Eglise et d'en recevoir des conseils. L'institution des synodes provinciaux pour l'Italie et les iles environnantes greffe sur ces pèlerinages un double caractère : la périodicité et l'obligation d'un exposé de la situation religieuse de chaque diocèse. Les luttes entre le Sacerdoce et l'Empire font prendre au gouvernement central de l'Eglise conscience des nécessités de rapports plus étroits entre l'épiscopat et Rome. C'est de cette époque que date l'obligation pour les archevêques d'aller chercher le pallium à Rome et les évêques la confirmation de leurs pouvoirs épiscopaux. Mais on ne trouve jusqu'à ce temps aucune trace de relations écrites présentées par les évêques en cour romaine.

Pendant le Grand Schisme, les visites *ad limina* sont en décroissance, surtout pour les évêques occidentaux. L'apparition des hérésies leur donne un renouveau de vigueur : des évêques sollicitent de Paul III avant le concile de Trente une mesure rendant obligatoire la visite

(1) C'est la dénomination la plus commune des rapports écrits ; mais elle n'est pas la seule. On rencontre également : *status diaecesis, declaratio status diaecesis..., instructio,.. etc...*

(2) Outre DENGEL (cfr. *supra*), on peut consulter pour les origines des visites *ad limina* : SAEGMUELLER, *Die Visitatio liminum S.S. Apostolorum bis Bonifatius VIII*, dans le *Theologische Quartalschrift*, 1900, t. LXXXII, p. 70 sv.; CANCELLIERI, *Lettera sopra la visita de' sacri limini delle basiliche vaticane et ostiense*, dans le *Giornale Arcadico*, 1821, t. XXIX (Extrait) ; LUCIDI, *De visitatione sacrorum liminum instructio S. S. Concilii edita jussu S. M. Benedicti XIV exposita et illustrata.* 1883 ; MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXXVII, 1846, p. 221 sv. SCHMIDLIN dans le cours de son travail (Intr., p. XIV-XXXVIII) donne la bibliographie détaillée.

Digitized by Google

ad limina tous les trois ans pour les évêques italiens ; les évêques ultramontains n'y seraient astreints que tous les cinq ans.

En 1585, paraît la constitution *Romanus pontifex* de Sixte V : elle réglémente et codifie la visite *ad limina*. Dans ses considérants, le pontife déplore la négligence que l'on a montrée vis à vis d'une institution aussi salutaire : c'est à son oubli que l'on doit pour une grande part, l'infiltration des doctrines erronnées. En conséquence, pour la remettre en vigueur, Sixte V impose à tous les primats, archevêques et évêques le serment, lors de leur confirmation, de la réception du pallium ou de leur translation, d'aller périodiquement à Rome : ils devaient personnellement ou par procureur donner un compte détaillé de leur gestion épiscopale, visiter les tombeaux des apôtres Pierre et Paul et faire hommage au pontife. Cette périodicité était pour les pays septentrionaux de quatre années *(quadriennium)* à compter du 20 déc. 1589 : la non-observation entraînait la suspense jusqu'à absolution papale. La portée capitale de la constitution sixtine était le déposé de l'information diocésain écrite : c'était, du coup, obliger l'évêque à une surveillance active de son diocèse par l'obligation d'en fournir un compte détaillé. Ces *relationes* ont été conservées aux archives de la congrégation du concile. Elles reposent actuellement au Vatican, dans la tour de la Pigua : elles y sont classées par ordre alphabétique de diocèses dans des cassettes. Elles ne sont pas accessibles aux travailleurs sans permission toute spéciale (1).

Comme il fallait s'y attendre le *quadriennium* ne doit pas s'entendre du dépôt de rapports à intervalles fixes de quatre années. Aucun évêché ne compte, en ce sens, une série complète : mais, soit du fait de prorogations obtenues, soit du fait de translations ou de vacance des sièges épiscopaux, on trouve assez fréquemment des intervalles de cinq, six années ou plus, entre les dépôts des différentes *relationes*.

Cette non-observation du *quadriennium* s'explique assez souvent par le fait que la congrégation et les évêques déterminaient l'obligation d'une façon différente : la congrégation du concile prenait comme point de départ la date du dernier dépôt, tandis que les évêques comptaient l'obligation du jour de leur confirmation épiscopale. Il arrive

(1) Nous ne partageons pas l'optimisme de M. SCHMIDLIN (Introd., p. XII) sur l'intégralité des archives de la congrégation conciliaire. M. Schmidlin n'est pas loin de penser qu'il ne manque aucune relation : toutes les relations envoyées à Rome auraient été versées aux archives. Son appréciation peut être très exacte pour les évêchés qu'il a étudiés. Nous avons pu, après M. Schmidlin, utiliser les *relationes* des douze évêchés des anciens Pays-Bas méridionaux : nous avons constaté des lacunes, alors que nous savions d'autre part, que des *status* avaient été expédiés à la congrégation. A titre d'exemple, la *relatio* de 1603 de Mathias Hovius, évêque de Malines, ne s'y rencontre pas ; or, dans une lettre adressée à Clément VIII, le 17 août 1603, il lui annonce l'envoi d'une *relatio* par l'intermédiaire du R. P. Ant. Flérunt, S. J. (voir *Archiv. Vatic. Arch. Borgh.*, IIIe série, t. 5e, f. 99.)

Digitized by Google

également que la congrégation conciliaire se contente de diviser par quatre l'intervalle écoulé entre la date de la *relatio* et le premier temps d'obligation de la visite *ad limina* avec information écrite (20 déc. 1589). C'est par là que doit se résoudre l'apparente opposition entre la numérotation d'ordre des relations et le nombre réel de celles qui reposent aux archives. Les visites personnelles faites par les évêques constituent l'exception : la règle générale est la visite par délégué. Le Dr Schmidlin ne compte qu'une dizaine de visites personnelles (Introd., p. XXVI, n. 2). Nous connaissons pour les douze évêchés des Pays-Bas méridionaux, de 1589 à 1631, cinq visites personnelles ! Du coup, la constitution sixtine manquait l'un de ses buts, qui était d'obliger l'évêque à venir prendre conseil du chef de l'Église. La congrégation du concile n'admettait cependant pas, d'après les stipulations mêmes de la constitution de Sixte V, tout délégué. L'évêque devait préalablement justifier de motifs sérieux qui lui rendaient le voyage à Rome moralement impossible. Les canonistes énumeraient une série d'empêchements considérés comme légitimes (1). Les lettres de délégation cumulent souvent plusieurs de ces empêchements, à tort ou à raison. La congrégation avait en plus établi une hiérarchie de personnes déléguables : dans un ordre de gradation descendante : les chanoines du chapitre cathédral, les chanoines des chapitres collégiaux, les clercs revêtus de dignités ecclésiastiques, ou ayant charge d'âmes et tout prêtre séculier pouvaient représenter l'évêque. Dans l'impossibilité reconnue de trouver une de ces personnes, l'évêque était autorisé à déléguer un clerc régulier ou un clerc séculier d'un diocèse étranger. Le délégué admis par la congrégation y présentait l'information diocésaine : celle-ci étant acceptée, la congrégation délivrait des lettres attestant que l'évêque avait dûment rempli l'obligation de la visite *ad limina*. Entretemps le délégué devait faire le pèlerinage aux tombeaux de S. Pierre et de S. Paul : le sacriste ou tout clerc attaché aux basiliques donnait une attestation que le délégué avait visité les basiliques vaticane et de la voie d'Ostie.

Tel était le cérémonial et le protocole des visites *ad limina*.

L'intérêt des visites *ad limina* consiste surtout dans le fait qu'elles ont été le point de départ d'archives hautement intéressantes pour l'histoire religieuse des différents pays. Il ne faudrait cependant pas en exagérer l'importance et en faire sans contrôle la base des affirmations historiques. Les *relationes* ont une incontestable valeur pour le point de vue statistique : dénombrement des ordres religieux, des couvents de femmes, des paroisses : les évêques étaient en position pour connaître le côté matériel de l'organisation religieuse diocésaine : outre l'expérience personnelle acquise par les visites de leur diocèse,

(1) SCHMIDLIN (Introd., p. XXVII, n. 2) renvoie pour le point de vue canonique aux travaux de LUCIDI, *op. cit.* ; FAGNANUS, *Commentaria* : chap. *de jurejurando* ; CATALANUS, *Commentarius super pontificale romanum*, etc...

Digitized by Google

ils disposaient des procès-verbaux des réunions synodales et des rapports des visites archidiaconales (1). En ce sens, les *relationes* ont un caractère objectif bien net.

Mais où il faut se défier, c'est lorsque l'évêque apprécie son propre rôle, le rôle de son chapitre, du clergé séculier et régulier dans l'œuvre de la restauration religieuse : ses affirmations ne déterminent que le point de vue épiscopal et personnel dans le jugement de la situation religieuse : il est nécessaire de contrôler par d'autres sources, p. ex. les correspondances des nonciatures. Nous devons dire cependant qu'en règle générale, la relation ne dénature pas les faits ; si l'on nous permet de citer un exemple, nous le prendrons dans le conflit d'exemption du chapitre cathédral de Tournai avec les évêques Michel d'Esne et Maximilien Villain de Gand, au début du XVIIe siècle. Les correspondances de la nonciature de Bruxelles exposent les détails du conflit, tout en appréciant l'attitude des deux parties : l'exposé fait par les évêques dans leurs différentes *relationes* est en concordance avec les renseignements fournis par la nonciature.

Le dispositif de la relation varie ordinairement d'évêque à évêque ; ils avaient, à ce sujet, complète liberté. Il n'est pas rare de rencontrer pour un même diocèse, un modèle type de relation suivi par les évêques (2). Il en fut ainsi jusque 1725. Benoît XIV impose alors un formulaire pour la rédaction des relations.

Ce simple exposé de la nature des sources utilisées par le Dr Schmidlin montre suffisamment l'intérêt qu'offre son travail pour la restauration religieuse en Autriche. Il serait à souhaiter de voir faire des travaux analogues pour chaque pays : les *relationes* constituent une source de première valeur pour suivre le détail de la restauration religieuse d'un pays en même temps qu'elles fournissent les éléments de l'histoire religieuse locale. L'histoire ne saurait que gagner à la publication de ces sources.

Nous ne partageons pas complètement, à ce sujet, la thèse de M. Schmidlin (Introd., p. IX) : un double genre de considérations, dit-il, ébranlent et jettent le discrédit sur le principe de la publication intégrale des textes, particulièrement des correspondances des nonciatures qui n'ont pas la même portée que les *relationes* au point de vue religieux : des considérations d'ordre économique et d'ordre

(1) On peut voir dans *Analectes...*, 1867, t. IV, p. 429, 430, deux rapports du doyen Arnould Hessels sur l'état du décanat de Berg-op-Zoom adressés à Malderus en 1619 et 1621 ; *ibid.*, 1868, t. V, p. 45 et 149 sv., des documents sur la visite des églises et chapelles de Bruxelles, en 1600, par les délégués de l'archevêque de Malines Mathias Hovius et du chapitre de Ste-Gudule ; *ibid.*, 1873, t. X, p. 454 sv. ; un pouillé du diocèse de Namur de 1639 etc...

(2) Le cas est curieux pour les *relationes status diœcesis* du diocèse de Namur : les *relationes* de Jean Dauvin (1624) et d'Engelbert Dubois (1633 et 1640) sont rédigées sur le même fond et le même texte dans la presque totalité de la *relatio*.

Digitized by Google

scientifique. Le public restreint auquel s'adresse ces publications, dit M. Schmidlin, ne justifie pas cette grande dépense financière ; cette considération ne paraît pas convaincante. Dans le cas particulier de la collection à laquelle collabore M. Schmidlin, sa thèse paraît bonne : une publication intégrale ne semblait pas indiquée. Mais il n'en reste pas moins vrai que le principe de la publication textuelle subsiste : un simple exposé *(Darstellung)*, comme celui de M. Schmidlin, n'épuise pas tous les points de vue que peut fournir à l'histoire une éditition de textes. Le principe n'en subsiste que mieux pour le cas particulier des *relationes* : la dépendance des différentes relations d'un même diocèse, pour le fond et souvent pour la forme, permettrait, par un système bien ordonné de références, de restreindre considérablement l'étendue du texte : c'est question d'appréciation personnelle. Au surplus, M. Schmidlin n'est pas irréductiblement opposé à une publication intégrale, surtout dans les intérêt de l'histoire locale. Souhaitons en terminant que le Dr Schmidlin continue avec le même soin et la même compétence ses études sur la restauration religieuse dans les pays de langue allemande.

A. PASTURE.

KARL BORNHAUSEN. ***Die Ethik Pascals.*** (Studien zur Geschichte des neueren Protestantismus, éd. H. HOFFMANN et L. ZSCHARNACK. Fasc. 2.) Giessen, A. Töpelman, 1907. In-8, 171 p. M. 4.

Ce livre fait partie d'une collection d'*Études pour l'histoire du protestantisme moderne*. Et certes, la pensée religieuse de Pascal ayant subi l'empreinte du jansénisme, on peut trouver légitime de rechercher les analogies qu'elle présente avec les doctrines protestantes : aussi bien la théologie de Jansénius fut un succédané du calvinisme, avec des prétentions à l'orthodoxie catholique. Mais n'est-ce pas aller bien loin que de voir dans l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*, le *premier catholique de réforme*. M. Bornhausen le présente comme tel. Une pareille appréciation manque de nuances et ne peut s'expliquer autrement que par la préoccupation de tirer à soi et au protestantisme le célèbre apologiste. Cette réserve faite, nous n'hésitons pas à louer dans l'ouvrage de M. Bornhausen une science très étendue et une rare pénétration. M. Bornhausen est parfaitement au courant de la littérature pascalienne. En plusieurs endroits, il propose des interprétations originales des œuvres de Pascal, particulièrement de ses *Opuscules*, qui n'ont pas souvent été étudiés avec une finesse égale et une pareille sagacité.

ED. JANSSENS.

Digitized by Google

Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée sous la direction de E. LAVISSE. Paris, Hachette et Cie. In-8. Le volume ou demi-tome F. 6.

T. VII, 1e partie. E. LAVISSE. ***Louis XIV, la Fronde, le roi, Colbert (1643-1685).*** 1905. 407 p.

T. VII, 2e partie. E. LAVISSE. ***Louis XIV, la religion, les lettres et les arts, la guerre (1643-1685).*** 1906. 415 p.

T. VIII, 1e partie. A. DE SAINT-LÉGER, A. RÉBELLIAU, P. SAGNAC et E. LAVISSE. ***Louis XIV, la fin du règne (1685-1715).*** 1908. 484 p.

La publication de M. Lavisse, qui touche à sa fin, nous donne cette fois un second *Siècle de Louis XIV,* de la main de l'Académicien lui-même, excepté le troisième volume, qu'il a partagé avec des collaborateurs : M. de Saint-Léger a traité la politique étrangère, M. Sagnac l'histoire économique et M. Rébelliau les affaires religieuses. M. Lavisse s'est réservé la conclusion, pour nous apprendre ce que sont devenus le roi et la cour au terme d'une vie commune de trois quarts de siècle. Ces volumes, préparés avec soin par un écrivain qui compte parmi les illustrations de notre temps, nous ont fait espérer quelque nouveau chef-d'œuvre de la littérature française. Voyons ce qu'il en est.

Leur structure semble ne rien laisser à désirer, dans le cadre historique qui groupe les faits autour d'une seule figure, celle de Louis XIV, créateur d'une époque, d'un siècle, en politique comme en littérature.

Le ministère de Mazarin (1643-1661) avait vu, avec la guerre civile et étrangère, s'accumuler les ruines, croître la désorganisation et l'esprit de révolte ; tout était à restaurer dans la monarchie française, la société comme le pouvoir, la vie religieuse avec les finances. Alors apparaît le nouveau maître, dont le *moi envahissant,* sous prétexte de tout remettre en place, absorbera tout.

Il liquide le passé en se débarrassant de l'accaparant Fouquet, et introduit alors dans la « vieille mécanique de la royauté » (comme l'appelle St-Simon), sa méthode de travail lente et sûre, ainsi que son esprit de suite. Il adapte d'abord à ses propres vues de gouvernement le programme de Colbert : fortifier la puissance royale par un développement indéfini de la richesse publique ; remplacer dans la marche des affaires administratives la *maxime de la confusion* par la *maxime de l'ordre.* Il n'admet des idées financières de ce ministre que les réformes qui peuvent cadrer avec le développement de son pouvoir absolu, ses idées de conquête et ses projets de guerre. Les anciens impôts (taille, gabelle, aides, traite) ne sont pas réformés, mais réorganisés et régularisés, de manière à couvrir les dépenses grandissantes du roi et de la cour, de l'administration, et surtout de la guerre.

A l'encontre de Sully, Colbert ne favorisa l'agriculture qu'en seconde

Digitized by Google

ligne, après l'industrie et le commerce. Selon les idées du souverain, il asservit l'industrie par le système des manufactures royales, qu'il retenait entièrement sous sa dépendance; et le commerce par le régime protecteur et celui des grandes compagnies.

Louis XIV a supprimé également toutes les autonomies, celle des États provinciaux comme l'indépendance du Parlement. A côté de la justice ordinaire, il élève la sienne qui accapare tout, et par les Grands jours dans certaines circonstances, et par un régime de presse tout entier sous sa main, et par sa police et maréchaussée toujours en éveil, qui ne respecte ni les formes de justice, ni la liberté de pensée.

Les populations ouvrières sont embrigadées dans les corporations, celles des campagnes enlacées par toutes sortes de servitudes, métayage à côté de l'ancien servage, corvées, redevances, réquisitions militaires sous toutes les formes; aussi les révoltes sont-elles fréquentes, comme celle de Bretagne, qu'a racontée Mme de Sévigné.

Les offices se multiplient, leur vénalité se régularise et constitue une source de revenus. Ainsi s'organise une nouvelle classe sociale, celle des *officiers,* dont la noblesse de robe forme l'échelon supérieur. Comme elle tend à l'indépendance, on lui impose la surveillance des intendants de province. La noblesse n'est pas mieux partagée. Du reste le roi la domestique en la prenant à sa charge, en l'enchaînant à sa cour et en lui distribuant des dons, des pensions et des revenus d'Église. Le clergé, qui a conquis une certaine autonomie politique par ses assemblées quinquennales, est cependant tenu en bride de la même manière.

Louis XIV absorbe la direction des affaires religieuses comme celle de l'ordre intellectuel. Si les évêques expulsent les sœurs de Port-Royal et signent avec les jansénistes la Paix de l'Église (1668), c'est avec son appui, sinon sur son ordre. Plus que tous ses ancêtres, il fait du gallicanisme une arme politique, un instrument de domination à l'intérieur aussi bien que d'opposition au pape dans l'affaire de la Régale; mais sa religion l'empêche de consommer le schisme avec la Déclaration de 1682. Dès le début de son règne personnel il poursuivit la révocation de l'Édit de Nantes, par tous les moyens, refus de faveurs, retraits de privilèges, édits contraires, controverses et missions, achats de conversions, dragonnades et autres violences; et cela non seulement parce que le clergé réclamait la mesure, mais parce que le roi était convaincu que l'unité religieuse était indispensable au plein exercice de son pouvoir absolu.

Enfin les lettres et les arts, le mouvement intellectuel ne devaient, dans sa pensée, que rehausser l'auréole de Roi-Soleil qu'il ambitionnait comme signe de son autorité universelle et de sa prééminence en Europe. Ses pensions aux savants et artistes, leur organisation en académies, les théories et les principes dans lesquels on enfermait leur essor, tout cela avait pour but de les embrigader au service du monarque. Les grands génies du siècle eux-mêmes, Retz, Sévigné, Bossuet, la Fontaine, subissent son influence, recherchent ses faveurs, tandis que

Digitized by Google

Molière, Racine, Boileau ne produisent que pour lui. De même les savants, même étrangers, Huyghens, Cassini, concourent au succès de son Observatoire ; il n'est pas jusqu'aux érudits, imitateurs de Du Cange et des bénédictins, qui ne fournissent des inscriptions à l'histoire en médailles de son règne. Et tout ce mouvement intellectuel sert de décoration au temple du dieu. Mais le Louvre ne peut être que le monument de la monarchie française ; l'enchanteur se le bâtit de toute pièce, le temple digne de lui, Versailles, dans lequel il reçoit les hommages de ses adorateurs.

Cette ambition d'être partout et en tout le premier, avec l'amour de la gloire, poussaient à la guerre et aux conquêtes ; et la situation politique de l'Europe n'y apportait que trop d'encouragements. La maison d'Autriche avait été écrasée dans la guerre de Trente ans, et l'Allemagne lui échappait pour passer sous le vasselage de la France. L'Espagne était en ruine, l'Italie en miettes ; les vieux alliés de la France, la Suède, la Turquie et la Pologne en décadence réclamaient sans cesse son appui, les Provinces-Unies, avec leur constitution populaire, le rapide développement de leur richesse, gênaient l'essor de la monarchie ; et l'Angleterre par contre se mettait à son service après la Restauration des Stuarts.

Louis XIV ne tarda guère à révéler ses volontés à l'Europe. Pendant que Louvois réorganisait son armée et en faisait une forte machine de guerre ; pendant que Colbert lui créait de toute pièce une flotte de 100 vaisseaux et instituait l'inscription maritime, le roi faisait loi partout par ses *actes de magnificence,* insulte à son ambassadeur à Londres, affaire des Corses à Rome et conflit avec le pape. Puis il préparait le dépècement de la monarchie espagnole, héritage de sa mère et de sa femme, par le *droit de dévolution,* et n'ayant pu obtenir la connivence de la Hollande, effeuillait les Pays-Bas dans une première guerre (1668).

Menant de front la diplomatie et la guerre, ce qu'il a fait durant tout son règne, il se retourne contre la Hollande, qui l'avait arrêté dans sa marche et ses revendications aux négociations d'Aix-la-chapelle, et après l'avoir isolée, l'envahit (1672). Il allait trop vite ; ces marchands achetèrent une coalition contre lui. Il lui tint tête pendant quatre ans, en Flandre, sur le Rhin, en Sicile, avec des généraux fameux, Condé, Turenne, Vauban, Duquesne (1674-1678), qui remportaient les victoires pendant que lui dirigeait les sièges. Alors l'Angleterre, qui l'avait jusqu'alors appuyé de sa neutralité, interposa sa médiation, qu'il sut néanmoins utiliser : il réussit à désunir ses adversairss et à traiter séparément avec eux (traités de Nimègue (1678)).

Il semblait cependant qu'il lui fût impossible de renoncer à cette politique à double face. Du moins il prétendit retirer tous les avantages de ses succès, en faisant chercher par les *chambres de réunion* les dépendances, vraies ou prétendues, de ses dernières acquisitions. Et il eut l'habilité d'imposer silence pour un temps, à la trêve de Ratisbonne (1684), aux réclamations de tous les Etats lésés.

Digitized by Google

Cette date, qui est aussi celle de la révocation de l'Édit de Nantes, marque l'apogée de sa force et de sa puissance, mais la France, isolée en Europe, était sur le penchant de la décadence, épuisée d'hommes et d'argent, objet de haines et de rancunes qui devaient éclater à la première incartade. Avec sa cour brillante, mais parasite, et sa famille nombreuse, mélange de bâtards et de parents légitimes, le roi ne s'était rangé dans sa conduite personnelle que pour donner plus libre cours à son despotisme et à son ambition.

Viennent maintenant les années de revers, de ruines et d'expiation (tome 8e, 2e partie). La coalition nouvelle n'attendait qu'un chef, ou plutôt quand elle fût formée (1686), qu'elle eût acquis de nouveaux griefs, que Louis XIV lui donnait à plaisir, ce chef, Guillaume d'Orange, doubla ses forces en détrônant Jacques II et en faisant entrer l'Angleterre dans la ligue (1688). Mais déjà Louis XIV avait attaqué l'empire, et engagé par là une lutte de plus de sept ans contre l'Europe entière, sur terre et sur mer. La force maritime organisée par Colbert succomba sous les coups de l'Angleterre et de la Hollande, malgré les exploits glorieux de Tourville. Sur terre, la France réussit mieux avec Luxembourg en Flandre, Catinat en Piémont. Finalement Louis XIV sut encore une fois rompre la coalition, en détachant la Savoie par le mariage du duc de Bourgogne, puis Guillaume lui-même, sans le reconnaître comme roi d'Angleterre. Les traités de Ryswick lui laissaient en grande partie les acquisitions des chambres de réunion, mais consacraient la victoire des puissances maritimes (1697).

On avait bâclé la paix, surtout parce qu'allait s'ouvrir la succession d'Espagne, où chaque puissance voulait avoir son lopin de terre. Après avoir signé plusieurs traités de partage avec Guillaume d'Orange (1698-1700), Louis XIV n'hésita pas à les rejeter, quand Charles II eut fait son testament en faveur des Bourbons. Mais l'âge n'avait pas corrigé en lui la manie de braver, de provoquer même les difficultés. Pendant que les Impériaux ouvraient les hostilités en Milanais, il faisait occuper les Pays-Bas par ses troupes et enlever aux Hollandais les places de la Barrière (1701). La coalition se reforma et la France ne put pas même conserver son alliée, la Savoie.

Dans cette lutte de dix ans, elle sut cependant d'abord soutenir ses avantages, organiser l'Espagne et lui donner une armée. Puis les Français sont tour à tour chassés d'Allemagne sur le Rhin, d'Italie sur les Alpes (1704-1706) ; les Pays-Bas sont conquis par Marborough et le prince Eugène (1706-1709) ; enfin les alliés envahissent l'Espagne, en conquièrent une partie et entrent deux fois à Madrid. La France, enfermée dans ses anciennes limites, est entamée et la route de Paris ouverte. Louis XIV se voit réduit à mendier la paix et ne peut l'obtenir qu'à la condition de détrôner lui-même son petit-fils. Il lui donne au contraire un général Vendôme, qui le rétablit sur le trône (1711). La défection des Anglais vient sauver le Grand roi, et la victoire de Denain lui permet d'obtenir leur médiation à bon compte (1712).

Digitized by Google

Les traités d'Utrecht (1713) assurent aux Bourbons la monarchie espagnole, moins les Pays-Bas et l'Italie, qui vont accroître en apparence la puissance de la maison d'Autriche. La domination sur mer, que Louis XIV a définitivement laissé échapper, passe de la Hollande amoindrie et ruinée à l'Angleterre, le véritable vainqueur et le principal bénéficiaire de cette lutte, qui dominera la politique européenne pendant tout le XVIIIe siècle.

C'est que dans les trente dernières années de sa vie, l'œuvre de Louis XIV, cet édifice du despotisme qu'il avait construit à grand' peine, aboutissait à une ruine complète, dont la France subissait elle-même le contre-coup. Toute l'autorité était concentrée entre les mains des représentants du pouvoir absolu, les secrétaires d'État, et dans les provinces, les intendants. Dans les finances, le déficit s'accentue de jour en jour, malgré les expédients de toute sorte, emprunts forcés, billets, opérations de banque, et les impôts nouveaux, capitation et dixième, qui ne font que s'ajouter aux anciens. On va rapidement à la banqueroute. Aussi est-ce la ruine sur toute la ligne dans l'ordre économique : du commerce par la Révocation de l'Edit de Nantes et les guerres continuelles ; de l'agriculture avec les paysans que les impôts accablent ; de l'industrie où les corporations étouffent tout progrès. Aussi les grandes compagnies commerciales disparaissent-elles les unes après les autres, et les colonies se développent lentement et péniblement.

En somme le royauté recule partout, mais surtout dans les affaires religieuses, qui, grâce à l'influence du confesseur du roi et de Mme de Maintenon, tiennent une place prépondérante dans les conseils de la monarchie. Louis XIV capitule dans l'affaire de la régale devant le pape Innocent XII, et autorise les évêques à désavouer la Déclaration de 1682. Il intervient avec une opiniâtreté persévérante dans la querelle du *Quiétisme* pour faire condamner Fénelon ; arrache au pape Clément XI les bulles *Vineam Domini* et *Unigenitus* contre les jansénistes, et use en vain les dernières forces de sa vie à les faire accepter du cardinal de Noailles, des gallicans et des parlementaires. Il est réduit à tergiverser à l'égard des protestants faussement convertis, se voit finalement obligé de tolérer leurs pratiques et l'exercice secret de leur ancien culte par la Déclaration de 1688, et même après la révolte des Cévennes.

Dans l'ordre intellectuel, le cartésianisme se répand et domine partout ; il prépare l'émancipation des esprits, dont la Bruyère et Malebranche donnent le premier exemple, qui se manifeste avec la querelle des Anciens et des modernes, avec Bayle, Richard Simon, enfin par la *Lettre à l'Académie*. Dans les arts, la protection royale commence à s'effacer devant celle des simples particuliers.

En résumé Louis XIV gouverna seul jusqu'au bout, ayant à côté de lui Mme de Maintenon pour principal conseiller, la duchesse de Bourgogne pour amusement et enfant gâté. Le Grand dauphin s'efface, le duc de Bourgogne se forme péniblement à son futur métier de roi. Les bâtards et les membres légitimes de la famille royale, Monsieur et Madame,

Digitized by Google

le duc de Chartres, le duc et la duchesse du Maine, princes et princesses continuent de faire un mélange des plus étranges. Mais en trois ans (1711-1714) la famille royale s'émiette, au point que l'avenir de la monarchie repose dès lors entièrement sur un enfant de cinq ans, et un prince libertin et dissolu, le nouveau duc d'Orléans.

La légitimation des bâtards, rendus aptes à succéder (1714), fit surtout éclater aux yeux du public la faiblesse que le Roi-Soleil avait de tout temps laissé voir pour sa famille. Cependant toujours fort et ferme dans sa grandeur orgueilleuse, il reste debout jusqu'à la fin, règle la régence et le gouvernement de son successeur, fait ses adieux à la cour, et s'endort dans la mort le 1er septembre 1715.

Tel est le sujet, grandiose et de toute première valeur, qu'a développé M. Lavisse. Il se devait à lui-même de remplir mieux que personne le programme qu'il avait tracé à la nouvelle *Histoire de France*.

La bibliographie tenait une place importante dans une œuvre qui ne fait que résumer ce que l'on a dit jusqu'ici et découvert dans les fastes de la France; aussi a-t-elle été traitée avec soin et établie à fond. Et les exigences de ce programme ont fait mettre en lumière, d'une manière originale et neuve, les deux ou trois idées directrices qui caractérisent aujourd'hui la marche et les résultats de la science historique.

Ainsi le rôle de la diplomatie française, allant de pair et agissant de concert avec les armées de la monarchie, montre la part réelle et personnelle que Louis XIV a prise aux grandes entreprises de son règne. Le mouvement intellectuel, par lequel jusqu'ici on connaissait surtout ce règne, est sacrifié (peut-être un peu trop) aux questions économiques et sociales. Celles-ci, avec les affaires religieuses, ont pris une grande importance dans le mouvement historique contemporain, et sont ici creusées profondément, traitées même avec un déploiement d'érudition, qui peut décourager les profanes non initiés aux secrets des sciences correspondantes et de leur terminologie propre, rebuter quiconque n'a pas étudié à part ces questions assez ardues. Quoiqu'il en soit, elles forment la partie vraiment neuve et originale du livre de M. Lavisse.

Il faut y ajouter quelques faits isolés et nouveaux, qui ressemblent assez à des trouvailles : l'offre de Colbert qui caractérise bien l'œuvre de cet homme d'Etat laborieux; l'ordre des officiers qui englobait la noblesse de robe et constituait une quatrième classe sociale, tendant à supplanter la noblesse d'épée, ce que M. Lavisse n'a peut-être pas assez mis en évidence. Enfin il est bien certain, et tout le monde l'admet aujourd'hui, que le règne de Louis XIV, dans ses trente dernières années, a marqué la décadence de la monarchie française, par la fatigue et l'usure qu'une tension trop forte et continue apportait aux rouages administratifs de la royauté, imposait aux forces politiques et sociales par la contrainte et la police tracassière qui s'exerçaient partout et en tout. Mais personne n'avait encore observé que ce système déprimant, cette outrance désastreuse des principes du pouvoir absolu, que ce despotisme nouveau eut pour point de départ l'importance que Louis XIV

Digitized by Google

attribua dans sa politique à une certaine conception des affaires religieuses. Celles-ci tinrent trop de place dans son règne, dans ses préoccupations, et, encore qu'il soit difficile, sinon impossible, de séparer les vertus religieuses des vertus naturelles, on peut affirmer qu'il aurait mieux fait d'examiner sa conduite et ses devoirs royaux un peu moins souvent devant Dieu, un peu plus au point de vue de l'honnêteté moyenne. Ce fut la faute de son caractère et de son éducation, aussi bien que du régime qui mettait la religion au service du pouvoir civil, en France plus encore que partout ailleurs.

Le portrait de Louis XIV, auquel M. Lavisse s'est repris à deux ou trois fois, sans qu'on sache bien pourquoi, donne une idée complète et assez originale du personnage qui domina son siècle. Aux traits que l'on connaissait déjà, comme l'assiduité au travail, l'esprit de réflexion et de temporisation, s'ajoutent quelques-uns plus nouveaux, notamment le caractère de politique raffiné, que le monarque étalait dès l'âge de quinze ans (voir VII[1], pp. 127 et suivantes) et qui ne le quitta jamais dans tout son règne; l'analyse de ce moi du roi qui tint aussi tant de place dans ce règne ; enfin ses convictions et pratiques religieuses, par lesquelles il se mettait sur le pied de réciprocité à l'égard de Dieu.

On pourrait mentionner encore bien d'autres aspects nouveaux, bien des traits pittoresques en cette œuvre, car elle en fourmille. Dans les portraits d'abord, qui presque tous se présentent sous une forme inattendue, avec des détails qui sont pour le lecteur de vraies surprises : Colbert, Mme de Maintenon surtout, à laquelle M. Lavisse s'est attaché avec complaisance, jusqu'à lui consacrer des pages entières ; Fénelon, le duc et la duchesse de Bourgogne, Bossuet, les Jansénistes, les religieuses de Port-Royal, etc.

Et en dehors des portraits signalons au hasard : l'interprétation de la légende *L'État, c'est moi* (ibid., p. 63) ; le stratagème de Mazarin pour faire réussir le mariage du roi (71-72) ; nombre de passages dans le chapitre du jansénisme (96, 100 note, 106) ; la réduction de la noblesse à l'inutilité (384-5) ; l'étude sur Bossuet, malgré le détestable hors-d'œuvre qui la couronne (VII[2], 107-111) et dont on peut du reste contester l'exactitude ; certains passages sur la diplomatie française (289, 293 etc.). Enfin le tableau de la cour, à la fin du règne et en conclusion de l'ouvrage, où d'ailleurs dominent les portraits, est un chef-d'œuvre de narration et d'exposition, à condition de quelques réserves sur Mme de Maintenon : pour comprendre celle-ci, il manquait à M. Lavisse la foi et la religion.

Immenses lectures, documentation sûre, connaissance approfondie de l'histoire, dans laquelle il a passé sa vie, à tout cela M. Lavisse joint les charmes et les qualités du style; on s'en convainc encore mieux en comparant son œuvre à celle de ses collaborateurs. Dans le 3e volume, la dernière partie, la conclusion, qui seule sort de sa plume, est plus pittoresque, plus vivante, d'une certaine allure, marquée au coin de l'originalité, avec la phrase variée, mais plutôt courte, légère, vive. J'ai

Digitized by Google

parlé en commençant d'un second *Siècle de Louis XIV ;* on retrouve quelque chose de cette œuvre dans le style, non que nous nous trouvions en présence d'un pastiche de Voltaire ; depuis le dix-huitième siècle le français s'est trop enrichi, développé, et la phrase, si elle ne s'est pas perfectionnée, a conquis de nouveaux aspects, une grande richesse et variété de tours. Il s'en suit que celle de M. Lavisse est bien à lui, et aussi bien de notre temps : elle montre surtout une adaptation merveilleuse de faits, de tournures et de citations, qui viennent diversifier le récit, qui produisent quelque chose de personnel, de nouveau, qu'on ne rencontre nulle part. Ce n'est pas un style savant, l'art non plus n'y apparaît pas, mais, tout compte fait, il est très travaillé et annonce une longue pratique des combinaisons et des arrangements qui, sans nuire au naturel, procurent le plus de variété possible.

Nous touchons ici au défaut même de l'œuvre, elle est trop personnelle, trop subjective ; elle manque d'*objectivité*. Dans les appréciations, dans la manière de présenter les faits, de juger les personnes, comme dans le style, on retrouve à chaque instant M. Lavisse avec ses sentiments, son humeur, son époque, je dirai presque ses sympathies et ses antipathies. C'est parfois du Michelet de la dernière manière, avec un peu plus de discrétion, de réserve, d'usage du monde. Il se retranche sans doute derrière son éminent ancêtre pour dire, à propos de la Fronde, qu'on croit écrire l'histoire de Charenton (VII[1], 44), mais il ne prend pas toujours de précaution semblable, et la différence n'est pas tellement grande à ses yeux, par exemple entre Mazarin et Retz, qu'il ne les traite parfois avec le même dédain.

Ce défaut est sensible surtout à propos de Louis XIV, à l'égard duquel il ne prend même pas la peine de déguiser son antipathie (on pourrait en citer des exemples sans fin), tellement que l'auteur en arrive à gâter sa cause dans les circonstances où il a cent fois raison contre le Grand roi. Et il a une manière de rabaisser les actes les plus irréprochables, les plus beaux faits d'armes, les mesures les plus désintéressées, qui, à la longue, fatigue quiconque veut prendre l'histoire au sérieux, n'en fait pas un agréable passe-temps, une œuvre du parti. Je comprendrais qu'à la rigueur l'auteur ait traité en passant Louis XIV *de don Juan* (p. 121), cela ne porte pas à conséquence, mais il reconnaît à peine le mérite du roi se rangeant vers la cinquantaine pour épouser Mme de Maintenon, et il ne peut se dispenser de jeter quelque ridicule sur le couple, même en soulevant à deux reprises le rideau de leur alcôve (VII[1], 121 ; VIII[1], 431).

Cette partialité à l'égard de Louis XIV dépare d'autant plus l'œuvre, que celle-ci gravite autour du personnage comme centre. Mais le défaut se rattache à un autre plus général et plus grave : la manie de déprécier, de rabaisser tout ce qui est de l'ancien régime, exception faite pour ce qui prépare l'époque moderne, par exemple l'œuvre d'un Colbert, d'un Vauban. M. Lavisse ne se soucie guère de se transporter tout entier dans l'époque et le milieu qu'il raconte. Il préfère rester de son temps, de son parti.

Digitized by Google

Une autre manie qui se rattache à la première par plus d'un côté, et qui tient à la préoccupation d'entretenir la curiosité et l'intérêt, de soutenir la vivacité du récit, de conserver en un mot à l'histoire ses qualités de genre littéraire, grâce aux détails pittoresques et piquants, c'est de prendre les faits et les héros par leur petit côté, au point que souvent certains passages ou même une série de détails apparaissent de prime abord comme des hors d'œuvre, des remplissages. Ce procédé rapetisse les personnages, les événements et donne à l'histoire un caractère anecdotique qui la fausse. Je me contenterai de prendre pour exemple le portrait de l'empereur Léopold (VII², p. 191-192), qui, entre parenthèse, aurait dû être complété à l'aide des historiens d'outre-Rhin ; il y a là quantité de détails plutôt malveillants, qui semblent n'y avoir été mis que pour donner du piquant au morceau, et qui font un assez pauvre homme de celui qui fut près d'un demi-siècle l'adversaire de Louis XIV. Le portait d'Innocent XI est du même ton (pp. 23, 34). L'auteur prétend-il nous faire savourer ce petit trait sur le grand Condé, à propos du mariage de son fils : « Il voulut être le prodige de la noce ; lui, si malpropre d'ordinaire, la cour l'admira, rasé, frisé, poudré, l'épée garnie de diamants » (p. 388) ? Même pour la mort du roi, un beau tableau de deux pages, que M. Lavisse a soigné, et dans lequel il s'est surveillé, il y a plus d'un trait choquant, surtout parmi les citations (VIII, pp. 466-468).

Quoi d'étonnant que l'auteur ait donné, dans les questions religieuses, libre cours à sa malveillance envers le christianisme et l'Eglise, et cela par des procédés analogues. Il nous sert des ragots de journalistes et péroreurs anticléricaux, l'opposition de la foi et de la science (VII², p. 181), ou le reproche fait aux catholiques d'avoir deux patries (p. 36). Il mêle l'histoire du comte de Vexin, bâtard de la Montespan, avec celle de la Déclaration de 1682 (p. 35). Il vient nous raconter, lui un ancien collègue de Brunetière, que Bossuet « prêcheur d'immobilité, nous est étranger et lointain, nous a maudits par avance ». Mais où il dépasse toute mesure, c'est lorsqu'il donne à Bossuet et Bourdaloue une leçon de zèle pastoral et évangélique à propos des adultères de Louis XIV (p. 388) !

Somme toute, on est très perplexe, si l'on veut porter un jugement général sur cette œuvre. Depuis Michelet, on a rarement vu travail historique prétendant mériter ce nom, où l'auteur ait laissé plus profonde l'empreinte de sa personnalité, avec ses préjugés et ses passions. C'est à la fois un excellent résumé complet et très savant, et un livre de lecture agréable, amusant, le tout à l'usage des primaires et des Français qui font commencer leur histoire à 1789, parce qu'avant il n'y avait que superstition, barbarie et despotisme. Je doute fort que la postérité en garde un long souvenir et en tire un profit sérieux.

P. RICHARD.

Digitized by Google

CAMILLE BLOCH. *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution (1764-1790)*. Paris, Picard, 1908. In-8, LXIV-504 p. F. 10.

Ce livre a été écrit dans le but de montrer comment s'est formée au XVIIIe siècle la thèse que l'assistance des pauvres doit être un service national, assuré, dans l'intérêt commun, par les représentants officiels de la collectivité, avec les moyens et les ressources dont la puissance sociale légitimement dispose. L'auteur se propose de laver les hommes politiques de la révolution du reproche, souvent formulé, d'avoir été des théoriciens abstraits et obstinément systématiques ; il veut prouver, du moins en ce qui concerne l'assistance, que « leurs théories corres- » pondirent exactement à la pensée profonde des contemporains, à un » idéal commun des esprits, non élaboré capricieusement, mais formé » au spectacle de l'état défectueux des institutions et sous l'influence » des besoins réels de la société ».

Le trait caractéristique de l'histoire de l'assistance pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle est l'effort soutenu du pouvoir royal, d'une part, pour « éteindre » la mendicité et, d'autre part, pour perfectionner les pratiques charitables. De là une série de réformes, dans lesquelles on voit grandir et s'étendre le rôle de la puissance publique, montrant et propageant partout un esprit d'unité, de méthode et de concentration.

Le système de l'assistance nationale, réalisé momentanément sous la Révolution, n'a donc pas le caractère d'une conception *a priori*. Elle est née directement des faits antérieurs et de la réaction contre des institutions vicieuses que l'opinion condamnait. Cette opinion agit comme un ferment d'une grande puissance et s'exprime dans une foule d'écrits et de brochures philantropiques.

Cette philantropie du XVIIIe siècle est sentimentale, rationnelle et laïque. Elle veut proportionner ses offices à la réalité diverse des besoins, s'efforce de ne soulager et relever que les vrais pauvres ; elle s'oppose ainsi, expressément, à la charité confessionnelle, telle qu'elle s'est perpétuée depuis le moyen-âge. Charité qu'elle juge égoïste dans ses fondations, qui, pour alléger la misère, servent d'abord à sauver les âmes des bienfaiteurs ; charité qu'elle blâme d'être exclusive, restreinte aux pauvres qui pratiquent bien leur religion ; charité qu'elle tient pour banale, confuse, aveugle et paresseuse, parce que, n'exigeant aucune preuve de vraie indigence, ni aucun effort personnel en échange du secours reçu, elle aboutit finalement à donner aux pauvres le goût d'une misère oisive et fructueuse, à favoriser et accroître la mendicité.

Ces traits expliquent comment les philantropes du XVIIIe siècle se sont efforcés de préciser les modalités de secours pour les harmoniser le plus possible aux cas individuels et de régulariser les institutions de bienfaisance sous l'égide de l'État.

Digitized by Google

* * *

L'auteur ne prétend pas faire l'histoire de la lutte contre la misère, ni l'histoire générale de l'assistance pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le sujet eût été trop vaste et n'aurait pu présenter des bases scientifiques suffisantes. Le travail de M. Bloch ne doit être considéré que comme une esquisse, où sont relatés les faits les plus saillants, décrits les traits essentiels et dégagées les tendances nouvelles.

L'enquête ne porte pas sur toute la France et se borne aux *Généralités* de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Soissons, Châlons, Amiens, circonscription assez vaste cependant pour permettre un jugement d'ensemble ; d'autant plus que ce fut surtout le spectacle des établissements et des institutions de la ville de Paris et la constatation des besoins de la capitale qui influèrent sur l'esprit des réformateurs. Une bibliographie fort bien dressée et très complète nous permet de juger de la somme considérable de travail qu'a demandée à l'auteur l'élaboration de son ouvrage. A côté des sources manuscrites (archives nationales, archives du ministère des affaires étrangères, archives départementales, communales, hospitalières, documents conservés à la bibliothèque nationale et à la bibliothèque d'Orléans), M. Bloch a largement puisé aux sources imprimées, particulièrement riches pour ce sujet, et a pris soin de les classer par rapport aux évènements qui ont plus ou moins directement provoqué leur publication. Se classent de même, sous diverses rubriques, les ouvrages parus aux XIXe et XXe siècles.

* * *

Dans un premier livre M. Bloch étudie la misère au XVIIIe siècle et passe en revue les institutions anciennes d'assistance.

Les renseignements statistiques et les résultats des enquêtes, faites à cette époque, montrent que l'état général des populations était bien misérable. Deux causes principales avaient fait naître cette triste situation : un régime agraire déplorable, qui ne permettait guère au paysan de s'enrichir et l'écrasait sous l'impôt, et un régime industriel qui, par l'insuffisance des salaires, une règlementation vexatoire et la fréquence des crises économiques, vouait fatalement l'ouvrier à la misère. Aussi l'agriculture et l'industrie étaient-elles les pourvoyeuses de l'armée de la mendicité, armée organisée, dont l'immense développement fut la plaie de l'époque et dans laquelle se recrutaient des bandes de voleurs et d'assassins, fléau des campagnes. Ayant ainsi déterminé les causes de la misère au XVIIIe siècle, l'auteur examine les remèdes qui lui furent opposés, et retrace rapidement l'évolution de l'assistance depuis le moyen-âge. Cet exposé lui donne l'occasion de critiquer le rôle de l'Église en matière d'assistance et il va jusqu'à dire (p. 40) que, par l'abondance de ses aumônes, la charité religieuse encourageait la paresse et le vice et donnait naissance à la mendicité.

Plus vraies sont les critiques formulées contre les abus et la corrup-

Digitized by Google

tion dans l'administration des fondations charitables, abus qui déterminèrent au XVIe siècle une tentative de réforme établissant la sécularisation et la municipalisation de l'assistance et réclamant l'intervention de l'État ; dans cette nouvelle organisation de la charité, le côté économico-administratif et policier avait une prédominance marquée sur le côté confessionnel.

Cette réforme échoua dans la pratique et le XVIIe siècle fut le témoin d'une nouvelle efflorescence de la charité religieuse, efflorescence que l'auteur explique, en grande partie, par un souci de prosélytisme ; la bienfaisance catholique au XVIIe siècle ne fut, à en croire M. Bloch, qu'un moyen de pression sur les consciences et même d'espionnage. C'est là méconnaître sciemment l'esprit évangélique du grand S. Vincent de Paul et de ses imitateurs, et ce passage, cueilli, entre beaucoup d'autres, prouve les injustes préventions qui existent dans l'esprit de l'auteur contre la religion catholique et ses œuvres.

Toutefois, malgré son échec, la tentative de réforme charitable du XVIe siècle jeta quelques racines, notamment en ce qui concerne l'intervention de l'État. C'est ainsi que Louis XIV entreprit une lutte active contre le paupérisme et la mendicité. Le fait le plus notable de cette lutte fut la création des *hôpitaux-généraux* dans lesquels les mendiants seraient renfermés et contraints au travail. De même, en 1670, le roi fonda l'hôpital des enfants-trouvés et, en 1698, il réforma le régime administratif des hôpitaux et réorganisa leurs finances par la pratique des *unions* d'hôpitaux qui permettaient d'affecter à des établissements charitables en activité les biens des maladreries, léproseries et aumôneries devenues inutiles.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle la politique charitable des rois de France continua à suivre les mêmes voies, s'occupant surtout de combattre et d'éteindre la mendicité. De 1718 à 1722, on s'efforça de se débarasser des mendiants et vagabonds en les envoyant coloniser les rives du Mississipi, mais les résultats furent médiocres, les progrès de la mendicité ne se ralentissaient pas. La déclaration du 18 juillet 1724 redoubla de sévérité envers les mendiants valides qui refuseraient de travailler ; cette nouvelle mesure échoua comme les précédentes et un arrêt du parlement, en date du 30 décembre 1740, réglementant l'assistance des pauvres par les paroisses, ne donna pas de meilleurs résultats.

L'auteur passe ensuite en revue les institutions anciennes d'assistance dont les vices allaient être une des causes principales du mouvement de réforme de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Tout d'abord les hôpitaux, ni par leur destination, ni par leur régime administratif, ne répondaient aux nécessités. Leur personnel religieux, à en croire les documents consultés par l'auteur, négligeait ses devoirs ou entrait en conflit avec les administrateurs. Mais sur ce point, M. Bloch paraît avoir accueilli avec trop de facilité plusieurs témoignages suspects, empreints de passion et d'animosité personnelle, et

Digitized by Google

montre une tendance à donner une portée trop générale aux indéniables abus constatés çà et là. Le service médical était également l'objet de vives critiques. Quant au régime intérieur, il paraît, à juste titre, détestable : les hôpitaux sont surpeuplés, les principes les plus élémentaires de l'hygiène sont méconnus, la quantité et la qualité des aliments sont insuffisantes, la surveillance et le bon ordre font également défaut.

L'auteur examine ensuite l'organisation de l'assistance des enfants. Les abandons d'enfants étaient fort nombreux au XVIIIe siècle (à Paris seul on en comptait six mille par an), malgré les précautions prises par la législation, qui prescrivait la déclaration de la grossesse et autorisait la recherche de la paternité. Aussi le nombre d'enfants trouvés mis à charge de l'assistance était-il considérable et surpassait-il les ressources. Ces enfants étaient mis en nourrice dans les campagnes, mais les voyages, le manque de soins, la méconnaissance complète des règles de l'hygiène, engendrait une mortalité effroyable de 70 %. L'éducation des survivants, qu'ils fussent placés à la campagne, mis en apprentissage ou hospitalisés aux *Enfants trouvés*, était mauvaise et soulevait les plus vives critiques. Sur ce point aussi l'opinion réclamait des réformes radicales.

L'organisation des secours distribués aux infirmes et aux indigents à domicile donnait également lieu à de graves abus. Primitivement l'administration de ces secours incombait à la paroisse, sous forme de bureaux, d'assemblées de charité ou de compagnies paroissiales. Ces institutions variaient suivant l'importance numérique de leurs membres ou d'après le fait qu'elles étaient plus ou moins étroitement rattachées à la fabrique ; mais partout elles avaient un caractère nettement confessionnel, ce qui leur vaut, quoiqu'il s'en défende, l'hostilité de l'auteur, qui leur reproche de sauver les âmes avant de soulager la misère. Mais, à côté de ces institutions d'origine privée et confessionnelle, étaient nées à partir du XVIe siècle des institutions officielles publiques, à base municipale, créées surtout dans le but de réprimer la mendicité, en même temps que de soulager les indigents à domicile. Le *Grand Bureau des pauvres* à Paris peut être considéré comme le type de ces organes publics de secours, bien qu'au XVIIIe siècle il eût déjà perdu le caractère municipal qu'il avait à l'origine et fût passé sous l'autorité exclusive du Parlement. Ces bureaux de charité rendaient de grands services, mais n'étaient pas suffisamment répandus. La multiplication et l'amélioration de ces organismes étaient dans les vœux des réformateurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

* * *

Dans un second livre, M. Bloch aborde l'étude des réformes de l'assistance à la fin de l'ancien régime.

Diverses influences firent naître et dirigèrent ce mouvement de réforme. On se rendait compte des graves défauts du régime existant : administration vicieuse et mauvaise hygiène des établissements chari-

Digitized by Google

tables, disproportion entre les besoins et les moyens d'y satisfaire. Mais ce qui détermina surtout l'action combinée de l'opinion et de l'initiative officielle, c'est la forte influence de quelques faits généraux d'ordre juridique, moral ou scientifique.

L'évolution du droit public étendit les attributs du pouvoir souverain en matière de bienfaisance ; la philantropie fit de nouveaux progrès dans le milieu sensible du XVIIIe siècle et revêtit un caractère social ; en même temps les sciences médicales entraient dans une période d'heureuses transformations et réclamaient des modifications radicales dans l'hygiène des hôpitaux. — Ainsi était né chez les contemporains le désir de voir organiser, avec l'initiative du gouvernement, un service d'assistance raisonnée, individualiste, basée sur le principe du secours à domicile et donnée, de préférence, sous la forme du travail.

L'État répondit à cet appel de l'opinion. Dans une première période, de 1764 à 1774, le pouvoir royal s'attacha principalement à réprimer la mendicité professionnelle. En 1764, le contrôleur général L'Averdy chargea une commission de préparer un projet de classification des pauvres et des traitements applicables à chaque classe. Ces travaux aboutirent à la déclaration du 3 août 1764 sur le vagabondage, qui envoyait aux galères les vagabonds valides et renfermait les vieillards, les femmes et les filles dans les hôpitaux ou dans des dépôts de mendicité, créés à cet effet. La commission voulut compléter cette mesure en présentant au roi un projet d'édit sur la mendicité, mais l'opposition du parlement en empêcha la réalisation et la commission, à défaut de mesures législatives, se décida pour l'emploi exclusif de mesures administratives. Un arrêt du Conseil prescrivit, le 21 octobre 1767, l'ouverture de dépôts de mendicité, où les mendiants seraient renfermés. Ces dépôts, établissements de répression plutôt que de secours, ne satisfirent pas l'opinion et n'atteignirent pas leur but.

Avec le ministère Turgot (1774-1776), s'ouvre une nouvelle période de réformes. Sans être, à proprement parler un « interventioniste », Turgot attribuait au malheureux des droits incontestables sur l'abondance du riche et posa les bases d'un service public d'assistance, faisant très large la part de l'État et de ses représentants. Il institua une commission, présidée par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, avec mission de faire une enquête sur l'état de la législation des pauvres et sur les mesures administratives antérieurement prises. Les travaux de cette commission aboutirent à un mémorable rapport, envisageant le problème de la mendicité et de l'assistance dans toute son ampleur et présentant un nouveau système, complet et cohérent, que la brièveté du ministère de Turgot empêcha d'exécuter.

Turgot n'eût que le temps de faire fermer les dépôts de mendicité (1775), d'organiser, dans les paraisses, des bureaux de charité avec un caractère officiel et de réglementer les ateliers de charité, destinés à fournir du travail aux indigents, non plus à titre coercitif comme

Digitized by Google

dans les dépôts de mendicité, mais à titre de secours librement accepté. Ces réformes eurent des résultats très appréciables.

Turgot s'occupa également de la situation des hôpitaux et de l'organisation d'un service de santé publique. Ainsi il donna un grand élan à une politique charitable, à bases rationnelles et à pratiques réfléchies, soucieuse de la dignité de l'indigent, en l'aidant à lutter par le travail contre l'adversité.

Lorsque s'ouvrit, avec le ministère Necker (1776-1781), une troisième période de réformes, l'opinion était, plus que jamais, disposée à soutenir les efforts du gouvernement pour réorganiser et améliorer les organes d'assistance. Le retentissement du concours ouvert en 1777 par l'Académie de Châlons « sur les moyens de détruire la mendicité en France en rendant les mendiants utiles à l'Etat sans les rendre malheureux », montre la grande place occupée par les questions charitables dans l'esprit public.

Madame Necker collabora activement à la politique charitable de son mari, politique qui proclamait, plus explicitement que celle de Turgot, le principe de la bienfaisance sociale et publique.

L'œuvre caractéristique de Necker fut la réforme des hôpitaux, étendue dans le sens élargi de réforme de l'assistance fermée, en faveur des malades, infirmes et invalides, des enfants et des vieillards; une place particulière étant attribuée à une catégorie spéciale d'infirmes, les sourds muets. Le problème des finances hospitalières préoccupa aussi très vivement Necker. Sous son ministère l'organisation du service de la santé publique, ébauchée par Turgot, devint définitive. — Necker participa encore à la lutte contre la mendicité par la création du dépôt-modèle de Soissons, par la création de nouveaux bureaux d'aumônes, par l'encouragement aux œuvres d'assistance par le travail. Enfin les institutions de prévoyance ne le laissèrent pas indifférent : c'est sous son ministère que fut institué le Mont-de-Piété de Paris.

Ici l'auteur, abandonnant l'ordre chronologique, consacre un chapitre spécial à l'histoire de l'organisation de la santé publique, réunissant tous les faits, antérieurs ou postérieurs à Necker, qui mettent en lumière l'ensemble des efforts faits à cet égard par le pouvoir royal : création de la *Société Royale de Médecine* (1776-1778), des écoles de chirurgie (1774), développement du service de l'assistance médicale surtout dans les campagnes, lutte contre les épidémies, création de cours d'accouchements, mesures particulières contre l'asphyxie et la rage, diffusion de la vaccine, mesures d'hygiène et de salubrité, question des cimetières, alimentation de Paris en eau potable.

Un chapitre sur les ressources de la charité permet à l'auteur de présenter, avec les mesures propres à Necker, qui sont les plus importantes, un tableau des finances de l'assistance à la fin de l'ancien régime, et de montrer comment, peu à peu, ces finances se sont de plus en plus marquées de l'empreinte de l'autorité et de l'intervention royales. Le

Digitized by Google

même fait ressort aussi du chapitre consacré au personnel administratif de l'assistance, question qui se pose naturellement à propos de Necker, organisateur de l'inspection générale des hôpitaux.

Il importe de remarquer, sur ce dernier point, que, malgré les critiques formulées contre les religieux et complaisamment rappelées par M. Bloch, personne ne songea à leur substituer dans les hôpitaux un personnel laïque. Bien au contraire, Necker songea à leur confier également l'administration des prisons.

Durant la période de 1781 à 1788, qui succéda au ministère Necker, le mouvement de réforme ne se ralentit pas. Le gouvernement poursuivit la réorganisation des hôpitaux, notamment l'amélioration de l'Hôtel-Dieu de Paris et continua la lutte contre les mendiants et les vagabonds en donnant, en 1785, un nouveau règlement aux dépôts de mendicité.

De son côté l'assistance privée s'appliquait à perfectionner ses méthodes : la charité paroissiale fit de nouveaux progrès, à l'exemple de *l'ordre de l'administration* inauguré à Paris, par l'abbé Faydit de Terssac, curé de Saint-Sulpice en 1777. Le Parlement s'efforça de donner une réglementation uniforme aux bureaux de charité et dans diverses localités, à Orléans, à Vendôme, à Beauvais, on s'efforça d'unifier les diverses œuvres dépendant de la charité paroissiale. De même, de 1779 à 1785, plusieurs curés de Paris fondèrent des hospices particuliers, réservés au pauvres de leurs paroisses ; ces établissements, installés dans les meilleures conditions, donnèrent d'excellents résultats.

A la même époque diverses associations laïques de bienfaisance spécialisée virent le jour ; ce furent surtout des œuvres d'assistance par le travail, des écoles professionnelles gratuites, des ateliers de charité. Il faut faire une mention spéciale de la *Maison philanthropique* de Paris, fondée en 1780 et qui existe encore, de la *Société de Charité maternelle*, de l'*Association de bienfaisance judiciaire*, sorte de bureau des consultations gratuites.

Les œuvres de prévoyance prirent aussi un grand développement : grâce à l'initiative privée, l'assurance contre l'incendie et l'assurance sur la vie entrèrent dans les usages. On vit également apparaître l'idée d'une caisse de chômage, l'idée du crédit agricole, mais aucun de ces derniers projets ne fut mis en pratique.

* * *

Le troisième livre est consacré à étudier la formation de la doctrine révolutionnaire de l'assistance.

Les grands traits de cette doctrine se trouvent déjà dans les brochures et les essais, publiés en grand nombre dans les dernières années de l'ancien régime. Plusieurs de ces écrits eurent un grand retentissement et influencèrent profondément l'opinion. M. Bloch s'arrête particulièrement aux écrits de Du Pont de Nemours, de Bernardin de Saint-Pierre,

Digitized by Google

de l'abbé Récalde, et de l'auteur de l'*Essai sur l'établissement des hôpitaux*. Ces écrits défendaient la théorie de l'Assistance d'Etat obligatoire, du droit de l'indigent à la subsistance par le travail, et préconisaient une organisation pratique de la bienfaisance, basée sur le secours à domicile et le travail, et alimentée par des ressources régulières et unifiées, provenant, en grande partie, de l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Vers la même époque Condorcet, après avoir analysé les causes juridiques et économiques du paupérisme, définissait le rôle de la puissance publique dans la lutte contre la misère et précisait les devoirs de la nation et de ses représentants. Il insistait particulièrement sur l'importance de la prévoyance, organisée de préférence par l'Etat.

Ces conceptions n'étaient pas purement isolées et individuelles ; dans les dernières mois de 1787 l'opinion put, dans les *Assemblées provinciales*, manifester combien elle était profondément impressionnée par les idées nouvelles.

Les *Assemblées provinciales* mirent l'étude des questions d'assistance à l'ordre du jour de leurs travaux et constituèrent des *Bureaux du Bien public*. Les rapports présentés à ces bureaux, notamment ceux de Lavoisier à Orléans, de d'Ailly et de l'abbé de La Bintinaye à Melun, de Thouret à Rouen, sont du plus haut intérêt et font admirablement connaître l'état de l'opinion à la veille de la Révolution.

Après avoir recherché les causes de la misère, défini la pauvreté, classifié les indigents et critiqué les institutions existantes, les rapporteurs des *Bureaux du Bien public* proclament le droit au secours et font de l'assistance un devoir social. Les Assemblées partagèrent cette manière de voir, précisèrent les principes exposés par Du Pont de Nemours, Condorcet et les autres écrivains contemporains et proposèrent un système de service public de l'assistance, dont le caractère national était fortement accusé. Détail qui marque les progrès de l'esprit nouveau : ce n'est pas au roi et à ses agents qu'elles voulaient attribuer l'administration de la bienfaisance, mais aux organes directs de la nation, c'est à dire à des assemblées électives.

Les *cahiers de doléances*, rédigés à l'occasion des *États généraux*, constituent également une source du plus haut intérêt pour l'étude de la formation de la doctrine révolutionnaire de l'assistance. On y trouve l'écho des idées en vogue ; on y trouve aussi l'écho des souffrances particulièrement aigües des classes populaires au début de l'année 1789.

Si l'on ne rencontre pas dans les *cahiers* des déclarations de principes analogues à celles des *Assemblées provinciales*, l'organisation administrative qui s'y trouve préconisée, démontre clairement, affirme M. Bloch, que le principe de l'assistance obligatoire par la nation est tacitement admis. Comme les rapporteurs des *Bureaux du Bien public*, les rédacteurs des cahiers estiment que l'administration de la bienfaisance doit appartenir non aux organes et aux agents de la royauté, mais aux corps élus, aux représentants de la nation, c'est à dire aux

Digitized by Google

municipalités, sous l'autorité graduelle des États provinciaux et des Etats généraux.

Les biens d'Église sont présentés comme une source où l'assistance publique pourra légitimement puiser, et toutes les ressources de la charité seront concentrées et unifiées. Les *cahiers* ne faisaient donc, en grande partie, que reprendre les vœux déjà formulés par les *Assemblées provinciales*.

L'année 1789, année de crise générale et de misère, est marquée de plusieurs faits à retenir pour l'histoire de l'assistance. L'organisation municipale de la bienfaisance prend forme : des comités locaux de secours, dits comités des subsistances, se fondent à Paris et en province (avril-juillet) et, dans la seconde moitié de l'année, naissent à Paris des comités de bienfaisance des districts, analogues aux anciens bureaux de charité des paroisses.

Cette municipalisation de l'assistance devient bientôt un fait légal : le 19 août, le bureau de l'Hôtel-Dieu envoie sa démission à la Commune de Paris, le bureau de l'Hôpital-général suit cet exemple, en décembre ; en même temps s'organisait le Conseil de Ville qui prend dans ses attributions la bienfaisance et, peu après, l'Assemblée nationale décrète le 22 décembre, que le soulagement des pauvres, la police des mendiants ainsi que l'inspection des établissements de charité, des ateliers, des prisons sont placés sous l'autorité des départements.

Les productions de la littérature philanthropique continuaient à se multiplier, toutes proclamaient les droits absolus de l'indigent au secours et aux moyens de subsistance et réclamaient la mise de l'assistance au rang des attributs et des offices constitutionnels de l'État.

Le soin d'établir une nouvelle législation de l'assistance incombait à l'Assemblée nationale. Celle-ci crea, dès le début de 1790, un Comité spécial, appelé le *Comité de Mendicité*, avec mission d'étudier les causes et les remèdes de la misère.

Les sept premiers rapports de ce Comité, rédigés par La Rochefoucault-Liancourt, exposent le plan complet de réorganisation charitable qui fut approuvé par l'Assemblée Nationale.

Le principe dominant, déjà maintes fois affirmé depuis une dizaine d'années, proclame que l'assistance est un service national, découlant d'une obligation sociale et devant être garanti par la Constitution.

Ainsi s'introduisait un esprit nouveau, identifiant la bienfaisance avec la justice, lui donnant les mêmes devoirs envers tous, visant à l'intérêt général de la société et garantissant, par une législation éclairée et prévoyante, l'utile emploi des fonds de secours. L'assistance sera donc une branche de l'administration publique, traitée avec méthode, « une science politique, dit La Rochefoucault-Liancourt, qui veut être sérieusement étudiée ».

Le comité de mendicité pose les règles de cette administration (assistance par le travail, assistance à domicile) et préconise les modalités diverses de secours. Il fixe les règles du domicile de secours,

Digitized by Google

examine les cas divers, selon qu'il s'agit de secourir des valides, des malades, des enfants, des vieillards ou des infirmes, prescrit d'amender les mendiants plutôt que de les punir, insiste sur la création d'institutions de prévoyance et d'épargne sous la haute main de l'État.

Le comité s'occupe également des moyens financiers de réaliser ce plan de réforme. Il combat l'assistance municipale, telle qu'elle existe en Angleterre, et prescrit que les revenus de l'assistance publique doivent être nationaux par la formation d'une « masse commune » de de tous les fonds de charité.

Conformément à l'opinion courante, le comité veut que l'administration de l'assistance soit confiée aux représentants élus de la nation. A chaque législature, les fonds de secours devront être répartis par l'Assemblée nationale entre les départements, par ceux-ci entre les districts, par les districts entre les municipalités. Des conseils de surveillance et d'administration, établis à tous les degrés, assureront le bon exercice de la bienfaisance publique.

* * *

Ce fut la Convention qui réalisa le programme tracé par le Comité de mendicité et qui procéda à la nationalisation de l'assistance et à l'aliénation des biens hospitaliers, ne faisant ainsi qu'appliquer les idées des philanthropes du XVIIIe siècle et continuer l'œuvre administrative des dernières années de l'ancienne monarchie.

L'auteur a donc atteint son but et a pu disculper les hommes de la révolution du reproche d'avoir été, en matière de bienfaisance, des théoriciens abstraits, partisans d'une subversion violente de l'état ancien des choses ; ils n'ont fait qu'achever une évolution commencée depuis longtemps.

C'est à ce point que M. Bloch arrête son travail ; il ne devait pas nous montrer comment la Convention a appliqué ce programme de réformes, ainsi conçu sous la poussé de l'opinion, et il évite ainsi la difficulté de glorifier, dans ses conséquences, l'action révolutionnaire, dont il s'est fait le chaleureux défenseur. On sait, comme le rappelait encore récemment M. Prosper Poullet, dans son magistral ouvrage sur les *Institutions françaises de 1795 à 1814*, combien fut néfaste l'œuvre de la Convention en matière d'assistance ; elle aboutit à un échec complet et, loin de l'améliorer, aggrava la situation des pauvres. Il resterait donc à démontrer que le régime établi par la révolution en matière de bienfaisance valut mieux que l'ancien régime, dont M. Bloch s'est attaché à démontrer l'insuffisance et les abus.

Il importe de remarquer, en terminant, que les innombrables documents et publications consultés par l'auteur ont été, presque tous, rédigés dans un esprit d'hostilité non déguisée au régime existant. Il n'a donc apporté que des témoignages à charge, sans tenir compte des témoins à décharge qu'il a dû rencontrer au cours de ses recherches. L'opinion publique, quelque puissante qu'elle ait pu être contre les abus

Digitized by Google

existants, n'était pas, dans un grand pays comme la France, à ce point unanime que l'on n'eût pu trouver parmi les contemporains, surtout dans les milieux ecclésiastiques, des défenseurs de l'ancien régime. Il y avait là des témoignages que l'auteur n'était pas en droit d'ignorer et qui méritaient, tout au moins, d'être discutés ou réfutés.

La même tendance se remarque vis-à-vis des historiens qui ne partagent pas les idées de l'auteur, c'est ainsi notamment, que dans sa bibliographie (p. LVI, nos 190 et 191) M. Bloch s'efforce de jeter la suspicion sur les excellents ouvrages de M. Léon Lallemand.

Ces réserves faites, le travail de M. Bloch constitue une œuvre historique de grande valeur, abondamment documentée, fourmillant de détails peu connus et de renseignements précieux et dans lequel, détail très appréciable, les recherches sont facilitées par une excellente table générale de matières, des noms de personnes et de lieux.

CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

A l'occasion de la mort de Sa Majesté Léopold II, né à Bruxelles, le 9 avril 1835, inauguré roi des Belges le 17 décembre 1865 et décédé au palais de Laeken, le 17 décembre 1909, l'Université catholique de Louvain a pris le deuil pour six mois.

La Revue d'histoire ecclésiastique se fait un devoir de s'associer à cette manifestation de loyalisme.

Allemagne. — La RHE a souvent signalé l'œuvre de M. E. Bernheim, publiée pour la première fois en 1889 et arrivée aujourd'hui à sa cinquième édition : *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1908 ; In-8, v-842 p.). L'œuvre est trop avantageusement connue pour qu'il faille s'attarder encore à la décrire. Le grand mérite de ce manuel est d'indiquer la méthode et les procédés techniques à suivre à toutes les étapes du labeur historique, de signaler les applications ou les exemples à étudier et de fournir une abondante littérature. En outre, non seulement les considérations d'ordre philosophique abondent dans les parties essentiellement didactiques, mais l'auteur a consacré une très longue introduction (pp. 1-251) à exposer et discuter la notion et l'essence de la science historique, ses rapports avec les autres sciences, la nature et les développements successifs de la méthode historique envisagée au point de vue philosophique ; de même la dernière partie (*Auffassung*) a principalement un caractère philosophique. C'est là un domaine qui relève inévitablement des convictions philosophiques et religieuses de chacun, et c'est là que l'accord est le plus difficile entre les historiens. Mais si l'on n'admet point toutes les idées de M. Bernheim, son manuel offre le grand avantage de faire connaître les théories des diverses écoles depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Beaucoup de professionnels se sont, dans leurs ouvrages didactiques, inspirés de M. Bernheim. Nous mentionnerons spécialement ici une traduction italienne partielle qui nous a été adressée et qui a pour titre : Ernesto Bernheim, *La storiografia e la filosofia della storia.* Traduzione di P. Barbati (Milan-Palerme-Naples, R. Sandron, 1907. In-8, IX-427 p.). Dix ans auparavant, M. A. Crivellucci avait mis à la portée du public italien

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

les deux parties essentielles du travail analytique (*Manuale del metodo storico. Euristica e critica.* Pise, E. Spoerri, 1897. In-8, VIII-208 p.). M. Barbati, lui, a traduit une notable portion de la partie philosophique du *Lehrbuch*, le ch. I de l'introduction (concept et essence de la science historique) et un § de la méthode synthétique (philosophie de l'histoire); de plus, en appendice se trouve une liste chronologique, quelque peu négligée, des ouvrages italiens qui traitent de la méthodologie historique. Cette version est faite sur l'édition allemande de 1903 : depuis, la 5e-6e édition originale a apporté de nouveaux accroissements à l'œuvre antérieure ; mais les idées fondamentales sont les mêmes, et ainsi la traduction de Barbati continuera à rendre plus accessible aux travailleurs de langue italienne un contigent notable des idées de M. Bernheim.

— L'importance universellement reconnue de la *Realencyclopädie fur protestantische Theologie und Kirche* (Leipzig, Hinrichs) a engagé la RHE à renseigner assidûment ses lecteurs sur chaque volume nouveau de la troisième édition de cette publication aussi scientifique que vaste. Nous avons fait connaître le tome XXI et dernier, paru en 1908 (cf. t. X, 1909, p. 408-409). L'éditeur a tenu à parachever son œuvre. Un tome XXII vient de paraître, entièrement consacré aux tables. Il n'était pas aisé de synthétiser systématiquement les matières presque infinies renfermées dans vingt-et-un grands volumes, auxquels quatre cents savants ont donné plus de quatre mille trois cents articles, sans compter les monographies de moindre étendue. Cependant, le problème a été heureusement résolu. Les recherches seront singulièrement facilitées par l'excellent procédé qui a consisté à numéroter de cinq en cinq les lignes du texte. Sans ennui et sans perte de temps, le lecteur trouvera de la sorte le renseignement désiré. Ce volume de tables prend ainsi lui-même le caractère d'une œuvre scientifique et constitue un vrai modèle. Nous nous proposons d'y revenir. — En même temps, on annonce déjà, pour 1912, la publication d'un volume complémentaire. Il est destiné à mettre au tout dernier point des connaissances actuelles les études antérieures; en outre, il contiendra de nouveaux articles, rendus nécessaires par l'incessante marche en avant des sciences théologiques.

— Rappelons que la RHE s'est empressée (t. VII, 1906, p. 434) d'annoncer à ses lecteurs la vaste encyclopédie moderne : *Die Kultur der Gegenwart*, dont l'entreprise et la publication font honneur à M. Paul Hinneberg et à la librairie Teubner. La Revue indiquait, à cette occasion, le but poursuivi et le programme adopté par le savant directeur. Elle s'est intéressée depuis lors à différentes reprises, dans sa chronique (t. VIII, 1907, p. 189) ou par des comptes-rendus détaillés (t. IX, 1908, pp. 535-541 ; t. X, 1909, pp. 537-552), à plusieurs de ces volumes dont l'objet rentrait dans son cadre. La collection vise toujours à « donner, en une langue intelligible à tous, par la plume des guides intellectuels de notre époque, une exposition d'ensemble, systématiquement disposée et historiquement fondée, de la civilisation actuelle ». A cette fin, elle reproduit à grands traits les conclusions fondamentales admises dans les divers domaines scientifiques, selon leur importance pour l'ensemble de la civilisation présente et pour son évolution ultérieure. Elle reste divisée en quatre parties. La première, — celle qui nous intéresse surtout, — s'assigne pour objets, après une introduction générale à l'œuvre entière, la religion, la philosophie, la littérature, la musique et l'art (*Die*

Digitized by Google

geisteswissenschaftlichen Kulturgebiete), partageant son titre avec la seconde partie, à laquelle elle laisse les sciences politiques, sociales, juridiques et économiques. En 1906, la RHE *(l. c.)* énumérait les quatorze sections de la première partie. Aujourd'hui, plusieurs volumes en sont à leur édition « seconde, corrigée et augmentée » (P. I, sect. 5, 6, 8) ; certaines sections (3e, 11e) ont été subdivisées, et des modifications ont été introduites dans l'ordre et les titres de différents tomes. Nous croyons intéressant et utile de reproduire les titres des sections de la première partie dans leur disposition actuelle. 1 *Die allgemeinen Grundlagen der Kultur der Gegenwart.* 2. *Die Aufgaben und Methoden der Geisteswissenschaften.* 3. I. *Die orientalischen Religionen.* 3. II. *Die europäische Religion des Altertums.* 4. *Die christliche Religion (mit Einleitung : die israelitisch-jüdische Religion).* 2e éd. 5. *Allgemeine Geschichte der Philosophie.* 6. *Systematische Philosophie.* 2e éd. 7. *Die orientalischen Literaturen (mit Einleitung : Die Anfänge der Literatur der primitiven Völker).* 8. *Die griechische und lateinische Literatur und Sprache.* 2e éd. 9. *Die osteuropäischen Literaturen und die slawischen Sprachen.* 10. *Die deutsche Literatur und Sprache.* 11. I. *Die romanischen Literaturen und Sprachen (mit Einschluss des Keltischen).* 11. II. *Englische Literatur und Sprache, skandinavische Literatur und allgemeine Literaturwissenschaft.* 12. *Die Musik.* 13. *Die orientalische Kunst. Die europäische Kunst des Altertums.* 14. *Die europäische Kunst des Mittelalters und der Neuzeit. Allgemeine Kunstwissenschaft.*

Nous recevons un des énormes volumes qui composent cette importante collection de M. Paul Hinneberg. Il appartient à la première partie, et, sous le titre : *Die Geschichte der christlichen Religion, mit Einleitung : die israelitisch-jüdische Religion* (Berlin et Leipzig, Teubner, 1909, in-4°, x-792 p., M. 18), il commence une seconde édition de la section IV (cf. *infra*). Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire la longue recension que la RHE (t. X, 1909, p. 537 ss.) a consacrée à la première édition de cette section. Dans son prologue, le savant directeur nous avertit que plusieurs articles ont à peu près conservé la lettre même de leur rédaction précédente. Il serait inutile de renouveler à leur sujet les observations, assez complètement données, qu'ils ont paru appeler. Nous préférons signaler sommairement les principales modifications introduites actuellement dans l'ouvrage.

Désormais, la section IV comprendra deux volumes. On se souvient que l'édition de 1906 n'en comportait qu'un seul, réunissant, dans les 750 grandes pages d'un texte serré, l'exposé du développement historique de la religion chrétienne et la théologie chrétienne systématique, avec ses disciplines partielles ou auxiliaires : dogmatique, morale, science de la religion, son essence, son avenir, etc. Le programme indiquait nettement deux groupes logiques ; chacun d'eux a maintenant son volume séparé. Le premier, — celui que nous examinons ici, — ne renferme donc plus que le tableau historique du développement successif de la religion chrétienne ; c'est ce qui nous explique que certains noms d'auteurs aient disparu du titre. Il est dû à la collaboration de sept savants spécialistes : J. Wellhausen, A. Jülicher, A. Harnack, N. Bonwetsch, K. Müller, A. Ehrhard, E. Troeltsch. Cette première partie de la 2e édition dépasse déjà notablement l'étendue de l'ouvrage entier dans la première. K. Müller a triplé le nombre des pages de son étude ; A. Ehrhard a plus que quadruplé l'épitomé vraiment trop succinct du regretté F. X. Funk ; le travail de E. Troeltsch a pris également un

Digitized by Google

développement considérable ; à lui seul, il occupe presque la moitié du volume (p. 431-755).

Inutile, nous l'avons dit, de nous attarder à l'examen et à la critique des études partielles qui n'ont pas, ou qui n'ont été que légèrement retouchées. Remarquons que, sous la plume de J. Wellhausen (*Israelitisch-Jüdische Religion*, p. 1-41), l'exposé de l'histoire et de la religion d'Israël est toujours unilatéral, exclusivement conçu et proposé d'après les principes, la méthode et les conclusions de l'école graffienne. Cependant, cette école est loin de rallier l'unanimité des adhésions parmi les critiques, du moins en dehors des frontières de la science allemande, que l'auteur ne semble guère dépasser. — A. Jülicher (*Die Religion Jesu und die Anfänge des Christentums bis zum Nicaenum*, p. 42-131) reste le critique rationaliste et radical que l'on connaît, avec sa défiance, injustifiée parce qu'excessive, à l'égard des sources évangéliques ; avec sa négation a priori de tout miracle, au moyen d'une interprétation naturelle psychologique ; avec sa distinction nette et tranchée entre la religion de Jésus et le christianisme de Paul ; avec, enfin, sa théorie sur l'évolution de la religion chrétienne en l'Église catholique, et sur l'hellénisation progressive et constante jusqu'au concile de Nicée. En somme, rien de bien neuf en ces pages. Ce sont les thèses déjà un peu anciennes d'un protestantisme de jour en jour plus avancé et moins chrétien. Elles se combinent et se fondent ici en une exposition captivante de la vie de Jésus, de son temps et de son œuvre, de toute la période des origines chrétiennes. Mais le lecteur averti se sent déconcerté par le ton de belle assurance qui domine tout cet exposé. Et pourtant, c'est de ces mêmes matières que beaucoup ne parlent qu'avec des hésitations très fondées ; c'est à leur sujet qu'il ne manque pas d'opinions divergentes, et même de systèmes contradictoires. M. Jülicher n'aura sans doute pas cru devoir l'apprendre à ses lecteurs. — Beaucoup plus objectives, parce qu'elles tiennent en moins de pages, et à cause aussi de leur caractère historique mieux marqué, nous paraissent les études de A. Harnack (*Kirche und Staat bis zur Gründung der Staatskirche*, p. 132-163), et de N. Bonwetsch (*Griechisch-orthodoxes Christentum und Kirche*, p. 164-187). Ce n'est pas à dire pour cela que nous trouvions le tout parfait et irréprochable, ni que les idées émises par ces auteurs soient toujours, à notre avis, justes et adoptables. On est absolument trop sobre de détails sur l'histoire des sectes orientales, nestoriennes et monophysites, et l'on nous semble toujours exagérer l'influence de la sotériologie dans les controverses christologiques du ve et du vi^e s. — Pour s'être allongée, la dissertation que K. Müller avait consacrée au christianisme et à l'Église en Occident à travers le moyen âge (*Christentum und Kirche Westeuropas im Mittelalter*, p. 188-297) n'a subi aucune modification importante ; l'auteur a dû se contenter de remanier et de développer l'exposé. Les notions historiques, de loin les plus nombreuses, s'appuient sur la *Kirchengeschichte* de K. Müller. L'étude des doctrines et des institutions est, en général, conduite avec impartialité et exposée avec modération. Toutefois, on reste bien sévère pour l'inquisition ecclésiastique ; et il nous paraît assez osé de retarder jusqu'au viie s. et même jusqu'au viiie s. l'apparition de la pénitence privée dans l'usage de l'Église en Occident. Mais nous nous sommes défendu de descendre aux détails !

La mort du regretté F. X. Funk, qui avait collaboré à la première édition, a forcé M. Hinneberg à chercher un autre savant catholique, qui voulût

Digitized by Google

bien donner l'article sur le christianisme catholique et l'Église de l'Europe occidentale dans les temps modernes. Le choix s'est porté sur A. Ehrhard (*Katholisches Christentum und Kirche Westeuropas in der Neuzeit*, p. 298-430). L'amplification de l'étude est considérable. Après quelques remarques générales sur la situation religieuse et le mouvement des idées à la veille et à la naissance de la Réforme, l'auteur adopte une division en trois périodes, qui correspondent aux trois phases du développement du catholicisme dans les temps modernes. Voici tout d'abord la réforme ecclésiastique et les contre-réformes (1555-1648). C'est l'histoire, en raccourci, du concile de Trente; des efforts de la papauté et de l'épiscopat en vue d'assurer l'exécution des décrets; du précieux appoint donné par la Compagnie de Jésus à l'œuvre entreprise; de la politique religieuse *sui generis* des princes et monarques catholiques C'est encore un tableau rapide du renouveau de vie religieuse au sein du catholicisme, avec l'établissement de congrégations nouvelles, l'apparition de grands mystiques, l'épanouissement des sciences sacrées, les controverses célèbres, le progrès de l'histoire ecclésiastique et des études patristiques, la splendeur de l'art chrétien, le développement des missions lointaines. Il y a bien quelques ombres au tableau : les procès de sorcellerie, l'affaire de Galilée, les guerres de religion dans les divers pays d'Europe. L'esprit nouveau, qui adopte une philosophie naturaliste, exagère l'omnipotence de l'État et pousse au particularisme ecclésiastique, caractérise la période qui va de 1648 à 1815. Gallicanisme, fébronianisme, joséphisme, tentatives du Synode de Pistoie, telles en sont les manifestations et tels en sont les fruits. Cependant, la vie et la science religieuses ont encore une réelle vigueur pendant cette période, qui se termine sur la grande Révolution et le Concordat. — Le XIXe siècle, qui présentait à ses débuts des symptômes peu favorables, a cependant connu, après des luttes, une amélioration ou une restauration religieuses dans les différents pays d'Europe. La Papauté s'est montrée gardienne vigilante de l'orthodoxie contre des erreurs aussi dangereuses que perfides et séduisantes; une heureuse centralisation l'a portée au sommet de sa puissance et de son influence sur l'Église universelle, à preuve, le concile du Vatican, avec la définition de l'infaillibilité, et les glorieux pontificats de Pie IX et de Léon XIII.

Dans ce long exposé, A. Ehrhard n'a pas abandonné la voie, mais seulement la division adoptée par F. X. Funk. Pas un instant il ne s'est départi de la plus absolue impartialité et de la plus entière courtoisie à l'égard des Protestants. L'exemple serait à imiter. Une abondante littérature termine et complète cette belle étude.

Moins encore que le recenseur de la première édition, nous ne pouvons songer à donner ici un « résumé même très succinct » de l'article de E. Troeltsch : *Protestantisches Christentum und Kirche in der Neuzeit* (p. 431-755). On peut en trouver les idées principales dans le compte-rendu signalé plus haut. Juriste et sociologue, l'auteur a fait passer ses préoccupations favorites dans sa dissertation. En tête de la bibliographie, il a rencontré (p. 745 s.) les principales critiques auxquelles son travail a donné lieu, et il a loyalement indiqué les satisfactions qu'il a cru devoir accorder à ses juges. C'est ainsi qu'il a refait son étude sur les agitations anabaptistes. L'accroissement vient surtout de ce que E. Troeltsch a voulu mieux marquer que ce que l'on appelle « le monde moderne », avec ses idées, ses principes et sa vie, n'est pas un protestantisme développé au point de vue de la culture et

Digitized by Google

de la civilisation en général, mais le résultat complexe de nouvelles orientations dans le domaine des idées et des mœurs.

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations au sujet de ce volume. Cependant, on nous permettra une dernière remarque. Elle exprime un regret : celui de constater que, pour toute l'antiquité, pour tout le moyen âge, l'histoire du développement de la religion chrétienne n'a trouvé que des narrateurs protestants. Le travail n'est fait en partie double que pour l'époque moderne. En réalité, le christianisme ancien, comme celui du moyen âge, c'est le catholicisme. La dernière partie semble trahir le principe que chacun doit être historien et juge chez soi ; en ce cas, à quel titre les Réformés, nés au XVIe siècle, imposent-ils leurs interprétations et leurs récits exclusifs de tout l'âge antérieur ? Avec des mérites incontestables, et malgré la collaboration d'un catholique, l'œuvre reste d'inspiration protestante et souvent rationaliste.

— La RHE n'a pas laissé ignorer à ses lecteurs les nombreux travaux que le Dr V. Weber a consacrés à l'Épître aux Galates, ni les vues originales que le savant professeur de Wurzbourg a cru devoir adopter au sujet de la date et des destinataires de cette lettre de l'Apôtre (cf. t. II, 1901, pp. 580-591). Rappelons seulement, pour signaler les particularités distinctives de son système, les titres de deux de ses écrits : *Die Abfassung des Galaterbriefs vor dem Apostelkonzil* (Ravensburg, 1900), et : *Die Adressaten des Galaterbriefs. Beweis der rein-südgalatischen Theorie* (Ravensburg, 1900). M. V. Weber eut la fortune de rallier, au moins partiellement, un certain nombre d'exégètes et de critiques à ses conclusions. Néanmoins, en 1906, M. A. Steinmann, récemment nommé professeur extraordinaire d'exégèse du N. T. au Lyceum Hosianum de Braunsberg (RHE, X, 1909, p. 626), prit radicalement parti contre les thèses de M. V. Weber, à qui il opposa, titre pour titre, son livre : *Die Abfassungszeit des Galaterbriefes* (Munster i. W., 1906). Une recension de ce dernier ouvrage (BiblZ, t. IV, 1906, p. 441) faisait vivement ressortir les principaux points de la contradiction ; elle concluait, à l'avantage de M. A. Steinmann : « S'il ne faut pas s'attendre à ce que A. Steinmann ait dit le dernier mot dans la controverse au sujet de la destination de l'Épître (Galatie du Nord ou Galatie du Sud), on peut cependant présumer que la résistance à l'identification de *Act.* XV et *Gal.* II aura peine à trouver encore de nombreux adhérents, d'autant plus que le père de l'hypothèse est déjà devenu hésitant. » M. V. Weber a sans doute tardé à connaître cette phrase et l'insinuation qu'elle renferme. Le dernier fascicule de la BiblZ (t. VII, 1909, p. 440) nous apporte une déclaration du distingué professeur de Wurzbourg. Il affirme qu'il reste pleinement convaincu de sa théorie sur la nécessité d'avancer la date de la composition de l'Épître aux Galates ; qu'il la maintient avec ses présupposés et ses conséquences (non-identité de *Act.* XV et *Gal.* II ; théorie de l'envoi aux Galates du Sud) ; qu'il trouve ses « hypothèses » confirmées encore par la tentative même de réfutation qu'en a faite M. A. Steinmann ; qu'il se charge, enfin, de montrer que c'est là un essai tout-à-fait manqué. Attendons-nous donc à voir sous peu le professeur de Wurzbourg reprendre l'examen d'un document si important, et rouvrir un débat dans lequel sont appelées à reparaître des questions très intéressantes pour la chronologie de la vie de saint Paul, et, par le fait même, de l'âge apostolique tout entier.

Digitized by Google

— L'origine du symbole de saint Athanase est discutée depuis le XVIIe siècle ; on a donné comme patrie à cette pièce l'Afrique, l'île de Lérins, l'Italie, la Gaule-Belgique, l'Espagne, etc. ; on en a affirmé et mis en doute l'unité ; sa rédaction définitive a parfois été reculée jusqu'au IXe siècle. Les discussions n'ont guère fait avancer la question et de vaillants chercheurs se sont même découragés : « J'avoue que la question me paraît insoluble avec les seules sources d'information dont nous disposons présentement » écrivait D. Morin en 1895 (*Revue Bénédictine*, p. 389). Une étude du P. Brewer, S. J., vient de paraître qui défend une opinion nouvelle ; le titre de l'ouvrage la fait suffisamment connaître : « *Das sogenannte Athanasianische Glaubensbekenntnis, ein Werk des heiligen Ambrosius* » (Paderborn, Schöning, 1909, 194 p.). L'ouvrage comprend deux principaux chapitres : dans le premier est exposée et réfutée la thèse de Künstle, qui assigne au symbole « *Quicumque* » une origine espagnole et antipriscillianiste. Dans le second chapitre, le P. Brewer prouve sa thèse par le contenu du symbole, où se retrouve continuellement la pensée ambrosienne, et par ses particularités stylistiques qui, il faut l'avouer, confirment singulièrement l'opinion de l'auteur ; quelques considérations sur l'époque de composition, l'occasion, le but du symbole, son histoire dans l'église milanaise apportent à cette opinion un nouvel appui. Deux annexes terminent le livre : une petite étude sur l'époque et l'auteur de l'« *Exhortatio S. Ambrosii ad neophytos de Symbolo* », du traité « *De Fide (orthodoxa contra Arianos)* » et des « *Tractatus Origenis* » ; ensuite, la publication d'un document tiré d'un manuscrit du Xe siècle appartenant à la bibliothèque capitulaire de Monza, document qui peut servir à l'histoire du symbole. G. R.

— Le *Neues Archiv* nous apporte une fois de plus deux intéressantes contributions de M. W. Levison. L'une est intitulée *Sigolena (Neues Archiv*, 1909, t. XXXV, p. 219-221. Extrait, 12 p.), l'autre *Das Nekrologium von Dom Racine und die Chronologie der Merowinger* (*Ibid.*, 1909, t. XXXV, p. 17-53. Extrait, 36 p.). Sigolena ou Segolena est une sainte de l'époque franque, dont le culte est originaire des environs d'Albi et qui aurait vécu au VIIe ou VIIIe siècle. Metz est devenu un second centre du culte, par suite des rapports de cette église avec le sud de la France. Il existe de cette sainte une *Vita*, dont l'auteur prétend être contemporain de Sigolena. M. Levison montre que cette biographie n'est qu'un habile centon composé à l'aide des *Vitae* de S. Césaire d'Arles, de S. Colomban (par Jonas), de S. Germain d'Auxerre, de la *Passio Eugeniae*, des Dialogues de Grégoire le Grand, des *Sententiae* d'Isidore de Séville, de la *Vita Radegundis*, de la biographie de S. Sébastien et de celle de Mélanie la Jeune, enfin de Sulpice-Sévère. De ces constatations il résulte que la biographie de Sigolena a peu de valeur. Elle est cependant antérieure à 700 et, à ce titre, intéressante. On peut toutefois douter si l'auteur est contemporain.

D'une grande importance est la seconde étude de M. Levison, sur le nécrologe de Dom Racine. Il s'agit ici d'un nécrologe de l'abbaye de St-Denis, confectionné en 1760 par Dom Robert Florimont Racine. Molinier, dans ses *Obituaires français*, l'avait déclaré de nulle valeur. Par contre M. J. Depoin, dans un récent *Essai de fixation de la chronologie des rois mérovingiens de Paris au VIe et VIIe siècle*, s'en était servi avec assurance, prétendant que Dom Racine s'était inspiré de nécrologes perdus du IXe et du Xe siècle, appelés par le bénédictin « nos anciens nécrologes ». M. Depoin avait ainsi donné la chrono-

Digitized by Google

logie précise de sept rois mérovingiens, dont la date de décès était jusqu'ici inconnue. A la suite d'un examen attentif du travail manuscrit de Dom Racine, M. Levison nous montre qu'il faut en rabattre. Par « anciens nécrologes » ce bénédictin entend des martyrologes de St-Denis qui ne sont pas antérieurs au XIIIe siècle. Pour les notices qui ne proviennent pas de ces sources, Dom Racine a indiqué les dates de décès, comme il le confesse lui-même, d'après ses préférences et conjectures personnelles, souvent basées sur des motifs bien peu sérieux. Dès lors, la chronologie des rois mérovingiens rapportée par lui est dépourvue de toute autorité et les détails exhumés par M. Depoin peuvent désormais retourner dans l'oubli. Là ne s'arrêtent pas les perspicaces recherches de M. Levison : il a eu l'excellente idée de nous donner ensuite le tableau d'ensemble de la chronologie des rois mérovingiens depuis Clovis († 511) jusqu'à Childéric III († 751-752), en le faisant suivre d'un exposé des motifs qui l'ont induit à s'arrêter à telle ou telle date précise. C'est un excellent « état de la question », qui rendra de grands services aux études mérovingiennes et qui vaudra à M. Levison la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de cette période.

— M. le prof. Fr. Gillmann de Wurzbourg reproduit avec quelques additions son article du *Katholik* (juillet, 1909, pp. 182-215) : *Die Siebenzahl der Sakramente bei den Glossatoren des gratianischen Dekrets*. Sa brochure nous apporte sur l'histoire des sacrements chez les glossateurs de Gratien beaucoup plus que ne promet son titre. L'auteur y corrige une affirmation du Dr Freisen sur le silence de ces canonistes par rapport au nombre septennaire des sacrements et met sous les yeux une foule de textes, inédits ou difficilement accessibles, des plus précieux pour l'histoire des dogmes sacramentaires. L'on ne saurait trop l'en féliciter : il comble ainsi une lacune trop fréquente dans l'exposé historique des sacrements ; beaucoup de ces textes présentent des points d'attache intéressants avec les théories des « Summistes » contemporains, qui méritaient d'être mis en relief. En outre, la très riche documentation, qui couvre souvent les deux tiers des pages de ce travail, contient des notes précieuses sur les sacramentaux, la réitération de l'extrême-onction, la question de la grâce conférée par le mariage, etc.

J. D. G.

— Une belle brochure, intéressant l'histoire du droit canon, vient d'être également publiée par M. Fr. Gillmann sous le titre : *Das ehemals zwischen der soboles ex secundis nuptiis und den Blutverwandten des verstorbenen Eheteiles bestehende Ehehindernis* (Mayence, Kirchheim, 1909. In-8, 31 p.). Elle est consacrée à l'examen de l'origine et de la nature de cet empêchement matrimonial, qui constitue un cas singulier de l'*impedimentum affinitatis*. Avant d'être *canonisé* par Innocent III, cet empêchement eut bien des vicissitudes ; l'auteur recherche toutes les traces qu'elles ont laissées dans la littérature canonique abondante du XIIe siècle, l'âge d'or du développement des empêchements matrimoniaux.

— M. L. Ehlen a défendu le 29 juillet 1909 à la faculté de philosophie de Bonn une dissertation doctorale, intitulée : *Das Schisma im Metzer Sprengel bis zum Tode des Bischofs Theoderich von Boffard* (Leipzig, Quelle, 1909. In-8, 70 p.) Ce travail constitue, dans les intentions de l'auteur, la première partie d'une étude d'ensemble sur l'influence du Grand Schisme sur la situation religieuse et politique du diocèse de Metz à la fin du XIVe siècle. La

Digitized by Google

thèse est fortement documentée par les sources diplomatiques des archives de la ville et de l'État à Metz, la bibliothèque publique de cette ville, ainsi que des archives vaticanes et des archives du royaume de Bruxelles. M. Ehlen met fort bien en lumière les différents éléments qui prennent part à la lutte ecclésiastique : l'évêque, le chapitre cathédral et le pouvoir communal de Metz. Le contre-coup du schisme est d'autant plus intéressant à étudier dans ce diocèse que, par sa situation géographique de diocèse-frontière, celui-ci est exposé à subir à la fois les influences urbanistes, représentées par l'Empire, et celles d'Avignon, propagées par la France. H. N.

— La correspondance d'Érasme a fait en ces derniers temps l'objet de recherches patientes et d'études approfondies. En 1906, P. S. Allen édita le premier volume de son *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, 1484-1514 (Oxford, in-4°, xxiv-615 pp.), œuvre d'une vaste érudition et d'une critique judicieuse. En 1904, Förstemann et Günther publiaient dans leurs *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam* (Leipzig, in-4°, xx-460 pp., XXVII. Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen) la fameuse collection de Burscher, et deux ans après le dossier indispensable à toute étude relative au grand humaniste et à son époque s'enrichit de l'édition du *Codex Rehdigeranus* par K. L. Enthoven, *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam* (Strasbourg, 1906, in-4°, xiv-223 pp.). Un article vient de paraître au sujet de ces trois ouvrages dans les *Englische Studien* de Leipzig (t. XL, fasc. 3, p. 372), intitulé *The latest contributions to Erasmus' correspondence*. L'auteur, M. le Dr H. De Vocht, professeur à l'École des sciences coloniales à Louvain, y parle avec force éloges de ces collections, surtout de celle de Allen ; les ouvrages de Förstemann-Günther et de Enthoven sont soumis à un examen minutieux et sont rectifiés en beaucoup d'endroits. Et de fait, dans ces deux recueils de lettres adressées à Érasme il y avait beaucoup de pièces qui n'étaient pas datées ou ne l'étaient qu'insuffisamment : les éditeurs ont fait des recherches laborieuses pour déterminer l'ordre chronologique de cette correspondance, mais, comme il arrive presque inévitablement en pareils cas, des inexactitudes se sont glissées dans cette longue suite de lettres, inexactitudes qui proviennent sans doute des innombrables incorrections de l'édition de Clericus (*Erasmi Opera omnia*, Lugd. Batav., 1703-1706, t. III). Plusieurs des incorrections de Clericus furent corrigées par Förstemann-Günther ; beaucoup de celles qui subsistèrent dans leur recueil, ou qui vinrent s'ajouter à d'autres plus anciennes furent redressées par Enthoven. Or voici que De Vocht en relève encore un grand nombre ; la plupart ne sont que des inexactitudes de chronologie ; quelques-unes cependant sont plus importantes, car elles affectent l'identification de certains personnages. Ainsi dans les notes de Förstemann-Günther, *Livinus Ammonius* est confondu avec *Livinus Algoet ; Hajo Hermannus Frisius* avec *Hajo Frisius a Caminga* et *Quirinus Hagius*. Ce dernier, un *amanuensis* d'Érasme, a été confondu jusqu'ici avec un autre des élèves du grand homme, *Quirinus Talesius*. De Vocht démontre d'une façon apodictique qu'il s'agit ici de deux personnages qui n'ont de commun que leur pays d'origine, leur prénom et le fait d'avoir été au service d'Erasme. L'histoire de leurs années d'apprentissage auprès de leur célèbre compatriote, reconstituée d'après divers passages de lettres, nous mène à reconnaître l'existence de deux *Quirini*, et nous montre l'un d'eux résidant à Haarlem au moment même où l'autre parcourt l'Angleterre. L'article de De Vocht éclaircit encore plusieurs points douteux

Digitized by Google

concernant la vie et les lettres d'autres contemporains d'Érasme, comme *Nicolas Buscoducensis, François Berckman, Herman Laetmathius*, de certains de ses *amanuenses*, comme *Nicolas Cannius* et *Clauthus*, et de deux professeurs de l'Université de Louvain, *Petrus Crucius* et *Joannes Nevius*. La discussion par rapport à ce dernier est fort intéressante. L'auteur émet un doute sur la date traditionnellement admise du décès de Nève : au lieu de 1522, il propose la fin de 1523 ou le début de 1524. Ses arguments paraissent plausibles et en tout cas ce sera le mérite de l'article de De Vocht d'avoir au moins attiré l'attention sur cette difficulté, comme d'ailleurs sur bien d'autres points de cette époque ténébreuse de la correspondance d'Érasme.

— Le septième fascicule des *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte*, édités par M. le Dr. J. Greving, nous apporte une publication importante due à M. J. Schlecht : *Kilian Leibs Briefwechsel und Diarien* (Munster-en-W., Aschendorff, 1909. In-8, xxxvi-156 p. M. 4.80). Kilian Leib, prieur des Augustins de Rebdorf-lez-Eichstætt, mort en 1553 à un âge très avancé, suivit d'un œil attentif les graves événements de son époque ; sa correspondance avec plusieurs personnages importants, ses voyages aux chapitres généraux de son ordre le mirent au courant de ce qui se passait dans les différentes parties de l'empire allemand et même au-delà des frontières ; au reste ses connaissances assez étendues des littératures grecque et hébraïque lui accordèrent une certaine influence dans les cercles savants du xvie siècle. Si des écrits de Leib furent déjà imprimés — souvent d'après des manuscrits défectueux — une grande partie de ses lettres et de ses notes restèrent inédites. Comme fruit de patientes recherches, M. Schlecht publie cinquante-et-une pièces, presque toutes inédites, se rapportant à la vaste correspondance du modeste humaniste ; la plupart traitent des questions religieuses agitées alors. Restèrent aussi inédites les collections de notes, les *Diaria*, où le prieur a inscrit avec soin les événements de chaque jour, et qui complètent heureusement ses *Annales* imprimées. Si au début du luthéranisme, sous l'influence des humanistes, Leib semble hésiter un moment sur le parti à prendre, il se range bientôt parmi les défenseurs de l'Église catholique, mais il ne ferme pas les yeux sur les abus existants, et comme en même temps il porte son attention sur les détails les plus minimes de la vie quotidienne, ses notes constituent une source précieuse non seulement pour l'histoire religieuse, mais pour l'histoire de toute la civilisation de cette époque intéressante entre toutes. Remercions M. Schlecht de les avoir mises à la disposition des historiens, et d'y avoir ajouté des notes abondantes et une table développée qui en augmentent encore la valeur.

— On connaît l'étude que le Dr Schmidlin a consacrée à l'histoire de l'église nationale allemande à Rome (RHE, 1909, t. X, p. 599-604). Nous devons signaler aujourd'hui un livre qui retrace l'histoire de l'église nationale allemande à Naples. Il est intitulé *Die deutsche Nationalkirche S. Maria dell' Anima in Neapel. Beiträge zu ihrer Geschichte* (Fribourg en Br., Herder, 1909. In-4, x-126 p. avec 4 pl. dans le texte. F. 10) et forme l'œuvre du recteur de l'Anima napolitaine, le Dr M. Toll. Ce n'est pas une histoire complète de son église que l'auteur a voulu écrire : les documents étaient trop incomplets pour le faire. Nous trouvons ici une publication très intéressante des principales pièces qui ont survécu à la destruction des archives, pièces reliées entre elles par un exposé historique. L'auteur a divisé son travail en

Digitized by Google

trois sections : *Concession de l'église de Sainte-Marguerite aux Allemands de Naples ; Les statuts de la confrérie ; Les relations extérieures de l'Anima.* L'exposé est bien conçu et pourvu de notes qui nous indiquent que le Dr Toll a complété les données des archives de son église par des recherches dans celles de la curie archiépiscopale de Naples, dans la bibliothèque si riche de la *Società di storia patria* de la même ville, et dans les archives impériales de Vienne. Les documents sont publiés avec soin et l'exposé historique dégage une chaleur très communicative. En appendice, l'auteur a publié la liste des « Kirchenmeister », la liste des recteurs, le registre des mariages, l'obituaire de la confrérie. C'est un beau monument que le Dr Toll a consacré à l'histoire de son église : il faut l'en féliciter. Deux magnifiques planches en couleur reproduisent les miniatures de la charte de confirmation des statuts, donnée en 1595 par le vice-roi Don Juan de Zuñiga ; deux autres reproductions nous fournissent une ancienne image de l'emblème de Sainte-Marie *dell' Anima* et le dernier feuillet de la charte de confirmation des statuts. La reliure élégante et d'un bon goût très prononcé complète harmonieusement cette belle et méritoire publication.

— Depuis 1907 la librairie Herder publie un annuaire historique, dont le second volume nous est récemment parvenu. Sous le titre : *Jahrbuch der Zeit-und Kulturgeschichte. 1908. Zweiter Jahrgang*, herausgegeben von Dr Frans Schnürer (Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1909. In-8, x-475 p. M. 7,50), ce livre nous offre une vue générale des événements religieux, politiques et sociaux, scientifiques, littéraires et artistiques de l'année écoulée. C'est l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie qui ont la part du lion et, de ce chef, le livre s'adresse à ceux qui s'intéressent à la vie contemporaine de ces deux empires ; mais il présente cet autre avantage qu'il constituera aussi un répertoire de faits pour les historiens qui auront à s'occuper de l'histoire religieuse de notre époque.

— Le 28 octobre, M. Harnack a présenté à l'Académie royale des Sciences de Prusse l'étude des professeurs K. Schmidt et W. Schubart de Berlin sur un fragment du *Pasteur* d'Hermas, retrouvé sur un papyrus du IVe-Ve siècle, récemment acquis en Égypte pour la bibliothèque de la ville de Hambourg. Le 11 novembre, M. Lenz a donné communication d'un rapport de M. D. Ritter sur les recherches qu'il a entreprises dans la bibliothèque de la ville de Hambourg en vue d'une édition critique des œuvres de Leibnitz. Le même jour, M. K. Muller a présenté la dissertation du Dr A. von Le Coq sur un fragment manichéen manuscrit, en langue turque, trouvé à Turfan (Turkestan chinois).

— C'est en décembre 1908 que le savant philologue V. von Wilamowitz-Moellendorff a fêté son soixantième anniversaire. Il a reçu, à cette occasion, de ses amis et admirateurs, un témoignage de reconnaissance dont les sciences obtiendront tout le profit. Un fonds de 20,000 Mks a été recueilli par souscription, et mis, dans un but scientifique, à la disposition du jubilaire. Celui-ci a déclaré qu'il entre dans ses intentions de s'en servir pour promouvoir l'entreprise d'une édition critique des œuvres de S. Grégoire de Nysse, la reconstitution de l'héritage littéraire d'Eunomius, la publication des écrits d'Himerius et d'Eunapius, très importants pour l'histoire de la prose accentuée.

Digitized by Google

— Parmi les prix, récompenses et encouragements que les institutions scientifiques allemandes ont pu se permettre de distribuer, grâce à de généreuses fondations, notons les libéralités suivantes :

L'Académie royale des Sciences de Bavière a attribué le prix Zographos (1500 Mks) à M. Paul Marc de Munich, pour son travail intitulé : *Technik und Geschichte des byzantinischen Urkundenwesens.* — La nouvelle question mise au concours demande (avant le 31 décembre 1912) une étude sur *Die Topographie von Thessalien.* Le prix sera encore de 1500 Mks., en deux paiements.

La même Académie a prélevé sur le fonds Thereianos divers prix et subsides. Entre autres encouragements, elle a généreusement attribué : 800 Mks à M. J. Kaerst, professeur à Wurzbourg, pour son ouvrage : *Geschichte des hellenistischen Zeitalter* (Teubner, Leipzig, t. I, 1901; t. II, P. I, 1909; P. II et t. III en préparation); 300 Mks à M. P. Maas de Munich en vue de la continuation de ses études sur la poésie ecclésiastique du VIe et du VIIIe siècle; 1500 Mks à M. K. Krumbacher, récemment décédé, pour soutenir la *Byzantinische Zeitschrift.*

— Les questions suivantes ont été proposées comme thèmes de concours : *Le rapport réciproque des Évangiles selon saint Mathieu et selon saint Marc,* par la faculté catholique de théologie de Strasbourg; *Les guérisons miraculeuses de Jésus,* par la faculté de théologie de Wurzbourg.

— *Nominations.* — A l'université de Iéna, M. W. Staerck remplace M. B. Baentsch, décédé, en qualité de professeur ordinaire de théologie de l'A. T.

A l'université de Tubingue, M. W. Rusch, professeur ordinaire d'histoire contemporaine, passe à l'université de Marbourg ; M. P. Volz, *Privatdozent,* est nommé professeur extraordinaire d'exégèse de l'A. T.

Le Dr J. von Walter, professeur à Gœttingue, passe comme professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie protestante de Breslau.

M. K. Watzinger, professeur d'archéologie à Rostock, est nommé professeur ordinaire à l'université de Giessen.

Les *Privatdozente* d'histoire J. Zickursch (Berlin) et W. Levison (Bonn) sont nommés professeurs.

Le Dr H. Finke, professeur d'histoire à l'université de Fribourg e. B., a été nommé membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Bavière.

— *Décès.* — Le monde savant a appris avec une douloureuse surprise la mort presque subite du célèbre byzantiniste Karl Krumbacher, décédé à Munich le 11 décembre dernier. Le regretté défunt était né à Kürnach le 23 septembre 1856. Il fit ses humanités à Kempen, étudia la philologie aux universités de Munich et de Leipzig, et débuta comme professeur des langues classiques au gymnase de Munich, en 1879. Plus tard, en 1892, il fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Munich, et chargé des cours de philologie grecque moyenne et moderne. En 1897, il fut promu à l'ordinariat.

Sa carrière, entièrement consacrée aux études de byzantinisme, fut extrêmement féconde. Les succès de ses anciens et distingués disciples le remplissaient d'une joie et d'une fierté légitimes, qu'il n'essayait pas de dissimuler. Parmi ses nombreuses publications, on peut citer : *Beiträge zu einer Geschichte der griechischen Sprache* (1884); *Griechische Reise* (1886); *Mittelgriechische Sprüchwörter* (1893); *Michael Glykas* (1895); *Kasia* (1897);

Digitized by Google

Die Moskauer Sammlung mittelgriechischer Sprüchwörter (1900); *Das Problem der neugriechischen Kirchenpoësie* (1904); etc., etc. Depuis de longues années il s'appliquait à l'étude de Romanos le Mélode. La méthode et les allures très libres de son travail sur ce thème de prédilection l'ont lancé dans l'examen de nombreuses questions connexes et ont retardé la publication de l'ouvrage proprement dit. Après les *Studien zu Romanos* (1898) et les *Umarbeitungen bei Romanos* (1899), la curiosité aiguisée et amorcée des spécialistes ne se consolerait pas de voir tomber dans l'oubli les fruits de si patientes, si laborieuses et si consciencieuses recherches. En attendant *Romanos*, les monuments de la gloire scientifique de K. Krumbacher sont le magistral ouvrage : *Geschichte der byzantinischen Literatur* (1890; 2e éd. 1897, avec la collaboration de O. Gelzer et A. Ehrhard), et les dix-huit années de la *Byzantinische Zeitschrift* parues sous sa direction. Sa renommée lui avait valu les plus flatteuses distinctions; membre ordinaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, il était encore membre correspondant des Académies de Saint-Pétersbourg, Vienne, Budapest, Paris, Londres, Bruxelles, etc., et de plusieurs autres sociétés savantes.

Le 22 septembre, est décédé Mgr Franz Falk, archiviste diocésain de Mayence, curé de Kleinwinterheim.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La *Text and Translation Society* de Londres se propose de publier chez Williams et Norgate, sous le titre général de *Remnants of the later Syriac Versions of the Bible*, une édition des Épitres catholiques d'une version autre que la Peschitto et d'autres textes, édition due au professeur John Gwynn.

The Church of the Apostles (Londres, 1909, xii-366 p. Prix : 4 sh. 6), premier volume d'une série entreprise par le Rév. W. H. Hutton sous la rubrique : *The Church. Universal brief Histories of her continuous Life*, est l'œuvre d'un ministre anglican, le Rév. Longsdale Ragg. L'exposition est claire, sans appareil d'érudition. C'est un ouvrage d'un conservatisme éclairé, mais d'un conservatisme anglican qui, tout en les estompant un peu, ne manque pas de reproduire toutes les vieilles thèses en faveur parmi ses coreligionnaires.

Early Church History to A. D. 318, tel est le titre du nouvel ouvrage en deux volumes in-8 de M. Henry Melvill Gwatkin (Londres, 1909, xii-310 et vi-376 p.). Il ne faut pas s'attendre à trouver là une histoire, ni même une esquisse continue des trois premiers siècles de l'Église, accompagnée d'une abondante bibliographie. Sur ce dernier point l'auteur se montre d'une réelle sobriété. Il annonce d'ailleurs dans sa préface qu'il entend narrer à grands traits, sans dissimuler à l'occasion ses sympathies ou ses antipathies personnelles. Il n'a nullement l'intention de donner un nouveau répertoire des faits et des écrivains ecclésiastiques du genre de la *Kirchengeschichte* de Von Schubert. Ces sentiments que l'auteur se pique de ne point dissimuler sont avant tout ceux d'un anti-tractarien farouche. Leur véhémence trouble trop souvent son jugement critique et lui inspire les tirades les plus étranges et les plus déplacées. L. G.

— Le nom du Dr A. E. Burn évoque le souvenir encore tout récent de publications importantes sur l'histoire des symboles de foi (cf. RHE, t. X, 1909,

Digitized by Google

p. 425). Nous devons au même auteur un nouveau volume : *The Nicene Creed (Oxford Church Text Books,* Londres, Rivington, 1909. In-8, Sh. 1.), contenant l'histoire de la formule, l'exposé de sa doctrine et la critique de son texte grec et latin.

— La question du *Quicumque vult* et de l'opportunité de sa récitation à l'office public préoccupe toujours au plus haut point l'Église anglicane. Depuis longtemps on réclamait une nouvelle traduction reproduisant aussi exactement que possible le texte authentique. Le *Times* du 10 novembre 1909 publiait le rapport de la commission nommée dernièrement à cet effet par l'archevêque de Cantorbéry, à qui l'assemblée du clergé avait confié ce soin. Pour ce travail de révision le prélat avait songé aux hommes les mieux qualifiés, à ceux que recommandaient le plus leurs travaux antérieurs. On relève en particulier les noms des Drs J. Wordsworth et A. J. Mason, des Prof. Swete et Watson et de M. C. H. Turner. La version nouvelle qu'ils présentent et dont le *Times* reproduit le texte intégral, est basée sur les plus anciens manuscrits, aisément consultables aujourd'hui grâce à l'excellente publication du Dr A. E. Burn, *Facsimiles of the Creeds* (RHE, t. X, 1909, p. 425). C'est avec raison que l'archevêque de Cantorbéry déclarait ne voir dans cette entreprise qu'un acheminement vers la solution du problème si souvent débattu. En vérité la question n'a pas avancé d'un pas. La traduction rend le texte latin le plus authentique avec une scrupuleuse fidélité, ce dont on ne peut que louer les auteurs : c'est assez dire que les fameuses clauses comminatoires ... *quam nisi quisque... servaverit, absque dubio in aeternum peribit,* etc., n'ont rien perdu de la rigueur qu'on leur reproche tant. On ne pouvait mieux répondre à ceux qui ont prétendu que le texte primitif ne les contenait pas. Reste à savoir si l'Église officielle voudra faire accepter la rédaction nouvelle.

— Après les travaux et les publications de dom A. Wilmart, l'érudit et savant bénédictin bien connu des lecteurs de la RHE (cf. t. IX, 1908, p. 412 s.), l'opinion assez généralement acceptée attribue à Grégoire d'Elvire les *Tractatus Origenis,* les *Tractatus de epithalamio* et le *De fide orthodoxa contra Arianos.* L'étude de E. C. Butler : *Tractatus de epithalamio and Tractatus Origenis (Journal of theological Studies,* vol. X, nº 39, avril 1909, p. 450 s.) rappelle les multiples controverses qui se sont agitées autour de ces anonymes latins. E. C. Butler accepte, au moins comme la plus satisfaisante dans l'état actuel des connaissances à ce sujet, la conclusion essentielle formulée par dom Wilmart : les trois écrits appartiennent au même auteur, qui est Grégoire d'Elvire. Toutefois, le savant anglais pense que, si les résultats paraissent bien établis, certains procédés employés par dom Wilmart suggèrent des réserves; la méthode suivie ne serait pas absolument impeccable. En veut-on des exemples ? M. Butler ramène ses critiques à deux chefs. Il y a exagération dans le rapprochement de détails textuels presque insignifiants, dont la masse encombre et va même jusqu'à affaiblir la preuve stylistique en faveur de l'auteur unique. Puis, la critique interne dépasse les bornes de sa puissance lorsqu'elle prétend déterminer que les *Tractatus Origenis* datent sûrement de 360-385 et même que l'écrivain a dû recevoir sa formation théologique « *entre les années 350 et 360, et sans trop de peine, encore qu'il ne fût plus alors, semble-t-il, dans sa première jeunesse* ». L'excès de précision dans les détails risque fort de laisser souvent sceptique un lecteur qui se

Digitized by Google

rappelle, avec M. Butler, la diversité des opinions et les variations des savants contemporains à propos de quelques cas typiques en matière semblable (Tychonius, Commodien, etc.).

Ces conseils et ces remarques sont excellents; ils ne tendent nullement à entamer les résultats essentiels des travaux de dom Wilmart, pas plus d'ailleurs qu'à discréditer la critique interne, pourvu qu'elle reste prudente et avisée; ils sont sûrs d'être favorablement accueillis, grâce à la compétence singulière et à la parfaite courtoisie de leur auteur.

— Le dernier volume de la collection des *Texts and Studies* (vol. VIII, I) offre une grande importance pour la question liturgique : *The liturgical Homelies of Narsai*, by Dom R. H. Connolly, with an appendice by Edmund Bishop. (Cambridge, 1909. In-8, LXXVI-176 p. Sh. 6.) Le savant bénédictin, connu déjà pour ses études syriaques, a extrait d'une édition récente des homélies du nestorien Narsaï (Ve siècle) quelques pièces liturgiques du plus haut intérêt, que sa traduction anglaise met désormais à la portée de tous les lecteurs. On y trouve un exposé complet de la liturgie de la « messe des fidèles » et du rituel baptismal en usage dans l'Église nestorienne au lendemain de sa défection. Ce rituel baptismal n'était jusqu'ici connu que dans une rédaction abrégée et corrompue du VIIe siècle ; les homélies de Narsaï font revivre les rites supprimés à cette époque comme opposés aux théories pélagiennes, le renoncement au démon et la profession de foi. Le commentaire sur la liturgie atteste l'existence d'un texte étroitement apparenté à la « liturgie des Apôtres Addaï et Maris » toujours en usage chez les Nestoriens. Il la complète sur un point capital : on sait en effet que la liturgie actuelle des Nestoriens ne contient aucune mention des paroles de l'institution eucharistique, fait à peu près unique dont certains auteurs n'ont pas manqué de profiter pour contester le caractère essentiel de ces paroles (cf. RHE, t. IX, 1908, p. 837). Elles se trouvent au complet dans l'homélie de Narsaï, qui vient ainsi, une fois de plus, confirmer la tradition catholique. A propos de l'invocation du St Esprit, Narsaï expose son idée sur la valeur de cette formule : c'est pour lui la véritable prière de consécration. La netteté de cette explication a fourni à M. Edmund Bishop l'occasion de dire sa pensée sur la question encore si débattue du « moment de la consécration ». Il rappelle les points importants, l'opposition bien tranchée des systèmes et s'abstient de conclure ; mais du moins dit-il nettement, à l'encontre de bien des auteurs, que, selon lui, le canon romain n'a jamais eu d'autre épiclèse que le *Quam oblationem* et que le caractère du *Supplices te rogamus* est tout différent. L'étude du papyrus d'Oxford nouvellement édité avait amené l'auteur de ces notes à des conclusions analogues (*Report of the XIX Eucharistic Congress*, 1909, p. 389-394). — L'étude de M. Bishop, — elle occupe un bon tiers du volume de Dom Connolly (p. 87-176) —, aborde encore d'autres points des homélies de Narsaï : la splendeur du rituel qu'elles révèlent déjà, les diptyques, les litanies, etc.

P. de P.

— La collection des traductions de textes liturgiques entreprise par les éditeurs Cope et Fenwick de Londres vient de s'enrichir de l'ouvrage suivant de M. E. G. Cuthbert et F. Atchley : *The Ambrosian Liturgy, the Ordinary and Canon of the Mass according to the Rite of the Church of Milan.* (1909, XXXVI-108 p. Sh. 5.). Une longue introduction sur les particularités du rite milanais précède la traduction. Nous avons été un peu étonné de n'y

Digitized by Google

par trouver la moindre référence à l'excellent article publié sur ce sujet par M. Paul Lejay dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*.

Nous ne pouvons pas omettre de signaler deux récents articles d'un grand intérêt polémique et critique du R. P. H. THURSTON, S. J. Dans le premier, *Clerical Celibacy in the Anglo-Saxon Church (The Month*, août 1909, p. 180-194), le savant auteur montre combien sont insoutenables les théories émises par certains historiens anglais, Kemble, Hume, Hunt, Wakeman, Sir James Ramsay et d'autres, sur le mariage des prêtres dans l'ancienne Église anglo-saxonne. Une distinction fondamentale doit être préalablement établie entre ce qui est et était dès lors *de jure* et ce qui se produisit *de facto*, entre les prescriptions non équivoques des canons et les désordres aussi indéniables que déplorables du clergé de l'époque en question et des âges suivants. Le P. Thurston fait voir ensuite que l'expression « fils de prêtre » peut être prise, dans certains cas, au sens spirituel ; que, dans certains autres cas, il y a eu méprise sur le sens du vieil-anglais *preost* qui désigne un clerc en général, à moins qu'il ne soit uni au mot *moesse* (*moesse-preost*), auquel cas il désigne réellement un ecclésiastique parvenu au sacerdoce et disant la messe. Enfin, il faut se faire une idée de la façon dont s'opérait alors le recrutement du clergé. Très fréquemment des hommes mariés étaient appelés aux ordres majeurs, des hommes ayant souvent encore femme et enfants. Leur épouse, après l'ordination, ils ne devaient plus la considérer que comme une sœur; mais leurs enfants, bon gré mal gré, demeuraient leurs enfants comme par le passé. Ainsi s'expliquent les mentions de fils de prêtres qui se rencontrent dans les chartes et autres documents authentiques. Il est probable que des considérations analogues seraient propres à réduire à néant les systèmes de ceux qui ont également cru à l'existence d'un clergé légitimement marié dans les Galles et l'Irlande du moyen âge.

Le second article est intitulé *Book, Bell and Candle ; a Study in Anathemas* (*The Month*, novembre 1905, p. 483-501). Il est également très fouillé. Nous ne nous permettrons ici qu'une remarque. L'anathème, ou du moins la malédiction par la cloche, se pratiquait déjà dans l'ancienne Église d'Irlande. L'évêque ou l'abbé maudissait son adversaire en frappant du bout de son bâton la clochette portative qu'il avait toujours à sa portée.

Le *Ms Rawlinson B. 502* de la Bodléienne est assurément l'un des plus anciens et des plus précieux monuments de l'ancienne littérature religieuse d'Irlande. La Clarendon Press vient d'en donner un excellent facsimilé muni d'une introduction et de tables dues à la plume érudite du professeur KUNO MEYER, de Liverpool : *Rawlinson B. 502. A Collection of pieces in prose and verse in the Irish Language compiled during the eleventh and twelfth centuries* (Oxford, 1909. XIV-168-42 p. Prix : 84 sh.). « Si l'on compare notre manuscrit, dit le distingué celtiste, aux livres de Leinster, au Leabhar Breac, au livre de Ballymote et au livre de Lecan, on verra qu'il l'emporte sur tous par l'exactitude du texte et par la pureté de la langue, si bien qu'il doit être regardé avec le Leabhar na-h-Uidre comme le plus important des manuscrits écrits en moyen-irlandais qui nous sont parvenus » (p. XIV). Nous ajouterons que comme exécution le facsimilé d'Oxford surpasse de beaucoup ceux des manuscrits en question publiés par l'Académie royale d'Irlande.

C'est en l'an 1224 que les premiers frères mineurs arrivèrent en

Digitized by Google

Angleterre. Là, comme dans la plupart des pays, ils réussirent vite à se rendre populaires, et se propagèrent rapidement. Un document précieux pour l'histoire des débuts de l'ordre de S. François en terre insulaire est la Chronique de Thomas d'Eccleston intitulée *De adventu fratrum minorum in Angliam*. Sur ce frère mineur on ne possède malheureusement aucun renseignement biographique précis. Il parait avoir rédigé vers 1258 son ouvrage dont il mit vingt-cinq ans à recueillir les matériaux. De fait il se montre en général remarquablement exact; il est rare que ses témoignages soient en désaccord avec les meilleures sources contemporaines d'information. Cette chronique a été plusieurs fois éditée. Voici que le P. CUTHBERT, O. S. F. C. en publie aujourd'hui une traduction anglaise accompagnée d'une importante préface et de notes (Londres, 1909, XXXIX-168 p.).

La Clarendon Press va prochainement donner le premier volume des *Oxford Studies in Social and Legal History*, publication confiée à la diligence du professeur VINOGRADOFF. Ce premier volume renfermera notamment une étude du professeur A. SAVINE sur les monastères anglais à la veille de la dissolution.

Le Rév. EDWIN H. BURTON, vice-président de Saint-Edmund's College, nous donne une vie très étudiée et intéressante de Richard Challonner, qui fut vicaire apostolique du district de Londres de 1759 à 1781 : *The Life and Times of Bishop Chalonner (1691-1781)* (Londres, 1909, 2 vol. de XXXIV-403 et VIII-367 p. Prix : 25 sh.). L'ouvrage est copieusement illustré. Les cent dernières pages sont réservées aux documents, dont les plus importants sont reproduits dans leur teneur originale, et à un index général alphabétique fort complet. L. G.

— C'est un admirable tour de force que vient d'accomplir le bibliothécaire de la *London Library* (St. James's Square), M. le Dr C. T. HAGBERG WRIGHT, en achevant, après moins de cinq années d'un travail constant, le catalogue par ordre de matières d'une collection qui compte plus de 220.000 volumes : *Subject-Index of the London Library* (Londres, 1909. In-4°, XXVII-1254 p. Sh. 31). Jusqu'à présent cette bibliothèque mettait à la disposition de tous les membres souscripteurs les trésors littéraires consignés dans son *Catalogue* par noms d'auteurs; son utilisation est désormais beaucoup plus aisée grâce à la riche bibliographie qu'elle offre aux chercheurs; c'est une facilité de travail, une épargne de temps dont tous lui seront reconnaissants. Ajoutons même qu'indépendamment des services qu'en retireront les souscripteurs, ce recueil bibliographique possède une valeur propre, comme source de renseignements très complets sur la plupart des questions de théologie, de littérature et d'histoire. P. DE P.

— Une table par ordre de matières et par ordre d'auteurs de la revue des Jésuites anglais, *The Month*, vient de paraître à la Manresa Press, de Londres, au prix de 3 shillings et 6 pence. Elle va de 1864, année de la fondation de la revue, à 1908.

His Majesty Stationery Office publie un *Catalogue of the Publications of Scottish Historical and Kindred Clubs and Societies and of the Volumes relative to Scottish History* avec une table par M. C. S. TERRY (Londres, 1909, 253 p. Prix : 10 sh.).

Digitized by Google

Outre les sujets portés au programme de la *Summer School* de théologie d'Oxford que nous avons indiqués en avril dernier (Cf. RHE, t. X, p. 424), les suivants ont encore été traités : *General aspects of Orphism and its Significance for Religious Thought in the later Greek Period* (Dr L. R. FARNELL); *Comparative Religions as a help to Religions Synthesis* (Prof. J. HOPE MOULTON et GOBLET D'ALVIELLA); *Christianity and early Islam* (Rév. G. W. THATCHER); *Problems of the early Roman Church between 100 and 140 A. D.* (Prof. LAKE); *The Beginnings of Christian Art* (Dr ODGERS); *Modernism* (Rév. A. L. LILLEY).

La Société des études bibliques de Liverpool (Cf. RHE, t. X, p. 196) a inauguré le 6 octobre la série de ses lectures pour l'année scolaire 1909-1910. Voici la liste des sujets inscrits au programme : *Some new Subjects of Theological Studies* (Prof. J. H. MOULTON); *The Pastoral Epistles* (Rév. G. E. AICKIN); *History of the Papacy from the Great Schism to the Council of Constance* (J. A. TWEMLOW); *Hebrew* (Rév. S. FRIEDEBERG); *The Synoptic Gospels* (Rév. HARFORD); *St James, St Peter and St Jude* (Rév. J. G. GOOLD); *Johannine Writings* (Rév. KEMPTHORNE). Chacune de ces matières sera l'objet de dix leçons.

La *Henry Bradshaw Society* a tenu son assemblée annuelle le 17 novembre 1909, sous la présidence de l'évêque de Salisbury. La société vient de distribuer à ses membres l'*Ordinal* d'Exeter édité en deux volumes par le Rév. J. N. DALTON. Le comité a eu le regret d'annoncer que la publication du second volume du *Stowe Missal* n'était pas encore chose prochaine. Quatre nouveaux vice-présidents ont été élus : l'évêque de Gloucester, le R. P. EHRLE, S. J., Mgr GIOVANNI MERCATI et M. EDMUND BISHOP.

Dans une nouvelle série de leçons donnée à *University College*, à Londres, du 5 novembre au 10 décembre 1909, sur ce sujet : *Recent Research in Celtic Philology, Literature and History*, le professeur KUNO MEYER a touché à plus d'un point intéressant l'histoire ou l'archéologie chrétienne de l'Irlande et du Pays de Galles. Il a consacré sa dernière conférence à l'œuvre de feu Whitley Stokes, dont nous avons tâché de relever ici, à notre propre point de vue, les singuliers mérites (Cf. RHE, t. X, p. 632-633).

Nous lisons dans l'*Athenaeum* du 20 novembre 1909, p. 630, que MM. Bell se proposent de publier un ouvrage illustré de M. ARTHUR C. CHAMPNEYS sur l'architecture ecclésiastique de l'Irlande. Nous connaissons de cet auteur une série d'excellentes études qui parurent en 1905 dans l'*Architectural Review* (t. XVII et XVIII) sous le titre : *A Sketch of Irish Ecclesiastical Architecture*. Nous louons ce spécialiste si averti de réunir en volume, en les développant sans doute encore, ces pages qui méritaient certes d'atteindre un public plus étendu que celui d'une revue technique.

En 1907 la RHE a brièvement exposé le problème universitaire irlandais (cf. RHE, t. VIII, p. 203-204). Ce problème a été solutionné par le *Irish Universities Act* de 1908. Cette loi établit à Dublin, à côté de la vieille université protestante de Trinity College et à la place de l'Université Royale, corps d'examinateurs qui n'enseignaient point, une nouvelle université non confessionnelle en apparence, *University College*, mais qui est destinée par le fait aux catholiques. D'autre part elle organise une seconde université à Belfast, de même officiellement non confessionnelle, mais qui de fait ne sera guère fréquentée que par les étudiants presbytériens du nord de l'Irlande.

Digitized by Google

Deux commissions nommées par le Parlement, siégeant, l'une à Belfast, l'autre à Dublin, sont chargées des premières mesures de transition. La commission de Dublin a déjà choisi la plupart des professeurs de la nouvelle université. Nous donnons les noms de quelques-uns d'entre eux ci-dessous, sous la rubrique *Nominations*. Le professeur d'histoire ne doit être élu qu'au commencement de 1910. Les catholiques Irlandais n'ont pas lieu de se montrer mécontents du nouvel état de choses. L'archevêque de Dublin, Mgr Walsh, fait partie de la commission universitaire de cette ville. L'histoire des efforts des catholiques d'Irlande pour arriver à cet heureux résultat a été retracée par un écrivain français dont la compétence en fait de questions scientifiques et littéraires britanniques n'est plus a établir, M. l'abbé Ch. Hermeline, dans un article de la *Revue de l'Institut catholique de Paris* sur *Les nouvelles universités d'Irlande* (juillet-août 1909, p. 289-306).

— *Nominations*. — Le Rév. George Adam Smith, professeur de langue, littérature et théologie de l'Ancien Testament à l'*United Free Church College* de Glasgow a été élu, en octobre 1909, principal de l'Université d'Aberdeen, en remplacement du Dr John Marshall Lang, décédé.

A la fin d'octobre 1909, ont été nommés professeurs à *University College* de Dublin les savants dont les noms suivent : M. A. Stewart Macalister, professeur d'archéologie celtique ; M. John Mac Neill, professeur d'histoire irlandaise ancienne ; M. Douglas Hyde, le président bien connu de la *Gaelic League*, professeur d'irlandais moderne ; M. Osborn Bergin, philologue que son enseignement à la *School of Irish learning* avait déjà fait remarquer, professeur de langue et de littérature irlandaises anciennes.

Les deux savants papyrologues de l'université d'Oxford, B. P. Grenfell et C. S. Hunt, ont été créés docteurs *honoris causa* par la faculté de droit de l'université de Gratz.

— *Décès*. — Le 26 octobre, à Édimbourg, le Dr G. W. Sprott, président de la société d'ecclésiologie d'Écosse, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'histoire de la liturgie anglicane.

Le 12 novembre 1909, M. Arthur William Moore, président de la Chambre des Clefs depuis 1898. Il s'était fait connaître dans le monde littéraire par ses publications sur l'île de Man : *The Surnames and Place-names of the Isle of Man* (1890), *The Folk-lore of the Isle of Man* (1891), *The Diocese of Sodor and Man* (1893), *A History of the Isle of Man*, en 2 volumes (1900). L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — Les derniers volumes des *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne renferment plusieurs travaux de valeur, intéressant vivement l'histoire ecclésiastique. A mentionner tout d'abord, dans le tome CLIX (1908, p. 1-116), la première partie d'une série d'études, intitulées *Wiener Palimpseste*, de M. Jos. Bick : *Cod. Palat. Vindobonensis 16, olim Bobbiensis*. C'est une très minutieuse notice, illustrée de 6 planches en phototypie, consacrée à l'histoire et à la description d'un des plus précieux *codices* de la Bibliothèque impériale, un manuscrit d'origine irlandaise de la fin du viiie siècle, provenant de l'abbaye de Bobbio. Il contient, en palimpseste, à côté d'un fragment du *De bello civili* de Lucain, de l'*Ars veterinaria* de Pelagonius, du περὶ ὕλης ἰατρῆς de Dioscure, 20 folios du texte latin de l'Histoire des Apôtres et des lettres de Jacques et de Pierre. Cette partie du

Digitized by Google

ms. semble remonter au ve ou au vi^e siècle. Le codex renferme également deux folios d'une traduction partielle en latin du ve siècle, jusqu'ici inconnue, d'une lettre apocryphe de l'apôtre S. Paul en langue copte. A force de patience, M. Bick est parvenu à donner du texte palimpseste une édition déjà satisfaisante, mais encore fort incomplète.

M. G. Weinberger commence, de son côté, une série de monographies relatives à l'histoire des mss. grecs et latins, généralement de nature religieuse, et aux bibliothèques anciennes, sous le titre : *Beiträge zur Handschriftenkunde*. Dans le tome CLXI des *Sitzungsberichte* (1909, p. 1-150) il reconstitue quelques collections précieuses, aujourd'hui disparues ou dispersées, et passe en revue certaines bibliothèques orientales, russes, de l'Europe occidentale, des mss. bibliques, des codices à miniature, des collections de papyrus et dresse une bibliographie complète de ces fonds littéraires. Dans le chapitre I, l'auteur décrit quelques mss. des anciennes bibliothèques des abbayes de Corvey, de Prodromo à Constantinople et du cardinal Jean Jouffroy († 1473). Par suite des guerres, les bibliothèques des régions balkaniques ne sont pas fort riches en mss., celles de l'Orient le sont davantage. M. Weinberger cite les collections du Mont-Athos, de l'école commerciale de Chalki, de Jérusalem, de Sinaï ; parmi les collections russes, celles de Moscou et de St-Pétersbourg ; pour l'Europe occidentale celles de Berlin, Bruxelles, Darmstadt, Dusseldorf, Leyde, Leipzig, Londres, Milan, Mont-Cassin, Rome, Stuttgart, Turin, Upsala, Wolfenbuttel et un grand nombre de dépôts moins connus. Sur toutes ces richesses manuscrites, l'auteur fournit une abondante bibliographie qui condense une foule de renseignements précieux éparpillés dans des publications variées. Il nous donne un répertoire de valeur qui rendra service, bien qu'il ne puisse avoir la prétention d'être absolument complet. H. N.

— En rendant compte (RHE, 1907, t. VIII, p. 770-774) du travail de M. Zeiller sur les origines chrétiennes en Dalmatie, nous avons été amenés à dire aussi quelques mots d'un opuscule de M. de Pietro, concernant les origines chrétiennes de Salone et plus particulièrement saint Domnio. Sous le pseudonyme de de Pietro se cache M. l'abbé P. Kaer, qui signe parfois d'autres façons encore. M. Kaer a répondu au travail de M. Zeiller dans la *Rivista Dalmata* de 1907, principalement afin de démontrer l'existence d'un Saint Domnio, martyr des temps apostoliques. Non content de défendre une fois de plus cette théorie insoutenable, M. Kaer a publié depuis un travail intitulé : *San Doimo, vescovo e martire di Salona, nell'archeologia e nell'agiografia* (Sebenico, Ugo Fosco et Cie. 1908. In-8, 280 p.). Naturellement, Mgr Bulic, le directeur des fouilles de Spalato, est de nouveau violemment attaqué par l'auteur, pour ce qui concerne la partie archéologique. Dans la partie hagiographique de son travail, M. Kaer revient sans cesse à ses anciennes erreurs. Inutile de nous arrêter plus longtemps à cette publication, qui prétend en imposer en vain par la liste des sociétés dont l'auteur est membre ou correspondant, imprimée sur la couverture.

— M. A. Schönbach continue, dans le tome CLXIII des *Sitzungsberichte* (1909, p. 1-90), ses attachantes recherches sur la littérature narrative d'ordre religieux du moyen âge : *Studien zur Erzählungsliteratur des Mittelalters. Achter Teil : Ueber Caesarius von Heisterbach.* C'est la seconde fois qu'il s'occupe de l'illustre et non moins crédule conteur, examinant cette fois les procédés

Digitized by Google

de composition assez curieux de Césaire. On n'ignore pas, en effet, que rien chez lui n'est plus varié que la façon dont il rapporte les mêmes événements au cours de ses *Homiliae* et des *Libri VIII miraculorum*. C'est ainsi que trente événements sont racontés d'une manière textuellement la même, seize récits ne présentent que des modifications de détail, tandis que trente-huit autres diffèrent quant à l'objet même de la narration; Césaire modifie la date, transpose les faits, embellit des situations attachantes, de façon à donner d'un même événement deux et parfois trois versions entièrement différentes. Ce procédé n'a rien d'étrange et se constate, comme le montre M. Schönbach, chez deux prédicateurs célèbres du XIIIe siècle, Jacques de Vitry et le dominicain Étienne de Bourbon. Le public peu exigeant de l'époque tolérait cette liberté de composition et ne pensait pas que la défense des vérités morales et religieuses en subissait quelque dommage. H. N.

— *Nominations*. — M. J. STRZYGOWSKI, professeur à l'université de Gratz, est nommé professeur d'histoire de l'art à l'université de Vienne. — M. F. WILKE, professeur extraordinaire de théologie de l'A. T. à Kœnigsberg, passe comme professeur ordinaire à la faculté évangélique de Vienne, où ces cours avaient été provisoirement confiés, pendant le semestre d'hiver 1908-1909, à M. J. HERRMANN, *Privatdozent*. — M. M. DVORAK, professeur extraordinaire d'histoire de l'art moderne, est promu à l'ordinariat. — M. H. JUNKER *Privatdozent* d'égyptologie, est nommé professeur extraordinaire.

A l'université d'Innspruck, le Dr I. P. DENGEL, *Privatdozent*, est nommé professeur d'histoire universelle. — A la faculté de théologie catholique, les cours d'Écriture Sainte et de langues orientales donnés par le R. P. FONCK, actuellement président de l'institut biblique à Rome, sont confiés au Dr J. LINDER, ci-devant professeur au séminaire de Klagenfurt.

— *Décès*. — Le 26 Septembre, à Zablat, est mort M. COLOMAN THALY, professeur, homme d'État, et surtout historien méritant et fécond. Il publia beaucoup de sources et de travaux sur le soulèvement national de la fin du XVIIe s. et du commencement du XVIIIe s. M. THALY était président de la classe des sciences philosophiques, sociales et historiques de l'Académie hongroise des sciences, et président de la Commission historique.

Belgique. — La RHE (1907, t. VIII, p. 206-207) a parlé avec éloge du commentaire de M. le chanoine CAMERLYNCK, professeur au Grand Séminaire de Bruges, sur les Epîtres catholiques dont une nouvelle édition (*Commentarius in Epistolas catholicas*... Bruges, Beyaert, 1909. In-8, 298 p. Fr. 3,50) vient de témoigner le succès grandissant.

Si l'on compare cette édition avec la précédente, on n'hésitera pas, croyons-nous, à reconnaître que l'auteur a su améliorer notablement son commentaire. Ce n'est pas que, sur les questions importantes qui se posent au sujet des Épîtres catholiques, le savant professeur de Bruges ait été amené à changer d'avis. Il maintient l'apostolicité de Jacques, le frère du Seigneur, l'explication hiéronymienne de la parenté des *frères du Seigneur* à l'égard du Christ; il se prononce en faveur de l'authenticité de la *IIa Petri*, dont il admet la dépendance vis-à-vis de l'Épître de Jude. Il reconnaît saint Jean, l'Apôtre, comme l'auteur de trois épîtres johanniques, et défend l'authenticité de l'Épître de saint Jude, écrite vers 64. Mais, sur toutes ces questions, le lecteur rencontre les arguments des adversaires de l'opinion

Digitized by Google

traditionnelle clairement exposés et judicieusement appréciés. Les textes les plus difficiles, et ils ne sont pas rares dans les Épîtres catholiques, sont longuement étudiés; l'auteur ne se contente pas de donner sa propre interprétation, mais il expose aussi les explications différentes qui ont le plus de vogue. Le verset des trois témoins (I *Jo*, v, 7) est traité à part avec les développements que comporte le sujet : l'auteur se rallie aux conclusions de l'opuscule connu de Kuenstle. Une bibliographie abondante et choisie permet de pousser plus loin les recherches et ne peut que favoriser le travail personnel de l'élève. Bref, ce commentaire répond aux multiples exigences de l'enseignement biblique catholique.

— La RHE a jadis recensé (1904, t. V, p. 326-329; 1907, t. VIII, p. 119-121) l'*Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (476-950)* par CHARLES MOELLER, professeur à l'université de Louvain. Voici que, pour en rendre le maniement plus commode et plus fructueux, l'auteur publie un *Répertoire analytique* (Louvain, Ch. Peeters; Paris, A. Fontemoing, 1910. In-8, p. XV-XXXVI. F. 1) de cet important instrument de travail. Au lieu d'une simple table onomastique, il a préféré répartir l'indication des matières sous des rubriques systématiques, tout en adoptant pour chacune d'elles l'ordre alphabétique.

— Le chanoine RAPH. VAN WAEFELGHEM a publié dans les *Analectes de l'ordre de Prémontré* (t. IV et V. Extrait. Bruxelles, Misch et Thron, 34 p.) une très consciencieuse notice sur *Les cartulaires de l'abbaye du Parc*, qui constitue un bon travail préliminaire à la publication du cartulaire actuellement en préparation de cette abbaye. Parc a le bonheur d'avoir conservé dans son monastère, après la tourmente révolutionnaire, une admirable série de dix cartulaires, dont trois du XIIIe siècle, trois du XVe, trois du XVIe et un du XVIIe siècle. L'auteur décrit longuement et avec soin chacun de ces registres aux biens, au point de vue tant de leur aspect matériel que de leur contenu. Remarquons surtout le superbe cartulaire de l'abbé Libert de Pape (composé de 1648 à 1655), dont les 27 volumes contiennent environ 4000 actes, classés par ordre des localités où l'abbaye possédait des biens. Il est à souhaiter que les éditeurs du cartulaire ne s'écartent pas de ce classement qui, pour être très ancien et généralement abandonné aujourd'hui dans les publications scientifiques, n'en est pas moins, croyons-nous, le plus rationnel au point de vue de l'histoire du domaine abbatial. Groupées par ordre géographique de possessions, les chartes s'éclairent mutuellement et permettent de suivre, beaucoup mieux que dans nos éditions actuelles de cartulaires, les vicissitudes de ces propriétés ; que de questions douteuses de chronologie et d'authenticité reçoivent une réponse satisfaisante uniquement par le rapprochement de documents relatifs à un même domaine ! H. N.

— Nous avons eu l'occasion de signaler, dans un des numéros précédents de la RHE (1909, t. X, p. 831-832), le travail très intéressant que l'auteur danois J. JÖRGENSEN a consacré à Saint François d'Assise. Ce travail vient d'être traduit en flamand par le R. P. STANISLAS VAN DE VELDE, O. F. M. (*De H. Franciscus van Assisië, naar het Deensch van J. Jörgensen*. Tongres, Vranken, 1909). Malgré la très sincère admiration que le dévoué religieux professe pour son modèle, il a cru devoir le modifier en deux endroits différents : il a complété notamment l'étude préliminaire sur les sources (sans la rendre toutefois absolument complète), et il a remanié le chapitre

Digitized by Google

concernant l'indulgence de la Portioncule. Sur ce dernier point, d'ailleurs, M. JÖRGENSEN a lui-même changé d'avis depuis la première édition de son livre : il admet maintenant qu'elle remonte à saint François en personne. (Sur les motifs qui déterminent l'adhésion de Jörgensen, de Lemmens, de Faloci Pulignani, de Holzapfel, etc. à la théorie traditionelle, nous nous expliquerons dans un travail personnel, relatif à l'Indulgence, qui est déjà sous presse depuis quelque temps. Si les circonstances nous permettent d'en pousser un peu activement l'achèvement, nous espérons qu'il sera offert au public dans les premiers mois de l'année 1910). Les autres changements introduits par le R. P. VAN DE VELDE, pour intéressants qu'ils soient, ne modifient pas le caractère général de l'ouvrage : nous sommes heureux de dire de la traduction tout le bien que nous avons dit de l'original. Quant au style, le traducteur a su éviter la plupart des écueils auxquels expose toute version de quelque étendue : il suffira de quelques légères corrections lors d'une seconde édition pour faire de son livre un petit chef-d'œuvre, honorant grandement les lettres flamandes. A. FIERENS.

— La première partie du tome II des *Lettres de Jean XXII (1316-1334)* publiées par M. A. FAYEN, membre de l'Institut historique belge à Rome (Rome, Bruxelles et Paris, 1909. In-8, 448 p.) suit de très près le t. I, dont nous avons rendu compte (RHE, 1909, t. X, pp. 133-137). Le présent fascicule va du n° 1631 au n° 2868, c'est-à-dire du 14 sept. 1325 au 5 oct. 1330. La nature habituelle des bulles éditées par M. Fayen est trop connue pour qu'il faille s'y arrêter ici ; signalons seulement quelques pièces d'un intérêt plus général. Les luttes, encore très vives, de 1323 à 1330, entre la Flandre et le roi de France sont représentées par les n°s 1670, 1691, 1718, 1923, 1935, 1942, 2222 et 2223 ; les dissensions entre l'évêque de Liège et le chapitre de Huy par les n°s 2006 et 2007 ; les n°s 2027 et 2050 fournissent des renseignements curieux sur l'envoi par la comtesse Jeanne de Hainaut, des reliques de son oncle, S. Louis d'Anjou, archevêque de Toulouse, canonisé le 7 avril 1317 ; sur les excès commis par les officiaux de Liège au comté de Luxembourg on a une bulle intéressante du 10 janvier 1329. Le reste des actes a rapport à la discipline ecclésiastique dans les Pays-Bas au XIVe siècle. Ce nouveau volume témoigne une fois de plus du soin et du savoir-faire avec lesquels M. Fayen exécute ses travaux historiques.

La Commission royale des Lois et Ordonnances inaugure une nouvelle sous-série de publications par la mise au jour du tome Ier du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle* (Bruxelles, Goemaere, 1909. In-fol., v-430 pp.). Ce travail est dû à M. V. BRANTS. La masse de documents à éditer avait empêché jusqu'ici la Commission de pousser les travaux au-delà du règne de Charles-Quint ; pour les années 1555 à 1701 on ne disposait ni de listes chronologiques des ordonnances, ni d'éditions de pièces in-extenso. C'est assez dire les précieux services que le volume de M. Brants est appelé à rendre. Notons que l'auteur n'a pas entendu publier uniquement, comme de juste, les actes qui d'après leur nature diplomatique étaient considérés jadis comme *lois* et *ordonnances*, mais encore les *octrois* (d'ordre industriel et financier), les *instructions* des gouverneurs généraux et provinciaux, les décisions des grands conseils de justice (Flandre, Brabant). Néanmoins il a pris « quelques formules caractéristiques » et procédé à un « échantillonage ». L'histoire religieuse de cette époque trouvera très peu à

Digitized by Google

glaner dans ce volume; les documents les plus importants à ce sujet sont les *Statuta synodi Mechliniensis* édités par Mgr de Ram et ceux relatifs à la visite de l'Université de Louvain en 1607. Elle est un peu mieux représentée dans la récente *Liste chronologique [provisoire] des édits et ordonances des Pays-Bas; règnes de Philippe IV et de Charles II (1621-1700)* publiée également par M. Brants (Bruxelles, Goemaere, 1909. In-8°, VII-236 p.). H. N.

— Sous le titre : *Het Belgisch Gezantschap te Rome onder de regeering der aartshertogen Albrecht en Isabella (1600-1633) naar onuitgegeven diplomatische bronnen* (Eeckeren-Donck, Veuve L. Van Hoeydonck, 1909. In-8, XVI-243 p.), le Dr L. V. Goemans vient de réunir en fascicule une série d'articles parus antérieurement (1905-1909) dans les *Bijdragen voor de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*, sur les origines de la légation belge à Rome sous les archiducs Albert et Isabelle (1600-1633). Le travail est divisé en deux parties : l'organisation matérielle de la légation et des notices consacrées aux résidents de 1600 à 1633. La première partie traite principalement des voyages, de la correspondance, de la situation diplomatique et des moyens d'action du résident (p. 1-114). La seconde partie offre une série de notices consacrées aux différents résidents : Jean Richardot (1600-1603), Don Pedro de Tolède (1603-1605), Herman Ortemberg (1605-1611), Philippe Maes (1610-1618) et Jean-Baptiste Vivès (1618-1632). Cette seconde partie ne dépasse guère la portée d'une série de notices nécrologiques consacrées aux résidents. Le plan du travail prévoyait une troisième partie consacrée à l'activité diplomatique des résidents. La crainte de donner une trop grande extension à son travail et surtout la nécessité de mettre le rôle diplomatique des résidents belges en rapport avec la diplomatie et la politique générale des grandes puissances au début du XVIIe siècle ont amené le Dr Goemans à fusionner cette troisième partie avec la seconde. C'est regrettable ; car il importe plus, pour l'histoire de la légation belge à Rome, d'en connaître l'activité diplomatique dans la politique générale et dans la politique intérieure que de connaître les menus détails de son organisation matérielle. La rapide esquisse tracée dans le *curriculum vitae* de chaque résident ne dit pas le dernier mot de la diplomatie des résidents près du Vatican sous les Archiducs. Nous engageons vivement le Dr Goemans, dans l'intérêt de sa publication, à la compléter en ce sens. Pour terminer le travail, une intéressante série de correspondances (p. 187-236) échangées entre les Archiducs et leurs résidents. A. Pasture.

— Le 8 novembre dernier, la Commission royale d'histoire de Belgique a tenu une séance solennelle au palais des académies pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. La cérémonie, présidée par M. le baron Descamps, ministre des sciences et des arts, était honorée de la présence de feu S. M. le roi Léopold II et d'une foule de notabilités du high-life académique, universitaire, historique, diplomatique et politique. M. le ministre Descamps a fait en termes vibrants l'éloge de la Commission ; M. S. Bormans, président, et M. H. Pirenne, secrétaire, ont retracé, chacun à un point de vue spécial, l'activité de cette corporation scientifique depuis son origine en 1834; puis, M. G. Kurth, ancien secrétaire, a lu une très savante étude sur « *Notre nom national* », qui a été accueillie par d'enthousiastes applaudisssements. Pour finir, S. M. Léopold II a remis à chaque membre de cette société une médaille commémorative représentant A. Miraeus occupé à déchiffrer une charte.

Digitized by Google

— L'Université libre de Bruxelles a célébré le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation du 19 au 22 Novembre dernier. Plusieurs universités étrangères s'étaient fait représenter à ces fêtes. A cette occasion, un don magnifique de quatre millions a été offert à l'Université par quelques généreux bienfaiteurs. Divers savants belges et étrangers ont été proclamés docteurs *honoris causa*; citons, pour la faculté de philosophie et lettres, MM. ADAM (Nancy), G. LANSON et E. LAVISSE (Sorbonne), A. LOISY, G. LYON (Lille), C. NEUMAN (Strasbourg), F. CUMONT, P. FREDERICQ et H. PIRENNE (Gand), M. MAETERLINCK et le poète E. VERHAEREN.

— A l'occasion de la nomination du R. P. J. VAN DEN GHEYN aux fonctions de conservateur de la Bibliothèque royale, ses amis et ses admirateurs ont organisé une manifestation en son honneur et lui ont offert son portrait et un banquet, le 24 octobre dernier, sous la présidence de M. A. Beernaert, ministre d'État. Une élégante plaquette parue depuis lors reproduit les discours prononcés au cours de la fête.

— Depuis la nomination de M. le chanoine P. Ladeuze aux fonctions de Recteur, trois membres du corps enseignant de l'Université de Louvain, M. H. DE JONGH, professeur de théologie morale, M. J. LEBON, président du Collège du Saint-Esprit et professeur d'Écriture Sainte et de Patrologie, et M. L. VAN DER ESSEN, assistant de M. Cauchie, sont entrés dans le Comité de rédaction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Le Comité a offert la présidence d'honneur de la Revue à M. le Recteur LADEUZE, qui, depuis dix ans, partageait avec M. A. Cauchie la direction de ce périodique.

— *Nomination*. — M. l'abbé J. LEBON a été nommé professeur d'Écriture Sainte et de patrologie à la faculté de théologie de l'université de Louvain, en remplacement de M. le chanoine P. Ladeuze, dont la RHE a précédemment annoncé la promotion aux fonctions rectorales.

— *Décès*. — Il n'est pas dans nos usages de signaler ici le décès des libraires. Nous tenons cependant à faire une exception pour rendre hommage à la mémoire de M. CHARLES PEETERS, libraire-éditeur, né à Diest, le 27 nov. 1831, décédé à Louvain, le 26 décembre 1909. Par la dignité de sa vie, par son souci de l'honneur professionnel, non moins que par le nombre et l'importance des œuvres sorties de ses presses, il s'était acquis en Belgique et à l'étranger une grande et légitime considération. La *Revue d'histoire ecclésiastique* se souvient avec reconnaissance du concours dévoué qu'il lui a fourni comme imprimeur pendant de longues années. *Anima ejus in bonis demorabitur*.

Espagne. — Le R. P. ANTOLIN, bibliothécaire de l'Escurial, a soumis, dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia* de Madrid, à un examen approfondi et édité partiellement le ms. a, II, 9 de cette Bibliothèque : *Estudios de codices visigodos. Codice a, II, 9, de la Biblioteca del Escorial* (Extrait. Madrid, de Fortanot. In-8, 121 p.). L'attention a déjà été attirée à mainte reprise sur l'importance du ms., d'abord en 1762 par Fr. Bayer dans son catalogue des mss. de l'Escurial, par P. Ewald ensuite dans sa notice : *Reise nach Spanien im Winter von 1878 auf 1879*, mais surtout par le bénédictin dom M. Férotin dans la *Revue des Questions historiques* de 1903. Le codex a été écrit en l'an 992 de l'ère d'Espagne, ou en 954 de la nôtre ; il fut donné par Jorge de Beteta au roi d'Espagne Philippe II, qui le destina à sa bibliothèque de San

Digitized by Google

Lorenzo. Il contient, entre autres documents historiques, un *Prologum in laudem domini Ildefonsi a beato Juliano episcopo editum*, un *Libellus de virginitate S. Mariae*, une *Vita Sancte Melanie senatricis romane*, composée dans la première moitié du ve siècle par un chapelain de la sainte et publiée en 1905 par Son Ém. le cardinal Rampolla. Le P. Antolin publie ensuite les travaux inédits, qui sont, le *Liber de Vita sancte Helie* (fol. 72-92) ; une *Vie de Ste Euphrasyne* (fol. 112-115) ; une *Vita sancte Pelagie*, et une *Vita domne Marie Egiptie translata de greco in latinum*. H. N.

— L'Athénée de Madrid annonce une série de trente conférences historiques, ayant pour objet l'étude des principaux événements de l'année 1810. Parmi les sujets traités, relevons les deux suivants : *Le problème religieux aux Cortès de Cadix* et *L'attitude des ecclésiastiques au Parlement espagnol*. Les conférenciers ont été choisis parmi les professeurs ordinaires de l'Athénée et parmi les membres de la *Real Academia de la historia*.

Le Ministre de l'instruction publique vient de décréter, pour l'université de Santiago, la fondation d'un musée historique, qui, sous le nom de *Bibliothèque America*, réunira les livres, portraits et objets de toute sorte qui ont trait à l'histoire de l'Amérique et qui ont été ou seront remis à l'État espagnol par les gouvernements ou les particuliers des républiques hispano-américaines.

— *Nominations*. — Le 31 oct. a eu lieu la réception du nouveau membre de la *Real Academia de la historia*, D. Francisco de Laiglesia, qui avait pris pour thème de son discours les relations des Cortès de Castille et de Léon avec l'empereur Charles-Quint.

D. Joaquin Freye de Andrade a obtenu de l'État une bourse de séjour à Rome, pour étudier dans les archives du Vatican les documents relatifs à l'antipape Pierre de Luna (Benoît XIII).

D. Mariano Gómez Gonzalez profitera d'une bourse de voyage pour étudier les méthodes d'enseignement de l'histoire du droit dans les universités de France et de Belgique.

D. Manuel Sarrano Sanz et D. Ricardo Beltran y Róspide, membres de la *Real Academia de la historia*, ont été nommés respectivement titulaires des chaires d'histoire universelle et de géographie à l'École Normale Supérieure de Madrid, nouvellement créée.

La *Real Academia de la historia* a élu membre correspondant pour Caracas D. Laureano Vallenilla Lanz. P. Sicart.

États-Unis. Amérique. — J. L. Morison, professeur d'histoire à l'université de Kingston, Canada, vient d'éditer, d'après le manuscrit du Trinity College de Cambridge, le fameux livre de Reginald Pecock, *The Book of Faith* (Glasgow, Maclehose, 1909. In-8, 315 p. Sh. 5). Il avait été publié déjà par les soins de Henry Whartons en 1688 ; cependant, puisque les vues de l'évêque de Chichester n'avaient pas été respectées, une nouvelle édition était devenue indispensable, surtout après les études de Churchill Babington, qui, en 1858, donna une réimpression du *Repressor of over much Blaming of the Clergy* du même auteur. Comme introduction au *Book of Faith*, Morison nous donne un essai sur le développement des idées au xve siècle ; c'est moins une étude d'histoire austère qu'une dissertation éloquente. En tous cas elle fait com-

Digitized by Google

prendre, même à ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, le grand mérite de M. Morison, qui est d'avoir rendu accessible dans une réimpression paléographique le plus important des ouvrages de Pecock. Et Pecock est presque le seul des théologiens anglais de son siècle qui ait survécu à l'oubli, bien qu'il se soit vu forcé de jeter au feu tous ses livres le jour de son abjuration publique. Il est à la fois une personnalité à part et un type caractéristique de son temps ; il a participé aux événements qui ont agité l'Angleterre du xve siècle ; la maison de Lancaster l'éleva au faîte des honneurs, celle d'York fut la cause de sa chute et de ses malheurs.

Il fut évêque comme beaucoup d'évêques du moyen âge, attachant plus d'importance à ses prérogatives temporelles qu'à son devoir de pasteur des âmes ; et quand les Lollards critiquèrent violemment les prélats de cour et de plaisirs, Pecock les défendit d'une manière, il est vrai, fort subtile, mais si peu diplomatique qu'il ameuta contre lui non seulement la faction qu'il réfutait, mais les ordres religieux et même les membres de la hiérarchie qu'il se proposait de défendre. A partir du jour où il débita à St-Paul's Cross, en 1447, ce sermon fameux, ses doctrines furent examinées par ses ennemis, toujours grandissant en nombre. Et ses doctrines prêtaient le flanc aux critiques malveillantes à cause de l'esprit de la Renaissance qui les animait. Il est étonnant de voir comment cet évêque du milieu du xve siècle a osé s'attaquer aux opinions qui avaient eu cours pendant de longues années : ainsi il s'indignait contre les méthodes employées jusque là en théologie et en exégèse *scripturistique ;* il formulait déjà la loi de l'histoire qui exige un rigoureux examen de la tradition orale ; il essayait même de l'appliquer à l'Écriture sainte ; il proposait comme unique méthode pour arriver à la vérité l'étude directe des sources ; il voulait même asseoir la foi sur la raison, alléguant que Dieu a donné à l'homme tous les moyens nécessaires pour arriver à la connaissance de tout ce qui le concerne. C'est surtout dans le *Book of Faith* (datant de 1456), le dernier de ses livres édités avant sa condamnation, qu'il formulait le plus nettement les théories qu'il avait mûries pendant une dizaine d'années et qu'il érigeait en système.

Il proposait comme premier critère de certitude la raison naturelle, la morale innée ; comme second, l'Écriture Sainte, qui codifie une partie de la loi naturelle ; enfin l'Église, subordonnée aux deux premiers. D'après ses théories, celle-ci n'était pas infaillible ; cependant elle n'avait jamais erré et si jamais elle devait se tromper, on devrait néanmoins lui obéir, jusqu'à ce qu'on eût la preuve évidente de l'erreur. Tout acte de foi doit reposer sur un assentiment de la raison : voilà son axiome ; ce fut aussi la grande accusation de ses adversaires. *Le Book of Faith* fut soumis à un examen sévère et son auteur fut condamné pour les doctrines qui subordonnaient la Bible à la loi naturelle et qui méconnaissaient l'autorité de S. Paul et des Saints Pères. Il devait choisir entre le bûcher ou l'abjuration : il n'avait pas la fureur enthousiaste d'un réformateur et il opta pour ce que ses ennemis appelèrent une *palinodie*. C'est ce qui explique peut-être pourquoi il n'a pas fait école et pourquoi les idées qu'il avait défendues ne furent ressuscitées en Angleterre qu'un demi-siècle plus tard, au souffle de la Renaissance et de la Réforme.

H. D. V.

— *Décès*. — Le 1er novembre, à Philadelphie, CHARLES HENRY LEA, bien connu pour ses ouvrages retentissants sur l'Inquisition et sur la confession au

Digitized by Google

point de vue historique. Libraire enrichi, le défunt s'était adonné aux études historiques ; il travaillait d'après les renseignements qui lui étaient fournis par une foule de collaborateurs.

France. — Le nouveau volume de Mgr MIGNOT, *L'Église et la critique* (Paris, Lecoffre, 1910. In-8, XI-314 p. F. 3,50) fait suite aux *Lettres sur les Études ecclésiastiques* en ce sens qu'il doit concourir, lui aussi, à la vulgarisation des véritables méthodes d'étude et à la rénovation des sciences ecclésiastiques. Un troisième volume, *Jésus-Christ et l'Église*, est en préparation. Ici, l'archevêque d'Albi a réuni plusieurs études publiées à l'occasion du mouvement d'idées qui a rempli les dix dernières années. Il a suivi ce mouvement avec intérêt, forcément d'un peu loin, mais cependant avec assez d'attention pour en voir les avantages et les abus, en noter les résultats et les risques. La pensée qui domine ce recueil est donc double : prémunir et encourager. C'est un peu aussi ce que fait l'Église : elle stimule les recherches et elle condamne les excès. La condamnation d'une erreur n'équivaut pas en tous points à la démonstration d'une vérité ; les anathèmes ne suppriment pas les problèmes ; et il nous reste la faculté et la nécessité de les envisager de près et d'orienter la défense de l'Église en face de ces nouvelles attaques. Nos contemporains abordent l'étude des problèmes religieux avec des dispositions, des méthodes, des exigences que les théologiens et les apologistes d'autrefois n'ont pas connues et auxquelles beaucoup de nos jours ne sont pas encore assez préparés. C'est à cette préparation que Mgr Mignot voudrait les convier.

La première de ces études, intitulée *L'évolutionisme religieux*, a paru d'abord à l'occasion du livre retentissant d'AUGUSTE SABATIER, *Esquisse d'une philosophie de la religion, d'après la psychologie et l'histoire*, que Mgr MIGNOT appelle la première codification du modernisme avant l'encyclique *Pascendi*. Ce n'est pas une réfutation que nous trouvons ici, mais un simple exposé des réflexions qu'a suggérées à l'évêque la lecture de cet ouvrage. Les études qui suivent ont pour titres : *Critique et Tradition, l'Église et la Science, la Bible et les Religions*. Le volume se termine par l'oraison funèbre de Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle, et par une allocution prononcée aux obsèques de Mgr Enard, archevêque d'Auch. E. T.

— Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey) est à son XVIIIe fascicule (commencement de la lettre C). Nous rendons compte de ce fascicule en même temps que du XVIIe, tous deux constituant la publication de 1909.

Un coup d'œil d'abord sur les ouvriers. A noter un nouveau byzantiniste, M. Adr. Fortescue, qui prend la place du regretté P. Pargoire et a fourni deux articles au fascicule XVIII : *canon dans le rite byzantin ; canonarche*. — Les autres n'ont pas changé. Le Révérendissime D. F. Cabrol, dont la juste modération sait accréditer les hypothèses nouvelles, a écrit lui-même trois articles du fascicule XVIII : *camelaucum ; canon ; cantiques*. Dom H. Leclercq, à la fécondité prodigieuse, à la compétence presque universelle, a fourni aux fascicules XVII-XVIII quarante-cinq articles. Outre deux articles non signés du fascicule XVIII : *cambuca ; cantatorium*, deux autres (*calamus* et *calefactorium*) du fascicule XVII le sont d'un nom qui nous paraît un pseudonyme, celui de Dom W. Henry. Quatre articles sont signés Dom J. Baudot ; au fasc. XVII : *calice ministériel* et *caliges* et au fascicule XVIII : *campagni* et

Digitized by Google

cancellieri. — Les cinquante-huit articles de l'année 1909 prouvent une fois de plus que ces ouvriers restent fidèles aux principes, à la méthode et au cadre que leur a tracés leur maître distingué. Si quelques défauts se rencontrent de-ci de-là, ils ne compromettent en rien la perfection de l'œuvre, qui restera, nous n'en doutons pas, une œuvre de maître.

Le fascicule XVII donne la fin de l'article de Dom H. Leclercq sur l'art byzantin (fascicule XVI, col. 1454 — fascicule XVII, col. 1520). On sait que la « question byzantine », comme les Allemands l'appellent, est à l'ordre du jour. Se posant naguère en ces termes : « Orient ou Rome? », la voici, du jour au lendemain, entrée dans une nouvelle phase : « Orient ou Byzance ? ». La théorie de Wickhoff, faisant de Rome le centre de l'art chrétien, qui serait né de l'art païen et aurait rayonné jusque dans les provinces orientales de l'empire; celle de F. X. Kraus qui conférait à Alexandrie la prérogative accordée par Wickhoff à Rome, sont maintenant reléguées parmi les légendes. Successivement, M. Viollet-le-Duc, A. Choisy, Louis Courajod, M. Ajnalov et M. I. Strzygowski sont venus, preuves en main, montrer la fausseté de ces théories. Tout est dit avec le dernier nom. L'activité créatrice de l'Orient au déclin des temps antiques est un fait établi. Les conclusions de l'histoire de l'art concordent d'ailleurs à merveille avec celles de l'histoire politique, religieuse ou intellectuelle. « La culture du moyen âge tout entier apparaît comme suspendue aux conceptions qui se sont élaborées dans les grandes villes de l'Orient hellénistique » (*Revue archéologique*, 1907, p. 396). Pour compléter les données de Dom Leclercq nous renvoyons aussi à cette *Revue archéologique* : 1903, pp. 99, 318; 1904, p. 183; 1905, pp. 93, 431; 1907, l. c.; 1908, p. 171. Elle a tenu ses lecteurs au courant des différentes phases de la question byzantine. Dom Leclercq examine encore les origines asiatiques de l'art byzantin, le rôle de Constantinople dans sa formation, les caractères comparés du type architectural, la décoration, la polychromie, les mosaïques, la miniature, les arts industriels. Après les archéologues, Dom Leclercq intéresse les canonistes historiens et les patrologues, par son article : *canons apostoliques* (fascicule XVIII, col. 1910-1950), où quelques remarques d'ordre général sont suivies d'une étude : 1° des 84 (85) canons grecs; 2° des 127 canons coptes-arabes; 3° des 27 (30) *canones apostolici*; 4° des petites ordonnances apostoliques. Il sera toujours utile de recourir à cette synthèse de tout ce qu'on a dit sur le sujet.

Les liturgistes savent gré au Révérendissime D. Cabrol de leur avoir fourni un exposé clair, judicieux et complet des phases essentielles de l'histoire du canon romain. Nous résumons ici cette étude qui nous a particulièrement plu. Après des questions préliminaires : le mot *canon*; — les *limites* du canon et ses *éléments*; — l'*auteur* du canon; — les *attestations historiques*; — suit un numéro important : la *critique du texte* du canon romain. C'est la reproduction des résultats d'une enquête de M. Ed. Bishop, le maître liturgiste. (JTS, 1903, p. 555-578). Laissant de côté les leçons uniques, qui sans doute sont des fautes de copistes, et écartant comme trop tardif le Gélasien du VIIIe siècle, on peut diviser en deux classes les textes anciens du canon romain : recension A et recension B; A représenté par trois types : le missel de Bobbio, celui de Stowe, et le *missale Francorum*; B représenté par un manuscrit de Cambrai (164), et trois du Vatican (*Regin.* 316, 337; *Ottob.* 313). A semble la recension la plus ancienne. Elle remonte probablement par le courant irlandais jusqu'aux premières années du VIIe siècle.

Digitized by Google

— Les leçons du missel de Stowe et du *missale Francorum* qui s'accordent entre elles, sont préférables à celle du missel de Bobbio, modifié en plusieurs endroits d'après un exemplaire de la recension B, voisin de *Vatic.* 316. — On sait combien peu les origines du canon ont préoccupé les anciens liturgistes. Ce sont surtout des contemporains qui se sont occupés de ce problème compliqué. Rappelons les systèmes de Bickell, Bunsen, Probst, Dom Cagin, Drews, Baumstark, Funk, M. E. Bishop, etc. Sans faire le procès de toutes ces théories, Dom Cabrol les expose simplement et termine non par un nouveau système, mais par un très sage exposé des conclusions générales, qui marque nettement le point où l'on est arrivé et d'où doivent partir ceux qui continueront ces études sur le canon : — 1° Le canon actuel n'est pas la prière eucharistique primitive. Remonter dans ses origines au delà du IVe siècle, où il semble avoir été composé, serait s'aventurer dangereusement sur le terrain de la préhistoire. — 2° Pour parvenir à sa forme actuelle, il a même subi depuis cette époque certaines manipulations, entre la fin du Ve et le VIIe siècle. Sans en répéter ici les preuves, nous regardons ce point comme désormais hors de conteste. — 3e Actuellement aucune solution satisfaisante ne peut être donnée à la question de savoir quelles ont été ces retouches et à qui on doit les attribuer. On peut distinguer dans le canon deux groupes de prières : l'un solidement uni, où s'appellent et se suivent dans un ordre logique le *Qui pridie* avec le récit de la cène, l'anamnèse *Unde et memores*, probablement aussi le *Supra quae* et le *Supplices te rogamus*. L'autre est composé de pièces erratiques, qui ne font certainement pas corps avec le canon : le *Te igitur*, les deux *Memento*, avec les prières qui en dépendent et le *Per quem haec omnia*. En voici un critère : « Primitivement la prière eucharistique formait un tout ininterrompu, qui se terminait par la doxologie *Per ipsum et cum ipso*... à laquelle les fidèles répondaient *Amen*. Cette disposition dut subsister quand le canon romain fut rédigé au IVe siècle. Les prières anciennes du canon n'ont ni introduction : *Oremus*, ni finale. On peut considérer, à coup sûr, comme des additions faites à une époque où cette loi de continuité ou d'intégrité du canon n'était plus comprise ni appliquée les conclusions avec *Amen*. Elles appartiennent toutes à des prières qui, selon toute probabilité, ont été ajoutées plus tard. » L'article de Dom Cabrol est encore accompagné d'une gravure reproduisant les fragments *Crum* ayant trait au nº VII : « *Fragments inédits d'une liturgie égyptienne* », étude d'une très grande valeur dûe au R. P. Dom DE PUNIET, et publiée dans les mémoires pour le XIXe congrès eucharistique à Londres en 1908. Qu'il nous suffise d'avoir rappelé ici des données générales, et qu'il nous soit permis, au début d'un nouveau lustre, de souhaiter au dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie le plein succès que le passé lui promet déjà.

C. M., O. S. B.

— La théologie de l'Église grecque et de l'Église russe n'est que très imparfaitement connue par les auteurs occidentaux. Le mouvement scientifique dans les églises orientales étant très peu intense et les occasions de polémique faisant généralement défaut, l'on comprend sans peine que jusque dans ces dernières années, l'Occident ne s'intéressait que médiocrement aux opinions courantes dans les milieux *orthodoxes*. Cependant, depuis que certaines congrégations religieuses d'Occident sont chargées de présider à la formation théologique des prêtres grecs catholiques de différents rites, l'intérêt des études de théologie orthodoxe s'est considérablement accru et les travaux dans ce domaine se sont singulièrement multipliés.

Digitized by Google

A la faveur de ce mouvement, les Augustins de l'Assomption, qui possèdent de nombreuses missions dans les pays d'Orient, projettent une collection d'*Études de théologie orientale*. Nous avons déjà annoncé (RHE, 1909, t. X, p. 650) le premier volume : M. JUGIE, *Histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Église grecque et l'Église russe* (Paris, Beauchesne, 1909. Petit in-8, 140 p. F. 1,50).

L'étude du P. Jugie est fort bien conduite et disposée avec beaucoup d'ordre. L'auteur poursuit l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Église *orthodoxe* depuis le concile « in Trullo » (692) jusqu'à nos jours. Jusqu'au XVIe siècle presque tous les théologiens — car le P. Jugie ne nous a pas convaincu que Saint Jean Damascène acceptait les deutérocanoniques — et les canonistes reçoivent le canon grec de l'Ancien Testament. Au XVIe et au XVIIe siècle, ils ont maintenu ce canon contre les attaques du protestantisme. Au XVIIIe siècle le rejet des deutérocanoniques pénétra dans l'Eglise russe, grâce à Féofane Prokopovitch, imbu d'opinions protestantes, et qui jouit sous Pierre-le-Grand d'une grande autorité. La même doctrine pénétra à la fin du XVIIIe siècle dans l'Église grecque par le catéchisme de Coraïs. Cependant les deutérocanoniques trouvèrent dans l'Église grecque des partisans convaincus et aujourd'hui dans cette Église « l'affirmation et la négation (de l'inspiration des deutérocanoniques) sont également tolérées, tandis que dans l'Église russe la négation est imposée presque comme un dogme ».

L'Église apostolique, Actes d'Apôtres, Épîtres, Apocalypse, de l'abbé VERDUNOY (Paris, Gabalda, 1909. In-8, VII-543 p. F. 3,50) fait suite à *L'Évangile* du même auteur et est conçu d'après le même plan et la même méthode. On y trouve une introduction, une traduction et un commentaire de tous les livres du Nouveau Testament en dehors des Évangiles. C'est assez dire qu'une œuvre comme celle-ci ne peut viser à l'originalité et doit se borner aux remarques essentielles et élémentaires. Il ne peut y avoir aucun profit à énumérer les préférences de l'auteur à propos de toutes les questions qu'il a dû se borner à effleurer. Disons seulement que l'abbé Verdunoy est parfaitement au courant des questions du Nouveau Testament et qu'il est parvenu à condenser en un volume ce qui est indispensable pour lire avec intelligence les Actes, les Épîtres et l'Apocalypse. Il s'en réfère généralement aux ouvrages connus et estimés de Fouard, Jacquier, Rose, Lemonnyer, etc. Ce livre peut être très utile aux personnes qui n'auraient ni le goût ni les loisirs pour une étude plus approfondie. H. C.

— C'est avec une ardeur infatigable que M. DUFOURCQ poursuit la réédition de son œuvre magistrale : *L'avenir du christianisme*, 1e Partie : *Le passé chrétien*. Il nous donne aujourd'hui le premier volume de la 3e époque, qu'il appelle d'un nom assez original, l'époque méditerranéenne : *Histoire de l'Église du IIIe au IXe siècle. Le Christianisme et l'Empire* (3e éd. entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, 1910. In-12, 356 p. F. 3,50). Un avertissement préliminaire rappelle au lecteur la pensée fondamentale de l'ouvrage et ses grandes divisions, en même temps que l'introduction justifie aux yeux des plus exigeants la distribution nouvelle, qui fait commencer la seconde période de l'histoire de l'Église au IIIe siècle. C'est le sous-titre qui, de l'avis de l'auteur, justifie cette innovation. L'empire du IVe siècle est à certains endroits la continuation de celui du IIIe, dans sa politique vis-à-vis de l'Église. Telle est l'idée dominante du premier chapitre, résumé excellent

Digitized by Google

de l'histoire ecclésiastique pendant ces deux siècles. Un second, intitulé : *La pensée chrétienne*, renferme, à vrai dire, une esquisse de l'histoire des dogmes pendant ce laps de temps. Enfin, le troisième : *Le divorce de l'Église et de l'Empire, le christianisme et les Byzantins*, concentre l'attention sur l'Orient chrétien du ve au VIIIe s., l'auteur se proposant de reprendre l'évolution de l'Occident chrétien dans le prochain volume. On connait la manière et la méthode du savant professeur de Bordeaux ; il fait preuve ici encore de la puissance d'esprit synthétique et de la vaste érudition que nous avons signalées déjà à propos des volumes précédents. Mais aussi apparaît la difficulté prodigieuse du travail audacieux qu'il a entrepris. La matière historique est si variée, si multiple et fuyante, qu'il est bien difficile de la ramener toute entière aux cadres simples que le savant auteur indique, sous forme de thèses, au commencement de chacun des chapitres. On trouvera probablement que dans le second chapitre il fait large part à l'influence d'Origène sur la pensée chrétienne et qu'on pourrait nuancer plus fortement l'impression produite par le grand Alexandrin sur ceux-là mêmes qui ont eu recours à ses ouvrages. Dans le troisième chapitre, M. Dufourcq fait remonter le byzantinisme au delà des limites reçues ordinairement ; sans doute, ses racines plongent assez avant dans l'histoire, mais comme système, et c'est cela que le mot indique, il date bien de Justinien. La conception nouvelle aboutit à donner aux querelles dogmatiques de ce temps un caractère outré de lutte pour la domination et la préséance. C'est là un facteur important, si l'on veut, mais il n'est ni seul ni prépondérant. J. FLAMION.

— Pour n'être qu'une modeste brochure de 124 pages, le travail de M. J. BUREL : *Denys d'Alexandrie. Sa vie, son temps, ses œuvres*, ne laisse pas de posséder une réelle valeur. Il a paru dans la collection des *Études de théologie et d'histoire* (Paris, Bloud, 1910. In-8. F. 2). Dans les onze chapitres qui le composent, on trouve, outre la biographie du héros, des détails précis, d'après des sources cataloguées et discutées, sur ses œuvres, son activité épiscopale, son intervention dans les querelles doctrinales et disciplinaires du temps, son attitude dans la persécution ; bref, une histoire assez complète, bien que résumée, du mouvement des idées et des faits dans le monde religieux alexandrin pendant les dix-sept années (247-264) d'un glorieux et fécond épiscopat. Avec plusieurs personnages (Novatien, Cyprien, Étienne, etc.) et plusieurs questions (rebaptisation, sabellianisme, etc.), l'étude prend même une certaine importance pour l'histoire générale de l'Église. Quand nous aurons encore remarqué que M. J. Burel est parfaitement informé sur la littérature de son sujet, nous ne croirons pas avoir dépassé la mesure des éloges qu'il s'est mérités en faisant revivre à nos yeux et en replaçant dans son cadre la figure si intéressante et si sympathique d'un grand évêque et d'un grand saint.

— Nous avons reçu et lu avec attention et intérêt l'opuscule que M. le chanoine A. DURENGUES consacre à *La Question du De Fide* (Agen, 1909. In-8, 61 p.). Cette étude rouvre une des controverses dont E. C. BUTLER a fait brièvement l'histoire dans le travail signalé plus haut (p. 164). M. Durengues s'oppose à la thèse de l'unité d'auteur pour le *De Fide* et les *Tractatus Origenis ;* le premier de ces écrits est résolument enlevé à Grégoire d'Elvire et restitué (?) à S. Phébade. Nous comprenons les sympathies ardentes et peut-être trop visibles de l'auteur pour le vieil évêque d'Agen ; toutefois, nous

Digitized by Google

avouons éprouver quelque peine à nous rendre à ses conclusions. M. Durengues veut que, auteur du *Contra Arianos* qui porte son nom, Phébade soit aussi auteur du *De Fide*. L'argument capital est d'ordre littéraire ; il réside dans d'innombrables similitudes de termes et d'expressions, réunies, avec une grande patience et une certaine complaisance, en vingt-six pages de tableaux serrés. En général, cette preuve reste suspecte ; dans le cas présent nous la croyons peu concluante, parce qu'elle abonde en détails insignifiants. L'identité de doctrine entre les deux écrits, l'auteur le confesse lui-même, peut venir de l'identité d'époque et de milieu. Plusieurs pages d'emprunts à Tertullien (la grande victime des *furta Latinorum*), relevés dans les deux documents, forment peut-être un « tableau éloquent » ; il ne nous dit pas encore assez sûrement et assez nettement le nom de Phébade.

Tout en rendant hommage aux intentions et aux connaissances de M. Durengues, nous restons dans le groupe des « *Grégoriens anciens et modernes* ». La thèse de l'auteur pourrait aussi souffrir de son ton assuré, triomphal, parfois ironique et mordant à l'adresse d'adversaires qu'il serait sage d'éclairer sans les indisposer.

— Dans la collection *Les Saints* vient de paraître *S. Sidoine Apollinaire (431-489)*, dû à la plume de M. P. Allard (Paris, Victor Lecoffre (J. Gabalda et Cie), 1910. In-12, XII-211 p. F. 2.). Il fallait l'érudition et la compétence de l'historien des persécutions pour arriver à donner du grand évêque de Clermont et des temps troublés que traversa la Gaule dans la première moitié du ve siècle une image si vivante et si précise. Après nous avoir décrit la jeunesse de Sidoine, l'auteur suit son héros pendant les règnes d'Avitus et de Majorien et retrace sa carrière littéraire et politique jusqu'à sa nomination comme préfet de Rome. Vient ensuite la retraite du puissant magistrat, le tableau de son activité épiscopale et le récit de sa patriotique défense de l'Auvergne contre les Goths. Nous assistons enfin aux cruelles épreuves qui sanctifièrent les dernières années de sa vie et au récit de sa mort unanimement pleurée. M. Allard a bien montré que Sidoine, passant presque sans transition de la vie politique à la carrière religieuse et épiscopale, avait cependant consacré trois années à la retraite et s'était suffisamment préparé au caractère sacré de son nouvel état. Ce petit livre, bien écrit, est pourvu de notes abondantes : la bibliographie du sujet est indiquée en tête de la biographie (pp. IX-XII).

Le *S. Sidoine Apollinaire* figurera avec honneur dans la collection *Les Saints* et peut rivaliser avec les meilleures biographies que celle-ci nous a offertes jusqu'ici.

— Sous le titre de *Plaquettes Montpelliéraines et Languedociennes*, M. Berthelé publie une série de travaux d'importance diverse. Le 4e fascicule contient l'édition de *La Vieille Chronique de Maguelone, Chronicon Magalonense vetus* (Montpellier, Imprimerie Générale du Midi, 1908. In-8, 100 p.) qui raconte la restauration de l'ancienne église de Maguelone au XIe siècle et fournit l'histoire des évêques jusque vers 1160. Cette chronique dont il existe deux éditions, par suite de l'incorrection et de l'état de dégradation du seul manuscrit qui la renferme, exigeait une nouvelle édition plus critique et surtout le rétablissement du texte là où celui-ci était mutilé. M. Berthelé a réussi à combler certaines lacunes du manuscrit à l'aide du *Catalogus episcoporum Magalonensium* d'Arnaud de Verdale, qui reproduit le texte de la

Digitized by Google

chronique, et de sa connaissance topographique du diocèse de Maguelone. Il a prouvé que la Chronique n'était pas l'œuvre de l'évêque Jean de Montlaur, mais celle d'un chanoine-ouvrier contemporain de cet évêque et qui serait peut-être Bernard de Tréviès.

Le 5e fascicule des *Plaquettes* (*Un conflit scolaire au XIVe siècle*. Le Vigan, Ch. Bausinger, 1909. In-8, 8 p.) consiste en un commentaire d'une bulle de Jean XXII, non incluse aux Registres du Vatican, chargeant trois commissaires de trancher un débat survenu entre le curé de Marsillargues (Hérault) et ses paroissiens au sujet de la nomination d'un maître d'école que ceux-ci prétendaient nommer sans consulter préalablement personne. G. M.

— On annonce la publication d'un nouvel ouvrage : *La vérité sur le fait de Lorette*, (Paris, Lethielleux, 1909), en réponse au travail magistral de M. le chanoine U. Chevalier : *Notre-Dame de Lorette* (Paris, Picard, 1906) dont la RHE a longuement rendu compte (t. VII, 1906, pp. 639-658). — L'auteur de cette contradiction est le R. P. Esbach, procureur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Nous attendrons la lecture de l'ouvrage pour juger s'il rouvre vraiment la question, ou si même, comme d'aucuns le proclament, il la solutionne avec pleine certitude dans un sens opposé à la conclusion que M. U. Chevalier a tirée de l'examen critique des documents et des faits.

— M. Berthelé s'est fait une spécialité d'ouvrir une vaste enquête sur les cloches d'église. Le second fascicule de ses *Opuscules campanaires (Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle encore existantes*. Moutiers-Tarantaise, F. Ducloz, 1907. In-8, 8 p.) est une critique de la classification usitée jusqu'ici des cloches, d'où il ressort que cinq seulement de celles-ci remontent réellement au XIIIe siècle. Dans le troisième fascicule (*Les fontes de cloches à l'intérieur des églises*. Château-Thierry, H. Bouchardeau, 1908. In-8, p. 12) l'auteur prouve que la fonte des cloches se pratiquait non pas dans les ateliers des fondeurs, mais à l'intérieur des églises, et que l'on employait deux sortes de fourneaux : le fourneau à cuve (le plus ancien) et le fourneau à réverbère. G. M.

— Dans la RHE (1909, t. X, p. 438) nous avons annoncé à nos lecteurs que MM. Ch. Urbain et E. Levesque avaient entrepris la publication de la correspondance de Bossuet pour l'importante collection des *Grands écrivains de la France*, et nous leur avons fait connaître en même temps l'objet du premier volume de cette correspondance. — Le second volume (daté de 1909) vient de paraître (Paris, Hachette, 1909. In-8, 526 p.) : il comprend les années 1677 à 1683. Nous ne pouvons, pour ce qui le concerne, que répéter l'appréciation louangeuse que nous avons formulée en analysant te premier : MM. Urbain et Levesque sont des éditeurs remarquablement informés et consciencieux. Les lettres qu'ils nous donnent dans leur deuxième tome (nos 145 à 287) sont publiées avec tout le soin et toute la science désirables. Elles sont suivies de dix appendices, dont voici les sujets : 1o Lettres relatives à l'*Exposition* de Bossuet et approbations données à cet ouvrage ; 2o Texte latin de l'*Exhortation* au Dauphin dont l'évêque de Meaux fut l'éducateur, avec la traduction française ; 3o Lettre de Pellisson, à propos de la lutte engagée par le gallicanisme contre les prérogatives pontificales ; 4o Lettre de l'Assemblée du Clergé de 1682 au Pape Innocent XI, et réponse du Souverain Pontife ; 5o *Epistola cleri Gallicani, anno 1682, in comitiis*

Digitized by Google

generalibus congregati, ad omnes praelatos per Gallias consistentes et universum clerum; 6° Lettres d'Antoine Arnauld relatives à Bossuet; 7° Arrêt se rapportant aux écoles de La Ferté-Gaucher; 8° Documents ayant trait aux petites Nurat, deux orphelines qui étaient nées dans la religion réformée et dont l'éducation avait été confiée à une personne de religion catholique; 9° Bossuet réclamant auprès du roi contre M. d'Hervart; 10° Approbations données par Bossuet à un certain nombre d'ouvrages publiés de son temps.

G. D.

— La Mère Barat, fondatrice du Sacré-Cœur, a déjà eu ses biographes. Qui ne connaît les pages délicates que Mgr Baunard lui a consacrées ? Sa béatification récente (24 mai 1908) a provoqué sous forme de panégyriques plusieurs publications qui la concernent. Il manquait une œuvre d'un caractère plus strictement historique; telle est la nouvelle biographie de M. Geoffroy de Grandmaison (*La Mère Barat*, dans la collection « Les Saints », 4e édition. Paris, Lecoffre, 1909. In-12, VIII-206 p. F. 2). A plusieurs reprises, Dieu appela des femmes à coopérer à la restauration religieuse qui suivit la grande Révolution. L'influence de la Mère Barat fut particulièrement féconde, puisqu'à l'heure actuelle les fondations du Sacré-Cœur comptent « 6.500 religieuses, 141 maisons, des milliers d'enfants au pensionnat et aux écoles, des centaines de mille d'anciennes élèves ». L'ouvrage de M. de Grandmaison peut se diviser en deux parties d'inégale étendue. La première est l'histoire proprement dite de l'illustre fondatrice, la seconde est l'exposé de ses vertus. Rappeler qu'elle connut la tourmente de 1789, l'autocratie napoléonienne, les révolutions de juillet et de 1848, c'est assez signifier qu'elle eut un apostolat particulièrement éprouvé. Là pourtant ne réside pas le grand attrait de sa vie; elle éclaire d'un jour singulièrement heureux l'un des plus graves problèmes qui ont agité le XIXe siècle : l'éducation de la femme. Le chapitre XIII, où est décrite l'éducatrice, est sous ce rapport particulièrement suggestif.

P. D.

— M. le comte d'Haussonville, de l'Académie, vient de publier les *Lettres inédites de Lamennais à la baronne Cottu* (1818-1854), avec une introduction et des notes (Paris, Perrin, 1910. In-16, LXII-338 p. Fr. 5). « La correspondance comprenait trois cent dix-huit lettres »; on en a « supprimé quarante qui ne sont que de courts billets tout-à-fait insignifiants », et nous voulons bien le croire, à lire quelques-uns de ceux que l'on nous a donnés. Le classement des lettres a été fait par la baronne elle-même; « dans quelques-unes elle avait biffé de sa main plusieurs lignes », l'éditeur a pris soin de nous avertir du fait, chaque fois qu'il se présente, ce qui est assez rare, et de la longueur du passage sacrifié à des scrupules que nous comprenons.

La publication du savant académicien servira à satisfaire d'autres curieux que les impatients d'inédit ou que les collectionneurs de pensées menaissiennes, et il en est de bien belles qui apparaissent tout à coup au tournant d'une page; elle rendra service aux biographes de cet homme, qui a passionné tant d'esprits pendant sa vie et dont la destinée mystérieuse conserve tant d'attrait. Elle fixera de façon définitive les origines, la manière et les vicissitudes des relations de Lamennais avec une de ses principales et plus fidèles correspondantes. Pour sa vie publique, elle ne nous apportera rien de sensationnel sur sa façon de juger les événements et sur ses idées; à part quelques années autour de 1830, les allusions aux événements politiques sont

Digitized by Google

assez rares. Mais, ce qui est mieux, cette correspondance permettra aux historiens de préciser la psychologie concrète, j'entends même dans ses variations successives au jour le jour, du correspondant de la baronne Cottu, ce qui est peut-être le secret indispensable pour comprendre les réactions de cette âme sensible aux impressions reçues des événements mêmes dont il ne parle pas ou presque pas dans les présentes lettres. La nature intime de toute la correspondance, familière, s'arrêtant parfois aux dispositions journalières et menus incidents de la vie banale, nous fera entrer plus avant dans ce qu'on a appelé à propos d'autres publications de ce genre, le Lamennais inconnu et qui n'est pas si loin, à mon avis, de celui que nous croyons mieux connaître.

Il faut regretter à ce propos que M. le comte d'Haussonville n'ait pu nous livrer un plus grand nombre de pages du journal de la baronne et encore, il les a placées dans son Introduction ; elles eussent été mieux à leur place dans la suite de la correspondance. Elles risquent là où elles sont, de passer inaperçues, au milieu de l'exposé des impressions ressenties par le savant académicien à la lecture de ces lettres. Lamennais a dit quelque part, dans un de ses accès de pessimisme ou de lassitude : « Heureux les peuples qui ne font point de livres. Ils ont une grande misère de moins » (p. 90). On ne sera point de son avis après la lecture du beau volume que vient de publier M. le comte d'Haussonville. J. FLAMION.

— M. P. LORETTE publie dans la collection *Science et religion* (nos 538 et 539), sous le titre : *Petite histoire de l'Église catholique au XIXe siècle* (Paris, Bloud et Cie, 1909, 128 p. F. 1,20) la substance des leçons données aux lycéens de l'École Bossuet sur la vie de l'Église au siècle passé. Il divise son exposé en deux périodes, chronologiquement égales. La première s'arrête en 1850 ; elle se caractérise par la renaissance de l'Église, qui se dégage des étreintes du gallicanisme et des compromissions libérales arrêtant son action. Le seconde, comprenant l'autre moitié du siècle, nous fait assister au développement de l'Église. Sous le pontificat de Pie IX, après les évènements de la question romaine, le Syllabus, puis le concile du Vatican ont assuré son organisation intérieure ; sous Léon XIII, nous assistons plutôt à son développement extérieur.

L'auteur n'a nullement la prétention d'être original ni d'être complet dans ces quelques pages. Il a pour but « de mettre à la portée de tous les aspects d'ensemble et les indications bibliographiques que l'on n'a pas toujours le loisir ou l'occasion de rechercher et de réunir pour son propre compte ». Cet ouvrage donne en effet des aperçus généraux bien conçus sur les grandes questions de l'histoire ecclésiastique contemporaine ainsi que les premiers éléments à utiliser pour des études plus approfondies. P. D.

— La collection *Art et littérature* de la maison Bloud et Cie s'est enrichie d'une étude sur *La représentation de la Madone à travers les âges* (In-12, 71 p., 25 fig.) L'auteur, M. l'abbé J. H. M. CLÉMENT est à la fois un collectionneur zélé et un érudit qui connaît des documents peu accessibles, surtout dans le Bourbonnais. Il passe successivement en revue les madones de l'antiquité chrétienne, de l'époque romane, de la transition (cette période ne demandait pas un paragraphe distinct), de l'époque gothique, de la Renaissance et de l'époque moderne. L'auteur joint à son exposé historique des apprécia-

Digitized by Google

tions personnelles sur les différentes époques de l'histoire de l'art et leur façon de représenter la Vierge. Tout naturellement ses préférences vont aux madones qui ne sacrifient pas l'expression religieuse à la beauté ou l'ampleur des formes, au genre, à l'expression de sentiments humains plus ou moins élevés. On pourrait noter dans cette petite étude des assertions moins exactes et des appréciations discutables : c'est ainsi que l'on ne sera pas d'accord pour admettre que des fouilles dans l'Allier ont mis à jour une statuette de la Vierge remontant au milieu du IIe siècle. Mais la brochure de M. Clément sera néanmoins utile au public auquel elle s'adresse et le lecteur judicieux y pourra trouver quelques précieux renseignements. R. M.

— Sous le titre *Petites monographies des grands édifices de la France*, l'éditeur H. Laurens a entrepris la publication d'une collection de petits guides in-12, ornés de nombreuses gravures et consacrés aux monuments les plus remarquables de France. Le second volume paru est consacré à *La Cathédrale de Chartres* et est signé de M. René Merlet.

Dans les locaux de la Bibliothèque des avocats du barreau parisien on a établi un musée du palais où a été rassemblée une importante collection d'estampes concernant l'histoire du palais de justice depuis saint Louis, de livres ornés d'enluminures et de miniatures, de reliures rares, de documents sur parchemins, etc.

L'éditeur Attinger (Paris, 2, rue Antoine Dubois) met en souscription un *Atlas pittoresque de la France. Recueil de vues géographiques et pittoresques de tous les départements accompagnées de notices géographiques et de légendes explicatives* sous la direction d'Onésime Reclus, au prix de 120 francs les 3 volumes in-4°, de près de 700 pages chacun. La France sera étudiée par cantons. Pour chaque canton on dira ce qu'il a de commun ou de différent avec ses voisins au point de vue physique, démographique, archéologique, architectural. Les douze mille photographies de sites pittoresques ou de monuments artistiques que l'on promet rendront l'ouvrage utile à consulter. Enfin, pour mieux orienter le lecteur, on insérera 87 schémas départementaux et 362 cartes sommaires d'arrondissements. G. M.

— En ce temps où les sciences se spécialisent et se synthétisent à la fois, où l'on perçoit mieux les rapports étroits qu'ont entre eux les différents domaines de l'histoire, les études musicologiques continuent à prendre beaucoup d'extension ; elles ne sont plus l'apanage de quelques rares érudits ; elles ne donnent pas seulement lieu à des associations, à des assises internationales ; elles se trouvent représentées dans les congrès historiques et archéologiques et dans les universités ; les conservatoires et écoles de musique elles-mêmes finiront par se soucier d'enseigner l'histoire de l'art en même temps que sa pratique.

En France, parmi de nombreuses publications récentes, deux collections biographiques, ayant débuté simultanément il y a trois ans, contribuent à répandre le goût de ces études attrayantes. L'une, intitulée « les Musiciens célèbres », éditée chez Laurens, est surtout une entreprise d'agréable vulgarisation ; elle se compose de petits volumes (F. 2,50) gr. in-12, de 125 pages environ, luxueusement édités, illustrés de gravures plus intéressantes que significatives, et fait revivre, à côté de maîtres incontestés, des musiciens de troisième ordre comme David ou Hérold, et de simples virtuoses comme

Digitized by Google

Paganini. Presque tous se rapportent à l'époque moderne depuis le romantisme. Parmi eux il faut louer particulièrement le *Mozart* de M. Bellaigne, le *Liszt* de M. Calvocoressi, le *Rameau* de M. L. de la Laurencie, le *Schubert* de M. Bourgault-Ducoudray.

D'allure beaucoup plus scientifique est la collection des « Maîtres de la Musique », dirigée par M. Chantavoine et éditée chez Alcan. Ce sont des livres d'excellente et savante vulgarisation, bien documentés, écrits par les meilleurs musicologues. Chacun de ces ouvrages — gr. in-12, de 250 pages environ (F. 3,50) — mériterait une analyse et une étude critique. Ont paru dans cette collection : *Palestrina*, par M. Michel Brenet ; *César Franck*, par M. d'Indy ; *J.-S. Bach*, par M. André Pirro (très remarquable, demande à être complété par le livre magistral du même auteur : l'*Esthétique de J.-S. Bach*, le plus important ouvrage français sur le cantor de Leipzig); *Beethoven*, par M. Chantavoine; *Mendelsshon*, par M. Bellaigne; *Smetana*, par M. Ritter; *Rameau*, par M. Laloy ; *Moussorgsky*, par M. Calvocoressi ; *Haydn*, par M. Brenet ; *Trouvères et Troubadours*, par M. Pierre Aubry ; *Wagner*, par M. Lichtenberger ; *Gluck*, par M. Tiersot. Une douzaine d'autres volumes d'égale importance sont en préparation. CH. MARTENS.

— La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* recommence à paraître au début de cette année, à la librairie Nourry, à Paris, sous la direction de M. A. LOISY.

— Sous la direction de M. ALBERT VOGT, bibliothécaire honoraire à l'Université de Fribourg, la librairie Letouzey et Ané entreprend, à partir du mois de janvier, la publication d'une *Revue d'histoire de l'Église de France*, qui paraîtra tous les deux mois (France, 15 fr. ; Étranger, 17 fr.). Le nouveau périodique « publiera des articles concernant l'histoire ecclésiastique générale de la France et l'histoire locale des diocèses, des monographies sur les évêques, les abbés, les personnages qui ont joué un rôle important au cours des siècles, comme des études sur les évêchés, les abbayes, les chapitres, les ordres religieux anciens et modernes, les grands mouvements d'idées qui peuvent faire connaître plus complètement le passé de l'Église de France ». Son but plus éloigné est, dit-on, « de travailler à une refonte intégrale de la *Gallia Christiana* et à la publication future d'une série de volumes sur l'histoire particulière de chaque diocèse dans le genre de ceux qu'avaient commencé à publier les érudits des XVIIe et XVIIIe siècles. C'est même à quoi surtout doit servir, en dernière analyse, notre nouvelle revue. Aussi comptons-nous publier dans chaque numéro, avec des articles historiques, les documents nécessaires à ce travail de longue haleine. Autant que nous le pourrons, nous formerons pour chaque diocèse des espèces de dossiers où l'on pourra trouver, avec le temps, tout ce qui concerne la vie religieuse des diocèses. Pour cela, naturellement, nous donnerons une attention spéciale au travail d'archives et nous espérons pouvoir, comme le font, pour l'hagiographie, les *Analecta Bollandiana*, publier des inventaires méthodiques, groupés sous certains chefs principaux, des documents concernant l'histoire religieuse de la France, conservés soit dans nos dépôts publics, soit à l'étranger. En outre, pour faciliter l'étude de l'histoire la plus contemporaine sur laquelle il n'est souvent pas très aisé de se documenter, nous publierons dans chaque numéro une « Chronique » où nous noterons, sans commentaires, les faits du jour concernant l'histoire religieuse de l'heure

Digitized by Google

présente. Nous consacrerons enfin, une dernière partie de notre Revue au dépouillement critique et raisonné des revues et des livres nouveaux, indiquant avec le plus grand soin tous les articles — mais ceux-là seulement — qui peuvent intéresser l'histoire religieuse de la France et la valeur de ces publications ». Ajoutons que l'on comprendra sous le nom d'histoire de l'Église de France celle des diocèses de Genève, Lausanne, Sion, Metz, Tournai et Namur qui firent plus ou moins partie de l'ancienne France.

G. M.

— Les *Annales de l'Est et du Nord* seront désormais divisées en deux périodiques distincts. Tandis que les anciennes *Annales de l'Est* vont reparaître sous leur première forme, l'on se propose à Lille de fonder une *Revue du Nord*. Elle s'occuperait de l'histoire des anciennes provinces des Pays-Bas et, en particulier, de la Flandre, de l'Artois, du Cambrésis, de la Picardie et du Hainaut. Elle paraîtrait trimestriellement et le prix de l'abonnement serait fixé à 10 francs pour la France et à 12 francs pour les autres pays.

— Il se prépare en ce moment à Lyon une revue littéraire, historique, artistique du Sud-Est : *La Province latine*. Il y sera publié, entre autres, des études « de critique générale, d'histoire, de biographie, ainsi que des gravures documentaires pour les questions d'art et d'archéologie ». Dirigée par les soins de M. Louis Mercier, la nouvelle revue compte, parmi ses principaux collaborateurs, de nombreux historiens très au courant des questions régionales intéressant le Sud-Est. L. et H. Vaganay.

— Une revue d'art et de littérature, *La Renaissance romantique*, paraît tous les deux mois depuis le 1er mai, à Paris, 10bis rue Montgallet.

Depuis le 10 juin une autre nouvelle revue, *Les arts illustrés*, se publie deux fois par mois, 169, rue de Rennes, à Paris. Elle s'occupe d'arts plastiques et de musique.

Depuis le mois de juillet dernier la *Revue pratique d'apologétique* a cessé d'avoir pour secrétaires MM. Legris et Petit de Julleville, qui ont été remplacés par MM. Pressoir et Prunel. La revue s'interdira désormais les longs articles. Elle promet aussi d'allier le plus possible la vulgarisation avec la « science exacte » : il n'y a qu'à lui souhaiter de réaliser ce programme.

La chaire d'histoire ancienne, à l'Université de Nancy, a été transformée en une chaire d'architecture et d'histoire de l'art. G. M.

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Le 9 juillet, le comte P. Durrieu parle d'une bible en deux volumes de la bibliothèque Vaticane, qui contient le portrait de petits chiens ayant appartenu au duc de Berry, le frère de Charles V. Ces petits animaux sont peints avec beaucoup de naturel sur ces pages qui portent les armes de Clément VII (Robert de Genève) et celles du duc. La manière dont sont disposées les armoiries laisse à penser que la bible fut offerte au pape par le duc. Les chiens tiennent dans leur gueule un phylactère sur lequel se lit ce mot *Alegret*, qui est le nom d'un des fidèles serviteurs de la maison de Berry, du médecin Simon Allegret, chanoine de Paris. On sait qu'au premier janvier les officiers de sa petite cour offraient au duc des cadeaux. La bible de la Vaticane, avant d'être donnée en présent à Clément VII, a dû être offerte au duc de Berry par

Digitized by Google

Allegret qui, n'ayant pas d'armoiries, s'est contenté d'inscrire son nom sur le phylactère.

Le 10 septembre, M. Antoine Thomas examine la rubrique d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale ainsi libellée « Harangue d'Alain Chartier destinée à ramener les hussites à l'obéissance envers l'Église ». Jusqu'ici on admettait que la harangue avait été prononcée à Prague en 1425 et répétée une seconde fois devant Sigismond, alors en Hongrie. M. Thomas montre qu'on a mal lu deux mots qui avaient été traduits par *iterum orata*, tandis que, suivant lui, la vraie lecture est *Bude perorata*. La harangue aurait donc été prononcée à Bude, en 1425, en présence de Sigismond, une seule fois.

Le 17 septembre, M. Cagnat lit un mémoire de M. Paul Fournier sur l'histoire de la juridiction ecclésiastique. La compétence des cours d'Église s'étendait à la fois aux clercs et aux laïques dont les délits et les crimes concernaient l'ordre spirituel. Ce fut sur la connaissance des causes dans lesquelles étaient impliqués des laïques que la lutte s'engagea entre l'Église et la royauté française dès saint Louis, et plus âprement sous Philippe le Bel. A la fin du XIVe siècle, la victoire de la monarchie française est assurée.

Le 24 septembre, M. de Lasteyrie lit une étude sur les églises à coupoles de France. Saint-Front de Périgueux est considéré comme la plus ancienne église de ce genre et comme remontant à l'aurore de l'époque romane. Détruite vers 1120 par un incendie, elle fut reconstruite avec coupoles vers le milieu du XIIe siècle. Elle serait donc d'une époque relativement avancée. On arrive à la même conclusion d'ailleurs en la comparant à d'autres édifices religieux du Périgord dont les coupoles, bâties sur tours carrées, reposaient sur quatre piliers. Tel était encore l'usage observé en Saintonge, Aquitaine et Limousin. On ne trouve qu'au Puy et à Poitiers des églises ayant des coupoles rondes, c'est-à-dire reposant sur une base circulaire.

Le 8 octobre, M. de Lasteyrie achève la lecture de son mémoire.

Le 8 novembre, M. L. Delisle a indiqué les signes paléographiques qui permettent de distinguer les mss. visigoths espagnols des mss. italiens du type de Nonantula.

Le 12 novembre, le P. Prosper-Marie Viau, supérieur du couvent des Franciscains de Terre-Sainte à Nazareth, communique le résultat des fouilles pratiquées dans l'enceinte de son couvent. Sous l'église actuelle et au-dessus de la grotte de la Sainte-Famille a été trouvée la basilique primitive dédiée à l'Annonciation, divisée en trois nefs, longue de 75 mètres, large de 25 mètres, rebâtie par les Croisés au XIIe siècle. Le pavement en mosaïque, qui a été mis au jour sur une assez grande longueur, remonterait au Ve siècle, peut-être même au IVe. Dans la nef latérale de gauche, entre le quatrième et le cinquième pilier de la basilique, au dessus de la grotte et sous le chœur actuel des religieux, les soubassements d'un monument plus restreint ont été dégagés. La chapelle dite de l'Ange est située sous la nef centrale de la basilique et en occupe la moitié.

Enfin, on peut voir une ancienne habitation composée d'une chambre et jointe à une grotte taillée dans le roc, similaire à celle de la Sainte-Famille. A une centaine de mètres de la basilique de l'Annonciation, on a déblayé l'église de Saint-Joseph, partagée en trois nefs, longue de trente mètres et large de seize, qui remonterait au Ve siècle. Au centre de cette église existe une vasque recouverte de mosaïques; par un escalier creusé dans le roc, on

Digitized by Google

est parvenu à une troisième grotte, haute et spacieuse, inconnue jusqu'ici, munie de deux silos superposés. M. DE LASTEYRIE émet l'opinion que les chapiteaux historiés du XIIIe siècle n'ont pas dû être utilisés. M. CLERMONT-GANNEAU fait remarquer la proximité de deux signatures : celle du nommé Jean et celle du sculpteur français Augier.

Le 12 novembre, M. Viollet présente un mémoire de M. A. DUFOURCQ sur le décret de Gélase, dont M. D. a retrouvé une version partiellement inédite dans un manuscrit de Munich. Dans un manuscrit de Paris, M. Dufourcq a aussi mis la main sur un traité inédit relatif au Saint Esprit, qui serait issu du même milieu que le texte inédit du décret gélasien de Munich. Ce milieu est la cour pontificale de Rome au temps du pape Damase, vers l'année 382, qui à cette époque subissait la double influence des Luciférien et de Diodore de Tarse. Ces découvertes jetteraient donc une lumière plus vive sur l'histoire dogmatique du christianisme à la fin du IVe siècle

Le 26 novembre, a eu lieu la séance publique annuelle. M. BOUCHÉ-LECLERC a lu un rapport sur les travaux effectués par la compagnie dans l'année et a signalé en particulier l'intention de publier un *Corpus des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique orientale* et un *Recueil des inscriptions byzantines*. M. le comte P. DURRIEU a lu son mémoire déjà signalé sur *Les petits chiens du duc Jean de Berry* et M. G. PERROT une notice sur la vie et les travaux de William-Henri Waddington.

Le 3 décembre, M. HOMOLLE a annoncé que M. Le TOURNEAU a relevé les mosaïques ornant cinq églises de Salonique et de la région environnante. — M. CLERMONT-GANNEAU a signalé la découverte, faite par le P. SÉJOURNÉ, à Bettir, d'une mosaïque juive de l'époque byzantine, contenant un texte disposé dans quatre médaillons.

Société nationale des Antiquaires de France.— Le 17 novembre, M. H. STEIN parle de l'église abbatiale de Souvigny qui, depuis le XVe siècle, contient les tombeaux des ducs de Bourgogne. Tandis que le tombeau du duc Charles, mort en 1456, est l'œuvre du sculpteur Jacques Morel, la chapelle où il est situé doit être attribuée à Jean Poncelet, auquel on serait aussi redevable du chœur de la collégiale de Moulins. M. VIDIER identifie la vierge d'ivoire, provenant de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui conservée au musée du Louvre, avec celle dont Charles V remplaça la couronne d'argent par une couronne d'or. Sous la Révolution, elle fut distraite du mobilier de la Sainte-Chapelle, qui avait été mis en vente, par le peintre Doyen et confiée à Lenoir : celui-ci la vendit ! Enfin, elle entra heureusement dans les collections de l'État.

Le 24 novembre, M. MONCEAUX relève, parmi les inscriptions chrétiennes d'Afrique découvertes au S.-O. de Tebessa par le commandant Guénin, une inscription qui reporte au verset de l'épître aux Romains : *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* Ce verset a été inscrit sur un grand nombre de monuments africains. — M DURAND-GRÉVILLE montre une photographie d'une Madeleine, conservée dans la sacristie de la cathédrale de Burgos, qu'il attribue à un élève de Léonard de Vinci, Giampedrini.

L'Académie des sciences morales et politiques a attribué, sur le montant du prix AUDIFFRED, 1000 frs à M. C. BLOCH pour son ouvrage : *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*; 1000 frs à M. H. MORIS, *L'abbaye de Lérins*; 1000 frs à M. A. RÉBELLIAU, pour ses travaux sur l'histoire religieuse du XVIIe s.; 500 frs à MM. CH. NORMAND, *La bourgeoisie*

Digitized by Google

française au XVIIe siècle ; A. TARDIEU, *La France et les alliances* ; THÉNARD et R. GUYOT, *Le Conventionnel Goujon* ; E. DOLLÉANS, *Robert Owen*. Le prix du Budget a été attribué à M. J. BARTHÉLEMY pour son travail sur le sujet proposé : *Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle*. Le prix PERRET a été partagé entre M. L. BATIFFOL, *Le siècle de la Renaissance*, et M. H. GENOUILLAC, *L'Église chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche*. Le prix KÖNIGSWARTER (1500 frs) est partagé entre M. L. BEAUCHET, *Histoire de la propriété foncière en Suède*, et M. P. ROGER, *Les anciens fors de Béarn*.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a donné le prix ALLIER DE HAUTEROCHE à M. E. CAVAIGNAC pour ses deux volumes d'*Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle* ; le prix SAINTOUR à M. FR. MARTIN, *Le Livre d'Hénoch, traduit sur le texte éthiopien* (500 fr.) ; le prix PROST à M. l'abbé DORVAUX, *Anciens pouillés du diocèse de Metz* (1200 fr.).

Fondation PIOT : 500 fr. à M. l'abbé LEYNAUD pour exécuter des fouilles dans les catacombes de Sousse ; 500 fr. à la faculté des lettres de Bordeaux pour les fouilles entreprises, en cette ville, dans le cimetière primitif de Saint-Seurin. G. M.

— Le mardi soir 1er novembre, l'Académie de Lyon a décerné les prix Chazières. Notons en particulier, en ce qui concerne l'histoire, un prix de 2000 fr. à M. CAILLET pour son ouvrage sur les *Relations entre Lyon et la France sous Charles VII et Louis XI* ; un prix de 1000 fr. à M. l'abbé Martin, professeur aux Facultés Catholiques pour son ouvrage sur *Les églises de Lyon* ; un prix de 1500 fr. à M. VALLAS pour son étude intéressante sur *l'Histoire de la Musique*. L. et H. VAGANAY.

— *Nominations*. — M. ABEL RIGAULT, archiviste au ministère des Affaires étrangères, a été nommé secrétaire de la Commission des Archives diplomatiques.

M. CH. DE LA RONCIÈRE a été nommé membre du Comité des travaux historiques et scientifiques dans la section de géographie historique et descriptive.

M. SÉVERIN CANAL a été nommé archiviste départemental des Deux-Sèvres.

M. CHARLES BÉMONT a été nommé docteur-ès-lettres *honoris causa* de l'Université d'Oxford.

M. DE FOVILLE a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

A la faculté de théologie protestante de Paris, M. W. MONOD a été nommé professeur de théologie pratique par le conseil académique, et M. M. GOGUEL, professeur d'exégèse du N. T. par la commission exécutive du Synode général luthérien.

— *Décès*. — M. BAUMONT, proviseur du lycée de Beauvais, auteur d'une *Étude historique sur l'abbaye de Luxeuil (590-1790)*. (Paris, 1896).

M. HENRI WEIL, ancien professeur de littérature ancienne à l'Université de Besançon, maître de conférences à l'école normale supérieure et directeur-adjoint à l'école pratique des Hautes Études, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1882.

M. ERNEST RUPIN, fondateur de la Société archéologique et du musée de

Digitized by Google

Brives, auteur d'excellents travaux : *L'abbaye et les cloîtres de Moissac* (Paris, 1897); *Sigillographie du Bas Limousin* (Brive, 1896); *Roc-Amadour, étude historique et archéologique* (Paris, 1901).

M. E. Cosneau, professeur honoraire au lycée Henri IV, dont on possède deux bons livres : *Le connétable de Richemont* (*Arthur de Bretagne*) (Paris, 1886); *Les Grands traités de la Guerre de Cent Ans* (Paris, 1889).

M. Henri de Morgan, archéologue et numismate.

M. Ch. Bordes, fondateur, avec Vincent d'Indy et Guilmant, de la *Schola cantorum* à Paris, qui s'efforça de renouveler l'enseignement musical par la méthode historique et l'étude des maîtres de tous les temps. Il restaura dans les églises les véritables traditions du chant grégorien. On lui doit une *Anthologie des maîtres religieux primitifs.*

M. L. Degron auquel on doit divers ouvrages, parmi lesquels on peut signaler : *Essai historique et littéraire sur Châteaubriand* (Caen, 1865); *Le Grand Combat contemporain ou l'Église et la Révolution de 1859 à 1885* (Paris, 1897, 2e éd.).

M. le comte Louis de Fleury, correspondant de la société nationale des antiquaires de France, archéologue distingué.

Le R. P. Du Lac, S. J., qui en outre de recueils de discours a écrit deux livres d'histoire : *Henri VIII et les monastères anglais* (Paris, 1894); *Jésuites* (Paris, 1901). G. M.

Le 13 octobre, M. F. De Schickler, président de la *Société de l'histoire du protestantisme français.* Il avait publié de nombreux articles dans le *Bulletin* de cette société, et il était l'auteur d'une histoire des *Églises du Refuge en Angleterre* (3 vol., 1892).

Le 15 octobre, à Avignon, le R. P. F. De Curley, S. J., moraliste, historien et archéologue, auteur de nombreux ouvrages.

Au commencement de novembre, à Nancy, M. Krug-Basse, auteur de *L'Alsace avant 1789.* G. M.

Grèce. — M. N. Polites rend un véritable service aux amis de la littérature néo-grecque par son récent volume : Ἑλληνικὴ Βιβλιογραφία : Κατάλογος τῶν ἐν Ἑλλάδι, ἢ ὑπὸ Ἑλλήνων ἀλλαχοῦ ἐκδοθέντων βιβλίων ἀπὸ τοῦ ἔτους 1907 (Athènes, Imp. Sakellarios, 1909, 393-540 p.). Ce volume est un extrait de l'Ἐπιστημονικὴς Ἐπετηρίδος de l'Université d'Athènes, et contient, en 26 sections, la liste autant que possible complète de tout ce qui a été publié en grec ou sur les Grecs depuis l'an 1907. Il y a, sans doute, quelques lacunes à combler, comme le remarquait naguère l'Ἐκκλησιαστικὸς φάρος d'Alexandrie. Mais tel qu'il est, cet inventaire informe les lecteurs sur un grand nombre de publications grecques, dispersées dans des recueils ou des périodiques presque inconnus en Occident. A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — Revenons (cf. RHE, t. X, 1909, p. 910) sur le *Manuale di propedeutica storica* (Rome, Pustet, 1909. In-8, 272 p. F. 4), dans lequel le R. P. B. Albers, professeur de propédeutique et d'histoire ecclésiastique au séminaire du Mont-Cassin, a condensé, à l'usage de ses élèves et des séminaristes italiens, les notions indispensables à tous ceux qui débutent dans la science historique. Les étudiants qui « sauront » ce manuel, auront une teinte de tout : heuristique (critique des sources), paléographie, épigraphie, chronologie, diplomatique, sphragistique, héraldique, numismatique. A propos de

Digitized by Google

chaque science dont l'auteur leur donne un aperçu, ils auront vu passer sous leurs yeux, en gravures ou en fac-similés, des échantillons des différents objets décrits. S'il leur prend fantaisie de se vouer à des recherches plus approfondies, ils pourront choisir dans les listes bibliographiques que l'auteur a eu la bonne idée d'ajouter à chacun de ses chapitres, les ouvrages traitant *ex professo* de la matière qui leur agrée. N'était une certaine sécheresse et — plus rarement — quelque obscurité, provenant d'une préoccupation constante de résumer et de condenser; n'était le manque de rigueur du critérium scientifique qui a présidé à l'établissement de plusieurs listes bibliographiques; n'étaient enfin quelques coquilles dans l'orthographe de certains noms propres (p. 20 : Auway = Auvray; p. 22 : Cl. de Saincte = de Sainctes; p. 25 : d'Archery = D'Achery; Leclerq = Leclercq, etc.) ce manuel serait en tous points louable. Tel qu'il est, il rendra les plus grands services dans les séminaires italiens, dont on sait que le programme d'études, imposé par le Saint-Siège, prévoit un cours d'*Introduction à l'histoire ecclésiastique*.

J.-M. VIDAL.

— Dans ses *Archivalia in Italië* (cfr RHE, 1909, t. X, p. 913) M. G. BROM avait donné une description de l'ensemble des archives vaticanes et de chacune des sections. Ces précieuses notions constituent l'indicateur le plus complet parmi toutes les publications analogues parues depuis l'ouverture de ce dépôt. Aussi ont-elles été accueillies avec faveur par le public savant, car autant les archives vaticanes contiennent de richesses, autant il est malaisé, surtout aux débutants, de s'y orienter. Le distingué directeur de l'Institut historique hollandais a voulu être utile « à d'autres qu'à ceux qui possèdent la langue néerlandaise » : il a extrait ces renseignements de l'œuvre primitive, les a remaniés pour les adapter aux nécessités non plus seulement de l'histoire de la Hollande, mais de celle de tous les pays, et il a ainsi réussi à composer en français un excellent *Guide aux Archives du Vatican* (Rome, Loescher et Cie, 1910. In-8, VII-96 p. F. 4).

— L'éditeur romain Francesco Ferrari commence la publication d'une bibliothèque de *Manuels des sciences religieuses* dans le but de fournir au clergé et aux laïques qui ne sont ni étrangers ni indifférents aux sciences critico-théologiques et philosophico-religieuses, des traités sobres, clairs, et, autant que possible, parfaitement au courant des dernières données de l'analyse scientifique, des principaux problèmes de la culture religieuse contemporaine. Les sujets qui seront traités dans les premières années sont les suivants : *Antiquités hébraïques; La composition du Pentateuque; La religion juive au temps de Jésus; Les sectes juives au temps du Christ; Philon et son temps; Le problème synoptique; Le quatrième Évangile; S. Paul; Les Actes et le christianisme naissant; Éléments d'histoire des religions; La pensée religieuse des philosophes pré-socratiques; Le néo-thomisme; Éléments d'hagiographie.* Chaque volume aura de 200 à 250 pages, sera du format in-16 et coûtera F. 2,50. Il en sera publié six par an. Dès maintenant nous soulignons l'importance de cette entreprise, la première de cette nature qui soit tentée en Italie.

Le premier volume de cette collection vient de paraître. Il est dû à M. ALFONSO MANARESI et porte comme titre : *L'Impero romano e il cristianesimo nei primi tre secoli. I. Da Nerone a Commodo* (Rome, F. Ferrari, 1909.

Digitized by Google

In-16, 233 p. F. 2,50). Une critique sainement rigoureuse a présidé à l'élaboration de ce travail. Dans ses appréciations, l'auteur n'ignore pas l'œuvre de ses devanciers, mais émet d'autre part des vues personnelles. Le genre même du travail, qui rentre dans la catégorie des manuels de vulgarisation scientifique, a amené M. Manaresi à ne toucher que légèrement aux controverses et à négliger les détails de peu d'importance. Toutefois les opinions émises au courant du récit sont toujours motivées. Le style distingué, le format commode, la reliure élégante recommandent par ailleurs ce petit livre. L'auteur voudra sans doute ajouter au troisième volume une liste bibliographique des ouvrages les plus importants qui concernent son sujet.

On annonce comme devant paraître incessamment, dans la même collection, un volume de M. Buonaiuti, *Saggi di filologia e storia del Nuovo Testamento*, et un autre de M. Mari, *Il quarto Vangelo*. J.-M. Vidal.

— Le R. P. Bonaccorsi vient de publier la traduction italienne de l'ouvrage de G. Rauschen sur l'Eucharistie et la Pénitence dans les six premiers siècles de l'Église (*L'Eucaristia e la Penitenza ne' primi sei secoli della Chiesa*. Florence, Libreria editrice fiorentina, 1909. In-8, XII-250 p.). Deux additions importantes donnent à ce travail une supériorité notable sur l'original allemand; c'est en premier lieu celle des textes latins et grecs tirés des Pères; ce sont ensuite de nombreuses notes complémentaires ou correctives, car le P. Bonaccorsi est loin d'être toujours d'accord avec Rauschen.

La traduction est limpide et élégante. Il nous est évidemment impossible de signaler toutes les idées intéressantes développées dans l'ouvrage. Voici cependant les points principaux traités dans la première partie : La présence réelle dans l'Eucharistie, d'après les Pères et les docteurs jusqu'à S. Augustin. — La doctrine de la transsubstantiation, admise explicitement dès le IVe siècle. — L'institution de l'eucharistie. Dans ce chapitre l'auteur rencontre les théories de Jülicher, Spitta, Andersen, Hoffman, sur la cène ecclésiastique au premier siècle; ces systèmes, il est vrai, se font justice à eux-mêmes; mais est-ce un motif pour ne pas en donner une rapide réfutation ? — L'essence du sacrifice de la messe. On réfute ici les théories récemment émises à ce sujet par Renz et Wieland. Renz, contrairement aux théories modernes, place l'essence du sacrifice dans la communion plutôt que dans la consécration, et soutient que le caractère de sacrifice inhérent à l'Eucharistie, bien établi par l'autorité de la tradition, ne trouve cependant pas de preuve scripturistique (Remarquons en passant contre Rauschen que Hebr. XIII, 10 doit s'entendre du seul sacrifice de la croix). Wieland (cf. RHE., t. VII, 1906, p. 549) est beaucoup plus audacieux : d'après lui, avant 150 les chrétiens ne connurent aucun sacrifice ayant un caractère d'oblation objective. Rauschen rejette avec force cette opinion; le traducteur est d'avis qu'elle n'est pas évidemment erronée, puisque Wieland ne nie pas le caractère de sacrifice réel inhérent à l'eucharistie, ni la légitimité des investigations théologiques faites tardivement sur la nature de ce sacrifice, mais disserte uniquement sur l'idée que les premiers chrétiens se faisaient du sacrifice eucharistique. — Le canon de la messe. Bickell a soutenu que le culte chrétien primitif, pour ce qui concerne le rite, était l'imitation de la dernière cène pascale faite par le Christ; cette thèse a été combattue par Drews, qui voit dans la cène chrétienne l'imitation de la cène célébrée dans les maisons juives, la veille du sabbat au soir; Rauschen se range à ce dernier avis. Il signale aussi sans indiquer de solution, la discussion Drews-

Digitized by Google

Funk-Baumstark à propos des changements apportés dans l'ordre primitif du canon romain. — Enfin la question de l'épiclèse. On connait les difficultés que soulève cette invocation à l'Esprit-Saint, qu'on trouve dans les liturgies orientales et dans les plus anciennes liturgies latines. Rauschen émet l'avis que le « moment de la consécration dépend de l'intention du prêtre, à moins que l'Église ne lui enlève cette liberté, comme elle l'a fait dans la liturgie occidentale. Dans les liturgies où l'épiclèse a été maintenue, il faudrait ou bien l'enlever, ou admettre qu'elle est nécessaire à la consécration, au moins comme forme accessoire. » A quoi Bonaccorsi objecte très bien qu'on suppose ainsi prouvé le principe que les paroles de la consécration ne constituent pas, *ex ipsa mente Christi*, la forme fixe, essentielle, invariable de l'eucharistie. Or c'est là le nœud de la question, malheureusement négligé par Rauschen.

L'auteur nous donne lui-même (pp. 245-248) les principales conclusions de la seconde partie : « Il ne peut être question de changements essentiels dans l'administration du sacrement de pénitence. L'Église s'est toujours attribué le pouvoir de remettre les péchés ; toujours elle a enseigné que les « péchés mortels » doivent être soumis à ce pouvoir ; toujours elle a requis la confession pour le pardon de ces péchés mortels. Seulement la question de savoir quels péchés doivent être considérés comme mortels a longtemps été discutée ; de là de nombreuses divergences dans la pratique.

La confession, dans les premiers siècles, fut presque toujours publique pour tous les péchés mortels publics. Mais cette confession, qui devait se faire de concert avec l'autorité ecclésiastique, en présupposait une autre, privée. Au IVe siècle, on constate dans différentes parties de l'Église l'existence d'une pénitence privée avec confession et absolution secrètes ; de là on peut légitimement conjecturer qu'elle existait auparavant, au moins pour les péchés secrets, conjecture qui devient presque une certitude si on tient compte de la doctrine d'Origène et de S. Cyprien sur les péchés de pensée. Après 400, la pénitence publique et spécialement la confession publique commencent à tomber en désuétude. L'absolution, donnée d'abord après l'accomplissement de la pénitence, est ensuite concédée avant ; en même temps, les œuvres imposées pour pénitence se font de plus en plus légères. »

« La confession périodique obligatoire était inconnue dans l'antiquité, chez les laïcs. Mais dans les monastères, la confession fréquente et régulière, même des péchés légers, était en usage dès le IVe siècle. Elle se répandit en Irlande et en Angleterre parmi le peuple ; les moines insulaires en apportèrent la coutume sur le continent dès le début du moyen âge. La disparition de la pénitence publique, l'accroissement de la piété, le développement de la science théologique qui fixe le concept de « péché mortel » et en élargit le cercle, contribuèrent à la diffusion de cette coutume ; mais il n'y eut aucune innovation dogmatique. »

Le traducteur fait ses réserves sur nombre de ces points ; et, à vrai dire, la seconde partie de l'ouvrage ne vaut pas la première, tant au point de vue de l'ordre qu'au point de vue de la certitude et de la logique des assertions. Mais la discussion de chaque opinion de Rauschen et éventuellement de celles de Bonaccorsi nous entraînerait trop loin. Que le lecteur juge lui-même ce livre : il en vaut la peine. G. R.

— La *Scuola Typografica-Editrice de Città di Castillo* a entrepris de traduire en italien les Actes authentiques des martyrs. La publication se fait par petites brochures de propagande, car elle est destinée au grand public. Ont

Digitized by Google

déjà paru : le *Martyre de S. Polycarpe*; celui de *S. Cyprien;* ceux des *SS. Carpus, Papylus* et *Agathonice;* des *Martyrs Scillitains;* des *SSres Perpétue* et *Félicité; La lettre de S. Ignace aux Romains* etc. La traduction est facile, élégante et enrichie de notes.

De l'avis de tous ceux qui ont étudié la question, dit M. ANGELO MONTEVERDI, la légende de S. Eustache et de ses compagnons est un tissu de données fabuleuses. En quel lieu, à quelle époque et comment s'est-elle formée ? c'est ce que l'auteur se demande dans un mémoire très scientifiquement bâti : *La leggenda di S. Eustachio,* que publient les *Studi medievali* (1909, t. III, fasc. 2, p. 169-229). Les actes légendaires sont d'origine grecque; S. Jean Damascène s'y réfère au VIIIe siècle, et à cette même époque l'histoire d'Eustache est connue en Occident; voilà ce qu'il est possible de dire sur la date et l'endroit de sa composition. L'« origine littéraire » est plus difficile à déterminer.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa discussion serrée de la légende en général et de ses diverses parties, ainsi que des détails qu'elle nous offre. Bornons-nous à dire que, d'après M. M., la légende de S. Eustache est un roman grec, coulé dans un moule chrétien, et dont l'ensemble est constitué par d'habiles adaptations. Une fois la légende analysée en elle-même, M. M. n'a plus qu'à dire que les généalogies selon lesquelles, entre autres personnages historiques, S. Placide, compagnon de S. Benoît, S. Grégoire le Grand, les comtes de Poli, de Tusculum, d'Anagni, les Frangipani, et jusqu'aux Habsbourgs descendraient du soldat martyr, ne sont qu'un tissu de fantaisies; que la localisation de la conversion du saint au mont Vulturella près de Tivoli n'est qu'une fable; que la présence à Rome au VIIIe siècle d'une église dédiée au martyr ne saurait constituer un argument prouvant que ce dernier appartient à l'histoire; enfin que ni les noms chrétiens d'Eustache et des siens, ni leurs noms païens n'inspirent confiance, à cause de leur tournure artificielle. Il conclut que la légende ne contient aucune espèce de vérité.

M. LA PIANA a trouvé dans la bibliothèque de Palerme (Cod. grec. I-E. 10, du XIIe siècle) une homélie, en grande partie inédite, attribuée à S. Grégoire de Nysse, et dont il publie le texte, accompagné d'une traduction italienne, dans la RSCST (1909, t V, p. 548-563). Le sujet de l'homélie est l'Annnociation de la Sainte Vierge. Les observations minutieuses de l'éditeur l'amènent à conclure que le fond en est, sinon certainement, du moins probablement de S. Grégoire de Nysse lui-même, si bien que nous devrions y voir le plus ancien discours sur le mystère de l'Annonciation. En tout cas la date doit en être cherchée entre 370 et 381, car l'orateur s'attache surtout à combattre l'apollinarisme, qui fut en vogue précisément en ces années-là. Plusieurs fragments du discours se trouvent, bien que dans un ordre différent et avec des amplifications, dans la première des trois homélies, que l'on a attribuées faussement à S. Grégoire le Thaumaturge. D'autres passages, plutôt des lieux communs, figurent dans l'*Éloge de la Vierge Marie,* attribué à S. Proclus de Constantinople et qui n'est qu'un mélange de fragments hétéroclites de date tardive. M. La Piana s'efforce de montrer que le discours publié par lui est l'original dont s'est servi l'auteur de la Ie homélie dite du Thaumaturge pour composer son propre travail. Celui-ci n'est somme toute qu'une compilation à tendances semi-ariennes du Ve siècle. J.-M. V.

Digitized by Google

— Le chanoine F. Lanzoni, l'hagiographe et l'historien bien connu vient d'écrire, à l'occasion des cinquante ans de prêtrise de l'évêque d'Imola, une étude sur un des prédécesseurs de ce dernier. C'est un prédécesseur lointain : il s'appelle Basilius et a probablement vécu dans le dernier quart du vie siècle : il érigea dans l'église de S. Maria in Regola, à Imola, un autel à la sainte Vierge, en changeant en église chrétienne un ancien temple païen. Sans doute, plusieurs historiens locaux en savent plus long sur Basilius : d'après eux, celui-ci aurait été évêque en 1063-1074, il aurait tué un dragon infestant le territoire d'Imola et on lui donne le titre de saint. C'est à combattre ces données légendaires et à en expliquer la genèse que l'étude du chan. Lanzoni, intitulée *Un antico vescovo d'Imola. Note critiche* (Faenza, Novelli et Castellani, 1909, 19 p.), est précisément destinée. Elle offre les qualités de perspicacité critique qui distinguent toutes les publications du savant recteur du séminaire de Faenza.

Du même auteur a paru, dans les *Atti e Memorie della R. Deputazione di storia patria per la Romagna* (1909, 3e sér., t. XXVII), une étude intitulée *Il primo vescovo di Comacchio* (Bologne, F. Zanichelli, 1909, 11 p. Extrait). Se basant sur une inscription de la cathédrale de Comacchio, inscription dont il est le premier à donner une interprétation admissible, le chan. Lanzoni montre que l'évêché de Comacchio a commencé au viie-viiie siècle avec l'évêque Vincent, cité dans l'inscription. Cette conclusion s'harmonise parfaitement avec ce que l'on sait par ailleurs des origines de cette église; elle a de plus le mérite de détruire quantité de données légendaires qui encombrent l'histoire de Comacchio.

Enfin, il reste à citer encore du même auteur une pénétrante étude sur une source de première importance pour l'église de Ravenne, le *Liber pontificalis* de Ravenne, dû à un certain Agnello Andrea (viiie-ixe siècle). Après avoir décrit les manuscrits et les éditions du « pontificale », l'auteur détermine l'époque à laquelle il fut composé. Suit l'étude des sources du catalogue, que nous signalons tout particulièrement à raison de son importance. La biographie d'Agnello nous est racontée succinctement, et l'auteur finit par déterminer la valeur historique du *Liber pontificalis* en question. Il est intéressant de signaler qu'Agnello se fait l'écho de l'animosité de l'église de Ravenne contre les papes et le clergé de Rome et représente les tendances « autocéphalistes » de l'époque. Cette importante étude a pour titre : *Il « Liber pontificalis » ravennate* et fut publiée dans la *Rivista di scienze storiche* (avril-juin 1909). L'extrait que nous avons sous les yeux est malheureusement mal encarté : les pages 55, 88 et 89 sont en double et l'étude finit fragmentairement.

— Le savant archiviste de Palerme, M. G. La Mantia, vient de publier une étude des plus importantes au point de vue de la paléographie. L'on connaît les controverses existant au sujet de l'emploi des documents sur papier et de l'époque à laquelle ces documents font leur apparition. On attribue d'ordinaire aux rois normands de Sicile l'usage du papier pour leur chancellerie au xie siècle, c.-à-d. à une époque où cet usage est encore inconnu dans le reste de l'Europe. Le premier document connu jusqu'ici était un diplôme du roi Roger de Sicile, datant de 1139; mais, d'après les études récentes, il paraît bien que ce document est écrit sur parchemin. Il semblait donc qu'on ne possédât aucun document sur papier de l'époque normande en Sicile. M. La Mantia nous démontre qu'il n'en est pas ainsi et qu'on a la bonne fortune de conserver aux archives de l'État à Palerme un

Digitized by Google

édit, un ordre, écrit sur papier et datant de 1109. C'est ce qui ressort de sa notice intitulée *Il primo documento in carta (contessa Adelaide, 1109) esistente in Sicilia e rimasto sinora sconosciuto* (Palerme, Giannitrapani, 1908. In-8, 34 p. avec 1 planche). Il s'agit d'un ordre édicté par la comtesse Adelaïde, femme du roi normand Roger Ier de Sicile; l'ordre est adressé aux officiers du domaine de Castragiovanni et leur prescrit de protéger en cas de besoin les moines du couvent de S. Filippo di Demone, près de Frazzanò. Le document est bilingue : il porte un texte grec et arabe; il a souffert des injures du temps. M. La Mantia, après une introduction fort intéressante, où il expose la question de la date des premiers documents sur papier connus jusqu'ici, décrit le précieux mandat de la comtesse Adelaïde, en fait ressortir l'importance paléographique et diplomatique, interprète les données historiques du document et s'occupe des descriptions qui lui furent antérieurement consacrées. Il finit par en donner la transcription grecque et arabe. Une belle reproduction phototypique nous permet de constater *de visu* l'intérêt de la pièce.

Cette étude de M. La Mantia est conduite avec une remarquable compétence : tout en étant un modèle d'étude paléographique, elle apporte à nos connaissances une augmentation dont il est superflu d'indiquer l'importance.

— Nous sommes heureux d'annoncer une nouvelle édition et la suite jusqu'à nos jours de l'importante histoire littéraire des dominicains de J. Quetif et J. Echard. Le R. P. R. Coulon, O. P., a récemment livré à la publicité le début de cette œuvre sous le titre : *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti notis historicis et criticis illustrati* auctoribus Fr. Jacobo Quetif et Fr. Jacobo Echard editio altera. Fasc. I. (Rome, typographie pontificale, 1909. In-folio, 80 p. F. 5,00 le fascicule.) L'entreprise est entre bonnes mains et, à en juger d'après ce spécimen, ce n'est pas une vaine formule que ces termes ajoutés au titre : « *Editio altera, emendata, plurimis accessionibus aucta, et ad hanc nostram aetatem perducta.* »

— Le premier historien de la Constitution *Unigenitus*, Lafitau (*Histoire de la constitution* Unigenitus. Avignon, 1760), avait utilisé, d'ailleurs sans en avertir le lecteur, une relation sous forme d'apologie *pro domo* écrite en 1718 par le nonce Cornelio Bentivoglio (1711-1719), pour le pape Clément XI, sur le rôle qu'il avait joué personnellement, en France, dans la lutte contre le cardinal de Noailles et les autres adversaires de la fameuse bulle. Lafitau avait pillé Bentivoglio pour le récit des événements, non sans corriger certaines de ses affirmations tendancieuses, mais il avait complètement négligé les jugements personnels du nonce sur les hommes, les idées et les faits dont il retrace l'histoire. C'est cette partie originale du travail de Bentivoglio que M. La Piana s'est attaché à faire connaître brièvement dans la RSCST (1909, t. V, p. 273-293) sous le titre : *Una relazione inedita di un nunzio apostolico in Francia nel secolo XVIII*, d'après le ms. X. D. 11 de la bibliothèque nationale de Palerme. Les ennemis de Bentivoglio ne manquaient pas de lui imputer la responsabilité du revirement qui s'était produit à la cour et au gouvernement, après la mort de Louis XIV, au sujet des jansénistes. Une large tolérance avait succédé à la répression. Le nonce essaie de se justifier en rejetant toute la faute soit sur de Noailles et ses partisans, soit sur les chefs ultramontains eux-mêmes. La passion et la préoccupation politique le portent à écrire de vrais réquisitoires contre ses

Digitized by Google

adversaires et à charger sans ménagements ses propres amis. Ces défauts sont compensés heureusement par la précision et la fidélité des récits d'événements. Il serait à souhaiter que le mémoire de Bentivoglio devînt l'objet d'une publication intégrale.

L'Institut biblique pontifical (cf. RHE, 1909, t. X, p. 668) a ouvert ses portes le 5 novembre, installé mi-partie à l'université grégorienne (pour les cours du matin), mi-partie au collège léonien (pour les cours de l'après-midi). Voici le nom des professeurs et la distribution des cours :

P. André Fernandez : *Exégèse des livres de l'Ancien Testament, Histoire des Hébreux, Théologie biblique de l'Ancien Testament*; P. Antoine Deinrel : *Langue assyrienne, Histoire et géographie de l'Assyrie et de la Babylonie, Questions biblico-babyloniennes ;* P. Henri Gismondi : *Langues arménienne et arabe ;* P. Henri Rosa : *Grec biblique ;* P. Herman Van Laak : *L'inspiration et l'inerrance de la sainte Écriture ;* P. Ladislas Szczpanski : *Géographie et archéologie bibliques, Langue hébraïque* (cours supérieur); P. Léopold Fonck, recteur de l'Institut : *Introduction aux épîtres du N. T. et à l'Apocalypse, Questions de méthodologie biblique, Histoire évangélique ;* P. Lin Murillo : *Exégèse du texte grec des Évangiles ;* P. Lucien Méchineau : *Introduction générale à la sainte Écriture et Introduction au Pentateuque ;* P. Chaina : *Langue copte ;* P. Ehrle, Préfet de la Bibliothèque Vaticane : *Conférences de paléographie sacrée.*

Dès à présent, la Bibliothèque et le Musée bibliques sont ouverts aux étudiants, bien que tous deux soient encore incomplets. La bibliothèque est formée de trente sections, correspondant à autant de divisions de la matière biblique et des matières connexes. On remarque parmi celles-ci une section de *Bibliographie* ; une de *Patrologie* ; les sections d'*Histoire des religions*, d'*Assyriologie*, d'*Égyptologie*, du *Talmud*, de *Philologie biblique*, d'*Histoire de l'exégèse*, de *Liturgie*, de *Théologie pratique* (catéchistique, homilétique, ascétique), etc. La salle de la Bibliothèque contient aussi les vitrines du musée. Celui-ci est l'œuvre personnelle du recteur, le R. P. Fonck, qui l'a constitué avec des objets rapportés de Palestine.

On se propose aussi de fonder des bourses de voyages, afin de permettre aux étudiants les mieux doués et les plus méritants d'aller séjourner pendant quelques mois en Palestine, pour s'y perfectionner dans les connaissances nécessaires à l'interprétation des Livres Saints.

Disons enfin que l'Institut a commencé la publication de son Bulletin mensuel : *Acta Pontificii Instituti Biblici*, qui contient la Chronique de l'École et les communications officielles de la direction. Pour les *Commentationes* et les *Scripta*, dont la RHE a déjà parlé, on accepte la collaboration de tous les savants, et l'on admet toutes les langues de l'Europe occidentale.

Les dominicains viennent de fonder à Rome un *Collège international* des études avec les trois facultés : Philosophie, Théologie et Droit canonique, auquel ils ont donné le nom d'*Angélique*. Les locaux occupés, via Monterone, par l'ancienne université de la Minerve, ont été abandonnés; et en s'installant plus au large dans le magnifique établissement de la via S. Vitale, l'*Angélique* a renouvelé son personnel enseignant et développé ses programmes. Pour nous borner à ce qui nous intéresse ici, notons dans la faculté de philosophie un cours d'*Histoire ecclésiastique* et un cours pratique de *Littérature*

Digitized by Google

des Pères latins, professés par le P. TOGNOCCHI; des leçons d'*Histoire de la littérature chrétienne*, par le P. SALES; des conférences d'*Archéologie sacrée*, par M. MARUCCHI; des cours de *Grec biblique* et d'*Hébreu*, par le P. WALSH; un cours d'*Histoire de la philosophie*, par le P. LUDDI. Dans la faculté de théologie, citons la chaire d'*Exégèse du N. T.*, confiée au P. POPE, et celle de *Patrologie*, confiée au P. SALES. Le programme offre aussi l'attrait de cours facultatifs intéressants : cours d'*Arabe* et de *Syriaque*, par le P. CARDAKI, maronite ; de *Méthodologie* et d'*Heuristique historique*, de *Paléographie* et de *Diplomatique*, par le P. COULON; d'*Art chrétien*, par le P. FERRETTI. Enfin, le P. MACKEY fera, une fois par mois, des conférences d'*Archéologie* et de *Géologie*. On songe aussi à établir à côté de certains cours ordinaires, des cercles ou séminaires pratiques destinés à la formation technique des étudiants. C'est quasi une nouveauté dans les facultés catholiques de l'Italie. Quiconque a connu le cadre étroit dans lequel se renfermait l'enseignement de l'ancienne Minerve, conviendra que le progrès est immense. On peut affirmer que la nouvelle université est, maintenant, la mieux organisée de la Ville Éternelle. Et l'on dit que les Pères dominicains, si les circonstances le leur permettent, feront mieux encore.

L'*Angélique* a publié ses éphémérides pour l'année académique courante, en une brochure de 25 pages, indiquant les programmes, les leçons et les professeurs (*Praelectiones in Collegio pontificio internationali « Angelico » habendas anno scolastico 1909-1910*, Rome, 1909). — Les statuts ont paru en feuilles séparées. — Le R. P. H. M. Cormier, maître général de l'ordre dominicain, a adressé à la même occasion aux supérieurs, maîtres et élèves de l'*Angélique*, des instructions pour la marche régulière et fructueuse des études et la conservation de l'esprit sacerdotal et religieux parmi les étudiants (*Istruzione ... ai RR. PP. superiori, moderatori, professori ed alunni del Collegio « Angelico » internazionale dei PP. predicatori*, Rome, 1909).

J.-M. VIDAL.

— Deux importantes améliorations ont été introduites dans le nouveau programme des études théologiques du Collège Saint-Anselme à Rome. Le cours de patrologie et celui de critique historique, inaugurés naguère par le R. P. CHRYSOSTOME BAUR, docteur de l'université de Louvain, ont été rendus obligatoires pour tous les élèves qui aspirent à un grade en théologie ou en droit canon. D'autre part, le R. P. FRIDOLIN SÄGMÜLLER a commencé un cours libre d'archéologie chrétienne.

— A l'institut français de Florence, M. GUSTAVE SOULIER, chef des travaux d'histoire de l'art, s'appliquera pendant cette année scolaire à étudier l'évolution des techniques et du style des arts décoratifs en Italie jusqu'au XVe siècle et à réunir des collections documentaires et des répertoires des formes et des ornements plastiques. D'autre part, M. Soulier inaugurera le cours destiné au public florentin et traitera de l'art français et du goût en France au XIXe siècle. Enfin, M. E. BERTEAUX est chargé de la haute direction des études d'histoire de l'art.

G. M.

— Nous avons annoncé (RHE, 1908, t. IX, p. 649) qu'à l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de S. Charles Borromée, la Commission des fêtes publie, à Milan, une revue toute de circonstance : *San Carlo Borromeo nel terzo centenario della canonizazione (1610-1910)*. Les premiers fascicules viennent de paraître et contiennent des études sur la vie du saint; sur le

Digitized by Google

milieu où s'exerça son activité ; sur le château des Borromées à Arona ; sur les personnes avec qui S. Charles fut en relations ; sur le concile de Trente et la part qu'il y eut ; sur l'Église de Milan après la mort du saint. De nombreuses gravures illustrent le texte de l'intéressante publication.

La *Società Vercellese di storia ed arte,* qui s'est récemment constituée (cfr. RHE, 1909, t. X, p 912) et dont nous avons annoncé l'organe, l'*Archivio della Società Vercellese...,* vient de faire paraître le premier fascicule de cette revue. Ce numéro renferme en particulier deux articles de Romualdo Pastè sur *Le Rite eusébien* et *L'archive capitulaire de Verceil ;* puis, dans des feuilles à pagination spéciale : *Les historiens inédits de Verceil.*

Le 27 octobre, par les soins de l'Académie de Lucques et des Pères de la Congrégation de la Mère de Dieu, a été inauguré à Lucques un monument en l'honneur du célèbre érudit lucquois Jean Dominique Mansi, membre de cette Congrégation.

Le 1er novembre a été inauguré le Musée du trésor de la Basilique vaticane, que Mgr de Bisogno, économe de la Fabrique de St-Pierre, a fait installer dans deux salles de la sacristie. Dans d'antiques armoires s'offrent à la curiosité des visiteurs des objets précieux de toute espèce et de tout âge : ornements sacrés, broderies et dentelles d'un prix inestimable, objets d'orfèvrerie signés de noms illustres. Il y a là la fameuse *croix vaticane,* du VIe siècle, la dalmatique dite de Léon III, don prétendu de Charlemagne, en réalité chef-d'œuvre byzantin du XIIe siècle ; l'ornement de soie de Benoit XIV ; surtout les candélabres en bronze doré de Pollaiuolo ; les chandeliers de vermeil ciselés par Benvenuto Cellini ; ceux que Michel-Ange dessina ; de magnifiques vases sacrés, dons royaux et impériaux faits à Pie IX et à Léon XIII, etc.,etc. — Il faut être reconnaissant au chapitre de St-Pierre d'avoir facilité au public la visite et l'étude de pareils chefs-d'œuvre.

On dit qu'il ne se bornera pas à cette première œuvre libérale. On parle d'organiser un nouveau musée, à l'aide des nombreux dessins, ébauches, plans et modèles exécutés par Michel-Ange, par le Bernin et d'autres artistes, pour la construction de la Basilique. On y joindrait des monnaies et médailles, des échantillons de tous les marbres qui sont entrés dans la bâtisse et la décoration de l'église, enfin quelques manuscrits précieux des Archives, se rapportant aussi à cette œuvre. Ce serait le musée de la Fabrique de Saint-Pierre.

Le parlement italien a voté une nouvelle loi pour la protection des œuvres d'art et des antiquités dont l'Italie est si riche. Elle vise les immeubles et les objets mobiliers ayant un intérêt historique, archéologique, palethnologique et artistique, et, en outre, les manuscrits, incunables, estampes, gravures rares, et les pièces de numismatique. Toutes ces choses sont inaliénables si elles appartiennent à l'État, aux communes, aux provinces, aux fabriques, aux confréries et aux autres établissements religieux. Quant aux objets appartenant à des particuliers, ils ne pourront être aliénés que si l'État refuse d'user du droit de préemption qu'il se réserve.

La loi établit les conditions dans lesquelles se feront à l'avenir les fouilles archéologiques sur le sol du royaume. S'il s'agit de particuliers ou d'instituts étrangers, on ne leur abandonne la moitié des objets découverts qu'à la condition que ces objets ne sortiront pas de l'Italie et seront accessibles aux savants.

Digitized by Google

La loi édicte de fortes amendes contre les infracteurs et prévoit même la confiscation des objets aliénés par fraude.

Le cardinal Lualdi, archevêque de Palerme, a constitué une *Commission diocésaine* « Pro arte sacra », qui aura pour mission de veiller sur les monuments et les objets d'art sacré de l'archidiocèse sicilien. Dans le but d'assurer leur conservation la Commission a édicté un règlement et prescrit des précautions dont on ne peut que louer la sagesse. Elle s'est occupée des restaurations qui devraient être entreprises et des constructions ou décorations à exécuter à l'avenir. Elle se réserve le droit d'ordonner les travaux qui lui paraîtraient nécessaires pour la conservation des édifices et des objets de mobilier; de donner son avis sur les projets de restauration, de lavage, de vernissage des statues et des tableaux appartenant aux dits établissements; sur les plans de constructions, d'ameublement et d'ornementation à exécuter. Elle exige qu'on lui soumette la photographie des statues religieuses destinées aux églises. Elle veut qu'on s'abstienne d'appliquer sur les peintures représentant des images pieuses des couronnes et des ex-voto en métal. Sont prohibées les statues vêtues d'étoffe, les parements d'autel en papier ou en carton et tous autres ornements de mauvais goût. On ne devra aliéner aucun des objets artistiques appartenant aux établissements religieux sans l'autorisation de la commission. Les vieux ornements, les tissus, les vases sacrés et les livres liturgiques ayant quelque valeur devront être soigneusement conservés dans des armoires solides, à l'abri de l'humidité et des vers; et s'il le faut, on les mettra dans des coffres-forts. On gardera avec le même soin les documents : parchemins, bulles, diplômes, tableaux et papiers de fondations, registres paroissiaux, qui ont quelque intérêt historique ou artistique. — Ce code de règles est vraiment un modèle du genre, et combien opportun ! Souhaitons que beaucoup de prélats s'en inspirent, en Italie et ailleurs.

La Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome vient de subir d'importantes transformations. On se plaignait de l'insuffisance des locaux destinés au public et de la lenteur du service de distribution. La Direction a essayé de remédier à ces inconvénients, en établissant une division de la bibliothèque en deux parties, ayant chacune son service autonome : au rez-de-chaussée, les collections et la salle dites « de culture générale »; à l'étage supérieur, les services de la « culture supérieure ». La salle des Revues a été transportée au second étage. Le lecteur y a à sa disposition environ 900 périodiques, distribués par ordre de matières; et, ce qui est une heureuse innovation, pour chaque revue, il dispose de toutes les livraisons de l'année courante.

Signalons enfin la création et l'installation, dans les annexes de la bibliothèque, mais avec un service indépendant, d'une bibliothèque de journaux quotidiens *(Hémérothèque)*.

La réforme est généralement bien acceptée du public, surtout des travailleurs sérieux et des savants, qui, dans leur silencieux *studio* du deuxième étage, ne souffriront plus de l'envahissement des « primaires » et des étudiants. Encore faudrait-il que la Direction ne les obligeât pas à de trop ennuyeuses formalités pour leur ouvrir les portes de ce sanctuaire réservé.

— *Nominations.* — M. Giuseppe Pitrè, président de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme, et vice-président de la Société de *storia patria* sicilienne, a été élu membre correspondant de l'Académie de la Crusca.

Digitized by Google

Le ministre de l'instruction publique d'Italie vient de créer une chaire d'archéologie chrétienne à l'université de Rome et il a choisi pour premier titulaire le professeur HORACE MARUCCHI.

A l'académie des nobles ecclésiastiques, les chaires d'histoire ecclésiastique et de style diplomatique, laissées vacantes par les démissions de de Mgr Giobbio et de Mgr Pinchetti-Sanmarchi, ont été confiées à Mgr BENIGNI et à Mgr PACELLI.

M. CHRISTIAN HÜLSEN, qui pendant vingt-deux ans a rempli les fonctions de deuxième secrétaire de l'*Institut archéologique allemand* à Rome a donné sa démission. Il se retire à Florence, où il s'adonnera exclusivement à ses études. J.-M. VIDAL.

Après avoir conquis, en mai dernier, devant la Commission biblique, le doctorat ès-sciences bibliques, le P. MEZZACASA, de la congrégation des salésiens, a été nommé professeur d'Écriture sainte à l'Apollinaire.

— *Décès.* — Le 4 juillet, l'abbé BONIFACE KRUG, président de la Congrégation bénédictine du Mont-Cassin et archiabbé du célèbre monastère. Son œuvre de prédilection, celle qui fera passer son nom à la postérité, c'est la somptueuse ornementation des cryptes de St-Benoît dans l'église abbatiale, qu'il réalisa avec le concours des moines-artistes de l'école de Beuron et dont l'ensemble constitue une des plus belles créations de l'art religieux contemporain.

Le 4 août, à Cumino (prov. de Turin), le baron DOMINIQUE CARUTTI, membre de l'Institut historique italien, bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Turin, et président de la députation de la *storia patria* pour les anciennes provinces et la Lombardie. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'histoire, dont voici les principaux : *Storia del regno di Vittorio Amadeo II ; Storia del regno di Carlo Emanuele III ; Storia della diplomazia della conte di Savoia ; Il conte Umberto I° e il re Arduino ; Della contessa Adelaide, di re Ardoino e delle origini umbertine*, etc.

Le 9 août, M. MICHELANGELO D'AYALA, membre de la société de *storia patria* de Naples, auteur d'une monographie sur les franc-maçons de Naples au XVIIIe siècle, parue dans l'*Archivio storico per le provincie napoletane*.

Le 14 août, M. GIUSEPPE DEL GIUDICE, autre savant napolitain, membre du conseil directeur de la même société, auquel on doit plusieurs travaux sur l'histoire des Angevins de Naples : *Codice diplomatico di Carlo I e II d'Angio ; Don Arrigo di Castiglia ; Il giudizio e la condanna di Corradino ; Una legge suntuaria del 1290 ; Ricardo Filangieri ; La famiglia di re Manfredi*.

A Modène, le 10 septembre, M. ALESSANDRO SPINELLI, qui eut le premier l'initiative de la publication de l'*Epistolario muratoriano*.

Le 12 septembre, à Pavie, M. CARLO DELL' ACQUA, bibliothécaire de l'université de Pavie, fondateur et président de la *Société pour la conservation des monuments de l'art chrétien dans la région de Pavie*, membre de la députation de la *storia patria*. On lui doit plusieurs ouvrages : *Memoria storico-descrittiva dell' insigne basilica de S. Michele Maggiore di Pavia ; Le auguste origini della real casa di Savoia e la basilica di S. Michele Maggiore di Pavia ; Il comune e la provincia di Pavia ; Profilo storico-biografico di Severino Boezio ; La Vita del celebre giureconsulto pavese Lanfranco, arcivescovo di Canterbury*, etc.

M. B. MANZONE, directeur de la *Rivista del Risorgimento italiano*.

J.-M. VIDAL.

Digitized by Google

Pays-Bas. — A signaler un supplément du répertoire de M. L. D. PETIT (*Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen*), pour les monuments d'histoire et d'art dans les Pays-Bas. Il a été composé par M. A. A. VAN RIJNBACH et porte le titre *Repertorium van tijdschriftartikelen betreffende Nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst 1901-1908*. (Leyde, G. F. Théonville, 1909. In-8, IV-46 p. Fl. 1.25). G. G.

— Dans la petite série des œuvres de la Commission royale d'histoire M. le professeur Dr G. W. KERNKAMP vient de publier un rapport sur les recherches qu'il a faites en 1906 dans les archives et bibliothèques de Kiel, Lübeck, Wismar, Rostock, Stralsund, Greifswald et Stettin (*Baltische archivalia*. La Haye, M. Nyhoff, 1909. In-8, XXII-363 p.) C'est un supplément au rapport publié par le même savant en 1903 et intitulé *Scandinavische archivalia*. Il contient un aperçu global des matériaux qui se trouvent dans les dépôts cités et qui concernent l'histoire politique et économique de la Hollande, spécialement après l'an 1500. Un double registre, alphabéthique et systématique-chronologique, est ajouté à la fin.

Les documents inventoriés sont assez riches. Il reste à entreprendre encore des recherches semblables dans les villes baltiques russes, pour nous donner une idée complète des relations fréquentes qui ont jadis existé entre les Pays-Bas et la Scandinavie.

Le père Rédemptoriste L. HAGEN vient de publier un beau livre sur les catacombes romaines : *Geschiedenis en getuigenis der Katacomben van Rome* (Amsterdam, F, H. J. Bekker, Gr. In-8, 189 pages). C'est une réédition populaire et augmentée des articles qui ont paru successivement dans le périodique *Geschiedkundige bladen* (1906). Ce livre comble une lacune de la littérature néerlandaise. Car jusqu'ici il n'y avait, du moins pour les catholiques, aucune publication séparée sur ce sujet à la fois édifiant et apologétique. L'auteur connait très bien la littérature ancienne et moderne, et des questions les plus importantes qui concernent les catacombes, il nous a fourni une succincte et claire exposition. G. BROM.

— La RHE a jadis attiré l'attention de ses lecteurs sur l'édition originale néerlandaise et sur la traduction française du *Manuel d'histoire ecclésiastique* composé par le R. P. P. ALBERS, S. J. Voici que nous arrive le premier volume d'une traduction latine par un auteur anonyme : *Enchiridion historiae ecclesiasticae universae* auctore P. ALBERS, S. J. Tomus I. *Aetas Prima seu christiana antiquitas annis 1-692*. (Nimègue, L. C. G. Malmberg, 1909. In-8, VI-328 p.). Il est inutile de répéter ce qui a été dit ici lors de l'apparition de la 1re édition néerlandaise. Constatons simplement que cette traduction a été soigneusement revisée et l'œuvre, augmentée par le R. P. Albers lui-même. Voilà donc un nouveau et excellent manuel à la portée des Séminaires et autres instituts similaires où le latin perpétue son empire dans l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.

— Dans la collection *Geschichte der europäischen Staaten* publiée par HEEREN et UKERT vient de paraître le tome IV de la traduction allemande de l'histoire du peuple néerlandais par le professeur P. J. BLOK. On annonce également la publication du tome V et dernier de la traduction américaine de cette œuvre magistrale. G. G.

Digitized by Google

— Comme dissertation académique le pasteur protestant W. J. Kühler vient de publier une excellente monographie intitulée *Johannes Brinckerinck en zijn klooster te Diepenveen* (Rotterdam, W. Nevens, 1908. In-8, xix-392 p.) Brinckerinck, né en 1359 et décédé en 1419, était le disciple favori de Gérard de Groote et après celui-ci le grand propagateur de la « dévotion moderne » au xve siècle. Il a fondé en 1400 le couvent de Diepenveen, qui était un vrai modèle de piété et d'austérité monastique et qui a contribué énormement à la fondation ou à la réforme de plusieurs autres couvents féminins. Aussi l'a-t-on appellé un autre Windesheim. La vie de Jean Brinckerinck et de ses principales adeptes avant la fondation de Diepenveen est décrite minutieusement par M. Kühler dans le premier chapitre; l'histoire du couvent lui-même dans le second, tandis qu'un troisième chapitre nous esquisse fidèlement l'intimité de la vie monastique que les religieuses ont menée et l'influence morale qu'elles ont exercée sur leur époque.

C'est avec le plus grand soin que l'auteur suit toujours les sources, surtout les sources manuscrites, dont il a eu la bonne fortune d'acquérir lui-même la plus importante. Mais cela n'empêche point que son style ait conservé un charme incontestable et une verve originale, conséquences naturelles de la « chaleur biographique », pour ne pas dire du pieux enthousiasme, dont l'auteur était rempli pour son sujet. On s'aperçoit à peine que ce livre, traitant de la vie religieuse au moyen-âge, a été composé par un théologien protestant. Nous félicitions de grand cœur M. Kühler de son œuvre magistrale, un pendant tout à fait digne de l'*Histoire de Windesheim*, par laquelle feu le professeur Acquoy s'est conquis une renommée durable parmi les historiens néerlandais.

La publication importante de M. le Dr W. P. C. Knuttel : *Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland 1621-1700* (voir RHE, t. X, 1909, p. 462) en est déjà arrivée au second volume, qui comprend les actes de douze synodes, tenus en Hollande méridionale depuis 1634 jusqu'en 1645. (In-8, xxvii-554 p.) Il est aussi précédé d'une introduction, dans laquelle l'auteur nous fournit quelques renseignements sur les relations entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, relations dont le manque de précision causa beaucoup de conflits entre les deux tendances opposées des « politiciens » et des « cléricaux ». Ce volume est terminé par deux tables alphabétiques des noms et des matières.

Dans les Œuvres de la Société historique d'Utrecht vient de paraître le second volume des lettres de Jean de Witt (*Brieven van Johan de Witt*, par le Dr N. Japikse. Amsterdam, Johannes Müller, 1909. In-8, xix-649 p.). Le premier volume de cette publication, édité par le professeur G. W. Kernkamp, a été annoncé dans la RHE, t. VIII (1907), p. 460. M. Japikse, en suivant la même méthode que son prédécesseur, publie maintenant les lettres du grand politicien hollandais, depuis le 12 janvier 1657 jusqu'au 19 décembre 1664. Il fait précéder le texte d'une brève introduction, et termine le volume par un registre des noms des destinataires et une liste chronologique des lettres. La publication complète de la correspondance de Jean de Witt mettra encore plus en lumière cette époque critique pendant laquelle la République des Provinces-Unies luttait avec héroïsme contre des ennemis formidables pour défendre sa jeune existence souvent menacée.

De la publication bien connue *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau* (RHE, 1908, t. IX, p. 220) viennent de paraître deux

Digitized by Google

nouveaux volumes. L'un constitue le tome III de la troisième série; il est dû au professeur F. J. L. KRAEMER (Leyde, A. W. Sythoff, 1909. In-8, XXXI-709 p.). Il renferme le texte de 245 lettres échangées entre Guillaume III et le grand-pensionnaire Heinsius pendant les années 1700-1702. Une succincte introduction nous explique la valeur historique des documents, dont une table alphabétique facilite la consultation.

L'autre volume forme le tome II de la quatrième série et est l'œuvre du professeur TH. BUSSEMAKER (Leiden, A. W. Sythoff, 1909. In-8, XLI-671 p.). Ici nous trouvons 240 documents, datés de septembre 1749 jusqu'à la fin de 1755, époque à laquelle le comte Guillaume Bentinck jouait un rôle prépondérant dans la politique intérieure et étrangère de la République. C'est de lui surtout qu'il s'agit dans la correspondance publiée dans ce volume.

M. le Dr H. T. COLENBRANDER, l'infatigable secrétaire de la Commission royale d'histoire, vient de publier le second volume de l'ouvrage qui a inauguré la petite série des publications de cette commission : *Ontstaan der Grondwet* (La Haye, M. Nyhoff, 1908. In-8, CXXII-662 p.) (Voir RHE, 1909, t. X, p. 461). Ce volume comprend les documents, qui concernent la constitution de l'an 1815; il a donc un intérêt égal pour l'histoire de la Belgique. L'ouvrage explique la genèse du royaume des Pays-Bas et l'union factice de ses deux parties hétérogènes, qui néanmoins a été très avantageuse pour le développement national de l'une et de l'autre. Dans l'introduction et dans la méthode de classement des documents, M.Colenbrander s'est tenu fidèlement aux règles excellentes suivies dans le volume précédent.

Le père Jésuite P. ALBERS, de Maestricht, est chargé par le R. P. Wernz, général de la compagnie de Jésus, d'étudier la vie du Père Roothaan, né à Amsterdam, qui fut le premier général de la compagnie après son rétablissement et pour ainsi dire son second fondateur. Déjà le savant historien a fait des recherches à Turin; il les continue en ce moment à Rome, surtout dans les archives du généralat. Souhaitons qu'il réussisse dans ce travail préparatoire et qu'il nous donne bientôt une excellente biographie de son illustre compatriote, qui a éminemment contribué au réveil merveilleux de la Compagnie de Jésus. G. BROM.

— La firme Martinus Nijhoff de La Haye a commencé la publication d'une petite revue mensuelle qui indique le contenu des périodiques néerlandais ayant un caractère général. Cette revue, qui a été très favorablement accueillie par les travailleurs, porte le titre *Nijhoff's index op de Nederlandsche periodieken van algemeenen inhoud*. Les articles sont signalés suivant l'ordre alphabétique des auteurs et des matières dont ils traitent. Le prix de souscription pour toute l'année est d'un florin.

L'éditeur J. F. Bense, d'Arnheim, a entrepris la publication d'une nouvelle revue hebdomaire qui est appelée à rendre un grand service, notamment aux historiens. Elle est intitulée *Vragen en mededeelingen op het gebied der geschiedenis, taal- en letterkunde*. Cette revue est destinée à ceux qui s'occupent de travaux d'histoire, d'archéologie, de généalogie, de géographie, de folklore, de linguistique, de littérature et de bibliothéconomie, ou à ceux qui s'intéressent à ces sciences. Elle veut leur procurer des informations promptes et sûres. Le nombre des collaborateurs est considérable; on trouve parmi eux les représentants les plus éminents de la science dans les Pays-Bas. La revue paraît au prix de 8 florins par an.

Digitized by Google

A signaler dans les *Levensberichten der afgestorven medeleden van de maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden* (Annexe des Actes de 1908-1909. Leyde, E. J. Brill. 1909. In-8, 478 p.) la biographie de Bernard-Jean-Marie de Bont, décédé le 8 septembre 1908, par M. J. F. M. Sterck (p. 273-291). M. de Bont s'est signalé par des études nombreuses sur l'histoire ecclésiastique d'Amsterdam et de la Hollande et par son travail sur l'abbaye bénédictine d'Egmond (cf. RHE, t. X, 1909, p. 463). G. G.

Pays Scandinaves : Suède, Danemark. — Le dernier volume du *Kyrko-historisk Arsskrift*, publié sous la direction de M. H. Lundström (Upsala, Akademisk Bokförlaget. In-8, 216, 208 p.), se présente avec une légère modification. Les articles de fond (*Uppsatser ochte Undersökningar*) ont été groupés tous ensemble ; d'autre part, les notices de moindre importance, les communications diverses et comptes-rendus (*Meddelanden och Aktstycken ; Granskningar och Anmälningar*) forment une partie distincte, chaque partie ayant une pagination spéciale. — Le volume s'ouvre par un article de M. S. Brinq sur le traité d'Altranstadt (1 septembre 1707), d'après les plus récentes publications ; l'auteur s'étend surtout sur le rôle et l'attitude de Charles XII. — M. J. E. Berggren examine le texte de la profession de foi de la reine Christine, lorsqu'elle embrassa publiquement la religion catholique à Inspruck, le 3 novembre 1655, après s'être convertie secrètement l'année précédente. — L'étude étendue de M. O. Theding est consacrée à un examen détaillé de la plus ancienne rédaction suédoise du « petit catéchisme » de Luther. — M. H. Levin continue ses « Contributions à l'histoire du diocèse de Visby » ; le troisième chapitre de son travail s'occupe de l'organisation de l'église dans l'île de Gotland au XVIIe siècle, après la paix de Brömsebro (1645), laquelle, comme on le sait, avait attribué cette île à la Suède. — Les « mélanges bibliographiques » de M. Is. Collijn se rapportent tous à l'histoire de l'imprimerie aux XV-XVIe siècles dans les pays scandinaves, et notamment, en partie, à d'anciennes impressions d'ouvrages religieux (le « graduale suecicum » de 1493, des bréviaires, livres d'heures, catéchismes, etc.), en partie, à des documents intéressant le mouvement religieux de l'époque (traduction en bas-allemand d'un édit de Charles Quint contre les protestants, remontant à 1526 ; feuille volante de 1546, très curieuse). — Mlle E. Fryxell publie une partie de la correspondance de l'archevêque J. Wallin (quelques lettres lui adressées pendant les années 1840-1865), tandis que M. H. Lundström communique certains documents d'ordre intime, les « confessions » de E. A. Almquist, datant du commencement du XIXe siècle.

Dans la seconde section du volume, nous trouvons également une série de pièces diverses, publiées par M. Lundström, à savoir d'abord des pièces concernant le procès entre Olaus Petri et L. Andreae (1539-1540), puis d'autres documents se rapportant à la controverse entre Charles IX Vasa et quelques professeurs d'Upsala à l'occasion d'une lettre que ceux-ci adressèrent, en 1598, au roi Sigismond. De son côté, M. N. Jacobsson termine la publication, commencée l'année précédente, d'une suite de documents ayant trait aux origines de l'hernuttisme et aux relations de Zinzendorf avec ses amis en Suède. C. L.

— *Décès.* — Le Dr Thomas Skat Roerdam, primat de l'Église protestante nationale, est mort à Copenhague, le 25 septembre. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dogmatiques et bibliques.

Digitized by Google

Russie. — Le *Strannik* de St-Pétersbourg a distribué à ses abonnés le dixième volume de l'Encyclopédie théologique : *Bogoslovskaia Entziklopodiia* (t. X, typ. du Strannik, Kinnamon-Kion, St-Pétersbourg, 1909, pp. VII et col. 694 et 12). Les neuf volumes précédents de cette publication ont paru avec e titre général d'Encyclopédie théologique *orthodoxe*. Le dixième, que nous annonçons, porte simplement le titre d'*Encyclopédie théologique*. Je ne connais pas la raison de ce changement, mais je suppose que la censure ecclésiastique russe, qui a repris sa sévérité habituelle, n'y a pas été étrangère. Composé sous l'habile direction du professeur GLOUBOKOVOSKY, ce volume a des allures fort savantes ; nous nous réjouissons que l'on ait souvent tenu compte de nos desiderata quant à la précision indispensable des références et des indications bibliographiques.

Bornons-nous à mentionner rapidement les principaux articles de ce volume.

Le Dr JEAN SOKOLOV, savant byzantiniste, y a inséré (col. 3-18) une belle étude sur le κοινόβιον, pleine de détails intéressants sur la vie monastique grecque. L'auteur était tout indiqué et bien qualifié pour traiter ce sujet, car il a étudié et exposé déjà, dans un ouvrage très érudit (Kazan, 1894), les conditions du monachisme byzantin du XIe au XIIIe s. Le prof. L. PISAREV a esquissé (col. 29-37) la vie de S. Cyprien de Carthage, en y ajoutant la liste des études que les érudits russes ont consacrées à ce célèbre docteur. Esprit positif, pratique, dit M. P., préoccupé avant tout de l'organisation morale et religieuse de la vie et de la société chrétiennes, Cyprien a naturellement fait du dogme de l'Église l'idée dominante de sa théologie et le centre de son système. La notice (col. 41-60) du prof. N. GLOUBOKOVSKY sur Cyprien, saint et métropolite de l'Église russe († 1406), renferme une grande richesse de matériaux historiques puisés aux meilleures sources. L'auteur y a tout particulièrement esquissé l'œuvre littéraire de l'illustre écrivain. Le Dr JEAN SOKOLOV a encore traité (col. 69-195) avec beaucoup d'ampleur l'histoire de l'Église orthodoxe et de l'Église latine dans l'île de Chypre, en suivant à peu près le plan que nous avons adopté dans notre notice sur Chypre, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (t. II, col. 1424-1472). Il y a développé en particulier l'histoire moderne et contemporaine de l'Église orthodoxe et a ajouté une riche bibliographie.

A M. N. KATANOV, professeur de l'université de Kazan, appartient l'étude intéressante sur les Kirghiz et leur religion (coll. 195-201). Le prof. A. SOBOLEVSKY est l'auteur d'une savante dissertation (col. 213-28) sur les alphabets cyrillique et glagolitique, et sur les premiers monuments littéraires qui les concernent. Suivent les notices biographiques de 43 personnages appelés Cyrille. La notice de S. Cyrille de Jérusalem a été redigée par le prof. PONOMAREV de l'Académie ecclésiastique de Kazan, et celle de S. Cyrille d'Alexandrie, très développée (col. 246-279), par le prof. PISAREV de la même Académie. L'auteur y a très bien synthétisé la doctrine christologique du saint Docteur. Les historiens des églises slaves seront heureux de trouver dans ce volume (col. 285-325) sur S. Cyrille, apôtre des Slaves, une étude historique très érudite, redigée par le prof. GRÉGOIRE VOSKRESENSKY de l'Académie ecclésiastique de Moscou. Une partie est consacrée aux sources littéraires de la vie de S. Cyrille. L'auteur rejette comme dépourvues de fondement les hypothèses de Friedrich et de Goetz, d'après lesquelles Adrien II n'aurait pas reçu honorablement les deux saints apôtres et n'aurait pas confirmé leur liturgie

Digitized by Google

La bibliographie russe et slave sur S. Cyrille a été particulièrement soignée par le savant professeur. L'article du regretté professeur ALEXIS LÉBÉDEV sur Cyrille Lucaris saura, par la rigueur de sa logique et la solidité de ses arguments, réduire au silence les apologistes contemporains de ce patriarche à tendances protestantes. Deux écrivains grecs, les archimandrites CHRYSOSTOME PAPADOPOULOS et ÉZÉCHIEL VÉLANIDIOTÈS, dans une série d'articles et de brochures, publiés en 1905-1908, avaient voulu conserver Cyrille Lucaris à l'orthodoxie absolue. Le prof. LÉBÉDEV, s'appuyant sur des pièces authentiques, fait voir la nullité de leurs arguments. A son avis, le patriarche était un calviniste convaincu malgré ses déguisements. Dans une note supplémentaire à cette notice, le prêtre ALEXANDRE PÉTROVSKY donne quelques renseignements sur un ouvrage inconnu de Cyrille Lucaris, intitulé : *Nauka o protivnoi unii* (La connaissance de l'union répugnante). Cet écrit, tiré du Cod. 376 du musée Roumiantzev à Moscou, a paru dans le t. VI des *Lectures de la Société historique de Nestor le chroniqueur*, à Kiev. Signalons toutefois une lacune dans cet article. Cyrille Lucaris est l'auteur d'une confession de foi contre le protestantisme, insérée par le jésuite Pierre Skarga († 1612) dans son ouvrage sur l'*Unité de l'Église*. Cette pièce est-elle authentique ? Les défenseurs de l'orthodoxie de Cyrille nient. Une question si importante n'aurait pas dû être passée sous silence. Le jugement du prof. JEAN SOKOLOV sur le patriarche Cyrille Contaris, à qui on doit rapporter la convocation du premier synode de Constantinople qui condamna les erreurs de Cyrille Lucaris, se ressent de l'aigreur de la polémique. A propos de ce patriarche, M. SOKOLOV aurait dû mentionner quelques pièces importantes publiées par ALLATIUS, *De perpetua Consensione* (1075-1081). Les vies des patriarches de Constantinople et de Jérusalem appelés Cyrille ont été rédigées aussi par M. SOKOLOV. A mon avis, l'archiprêtre TITOV aurait dû développer avec plus d'ampleur la notice biographique de Cyrille de Tourov, surnommé le Chrysostome russe, et mieux fixer les traits caractéristiques de son éloquence.

On est heureux de trouver dans ce volume une notice biographique de Mgr Kirion Sadzagéli, l'infatigable historien de l'église géorgienne. Malheureusement, la liste de ses écrits, dressée par A. KHAKHANOV, est très incomplète, et les références bibliographiques ne sont pas exactes. Mgr Kirion est l'auteur d'un grand nombre de notes, dissertations et brochures, écrites en géorgien et en russe, mais qui sont dispersées dans beaucoup de périodiques. Il serait très utile d'en posséder une liste complète détaillée. M. N. EGOROV, *psalomchtchik* de l'Église russe à Copenhague est l'auteur d'une notice très développée sur le théologien danois Kierkegaard († 1855). Dans le même volume, on trouve encore un esquisse biographique du général Alexandre Kiriéev, le champion de l'union du vieux catholicisme avec l'Église russe. Exprimons le même désir d'avoir une recension fidèle de ses nombreux écrits, renfermant parfois des idées originales.

La notice sur la Chine comprend différentes études sur les religions nationales des Chinois : confucianisme, taoïsme et bouddhisme (S. GLAGOLEV), sur l'histoire du christianisme en Chine, les missions *hétérodoxes*, et la mission orthodoxe de Pékin (S. TROITZKY). L'auteur rejette sur les missionnaires catholiques et protestants, en particulier sur Mgr Anzer la responsabilité des massacres des chrétiens qui eurent lieu en 1900. L'histoire de l'éparchie de Kichinev et ses conditions actuelles ont été décrites par S. ROUNKÉVITCH avec cette richesse de données statistiques que sa charge de premier secré-

Digitized by Google

taire du Saint-Synode lui permet de se procurer. Une notable partie du volume est consacrée à la ville de Kiev, la mère des villes russes et le berceau du christianisme en Russie.

L'histoire politique de la ville y est racontée par N. PÉTROV, l'histoire ecclésiastique, par l'archiprêtre TITOV, qui donne aussi la liste des monastères de Kiev et consacre une notice spéciale à la célèbre laure Petcherskaïa. M. PETROV résume, dans un article spécial, l'histoire de l'académie de Kiev, qui, depuis sa fondation au XVIIe siècle, a été la pépinière des plus illustres savants et prélats de l'Église orthodoxe russe.

Ce volume contient aussi plusieurs biographies d'écrivains russes modernes, qui ont travaillé dans le domaine des sciences sacrées : notices très utiles pour la connaissance de la littérature ecclésiastique russe.

L'archiprêtre N MALINOVSKI vient d'éditer le quatrième volume de sa Théologie dogmatique orthodoxe : *Pravoslavnoe dogmaltícheskoe bogoslovie* (Serghievo, Imp. de la Laure, 1909, VI-704 p.). L'auteur examine longuement les divergences existant entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes au point de vue théologique. Le présent volume traite des sacrements; il achève ainsi ce cours de théologie, qui restera longtemps un des meilleurs que la Russie possède.

L'auteur y traite des questions omises dans les autres manuels de théologie orthodoxe, par ex. l'indélébilité du caractère sacerdotal, niée par les théologiens orthodoxes, la validité des ordres chez les anglicans et les vieux-catholiques, le mariage civil, le sort des enfants morts sans baptême, etc.

Nous venons de recevoir un nouveau recueil de textes grecs inédits, mis au jour par l'infatigable A. PAPADOPOULO-KÉRAMEVS, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg. Il est intitulé : *Varia graeca sacra : Sbornik gretcheskikk neizdannykh bogoslovskikh tekstov IV-XV viekov* (recueil de textes théologiques grecs inédits du IVe aux Ve siècle). (Saint-Pétersbourg, Imp. Kirschbaum, 1909, in-8, XXXIX-320 p.) On y trouve quinze textes grecs, datés d'époques différentes, et plus ou moins importants pour l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne. Le premier texte (pp. 1-75) a pour titre : Διήγησις τῶν θαυμάτων τοῦ ἁγίου καὶ μεγαλομάρτυρος καὶ θαυματουργοῦ Ἀρτεμίου. Il contient le récit des miracles opérés par S. Artème martyr. M. Kéramevs montre que l'auteur de cette pièce ne peut être identifié avec Jean Πόδιος, auquel on attribue le récit du martyre de S. Artème, publié par Maï dans le *Spicilegium romanum* (t. IV, pp. 340-397). Il y a une grande différence de style entre les deux récits, dont l'original remonte d'après M. P. K. à la seconde moitié du VIIe siècle (avant 668). L'importance topographique et historique de cette pièce est considérable. Sur plusieurs points elle précise la topographie de Constantinople et de ses environs. Romanos le Mélode est nommé dans le récit d'un des miracles d'Artème; c'est ce qui a permis à M. B. VASILEVSKY (*Vizantiiskiy Vremennik*, t. I. 1894, pp. 256-58) de déterminer plus exactement l'époque où vécut ce célèbre hymnographe. Le même renseignement autorise à conclure, d'après M. KÉRAMEVS, que Romanos a vécu sous Justinien Ier (527-565), et qu'il est mort sous le règne de Justin II (565-578).

Les miracles d'Artème étaient connus dans le texte slave, qui en contient 34. Successivement, M. P. K. put se procurer des textes grecs fragmentaires, et enfin, en 1904, le Cod. Mess. 30 (s. XIV) lui apporta une recension grecque

Digitized by Google

plus riche (45 miracles) que le texte slave lui-même. Tous ces textes ont utilement servi à l'édition donnée par le savant byzantiniste. A son avis, l'on n'a pas encore le recueil complet des miracles du saint ; l'auteur de ces récits est un dignitaire ecclésiastique de St-Jean-Baptiste, où l'on conservait les reliques de S. Artème, à Ὀξεῖα.

Le second texte (p. 80-97) est le panégyrique de sainte Lucie par Jean Tzetzés (XIIe siècle) : Εἰς τὴν Παρθενομάρτυρα τοῦ Χριστοῦ Λουκίαν ὑπόμνημα. Il est publié d'après deux mss. et accompagné de savants *scholia* philologiques. Le troisième (pp. 102-113) est intitulé : Διήγησις ἐπωφελὴς περὶ τῆς θεανδρικῆς εἰκόνος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, τῆς φανερωθείσης ἐν τῇ κατὰ Θεσσαλονίκην μονῇ τῶν Λατόμων. L'auteur de cette pièce, dont l'édition utilise deux mss., est Ignace, higoumène du monastère τοῦ Ἀκαπνίου à Thessalonique. Le récit d'Ignace avait été analysé par Vasilevski dans le *Journal du Ministère de l'instruction publique*, 1886, novembre, pp. 41-44. Suit, en quatrième lieu, pp. 114-29, un texte important pour l'hagiographie chrétienne : Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἀγαπητοῦ ἐπισκόπου Συνναίου. Un codex de Moscou a servi de base, un autre a fourni l'Ἀκολουθία écrit en l'honneur de S. Agapit par l'hymnographe Joseph. On peut conjecturer l'existence d'une biographie antérieure, plus étendue mais non encore découverte, du saint évêque, que M. Kéramevs identifie avec Agapit, évêque arien de Synnade, mentionné par Suidas et par Philostorge dans un fragment conservé par Photius. Malgré son arianisme, il aurait été, du fait de son martyre, inscrit au catalogue des saints de l'Église orthodoxe, comme Parthène de Lampsaque et le martyr Artème. A l'hagiographie appartient aussi le texte suivant (pp. 141-147) de Constantin Acropolite : Λόγος εἰς τὸν ἅγιον Ἀθανάσιον τὸν Ἀτραμυττίου, d'après le cod. 40 de la bibliothèque du patriarcat grec de Jérusalem. Il concerne un saint complètement ignoré jusqu'à ce jour.

Le cod. Hieros. S. Sabae 332 a fourni un autre texte (pp. 148-153) intitulé : θαῦμα τῆς παναγιωτάτης δεσποίνης ἡμῶν θεοτόκου, récit presque contemporain d'un miracle opéré par la Sainte Vierge en 1426, sous Manuel Paléologue. Viennent ensuite (pp. 134-183) trois catéchèses de S. Jean Chrysostome. L'auteur rectifie, à leur sujet, l'opinion de Montfaucon et donne le texte grec de ces précieux écrits, d'une authenticité indubitable, connus seulement, mais depuis longtemps, dans la version latine.

Notons encore (pp. 184-212) deux textes liturgiques : Τάξεις ἁγιασμοῦ τῶν ὑδάτων τοῦ ποταμοῦ Νείλου. On y trouve les prières de la bénédiction des eaux du Nil, cérémonie qui fut en usage chez les grecs du Caire. Les deux textes, jusqu'ici à peu près complètement inédits, ont de l'importance au point de vue archéologique. Le suivant (pp. 213-253) appartient à Léon le Sage (886-911). C'est un traité de vie ascétique ou monastique, intitulé : Οἰκιστικὴ φυκῶν ὑποτύπωσις. Ce texte encore inédit possède une certaine valeur historique, parce qu'il a été écrit sur les instances d'Euthyme, patriarche de Constantinople (907-912), lorsque celui-ci habitait le monastère des Saints Cosme et Damien à Psammathia de Constantinople et présente une certaine valeur philologique, parce que l'auteur y fait preuve d'une connaissance très approfondie de l'ancien grec. Il vient du plus ancien mss. connu (XIe s.).

Nous nous bornons à une simple mention des autres textes : six lettres d'Aréthas, archevêque de Césarée (IXe siècle) et une lettre de Nicolas le Mystique, patriarche de Constantinople (901-907) ; une pièce de Jean Pantechnos, chartophylace de la Grande Église, sur l'usage de la viande le mercredi et le vendredi et une réponse sur le même sujet de Cosmas II,

Digitized by Google

patriarche de Constantinople (1146-1147); un mémoire de Macaire, métropolite de Pisidie, à Michel Disypatos, métropolite de Thessalonique, sur le différend entre Arsène Autorianos, patriarche de Constantinople (1255-1260), et le hiéromoine Joseph, confesseur de Michel Paléologue (1259-1260); trois lettres inédites de Joseph Bryennios, célèbre théologien byzantin du XIVe-XVe siècle.

Cette simple énumération des textes met en relief l'importance historique du volume publié par M. Kérameys. On y trouve aussi la table des noms propres et la liste des mots, qui ne sont pas mentionnés dans les dictionnaires grecs d'Henri Étienne, Ducange, Sophoclès, etc.

En 1880, aux frais de la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, le savant canoniste russe ALEXIS STÉPANOVITCH PAVLOV († 1898) publiait ses Monuments de l'ancien droit canon russe. Ce précieux recueil renfermait les réponses canoniques, décisions, lettres, introductions des métropolites et évêques russes; les décisions et lettres de plusieurs conciles russes; les lettres des tzars russes et des rois de Pologne aux patriarches de Constantinople, aux empereurs de Byzance et aux évêques russes; plusieurs documents liturgiques et canoniques touchant l'élection des évêques, la nomination et la consécration des prêtres et des diacres, etc. La fin du volume contenait une série de 46 documents grecs (jusqu'à la fin du XIVe siècle) ayant trait à l'Église russe. Ce volume, le sixième de la Bibliothèque historique russe, réunissait donc un grand nombre de pièces dispersées dans des recueils très rares. Les documents grecs étaient puisés en grande partie dans les *Acta Patriarchatus Constantinopolitani* de Müller et Miklosic. L'éditeur russe y avait ajouté des préfaces et des notes qui, dans leur brièveté, ne laissaient pas de mettre en relief sa connaissance approfondie du droit canon.

La première édition fut rapidement épuisée; la Commission archéographique chargea le savant canoniste russe BASILE BÉNÉCHÉVITCH d'en préparer une seconde. Elle a paru à la fin de 1908 : *Pamiatniki drevne-russkago prava* (Saint-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1908. XVIII-930-446-72 col. 1). M. Bénéchévitch a ajouté sept nouvelles pièces : des extraits du texte grec des réponses canoniques de Jean II, métropolite russe (1077-1089) : une instruction d'Élie, archevêque de Novgorod (1165-1186) qui n'était pas inédite; le texte latin et allemand (réimpression) des réponses de Jean II, métropolite, et de Niphon de Novgorod (XIIe s.) sur plusieurs points du droit canon; une instruction anonyme sur les devoirs et les qualités des évêques, d'après un ms. paléorusse, version probable d'un original grec du XIIIe s.; deux lettres d'Antoine IV, patriarche de Constantinople (1389-1390) aux habitants de Novgorod; les *Acta electionis* des évêques russes à l'époque de Théognoste, métropolite de Kiev (1338-1347). Cette dernière pièce avait été découverte par B. REGEL, dans le Cod. Vat. Graecus 840, et publiée dans les *Analecta byzantino-russica* (St-Pétersbourg, 1891, pp. 52-56). Le recueil de PAVLOV était déjà connu en Occident par le travail de GOETZ : *Kirchenrechtliche und kulturgeschichtliche Denkmäler Altrusslands nebst Geschichte des russischen Kirchenrechts* (Stuttgart, 1905). Les additions de M. Bénéchévitch le rendent plus complet et en augmentent la valeur.

Le 20e tome de la *Chronique des travaux de la Commission impériale archéographiqne,* pour l'année 1907, publie un travail d'une importance exceptionelle pour l'historiographie russe. Il est intitulé : *Razyskaniia o drevniéichikh rnskikh lietopisnykh svodakh* (Recherches sur les plus anciennes

Digitized by Google

collections des chroniques russes) et a pour auteur A. A. CHAKHMATOV (St-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1908, in-8, pp. xx-687). Le savant historien nous donne pour ainsi dire l'histoire généalogique des chroniques russes. Il commence par distinguer deux rédactions principales de ces chroniques : la première *(silvestrovskaia)* date de l'année 1116; la seconde *(ipatevskaia)* de l'année 1118. Cependant ces deux rédactions supposent une rédaction antérieure, composée dans la laure Petcherskaia de Kiev en 1095, et qui étendit son récit jusqu'à l'année 1093. Les recherches de M. CHAKHMATOV établissent qu'il y eut une rédaction antérieure encore à celle-ci. Elle allait jusqu'à l'année 1073, et tirait son origine de la même laure de Kiev. Cette chronique primitive s'est fondue dans la suite avec la chronique de Novgorod, qui s'étendait jusqu'à l'an 1070. Une analyse approfondie de la chronique kiovienne de 1073 a amené l'auteur à rétablir le texte primitif des chroniques russes. La chronique de Kiev remonte à l'an 1039; elle a été composée par le clergé de la cathédrale de Sainte-Sophie de la même ville : elle représente la rédaction la plus ancienne. De même, la chronique de Novgorod suppose une rédaction plus ancienne, qui remonte à l'an 1050. L'auteur se propose de reconstituer les textes de ces deux chroniques. Pour atteindre son but, il analyse, en 20 chapitres, le contenu des différentes chroniques, met en lumière leurs relations et leur dépendance réciproques. Son œuvre est vraiment un travail de bénédictin ! Elle sera désormais indispensable pour l'étude de l'ancienne historiographie russe.

La première partie du vol. XXI de la collection complète des chroniques russes, éditée par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, contient la *Stepennaia kniga* (Livre des degrés) (St-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1908, in-8. pp. VII-342). C'est une chronique des évènements civils et religieux de la Russie, d'après l'ordre généalogique des princes russes. Elle a été commencée par le métropolite Cyprien († 1409), mais le métropolite Macaire († 1563) est considéré comme son auteur principal. Concernant cette chronique, M. VASENKO a écrit une belle monograhie : *Le livre des degrés de la généalogie des tzars et son importance dans l'ancienne littérature historique de la Russie* (St-Pétersbourg, 1908).

Le synode des cent chapitres *(Stoglav)*, tenu à Moscou en 1551, est très célèbre dans l'histoire de l'Église russe. Ses décisions, en effet, permettent aux vieux-croyants de soutenir, contre l'Église officielle russe, la légitimité de leurs doctrines et de leurs traditions. Les membres du synode décidèrent qu'il fallait considérer comme hérétiques ceux qui faisaient le signe de la croix avec trois doigts au lieu de deux et admettaient certaines autres théories soutenues par les *raskolniki*. Le concile de Moscou (1666-1667) prononça un jugement sévère contre l'ignorance des membres du concile, qui avaient édicté ces lois. Les *raskolniki* russes continuent à regarder les décisions du *Stoglav* comme la parole de Dieu et leurs adversaires les en blâment vivement. Aux nombreux travaux consacrés à l'histoire de ce concile, M. D. STÉPHANOVITCH vient d'ajouter une monographie très sérieuse : *O stoglavie, ego proiskhojdenie, redaktzii, i sostavie* (les *cent chapitres*, leur origine, leur rédaction et leur composition.) (St-Pétersbourg, Imp. Léontev, 1909. In-8, 314 pp.). L'auteur n'a pas écrit une œuvre de polémique contre le raskol. Il s'est uniquement préoccupé de considérer ce monument comme une pièce de droit canon et de le comparer avec les anciens monuments liturgiques et canoniques de l'Église russe.

Digitized by Google

Le tome XXI de la *Chronique des travaux de la Commission impériale archéographique* renferme la description des pièces conservées dans les archives de la Commission impériale archéographique, par M. KOURDIOUMOV : *Opisanie actov khraniachtchikhsia v arkhivie imperatorskoia rkheogrophitcheskoi kommissii* (St-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1909, in-8, pp. VII-424). Ce recueil comprend environ 2000 pièces, appartenant autrefois aux archives des villes de Koungour, Solimansk et Tcherdyne, dans le gouvernement de Perm, et embrassant une période de 130 années (1605-1735). La même livraison contient la description d'un codex du XVIe siècle, de la ville de Kème, gouvernement d'Arkhanghelsk, reposant aujourd'hui à la bibliothèque impériale publique de St-Pétersbourg. Il renferme un grand nombre de documents ecclésiastiques, historiques et hagiographiques, dont plusieurs sont publiés en entier par l'auteur de cette description, B. DROUJININE.

La Commission archéographique de St-Pétersbourg vient de rééditer le t. XIII de la bibliothèque historique russe : *Pamiatniki drevnei russkoi pismennosti otnosiachtcheisia k smutnomi vremeni* (Monuments de l'ancienne littérature russe se rapportant à l'époque des troubles (c.-a.-d. aux vingt premières années du XVIIe siècle), St-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1909, p. XLI et 1472 col. Parmi les pièces les plus importantes, citons le récit du moine Abraham Palytzine sur le siège de la laure de Serghievo (1509), et une histoire du premier patriarcat de Job de Moscou († 1607).

Sous le titre général de *Matériaux pour l'histoire et l'étude des sectes et du raskol russe*, M. J. BONTCH BRONÉVITCH a inauguré, en 1908, une série de volumes, qui rendra d'utiles services pour la connaissance des sectes religieuses russes. Le premier volume, paru à St-Pétersbourg (Imp. Wolf, 1908. In-8, XII-314 pp.), contient de nombreux matériaux sur les Vieux-Croyants, les Stoundistes, les Douchobors, les Skoptzy, etc. Le second (St-Pétersbourg, 1909, pp. XI-327) est encore plus important. Il renferme en effet le Livre vivant *(jivotnaia kniga)* des Douchobors, recueil des psaumes de la secte. Ce recueil était jusqu'ici inédit, parce que les Douchobors n'aiment pas que l'on publie les formulaires de leurs croyances et font beaucoup de cas de la tradition orale. L'éditeur a utilisé pour son édition l'unique codex de l'Académie impériale des sciences. D'après ces psaumes, il résume, dans la préface, les théories religieuses et morales de la secte. Les volumes suivants contiendront surtout des pièces qui se rapportent à l'histoire des croyances des sectaires russes. La collection de BONTCH-BRONÉVITCH a un but exclusivement scientifique.

Le 28 octobre 1909 a été célébré le second centenaire de la mort de S. Dimitri de Rostov, un des prélats les plus pieux de l'Église orthodoxe russe. Sa vie n'est pas sans intérêt pour les catholiques, parce qu'il a explicitement soutenu, dans les Ménées, la vérité de l'Immaculée Conception de Marie, et qu'il n'a jamais voulu rétracter cette doctrine. A l'occasion de ce centenaire, la confrérie orthodoxe de Iaroslav a décidé de publier deux ouvrages sur l'histoire ancienne du raskol russe dans l'éparchie du même nom et sur les efforts de Saint Dimitri pour l'étouffer. Bien que le professeur CHLIAPKINE ait publié, à Saint-Pétersbourg, en 1891, un ouvrage très érudit sur Saint Dimitri de Rostov et sur son époque, le prêtre M. POPOV, vient d'éditer une nouvelle vie du célèbre prélat : *Sviatitel Dimitrii Rostovskii i ego trudy* (S. Dimitri de Rostov et ses travaux) (St-Pé-

Digitized by Google

tersbourg, 1910. In-8, 350 p.). Cette biographie, dont les matériaux ont été puisés dans les écrits mêmes du saint russe, met surtout en relief ses vertus et son ministère apostolique.

Durant l'année 1909 les *Tchteniia* (Lectures) de la Société d'histoire et d'antiquités russes, attachée à l'Université de Moscou, ont publié une série de travaux importants pour l'histoire ecclésiastique. Dans le premier volume, M. N. Spéransky a inséré une étude (pp. 1-48) sur la vie (serbe) des martyrs lithuaniens Antoine, Jean et Eustache, mis à mort en 1347 par le prince Olgerd. Ce texte se trouve dans le Cod. slav. 53 de la bibliothèque impériale de Vienne, et dans le Cod. 356 de la bibliothèque nationale de Belgrade. Le premier ms. est incomplet : le second, plus ancien, n'offre pas de lacunes. L'éditeur note les divergences des différents textes ; il étudie ensuite la question de la translation des reliques de ces martyrs à Constantinople, d'après un éloge de Michel Balsamon, et fixe la date de leur canonisation. Il publie le texte serbe de la bibliothèque de Belgrade, le texte grec de Balsamon, — d'après le cod. Vatop. (Mont Athos) 464, — et plusieurs textes russes. Travail très important pour l'hagiographie slave.

Dans la seconde livraison N. A. Solovev publie la quatrième partie de son histoire de l'ancienne éparchie russe de Saraï et Kroutitzki. Les trois premières parties de cette monographie très étendue avaient paru en 1894, 1896 et 1902. L'auteur a utilisé les documents des archives du consistoire de Moscou. Les pièces qu'il édite se rapportent surtout à la construction des églises.

Dans le même volume, M. S. Biélokourov fait paraître de nouveaux documents ayant trait à la vie de Georges Krijanitch, célèbre missionnaire catholique en Russie, mort en 1683. En 1902, M. Biélokourov avait publié un volume considérable sur la vie de Krijanitch. Les 14 nouveaux documents qu'il publie ont été tirés des Archives de la Propagande. Les onze premiers se rapportent au séjour de Krijanitch au collège grec de Saint-Athanase (1641-42). La onzième lettre contient la liste des ouvrages que Krijanitch juge utiles pour combattre le schisme sur le terrain théologique. Une autre lettre a trait à ses relations avec l'évêque uniate Méthode Terletzky. Ces pièces sont suivies de trois formules des serments que prêtaient les élèves du collège grec au moment de leur admission.

La même livraison contient la première partie de la savante monographie du prof. Eugène Goloubinsky, le fameux historien de l'Église russe, sur S. Serge Radonejsky (1314-1392) et la laure de la Sainte-Trinité de Serghievo. A l'occasion du 5e centenaire de la mort du saint, Léonce, métropolite de Moscou, avait chargé le prof. Goloubinsky d'écrire l'histoire de la laure. L'archiprêtre A. Gorsky, en 1842, et le prof. S. Smirnov, en 1850, avaient traité ce sujet, mais plutôt d'une manière superficielle.

Après une édition hâtive de son travail sur la laure de Serghievo et son fondateur, après de nouvelles recherches et un essai de publication (1896) contrarié par la perte de la vue, le professeur Goloubinsky confia son manuscrit à M. Serge Biélokourov, directeur des archives principales de Moscou, qui l'enrichit de notes et d'additions. C'est ce travail achevé qui est contenu dans la 2e et 3e livraison des *Tchteniia ;* il renferme la vie de S. Serge, la conférence de Goloubinsky sur le rôle de S. Serge dans la vie du monachisme russe, l'histoire du monastère, la liste de ses higoumènes, une étude

Digitized by Google

approfondie sur les monuments de la laure et ses richesses artistiques, etc. L'ouvrage est orné de magnifiques illustrations. C'est un véritable guide historique de la laure, ne laissant rien à désirer au point de vue de l'érudition, de la critique historique et de l'élégance.

La 3e livraison du même recueil contient une communication de B. Savva sur un codex de la bibliothèque Michaïlovska, dans la ville de Niejine. Elle concerne une recension de la vie du patriarche Nicon († 1681) par Chouchérine. Cette rédaction diffère en plusieurs points des textes contenus dans les 19 exemplaires de la même vie étudiés par S. Biélokourov.

La *Chronique byzantine (Vizantiisky Vremennik)*, sous la direction de M. B. Regel, a commencé la 15e année de son existence. La première livraison de 1908 vient de paraître. Nous y signalons (p. 49-70) une étude très sérieuse de K. Papadopoulo-Kéramevs sur le principe de la notation musicale ecclésiastique d'après les documents liturgiques grecs et slaves. L'auteur analyse les théories exposées par le P. J. Thibaut, de l'Assomption, dans sa dissertation : *La notation de S. Jean Damascène (Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, t. III, 1898, pp. 138-179). Le prof. B. Touraev publie ensuite deux notes d'hagiographie éthiopienne, La première est consacrée à Zara-Bourouk, saint abyssin du xvii-xviiie s. L'auteur y met à profit les quelques données fournies par le cod. éthiopien 58 de la Bibliothèque royale de Berlin. Dans la seconde note, il explique quelques textes liturgiques contenus dans les mss. 41, 51, 63, 64 de la collection éthiopienne de la Bibliothèque Vaticane.

Dans la même livraison le prof. A. Krasnojène a inséré la biographie du célèbre canoniste russe A. S. Pavlov, mort en 1898, avec une liste détaillée de ses nombreux écrits.

Le t. XVIII du Messager d'archéologie et d'histoire *(Viestnik arkheologii i istorii)* de l'Institut impérial archéologique (St-Pétersbourg, 1909, xx-85-228 p.) renferme une esquisse historique de l'institut, qui compte déjà 30 ans d'existence, par N. Pokrovsky. Dans le même volume, sous le titre général de *Matériaux pour l'histoire des églises en Russie*, M. Vladimir Klein publie une série de documents du xviie siècle ayant trait à la fondation des églises en ce pays.

Dans le t. XXXIX du *Sbornik materialov* (Recueil de matériaux) pour la description des localités et des tribus du Caucase (Tiflis, 1908, p. 1-240), M. E. Takaichwili continue son importante description des codices géorgiens du Musée de la Société (de Tiflis) pour la diffusion de la littérature géorgienne. Les autres parties de ce travail avaient paru aux tomes 31-34 ; 36-37. L'auteur y analyse le contenu de 155 manuscrits, parmi lesquels plusieurs se rapportent à l'histoire politique et littéraire des Géorgiens.

La dernière livraison des *Izviestia* (Nouvelles) de la Commission archéologique impériale contient (t. IX, 1909, pp. 309 et s.) un travail très consciencieux de N. Vinogradov sur les églises du gouvernement de Kostroma. L'auteur donne des renseignements historiques sur 800 églises, dont la plus ancienne remonte au xiiie siècle et les plus récentes à l'année 1826. Une autre étude sur les églises de la ville de Kostroma a été insérée par N. Pokrovsky dans le tome XIX (1909) du *Viestnik arkheologii i istorii*.

Digitized by Google

En 1868 le comte A. S. Ouvarov organisait le premier congrès général des archéologues russes. Ces congrès ont continué à se tenir tous les trois ans. Les travaux de ces congrès se rapportaient à des questions plutôt générales ; c'est pourquoi on conçut l'idée d'organiser aussi des congrès régionaux ou provinciaux d'archéologie, ayant pour but l'étude du passé historique et des monuments archéologiques d'une province déterminée. Le premier de ces congrès régionaux russes se tint à Jaroslav en 1901, le second à Tver en 1903, le troisième à Vladimir en 1906, le quatrième s'est tenu à Kostroma au mois de juillet (vieux style). La présidence du congrès a été confiée à M. Théodore Ouspensky, directeur de l'Institut archéologique russe de Constantinople : la vice-présidence à M. N Pokrovsky, professeur émérite de l'Académie ecclésiastique de St-Pétersbourg. Un autre professeur de la même académie, A. P. Goloubtzov, a pris une part très active aux travaux du congrès. Ceux-ci ont été divisés entre quatre sections : archéologie préhistorique, archéologie ecclésiastique, archéographie et ethnographie. On y a lu 25 communications, dont plusieurs se rapportent aux monastères de l'éparchie de Kostroma, aux icônes, aux synodes, aux églises, aux *codices* ecclésiastiques de la même éparchie. Ces communications seront imprimées dans un volume à part. Le Congrès a mis en lumière la grande richesse de la ville de Kostroma au point de vue de l'architecture, de la peinture sacrée, de l'orfèvrerie, des broderies et des miniatures. L'art russe s'y est surtout développé aux XVIe et XVIIe siècles.

La Commission scientifique des archives de Vladimir a publié les Travaux du troisième congrès d'histoire et d'archéologie de la province de Vladimir. (Vladimir, 1909). Le volume, richement illustré, renferme le compte-rendu des travaux du congrès et 28 communications lues par ses membres.

Grâce aux utiles réformes introduites par Mgr ZERNOWIECKI, l'Académie catholique romaine de St-Pétersbourg, la seule faculté théologique du clergé catholique en Russie, est entrée dans une période de prospérité croissante. Mgr ZERNOWIECKI a d'abord songé à un remaniement des anciens statuts. Les élèves qui avaient fréquenté pendant quatre ans les cours de l'Académie recevaient le diplôme de *magister theologiae*. Cela donnait lieu à bien des inconvénients ; qu'il suffise de noter que, parmi les 34 prêtres mariavites, sept avaient reçu ce diplôme. Mgr Zernowiecki veut supprimer ce titre et réserver le titre de docteur aux élèves qui subissent un examen rigoureux et présentent une thèse de doctorat. L'Académie aura aussi bientôt des professeurs distingués, qui ont achevé leurs études à l'étranger. Elle possède déjà un intéressant musée biblique, organisé à grands frais et avec beaucoup de soin par le Dr. STANISLAS TRZECIAK, ancien élève de l'école biblique de Jérusalem, qui a donné un nouvel essor aux études d'exégèse. On ne peut que se réjouir de ces réformes. La prospérité du catholicisme en Russie est intimement liée au sort de cette Académie. C'est, en effet, parmi les élèves de celle-ci qu'on recrute les membres de la hiérarchie et les professeurs des séminaires catholiques.

Parmi les professeurs que le Saint-Synode a expulsés des académies, il faut mentionner M. TH. BLAGOVIDOV, professeur à l'académie de Kazan, auteur d'une magistrale étude sur les procureurs du Saint-Synode au XVIIIe et au XIXe siècle. La cause de cette mesure disciplinaire a été la coopération

Digitized by Google

de M. BLAGOVIDOV à la revue de Kazan *Tzerkovno-obchtchestvennaia jizn* (La vie ecclésiastique et sociale), aujourd'hui supprimée. Deux autres professeurs, dont nous taisons les noms, ont été déchargés de leurs fonctions comme adonnés à l'ivrognerie !

La condition des académies ecclésiastiques russes a empiré en ces derniers temps. Elles ont de rudes adversaires non seulement dans la presse libérale, mais aussi dans la presse réactionnaire. Naguère, dans le *Novoe Vremia* (9/23 juillet 1909), M. O. MENCHIKOV déclarait que les quatre académies ecclésiastiques russes sont *dégoûtantes ;* que leur enseignement théologique ne profite ni a la foi, ni à la morale ; qu'il serait utile de les fermer ; que les écoles ecclésiastiques sont ravagées par le démocratisme radical ; qu'il y a des juifs et des protestants dans les rangs de ses professeurs. M. A. BRONZOV, de l'académie ecclésiastique de St-Pétersbourg, répondit à ces accusations dans le *Tzerkovnyi Viestnik* (n. 30, 1909). Quoi qu'il en soit de ces critiques, c'est un fait que depuis deux ans les professeurs de l'Académie, soupçonnés de tendances libérales, ont été l'objet de mesures sévères. Ainsi, le professeur A. POKROVSKY de l'académie ecclésiastique de Moscou, a été éloigné de la rédaction du *Bogoslovsky Viestnik*, et privé de son enseignement. Le prof. BÉNÉCHÉVITCH, savant canoniste, a perdu sa chaire à l'académie ecclésiastique de St-Pétersbourg, de même que le prof. ABRAHAMOVITCH. D'autres ont dû quitter l'enseignement à l'académie ecclésiastique de Kazan. Le but du Saint-Synode est d'épurer le corps professoral des académies, en éliminant les professeurs qui n'offrent pas les meilleures garanties au point de vue doctrinal et moral. Il est à craindre cependant que certaines exécutions sommaires et peu justifiées ne créent un antagonisme entre les professeurs laïcs de l'académie et l'autorité ecclésiastique, et n'obligent quelques-uns des meilleurs professeurs à quitter l'enseignement.

Au mois de septembre 1909 la commission pour la réforme des statuts des académies ecclésiastiques a repris ses travaux, sous la présidence de Mgr Dimitri, archevêque de Chersone. Le prof. D. BOGDACHEVSKY, qui en était membre, a été remplacé par le prof. K. D. POPOV, de l'académie ecclésiastique de Kiev.

Le 25 août (7 septembre), M. P. D. LAPINE, *maître* au séminaire ecclésiastique de Kazan, a soutenu, devant le conseil de l'académie ecclésiastique de la même ville, sa thèse sur *Le concile considéré comme organe de l'autorité ecclésiastique* (Kazan, 1909). Il a reçu le diplôme de *magister theologiae*.

Cette ville de Kazan aura bientôt une université théologique *féminine*. L'initiative de cette nouvelle institution, qui serait la première de ce genre en Russie et sans doute ailleurs, est due à une dame russe, appelée DESNITZKAIA, et à quelques professeurs de l'Académie ecclésiastique de Kazan. Son but est de parachever l'instruction religieuse des demoiselles qui ont fréquenté les écoles secondaires. Le programme des matières d'enseignement comprend l'Écriture sainte, la théologie fondamentale, la théologie dogmatique, la théologie morale, la théologie comparée, l'histoire biblique, l'histoire ecclésiastique, la patrologie, l'histoire de l'Église russe, l'histoire des sectes russes, la doctrine du Coran, la liturgie et l'archéologie sacrée, le droit canon, la philosophie, la pédagogie chrétienne. D'autres cours y seront ajoutés dans la suite. L'institution sera placée sous la haute surveillance de l'autorité diocésaine.

Digitized by Google

Le dernier compte-rendu de l'académie ecclésiastique de Kiev (TKA, t. II, 1909, p. 426-470) nous fournit divers renseignements sur cette académie. Elle compte 10 professeurs ordinaires, 10 extraordinaires, 4 *docentes*, 3 *docentes* intérimaires, 2 lecteurs. Le recteur de l'académie est actuellement Mgr Théodose, évêque d'Ouman. M. Vladimir Rybinsky, inspecteur de l'académie, s'est démis de sa charge et a été remplacé par le professeur Dimitri Bogdachevsky. Le Dr Alexis Rozov, professeur d'histoire civile moderne, a quitté l'enseignement et a été nommé membre honoraire de l'académie. Le nombre des étudiants est de 192, parmi lesquels on compte 12 bulgares, 4 serbes, 1 grec, 1 roumain, 1 syrien. Sur le nombre total des étudiants, 44 sont prêtres ou diacres. Pendant l'année scolaire 1908-1909, le conseil de l'académie a conféré le diplôme de *magister* à l'archiprêtre Kékélidzé (géorgien), à P. P. Koudriavtzev, *docens* de la même académie, au prêtre Th. Ivanov, à A. Rojdestvensky, maître au séminaire ecclésiastique de Vladimir, à B. Biednov, maître au séminaire ecclésiastique d'Ékatérinoslav, à N. Smirnov, maître au séminaire ecclésiastique de Kazan. L'académie a reçu 8 thèses nouvelles à examiner; quatre d'entre elles sont déjà imprimées. Pour le grand prix Macaire, l'académie a proposé les sujets suivants : 1. S. Dimitri de Rostov et les sources de ses ménées; 2. Photius, patriarche de Constantinople : sa vie, d'après l'étude scientifique des matériaux qui le concernent; 3. L'éparchie de Volhynie au point de vue historique; 4. Les monastères russes à l'étranger durant le XVIIIe siècle; 5. La métropole de Kiev jusqu'à la fin du XVIIe siècle; 6. L'inspiration des saintes Écritures d'après la révélation et l'Église; 7 La doctrine du Nouveau Testament sur la sainte eucharistie; 8. Les évangiles apocryphes; 9. L'église orthodoxe en Pologne et en Lithuanie aux XVIIe et XVIIIe siècles; 10. Le *jus patronatus* dans la Russie occidentale; 11. Le principe synodal dans l'Église orthodoxe (!) du Ier au IXe siècle; 12. L'influence de la philosophie sur la théologie protestante allemande.

L'Otchet (Compte-rendu) du Musée Roumiantzev pour l'année 1908 (Moscou, 1909, 146 p.), nous apprend que la bibliothèque du musée s'est augmentée de 24.540 volumes. Dans ce nombre figure une riche collection d'ouvrages imprimés en Russie à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, donnée par le prince Georges de Mecklembourg.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg possède un musée, fondé en 1879 par N. Vasilévitch Pokrovsky, dont les travaux sur l'iconographie chrétienne font autorité en Russie. Le musée compte actuellement 3000 pièces, bronzes et icônes. M. Pokrovsky vient d'en donner un catalogue détaillé, qui est en même temps une œuvre scientifique et artistique : *Tserkovno-arkheologitcheskii muzei S.-Pet. dukhovnoi Akademii* (Musée d'archéologie ecclésiastique de l'académie ecclésiastique de St-Pétersbourg) (St-Pétersbourg, 1909, LXIX-151 pp. in folio). Les reproductions phototypiques des principales pièces du musée (une centaine de tables) sont d'un fini parfait Le volume est très important pour l'histoire de l'art chrétien en Russie.

Depuis deux ans, M. B. Farmakovsky, membre de la commission impériale archéologique de St-Pétersbourg, a entrepris, dans la partie ancienne de la ville de Kiev, des fouilles qui ont donné des résultats importants au point de vue de l'histoire du christianisme russe. Elles ont mis au jour des tombeaux,

Digitized by Google

où l'on a trouvé des monnaies byzantines, des croix et d'autres objets anciens, antérieurs à l'époque de Vladimir le Grand. Le christianisme existait donc dans la Russie kiovienne avant le baptême du peuple russe sous le prince Vladimir. Les chrétiens y avaient un cimetière, dans lequel le prince Vladimir édifia la première église chrétienne. Des prêtres de Byzance se rendaient à Kiev, pour les enterrements et les mariages. Les fouilles éclairent aussi les origines de l'architecture chrétienne à Kiev et l'influence des cérémonies païennes sur la liturgie chrétienne russe.

A 23 verstes de cette ville, se trouve l'emplacement de l'ancienne ville de Bielgorod, fondée par S. Vladimir le Grand, en 990. D'après les chroniqueurs russes, S. Vladimir y construisit une église en bois, vers l'an 992 : sur les ruines de celle-ci, au XIIe siècle, le prince Rourik Rostislavitch de Kiev éleva une église en pierre. Des fouilles récentes dirigées par B. Khvoïko ont mis au jour les fondements de ces églises et des fragments de leurs corniches, ce qui a permis d'en reconstituer les plans primitifs et d'en reconnaître l'architecture.

— *Décès.* — Le 20 juillet (2 août) à Vasilsoursk (gouvernement de Nijny-Novgorod) est décédé Étienne Vasilévitch Smolensky, savant connaisseur en histoire et en paléographie musicale liturgique. Il a laissé un grand nombre de compositions musicales, un ouvrage très estimé sur la notation musicale de l'ancienne Russie et plusieurs travaux et brochures qui ont trait à l'histoire du chant ecclésiastique et de la liturgie en Russie.

Le 6/19 août 1909 est mort le plus savant canoniste russe de nos jours, Nicolas Séménovitch Souvorov, professeur de droit canon (1898-1908) à l'université de Moscou. Dans ses écrits, il avait plusieurs fois trahi l'influence qu'exerçaient sur lui les écrivains catholiques. Il publia un cours de droit canon en deux volumes (Iaroslav (1890) et un abrégé de ce cours (Moscou, 1902). Il y compare toujours la doctrine des Églises orthodoxes avec celle du catholicisme et du protestantisme. Parmi ses nombreux écrits, citons encore : *Les peines disciplinaires de l'Église.* St-Pétersbourg, 1876 ; *La papauté romaine jusqu'à la séparation des Églises.* Iaroslav, 1882 ; *L'étendue de l'autorité disciplinaire et de la juridiction de l'Église à l'époque des conciles œcuméniques.* Iaroslav, 1884 ; *Les traces du droit canon de l'Église catholique occidentale dans les monuments de l'ancien droit canon russe.* Iaroslav, 1888 ; *La bienfaisance chrétienne dans l'empire romain.* Iaroslav, 1889 ; *A propos de l'influence occidentale sur le droit canon russe.* Iaroslav, 1893 ; *Le nomocanon de Jean le Jeûneur.* Iaroslav, 1898 ; *Les universités du moyen âge.* Moscou, 1898 ; *La rédaction primitive des prières rituelles de la confession dans l'Église orientale.* St-Pétersbourg, 1902 ; *Un pape byzantin* (Michel Cérulaire). Moscou, 1902.

Le 9/22 novembre 1909, est décédé à Kazan Alexis Vasilévitch Popov, professeur de rhétorique et d'histoire des littératures étrangères à l'académie de la même ville, et docteur en théologie. Beaucoup de ses travaux ont trait à l'ancienne littérature ecclésiastique russe. Le plus important est intitulé : *Influence de la doctrine chrétienne et de l'ancienne littérature ecclésiastique russe sur les idées du peuple russe, en particulier sur la littérature populaire avant l'époque de Pierre le Grand,* Kazan, 1883. Le diplôme de docteur lui fut conféré en 1903, lorsqu'il publia sa thèse : *Les acathystes russes orthodoxes édités par le Saint Synode (histoire de leur composition et de leur révision par la censure).* Kazan, 1903. A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Suisse. — Le fascicule X de la nouvelle série (XIXe de la collection entière) des *Collectanea Friburgensia (Veröffentlichungen der Universität Freiburg. Schweiz)* est consacré à une publication de G. Schnürer, intitulée : *Das Necrologium des Cluniacenser-Priorates Münchenwiler (Villars-les-Moines).* (Fribourg (Suisse), O. Schwend, 1909. In-8, xxiv-158 p., 2 facs. F. 5.) Ce nécrologe — abstraction faite des ajoutes postérieures — est du xiie s. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (no 348, fonds latin des nouv. acquisitions) et avait été faussement attribué par Delisle, Sackur etc., au prieuré de Villers (dioc. de Besançon), tandis qu'il appartient à celui de Villars-les-Moines (dioc. de Lausanne). Il est surtout intéressant parce qu'il renferme divers fragments du nécrologe de Cluny, malheureusement perdu (V. *Introd.* pp. i-ii ; p. xviii et suiv.) — Pp. iii-xiv, nous avons une notice sur le prieuré de Villars-les-Moines, prieuré d'ailleurs peu important (p. iii), qui fut fondé vers 1100 (pp. iv-v ; cfr p. 103, no 1) et supprimé au xvie s. (p. xiv). — Le texte du nécrologe (pp. 1-97), assez bien annoté, est suivi d'un *Appendice*, qui renferme plusieurs documents, la plupart déjà connus (pp. 99-116), — Enfin (pp. 157-158), une excellente *Table onomastique* termine le travail si soigné de M. Gustave Schnürer. F. Baix.

— A l'Université de Zurich Mlle Nelly Geerts, d'Amsterdam, vient de prendre le doctorat ès-lettres, par sa dissertation : *Die alt-flämischen Lieder der Handschrift « Rhetorycke ende Ghebeden-Bouck van mher Loys van Gruythuyse »* (Halle a-S., Ehrhardt Karras, 1909. In-8, 122 p.). Le manuscrit se trouve au château Berghes à Coolkerke près de Bruges et fut publié déjà en 1849 par M. l'abbé Carton. Depuis cette publication les savants n'ont pas manqué d'y donner une attention sérieuse, en l'examinant au point de vue philosophique ou musical. Maintenant Mlle Geerts a fait une étude spéciale de la langue de cet ancien recueil de poèmes et de chansons religieuses, de sa relation avec d'autres recueils allemands, de sa métrique et de la question d'auteur. Elle attribue une partie du recueil à Jan van Hulst et une autre à Jan Moritoen; elle se refuse en effet à croire à la prétendue identité de ces deux poètes flamands. G. Brom.

— *Nomination.* — Le Dr P. Schubring a été nommé professeur ordinaire d'histoire de l'art à l'université de Bâle.

Syrie. — Les Orthodoxes de Syrie ont à présent une revue théologique arabe, *La grâce divine,* fondée à Damas par le patriarche d'Antioche Grégoire IV. La Revue s'occupera des questions de théologie et d'histoire ecclésiastique et de la vie actuelle des Églises orthodoxes; elle publiera aussi d'anciens textes théologiques. Le patriarche Grégoire a établi, pour l'éditer, une typographie spéciale, qui publiera aussi des ouvrages de caractère religieux et moral. A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(Suite) (1).

En Afrique tout d'abord, verrons-nous, les Actes apocryphes n'apparaissent vraiment qu'avec cette controverse. Nous ne pouvons en effet attacher une grande importance à la citation passagère de nos Actes que l'on peut relever chez Arnobe. Et encore, faut-il ajouter, il ne parait pas les avoir connus de très près (2), sans compter que la qualité du nouveau converti tout en nous expliquant ses préférences pour documents de cette nature, ne nous autorise nullement à croire à une propagation intense dès le commencement du IVe siècle. C'est seulement au temps de S. Augustin que nous constatons la lecture des apocryphes en Afrique. Ils sont lus d'abord chez les manichéens ; le témoignage de l'évêque d'Hippone à cet égard est précieux, il connaissait bien ses anciens coréligionnaires, avec qui il avait cherché pendant les belles années de sa jeunesse le chemin de la vérité et du salut (3) ; il avait gardé même dans ses luttes contre eux, « une indulgence, presque un faible pour les sectaires dans les rangs desquels il s'était trouvé jadis » (4). A côté

(1) RHE, 1908, t. IX, p. 233-254 ; 465-490 ; 1909, t. X, p. 5-29 ; 245-277 1910, t. XI, p. 5-28.

(2) Le rhéteur africain, *adv. Gentes*, II, 12, décrit la chute de Simon. S'il la raconte avec des traits divergents, idéalisation de la scène, ajoute d'un nouveau détail, suicide du mage désespéré, cependant la mention de Pierre seul contre lui, les conséquences immédiates de la chute, *cruribus jacuisse perfractis*, et son transport hors de Rome (BRUNDAM, il est vrai, nom totalement inconnu ; on a suggéré *Brindisium*. *S. Caecilii Cypriani Opera*, éd. RIGAULT, Paris, 1666, ARNOBII, *adv. Gentes*, p. 23, n. d.; il nous semble plus simple d'y voir une corruption du texte primitif), ne permettent guère de nier la dépendance du passage des Actus Vercellenses, 82-84. Voyez LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 32,

(3) A remarquer qu'il cite un épisode des actes de Thomas de mémoire : *nisi tamen fallor*, note-t-il pour un détail de l'histoire, *c. Faustum*, XXII, 79 ; pour l'hymne de Jean, il se réfère au texte envoyé par Ceretius, *ep. 237 ad Ceretium*, n. 1 et 4 ; ailleurs il en parle d'après les renseignements de ses adversaires eux-mêmes ; en sorte qu'il est permis de croire, qu'il n'a pas été, même au temps de son adhésion à la secte, un adepte fervent de la lecture des apocryphes. Lire PIONTEK, *op. cit.*, p. 51.

(4) H. LECLERCQ. L'Afrique chrétienne, Paris, 1904, II, p. 118. Comparez PORTALIÉ, art. *Augustin*, dans le *Dictionnnaire de Théologie* de VACANT, I, c. 2276.

Digitized by Google

de lui, son contemporain, Evodius, évêque d'Uzalis, dans l'Afrique proconsulaire depuis 396 ou 397, ne semble pas moins bien informé (1). Tous deux s'accordent à nous attester l'existence chez les manichéens d'écrits reçus, acceptés à l'égal des livres du canon des catholiques, lus dans les réunions liturgiques (2), ce sont des Écritures (3), dont on peut se servir contre eux pour les convaincre de même que des textes des écrits canoniques (4) ; parmi ces ouvrages sont des Actes des apôtres, dits apocryphes, que les hérétiques présentent *sub nominibus Apostolorum* (5). Ces actes prétendus apostoliques ne sont pas toujours énumérés complètement, tantôt l'un ou l'autre, tantôt deux et, une seule fois dans S. Augustin, nous en rencontrons cinq bien nettement distingués (6) : Paul, Pierre, André, Thomas, Jean, pour les citer dans l'ordre même suivi par le manichéen Faustus (7). Nous retrouvons en un mot le fameux corpus manichéen ; car pour n'être pas cités au complet en beaucoup

(1) *De fide contra Manichaeos*, dans les œuvres de S. Augustin, *éd. cit.*, VIII, *in app.*, p. 25. Voyez, 5, 7, 11, 14, 16, 28, 36, ses citations ou allusions au célèbre *Thesaurus* et à l'*Epistola Fundamenti*, 5, 38, 40, allusion aux actes apocryphes des apôtres. La première citation est à rapprocher d'Augustin, *de actis cum Felice*, II, 6 ; même texte, même argumentation. — Voyez sur les témoignages d'Evodius, LIPSIUS, *Ap.* I, p. 63. ZAHN. *Acta Johannis*, p. CXVI, SCHMIDT, *op. cit.*, p. 53. — D'Augustin, LIPSIUS, *ibid.*, p. 47 ; ZAHN, p. CVIII. SCHMIDT, pp. 45 et sv. ; 131 et sv.

(2) *Pro magno legunt et tamquam incorruptissimam verissimamque honorant : de sermone domini in monte*, I, 20, 65. Comparez *c. Adimantum Manichaeum*, 17, 2 ; *c. Faustum*, XXII, 79 ; *de Actis cum Felice*, II, 6 ; *de Haeresibus*, VIII, 13.

(3) *De sermone domini, l. cit. ; c. Faustum*, XXII, 79.

(4) Voyez par exemple, *de sermone domini, l. cit. ; c. Adimantum*, 17, 2, 4 ; *c. Faustum*, XXII, 79 ; *de Actis cum Felice*, II, 6 ; EVODIUS, *de Fide contra Manichaeos*, 5, 38.

(5) *c. Faustum*, XXII, 79 ; XXX, 4 ; *c. adversarium legis et prophet.*, I, 20 ; *de Civitate Dei*, XV, 23 ; Evodius parle des actes de Leucius, *quos sub nomine apostolorum scribit.*

(6) *c. Faustum*, XXX, 4 : *de sermone domini in monte, l. cit. ; c. Adimantum Manichaeum*, 17, 2, cite Thomas seul ; *c. Adimantum m.* 17, 4 : Thomas et Pierre ; *c. Faustum*, XIV, 1 : Pierre, André *et ceteras ;* XXII, 79 : Thomas ; *de Actis cum Felice*, citation non identifiable ; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 50, conjecture qu'elle est de Jean ; *c. adversarium legis et prophet.* : André, Jean (?) ; *ep. 237 ad Ceretium*, commente en partie l'hymne du Christ de Jean ; *Tract. CXXIV in Joh.*, 21, 19 : Jean. EVODIUS, *op. cit.*, 5 : Jean (?) ; 38 : André, mais il en connait d'autres ; 40 : Jean.

(7) Voyez pour le Corpus, ce que nous avons dit plus haut, RHE, IX, p. 253. On peut trouver chez ZAHN. *Acta Johannis*, p. LXXIV un relevé des attestations des différents actes. — Voyez aussi la conclusion de FERDINAND PIONTEK, *op. cit.*, p. 33 ; ainsi que pp. 34 et 35 pour EVODIUS.

Digitized by Google

d'endroits de nos deux controversistes, cependant à la façon dont ils en parlent, on peut comprendre que là même où ils n'en donnent que l'un ou l'autre, les autres sont supposés. Ce sont bien les nôtres pour autant que nous pouvons en juger par les rares extraits qui nous sont conservés, en sorte que la rencontre précisément en ces endroits nous incline à penser que les Actes lus par les manichéens africains devaient être identiques à ceux que nous possédons actuellement soit au complet, soit en partie (1), au moins dans leurs grandes lignes et dans leur esprit général.

Plus intéressante à connaître est l'attitude d'Augustin et des catholiques à l'égard de nos Actes. L'évêque d'Hippone est assez réservé dans ses appréciations. Le principe fondamental pour lui réside dans ces mots du c. Faustum : *Canonicum non est, non me constringit* ; ces documents sont pour lui ce qu'est le N. T. pour les Juifs et notre Bible pour les païens (2). Aussi bien la divergence entre les hérétiques et les catholiques consiste en ce que ceux-là rejetant l'Ancien Testament, certaines parties du N. T. et en particulier, semble-t-il, les Actes des Apôtres (3), considèrent les Actes apocryphes comme des écrits canoniques et les emploient pour la lecture publique, tandis que ceux-ci les ont rejetés du canon, ne leur accordent aucune valeur, ni aucune autorité. Sans doute, et le

(1) *De sermone domini in monte, l. cit.*, *c. Adimantum Manichaeum*, 17, 2, 4 donnent un résumé du récit que nous avons Acta Thomae, LIPSIUS-BONNET. *Acta apostolorum apocrypha*, II, 2, p. 108, 6-14 ; 112, 1-6 ; voyez de même *c. Faustum*, XXII, 79. *C. Adimantum Manich.*, 17, 4 fait allusion à l'histoire de la fille de Pierre, telle qu'on la lit dans l'acte copte découvert par M. Schmidt. *C. Faustum*, XXX, 4, nous atteste l'existence de la prédication encratique de la continence dans tous les Actes et en particulier insiste sur le cas de Thècle ; *de Actis cum Felice*, II, 6, a une citation non identifiable, que l'on retrouve chez EVODIUS, *op. cit.*, 5 ; *ep. 237 ad Ceretium* nous donne le commentaire d'une bonne partie de l'hymne au Christ de Jean. *Tractatus CXXIV in Joh.* 21, 19 nous donne le résumé de la scène de son ensevelissement ; LIPSIUS, *Acta*, p. 210, 2 et sv. ; comparez encore le sermon CLXIX du Pseudo-Augustin, MAI. *Nova Patrum Bibliotheca*, I, 1, p. 378 à Jean, 212, 9. — Les faits scandaleux relevés par EVODIUS, *op. cit.*, 38, dans les Actes d'André n'ont pas leur pendant dans ce qui nous reste de ceux-ci, mais Maximilla, Iphidamia, Egeates que nous y rencontrons sont bien les personnages connus des actes apocryphes : voyez par ex. LIPSIUS, *Acta*, II, p. 38, 21 et sv. ; 39, 12 et sv., 26 et sv.

(2) *c. Faustum*, XXIII, 4 ; XI, 2 ; XII, 79 ; XXX, 4. *Sermo domini in monte*, I, 20, 65, *licet nobis non credere, quia non in canone ; de Actis cum Felice*, II, 6 ; *ep. 64 ad Quintianum*, 3 ; *de Civitate Dei*, XV, 23.

(3) Pour ce dernier point, *c. Adimantum Manich.*, 17, 4 ; *ep. 237, ad Ceretium*, 2. Voyez aussi *sermo domini in monte, l. cit.* ; *c. Adimantum*, 17, 2, 4, le mot *legunt* répété à chaque passage et s'entendant évidemment de la lecture publique ; *ep. 237 ad Ceretium ; de Haeresibus*, VIII, 13.

Digitized by Google

fait paraît avoir préoccupé l'évêque d'Hippone, ils se présentent sous le nom des Apôtres, mais il se rassure en se disant que si l'assertion était exacte, il y a longtemps qu'ils eussent été reçus par l'Église ; il leur manque le témoignage de la tradition, la série ininterrompue des témoins destinés à garantir leur origine et leur antiquité ; si on les appelle apocryphes, c'est précisément parce qu'on ne sait d'où ils sont sortis (1). Cependant, il n'est pas trop sévère à leur endroit : il les appelle sans doute des fables, mais il ne dédaigne pas de reconnaître chez eux une certaine vérité à côté de beaucoup de faussetés, qui les ont fait exclure du canon (2). Il ne trouve en somme rien à redire en soi à l'histoire de l'ensevelissement de Jean, sans qu'il l'admette cependant (3) ; il ne répond pas directement à l'objection que Faustus tire contre les catholiques de la fameuse histoire de Thècle (4). En général, c'est plutôt le manque d'autorité de la tradition que leur contenu que l'évêque d'Hippone relève contre la canonicité des apocryphes (5). Son attitude est embarrassée envers l'hymne du Christ des Actes de Jean, dont il estime l'enseignement inutile à côté de ce qu'on peut lire, dit-il, plus clairement et plus simplement dans les écritures canoniques, à moins, et c'est au fond sa conviction, que ces obscurités voulues ne soient là pour cacher habilement les sentiments des hérétiques et introduire

(1) *C. Faustum*, XI, 2 ; XXII, 79 ; *c. adversarium legis et proph.*, I, 20 ; *de Civitate Dei*, XV, 23.

(2) *De Civitate Dei*, XV, 23.

(3) *Tract. CXXIV in Joh.*, 21, 19.

(4) *C. Faustum*, XXX, 4. SCHMIDT. *Acta Pauli*, pp. 143, 158, croit pouvoir d'après ce passage affirmer que les catholiques faisaient une distinction entre les Actes de Paul et les autres Actes du canon manichéen. La conclusion n'est pas évidente, semble-t-il. Faustus apporte l'exemple de Thècle et ne veut pas continuer par des citations des autres Actes, que les catholiques ont exclus de leur canon ; pour ces derniers, il sait qu'on trouvera facilement à lui répondre : *facileque mente sacrilega vestra doemoniorum his potestis importare doctrinas.* Son argumentation se comprend suffisamment, si l'on admet le succès obtenu même chez les catholiques par l'histoire de la vierge Thècle ; on la reçut comme une de ces vérités mêlées aux faussetés des apocryphes ; les protagonistes du monachisme n'avaient garde de laisser inexploitée cette preuve par l'exemple. Si le cas de Thècle est apporté par Faustus immédiatement avant les paroles du Christ, *Math.* 19, 12, il ne faut pas perdre de vue que le controversiste manichéen a tenu de le donner comme la mise en action de l'enseignement de Paul, 2 Cor. 11, 2 cité plus haut et 1 ad Cor. 7, 38 : *quem (Paulum) similiter ubique constat et verbo semper protulisse nuptis innuptas et opere quoque ostendisse erga sanctissimam Theclam.* Ce n'est pas donc pas seul, mais appuyé de textes canoniques, qu'il présente l'exemple de Thècle à cette place.

(5) *De Civitate Dei*, XV, 23 ; *c. Faustum*, XXII, 79 seuls renferment une réprobation du contenu.

Digitized by Google

subrepticement leurs doctrines perverses (1). Aussi engage-t-il Ceretius à veiller pour prévenir le mal qui peut se glisser par ce moyen, comme pour le guérir, si déjà il était fait. Aussi ordonne-t-il à Quintianus de se mettre d'accord avec les lois de l'Église en la matière.

Le cas de ce Quintianus est topique (2) ; il est en rupture de communion avec le primat de Carthage, le vénérable Aurelius ; tout en désapprouvant cette situation Augustin ménage son correspondant et voudrait ramener la paix entre les deux pasteurs. Quintianus lui a fait réclamation à propos d'un certain Privatio ou peut-être Privatianus, lecteur que l'évêque d'Hippone a admis dans son monastère ; le concile de Carthage de 397 avait expressément défendu à un évêque de recevoir un clerc d'un autre diocèse, sans la permission de son ordinaire. Augustin répond très spirituellement en demandant si on peut considérer comme lecteur de l'Église quelqu'un qui a fait lecture une seule fois et d'une écriture non canonique : ou bien il n'est pas lecteur de l'Église, ou bien cette écriture est ecclésiastique. Aussi demande-t-il à Quintianus de mettre fin au scandale donné jusqu'ici en cessant la lecture des apocryphes non reçus par le canon 39 de ce même Concile dont il se prévaut (3). Les hérétiques (4) et en particulier les manichéens, *quos in campo vestro latitare audio*, n'en abusent que trop pour pervertir les âmes (5). Nous saisissons donc sur le vif un fait, comme il en a dû se présenter à cette époque dans l'Afrique ; la défense même du Concile en fait foi. Cependant il serait téméraire de lui accorder une importance demesurée, en faisant de ce cas isolé le symbole représentatif d'une époque et d'un pays. On ne comprendrait pas, si la lecture susdite avait été aussi autorisée par la tradition et la coutume que M. Schmidt veut bien le croire, comment on a pu obtenir du concile une défense aussi exclusive, au point de n'accorder qu'une tolérance à la lecture des actes et passions des martyrs (6) ; pas plus

(1) *Ep. 237 ad Ceretium*. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 51 ; JAMES, *op. cit.*, p. XVI

(2) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 136 en fait grand état.

(3) Voyez le texte du concile dans PREUSCHEN, *Analecta*, p. 162.

(4) *Ep. 237 ad Ceretium*, cite les marcionites à côté des priscillianistes et des manichéens.

(5) *Ep. 64 ad Quintianum ;* elle date d'après Noël 401.

(6) *Quia a patribus ista accepimus in ecclesia legenda. Liceat autem legi passiones martyrum, cum anniversarii eorum dies celebrantur*. La défense, on le sait, a été portée primitivement par le concile d'Hippone de 393, qui demandait pour cette prescription et la liste des Écritures l'approbation de l'église romaine ; on connait les canons d'Hippone par le Breviarium, envoyé par écrit au concile de 397 par les évêques de la Byzacène, qui fut lu devant l'assemblée. HÉFELÉ, *Histoire des conciles*, trad. D. LECLERCQ, II, 1, pp. 84, 100

Digitized by Google

que la sévérité et l'attitude si nette et franche d'Augustin à l'égard de la négligence coupable de Quintianus, alors qu'il a montré tant de réserve et d'indulgence au sujet de sa brouille avec Aurelius : *vos ipsi prius nolite in scandalum mittere ecclesiam, legendo in populis scripturas....* Il y a là un abus sur le danger et l'importance duquel les manichéens ont fait ouvrir les yeux. Mais on comprend parfaitement que dans une telle situation nos Actes ont dû dans les lectures privées compter assez bien de lecteurs dans les milieux catholiques. Si l'évêque d'Hippone y trouvait lui-même quelque vérité mêlée à beaucoup de faussetés, il s'est rencontré nombre d'amateurs à la recherche de cette vérité.

Les conditions sont les mêmes dans la Haute-Italie, si nous nous référons au témoignage contemporain de Philastre, évêque de Brescia (1). Il nous dit qu'il faut compter au nombre des hérésies, celle que l'on peut appeler *apocryphe*, en raison de son refus de reconnaître les écrits canoniques, et de son acceptation des apocryphes, *prophetarum et apostolorum, id est actus separatos habentes;* ils ont en particulier des actes séparés des apôtres au lieu du livre canonique des Actes des apôtres. A cette hérésie appartiennent les manichéens, les gnostiques, les valentiniens et encore bien d'autres. Mais les premiers en particulier lisent les actes d'André, *quos fecit de Ponte in Graeciam, quos conscripserunt tunc discipuli sequentes beatum apostolum*, de Jean, de Pierre, de Paul. « L'omission de Thomas, dit Schmidt, provient certainement d'une distraction de l'auteur, qui ne suit pas exactement l'ordre du corpus manichéen » (2) ; de ces Actes, les hérétiques abusent pour prouver leur doctrine. Ainsi on y raconte que les apôtres ont accompli des prodiges et des miracles, au point de faire parler « *pecudes et canes et bestiae* » (3), faits dont l'évêque de Brescia ne doute peut-être pas,

(1) *De Haeres.* c. 88 (composé de 383 à 391), éd. MARX, dans le Corpus de Vienne, 1898, p. 47. Voyez sur Philastre, LIPSIUS, *Ap.* I, p. 52, où il soutient l'opinion étrange que Philastre serait le premier témoin de l'existence contemporaine de rédactions hérétiques et catholiques ; son opinion est combattue par ZAHN, *Acta Johannis*, p. XCII, *Geschichte*, II, p. 843, n. ; SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 43-44, 75, 131.

(2) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 44.

(3) Voyez COMMODIEN, *Carmen Apologeticum*, vv. 623-630, où il cite le chien de Pierre, p. 56 et sv., le lion de Paul; NICÉPHORE CALLISTE, II, 25 ; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 108 ; *Acta Pauli*, p. 111. Il faut ajouter le prodige de l'âne parlant de Thomas. LIPSIUS, *Acta*, II, p. 188, 19 et sv. ; 189, 5 ; 192, 15 et sv. L'introduction de ce récit mérite d'être confrontée avec celle de Pierre, p. 56. On le voit, l'énumération emphatique de Philastre, *pecudes et canes et bestiae*, se retrouve dans nos Actes représentée par un trait pour chacun de ses membres. Comparez plus haut, RHE, IX, 1908, p. 477.

Digitized by Google

à moins d'être effrayé par la conséquence scandaleuse que les hérétiques prétendent en tirer : *etiam et animas hominum tales velut canum et pecudum similes imputaverunt esse haeretici perditi.* Aussi trouve-t-il que les apôtres et leurs successeurs ont décidé sagement de ne pas permettre la lecture d'autres écrits que les écrits canoniques et pour qu'on ne s'y méprenne point, il nous donne son canon : *legem et prophetas et evangelia et Actus Apostolorum et Pauli tredecim epistolas et septem alias, Petri duas, Johannis tres, Judae unam et unam Jacobi, quae septem Actibus Apostolorum,* ajoute-il, *conjunctae sunt,* pour nous montrer que les données sur les apôtres du canon ecclésiastiqne n'ont rien à envier au canon manichéen. Il s'agit évidemment de la lecture publique. Car pour la lecture privée, on fait une distinction : les apocryphes peuvent être lus, *morum causa,* en vue de l'idéal moral chrétien, par les parfaits qui sont capables de les comprendre, mais on ne doit pas les mettre entre les mains de tous (1). « Il justifie son point de vue, commente très justement M. Schmidt, sur ce fait que des *non intelligentes* ont ajouté et retranché beaucoup, ce que voulaient les hérétiques » (2). La voie est ouverte par ce moyen, notons-le pour le moment, aux remaniements futurs, aux éditions expurgées. Philastre, en un mot, exclut les apocryphes de la lecture publique ; il exige des précautions même pour la privée, uniquement en raison des dangers que l'hérésie manichéenne fait courir à la foi par son abus des apocryphes ; il établit déjà la nécessité d'une sorte de permission de l'index pour ces sortes d'écrits. Pour lui-même personnellement, il s'est accordé cette permission ; car nous l'avons vu, *h. 29,* se servir des Actes de Pierre pour décrire la fin de Simon (3).

(1) A comparer avec S. Augustin, *de Civitate Dei,* XV, 23 : *in his autem apocryphis, etsi invenitur aliqua veritas, tamen propter multa falsa nulla est canonica auctoritas.*

(2) Schmidt, *op. cit.*, p. 131. Le savant critique rapproche avec beaucoup de raison cette théorie des interpolations et corrections opérées par des ignorants indiscrets et non malintentionnés, de la liberté prise par Rufin dans sa traduction du περὶ ἀρχῶν d'Origène. Le principe suffit amplement à justifier l'opération.

(3) L'attitude de ces écrivains nous paraîtra moins étonnante, si nous voulons bien nous souvenir des maigres données de la tradition sur les apôtres, alors que le culte développé de plus en plus des apôtres et des martyrs vient augmenter encore le désir naturel de renseignements plus abondants sur les héros des premiers temps de l'Église. M. Biggs a noté, *The Church's Task under the Roman Empire.* Oxford, 1905, p. 27, comment la rhétorique du temps est contraire au développement du sens historique ; aussi l'opposition viendra-t-elle non de l'absurdité des fables des légendes apostoliques mais bien plutôt de la doctrine. Nous assistons aux premières

Digitized by Google

La lutte est plus intéressante encore en Espagne et dans le midi de la Gaule et nous sommes assez documentés pour en retracer les phases. Elle se pose dans de nouvelles conditions. C'est une figure énigmatique que celle de Priscillien, pour autant qu'il nous apparaît dans ses écrits récemment découverts ; énigmatique précisément dans sa position vis-à-vis des écrits canoniques. Il a consacré à ce sujet un de ses traités : *de fide et apocryphis* (1), sans compter les pages qu'il lui a données dans ses autres ouvrages plus généraux (2). Il n'est pas toujours facile de dégager sa pensée fuyante dans ses longues périodes chargées d'incidentes. Quelques idées cependant apparaissent assez nettement pour servir de points de repère. Sa première rencontre avec ses adversaires et avant tout avec Hydace d'Emerita a eu lieu au concile de Sarragosse, tenu vers 380 (3). Je n'ai pas à dire les motifs d'ordre personnel aussi bien que de tendance qui ont amené cette lutte. Il me suffit de faire voir que dès lors la question se pose sur le terrain du canon et des apocryphes (4).

manifestations de cette décadence intellectuelle, dans laquelle « le sens de la fidélité historique s'amoindrit étonnamment, tandis que le goût du merveilleux et de l'extraordinaire prend la haute main parmi les écrivains. » GRISAR, *op. cit*, I, 2, p. 273. Ajoutez enfin les origines ou plutôt l'intensité du mouvement ascétique en Occident, qui s'accomodait si parfaitement de fictions aussi belles qu'était celle de Thècle. Ce mouvement qui a créé les figures légendaires de Cécile, d'Agnès, de Lucie, d'Agathe, de Domitilla, aurait difficilement laissé perdre une perle aussi rare toute trouvée qu'était la vierge d'Iconium. DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p 273.

(1) SCHEPPS, *Priscilliani quae supersunt maximam partem nuper detexit adjectisque commentariis criticis et indicibus primus edidit.* Vienne, 1898. *Tractatus III, de fide et apocryphis*, p. 44 et sv.

(2) *Tractatus I, Liber apologeticus*, 27. SCHEPPS, *op. cit.*, p. 23; 36, SCHEPPS, p. 30. *Tractatus II, Liber ad Damasum episcopum*, SCHEPPS, p. 41.

(3) Voyez sur la controverse priscillianiste SCHEPPS, *Priscillian, im neuaufgefundener lat. Schriftsteller d. 4 Jahr.* Wurzbourg, 1886. DOM LECLERCQ. *L'Espagne chrétienne.* Paris, 1906, DUCHESNE. *Histoire ancienne de l'Église.* T. II. Paris, 1907, p. 529 et sv. Notons une divergence entre ce dernier et Schepps. Celui-ci fait du Tr. I un mémoire justificatif présenté au concile de Sarragosse; celui-là le fait composer pour le concile de Bordeaux, tenu quelque temps avant la triste fin de Priscillien (385). Pour la littérature complète de la question et son état actuel. Voir DUFOURCQ, *op. cit.*, IV, *Le Neo-Manichéisme et la légende chrétienne*, p. 94, n. 3. Paris, 1910.

(4) KÜNSTLE, *Antipriscilliana.* Fribourg, 1905, p. 182, n'admet pas que l'usage des apocryphes ait été le « Formalprincip » des priscillianistes. Nous ne songeons évidemment pas à nier l'importance des controverses trinitaires dans la lutte contre cette hérésie; mais ce serait faire une généralisation imprudente que de nier la controverse des apocryphes, ou de vouloir la diminuer.. Elle n'a pas eu la même importance dans toutes les phases et dans tous les milieux, mais elle a sa place dans l'histoire de la secte.

Digitized by Google

Priscillien nous le déclare dans son mémoire justificatif à Damase, aussi bien que dans le *de fide et apocryphis*, qui a dû, semble-t-il, suivre l'autre de près et avoir le même but apologétique devant le grand public. La position théologique des deux adversaires est celle-ci : Hydace veut qu'on ne lise rien, dans la lecture publique apparemment, en dehors du canon ; cela suffit amplement : *quod superabundat ex malo est* (1). Condamne-t-il les apocryphes comme hérétiques, la chose n'est pas dite explicitement. Il faut constater simplement que Priscillien parle à chaque page pour ainsi dire de condamnation, de condamnation injuste, de condamner et de réprouver ce que l'Ecriture elle-même approuve (2) ; tout en tenant compte de l'exagération possible du rhéteur, qu'est notre écrivain, il se peut que la polémique ait ici poussé les esprits à une attitude plus franchement hostile aux apocryphes, qu'on ne l'a constatée ailleurs. On a pu dans certains cercles se prononcer dans ce sens ; mais ce que nous savons suffit pour nous convaincre que cette position nouvelle, nous l'avons vu, n'a pas été de prime abord acceptée avec autant de netteté et de rigueur par tout le monde ; l'animosité et l'ardeur de la querelle a dû influer sur les sentiments de certains anti-priscillianistes, aussi bien que la réalité pour leur faire voir un danger qui n'éclatait pas encore aux yeux de tous (3). Il s'agit du reste de discussions extraconciliaires en grande partie. Les canons du concile de Sarragosse n'ont rien encore qui se rapporte à notre objet, quoiqu'ils aient gardé des traces d'autres reproches adressés au novateur, condamné, si non nommément, au moins dans ses doctrines (4). Il est assez probable qu'en ce moment on n'était pas plus sévère chez les catholiques qu'on ne le fut au concile de Tolède en 400, où l'on ne trouve pas de condamnation explicite de nos

(1) *Tractatus III*, Schepps, p. 44 ; comparez p. 53 : *ultra nihil quaeras, sufficit legere quod in canone scriptum est ; — Tract. II, Liber ad Damasum*, p. 41 : *De quibus in ipse Hydatius.... in concilio Caesaraugustano sic ait : damnanda damnentur, superflua non legantur.*

(2) *Tractatus III*, p. 46, p. 47 : *si plus legere, peccare est ;* p. 48, p. 50 : *si extra canonem tota damnanda ;* p. 51, p. 56 : *quae ab apostolis non repudiata sed lecta, non solum repudiantur a vobis, sed sacrilega damnantur. Tract. II*, p. 41.

(3) Patianus, ep. III, *ad Sempronianum novatianum*, 2. Zahn. *Acta Johannis*, pp. LXV, 198, *Geschichte*, p. 857 ; Lipsius, *Ap. I*, p. 93. Schmidt, *op. cit.*, p. 40 : Pacien, de Barcelone, a dû écrire entre 360-390 : en admettant que l'auteur visé sous ce nom soit le fameux Leucius, connu dans la suite pour le fabricant osé de certains romans apostoliques, si pas de tous, on doit reconnaître que que Pacien n'a pas pour lui la réprobation que l'on constate dans le siècle suivant.

(4) Sur ce concile, voyez Dom Leclercq, *op. cit.*, p. 172 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 532 et surtout Künstle, *op. cit.*, pp. 8 et sv., p. 15.

Digitized by Google

apocryphes, pas même dans les actes de renonciation, imposés à Symposius et à Dictinius (1). Il est vraisemblable que l'opposition de la plupart des prélats et des controversistes se porta dans les commencements sur les aspects dogmatiques de la controverse, si on en juge d'après les nombreux symboles que l'on croit pouvoir rattacher à cette période de la querelle (2). L'animosité du parti d'Hydace, avec cette assurance que donne la passion, leur a fait voir plus clair dans le jeu de Priscillien. Si l'on se demande la portée de leurs accusations à ce sujet, on est amené à reconnaître que leur principal grief est celui-ci : les Actes ont été à tout le moins falsifiés, si pas composés, par les hérétiques et mis en œuvre par ceux-ci dans leur propagande ; il s'agit semble-t-il, des manichéens ici comme ailleurs. Et chose frappante, Priscillien avoue la chose ; c'est une concession qu'il se voit obligé de faire à ses adversaires sous la pression apparemment de l'opinion publique, comme nous l'avons rencontrée exprimée dans la Haute-Italie par Philastre (3).

Contre cette condamnation en bloc des apocryphes, Priscillien va user tous les ressorts de sa dialectique avisée. Il revendique le droit de lire ces textes en s'appuyant sur le canon lui-même. Il faut le suivre dans son traité *de fide apocryphis*, dans cette chasse à travers l'Écriture, pour trouver des passages, qui supposent un renvoi à un livre extracanonique (4), s'arrêter après chaque texte, demander à ses adversaires s'ils oseront détruire les prophéties auxquelles l'Écriture renvoie, condamner ce qu'elle recommande de lire. *Scrutate scripturas*, nous dit-elle ; pourquoi vouloir discuter ses ordres : *Scriptura dei res solida, res vera, nec ab homine electa* (5). Principe auquel, semble-t-il, il faut donner un sens encore plus étendu. Priscillien en vient en effet à supprimer toutes les lisières ;

(1) Voir sur ce concile, outre DUCHESNE, *op. cit.*, p. 544; KÜNSTLE, *op. cit.*, pp. 26 et sv. ; pp. 67, 128, 139. Pour le texte de la déclaration de Symposius, MANDERNACH. *Geschichte d. Priscillanismus*, p. 52. Trèves, 1851.

(2) KÜNSTLE, *op. cit.*, pp 45 et sv.

(3) *Tract. I*, p. 27 ; II, p. 41 ; III, p. 46 ; p. 51 ; p. 56.

(4) Jud. 14-15, p. 45, n'est pas étonnant ; mais voyez Luc. 11, 50, p. 47 ; Math. 2, 14, p. 48 ; le IVe livre d'Esdras, p. 52 ; le cas suggéré de Colos. 4, 16 : l'apôtre recommande aux Colossiens de lire la lettre aux Laodicéens, qui n'est pas dans le canon, p 55. — Je ne comprends pas bien comment M. KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 182, peut croire que dans le traité *de Fide et apocryphis*, Priscillien se montre loyal, alors que dans les autres traités son mensonge et son hypocrisie lui sont évidents. Le but aussi bien que les destinataires du traité ne fournissent pas assurance parfaite ici plus qu'ailleurs.

(5) *Tractatus III*, p. 51, p. 48. Comparez pp. 47, 48 : *nec potest tamquam inter aepularum mortalium voluptates aliud eligi, aliud repudiari*, p. 50 : *si extra canonem tota damnanda sunt, aut qualiter vel damnatorum testimonium recipitur, vel in his quae scripta sunt, scribentis auctoritas non tenetur.*

Digitized by Google

il proclame le droit de l'inspiration personnelle. *Ubi Christus, ibi libertas ;* il faut s'écrier au nom de tous, *quia et ego spiritum domini habeo, cesset invidia diaboli.* Le Christ a été annoncé par tous, a été prophétisé par tous (1). Sans doute, nous l'avons vu, les hérétiques ont falsifié ces textes, mais ce n'est pas une raison de les condamner; n'ont-ils pas abusé de l'Écriture elle-même ; s'il nous fallait condamner tout ce qu'ils lisent, nous serions réduits à condamner le canon lui-même (2). Il veut bien reconnaître que ces choses ne sont pas à confier à tous indistinctement ; il en est qui peuvent se laisser prendre à l'autorité du titre et tomber dans les embûches de l'erreur, du moment qu'ils ne retiennent pas la discipline apostolique (3). Il est en effet une règle pas bien compliquée, très simple, qui peut servir à tous pour se garder de semblable déconvenue : *unum inter ista servantes... ut illam apostolicam feramus jure sententiam : omnem spiritum qui negat Jesum Christum de deo non esse, et omnem spiritum qui confitetur Christum Jesum de deo esse* (I Joh. 4, 3, 2) (4). Priscillien, on le voit, ouvre toutes larges les barrières ; il a pleine confiance dans le bon sens des lecteurs qui sauront discerner et par conséquent il vaut mieux se contenter de condamner l'interprétation mauvaise que de condamner définitivement un livre divin, destiné de par sa nature à édifier les fidèles (5). Toute œuvre qui prophètise Jésus, qui annonce Dieu trouve grâce à ses yeux (6). Mais ne nous hâtons pas de conclure ; dans ses autres traités, il est, semble-t-il, plus sévère, il demande aux documents d'une façon plus explicite non seulement « de confesser Jésus Dieu, fils de Dieu », mais encore d'être en accord avec le canon, les évangiles et les prophètes ; tout ce qui pense ou parle contre le canon et contre la foi catholique... doit être condamné (7). Les conditions sont quelque peu plus

(1) *Ibid.*, p. 55 ; comparez p. 53 : *quis enim non delectatur Christum ante saecula non a paucis, sed ab omnibus prophetatum ?* p. 54, à lire toute entière.

(2) *Ibid.*, p. 56.

(3) *Tractatus III*, p. 56.

(4) *Ibid.*, p. 51. Comparez cependant p. 46 : *in quibus tamen omnibus libris non est metus, si qua ab infidelibus haereticis sunt inserta delere et quae profetis vel evangeliis non inveniuntur respuere.*

(5) *Ibid.*, p. 56, *in fine*. Comparez pp. 51, 54.

(6) Schmidt, *op. cit.*, p. 138, admire la façon dans Priscillien pose et résout la question. Il ne se conduit pas en sectaire, dit-il, mais en chrétien, qui sait ce qu'il faut au peuple pour son édification. A notre avis, Priscillien est généreux à la façon du prodigue. — Voyez aussi l'analyse du traité *de fide et apocryphis* de Dom Leclercq, *op. cit.*, p. 161.

(7) *Tractatus II, Liber ad Damasum ep.* p. 41. Voyez de même *Tractatus I, Liber apologeticus*, 36, p. 30 : .... *si Christum Deum profetat, aut praedicat et secundum Moysen, et prophetas et evangelia mundialia vitia condemnans loquitur, si catholicae fidei consentit, amplectimur....*

Digitized by Google

sévères ; mais nous n'avons pas à demander laquelle de ces attitudes est la vraie. Au fond, l'habile avocat et rhéteur qu'est Priscillien — son habileté a été jusqu'à le faire soupçonner de mensonge et d'hypocrisie, à tort ou à raison (1), — au fond plaide la même thèse, mais il modifie l'argumentation et le ton de sa plaidoirie suivant les juges auxquels il s'adresse : il écrit de toute autre façon, quand il parle au peuple dans une brochure de controverse et autrement dans un mémoire justificatif au pape Damase ou à un concile. Il veut arriver au même but : justifier l'emploi des apocryphes, non pas évidemment n'importe lesquels, mais ceux qu'on lit dans sa petite Église nouvelle ; la discussion n'a pu avoir ce vague et cet imprécis que lui donnerait le traité *de fide et apocryphis*, et du reste même ici, on sent à quelques passages, qu'il cesse de polémiquer à l'aventure pour porter son attention sur des ouvrages déterminés et connus pour être en usage dans son milieu (2).

A ces apocryphes, il revendique le même privilège qu'aux livres du canon, parce qu'ils ont la même autorité. Celle-ci repose toute entière sur l'autorité des saints, c'est-à-dire des prophètes, des apôtres, des évêques, dont ils se réclament (3). Il semble que pour lui le Canon n'a pas de plus hautes références à faire valoir (4). On comprend du reste de cette manière son insistance à en appeler à l'Écriture pour garantir le titre de prophètes à tous ceux dont il croit posséder dans ses apocryphes le témoignage autorisé. On comprend surtout comment il en vient à énoncer ce principe révolution-

(1) Dom Leclercq, *op. cit.*, pp. 157, 168. Duchesne, *op. cit.*, p. 546.

(2) Voyez p. 52, pour le IVe l. d'Esdras ; p. 55, pour les anciens prophètes de l'ancienne loi (comparez pp. 46, 54); p. 55 encore pour la lettre apocryphe de Paul aux Laodicéens.

(3) Le traité *de fide et apocryphis* l'insinue à plusieurs endroits sans le dire expressément, pp. 46 ; 52, *recte illi libro fidem damus, qui Hesdra auctore prolatus.... ;* 54 : *quomodo nos divinas sanctorum respuimus profetationes ;* 56 : *dum praetitulato nomine prophetarum in verbis sanctorum divinum opus quaerunt.* Mais voyez surtout *Tractatus I*, 36, p. 30 : *Et haec omnium nostrum una sententia, ut sive profetae seu apostoli seu angeli quid dictum a quoquam nomine... amplectimur. L. ad Damasum*, p. 41 : *Tam si et de scripturis quibusdam... quaeritur de nobis sententia, id nobis cordi est et semper fuit ut omnia in scripturis sub cujuslibet apostoli, profetae, episcopi auctoritate prolatis.... non posse damnari.*

(4) Voyez tout particulièrement le passage du *Tractatus III*, p. 49 : *non enim possumus dicere deum dixisse quod eum dixisse apostolus dicit.... et cum haec recte ad fidem credimus, scripta haec in canonem non videmus, et ideo si extra canonem tota damnanda sunt, aut qualiter vel damnatorum testimonium recipitur, vel in his quae scripta sunt, scribentis auctoritas non tenetur.* Comparez p. 46 : *quos si Tobias legit et testimonium prophetae in canone promeruit...*

Digitized by Google

naire de la constitution d'un canon : *Scriptura dei res solida, res vera est, nec ab homine electa.* Disputer sur elle serait de même que disputer sur le symbole, alors qu'il vaut mieux l'accepter et le croire ; par ces discussions superflues, on n'arrive qu'à inquiéter les âmes des fidèles (1). C'est la négation radicale du droit pour l'Église non d'établir un canon — ce canon, Priscillien l'accepte et s'y réfère même — mais de lui donner un caractère limitatif de l'esprit divin : *spiritum nolite extinguere, profetias nolite repudiare,* reprend-il avec l'apôtre (2). Le Christ ne peut avoir été annoncé par quelques-uns seulement ; c'est une envie du diable seul qui peut prétendre limiter le nombre des prophètes de Dieu (3). Et ainsi cet homme qui a tant utilisé l'Écriture, qui la cite à chaque ligne (4), en arrive à ruiner son autorité, en la privant de l'appui de l'Église. A son compte, tout chrétien peut s'en référer à son sens personnel, pour déterminer les ouvrages d'édification à ajouter au canon, ainsi qu'à son inspiration personnelle pour se garantir même contre les interpolations dont les hérétiques se sont rendus coupables.

Mais quels sont ces apocryphes, qui passionnent à ce point le rhéteur espagnol ? Nos actes en font-ils partie ? Leur caractère ascétique était fait pour plaire à Priscillien, aussi bien que pour déplaire à ses fougueux adversaires, qui n'étaient pas, à ce qu'il paraît, des dévots de l'ascèse (5). Leur dogmatique tronquée ou falsifiée renfermait des points de contact avec la nouvelle théologie (6). Leur origine littéraire enfin plaidait pour l'admission des romans apostoliques dans un milieu qui comptait des chefs honorant la rhétorique (7). Ce sont là des motifs sérieux de préjuger leur admission. Mais il serait singulier que notre polémiste, amateur de citations scripturaires, n'eût rien retiré de la fréquentation des apocryphes, en sorte qu'il n'en resterait aucune trace de lecture dans ses œuvres.

(1) *Tractatus III*, p. 48-49.

(2) *I ad Thess.* 5, 19-20. Voyez p. 54.

(3) Dom Leclercq, *op. cit.*, p. 169, arrive à une conclusion analogue.

(4) Schepps, *op. cit.*, p. 13, a relevé jusque 370 citations de la Bible dans le *Tractatus I*, seulement.

(5) Dom Leclercq, *op. cit.*, p. 192 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 533. Harnack. *Die Mission*, 2 éd., II, p. 262.

(6) Comparez ce que dit Künstle, *op. cit.*, p. 21 du panchristismus priscillianiste, avec ce que nous avons dit plus haut du prétendu panchristismus des Actes de Pierre.

(7) Le rhéteur Helpidius, Latronianus, poète distingué, Tiberianus qui scripsit... apologeticum tumenti compositoque sermone, Gennadius, *de viris illustribus*, c. 123 ; il est bien de l'école par conséquent ; enfin Priscillien, si l'on en juge par son style. Duchesne, *op. cit.*, p. 129 ; Leclercq, *op. cit.*, p. 153.

Digitized by Google

Il faut signaler à ce sujet des réminiscences des dithyrambes des Actes de Pierre ; quoique la dépendance ne s'impose pas, elle est cependant fort vraisemblable (1). Enfin, nous verrons que ses disciples ont connu les Actes apocryphes, on est amené à conclure que leur usage et leur propagation dans la secte doit remonter à son chef (2).

« Du supplice de Priscillien, a-t-on pu dire, sortit le priscillianisme (3) ». Si l'on se tenait aux quelques années de l'activité du maître, la secte aurait du reste une histoire assez courte. Elle continue ses tendances, en les accentuant plutôt ; elle reste fidèle à son estime pour les apocryphes. S. Augustin, renseigné par ses correspondants espagnols, exprime à la fois la pratique de Priscillien et de ses fidèles, quand il écrit : *Priscillianistae vero accipiunt omnia et canonica et apocrypha simul* (4). Le procédé qu'ils emploient convient à ceux que le docteur africain accuse obstinément d'hypocrisie, au point d'écrire contre eux son livre *contra mendacium ad Consentium* (5). Ils essaient de rattacher les apocryphes aux écrits canoniques, comme pour étayer leur autorité sur les livres reconnus par les catholiques eux-mêmes. On le voit par la correspondance de l'évêque Ceretius (6), qui lui fait parvenir *hymnus domini, quem dixit secreto sanctis apostolis discipulis suis, quia scriptum est*

(1) *Tractatus V.* SCHEPPS, *Priscilliani quae supersunt*, p. 66, à comparer avec *Actus Vercellenses*, 68, 11-14 ; *Tract. IV, ibid.*, p. 74, à rapprocher pour la tenue générale de 68, 1 et sv. ; *Tract. XI, benedictio super fideles, op. cit.*, p. 104, la citation la plus caractéristique : *Sic te unum deum in omnibus novimus, ut nullum non in te, neque ullum extra te locum et facti et operantis habeannus : sicque cum habes atque haberis neque extra totum in aliquo neque non in omnibus inveneris* (Actus Vercellenses, 98, 4-5). *In te enim et per te processum tota procuratio ; tu animarum pater ; tu frater filiis, tu filius fratribus, tu electis amicus, tu propinquantibus proximus, tu operatio spiritum...* (Actus Vercellenses, 98, 3-4). Le panchristismus des Actes de Pierre, relevé par Zahn, *Geschichte*, II, p. 839, convient assez bien avec la doctrine d'une Trinité purement nominale attribuée, DUCHESNE, *op. cit.*, p. 548, à Priscillien. Le *tres unum sunt in Christo Jesu* d'une de ses apologies serait la formule doctrinale de ce panchristismus.

(2) LUBKERT, *De haeresi Priscillianistarum*. Hauniae, 1840, p. 18 et sv. relève parmi les apocryphes priscillianistes, Ascensio Isaiae, Apocalypsis Eliae, ... les Actes d'André, de Thomas et de Jean. Comparez KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 182 ; et aussi p. 23.

(3) DOM LECLERCQ, *op. cit.*, p. 195.

(4) *Ep. 237 ad Ceretium*, 3. — Il n'y a pas à s'étonner de voir le Concile de Tolède en 400, se taire sur la question ; nous avons vu le même phénomène pour celui de Sarragosse en 380.

(5) *Retractationum* l. II, 60.

(6) KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 161, croit pouvoir l'identifier avec l'évêque du sud de la Gaule qui signa au concile d'Orange en 441.

Digitized by Google

in Evangelio ; hymno dicto, ascendit in montem (Math. 26, 30), *et qui non est positus propter eos qui secundum se sentiunt et non secundum spiritum et veritatem Dei.* Cette dernière expression est bien dans l'esprit du maître. L'hymne dont il s'agit est celui des Actes de Jean (1). On voit par cette correspondance que le jeu des hérétiques était assez habile pour séduire les imprudents et mettre l'évêque gaulois lui-même dans un cruel embarras (2).

Augustin était du reste renseigné sur la situation de l'Espagne, par Consentius, qui parait être de ce pays, avec qui il entretint une correspondance, dont nous avons déjà parlé, aussi bien que par Ceretius (3), et enfin quelque temps après par Orose qui vint en 414 de la Galicie à Hippone et remit à Augustin un *Commonitorium de errore Priscillianistarum et Origenistarum* (4), le renseignant sur la gravité du danger que les sectaires faisaient courir à la foi dans ce pays, dernier refuge, on le sait, des partisans de Priscillien (5). Le prêtre espagnol s'attache particulièrement à exposer la doctrine de la secte, et l'on voit que celle-ci s'appuie tout particulièrement sur un apocryphe intitulé *Memoria apostolorum*, dont il cite un extrait relatif à la parabole du semeur. Il ne s'agit pas de nos Actes apocryphes; on ne comprend pas comment tel épisode aurait pu trouver place dans l'un d'eux. Une notice semblable semblable se rapporte plutôt à un évangile apocryphe (6).

Quoi qu'il en soit, la lettre d'Augustin à Ceretius nous montre sur le vif la place que les apocryphes occupent dans la propagande de ces hérétiques, que les controversistes n'osent pas combattre ouvertement, tant est grand leur crédit auprès du peuple (7). Il n'est pas douteux que ces livres ont dû compter nombre de lecteurs dans les

(1) *Ep. 237 ad Ceretium,* comparez Jean, 197, 22 et sv. Augustin cite son texte, d'après le manuscrit de Ceretius qu'il a sous les yeux : *habes verba eorum in codice posita : hymnus domini..., ibid.*, n. 4 ; et aussi n. 1.

(2) Voyez le cas d'Argirius, *ibid.* n. 1.

(3) Künstle, *op. cit.*, p. 161, admet que Consentius soit un espagnol ; il place la correspondance en 409-410. — Ceretius est sans doute du sud de la Gaule, mais la situation est la même que celle de l'Epagne, au point de vue qui nous occupe *ibid.*, p. 169. Nous ne devons pas perdre de vue le renseignement précieux fourni par la correspondance Exupère-Innocent.

(4) Schepps, *op. cit.*, p. 151. Augustini *opera, ed. cit.*, VIII, p. 431.

(5) Duchesne, *op. cit.*, p. 545.

(6) Le fait est à rapprocher de la protestation indignée de Priscillien contre l'accusation qu'on lui adresse de propager un cinquième évangile, *tract. I*, n. 38, Schepps, *op. cit.*, p. 31 : *Si qui autem inflati sunt, et extra quatuor evangelia, quintum aliquod evangelium vel fingunt, vel confitentur, cur hoc ad nostram, qui talium respuimus infelicitates, profertur invidiam ?*

(7) Künstle, *op. cit.*, p. 169.

Digitized by Google

milieux où la secte compta des fidèles. La réprobation nette et décisive de ces instruments de propagande ne partit pas, semble-t-il, des milieux espagnols, à part la campagne menée par les ennemis personnels et acharnés de Priscillien, dont le crédit était tombé avec l'exécution de Trèves, auprès de la plupart des catholiques eux-mêmes (1). La condamnation fut prononcée, pour ne pas parler de celle qui avait toute sa valeur de la haute autorité morale de l'évêque d'Hippone, la condamnation, dis-je, vint de l'évêque de Rome, Innocent, dans sa réponse à Exupère de Toulouse. On sait que Priscillien compta de bonne heure des admirateurs dans le midi de la Gaule ; l'animosité de certains évêques de cette région à son égard suffit à nous assurer des soucis que sa propagande leur avait donnés (2). L'évêque de Toulouse a consulté le pontife romain sur un certain nombre de points ; à chacun d'eux celui-ci a soin de rappeler la demande adressée (3). De ce nombre se trouvait une question sur le canon des Écritures et sur nos actes apocryphes (4). Innocent lui donne le canon et se hâte d'ajouter que les Actes apocryphes, ceux de Mathias, Jacques le Mineur, Pierre et Jean, André, Thomas sont nommés expressément, *et si qua sunt alia non solum repudianda, verum etiam noveris esse damnanda* (5). La condamnation est brève et expéditive ; il faut en finir avec les tergiver-

(1) Künstle, *op. cit.*, p. 162.

(2) Duchesne, *op. cit.*, pp. 535, 540. Dom Leclercq, *op. cit.*, pp. 176, 178. On ne peut manquer de signaler à ce sujet le document curieux connu sous le nom de *Coena Cypriani ;* œuvre, selon Harnack, d'un poète du sud de la Gaule du ve siècle. Il traite pour ainsi dire les Actes de Paul sur le même pied que l'Ancien et le Nouveau Testament. On ne peut, quoi qu'en dise Harnack, y retrouver une trace quelconque de l'usage direct des Actes de Pierre. Harnack, *Drei weinig beachtete Cyprianische Schriften und die Acta Pauli.* Leipzig, 1899; *Miscellen,* T. und U., 2e série, V, 3, p. 106; Schmidt, *Acta Pauli,* pp. 159-161. Enfin la mauvaise humeur de Sulpice-Sévère à l'égard de Priscillien pourrait bien venir de la même cause. — Mais surtout il faudrait tenir compte ici de la citation des Actes de Pierre et de Paul par Commodien, si l'on admet l'hypothèse du R. P. Brewer, *op. cit.* Lire le compte-rendu dans la RHE, 1909, X, p. 110; voyez ce qu'il dit, p. 317, sur l'emploi de nos Actes par le poète d'Arles du milieu du ve siècle.

(3) *Ep. Innocentii ad Exuperium, l. cit. :* 1. *Proposuisti quid de his observari debeat...* 2, 3 : *quaesitum est ;* 4 : *et illud desideratum est sciri,..* 7 : *Haec sunt quae desiderata voce moveri voluisti.*

(4) *Ep. cit.* 7. — Lire sur la lettre d'Innocent, Piontek, *op. cit.*, p. 39.

(5) Sur la lettre d'Innocent, voyez Schmidt, *op. cit.*, pp. 55, 139. Zahn, *Geschichte,* II, p. 244; Lipsius, *Ap.* I, p. 55, II, 2, p. 430. Nous ne pouvons nous arrêter aux difficultés d'interprétation que ce texte suggère pour la question fameuse de Leucius, auteur des Actes apocryphes. On se contente ici de faire remarquer que, si Paul n'est pas cité, on a en plus du Code manichéen Mathias et Jacques.

Digitized by Google

sations et les compromissions que l'on a admises jusqu'ici. Il ne suffit plus de réprouver les Actes apocryphes et de se refuser à les mettre sur le même pied que les canoniques ; il faut les condamner, les exclure de toute lecture pour les fidèles. Ils deviennent dès ce jour pour le pontife romain des ouvrages condamnés, mis à l'Index (405). On s'est indigné de cette intransigeance (1) ; nous avouons ne pas le comprendre. L'évolution des idées marchait nécessairement dans cette direction. Du moment que les apocryphes deviennent entre les mains des priscillianistes et des manichéens des instruments de propagande plus ou moins efficaces, plus ou moins déguisés, on peut difficilement continuer à leur accorder une tolérance dangereuse ; si les hérétiques tendent à les accaparer, la grande Église se prépare à les lâcher. La prétention de les égaler aux Actes canoniques rendait la mesure inévitable : étant donné le succès infaillible que ces récits fabuleux et fantastiques devaient obtenir auprès du peuple, leur laisser libre circulation était fournir une arme à la thèse priscillianiste et manichéenne et ouvrir la porte à l'erreur elle-même. Les faits que nous révèlent les lettres d'Augustin à Quintianus, à Ceretius, les recommandations et ordonnances du concile de Carthage sont là pour nous faire voir comment de la lecture privée des apocryphes édifiants on passait à la lecture publique avec la complicité des pasteurs eux-mêmes. Les conseils de prudence du grand docteur africain présagent déjà l'interdiction radicale d'Innocent. La chose peut paraître intolérable au sentiment personnel de tel ou tel savant, mais nous n'avons pour notre part qu'à déterminer le point de vue qui a dirigé le pontife romain, les considérations qui ont dicté sa détermination. Elles sont trop naturelles pour que nous ayons à nous en étonner. C'est l'aboutissant infaillible de cette erreur commise au siècle précédent de prendre pour livres historiques, documents théologiques même ce qui n'était dans l'intention des auteurs que romans édifiants. En leur donnant un autre sens, et par le fait une autre valeur, par inconscience ou par intérêt, on les avait voués à la condamnation tôt ou tard.

La politique inaugurée par Innocent, pour autant qu'elle constitue une innovation, devient en tout cas la politique définitive de Rome. La lutte contre les Actes va se continuer, jusqu'au moment où l'on aboutira à une sorte de compromis, préparé déjà du reste par les échanges continuels de la tradition et de la légende. Il faut se garder

(1) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 139 : Das autokratische Rom kennt in Kampfe keine schwächlichen Frieden ; der böse Feind muss mit Stumpf und Stiel ausgerottet werden, selbst auf die Gefahr hin, dass manche Unschuldige dabei mitgetroffen werden.

Digitized by Google

en cette matière comme en toute autre de vouloir substituer à l'évolution lente de l'histoire une succession de heurts et de soubresauts. C'est à cette extrémité que vient se heurter la théorie de M. Schmidt, pour avoir exagéré l'usage des apocryphes dans la période antérieure. Quoi qu'il en soit, la question d'Exupère de Toulouse pour le midi de la Gaule sera posée à nouveau quelque quarante années plus tard par un évêque de la Galicie, qui fut le dernier refuge du priscillianisme. Les invasions en détournant l'attention des dangers de la foi par le spectacle de malheurs plus sensibles avaient arrêté ou tout au moins ralenti le travail de réparation tenté par le concile de Tolède de 400 (1), travail du reste déjà compromis par les difficultés postérieures (2). Turibius absent depuis quelques années de sa patrie, fut péniblement affecté à son retour de retrouver vivantes

(1) Sur ce concile, voyez la notice de la chronique d'Hydace : MGH, IX. *Chronica minora*, 2, éd. MOMMSEN, Berlin, 1894, p. 16.

(2) DUCHESNE, *op. cit.*, p. 545. Pour l'influence des invasions et des troubles politiques de ces derniers temps, voyez la lettre de S. Léon à Turibius, S. LEONIS *opera*, éd. RAYNAUD S. J. Lyon, 1672, *ep. XIII ad Turibium*, p. 165 : introduction. Si nous admettons sans restriction la thèse défendue récemment par KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 33, que le concile de Tolède de 447 n'a jamais existé, nous ne pouvons cependant souscrire à son hypothèse de la non-authenticité de la correspondance Turibius-Léon, *ibid.*, p. 117. La dépendance des canons de Braga (563) vis à vis de la lettre de Léon s'impose ; on ne comprend pas qu'un concile provincial du milieu du VIe siècle en Galicie se soit acharné à condamner Cerdon, Marcion, les gnostiques et autres hérétiques des temps passés, si l'on ne suppose la mise en œuvre d'un traité théologique, faisant du priscillianisme le confluent de toutes les hérésies, procédé familier aux théologiens espagnols du courant du Ve siècle, KÜNSTLE, *op. cit.*, pp. 162, 167, 168. On comprend l'ajoute que le concile fait à la liste des hérétiques du nom de Priscillien, tandis qu'il est invraisemblable qu'un faussaire du VIe siècle ait effacé ce nom à chaque canon dans un traité dirigé précisément contre les partisans de cet hérétique, dont on n'avait plus aucune raison de taire le nom. — La substitution ou l'invention de la fameuse souscription à la formule de Pastor faite par Lucretius au même concile est rendue vraisemblable par la lettre de Léon, où le concile est annoncé ; de là à croire qu'il fut tenu, il n'y avait qu'un pas ; Künstle, dans sa hantise de l'apocryphe, en vient à rendre inexplicable l'origine du double ou plutôt du triple faux suscité par Lucretius. — L'attitude de Léon et Turibius révélée par la correspondance, comporte des nuances, verrons-nous, trop délicates pour être l'œuvre d'un faussaire. Ils sont bien dans le mouvement d'idées de leur milieu : Léon continue Innocent ; Turibius, dans sa sévérité, a des distinctions complaisantes qui sont de son pays. Il est remarquable que l'opposition aux apocryphes soit venue en Espagne du dehors : Turibius et Bachiarius, leurs adversaires, ont dû quitter leur milieu pour prendre une attitude aussi ferme. Pastor dépend fort probablement de Léon. — Enfin, le témoignage si explicite de la chronique d'Hydace, *l. cit.*, p. 24, *ad. an. 447*, subsiste en présence de la faiblesse des raisons alléguées contre l'authenticité : 1. Lucretius dans son discours d'ouverture (MANSI. *SS. Conciliorum*

Digitized by Google

des traditions que l'Église avait condamnées (1) ; la contagion a pénétré jusque dans le sanctuaire (2). L'évêque d'Astorga, naturel énergique et décidé, a voulu savoir en effet ce qui se passe parmi les ouailles, qu'il est appelé à régir ; il a interrogé, enquêté et nous met au courant des résultats de ses investigations (3). La note qui s'en dégage à l'instant, est la faveur que les apocryphes continuent à avoir auprès des sectaires ; ils s'en servent même pour fonder

nova et amplissima Collectio, Paris-Leipzig, 1901, IX, p. 774) invoque également la lettre de Léon, et le symbole dit du concile de Tolède, *regulam fidei cum aliquibus capitulis,* envoyé, prétend-il, à son prédécesseur. Il se contente de demander la lecture de cette dernière pièce, qui intéresse à son point de vue plus particulièrement l'église métropolitain de Braga, *quia et ipsius praescriptae fidei exemplar cum suis capitulis prae manibus habemus..., si vestrae placet reverentiae, recitetur.* Mais il n'est pas signifié par là que ce sont les seuls documents possédés par les membres du concile. La réponse même des évêques présents, acceptant la proposition de Lucretius, mais rappelant aussitôt la condamnation de l'hérésie de Priscillien *a sede beatissimi Petri apostoli,* déjà mise en avant par le président, montre que l'on tient unanimement à s'en référer à cette condamnation première et décisive. Il est assez peu probable qu'on n'en ait possédé aucun exemplaire, comme il est assez naturel qu'on en ait voulu reproduire les grandes lignes dans les anathèmes du concile. — 2. Le canon II de Braga nous montre que les Pères ont eu d'autres documents à leur disposition, *ibid.*, pp, 137, 164, 227, 229 ; du reste, le canon VIII indique qu'ils ne s'attachent pas à ces textes d'une façon servile, comme ils ont des anathèmes propres à eux. Enfin, le fameux anathème II a son texte assez maltraité, il est difficile d'en faire le fondement solide d'une thèse : *op. cit.*, p. 120. — 3. Le *procedens* sans doute n'est pas de Léon ; le pape lui-même dans sa lettre se réfère au travail de Turibius. On comprend par là un certain nombre de singularités relevées par le critique allemand. La situation supposée même par la lettre n'aurait pas être comprise d'un faussaire. Turibius a envoyé son *commonitorium* au pape ; celui-ci reprend les grandes lignes de l'œuvre de l'évêque espagnol, qui lui fournit une excellente base pour le protocole destiné aux évêques des différentes provinces ; l'introduction de la lettre seule renferme des particularités propres au correspondant. Aussi ne faut-il pas s'étonner de lui voir renvoyer sa démonstration à Turibius ; elle est moins destinée à celui-ci qu'aux évêques de Galicie et du reste de l'Espagne. — Je renvoie enfin à l'argument tiré des collections canoniques, possédant la lettre de Léon, exposé par PIONTEK, *op. cit.*, pp. 68 et sv. Celui-ci cependant admet la thèse de Künstle sur le prétendu concile de Tolède de 447, *ibid.*, p. 62, n. 3. Lire la minutieuse discussion de DUFOURCQ, *op. cit.*, IV, p. 14

(1) TURIBII *ep. ad Hydatium et Ceponium : quapropter mihi post longas annorum metas ad patriam reverso satis durum videtur, quod ex illis traditionibus quas catholica olim damnavit ecclesia, ... nihil penitus imminutum esse reperio.* La lettre de Turibius se trouve dans LEONIS MAGNI *opera* éd. BALLERINI. Venise, 1753, I, p. 713 et sv. Sur la question d'authenticité, PIONTEK, *op. cit.*, p. 61, n. 1.

(2) S. LÉON, *ep. XIII ad Turibium* : introduction.

(3) TURIBII, *ep. cit.*, n. 4.

Digitized by Google

leurs enseignements doctrinaux (1). Turibius est parvenu à se les procurer et il a même dû les obtenir sans grande difficulté, si l'on se souvient de l'attachement des populations de la Galicie au Priscillianisme et des faiblesses des évêques pour les témoignages ostensibles de culte rendu au chef de la secte ; on n'aura pu soupçonner l'usage que l'évêque voulait en tirer (2). Il a examiné de près les Actes apocryphes des Apôtres, y cherchant vainement des traces des doctrines des sectaires ; il s'étonne de cela et recourt à l'expédient de S. Augustin dans son *ep. ad Ceretium :* il existe un sens caché à ces textes, qui au premier abord ne révèlent rien d'hétérodoxe (3). Il cite parmi ces textes, les Actes apocryphes d'André, de Jean, de Thomas *et his similia ;* comme il a soin de noter que ces livres sont entre les mains des manichéens, nous ne pouvons douter qu'il ne s'agisse ici du fameux corpus (4). Il a recueilli de ses lectures une série de passages particulièrement scandaleux, qu'il a

(1) *Ibid.* et S. Léon, *ep. cit.*, introduction.

(2) *Quae cum a multis publico paene magisterio doceantur, ep. cit., ad Hydatium et Ceponium*, n. 4.

(3) *Ibid.*, n. 4 : *nisi forte ubi scriptum est, per cavillationes illas per quas loqui sanctos apostolos mentiuntur, aliquid interius indicatur, quod disputandum sit potius quam legendum ;* il ajoute, il est vrai par scrupule, mais sans attacher grande valeur à cette hypothèse, *aut forsitan sint alii libri qui occultius secretiusque serventur, solis, ut ipsi aiunt, perfectis patentes.*

(4) Il y ajoute aussi le document connu déjà par Osose, *memoria apostolorum, blasphemissimo illo libro,* dit-il, *ep. cit., n. 5.* Turibius, me semble-t-il, a dû séjourner pendant sa longue absence de son pays dans une contrée où les manichéens étaient connus et combattus plus qu'on ne le voit en Espagne. Il attribue à ceux-ci la composition ou le remaniement tendancieux de tous les apocryphes. Schmidt, *op. cit.*, p. 58, se demande à tort si l'assertion de Turibius s'étend aussi à nos Actes apocryphes ; il n'y a pas de doute possible, me semble-t-il, pour l'affirmative. Voir sur la correspondance de Turibius-Léon, Schmidt, *op. cit.*, pp. 56 et sv., 139, Zahn, *Geschichte*, II, p. 858. Quoi qu'il en soit, si l'on ajoute l'empressement de Turibius à recourir à Léon, qui vient de sévir si fortement contre les nouveaux manichéens, on ne court pas grand risque de se tromper en disant que Turibius revient de Rome, où il a pris ses idées qui le font s'indigner d'une situation qui ne paraît pas avoir troublé plus que de mesure ses prédécesseurs. — Sur le concile de Rome, du commencement de 444, voir Héfelé, *op. cit.*, trad. dom Leclercq, II, 1, p. 476. Dans la chronique d'Hydace, les poursuites de Léon contre les manichéens, et celles de Turibius contre les manichéens (priscillianistes) sont placées à la même année : MGH, IX. *Chronica Minora*, 2, éd. Mommsen, Berlin, 1894, *Hydacii Lemici continuatio chronicorum hieronym.*, p. 24, *ad annum*, 445 ; voyez aussi *ibid., ad annum* 447, la mention de l'envoi de Léon à Turibius : *hujus scripta (Leonis) per episcopi Thoribii diaconum Pervincum contra Priscillianistas ad Hispanienses episcopos deferuntur, inter quae ad episcopum Thoribium de observatione fidei catholicae et de haeresum blasphemiis disputatio plena dirigitur, quae ab aliquibus Gallaeciis subdola probatur arbitrio.*

Digitized by Google

réduits en chapitres probablement d'après les différents chefs d'hérésie qu'il reproche aux hérétiques, et il a tenu à leur opposer une réfutation en règle. Il envoie ce double mémoire justificatif à ses collègues, Hydace, l'évêque d'Aquae Flaviae, et Ceponius, de la province de Galicie, pour les mettre en garde contre les menées priscillianistes; il en a agi de même avec S. Léon (1), pour le mettre au courant de la situation. Si l'on tient compte de ce fait que le pape dans toute sa lettre se réfère aux renseignements de l'évêque d'Astorga, il est permis de supposer que les mesures prises par lui l'ont été sous la suggestion de l'autre; si Léon ordonne la convocation d'un concile plénier dans toutes les provinces de l'Espagne (2), c'est que Turibius, dépassant dans sa description des ravages de la secte l'horizon de son activité épiscopale, a parlé non seulement de la Galicie mais de toute la péninsule, sans que nous sachions malheureusement d'où il pourrait avoir puisé ses renseignements, ni quelle en est la valeur (3). En tout cas pour l'esprit qui a dicté

(1) Celui-ci, *ep. cit.*, introduction, distingue nettement *epistolae tuae sermo et commonitorii series, libelli tui textus.* Comparez plus loin : *quia ergo dilectio tua ... damnatas olim opiniones* (voyez Turibius, *ep. cit.*, introduction; tout montre que dans sa lettre Léon se réfère constamment aux renseignements de l'évêque d'Astorga) *decem et septem capitulis comprehendit, nos quoque strictim omnia retractemus.* Voyez aussi n. 16 : *decursis itaque omnibus quae libelli series comprehendit et a quibus commonitorii forma non discrepat....* S. Léon a suivi l'ordre de la réfutation de Turibius, plutôt que celui du Commonitorium. Pour ce dernier mot, comparez le *Commonitorium Orosii ad Augustinum de errore Priscillianistarum et Origenistarum.* Voyez encore n. 17 : *in eo quod extrema familiaris epistolae tuae parte posuisti.* Lire GRISAR, *op. cit.*, t. I, p. 322. — Sur le travail de Turibius, PIONTEK, *op. cit.*, p. 61; p. 62, n. 1.

(2) S. LÉON, *ep. cit.*, n. 17. — HÉFELÉ, *op. cit.*, trad. dom LECLERCQ, II, 1, p. 418, n. 2, compte quatre lettres du pontife romain à cette occasion : 1. à Turibius; 2. aux évêques des quatre provinces, pour l'indiction d'un concile plénier, *ep. cit.*, n. 17, que Turibius est chargé de faire parvenir aux intéressés; 3. aux évêques cités pour leur demander de transmettre à Balconius de Braga, métropolitain de la Galicie, le décret qu'ils allaient rendre ou plutôt venaient de promulguer. Celle-ci pourrait bien se confondre avec la deuxième. Léon avait demandé probablement dans sa lettre aux évêques des quatre provinces de tenir tout au moins un concile provincial; il le fait dans la lettre adressée à Turibius et indirectement aux évêques de Galicie; et en ce cas de communiquer leurs décisions aux prélats des autres provinces; 4. à Balconius et au concile provincial de Galicie (?).

(3) Du reste, le pape annonce qu'il a écrit aux évêques de ces différentes provinces et apparemment s'il reprend par le détail la série des erreurs priscillianistes, ce n'est pas pour l'édification de son informateur, mais c'est que celle-ci est le canevas tout au moins ou le modèle de celle qui a été adressée aux évêques espagnols pour les mettre en garde, comme Turibius avait fait pour Hydatius et Ceponius.

Digitized by Google

ces mesures, nous voyons que les deux correspondants vibrent à l'unisson, pour autant qu'il nous est donné de les entendre séparément. Turibius écrivant à ses collègues parle des choses exécrables, des blasphèmes qui sont contenus dans nos Actes, blasphèmes qui y ont été insérés par les hérétiques, en sorte qu'ils deviennent une arme entre les mains de l'erreur (1). Aussi ne doit-il pas être éloigné de demander avec le pape que les apocryphes, *seminarium falsitatum sub nomine apostolorum*, soient non seulement interdits, *sed etiam penitus auferendae atque ignibus concremandae* (2). Ils concèdent toutefois tous deux que tout n'est pas à reprendre dans nos Actes, Turibius plus largement, Léon avec beaucoup plus de réserve et de justesse. L'évêque d'Astorga distingue entre *mirabilia atque virtutes*, qu'on ne peut douter avoir été accomplis par les apôtres, et les *disputationes assertionesque* qui non moins évidemment en raison de leur caractère proviennent des hérétiques, *ab haereticis constat insertas* (3). Le pape plus discrètement, pour ne pas froisser son correspondant dont il rectifie sans doute les appréciations et les distinctions, dit qu'il y a dans ces écrits *quaedam quae videntur speciem habere pietatis*, c'est bien une réponse à Turibius, mais elles ne sont pas à l'abri de tout danger : *per fabularum illecebras hoc latenter operantur, ut mirabilium narratione seductos, laqueis cujuscumque erroris involvant* (4). A son avis, tous ces récits de prodiges sont autant de mensongers appats destinés à attraper les bonnes gens, dont est l'évêque d'Astorga lui-même (5) ; à son avis par conséquent, c'est la destruction complète qui s'impose pour en finir avec ces instruments hypocrites de propagande sectaire. On retrouvera le même ton quelque temps plus tard dans le Décret dit de Gélase, comme on l'a vu déjà dans la lettre d'Innocent.

La lettre du pape à Turibius se terminait par la demande de convo-

(1) Turibius, *ep. cit.*, n. 5, 6.

(2) Leonis, *ep. cit.*, n. 15.

(3) Turibius, *ep. cit.*, n. 5. La réponse de Léon indique qu'il s'était exprimé dans ce sens dans sa lettre au pape.

(4) Léon, *op. cit.*, n. 15. Il faut ne pas perdre de vue que le pape lui-même a eu dans les mains des livres hérétiques, *ibid.* n. 15 ; sans doute il ne nous parle expressément dans ce passage que de codices des écritures canoniques corrompus par les hérétiques (comparez Turibius, *ep. cit.*, n. 4), mais il est vraisemblable qu'il a eu aussi des apocryphes ; il en parle avec trop de sens pour ne pas les avoir connus par lui-même. — Les attitudes des deux correspondants ne diffèrent sans doute que par une nuance assez délicate ; mais c'est précisément ce qui garantit la correspondance contre tout soupçon de faux, comme nous avons dit plus haut.

(5) Schmidt, *op. cit.*, p. 139, n'a pas mieux distingué l'attitude des deux correspondants. Il est vrai qu'il s'attache surtout à la critiquer, en se plaçant à un point de vue personnel.

Digitized by Google

cation d'un concile plénier des différentes provinces de l'Espagne ; l'évêque était chargé de communiquer aux intéressés le protocole établi par Léon et qui devait servir de base aux discussions de l'assemblée. Il se pourrait que les circonstances n'aient même pas permis à Turibius de faire parvenir dans les autres provinces la missive de l'évêque de Rome (1). En tout cas, il est permis de le croire, aucun concile ne fut tenu en ce moment en dehors de la Galicie et l'on dut s'en tenir à la mesure subsidiaire proposée par Léon : *si autem aliquid .... obstiterit, quo minus possit celebrari concilium generale, Galliciae saltem in unum conveniant sacerdotes, quibus congregandis fratres nostri Idatius et Ceponius imminebunt, conjuncta cum eis instantia tua* (2). On tint donc un concile provincial *in municipio Celensi* (3). Il n'est pas douteux que Turibius ait joué un rôle prépondérant et que son intervention dût y faire prévaloir les idées qu'il avait suggérées lui-même à son correspondant de Rome. Les apocryphes furent certainement l'objet d'une condamnation explicite et d'une réprobation plus nette que jamais. Il ne faut pas nous étonner d'en retrouver un écho dans le *Libellus in modum symboli* d'un évêque de Galicie, Pastor, que l'on avait pris pour le symbole de foi du prétendu concile de Tolède de 447 (4). On y voit que la position des priscillianistes à ce sujet est restée celle du maître. Du même milieu, quoique nous ne puissions déterminer s'il a subi la même influence, est partie la condamnation plus explicite encore du moine Bachiarius (5). Non seulement il reçoit également l'un et l'autre Testament, mais il condamne toute écriture *quae ecclesiastico canoni non congruit neque consentit* (6). Mais le mal était trop enraciné pour disparaître de sitôt devant la condam-

(1) Künstle, *op. cit.*, p. 35.

(2) Leonis, *ep. cit.*, n. 17, *ad finem*. — Héfelé cependant, *op. cit.*, éd. dom Leclercq, II, 1, p. 482 et sv., maintient l'existence du concile de Tolède de 447 et lui attribue le symbole et les dix-huit anathèmes du Libellus de Pastor.

(3) Voyez Héfelé, *op. cit.*, II, 1, p. 482.

(4) Künstle, *op. cit.*, p. 33, p. 40. Voir le texte même p. 44 : XIII. *Si quis dixerit vel crediderit alias scripturas, praeter quas ecclesia catholica recipit, in auctoritate habendas vel esse venerandas, A. S.* Le Libellus est daté de 440-450, *ibid.*, p. 218.

(5) Künstle, *op. cit.*, p. 164 et sv. Voyez anssi p. 84, où l'auteur le place au commencement du ve siècle ; il fait dépendre le Symbole de Pélage de la profession de foi du moine espagnol. Mais la démonstration n'est pas convaincante.

(6) *Patr. lat.* XX, p. 1034. Künstle, *op. cit.*, p. 167 : *Vetus et novum testamentum aequali fidei lance suscipimus... Omnem scripturam quae ecclesiastico canoni non congruit neque consentit, non solum non suscipimus, verum etiam velut alienum a fidei veritate damnamus.*

Digitized by Google

nation d'un concile provincial, d'autant plus que les circonstances politiques ne permettaient pas toujours aux évêques de faire sortir tout leur effet aux anathèmes portés dans les assemblées. Un siècle plus tard, dans la même province de Galicie, le concile de Braga en 563 reprend sous la présidence de Lucretius la question du priscillianisme à nouveau, et termine ses anathèmes par la réprobation des écrits de la secte et parmi ceux-ci, nos apocryphes apparaissent de façon à ne laisser aucun doute possible (1).

On vient de le voir, la dernière phase de la lutte contre le Priscillianisme se déroule pour ainsi dire complètement dans la Galicie, le dernier refuge de la secte (2). On n'a pas gardé d'autres traces de la querelle dans le reste de l'Espagne que les nombreux symboles de cette époque, que le dernier historien de l'anti-priscillianisme a retrouvés et catalogués (3). Il faut croire que la controverse dogmatique, étant donné l'importance du sujet, l'emporta sur toute autre préoccupation et que l'on a regardé comme le plus sûr moyen de détacher les fidèles de l'hérésie et des livres hérétiques, de les instruire de leur foi et de les mettre en garde contre l'erreur. Le dernier monument, pour ne pas dire le dernier débris de la controverse, qu'il nous est donné de rencontrer, tout au moins en Gaule, réside dans la distinction fameuse de l'évêque d'Astorga entre les prodiges racontés et la doctrine prêchée dans les romans apostoliques. Il faut croire malgré tout que ces fictions avaient acquis et conservé grande faveur non seulement dans les masses populaires, mais même dans le clergé, à voir le succès durable de cet expédient destiné à sauvegarder quelques morceaux des apocryphes. Il était bien de nature, reconnaissons-le, à calmer les scrupules des plus rigoristes. Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater le recul accusé par l'adoption de ce procédé ; l'Église se rapproche en somme de l'attitude manichéenne, tout autant qu'elle prétend s'en éloigner. Manichéens et priscillianistes avaient lutté, par intérêt de propagande, pour le caractère prétendûment historique de nos Actes, qu'ils voulaient mettre sur le même pied que les canoniques. On a vu la sagacité des pontifes romains s'élever contre cette

(1) KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 36 et sv. L'anathème XVII correspond aux ch. 15 et 16 de la lettre de Léon : *Si quis scripturas quas Priscillianus secundum suum depravavit errorem, vel tractatus Dictinii...* [*vel quaecumque haereticorum*] scripta sub nomine *patriarcharum, prophetarum* et apostolorum *suo errori consona confixerunt, legit et recipit, eorum figmenta sequitur aut defendit, A. S.* MANSI, *op. cit.*, p. 775.

(2) DUCHESNE, *op. cit.*, p. 545.

(3) KÜNSTLE, *op. cit.*, pp. 45 et sv.; 160; 170; 204, ainsi que KÜNSTLE. *Eine Bibliothek der Symbole und theologischer Traktate zur Bekämpfung des Priscillianismus*, dans les *Forschungen* EHRHARD-KIRSCH, I, 4. Mayence, 1009.

Digitized by Google

prétention et tenter d'en finir avec la légende. Leur tentative n'a pas eu plein succès ; ce n'est pas Léon qui est écouté, c'est Turibius. Sa distinction en effet se retrouve au siècle suivant et dans le commencement du moyen-âge dans une série de pseudépigraphes, se réclamant d'un disciple connu ou inconnu des apôtres, afin de faire une concurrence fructueuse aux productions de Leucius, devenu tout à coup le fabricant-type des romans et de tous les apocryphes hérétiques (1). On doit citer parmi ceux-là le pseudo-Melitus, remaniement d'une première édition catholique des *Virtutes Johannis* (2), dont doivent dépendre le prologue du pseudo-Meliton, évêque de Sardes, cette fois à la recension latine du *de Transitu Mariae* (3), ainsi que la correspondance apocryphe de Jérôme et de Chromatius et Héliodore, qui sert de préface au remaniement latin de l'évangile *de ortu Mariae et infantia Salvatoris* et à la seconde édition de ce texte sous le titre *de nativitate Mariae* (4). La première

(1) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 60.

(2) SCHMIDT *op. cit.* p. 60 ; LIPSIUS, *ap.*, I, p. 107, 408 et sv. Voir le texte du prologue dans ZAHN. *Acta Johannis*, p. 216,21. Il est remarquable que le rédacteur connaisse seulement les actes de Jean, André, Thomas, les seuls nommés expressément par Turibius, qui en connaissait d'autres cependant, qu'il reprenne la distinction de l'évêque d'Astorga : *qui de virtutibus quidem quae per eos dominus fecit, plurima vera dixit, de doctrima vero multa mentitus est.* Seulement alors que Turibius attribue à Leucius les actes de Jean seulement, le pseudo-Melitus lui donne la paternité des autres actes, parce que Leucius seul était cité dans son texte. L'auteur des actes de Jean est en passe de devenir le rédacteur de tous les apocryphes. Les doctrines relevées par le rédacteur du prologue dans les actes indiquent la pauvreté de ses informations personnelles sur ces documents : il est plus que probable qu'il a pris ici simplement le système théologique des priscillianistes, les propagandistes des actes leuciniens. Il est à retenir seulement qu'il s'est attaché plutôt à la doctrine anthropologique de la secte qu'à la trinitaire et à la christologique qui dominent dans les préoccupations des théologiens espagnols. KÜNSTLE, *op. cit.*, p. 21 ; p. 45 et 10. Sur les éditions du pseudo-Melitus, LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 408. Pour la date de la lettre-prologue à ce remaniement, *ibid*, p. 108. Il la croit postérieure à la composition de la collection Abdias, de la fin du VIe siècle au plus tôt par conséquent, cf. *ibid.* p. 111 ; DUFOURCQ, *op. cit.*, IV, p. 270 et sv,, 312, au contraire, tend à vieillir ce texte et les autres apparentés (vers 500).

(3) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 61 ; LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 108. Pour le texte, ZAHN, *op. cit.*, p. 217, 19. Lipsius fait dépendre le prologue non seulement du pseudo-Melitus, mais encore du prologue de la recension de Jean de Thessalonique (vers 680). Je ne vois pas que cette dernière affirmation s'impose. La première dépendance suffit à expliquer le texte en question et il est des traits du second texte qui sont sans correspondant chez le pseudo-Meliton.

(4) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 105 et sv. ; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 62 ; HARNACK, *Chronologie*, I, p. 603, n. 1. Voir le texte HIERONYMI *opera*, éd. MIGNE, XI, p. 297 et en partie chez ZAHN, *Acta Johannis*, p. 201 ; LIPSIUS, *l. cit.*

Digitized by Google

de ces lettres ne renferme pas à vrai dire la fameuse distinction, mais elle fait pour la première fois de Leucius (Seleucus) un disciple de Manès, qui a composé les gestes apostoliques, deux données qui se rattachent directement à Turibius (1). La seconde est une compilation de celle-là avec le prologue du pseudo-Meliton (2). Cette correspondance apocryphe nous fait penser en outre à celle même qui servait d'introduction au martyrologe hiéronymien ; les correspondants en présence sont les mêmes ; le procédé d'une demande adressée au solitaire de Bethléem et d'une réponse de sa part se retrouve dans les deux ; on est parti ici de sa connaissance fameuse de l'hébreu pour fabriquer le faux sous son nom, là, de ses relations avec l'œuvre historique d'Eusèbe (3).

C'est une fiction littéraire de même genre que nous trouvons employée dans la fameuse collection d'Abdias. De l'épilogue de la Passion de Simon et de Jude, le nom de l'évêque de Babylone a passé à la tête de l'œuvre toute entière, après avoir supplanté Craton, autre disciple (4). Je ne veux pas insister outre mesure sur ces rapprochements, qui n'en indiquent pas moins un procédé littéraire employé en vue de relever un remaniement à opposer à d'autres recensions plus anciennes, dont on veut supplanter la propagande ou pour donner crédit à un nouveau genre d'écrits. Il n'est malheureusement pas facile de déterminer exactement le milieu et l'époque de ces faux ; tout au plus sait-on que le pseudo-Melitus,

(1) Celui-ci en effet, dans sa lettre à Hydace et Ceponius, c. 5, dit expressément : *per cujus auctores* (Manicheismi) *vel per maximum principem Manem ac discipulos ejus omnes libros apocryphos vel compositos vel infectos esse manifestum est.* Comparez encore, Turibius, *ibid., quos sacrilego Leucius ore conscripsit* avec le pseudo-Jérôme : *qui etiam gesta apostolorum falso sermone conscripsit.* Philastre, *de haeresibus,* 88, parle simplement des falsifications des Actes apostoliques opérées par les hérétiques.

(2) Lipsius, *l. cit.,* p. 111. A remarquer que la première renferme une référence manifeste au décret de Gélase : *sic factum est ut a Manichaei discipulo nomine Leucio... hic liber editus non aedificationi sed destructioni materiam exhibuerit et quod talis probaretur in synodo cui merito omnes ecclesiae non paterent.* Et en effet, au n. 16 du décret de Gélase, est mentionné le liber *de nativitate Salvatoris et de Maria et de obstetrice Salvatoris.*

(3) La correspondance apocryphe du martyrologe est connue déjà par Cassiodore, et semble-t-il, par Bède. Voyez le texte dans l'édition de de Rossi et Duchesne, *Acta SS. Novembris,* II, p. LXXXII. Les savants éditeurs sont pour l'origine italienne de la correspondance, *ibid.,* p. LXXIII-LXXXI. Dufourcq, *op. cit.,* IV, p. 372. Voyez également pour la distinction le prologue des *Miracula b. Andreae, ap.* de Grégroire.

(4) Pour le nom d'Abdias, auteur de la collection, Lipsius, *Ap.,* I, p. 117 et sv., dont la démonstration, semble-t-il, est convaincante.

Digitized by Google

évêque de Laodicée, a dû sa production à un remaniement des *Virtutes Johannis* datant de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe siècle, en Gaule. Le martyrologe hiéronymien y était connu à cette époque dans la recension que nous possédons aujourd'hui. La collection d'Abdias, verrons-nous, a la même patrie, et elle date du VIe siècle; son prologue nouveau lui est postérieur. La collection comme telle était introduite par le texte *Licet plurima*, qui date de sa formation même, et elle est aussi le produit et l'aboutissant de tout un mouvement littéraire autour des douze apôtres (1).

Nous ne pouvons songer à nous arrêter spécialement à l'histoire de ce mouvement, qui n'a rien de caractéristique pour les Actes de Pierre; cette partie d'Abdias en effet est une simple compilation sans aucune originalité, et du reste l'étude critique de la collection reste à faire encore et, en particulier, il nous faudrait pour mener notre essai à bonne fin, une édition critique d'après les nombreux manuscrits connus aujourd'hui (2). Nous nous contenterons de relever les conclusions de Lipsius et de Duchesne : 1. Il ne peut être question d'un seul auteur pour les parties de la collection ; on peut à peine parler d'une seule et unique collection (3). Les différents morceaux ont une origine indépendante. 2. Il y a eu à proprement parler deux collections, l'une renfermant simplement les *Passiones* des douze (4). Celle-ci a été connue par Grégoire de Tours, Venance Fortunat, la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien, le vénérable Bède. « Grégoire, Fortunat, la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien, tout cela représente un même milieu littéraire, le monde ecclésiastique franc de la fin du VIe siècle (6) ». 3. Quant à la collection des *Virtutes*, l'auteur se propose, *ut retractatis exemplaribus ac voluminibus istis de uniuscujusque virtutibus, quantum invenire possumus, libros singulos conscribamus*, afin que chacun puisse se renseigner sur les gestes apostoliques, *quod ille aut ille proprium gessit apostolus*. Cependant l'auteur n'a pas réalisé

(1) Voyez le texte, LIPSIUS, *l. cit.*, p. 118, n. 1 ; comparez p. 149.

(2) Pour les éditions critiques du texte, LIPSIUS, *Ap.* I, p. 129 et sv. Pour la tradition manuscrite de Pierre, *ibid.* I, p. 124 et sv., *Erganzungheft*, p. 5 ; II, p. 384 et sv. ; *Erganzungheft*, p. 55.

(3) LIPSIUS, *op. cit.*, I, p. 149. DUCHESNE. *Les anciens recueils de légendes apostoliques*, dans le *Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques*, 1895, IV, p. 72.

(4) LIPSIUS, p. 151 et sv. ; DUCHESNE, *ibid.*, p. 72.

(5) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 165 ; DUCHESNE, *ibid.*, p. 72, 73.

(6) DUCHESNE, *l. cit.*, p. 74. LIPSIUS, *op. cit.*, p. 168, dit que la collection des *Passiones* ne peut être reculée au delà de la seconde moitié du VIe siècle. Pour la patrie d'origine, voyez *ibid.*, p. 170.

Digitized by Google

son programme aussi amplement qu'il l'aurait voulu : *Nam de multis apostolis nihil aliud ad nos praeter ipsorum passionum monumenta venerunt.* Aussi de fait, cinq apôtres ont seulement des *virtutes* : Pierre, Paul, André, Jean, Thomas, c'est à dire ceux-là mêmes qui avaient place dans le fameux corpus manichéen et priscillianiste (1). C'est assez dire que cette nouvelle collection doit encore plus que la première aux Actes fameux dits de Leucius. Cependant même pour ces apôtres, il semble bien que le compilateur ait voulu conserver les morceaux qu'ils avaient dans le premier recueil, auquel il empruntait du reste ce qu'il nous donne pour sept apôtres : *Illud etiam placuit ut his virtutibus passionum historiae comnectantur* (2). Pour la date et le lieu de composition, on a un point de repère assuré. Le prologue *Licet plurima* est copié du prologue des *Virtutes Andreae* de Grégoire de Tours ; et l'œuvre de celui-ci *de miraculis beati Andreae* fait partie intégrante de la collection en sorte qu'il est impossible de placer l'origine de la collection avant la fin du VIe siècle (3). L'auteur pourrait bien être « ein schüler oder jungerer Zeitgenosse Gregors (4) ». 4. Quant à l'esprit général de cette compilation, qui se dégage tout particulièrement des morceaux dépendant du corpus manichéen, on voit que les auteurs « n'ont pas voulu nous donner une réédition fidèle de l'original, pas plus que de faire œuvre d'enseignement et d'édification, mais bien un recueil aussi complet que possible des destinées et des hauts faits des apôtres et en particulier de leurs miracles et de leurs martyres. La tendance doctrinale disparaît complètement. On supprime ou on corrige tout ce qui a un but dogmatique... C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les paroles de Grégoire dans le prologue d'André, de la « *verbositas* » des écrits primitifs .... aussi bien que des passages *quae fastidium generabant,* laissés de côté, comme l'annonce le prologue de Thomas. Par contre, les rédacteurs s'efforcent d'établir la fiction de la rédaction de leurs écrits par des témoins oculaires... (5) ». Cette double observation nous ramène d'une part à ces prologues d'apocryphes se réclamant des disciples

(1) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 158; DUCHESNE, *l. cit.*

(2) Voir le texte du prologue, *Licet plurima* (œuvre propre du compilateur, LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 159), chez cet auteur, *l. cit.*, p. 118.

(3) LIPSIUS, *op. cit.*, pp. 157, 165, 169.

(4) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 164. Lipsius est tenté de faire une plus grande part encore à l'évêque de Tours dans la composition de la collection. S'il n'en est pas l'auteur lui-même, *ibid.*, il a composé outre les *Virtutes* d'André, les *Virtutes* de Thomas, et peut-être de Pierre et de Paul, *l. cit.*, p. 162, 164. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 73.

(5) LIPSIUS, *op. cit.*, p. 171.

Digitized by Google

des apôtres, le pseudo-Melitus, le pseudo-Meliton, pour faire valoir leurs remaniements en face d'écrits de Leucius, prétendu disciple des apôtres, et d'autre part à la distinction de Turibius entre les *virtutes* et les *doctrinae*, soit que l'évêque d'Astorga ait exprimé le sentiment de tous dans la lutte finale contre les apocryphes manichéens et priscillianistes, soit que la fameuse distinction ait été connue directement par les légendaires gaulois, comme elle le fut en effet par les auteurs que nous venons de nommer. On voit par là comment le mouvement littéraire clôturé par la compilation dite d'Abdias rentre dans l'histoire des apocryphes apostoliques et en particulier de nos Actes de Pierre.

Ceux-ci occupent la première place dans la collection : *ab ipso principum principe*, dit la préface, *Petro sumamus exordium*. La pièce à vrai dire ne présente pas grande originalité. C'est une compilation de sources diverses, données bibliques, *Recognitiones Clementinae*, pseudo-Hégésippe, pseudo-Marcellus, pseudo-Linus, aboutissant en un mot de toute la littérature petrinienne occidentale (1). *Post corporeum dominicae nativitatis adventum*, commence le légendaire et il rapporte la vocation de Pierre et d'André (Math. 14), la confession de Césarée (Math. 16), la présence de Pierre à la scène de la transfiguration (Math. 17), la protestation de l'apôtre au lavement des pieds (Joh. 13), le *pasce oves* et la pêche miraculeuse de Tibériade (Joh. 21). *Et haec quidem dum adhuc in terris degebat ; post resurrectionem a Petro facta sunt quae digna sunt memoriae. Postquam Dominus noster Jesus adsumptus est in cœlum, Petrus et Johannes ascendebant in templum ;* on voit par quel procédé simpliste il introduit ses excerpta des Actes : la guérison du boiteux à la porte du temple (Act. 3), les guérisons de Pierre (Act. 5), la rencontre de l'apôtre et de Simon à Samarie (8), la mission et les miracles de Lydda, Sarron, Joppé (9, 32), l'emprisonnement et la délivrance miraculeuse (12, 1-11) (2). On comprend facilement le canon qui a présidé à ce choix ; c'est à dire relever les prodiges opérés par l'apôtre, qui se rencontrent dans la première partie de Luc. La rencontre à Samarie a sa raison dans la suite du récit.

His ita gestis, écrit l'auteur sans s'apercevoir de la réapparition d'un personnage déjà nommé (3), *surrexit quidam Simon Samarius genere, qui dudum visis miraculis Petri pecunia comparare donum*

(1) Voir l'analyse dans les grandes lignes, LIPSIUS, *op. cit.*, I, p. 172

(2) Nous citons d'après L. DE LA BARRE, *Historia christiana veterum Patrum*. Paris, 1583, p. 16 et 16v. FABRICIUS, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, ed. 2a. Hambourg, 1719, II, p. 402-411, 8.

(3) LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 160.

Digitized by Google

spirituale qui se magnum et perpetualiter stantem esse dicebat (1). Et ainsi il arrive à introduire un extrait assez long (2) des *Recognitiones Clementinae*, importées en Occident par la traduction de Rufin. C'est une série de passages plus ou moins développés, cités en serrant le texte d'assez près, et reliés entre eux par une analyse plus ou moins exacte du roman clémentin et des luttes de Simon et de Pierre, analyse fournie ordinairement par le texte même de la source (3). On n'a pris réellement de la discussion avec le magicien que le nécessaire et une fois celui-ci parti pour Rome, on ne s'attache plus guère qu'aux destinées et aux aventures de la famille de Clément. *Post haec*, il s'agit de la scène des adieux qui termine le IXe livre, *Petrus Romam veniens in ipsis diebus finem vitae suae imminere praesensit*, et nous voici à l'ordination de Clément par Pierre, d'après les chap. 2 el 19, de l'*ep. Clementis ad Jacobum*, citée dans la traduction de Rufin (4).

En ce moment, continue Abdias, Paul venu à Rome prêchait le Christ. Il s'agit d'introduire un nouvel extrait du pseudo-Hégésippe, qui unissait, avons-nous vu, d'une façon artificielle les deux princes des apôtres et surtout commençait par ces mots : *erant tunc temporis Romae Petrus et Paulus doctores christianorum...* (5). Telle est la servilité du légendaire à l'égard de ses sources qu'il n'a pas pris sur lui d'opérer la suppression facile de l'apôtre des Gentils, qui reste cependant dans tout le reste de son œuvre en dehors de sa perspective. On a d'après ce nouveau document, « bald wörtlich, bald paraphrasirt » (6), le récit des relations de Simon et de Néron,

(1) *Recognitiones Clementinae*, I, 721, PG, I, p. 1246.

(2) De la Barre, *op. cit.*, 16v-18 ; Fabricius, *op. cit.*, 411, 9 à 429, 1. On peut voir le procédé développé encore dans le *Codex Bruxellensis*, 98-100, s. XII, nº 21, décrit par les Bollandistes dans *Catalogus codicum hagiographicorum biblioth. regiae Bruxellensis*, I, p. 26. Bruxelles, 1886. Comparez *ibid.*, nº 23.

(3) *Recognitiones Clementinae*, I, 72 ; 75 ; II, 19, mais ici on substitue *aliquos* à *me* du texte clémentin, quand on raconte que Pierre avant de commencer la discussion avec Simon ordonne aux néophites de se retirer, II, 20, 22 *ad finem*, 23, 36 ; III, 46 *ad finem*, 47, auquel on rattache l'autre énumération des prodiges du magicien, II, 9 ; on reprend ensuite III, 48, 49, 50, 63, 64, pour arriver à la fin de la discussion de Césarée, IV, I, transition à 7 ; VII, I, même procédé pour faire passer l'apôtre de Tripoli à Antioche à l'île d'Arados ; on résume la rencontre de Clément et de sa mère, la reconnaissance de Faustinus et Faustus, la rencontre de Faustinianus, VII, 12-23, 28-31 ; VIII, 1 ; IX, 35, et l'on finit par la scène d'adieux, IX, 38.

(4) PG, II, p. 35, 55 ; De la Barre, *op. cit.*, p. 18 ; Fabricius, *op. cit.*, 429, 1 à 430, 8.

(5) S. Ambrosii *opp.* PL, XV, p. 1961.

(6) Lipsius, *op. cit.*, p. 172.

Digitized by Google

de l'opposition de Pierre, de la résurrection du parent de César (1). A cet endroit, *torquebatur interea magus (et) apostolica perculsus gloria*, dit-on avec Hégésippe, mais on continue : *ad Neronem caesarem currit, novamque Petro injuriam mollitus, obtinuit ut Petrum vocaret*, citant le pseudo-Marcellus ad sensum (2), laissant toutefois Paul de côté. Les deux adversaires comparaissent devant l'empereur et on assiste à la scène de la divination des pensées du pseudo-Marcellus (3). Et le texte continue : *quare indignatus magus sese ad omnem exulare coepit carminum suorum potentiam*, retrouvant avec ces derniers mots la phrase même du pseudo-Hégésippe qui faisait pendant aux mots : *torquebatur magus (et) apostolica perculsus gloria* (4). Le magicien se dit offensé par les Galiléens, Paul rentre en scène dans la trame du récit ; on nous raconte la tentative de vol aérien d'après le légendaire ambrosien (5) ; toujours d'après la même source avec quelques divergences cependant, Paul par exemple disparaît (6), nous assistons à l'épisode du *Quo Vadis* (7). *Itaque Petrus urbem rediit, captusque a custodibus, cruci adjudicatus est* ; le pseudo-Linus cette fois est introduit par ces mots, pour nous raconter la fin de l'apôtre (8) ; mais un pseudo-Linus non seulement considérablement abrégé, mais divergent même en un endroit où le

(1) De la Barre, *op. cit.*, p. 18. Fabricius, *op. cit.*, 430, 11 à 433, 20. — Dans le *Cod. Bruxellensis*, 380-382, xve s., n. 36, on a introduit la prédication de la chasteté d'après le ps.-Linus, 1-3, mais avec force ménagements et précautions : *Catalogus cit.*, I, p. 210.

(2) Lipsius, *Acta*, I, 133, 8.

(3) De la Barre, *op. cit.*, 18v ; Fabricius, *op. cit.*, 433, 25 à 435, 18. pseudo-Marcellus, 139, 13, on commence immédiatement à l'interpellation de Simon : *Miror te, bone imperator, hunc te alicujus momenti existimare* ... à 143, 14. — A remarquer que certains manuscrits recensés par Lipsius, *l. cit.*, ne contiennent pas cette page du pseudo-Marcellus ; il est vrai que trois d'entre eux possèdent le pseudo-Marcellus au complet avant ou après le texte du pseudo-Abdias.

(4) En vérité, le compilateur ne nous avait pas habitués à une soudure aussi ingénieuse des différents morceaux de son œuvre.

(5) A mentionner cependant : (Simon) *totus fractus corpore debilitatisque cruribus post parvum horarum spatium inibi exspiravit*. Le transport à Aricie n'est pas mentionné.

(6) *Quaerere coepit causas quibus Petrum occideret. Itaque datur a Nerone praeceptum ut Petrus comprehenderetur*. La passion de Pierre séparée ici de celle de Paul a sans doute mis le compilateur en éveil.

(7) Pour ce nouvel emprunt au pseudo-Hégésippe, de la Barre, *op. cit.* ; p. 18v ; Fabricius, *op. cit.*, 435, 18 à 438, 15.

(8) De la Barre, *op. cit.*, p. 18v ; Fabricius, *op. cit.*, p. 438, 16.

Digitized by Google

texte se rapproche des *Actus Vercellenses* (1). Tel est le récit de l'émeute populaire et un court résumé de l'allocution à la croix ; on peut dire que l'auteur, pour ce dernier passage particulièrement, s'est obtenu de copier la « *verbositas* » de sa source : on entend Pierre accepter son supplice (2), demander à être crucifié la tête en bas, le motif d'humilité seul est retenu (3), proclamer le mystère de la croix, c'est à dire de la Rédemption par quelques mots cueillis dans les longs discours de Linus (4) ; on évite en particulier le symbolisme étrange imaginé par celui-ci pour concrétiser la chute du premier homme (5), en même temps que tout le développement, seconde édition corrigée du fameux discours des *Actus Vercellenses* sur la croix de Pierre, symbole d'Adam (6). Le légendaire se presse d'arriver à la prière eucharistique finale, qu'il allège encore passablement et qu'il corrige même assez adroitement en un endroit (7). Quelques lignes pour raconter l'ensevelissement de Pierre par Marcellus (8) et une notice sur l'emplacement de son tombeau *in loco qui dicitur Vaticanus juxta viam triumphalem*, prise du *Liber Pontificalis* (9), terminent la légende de l'apôtre (10).

Le texte a évidemment circulé à part comme tout indépendant, avant de faire partie de la collection (11). Il connaît, avons-nous vu, les Clémentines, le pseudo-Hégésippe, le pseudo-Linus, le pseudo-Marcellus. Si l'on admet les conclusions de M. Dufourcq, sur le

(1) Comparez : *Viri romani qui in Christo creditis et in illo solo speratis, in mente habitote ejus patientiam et consolationem in his signis quae vidistis facta per me. Sustinete itaque eum reddentem et retribuentem unicuique secundum opera sua*, avec *Actus Vercellenses* 90, 11-14 et pseudo-Linus, 11, 4-10 ; 12, 14 et sv. Le dernier trait ne se retrouve pas chez celui-ci. — A remarquer un peu plus haut Néron substitué à Agrippa ; Pierre demande à la foule *ne adversus principem deservirent*.

(2) Comparez *l. cit.*, avec pseudo-Linus, 13, 1 ; 14, 1-4.

(3) Comparez pseudo-Linus, 14, 5-8 ; le motif développé, 9-11, n'a pas place chez Abdias.

(4) Comparez 14, 13 à 15, 3 ; ce passage est pris plutôt *ad sensum* ; 13, 5.

(5) Pseudo-Linus, 16, 8-15.

(6) *Ibid.*, 16, 16 à 18, 50.

(7) Comparez : *Gratias tibi, ... non solum voce et corde ego, sed etiam spiritu quo te diligo...* avec pseudo-Linus, 18, 11, 20 et sv. Voyez encore pseudo-Linus, 19, 3, 4, 10, 13. Il serait difficile de retrouver ici quelque trace du panchristismus primitif des *Actus Vercellenses*, déjà adouci par le pseudo-Linus.

(8) Pseudo-Linus, 20, 1 et sv.

(9) *Petrus*, § 1 : *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 118.

(10) Pour quelques particularités de cette dernière partie d'Abdias dans les manuscrits, voyez Lipsius, *op. cit.*, p. 173.

(11) Lipsius, *op. cit.*, p. 159 et sv.

Digitized by Google

mouvement légendaire des ve et vi^e^ siècles, la chose n'est pas faite pour nous étonner. L'école hagiographique de Lérins connaissait et a utilisé les romans clémentins dans les Actes de Sébastien (1). Le pseudo-Linus est connu et utilisé, avons-nous vu, dans le mouvement légendaire pseudo-ambrosien, dont Lérins est peut-être la continuation et l'élargissement (2). D'autre part, « le rayonnement politique, ecclésiastique et religieux de Milan est également attesté dans les deux Gaules, cisalpine et transalpine : il est curieux de voir combien peu, à cette époque, les Alpes forment barrière », en sorte que le pseudo-Hégésippe a dû passer assez vite de Milan à Lérins (3). On verra que le pseudo-Marcellus était connu proba-

(1) Dufourcq, *op. cit.*, II, p. 133, n. 3. Il réserve, il est vrai, la démonstration pour le t. V de son ouvrage. Comparez, *op. cit.*, I, p. 126; II, p. 111.

(2) Dufourcq, *op. cit.*, II, p. 267. — Et d'ailleurs la place occupée par Linus dans les Gestes de Nazaire, le souvenir de la lutte entre Pierre et Simon, *ibid.*, p. 63, 70, se comprennent, si l'on admet chez les auteurs lériniens, *ibid.*, p. 111, la connaissance de cet apocryphe pétrinien. — A remarquer que la recension des Actes de Nazaire, *ibid.*, p. 67, a un trait dans le récit de la résurrection de Celse, qui rappelle singulièrement les *Actus Vercellenses*, 77, 24.

(3) Dufourcq, *op. cit.*, II, p. 267. — On ne peut manquer de signaler à cet endroit les rapports que présente avec le pseudo-Hégésippe, le s. 202 de l'appendice, t. V, des œuvres d'Augustin, *éd. cit.*, p. 138, n. 2 et 3 : Il est remarquable qu'après avoir insisté sur la communauté des destinées finales des deux princes des apôtres : *una die, ... uno in loco, unius tyranni toleravere sententiam*, et aussi marqué la cause de leur martyre dans ce fait : *quod inter cetera mirabilia, etiam magum illum Simonem orationibus suis de aeris vacuo praecipiti ruina prostraverint*, le sermon venant alors à raconter le fait de la chute de Simon met Pierre seul en scène, en sorte que Paul semble n'avoir joué aucun rôle dans l'affaire, bien qu'on l'ait présenté comme responsable de la fin du magicien. Nous sommes assez près de la conception du pseudo-Hégésippe, qui, nous l'avons vu, tout en maintenant la donnée traditionnelle de l'union des deux apôtres dans le triomphe et la mort, introduit cependant l'apôtre des gentils d'une manière factice dans son récit. Il est sans doute certains traits divergents : *cum idem Simon se Christum diceret...*; *atque elatus subito magicis artibus*; mais à côté de ceux-là, il en est d'autres caractéristiques du récit du pseudo-Hégésippe : *et quodam praecipitio in saxo elidens ejus crura confregit*. On se rappelle en effet que le légendaire faisait partir le vol du magicien du haut de la roche tarpéenne : *et statim in voce Petri, implicatus remigiis alarum quas sumpserat, corruit nec examinatus est, sed fracto debilitatoque crure Ariciam concessit atque ibi mortuus est*. Le sermon 203 *(ibid.*, p. 139, n. 5 : *In illa itaque imitari metuens sacrificium Redemptoris, capite in terra demergi elegit)* traduit à sa manière la phrase du pseudo-Hégésippe : *poposcit ut inversis vestigiis crucifigeretur, quod indignus esset qui simili modo crucifigeretur ut passus est dei filius*. — Enfin, *sermo VI ad monachos, de natali S. Petri*, de Fauste de Riez, P. L., t. 58, p. 880, tout en se rapprochant dans les expres-

Digitized by Google

blement par Grégoire de Tours (1). Pour le prince des apôtres, la littérature catholique était déjà assez abondamment fournie, pour donner des matériaux suffisants aux légendaires gaulois en quête d'une œuvre destinée à supplanter les actes manichéens et priscillianistes.

(A suivre.)

Bastogne. **J. Flamion.**

sions employées du Pseudo-Linus de Pierre, n. 2 : *qui cum ad crucem, tanquam crucifixi discipulus duceretur, verso se poscens corpore crucifigi, passionem non renuit, sed aequalitatem crucis dominicae declinavit, ut ostenderet universis admirandae scilicet humilitatis exemplum, novique mysterii disciplinam et inter tormenta servasse;* (comparez pseudo-Linus, 14, 5 et sv., 12; 15, 15); aussi bien que de celui de Paul, n. 3 : *qui cervices suos .... perfidorum gladio humillimus pro Christi honore submisit; nec piguit illum pro illo mori quem saepe probaverat vivere et regnare post mortem* (comparez pseudo-Linus, 29, 16 et sv.; 31, 18; 32, 4; 33, 11; 38, 9; 40, 15; 42, 16); l'orateur accepte en même temps l'union des deux apôtres dans la mort, consacrée par la liturgie, *n. 1 et 3;* mais aussi dans son exposé parle séparément de chacun d'eux, commençant pour Pierre par un recensement assez bref de quelques données bibliques sur le prince des apôtres. Cette manière le rapproche du pseudo-Abdias, dont il devient, semble-t-il, un précurseur. La constatation serait importante et mériterait d'être relevée sans réserve, s'il était permis de montrer la même confiance que M. Dufourcq, *op. cit.*, II, p. 159, n. 5, dans la provenance gauloise de ces différents textes.

(1) Aussi je suis porté à croire que l'une ou l'autre de ces pièces sera entrée déjà comme partie intégrante du recueil des *Passiones*. Dans la tradition manuscrite, on y rencontre tantôt le pseudo-Marcellus, tantôt le pseudo-Linus, tantôt le dernier avec l'un des deux morceaux ou les deux morceaux, Pierre et Paul, du pseudo-Linus, tantôt la seconde partie d'Abdias, Fabricius, 430, 11; Lipsius, *op. cit.*, I, p. 124 et sv., *Ergänzungheft*, p. 5. En l'absence d'une édition définitive, il est assez difficile de se prononcer. Je serais cependant tenté d'exclure le pseudo-Marcellus et de donner le pas soit à Linus, soit à la seconde partie d'Abdias. Si l'on tient compte en effet de l'apparition relativement tardive de Marcellus, en même temps que des préoccupations, qui ont dicté sa composition, préoccupations d'un autre milieu et qui n'ont eu toute leur influence que plus tard, il est à croire que c'est à une époque postérieure que remonte son introduction dans la collection des *Passiones* et sa substitution au pseudo-Linus. La compilation en effet n'allait pas sans une certaine plasticité; on pouvait y introduire certaines pièces au gré de ses préférences; on voit même des scribes y accumuler les apocryphes pétriniens qu'ils possèdent, par exemple *cod. paris. lat.* 12602, 5273. Lipsius, *op. cit.*, I, p. 126, 127. Voyez cependant contre le pseudo-Linus, *ibid.*, p. 149.

Digitized by Google

LE « CURSUS »

DANS LA

LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS

PAR

SAINT BONAVENTURE

I. Existence du Cursus dans la Légende.

Saint Bonaventure, dans la plupart de ses ouvrages, n'a pas coutume de s'astreindre aux règles du cursus ; mais il les connaissait et pouvait les appliquer à l'occasion dans un livre de forme particulièrement soignée. Tel est certainement le cas pour la *Légende de Saint François.*

On s'en convaincra aisément en remarquant les finales d'un passage quelconque. Je prends comme exemple le XVe et dernier chapitre où est racontée la canonisation du saint ; j'y note la fin des phrases où les éditeurs franciscains (1) ont mis un point. Ce n'est pas que le cursus se trouve là seulement, comme je le dirai plus loin ; mais il est au moins là et c'est le moyen le plus simple pour constater son existence : la preuve sera d'autant plus forte que les éditeurs, ne connaissant pas cette particularité du style, n'en ont pas tenu compte pour la ponctuation.

Les formes du cursus employées au moyen âge sont, comme on sait, au nombre de trois : *cursus planus* (trissyllabe accentué sur la pénultième, précédé d'un mot également accentué sur la pénultième : *nóstris infúnde) ; cursus tardus* (quadrisyllabe accentué sur l'antépénultième, précédé d'un mot accentué sur la pénultième : *incarnatiónem cognóvimus) ; cursus velox* (quadrisyllabe accentué sur la pénultième précédé d'un mot accentué sur l'antépénultième : *glóriam perducámur)*. Quelquefois il y a *tmèse*, c'est-à-dire que les trisyllabes ou les quadrisyllabes peuvent être remplacés par des groupes de mots équivalents *où l'accent est à la même place* (2).

(1) Je citerai toujours, à moins d'indication contraire, l'édition critique : *S. Bonaventurae opera omnia edita studio et cura P. P. Collegii a s. Bonaventura.* 10 vol. Quaracchi, 1882-1902. La *Légende* est au tome VIII (1898) p. 504-564.

(2) J'ai donné plus de détails et la bibliographie de cette question dans *Études sur le style des discours de Cicéron avec une esquisse de l'histoire du cursus.* Paris, 1907.

Digitized by Google

Finales du chap. XV : 1 : pervénit ád samma *(planus* avec tmèse) — incomparabíliter clariórem *(velox)* — spéciem premonstráret *(velox)*. — 2 : oppósitam resultábant (*velox)* — prótulit sacraméntum *(velox)* pulchérrima videbátur (*velox)* — pulcritúdinem praetendébat (*velox)* — 3 : innocéntiae decoráta (*velox*) — contuéntibus ingerébat (*velox*) — signácula summi Régis (*velox* avec tmèse) — indáginem in stupórem *(velox* avec tmèse) desidérii (1) ad vidéndum (*velox* avec tmèse) — 4 : gáudium cumuláret *(velox*) — lábiis osculánda *(velox)* — vúlnus amputáret (exception, voir *infra*) — iuraménto firmávit *(planus)* — 5 : excúbiae videréntur (*velox)* — Assísii detulérunt *(velox)* — virgínibus obtulérunt *(velox*) — reveréntia condidérunt (*velox*) — quiétis accépit *(planus)* 6 : die domínico *(tardus)* — comprobarétur e cáelo *(planus* avec tmèse) — magnália pervenérunt (*velox)* — 7 : consideratióne dispósuit *(tardus)* — negótio videbántur (*velox*) canonizándum decrévit *(planus*) sanctórum adscrípsit *(planus)* — 8 : Júnii translátum est *(velox* avec tmèse) — curréndum post Christum *(planus* avec tmèse) mirífica redolérent (*velox)* 9 : glorificánte corúscat *(planus)* — perículis subvenitur (*velox*) sáecula saeculórum (*velox*).

De ces 34 fins de phrase, 33 rentrent dans les règles générales. Une seule fait exception ; or les éditeurs nous avertissent précisément que nous avons affaire à un texte de saint Grégoire (2). Nous reconnaissons donc ici un fait qui a été signalé dans des auteurs plus anciens (3) : si les citations sont quelquefois légèrement modifiées pour s'accommoder au rythme, plus souvent elles restent dans leur teneur littérale et constituent des exceptions aisément explicables.

L'emploi exclusif de trois clausules, toujours les mêmes ne peut s'expliquer par le hasard. Si ce n'était pas évident, on s'en rendrait compte au moins par comparaison. Prenons comme exemple une autre Légende de saint François : les leçons qu'on lit maintenant dans le bréviaire romain pour la fête du saint. Sur 13 fins de phrases (4), 5 seulement sont conformes au cursus ; une peut être écartée comme citation, les sept autres sont certainement irrégulières : *mercaturam fecit*, *sede confirmaretur*, *rationem confirmavit*, *rediit in Italiam*, *omnium admirationem*, *vitae redderet*, *numerum adscripsit*.

(1) L'élision n'a jamais lieu, comme on peut le constater par d'autres exemples.

(2) GRÉGOIRE, *Homil. in ev.* 29.1 (MIGNE, P. L, LXXVI, 1213).

(3) V. g. s. Cyprien, cf. NORDEN, *Die antike Kunstprosa*, p. 945. Leipzig, 1898.

(4) Suivies d'un point dans le bréviaire.

Digitized by Google

Au contraire, dans l'œuvre de saint Bonaventure que nous étudions, les exceptions sont en nombre infime et elles ont une raison d'être fort compréhensible.

Ce sont d'abord les titres des chapitres, énumérés à la fin du prologue, puis répétés au cours de l'ouvrage ; sur seize clausules, il y en a au moins six d'irrégulières ou de peu correctes : *trium ecclesiarum*, *approbatione regulae*, *prius approbatae*, *virtute orationis*, *stigmatibus sacris*, *transitu mortis*, auxquelles il faudrait peut-être ajouter *translatione ipsius*, l'accentuation de *ipsius* sur la pénultième n'étant pas certaine. Mais on conçoit aisément que dans les titres, l'auteur ait cherché seulement la clarté et la brièveté, sans souci du style. D'ailleurs il y a ici une question critique sur laquelle nous aurons à revenir.

D'autres exceptions sont amenées par les textes cités, surtout les passages de la Bible. Ainsi, dans le prologue et les quatres premiers chapitres : *habentem signum Dei vivi* (prol. cf. Apoc 7.2),*da pauperibus* (3.3. cf. Mat. 19.21), *tuam et sequaris me* (3.3. cf. Mat. 16.24), *redemisti mundum* (la phrase est tirée de la liturgie, comme le remarquent les éditeurs ; cf. *bréviaire*, 3 mai ; invention de la sainte Croix, 3e nocturne) *currus et auriga* (4.4. cf. 4 reg. 2.12).

Parmi les citations, il faut compter les paroles du saint ou de ses interlocuteurs ; l'exactitude fait un devoir à l'historien de les rapporter aussi fidèlement que possible, même si le rythme doit en souffrir (1). Ainsi au chapitre 1er, nos 3 et 4, les finales *divitem Deum* et *Domine facere* sont peu régulières ; mais les phrases qu'elles terminent sont un dialogue du Sauveur avec saint François. De même, au chapitre XIV, no 6, les mots : *Jam venio tecum* sont du frère Augustin.

Enfin, il reste quelques anomalies apparentes, qui sont en réalité des applications d'une règle générale : elles nous montrent, au moyen-âge, l'application des mêmes principes rythmiques qu'appliquait l'antiquité : ce sont les variations du cursus.

II. Les Variations du Cursus.

C'est à tort qu'on a voulu trouver dans les prosateurs classiques l'application de règles absolument uniformes. La théorie de Cicéron dans l'*Orator* est d'accord avec la pratique de ses discours pour nous

(1) Une remarque semblable a été faite depuis longtemps sur un document hagiographique beaucoup plus ancien : dans la *Passio SS. Montani, Lucii et sociorum*, l'auteur inconnu, en qui on reconnaît un imitateur de saint Cyprien rythme ses phrases avec soin ; mais quand il rapporte les paroles des martyrs, les règles des clausules cessent d'êtres appliquées. Cf. Wilamowitz-Moellendorff, *Hermes*, 1889, t. XXXIV, p. 213.

Digitized by Google

montrer le rythme plus relâché dans les simples narrations, plus sensible dans les parties les plus oratoires. Or il en est tout à fait de même dans la *Légende de Saint François ;* le cursus y est toujours sensible ; mais dans certains passages beaucoup plus que dans les autres.

Au chapitre III, nous trouvons les finales peu correctes (1) : *memoria dignus* (§ 3) *celsitudinis magnae* (§ 8) *pauperum Christi* (§ 9). On peut, il est vrai, remarquer qu'après ces expression l'arrêt du sens n'est pas complet ; les éditeurs auraient très bien pu, au lieu d'un point, mettre un point et virgule, ou même dans le dernier cas, une virgule. Cette observation est assurément juste ; et elle suffit pour répondre aux objections qu'on tirerait de ces passages contre la réalité du cursus. Mais on peut aller plus loin et pénétrer plus avant dans l'étude du style. La véritable raison pour laquelle nous rencontrons ces exceptions apparentes, c'est que, dans les narrations, le cursus n'est obligatoire qu'avant les pauses les plus considérables.

Au contraire, dans quelques parties très oratoires, les clausules rythmiques sont si fréquentes qu'elles se rencontrent non seulement à la fin des phrases mais à la fin des membres de phrases, tout-à-fait comme dans une période de Cicéron ou de saint Cyprien. En voici deux exemples tirés de la belle apostrophe qui termine le chapitre XIII (§ 10).

Jam vero impleta est prima *visio quam vidisti* (VELOX avec tmèse) videlicet quod dux in militia *Christi futurus* (PLANUS), armis de*beres caelestibus* (TARDUS) signo quoque crucis *insignibus gloriari* (VELOX). Ecce iam septem apparitio*nibus crucis Christi* (VELOX avec tmèse) in te et circa te secundum ordinem temporum mirabiliter ex*hibitis et monstratis* (VELOX avec tmèse), quasi sex gradibus ad istam septimam, in qua finaliter requ*iesceres pervenisti* (VELOX). Christi namque crux in tuae conversat*ionis primordio* (TARDUS), tam pro*posita quam assumpta* (VELOX avec tmèse) et dehinc in conversatio*nis progressu* (PLANUS) per vitam proba*tissimam baiulata* (VELOX) in te *ipso continue* (TARDUS) et in exemplum *aliis demonstrata* (VELOX) tanta certitudinis clar*itate ostendit* (PLANUS), evangelicae perfectionis apicem te *finaliter conclusisse* (VELOX), ut demonstrationem hanc humanae sapientiae in tuae carnis *pulvere exaratam* (VELOX) nullus vere fi*delis impugnet* (PLANUS), nullus vere *humilis parvipendat* (VELOX), cum sit vere divinitus expressa et omni accept*ione condigna* (PLANUS).

On voit combien les clausules rythmiques sont fréquentes dans

(1) Sur des clausules analogues, voir N. Valois : *De arte scribendi epistolas etc.* p. 79, n. 2. Paris, 1880.

Digitized by Google

ce passage. Tout à la fin se trouve une citation de saint Paul, mais légèrement modifiée : les mots *omni accceptione digna* (1 Tim. 1.15) termineraient très mal cette longue période : le simple changement de *digna* en *condigna* donne plus d'ampleur au dernier membre de phrase et le rend conforme aux règles du cursus.

III. Le Cursus et la Critique.

Le cursus peut rendre quelques services à la critique : dans les questions d'autenticité, il fournit un indice qui, combiné avec d'autres, peut contribuer à fonder la certitude ; dans l'établissement des textes, il guide quelquefois le choix des variantes ou les conjectures.

Le prologue de la *Légende* a été suspecté, à tort assurément, comme le remarquent les éditeurs franciscains (1) ; l'étude du cursus donne un argument nouveau à ceux qui, d'accord avec les manuscrits, l'attribuent à saint Bonaventure. On avait déjà remarqué que le style était bien conforme à l'usage de ce saint (2) ; on voit maintenant qu'il ressemble par un trait de plus au reste de l'ouvrage : car à l'exception de deux textes de l'Écriture, toutes les finales y sont régulières.

Cependant, l'authenticité du prologue n'implique pas nécessairement celle du dernier paragraphe qui contient l'énumération des chapitres. Ici, les éditeurs franciscains n'indiquent aucune divergence des manuscrits ; mais le passage manque dans l'édition de Wadding (3) ; ce savant consciencieux ne l'aurait sans doute pas supprimé, s'il ne manquait aussi dans certains manuscrits. On sait que, bien souvent, des titres ont été ajoutés par les scribes, longtemps après la composition d'un ouvrage. S'il en était ainsi, on comprendrait d'autant mieux que les règles rythmiques y aient été négligées. La question qui se pose ici ne pourra peut-être trouver une solution qu'après la collation plus complète des manuscrits actuellement existants.

Parmi les variantes signalées dans l'édition franciscaine, il en est peu qui intéressent l'histoire du cursus. On le retrouve toutefois dans une phrase que donnent les anciennes éditions et qui n'est pas dans les manuscrits collationnés pour l'édition franciscaine : *utriusque sexus in coniugali pudicitia Domino famulantes* (IV. 6). Les premiers éditeurs ont dû lire cette phrase dans des manuscrits

(1) T. VIII, p. LXXXVI.
(2) *Ibid.*
(3) Dans *B. P. Francisci opuscula*, appendix p. 527. Anvers, 1523. Comparer : *Acta Sanctorum octobris*, II. p. 743 F note *n*.

Digitized by Google

non retrouvés ou non collationnés depuis. Le cursus tend aussi à confirmer l'authenticité d'une autre phrase, correction de seconde : main dans le manuscrit C : *et obstinatorum mentes efficacia virtuosa mollirent (III 2).*

Il y a là, on le voit, bien des questions qui attendent leur solution ; je les laisse à de plus compétents en littérature franciscaine. J'ai voulu seulement signaler trois faits : 1°) Le cursus est observé dans la *Légende de saint François* ; 2°) il n'y est pas uniforme, mais on observe des variations analogues à celles qui se retrouvent dans le rythme des écrivains anciens ; 3°) il y a à tenir compte du cursus dans les questions de critique.

Conclusion. — Peut-être on s'est étonné de trouver des règles si précises appliquées dans une œuvre où l'on admire à juste titre la sincérité de l'inspiration. L'étonnement augmente si l'on se souvient de ce que saint Bonaventure écrit dans le prologue : « In descrip-» tione autem eorum quae per servum suum Deus dignanter effecit, » *curiosum styli ornatum* negligendum esse putavi, cum legentis » devotio plus simplici sermone quam phalerato proficiat. » Mais des protestations analogues se rencontrent déjà chez saint Cyprien et se retrouvent chez beaucoup des auteurs qui ont employé les clausules rythmiques. C'est que le cursus n'était pas considéré comme un « ornement recherché du style » ; il appartenait plutôt à ce minimum d'élégance auquel se croyait obligé tout écrivain qui faisait œuvre littéraire.

Cantorbéry. L. Laurand, S. J.

Digitized by Google

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

au XVe siècle et au commencement du XVIe (1).

Ses débuts. — Son organisation. — Son enseignement.

Le 9 décembre 1425, à la demande du duc de Brabant, Jean IV, du chapitre de Saint-Pierre et du magistrat de la ville, le souverain

(1) Pour l'histoire générale de l'université de Louvain, voir [V. Brants], *L'université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions, 1425-1900.* Bruxelles, 1900. A la page 3 se trouve la bibliographie des principaux ouvrages imprimés concernant l'histoire de l'ancienne université. Nous utilisons principalement : Valère André, *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis,* 2e éd. Louvain, 1650; Nicolas Vernulaeus, *Academia Lovaniensis,* 2e éd., recognita et aucta per Christianum a Langendonck. Louvain, 1667; Jean Molanus, *Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain,* éd. P.-F.-X. de Ram *(Collection de chroniques belges inédites).* Bruxelles, 1861; J.-F. Van de Velde, *Recherches historiques sur l'érection, constitution, droits et privilèges de l'université de Louvain* (six brochures sous forme de lettres). 1788. — Les manuscrits que nous avons le plus utilisés sont : J.-N. Paquot, *Fasti Academici Lovanienses,* 2 vol. (à la Bibliothèque royale à Bruxelles, section des manuscrits, nos 17567-8). Plusieurs des notices que Paquot consacre à des professeurs de l'ancienne université ont été imprimées dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas.* Louvain, 1763 : nous citons l'éditon en 16 vol. in-8; J.-L. Bax, *Historia Universitatis Lovaniensis,* 12 vol. (au même dépôt, no 22172 1-12). Les notes de Paquot et de Bax forment la base de l'importante publication de feu E. Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain, 1425-1797,* commencée en 1881 dans le tome XVII des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (sigle AHEB). Nous citons le tirage à part, dont la pagination seule diffère des *Analectes* (sigle : RD). Le tome I des Documents : *L'Université en général,* parut dans les AHEB, tomes XXIV à XXIX. Du tome II : *Les cinq facultés,* la première partie (1425-1443) était sous presse à la mort de l'auteur (AHEB, t. XXX). Les tomes III, IV et V : *Les collèges,* ont paru dans les AHEB, tomes XVII à XXIII. Dans les dernières années de sa vie, E. Reusens commença deux publications qui sont appelées à être la base de l'histoire définitive de l'université : *La Matricule de l'université de Louvain.* Tome I. 1426-30 août 1453. (Collection in-4o de la Commission royale d'histoire). Bruxelles, 1903; *Les Actes ou procès-verbaux des séances tenues par le conseil de l'université de Louvain.* Tome I. 31 mai 1432-21 septembre 1443. (Même collection). Bruxelles, 1903. Ces deux publications sont continuées par Monsieur le Chanoine Van Hove : nous remercions notre aimable collègue, qui a bien voulu nous communiquer

Digitized by Google

pontife Martin V autorisa la fondation à Louvain d'un *studium generale*, dont les membres jouiraient des mêmes privilèges que ceux des universités de Cologne, de Vienne, de Leipzig, de Padoue et de Mersebourg; trois bulles, délivrées le même jour, accordèrent divers avantages à l'institution naissante (1). Aussitôt le magistrat se mit à l'œuvre pour remplir les conditions posées par le pape, et dont la principale était, conformément au droit public de l'époque, la cession au recteur de toute juridiction sur les suppôts de l'université. La ville et le chapitre de Saint-Pierre se soumirent de bonne grâce à cette exigence, mais on eut assez bien de peine à obtenir du duc cette abdication de pouvoir; même pour décider le prince à remplir cette clause de la bulle avant l'échéance du terme fatal d'une année, fixé par le pape, l'autorité académique s'engagea à rétrocéder au duc et au mayeur de Louvain, son représentant, la pleine connaissance, pour les suppôts laïques, des causes criminelles les plus graves (2).

Pendant ce temps la ville fit toutes les diligences nécessaires pour aménager les locaux indispensables et réunir les premiers éléments d'un corps professoral. Ce n'était pas une tâche facile. Plusieurs des universités existant à cette époque et parmi elles les plus célèbres, Paris et Bologne (3), n'avaient été que le développement lent et

les premières feuilles du tome II des *Actes*, qui n'a pas encore paru. — Les pièces d'archives que nous citons se trouvent pour la plupart aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Fonds de l'université (*Archives, F U*).

Il n'existe pas d'histoire spéciale des différentes facultés, sauf pour la faculté de droit : V. Brants, *La Faculté de Droit de l'université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906). Esquisse historique.* Louvain, 1906. Notons cependant qu'en 1865 C. Broeckx publia à Anvers un *Prodrome de l'histoire de la Faculté de Médecine de l'ancienne université de Louvain;* en 1909 E. Masoin publia : *La Faculté de médecine de l'ancienne et de la nouvelle université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire* (numéro jubilaire de la *Revue Médicale*).

(1) RD, I, p. 5 ss. A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la réouverture de l'université (mai 1909), Sa Grandeur Monseigneur Van de Ven, évêque de Bois-le-Duc, sur la proposition de Monseigneur Berkvens, président du grand séminaire de Haaren, fit parvenir à Son Éminence le Cardinal Mercier l'original de la bulle d'érection de 1425 : elle est déposée à la bibliothèque de l'université. Cf. L. de Lissengrez, *L'original de la bulle de fondation de l'université de Louvain*, dans la *Revue des bibliothèques et des archives de la Belgique*, 1909, t. VII, p. 143. — La bulle est reproduite en hélioteinte dans le *Liber memorialis des fêtes jubilaires de l'université catholique de Louvain*. Louvain, 1910.

(2) RD, I, p. 29.

(3) A. Cauchie, *Les universités d'autrefois, Paris et Bologne*, dans la *Revue Générale*, 1902, t. LXXV, p. 886, et séparément : Louvain, 1902.

Digitized by Google

progressif d'écoles préexistentes ; dans l'ancienne capitale brabançonne, au contraire, tout était à créer (1). Cependant l'ouverture des cours, qui avait été solennellement annoncée par un acte du prince, en date du 18 août 1426, put avoir lieu le 2 octobre suivant ; elle se fit avec grand éclat (2).

Mais il manquait un élément important pour assurer la prospérité de la nouvelle université. Le Saint-Siège, suivant une règle souvent appliquée, avait seulement permis de donner à Louvain l'enseignement supérieur *in facultate qualibet, preterquam in theologia* (3). « Cette restriction, dit M. Reusens, ne manqua pas de contrarier vivement tant les professeurs que les patrons et les promoteurs de la jeune institution ; en effet, tous ceux qui voulaient faire des études ecclésiastiques — et c'était le plus grand nombre au moyen-âge — se trouvaient par là empêchés de venir suivre les cours à Louvain. Aussi dès le mois de septembre 1426, au moment même où l'on faisait l'inauguration de l'université, le magistrat de la ville, de concert avec le corps professoral, entama de tous côtés des négociations afin d'obtenir du Saint-Siège l'adjonction de la théologie aux facultés de droit canonique, des lois, de médecine et des arts » (4).

Bientôt leurs efforts furent couronnés de succès. Le 7 mars 1432, Eugène IV, qui venait de succéder à Martin V, accorda la faveur si ardemment désirée. *Nos*, dit-il dans la bulle d'érection, *qui Theologie facultatem hujusmodi ad Christi fidelium edificationem et*

(1) Pour les détails, voir RD, I, p. 18 ss.

(2) RD, I, p. 73 ss.

(3) Pourquoi Martin V avait-il exclu la théologie de l'enseignement de la nouvelle université ? On a parfois attribué la résolution du pape à la crainte d'étendre les discussions théologiques, au lendemain du Grand Schisme, et on ajoute alors qu'Eugène IV aurait accordé l'érection de cette faculté pour se créer à Louvain un appui contre le concile qui allait se réunir à Bâle. Cfr. DE RAM, *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt oratio*, p. 24. Louvain [1858] ; et *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, p. 41. Bruxelles, 1854. La véritable explication du fait doit être cherchée uniquement dans latradition ; depuis que le P. H. DENIFLE a publié son magistral ouvrage : *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400* (Berlin, 1885), la question ne souffre plus de doute. Près des deux tiers des universités fondées avant 1400 n'eurent pas dès leur origine de faculté de théologie (p. 703). Des dix-huit universités, accordées par les papes d'Avignon, neuf ont reçu le droit d'enseigner dans toutes les sciences *excepta theologica facultate* ; par cette restriction ces papes ont l'intention de favoriser le *romanae sedis studium* de Paris (p. 705). Martin V ne fit donc que se conformer à l'usage. — H. VAN DRUTEN (*Geschiedenis der Nederlandsche Bijbelvertaling*, II, 1, p. 458. Leyde, 1897) rapporte encore l'ancienne explication.

(4) RD, I, p. 102. Voir là les détails de ces négociations, d'après les comptes de la ville.

Digitized by Google

salutem animarum, necnon propulsandos errores, instaurari studiis gestimus assiduis, ipsorum Ducis, Burgimagistrorum, Scabinorum et Communitatis in hac parte supplicationibus inclinati auctoritate predicta, statuimus, et ordinamus, quod etiam deinceps in dicto opido facultas theologie hujusmodi perpetuis futuris temporibus vigeat et observetur, ac in ea congruis habitis cursibus sufficientes ydoneique reperti a Preposito (1), *Decano, vel deputandis (ab) eisdem quibus propterea rite presentati fuerint gradus et insignia magistralia recipere, necnon in prefata Theologia legere et docere ac ipsi universi quoque et singuli Magistri Licentiati Baccalarii et Scolares Universitatis ipsius opidi in facultate Theologie hujusmodi, omnibus et singulis privilegiis, indultis, immunitatibus et indulgentiis que aliis doctoribus et scolaribus ejusdem Universitatis ex quibusvis apostolicis et aliis concessionibus quomodolibet suffragari vel competere poterunt uti et gaudere valeant, eadem auctoritate, tenore presentium indulgemus* » (2).

Immédiatement le magistrat s'occupa d'organiser la nouvelle faculté. L'année 1432 fut agitée par plusieurs difficultés entre l'université et les autorités civiles. Comme les agents fiscaux de la ville ne respectaient pas l'exemption des suppôts du *studium* de tous les impôts, et conséquemment aussi des droits d'accises sur la bière, on vécut pendant des semaines sous la menace d'une grève générale des professeurs et des élèves : le corps académique alla même jusqu'à rédiger la formule par laquelle on proclamerait le *cessus* (3) : grâce à l'intervention du duc, un accord fut conclu entre les partis le 10 août. Le 30 septembre le conseil de l'université

(1) Le prévôt de Saint-Pierre, en sa qualité de chancelier de l'université, conférait les grades au nom du souverain pontife. Cfr. RD, I, p. 370 ss.

(2) RD, I, p. 112. L'original de la bulle est conservé au grand séminaire de Haaren.

Le 13 avril 1443, Eugène IV donne deux nouvelles bulles, octroyant des privilèges qui intéressent spécialement la faculté de théologie. Par la première il étend explicitement aux membres de la nouvelle faculté « l'autorisation, dont jouissaient déjà ceux des autres facultés, en vertu d'une bulle de Martin V, de percevoir, pendant qu'ils sont aux études, les revenus des bénéfices qu'ils possèdent, tout en ne faisant pas la résidence ; par la seconde il dispense tous les ecclésiastiques de l'université de l'obligation de recevoir (si ce n'est après un terme de sept années) le diaconat [ou la prêtrise] auquel ils pourraient être obligés de se faire promouvoir à raison des bénéfices qu'ils possèdent, et il leur permet de s'appliquer à l'étude du droit et de la médecine, malgré la défense des lois canoniques à cet égard » (RD, I, p. 115).

(3) Reusens, *Actes*, t. I, p. 37. Pour le sens du mot *cessus* voir *ibid.*, p. 91, où Reusens corrige l'explication erronée qu'il donne à la p. 37. En mai 1433 l'université menace de nouveau de proclamer la *cessatio* (*ibid.*, p. 80).

Digitized by Google

s'occupe de l'adjonction de la *quinta facultas* aux quatre facultés reconnues jusqu'alors par les statuts. Bientôt surgissent de nouvelles difficultés, cette fois avec le chancelier du duc : celui-ci vient réclamer contre des fautes commises par des étudiants : quelques-uns sont accusés de se livrer à des abus *tam in vino quam in aliis potibus* et d'être des *noctivagi* ; le conseil académique lui répond catégoriquement qu'avant de l'entendre *primo et ante omnia universitas vult habere bullas et litteras facultatis theologie* et d'autres documents retenus par la chancellerie ducale. Grâce à l'appui de la ville, les lettres arrivèrent au magistrat. Celui-ci les retient à son tour, de sorte qu'au mois de décembre l'université insiste encore pour que la ville lui transmette les papiers en question (1).

Au milieu de ces tiraillements s'organise cependant l'école de théologie.

Pour fournir un auditoire à la nouvelle faculté, la ville fit aménager une partie des halles aux draps — les halles universitaires actuelles — dont la majeure partie se trouvait abandonnée, depuis que les révoltes du XIVe siècle et la concurrence anglaise avaient amené la ruine de l'industrie du tissage (2).

Réunir un corps professoral pour enseigner les sciences sacrées, était bien plus difficile. Si des savants appartenant aux Pays-Bas s'étaient jadis fait remarquer à Paris dans l'enseignement de la théologie, si à cette époque-ci encore de rares religieux allaient conquérir des grades à Paris ou à Cologne, on peut dire cependant, qu'en dehors de quelques mystiques, il n'existait pas de théologiens dans notre patrie : d'école théologique on n'en trouvait certes plus (3). Les comptes communaux de 1432-33 accusent différentes sommes consacrées à des démarches faites pour amener des profes-

(1) *Ibid.*, p. 49-56.

(2) E. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 299. Louvain, 1895 ; L. Hissette, *Halle aux draps ou Halles universitaires de Louvain*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1909, t. LII, p. 211 ss.

Bientôt furent aussi transportées aux halles les leçons des deux facultés de droit, et plus tard celles de médecine, qui au début avaient été données dans différents locaux (cfr. RD, I, p. 22). Tous les cours de la faculté de théologie se donnaient aux halles : pendant un certain temps les « disputes sabbatines » se sont tenues au collège du Saint-Esprit ; vers 1593 elles furent transportées aux halles (RD, III, p. 13). Au XVIe siècle, il y eut aussi des discussions pour les élèves en théologie au collège du Pape Adrien VI (Valère André, *Fasti*, p. 89).

(3) Cfr. E. Van Roey, *Le mouvement scientifique en Belgique. 1830-1905. Les sciences théologiques*, p. 9. Bruxelles, 1908. — C. Stallaert et P. Van der Haeghen, *De l'Instruction publique au moyen-âge* (*Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIII). Bruxelles, 1850.

Digitized by Google

seurs dans la nouvelle faculté (1). Ainsi la ville a mandé à Louvain un docteur de Cologne, Heiméric de Campo; elle a payé le voyage d'un envoyé des dominicains de Bois-le-Duc qui présenta la candidature de Jean de Winningen, docteur de Cologne ; elle a fait des instances auprès d'un Pierre Smet ou Fabri, bachelier de Paris, appartenant au diocèse de Troyes. Fait digne de remarque, nous ne trouvons pas de traces de démarches faites auprès de la réunion de docteurs, qui s'ouvrait à Bâle ; cependant, en 1434, la ville y fera des instances inutiles pour attirer à Louvain un docteur en droit canon, le futur cardinal Nicolas de Cusa (2). Si Heiméric de Campo et Jean de Winningen ne viennent enseigner que plus tard dans la capitale brabançonne, cependant l'année même où parut la bulle de son érection, deux professeurs sont attachés à la nouvelle faculté : *Nicolas Midi*, docteur de Paris, et professeur de théologie dans cette université depuis 1425, et le bachelier *Pierre Fabri*.

On fut sans doute bien content à Louvain de posséder en Midi un docteur de la plus célèbre université du monde, rompu déjà à la pratique de l'enseignement des sciences sacrées : même à Paris il semble avoir été un personnage important, car il joua un rôle prépondérant dans le procès de l'université contre Jeanne d'Arc, et ce fut lui qui, le 30 mai 1431, prononça un discours au moment où la Pucelle monta sur le bûcher (3). A la demande de la ville, le chapitre de Saint-Pierre lui fournit des livres (4), et tout montre qu'immédiatement il a exercé une grande influence. Il entre en fonction le 15 juin 1432, il assiste pour la première fois à la réunion du conseil académique le 25 du même mois, et alors déjà l'université lui adresse de chauds remerciments *de laboribus suis* lors d'une mission à Anvers. Les Actes de cette année parlent bien souvent de lui ; ils le désignent quelquefois par le titre, qu'il était seul à porter dans la ville universitaire, *dominus doctor in theologia*. Bientôt il apparaît comme négociateur entre l'université et le chancelier du duc de Brabant; le 21 février 1433 il est cité comme *vice-rector* et le 28 du même mois il est élu recteur. Son étoile allait bientôt pâlir !

(1) RD, II, p. 136 ss.

(2) *Ibid.*, p. 139.

(3) P. Feret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen-âge*, t. IV, p, 52. Paris, 1897. Feret donne assez bien de détails sur Midi (ou Midy), *l. c.*, p. 46 ss.; il semble cependant ignorer son court professorat à Louvain. Voir aussi sur lui Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 472; Reusens, *Actes*, t. I p. 32, et RD, II, p. 158.

(4) J. Molanus, *Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain*, p. 501.

Digitized by Google

Après des demandes réitérées du concile de Bâle, l'université envoya finalement, à la fin de mai ou au commencement de juin 1434, trois délégués à ce synode, parmi lesquels Midi. Mais voilà que, à la demande du duc, l'ambassade est rappelée : Midi n'obéit pas. Il continua sa route et alla jusqu'à Bâle. Quelques mois après il est cependant de retour à Louvain, et si à la séance du conseil du 21 octobre de la même année *Universitas habet ratum, gratum et ovatum ambaciatorem*, à la séance du 17 novembre il apparaît plutôt dans l'attitude d'un accusé. C'est sans doute sa désobéissance qui l'a perdu. Il n'est plus question de lui dans la suite : il retourna probablement à Paris (1).

A côté du docteur parisien, le bachelier *Pierre Fabri* est bien effacé (2) : du reste il n'enseigne que pendant une année. Si à deux ils constituent le corps enseignant de la faculté naissante pendant l'année académique 1432-1433, l'année suivante celui-ci va se développer considérablement.

Le 31 octobre 1433, le bachelier formel *Jacques de Vinea* (Van den Wyngaert) du diocèse de Tournai devint professeur de théologie (3) ; le 13 décembre la faculté fit une acquisition bien plus importante : le docteur *Jean de Winningen* de l'ordre de Saint-Dominique, auprès duquel on avait déjà fait des instances antérieurement, accepta une chaire ; au moment de sa nomination il était doyen de la faculté de théologie de Cologne. C'est le premier professeur qui restera en fonction pendant plusieurs années, le premier qui par ses écrits donnera du lustre à la nouvelle école de théologie, c'est sans doute celui qui contribua le plus à l'organiser (4).

(1) FERET, *l. c.*, p. 54, note qu'en 1438, lors de l'entrée de Charles VII dans sa capitale, Midy harangua le roi au nom de l'université de Paris. D'après le *Chartularium l. c.*, p. 533, Midy fut frappé de la lèpre après 1434 et résigna en 1436 tous ses bénéfices, en se réservant une pension, parce qu'à cause de sa maladie il ne pouvait plus se montrer en public. Le cartulaire remarque que depuis 1431 Midy ne parut plus à l'université (*Suppl. Eug. IV*, n° 312, fol. 19). Tous ces détails, s'ils sont vrais, ne peuvent toutefois se rapporter au même personnage.

(2) Sur Fabri voir RD, II, p. 159. Il commença à enseigner le 23 octobre 1432.

(3) Sur Vinea voir *ibid.*, p. 160.

(4) Sur Jean de Winningen voir *ibid.*, p. 160. Winningen est un village situé sur la rive gauche de la Moselle, entre Trèves et Coblence, à huit kilomètres de cette dernière ville. (REUSENS, *Actes*, t. I, p. 117). Avant d'admettre le nouveau docteur, le conseil de l'université exige de lui *promittat fide et juramento laborare in futuro concilio generali ordinis pro promotione et conservatione privilegiorum hujus studii, et quod ordo teneat hoc generale studium sicut Colonie (ibid.).*

Digitized by Google

Le 31 mai 1434 monte en chaire *Antoine de Recanati*, noble italien, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, docteur de Paris, procureur général de son ordre au concile de Bâle ; il enseigna jusqu'au mois de novembre 1441. « Son départ de Louvain fut motivé par l'attitude qu'il prit vis-à-vis de l'université vers l'année 1440. Secondé par les augustins, principalement par ceux du couvent de Bruges, il se mit à travailler pour obtenir, soit la translation, à Bruges, de l'université brabançonne, soit l'érection dans cette ville d'une seconde université pour les Pays-Bas. Il ne se fit aucun scrupule de dénigrer l'enseignement de Louvain » (1).

Si l'année académique 1433-1434 vit s'accroître de trois membres le corps enseignant de la faculté de théologie, rappelons qu'elle vit aussi la fin du professorat de Midi; son traitement cesse d'être payé par la ville au 15 juin 1434, trois jours après que l'université l'eut rappelé de son voyage vers Bâle (2).

Le 31 mai 1435 la jeune faculté acquit la collaboration de *Heiméric de Campo* (Van de Velde), natif de Son dans le Brabant septentrional, maître-ès-arts de Paris, docteur en théologie de Cologne. Il enseigna la science sacrée, fut recteur et vice-chancelier dans l'université rhénane, et son délégué au concile de Bâle ; là, « à la demande de Nicolas de Cusa, il composa divers mémoires, et tint des disputes réglées, où il combattit avec succès pour la croyance de l'Église contre les Hussites et pour l'autorité du pape contre les défenseurs outrés de ce concile, qui dégénéra en assemblée schismatique » (3). Il écrivit, entre autres ouvrages, une *Apologia cur recesserit a Concilio Basiliensi et Eugenio IV adhaeserit*. Il occupa immédiatement une place prépondérante à Louvain ; à peine un mois après son arrivée, l'université le chargea de complimenter, en son nom, le cardinal Hugues de Lusignano, dit le cardinal de Chypre, lors de sa visite au *studium* brabançon (4). Le nouveau professeur enseigna jusqu'à sa mort, arrivée en 1460, et laissa plusieurs ouvrages, dont quelques uns furent imprimés plus tard.

A ce moment, pouvons-nous dire, le corps enseignant de l'école de théologie est constitué ; il se compose de trois docteurs : le dominicain de Winningen, l'augustin de Recanati et le prêtre séculier

(1) RD, II, p. 161. Cfr. RD, I, p. 192; *Actes*, t. I, p. 167 s.

(2) RD, II, p. 156; *Actes*, t. I, p. 151. On avait permis à Midi de rester à Cologne *usque ad electionem alterius ambaciate ;* mais il continua son voyage vers Bâle.

(3) PAQUOT, *Mémoires*, t. V, p. 132.

(4) RD, II, p. 164. VALÈRE ANDRÉ (*Fasti*, p. 336) confond ce cardinal avec Bessarion. Cfr. REUSENS, *Actes*, t. I, p. 212.

Digitized by Google

de Campo, et du bachelier de Vinea : celui-ci cesse d'enseigner le 31 juillet 1436 et n'est pas remplacé.

Cependant, le 26 novembre 1438, on adjoint aux trois docteurs un autre bachelier, formé déjà par l'école de Louvain, *Henri de Loen* (1), fondateur de la pédagogie du Porc, et depuis plusieurs années régent à la faculté des arts : au commencement de 1441, il se retira à la chartreuse de Hérinnes, et fut remplacé par le dominicain *Pierre Welle* (Van der Wellen, Wellens) (2), qui prit à Louvain le bonnet doctoral l'année suivante.

A la fin de 1441, de Recanati est congédié pour les motifs que nous avons déjà rappelés ; au mois de janvier de l'année suivante il est remplacé par deux professeurs : le carme *Godefroid de Loe* (3) (Tessenderloo), docteur de Cologne, et le prêtre séculier *André Horenbort de Capella* (4), qui avait étudié les arts, le droit canon et la théologie à Cologne, mais qui venait de conquérir le doctorat en théologie à Louvain.

Cinq docteurs : les dominicains de Winningen et Welle, le carme Godefroid de Loe, et les deux prêtres séculiers de Campo et de Capella : voilà le corps enseignant de la théologie, quand la bulle d'Eugène IV, du 23 mai 1443, attribuant aux professeurs de Louvain plusieurs bénéfices séculiers, vient le modifier complètement. Nous parlerons plus loin de ce changement radical ; disons d'abord un mot des premiers grades conquis dans la jeune faculté (5).

Le 31 octobre 1434, la ville intervient par un don de vin du Rhin dans les frais du repas que donne un religieux de l'ordre de S. Dominique, à l'occasion de sa promotion au baccalauréat (6) ;

(1) RD, II, p. 165. Sur Henri de Loen, voir DE RAM, *Hagiographie nationale*, t. II, p. 100. Louvain, 1864 ; *Annuaire de l'université catholique de Louvain* (= *An. Un.*), 1865 : *Analectes*, p. 91, et RD, IV, p. 77 ss., où se trouve une notice détaillée sur la pédagogie du Porc.

(2) RD, II, p. 165.

(3) RD, II, p. 165.

(4) *Ibid.*, p. 166.

(5) Comme la plupart des documents concernant la faculté de théologie à cette époque éloignée sont perdus, nous ne connaissons les promotions en théologie que par les comptes communaux : la ville accordait des cadeaux, consistant en vin du Rhin, aux nouveaux docteurs. Pour les docteurs, il existe cependant une liste remontant aux origines de la faculté : c'est le ms. 975 de la bibliothèque de l'université de Louvain ; nous en parlons plus loin.

(6) RD, II, p. 146. Nous verrons bientôt qu'il existait plusieurs degrés dans le baccalaureat ; l'employé de la ville, qui annote cette dépense, ne les distingue pas.

VALÈRE ANDRÉ (*Fasti*, p. 88) place ce religieux « Nicolaus de Diest » le

Digitized by Google

c'est sans doute le premier bachelier de la nouvelle école de théologie qu'on fête en lui ; plus tard nous ne trouvons plus de traces de gratifications accordées à des bacheliers (1).

Le 25 février 1438, l'administration intervient par un large don de même nature dans les frais occasionnés aux frères mineurs à l'occasion de la promotion doctorale d'un de leurs confrères (2) ; c'est le premier docteur en théologie de Louvain. Le 28 novembre 1441, André de Capella est gratifié de même. » (3). Ce don se répète le 16 janvier 1442, à l'occasion du doctorat du dominicain Pierre Welle (4), et le 13 juin de la même année, à l'occasion de celui du dominicain Jean d'Oosterhout (5). — Inutile d'ajouter que le premier bachelier et les premiers docteurs avaient fait une partie de leurs études dans une autre université ; pour plusieurs nous savons positivement qu'ils avaient étudié les arts et suivi une partie des cours de théologie à Cologne.

* * *

Ces quelques renseignements sur le corps professoral et sur les premières promotions en théologie montrent suffisamment avec quelle ardeur on s'était mis à l'œuvre pour donner le branle à la nouvelle faculté. Mais d'où venaient les ressources pour payer les professeurs, et quelles mesures assurèrent la stabilité des honoraires ?

Dans la bulle d'érection de la nouvelle université, Martin V rappelait que le duc de Brabant et le magistrat de la ville s'engageaient à procurer aux maîtres et aux étudiants des locaux convenables, avec les bancs et tout le matériel nécessaire *necnon eisdem magistris et doctoribus de salario competenti annis singulis, vel alias*

cinquième parmi les docteurs en théologie, et ajoute pour tout renseignement qu'il fut immatriculé *IV Id. Novemb. 1432*. Il ne figure pas dans la liste manuscrite des docteurs (voir *supra*). PAQUOT et BAX, dans leurs manuscrits, ne donnent aucun renseignement sur ce docteur. REUSENS (*Matricule*, t. I) ne le cite pas : à la p. 199 il nomme un Nicolaus de Diest, immatriculé en 1438 ; Valère André a sans doute fait une confusion.

(1) Il faut faire une exception pour Henri de Loen, promu le 27 novembre 1437 ; mais cette exception s'explique : le récipiendaire était un grand personnage, il avait déjà été trois fois recteur. (RD, IV, p. 81).

(2) RC, II, p. 147. Le compte de la ville l'appelle *Janne(?) den minderbruder* : c'est sans doute le *frère mineur Henricus de Boecholdia*, que la liste manuscrite des docteurs porte comme premier docteur de Louvain.

(3) RD, II, p. 148.

(4) *Ibid.*, p. 149.

(5) *Ibid.*, p. 150.

Digitized by Google

de beneficiis ecclesiasticis providere. **En dehors de l'exemption des contributions et de l'attribution de prébendes canonicales, nous ne trouvons pas, au début de l'université, de traces de l'intervention des ducs dans la question financière (1). M. Reusens dit que « les sommes déboursées par la caisse communale, pendant les premières années de l'université, sont considérables » (2) ; les extraits des comptes qu'il publie le montrent suffisamment. Il est bien naturel que de bonne heure le magistrat ait cherché des revenus stables destinés à faire face aux charges annuelles qui pesaient sur la ville.**

L'usage reçu dans d'autres universités, et les termes mêmes de Martin V devaient faire songer à obtenir pour le corps professoral des bénéfices ecclésiastiques. Le 9 octobre 1428, le duc de Saint-Pol,

(1) Nous disons « au début », car par une ordonnance du 19 septembre 1499, Philippe-le-Beau attribue aux *Docteuren Legenten van onser dochter der Universiteijt van Loven* en payement des *stipendia* que la ville leur doit pour leurs leçons, mais pour lesquels la ville est en retard de plusieurs années, *dat van nu voortaen de voerseyde supplianten alle weken elck int ʒijne van onser assijsen van onse vleeschhuijse van Loven ende van den emolumenten dair af comende, betaelinge van de voerseyde hueren stipendien gedaen sal worden...* (Une double copie aux *Archives, F U,* 3016, une autre (de la main de Van de Velde), 2900, fol. 3vo.) — Cfr. VALÈRE ANDRÉ, p. 151. — Jusqu'à la révolution française, une partie des droits d'accises de la halle aux viandes servit de supplément aux honoraires de différents professeurs royaux (*Archives, F U,* 2994 : un beau registre, donnant un état détaillé de toutes les leçons de l'université dans la seconde moitié du XVIIIe siècle). On sait que Charles V et Philippe II, en créant les chaires royales, ont mis des revenus importants à la disposition de l'université.

Pour les impôts sur la boucherie, le *macellum,* de Louvain, voir E. VAN EVEN, *o. c.,* p. 295.

(2) RD, I, p. 104.

(3) Quand on se rappelle la grande part que de Dynter, secrétaire des ducs de Brabant, a prise à la fondation de l'université (RD, I, p. 2), on se demande s'il ne veut pas suggérer de bonnes résolutions à ses maîtres quand il insiste avec tant de complaisance sur la générosité du comte palatin Ruperus à l'égard des universités de Cologne et de Heidelberg : « Hic Rupertus fundavit studium universale Heydelbergense, dotavit et privilegiavit notabiliter, erigendo ibidem unam notabilem ecclesiam collegiatam, in qua sunt semper tres doctores sacre theologie, similiter tres in jure canonico, unus doctor in medicinis, unus doctor theologie, qui sit predicator, tres magistri in artibus, et duodecimus est eorum decanus, qui debet esse unus doctor de facultate theologie aut juris canonici, eciam plebanus ecclesie debet esse ad minus baccalarius formatus in theologia.

Hujus eciam tempore fundatum fuit studium universale in Colonia, quod ipse mirabiliter privilegiavit ad instar studii Parisiensis » (E. DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae et regum Francorum,* éd. DE RAM, t. III, p. 143. Bruxelles, 1854) *(Collection de chroniques belges inédites).*

Digitized by Google

frère et successeur de Jean IV, mettait à la disposition de l'université douze prébendes canonicales, dont la collation lui appartenait : six dans la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, et une dans chacune des collégiales de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Saint-Gommaire à Lierre, de Saint-Pierre à Anderlecht, de Saint-Pierre à Hilvarenbeek, de Saint-Oedenrode dans le Brabant septentrional, et de Saint-Jean à Bois-le-Duc (1). Mais cette donation, confirmée le 11 mars 1431, ne diminua pas les charges de la ville, car « il est à remarquer que les revenus de ces bénéfices ne constituaient pas un traitement ni une compensation pour traitement, mais une gratification qui devait être accordée aux professeurs à titre d'encouragement » (2).

La création de la faculté de théologie vint encore augmenter les frais auxquels chaque année l'administration communale devait faire face, mais bientôt des bénéfices vinrent pourvoir au traitement de la plupart des membres du corps enseignant. Ainsi, en 1443, un seigneur brabançon céda au magistrat de Louvain le droit de patronage de deux chapellenies, fondées dans une chapelle voisine de la ville, pour en servir les revenus à un professeur (3). Mais, fait bien plus important, la même année, à la demande du duc, des bourgmestres, des échevins et de la ville, le pape Eugène IV, pour prévenir que, par suite du manque de revenus, les professeurs de la jeune université *tanquam famelici dispergantur* (4), prit une mesure qui, jusqu'à la Révolution française, a assuré le traitement de la plupart des membres du corps enseignant. Par une bulle datée du 23 mai 1443, il unit ou incorpora au chapitre de Saint-Pierre à Louvain neuf églises paroissiales (5), pour la dotation de nouvelles prébendes canonicales, qui seraient attribuées exclusivement à des

(1) RD, I. p. 80.

(2) *Ibid.* Le document lui-même montre qu'antérieurement déjà le duc avait accordé des prébendes à certains professeurs. — Pour plusieurs de ces collégiales, voir A. D'HOOP, *Aperçu historique sur les églises collégiales du Brabant*. Bruxelles, 1905.

(3) C'était Rase de Grave, seigneur de Héverlé et de Malève; les deux chapellenies existaient dans la chapelle de Over-Loo sous Corbeek-over-Loo. RD, I, p. 124; VALÈRE ANDRÉ, p. 150. — Déjà le 25 juillet 1433, Midi implore l'assistance de l'université *contra certos injuriatores super quadam capellania*. (REUSENS, *Actes*, t. I, p. 101); le 23 août 1432 l'université avait présenté Midi pour un canonicat vacant dans la collégiale de Lierre, mais cette présentation ne semble pas avoir été acceptée (*Ibid.*, p. 44).

(4) RD, I, p. 135.

(5) C'étaient les églises paroissiales de Haekendover, Holsbeek, Corbeek-over-Loo, Neerlinter, Knegsel, Brecht, Schelle, Boom et Erps. Dans la monographie que M. P.-J. GOETSCHALCKX consacre à la paroisse de *Brecht* dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*, t. VIII, 1909, la nature de cette incorporation est expliquée à la

Digitized by Google

professeurs : ainsi furent érigées dix bénéfices dits de la *deuxième* ou de la *nouvelle fondation*. Le pape stipula en même temps que la plébanie et trois des dix-huit canonicats de la *première fondation* seraient aussi réservés à des professeurs. Cette bulle rencontra, surtout de la part de l'évêque de Liège, la plus vive opposition. Bientôt cependant les chanoines de la deuxième fondation touchèrent leurs honoraires : la ville payait des pensions viagères aux bénéficiaires dépossédés et sur les revenus de chaque église on prélevait des sommes pour payer des « vicaires perpétuels », appelés à exercer le ministère dans les différentes paroisses. Des canonicats de la première fondation furent attribués à des professeurs au fur et à mesure que la mort emportait les titulaires en possession. Si le traitement des chanoines de la deuxième fondation était moindre que celui des chanoines de la première fondation, par contre, ils étaient exempts de toute charge à la collégiale, et jouissaient néanmoins des mêmes droits, honneurs et privilèges que leurs aînés ; cependant souvent des professeurs pourvus d'une prébende de la deuxième fondation tâchent d'en obtenir une de la première, et ainsi changent de « chaire » à leur faculté. Ce serait mal connaître les hommes que de penser que la concorde la plus parfaite ait toujours regné entre ces deux catégories de chanoines : la première partie du tome II des *Actes* de l'université est remplie de l'histoire de leurs discordes sans fin (1).

Quelle part revenait à la faculté de théologie dans la distribution de ces canonicats ? La plébanie et deux prébendes de la première fondation ainsi que deux canonicats de la nouvelle fondation furent attribuées à ses professeurs (2). Voilà cinq professeurs pourvus d'un traitement stable : voilà la faculté composée de cinq professeurs, auxquels on donnera le titre de professeurs *ordinaires* (3), et

p. 119. — Les termes *persona personatus*, *vicarius perpetuus*, etc. sont expliqués dans l'étude : *Le titre pastoral avant le concordat*, qui se trouve en tête de l'*Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, t. XIV, Malines, 1910. — En 1508 le cardinal Carvajal, légat apostolique, incorpora le *personnat* de Brecht au Collège d'Arras à Louvain. Cfr. H. De Jongh, *Lettres par lesquelles le cardinal Carvajal, légat apostolique, accorde des indulgences au Collège d'Arras à Louvain en 1518*, dans les AHEB, t. XXXV, 1909, p. 476. Voir aussi E. Reusens, dans les AHEB, t. XXVIII, 1900, p. 396.

(1) Pour les détails de l'obtention et de l'exécution de la bulle, voir RD, I, p. 128 ss.

(2) *Archives, F U*, 2994; H. Vander Linden, *L'université de Louvain en 1568*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (BCRH), t. LXXVII, 1908, p. 9 ss.

(3) On les appelle quelquefois les *professores Eugeniani*, parce qu'ils furent créés par Eugène IV.

Digitized by Google

qui seront toujours des séculiers, à cause du bénéfice séculier attaché à ces chaires (1).

Ce nombre de cinq professeurs ne variera plus jusqu'au moment où, en 1546, seront créées par Charles V les premières *chaires royales* de théologie (2).

Jusqu'à ce que la bulle d'Eugène IV eût sorti tous ses effets, la ville continua à payer des traitements à des réguliers ou des suppléments de traitements à des séculiers ; le nombre et l'importance de ces subventions diminuèrent progressivement ; la ville continua cependant à contribuer au payement des honoraires de certains professeurs (3), et, en 1477, la *Visite* de Charles le Téméraire rappelle que *stipendia ultra predicta beneficia necessaria oneri ipsius opidi incumbunt* (4).

Qui présentait les candidats à ces différentes prébendes ? (5) Au

(1) Qu'on ne pense pas que dorénavant les réguliers soient exclus de la faculté de théologie ; nous verrons plus loin qu'il y en eut toujours dans le « *Collège strict* », parmi les autorités, les « *Regentes* » de la faculté, et à ce titre ils touchèrent certains *emolumenta*.

(2) Comme aux chaires royales sont unies des prébendes de la première fondation de la collégiale de Saint-Pierre, les réguliers en sont aussi exclus. Mais l'union d'une prébende à la deuxième chaire de théologie scolastique, créée par Philippe II en 1596, n'avait pas été soumise à l'approbation papale, les réguliers tâchèrent d'être nommés à cette chaire, et en 1681 l'augustin Lupus y réussit. Dans les AHEB, 1909, t. XXXV, p. 375, nous avons résumé d'après les *Archives, F U*, 853, 875, 877 et 2994 les protestations de l'université à ce sujet. Cfr. V. Brants, dans les AHEB, 1908, t. XXXIV, p. 52. Pour la création des chaires royales, voir Valère André, p. 79, et Vernulaeus, p. 42.

(3) En 1460 et en 1461 un seul professeur de théologie touche encore un traitement — peu élevé — de la part de la ville : c'est le dominicain Jean de Boemale. (RD, II, p. 132). Rappelons l'intervention de Philippe-le-Beau, en 1499, pour payer les honoraires des professeurs, dus par la ville (voir *supra*). Y avait-il, en 1499, des professeurs de théologie touchant une subvention de la ville ? Il nous est impossible de le dire. *Archives, F U*, 2994, donne beaucoup de détails sur les sommes à payer par la ville à différents professeurs au milieu du XVIIIe siècle : les professeurs *ordinaires* de théologie ne touchent rien de la ville, deux professeurs *royaux* de théologie touchent des sommes de la ville, mais ce sont là des rentes, créées par Charles V pour des sommes avancées à la ville. (L'original de l'acte constituant ces rentes se trouve aux *Archives, F U*, 876, ainsi que des copies de jugements intervenus pour en faire exécuter le payement ; voir aussi 2900, fol. 4 ss.)

(4) RD, I, p. 995.

(5) Les douze canonicats, attribués à l'université par le duc de Saint-Pol, étaient conférés par le duc ; le recteur, l'université et la ville devaient présenter le candidat *unanimiter* (RD, I, p. 87). — Ces présentations devaient être l'occasion de bien des chicanes ; en 1432 déjà les différentes facultés ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la présentation d'un candidat à une prébende. (*Actes*, t. I, p. 31).

Digitized by Google

début de l'université, c'est la ville qui fait les démarches pour attirer à Louvain les professeurs, c'est elle qui les paye, c'est aussi elle qui les nomme, sans doute d'accord avec les facultés. Quand des canonicats sont attachés aux chaires, c'est encore la ville qui désigne les titulaires : quoique les textes d'union des prébendes aux leçons ne soient pas très explicites sous ce rapport, nous savons que de fait c'est la ville qui présente les candidats, d'ordinaire après entente préalable avec les autorités académiques ; cette règle est déjà appliquée en 1453 (1), et la *Visite* de 1477 la rappelle explicitement (2). Inutile d'ajouter que, en dehors des bénéfices, qui leur sont réservés, les professeurs de théologie obtiennent parfois d'autres prébendes, participent à la faveur accordée par le duc Philippe de Saint-Pol (3), et plus tard professeurs et élèves jouissent quelquefois de bénéfices, que l'*Alma Mater* peut conférer

(1) En 1453, à la mort du professeur de théologie André de Capella, « Universitatem interpellavit civitas, dignaretur efficaciter cooperari circa electionem personae alicujus idoneae ad lectionem quartam ordinariam in facultate theologica » (PAQUOT, ms. 17567, p. 35). Cfr. VALÈRE ANDRÉ, p. 152. Le tome II des *Actes* raconte bien des pourparlers entre la ville et l'université à propos de nominations de chanoines. Voir les séances de juillet 1453 à mars 1455.

(2) Il y est dit que c'est la ville qui nomme les professeurs ordinaires, et leur procure des bénéfices ou d'autres honoraires ; l'université doit accepter son choix. Si cependant le candidat désigné est incapable ou si la ville destitue indûment des professeurs, l'université peut avoir recours au duc et à son conseil, qui, en vertu de son autorité, portera une sentence conforme à l'honneur de l'université. (RD, I, p. 695). Nous savons bien que ce règlement, fait sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique, et promulgué deux jours avant la mort tragique du prince, ne fut pas exécuté en les points qu'il innovait ; mais d'ordinaire il donne une idée exacte des usages déjà reçus. *Archives, F U*, 2994, nous apprend qu'au milieu du XVIIIe siècle les chaires ordinaires sont à la collation des bourgmestres, alors que les chaires royales sont à la collation du prince.

(3) Parfois des professeurs de théologie ont été titulaires d'autres canonicats à Saint-Pierre. Ainsi en 1506 Jean Briard résigne une prébende libre à Saint-Pierre pour accepter une prébende attachée à une chaire de théologie. (MOLANUS, éd. DE RAM, p. 510.) Jean Langherant, promu docteur en 1514, est appelé par VALÈRE ANDRÉ (p. 101) « S. Theol. Professor et ad D. Petrum canonicus » : il ne figure pas dans la liste des titulaires des canonicats réservés à la faculté de théologie ; cette liste se trouve dans VALÈRE ANDRÉ, p. 78, et avec plusieurs corrections dans BAX, ms. 22172, t. 2, p. 117 ss. En 1481, Jean Moederloos, professeur de théologie, est présenté à un canonicat vacant par suite de la résignation d'un *doctor utriusque juris* (MOLANUS, p. 508) : ce Moederloos figure cependant dans la liste des dignitaires qui ont occupé un des canonicats de la seconde fondation, réservés aux professeurs de théologie.

Digitized by Google

en vertu du droit de nomination, accordé à l'université par Sixte IV, en 1483, et spécialement à la faculté des arts par Léon X, en 1513 (1).

* * *

Nous avons dit plus haut que l'université de Louvain n'était pas le développement d'écoles préexistantes, et cela est vrai pour la faculté de théologie comme pour les autres. Cependant lors de la création du *studium generale* existaient déjà dans l'ancienne capitale brabançonne des études générales ou provinciales de théologie dans les trois monastères des dominicains, des franciscains et des ermites de Saint-Augustin (2). Dès le début ces religieux se mêlent à la nouvelle faculté, y attirent des professeurs de leur ordre, et y envoient de leurs élèves (3). Les liens qui existaient entre la faculté et ces familles religieuses se resserrèrent encore lorsque, le 4 juillet 1447, les maisons de ces trois ordres mendiants furent, à

(1) Ce droit de nomination est décrit par A. Van Hove dans son *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck (1506-1538)*, p. 58 ss. Louvain, 1900. Le second privilège surtout, celui accordé par Léon X, « allait devenir une source d'interminables querelles jusqu'à la suppression de l'ancienne université de Louvain » (*Ibid.*, p. 60). Les pièces d'archives sur lesquelles est basée l'étude de M. Van Hove sont publiées par A. Cauchie et A. Van Hove, *Documents concernant la principauté de Liége (1230-1532) extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre*, t. I *(Collection in-8° de la Commission royale d'histoire)*. Bruxelles, 1908.

(2) Les données réunies par Molanus, Paquot et Bax concernant l'histoire de ces ordres religieux à Louvain se trouvent réunies dans RD, V, p. 181 ss. A ajouter J. Wils, *Obituaire des augustins à Louvain*, dans les AHEB, 1903, t. XXX, p. 348.

(3) Voir plus haut ce que nous avons dit des premiers professeurs et des premiers gradués de la faculté.

Différentes réunions du conseil de l'université se tenaient dans les couvents (cfr. *Actes*, t. I : le lieu de la réunion est d'ordinaire indiqué), ainsi que des réunions de la faculté de théologie. Voici comment, en 1659, un dominicain de Louvain parle des assemblées de l'université dans leur maison : « A principio suae fundationis (de l'université) in eo (couvent des dominicains) fieri consuevit electio Rectoris, anniversaria quoque commemoratio pro academiae fundatoribus et benefactoribus postridie animarum fidelium ; et officiorum abdicatio, resignatioque in Rectorem atque Universitatem, a Notariis utriusque curiae rectoralis et conservatorialis, Promotore, Bedellis, Procuratoribus, ceterisque officialibus postridie S. Thomae Apostoli, id est XI kal. Januarii ; solemnis quoque conventus, quot annis kal. Octobris haberi solitus, quo die, post habitam publice de scientiarum laudibus orationem, publicantur Statuta Universitatis, Lectionesque eo anno per singularum facultatum professores habendae ». Il indique ensuite les changements introduits en 1635 pour le lieu des réunions. (Fr. Deurwerders, O. P., *Militia angelica divi Thomae Aquinatis*, p. 198. Louvain, 1659.)

Digitized by Google

l'instar de ce qui existait à Paris, à Cologne et ailleurs, incorporées à l'université. Par la convention conclue ce jour entre le recteur et les supérieurs de ces couvents, tous leurs religieux obtinrent, moyennant l'immatriculation d'usage (1), la jouissance des privilèges des suppôts de l'université, mais, en revanche, chaque maison devait envoyer au moins un étudiant aux cours de théologie et contribuer modestement aux nécessités extraordinaires de l'*Alma Mater* (2). En 1461 les mêmes faveurs furent accordées à la maison des carmes, fondée récemment à Louvain par le professeur Godefroid de Loen, membre de cet ordre (3).

*
* *

La faculté de théologie n'existait que depuis une dizaine d'années quand fut créée la principale des pédagogies réservées à ses étudiants. En effet, le 5 juin 1445, les deux professeurs Heiméric de Campo et Jean Varenacker acceptèrent, au nom de la faculté, une fondation faite *in honore septem donorum Sancti Spiritus ad com-*

(1) On trouve dans RD, V, p. 275, les noms des trente-sept dominicains; p. 263, ceux des trente-et-un franciscains; p. 343, ceux des quarante augustins, qui furent immatriculés en 1447.

Pour le grand nombre de gradués de ces différents ordres, voir VERNULAEUS, p. 121 ss.

(2) *Actes*, t. II (sous presse), p. 85. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti*, p. 330.

(3) RD, V, p. 345. VALÈRE ANDRÉ, p. 82, dit du professeur de Winningen : *scripsisseque dialogum pro inclusione Canonicorum Regularium ad preces F. Aegidii Bouckeroel, J. U. Licent., professi in Bethleem, testis est Petr. Impens in Chronico suo Bethleemit., lib. 3, art. 2, § 8.* (Cette chronique se trouve à l'abbaye d'Averbode). PAQUOT, ms. 17569, p. 19, explique le titre de ce dialogue : *inclusio scilicet in gremium Universitatis.* Mais cette explication est probablement erronée : une question qui préoccupe les théologiens du xve siècle c'est la *clausura canonicorum regularium ;* l'écrit de de Winningen se rapporte sans doute à cette question-là. Son collègue *de Campo* écrivit : *Pro inclusione Canonicorum Regularium,* titre que Paquot explique comme se rapportant à la *clausura* des chanoines réguliers. (*Mémoires*, t. V, p. 138). Le titre exact du travail de *de Campo* est : *Super clausura canonicorum regularium (Catalogue des livres de la bibliothèque de J. F. Van de Velde*, rédigé par P. F. DE GOESIN-VERHAEGHE, n° 14092. Gand, 1831). Une note manuscrite de De Goesin dans l'exemplaire du *Catalogue,* conservé à la bibliothèque de l'université de Gand, porte à côté de ce manuscrit de de Campo : « Pertinet monasterio de Bethlehem prope Lovanium ». Le prieuré de Bethléem à Hérent-lez-Louvain des chanoines réguliers de saint Augustin du chapitre de Windesheim fut aussi incorporé à l'université; plus tard aussi le monastère des célestins à Héverlé-lez-Louvain, fondé en 1521 (RD, V, p. 572). — En 1521 cette faveur fut aussi accordée à la maison des chartreux à Louvain (*Acta Universitatis (1495-1522)*, ms. 903 de la bibliothèque de l'université, fol. 337vo).

Digitized by Google

modum scholarium in facultate sacrae theologiae Universitatis Lovaniensis studentium, qui devait former le noyau du *Collège du Saint-Esprit ou des théologiens*. Les débuts du collège furent très humbles : il n'admettait que sept étudiants pauvres, mais par suite de donations successives les propriétés environnantes lui furent ajoutées et au commencement du XVIe siècle il occupait déja tout le terrain qui, en 1561, allait être partagé entre le grand et le petit collège des théologiens. Aucune pédagogie de l'ancienne université ne fut plus richement dotée de fondations et de bourses d'études (1). Au commencement la pédagogie fut administrée directement par la faculté, qui y envoya continuellement d'autres délégués ; en 1513 une nouvelle fondation procure une maison adjacente, qui servira de demeure à un président, qui ne sera plus renouvelé aussi souvent (2). A la fin du XVe et au commencement du XVIe siècles

(1) En 1472 Charles-le-Téméraire autorisa tous les membres de l'université à disposer de leurs biens en faveur des collèges universitaires ou des églises de Louvain (RD, I, p. 223). Plusieurs professeurs observèrent la loi de l'Église les obligeant à donner le superflu de leurs revenus ecclésiastiques aux pauvres ou aux œuvres pies, en créant à l'université des bourses d'études. On peut voir plusieurs copies de testaments de professeurs aux *Archives, F U*, dans les liasses de papiers, renfermant les documents ayant trait aux fondations des différents collèges.

(2) J.-L. Bax, dernier économe du collège avant la révolution, a réuni, dans son *Historia Universitatis* manuscrite, d'abondants renseignements sur cet établissement : Reusens les a publiés dans ses *Documents*, t. III, p. 9-101. On pourrait glaner dans l'histoire de ce collège — et aussi des autres — bien des notes intéressantes sur les conditions économiques de la vie que menaient les étudiants aux premiers siècles de l'université. Ainsi, par exemple, pour le logement, on peut noter que ce n'est qu'à la veille de la révolution, et après bien des changements, que furent achevés les bâtiments qui forment le collège actuel du Saint-Esprit. A propos de modifications faites en 1769, Bax fait remarquer pour cette partie du collège : « hic antea in fundo erat ovile collegii, eidemque quaedam cubicula ex ligno erant superstructa ». Quant à la nourriture, on trouve des détails intéressants dans plusieurs fondations : en 1502 un chanoine de Liège lègue au collège, à côté d'autres libéralités, « 14 florenos rhenenses annue pro acquirendo bove annis singulis » (RD, III, p. 45) ; par son testament mystique du 26 mars 1558 le célèbre professeur Ruard Tapper, à côté de nombreuses fondations et libéralités, lègue aussi aux boursiers du Saint-Esprit une partie de la rente, qu'il possède sur les fortifications d'Anvers, pour acheter chaque année un bœuf ou plusieurs porcs ; notons qu'une partie d'autres rentes leur sera distribuée pour acheter des livres, des souliers, des bas, etc. (*Documents relatifs aux dispositions testamentaires du docteur Ruard Tapper*, dans *An. Un.*, 1841 : *Analectes*, p. 56 ss.) Le testament de son collègue Hasselius, mort au concile de Trente, le 5 janvier 1552, a été publié par de Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain ont prise au*

Digitized by Google

furent fondés plusieurs collèges de moindre importance, destinés exclusivement ou principalement à des élèves en théologie (1).

* * *

Après cet exposé sommaire des débuts de la faculté de théologie, arrêtons-nous un moment à considérer son organisation intérieure. Et pour comprendre différentes règles de ses statuts, nous devons d'abord dire un mot du règlement général de l'université et spécialement des lois qui régissaient la « vénérable » faculté des arts ; cette dernière en effet était comme le vestibule conduisant aux quatre facultés « supérieures ». Quoique les documents concernant l'histoire de l'*Alma Mater* au xve siècle soient rares, ses anciens règlements sont cependant presque tous conservés (2).

Les statuts de l'université, son règlement général, ne s'occupent, pour ainsi dire, que de l'administration et de la discipline de ses suppôts ; ils donnent peu de détails sur l'organisation des études.

concile de Trente, p. 32 ss. (*Mémoires in-4° de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XIV). Bruxelles, 1841. Sur la vie des étudiants à l'ancienne université, voir J. Wils, *Les dépenses d'un étudiant à l'université de Louvain (1448-1453)*, dans les AHEB, 1906, t. XXXII, p. 486; P. S. Allen, *Some Letters of Masters and Scholars 1500-1530*, dans *The English historical Revieuw*, 1907, t. XXII, p. 740 (cfr. A. Roersch, dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge*, 1908, t. XII, p. 11); Edm. Poullet, *Le monde universitaire de Louvain au XVIe siècle*, dans la *Revue catholique de Louvain*, 1867, t. XXV, p. 448; *Actes*, t. I, p. 161.

(1) Pour le *collège des Enfants pauvres* fondé par Jean Standonck, voir RD, IV, p. 443; pour les autres collèges destinés à des étudiants en théologie, voir RD, III et V.

(2) En appendice à son édition de *Molanus*, en 1861, de Ram a placé un *Codex veterum statutorum Academiae Lovaniensis* (p. 893-1183). Nous y remarquons les *Statuta Almae Universitatis Lovaniensis*, approuvés définitivement en 1565 (p. 893-930); les *Statuta venerandae Facultatis Artium, innovata anno 1639* (p. 1089-1128); les *Statuta facultatis theologiae Lovaniensis*, de la fin du xvie ou du commencement du xviie siècle (p. 1014-1028).

Comme on le voit, ces statuts ne remontent pas au premier siècle de l'université, mais depuis on a retrouvé et édité des statuts plus anciens. Ainsi, en 1867, Reusens a donné dans BCRH, t. XXXII (p. 147-206) les *Statuts primitifs de la faculté des arts*; en 1882, il a publié dans l'*An. Un.* les *Statuts primitifs de la faculté de théologie* (p. 380-415); en 1907 M. le chanoine A. Van Hove publia dans BCRH, t. LXXVI, p. 597-662, les *Statuts de l'université antérieurs à l'année 1459*. « Il est permis de conjecturer qu'avant l'année 1565 jamais l'université n'a complètement refondu ses statuts. Les statuts de 1565 ne sont d'ailleurs qu'une codification de ceux que nous publions et des additions postérieures, avec des compléments ultérieurs... » (Van Hove, p. 603).

Digitized by Google

Retenons cependant l'un ou l'autre usage. L'année académique, l'*ordinarium*, commence à la saints Remi et Bavon, le 1 octobre. Ce jour avant la Messe du Saint-Esprit, devant tous les docteurs, maîtres, licenciés, bacheliers et étudiants, convoqués au réfectoire des Augustins ou ailleurs (1), un bedeau lisait les statuts. Cette lecture était précédée d'un discours latin prononcé une année par un membre de la faculté de théologie, l'année suivante par un membre de la faculté des décrets, et ainsi de suite en suivant l'ordre des facultés (2). En guise de programme des cours, on publiait la liste des professeurs admis à enseigner pendant l'année qui s'ouvrait (3). Car, détail qui a son importance, chaque année les professeurs, les boursiers, tous les dignitaires et employés de l'université devaient donner leur démission, les premiers en réunion de la faculté à laquelle ils appartenaient, les autres devant le conseil académique et ils devaient demander à être réadmis (4). On connait cette obligation pour les professeurs de la faculté des arts (5); il est

(1) Cfr. l'extrait de DEURWERDERS donné plus haut.

(2) Un beau spécimen de cette *collatio latina* nous a été conservé : c'est le discours prononcé en cette circonstance, en 1513, par MARTIN DORPIUS : il fut imprimé la même année, à Louvain chez Th. Martens, sous le titre : *Oratio Martini Dorpii theologi de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum, ac amenissimi Lovanii academiaeque lovaniensis dicta Kalendis Octobribus anno MCCCCXIII*, vol. in-4° de 32 feuillets. Ce discours fut réimprimé par de Nelis, dans ses *Analectes*, p. 1-94. Louvain [1751]. — Voir la notice sur Dorpius, publiée par F. NÈVE dans l'*An. Un.*, 1873, p. 391, et dans *La renaissance des lettres en Belgique*, p. 174. Louvain, 1890. Dorpius se donne le titre de *theologus* : il était alors étudiant en théologie, mais professeur à la faculté des arts, et c'est comme tel qu'il prononce le discours. « Ipso die Remigii et Bavonis (1513) post collationem latinam *nomine et ex parte facultatis artium* per magistrum nostrum Dorpium de Naeldwyck factam, et statutorum Universitatis publicationem, tenta fuit congregatio Universitatis... » (*Acta Universitatis 1495-1522*, fol. 250vo, ms. 903 de la bibliothèque de l'université de Louvain).

(3) VAN HOVE, *l. c.*, p. 604 : « Et tunc pronuncientur cedule doctorum et legere volentium. » Les statuts de 1565 portent : « Publicatis statutis legantur schedulae doctorum per annum sequentem legere volentium » (*Molanus*, éd. DE RAM, p. 900).

(4) Le recteur, lui, au début, était élu pour trois mois seulement; depuis 1445 il restait en fonction pendant six mois. De même le doyen de la faculté de théologie était d'abord trimestriel, plus tard semestriel (*An. Un.*, 1882, p. 400).

(5) RD, II, p. 199 : « En vertu des statuts ils (les professeurs de la faculté des arts) devaient, au commencement de l'année scolaire, obtenir l'autorisation d'enseigner soit comme régent, *regens*, soit comme liseur ou lecteur, *legens*. Cette règle entra en vigueur dès la deuxième année de l'université. » Suit la résolution du 8 octobre 1427. — RD, I, p. 19 : « Les professeurs

Digitized by Google

certain qu'elle existait aussi pour les régents de la faculté de théologie; et les extraits les plus anciens des actes de la faculté, qui nous soient parvenus, montrent qu'on appliquait rigoureusement cette loi. Dans les cas ordinaires cette *resignatio et supplicatio* des professeurs n'était sans doute qu'une simple formalité, d'autant plus que refuser un professeur, pourvu d'un canonicat, comme ils l'étaient pour la plupart, c'était ouvrir une série de difficultés entre l'université et les collateurs des prébendes. Quelquefois cependant on employa ce moyen pour éloigner des maîtres, dont on était mécontent (1), et surtout pour interdire la chaire à des « liseurs » privés

principaux étaient appelés anciennement *régents, regentes,* en opposition avec les professeurs secondaires auxquels on donnait souvent le nom de *liseurs, legentes* ». Nous déterminons plus loin avec plus de détails ce qu'étaient les *regentes* à la faculté de théologie — aux autres facultés leurs attributions étaient à peu près les mêmes. A la faculté des arts les présidents des quatre pédagogies s'appelaient aussi *regentes.*

(1) Les actes de la faculté de théologie sont conservés à partir de 1608 (*Archives, F U,* 2898). Van de Velde a résumé les actes de la faculté de 1515 à 1534 : ce résumé se trouve au séminaire de Gand. Nos efforts pour retrouver l'original utilisé par Van de Velde sont restés infructueux. Ces extraits nous montrent que chaque année à la Saint-Jérôme (30 septembre) les régents de la faculté *resignant et supplicant pro legentia et regentia. — Archives, F U,* 906 est conservé un extrait des actes, à partir de 1515, fait pour montrer que chaque année les professeurs de théologie doivent donner leur démission. Cette pièce semble être le brouillon d'un acte qui devait servir à confondre le professeur Martin qui, le 30 septembre 1717, « resignare noluit, nisi prius alii ipsum certiorem redderent continuationis suae, quod recusarunt ». (*Archives, F U,* 2900 : *Extracta ex actis facultatis,* de la main de Van de Velde et de Terswaek. Voir n° 853 les nombreuses délibérations de la faculté consacrées à cette affaire). Les craintes de Martin d'être évincé n'étaient sans doute pas chimériques : pour s'en convaincre il suffit de parcourir (*Archives, F U,* 80) : *Informationes et gravamina officii fiscalis contra Ex. D. Martin, 1712* : non seulement il est janséniste acharné, mais il injurie, même dans ses cours, le pape, les cardinaux, les évêques, ses collègues et spécialement le président du Saint-Esprit, dont il est cependant le commensal. Voir aussi : *Articuli per anonymos quosdam objecti Doctori Martin cum responsis ad illos ab eo datis Illustrissimo et Reverendissimo Domino Apostolico Belgii Internuntio.* Louvain, 1713. La procédure contre Martin n'était pas encore terminée quand sa mort, survenue le 4 août 1721, mit fin aux chicanes. — En 1520, Martin Dorpius, ami d'Érasme, a répandu le bruit que la condamnation de Luther par la faculté n'a pas été faite *legitime et unanimiter per totam facultatem.* Ses collègues lui imposent l'obligation de se rétracter, il refuse, mais à l'échéance, le jour de la Saint-Jérôme, il se soumet. Voici transcrit par Van de Velde l'extrait des actes de la faculté se rapportant à cette affaire. Nous mettons entre guillemets les mots que Van de Velde met entre guillemets, pour montrer qu'il les prend *ad litteram* dans les actes :

1520. 28 julii « in parvo capitulo S. Petri Lovan. post longam altercationem

Digitized by Google

ou extraordinaires, qui tombaient aussi sous la règle : les humanistes et les professeurs engagés pour enseigner au nouveau collège de Busleiden ou des Trois-Langues ont dû accepter cette disposition (1); Guillaume Nesen, qui ne voulut pas s'y soumettre, ne parvint pas à pouvoir enseigner, malgré la protection d'Érasme et l'intervention du chancelier du Brabant, et Rescius, pour avoir protesté par des menaces, passa même par la prison de l'université (2).

» inter Facultatem et M. N. Mart. Dorpium, data est eidem M. N. Dorpio » deliberatio 8 dierum, ad vulgandum quod condemnatio doctrinae Martini » Luther facta per Facultatem sit legitime facta et unanimiter per totam » Facultatem, sicut prius per eundem vulgatum est quod ipse non consenserit » nec interfuerit eidem condemnationi et (eam) non per totam facultatem » concorditer factam ».

4 aug. « noluit M. Dorpius » unde soluta est Facultas, re infecta.

Festo S. Hieronymi, supplicarunt pro regentia.... 5. Mart. Dorpius... « quorum supplicatio admissa est, salvo quod M. N. Mart. Dorpius se submi- » serit judicio Facultatis pro his in quibus quaestio erat inter eum et Facul- » tatem ». Ces derniers mots sont aussi conservés *Archives, F U,* 906.

(1) Pour ce collège voir F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collège des Trois Langues à l'université de Louvain.* (*Mémoires couronnés de l'Académie royale,* collection in-4°). Bruxelles, 1856.

(2) Sur *Nesen,* voir G.-E. Steitz, *Der Humanist Wilhelm Nesen,* dans *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst,* 1876, nouv. sér., t. VI, p. 46. — Sur *Rescius,* voir A. Roersch, *Un bon ouvrier de la renaissance. Rescius,* dans la *Revue Générale,* 1906, t. LXXXIV, p. 326, et *Biographie Nationale,* t. XIX, col. 155. Bruxelles, 1907.

— Du 8 mars 1519 au 13 mars 1520 le conseil de l'université s'est occupé bien des fois de la manière dont on fera observer ce point du règlement général au collège des Trois Langues : *Acta* (ms. 963 de la bibliothèque de l'université), fol. 309 à 323 : dans l'accord intervenu, le 13 mars 1520, entre l'université et les exécuteurs du testament de Busleiden on dispense de la *supplicatio* les professeurs qui enseignent déjà au nouveau collège. Fol. 322vo, les *Actes* rapportent la permission accordée à *Louis Vivès* de donner des leçons à l'université : « Insuper proposuit dominus Rector qualiter magister Ludovicus Vives pluries supplicavit apud dominos Rectores hujus Universitatis suos praedecessores pro licentia legendi certum opus, quam hucusque obtinere non valuit, ut idem magister Ludovicus asseruit, ponens in deliberatione dominorum anne placeat quod, si ipse denuo pro venia legendi coram domino Rectore et quinque decanis Universitatis supplicet, quod admittatur. Super quibus Universitas deliberans conclusit.... et quoad magistrum Ludovicum quod ipse ad legendum admittatur per dominum Rectorem et deputatos Universitatis et aliquos de facultate Artium adjungendos ». A la même séance (3 mars 1520) on vote des remercîments aux délégués qui ont été envoyés au jeune cardinal de Croy, évêque de Cambrai, pour régler une difficulté concernant la forme à donner aux certificats d'études a délivrer aux bénéficiaires de son diocèse : Vivès avait sans doute usé de son influence sur son élève pour obtenir un arrangement à l'amiable. On connaît la boutade que le joyeux humaniste espagnol écrivit

Digitized by Google

L'organisation des études est laissée aux facultés, au *Collége strict*, aux *Régents*, qui constituent l'autorité dans chacune d'elles (1). Le règlement général ne dit rien des connaissances exigées comme préparation aux études supérieures ; cependant, le 8 mai 1456, on a statué qu'on n'admettrait à la jouissance des privilèges que les jeunes gens disposés à étudier sérieusement, et ainsi, déclare-t-on, sont exclus *nescientes loqui latine saltem mediocriter*, à moins qu'ils ne se destinent à la *grammatica* (2).

« Facultas Artium », dit Valère André (3), en citant une bulle de Léon X, « aliarum fundamentum atque initium est facultatum, quippe ex qua, velut ex fonte, ceterae scaturiant, ac ipsa Theologia, per quam haereses confunduntur, viris litteratissimis, tanquam fulgentibus candelabris, claruerit et florendo clareat ». Comme la faculté de théologie n'admettait aux grades que des élèves, revêtus de la maîtrise-ès-arts, s'ils étaient séculiers, ou pourvus d'un témoignage d'études équivalentes, s'ils étaient religieux (4), nous devons dire un mot de l'enseignement qu'on donnait à cette faculté (5).

Ses cours étaient de deux années et comprenaient « les sept arts libéraux qui brillaient dans cette faculté » (6). Pendant ces deux ans l'élève avait à subir différents examens : les statuts déterminent pour chaque épreuve la matière que l'élève doit avoir « entendue ». Ces statuts sont imités de ceux de Paris et de Cologne (7).

à Craneveld *non sine sale et joco, ut solet ad amicum*, et d'après laquelle, à sa demande d'expliquer le songe de Scipion, on l'aurait renvoyé à la « faculté des songes ». (VALÈRE ANDRÉ, p. 357 ; PAQUOT, *Mémoires*, t. II, p. 35 ; A.-J. NAMÈCHE, *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, p. 21, dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles*, t. XV, in-4°, 1841).

(1) VALÈRE ANDRÉ, p. 34.

(2) A. VAN HOVE, *l. c.*, p. 648. Au début, on pouvait continuer ses études humanitaires dans des pédagogies de la faculté des arts. (VALÈRE ANDRÉ, p. 250 ; RD, IV, p. 168).

(3) P. 239. La bulle, dont il cite ce passage, est imprimée dans *Privilegia Academiae Lovaniensis*, I, p. 96. Louvain, 1752.

(4) *An. Un.*, 1882, p.384. Les statuts de la faculté des arts de 1429 imposent aux *magistrandi* entre autres serments celui-ci : quod nullum religiosum, cujuscumque professionis fuerit, recipietis ad examen cujuscumque gradus in facultate Artium. (BCRH, 1867, t. XXXII, p. 181). — Souvent les jeunes gens avaient conquis la maîtrise-ès-arts avant leur entrée dans un ordre religieux.

(5) Pour l'organisation de cette faculté, voir [V. BRANTS], *L'université de Louvain*, p. 30 ss., et E. REUSENS, *Promotions à la faculté des arts (1428-1797)*, dans les AHEB, 1864, t. I, p. 378 ss.

(6) BCRH, 1867, t. XXXII, p. 151.

(7) Même pour les points non encore réglés, on devait suivre « laudabiles mores et consuetudines et statuta Facultatis Artium Universitatis Parisiensis, prout in eadem Facultate ejusdem studii hodiernis temporibus observantur »

Digitized by Google

Le manuel classique par excellence, *le Maître*, est Aristote : presque tous ses traités ont trouvé place au programme. Porphyre et Euclide y figurent aussi, et pour certaines parties ces auteurs doivent être complétés par les *Summulae* de Petrus Hispanus. Les grammaires, le Doctrinale et le Grécisme, que le professeur doit expliquer, constituent la partie — bien petite sans doute — consacrée aux études littéraires (1). Depuis 1443, existait une leçon de rhétorique, obligatoire pour tous les « artistes » ; le professeur, qui en est titulaire, le *Rhetor publicus*, doit compléter les connaissances littéraires des élèves de la faculté (2). Pour garantir l'orthodoxie des maîtres, la faculté porte, dès 1427, la défense d'enseigner « *Buridanum, Marcilium, Ockam, aut eorum sequaces* ». Les événements ont montré qu'on a eu tort de ne pas observer toujours cette sage mesure ; quelques maîtres, entraînés par le courant de l'époque, sont tombés dans le nominalisme, et ont enseigné des propositions qu'on ne saurait plus parcourir au xxe siècle sans un léger sourire (3). En 1429, on revoit et on met en ordre les statuts de la vénérable faculté, et on y ajoute des détails sur les discussions, un peu trop

(*ibid.*, p. 155). VALÈRE ANDRÉ (p. 141) appelle cependant la faculté de Cologne la mère de celle de Louvain. Les mêmes prescriptions étaient reçues dans toutes les universités de l'époque. — Pour les statuts de l'université, ce furent aussi les statuts de Cologne qui servirent de modèle au règlement de Louvain (REUSENS, *Matricule*, t. I, p. IX).

(1) BCRH, *l. c.*, p. 151-155. Pour tous ces manuels, voir DE REIFFENBERG, *Troisième mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, dans *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des scienees et belles-lettres de Bruxelles*, 1831, t. VII; C. STALLAERT et P. VAN DER HAEGHEN, *o. c.*, p. 128 et F. NÈVE, *Mémoire*, chapitre I.

(2) F. NÈVE, *Mémoire*, p. 8.

(3) Voir P. FREDERICQ, *L'hérésie à l'université de Louvain en 1470*, dans le *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1905, n° 1, et J. LAMINNE, *La controverse sur les futurs contingents à l'université de Louvain au XVe siècle, ibid.*, 1906, n° 8. Au tome II des *Actes de l'université* (sous presse), p. 56 ss., M. VAN HOVE communique différents textes, notamment des extraits des actes de la faculté des arts, se rapportant aux controverses sur les futurs contingents. Aux *Archives, F U*, 2897, entre fol. 67 et 68 s'est glissée une feuille, portant un autographe de de Rivo, dans lequel il répudie certaines propositions, autres que celles qu'on lui attribue ailleurs.

A la demande du cardinal Bessarion, légat apostolique, de Zomeren composa *Epitomen primae partis Dialogi Occami* (VALÈRE ANDRÉ, p. 84). Cet ouvrage fut imprimé à Louvain, sous le titre : *Epitoma prime partis dyalogi G. ockam que intitulatur de hereticis que et continet septem libros Recollectum per magistrum Henricum de Zoemeren in wienna Austrie.* A la fin ; *Impressum Lovanii per me Joannem de Westfalia. Sub anno... MCCCCLXXXI* (F. PIJPER, dans *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica*, t. VI, p. 16, note 2. La Haye, 1910).

Digitized by Google

nombreuses, qu'on introduit « *juxta consuetudinem Studii Parisiensis* » (1) et sur les joûtes fameuses connues sous le nom de *Quodlibeta*, où le maître « apte, éloquent et lettré », qui préside, résout des questions sur n'importe quelle matière et où les élèves peuvent poser aux maîtres des *quaestiones de quodlibet;* pour attirer les auditeurs on permet « quod jocosa seriosis misceantur, dummodo non sint turpia aut diffamatoria, vel quomodolibet offensiva » ; pour avoir sûrement une assistance convenable à ces exercices scolaires, on impose aussi aux nouveaux maîtres la promesse jurée de les fréquenter encore pendant deux ans (2).

Le nombre des professeurs à la faculté des arts était assez considérable ; en effet, après les tâtonnements du début, on enseigna toutes les parties de son programme dans chacune de ses quatre pédagogies, à peine l'un ou l'autre cours accessoire continuait à être donné au *vicus*, à son école commune (3). A la fin des deux années d'études, *in laborum dulce solamen*, la faculté honorait ses élèves *magistrali birreto*, si du moins ils avaient satisfait à tous leurs examens (4).

Revêtu de la Maîtrise-ès-Arts, le jeune homme pouvait se présenter dans une des quatre facultés « supérieures ». Suivons le « maître » qui se fait inscrire dans la « sacra facultas theologica » ; quelles sont les règles auxquelles il sera astreint ici ?

Nous possédons les statuts de cette faculté, remontant à ses débuts (*sigle A*); ils ont été publiés par Reusens dans l'*Annuaire de l'Université* de 1882 (5) d'après une copie sur parchemin, faite avant le 25 février 1438. Ce précieux manuscrit appartient à la bibliothèque

(1) BCRH, *l. c.*, p. 157, p. 171.

(2) *Ibid.*, p. 173. Cfr. REUSENS, *Syntagma doctrinae theologicae Adriani sexti*, p. XXII. Louvain. 1862. — Dans les *Annales dominicaines* du 5 mars 1904, J. DELENGRE a donné, sous le titre *S. Thomas d'Aquin, un épisode de sa carrière universitaire à Paris*, la reconstruction historique d'une dispute tenue vers Pâques 1270 et qui a donné naissance au troisième *quodlibetum* du docteur angélique.

(3) RD, IV, p. 199; VALÈRE ANDRÉ, p. 242. A l'imitation de l'université de Paris, le personnel de la faculté était aussi divisé en quatre nations, mais cette division n'eut pas d'importance en dehors de la faculté des arts (VALÈRE ANDRÉ, p. 240).

(4) Paroles du diplôme qu'on conférait. Cfr. BCRH, *l. c.*, p. 189, et *An. Un.*, 1870, p. 342. Pour les concours entre les récipiendaires, les grades, les *lineares* et *postlineares*, le *primus*, etc., voir AHEB, t. I, p. 378 ss.

(5) *Statuts primitifs de la faculté de théologie de l'ancienne université de Louvain (An. Un.*, 1882, p. 380-415).

Digitized by Google

de l'université de Louvain (1) ; celle-ci possède un exemplaire d'autres statuts, qui sont inédits (*B*) (2) ; de Ram en publiant des

(1) Ms. 975. Comme l'indiquent les mots *majoris collegii*, écrits plus tard sur la feuille de garde, le *codex* a appartenu à l'ancienne bibliothèque du grand collège du Saint-Esprit; voici comment M. Reusens, *l. c.*, p. 381, le décrit : « C'est un petit in-4°, composé de 103 feuillets de vélin. Le volume s'ouvre par le calendrier de la faculté (6 feuillets), que nous reproduisons à la suite des statuts. Viennent ensuite : 1° les commencements des quatre Évangiles (3 feuillets) [pour les prestations de serments] ; 2° les statuts proprement dits (37 feuillets, dont la première page est ornée d'une lettrine et d'un encadrement enluminés) ; enfin 3° les bulles pontificales, épiscopales et ducales, relatives à la fondation et à certains privilèges de l'université. Enfin, le volume se termine par la série des professeurs et docteurs en théologie de l'université de Louvain (7 pages) continuée usqu'en 1627 ; les quatre premiers noms seuls sont de la date du reste du manuscrit ». Cette dernière remarque va nous aider à déterminer l'âge du manuscrit : dans la liste qui termine le volume et qui est intitulée : *Nomina magistrorum in facultate theologica a principio sue institutionis usque in presens ista sunt*, les quatre premiers noms, les seuls qui soient de la même main que tout le reste du manuscrit, sont : Midi, de Winningen, de Recanati, de Campo. Les professeurs Pierre Fabri, Jacques de Vinea, Henri de Loen n'y figurent pas : le motif en est qu'il n'ont pas été *magistri*, mais seulement bacheliers ; la liste serait appelée plus exactement *Fasti Doctorales*. Le cinquième nom de la liste est Godefroid de Loe, le sixième Henri de Bocholdia. Le carme Godefroid de Loe, docteur de Cologne, devint professeur de théologie le 17 janvier 1442, le frère mineur Henri de Bocholdia fit son doctorat à Louvain le 25 février 1438 ; aux comptes de la ville il ne figure jamais dans la liste des professeurs ; viennent ensuite les noms des trois dominicains docteurs de Louvain de 1441 et 1442 (v. *supra*). Depuis le cinquième nom on n'observe déjà plus exactement l'ordre chronologique des promotions ou des nominations : preuve que ces noms ne furent pas toujours ajoutés immédiatement. La liste donne, pour chaque docteur, l'université où il conquit son titre, s'il est religieux le nom de son ordre, à partir de 1483, on ajoute la date de promotion pour les docteurs de Louvain. Retenons que le début de la liste montre que le ms. date d'avant la nomination de Henri de Bocholdia, le 25 février 1438.

Parmi les onze documents officiels que contient le manuscrit — un douzième a été en partie effacé, en partie arraché — le plus récent est la bulle d'Eugène IV, érigeant la faculté de théologie, bien qu'elle ne figure pas en dernier lieu.

(2) Ms. 151bis, in-8°, de 33 feuillets de papier. Titre : *Statuta facultatis theologice Lovaniensis Studii, edita per magistros nostros Regentes*. Les statuts occupent 27 feuillets ; quelques petites ajoutes sont indiquées dans la marge, ainsi, par exemple, f° 24 à propos du serment imposé aux bacheliers : « Jurabis a *doctrina* circa fidem et mores quae prohibita est in ecclesia, vel *suspecta vel fraudalosa abstinere* » une main postérieure a souligné les mots que nous soulignons, et ajouté en note : « sub qua declarat Facultas compre-

Digitized by Google

statuts postérieurs (*C*) (1) dit qu'il les a collationnés avec *B*, mais à première vue déjà on voit que son texte diffère notablement de celui de *B*.

Le texte de *A* est incomplet : le scribe qui a calligraphié le manuscrit savait que certains points, concernant l'administration de le jeune faculté, devaient encore être réglés ; il s'arrête brusquement après avoir énuméré certains serments imposés aux nouveaux doyens, et aucun signe n'indique la fin d'une œuvre. Au contraire, avant de commencer la transcription des bulles se rapportant à l'université, il laisse sept pages en blanc ; sur ces pages on n'a jamais tracé que les lignes destinées à recevoir l'écriture. La chose est d'autant plus étonnante que cet exemplaire a été en usage à la faculté : il a servi à la lecture publique des statuts, comme le montre la remarque bien des fois répétée dans la marge « *legatur, non legatur* », on l'a tenu à jour ; certaines modifications introduites sont signalées, ainsi, par exemple, quand vers 1445 l'office du doyen de trimestriel est devenu semestriel, on a effacé le texte primitif pour mettre à la place que les doyens se succéderaient *de semestri ad semestre*. Sans doute les stipulations, qui auraient dû occuper les pages laissées en blanc n'intéressaient pas toute la faculté. Et en effet, nous savons, par ailleurs, quels sont les compléments apportés aux statuts primitifs. C'est encore un serment imposé au doyen, ou la modification du serment déjà imposé, puis les *juramenta recipiendorum ad collegium facultatis* et les *juramenta bedelli*. Les deux ou trois docteurs en théologie, qui composèrent les statuts primitifs ne furent pas pressés pour déterminer les serments à

hendi articulos in Bulla Pii Quinti Pontificis prohibitos » : allusion à la bulle du 1 octobre 1567, portant la condamnation de propositions de Baius. Les feuillets 26-32 portent des résolutions de la faculté, en tête : *Sequentes conclusiones ex ordinatione facultatis hic fuerunt adscriptae*. La première de ces conclusions, portant défense pour les professeurs de se faire remplacer à des examens, est datée du 30 septembre 1526, les autres stipulations sont des années 1571 à 1581 : elles ne se suivent pas dans l'ordre chronologique ; la comparaison avec d'autres pièces d'archives, notamment avec *Archives, F U*, 2845, montre que ces conclusions, d'une autre main que les statuts, furent transcrites par Molanus. A la fin, trois résolutions de 1588-1592 sont d'une autre main.

(1) En 1861, dans l'édition de *Molanus*, p. 1014-1028; et déjà en 1848 en appendice à son discours *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt*, p. 83-103. Le séminaire de Haaren possède aussi un règlement postérieur. *C* n'est certes pas antérieur à 1596 : il suppose en effet que les élèves sont interrogés sur la Somme de saint Thomas, qui ne fut introduite à Louvain que cette année-là. Cfr. ce que nous avons dit de cette introduction AHEB, 1909, t. XXXV, p. 370.

Digitized by Google

imposer aux futurs docteurs, qui formeraient le « Collège strict » qu'ils étaient pour le moment seuls à constituer, ni les serments du bedeau, « quem proprium habebit facultas quantocius apte fieri poterit » (1).

Nous connaissons ce complément des statuts par un écrit, qui nous aidera aussi à déterminer jusqu'à qu'elle époque *A* est resté en usage. C'est un *Scriptum D. Joannis Hesselii S. Th. Regii professoris de antiquis juramentis facultatis*, inséré dans le *Registrum Litterarum sacre facultatis Theologice* (1544-1592) (2).

Le mémoire de Hessels, composé sans doute pendant son professorat (1554-1566), montre qu'à son époque *A* est en usage ; non seulement le texte des serments, mais aussi celui de plusieurs prescriptions, qu'il cite, montre qu'il a devant les yeux un exemplaire des statuts qui ne diffère presque pas de l'exemplaire de *A* qui nous est parvenu. Le texte des serments de *B* a manifestement subi l'influence de la dissertation du professeur royal : toutes ses remarques n'ont cependant pas été acceptées dans la nouvelle rédaction du règlement ; le travail de Hessels a les allures d'un travail préliminaire, préparant la révision ; sans doute vers son époque *B* vint remplacer *A*. Cette conjecture est corroborée par un extrait des

(1) *An. Un.*, 1882, p. 407.

(2) *Archives, F U*, 2897. Cet écrit occupe les folios 66 et 67. Après le titre est ajoutée la remarque « ex chartis volatilibus de mandato decani huic libro insertum ». — Hesselius montre que plusieurs des nombreux serments en usage à la faculté pourraient être supprimés ou devraient être modifiés. Il les examine successivement en s'appuyant sur ces principes-ci, qu'il énumère en commençant son étude : « Circa juramenta omnia, videtur omnino observandum ut non jurentur nisi ea quae alio modo non innotescunt aut probantur ; 2° ut non sit apertum id quod juratur, nec pendeat ex alio quod juranti non aperte explicatur ; 3° ut non sit tale quod verisimiliter non est observandum a jurante ; 4° ut non sit tale quod per consuetudinem et perpetua dispensatione vix unquam observatur ». — Joannes Hesselius, de Louvain, fut *primus* à la faculté des arts en 1541, admis au doctorat en théologie le 31 août 1555 en même temps que Rythovius, mais à cause de leurs doctrines suspectes, ils ne furent promus que le 19 mai 1556. Cependant depuis 1554 Hessels obtint un canonicat à Saint-Pierre, attaché à une leçon ordinaire de théologie ; en 1558 ou 1559 il succéda à Rythovius comme professeur royal de théologie scolastique et président du collège du Saint-Esprit. Il fut au concile de Trente du 21 juin 1563 au mois de décembre 1564, et mourut à Louvain le 7 novembre 1566. Il fut ami et partisan de Baius.

Voir sur lui VALÈRE ANDRÉ, p. 114 ; PAQUOT, ms. 17567, p. 91 ; BAX, ms. 22172, t. II, p. 223 ; DE RAM, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain, ont prise au concile de Trente (Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique)*. Bruxelles, 1841.

Digitized by Google

actes de la faculté, qui porte : « *1561 iterum statutum conditum et 1564* » (1).

Les statuts primitifs furent sans doute rédigés en très grande partie par de Winningen et de Campo, deux docteurs de Cologne ; leur ressemblance avec les statuts de la faculté rhénane est manifeste, parfois même des phrases entières sont transcrites ; mais qu'on n'oublie pas que le règlement de Cologne en appelle bien souvent aux us et coutumes de la faculté de Paris ; c'est celle-ci qui servit de modèle à toutes les universités, et spécialement à toutes les facultés de théologie du moyen-âge (2).

Une courte analyse des prescriptions de *A* nous donnera une idée d'ensemble des lois qui ont régi la faculté de théologie de Louvain pendant plus d'un siècle.

Les étudiants qui se préparaient à la prêtrise en suivant des cours, sans prendre de grades, étaient sans doute nombreux à cette époque où les séminaires étaient inconnus ; le règlement ne s'occupe pas spécialement d'eux ; ils doivent évidemment observer la discipline imposée à tous (3). Après quelques remarques générales, les statuts

(1) *Archives, F U,* 2900. fol. 1 (de la main de J. F. Van de Velde). Plus haut Van de Velde note : « 1517 Facultas revidit sua statuta », mais nous savons par le résumé plus détaillé, fait par lui, et qui est conservé au séminaire de Gand, qu'à cette époque il ne s'agissait que de quelques modifications de détail : 29 Decembris, Facultas congregata « ut revideret statuta, quaedam conclusit auferenda, et quaedam adjicienda, quae tunc fuerunt annotata et concorditer conclusit ea esse scribenda in *pergameno*, et inviolabiliter observanda ». Ce *pergamenum* n'est-ce pas l'exemplaire de *A*, que nous possédons, ne décrète-t-on pas de faire quelques changements dans son texte ? *A* ne prévoit qu'un *liber papireus* (en marge : *papiraceus) in quo scribantur secundum ordinem nomina regentium et aliorum discipulorum formalium facultati incorporatorum* (Ms. fol. 27vo ; *An. Un.*, 1882, p. 406).

(2) F. J. von Bianco, *Die alte Universität Köln.* Cologne, 1856. Les statuts de la faculté de théologie, de 1398, se trouvent p. 34-50 de l'appendice.

Dans la lettre-préface, datée du 1 janvier 1585, qu'il met en tête de son ouvrage *De Canonicis libri tres,* Molanus s'adresse aux étudiants « qui in dulci studiorum exercitio occupati estis, aut in nostra alma Universitate Lovaniensi, aut in matre Coloniensi, aut in filia Duacensi ». — En 1578 Lindanus, évêque de Ruremonde, en décrivant dans son *Hodœporicon* son voyage à Rome et à Madrid, appelle Bologne « matrem studiorum atque academiae Lovaniensis et aliquot matricem » (*De Katholiek,* 1846. t. IX, p. 20). L'influence de Bologne sur l'université de Louvain ne fut, sans doute, qu'indirecte.

P. Feret, *La faculté de théologie de Paris. Moyen-âge,* 4 volumes. Paris, 1894-1897.

(3) *A*, p. 384 : nullus magistrorum nostrorum alicui conferat lecturam scolaritatis in theologica facultate, nisi... prius tres lectiones continuas audiverit sub illo vel alio doctore.

B, fol. 2, entend ces mots d'un « testimonium studii in facultate theologica »

Digitized by Google

donnent des règles pour les différentes classes de *scolares*, qui prennent des grades, et d'abord pour les *bacheliers*. Il y a trois catégories de bacheliers ou trois degrés dans le baccalauréat : les *cursores* ou *biblici*, les *sententiarii* et les *formati*. Pour arriver au premier degré le récipiendaire doit avoir, pendant cinq ou six années après la maîtrise-ès-arts (1), *lectiones et disputationes magistrales doctorum, necnon lecturam biblie baccalariorum singulis annis audivisse* (2). Le candidat doit être présenté à la faculté par un professeur-régent, il prêtera le serment qu'il a étudié le nombre d'années exigées par le règlement, il payera certaines redevances, et s'il est admis il commencera sans délai ses cours. Car les bacheliers sont les grands « liseurs » (3); le *cursor vel biblicus* expliquera deux livres de l'Écriture Sainte, un de l'Ancien et un du Nouveau Testament, qui lui seront désignés par la faculté, et il tâchera de les finir avant la fin de l'année (4). Pendant ce professorat *pro forma*, qui fait partie en quelque sorte de l'examen, le *cursor* doit encore assister aux leçons ordinaires, aux discussions et à tous les autres actes scolaires des docteurs ; il lui est, naturellement, défendu de placer ses cours aux heures où tombent ces exercices. Pendant les vacances qui suivent cette année académique, il devra répondre dans une dispute et faire devant l'université assemblée un discours latin ; avant sa réponse il protestera de son humble soumission au Saint-Siège, à l'Église et à la faculté ; en dehors des cours il s'abstiendra de trancher des questions purement théologiques.

Pour recevoir le titre de *sententiarius*, le candidat doit avoir dûment expliqué la bible, avoir « entendu » les Sentences, avoir montré ses capacités *responsione temptativa*. S'il est admis par la faculté, il commencera de suite la « lecture » des quatre livres des Sentences de Pierre Lombard ; il aura soin de finir le premier livre à la fin de décembre, le deuxième à la fin de février, le troisième à

(1) *Vel post suam idoneitatem illi gradui equivalentem si sit religionis* (*A*, p. 384).

(2) La durée a varié : *A* a porté d'abord *quinque integros annos*, on a changé *quinque* en *sex*, on a effacé *integros* (ms. fol. 5vo, cfr. fol. 33); *B* a : *per quinque annos cum dimidio*.

(3) P. Feret, *o. c.*, t. III, p. 73; t. IV, p. 11. — O. Kirn, *Die Leipziger theologische Faculteit in fünf Jahrhunderten*, p. 7. Leipzig, 1909, expose les cours qu'au xve siècle les bacheliers donnaient à l'université de Leipzig. — H. Hermelinck, *Die theologische Facultät in Tubingen vor der Reformation 1477-1534*, p. 38. Tubingue, 1906, donne des détails sur les cours des bacheliers à différentes universités du xve siècle.

(4) Le religieux qui a déjà expliqué, dans son couvent, un livre de l'Écriture Sainte n'est tenu qu'à un cours d'Écriture Sainte. (*A*, p. 386.)

Digitized by Google

la fin d'avril et le quatrième à la fin de l'année scolaire ; s'il y a plusieurs *sententiarii*, ils s'entendront entre eux pour solenniser, à tour de rôle, le commencement d'un livre. Cette « lecture » ne sera ni trop rapide, ni trop lente, et le récipiendaire n'y mêlera pas de questions inutiles, de sorte qu'en une heure il finisse au moins une « distinction », mais pas plus de deux. Le début, le *principium*, de chaque livre sera « lu » avec une certaine solennité et donnera lieu à une discussion. Pour finir ce chapitre, les statuts stipulent que ces leçons ne peuvent être éditées sans le consentement de la faculté.

En commençant solennellement le troisième livre des sentences, *sententiarius in eodem principio se baccalarium format;* avant d'avoir « lu » le *tercium principium*; personne ne sera considéré comme *baccalarius formatus,* et il est bien entendu que, sauf dispense, il doit aussi lire le quatrième livre. Pour obtenir ce grade le candidat doit avoir reçu la tonsure et les quatre ordres mineurs (1).

Après ces deux années d'enseignement *pro forma*, le *baccalarius formatus*, s'il veut obtenir la *licence,* continuera pendant quatre ans ses études de théologie, en assistant aux leçons des docteurs, et en subissant différents interrogatoires (2). Le candidat à ce grade doit être âgé de trente ans, avoir reçu « un des ordres majeurs », promettre sous serment qu'il ne prendra pas le titre de docteur dans une autre université et qu'il observera la décrétale Clémentine concernant les frais du doctorat (3).

Si jusqu'ici l'avancement a été lent, de la licence au *doctorat* il n'y a qu'un pas. Même le licencié doit, en dedans l'année, recevoir le doctorat ou demander la dispense (4) ; il ne pourra cependant le recevoir que deux mois après la licence. Les solennités du doctorat prenaient trois jours : le premier jour, vers une heure de l'après

(1) Après les explications fournies, il n'est plus nécessaire de montrer que le sens que Reusens (*An. Un.*, 1882, p. 384, 387) attribue aux mots *cursor, biblicus, sententiarius* n'est pas le vrai : « *Cursores,* dit-il, ceux qui étaient admis à *suivre* les cours, *cursus,* et n'avaient pas encore obtenu un grade. Ils portaient aussi le nom de *biblici* parce qu'*on* leur expliquait surtout l'Écriture Sainte. — *Sententiarii,* ceux qui *étudiaient* la théologie proprement dite dans les livres des Sentences de Pierre Lombard ».

(2) *A, ms.,* fol. 11vo, une main postérieure a ajouté : « poterit tamen de uno anno temporis vel duobus secum ad majus dispensari ». On a d'abord mis en marge, devant ce texte : *non legatur,* puis on l'a effacé.

(3) *C.* 1, 2 *De magistris et ne aliquid exigatur pro licentia docendi, in Clem.* V, 1.

(4) Cette dispense dut sans doute être accordée bien des fois, car toujours les docteurs furent rares, du moins dans le clergé séculier, comme nous le dirons bientôt. Aussi *B* ne parle pas de cette obligation.

Digitized by Google

midi, commençaient les *vespéries* ; elles consistaient en diverses discussions, au cours desquelles le récipiendaire était conduit de la chaire inférieure, qu'il occupait, à la chaire supérieure, réservée aux docteurs (1) ; elles se terminaient par un discours du président (2) *partim seriosam partim jocosam* (3). Le second jour se célèbre l'*aula doctoralis*. Le candidat reçoit de la main du chancelier (4) le bonnet doctoral, du haut de la chaire supérieure il prononce un discours sur l'excellence de la théologie (5) et ouvre la discussion à laquelle les professeurs vont prendre part (6). A la fin de ces joutes théologiques, le jeune docteur, placé entre le recteur et le président, et précédé des bedeaux, est conduit à l'église, au son de la musique ; il y offre un denier d'argent. Il donne ensuite un banquet de deux plats, dont si possible un plat de poisson, et régale ainsi *magnifice et honorifice*. Le premier jour non empêché, *novellus doctor debeat*

(1) Certaines de ces cérémonies, restées en usage jusqu'à la révolution française, ont été reprises par la faculté de théologie, à la réouverture en 1834. Voir : *Praescripta de laurea doctorali in S. Theologia et Jure Canonico*, dans l'appendice III au discours de DE RAM, *Oratio de Doctoris Catholici dignitate et officio*, p. 42. Louvain, [1841].

(2) Le président de la solennité c'est le professeur-régent qui a dirigé l'élève depuis ses premiers examens : il était défendu de changer de guide (*A*, p. 405). Les religieux qui avaient un membre de leur ordre dans le « Collège strict » devaient le prendre pour président.

(3) On sait ce qu'est devenue plus tard cette *oratio*. « Praeses jucunda et jocosa multum oratione leviores quondam candidati mores recensendo carpit, et si quae sint ridicula anteactae vitae facta non sine sale perstringit. In omnium risu candidati patientia laborat, et erumpere indignatio non audet. Humilitatis haec disciplina est ». (VERNULAEUS, p. 45). Quand au XVIIIe siècle la faculté est tombée en décadence, certains professeurs excellent dans ce genre de discours : on peut en voir des spécimens, dus à la verve de Stoupy, qui ne font pas honneur à leur auteur, dans le ms. 22195 de la bibliothèque royale à Bruxelles.

(4) Comme le prévôt de Saint-Pierre, chancelier de l'université, ne résidait pas d'ordinaire à Louvain, il fut habituellement remplacé, d'après les bulles de Martin V et d'Eugène IV, par le doyen de la collégiale, qui prenait le titre de vice-chancelier. En 1520 éclatèrent des difficultés pour savoir qui devait exercer les fonctions du chancelier absent, et quelle place il devait occuper dans la cérémonie (cfr. RD, I, p. 373 ss.).

(5) *A*, p. 396 : Collatione sacre pagine commendatoria per modum sermonis premissa.

(6) Le précieux manuscrit d'Adrien d'Utrecht, plus tard le pape Adrien VI, qui est conservé au grand séminaire de Malines, renferme plusieurs études proposées par lui dans les discussions d' « Aulae doctorales ». Voir *Anecdota quaedam Adriani Sexti*, publiés par REUSENS en appendice à sa dissertation doctorale : *Syntagma doctrinae theologicae Adriani VI, Pont. Max.* Louvain, 1862.

Digitized by Google

de resumpta respondere, id est lectionem suam primam facere, et post hujusmodi lectionis prime principium questionem ab eo in vespereis determinatam resumere et argumenta contra eam facta et prius non soluta magistraliter enodare (1). Il y ajoutera un beau discours pour remercier ses bienfaiteurs du ciel et de la terre, et clore ainsi dignement la solennité du doctorat.

Comme le doctorat ne supposait pas d'autres études que la licence, il fut un simple titre honorifique, nécessaire à ceux qui voulaient enseigner la théologie (2) ; pour le clergé séculier, il fut de fait un monopole réservé aux professeurs de la faculté : il serait difficile de trouver un prêtre séculier, docteur de Louvain, qui n'ait pas été professeur ordinaire (3) ; plusieurs licenciés subirent l'épreuve du doctorat quand ils avaient déjà obtenu une prébende canonicale attachée à une chaire de théologie. Dans les ordres religieux incorporés les docteurs se rencontrent en assez grand nombre (4).

Plusieurs des prescriptions concernant l'acquisition des grades restèrent en usage jusqu'à la suppression de l'ancienne université de Louvain ; cependant des changements notables furent introduits au cours du XVIe siècle. Si les extraits des actes de la faculté de 1515 à 1535 (5) semblent montrer qu'alors les bacheliers donnent

(1) Le ms. d'Adrien d'Utrecht renferme un commentaire sur les proverbes, donné par lui *pro lectione de resumpta*. REUSENS, *o. c.*, p. XXXIII ; p. 232 il en édite le prologue : « Duobus primis utcumque pro tenuitate meae capacitatis expeditis, jam ordo expostulat in hac tertia parte principali totius actus completiva, videlicet in hac lectione *de resumpta*, tria quam brevissime sub ordine agere. Primo, inquam, more Venerandorum Praedecessorum Meorum quemdam Sacrae Scripturae librum, qui impraesentiarum *Proverbiorum* appellatur, inchoare ; secundo argumentis Venerandorum Magistrorum Nostrorum, nondum plene solutis in Vesperis, pro viribus satisfacere ; et demum ultimo, pro beneficiis mihi immerito impensis gratias agere. Pro primi igitur brevi expeditione... » Cfr. J. DELENGRE, *l. c.*

(2) Anno 1450 magistratus lectionem theologicam domini Joannis de Wininghem (Winningen) aegrotantis confert, post ejus mortem, Joanni de Bomalia priori Praedicatorum, *sub onere ut intra annum fiat doctor* (MOLANUS, p. 503).

(3) Ou plus tard professeur royal.

(4) Voir VERNULAEUS, *o. c.*, p. 130 ss.

(5) Parmi les extraits des actes de la faculté (de la main de J. F. Van de Velde), conservés au séminaire de Gand, se trouvent des feuilles indiquant pour chaque année les *Licentiati* et où il indique aussi le nombre des bacheliers *biblici* et *sententiarii*. Les renseignements commencent au milieu de l'année 1515, nous y trouvons, par exemple, pour les deux premières années :

1515 : 10 Septembris. { Jac. Remigii, prior praedicat. Bruxell.
Gerardus Bie de Buscoducum, ord. praedicat (deviennent licenciés).

ad principiendum et legendum de Sententiis praesentat ;

Digitized by Google

encore quelques leçons, vers 1560 Hesselius écrira qu'il faut supprimer le serment par lequel les *sententiarii* affirment qu'ils ont donné leurs deux cours d'Écriture Sainte, *cum jam aboletum sit, nec legant amplius baccalaurei*, et il note pour le serment par lequel les *sententiarii* s'obligent à ne pas éditer leur cours sans l'approbation de la faculté ; *jam est a facultate aboletum* (1). Le nombre croissant des gradués devait diminuer le nombre des leçons à donner par chacun, et la création, en 1546, des professeurs royaux « lisant tous les jours » nuisit sans doute au professorat des bacheliers. Le règlement revu, *B*, employe encore, en parlant de l'admission aux grades, les mêmes termes que *A* : les *cursores* doivent être présentés *ad lectionem bibliorum*, ils doivent encore *librum sibi per magistros designandum incipere*, les *sententiarii* doivent *admitti ad lecturam sententiarum, principere in sententiis, incipere varios libros, etc.* Mais ces « lectures » ont changé de caractère : si le récipiendaire explique encore le commencement de deux livres de l'Écriture Sainte, et des différentes parties de Pierre Lombard, il ne donne plus de leçons suivies ; mais il doit composer un commentaire à soumettre à la faculté. Les examens, les *responsiones pro tentativa* et *pro forma*, les discussions à soutenir pendant les vacances, et le samedi pendant l'année, les *sabbatinae*, ont remplacé les *lecturae pro forma*. On voit que la faculté évolue vers la forme définitive, tracée dans la *Visite* de 1617 (2), et décrite par Vernulaeus et Valère André (3).

Après la description détaillée des conditions requises pour l'admission aux grades, le règlement *A* porte un article excluant du *collegium magistrale* tout docteur « dumtaxat titularem seu bullatum (nommé par bulle) aut per saltum extraordinarium promotum » ; on

fuerunt et admissi mense Septembri 12. In Biblia similiter 12.

23 Septembris. M. Cornelius West (licencié).

1516 : Mense Martio et Aprili principiarunt in 3° Sententiarum 12.

3 Junii M. Joah. Doy de Valenchenis, M. Matheus de Dordraco, M. Ruwardus de Incusa, M. Julianus de Gavre de Ath } perceperunt insignia gradus Licentiae in Theologia in scholis theologorum.

Mense Octobri, Novembri et Decembri principiarunt in Sententias 12, iidem scilicet qui supra mense Martio (?). Principiarunt in Biblia 11 : in eis duo ordin. praedic.

18 Novembris. M. Joan. Lacii (licencié).

(1) *Archives, F U*, 2897, fol. 67.

(2) RD, I, p. 611 ss.

(3) VERNULAEUS, p. 41 ; VALÈRE ANDRÉ, p. 75.

Digitized by Google

avait prévu des exceptions mais le texte a été effacé (1). Le 30 novembre 1485, le conseil académique décida que l'université ne reconnaît pas les licenciés ou docteurs, qui n'ont pas acquis leurs grades *in aliqua universitate notabili et famosa de rigore examinis, et hoc propter bullatos ;* ni ceux qui ont été promus sans avoir étudié *tanto tempore quantum hic in nostra universitate pro adeptione similis gradus de rigore requiritur, et hoc propter promotos per saltum* ; ni enfin le gradué qui *non ad minus per annum studuerit in eadem universitate in qua gradum illum accepit, et hoc propter discurrentes.* Ce ne fut que le 27 février et le 29 mai 1501 que cette résolution fut remise une seconde et une troisième fois à l'ordre du jour, et, par le triple vote favorable, acquit force de loi (2).

Les chapitres suivants des statuts traitent de l'organisation inté-

(1) *A, ms.*, fol. 19. — *B*, fol. 13 ajoute : Statuimus et ordinamus quod, excepta lectione de resumpta, qua aula magistralis concluditur, nemo poterit cathedram magistralem lecturus ascendere nisi theologiae magister ad concilium facultatis receptus fuerit et ad legendum per eamdem admissus.

(2) *Acta*, ms. 903 de la bibliothèque de l'université de Louvain, fol. 89 et 91. — Nulle part on ne trouve de traces que la faculté de théologie ait songé à faire exception à cette loi en faveur d'Érasme : son idée que les théologiens songent à le *cooptare in suum ordinem, quod honoris vix cuiquam impertiunt nisi hic doctoris adepto titulo* (Lettre du 23 juin 1517 à Pierre Gilles, *Opera*, éd. CLERICI, t. III, col. 1627), et la phrase de sa lettre à Pirckheimer du 2 novembre 1517 : *Vivo versorque Lovanii, cooptatus in consortium theologorum* (*ibid.*, col. 268) expriment seulement des relations amicales et peut-être une illusion de l'humaniste ; ces mots ne peuvent pas même s'entendre « d'une sorte d'agrégation à la faculté », comme les explique NÈVE (*Mémoire*, p. 60). Jamais Érasme ne comparaît ni au conseil de l'université, ni aux réunions de la faculté. Ce qui empêche son admission, ce n'est pas qu'il est promu à une autre université, mais il est exclu à la fois comme *bullatus, promotus per saltum* et *discurrens*. On sait en effet qu'il fut promu docteur à Turin, immédiatement après son arrivée en Italie, en 1506, parce que, dit son biographe Rhenanus, *dignitatem et eruditionem in Italiam importavit quam ceteri inde reportare consueverunt*. Dans aucune des lettres de l'humaniste qui nous sont conservées, il n'est fait allusion à cette promotion : il aime à laisser croire qu'il est docteur de Bologne (P. DE NOLHAC, *Érasme en Italie*, p. 9. Paris, 1888). Le pamphlet intitulé *Acta Academiae Lovaniensis contra Lutherum MDXX*, inspiré par Érasme, donne comme une vengeance des théologiens à l'égard d'Érasme qu'ils ne l'appellent jamais aux réunions officielles : il n'avait aucun droit d'y être appelé (*D. Martini Lutheri opera latina varii argumenti*, éd. H. SCHMIDT, t. IV, p. 311. Francfort, 1867. — Cfr. P. KALKOFF, *Die Vermittlungspolitik des Erasmus und sein Anteil an den Flugschriften der ersten Reformationszeit*, dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte*, 1903, t. I, p. 1). — Déjà en 1457 les quatre facultés supérieures voulurent légiférer contre les *bullatos*, les *promotos per saltum* et les *discurrentes*, mais la faculté des arts s'y opposa (A. VAN HOVE, BCRH, 1907, t. LXXVI, p. 660).

Digitized by Google

rieure de la faculté, du collège des *regentes*, des obligations du doyen, des réunions de la faculté, etc.

Et d'abord, que faut-il entendre par *regentes ?* Répondons par le texte même du règlement : « Statuimus et ordinamus nullum doctorem censeri actualiter in nostra facultate regentem, nisi ad generale universitatis concilium et *speciale nostre facultatis collegium* legitime receptum, qui hic in tempore ordinarie legibili suam lecturam solempniter inchoaverit et aliquotiens legendo aut disputando eamdem continuaverit. Statuimus et ordinamus quod regentes continui et semper pro majori tempore presentes debeant in appropriatione baccalariorum, assecutione honoris et participatione emolumentorum preferri et prerogari ultra regentes discontinuos et in pluri tempore absentes ». Le règlement *A* ne détermine pas le nombre des membres dont se composera le *Collège strict* (1) ; le moment n'était pas venu de s'en occuper : il n'y avait en ce moment dans la jeune faculté que deux ou trois docteurs. Au commencement, on admettait sans doute tous les docteurs, professeurs de théologie ; après l'union de bénéfices à des chaires, les cinq professeurs ordinaires sont régents, et à côté d'eux on admet des religieux : un dominicain siège habituellement au conseil, à côté de lui apparaissent souvent au début un augustin et un frère mineur, plus tard un carme. Au commencement du XVIe siècle encore, le nombre des régents ne semble pas définitivement fixé, ainsi en 1515 à la saint Jérôme on admet huit régents, et le jour suivant un neuvième est accepté ; en 1516 il n'y en a que huit, pour 1517 Van de Velde note que les actes énumèrent dix régents. On ne fait aucune difficulté pour dépasser le nombre de huit, qui bientôt fut le nombre officiel des régents. Toutefois pour que deux religieux d'un même ordre puissent être admis, il faut une dispense de la faculté (2). Au début « régent » et « profes-

(1) VALÈRE ANDRÉ, p. 34, appelle ces corps, qui détiennent l'autorité dans chacune des facultés, *Collegium ordinarium Facultatis*. Dans *B*, fol. 26 verso, une main postérieure a effacé le titre *Collegium* facultatis, mis à la place *concilium* facultatis et noté en marge : « castigatum ex mandato facultatis ».

(2) Extraits des actes de la faculté, 1513-1534, conservés au séminaire de Gand. — Cfr. *Archives, F U*, 906.

B, fol. 14 : Statuimus et ordinamus ut de collegio magistrorum legentium et regentium non sint plures quam octo *emolumentorum participes* e quibus ubi quispiam desererit in festo Hieronymi proximo alius admittetur ad participationem emolumentorum (salvo tamen semper statuto, quod disponit, quod nullus magistrorum collegii participabit nisi postquam unum annum rexit in facultate), etc.

B, fol. 32 : 1581, 20 Sept. Domini Regentes Facultatem Sacrae Theologiae

Digitized by Google

seur » sont, pour ainsi dire, des mots synonymes ; mais il n'en sera plus de même quand, au XVIe siècle, le nombre des professeurs augmentera : quand les professeurs ordinaires, les professeurs royaux, et des religieux devront se partager les « régences », éclateront parfois des luttes assez âpres, qui provoqueront même l'intervention de l'autorité civile (1).

repraesentantes, concorditer concluserunt sequentia. Primum, ad regentiam non plures admitti quam octo. Secundo, neminem ad eam admitti, nisi in die sancti Hieronijmi ; quodque soli *Magistri Regentes* examinent et de actibus scholasticis disponant. Tertio, neminem in aliquo actu scholastico praesidere, aut pro baccalaureatu respondentem dirigere posse, nisi sit ad collegium Magistrorum Regentium, et ad emolumentorum participationem admissus. Quarto, cum qui admittitur ad regentiam, non posse admitti ad emolumenta nisi ad integrum annum immediate praecedentem continuo residerit in Facultate ; et eidem unum solemne sui jucundi adventus prandium exhibuerit. Postremo declararunt Domini haec omnia fuisse intentionem facultatis, cum antiqua statuta reformaret. Ideoque iisdem firmiter inhaeret.

Anno 1588, 27 Maij conclusum est a facultate quod etsi contingerit ad Regentiam plures admitti vel admissos esse quam octo, solos tamen octo, qui emolumentorum sunt participes, promovendos examinare posse.

PAQUOT, *ms.* 17567, p. 12, dit que les *emolumenta* que perçoivent les membres du « *Collège strict* » proviennent partim ex collata a studiosis in disputationes, examina suscipiendis gradibus praevia, aliaque ejusmodi pecunia, partim ex variis iisque opimis decimis colligitur. Loca decimarum sunt praesertim vicus *Schendel* (Schyndel) agri Sylvaeducensis, et *Bierbeeck* haud procul Lovanio ».

Les dîmes de Schyndel furent incorporées à la faculté en 1545 : il est à remarquer qu'elles servirent surtout à créer des bourses d'études. (Cfr. *An. Un.*, 1841 : *Analectes*, p. 81 ; RD, III, p. 215. Des documents s'y rapportant sont conservés au séminaire de Haaren.) En 1559, la faculté attribua au président du collège du Saint-Esprit, comme supplément de traitement, vingt-quatre florins du Rhin, pris sur les revenus de Schyndel (RD, III, p. 18). — Les revenus d'un prieuré de bénédictins, situé à Bierbeek, furent incorporés à la faculté le 6 décembre 1561 pour l'érection d'un collège d'ecclésiastiques. Le collège fut érigé, mais ne se releva pas de ses ruines, après les désastres causés par les soldats en 1578 (RD, V, p. 136). Beaucoup de documents se rapportent au prieuré de Bierbeek, aux dîmes perçues dans cette paroisse, etc. se trouvent au séminaire de Gand. — Aux *Archives, F U*, plusieurs registres se rapportent aux dîmes, voir surtout dans les *Papiers et registres de l'ancienne université de Louvain remis par l'administration communale de cette ville en juillet 1865*, les nos 423 ss., 515 ss., 750 s.)

(1) En octobre 1610 éclate un conflit entre le magistrat et le Collège strict de la faculté de théologie « quoad electionem in strictum collegium alicujus personae, omissis seu praeteritis professoribus ordinariis ». On rappelle à ce propos que « numerus ille octonarius (regentium) in antiquis statutis expressime continetur, neque est quidquam in eo a memoria hominum immutatum ». (*Archives, F U*, 2900, fol. 6). Le magistrat prétendit que les cinq professeurs

Digitized by Google

L'ancien règlement porte, sans beaucoup d'ordre, des prescriptions assez minutieuses concernant les régents, les seuls professeurs qu'il connaisse. Ainsi, par exemple, il leur est défendu de se rencontrer avec un collègue *in lectura ejusdem libri* : défense qui avait sans doute sa raison d'être quand on n'avait comme livres classiques que la Bible et Pierre Lombard. Pour éviter le danger d'un *lapsus linguae in materia fidei* il leur est défendu de se fier beaucoup à leur mémoire ; ils liront le commentaire du texte et la discussion de chaque question, écrits de leur main, non pas sur des feuilles séparées, mais dans un *codex*. Personne ne vient aux exercices sans livres, *in quibus aut doceant legendo aut discant audiendo* (1) ; le cours durera une heure. Mais sur le nombre des cours donnés par les régents, nous ne trouvons pas ici de renseignements. Nous savons par ailleurs que ces cours étaient rares : un professeur ordinaire n'enseignait que six semaines par année ; et plusieurs documents nous apprennent que cette habitude dérive « *ex prima institutione* » ; plus tard pour distinguer les leçons fondées par Eugène IV des leçons journalières, données par les professeurs royaux, on les appelle les *lectiones sexhebdomadales* (2). Aussi, en 1479, la ville nomme un professeur extraordinaire, parce que, événement rare dans les fastes académiques, les étudiants en théologie « ont supplié souvent d'augmenter leurs exercices ». Dans cette leçon on expliquerait le *De doctrina christiana* ou le *De civitate Dei* de saint Augustin, « ou un autre livre de théologie que les étudiants préfèrent ». Ce cours, qui semble avoir été inspiré par un premier

ordinaires, nommés par lui, faisaient de droit partie du Collège strict : la faculté voulut leur réserver deux places. C'est dans ce sens que l'archiduc Albert trancha le différend le 19 juin 1614 : « Et decretant icelluij (Albert) declare que deux places dudit College demeureront affectees aux cinq professeurs ordinaires de la ville, pour en estre pourvueuz les deux d'iceulx à choisir par icelluij College et que les aultres trois seront capables des aultres places du meme College, et eligibles, comme tous aultres docteurs et professeurs de ladite faculte, lorsqu'aulcune place viendra a vacquer ». (*Archives, F U*, 2897, fol. 74 ; la feuille suivante porte une traduction latine de la même pièce par le professeur Mercerus.)

(1) *A*, p. 405.

(2) Voir, p. ex., *Archives, F U*, 2994 ; PAQUOT, *Mémoires*, t. V, p. 133 ; H. VANDER LINDEN, *L'Université de Louvain en 1568* (BCRH, 1908, t. LXXVIII, p. 19). Au commencement les professeurs se succédèrent de semaine en semaine, depuis 1545 chacun acheva d'un coup ses six semaines (MOLANUS, éd. DE RAM, p. 500 ; VALÈRE ANDRÉ, p. 78). Cfr. *Visite* de 1477 (RD, I, p. 690), et *Visite* de 1617 (*ibid.*, p. 600). — Sur les vacances et les congés, accordés aux étudiants voir le *Calendrier de l'ancienne université* dans l'*An. Un.*, 1882, p. 416. Les deux *Visites* citées y introduisent des changements notables.

Digitized by Google

souffle d'humanisme, fut attribué à un cordelier de Venise, Gratia Dei, docteur de Paris; il n'exista que pendant deux ans (1).

Mais que faisaient les étudiants pendant cette dizaine d'années que durait d'abord le cours complet de théologie? Étaient-ils courbés tout le temps sur la *Bible* et le *Liber Sententiarum*? On aurait tort de le croire : ils enseignaient à la faculté des arts. Il serait difficile de trouver un séculier, qui soit arrivé au doctorat en théologie sans avoir été professeur dans la « vénérable faculté » ; et comme bientôt ces cours se donnaient dans quatre pédagogies différentes, il y avait moyen pour tous d'arriver à une *legentia* et même à une *regentia in Artibus*. Aussi d'ordinaire longtemps avant le doctorat en théologie, le récipiendaire appartenait déjà au conseil de l'université *ex facultate Artium* (2) et il n'était pas rare qu'il eût déjà rempli les fonctions de recteur *ex facultate Artium* (3). Le premier volume des *Actes de l'université* nous montre à chaque page que cette pratique existait depuis le commencement de l'*Alma Mater*, nous en trouvons aussi la preuve manifeste dans un document composé sous le rectorat de Guillaume Bont (31 août 1448–28 février 1449) ; à cette époque, de nombreux suppôts de l'université demandent des bénéfices au Saint-Siège ; sur la liste ou *Rotulus* (4) figurent, par exemple, ces trois futurs docteurs en théologie : « Henricus de Zomeren, artium

(1) Bax, *Ms.* 22172, t. II, p. 164 : « Antonius Gratia Dei was een seer notabel clerck om dagelijck te lesen in theologia ; omdat de scolieren van theologie eene lesse extraordinairis voor vermeerderinge van hunne exercitien dikwils hadden versocht. Et accepit lectionem 1 Octobris 1479, ea conditione ut legat alle lezelycke en onlezelycke werkedaegen hora extraordinaria ; en alle heylige leeselijcke dagen sal hij lezen *Augustinum de Doctrina Christiana* oft *de Civitate Dei* oft eenen anderen Boeck van Theologie dae de scolieren meest toe-genegen sijn. Habet annue a civitate 50 petros ten 54 plecken stuk. — Dicta civitas poterit ei adimere lectionem singulis tribus mensibus. De lesse is opgeseyt 21 julii 1481 *(Ex libro stipendiorum)*. A primo Januarii 1480 docuit pro Antonio Doctor Anselmus Woelmoet usque ad 23 julii 1481 » etc. Cfr. Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 129.

(2) « Ex hac (facultate artium), qui decani sunt, aut e quatuor paedagogiorum gymnasiarchis, quos regentes vocant, aut publici professores, vel collegiorum aliquorum moderatores in senatum assumuntur, non vero magistri artium, nisi per biennium promoti fuerint, aut per biennium in facultate artium aut in paedagogio aliquo, vel Vico seu schola publica ejusdem facultatis, docuerint. » (Paquot, *Ms.* 17568, fol. 94vo. Reusens, *Actes*, t. I, p. x).

(3) On choisissait le recteur successivement parmi les professeurs de chacune des cinq facultés. Voir la liste des recteurs RD, I, p. 248 ss.

(4) « *Rotulus* » *ou liste de professeurs et de suppôts de l'université de Louvain demandant des bénéfices au Saint-Siège en 1449* dans AHEB, 1896, t. XXVI, p. 298 ss. A l'envoi de ce *Rotulus* furent consacrées de nombreuses séances du conseil de l'université. Voir *Actes*, t. I, p. 433 ss. et t. II (sous presse), p. 73 ss.

Digitized by Google

magister et in theologia baccalarius formatus, qui fere octo annis rexit in artibus ; — Aegidius Bailleul, in artibus magister qui sex annis rexit in artibus, prout actu regit, et totidem annis studuit in theologia ; — Petrus de Rivo, artium magister et in theologia baccalarius, legens sententias, qui sex annis rexit in artibus » (1).

Un mot encore pour finir la description de l'organisation de la faculté. A sa tête se trouvait un doyen, qui devait être docteur : il était élu au commencement pour un trimestre, depuis 1445 pour un semestre (2). Il présidait les séances de la faculté, mais en dehors de cette assemblée, il ne jouissait d'aucun droit de préséance. Il conservait le livre des statuts, le sceau, le pécule de la faculté et représentait celle-ci au conseil de l'université, pour l'expédition des lettres, la réception des nouveaux membres, etc. Il convoquait les réunions de la faculté : à ces réunions étaient admis tantôt les seuls docteurs, tantôt les docteurs et les licenciés, parfois aussi les bacheliers : pour certaines solennités, comme, par exemple, pour la messe que la faculté faisait célébrer avant l'ouverture des cours (à la Saint-Jérôme) (3), à la fin de l'année scolaire et pendant l'Avent, tous les éléves en théologie étaient convoqués.

(1) H. de Zomeren, l'antagoniste de de Rivo, fit le doctorat en théologie à Paris, et fut nommé professeur ordinaire à Louvain en 1560 ; Bailleul fit le doctorat à Louvain en mai 1456 ; de Rivo le fit à Louvain vers 1476 : la condamnation de ses opinions sur les futurs contingents avait causé certains retards. Cfr. J. Laminne, *l. c.*

De de Rivo le *Rotulus* dit : « legens sententias », sans doute pour se former « baccalarium formatum ». D'un autre étudiant-professeur, Nicolaus Fabri de Trajecto, il y est dit : « artium magister, in quibus et rexit sex annis, et baccalarius in theologia, legens actu sententias ». — Le *Rotulus* et les *Actes* montrent que les étudiants des trois autres facultés « supérieures » étaient aussi quelquefois *legens* ou même *regens* à la faculté des arts, tout en continuant leurs études. Cfr. Valère André, p. 240. — Au début du XVIIe siècle, la faculté de théologie insiste pourque, endéans les trois jours qui suivent le doctorat en théologie, le récipiendaire résigne les cours de philosophie qu'il donnait antérieurement *(Archives, F U*, 2898, un billet inséré folio 6).

(2) *A*, p. 400. *Extraits des actes de la faculté, conservés au séminaire de Gand :* « 1515 : 30 Augusti, in majori refectorio Augustinensium congregati magistri.... elegerunt in *Decanum* magistrum Joan. Driedoens alias magistrum Turnhout, qui accepit claves cum libris statutorum consuetis cum sigillo facultatis ut mos est. — 1516 : Ultima Februarii, ut supra, *Decan.* Jo. Briart de Ath, ut supra ; 28 Augusti in congregatione universitatis apud Augustinenses *Decan.* Michael Ramirez, Hispan. de Salamantica, ordinis Praedicatorum », etc.

(3) *A*, p. 402 s. ; l'ancien calendrier de la faculté porte : Jheronimi presbyteri (festo). Celebratur missa facultatis theologie pro prospero successu et pro fundatoribus et benefactoribus ejusdem facultatis et leguntur etiam statuta ante missam (*An. Un.*, 1882, p. 427).

Digitized by Google

* * *

Une question intéressante, et que les statuts ne résolvent qu'à moitié, c'est celle des méthodes suivies dans l'enseignement. Examinons la brièvement et ajoutons quelques opinions théologiques admises à Louvain. Sans doute, l'université et la faculté de théologie furent de leur temps et partagèrent les malheurs du xve siècle. De la scolastique, qui aux siècles précédents avaient érigé des monuments impérissables, on conserva souvent uniquement les dehors, on raisonna pour la forme, sans le souci de faire avancer les idées. Inutile de nous étendre sur la décadence de la scolastique (1). Voici comment Paquot, qui écrivit dans la seconde moitié du xviiie siècle, mais qui connut bien des manuscrits perdus depuis, caractérise la méthode suivie au début par l'*Alma Mater* brabançonne (2) : « La manière d'enseigner la théologie consistait d'abord, ainsi que dans les autres universités de ce temps-là, à proposer des *questions*, ou des *doutes* sur le *Maître des Sentences ;* on sait qu'alors on prétendait trouver toute la théologie dans cet auteur, comme tout le droit dans *Gratien*, et toute la philosophie dans *Aristote*. On ne s'appliquait qu'à expliquer ces auteurs, ou plutôt qu'à former des questions sur l'intelligence de quelques-uns de leurs passages, par-ci par-là, en suivant l'ordre dans lequel ils ont écrit. Je trouve cette méthode suivie à Louvain par Heiméric de Campo, par Henri de Zomeren, par Gilles de Bailleul (3), et les autres professeurs du

(1) Voir M. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, 2e éd. Louvain, 1905 ; *Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège*, surtout p. 302 ss. Louvain, 1895 (dans les *Mémoires couronnés de l'Académie*) ; *La décadence de la philosophie scolastique au moyen-âge*, dans la *Revue néo-scolastique*. Louvain. 1903 ; *Le mouvement scientifique en Belgique 1830-1905 : Les sciences philosophiques*. Bruxelles, 1908. — A. Humbert, *Le problème des sources théologiques au XVIe siècle*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. I et II, 1907, 1908. — P. Feret, *o. c.*, t. IV, p. 18 ss., traite de la décadence de la dialectique à Paris. — Pour l'Allemagne, voir F. Paulsen, *Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten vom Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart*, t. I, 2e éd.. Leipzig, 1896. — F. Van Meenen (*Patria Belgica*, t. III, p. 122. Bruxelles, 1875) parle dans un sens trop défavorable de l'enseignement de la philosophie à Louvain. — Ces pages étaient à l'impression quand a paru M. De Wulf, *Histoire de la philosophie en Belgique*. Bruxelles, 1910.

(2) *Ms.* 17568, p. 78.

(3) Sur ces différents professeurs, voir Valère André, p. 83 ss., et les notes manuscrites de Bax et de Paquot. De *Heiméric de Campo*, Paquot traite dans ses *Mémoires*, t. V, p. 131 ; de *Gilles de Bailleul*, t. IX, p. 261. De *Henri de Zomeren*, l'antagoniste de de Rivo, il est parlé longuement dans les mémoires cités de P. Fredericq et de J. Laminne.

Digitized by Google

xve siècle dont il nous reste des écrits. On ne recourait guère aux sources dans ce temps-là, ce qui venait partie du mauvais goût inspiré par la dialectique où l'on ne faisait que disputer et subtiliser sur des vétilles, partie de la rareté des livres avant que l'imprimerie les eût rendus communs. Ainsi on ne lisait guère les saints Pères, ni les conciles, que l'on ne connaissait presque que par les citations du Maître des Sentences. On ignorait encore davantage l'histoire ecclésiastique, et l'on ne songeait pas même à en faire usage dans la théologie, quoiqu'elle fût alors plus nécessaire que jamais pour terminer les différends scandaleux qui s'élevèrent au concile de Bâle, et ceux qu'on eut avec les Grecs au concile de Florence. Aussi rien n'est plus pitoyable que les raisonnements de la plupart des théologiens de ce siècle-là sur l'autorité de l'Église et du Pape. Ce qu'on écrivait de meilleur c'étaient des *résolutions* de quelques difficultés de morale, et quelquefois de théologie spéculative traitées dans les *questions quodlibétiques*. Comme on se mettait alors hors des entraves, soit à l'occasion d'un évènement dont il fallait peser les circonstances, soit en donnant l'essor à son génie sur un sujet qui n'avait été traité par personne, les meilleurs esprits avaient l'occasion de montrer la solidité de leur jugement, et de montrer jusqu'à quel point ils pouvaient être inventifs ; ceux qui y réussirent le mieux furent ceux qui joignirent à l'étude de la théologie celle du Droit Canon. »

Nous croyons, avec Paquot, qu'il serait difficile de trouver de l'originalité dans les commentaires des Sentences, que chaque professeur composait, et que les *magistri nostri* montrent plus d'idées personnelles, quand, dans leurs *quodlibeta*, ils traitent des sujets moins débattus. Quelques-unes de ces discussions, traitant d'ordinaire des points de morale et de discipline religieuse, ont été jugées dignes plus tard d'être livrées à l'impression (1). Quant à dire que l'intro-

(1) MOLANUS indique pour plusieurs professeurs la bibliothèque qui conservait leurs manuscrits : beaucoup hélas ! périrent dans la destruction des monastères pendant les guerres de religion au XVIe siècle. VALÈRE ANDRÉ énumère encore de ces manuscrits, PAQUOT et BAX complètent ces données : mais la suppression de la Compagnie de Jésus et celle des couvents sous Joseph II, puis la révolution française ont dispersé la plupart de ces trésors littéraires. J. F. VAN DE VELDE avait réuni beaucoup de traités manuscrits d'anciens professeurs de Louvain, malheureusement sa riche collection fut vendue à Gand au mois d'août 1833. Voir *Catalogue des livres rares et précieux, au nombre de 14435 lots, de la bibliothèque de J. F. Van de Velde.* Gand, 1831 et 1832. La bibliothèque de l'université de Gand possède un exemplaire de ce catalogue, portant de nombreuses notes manuscrites, indiquant la provenance de plusieurs ouvrages surtout de manuscrits. A la Bibliothèque royale se trouvent quelques spécimens

Digitized by Google

duction dans la théologie du droit canon, comme on l'entendait alors, fût un progrès, on peut en douter, si l'on voit à quelles exagérations on va arriver (1).

d'écrits théologiques, par exemple de JEAN VARENACKER : *Lectura super psalmum Beati immaculati* (sect. des mss., 5172); *Quodlibeta super dispensatione in preceptis juris naturalis aut divini (ibid.*, 2388 et 2404); *De Sacramentis Ecclesiae* (*ibid.*, 4418) et *De remediis contra concupiscentias* (4415); — de HENRI DE ZOMEREN : *Multiplices questiones super quartum sententiarum ex diversis doctoribus scilicet Scoto et aliis doctoribus subtilibus per manus magistri Henrici de Zomeren (ibid.*, 1724 (21191), manuscrit provenant de l'abbaye du Parc).

De *de Campo* furent imprimés à Cologne en 1492 : « Promptuarium argumentorum disputatorum inter Lileum Albertistam et Spineum Thomistam; et Reparationes naturalis philosophiae secundum processum Albertistarum et Thomistarum »; et en 1517 : « Problemata inter Albertum Magnum et S. Thomam ad utriusque opinionis intelligentiam multa conferentia ». (PAQUOT, *Mémoires*, t. V. p. 134).

De *Jean Varenacker* (Vervaker) (professeur de 1443 à 1475) furent imprimés à Louvain, en 1512 deux *quodlibetica* : « 1° Utrum clerici et ecclesiarum praelati mortaliter peccent si quod eis de praebendis superest in eleemosynam non elargiantur. 2° Utrum ab homine possit dispensari in praeceptis juris naturalis aut divini. — Ils furent réimprimés à Paris en 1544. (PAQUOT, *Ms.* 17567, p. 36). Vers 1500 fut imprimé à Paris, chez Marnef, dans l'ouvrage *Contra monachos proprietarios* un petit traité de *Jean de Bomalia* (professeur de 1450 à 1476) : « Tractatulus quaestionis magistri Johannis de bomalia sacre theologie doctoris ordinis predicatorum ». L'auteur examine si un prélat peut dispenser son subordonné de l'observation de la règle. (PAQUOT, *Mémoires*, t. XVII, p. 239).

De *Gilles de Bailleul* (professeur de 1457 à 1482) fut imprimée : « Epistola ad Antonium quemdam ordinis Fratrum Minorum, theologiae doctorem Parisiensem, qua respondet conclusioni de signo crucis lapidibus impresso levando » (RD, II, p. 153).

Du carme *Jean de Beetz* (professeur de 1458 à 1476) fut imprimé chez Van der Heerstraeten à Louvain, en 1486 : *Praeceptorium Divinae Legis* (RD, V, p. 352). — En 1488 fut imprimé chez Ravescot à Louvain, et en 1492 fut réimprimé chez Jean de Westphalie, *ibid.*, une œuvre de Pierre de Rivo : « S. T. P. legens in Univ. Lovaniensi » : *Responsum ad epistolam Apologeticam M. Pauli de Middelburgo de anno, die et feria Dominicae Passionis et Resurrectionis. Libri III.* L'auteur défend, contre le futur président du concile de Latran de 1515, un ancien élève de Louvain : « Christum anno aetatis suae XXXIV currente, IX kal. Aprilis, feria V, luna XIV ad vesperam agnum paschalem comedisse. » (PAQUOT, *Ms.* 17567, p. 44). DUPLESSIS D'ARGENTRÉ a conservé un *quodlibetum* de de Rivo : *De futuris contingentibus (Collectio judiciorum*, t. I, p. II, p. 261).

Le *quodlibetum de usuris et emptione redituum vitalium ac perpetuorum*, discuté à Louvain en 1450 par G. Bont, professeur de droit canon, fut aussi livré à l'impression (PAQUOT, *Mémoires*, t. XII, p. 129).

(1) M. HUBERT, *l. c.* t. I, p. 90 : « Ce qui avait corrompu la théologie, surtout depuis la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, ce n'est pas tant, comme on le croit d'ordinaire, le retour indéfini des mêmes problèmes

Digitized by Google

Qu'à Louvain on ne soit pas resté étranger au mouvement des idées de l'époque, on en trouve la preuve manifeste dans la lutte ardente, qui éclate, déjà vers 1446, à propos des opinions de certains maîtres de la faculté des arts, qui tombèrent dans les bizarreries du nominalisme. Cette lutte se prolongea pendant une trentaine d'années et amena la condamnation de de Rivo par l'université de Paris et par le Saint-Siège; dans ces controverses, avec Henri de Zomeren, la faculté de théologie mena campagne « pour la cause de la vérité et du bon sens » (1).

Au début des difficultés, en 1446 déjà, de Zomeren en appelle à l'autorité de « Scot, le Docteur subtil, qu'il n'appartient pas à la faculté de censurer » (2).

Nous savons que son collègue de Campo, qui fut cependant *summus Albertista*, et qui s'occupa des discussions entre Albertistes et Thomistes, — deux de ses opuscules consacrés à cette lutte méritèrent les honneurs de l'impression (3) — composa une ommentaire sur le quatrième livre des Sentences *secundum viam Scoti* (4).

traités suivant une méthode qui avait depuis longtemps épuisé ses ressources. Du moins il ne semble pas que ce fût là ce qui produisit, chez les hommes de la Renaissance, leur dégoût violent des disputes théologiques. Eux-mêmes passèrent leur vie en d'autres disputes qui ne tranchent pas sur celles de leurs adversaires. Ce qui paraît les avoir surtout révoltés, c'est la pénétration et peu à peu l'envahissement de la théologie proprement dite par les formules et les méthodes du droit ecclésiastique. Avec Ockam commence cette invasion de l'esprit juriste dans le domaine tout spéculatif de la métaphysique chrétienne. Tout d'abord modéré et pacifique, il se développe peu à peu : la Somme de Gerson est en même temps théologique et canonique. Puis il prend la place tout entière. Si l'on veut se rendre compte du changement opéré dans la science sacrée par cette évolution, il suffit de lire, entre beaucoup d'autres ouvrages de cette époque qui lui ressemblent, quelques pages de la *Summa Sylvestrina*.... Il ne s'agit pas pour lui (Sylvestre de Prierias) de coordonner ou subordonner les idées L'important est de les adapter aux décisions du droit et de leur donner à toutes un extérieur légal. Il faut les voiler de la majesté de la Loi, comme si elle n'avaient plus par elles-mêmes cette vie et cette force qui imposent la conviction. Le Décret, le Sexte, les Clémentines et les Extravagantes, sans compter la Glose et les commentateurs, ont pris la place des Pères et des théologiens. C'est de cette façon que discuteront encore les Wimpina, les Tetzel, les Noël Beda et la foule des maîtres et docteurs contre lesquels la querelle reuchlinienne ameutera les humanistes et l'opinion. »

(1) J. LAMINNE, *l. c.*, p. 409.

(2) *Ibid.*, p. 384.

(3) PAQUOT, *Mémoires*, t. V, p. 135. — H. HERMELINK *(Die theologische Facultät in Tübingen*, p. 141) attribue à l'université de Louvain et à de Campo un rôle important dans la lutte contre le nominalisme.

(4) MOLANUS, éd. DE RAM, p. 502.

Digitized by Google

Le maître anglais exerça-t-il une certaine influence à Louvain? En tout cas, en 1503, le prussien Walter de Conitio *praesentatur ad lecturam extraordinariam Scoti, seu aliam* (1). Nous ne savons pas quel fut le résultat de cette présentation, mais nous savons qu'il « lut la théologie » pendant six ans *apud minores* ; sans doute chez les mineurs de l'observance, qui depuis 1506 remplacèrent les mineurs conventuels (2), et qui, tout en ne se mêlant pas directement à la vie de la faculté de théologie, et en ne prenant pas de grades, tinrent cependant chez eux une école bien fréquentée où « *Scoti, doctoris subtilis, doctrina tradebatur et explicabatur* ». Mais bientôt le sénat académique demanda à ces religieux de ne plus admettre d'élèves de l'université à leurs cours ; la cause en fut, sans doute, que depuis quelque temps déjà plusieurs régents, surtout ceux de l'ordre de saint Dominique, combattaient cet enseignement et y opposaient la doctrine du Docteur Angélique. Car, si c'est seulement en 1596 que la *Somme de S. Thomas* remplace officiellement le *Livre des Sentences* dans l'enseignement de la théologie, déjà au début du XVIe siècle, un docteur de Louvain, le dominicain Petrus Piscatoris, mort en 1507, mérita d'être appelé *Doctoris* (S.Thomas) *sancti viae archicursor praestantissimus* et *sancti Doctoris doctrinae armarium refertissimum*, et en 1516, un autre docteur de Louvain, le dominicain *Vincentius Theodorici*, édita à Paris, en collaboration avec un confrère néerlandais, la troisième partie de la Somme « scoriis evulsis, quotationibusque adjectis » (3).

Dans sa virulente réponse à la condamnation de ses doctrines, portée par les universités de Louvain et de Cologne, en 1520, Luther appelle les *Lovanienses* des scotistes, les *Colonienses* des thomistes et il prétend leur opposer la doctrine d'Ockam. Mais ce témoignage du moine de Wittemberg ne peut être accepté qu'avec la plus grande réserve (4).

(1) MOLANUS, éd. DE RAM, p. 513 ; il cite les *Litterae praesentationis*. En 1481 le docteur Moederloos s'offre, dit Molanus en citant la lettre de présentation, « ad lecturam *alicujus* doctoris speculativi sacrae paginae » (p. 508).

(2) Sur tout ce qui concerne le *couvent ou collège des Franciscains*, voir RD, V, p. 228, ss. A ajouter aux sources indiquées par Reusens deux monographies récentes sur François Titelmans de Hasselt, professeur de philosophie à Louvain, et qui entra dans l'ordre des Franciscains à Louvain, vers 1523 : P. CHRYSOSTÔME, O. M. C., *François Titelmans de Hasselt* (1498-1538). Roulers, 1903 ; A. PAQUAY, *Frans Tittelmans van Hasselt*. Hasselt, 1906.

(3) Voir H. DE JONGH, *Deux lettres se rapportant à la substitution de la Somme de saint Thomas aux sentences de Pierre Lombard dans l'enseignement de la théologie à Louvain en 1596*, dans AHEB, 1909, t. XXXV, p. 370.

(4) *D. Martin Luthers Werke*, éd. de Weimar, t. VI, 1838, p. 193 et p. 195.

Digitized by Google

A l'époque de l'organisation de la faculté de théologie de Louvain, l'université de Paris défendit avec acharnement la supériorité du concile sur le pape et prit la tête de ce mouvement d'opposition au Saint-Siège, qui allait aboutir à la publication, en 1438, des articles schismatiques, connus sous le nom de pragmatique sanction de Bourges. Le bruit de cette querelle parvint bientôt à Louvain et devait y trouver quelque écho, d'autant plus que l'assemblée de Bâle envoyait continuellement des délégués, pour obtenir l'adhésion de la nouvelle académie, et que deux de ses premiers professeurs, Midi et de Recaneto, docteurs de Paris, partagèrent sans doute les idées gallicanes ; nous avons dit plus haut que le premier quitta bientôt Louvain, parce que, contre la défense des autorités, il se rendit au concile, et que le second, qui avait été au concile avant d'arriver à Louvain, dut bientôt s'en aller, à cause de ses menées contre la jeune université. Leur influence ne fut sans doute pas grande, à côté de celle des docteurs de Cologne, de Winningen, de Campo, de Loe, dont le second avait représenté au concile l'université rhénane, mais y avait soutenu les droits du Saint-Siège et composa plusieurs écrits pour défendre Eugène IV contre les attaques des conciliaires (2). Avant Henri de Zomeren, qui fit une grande partie de ses études à Louvain, mais prit le bonnet doctoral à Paris, et qui succéda à de Campo, en 1460, nous ne trouvons plus de docteur de Paris à Louvain (3). Si l'université reçoit poliment les envoyés du concile, si après le voyage de Midi, un professeur de la faculté des arts, Flamingi, se rend encore à Bâle pour excuser l'université de remettre toujours d'envoyer ses *oratores*, nous voyons d'un autre côté que l'*Alma Mater* reçoit *cum omni reverentia, obedientia et humilitate*, les bulles d'Eugène IV et, au mois d'avril 1447, alors que l'antipape Félix V ne s'était pas encore retiré de la lutte, et que quelques prélats et docteurs étaient encore réunis en assemblée schismatique à Bâle, l'université fait célébrer une Messe, avec procession et allocution, *pro unione ecclesiae et prospero successu sanctissimi Domini nostri, Domini Nicolai pape Quinti*, qui venait d'être

(1) Ph. Torreilles, *Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours*, p. 46. Paris [1901].

(2) Paquot, *Mémoires*, t. V, p. 131.

(3) En 1455 fut immatriculé à Louvain le prélat d'Averbode, Jean Balduini, docteur parisien, qui « egit primum in Synodo Basileensi an. 1436 moxque in Aula romana syndicum universi Norbertinorum ordinis, Eugenii IV partes adversus Basileenses strenue defendit... » etc. Paquot, *Ms.* 17567, p. 21. — Il semble avoir pendant quelque temps fait partie du Collège strict de théologie à Louvain.

Digitized by Google

élu (1). Quand, au mois de juillet 1448, un envoyé du souverain pontife, chargé d'annoncer des projets de réformes dans l'Église, arrive à Louvain, l'université remercie le saint père *quod ille dignatus fuit sue devote filie inter mille sollicitudines suas recordari* (2) et renouvelle sa ferme volonté de ne pas se laisser détourner, par les envoyés du concile, de l'obéissance pleine et entière qu'elle a toujours montrée à Eugène IV et à son successeur (3). Nulle trace de doctrines conciliaires soutenues à Louvain.

L'*Alma Mater* est aussi heureuse de constater qu'elle est pleinement d'accord avec l'envoyé de Nicolas V pour la manière de comprendre les indulgences plénières : car la question des indulgences, tant agitée au xve siècle, préoccupe aussi ses docteurs. L'année précédente l'autorité académique a dû sévir, jusqu'à deux fois, contre des *quaestores eleemosynarum*, porteurs de fausses lettres et prêchant des doctrines erronées : avec l'assentiment de l'autorité diocésaine, Heiméric de Campo a été chargé d'examiner la prédication de deux religieux détenus ; nous savons que ce docteur a composé une *Determinatio de Indulgentiis*, malheureusement perdue, qui fut sans doute occasionnée par ces événements (4). Déjà en 1441 l'université a demandé des explications à un frère

(1) *Actes*, II, p. 74. VALÈRE ANDRÉ, p. 334 donne plusieurs extraits des *Actes* se rapportant au concile de Bâle ; son résumé ne donne pas une idée complète des nombreuses séances consacrées à cette affaire : il faut le compléter par les *Actes* mêmes. Il existe une certaine corrélation entre les démarches du concile pour s'attacher l'université de Louvain et celle de Cologne. Cfr. VON BIANCO, *op. cit.*, t. I, p. 154, ss. La fidélité des ducs de Bourgogne au pape contribua sans doute à garder l'université naissante dans son humble soumission au Saint-Siège. — Dans sa *Défense de la déclaration du clergé de France de l'année 1682*, Bossuet s'efforce en vain de démontrer que l'université de Louvain a été favorable aux théories conciliaires.

(2) *Actes*, II, p. 123.

(3) Quarto declaravit eadem Universitas eidem Apostolico commissario, ad eam cum littera credencie annulo piscatoris sigillata sic ut prefertur misso, qualem semper concorditer habuit, habet et deinceps inviolabiliter habere proponit circa obedientiam Sedis Apostolice respectu predicti *Nicolai* et sui predecessoris *Eugenii quarti* firmitatem nulla opposita contradicentium sibi alias a concilio Basiliensi solempniter missorum persuasione averti possibilem et ita invincibiliter per sua oportuna dicta, scripta et sana dogmata constanter defensam et defendendam (*Actes*, II, p. 124).

(4) Suscepit (Universitas) benevole doctrinam quam declaravit idem pater (le maître du Sacré Palais, Henri Caltyser) circa modum intelligendi indulgentias apostolicas in forma plenarie peccatorum remissionis concedi solitas et per abusivam quorumdam fratrum mendicantium scilicet *Bernardi Viardoti* carmelite, et *Remigii* cordigeri (arrêtés par ordre de l'université) predicationem infideliter turbatas, petens scripturalem hujusmodi declarationis copiam in sua archa reponendam, bene leta quod eandem doctrinam reperiit

Digitized by Google

mineur, qui prêchait des doctrines, pour le moins étranges, sur certaines questions de morale et aussi sur les indulgences (1). Toujours on se montra difficile à Louvain pour recevoir des quêteurs ou pour imprimer sur des bulles d'indulgences le « grand sceau du recteur et de l'université » en guise de recommandation ou de *vidimus* (2). Dans le *Rotulus* envoyé à Rome en 1448, ou du moins dans un projet de rédaction, il est question des indulgences du jubilé : on voulait sans doute obtenir du pape de pouvoir les gagner sans devoir se rendre à Rome (3).

Bien qu'à cette époque des œuvres pies aient souvent réuni des aumônes au moyen d'indulgences accordées aux fidèles qui, d'après la formule officielle, étendaient *manus adjutrices*, cependant l'université brabançonne, qui, avec ses nombreux collèges et ses riches fondations, devait tant à la générosité, ne semble pas avoir eu recours à ce moyen pour obtenir des fonds. Avant 1508 nous ne trouvons pas de traces d'indulgences concédées en faveur de l'*Alma Mater*. Cette année-là, le cardinal-légat Carvajal accorde des indulgences aux fidèles qui concourent à l'entretien de la chapelle du collège que Ruter, évêque d'Arras, fonde en ce moment *in Universitate Studii Lovaniensi* (4).

La doctrine sur les indulgences, qui fut reçue à la faculté, à la fin du xve et au commencement du xvie siècles, nous est connue par plusieurs ouvrages. A l'occasion du jubilé accordé, en 1500, par Alexandre VI, un bachelier en théologie, le dominicain Bernard de Luxembourg, « détermina » à l'université de Louvain un *quodlibetum*

previe suorum doctorum, prefato M^ro^ Heymerico (de Campo) jam dictorum fratrum in eadem indulgentiarum et aliorum punctorum fidei materia inquisitioni assistentium, consilio, avisamento et judicio consonam. (*Actes*, II, p. 123 ; cfr. p 71, 81, 83, 87, 88). Sur les abus qui exsitaient en Brabant au sujet de la doctrine des indulgences, la rémission des péchés et le pouvoir des clefs, voir L. Pastor, *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zur Wahl Pius II*, p. 336. Fribourg-en-B., 1891 ; de Ram, *de Laudibus...*, p. 27 ; Paquot, *Mémoires*, t. V, p. 138.

(1) *Actes*, I, p. 418.

(2) Voir au tome II des *Actes* (sous presse) la séance du 28 juillet 1453, la suivante (sans date indiquée), celles du 28 février et du 31 mars 1455.

(3) *Ibid.*, séance du 5 septembre 1448. — Nous savons, par ailleurs, que certaines personnes pouvaient gagner le jubilé de 1450, cette année-là même, sans devoir se rendre à Rome. Cfr. P. Albers, *Het jubilé in de Middeleeuwen. Bijzonder met betrekking tot de Nederlanden*, dans *Studiën*, 1900, nouv. sér., t. LIV, p. 36.

(4) Nous avons publié dans AHEB, 1909, t. XXXV, p. 474, les *Lettres par lesquelles le cardinal Carvajal, légat apostolique, accorde des indulgences au Collège d'Arras à Louvain, en 1508*. — Les originaux se trouvent aux *Archives, F U*, 306.

Digitized by Google

de *Jubileo*, qui fut imprimé à Anvers en 1501 : l'auteur y expose une doctrine, où ne se rencontrent pas les opinions exagérées qu'on attribue aux théologiens de l'époque (1). La même modération apparaît dans l'enseignement d'Adrien d'Utrecht, le futur Adrien VI, qui devint professeur de théologie à Louvain, en 1491 (2). Quand en

(1) N. PAULUS, *Die deutschen Dominikaner im Kampfe gegen Luther (1518-1563)*, p. 106-110. Fribourg-en-Br., 1903. L'auteur dit qu'il n'a pu voir le texte de ce *quodlibetum* nous en avons vu un exemplaire à la Bibliothèque royale de Bruxelles; il suppose que Bernard, licencié en 1507, et régent des études chez les dominicains à Louvain, y prit le bonnet doctoral : c'est une erreur, il fit le doctorat à Paris en 1516 (RD, V, p. 191).

Voici le titre complet de l'œuvre du dominicain : *Opusculum quotlibeticum de Jubileo pro archiduce Austrie et Burgundie. Necnon pro inclitissimo opido Antwerpiensi dedicatum* (29 pages et deux fois une gravure sur bois représentant la sainte Vierge donnant le rosaire à saint Dominique). A la fin : *Explicit opus quotlibeticum de Jubileo in solempni Universitate Lovaniensi determinatum per fratrem Bernhardum de Lucemburgo arcium magistrum ac sacre theologie baccalarium ordinis predicatorum conventus Coloniensis. Impressum in opido Antwerpiensi anno pietatis M. quingentesimo primo die vigesimo* (ou vero ?) *octavo mensis Maij.*

La préface, assez curieuse, que Bernard met en tête de son opuscule, indique le but de sa publication : « Quia omnia suis debent convenire temporibus nam omnia habent tempus et suis spaciis transeunt universa sub sole (Ecclesiastes, III) nichil philosophie sic conforme est quam locis et temporibus adaptare sermones. Ait enim Socrates narrante Macrobio in principio Saturnalium quia hec vis adhibenda est eloquentie ut orator temporum personarumqne moderacor (*sic*) existat. Non enim semper et apud omnes eodem modo locquendum est. Cum itaque sanctissimus dominus noster papa Alexander sextus misericorditer et graciose huic terre serenissimi principis Philippi archiducis Austrie et Burgundie Jubileum concessit post evolutionem anni quingentesimi, quod modo ferventissime in hoc notabili opido Antwerpiensi a Christi fidelibus frequentatur. Ego ob fidelium devocionem ac predicantium aliqualem instructionem nec non in memoriale reformationis conventus nostri Antwerpiensis in hoc Jubileo facte quamdam questionem quotlibeticam cum nonnullis annexis nuper in alma universitate Lovaniensi per me determinatam sollercie impressoris optuli communicandam. Rogans ipsum lectorem ne naso runcato respuat hoc opus nisi prius rationis statera singula ejus membra examinet. Nunc enim pueri nasum rinocerontus habent. Si autem singula rationis et veritatis testimonia sint roborata non michi sed Deo gracias referat.

Est igitur questio principalis ista : Utrum in anno jubileo gratie (le texte porte *gré*) a legali distincto vigore indulgentiarum vere confitens copiose consequatur remissionem penarum et culparum. Ista questio », etc.

La réforme du couvent d'Anvers, à laquelle l'auteur fait allusion, se fit sous le prieur Wellens, docteur en théologie de 1471. Cfr. DIERXSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. II, p. 1. Anvers, 1755.

(2) REUSENS, *Syntagma doctrinae theologicae Adriani sexti, Pont. Max.*, p. 112. — Pour la doctrine sur les indulgences qu'en 1521 Eustachius de Zichenis, professeur de théologie, oppose à Luther, voir F. PIJPER, *Biblio-*

Digitized by Google

1515, Léon X accorde pour les Pays-Bas une indulgence, sous forme de jubilé, aux fidèles qui donnent des aumônes pour la réparation des digues maritimes, Adrien d'Utrecht est nommé commissaire ; après le départ de celui-ci pour l'Espagne, Jean Huberti de Loemel, archidiacre de Liège, licencié *utriusque juris* de Louvain, le remplace (1). Cette indulgence donna lieu à un *quodlibetum*, discuté à Louvain, en 1516, par le professeur de théologie Jean Briard ; il fut imprimé à Leipzig en 1519, sous le titre : *Contra dispensationes vel magis dissipationes commissariorum in negotio indulgentiarum* (2). Ces mots feraient croire que Briard blâmait la doctrine

theca Reformatoria Neerlandica, t. III, p. 527 ss. La Haye, 1905. — En 1520 déjà Latomus a justifié contre les attaques de Luther sa condamnation par l'université de Louvain ; il parle longuement des indulgences (*Jacobi Latomi opera*, fol. 46 ss. Louvain, 1550).

(1) Sur Jean de Loemel, voir RD, IV, p. 161.

Pour cette indulgence, voir A. SCHULTE, *Die Fugger in Rom 1495-1523, mit Studien zur Geschichte des kirchlichen Finanzwesens jener Zeit*, t. I, p. 91 ; t. II, p. 155. Leipzig, 1904 ; A. EEKHOF, *De questierders van den aflaat in de noorderlijke Nederlanden*, p. 27. La Haye, 1909. La lettre d'indulgences, délivrée par Adrien d'Utrecht, que P. FREDERICQ a publiée dans son étude : *La question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siècle (Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXVII, 2e partie, 1889, p. 24 ss.) se rapporte à cette indulgence « de la digue », et non pas à l'indulgence « de Saint-Pierre », comme le fit déjà remarquer M. MOELLER, en 1899 (*Revue bibliographique belge*, 1899, t. XI, p. 253).

Pour l'histoire des indulgences aux Pays-Bas, voir aussi P. FREDERICQ, *Les comptes des indulgences en 1488 et 1517-1519 dans le diocèse d'Utrecht (Mémoires in-8o de l'Académie royale de Belgique*, t. LIX, 1900) ; *Les comptes des indulgences papales émises au profit de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège 1443-1446* (*ibid.*, t. LXIII, 1903) ; *Rekeningen en andere stukken van den pauselijken aflaathandel te Mechelen in 't midden der 15de eeuw (1443-1472) (ibid.*, 2e série, t. V, 1909). — Nous savons par la chronique d'*Adrien de But* que l'indulgence accordée en 1450 à la ville de Malines donna lieu à une discussion solennelle — un *quodlibetum* sans doute — à l'université de Louvain : le chroniqueur, qui blâme les abus de cette indulgence, y assista : remarquons cependant que le futur moine de l'abbaye des Dunes n'avait, en 1450, que treize ans (*Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. *Kervijn de Lettenhove*, t. I, p. 318 et p. IV (*Chroniques belges inédites*). Bruxelles, 1870).

Dans les comptes des indulgences, qu'on pouvait gagner à Malines de 1451 à 1465, figurent plusieurs professeurs de l'université. Si Heiméric de Campo semble avoir été conseiller de la ville (P. FREDERICQ, *Rekeningen*, p. 51), c'est surtout comme confesseurs que plusieurs de ses collègues ont rendu des services (*ibid.*, p. 25-30, 35-37, 71-76, 83, 106, 135, etc.).

(2) Une petite notice sur Briard (Briaert) par M. J. FORGET dans le *Dictionnaire de théologie catholique de Vacant*, t. II, col. 1130. Paris, 1905. — Voici le titre exacte du *quodlibetum* en question : *Eximii artium et sacre theologie professoris magistri nostri Joannis Briardi Atensis, Lovaniensis Academie*

Digitized by Google

ou du moins la pratique de son collègue Adrien. Mais le contenu ne répond pas au titre. L'auteur examine cette question-ci : *utrum pia ad reparationem aggerum contributio sit sufficiens causa relaxandi aut commutandi contribuentium vota.* D'après l'usage reçu en ce genre d'écrits, le professeur donne différents arguments qui militent pour une réponse négative, mais, continue t-il, *contrarium hujus patet ex bulla indulgentiarum per modernum pontificem concessa anno superiori illustrissimo et potentissimo Hispaniarum regi.* Il est vrai que l'auteur recommande aux commissaires un usage modéré de leurs pouvoirs : n'importe quelle aumône ne permet pas d'accorder la dispense des vœux les plus lourds ; il faut garder une certaine proportion, et on ne peut pas dispenser si l'on sait que les intentions du souverain pontife ne sont pas respectées ; Briard ne dénonce pas des abus qui de fait seraient commis par les commissaires de cette indulgence.

Mais nous voilà en plein dans le XVIe siècle ! Peu après le milieu du XVe siècle, le carme Jean de Beetz (professeur de 1458 à 1476) (1) compose, d'après un plan très vaste, une *Expositio decem decalogi preceptorum*, imprimée chez Van der Heerstraten à Louvain en 1486. Cette œuvre, une véritable somme de théologie morale, dénote une science profonde et un esprit large : à côté des auteurs anciens et des textes juridiques, de Beetz cite bien souvent la *secunda secundae* de saint Thomas, mais il ne craint pas d'insérer des questions actuelles de droit et de justice. Ce livre constitue un point de repère important dans l'histoire des sciences sacrées à Louvain. Si à la fin de ce siècle, Adrien d'Utrecht ne néglige ni la dogmatique ni l'Écriture Sainte, cependant il préfère, lui aussi, les traités de morale. Ses douze *questiones quotlibeticae, disputatae in scholis artium Studii*

Vicecancellarii, quaestio quodlibetica, contra dispensationes vel magis dissipationes commissariorum, in negocio indulgentiarum, ab eodem Lovanii publice disputata, anno MDXVI. A la fin : *excusa est hec quodlibetica questio Lipsie an. MDXIX men. Octobri.* L'ouvrage ne contient que huit petites pages et encore à la fin l'auteur traite brièvement deux autres questions, qui n'ont rien de commun avec les indulgences : il s'agit là de concilier entre eux différents textes de l'Écriture Sainte.

Au mois d'août 1518 fut achevée, chez Martens à Louvain, l'impression de cinq *quaestiones quodlibeticae* de Briard, éditées en appendice à la seconde édition des douze *quodlibetica* d'Adrien d'Utrecht. Briard n'y donne pas son *quodlibetum* de 1516, était-ce parce qu'il avait perdu de son actualité, ou bien parce que, étant donnée la révolte de Luther, il jugea inopportun de le publier ? Nous savons par les lettres d'Érasme que déjà en mai 1518 les *libelli* de Luther se répandent en notre pays, notamment à Anvers (*Opera*, éd. Clerici, III, col. 322). Le titre tendencieux donné à Leipzig à l'opuscule de Briard semble indiquer qu'il fut édité par les soins de luthériens.

(1) RD, V, p. 351.

Digitized by Google

Lovaniensis, de 1488 à 1507, sont toutes consacrées à cette partie des sciences sacrées. Le président de ces joutes, le *venerabilis quodlibetarius nunc cathedrans*, proposait à côté de la question principale, *cum argumentis*, deux questions secondaires, *sine argumentis*. Pour quelques-unes de ces questions secondaires, la réponse d'Adrien a aussi été imprimée : là il s'agit d'ordinaire de concilier entre eux deux textes de l'Écriture Sainte, ou d'élucider une contradiction qui semble exister entre un texte sacré et un précepte de la loi naturelle ou divine. Ces réponses du professeur sont brèves, souvent subtiles : on n'y trouve pas l'envergure et la largeur d'esprit qui apparaissent dans la réponse principale (1). Son collègue et ami Briard aime aussi la morale, et il ne craint pas d'affronter la discussion des problèmes actuellement à l'ordre du jour : dans une de ses *quodlibeta* il examine même la licéité des loteries, récemment introduites à Bruges (2). La morale semble absorber tout le travail des docteurs : l'étude de l'Écriture Sainte languit en attendant l'impulsion nouvelle que va lui donner la Renaissance (3) ; la dogmatique, gênée par une scolastique décadente, n'a pas encore de traités spéciaux : si quelques professeurs s'illustrent par leur connaissance de la Somme de saint Thomas, les Sentences forment toujours le cadre, devenu trop étroit, des études de dogmatique. En 1516 furent imprimées à Paris, à l'insu de leur auteur, Adrien d'Utrecht, des *questiones in quartum sententiarum presertim circa sacramenta*. C'est dans cet ouvrage, édité *non emissum, nec penitus absolutum, eo inconsulto, quia absente et apud Hispaniarum regem legationem agente* (4), que se trouve l'exposé de l'autorité doctrinale du souverain pontife, qui a

(1) Pour ces *Quodlibeta*, voir REUSENS, *Syntagma*, p. XXIII. Ces quodlibeta, déjà souvent transcrits, furent imprimés pour la première fois à Louvain chez Martens, en 1515, par les soins de Dorpius et de Briard. Voir les nombreuses éditions subséquentes, *ib.* p. XXVI. Nous avons dit plus haut que Reusens donne aussi (p. 232 ss.) le prologue du commentaire inédit d'Adrien sur les Proverbes.

(2) La 5e des *quodlibeticae*, imprimées à Louvain en 1518. — GODESCALC ROSEMONT, professeur de 1516 à 1526, fit imprimer à Anvers, en 1518 : « *Een seer profitelijc boexken van der Biechten ende van dye seven dootsonden...* » Cf. F. PIJPER, *Geschiedenis der Boete en Biecht in de Christelijke Kerk*, t. II, p. 311. La Haye, 1908 ; *An. Univ.*, 1879, p. 494.

(3) Dans leurs quodlibétiques, les auteurs du temps citent continuellement l'Écriture Sainte, et en tirent souvent des arguments étranges. Briart aussi a consacré des réponses secondaires de certaines quodlibétiques à des questions d'Écriture Sainte alors agitées : là aussi il s'agit de mettre d'accord des textes qui semblent se contredire. Voir la fin de son *quodlibetum* sur les indulgences, et du troisième des cinq *quodlibeta* imprimés à Louvain, en 1518.

(4) Préface dans laquelle l'imprimeur Badius Ascensius, « fils de l'université de Louvain », s'excuse d'éditer l'ouvrage dans de telles conditions.

Digitized by Google

fourni matière à de longues discussions. Si pour ce point le futur pape semble verser dans l'erreur — quoiqu'une autre explication de son texte soit possible (1) — ses collègues et ses disciples, qui devant les attaques des hérésies nouvelles seront forcés d'approfondir ce dogme, exposeront une doctrine irréprochable, que les *Lovanienses* rappelleront avec fierté aux plus mauvais jours de la lutte janséniste (2).

(1) REUSENS, *Syntagma*, p. 122; Cfr. J. FORGET : notice sur Adrien VI dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant, t. I, col. 459, Paris, 1903. Ouvrages récents sur Adrien VI : L. PASTOR, *Geschichte der Päpste... von der Wahl Leos X, bis zum Tode Klemens' VII* (1513-1534). Zweite Abteilung : *Adrian VI und Klemens VII*. Fribourg-en-B., 1907; D. HUURDEMAN, *De Nederlandsche Paus Adriaan VI*. Amsterdam, 1908.

(2) H. DAMEN : *Oratio de Cathedra Petri, ut est regula fidei, secundum antiquam et continuam doctrinam theologorum Lovaniensium*. Louvain. 1721. Ce discours est reproduit par DE RAM, en appendice à *De Laudibus...*, p. 58 ss. et par A. J. J. F. HAINE dans *De Hermanni Dameni vita et meritis oratio*, Louvain, [1867], p. 72 ss. Damen cite des témoignages de Driedo, Latomus, Cunerus, Tapperus, Rythovius, Hesselius, Baïus, Jansenius; il ne parle pas de l'enseignement d'Adrien d'Utrecht.

[J. LE PLAT], *Recueil de quelques pièces pour servir à la continuation des fastes académiques de l'université de Louvain*. Lille, 1783 (un pamphlet contre J. F. Van de Velde). L'auteur prétend que le député des *Majores Lovanienses* au concile de Constance (!) y a soutenu la supériorité du concile sur le pape, et que « Jacques Driedo, Jacques Latome, et qui plus est, le pape Adrien VI... ont tous soutenu et la supériorité du concile, et la faillibilité du pape » (p. 8). Dans l'exemplaire de cet opuscule, qui lui appartenait, J. F. Van de Velde nota à ce passage : « Il est certain que Driedo et Latomus avaient sur le pouvoir du pape des sentiments bien différents des jurisconsultes de nos jours » (dans les notes au n° 12765 du Catalogue de la vente des livres de Van de Velde, à la bibliothèque de l'université de Gand). Se basant sur le témoignage de Le Plat, J. J. ALTMAYER écrit : « Chose digne d'attention, le délégué de l'université à Bâle soutint les mêmes principes que Gerson et Cusa » (*Les précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas*, I, p. 286. Bruxelles, 1886).

Dans la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica* (t. III, p. 87, La Haye, 1905), M. Pijper donne de la doctrine des Lovanienses, et spécialement de celle de Latomus, concernant le pouvoir du pape un exposé qui se rapproche plus de celui de Le Plat que de celui de Damen. Voir aussi *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica*, t. VI, p. 354. La Haye, 1910. — *Ibid.*, p. 16, M. Pijper dit que H. de Zomeren nie « carrément » l'infaillibilité papale. Rappelons que de Zomeren fit le doctorat à Paris et y enseigna pendant quelque temps.

Parmi les *Articuli orthodoxam religionem sanctamque fidem nostram respicientes*, arrêtés par la faculté de théologie de Louvain en 1544 et publiés par Charles V, on lit : *art. 21* : « Firma fide tenendum est, unam esse in terris veram atque catholicam Christi Ecclesiam, eamque visibilem quae ab apostolis fundata, in hanc usque nostram aetatem perdurans, retinet et suscipit quicquid de fide et religione tradidit, tradit et traditura est cathedra Petri : super quam ita a Christo suo sponso est edificata, ut in his quae fidei sunt et religionis, errare non possit. — *Art. 23* : Unus est Ecclesiae summus pastor

Digitized by Google

* * *

Avec le début du XVIe siècle, nous arrivons à un tournant de l'histoire de la théologie, à Louvain comme ailleurs. Arrêtons-nous pour considérer les résultats acquis par un enseignement de trois quarts de siècle.

Comme toute l'université a contribué à unir les différentes provinces qui formèrent les Pays-Bas bourguignons, ainsi la faculté de théologie a répandu sur tout ce territoire l'enseignement théologique, qui n'y existait plus. Si dans ses humbles débuts, elle n'a pas renouvelé les méthodes, si, comme ses puissantes voisines, elle n'a connu qu'une scolastique en décadence, elle n'est cependant restée étrangère à aucun des problèmes qui agitaient les académies d'alors (1), et il est bien certain qu'elle a contribué à sauvegarder dans nos provinces l'intégrité de la foi (2), à résoudre de nouvelles questions de morale, à propager une science sacrée qui saura faire face aux nécessités nouvelles.

cui omnes obedire tenentur; ad cujus judicium controversiae, quae super fide et religione existunt sunt referendae. — *Art. 24 :* Summam hanc praepositurum, primus omnium gessit sanctus Petrus, verus Christi in terris vicarius, et totius familiae ejus pastor. Post Petrum vero ex Christi institutione omnes deinceps Pontifices, Petri in cathedra successores. » — Voir DE RAM : *Disquisitio de dogmatica declaratione a theologis Lovaniensibus anno MDXLIV edita* (Mémoires in-4° de l'académie royale de Bruxelles, t. XIV, 1841).

(1) Dans la lutte qu'a soutenue contre Reuchlin le dominicain Jacques de Hoogstraten, maître-ès-arts et licencié en théologie de l'université de Louvain et ancien professeur à la pédagogie du Faucon, les théologiens de Louvain se rangèrent du côté de leur ancien élève. On sait que Reuchlin fut condamné par cinq facultés de théologie, parmi lesquelles celle de Paris. Voir J. HARTZHEIM, *Prodromus historiae Universitatis Coloniensis*, p. 15. Cologne, 1759 ; N. PAULUS, *Die deutschen Dominikaner im Kampfe gegen Luther*, p. 86. Fribourg-en-B., 1903 ; RD, V, p. 387.

Parmi les points de doctrine, souvent débattus au moyen âge, on ne peut pas omettre l'Immaculée Conception de Marie. Sur la croyance des anciens théologiens de Louvain à ce dogme, voir *An. Un.*, 1856 : *Analectes*, p 43.

(2) Voir *Actes*, I, p. 418 ; t. II, p. 71 ss., 123 s.

H. DE CAMPO écrit une *Determinatio contra quosdam articulos erroneos cujusdam Bogardi reclusi circa Rhenum* (PAQUOT, *Mémoires*, t. V, p. 136). — J. DE BEETZ : « hereticorum quorumdam Nivellensium juxta vulgatam de se sapientiam tanquam fidei jugul exercitatissimus accelerate valide ac praepotenter oppugnavit confutavit et consumpsit errorem, fidem ortodoxam defensavit, roboravit, sublimavit et auxit ». (Préface mise par l'éditeur en tête de son *Super decem praeceptis decalogi*). — Nous avons rappelé plus haut que de Zomeren écrivit : *Epithoma prime partis dyalogi G. Ockam que intitulatur de hereticis.*

Inutile d'ajouter que, au XVe siècle déjà, l'un ou l'autre professeur, par exemple le dominicain Bomalia, a rempli l'office d'inquisiteur. PAQUOT, *Mémoires*, t. XVII, p. 240.

Digitized by Google

Ses gradués se sont répandus dans les ordres religieux, y ont occupé les premiers rangs, et y ont opéré de sages réformes (1). Sous son influence les dominicains et les carmes mènent une vie religieuse intense, renouvellent par la récitation du chapelet et la méditation de la passion de Notre Seigneur la dévotion du peuple. Un de ses docteurs, Jacques Weyns, de l'ordre de saint Dominique, fut un des principaux prédicateurs du rosaire (2), un autre, le carme Paeschen, va répandre, par son voyage fictif en Terre Sainte, la dévotion au chemin de la croix : un auteur anglais ne craint pas de dire « que la série actuelle des stations du chemin de la croix nous vient, non de Jérusalem, mais de Louvain » (3). A cause de leur ferveur même, les ordres réformés mériteront d'être exposés aux coups les plus vigoureux des humanistes ; de grands ordres anciens avaient hélas ! aussi besoin de réforme, mais ne s'occupant plus d'études, ils échappèrent à l'influence de l'*Alma Mater*.

Si au début du XVIe siècle, la faculté fournit des évêques suffragants (4), si elle envoie un évêque à Cuba (5), elle ne parvient pas à faire monter sur les rares sièges épiscopaux des Pays-Bas des « gens doctz » que Marguerite d'Autriche préfèrerait aux « evesques riches et puissans » (6) ; ces charges restent l'apanage de favorits des princes, mal préparés à de telles fonctions. Par son organisation même, l'université dut contribuer — dans une mesure imperceptible sans doute — à entretenir un grave abus : des bénéfices ecclésiastiques, destinés à l'entretien des ministres du culte, furent

(1) Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la liste des docteurs, avec les notices ajoutées par Molanus, Valère André, Paquot, Bax. Molanus donne, à plusieurs endroits, des détails sur les réformes opérées à Louvain dans différents ordres, à l'hôpital, au chapitre, etc. Voir PAQUOT, *Mémoires*, t. XVII, p. 238.

(2) VALÈRE ANDRÉ, p. 92, et surtout B. DE JONGHE : *Belgicum Dominicanum*, t. II, p. 68. Bruxelles, 1719.

(3) H. THURSTON, S. J. : *Étude historique sur le chemin de la croix* (trad. *A. Boudinhon*), p. 139. Paris, 1907. Sur *Paeschen (Paschasius)* voir PAQUOT, *Mémoires*, t. V, p. 20 ; BAX, *Ms.* 22172, t, II, p. 177.

(4) Jean Bourgeois, de Mons, suffragant de Liège (VALÈRE ANDRÉ, p. 93 ; RD, V, p. 389).

Jean de Merica, de Malines, suffragant de Cambrai, (BAX, *Ms.* 22172, t. II, p. 165). Cfr. U. BERLIÈRE : *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, p. 81. Bruges, 1905.

Jean Meyer, de Sotteghem, suffragant d'Utrecht (VALÈRE ANDRÉ, p. 101).

(5) Michel Ramirez, de Salamanque, promu docteur à Louvain en 1514.

(6) Lettre de Marguerite à Charles V, du 24 juin 1524. Voir P. FREDERICQ : *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. IV, p. 280. Gand, 1900. — Pour les évêques de l'époque, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 321. Bruxelles, 1907.

Digitized by Google

détournés de leur destination primitive, pour constituer le traitement de professeurs ou la bourse d'études d'élèves, pendant que des « vicaires », pauvres toujours, ignorants le plus souvent, assumèrent le ministère sacré.

Sans doute des religieux, formés à Louvain, prêchèrent au peuple la parole de Dieu, sans doute les Érasmiens exagérèrent l'orgueil des *magistri nostri*, mais on doit affirmer cependant que les gradués en théologie constituèrent une caste, qui vivait trop à l'écart de la masse ; Lindanus ira jusqu'à dire que jamais aucun d'eux n'aurait voulu accepter un bénéfice à charge d'âmes (1). Bientôt les humanistes vont attaquer, avec une violence exagérée, ses méthodes vieillies ; la faculté les défendra avec acharnement, mais plusieurs de ses membres subiront le charme des *litterae pulchriores*, et se mettront à étudier la Bible dans ses langues originales ; ils sauront distinguer la cause d'une saine Renaissance de celle de nouveautés périlleuses, et les escarmouches avec Érasme et ses disciples ne troubleront pas la confiance des docteurs dans l'avenir. Et ne voyaient-ils pas se répandre partout les ouvrages les mieux adaptés à régler la vie des fidèles, à faire connaître la vérité catholique, à tel point qu'il ne semblait manquer à l'Église aucun moyen de répandre sa discipline, sa foi, sa vie, *adeo ut vel hoc nomine nullo unquam sæculo exstiterit vel felicior* ? (2) Cette sécurité, qu'on n'aperçoit pas seulement à Louvain, mais à Rome même (3), allait conduire à une bien triste désillusion. Voilà qu'au delà du Rhin, un moine propose au monde des dogmes nouveaux ! Aussitôt les maîtres de Louvain quittent leurs discussions de parade, *pro forma*, pour s'attaquer à l'ennemi réel qu'ils ont maintenant devant eux. C'est là la gloire de la faculté de théologie de Louvain au xve siècle : elle a formé ces théologiens, qui vont donner une réfutation scientifique des doctrines du « maître » de Wittemberg et opposer une digue à ses erreurs qui, comme un torrent impétueux, dévastèrent les pays voisins. Déjà dans la bulle *Exsurge*, condamnant l'hérésiarque, Léon X louera l'université de Louvain et sa *non minus docta quam vera ac sancta confutatio, reprobatio et damnatio* des doctrines de Luther.

Louvain. H. DE JONGH.

(1) E. VAN ROEY, *op. cit.*, p. 11.

(2) EUSTACHE DE ZICHENIS, dans la dédicace de *Sacramentorum brevis elucidatio*, réédité par F. PIJPER, *Bibliotheca*, t. III, p. 297.

(3) Voir P. IMBART DE LA TOUR : *Les origines de la réforme*, t. II, p. 578. Paris, 1909.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

DOM JOHN CHAPMAN, O. S. B. ***Notes on the early history of the Vulgate Gospels.*** Oxford, Clarendon press, 1908. In-8, XI-299 p. Sh. 16.

Voici un livre extraordinaire. Les nombreuses études détachées qui le composent — l'auteur les appelle trop modestement des *Notes* — se rapportent toutes à l'ancienne histoire du texte des Évangiles dans la Vulgate et légitiment parfaitement le titre de l'ouvrage. Si les conclusions du P. Chapman se font recevoir, l'histoire du texte hiéronymien des Évangiles serait débarassée une bonne fois de tant d'obscurités qui l'entouraient jusqu'ici.

Pour apprécier avec compétence le livre du P. Chapman, il faudrait une connaissance approfondie des manuscrits de la Vulgate, des anciennes divisions dans le texte des Évangiles, des sommaires préposés à ces *capitula* et des nombreuses notices liturgiques et autres qui se rencontrent dans les manuscrits. Les indications de cette nature sont souvent le plus sûr moyen de fixer la provenance d'un manuscrit et sa généalogie. C'est à la faveur de telles notices, combinées avec certaines données d'auteurs latins postérieurs à saint Jérôme, que le P. Chapman a cru pouvoir déterminer l'origine et la valeur des principales recensions du texte hiéronymien des Évangiles.

La matière est particulièrement complexe et difficile. Aussi aurons nous soin d'insister sur les points essentiels de la thèse du savant bénédictin anglais, en laissant de côté les questions de détail, et de fournir au lecteur des renseignements sur l'accueil fait aux conclusions défendues dans cet ouvrage. Nous renvoyons aux recensions de Dom De Bruyne (*Revue bénédictine*, 1909, p. 112-115) de F. C. Burkitt (*Journal of theological Studies*, X, 1909, p. 281-283) et de H. von Soden (*Theologische Literaturzeitung*, 1909, p. 258-268).

La base et le point de départ des recherches de Dom Chapman sont les travaux de Wordsworth-White sur l'histoire du texte hiéronymien des Évangiles dans leur grande édition critique de la Vulgate (*Novum Testamentum D. N. J. C. latine secundum versionem S. Hieronymi*, fasc. I-V, Oxonii, 1889-1898). Il est indispensable, pour l'intelligence de l'ouvrage du P. Chapman, de connaître les conclusions des éditeurs anglais. Les voici en résumé. Wordsworth et White distinguent dans l'ensemble des manuscrits de la Vulgate des Évangiles trois groupes,

Digitized by Google

sans oser toutefois établir des généalogies proprement dites. Une première classe de manuscrits, originaires de la Northumbrie, aurait conservé le mieux le texte hiéronymien *(ab additamentis immuniores)* : l'*Amiatinus* (env. 700), le *Dunelmensis* (7e-8e s.), le *Stonyhurtensis* (7e s.) et le *Lindisfarnensis* (7e-8e s.). Ils rattachaient à la même classe le *Fuldensis* (6e s.) de Victor de Capoue, l'*Epternacensis* (8e siècle) et quelques autres moins importants. Un second groupe renfermait les manuscrits de la Vulgate telle qu'elle fut propagée dans différents pays, les manuscrits du texte irlandais, français, espagnol. La troisième classe comprenait les recensions critiques faites dans le but de réagir contre la multiplicité des variantes. Mais bien des points dans l'histoire du texte de la Vulgate, surtout dans son histoire ancienne, restaient obscurs. Dom Chapman a résolument abordé ces problèmes difficiles et il a réussi à éclaircir la tradition textuelle de la version de saint Jérôme.

Les premiers chapitres (I-IV) de l'ouvrage du P. Chapman sont consacrés à l'origine du texte northumbrien des Évangiles latins. On savait déjà que les manuscrits northumbriens dérivaient d'un manuscrit écrit dans le sud de l'Italie. Le *Lindisfarnensis* renferme une liste de saints de l'Église de Naples. L'*Amiatinus*, au moins dans son premier quaternion, dépendait de la Bible de Cassiodore (env. 490-583), l'ancien ministre de Théodoric, qui mourut abbé d'un monastère de la Calabre, près de Squillace *(Monasterium Vivariense)*. Le P. Chapman a pu démontrer que cette dépendance s'étend au texte même de l'*Amiatinus*. Le texte hiéronymien de la Bible de Cassiodore venait donc lui-même de Naples.

Y a-t-il moyen de remonter plus haut et peut-on poursuivre l'origine du texte de Cassiodore ? Dom Chapman le pense. Une note de l'*Epternacensis*, reproduite par le scribe du VIIIe siècle qui écrivit ce manuscrit, l'a mis sur la voie d'une nouvelle solution. A cause de son importance nous transcrivons cette note : *pro(ae ?) emendavi ut potui secundum codicem de bibliotheca eugipi praespiteri quem ferunt fuisse sci hieronimi indictione. VI . p . con. Cassilii. UC. anno septimo decimo.* La date indiquée dans cette note est l'année 558. Malheureusement le correcteur du sixième siècle ne s'est pas autrement désigné. Toutefois il ne peut guère y avoir de doute sur la personalité de « Eugipius presbyter ». Ce doit être le célèbre abbé du *Monasterium Lucullanum*, près de Naples, qui vécut dans la seconde moitié du cinquième et dans la première moitié du sixième siècle (env. 455-535), qui s'occupait beaucoup de l'étude de la Bible, et dont Cassiodore *(Institutio divinarum litterarum* c. 23) loue la science biblique : *Convenit etiam ut presbyteri Eugippii opera necessario legere debeatis, quem nos quoque vidimus, virum quidem non usque adeo saecularibus litteris eruditum, sed Scripturarum divinarum plenissimum.*

Il est à remarquer encore que le codex *Epternacensis* renferme un texte de la Vulgate apparenté à celui des manuscrits northumbriens mélangé toutefois de leçons étrangères, irlandaises et autres. Mais

Digitized by Google

comme seul le texte northumbrien des Évangiles accuse une origine napolitaine et que la note de l'*Epternacensis* se rapporte à une revision faite dans le pays de Naples, on peut conclure que la note en question dérive des éléments northumbriens, en, d'autres mots, de l'un ou de l'autre manuscrit northumbrien qui fut l'archétype du codex que nous possédons maintenant. Il serait tout-à-fait improbable de faire dériver cette note de manuscrits irlandais (qui ont aussi influencé sur le texte hiéronymien du codex) parce que ces manuscrits n'ont aucune connexion avec Naples. Cela étant, on se rappellera que Cassiodore est en rapport très intime avec l'origine du texte northumbrien. N'est-il pas très vraisemblable que Cassiodore lui-même est l'auteur de la fameuse note conservée dans l'*Epternacensis* ? La date de la revision dont parle cette note (558) convient parfaitement à Cassiodore ; la grande estime qu'il avait d'Egipius et le fait que le texte northumbrien est à la foi dépendant de Cassiodore et sous l'influence de liturgie de Naples, sont autant d'indices en faveur de cette opinion que von Soden considère comme suffisamment prouvée et définitivement acquise.

Le texte de la Vulgate conservé dans les manuscrits northumbriens dériverait donc d'une revision faite par Cassiodore d'après un manuscrit d'Eugipius. En 558 ce manuscrit devait être très considéré et passait pour être celui de saint Jérôme, *quem ferunt fuisse sancti Hieronymi*. Dom Chapman conjecture qu'Eugipius aurait bien pu tenir ce manuscrit de la vierge Proba à laquelle il avait dédié un livre d'*Excerpta* de Saint Augustin (CASSIODORE, *Institutio*, 23), et cette Proba pourrait être de la *gens Anicia* à laquelle appartenait aussi l'autre Proba, dont saint Jérôme jadis fut le directeur spirituel, et qui, très probablement, devait avoir des manuscrits des principaux travaux du grand Docteur. Ainsi la connexion entre Eugipius et saint Jérôme s'établirait facilement. Ce n'est là qu'une conjecture, sans doute, mais elle est séduisante et Dom De Bruyne, à propos de cette hypothèse de son confrère anglais, a raison de parler d'hypothèses tellement lumineuses qu'elles s'imposent à l'esprit.

Quoiqu'il en soit de cette dernière opinion, Dom Chapman a démontré la dépendance du texte northumbrien vis à vis de Cassiodore et d'Eugipius de Naples. On se rapproche ainsi considérablement, et par des intermédiaires exceptionnellement compétents, de l'époque même de saint Jérôme et l'histoire du texte vient confirmer à son tour la supériorité de la tradition textuelle de Northumbrie déjà reconnue par les arguments internes. La critique textuelle qui avait déjà admis l'excellence des manuscrits Northumbriens de la Vulgate semble bien être sur la bonne voie.

Le chapitre V est consacré au *Fuldensis*. Ce manuscrit aussi dériverait du texte d'Eugipius et serait par conséquent, avec l'*Amiatinus* et les manuscrits apparentés, un témoin important pour le texte hiéronymien des Évangiles.

Au chapitre IX Dom Chapman examine le texte irlandais de la Vulgate des Évangiles. Il le rattache à Lérins, d'où saint Patrice

Digitized by Google

l'aurait apporté en Irlande en 432. Toutefois les preuves décisives pour cette opinion manquent. Contrairement à l'opinion commune, Dom Chapman estime que saint Patrice se serait servi pour les Évangiles d'un texte de la Vulgate.

Nous venons de résumer les conclusions les plus importantes pour l'histoire du texte de la Vulgate proposées dans l'ouvrage du Père Chapman. L'auteur nous dit lui-même (p. 284) comment il est arrivé à étudier cette histoire ; c'est en s'occupant des « *quatuor argumenta in Evangelia* » connus depuis quelque temps sous le nom de « Prologues monarchiens » (1) et qui se trouvent préposés au texte évangélique dans beaucoup de manuscrits de la Vulgate. Dom Chapman était arrivé à la conclusion que ces prologues seraient l'œuvre de l'hérétique espagnol, Priscillien († 384). — Il avait publié en faveur de cette opinion un article intitulé *Priscillian the author of the Monarchian Prologues of the Vulgate Gospels (Revue bénédictine*, 1906, p. 335-349). La grande difficulté contre l'attribution de ces prologues à Priscillien était l'invraisemblance que des prologues hérétiques aient pu se faire recevoir dans presque tous les manuscrits de la Vulgate, si peu de temps après la mort de leur auteur. Pour écarter cette objection Dom Chapman se mit à étudier l'ancienne histoire de la Vulgate où il fit, comme nous venons de le rappeler, de si intéressantes découvertes.

Les quatre derniers chapitres de l'ouvrage sont donc consacrés à l'interprétation des Prologues monarchiens, à la question de leur auteur, à la tradition textuelle et à l'histoire de ces Prologues. Le P. Chapman maintient ses conclusions. Il essaie de démontrer que ces prologues composés d'abord comme introduction à l'ancienne version latine des Evangiles, auraient été, à Lérins, au commencement du cinquième siècle, insérés dans la Vulgate de Saint Jérôme. De Lérins ils auraient rayonné en Espagne, en Irlande, au Sud de l'Italie, d'où par Eugipius-Cassiodore ils auraient pénétré dans les manuscrits northumbriens.

Nous n'avons aucune compétence pour nous prononcer sur la solution donnée par le Père Chapman aux Prologues monarchiens. Ces prologues sont d'ailleurs d'une obscurité telle qu'elle semble défier les efforts des interprètes. Aussi ne doit-on pas s'étonner que l'hypothèse priscillienne a reçu l'accueil le plus contradictoire. Burkitt s'est laissé convaincre par les raisons du P. Chapman ; De Bruyne y oppose de nouvelles difficultés et von Soden la combat franchement. Turner et Dom Morin considèrent la démonstration de M. Chapman comme à peu près mathématique.

Quelle que soit l'issue de cette controverse, une chose est certaine, c'est que le véritable intérêt du livre de Dom Chapman n'est pas dans la solution donnée aux Prologues monarchiens mais bien dans les con-

(1) Ce nom leur a été donné par P. Corssen (*Monarchianische Prologen zu den vier Evangelien*, Leipzig, 1896) à cause du monarchianisme qu'il y trouva exposé. M. Corssen les attribuait à un partisan du monarchianisme si vigoureusement combattu par Tertullien au commencement du IIIe siècle.

Digitized by Google

clusions nouvelles sur l'ancienne histoire de la Vulgate qui sont indépendantes de l'hypothèse priscillienne. A ce point de vue c'est certainement le livre le plus intéressant paru depuis les travaux de Samuel Berger et de Wordsworth et White.

Les travaux préparatoires à la revision de la Vulgate que Pie X vient de confier au grand ordre bénédictin nous réservent peut-être encore d'autres surprises et élargiront sans doute notablement nos connaissances sur l'histoire ancienne de la Vulgate. C'est aussi cette histoire qui doit indiquer les règles critiques pour l'édition de la version de saint Jérôme. Le P. Chapman résume lui-même (p. v.) les règles pour l'édition de la Vulgate des Evangiles, telles qu'elles se dégagent de ses recherches. Cette page montre bien l'importance exceptionnelle de ce beau livre.

H. Coppieters.

M. B. Schwalm, O. P. *La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ.* Paris, Gabalda, 1910. In-12, xx-590 p. F. 4.

Si le P. Schwalm avait pu achever l'œuvre grandiose dont il avait conçu le projet, qu'il esquisse dans l'avant-propos et dont le présent ouvrage est comme un premier jalon, la *Revue* aurait eu à s'occuper longuement de ses études. Il se proposait en effet d'écrire une monographie sociale de Jésus-Christ et de l'Église naissante. Une œuvre de ce genre devait se baser sur la connaissance du milieu social juif à l'époque du Christ. C'est par décrire ce milieu qu'il fallait commencer. La vie privée des Juifs, leurs institutions, la vie publique chez ce peuple constituaient comme un premier objet d'étude. Le P. Schwalm a commencé par le commencement, et la monographie sociale sur la vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ est le premier fruit de ses vastes et méthodiques recherches. Ce sera malheureusement le dernier. L'auteur est mort le 7 novembre 1908, après avoir achevé pour l'impression le manuscrit de ce premier volume.

L'ouvrage du P. Schwalm est divisé en quatre livres, dont voici les titres : *le type social du paysan juif ; l'industrie et les artisans ; le commerce et l'argent ; le développement et la crise de la propriété.* Ces différents sujets sont traités d'après la méthode Le Play-de Tourville. Mais l'auteur possède une connaissance approfondie des sources qui peuvent nous éclairer sur la vie privée des Juifs vers l'époque de Jésus-Christ, savoir la Bible, le Talmud, Josèphe, et le livre est plein d'aperçus neufs et originaux sur les types sociaux de la Palestine, le paysan, l'artisan, l'homme d'affaires, le maître de la maison. Aussi doit-on en recommander chaleureusement la lecture à tous ceux qui étudient les livres récents de l'Ancien Testament et les livres du Nouveau Testament. Mais il sort trop du cadre de l'histoire ecclésiastique pour en faire ici une analyse détaillée et un compte rendu critique.

H. Coppieters.

Digitized by Google

PIERRE BATIFFOL. *L'Église naissante et le catholicisme.* 3e édit. Paris, Lecoffre, 1909. In-12, XXIII-502 p. F. 4.

Il est déjà un peu tard pour venir parler du petit chef-d'œuvre de Mgr Batiffol : tout le monde le connaît. En cent et cinquante jours, il en était à sa troisième édition ! Mais on ne fera jamais trop l'éloge des bons livres, à notre époque surtout où les médiocres pullulent.

Le but de l'auteur n'est pas de nous donner un traité complet de l'Église, — non pas que le besoin ne s'en fasse sentir, et les *probati auctores* auxquels on nous renvoie charitablement, devraient au moins être éprouvés à nouveau, — mais de présenter à l'appui des principales thèses de l'ecclésiologie catholique l'argument de tradition pour la période qui va des origines à saint Cyprien. Voilà au moins une partie fondamentale du *de Ecclesia*, et d'une importance exceptionnelle, vu qu'elle concentre pour ainsi dire de nos jours toutes les attaques des adversaires. Depuis un demi-siècle en effet, toutes les enquêtes élaborées en Allemagne se ramènent à voir dans le catholicisme une formation de la fin du second siècle, en réaction contre le gnosticisme, formation s'achevant au IIIe et au IVe siècle en imitation de l'impérialisme romain. C'est là, dit Batiffol (p. IX), la présentation scolaire aujourd'hui chez les historiens protestants ou rationalistes, de l'histoire des origines du catholicisme. Ces thèses ont surtout été vulgarisées en France par le livre posthume de A. SABATIER sur *Les religions d'autorité et la religion de l'esprit.* On commence déjà à reconnaître pourtant que des éléments capitaux du catholicisme remontent jusqu'à l'âge apostolique, et ne se rencontrent pas seulement à la périphérie (p. ex. Harnack et Wernle). Sans prétendre nier aucunement la part de développement et d'assimilation qui entre dans la croissance historique de l'Église, Batiffol va montrer que la chrétienté est née catholique, qu'il y a identité de structure entre la chrétienté apostolique et la chrétienté de l'an 200, que l'Eglise édifiée par les apôtres, sur l'ordre du Christ, est consciente dès l'origine, d'être un évangile, une tradition, un culte, une société hiérarchisée, une Église d'Églises, une unité gardée par l'unité de la *Cathedra Petri.*

Le volume comprend huit chapitres et quatre *excursus.* Les chapitres traitent successivement de la *Dispersion et chrétienté*, de l'*Église naissante*, du *Catholicisme de saint Irénée*, du *Cas de Clément d'Alexandrie*, d'*Origène et l'orthodoxie grecque*, de *Saint Cyprien et Rome.* Les notes détachées sont consacrées à l'*Eglise dans l'Evangile*, à l'*Examen critique des théories protestantes de la formation du catholicisme*, au *Marcionisme*, à la *Fin du Judeo-christianisme.*

Le premier chapitre nous montre pour ainsi dire ce que le christianisme naissant n'est pas, les autres nous apprendront ce qu'il est. Le christianisme n'a pas été directement l'héritier des églises juives de la Dispersion : le judaïsme de la Dispersion ne formait pas une église. D'ailleurs dès l'an 64, la distinction entre le christianisme et le judaïsme

Digitized by Google

est officiellement reconnue. Le christianisme n'est pas davantage un mouvement purement spirituel, ni une fraternité d'amour et d'assistance, ni une organisation fondée sur le mode des collèges païens, c'est une religion de cités, il réalise dès le commencement, la belle définition qu'en donnera plus tard TERTULLIEN : « *Corpus sumus de conscientia religionis, et disciplinae unitate, et spei fœdere.* » C'est là le phénomène catholique, qu'aucune proscription ne peut dissoudre, quel en est le vrai principe ? C'est l'apostolat, principe d'autorité et d'unité posé par le Christ lui-même.

Après avoir relevé dans l'Église naissante le principe d'autorité, l'auteur va saisir maintenant dans l'organisme chrétien primitif l'idée et la réalité de société. Tous les éléments, présents dès l'origine, vont aller en se précisant petit à petit, dans l'enseignement des apôtres, dans les écrits de l'âge apostolique, dans la littérature postérieure. Irénée est le théoricien du catholicisme, mais ses thèses ne sont pas neuves : il n'y a guère d'élément de sa théorie qui ne date d'avant lui, et les principes qu'il fait valoir sont les principes organiques qui obscurément ou explicitement, informent depuis le premier jour le christianisme de la gentilité. La synthèse d'Irénée n'est pas le produit de la réaction contre le gnosticisme, c'est bien plutôt la gnose qui est une formation hétérogène à l'Église et une réaction contre elle. Symbole de foi, épiscopat, canon du Nouveau Testament, primauté romaine, ces institutions dont on veut faire autant de coups d'état perpétrés obscurément par l'Église romaine, apparaissent à l'historien comme des principes posés d'abord et dont le développement harmonieux a la continuité propre au développement d'un organisme, qui, une fois créé, grandit selon sa loi (p. 276). S'il en est ainsi, l'on peut dire, sans vouloir pour cela diminuer le moins du monde l'intérêt ou l'importance des questions traitées dans les chapitres suivants, qu'avec Irénée, la partie est gagnée ou à peu près.

Toute la démonstration fortement charpentée par Mgr Batiffol manquerait évidemment de base, si, comme on le prétend, il existe entre Jésus et les apôtres un fossé qui n'a pas encore été franchi et ne saurait l'être. Aussi l'*excursus* « *L'Église dans l'Évangile* » a-t-il pour but d'établir que l'institution de l'Église se rattache au Christ lui-même. L'auteur y démontre contre Loisy qu'il y a place pour l'Église dans l'enseignement du Christ, et contre Harnack, que la notion d'Église visible se rencontre en fait dans l'Évangile. Il y traite spécialement du fameux texte de *Matthieu XVI, 18-19*. La notion du royaume n'est pas exclusivement apocalyptique, elle représente aussi des réalités présentement saisissables. L'Église ne se confond pas avec le royaume. Au troupeau formé par le Christ est réservé le royaume futur, mais on ne peut lui dénier la possession présente des réalités invisibles du royaume : il en tient déjà les prémices. L'Église est comme la forme du royaume. Ne sont-ce pas là des conceptions très voisines de celles de saint Paul, distinguant la justice présente, le don de l'Esprit, des biens futurs que cette justice nous donne le droit d'espérer ?

Digitized by Google

A vrai dire, nous aurions voulu voir cette note si importante sur l'*Église dans l'Évangile*, constituer le premier chapitre du volume. Le plan n'en aurait pas souffert. Après l'Église dans l'Évangile, l'Église à l'âge apostolique, et l'on aurait pu examiner alors ses rapports avec le judaïsme de la Dispersion et les groupements similaires du paganisme.

Nous ne ferons pas ici l'éloge de la science de l'auteur. Rien ne lui échappe, les notes sont une mine de renseignements précieux. Mgr Batiffol domine véritablement son sujet : il s'était d'ailleurs préparé à cette vue d'ensemble depuis longtemps par des études diverses publiées sur des points particuliers de la synthèse qui paraît aujourd'hui. Qu'il nous suffise de rappeler ses articles sur l'Église naissante et le judaïsme de la Dispersion, sur l'Apostolat, son ouvrage sur l'Enseignement de de Jésus. etc. L'exposé est méthodique et clair : on passe en revue les textes et les faits, puis on en tire les conclusions. Afin de mieux dégager la vérité, on soumet d'ordinaire à un examen critique les différentes théories avancées, pour arriver enfin à la seule explication acceptable et prouvée : la solution catholique.

A l'encontre de l'artiste, qui n'arrache au marbre son secret qu'après l'y avoir au préalable déposé, l'historien véritable ne fait exprimer aux textes que ce qu'ils contiennent, et son talent consiste précisément à leur faire dire tout ce qu'ils savent, et à reconstruire au moyen de cette science fragmentaire, un tableau d'une période, revisable assurément dans ses détails, mais approchant cependant et fidèle dans ses grands traits. C'est ce tableau de l'Eglise primitive que Mgr Batiffol a voulu esquisser. Et chose surprenante assurément, il y est parvenu en ajustant pour ainsi dire des croquis partiels dessinés par des auteurs protestants. C'est là une preuve, et du coup d'œil de maître de l'auteur, de son œil de chercheur, comme dirait M. Harnack, et aussi de la vue imparfaite, obscure et inconséquente qu'ont de l'Église ceux qui ne la contemplent que du dehors et souvent à travers quels préjugés ! D'ailleurs, si l'auteur ne manque jamais de souligner les points de contact avec les savants qui ne partagent pas ses croyances, il s'applique tout autant à mettre en relief les divergences, soit d'une façon indirecte en faisant jaillir de l'examen des faits la vraie doctrine, soit d'une façon directe dans des excursus consacrés spécialement à l'exposé et à la critique des théories adverses.

Il serait étonnant que dans une semblable accumulation de textes, tout fût également minutieusement contrôlé, scrupuleusement étudié. Sans toucher aux lignes maîtresses, sans affaiblir les conclusions générales, certaines affirmations de détail peuvent être discutables et seront discutées. Le chapitre sur l'apostolat nous a paru assez obscur. Il ne nous apparaît pas clairement que saint Paul ne considère jamais l'apostolat comme un charisme, comme un don de l'Esprit. Nous serions porté à croire au contraire qu'à côté de l'apostolat des Douze auxquels il s'assimile, Paul connaît une notion charismatique de l'apostolat. C'est l'impression que laissent des

Digitized by Google

textes comme 1 Cor. XII, 28-30, comparés à 1 Cor. XII, 4-12. Rom, XII, 6 ss. etc. — A propos du fameux texte de Gal I, 18, 19 : ἕτερον δὲ τῶν ἀποστόλων οὐκ εἶδον, εἰ μὴ Ἰάκωβον τὸν ἀδελφὸν τοῦ κυρίου, l'auteur dit d'une façon trop catégorique (p. 59) : « L'expression de saint Paul ne laisse aucun doute que Jacques soit du nombre des apôtres. » C'est le seul endroit qui nous renseignerait sur l'apostolat de Jacques, frère du Seigneur : l'auteur admet avec nous qu'il faut le distinguer probablement de Jacques, fils d'Alphée, l'un des douze. La locution εἰ μὴ, n'a pas toujours le sens de *nisi*, elle a quelquefois aussi celui de *sed*. Enfin, l'on comprendrait que Paul pour faire preuve d'une entière sincérité, pour ne pas avoir l'air de cacher une visite à un personnage aussi important aux yeux des Judaïsants que Jacques, frère du Seigneur, l'ait mentionné bien qu'il ne fût pas apôtre.

Nous ne comprenons pas bien, comment le christianisme primitif, resté juif d'observance, ait pu courir le grand risque d'être résorbé par le Judaïsme (p. 70). Le cadre extérieur des deux religions pouvait être resté à peu près le même, mais l'esprit devait être tout autre. Quelle différence, en effet, ne devait pas introduire entre ces deux religions, — encore qu'elles attendissent toutes deux le retour glorieux du Christ, — d'un côté la foi au messie à venir, de l'autre la foi au messie venu, avec toutes les révélations dont ce premier avènement avait été accompagné !

Les « *éléments du monde* », dont parle saint Paul à diverses reprises, dans ses Épîtres, sont, d'après Batiffol (p. 118), les erreurs populaires des gentils. Il se rapproche ainsi de l'interprétation remise en vigueur par Prat *(Théologie de S. Paul, p. 252)*, d'après laquelle « les éléments du monde » signifient les doctrines élémentaires comme l'alphabet (στοιχεῖα) qu'on enseigne aux enfants. Cumont *(Les religions orientales dans le paganisme romain, p. 248)* nous paraît plus près de la vérité en disant : « Tous les écrivains sont d'accord avec Firmicus Maternus pour reconnaître que les païens adorent les *éléments*. Par là on n'entendait pas seulement les quatre substances simples dont l'opposition et les mélanges produisent tous les phénomènes du monde sensible, mais aussi les astres et en général les principes de tous les corps célestes ou terrestres. » Nous irions même plus loin et nous dirions que dans saint Paul au moins, les éléments du monde désignent des êtres personnels, supra-terrestres, présidant au cours des astres et aux divisions du temps.

Dans son ouvrage sur les *Anciennes Littératures chrétiennes (Littérature grecque*, p. 92), l'auteur ne se prononçait pas sur l'attribution des deux derniers chapitres de l'*Épître à Diognète*. Aujourd'hui il semble rejeter l'opinion de ceux qui revendiquent le fragment pour Hippolyte, et conjecture avec Lightfoot que nous pourrions bien avoir ici deux pages authentiques du célèbre Pantène (p. 214).

Dans cette troisième édition, Mgr Batiffol répond brièvement aux quelques critiques faites par Harnack dans la recension, d'ailleurs si

Digitized by Google

élogieuse, qu'il a donnée de l'*Église naissante (Theologische Literaturzeitung, 16 janvier 1909)*. Il nous montre que ces critiques ne sont ni neuves, ni imprévues; qu'elles ne sont somme toute qu'une affirmation nouvelle du point de vue protestant en face du point de vue catholique et il laisse au lecteur le soin de décider de quel côté est l'étude la plus soumise aux faits. Entretemps l'auteur a complété aussi ses références. Il a tenu compte pour autant que son sujet le comportait, du beau livre du P. Lagrange sur *Le messianisme chez les Juifs*. Il a signalé (p. 113), autant pour en faire ressortir la complète invraisemblance, que pour y voir un curieux symptôme de réaction contre la théorie de Resch, l'hypothèse de Kreyenbuhl relative à l'origine de *Mat. XVI, 17-19* (dans la *Zeitschrift für neutestam. Wissenschaft*, 1907, p. 163-189). Mais nous voudrions surtout relever ici deux notes nouvelles, se rapportant toutes deux au fameux texte d'Irenée (III, 3, 2) sur l'Église romaine : *Ad hanc enim Ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quae est ab apostolis traditio*. On s'était demandé déjà si le mot *principalitas* de la version latine, ne rendait pas le grec αὐθεντία, dans ce sens que l'Église romaine est plus authentique qu'aucune autre Église, ayant été fondée par les deux plus glorieux apôtres, Pierre et Paul. Cette conjecture reçoit une nouvelle recommandation du fait que le mot αὐθεντία, comme l'a démontré Deissmann *(Licht vom Osten*, p. 56) signifie aussi pouvoir, domination. *I Tim. II, 12* emploie αὐθεντεῖν avec ce sens très remarquable (p. 252).

L'incise « *In qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quae est ab apostolis traditio* » n'avait reçu jusqu'ici aucune interprétation satisfaisante. Batiffol, après Harnack, Duchesne et Funk, rapporte *in qua* non pas à l'Église romaine, mais aux églises autres que la romaine. Il voyait dans l'interprétation traditionnelle de *in qua*, défendue encore par Bardenhewer, cette difficulté qu'on ne peut pas dire que la tradition apostolique a été conservée dans l'Église romaine par les églises autres que la romaine. On pourrait répondre à cette objection que *in qua* dans S. Irénée pouvait très bien avoir le sens de *per quam*. Mais quoi qu'il en soit, il n'y avait plus lieu, nous semble-t-il, de faire mention de cette difficulté dans la 3e édition (p. 251), puisque l'auteur admet la correction suggérée par Dom Morin *(Revue bénédictine*, 1908, p. 515-520). Le savant bénédictin a mis en pleine lumière que *sunt undique*, dans l'incise qui nous occupe, est une erreur de copiste : ces deux mots tiennent la place d'autres qui désignaient les chefs de l'Église *(praesunt, sunt undecim ?)*. Dès lors, plus rien ne s'oppose à ce qu'on rattache *in qua* à l'Église romaine et le texte ainsi compris rend un hommage plus éclatant encore à la primauté de l'Église romaine et au rôle des évêques dans la conservation de la doctrine apostolique.

Mais ce ne sont là que des imperfections de détail, et nous sommes

Digitized by Google

convaincu, que si l'ouvrage de Mgr Batiffol est capable de donner aux églises errantes la nostalgie de l'unité et aux chrétiens sans église l'intuition de la vraie foi, il donnera surtout aux fils dévoués de l'Eglise romaine, un grand sentiment de réconfort et de joie, dans la possession plus sereine et plus consciente de la véritable tradition apostolique.

É. TOBAC.

L. DUCHESNE. *Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne,* 4e édit. Paris, A. Fontemoing, 1908. In-8, VIII-568 p.

Il est superflu de faire connaître aux lecteurs de la RHE l'excellent ouvrage dont nous venons de transcrire le titre. Contentons-nous de rappeler qu'il y a quelques mois une quatrième édition en a paru. Les matières traitées et leur disposition sont restées les mêmes; en quelques endroits un complément a été ajouté, une nouvelle publication signalée; la modeste préface de la première édition figure toujours en tête. Comme il est juste, la célébration du saint Sacrifice, la liturgie par excellence, occupe une grande partie du volume : la manière de célébrer les saints mystères dans les différentes Églises de l'Orient, ensuite l'usage romain et l'usage gallican, les formules et les livres en usage, l'analyse des formulaires conservés, la restitution de la messe ancienne en Occident, tels sont les chapitres principaux se rapportant à cette matière. Viennent ensuite des études sur les fêtes chrétiennes, sur différents sacrements, sur des usages ecclésiastiques. Tous les rites ne sont pas examinés, mais cependant que de renseignements sur une foule de problèmes ! Une centaine de pages, en appendice, offrent des documents importants pour l'étude du culte. Si ces documents ne sont pas, pour la plupart, inédits, ils ne sont cependant pas facilement accessibles.

Aucun historien ne s'occupera de l'histoire de la liturgie latine sans s'informer d'abord de l'état de la question en examinant le livre de Mgr Duchesne, mais il est à souhaiter que cet ouvrage se répande largement dans le clergé : celui-ci y puisera certainement l'amour et le respect que l'auteur porte aux cérémonies du culte. « Ces rites », dit-il dans la préface, « sont doublement sacrés, ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Église ; mais ils n'auraient pas à nos yeux cette auréole, qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles on a prié ainsi. Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules ! »

H. DE JONGH.

Digitized by Google

E. G. CUTHBERT F. ATCHLEY. *A history of the use of incense in divine worship.* (Alcuin Club collections, t. XIII.) Londres, New-York, Bombay et Calcutta, Longmans, Green et Cie, 1909. In-8, XXIX-404 p. et 52 pl. L. 3.

Le travail dont nous rendons compte ici, est attendu depuis 1907 (RHE, t. VIII, p. 861). Il forme le treizième volume de la collection de l'Alcuin Club. Son auteur le présente comme le résultat de simples recherches historiques, occasionnées par les vives controverses qui s'élevèrent dans l'église anglicane sur l'usage de l'encens et des lumières liturgiques, « two unimportant and comparatively trivial ceremonies. »

Il est précédé d'une préface (p. III-X), d'une table des matières (p. XI-XII), et de cinquante-deux planches avec légende explicative (p. XIII-XIX). Il se divise en deux parties.

La première partie : *Non-christian uses of incense* (1-77) étudie l'usage de l'encens dans les religions des peuples orientaux, Égyptiens, Babyloniens, Assyriens, Perses, Indiens et Juifs, puis dans celles de la Grèce et de la Rome païennes. Elle se termine par l'exposé théorique des conclusions de l'auteur. Antérieurement au christianisme on employait l'encens : 1) comme sacrifice à la divinité ; 2) comme moyen de repousser les mauvais esprits ; 3) comme sacrifice à l'ombre d'un défunt ; 4) comme symbole d'honneur envers les vivants ; 5) comme accompagnement des fêtes et réjouissances publiques ; 6) comme parfum rafraîchissant dans les banquets ou cérémonies analogues.

La seconde partie : *Christian uses of incense* (p. 79-372) traite, sans ordre bien déterminé, de l'usage de l'encens dans les trois premiers siècles du christianisme ; de ses divers emplois liturgiques, à certains jours spécialement, en Orient comme en Occident ; de l'approvisionnement de l'encens ; de l'encensoir ; des lumières liturgiques ; de l'usage de l'encens sous les règnes d'Éduard VI et Élisabeth. L'auteur termine cette partie en concluant que l'usage de l'encens n'est pas une nouveauté introduite par l'Église, mais qu'il faut en chercher les origines en dehors de la religion chrétienne, où la raison fondamentale de son adoption fut son agréable parfum. C'est d'ailleurs là la thèse que l'auteur avait posée *a priori*.

L'étude se clôt enfin par un appendice : *Rules for censing from various rites* (anglais) (p. 373-388), par des addenda et corrigenda (p. 401-403) et par un index sommaire (p. 403).

Nous n'avons pas la prétention d'examiner à fond et dans tous ses détails un travail d'une érudition aussi vaste et de tant de valeur. Bien qu'il eût pour objet un rite insignifiant, il devait en effet s'étendre sur trois parties du monde et remonter jusqu'aux temps préhistoriques. Nous examinons seulement quelle application l'auteur a faite des règles de la critique historique.

Recueillir toutes les pièces d'information et les mettre à pied d'œuvre exigeait un travail considérable. Sans une compétence presque inacqué-

Digitized by Google

rable, il était impossible de vouloir partout remonter aux sources ; il fallait, pour bien des points, s'arrêter aux travaux de seconde main. L'auteur a consulté les ouvrages les plus sûrs pour les religions orientales. Pour la religion juive, il nous semble rejeter à tort la valeur historique d'une partie de l'hexateuque, et accorder au contraire trop d'autorité aux données du *livre des jubilés* sur Adam et Enoch. Pour ce qui concerne la Grèce et Rome, nous aurions préféré voir citer, au lieu de plusieurs éditions et ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles, les publications plus récentes qui les ont remplacés. L'auteur n'aurait-il pas eu aussi avantage, pour la littérature patristique, à ne pas s'en tenir aux anciennes éditions, comme celles d'Anvers (1589) et d'Oxford (1682), à propos de saint Cyprien, ou celles de Leyden (1654) pour Sulpice Sévère, mais à se reporter également aux nouvelles publications de Vienne et d'Allemagne, tant pour les sources que pour les travaux historiques ? Sans parler des travaux de Probst et de Thalhofer, le simple article de Krieg dans la *Real-Encyklopädie der christlichen Altertümer*, par F. X. Kraus : *Weihrauch*, par exemple, aurait prémuni M. A. contre certaines erreurs. Krieg avait déjà insinué quelle était la valeur du *testamentum Ephraemi*, et comment il fallait l'interpréter (cf. aussi Duval, *La littérature syriaque*, pp. 336 et suiv. Paris, 1900). Un passage authentique du même saint Éphrem concernant l'usage de l'encens dans le culte chrétien au IVe siècle fut signalé par Bickell dans son édition des *Carmina Nisibena* (Leipzig, 1866). Ce passage se trouve dans le carmen XVII, vers. 4. En note M. Bickell fait remarquer que M. Drey (*Neue Untersuchungen über die Constitutionen und Canones der Apostel*, p. 367-70. Tubingue, 1832) avait nié cette interprétation. Nous tenons à rendre justice à la compétence de M. A. pour les travaux liturgiques. La sympathie particulière qu'il paraît témoigner à Claude de Vert ne lui aura pas fait oublier, pensons-nous, ce qu'on en disait naguère : qu'il était un esprit subtil, de beaucoup de mémoire, mais de peu de jugement et d'une érudition très limitée, qu'il était doué d'un esprit étroit et systématique, et qu'il procédait par *a priori*, au lieu de suivre la vraie méthode historique.

Quant à l'interprétation des sources, nous attirons surtout l'attention du lecteur sur le § V de la première partie du livre, qui traite de la religion juive. Nous ne saurions suivre M. A. dans les conclusions de l'école grafienne, qu'il admet comme établies. Voici ces conclusions : le tabernacle du désert, le culte dont il était le centre et l'autel de l'encens en particulier n'ont jamais existé, mais ont été inventés par l'imagination des écrivains de l'école sacerdotale projetant dans le passé les idées et usages de leur propre époque. Avant la construction du temple de Salomon, les Israélites n'avaient d'autre culte que celui des « hauts lieux », où s'offraient tous les sacrifices, où se célébraient les sabbats, les néoménies et autres fêtes (p. 29). A cette époque on ne trouve aucune mention de l'encens comme matière de sacrifice à Iahvé. Quelques siècles plus tard, il apparaît dans Isaïe (43, 23-24), mais ni dans les prophètes du VIIIe siècle, ni dans les anciens livres

Digitized by Google

historiques, il n'est fait allusion à son emploi dans le culte. L'auteur fait remarquer que la version anglaise de la bible traduit par « incense » deux mots hébreux différents : lebhônâch (λίβανος) = gomme d'encens, et ketôreth = fumée. Ce second mot se trouve employé pour la première fois, avec le sens d'encens, dans la curieuse description d'un mystère païen accompli par les Israélites (Ezech. 8, 11). La première mention de l'encens dans le culte israélite se trouverait dans Jérém. 6, 20. L'auteur interprête naturellement dans le sens le plus littéral et le plus absolu le fameux texte de Jérémie 7, 21-22, et il en conclut que les prophètes étaient opposés au culte extérieur et au formalisme des sacrifices et des holocaustes qui n'avaient jamais été prescrits par Iahvé.

Pour le procédé synthétique enfin, M. A. affirme *a priori* : « It is reasonable to suppose that the use of incense amongst christians did not arise de novo, but that it was derived from, or at least suggested by similar usages among the religions which the church once for all surpassed and replaced ». Il s'appuie sur cette argument tiré de l'Ecclésiastique, 1, 10 : « Y a-t-il jamais une chose dont on dise : Vois, c'est nouveau ! »

Sans vouloir diminuer le mérite incontestable du travail de l'auteur, nous nous demandons s'il est toujours légitime de conclure *a priori* de la ressemblance de deux institutions à leur filiation immédiate. Certaines institutions chrétiennes ont pu tirer leur origine d'institutions juives ou païennes, adoptées par l'Église comme un moyen de faire plus facilement accepter la foi nouvelle, en les transformant conformément à cette foi. Mais d'autres ne doivent-elles pas leur ressemblance avec celles des autres religions simplement à un symbolisme commun, ou à des raisons communes de nécessité, d'utilité ou de bienséance ? Beaucoup d'institutions, en effet, d'ordre purement pratique au début, s'incorporèrent peu à peu aux rites cultuels ; elles en reçurent une signification mystique, qui devint pour elles un gage de persistance dans leur forme primitive ou dans quelque transformation.

Afin de déterminer plus sûrement les origines de l'usage de l'encens, nous aurions d'abord, par une marche rétrogressive, établi et classé systématiquement toutes les données qu'il nous aurait été possible de recueillir, en Orient comme en Occident, sur cet usage dans le culte chrétien, aux différents époques de l'histoire ; nous aurions fixé, d'après les textes liturgiques, ses différents symbolismes. Alors seulement, appliquant la méthode comparative, et tenant compte des remarques que nous venons de faire, nous aurions cherché ce qu'il pouvait y avoir de commun, en cette matière, entre les rites de la religion chrétienne et ceux des autres religions. Si nous ne nous trompons, le travail déjà si méritoire de M. A. aurait encore gagné en ordre et en logique à suivre ce système. Peut-être aurait-il abouti à d'autres conclusions, souvent moins *a priori* et partant plus scientifiques.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, les liturgistes doivent être reconnaissants envers M. A. du service qu'il leur a rendu, en enrichissant

Digitized by Google

l'histoire de données nouvelles aussi précieuses que nombreuses. Pour notre part, nous tenons à reconnaître encore une fois le mérite de son travail, et nous le faisons, pensons-nous, d'une façon d'autant moins suspecte que nous avons franchement exposé les réserves que des divergences de principes nous obligent à mettre dans notre éloge.

C. MOHLBERG, O. S. B.

P. F. KEHR. *Regesta Pontificum Romanorum.* Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi congessit. T. III. *Etruria.* T. IV. *Umbria, Picenum, Marsia.* Berlin, Weidmann, 1908-1909. In-4, LII-492 et XXXIV-306 p. M. 16 et 12.

M. P. F. Kehr, directeur de l'Institut historique prussien à Rome, continue rapidement la revision (en fait, il nous donne une œuvre originale), pour ce qui concerne l'Italie, des *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé, Kaltenbrunner, Ewald et Lœwenfeld. Commencée en 1906, sous les auspices de l'Académie royale de Gœttingue, la publication de l'*Italia Pontificia,* début d'une vaste entreprise, vient d'atteindre son quatrième volume : rien d'étonnant, si l'on se rappelle que le travail avait été soigneusement préparé par de longues recherches et des études critiques de premier ordre (cfr RHE, 1902, t. III, p. 702 et suiv. et 1903, t. IV, p. 777 et suiv.).

Les lecteurs de la RHE connaissent la méthode de M. Kehr : les documents sont groupés d'après leur destination et par circonscriptions géographiques ; les regestes — préparés avec tout le soin imaginable — sont précédés d'une introduction, où l'on trouve une bibliographie des plus complètes, une courte mais substantielle notice sur le destinataire, avec indication des sources utilisées pour la confection des regestes ; enfin, d'excellentes tables, placées en tête de chaque volume, facilitent les recherches et corrigent les désavantages du classement suivi par l'auteur (1).

Le troisième volume — remarquable par l'abondance des matériaux — est consacré à l'*Etrurie,* comprenant douze diocèses (on voit ainsi quelles limites M. Kehr assigne à cette région) : Florence, Fiesole, Pistoie, Arezzo, Sienne, Chiusi, Savone (l'antique Suana), Grosseto (anciennement à Rosellae), Massa Marittima (autrefois à Populonia), Volterra, Pise et Lucques (2). Les actes pontificaux cités sont au nombre de 1501, parmi lesquels 754 connus par Jaffé, 98 faux et 911

(1) Cfr RHE, 1907, t. VIII, p. 333 et suiv. et 1908, t. IX, p. 750 et suiv.

(2) M. Kehr a fait rentrer dans le second volume toute la partie méridionale de l'*ancienne Étrurie,* avec les évêchés suburbicaires.

Digitized by Google

conservés in-extenso ; les documents authentiques vont de 443 à 1197. Parmi les faux, on remarquera surtout les nombreuses bulles adressées soi-disant à l'église cathédrale et à la cité de Pise, mais en réalité fabriquées au XVIIIe siècle par un insigne faussaire, Angelo Ottavio d'Abramo. A remarquer aussi tout particulièrement la place occupée 1° par la bibliographie de Florence (p. 5-6, petit texte) ; 2° par deux ordres importants, Vallombreuse et les Camaldules (voir surtout p. 83-96 et 171-185) ; 3° par Pise et ses rivalités avec Gênes, considérées au point de vue de l'histoire ecclésiastique (p. 316 et suiv.).

Le quatrième volume est divisé en trois parties : 1° *Umbria* (p. 1-113) avec les évêchés de Spolète (archevêché depuis 1821), Terni, Rieti, Narni, Amelia ou Ameria et Orvieto (sur lesquels on possède bien peu de renseignements), Todi, Foligno, Nocera (l'antique Nuceria Camellaria), Assise, Pérouse (archevêché depuis 1882), Gubbio (un des plus importants ; supprimé en 1725 et rétabli en 1818) et Città di Castello ; 2° *Picenum* (p. 114-230) avec les évêchés de Camerino (encore très étendu ; archevêché depuis 1787), Fermo (siège métropolitain en 1589), Ascoli-Piceno, Rimini, Pesaro, Fano, Senigallia ou Sinaglia, Ancône, Humana ou Umana (petit évêché, uni de bonne heure au précédent), Jesi, Osino (l'antique Auximum), Fossombrone (autrefois Forum Sempronii), Urbino (archevêché depuis 1563), Cagli (l'ancienne Callis) et Montefeltre (rattaché à Urbino en 1563) ; 3° *Marsia* (p. 231-232) avec les évêchés d'Aquila (archevêché depuis 1881), Marsi (siège épiscopal actuel : Pescina de' Marsi), Sulmo et Valve, Chieti (La Teate des Romains), Penne (l'antique Pinna) et Terano (dont les origines sont obscures). Au total, 34 évêchés se répartissant, d'une manière inégale, 753 actes pontificaux cités, allant de 353 à 1197 et parmi lesquels 355 sont connus par Jaffé, 444 conservés in-extenso, 147 originaux et 30 faux, parmi lesquels se trouve un produit du célèbre faussaire Cecarelli.

Les quatre volumes publiés des RPR forment une mine précieuse surtout pour l'histoire des ordres religieux, car l'auteur nous y révèle, entre autres, l'existence de monastères pour ainsi dire inconnus. Ils concernent l'Italie centrale ou les anciens États pontificaux proprement dits ; ils forment donc un groupe à part dans l'*Italia Pontificia* : d'où un *Index alphabétique général* (t. IV, p. 318-336), qu'on aurait pu détailler davantage, comprenant les noms des destinataires des *litterae pontificiae*. Une carte, dressée d'après le même principe que l'*Index*, eût rendu l'œuvre vraiment parfaite.

Les éloges, nombreux et autorisés, qui ont accueilli, en Europe et en Amérique, la publication de chacun des volumes des RPR, nous dispensent d'insister sur l'importance capitale et les mérites supérieurs du travail de M. Kehr, tandis qu'ils sont un précieux encouragement pour ce dernier et un hommage rendu à l'activité de l'Institut historique prussien.

F. Baix.

Digitized by Google

M. BESSON. ***Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle.*** Paris, Picard, 1906. In-8, XIX-253 p. F. 6.

Comme l'auteur nous en avertit dans sa préface, cette monographie n'est pas une histoire des origines ; c'est un simple recueil de matériaux. M. Besson a voulu uniquement « rechercher les noms des premiers évêques, leur ordre de succession, les textes anciens relatifs à leur épiscopat, les villes où ils habitèrent, l'église primitive dans laquelle ils réunirent leurs fidèles ». La période étudiée s'étend de la fin du IVe à la fin du VIe siècle. Ce n'est en effet que vers la fin du IVe siècle que le christianisme a jeté dans ces contrées d'assez profondes racines pour que l'organisation ecclésiastique ait pu s'y développer, et à la fin du VIe siècle, sous le règne du roi Gontran, les trois évêchés sont définitivement organisés. La période des origines est donc close.

M. Besson qui, dans sa préface, se réclame surtout des travaux de Duchesne, Maassen et Krusch, témoigne dans cette étude d'une connaissance complète et approfondie des sources, d'une critique judicieuse et éclairée, qui font de lui un digne disciple de ces grands maîtres de l'histoire. Aussi son travail, bien que restreint en des limites chronologiques assez voisines, est riche en résultats et établit un fondement solide pour une future histoire de ces évêchés. Le catalogue des évêques d'Octodure-Sion (381-585), de Genève (400-585) et de Windisch-Avenches Lausanne (517-594) résume les principales conclusions de ce travail. Dans un appendice (p. 210-227) l'auteur traite des origines de Romainmôtier.

M. VAES.

L. M. HARTMANN. ***Geschichte Italiens im Mittelalter.*** T. III. 1re partie : ***Italien und die fränkische Herrschaft.*** (Allgemeine Staatengeschichte. I. Geschichte der europaeischen Staaten, éd. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) Gotha, F. A. Perthes, 1908. In-8, IX-309 p. M. 8.

En présentant ici en 1904 les trois premiers volumes de l'œuvre de M. Hartmann (RHE, 1904, t. V, p. 570-573), nous exprimions l'espoir de recevoir bientôt la continuation de cette magistrale histoire de l'Italie au moyen âge. Nous sommes heureux de pouvoir recenser aujourd'hui la première partie du tome III, depuis longtemps impatiemment attendue. Dans les volumes précédents, M. Hartmann avait successivement étudié la domination d'Odoacre (476-493), le royaume de Théoderic le Grand († 526), la séparation lente mais sûre de l'Italie de l'empire de l'Orient, la domination lombarde jusqu'à la fondation

Digitized by Google

de l'empire d'Occident par Charlemagne. Dans le présent volume, il passe en revue l'histoire de la domination franque depuis Charlemagne jusqu'à la mort de l'empereur Louis II (875).

On connaît le genre du travail et la collection à laquelle appartient l'ouvrage ; nous avons exposé ces points en parlant des volumes précédents dans le compte rendu déjà signalé. Rappelons que c'est une synthèse solidement bâtie, bien mûrie, appuyée sur l'étude personnelle des sources, auxquelles l'auteur renvoie fréquemment, et sur les conclusions des meilleurs ouvrages modernes.

Le volume présenté ici s'occupe avant tout d'histoire profane, mais nul n'ignore que l'histoire de l'Italie offre tout particulièrement un mélange intime et continu d'histoire profane et ecclésiastique, surtout à l'époque des empereurs carolingiens. Voici les chapitres qui constituent l'ensemble du tome III : ch. I. *Zustand und Verwaltung Italiens unter fränkischer Herrschaft* ; ch. II. *Die Anerkennung des Kaiserreiches ;* ch. III. *Folgerungen aus der Reichspolitik* ; ch. IV. *Zersetzung und Theilung des Einheitreiches* ; ch. V. *Die Eroberung Siziliens durch die Muselmanen* ; ch. VI. *Die Süditalienischen Staaten und die Sarazenengefahr* ; ch. VII. *Kaiser Ludwigs Glück und Ende.*

Sans nous arrêter à une analyse même succincte de ce travail bourré de faits, nous ne pouvons omettre de signaler rapidement les parties qui intéressent spécialement l'histoire ecclésiastique. En retraçant dans le ch. I les institutions de l'Italie sous la domination franque, le régime politique, social et économique — qui se différencie à peine du régime langobard par quelques nouveautés du gouvernement central — l'auteur parle des avoueries, de l'immunité, de la situation des biens d'église et consacre quelques mots aux rapports des souverains francs avec l'état pontifical au point de vue du droit public. Au ch. II, en étudiant les péripéties des négociations de l'empereur franc avec celui de Byzance au sujet de la reconnaissance, par ce dernier, de l'empire d'Occident, M. Hartmann est amené à consacrer des pages pleins d'intérêt à la situation politique, commerciale et religieuse de Venise. Nous y trouvons des détails sur le patriarchat de Grado et sa situation équivoque, due à l'extension de sa juridiction sur des territoires soumis aux Grecs d'une part, aux Francs d'autre part ; nous assistons aux querelles politico-religieuses qui troublèrent la cité des lagunes et à la translation du corps de saint Marc à Venise au début du IXe siècle, circonstance qui ne fut pas sans influence sur le transfert du centre ecclésiastique de Grado à Rialto-Venise.

Le ch. III contient l'histoire de l'administration de l'empereur Louis le Pieux, au point de vue de la domination franque en Italie. La lutte de Rome contre l'archevêque de Ravenne sous le pape Léon III († 816), l'élection d'Étienne IV et son voyage au-delà des Alpes, l'élection de Pascal Ier et le pacte conclu avec l'empereur, pacte qui rendit le pape effectivement souverain dans l'état pontifical, le couronnement de Lothaire Ier à Rome en 823 et la signification de cet acte, la lutte

Digitized by Google

des partis dans la ville éternelle sous Pascal Ier, l'élection d'Eugène IV (824) et la réorganisation de l'état pontifical au point de vue interne et au point de vue du droit public, la lutte dogmatique entre le pape et l'empereur et la victoire finale du premier dans la querelle des iconoclastes, voilà les principaux points qui intéressent le cadre de cette Revue.

Dans le chapitre suivant il y a moins à glaner pour l'histoire ecclésiastique : il contient la lamentable histoire des luttes de Louis le Pieux et de ses fils, du morcellement de l'empire qui suivit le sanglant « jugement de Dieu » de Fontanet (25 juin 841), et du traité de Verdun.

Le ch. V expose les progrès de l'Islam et notamment la conquête de la Sicile par les Musulmans, où Syracuse, Palerme, Messine tombèrent successivement au pouvoir des hordes sarrasines. Ici, comme M. Hartmann ne possède point l'arabe, c'est l'ouvrage de M. Amari *(Storia dei Musulmani in Sicilia)* et les traductions des sources arabes dans la *Bibliotheca arabo-sicula* du même auteur qui ont servi principalement de guide.

Une fois la Sicile conquise, les Sarrasins constituèrent un danger permanent pour le sud de l'Italie, sur lequel l'empereur Lothaire et son fils Louis prétendirent régner avec plus de force et plus de système que ce ne fut le cas pour leurs prédécesseurs. Le ch. VI est consacré à retracer la poussée en avant des fidèles de Mahomet, mais il contient en outre des pages destinées à mettre en lumière les rapports de l'empereur Lothaire et de l'état pontifical. L'élection du pape Serge II, le couronnement du fils de Lothaire, Louis II, à Rome, la surprise de Rome par les Sarrasins en 846 — hardi coup de main, qui révéla aux Romains et aux Francs épouvantés toute l'imminence du péril arabe —, la construction de la cité léonine, destinée à prévenir une nouvelle surprise et profanation de la ville éternelle, sous Léon IV (848) sont successivement passés en revue de front avec les événements politiques.

Le dernier chapitre est particulièrement intéressant. Il raconte le règne bienfaisant de l'empereur Louis II en Italie, ses luttes contre le particularisme local, ses efforts pour conjurer le péril arabe et surtout sa collaboration avec la papauté au point de vue politique. Nous trouvons aussi de bons renseignements sur l'affaire du divorce de Lothaire II, l'intervention de l'empereur Louis et l'énergique attitude du pape Nicolas dans ce douloureux conflit. Le chapitre finit par la mort de l'empereur Louis, emporté au milieu des sincères regrets de l'Italie, le 12 août 875.

Nous devons résister au plaisir de signaler les diverses questions particulières, dans lesquelles M. Hartmann apporte des jugements neufs ou des solutions différentes de celles de ses devanciers. Mentionnons toutefois les pages consacrées à caractériser Charlemagne dans la plénitude de son rôle politique (p. 82-87). Sans méconnaître les mérites de l'empereur, l'auteur ramène à sa juste mesure l'appréciation de son activité et des idées qui l'ont inspirée. Nous est avis que M. Hart-

Digitized by Google

mann a raison. Signalons aussi, entre autres exemples, que l'auteur admet l'authenticité certaine de la lettre écrite par l'empereur Louis II à Basile Ier de Constantinople en 871 (p. 306-307). Pour lui les raisons apportées par M. Kleinclausz contre l'authenticité de ce document ne suffisent point pour ruiner celle-ci et il admet les vues que M. Gay a exposées à ce sujet dans son livre *L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*. (Paris, 1904).

Comme dans les précédents volumes de son œuvre, M. Hartmann a rejeté après chaque chapitre les notes destinées a documenter l'exposé. On a critiqué ce système : nous ne voyons pas où en pourrait résider le grand inconvénient. Nous avons été surpris cependant de ne point trouver, parmi les travaux utilisés par M. Hartmann, ceux de Calmette, *La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve (843-877)* et du P. J. Pargoire, *L'Eglise byzantine de 527 à 847* (Paris, 1905). M. Hartmann n'a probablement pas eu l'occasion de connaître le travail de M. A. Vogt, *Basile Ier, empereur de Byzance (867-886) et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle*, paru la même année que le sien.

En somme, la première partie du tome III de la *Geschichte Italiens im Mittelalter* mérite tous les éloges que nous avons décernés aux volumes précédents. C'est une synthèse précise et claire, écrite en un style agréable et méthodiquement exposée. Nous attendons avec confiance la continuation de cette belle entreprise.

L. Van der Essen.

H. Quentin, O. S. B. *Les martyrologes historiques du moyen âge*. Étude sur la formation du martyrologe romain. (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) Paris, Victor Lecoffre (J. Gabalda et Cie), 1908. In-8, XIV-745 p. F. 12.

On sait que les martyrologes peuvent se diviser en deux classes bien distinctes : ceux du genre *hiéronymien* et ceux du genre appelé *historique*. Tandis que les exemplaires appartenant à la première série ne présentent qu'une simple liste de noms, les martyrologes historiques ajoutent aux noms des saints un résumé ou des extraits de leur passion, de leur vie ou des documents et traditions qui les concernent. Les martyrologes historiques du moyen âge sont bien connus. Ceux que dom Quentin étudie sont : les martyrologes de Bède, de Florus de Lyon, d'Adon de Vienne, de Notker le Bègue, d'Hermann Contract, de Wohlfard, moine de Herrieden, et d'Usuard. Ce dernier a repris tout l'héritage de ses prédécesseurs et, après avoir joui au moyen âge d'une

Digitized by Google

vogue à peu près universelle, a donné naissance aux notices et fini par former le fond du martyrologe romain actuel.

Il était sans doute d'un grand intérêt de rechercher comment le martyrologe romain d'aujourd'hui a profité des exemplaires médiévaux, mais une question bien plus importante, c'était la recherche des sources des martyrologes historiques du IXe siècle (Florus, Adon, Usuard, Notker, Hermann Contract, Wohlfard). En 1894 en effet, de Rossi déclarait, dans la préface de son édition du martyrologe hiéronymien, son impuissance à utiliser les martyrologes historiques tant que la critique n'en aurait pas été faite. L'année suivante, l'Académie des inscriptions et belles-lettres mit au concours une question dont la solution impliquait cette critique. Aucun mémoire ne fut présenté. Aussi bien l'œuvre que dom Quentin a livrée à la publicité n'a-t-elle point pour objectif de répondre à cette question de l'Académie (1) : elle constitue une sorte d'introduction préalable et nécessaire à l'édition même des martyrologes historiques du moyen âge, que le savant bénédictin prépare depuis de longues années.

Les conclusions auxquelles dom Quentin est arrivé au cours de ses recherches sont d'une importance capitale : elles mettent en vedette l'insuffisance de la critique et des éditions faites jusqu'à ce jour de ces martyrologes ; elles montrent que la thèse défendue par le bollandiste Du Sollier lors de son édition du martyrologe d'Usuard, au tome VI de juin des *Acta Sanctorum*, pour constituer un notable progrès sur l'étude de ses devanciers, n'en est pas moins à rejeter à la suite d'une étude directe des manuscrits. C'est là le grand avantage de l'étude de dom Quentin : négligeant la nombreuse littérature et les polémiques suscitées à propos des martyrologes, l'auteur est allé directement aux sources manuscrites. Le résultat, c'est qu'il est parvenu à trancher définitivement le problème de l'interdépendance des martyrologes historiques médiévaux.

On nous permettra dès lors d'analyser quelque peu en détail le contenu de ce magistral ouvrage. Après avoir exposé dans un premier chapitre l'état de la critique des martyrologes historiques (p. 1-16) et mis en relief que le nœud de la question à résoudre réside dans l'étude du martyrologe d'Adon et de ses rapports avec le « petit romain » et Florus de Lyon, dom Quentin commence par étudier dans le ch. II *le martyrologe de Bède le Vénérable* (vers 735).

Il s'agit de déterminer avant tout si le texte que nous possédons dans les éditions connues est bien celui de Bède ou si nous ne possédons que le martyrologe de Bède remanié par Florus de Lyon. Pour élucider cette question le recours aux manuscrits s'impose. Le R. P. nous donne la description des manuscrits qui se présentent comme

(1) On peut lire au sujet de cette question un intéressant article du R. P. Bruders, intitulé *Neue Forschungen über die Entstehungsgeschichte des römischen Martyrologiums*, dans la *Litterarische Rundschau für das katholische Deutschland*, 1909, col. 417 et sv.

Digitized by Google

contenant le texte authentique de Bède, et la fait suivre du classement des divers codices en deux familles distinctes. Il procède ensuite à l'analyse du texte, relevant d'abord les notices historiques contenues dans les deux familles de manuscrits, comparant ensuite, au moyen d'un tableau en deux colonnes, les simples mentions de saints qu'on trouve dans les deux classes de codices.

Connaissant ainsi d'une façon concrète le contenu du martyrologe, nous passons à l'analyse des notices historiques au point de vue de leur provenance, c'est-à-dire nous trouvons en regard le texte des notices historiques du martyrologe — rangées d'après l'ordre alphabétique des saints qu'elles concernent — et le texte des sources auxquelles Bède a puisé pour composer son œuvre. L'auteur signale consécutivement, au moyen de tableaux de comparaison, les emprunts faits aux sources *hagiographiques* (passions et vies), aux sources *littéraires* (S. Jérome, Pères, Dialogues de Grégoire le Grand, etc.), au martyrologe hiéronymien. L'on constate ainsi que, sur cent-quatorze notices historiques, Bède a eu recours à environ cinquante passions et gestes et à douze auteurs ecclésiastiques.

L'auteur examine ensuite la valeur des dates fournies par le martyrologe de Bède. Les simples mentions des manuscrits de la *première* classe reproduisent pour la plupart la date du martyrologe hiéronymien. Lorsque ce document fait défaut ou est contredit, il s'agit presque toujours de personnages de l'époque apostolique ou des saints orientaux : dans ce dernier cas, c'est avec le synaxaire de Constantinople que l'accord se fait presque complet. Les mentions propres aux manuscrits de la *seconde* famille dérivent au contraire principalement de livres liturgiques : cet apport est le résultat d'une collation du martyrologe de Bède avec un sacramentaire du type grégorien. Pour les notices historiques, on peut constater le soin de Bède à ne rien innover et à placer les saints auxquels il consacre une notice à la date qui leur est assignée par les documents qu'il utilise. Toutefois le martyrologe hiéronymien est le guide préféré de Bède.

Dom Quentin se demande enfin s'il possède, dans les manuscrits étudiés par lui, le texte authentique de Bède. A ce qu'il nous montre, l'archétype des manuscrits n'a été copié qu'après la mort de saint Boniface (755), mais l'aspect extérieur de l'ouvrage, les noms des saints, les dates, les auteurs exploités, la méthode selon laquelle sont exécutés les extraits, tout concourt à faire reconnaître dans le texte étudié l'œuvre authentique de Bède. Celui-ci s'est peut-être inspiré d'un autre martyrologe historique préexistant.

Dans le ch. III, dom Quentin étudie le martyrologe poétique publié par d'Achery au tome X de son *Spicilegium*. Ce martyrologe est ici étudié en rapport avec celui de Bède. Le bollandiste Du Sollier émit en effet l'hypothèse que ce morceau poétique représentait sommairement l'œuvre originale de l'auteur anglais et proposa de s'en servir pour débarasser celle-ci des additions reçues postérieurement de Florus

Digitized by Google

de Lyon. Après avoir, conformément à la méthode déjà signalée, décrit les manuscrits de ce martyrologe en vers, l'auteur donne une nouvelle édition du texte (pp. 123-126). Il n'a pas de peine à montrer que cette pièce, simple calendrier-obituaire de l'église d'York ou du monastère de Ripon, n'a aucun rapport ni avec Bède, ni avec le martyrologe de celui-ci.

Il n'en va pas de même d'un document que dom Quentin étudie au ch. IV : *le martyrologe lyonnais* du manuscrits latin 3879 de la bibliothèque nationale de Paris. Ce martyrologe dérive immédiatement de l'œuvre de Bède comme celui de Rhaban-Maur et le Pseudo-Florus publié par Papebroch. Ce dernier, comme l'établit le R. P., provient de Saint-Quentin, ou, tout au moins, il a été retouché et augmenté dans cette région : il n'entre pas en ligne de compte pour l'étude que s'est proposée l'auteur, pas plus que celui de Rhaban-Maur. Tous deux sont complètement en dehors de la ligne Bède-Usuard. Reste le martyrologe lyonnais déjà cité.

L'œuvre de Bède en forme le fond. Le travail du nouveau rédacteur a consisté, tantôt dans l'addition de nouvelles notices, tantôt dans le développement des notices préexistantes. Tout l'effort a porté sur la partie historique du martyrologe et notamment un passionnaire espagnol a été mis largement à contribution. Dom Quentin, au moyen du procédé des tableaux de comparaison déjà employé à propos de Bède, indique les œuvres hagiographiques et littéraires auxquelles le rédacteur du martyrologe lyonnais a puisé et signale les emprunts — fort nombreux — faits au martyrologe hiéronymien pour les simples mentions. Le rédacteur a ajouté à l'œuvre de Bède environ cent-trente notices ou mentions diverses et quinze fois il a complété une notice ou une mention de son prédécesseur. Au point de vue de la valeur des dates cette rédaction est bonne et l'auteur ne paraît pas avoir eu recours à l'arbitraire. La composition doit en avoir été faite à Lyon, avant 806.

Nous allons maintenant voir le martyrologe lyonnais s'augmenter, peut-être en une seule fois, de près du double, dans la région d'où il est originaire, puis continuer à s'accroître sans cesse jusqu'au jour où Adon le recueillera, le modifiera, l'augmentera encore pour enfin lui laisser son nom.

Au ch. V, dom Quentin donne la description et le classement des manuscrits qui représentent l'augmentation dont nous venons de parler. Tous ces manuscrits ont le même fond, constitué par la reproduction intégrale du martyrologe lyonnais, augmentée d'un nombre très considérable de nouvelles notices. Il ne s'agit toutefois pas d'un texte définitivement arrêté, mais d'un ouvrage en voie de formation. L'auteur distingue dès lors deux recensions qu'il appelle respectivement M et ET. Il étudie les ajoutes apportées par chaque recension au texte du martyrologe lyonnais et en recherche les sources, suivant la méthode signalée, dans les productions hagiographiques et littéraires et dans le

Digitized by Google

martyrologe hiéronymien. Ce dernier a été d'un usage constant. L'auteur ne l'a jamais utilisé d'une façon arbitraire, mais il a été souvent malheureux dans ses essais d'identification. Les recensions M et ET étudiées dans ce chapitre sont originaires de Lyon ou de la région de ce nom : M remonte au premier, ET au second tiers du IXe siècle.

Arrivé à ce point de son étude, dom Quentin se demande si l'une ou l'autre de ces recensions, qui ressemblent singulièrement à l'ouvrage d'Adon de Vienne, ne serait pas l'œuvre de Florus de Lyon, connue et utilisée par Adon et Usuard. La date de M et ET cadre parfaitement avec ce que l'on sait de la chronologie de Florus ; il est manifeste d'ailleurs que celui-ci a composé un martyrologe ; il paraît bien que les manuscrits de Florus utilisés par Wandalbert de Prüm, Adon et Usuard sont à identifier soit avec M, soit avec ET.

Aussi, comme conclusion de cette minutieuse enquête, l'auteur n'hésite pas à désigner sous le nom de martyrologe de Florus l'*ensemble* des recensions M et ET, en s'interdisant toutefois de viser à l'absolue exactitude. C'est pourquoi il a intitulé le ch. X, que nous venons de résumer : *Le martyrologe de Florus de Lyon.*

Le chapitre suivant traite l'importante question du *Vetus* ou *Parvum Romanum*. Dans la préface de son martyrologe, Adon déclare qu'il a employé, avec l'ouvrage de Florus, un autre martyrologe très ancien, envoyé autrefois de Rome à Aquilée par le pape à un saint évêque. Ce texte vénérable lui a été communiqué, à lui Adon, pour quelques jours, pendant un séjour à Ravenne et il a profité de l'occasion pour le transcrire.

Jusqu'ici, on n'était pas d'accord sur la date à assigner à ce vénérable document et de Rossi, Mgr Duchesne, M. Achelis et M. A. Dufourcq proposaient des dates variant de la première moitié du VIIe au début du VIIIe siècle. Il appartenait à dom Quentin de trancher la question d'une manière définitive et pour sûr retentissante. En examinant successivement les manuscrits qui contiennent le *Parvum Romanum*, le texte et ses rapports avec Florus de Lyon — sur 595 notices, 475 proviennent de ce dernier, — l'auteur démontre que loin d'être une pièce de haute antiquité, comme le prétend Adon, le *Parvum Romanum* n'est, pour le fond, qu'un dérivé de la recension ET de Florus, c'est-à-dire une composition postérieure à 848. En étudiant les changements de date injustifiés opérés pour le nouveau rédacteur, les sources qu'il exploite — elles se réduisent presque toutes aux *Gesta Martyrum* romains — et la méthode qu'il suit, dom Quentin réussit à montrer d'une façon péremptoire que l'auteur du *Parvum Romanum* est un faussaire, uniquement préoccupé de justifier les renseignements donnés par Adon dans la préface de son martyrologe concernant le « petit romain ».

Le ch. VII nous réserve la surprise de voir identifier le faussaire du *Parvum Romanum* avec Adon de Vienne lui-même. L'auteur étudie d'abord en lui-même le martyrologe d'Adon : il fait le relevé des manuscrits, l'analyse du texte, et consacre un examen des plus serrés

Digitized by Google

à l'étude des sources et de la méthode d'Adon pour la confection de son martyrologe. Il constate dans la méthode de graves défauts : identifications de saints sur une simple similitude de noms, localisations arbitraires, préoccupation de remplir les espaces vides du calendrier. De plus, on arrive à conclure que, loin de s'être livré à des recherches étendues, comme il le prétend, Adon s'est servi d'un passionnaire, qui repose sur la collection des *Gesta Martyrum* romains arrivée à un certain développement et qui a fourni les neuf dixièmes des textes utilisés par Adon. Enfin, dans un paragraphe intitulé : *Adon et le Petit Romain*, le sagace bénédictin démontre que ce faux, contemporain d'Adon, qui ne nous est parvenu que par l'entremise d'Adon, qui utilise exactement les mêmes sources qu'Adon, dont le but évident est de soutenir les inventions d'Adon, ne peut avoir pour auteur qu'Adon lui-même.

Inutile d'insister sur l'importance extraordinaire de ces conclusions : quiconque est quelque peu familiarisé avec la littérature martyrologique n'ignore pas le rôle qu'a joué le « petit romain » dans les préoccupations des érudits, la valeur qu'on lui a attribuée et la signification du martyrologe d'Adon pour le développement ultérieur de la tradition martyrologique. (Voyez nos remarques dans RHE, 1908, t. IX, p. 766; 1909, t. X, p. 101-102, 115-116.)

La fabrication du *Parvum Romanum* doit se placer, d'après dom Quentin, entre le moment où Adon mit au jour la première édition de son martyrologe et celui où il en donna une seconde édition légèrement augmentée. Et le mobile de la falsification? Adon ne veut glorifier aucune église au dépens des autres : il s'agissait pour lui de soutenir les affirmations contenues dans son grand martyrologe et d'éclipser tous ses concurrents par l'impeccabilité dans le choix des dates, la relation des traditions les plus anciennes, l'insertion des particularités d'origine soi-disant romaine.

Le martyrologe lui-même — non le « petit romain » — fut composé, non pas à Vienne, comme on le pense d'ordinaire, mais à Lyon, entre 850 et 859-860 : du moins la première édition. Il existe en effet trois éditions de l'œuvre : la première, composée à Lyon et qui probablement ne fut pas signée ; la seconde, contenant le nom d'Adon, une préface et le *Parvum Romanum*, rédigée probablement à Vienne ; la troisième, caractérisée par une longue liste de mentions d'origine viennoise, et à propos de laquelle on peut se demander si Adon lui-même s'en est personnellement occupé.

Pour compléter ce magnifique ensemble de recherches, dom Quentin consacre en terminant quelques mots aux dérivés directs du martyrologe d'Adon : celui d'Usuard (875), la recension adonienne des manuscrits utilisés par Mabillon et Giorgi pour leurs éditions et connue sous le nom de martyrologe d'Auxerre, celui de Notker le Bègue (840-912), celui d'Hermann Contract, celui de Wohlfard de Herrieden (avant 895).

Digitized by Google

Dans sa conclusion (p. 682 et svv.), l'auteur résume ses recherches dans un schéma très instructif des interdépendances des divers martyrologes historiques étudiés, en y ajoutant un mot sur la valeur et l'autorité respectives des principaux d'entre eux. Constatons que Bède, le martyrologe lyonnais et Florus méritent en général confiance. Quant à Adon, « il a exercé sur le développement martyrologique la plus regrettable influence » (p. 686). Par Usuard, tout l'héritage des précédents rédacteurs, bien et mal, pêle-mêle, y compris les inventions d'Adon, a pénétré partout au moyen âge pour aboutir finalement jusque dans le martyrologe romain lui-même. Avec raison dom Quentin insiste sur le caractère d'œuvre *privée* que présentent les martyrologes historiques, sans aucune intervention des autorités pontificale et épiscopale pour diriger le choix des compilateurs. Il conclut : « on voit par là qu'il serait aussi imprudent de s'appuyer aveuglément sur le Martyrologe Romain, héritier direct des martyrologes du moyen âge, que téméraire de rejeter sur l'autorité ecclésiastique la responsabilité des erreurs qu'il contient » (p. 689).

Il ne nous appartient pas de faire ressortir les qualités de l'œuvre de dom Quentin : l'analyse qui précède les aura suffisamment mises en lumière. Le travail est dédié « aux saints » parce qu' « il a été écrit avec le souci de leur honneur ». Il est à espérer que Dom Quentin trouvera les moyens de leur offrir à bref délai l'édition promise du texte même des martyrologes historiques du moyen âge.

L. Van der Essen.

A. M. Koeniger. *Quellen zur Geschichte der Sendgerichte in Deutschland.* Mit Unterstützung der Savignystiftung hrsg. Munich, J. J. Lentner (E. Stahl), 1910. In-8, xv-331 p. M. 7,60.

Nous avons eu l'occasion de présenter aux lecteurs de cette Revue le précédent travail de M. Koeniger, *Die Sendgerichte in Deutschland* (RHE, 1908, t. IX, p. 103-104), dans lequel l'auteur retraçait l'histoire des *Sendgerichte* ou tournées d'inquisition épiscopale en Allemagne du viiie au xie siècle.

Préparant la continuation de cette étude, M. Koeniger a vu la nécessité de recueillir de nouveaux matériaux dans des dépôts d'archives encore inexplorés à ce point de vue. L'abondance des documents trouvés au cours de cette exploration l'a engagé à réunir ces matériaux, à les compléter par les pièces déjà publiées mais dispersées dans des publications locales peu accessibles, et à les publier en volume séparé comme documentation préalable du tome II des *Sendgerichte*. C'est cette collection de textes que nous présentons ici.

Les documents se classent du xe à la fin du xviiie siècle. Ils

Digitized by Google

comprennent donc la seconde période de l'histoire de ces tournées d'information, allant du XIe siècle au concile de Trente, pendant laquelle ce pouvoir d'inspection et de jugement est délégué comme bénéfice à l'archidiacre, et la troisième période, depuis le concile de Trente, à partir duquel la situation privilégiée de l'archidiacre est abolie. C'est surtout dans les diocèses de Cologne et de Trèves que ces visites subsistèrent le plus longtemps et qu'elles accusent encore une certaine efflorescence au XVIe et XVIIe siècle.

L'auteur distingue théoriquement trois séries dans les matériaux qu'il publie : les *Weistümer* ou jugements coutumiers, les *Sendordnungen* retraçant la procédure et les cérémonies de la séance judiciaire ou les questions rentrant dans la compétence de l'institution, les *Sendprotokolle*. Les documents sont classés dans l'ordre alphabétique du nom des diocèses auxquels ils se rapportent : Bamberg, Brême, Cologne, Ermeland, Liége, Mayence, Metz, Munster, Paderborn, Poméranie, Spire, Trèves, Utrecht, Worms, et, en ordre subordonné, par série alphabétique des localités pour chaque diocèse. Les matériaux sont les plus nombreux pour les diocèses de Cologne, de Trèves et de Mayence et forment un total de cent-cinquante-deux pièces, rédigées en latin et en allemand.

L'édition est faite avec le plus grand soin ; elle est en tous points parfaite. Elle est pourvue d'une table des noms de lieux et de personnes et d'une table des noms de choses qui est en même temps un glossaire. Une liste des publications et travaux utilisés complète cette belle œuvre.

Il faut féliciter M. Koeniger de son entreprise : la riche collection de matériaux qu'il nous offre rendra les plus grands services aux historiens du droit et aussi à tous ceux qui s'occupent d'histoire sociale et d'histoire ecclésiastique : même la linguistique peut y glaner abondamment.

L. VAN DER ESSEN.

G. GROMER. ***Die Laienbeicht im Mittelalter. Ein Beitrag zu ihrer Geschichte.*** (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. 3e sér., fasc. 7.) Munich, Lentner, 1909. In-8, VIII-95 p. M. 2,40.

L'étude du Dr Gromer sur la confession faite aux laïques complète, en un certain sens, le travail du P. Schmoll récemment analysé dans cette Revue *Die Busslehre der Frühscholastik*, (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 97). En un peu plus de quatre-vingt pages, elle esquisse l'histoire de cette institution depuis ses origines jusqu'à sa disparition dans les temps modernes. Une série de chapitres parallèles envisage pour chaque période la théorie et la pratique.

Digitized by Google

Cet usage de la « confession laïque » fait son apparition, d'après le Dr Gromer, à un moment où le recul graduel des pénitentiels à tarif invite à voir dans la confession même une partie de l'œuvre satisfactoire. C'est au XIe siècle que l'auteur signale le premier témoignage, celui du chroniqueur Thietmar de Mersebourg (1016-1018). La théorie suit ici la pratique : elle apparaît dans le traité pseudo-augustinien si célèbre au moyen-âge *De vera et falsa paenitentia*. Puis, après les premiers essais spéculatifs qui se rattachent aux noms des Victorins, de Pierre Lombard, de Pierre le Chantre, ou des Canonistes de Bologne, l'on se met à discuter les rapports de cette confession avec l'absolution sacramentelle. L'école dominicaine, représentée par Albert le Grand et saint Thomas marque, dans l'exposé théorique, l'apogée de la « confession laïque »; une direction opposée est suivie par l'école franciscaine où se rencontrent Alexandre de Halès, Bonaventure et surtout Duns Scot. Tandis que la pratique reste favorable à la « confession laïque », les théories du groupe franciscain gagnent du terrain chez les dominicains. Habituellement l'on ne fait plus un précepte de cette confession, même *in articulo mortis ;* l'on ne veut y voir qu'un conseil. Le déclin s'accentue, théoriquement surtout, dans les siècles suivants; mais dans toutes les écoles, l'obligation du *Sigillum* ou du secret lie également le confesseur laïque. Les doctrines de Luther sur le sacerdoce universel de tous les fidèles portent préjudice à l'usage encore subsistant de la « confession laïque » : théoriquement, on ne tarde pas à la rejeter ; en fait, elle disparaît au XVIIe siècle.

Ce court résumé nous donne déjà une idée de l'intérêt des questions traitées ici par le Dr Gromer. Ajoutons-y que sa documentation est des plus abondantes, bien que les sources manuscrites n'aient pas été consultées comme dans le travail du P. Schmoll ; l'article du Dr Gillmann lui aurait ici rendu bon service. « Pour la fin du moyen-âge, par contre, il a interrogé nombre de traités de morale pratique difficilement accessibles. Sur tout l'ensemble, il nous donne des points de vue instructifs. Exposées en un développement historique continu, ses indications constituent une aide précieuse *zur Orientierung*, dans ce domaine trop peu déblayé.

Toutes les conclusions de l'auteur entraîneront-elles conviction ? Le Dr Gromer se rend trop bien compte des multiples problèmes rencontrés en cours de route pour avoir lui-même cette assurance. Sans doute, il est des chapitres, dans la seconde partie de l'ouvrage entre autres, qui sont concluants. D'autres demanderaient des retouches ou des modifications. Que la pratique de la « confession laïque » ait précédé la théorie, je veux bien le croire. Mais ici les problèmes chronologiques appelaient une discussion approfondie. La date du *Liber de vera et falsa paenitentia* devrait être mieux établie ; le récit transmis par Yves de Chartres *(Décret* I. 191) sous le nom d'Augustin, est emprunté à une collection canonique antérieure, la *Collectio Britannica*, et il faudrait examiner d'où celle-ci l'a tiré. Trop souvent, les sources originales et

Digitized by Google

les travaux de seconde main se juxtaposent avec une facilité qui n'éveille pas la conviction ; certains chapitres, comme ceux du début, qui contiennent néanmoins des affirmations importantes, laissent à désirer de ce point de vue. Les textes de Lea appellent un contrôle rigoureux et continuel ; l'on connaît la manière dont travaillait cet historien. Puis, théorie et pratique sont des termes qui à l'origine entraînent quelque confession et qu'il faudrait expliquer ; car, en fin de compte, d'où les débuts de la pratique sont-ils issus ? d'une croyance théorique à la nécessité de l'aveu ? d'une erreur ? d'une ignorance superstitieuse ? ne doivent-ils rien à l'influence des idées théoriques sur les devoirs des chrétiens par rapport à la pénitence ?

Un autre point où nous souhaiterions quelques améliorations, est celui de la valeur relative des écoles et des auteurs du moyen-âge. D'aucuns trouveront, et non sans cause, que l'opposition des écoles dominicaines et franciscaines, respectivement unifiées pour le problème en question, est fortement accentuée dans les pages du Dr Gromer ; déjà Pierre de Tarentaise pour ne citer qu'un nom, n'admettait pas cet enseignement en plein XIIIe siècle et la doctrine d'Alexandre de Hales est-elle bien à chercher dans l'édition imprimée ? La critique de Roger Bacon qui lui enlevait la paternité de la *Somme* n'est-elle pas confirmée par les travaux préparatoires des éditeurs de Quaracchi ?

Les grands courants de la théologie médiévale ne sont pas assez observés dans l'énumération des auteurs. Quelle attitude prend l'école occamiste dans la question ? S'abstient-elle de se prononcer ? L'on cherche en vain les noms d'Occam, de Pierre d'Ailly. Le défenseur de saint Thomas à la veille des temps modernes, Capréolus, n'est pas cité, pas plus que le carme Baconthorp et d'autres. Pour le XIIe siècle aussi, il y aurait lieu de mieux grouper les écoles, car les idées sur le mécanisme de la pénitence y sont souvent contradictoires.

Cette dissemblance même invite à placer les questions dans leur agencement organique. C'est ainsi qu'on eût été heureux de voir dans les *Videtur quod non* d'Albert, de Thomas, de Bonaventure et des autres, la rencontre des arguments opposés et les réponses qui visent l'adversaire contemporain. La théologie du Ministre du Sacrement n'apparait pas suffisamment représentée, tout comme les théories opposées de Scot ou de Thomas sur les parties essentielles de la pénitence ; tout cela aurait donné son cadre à l'exposé et mieux situé dans l'harmonie de l'ensemble la « confession laïque ».

Ces remarques sont dictées par la conviction où nous sommes des services que peut rendre l'ouvrage du Dr Gromer. Son livre, qui peut être perfectionné, apprendra beaucoup de neuf, corrigera beaucoup d'inexactitudes et facilitera les recherches dans le vaste domaine qu'il a si bien exploré.

J. DE GHELLINCK S. J.

Digitized by Google

C. EUBEL, O. M. Conv. ***Bullarii Franciscani epitome sive summa Bullarum in ejusdem Bullarii quattuor prioribus tomis relatarum addito Supplemento.*** Quaracchi, Collège Saint-Bonaventure, 1908. In-fol., 349 p. M. 25.

L'édition du bullaire franciscain fut commencée par le P. J. Sbaralea, O. M. Conv., en 1759. Il publia, dans l'espace de dix ans (1759-1768) les documents pontificaux intéressant les trois ordres franciscains, promulgués depuis Honorius III (27 août 1218) jusqu'à Boniface VIII (16 août 1302). Cette publication comprend quatre tomes parus successivement en 1759, 1761, 1765 et 1768. Le P. Annibal de Latera y fournit un supplément en 1780. Après plus d'un siècle d'interruption, le P. C. Eubel la reprit et l'augmenta de trois volumes parus en 1898, 1902 et 1904 et contenant les actes pontificaux accordés de Benoît XI à Martin V (1303-1431).

Bien des bibliothèques omirent de se procurer les tomes les plus récents parce qu'il leur était impossible d'acquérir les premiers, soit à cause de leur rareté, soit à cause de leur prix élevé. Cette situation, nullement favorable au progrès des études franciscaines, exigeait un prompt amendement. Mais comment s'y prendre? Une réédition des quatre premiers volumes ne semblait guère réalisable à cause des frais trop lourds qu'elle eût entraînés. Le vaillant travailleur qu'est le P. Eubel y a suppléé en composant un sommaire de tous les documents édités jadis par le P. Sbaralea, et un supplément où sont cités intégralement les décrets principaux, comme ceux qui exposent la règle respective des frères mineurs, des clarisses et des tertiaires. Il y a inséré, aussi plusieurs actes non publiés dans les éditions antérieures, trouvés surtout dans les archives secrètes du Vatican, dans celles du sacré couvent d'Assise, du couvent franciscain de Wurtzbourg et au monastère des clarisses à Brixen.

L'épitomé donne le résumé de 2210 documents. Parmi les inédits renfermés dans le supplément plusieurs présentent le plus haut intérêt. Mentionnons la bulle *Sicut olim* de Grégoire IX, recommandant au duc d'Autriche de protéger les frères mineurs de son territoire accusés faussement de violer le secret du confessionnal (p. 232, VI). Citons aussi celle d'Innocent IV, *Inter cetera*, datée de Lyon, 23 septembre 1245 : elle ordonne au ministre provincial d'Autriche de veiller personnellement ou par l'entremise de ses religieux à ce que l'argent mal acquis légué par les usuriers soit affecté à l'expédition des croisés en Terre Sainte ou à leur empire de Constantinople, si les personnes endommagées restent introuvables (p. 237, X).

D'autres se rapportent aux âpres controverses franciscaines sous Jean XXII. Renouvelant la restriction faite en 1311 au concile de

Digitized by Google

Vienne lors de la suppression des béguines vagabondes et frondeuses (1), ce pape mande, le 1er juin 1326, aux évêques de Lombardie et de Toscane de ne pas permettre qu'on inquiète les béguines de vie honnête, fréquentant l'église et respectant l'autorité ecclésiastique (p. 306, 2). Suivent plusieurs bulles concernant les peines prononcées contre Michel de Césène, le général rebelle des franciscains, l'antipape Pierre de Corbière et les frères mineurs partisans de Louis de Bavière. Le savant éditeur n'a pas oublié cette fois la triomphante *Sicut de his* du 6 septembre 1330, où Jean de Cahors annonce à la chrétienté la soumission de son antagoniste (p. 310, 9).

Sans doute beaucoup de ces documents ont déjà été édités soit par Martène et Durand dans le *Thesaurus novus Anecdotorum*, soit par Baluze dans ses *Miscellanea*, soit dans le *Cartulaire de l'université de Paris*, ou dans d'autres collections et travaux signalés par le P. Eubel. Mais celui-ci a le mérite de les rassembler et de faciliter ainsi leur utilisation. Il faut aussi reconnaître qu'il a apporté un soin minutieux à la rédaction des tables. Vient d'abord un index systématique des matières rangées d'après leurs rapports avec les trois ordres ; puis une table alphabétique des noms de personnes catalogués d'après le même procédé : d'abord ceux des franciscains, des clarisses et des tertiaires, ensuite ceux des personnes qui n'ont pas d'attaches avec la grande famille de saint François d'Assise. Les noms de lieux sont aussi énumérés de cette façon : les couvents des frères mineurs sont cités en premier lieu, puis ceux des pauvres dames, ensuite les autres noms mentionnés au cours du sommaire. Enfin le P. Eubel donne les *incipit* des lettres pontificales, classés d'après l'ordre alphabétique.

Sachons gré à l'érudit conventuel de ne pas avoir reculé devant cette fastidieuse besogne. Elle permet de se retrouver aisément dans son abrégé tout en donnant un relief appréciable aux renseignements de tout genre qu'il contient. Les noms de lieux sont généralement identifiés dans le texte seulement. On se demandera peut-être s'il n'aurait pas mieux valu de le faire à leur citation dans les tables. Les noms de personnes sont peut-être aussi un peu négligés à ce point de vue. Mais ces petites imperfections n'empêchent pas ce sommaire d'être un travail très méritoire. Il présente en effet ce double avantage de compenser dans la mesure du possible l'absence des quatre premiers tomes du bullaire et de compléter tous ceux déjà parus. C'est pourquoi on peut lui prédire, sans crainte de se tromper, le meilleur succès dans le monde scientifique.

F. CALLAEY, O. M. Cap.

---

(1) P. FREDERICQ, *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*, t. I, p. 167. Gand, 1889

Digitized by Google

A. G. LITTLE. *Tractatus Fr. Thomae vulgo dicti de Eccleston de adventu Fratrum Minorum in Angliam edidit, notis et commentario illustravit.* (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. VII.) Paris, Fischbacher, 1909. XXX-228 p. F. 8.

La Chronique de Thomas d'Eccleston, dont M. Little nous offre un texte soigneusement collationné sur les manuscrits et copieusement annoté, n'est pas une œuvre inédite. Elle fut publiée une première fois, non sans inexactitudes, en 1858, par J. S. Brewer (*Monumenta Franciscana*, t. I, « *Rolls series* ») d'après les mss. XVI, K. 4 de la cathédrale d'York et Cotton Nero A. IX du British Museum de Londres; en 1882, M. R. Howlett eut la bonne fortune de rencontrer dans les papiers de Sir Charles Isham à Lamport Hal un troisième manuscrit, malheureusement fragmentaire et aujourd'hui disparu, dont il publia le texte dans le tome II de la même collection. En 1885, les Pères Franciscains de Quaracchi donnèrent la chronique dans le premier volume de leurs *Analecta Franciscana*, en utilisant exclusivement les éditions précédentes; dès 1890 M. Little en signala les nombreuses imperfections dans l'*English historical review* (t. V, p. 754). Enfin, en 1888, Liebermann réédita des fragments du *De adventu* dans les *Monumenta Germaniae historica (Scriptores*, t. XXVIII), en collationnant de nouveau les mss. Cotton et York. — L'édition Little l'emporte-t-elle sur les travaux que nous venons d'énumérer? Incontestablement oui, car, outre qu'il a profité des publications de ses devanciers, le distingué professeur de Manchester a utilisé, en même temps que les mss. précités, un codex Phillipps 3119, qui n'est pas sans avoir une parenté étroite avec le ms. Cotton-Lamport et auquel on n'avait pas eu recours jusqu'ici. Aussi le texte de la nouvelle édition est établi avec une consciencieuse précision; certaines rectifications d'ordre chronologique ne manquent pas d'importance et les annotations abondantes qui agrémentent le bas des pages sont pleines d'intérêt. Il convient donc de féliciter M. Little et le directeur de la *Collection d'études et de documents* de leur commune entreprise (1); mais qu'il nous soit permis en même temps de regretter qu'il a fallu tant d'efforts et de publications différentes pour aboutir à l'édition définitive d'un texte, dont l'importance, somme toute, n'est pas primordiale. Nous professons le plus grand respect pour les Pères du collège de Saint-Bonaventure de Quaracchi et nous ne saurions assez dire combien nous apprécions les travaux de longue haleine qu'ils ont osé entreprendre, tels que la publication des *Opera S. Bonaventurae* et des *Analecta Franciscana*; mais l'intérêt même que nous portons à ces

(1) Notons les paroles suivantes de l'auteur : « Le manuscrit du présent travail fut achevé et envoyé à M. Paul Sabatier en janvier 1905. Des circonstances, indépendantes de sa volonté comme de la mienne, ont retardé la publication jusqu'aujourd'hui (p. VI). Voir une remarque analogue à propos de l'ouvrage de M. BÖHMER, *Chronica fratris Jordani*, RHE, 1909, t. X, p. 132, note 1.

Digitized by Google

travaux nous engage à dire sans détours notre pensée entière. Les *Analecta* ne sont pas toujours publiés avec l'appareil critique et la minutie scientifique dont les éditeurs sont capables et nous avons eu l'occasion nous-mêmes, à l'occasion de la publication du tome IV, de formuler (RHE, 1907, t. VIII, p. 352-356) une série de desiderata qu'ils auraient dû prévenir. Puisse la réédition actuelle d'une œuvre qu'ils ont été des premiers à offrir au public les engager à tendre dans l'avenir à une perfection absolue.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre longuement sur le livre de M. Little. Comme les autres volumes de la *Collection* il est précédé d'une docte préface, qui nous donne les détails les plus désirables sur les sources, l'auteur et le contenu, et suivi d'une table des matières alphabétique qui nous permet de retrouver avec une agréable facilité les données les plus différentes. N'oublions pas, surtout, de signaler l'appendice, dans lequel l'auteur a réuni une série de textes et de documents, dont quelques uns inédits, concernant l'histoire de la province franciscaine d'Angleterre. Parmi eux le *Catalogus ministrorum provincialium in Anglia* (appendice III) et la liste des custodies et des couvents du *Provinciale vetustissimum* (appendice IV) ne sont pas les moins intéressants.

A. FIERENS.

P. ROMUALD BANZ, O. S. B. *Christus und die minnende Seele.* Zwei spätmittelhochdeutsche mystische Gedichte ; im Anhang ein Prosadisput verwandten Inhaltes. Untersuchungen und Texte. (Germanistische Abhandlungen, begründet von K. Weinhold, herausg. von Fr. Vogt, t. XXIX.) Breslau, M. & H. Marcus, 1908. In-8, XVIII-390 p. et 10 pl. M. 15.

La publication du P. Banz intéresse à la fois les philologues et les historiens. L'objet réel de son livre, c'est l'édition de deux poèmes et d'un petit traité en prose, écrits en moyen-haut-allemand et d'une étendue très inégale. Ce sont trois dialogues mystiques entre le Christ et l'âme aimante. Ces textes, avec l'appareil critique et le glossaire, ne forment qu'un bon tiers du volume; les deux autres sont consacrés à l'examen détaillé des questions multiples qui s'y rattachent. De là, les deux grandes divisions du livre indiquées par le sous-titre : les recherches *(Untersuchungen)*, p. 1-249, et les textes eux-mêmes, p. 251-388.

La première partie est subdivisée à son tour en sept paragraphes également d'une étendue fort variable. Le P. Banz s'y occupe exclusivement des deux poèmes en question : KM *(Kreuztragende Minne)*, une suite de dix-sept quatrains prononcées alternativement par le Christ et l'âme aimante, et MS *(Minnende Seele)*, un dialogue de 2112 vers,

Digitized by Google

divisé en 21 chapitres, chaque chapitre portant en tête une miniature illustrant le texte.

Dans le premier paragraphe (p. 1-32), le P. Banz décrit les différents manuscrits qui nous ont transmis ces poésies ; dans les deux suivants (p. 33-44), il recherche quand et par qui elles furent composées et donne un résumé du contenu. On n'en connait pas les auteurs ; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que ces deux poèmes sont de deux poètes différents et très probablement l'œuvre de deux religieuses ; ils datent tous deux de la première moitié du xve siècle.

L'examen de la place qu'occupent ces dialogues parmi les produits littéraires de l'époque et plus spécialement parmi les poésies mystiques, forme l'objet du quatrième paragraphe, le plus important et le plus étendu de tous (p. 43-153). Le savant auteur y fait preuve d'une connaissance approfondie de la matière et d'une grande perspicacité ; il procède toujours avec prudence et ne tire de conclusions qu'après avoir examiné sous tous ses aspects chaque question particulière ; de la sorte, il est parvenu à enregistrer quelques résultats dont profitera l'histoire littéraire. Ainsi, il a établi que MS est postérieur au *Teufels Netz* et que, d'autre part, il a été parodié dans le *Ring* de Heinrich Wittenweiler. — Les deux paragraphes suivants (p. 154-222) s'occupent de la forme des textes en question, à savoir d'abord de la composition et du style, de la versification, spécialement de la qualité des rimes, examen qui légitime certaines conclusions quant à la contrée d'où ces poèmes sont originaires ; puis les particularités de langue qu'on observe dans les différents manuscrits. Enfin, dans le dernier paragraphe (p. 223-249), le P. Banz étudie les miniatures des manuscrits, miniatures que reproduisent les neuf planches qui accompagnent l'édition.

L'ensemble de cette première partie, les *Untersuchungen* à propos des textes publiés, constitue à la fois une introduction et un commentaire complet. Ces recherches de détail sont conduites avec une méthode aussi sûre que prudente et avec le plus grand souci de l'exactitude. Nous ne reprocherons pas au patient bénédictin d'avoir accordé trop d'importance à certaines questions d'ordre secondaire, comme, par exemple, l'examen détaillé de l'orthographe des différents manuscrits ; mais nous devons avouer cependant que les résultats acquis paraissent assez pauvres et que les textes eux-mêmes, d'une valeur médiocre, nous semblent justifier à peine une somme si considérable de travail. Mais bien que l'on puisse penser différemment, dans le cas actuel, du bien fondé de ces investigations minutieuses, personne ne marchandera ses éloges au P. Banz. Il s'est acquitté de sa tâche ardue d'une façon tout à fait remarquable, et sa publication sera accueillie, sans aucun doute, avec grande faveur, comme une contribution des plus intéressantes à l'histoire de la mystique allemande et de la littérature du moyen âge.

Quant à l'édition proprement dite des textes en question, nous est avis qu'elle satisfait pleinement à tout ce que l'on peut exiger en cette matière.

C. Lecoutere.

Digitized by Google

A. BOSSERT. ***Johann Calvin.*** Trad. allemande par H. Krollick. Giessen, A. Töpelmann, 1908. In-8, 176 p. M. 3,60.

L'ouvrage de M. Bossert, dont nous avons ici l'édition allemande, parut en 1906 dans la collection des *Grands Ecrivains Français*. C'est dire assez que ce livre, destiné au grand public, n'est pas de ceux où l'on cherche beaucoup de neuf. Il appartient à la catégorie des manuels de vulgarisation scientifique : il donne un tableau d'ensemble de la vie du grand réformateur et une idée générale de ses principaux écrits.

L'exposé se base presque exclusivement sur les ouvrages de Calvin et de quelques-uns de ses amis : l'une ou l'autre affirmation eût bien mérité quelque contrôle. Car s'il faut admettre, sur la foi de l'auteur, que « Calvin n'a jamais menti » (p. 88), et que ses exagérations de langage sont plutôt un mérite de son style (p. 89), cependant certaines de ses négations, par exemple celle d'avoir concouru à faire accuser Servet à Vienne, ne peuvent s'expliquer qu'au moyen d'une restriction mentale quelque peu spécieuse (p. 114). Devant l'affirmation catégorique de Calvin que son abandon de la foi catholique a été presque subit, je pense que l'auteur exagère l'action des facteurs qui dès son enfance auraient concouru à faire de lui un réformé ; je n'attacherais pas trop d'importance non plus à la célébrité dont Calvin étudiant aurait déjà joui à Orléans (p. 25) et à Bourges (p. 26). Là même où il affirme la véracité absolue de son héros, M. Bossert concède que celui-ci peut avoir commis des fautes : il serait cependant difficile de trouver dans ce livre une ombre au portrait. Au milieu du récit des cruautés qui s'exercent à Genève par suite de la doctrine et de l'action du réformateur, alors qu'on brûle des sorcières, accusées de causer la peste, qu'on torture les adversaires du docteur, qu'on met fin par une mort tragique aux aventures héroïco-comiques de la famille Fabre (p. 100), qu'il ne se passe aucun jour sans que Calvin profère une protestation ou une accusation (p. 101), que la prison a perdu son caractère infamant parce que tout le monde y passe (p. 98), l'auteur trouve moyen d'admirer le calme de son héros (p. 105).

Les péripéties du procès et de l'exécution de Servet sont racontées d'une manière assez impartiale. Quelques réflexions adoucissent ce qu'a de déshonorant pour Calvin la mort de cet ennemi personnel, qui, lui aussi, « poursuivit avec une ardeur chevaleresque le noble idéal » de « ramener le christianisme à l'Evangile primitif » (p. 111), mais qui eut le grand tort de différer d'avis avec le théocrate de Genève : aussi celui-ci avait-il depuis longtemps juré sa perte (p. 113). Ce fut sans doute une maigre consolation pour Servet, s'il jugea, avec M. Bossert, que ce n'est pas l'homme qui est cruel dans Calvin, mais bien le théologien (p. 119), le théologien doublé d'un envoyé divin absolument convaincu de sa mission (p. 89, 134), qui ne discute pas, qui est lui-même une règle de foi (p. 51, 95).

L'auteur admire un peu trop son héros — c'est à dessein que nous répétons le terme. Le lecteur fera bien d'en tenir compte dans l'appré-

Digitized by Google

ciation de certains jugements sommaires de M. Bossert : l'histoire tourne quelquefois au panégyrique ; de même il n'acceptera qu'avec une grande réserve certaines de ses opinions théologiques, par exemple, que la doctrine chrétienne de la prédestination n'est qu'un reste, plutôt gênant, de judaïsme (p. 48), que la formule trinitaire n'a plus aucune importance (p. 124), etc.

M. Krollick nous avertit dans sa préface qu'il a apporté au texte de M. Bossert des corrections approuvées par celui-ci. A la fin il a ajouté une bonne bibliographie sommaire et une vingtaine de pages de remarques, destinées à éclaircir, au moyen des travaux les plus récents, des points qui ne sont qu'effleurés dans le corps du livre. Ces observations sont substantielles et objectives : il est d'autant plus regrettable d'y rencontrer des phrases dans le genre de celle-ci : les Pays-Bas méridionaux tombèrent victime du « jésuitisme espagnol » (p. 167).

H. De Jongh.

Andrea Galante. *L'efficacia del diritto canonico in Inghilterra.* (Mélanges Federico Ciccaglione, 1e partie. Extrait.) Catane, Giannotta, s. d. In-8, 25 p.

Ch. Bastide. *L'anglicanisme.* (Bibliothèque d'études religieuses.) Saint-Blaise et Roubaix, Foyer solidariste, 1909. Petit in-8, 159 p.

Pierre Galichet. *L'Église anglicane et l'État.* Paris, Girard et Brière, 1909. In-8, 210 p.

A des points de vue multiples, la question de l'autorité du droit canon en Angleterre avant la Réforme est capitale. M. G. l'expose avec autant de clarté que de compétence d'après les maîtres de l'histoire du droit canon en Angleterre. Stubbs professait que les lois romaines ne furent jamais appliquées par les tribunaux anglais. Rashdall et Maitland soutinrent l'opinion contraire. Analysant en détail la thèse de Maitland, M. G. développe l'un de ses arguments principaux, la théorie de Lyndwood (1375-1446; p. 6-12), notamment sur la valeur des décisions des synodes provinciaux ; il expose ensuite l'opinion de l'illustre historien sur la jurisprudence anglaise en matière de mariage, de patronat, de bénéfices, etc. et montre l'influence des grands mouvements canoniques du continent sur le droit anglais. Enfin, complétant l'argumentation de Maitland, M. G. examine rapidement les relations de l'Angleterre avec Rome depuis la conquête normande.

La brochure de M. B. est bien incomplète ; elle appartient à une collection dont le but est « de donner au public... qui n'a pas le temps d'aller aux sources, le moyen de se faire une opinion personnelle sur les problèmes fondamentaux de l'histoire et de la pensée religieuses ». Mais, pour donner au public une juste idée de l'anglicanisme et de son histoire, il faudrait posséder une connaissance plus approfondie de l'histoire religieuse d'Angleterre. L'auteur renvoie une fois pour toutes

Digitized by Google

(p. 7) à quelques rares livres d'ensemble ; mais il trahit fréquemment au cours de son travail une connaissance trop hâtive du sujet ; son exposé de l'introduction de la Réforme est particulièrement peu au courant. On regrette de devoir ajouter qu'il se fait de l'Angleterre religieuse contemporaine une idée par trop simpliste (p. 5).

On lira avec plus de profit le travail de M. G. Il dit sur un sujet très important des choses utiles à connaître. Et cependant il ne satisfait pas. M. G. prétend étudier les « relations entre l'Église et l'État en Angleterre et non le caractère religieux de l'Église d'Angleterre » (p. 1, note). Or, il est impossible d'écrire l'histoire de l'Anglicanisme sans se prononcer sur son caractère religieux, c.-à-d. sans déterminer les points qui le distinguent des autres communions chrétiennes. Malgré cette déclaration préliminaire, M. G. prend résolument position en faveur de la fameuse théorie de la « continuité ». Pour lui, « l'Église officielle en Angleterre fut toujours la même que celle introduite par saint Augustin au VIe siècle », si l'on excepte les années 1645-1660 (p.9). C'est Rome qui a provoqué le schisme (p. 3 et 63), car la Réforme n'introduisait aucun changement essentiel. Quoique « de la conquête normande à la période des Tudors le clergé de ce pays fût entièrement dévoué aux intérêts du siège de Rome » (p. 20), « le roi [était] le chef, *head*, de toutes les juridictions » (p. 83). Jules II est responsable du divorce d'Henri VIII, parce qu'il a violé la loi du Lévitique, XVIII, 16 ; XX, 21 (p. 30, note). « Henri VIII et Élisabeth se montrent fortement attachés aux anciens dogmes » (p. 68). Le « caractère strictement catholique » du *Book of Common Prayer* est manifeste (p. 3, 4) ; il n'innove en rien (p. 73). Tout cela dérouterait bien un peu et le lecteur regrette que M. G. — partisan intrépide de la « compréhension », semble-t-il — n'ait pas déterminé plus nettement ce qu'il entend par l'Église anglicane et par éléments constitutifs d'une communion religieuse. Il en résulte un malentendu continuel au sujet des relations de la communion anglicane avec l'État. Depuis le XVIe siècle l'union est complète. Mais il semble bien que depuis les George, le chef de l'Église anglicane soit le Parlement (p. 34, 82, 112, 114). Qu'en penseraient Henri VIII, Élisabeth et surtout Jacques Ier ? Sans insister sur l'étrangeté d'une religion se réclamant d'un fondateur divin régie éventuellement par une majorité agnostique, cette évolution dans le chef a bien quelque influence sur la nature du corps.

En réalité, sans entrer dans le détail des matières « mixtes », M. G. donne au lecteur un bon aperçu d'ensemble des relations entre l'Église établie et l'État, depuis Henri VIII jusqu'à nos jours (p. 28-165) ; il termine par un exposé de l'organisation actuelle de l'Église anglicane (p. 165-201). Son étude n'est point basée sur des recherches personnelles, mais sur quelques bons travaux, dont la liste aurait gagné à être moins restreinte et surtout moins « unilatérale » ; il y manque notamment plusieurs ouvrages récents sur la Réforme anglaise.

L. WILLAERT, S. J.

Digitized by Google

HERGENRÖTHER. ***Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte, 4e Auflage, neu bearbeitet von Dr*** J. P. KIRSCH. T. III. ***Die Kirche nach dem Zusammenbruch der religiösen Einheit im Abendland und die Ausbreitung des Christentums in den ausseuropäischen Weltteilen.*** 2e section. ***Von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis zur Neuzeit.*** Fribourg-en-Br., Herder, 1909. In-8, p. 438-1175 avec une carte de l'Europe par confessions religieuses en 1600. M. 14,50.

D'avance nous nous sommes réjouis de l'achèvement imminent de l'Histoire générale de l'Église par Hergenröther-Kirsch. Depuis, la réalisation complète de l'entreprise est survenue : il nous reste à féliciter Mgr Kirsch et à le remercier du signalé service qu'il aura rendu à l'enseignement historique. A relever les qualités de ce dernier volume nous retomberions dans d'inévitables redites. Répétons le cependant, l'édition nouvelle constitue un instrument de travail plus perfectionné : les retouches apportées au groupement des faits sont heureuses, la documentation nous tient au courant de la littérature la plus récente. Mgr Kirsch a atteint le but qu'il visait : refondre et poursuivre l'œuvre du cardinal Hergenröther dans l'esprit qui présida à sa première rédaction. La contribution personnelle de Mgr Kirsch est naturellement plus importante pour les faits contemporains : le dernier quart de siècle n'a pu être touché par son prédécesseur.

On remarque ici les aperçus substantiels qui caractérisent les pontificats de Léon XIII et de Pie X ; signalons encore au hasard les indications au sujet des tendances ou manifestations religieuses des dernières années tels l'américanisme, le modernisme, la secte des Mariavites, etc.

En ce qui concerne notre pays peu de changement. Son histoire semble s'arrêter à 1884. Soulignons la mention de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, la restitution de la nationalité belge à Mgr Abbeloos, qui paraissait précédemment se classer parmi les savants hollandais.

Le développement de nos congrégations de missionnaires et la multiplication de leurs champs d'apostolat méritaient une brève mention. N'est-il pas surprenant p. e. de voir traiter l'évangélisation du Congo sans que les missionnaires de Scheut s'y trouvent cités ?

A. KEMPENEER.

U. CHEVALIER. ***Hymnes et proses inédites de Claude Santeul.*** (Bibliothèque liturgique. T. XII.) Paris, A. Picard, 1909. In-8, XX-375 p.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, en plein épanouissement du classicisme français, à Paris même, quelques auteurs cultivent, non

Digitized by Google

sans succès, la poésie latine. Un d'entre eux, Claude Santeul, mort en 1682, écrivit toute une collection d'hymnes religieuses, et « si de son vivant il eut la joie d'entendre chanter, par des gens qui en ignoraient l'auteur, nombre de ces hymnes » (p. XIX), si six de ses compositions furent introduites dans le bréviaire de Paris, si l'une ou l'autre a été reprise dans des offices particuliers, son œuvre littéraire a cependant été complètement oubliée. Et pourtant, elle ne fut pas sans mérite : évidemment cette poésie pieuse n'appartient pas à la grande littérature, mais elle montre une belle aisance dans le maniement de la langue latine, elle possède un rythme ample, une grande souplesse et une admirable variété. Le chan. Ulysse Chevalier vient de faire revivre cette œuvre, en publiant quatre cent soixante-quatorze hymnes et proses inédites de cet auteur : presque toutes les fêtes de l'année y sont représentées par une ou plusieurs pièces. L'introduction donne des renseignements biographiques sur l'auteur et sur sa famille, spécialement sur son frère Jean, qui après avoir célébré l'Olympe, devint le poète officiel du nouveau bréviaire de Paris. C'est un bien beau volume dont M. Chevalier vient d'enrichir sa *Bibliothèque liturgique*.

H. DE JONGH.

JEAN BARUZI. *Leibniz*. (La Pensée Chrétienne. Textes et Études.) Paris, Bloud, 1909. In-12, 386 p. F. 3,50.

Leibniz ne publia que quelques-unes de ses œuvres. il disait de lui-même : « qui me non nisi editis novit, non novit ». De nombreuses éditions de plus en plus complètes ont paru au cours du XVIIIe et du XIXe siècle. Mais jusqu'en ces dernières années, les nombreux inédits de la bibliothèque royale de Hanovre n'avaient pas été étudiés. M. Baruzi a pu puiser à cette dernière source, et c'est un grand mérite de son ouvrage de contenir de nombreux et importants textes inédits empruntés principalement à la correspondance de son héros. Du reste, l'auteur s'était déjà fait connaître avantageusement par son livre remarquable sur *Leibniz et l'organisation religieuse de la terre* (Paris, Alcan, 1907).

C'est encore l'attitude religieuse de Leibniz qui est surtout exposée dans la présente publication. M. Russel en Angleterre et M. Couturat en France se sont récemment efforcés de montrer que tout le système leibnizien doit se comprendre d'après la logique de son auteur, que ce système est un panlogisme ; d'après M. Baruzi, le leibnizianisme est non moins fondamentalement et non moins essentiellement mystique que logique.

Les nombreux extraits reproduits dans la deuxième partie de l'ouvrage, sont bien classés ; chaque chapitre nouveau est précédé d'une

Digitized by Google

courte notice qui, en rappelant certains faits, facilite la compréhension des textes. Quant à la première partie (introduction), elle dénote chez son auteur une profonde connaissance de ce génie pourtant si universel et si complexe que fut Leibniz. Mais dans un ouvrage destiné à faire partie de la collection *La Pensée Chrétienne*, il eût été préférable, à notre avis, de supposer les lecteurs un peu moins initiés à la philosophie leibnizienne. L'auteur semble uniquement préoccupé d'interpréter une œuvre supposée connue, d'en rechercher le point de vue fondamental et d'en montrer la structure et l'homogénéité. Nous aurions donc désiré dans l'étude de M. Baruzi un peu plus d'objectivité. Ensuite, maintes pages sont écrites dans une langue un peu torturée, parfois obscure, que nous ne sommes pas habitués à rencontrer chez les écrivains français.

E. Leroux.

L. Dantin. ***François de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes (1782-1801), et son diocèse pendant la Révolution.*** Tarbes, Larrieu, 1908. In-8, xv-558 p.

François de Gain-Montagnac ne fut pas parmi les prélats d'ancien régime, avec qui s'éteignit si noblement la vieille Église gallicane, une figure de tout premier plan, mais c'est une figure attachante qui méritait de n'être pas ensevelie dans l'oubli : évêque jusqu'au bout irréductible, dans un diocèse dont le clergé presque entier accepta la constitution civile du clergé. Seuls les chanoines de son chapitre cathédral, quarante-neuf curés et vingt-quatre vicaires refusèrent de prêter le serment. Le reste des prêtres suivit les Pères de la doctrine chrétienne qui les avaient élevés au collège et au séminaire, et leur recteur, Guillaume Molinier, sacré par Gobel et intronisé évêque des Hautes-Pyrénées.

Retiré d'abord à Saint-Sébastien, puis dans le Val d'Aran où le rejoignent ses amis l'archevêque d'Auch, La Tour du Pin, et Castellane, évêque de Lavaur, François de Gain voit bientôt expulser du diocèse son vicaire général M. de Castéran et la poignée des prêtres fidèles. Grâce à un ancien jésuite, le P. Lauzet, et au zèle courageux et industrieux de femmes à la tête desquelles est Mlle de Castéran, il peut cependant depuis 1795 maintenir le contact avec ses ouailles.

Les victoires révolutionnaires lui imposent de douloureuses pérégrinations : chassé d'Andorre, il trouve avec les deux évêques, ses amis, un refuge temporaire à Monserrat ; de la Catalogne envahie, il passe dans les États pontificaux, puis, à l'arrivée des armées françaises, à Lisbonne, que les soldats de Napoléon l'obligeront de quitter : il mourut à Londres. Mais toujours l'abbé de Castéran le tient au courant de ce qui se passe dans les Pyrénées, et jusqu'au concordat, transmet par sa sœur les ordres de l'évêque exilé aux prêtres rentrés ou restés au pays. François

Digitized by Google

de Gain-Montagnac ne les autorisa jamais à prêter aucun des serments, dont quelques-uns, semble-t-il, étaient pourtant licites. Au moment du concordat il ne refusa point d'abord à Pie VII la démission que le pape lui demandait, mais un peu plus tard il joignit son nom à celui des trente-six évêques protestataires.

Une des sources de cet intéressant travail est la correspondance même de M. de Gain-Montagnac et de M. de Castéran.

M. DUBRUEL, S. J.

GEORGES GOYAU. *L'Allemagne religieuse. Le Catholicisme* (1800-1870). T. III-IV (1848-1870). Paris, Perrin, 1909. 2 vol. in-16, XLIII-331 et 421 p. Les 2 vol. F. 7.

Nous avons eu naguères l'occasion de présenter aux lecteurs de la RHE (t. VII, 1906, p. 682-690) les deux premiers tomes du magistral ouvrage de M. Georges Goyau sur le catholicisme en Allemagne au XIXe siècle et nous sommes fort heureux de pouvoir, aujourd'hui, appeler leur attention sur les deux nouveaux volumes sortis de la plume savante et féconde de cet historien.

Des grandes qualités que nous signalions précédemment : abondance et sûreté d'informations, élégance du style, clarté de l'exposition, se retrouvent, au même degré, dans les deux nouveaux volumes et font de l'ouvrage de M. Goyau une lecture des plus attachantes et des plus aisées, en même temps qu'elles lui donnent une valeur scientifique de tout premier ordre.

Au lendemain de 1848 un esprit superficiel eût pu conclure de divers symptômes à une décroissance notable ou tout au moins à un dangereux assoupissement de l'esprit catholique en Allemagne. Les poésies d'Oscar de Redwitz et de François Pocci inauguraient une sorte de bouddhisme chrétien et risquaient d'acheminer doucement les catholiques vers une pieuse passivité; la littérature romantique qui jadis avait rapproché l'âme allemande du catholicisme, était entrée en irrémédiable décadence; l'histoire, après avoir glorifié le moyen-âge et formellement accusé la Réforme d'avoir fait déchoir la patrie, avait cessé de servir le catholicisme et, avec les Sybel et les Treitschke, avait émigré sous les drapeaux de la Prusse et du protestantisme; la philosophie matérialiste régnait souverainement ; l'art même, qui avec les Nazaréens s'était laissé capturer par Rome, était devenu, avec la peinture polémiste de Lessing et de Kaulbach, un moyen de glorifier la Réforme et la puissance créatrice du germanisme antiromain ; seule l'archéologie donnait encore refuge au romantisme expirant !

Les changements politiques étaient aussi pour les catholiques une défaite : la Prusse protestante allait réaliser l'unité allemande et mettre l'Autriche catholique hors de l'Allemagne. L'épée prussienne

Digitized by Google

qui se considérait déjà comme étant à proprement parler l'épée allemande, traitait les puissances catholiques avec autant de désinvolture que les auxiliaires intellectuels de la Prusse, historiens ou publicistes, traitaient l'idée catholique. Et l'on pouvait croire que sous l'affront de ces deux orgueils, — orgueil de la pensée qui défiait la foi, orgueil de la force armée qui défiait le droit, — c'en était fait pour longtemps du brillant renouveau catholique éclos avant 1848.

A ces dangers extérieurs s'ajoutait un péril interne résultant de la crise profonde qui séparait en deux camps les intelligences catholiques et mettait aux prises, dans le clergé même, deux systèmes de théologie, l'un scolastique et docilement subordonné aux influences romaines, l'autre plus imprégné des philosophies modernes et volontiers frondeur à l'endroit des autorités d'outre-monts. Crise si profonde qu'elle devait plus tard aboutir au schisme.

Mais, malgré tant de défaveurs et tant de mésaventures, les vingt années qui précédèrent l'éclosion du nouvel empire furent pour la foi romaine en Allemagne des années de prospérité et de progrès; l'idée catholique, délaissée par l'Allemagne intellectuelle et sacrifiée par les diplomaties, continuait à avoir derrière elle ce peuple que, dès 1848, profitant des libertés nouvelles, l'Église avait commencé à grouper en associations et à mobiliser pour des congrès. La réaction toléra en général ces associations catholiques et, ainsi, aucune institution ne bénéficia plus complètement et plus longuement que l'Église romaine des conquêtes de 1848. « Obtenir la liberté de l'Église, puis l'épanouir », c'est à quoi se ramenait, d'après Montalembert, la politique catholique; au lendemain de 1848, l'Église d'Allemagne acceptait ce programme : refusant à ses associations le droit de se mêler de politique, elle leur prescrivait de s'occuper uniquement d'étendre l'action catholique et de la rendre plus intense, plus pénétrante. Aussi la vie chrétienne se rajeunissait et se renouvelait à vue d'œil, les associations et les confréries pieuses se multiplaient, le nombre des vocations religieuses grandissait de jour et jour. Dirigé par un épiscopat hors pair, le clergé se dévouait, corps et âme, à la formation religieuse et au relèvement social du peuple et trouvait dans ce peuple même un auxiliaire fidèle et fervent, tout prêt à se donner à l'Église, à subir son empreinte, à se sacrifier pour son triomphe.

C'est dans cette union intime entre l'Église d'Allemagne et le peuple allemand qu'il faut chercher la cause de la résistance victorieuse des catholiques aux assauts formidables du Chancelier de fer et c'est ainsi que l'histoire des années 1850 à 1870 peut être considérée comme la préface de celle du *Culturkampf*.

Deux grands faits dominent cette période : l'acheminement progressif de l'Allemagne vers l'unité et l'explosion de la question sociale. Ces deux faits fournissent à M. Goyau la matière de ses deux premiers chapitres : dans l'un il nous montrera comment, lors du *Culturkampf*, la Prusse, devenue maîtresse de l'Allemagne, pourra exploiter contre

Digitized by Google

l'Église la longue fidélité des catholiques à la maison d'Autriche et la dénoncer comme une ennemie de l'unité allemande ; dans l'autre, il nous montrera comment s'était établie entre l'Église et le peuple allemand une communion intime qui lui permettra de convoquer pour sa défense les masses ouvrières et rurales, habituées à voir en elle l'avocate des humbles.

Seulement ce ne fut pas à l'heure même du *Culturkampf* que furent forgées les énergies victorieuses des catholiques, elles existaient auparavant, vigoureusement exercées par vingt années d'apprentissage politique et par une première résistance à cette sorte de *Culturkampf* en miniature qui, depuis 1852, se déroulait dans le grand-duché de Bade. Trois chapitres seront donc consacrés par M. Goyau à l'histoire religieuse de la Prusse, de la province ecclésiastique du Haut-Rhin et de la Bavière, chapitres dans lesquels on verra s'équiper et s'outiller, à l'avance, les deux forces que le *Culturkampf* mettra aux prises : le peuple catholique et le « libéralisme » incroyant. Enfin, dans ses deux derniers chapitres, M. Goyau exposera les crises intellectuelles qui divisèrent si malheureusement le clergé allemand et les effets de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale, cause du schisme « vieux catholique » et point de départ immédiat du conflit entre l'Église et le tout-puissant Chancelier.

* * *

La grande majorité des catholiques allemands se refusaient à croire, au lendemain de 1848, que le Saint-Empire fût mort pour toujours, ils voulaient le faire revivre dans la « Grande Allemagne », puissance catholique dans laquelle l'Autriche aurait joué le premier rôle. Vaincue au parlement de Francfort et brillamment défendue au parlement d'Erfurt par le rhénan Auguste Reichensperger contre les attaques du professeur badois Louis Haeusser, protagoniste de la « Petite Allemagne » sous l'hégémonie de la Prusse protestante, l'idée de la « Grande Allemagne » avait triomphé à Olmuetz.

Mais ce succès n'était que passager ; en ce moment entrait en scène un jeune hobereau de Poméranie qui, dès 1849, avait brutalement conclu à la nécessité de régler par les armes la rivalité séculaire de l'Autriche et de la Prusse. Bismarck mettait en avant l'idée de la solidarité des puissances protestantes et proclamait la mission, échue à la Prusse, de surveiller le catholicisme en Allemagne, de le contenir et même de le réprimer. Et pour appliquer cette idée, Bismarck, à cette époque ministre de Prusse à Francfort, intriguait de toutes ses forces à Carlsruhe pour soutenir et encourager la politique anti-catholique et anti-autrichienne du gouvernement badois.

L'influence prussienne n'était pas moins sensible à la cour de Max de Bavière. Ce roi s'était entouré de conseillers protestants et avait peuplé l'université de Munich d'amis de la Prusse, dont les principaux, l'historien Sybel et le juriste Bluntschli, allaient tout mettre en œuvre

Digitized by Google

pour détacher la catholique Bavière de l'Autriche et l'inféoder à la politique prussienne.

Les catholiques combattaient vivement cette théorie de la « vocation allemande » de la Prusse ; les vaillantes *Feuilles historico-politiques* y opposaient la doctrine du légitimisme allemand et défendaient les droits historiques de la maison d'Autriche à jouer le premier rôle en Allemagne. L'enthousiasme des catholiques avait encore grandi à la nouvelle de la conclusion du concordat autrichien de 1855, qui, rompant définitivement avec les traditions joséphistes, faisait de l'Autriche la fille la plus obéissante et la plus dévouée de l'Église. Cette joie, encore accrue par l'alliance, dans la guerre de Crimée, de l'Autriche et de la France, fit place à la colère au moment de la guerre d'Italie ; vainement les catholiques s'efforcèrent-ils de déterminer la Prusse d'intervenir en faveur de l'Autriche, ils ne purent empêcher la France, puissance catholique, de porter, sur les champs de bataille de la Lombardie, un coup mortel à la cause de la « Grande Allemagne ». Aussi n'allaient-ils jamais pardonner à Napoléon III et à la France d'avoir renversé leurs plus chères espérances.

A ce moment même l'idée prussienne de la « Petite Allemagne » suscitaient deux initiatives qui allaient aggraver la catastrophe autrichienne : l'une, scientifique d'apparence, était la création d'une *Revue historique*, dirigée par Sybel et destinée à célébrer la grandeur de la Prusse et à glorifier Frédéric II, champion de la Réforme contre le « jésuitisme » des Habsbourgs ; l'autre, ouvertement politique, était la fondation de l'*Association nationale allemande*, présidée par Bennigsen et chargée, en déchainant dans tous les États allemands le courant anticlérical, de préparer la route au courant prussien. Contre cette puissante organisation les efforts des vaillants historiens catholiques Hurter et Klopp restèrent stériles et tous les groupements que les amis de la « Grande Allemagne » s'efforcèrent d'opposer au *Nationalverein* furent insuffisants. Sur ces entrefaites le prince de Hohenlohe, futur ministre bavarois et futur chancelier de l'Empire, jeta, en 1862, les bases d'une politique nouvelle : il tenta de gagner les catholiques à la cause prussienne et de créer ainsi, dans le parti de la « Petite Allemagne », une droite capable de contrebalancer les tendances trop libérales du *Nationalverein ;* mais ces efforts ne parvinrent pas à ébranler la fidélité des catholiques au « légitimisme allemand » et aux droits de l'Autriche. Les catholiques se rendaient compte de l'identité qui existait entre la situation de l'Autriche, menacée par la Prusse, et celle du Saint-Siège, menacé par Cavour ; François-Joseph et Pie IX, tous deux victimes de l'absolutisme des nationalités, trouvaient chez eux une égale sympathie.

Cette tendance générale mettait les catholiques prussiens dans une situation délicate. Pour eux la Prusse, bien que protestante, était une patrie ; aussi, lors du conflit entre Bismarck et le parlement, vit-on, spectacle bizarre, les catholiques, partisans de la « Grande Allemagne »,

Digitized by Google

voter le budget de la guerre et soutenir par loyalisme monarchiste la politique de Bismarck, tandis que les libéraux, ennemis de l'Autriche, combattaient avec énergie le prochain réalisateur de la « Petite Allemagne ».

La guerre de 1866 renversa les dernières espérances des partisans de la « Grande Allemagne » et cette catastrophe jeta les catholiques dans un accablement profond. Bien que l'attitude des sujets catholiques de la Prusse eût été des plus correctes et que les soldats catholiques se fussent vaillamment comportés sur les champs de bataille, les rumeurs les plus hostiles se répandirent contre eux et Sadowa fut interprété par les organes du *Nationalverein* comme une victoire du protestantisme.

Dans cette triste situation, les catholiques désemparés risquaient de s'énerver en regrets stériles; le grand évêque de Mayence, Ketteler, jugea utile d'intervenir et dans sa brochure : *L'Allemagne après la guerre de 1866* conseilla le ralliement à la « Petite Allemagne », seule forme désormais possible de l'unité allemande. Ces conseils, malgré le particularisme de certaines personnalités catholiques, de Mallinckrodt notamment, ne tardèrent pas à porter leurs fruits et au Reichstag de 1867 plusieurs catholiques siégèrent dans le parti des conservateurs libres, défenseurs de l'unité allemande.

En Bavière l'évolution fut plus lente ; peu à peu cependant un nouveau sentiment prédomina chez les catholiques ; la crainte d'une nouvelle *Ligue du Rhin* qui ramènerait l'intervention de la France dans les affaires de l'Allemagne les rapprocha insensiblement de la Prusse et ainsi peu à peu s'opéra l'union des « Grands allemands » et des « Petits allemands » dans un sentiment commun de crainte à l'égard de la France.

Dès lors, sur l'initiative de Ketteler, une nouvelle conception se fit jour parmi les catholiques : l'unité allemande fondée sur la liberté des Églises.

* * *

Dans un second chapitre, M. Goyau nous expose la formation sociale des catholiques allemands.

Sans y avoir jamais trempé, l'Église catholique d'Allemagne avait profité du mouvement révolutionnaire de 1848. Aussi, lorsque la réaction survint, les pouvoirs raffermis gardèrent aux catholiques une certaine gratitude pour leur loyalisme et ne cessèrent de leur témoigner une reconnaissante bienveillance. Mais l'Église d'Allemagne ne se laissa pas éblouir par son succès et eut le talent de profiter de sa liberté pour développer la vie religieuse des fidèles et pour imprégner de christianisme les rapports sociaux.

Une première question délicate se posait au sujet du rôle des laïques dans la vie de l'Église. D'aucuns, avec le professeur Hirscher, de Fribourg, auraient voulu introduire dans l'organisme ecclésiastique, sous la forme de synodes, un certain contrepoids démocratique à la

Digitized by Google

vieille hiérarchie ; d'autres, avec le juriste Jarcke, s'efforçaient de maintenir la hiérarchie à l'abri de toute usurpation démocratique, tout en évitant que les laïques réputassent les affaires de l'Église comme étrangères au cercle de leur activité.

La solution fut bientôt trouvée par l'organisation des vastes congrès annuels qui, depuis un demi siècle, groupent les délégués des associations catholiques dans une union d'action avec les évêques et mettent à l'étude, avec une compétence strictement délimitée, certaines questions nettement fixées.

Dès 1849 ces congrès mettaient les préoccupations sociales à leur ordre du jour et courbaient l'Église vers les misères des peuples.

Trois grandes misères s'imposaient avant tout à l'attention des catholiques : la misère des « compagnons » à laquelle allait pourvoir le vicaire Kolping, fondateur des *Gesellenvereine ;* la misère des paysans qu'allaient soulager les *Bauernvereine,* fondés par le baron de Shorlemer-Alst dans le but d'assurer l'indépendance économique des cultivateurs ; la misère des ouvriers, auxquels le grand évêque Ketteler allait se dévouer avec une âme d'apôtre.

Prenant position contre le « libéralisme » de Schulze-Delitzsch et le socialisme de Lassalle, Ketteler rêvait d'une réorganisation sociale fondamentale, opérée par les seules libéralités de la charité chrétienne ; il mettait toute sa confiance dans l'effort du capital chrétien pour rendre les ouvriers propriétaires et pour mettre dans les mêmes mains le capital et l'outil, en multipliant les coopératives de production. Ces idées généreuses étaient exprimées, dès 1864, dans un admirable livre, appelé au plus grand succès dans tous les partis et dans toutes les classes : *La question ouvrière et le christianisme.*

Ketteler n'était point une exception parmi les catholiques d'Allemagne ; il suffit de parcourir, entre 1860 et 1870, la collection des *Feuilles historico-politiques,* la grande revue catholique, pour constater le constant souci des catholiques d'amener la question sociale au premier plan. En même temps le livre de Joerg : *Histoire des partis politiques sociaux en Allemagne* (1867) faisait le procès des théories de Schulze-Delitzsch et de celles de Lassalle, et proclamait qu'il fallait pour la société nouvelle un esprit nouveau, une force nouvelle d'amour que l'Église seule pouvait fournir. Sous ces inspirations, on voyait çà et là, quelques essais monastiques d'organisaiion ouvrière et dans son livre : *Le danger de la question ouvrière et la possibilité de le conjurer,* Bernard de Meyer dessinait le plan d'une congrégation nouvelle qui présiderait aux nouveaux essais de la vie industrielle.

Mais l'ampleur de ces rêves de réorganisation sociale n'empêchait pas les catholiques d'envisager sans retard la meilleure façon de prêter aide aux ouvriers dans le régime industriel de l'heure présente.

Dès 1865, Ketteler traçait tout un plan d'organisation ouvrière et, dans un sermon, prêché en 1869, indiquait les revendications d'ordre pratique que les travailleurs pouvaient présenter immédiatement aux

Digitized by Google

pouvoirs publics. Ainsi mûrissaient les idées sociales du grand évêque et, quelques années plus tard, Ketteler serait en mesure de donner, pour un quart de siècle, un programme économique au parti du Centre.

Tandis que s'armaient les théoriciens, l'organisation sociale des fidèles prenait un rapide développement. Sous les auspices d'une petite revue d'Aix-la-Chapelle, les *Feuilles chrétiennes-sociales*, fondées par un jeune prêtre, Joseph Schings, se créa en 1868 un vaste mouvement de fédération entre les différentes œuvres sociales jusqu'alors émiettées ; en 1869, la question ouvrière fut inscrite à l'ordre du jour de la réunion épiscopale de Fulda, comme à celui du congrès catholique de Duesseldorf et, dès février 1870, les *Feuilles chrétiennes-sociales* publiaient un programme complet d'organisation d'associations ouvrières. L'élan était irrésistible ; dans le courant de l'été 1870, chaque district rhénan eut son congrès social et ainsi se scella entre l'Église d'Allemagne et les masses populaires une union indissoluble contre laquelle allaient se briser toutes les violences du *Culturkampf*.

* * *

Tandis que se déroulaient les péripéties de la formation de l'unité allemande et que les catholiques de l'Allemagne entière poursuivaient leur action sociale, les catholiques de Prusse faisaient l'apprentissage d'une action politique sérieuse et savante.

La constitution de 1848 avait affirmé, d'une façon définitive, l'autonomie de l'Église ; l'archevêque de Cologne, Geissel, en profita aussitôt pour rétablir dans son diocèse l'autorité du droit canon. La nouvelle constitution du 5 février 1849 confirma, en ce qui concernait l'Église, celle de 1848, et la sagesse de l'épiscopat prussien parvint à éviter toute difficulté au sujet du serment de fidélité à la nouvelle charte. Deux chapeaux de cardinaux étaient accordés, l'un à Geissel, archevêque de Cologne, l'autre à Diepenbrock, archevêque de Breslau ; le nonce Viale-Prela était reçu avec tous les honneurs officiels sur le territoire prussien ; cette prospérité du catholicisme autorisait les plus grandes espérances.

Un des premiers résultats de cet apaisement religieux fut une efflorescence merveilleuse d'œuvres catholiques : les congrégations charitables se multiplièrent, les ordres d'hommes pénétrèrent en Prusse, les Jésuites organisèrent partout de grandes missions et obtinrent d'éclatants succès auprès de toutes les classes de la société, même chez les protestants et les juifs ; les confessionnaux étaient assiégés, les conversions se multipliaient. A la même époque se fondait l'*Association de Saint-Boniface*, œuvre d'apostolat qui s'occupait de créer des centres d'enseignement et de prière pour les catholiques épars en terre protestante et allait assurer à l'Église de nouvelles conquêtes.

Ces succès ne tardèrent pas à alarmer les protestants ; le vénérable cardinal Diepenbrock fut violemment pris à partie par le surintendant général de Silésie et, dans son ouvrage sur *la Congrégation de la Propa-*

Digitized by Google

gande, le professeur Otto Meier signalait le danger que faisaient courir à l'État prussien les progrès du catholicisme. Heureusement les libertés de l'Église étaient inscrites dans la constitution et toute atteinte à ces libertés eût été, en ce moment, une mesure de réaction que le peuple allemand n'eût pas tolérée.

Les progrès de l'Église sur le terrain scolaire n'étaient pas moindres. Le radicalisme philosophique qui avait détaché des Églises beaucoup d'instituteurs, avait fini par les détacher de la monarchie prussienne elle-même, le gouvernement s'était vivement inquiété de ces tendances et ainsi s'était établie une alliance de plus en plus étroite entre l'État, chef de l'enseignement, et les diverses Églises. L'école prussienne prit un caractère de plus en plus confessionnel et l'on se mit à parler d'écoles catholiques et d'écoles protestantes. Les circulaires, connues sous le nom de *Regulative*, du ministre Baumer (octobre 1854) assurèrent au clergé un rôle essentiel dans les écoles officielles. Le gouvernement n'eut qu'à se louer de cette politique scolaire, il trouva chez les catholiques une aide sérieuse pour la commune besogne d'enseignement; l'Eglise, en même temps qu'elle formait des âmes religieuses, formait de bons citoyens capables de se mêler à la vie nationale.

Un péril subsistait, il est vrai, dans les traditions sectaires et persécutrices de la bureaucratie prussienne, mais ce péril était en partie conjuré depuis la création de la *Katolische Abteilung* au ministère des cultes. Cette division, entièrement composée de fonctionnaires catholiques et destinée à adoucir les rapports et à éviter tous les conflits entre l'Eglise et l'État, remplit pleinement son but. Une autre sauvegarde résidait dans les dispositions personnelles du roi Frédéric-Guillaume IV, dans sa cordialité à l'endroit des princes de l'Église. Mais pour profiter de tous ses avantages il importait que l'Église fût discrète dans sa victoire; fort heureusement elle était en ce moment guidée par un chef d'un rare mérite, Jean Geissel, archevêque de Cologne. Ami personnel du roi, esprit large et pacificateur, ce digne prélat arrivait à son époque. Très sagement il refusa pour les évêques de Prusse le périlleux honneur que leur offrait le gouvernement de siéger à la chambre des seigneurs; l'indépendance vis-à-vis du pouvoir lui paraissait une force; il groupait autour de lui tous les efforts de l'épiscopat rhénan et, en travaillant ainsi pour sa province, il travaillait pour tous les catholiques d'Allemagne. Sous son influence le pays s'ouvrait plus largement aux souffles de Rome et il prenait du Saint-Siège, non seulement des leçons de fermeté, mais aussi des leçons de souplesse et de tolérance, qui allaient singulièrement faciliter la tâche politique des catholiques prussiens.

Le 30 novembre 1852 s'était constituée une fraction catholique à la chambre prussienne; elle comptait soixante-dix députés, unis dans la défense de la liberté religieuse, mais conservant leur liberté sur toutes les autres questions. Cette fraction, dès sa constitution, devint une puissance et, au grand déplaisir de Bismarck, fut, en plusieurs circon-

Digitized by Google

stances, l'arbitre de la chambre. Elle manœuvrait savamment entre les divers partis, défendant la constitution, réclamant le droit commun et la liberté pour tous.

Cette attitude libérale de la fraction catholique contrastait singulièrement avec les aspirations rétrogrades du conservatisme protestant-piétiste. Le président supérieur de la province rhénane, Kleist-Retzow incarnait ces doctrines, il prétendait empêcher toute intervention du catholicisme dans la vie publique et rêvait de faire de l'Église catholique, comme de l'Église protestante, une branche de l'administration. Cette politique jalouse et tracassière eut pour résultat de tenir en haleine les forces catholiques et d'enraciner plus profondément encore dans les âmes rhénanes un certain esprit d'autonomie démocratique dont Auguste Reichensperger fut le représentant le plus autorisé.

Du reste, catholiques et protestants n'allaient pas tarder à en venir aux prises au parlement sur la question de la liberté religieuse. En 1852 deux circulaires du ministre Raumer avaient vivement mécontenté les catholiques : l'une apportait des entraves au libre exercice des missions, l'autre écartait les Jésuites de l'enseignement des clercs. Le député Waldbott porta devant la Chambre les doléances de ses coreligionnaires et, grâce aux sympathies du roi, les catholiques obtinrent satisfaction. Ce succès remplit les protestants d'inquiétudes. Léopold de Gerlach, un des chefs des piétistes, et Otto Meier, dans le second volume de son ouvrage sur la *Propagande*, s'en faisaient l'écho ; au nom même des principes conservateurs, le protestantisme féodal déclarait la guerre au catholicisme, contre lequel Bismarck formulait tout un plan de campagne pour opprimer d'une sorte de dictature les consciences sujettes de Rome.

Le premier article de ce programme réclamait la concession à l'Église évangélique d'une série de faveurs budgétaires. Ces réclamations donnèrent lieu à de vives polémiques ; dans une brochure énergique le converti Rintel réfuta les prétentions protestantes et le juriste Otto poursuivit la lutte au parlement ; après des alternatives diverses, Mallinckrodt parvint à obtenir quelque satisfaction à l'idée de « parité » entre les deux confessions.

Précisément en ce moment des négociations secrètes se poursuivaient entre le Saint-Siège et la Prusse ; un certain Georges Klindworth avait été envoyé en mission à Rome, un projet de concordat fut rédigé en mars-avril 1854, puis subitement les pourparlers cessèrent, on ignore pour quelle raison.

Les catholiques ne désiraient guère un concordat ; la Constitution leur garantissait la liberté et ils ne demandaient rien de plus ; courageusement ils reprirent la lutte pour la « parité » et leur vaillant champion Otto mourut à la tribune, en renouvelant ses revendications contre les privilèges pécuniaires accordés au culte évangélique.

En 1858, un brusque revirement se produisit à Berlin. Le futur

Digitized by Google

empereur Guillaume Ier, devenu régent, désavoua formellement les théories intolérantes qui représentaient l'État prussien comme évangélique en son essence, rompit ouvertement avec le parti piétiste et proclama que la « parité » la plus complète devait s'établir entre les deux confessions. Ce changement d'attitude du pouvoir amena un changement dans la dénomination de la fraction catholique ; puisque l'État cessait de s'étiqueter protestant, pourquoi un groupe parlementaire persisterait-il à s'étiqueter catholique ? La fraction prit donc le nom de *Centre*, mais en maintenant, afin de tout concilier, la parenthèse « fraction catholique ».

Malheureusement cette répudiation de l'idée d'un État évangélique constituait plutôt une victoire pour certains « libéraux » hostiles à toute action de l'idée religieuse dans la vie sociale. Les tendances anticléricales faisaient de grands progrès dans les partis libéraux et d'inquiétants symptômes se faisaient jour. Le livre sectaire et haineux du Bon de Bunsen *Les signes des temps*, devenait le bréviaire de l'anticléricalisme nouveau ; en même temps le pédagogue libéral Diesterweg entamait au parlement une virulente campagne contre l'école confessionnelle qu'il voulait remplacer par une « école nationale allemande », semence de la « patrie allemande ».

Aux élections de 1861 et de 1862 le Centre fut considérablement affaibli, le conflit politique entre la Chambre et le cabinet au sujet des dépenses militaires absorbait les préoccupations des électeurs ; sur l'initiative de Mallinckrodt la parenthèse « fraction catholique » disparut. Mais le Centre n'était plus un parti proprement religieux et n'était pas encore un parti proprement politique, la « conscience de soi-même » *(selbstbewusstsein)* lui faisait défaut ; sa situation entre le radicalisme antireligieux et l'absolutisme bismarckien était des plus difficiles ; il fut presque annihilé dans la Chambre de 1863.

Cette période d'éclipse fut heureuse pour le Centre, il profita de la retraite pour procéder à une sorte d'examen de conscience et pour conclure cet examen par des déclarations de principes, destinées à faire connaître ce qu'il voulait, ce qu'il pouvait, ce qu'il était. Reichensperger dans son petit livre *Phrases et formules* éveillait et formait l'intelligence politique des masses catholiques et démasquait le faux libéralisme moderne, tandis que Ketteler montrait aux catholiques la position de la pensée chrétienne en face des divers sens du mot « liberté ». En même temps, dans une modeste salle d'auberge, à Soest, en Westphalie, Alfred Hueffer réunissait, de 1863 à 1866, un brillant état-major et le conviait à se mettre d'accord sur certains principes fondamentaux, sur certaines doctrines politiques et sociales, qui serviraient de base à un programme unique et empêcheraient l'émiettement des forces catholiques. Ces réunions de Soest constituèrent un laboratoire fécond d'apprentissage politique et jetèrent les bases solides sur lesquelles un puissant parti politique pourrait un jour s'édifier.

Digitized by Google

C'est durant cette même période de fécond effacement que la presse catholique tenta ses premiers essais de diffusion. De 1853 à 1865 plus de vingt journaux furent créés et les intéressantes brochures de vulgarisation, connus sous le nom de *Brochures de Francfort*, gagnèrent, en peu de temps, vingt-sept mille abonnés. Les *Feuilles de Cologne*, fondées par Joseph Bachem, et devenues, en 1869, la *Gazette populaire de Cologne*, allaient former parmi les fidèles une sorte de conscience collective très exercée, très délicate et très vivante.

De nombreux indices présageaient aux catholiques de nouvelles luttes : un sous-secrétaire protestant présidait depuis 1861 à la « division catholique » du ministère des cultes, une jurisprudence hostile s'établissait contre le principe constitutionnel de l'autonomie religieuse, la mort de Geissel, en 1864, laissait l'Église prussienne sans tête. On put même croire que cette disparition allait amener un conflit, le gouvernement refusait de laisser le chapitre de Cologne élire librement un nouvel archevêque ; heureusement que le Saint-Siège se montra très conciliant et que l'accord put se faire sur le nom de Mgr Melchers, évêque d'Osnabrueck.

Mais à côté de ces raisons d'anxiété, les catholiques avaient quelques raisons d'espoir : la constitution de 1850 étendue aux territoires protestants récemment annexés à la Prusse, comme le Hanovre et le Holstein, y avait introduit une tolérance jusqu'alors inconnue ; dans le diocèse prussien de Paderborn, le catholicisme s'épanouissait merveilleusement ; les assemblées ecclésiastiques y ressuscitaient, et, à Fulda, s'inauguraient les réunions bisannuelles des évêques allemands. Le *Mot épiscopal* et le *Second mot épiscopal*, adressés en 1864 et 1866 par l'évêque Martin aux protestants d'Allemagne, témoignaient que les aspirations apostoliques de l'Église devenaient chaque jour plus allègres et plus zélées et l'Association de Saint-Boniface travaillait, avec de plus en plus de succès, au rétablissement de l'unité religieuse de l'Allemagne. Les meilleurs rapports ne cessaient de régner entre le roi de Prusse et le Saint-Siège et Pie IX comblait les vœux du roi Guillaume en organisant dans les armées prussiennes une aumônerie indépendante des ordinaires.

Cependant les libéraux ne désarmaient pas ; le principe de l'école confessionnelle était vivement attaqué au parlement ; des pétitions circulaient contre les congrégations ; un rapport du juriste national-libéral Gneist concluait à la nécessité d'une politique de précautions rigoureuses contre le clergé régulier.

Ce rapport indigna vivement les catholiques ; deux des anciens lutteurs, Pierre Reichensperger et Mallinckrodt, et un nouveau, le hanovrien Windhorst, les futurs chefs du Centre allemand, relevèrent les 8 et 9 février 1870 l'insolent défi porté par Gneist ; mais ils n'eurent pas l'occasion de réfuter ses arguments, Bismarck ne voulut pas, au moment où il allait réaliser l'unité allemande, exciter les passions

Digitized by Google

antireligieuses de ses alliés nationaux-libéraux et la question des ordres religieux fut biffée de l'ordre du jour de la Chambre.

* * *

De la Prusse, M. Goyau nous fait passer à la province ecclésiastique du Haut-Rhin (Bade, Wurtemberg, Nassau, les deux Hesse, Francfort, etc.). Malgré les événements de 1848 la situation de l'Église restait fort sombre dans ces territoires. Ce n'est que dans les deux Hesse que l'horizon semblait s'éclaircir et on pouvait en trouver une preuve dans la liberté que le gouvernement de Darmstadt laissa au Saint-Siège, en 1849-1850, d'écarter du siège de Mayence le peu-orthodoxe Schmid et de nommer à sa place le vaillant et pieux Ketteler.

Cette nomination fut le signal du relèvement de l'Église : à Fribourg, à Gmuend, à Mayence surtout, on vit éclore de nombreuses congrégations ; le diocèse de Mayence, où le clergé laissait fort à désirer et où le peuple chrétien se montrait passablement indifférent, fut radicalement réformé et devint bientôt un centre d'édification et d'instruction religieuse. Le zèle apostolique du grand évêque, ses courses épiscopales, ses prédications populaires, les précieux auxiliaires qu'il avait su trouver, avaient, en peu de temps, amené ces résultats consolants.

Cet exemple était un précieux encouragement pour tout l'épiscopat du Haut-Rhin ; les évêques comprirent qu'en associant, dans une action commune, l'Église et les populations, ils avaient plus de chance de triompher du mauvais vouloir des gouvernements. En mars 1851, ils se réunirent à Fribourg et rédigèrent pour leurs gouvernements respectifs un mémoire dans lequel ils revendiquaient leur droit à l'éducation de leurs clercs et à la direction et administration de leurs diocèses. Et comme les gouvernements ne répondaient pas, les évêques passèrent outre : Ketteler ouvrit à Mayence, de son privé chef, un grand séminaire complètement libre et l'archevêque de Fribourg, Vicari, refusa de se soumettre aux ordres du ministère badois qui prescrivaient dans toutes les églises du grand-duché une messe pour le grand-duc Léopold, mort protestant : c'est ce qu'on appela le « conflit de deuil ».

Ce ne fut qu'en 1853 que les gouvernements répondirent au mémoire collectif des évêques ; les bureaucraties maintenaient presque toutes leurs prétentions absolutistes et de nouvelles protestations épiscopales, rédigées avec la collaboration du juriste Maurice Lieber, n'eurent d'autre résultat que de montrer l'union des évêques entre eux et l'union de tous avec le Saint-Siège.

Pour obtenir satisfaction, l'évêque de Fulda proposa à ses collègues de tenter une démarche collective auprès de la Diète germanique qui siégeait à Francfort. Ketteler se montra peu favorable à ce projet ; il connaissait les tendances religieuses de cette assemblée, il connaissait l'esprit d'intolérance tenace des petites souverainetés protestantes qui y étaient représentées, il savait que la Prusse, tolérante chez elle, se faisait à Francfort le champion attitré du protestantisme.

Digitized by Google

Ce fut dans ces conditions que l'archevêque octogénaire de Fribourg, Vicari, entra en lutte ouverte avec le gouvernement badois en lui notifiant qu'il comptait, malgré tout, exercer ses droits épiscopaux et tous les évêques du Haut-Rhin suivirent son exemple. Les bureaucraties n'étaient pas d'accord sur la politique à suivre ; tandis que, en Hesse et en Wurtemberg, on cherchait des expédients pour prévenir la lutte religieuse, en Bade et en Nassau on semblait avoir hâte de l'accélérer. Comme Vicari avait sommé, sous peine d'excommunication, les membres du *Conseil supérieur d'Église*, institué par le gouvernement, de ne plus se mêler des nominations ecclésiastiques, l'État tenta de le mettre en une sorte de curatelle, en désignant un commissaire spécial, nommé Burger, pour viser tous ses écrits. Vicari répondit en excommuniant Burger et tous les membres du Conseil supérieur et s'expliqua dans un mandement épiscopal. Tous les prêtres qui lurent ce mandement du haut de la chaire furent poursuivis ; sur leur refus de blâmer l'archevêque, les Jésuites de Fribourg furent expulsés. Rigueurs inutiles ; Vicari ordonna à ses curés de commenter à leurs fidèles le mémoire des évêques de la province, où les griefs de l'Église étaient catalogués et défendus ; les rares prêtres qui s'y refusèrent furent suspendus ; le peuple catholique tout entier prit le parti de son archevêque et la piété des masses prêta au clergé un fidèle appui. En dépit des sévérités de la police, des brochures circulaient partout, prêchant la résistance. La catholicité tout entière acclamait Vicari et lui criait courage, les protestants piétistes eux-mêmes lui rendaient hommage. Les diplomaties, surtout celle de l'Autriche, offraient de s'entremettre pour apaiser le conflit, mais Bade ne voulait pas paraître le satellite de Vienne et ce fut l'évêque de Mayence, Ketteler, qui parvint, en janvier 1854, à négocier une entente entre le prince-régent et Vicari. Les pourparlers prenaient bonne tournure ; un catholique, Leiningen, était chargé d'une mission à Rome, l'apaisement paraissait proche. Mais deux influences firent échouer les négociations : la seconde Chambre badoise invita le gouvernement à résister avec énergie et Bismarck, le représentant de la Prusse à Francfort, multiplia ses intrigues en Bade et en Nassau. Il plaida la solidarité des gouvernements protestants, accusa Vicari et les catholiques de travailler pour l'Autriche et parvint ainsi à dissuader le prince-régent à concourir au rétablissement de la paix religieuse.

Le gouvernement badois employa la sévérité ; il trouva le moyen d'enlever leurs ressources pécuniaires aux paroisses dont le curé n'était pas reconnu par l'État et recourut à toutes sortes d'expédients pour empêcher le libre exercice des droits épiscopaux. Puis, comme Vicari refusait de s'incliner, le gouvernement entama des poursuites contre lui, fit perquisitionner dans son palais et le déclara en état d'arrestation (20 mai 1854). Sous la pression de l'indignation publique, les arrêts de l'archevêque durent être levés au bout de huit jours. Dans tout le pays les mesures tracassières de la police se heurtaient à la résistance passive des catholiques et restaient stériles ; l'émotion des âmes suspen-

Digitized by Google

dait toute une partie de la vie sociale et produisait « la grève des plaisirs ». — Semblable crise sévissait aussi en Nassau, où l'évêque Blum était menacé de partager le sort de Vicari. Les rapports entre l'Église et l'État étaient tellement tendus que toute concession était devenue impossible et que, quelque pénible que cela pût lui paraître, l'État n'avait d'autre ressource pour ramener le calme des consciences que d'entrer en négociations avec Rome.

C'est ce qui arriva. Le Wurtemberg d'abord, puis Bade, puis Nassau, firent au secrétaire d'État, Antonelli, une série de propositions que celui-ci ne put accepter. Et tandis que, dans la Hesse, la paix s'établissait à la suite d'un accord entre Ketteler et le ministre Dalwick, Antonelli faisait remettre aux gouvernements badois, wurtembergeois et nassauvien les « bases » sur lesquelles une paix devait être assise. L'Église était en ce moment dans l'allégresse : Pie IX venait de proclamer le dogme de l'Immaculée Conception ; la signature du concordat de 1855 avec l'empire d'Autriche paraissait inaugurer une période nouvelle dans les rapports entre l'Église et les États, le onzième centenaire du martyre de saint Boniface était célébré à Fulda et à Mayence par des solennités extraordinaires qui rassemblaient tous les membres de l'Eglise d'Allemagne. C'est au milieu de ces circonstances heureuses que s'engagèrent les pourparlers sur les *bases* proposées par Antonelli et quelques mois plus tard des conventions conclues entre le Saint-Siège, Wurtemberg, Bade et Nassau donnaient satisfaction aux doléances épiscopales.

L'allégresse des catholiques ne fut pas de longue durée : les concordats déchaînèrent la colère des protestants, des anticléricaux et des ennemis de l'Autriche ; on agita le pays de Wurtemberg et de Bade, on organisa une campagne de meetings et de pétitions contre les concordats. De la rue, l'agitation passa aux parlements, on y combattit les concordats au nom de l'égalité confessionnelle, des droits de l'État, des intérêts de la patrie allemande, de l'indépendance spirituelle des catholiques ; on s'efforça de démontrer l'incompatibilité entre l'idée du concordat et celle du souveraineté de l'Etat. Sous le souffle des tempêtes parlementaires les ministères badois et wurtembergeois furent renversés et, malgré les protestations du Saint-Siège, les concordats ne furent pas ratifiés. Mais l'Eglise n'était pas entièrement vaincue, les lois qui vinrent à défaut de concordats régler les affaires ecclésiastiques et qui apparaissaient comme une sorte de représaille de la puissance législative, ne furent à certains égards, en Wurtemberg surtout, qu'une adaptation des formules concordataires qu'on venait de déchirer.

La Chambre badoise professait à cette époque une politique nettement anticatholique. Un habile découpage des circonscriptions électorales avait sacrifié la masse électorale des campagnes catholiques aux agglomérations urbaines où dominaient les protestants ; ainsi les libéraux, minorité dans le pays, étaient les maîtres incontestés de la majorité parlementaire. Bade était une sorte de champ d'expérience pour la politique anticléricale qui, tout en émancipant le protestantisme,

Digitized by Google

rêvait d'asservir complètement le catholicisme à l'État. Le gouvernement s'immisca de nouveau aux nominations ecclésiastiques : prétendit même nommer la supérieure du pensionnat de jeunes filles d'Adelhausen, revendiqua un certain nombre de fondations pieuses, créa par la loi du 27 juillet 1864 des conseils scolaires laïques pour surveiller l'enseignement. La guerre religieuse fut ainsi rallumée dans le grand-duché. Vicari dirigeait la résistance, un laïque, Jacob Lindau, l'organisait ; il imagina ce qu'il appelait les « casinos ambulants » et, avec des escouades de conférenciers, s'en allait de bourgade en bourgade prêcher la résistance passive à la loi ; tout le pays se soulevait. Vainement le ministre Lamey proclamait-il du haut de la tribune que « la loi est la vraie conscience publique », il ne convainquait personne et dans deux brochures retentissantes Ketteler dénonçait l'esprit d'absolutisme du gouvernement badois et montrait dans l'autorité divine la garantie suprême des libertés humaines.

Sur ces entrefaites, le chef des libéraux badois, Jules Jolly, devint en 1866 premier ministre. « Ma tactique, expliquait-il, est de rendre toutes les collisions entre l'État et l'Église susceptibles d'une solution judiciaire ; on y arrivera en frappant de pénalité toute infraction aux ordonnances de mitoyenneté édictées par l'État. » Rompant avec le libéralisme de 1848, Jolly, en bureaucrate parvenu, préférait combattre l'Église au moyen des doctrines joséphistes et trouvait dans sa politique anticléricale le moyen de maintenir sa majorité parlementaire. « Pour un gouvernement national, écrivait-il, il ne peut y avoir d'autre base qu'un anticléricalisme tranchant. »

Après avoir, par la loi scolaire de 1868, enlevé tout droit à l'Église sur l'enseignement, Jolly supprima les établissements religieux et les congrégations et s'opposa même, à la mort du courageux Vicari, à l'exercice du droit électoral des chanoines de Fribourg, suscitant ainsi un interminable conflit. Le *Culturkampf* badois préluda de même au *Culturkampf* prussien en réglementant la formation intellectuelle du clergé, de façon à le germaniser et en faire un docile instrument de l'État. Bade donnait ainsi à l'Allemagne le spectacle d'un essai, que la Prusse reprendrait pour son propre compte dès qu'elle aurait achevé l'unité allemande.

On avait dans toute l'Allemagne en 1869 un vague sentiment de ce péril ; au congrès de Düsseldorf, Lindau préconisait pour y résister la formation d'un grand parti catholique allemand et, en attendant, il organisait dans le grand-duché de Bade un parti catholique, bientôt puissant, qui revendiquait le suffrage universel direct et allait chercher dans les masses populaires la force de vaincre Jolly, comme plus tard le Centre allemand allait chercher dans ces mêmes masses la force de résister à Bismarck.

* * *

Les rapports entre l'Église et l'État dans la « catholique Bavière » forment l'objet du cinquième chapitre de M. Goyau. Et tout d'abord

Digitized by Google

l'auteur nous explique la valeur exacte de l'épithète historique accolée au nom de ce pays, où, de 1848 à 1870, l'Église eut tant à lutter avant que ne se formât une opinion publique catholique.

Le concordat bavarois de 1818 avait été annulé ou du moins atténué par le trop fameux « édit de religion » qui maintenait intacts les principes du plus pur joséphisme et tendait à la prépondérance du fonctionnarisme civil sur la hiérarchie épiscopale. En 1849 l'archevêque de Munich, Reisach, adressa au roi Max, un mémoire demandant que l'État bavarois revînt à l'observation intégrale du concordat. Sa démarche était appuyée par Weis, évêque de Spire, qui conseillait en même temps de provoquer une réunion des évêques de Bavière pour s'entendre sur une action commune. Le roi promit à Reisach quelques modifications à l'« édit de religion », mais la commission chargée de ce travail, loin de répondre aux désirs de l'épiscopat, ne fit qu'accroître de vingt paragraphes l'édit qu'elle avait mission de réviser. Pour obvier au péril, Reisach convoqua tous ses collègues à se réunir à Freising au début d'octobre 1850.

Les évêques délibérèrent longuement et rédigèrent un mémoire réclamant l'application intégrale du concordat. Mais le roi Max était plein de suspicion envers ce qu'il appelait l'ultramontanisme et le parlement et même le petit clergé n'étaient pas sans inquiétude à l'égard de l'initiative que venaient de prendre les évêques. Aussi, à part quelques concessions de détails, l'attitude du gouvernement ne s'améliora pas vis-à-vis de l'Église et les évêques insistèrent pour obtenir une réponse à leur mémoire de Freising.

Au bout de quinze mois le roi daigna répondre. Il acceptait que, dans ses grandes lignes, le concordat fût exécuté, mais il exigeait le maintien d'un certain nombre d'articles, empruntés à l'« édit de religion » et qualifiés de « loi fondamentale de l'État ». Les évêques protestèrent vivement ; ils maintenaient que le concordat faisait, lui aussi, partie de la loi fondamentale d'État, qu'il avait donc une double valeur, constitutionnelle et diplomatique ; et ils insistaient pour son observation intégrale, spécialement en ce qui regardait les droits de l'épiscopat sur l'enseignement. Comme une crise menaçait d'éclater, le ministre Zwehl eut l'idée de faire une tournée dans les divers évêchés pour tâcher de s'entendre séparément avec chacun des prélats et il poussa son voyage jusqu'à Cologne pour obtenir du cardinal Geissel qu'il acceptât de remplacer sur le siège de Munich l'archevêque Reisach que son zèle à défendre les droits de l'Église avait rendu odieux au roi Max. Comme il fallait s'y attendre Geissel refusa de se prêter à cette combinaison et profita de l'occasion pour critiquer très vivement la conduite du gouvernement bavarois.

Malgré le peu de succès de leurs démarches les évêques se mirent d'accord, en juillet 1854, pour remercier le roi des concessions formulées dans sa réponse au mémoire de Freising, tout en exprimant l'espoir de voir « l'esprit de justice et de piété du souverain prendre un

Digitized by Google

jour des mesures pour l'exécution des autres stipulations du concordat.»

Sur ces entrefaites Reisach fut, à la demande du roi Max, créé cardinal de curie et on put croire un instant que des négociations allaient s'ouvrir entre Munich et Rome soit pour remanier, soit pour interpréter le concordat ; mais l'intervention du juriste franc-maçon Bluntschli, au nom de la « science allemande », détourna la cour de Bavière de ce projet. Le roi Max crut qu'il suffirait de faire asseoir sur le siège de Munich un archevêque docile pour écarter à l'avenir toute difficulté ; il jeta les yeux sur un bénédictin, Scherr, ami de la retraite et de la paix. Mais, sur les conseils du célèbre orientaliste, le chanoine Windischmann, Scherr allait se montrer aussi zélé et courageux que Reisach : il défendit chaleureusement les droits de l'épiscopat en matière d'enseignement et applaudit aux démarches de l'évêque de Spire, Weis, pour obtenir du roi l'autorisation de créer dans son séminaire un cours complet de théologie où ses jeunes clercs pourraient achever leur instruction, sans passer par les universités. Le gouvernement ne daigna pas même répondre et l'opinion publique restait indifférente aux revendications catholiques.

Vers cette époque un mouvement, semblable à celui qui agitait le grand-duché de Bade, surgit parmi les instituteurs bavarois en faveur de la laïcisation de l'école. Les évêques, réunis à Bamberg le 2 juillet 1864, firent appel au nouveau roi Louis II et lui confièrent leurs anxiétés. Sans être un impie, ce « surhomme » couronné, admirateur des négations radicales de Feuerbach, détestait toute pénétration de l'idée religieuse dans les préoccupations publiques, les évêques n'avaient donc rien à attendre de sa bienveillance. En conséquence, l'évêque de Spire prit sur lui, en 1865, d'organiser avec des ressources privées l'enseignement complet de la théologie dans son séminaire. Le ministre des cultes, Koch, lui enjoignit de renoncer à ces projets et fit expulser par la police les six séminaristes inscrits au cours de théologie. Le Saint-Siège, la diplomatie, l'épiscopat protestèrent énergiquement contre cette violation flagrante de l'article 5 du concordat. De même les évêques, réunis à Passau, protestèrent contre le monopole de l'enseignement de l'histoire que s'attribuait le protestant prussien Giesebrecht, directeur du séminaire historique de Munich, et, en combattant cet enseignement, l'épiscopat se faisait le champion du nationalisme bavarois contre l'envahissement de la science et des idées prussiennes.

La politique antireligieuse du gouvernement allait encore être accentuée par les événements de 1866. Sadowa eut pour conséquence l'arrivée au pouvoir d'un ministère antiautrichien et anticlérical, présidé par le prince Clovis de Hohenlohe, ennemi de tout dogmatisme et grand admirateur de l'école théologique « antiultramontaine ». Il avait inscrit à son programme un projet de loi scolaire, favorable aux idées de laïcisation. Les évêques, suivis de tous les catholiques, protestèrent énergiquement ; cette agitation irrita vivement le ministère qui prit une attitude menaçante. La discussion à la Chambre basse fut dominée par l'esprit soupçonneux et sectaire de la majorité et la loi fut

Digitized by Google

votée à une immense majorité. Heureusement, à la Chambre haute, l'évêque d'Augsbourg, Dinkel, parvint, par voie d'amendements, à modifier totalement l'esprit et la portée de la loi et, comme la plupart des amendements votés par la Chambre haute furent repoussés par la Chambre basse, c'en fut fait de la loi scolaire.

Cette discussion avait eu pour heureux résultat de donner l'éveil à l'opinion publique catholique ; 3376 pétitions avaient été rédigées contre le projet de loi scolaire ; au congrès catholique de Bamberg en 1868 le principe de la liberté de l'enseignement trouva de chaleureux défenseurs et le publiciste Joerg, directeur des *Feuilles historico-politiques,* mit les Bavarois en garde contre les aspirations gouvernementales qui menaçaient à la fois leurs traditions nationales et leur conscience religieuse et ne songaient à les affranchir de l'Église que pour les livrer à la Prusse. Ce réveil de l'opinion devait aboutir aux élections de mai 1869, où les catholiques conquirent la majorité de la Chambre basse. Hohenlohe fit dissoudre la Chambre ; les catholiques reprirent leur propagande ; ils fondèrent partout des associations catholiques de paysans, les prêtres se firent tribuns populaires et, malgré la pression gouvernementale, malgré le remaniement des circonscriptions électorales, les élections de novembre 1869 renforcèrent la majorité catholique ; Hohenlohe quitta le pouvoir. Cette chute était plus importante par ses conséquences religieuses que par ses conséquences politiques, elle n'allait pas empêcher l'entrée de la Bavière dans le nouvel empire allemand, mais elle présageait la constitution et la force du futur Centre bavarois.

* * *

Tandis que l'Eglise d'Allemagne se libérait des entraves du joséphisme et de la bureaucratie et que la conscience catholique devenait une force sociale, une certaine pensée catholique s'éloignait de plus en plus de Rome. Elle allait même, au nom de la science allemande, machiner contre le concile du Vatican une formidable opposition et, en appelant le bras séculier contre l'« ultramontanisme triomphant », tenter de mettre entrave à l'action catholique. C'est à raison de la répercussion de ces crises intellectuelles dans les lointaines origines du *Culturkampf* que M. Goyau leur conserve un chapitre spécial.

Vers 1850 avait surgi contre le romantisme, qui avait incliné vers une certaine religiosité catholique les imaginations et les cœurs, une école de nationalisme catholique, appelée gunthérianisme, du nom de son fondateur, le savant et pieux prêtre viennois, Guenther. Cette école prétendait arriver par la raison à la conquête de la vérité révélée et recherchait des formules nouvelles, susceptibles de « mieux approprier le fond dogmatique aux modes de la pensée en marche ». Elle avait trouvé de puissants appuis dans les milieux ecclésiastiques, comme dans les universités, mais les prétentions des disciples de Guenther de faire du gunthérianisme la philosophie officielle de l'Eglise, « l'Église pensante », protectrice de l'Église enseignante, inquiétait Rome, en

Digitized by Google

même temps que leur manque de charité intellectuelle et d'esprit sacerdotal déplaisaient vivement à l'archevêque Geissel. Celui-ci préférait de loin au gunthérianisme ambitieux et insolent la vieille philosophie scolastique, si intimement unie au dogme, et qui, avec Clemens et Kleutgen, refleurissait en Allemagne.

Au milieu de ces débats philosophiques survint en 1854 la proclamation de l'Immaculée Conception. Seuls quelques intellectuels de l'Église d'Allemagne, les membres de l'école historique, Doellinger en tête, montrèrent pour le nouveau dogme peu d'enthousiasme. Ils appliquaient faussement, dans un sens exclusif, l'antique « règle de foi » *Quod ubique...* de saint Vincent de Lérins pour combattre tous ces enrichissements de la foi. Mais, pour cette fois, la définition promulguée, les oppositions se bornèrent à quelques murmures.

Sur la question du gunthérianisme la lutte fut plus vive.

Cette doctrine, longuement exposée à Rome par deux de ses disciples les plus marquants, Baltzer et Knoodt, fut, en 1857, condamnée par le Saint-Siège. Guenther se soumit aussitôt, mais son école releva le drapeau, estimant que « si Rome avait la force de l'autorité, l'Allemagne avait la force de la science ». Deux brefs de Pie IX (30 mars et 15 juin 1857) renouvelèrent la condamnation en précisant les points sur lesquels Guenther avait erré, et en 1859 les livres de Knoodt et de Baltzer rejoignirent ceux de leur maître sur les listes de l'Index.

Cette sentence n'empêcha pas Baltzer de formuler bientôt une nouvelle doctrine dualiste d'après laquelle l'homme avait deux âmes, l'une, source de la vie végétative, l'autre, source et explication de la vie sensitive et intellectuelle. Cette nouvelle doctrine fut condamnée en 1860, en même temps qu'un concile provincial, réuni à Cologne, sous la présidence de Geissel, formulait les affirmations que les consciences croyantes devaient désormais opposer au gunthérianisme et répétait avec Pie IX qu'à côté des dogmes dont le sens est immuable, il existe des opinions théologiques, toutes proches de la foi, *proximæ fidei*, et qu'on ne saurait s'en détacher sans un grave risque d'erreur.

Vers la même époque, un prêtre de Munich, Martin Deutinger, s'essayait à réconcilier la philosophie du moyen âge et la philosophie moderne. Comme Guenther il exploitait les données de la révélation comme partie intégrante de la philosophie, mais il faisait de la volonté le facteur de la connaissance, — de tous les ordres de connaissance, — et le premier principe de tout être et de toute pensée.

C'était sur cette cime sereine d'une philosophie de la volonté qu'il voulait réconcilier la philosophie scolastique et la philosophie allemande. Malgré les craintes qu'inspira l'originalité de ses théories, Deutinger resta jusqu'au bout un prêtre fidèle. Il n'en fut pas de même de son concitoyen, le prêtre Jakob Frohschammer, qui déclarait que « la religion fournit des matériaux pour la philosophie, rien de plus », que « la philosophie est seule souveraine » et qui ravalait ainsi les dogmes à n'être que de simples opinions théologiques, sujettes à correc-

Digitized by Google

tion et à réfutation. Condamné par Rome en 1862, Frohschammer sortit de l'Église.

Ces justes condamnations avaient eu pour résultat de faire naître de la part de la « pensée allemande » des suspicions envers le Saint-Siège. Rome était accusée de haïr ou, tout au moins, d'ignorer l'Allemagne. Il eût été plus juste de dire que l'Allemagne ne connaissait guère Rome et ne faisait pas d'efforts pour la mieux connaître. A ce point de vue, les lettres du prêtre tyrolien, Alois Flir, sont fort instructives et montrent la peine qu'avaient certains Allemands à s'habituer à l'atmosphère romaine et les préventions qui existaient dans leurs esprits ; mais, prêtre irréprochable et de bonne foi, Flir s'était converti au contact de la papauté et, sans cesser d'être allemand, était devenu romain.

Il n'en était pas de même pour tous. Doellinger notamment persistait dans la malveillance de ses jugements. Et, tout en accusant Rome de méconnaître la science germanique et de ne point se rendre compte que le catholicisme allemand, vivant quotidiennement en face du protestantisme, avait besoin de nouvelles armes intellectuelles, les érudits allemands affectaient, dans leur défiance vis-à-vis de Rome, de se désintéresser des découvertes de Rossi dans les catacombes, découvertes qui témoignaient de l'antiquité de certains rites et de certaines croyances, contestés par la Réforme, et fournissaient d'irréfutables arguments apologétiques.

Depuis quelques temps déjà Ignace Doellinger avait perdu la réputation d'ultramontain que lui avait jadis valu son rôle glorieux dans le réveil de l'Allemagne catholique. Après avoir rêvé de fonder une Église nationale allemande, avec une vie et une organisation propres, première étape vers la réunion des confessions chrétiennes en Allemagne, il avait, dans deux conférences, données à l'Odéon de Munich, en avril 1860, et dans son livre *Eglise et Églises*, paru en 1861, vivement critiqué le pouvoir temporel des papes. Bien que le but de Doellinger fût d'empêcher les protestants de solidariser le pouvoir spirituel de la papauté avec son pouvoir temporel de plus en plus ébranlé, sa tactique était maladroite et produisait le plus mauvais effet dans les sphères politiques comme dans les milieux catholiques. A toutes les pages de ses écrits on sentait un mépris latent pour Rome ; Doellinger offrait l'hospitalité de l'Allemagne au pontife dont le trône chancelait, mais il lui ouvrait l'Allemagne non seulement comme un asile mais comme une école, capable de parfaire l'éducation de la curie romaine.

Cependant en Allemagne même se groupaient autour de Rome des théologiens et des canonistes de valeur, dont Cologne, Mayence et Wurtzbourg étaient les trois centres. La revue *Le Catholique* de Mayence dénonçait avec vigilance toutes les manifestations qui semblaient mettre en péril les droits du Saint-Siège et sous l'influence de Denzinger, d'Hettinger et d'Hergenroether, les idées romaines régnaient à l'université de Wurtzbourg. En même temps, en dépit des critiques et même des moqueries, les Jésuites développaient l'enseignement de la scolastique dans toute l'Allemagne.

Digitized by Google

Germanistes et romanistes formèrent à peu près simultanément le projet de réunir en assises solennelles tous les savants catholiques de l'Allemagne, ces projets aboutirent en 1863 au congrès de Munich. Dans le discours solennel qu'il prononça à cette occasion, Doellinger définissait le rôle que la théologie allemande, puissance scientifique juxtaposée plutôt que subordonnée à l'autorité ecclésiastique, était appelée à jouer dans l'Église. Il opposait à la détresse de la théologie dans les pays latins, la splendeur scientifique de l'Allemagne et revendiquait pour la théologie allemande une place prédominante dans l'Église universelle. Bien que les théologiens romanistes de Mayence et de Wurtzbourg eussent vivement protesté dans une « déclaration sommaire » contre cet excès d'honneur que Doellinger accordait à l'Allemagne et contre le mépris qu'il affichait pour la science italienne, Rome crut devoir intervenir. Dans un bref du 21 décembre 1863, Pie IX déplora qu'une assemblée de théologiens se fût ainsi réunie sans impulsion, ni mission de la hiérarchie, à qui, seule, « il appartient de diriger et de surveiller la théologie ».

Cette attitude du Saint-Siège irrita vivement Doellinger ; ses accusations contre l'injustice de Rome envers la science allemande devinrent de plus en plus violentes ; il affectait dans de nouveaux discours de reprendre ses thèses sur le rôle de la théologie dans l'Église et, sous son influence, s'allumait une violente polémique de brochures qui mettait aux prises le germaniste Michelis et le romaniste Hergenroether, la *Feuille de littérature théologique* de Bonn et les *Stimmen aus Maria Laach*. La mêlée théologique devenait de jour en jour plus ardente, avec toutes les violences de plume qu'entraînait la passion même de la lutte.

Ces polémiques risquaient de s'aggraver encore en se répercutant jusque dans l'économie même de l'éducation sacerdotale et en mettant aux prises les partisans des facultés de théologie et ceux des grands séminaires. A Augsbourg, en 1848, les évêques avaient proclamé leurs droits sur l'enseignement des clercs, droits qu'ils pouvaient plus efficacement exercer dans les séminaires que dans les universités, où les incidents inquiétants pour la hiérarchie se multipliaient. Les débats s'échauffèrent lorsqu'on apprit le rôle qu'avait joué Doellinger pour empêcher l'évêque Weis d'organiser l'enseignement théologique dans son séminaire. Pris violemment à partie par le prêtre Maier, secrétaire de l'évêque de Ratisbonne, dans une brochure intitulée *Pour l'édification des rois,* Doellinger riposta avec plus de violence encore, accusant les jésuites et l'ultramontanisme de vouloir faire disparaître les facultés de théologie pour nuire à la science allemande et il terminait en faisant appel à l'Etat, ouvrant ainsi la porte aux ingérences d'un *Culturkampf*. De part et d'autre la passion faussait le débat ; Hergenroether ramena la question sur son vrai terrain en démontrant, dans un article de revue, tous les avantages que les clercs pouvaient, sans péril pour leur foi, trouver dans le séjour des universités.

Les suspicions de certaines sphères catholiques contre les facultés de théologie devaient s'étendre, naturellement, à l'ensemble des univer-

Digitized by Google

sités, dédiées à la « libre science ». Aussi, dès 1849, avait surgi l'idée de fonder une université libre. Kuhn, professeur à l'université de Tubingue, ayant nié l'opportunité de cette institution, fut vivement pris à partie par le baron Schaezler, professeur à Fribourg, qui porta la discussion sur le terrain philosophique et attaqua toute la faculté de Tubingue. Cette polémique suscita indirectement une crise douloureuse dans le diocèse de Rothenburg : le directeur du séminaire, Mast, ayant dénoncé à Rome le mauvais esprit et la mauvaise tenue du *convict*, où logeaient des futurs prêtres qui fréquentaient les cours de théologie de l'université de Tubingue, une lutte ouverte s'était déclarée entre germanistes et romanistes ; de part et d'autre il y eut des révocations, le Saint-Siège donna un coadjuteur à l'évêque Lipp, réputé trop faible ; la presse s'en mêla et, lorsque le malheureux prélat mourut de chagrin, en 1869, une partie de l'opinion le présenta captieusement comme une victime de Rome.

Il était plus que temps que le concile survint pour pacifier les intelligences et les consciences par certaines déclarations dogmatiques et qu'au souffle de l'Esprit, l'atmosphère allemande fût purifiée. C'est à l'étude de ce concile dans ses rapports avec l'Allemagne, que M. Goyau consacre son dernier chapitre.

* * *

Lorsqu'en 1865, Pie IX avait interrogé trente-six évêques sur le programme du futur concile, Senestrey, évêque de Ratisbonne, avait réclamé que la prochaine assemblée s'occupât de l'infaillibilité pontificale afin de mettre fin par une définition dogmatique aux dénégations et aux polémiques de l'école théologique de Munich. Cette réponse de Senestrey correspondait au vœu de l'immense majorité des catholiques allemands.

Deux des plus ardents défenseurs du Saint-Siège en Allemagne, l'historien Hergenroether et l'apologiste Hettinger furent choisis comme consulteurs pour le concile. Puis à la demande du cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, le Saint-Siège désigna, après avoir pris l'avis du nonce Meglia, une série de consulteurs de tendance germaniste : Doellinger était écarté de par son attitude récente, mais le savant historien Hefele, de Tubingue, bien que peu favorable à l'infaillibilité, fut désigné par le Saint-Siège pour concerter les détails de la future assemblée.

Dès la fin de 1868 plusieurs brochures allemandes tracèrent aux membres du concile certains programmes singulièrement aventureux : les uns proposaient des thèses nettement gunthériennes, d'autres, écrites sous l'influence de l'école de Munich, attaquèrent les Jésuites, l'Index, le célibat des prêtres, les séminaires et dessinaient le plan d'un concile qui serait une immense représentation démocratique de l'Église, où tous les chrétiens seraient convoqués. Un article paru par inadvertance en février 1869 dans la *Civiltà cattolica*, affirmant que la plupart des catholiques français attendaient du concile la proclamation du

Digitized by Google

dogme de l'infaillibilité, causa le plus vif émoi dans les milieux intellectuels d'Allemagne. Dans une série d'articles, parus dans la *Gazette universelle* d'Augsbourg, et dans son livre, publié sous le pseudonyme de *Janus*, Doellinger essaya de combattre l'infaillibilité, en insinuant que tout le développement de la puissance pontificale serait incompatible avec les principes fondamentaux des États modernes; il évoquait, en les interprétant à sa façon, les bulles antiques dans lesquelles des papes affirmaient leur droit de déposer les rois ou de sévir contre l'hérésie, et prétendait démontrer que le développement de la papauté n'était que le résultat de falsifications et d'interpolations. Et, sous l'influence du mystérieux *Janus*, certains esprits, dont un manifeste adressé aux catholiques badois exprimait les vues, rêvaient de fonder une confession nouvelle indépendante de Rome et protégée par l'État.

Derrière *Janus* se dressait le gouvernement bavarois. Doellinger rédigeait pour le prince de Hohenlohe le brouillon de la fameuse dépêche du 9 avril 1869, qui invitait les cabinets de l'Europe à s'entendre pour la défense des idées modernes et la sauvegarde des droits des États, compromis par la proclamation du dogme de l'infaillibilité, annonce des prétentions théocratiques sous le joug desquelles le pape infaillible courberait les gouvernements temporels. Mais cette circulaire, tout comme l'article envoyé par Hohenlohe à la *Gazette universelle*, restaient sans écho dans les chancelleries. Bismarck, lui-même, observait et attendait ; affichant une parfaite indifférence au sujet de l'infaillibilité, il se refusait à partager les alarmes du ministre de Prusse à Rome, Arnim, qui lui signalait que la « commission politico-ecclésiastique » préparait des décisions intéressant les rapports de l'Église et de l'État. Le chancelier de la Confédération du Nord, préférait laisser à la Bavière la responsabilité d'explications pénibles avec le chef de la catholicité, et ne se souciait qu'à moitié de se compromettre avec le gouvernement de Munich.

La fraîcheur d'accueil qu'il rencontrait en Europe et même en Allemagne ne décourageait pas Hohenlohe. Pour trouver des armes contre le concile, il questionnait les universités. Repoussé par l'université de Wurtzbourg, il trouvait à Munich, sous l'influence de Doellinger, des théologiens et des juristes pour proclamer que les décisions conciliaires projetées bouleverseraient complètement en Bavière les rapports de l'Église et de l'État.

Hohenlohe et Doellinger n'étaient pas les seuls adversaires de la proclamation du dogme de l'infaillibilité. Un professeur de Coblence, Strumpf, protestait dans un manifeste au nom, disait-il, des « neuf dixièmes des allemands intelligents » ; certains professeurs des facultés de théologie s'associaient à cette démarche et les parlementaires catholiques, réunis à Berlin pour la session du Parlement douanier, faisaient notifier secrètement par l'intermédiaire de Joerg à l'archevêque de Munich les craintes que l'infaillibilité leur inspirait. Seulement à la différence du manifeste de Coblence l'« adresse de Berlin » proclamait

Digitized by Google

le droit du pape et du concile et ne soulevait qu'une objection d'opportunité.

L'épiscopat lui-même était divisé : Ketteler se prononçait nettement contre ce projet de définition, qu'il jugeait inopportune; dans une note très documentée, adressée à l'illustre Manning, le vicaire-général de Mayence, Moufang, indiquait douze raisons d'ajournement et, sur l'initiative de Ketteler, un jeune théologien, François Brentano, professeur à l'université de Wurzbourg, rédigeait une série de remarques dont la plupart militaient contre l'opportunité et dont quelques-unes pouvaient même être facilement exploitées par les négateurs de l'infaillibilité. A la réunion épiscopale qui eut lieu à Fulda, le 1er septembre 1869, les évêques discutèrent longuement la question; Hefele, le nouvel évêque de Rothenburg, rédigea un rapport détaillé dans lequel il soutenait que la définition n'était réclamée, ni par une nécessité urgente, ni par un besoin pratique, et qu'elle choquerait les protestants, les orientaux, les Allemands cultivés et les gouvernements. Treize évêques sur dix-neuf se prononcèrent contre l'opportunité et firent part à Pie IX de toutes leurs craintes. Mais en même temps l'unanimité du corps épiscopal adressait une lettre collective à tous les fidèles allemands, les exhortant à s'abandonner aux jugements du concile : ils pouvaient être assurés que cette assemblée, divinement inspirée, ne proclamerait jamais une doctrine absente de l'Écriture ou de la tradition apostolique et contraire aux principes de la justice, aux droits de l'État, aux vrais intérêts de la science, à la liberté légitime des peuples. Tandis qu'à Rome on applaudissait à cet acte de foi, le roi de Bavière et la *Gazette universelle* interprétaient ce passage de la pastorale comme une assurance que l'infaillibilité ne serait pas définie; la noble et pacifique lettre de l'épiscopat ne trouvait pas l'écho qu'elle méritait. Les polémiques continuèrent de plus belle et, en octobre 1869, Doellinger, dans ses *Considérations présentées aux évêques*, ramassait, en vingt-six thèses, les raisons de nier l'infaillibilité, dessinant ainsi une scission qui ne ferait que grandir entre les anti-opportunistes et les anti-infaillibilistes.

Le concile s'ouvrit le 8 décembre 1869. L'infaillibilité ne figurait pas à l'ordre du jour, mais tous y pensaient, tous en parlaient; la majorité des membres du concile réclamait la proclamation du dogme, la plupart des prélats allemands faisaient partie de la minorité anti-opportuniste, que l'évêque d'Orléans, Dupanloup, s'occupait de grouper et de faire agir. Par contre Senestrey, de Ratisbonne, et Martin, de Paderborn, s'unirent à Dechamps, de Malines, et à Manning, de Westminster, pour donner à la majorité conscience d'elle-même et préparer la liste des prélats qui devaient faire partie de *deputatio de fide*, chargée d'étudier les *schemas* concernant la foi.

Le jour de Noël, Dechamps, qui avait derrière lui les évêques belges, demanda que l'on inscrivit la question de l'infaillibilité au programme. Malgré l'avis de la majorité de ses collègues allemands qui jugeaient la définition prématurée, troublante et pleine de périls, Senestrey

Digitized by Google

seconda de tous ses efforts cette initiative et fit circuler une adresse réclamant la définition, adresse qui eut bientôt recueilli 388 signatures. Le ministre de Prusse, Arnim, excitait les évêques à la résistance et songeait même à organiser une façon d'anticoncile, formé par des représentants des gouvernements pour empêcher les empiétements de l'Église, mais Bismarck conservait une attitude expectante et se refusait à susciter un conflit avec le concile. Repoussé de ce côté, Arnim s'adressait à Doellinger pour le charger de provoquer une grande manifestation de l'opinion catholique allemande et d'attaquer la composition, l'organisation et la procédure imposées au concile par la curie. Doellinger répondit à l'appel en renouvelant dans la *Gazette universelle* sous le titre : « Quelques mots sur l'adresse des infaillibilistes », ses agressions historiques contre la suprématie du Saint-Siège. L'article déchaina un immense fracas, mais ne répondit pas au but de son auteur : par la violence même de ses attaques il montrait la nécessite de la définition. Doellinger fut vivement blamé par tous les évêques allemands et la séparation entre les anti-opportunistes et les anti-infaillibilistes se creusa plus profonde que jamais. Ketteler rompit complètement avec lui et se donna la mission de démentir toutes les calomnies et les mensonges que, sous la pseudonyme de *Quirinus*, Doellinger allait multiplier dans les *Lettres Romaines* de la *Gazette universelle*.

Cette brouille entre l'école de Munich et les évêques allemands de la minorité anti-opportuniste constituait un nouvel échec pour Arnim. Il tenta encore une fois, en apprenant que le gouvernement français était disposé à faire des remontrances au Saint-Siège, au sujet de quelques chapitres du *Schema* relatif à l'Église, d'obtenir l'autorisation de son gouvernement d'agir auprès du concile ; Bismarck refusa.

La cause de l'infaillibilité ne cessait de faire des progrès. Vainement Doellinger écrivait-il qu'il faudrait en appeler de l'assemblée soi-disant œcuménique à l'Église universelle, ses arguments qui réduisaient les évêques au rang de mandataires susceptibles d'être désavoués, étaient aussi menaçants pour l'épiscopat que pour la suprématie papale et préparaient une révolution religieuse. Il y avait là matière à réflexion pour les évêques allemands de la minorité. De même les quatre brochures, publiées par les soins des prélats allemands anti-opportunistes et victorieusement réfutées par les *Observations critiques* du Jésuite Wilmers, restèrent sans effet. Mais Arnim gardait encore espoir. Lorsque, le 22 avril, fut remis au pape le memorandum définitif dans lequel le gouvernement français réclamait respect pour les droits et les libertés de la société civile, il demanda d'urgence si Berlin voulait appuyer les Tuileries et profita de la réponse peu précise du secrétaire d'État, Thile, pour adresser à Antonelli une note de protestation par laquelle il s'immisçait en matière purement spirituelle.

Cette note coïncidait avec les démarches victorieuses de Senestrey

Digitized by Google

en faveur d'une discussion immédiate de l'infaillibilité. Arnim voulait encore intervenir; Bismarck, dont les regards étaient tournés vers la France, se montrait peu soucieux de déclarer la guerre au concile et enjoignit à son subordonné de se tenir tranquille. La *députation de la foi* put donc travailler en paix au *schema* de l'infaillibilité. On discuta pendant sept longues semaines; trois évêques d'Allemagne parlèrent contre l'opportunité; deux, Senestrey et Martin, la défendirent énergiquement. Le 13 juillet on vota sur le *schema* de l'infaillibilité : 451 voix approuvèrent, 88 repoussèrent, 62 réclamèrent des modifications.

Un dernier vote sur l'ensemble du chapitre concernant la primatie restait à émettre. Ketteler et cinq évêques de la minorité tentèrent une suprême démarche auprès du Souverain-Pontife; la *députation de la foi* refusa d'admettre les modifications qu'ils proposaient. Pour ne pas devoir voter négativement, les évêques allemands de la minorité quittèrent Rome; Melchers et Ketteler écrivirent au pape qu'à l'avance, ils s'inclinaient. Le 18 juillet l'infaillibilité était proclamée comme dogme.

Arnim avait fait une dernière tentative pour pousser les évêques à s'insurger, leur montrant les persécutions et les difficultés qui les menaçaient s'ils s'inclinaient devant les décisions du concile. Le ministre de Prusse préludait ainsi aux distinctions subtiles derrière lesquelles allaient plus tard se retrancher les hommes du *Culturkampf*, en affirmant que l'Église romaine d'après le concile n'était plus la même que l'Église d'avant le concile et qu'ainsi les États n'étaient plus liés par leurs traités avec le Saint-Siège. Ces sollicitations restant stériles, il voulut quitter Rome avec éclat avant la proclamation du dogme, mais Bismarck lui télégraphia de rester et de s'abstenir de toute démonstration.

Si l'État prussien restait indifférent, la science allemande commençait la guerre contre le dogme nouveau et s'occupait d'échafauder une Église qui, vis-à-vis de l'Église romaine, se piquerait d'être seule catholique et seule reconnue comme telle par les États. Mais cette agitation était l'œuvre d'une infime minorité; les évêques, soumis, sans exception, aux décrets conciliaires, avaient avec eux les masses profondes du peuple catholique; le fracas des puissants de la science empêchait d'entendre les millions d'*amen*, jaillis de l'innombrable foule des humbles. Bismarck lui-même allait s'y tromper, il crut que les théologiens rebelles des facultés allemandes représentaient l'opinion catholique et il engagea le *Culturkampf* sans avoir mesuré les forces immenses de la plèbe des âmes croyantes, roc inébranlable contre lequel tous ses efforts allaient se briser.

* * *

C'est à la date du 18 juillet 1870 que M. Goyau arrête son travail. Nous espérons, avec tous ceux qui s'intéressent aux sciences historiques, que cet arrêt n'est que momentané. Son œuvre n'est pas com-

Digitized by Google

plète; après nous avoir montré le réveil, les progrès et les épreuves de l'Église d'Allemagne, il lui reste à nous faire assister dans de nouvelles publications à la grande lutte du *Culturkampf* et à la victoire finale de l'idée catholique (1).

Par ses grandes qualités d'historien et par la connaissance approfondie que M. Goyau possède des hommes et des choses d'Allemagne, nul n'est mieux à même de donner une histoire définitive et complète de cet épisode glorieux d'histoire ecclésiastique,

CH. TERLINDEN.

TH. GRANDERATH, S. J. ***Histoire du concile du vatican depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation d'après les documents authentiques,*** éd. C. KIRCH, S. J. Trad. française. T. II, 1e partie. ***L'ouverture du concile et les premiers débats.*** Bruxelles, A. De Wit, 1909. In-8, 477 p.

Plus d'une fois déjà, j'ai eu l'occasion de rendre hommage, ici même, à la valeur scientifique de l'*Histoire du concile du Vatican* par le P. Granderath. Lorsqu'on en a entrepris une traduction en notre langue, j'ai applaudi à l'idée, et j'ai signalé avec joie l'apparition du tome premier. Diverses circonstances m'ont mis un peu en retard par rapport à ce « tome deuxième ». Je n'en suis que plus heureux de pouvoir le présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue*.

Tel que le voilà, il embrasse une bonne moitié du second volume de l'édition allemande, exactement « le livre premier » plus cinq chapitres du « livre deuxième ». Il nous conduit ainsi depuis l'assemblée préliminaire, qui eut lieu le 2 décembre 1870, jusqu'à la fin de la première période du concile, c'est-à-dire jusqu'à l'intervalle de près d'un mois qui sépara la 29e congrégation générale (22 février) de la 30e (18 mars), en passant par deux sessions publiques : celle du 8 décembre et du 6 janvier. L'élection des commissions et des députations ; le règlement conciliaire promulgué dans la constitution pontificale *Multiplices inter ;* les débats prolongés sur le schéma dogmatique *De Doctrina catholica,* puis sur les schémas disciplinaires relatifs aux *évêques,* au *temps de la vacance des sièges épiscopaux, à la vie et aux mœurs du clergé,* au *Petit catéchisme ;* les pétitions et les motions en faveur de la définition de l'infaillibilité pontificale et le projet qui s'ensuivit ; les débuts de la controverse et la formation de deux partis touchant cette question ; la polémique entre Mgr Dupanloup et Mgr Dechamps ; les observations pour et contre le nouveau règlement, édicté le 20 février et tendant à régulariser et à accélérer la marche des travaux ; enfin, les troubles de l'Église orientale pendant le concile : tels sont les principaux

(1) Au moment de mettre sous presse nous sommes heureux de signaler que la *Revue des Deux Mondes* (nos du 1 janvier et du 15 février 1910) a commencé la publication d'un travail de M. Goyau, intitulé *Bismarck et la Papauté* et consacré aux débuts du *Culturkampf.*

Digitized by Google

objets dont l'étude et l'exposé remplissent ces pages. Ils ont fourni matière à une lecture non seulement très instructive, mais captivante.

De tout point, en effet, ce second et important acompte des interprètes du P. Granderath me paraît digne du précédent. Comme lui, il se distingue par les deux qualités maîtresses d'une bonne traduction : la fidélité à serrer, jusque dans les nuances, le sens du texte primitif, et, avec cela, une forme irréprochable, une marche facile et dégagée. Ces mérites ne se rencontrent pas, tant s'en faut, dans tous les travaux similaires. Chacun sait avec quelle facilité on y glisse tantôt dans l'« adaptation », tantôt dans des négligences, sinon dans des incorrections, accusant l'insouciance ou la lassitude de quelqu'un qui se prête à une corvée plus que le goût et l'attention d'un écrivain appliqué à une tâche personnelle où il a mis une part de son cœur et de son honneur. Ici, le lecteur pourrait se croire en face d'une œuvre originale, tant le style est naturel et coule de source.

Les traducteurs n'ont pas cédé à la tentation fort naturelle d'ajouter beaucoup de notes de leur cru. Quelques-unes seulement se lisent en marge de l'un des derniers chapitres, et personne, j'en suis sûr, ne les jugera déplacées ou superflues. La plupart, empruntées à l'*Empire libéral*, t. XIII, de M. Em. Ollivier, ou à *Ma vocation sociale*, du comte Albert de Mun, deux ouvrages qui n'ont vu le jour qu'en 1908, se rapportent à l'attitude et aux agissements des membres français de la minorité conciliaire. Elles sont aussi intéressantes au point de vue historique que peu flatteuses pour plusieurs de ces prélats. Il en résulte en particulier, avec une évidence désormais indéniable, que si le gouvernement de Napoléon III n'a pas jeté son influence dans la balance comme appoint aux adversaires de l'infaillibilité, ce ne fut pas la faute de Mgr Darboy ni de Mgr Dupanloup : l'un et l'autre sollicitèrent l'intervention du pouvoir civil ; mais l'un et l'autre rencontrèrent heureusement dans Em. Ollivier un esprit libéral assez conséquent avec ses principes pour résister opiniâtrément à toutes leurs tentatives. On remarquera en passant comment l'appréciation du caractère de Mgr Darboy, formulée dans l'*Histoire du concile*, se trouve confirmée par la publication récente de M. Em. Ollivier : celui-ci dit de l'archevêque de Paris, au milieu de beaucoup d'éloges, que « son âme forte, toutefois plus diplomatique qu'ecclésiastique..., tenait de Richelieu plus que de Vincent de Paul » ; le P. Granderath avait exprimé exactement la même pensée presque dans les mêmes termes, en écrivant que Mgr Darboy fut « plus diplomate que prélat ».

Je ne doute pas « que ce tome deuxième » ne reçoive bon accueil de tous les esprits attentifs soit aux destinées de l'Église soit simplement au mouvement des idées pendant le XIXe siècle. Il fera souhaiter plus vivement que jamais la prompte apparition des suivants ; je dis *des suivants*, car, assurément, ce ne sera pas trop de cinq volumes français, y compris les deux que nous possédons déjà, pour embrasser le contenu des trois volumes massifs de l'édition allemande.

J. FORGET.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Les fascicules six et sept du dictionnaire de PREUSCHEN (ὁμολογουμένος *bis* προάγω, 1909, col. 801-960, M. 1,80; προαθλέω *bis* ὠφέλιμος, 1910, col. 961-1184. M. 2,40) viennent couronner cette importante publication (*Vollständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur*. In-4, col. 1184. Giessen, Töpelman, 1910. M. 13,20 (prix de souscription)). Commencée il y a un peu plus d'un an, l'entreprise a été menée avec autant de célérité que de soin. Quel jugement d'ensemble convient-il de porter sur cet ouvrage? Il faut, semble-t-il, se rappeler à cet effet le but poursuivi et voir jusqu'à quel point la réalisation répond au dessein. Il était dans l'intention de l'auteur de nous fournir un travail qui fût le pendant du dictionnaire hébraïque de Stade et Siegfried pour l'Ancien Testament. Il voulait avant tout mettre entre les mains des étudiants en théologie un instrument de travail apte à leur faciliter l'intelligence exacte du texte du Nouveau Testament. Il n'entendait nullement édifier un *Thesaurus totius Novi Testamenti graecitatis*, pas plus qu'il n'entrait dans ses vues de dispenser ses lecteurs du recours aux commentaires. Si l'on juge les choses sous cet angle, on doit avouer qu'un certain nombre des critiques formulées dès l'apparition des premiers fascicules perdent beaucoup de leur force et de leur portée. L'auteur s'est d'ailleurs efforcé de tenir compte dans la mesure du possible des remarques de détail qui lui parvinrent de divers côtés. Dans une courte annexe, intitulée *Berichtigungen und Nachträge*, il vise surtout à compléter les références textuelles et bibliographiques, il signale aussi quelques mots omis dans le corps du livre, comme ἀνεγκλησία, ἐπισυρράπτω, Ζήνων, Θαξώρ, Κοδρᾶτος, Ματθαῖος, Νικητής, Ὁλοφέρνης, Στάτιος, etc. Les débutants trouveront dans ce recueil un répertoire complet, concis et clair des mots du Nouveau Testament et de la première littérature chrétienne, avec l'indication de leurs différentes acceptions, des principaux passages, souvent même de tous, où ils se rencontrent, ainsi que des études les plus importantes dont plusieurs d'entre eux furent l'objet. Les savants eux-mêmes trouveront souvent, classés d'une façon méthodique, les matériaux qu'ils auront à utiliser pour leurs recherches spéciales. Pour ne parler que des deux derniers fascicules, le théologien du Nouveau Testament, ayant à traiter par exemple la notion d'Esprit ou l'anthropologie paulinienne,

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

n'aurait pour ainsi dire qu'à contrôler, élaborer et systématiser les données fournies aux articles πνεῦμα, σάρξ, σῶμα, ψυχή, etc. M. Preuschen a un grand souci d'objectivité ; il évite à dessein de prendre position dans les questions controversées : on s'en convaincra facilement en lisant les notices consacrées aux expressions παραβολή, υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου, υἱὸς τοῦ θεοῦ, etc.

Son dictionnaire sera donc généralement un guide sûr pour le lecteur voulant se renseigner sur l'acception spéciale d'un mot dans un passage donné. Nous disons *généralement ;* il sera en effet nécessaire de vérifier parfois de plus près, en s'inspirant du contexte, la signification attribuée à tel ou tel mot. Ce sera le cas non seulement pour certaines prépositions, mais aussi et surtout pour les vocables théologiques. Dans nos recensions antérieures, nous avons relevé sous ce rapport plusieurs inexactitudes, d'ailleurs inévitables dans un ouvrage de ce genre. Voici encore quelques exemples d'interprétations, à notre avis, très sujettes à caution :

Au sujet de l'ὀργὴ Θεοῦ dans saint Paul, Preuschen admet qu'à côté de textes où l'acception est purement eschatologique, il s'en rencontre d'autres où il est question d'une manifestation présente ou passée de la colère de Dieu. Il apporte comme exemples Rom. I, 18 ; II, 8 ; IX, 22 ; I Th. II, 16. Or, dans Rom. I, 18, ne dirait-on pas qu'il s'agit plutôt d'une manifestation eschatologique prochaine de la colère de Dieu : Ἀποκαλύπτεται ὀργὴ Θεοῦ ἀπ' οὐρανοῦ, de même qu'au verset 17 il s'agissait sans doute de la manifestation par l'Évangile de la justice eschatologique de Dieu : δύναμις γὰρ Θεοῦ ἐστὶν εἰς σωτηρίαν... δικαιοσύνη γὰρ Θεοῦ ἐν αὐτῷ ἀποκαλύπτεται. Dans Rom. II, 8, l'apôtre entend certainement parler de la colère finale de Dieu. La chose est manifeste par la comparaison avec le verset 5, dont les versets 7 et 8 ne font que développer la pensée. C'est sans doute le cas encore pour Rom. IX, 22 et peut-être aussi pour I Th. II, 16.

Aux mots πνεῦμα et ψυχή, l'auteur dégage de I Th. V, 23 une conception trichotomique de l'homme. Nous avons dans ce verset, sans doute, une division à trois termes de l'être humain, mais c'est le seul cas que présentent les épîtres ; habituellement l'apôtre ne distingue dans l'homme que deux éléments principaux, appelés l'un chair, corps, membres etc., l'autre esprit, intelligence, homme intérieur etc. On ne peut déduire de ces manières de parler une doctrine anthropologique rigoureuse ; toutes ces formules relèvent plutôt d'une philosophie religieuse de la nature humaine. On ne peut déduire non plus, semble-t-il, de I Th. V, 19 : τὸ πνεῦμα μὴ σβέννυτε, une conception igniforme de l'Esprit divin ; de même qu'il serait exagéré de conclure de II Cor. III, 17 : ὁ κύριος τὸ πνεῦμά ἐστιν, à une identité métaphysique rigoureuse entre le Christ glorieux et l'Esprit.

Au mot Ματθαῖος, on aurait pu donner l'équivalent hébreu.

Au mot Θαβώρ, il est dit que cette montagne est indiquée comme le lieu de la transfiguration dans l'Évangile selon les Hébreux. Voici le texte dont il s'agit : ἄρτι ἔλαβέ με ἡ μήτηρ μου τὸ ἅγιον πνεῦμα ἐν μιᾷ τῶν τριχῶν μου καὶ ἀπήνεγκέ με εἰς τὸ ὄρος τὸ μέγα Θαβώρ. N'est-ce pas plutôt l'histoire de la tentation qui est visée ici que celle de la transfiguration ? La comparaison avec le texte de *Mtth.* nous porterait à le croire : τότε ὁ Ἰησοῦς ἀνήχθη εἰς τὴν ἔρημον ὑπὸ τοῦ πνεύματος... πάλιν παραλαμβάνει αὐτὸν ὁ διάβολος εἰς ὄρος ὑψηλὸν λίαν.

Digitized by Google

Nous signalons aussi en terminant les articles consacrés aux mots : ὄνομα, οὐρανός, παρουσία, πίστις, πλήρωμα, στοιχεῖον, σωτηρία, χάρις, χριστός. E. T.

— Nous ne manquons pas de manuels d'histoire ecclésiastique. On se tromperait en croyant en rencontrer un nouveau dans l'ouvrage dont H. Appel vient de publier la première partie : *Kurzgefasste Kirchengeschichte für Studierende*. 1e partie. *Alte Kirchengeschichte*. Mit verschiedenen Tabellen und Karten. Leipzig, Deichert, 1909. In-8, VIII-170 p., M. 2,80. Le but est entièrement et immédiatement pratique : présenter aux étudiants et fixer dans leur mémoire les dates, noms, faits, sans lesquels on ne peut prétendre à une connaissance sérieuse de l'histoire ecclésiastique. L'auteur a su tout à la fois garder la sobriété de détails que son projet lui commandait et faire entrer dans les phrases concises de son résumé assez d'éléments pour enlever à l'ensemble la forme rebutante du squelette. L'idée directrice se retrouve partout. Bien malheureuse serait la mémoire qui résisterait aux nombreux moyens mis en œuvre par l'auteur pour vaincre son infidélité : vraie prodigalité de chiffres, de caractères italiques, espacés, gras ; multiplication des tableaux chronologiques sans cesse repris à des points de vue différents, etc. Les étudiants ne seront pas seuls, croyons-nous, à tirer parti de cet abrégé intelligent ; souvent l'historien lui-même a besoin de vérifier une date, d'identifier un lieu, de s'inspirer d'un heureux rapprochement. Les synchronismes, la carte, les tables de ce volume lui prêteront à cette fin une aide aussi précieuse que rapide.

L'auteur n'élève aucune prétention à l'originalité en histoire ecclésiastique. Il appartient à une école et il reste fidèle à des thèses auxquelles nous ne pouvons adhérer ni au point de vue scientifique ni au point de vue religieux. Il y aurait plus d'une réserve à formuler touchant sa doctrine. Nous nous contentons de cette remarque générale pour ne juger l'ouvrage qu'en considérant sa destination et son utilité pratiques. C'est, sous ce rapport, un modèle de méthode. Il appartient à qui l'emploie de corriger les théories que des convictions personnelles l'empêcheraient d'accepter.

— Dans une brochure déjà ancienne, *Das Freer-Logion* (Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, IV-66 p. M. 2), M. C. René Gregory, le critique bien connu, a étudié un document fort intéressant, sur lequel le dernier mot n'a pas encore été dit. Il s'agit d'une addition au dernier chapitre de l'évangile selon S. Marc, relatant un entretien de Notre Seigneur avec les Apôtres. Ce *logion*, — selon le terme adopté pour désigner ces documents extra-canoniques, — figure dans l'un des quatre manuscrits grecs onciaux de la Bible acquis en 1907 au Caire par M. Freer. Son intérêt principal lui vient de ce que S. Jérôme l'a cité (*Adv. Pelag.*, II, 15) comme existant « in quibusdam exemplaribus et maxime in graecis codicibus » ; il en a même reproduit le texte, au moins partiellement. Ce nouveau témoin du ms. Freer est jusqu'ici le seul qui confirme l'attestation de S. Jérôme. Il est en même temps plus complet : on n'avait que la question des Apôtres demandant à leur Maître si son second avènement ne viendrait pas prochainement ruiner l'empire de Satan ; le texte grec nous donne à présent la réponse du Sauveur : l'avènement immédiat n'est pas nécessaire, car la mort sur la croix a suffi pour assurer l'expiation des péchés. — Comme pour tous les *logia* récemment remis au jour, le point d'interrogation se pose de lui-même. Y a-t-il quelque possibilité de recon-

Digitized by Google

naître là une parole authentique du Sauveur ? M. Gregory expose les raisons qui le font opter pour la négative ; tandis que le ton général de la pièce diffère des synoptiques, il croit reconnaître une influence très marquée de l'enseignement de S. Paul. L'addition serait des environs de l'an 100 ; elle ne porte en tout cas aucune trace des opinions hérétiques du IIe siècle, ce n'est pas son moindre mérite. — En plus du commentaire détaillé sur le *logion*, la brochure de M. Grégory contient de précieux renseignements sur les manuscrits Freer, dont on attend l'édition par M. H. A. Sanders. Les planches jointes au texte permettent de se faire une idée de l'âge des manuscrits : celui des évangiles n'est, semble-t-il, que du Ve ou du VIe siècle ; l'onciale droite mais un peu épaisse des deux autres, de l'Ancien Testament, rappelle assez bien le *codex Alexandrinus*. M. Sanders les croit cependant un peu plus anciens. P. DE P.

— Une intéressante question relative à l'influence de l'arianisme sur l'organisation religieuse des races germaniques vient d'être examinée par U. STUTZ dans l'*Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik* (nos des 11, 18 et 23 décembre ; col. 1561-1582 ; 1615-1622 ; 1633-1648). L'article est intitulé : *Arianismus und Germanismus* ; il a été écrit en réponse à une étude de Hans von Schubert : « *Das alteste germanische Christentum oder der sogenannte Arianismus der Germanen* » (Tubingue, 1909). Les conclusions de H. von Schubert sont les suivantes : L'arianisme est la forme primitive et fondamentale du christianisme germanique ; il a si profondément pénétré cette race que ses influences se retrouvent plus tard dans le droit et l'organisation du catholicisme germanique, même chez les peuples qui, comme les Francs et les Allemands du centre, n'ont jamais été ariens. Et en effet, l'organisation ecclésiastique par tribu, telle qu'elle se rencontrait chez les ariens, reparaît au sein des nations germaniques sous la forme bien caractéristique de l'appropriation privée des églises et dans le concept et la constitution d'églises nationales. Clovis, en 511, ne fait que reprendre et adapter à l'église franque les bases de l'organisation arienne ; et c'est ce droit nouveau, particulier aux nations germaniques, qui aura sa répercussion sur la législation canonique du moyen-âge jusqu'au moment où éclatera le conflit entre le droit germanique ou arien et le droit romain : « la querelle des investitures » !

M. U. Stutz n'a pas de difficulté à faire ressortir que cette audacieuse théorie ne résiste pas à un sérieux examen des faits. La constitution d'églises privées n'a en effet rien de spécifiquement arien, et de fait, cette organisation a été dès le début abandonnée chez les Francs et les Langobards, pour ne réapparaître que plus tard dans un milieu foncièrement catholique. Reprenant sa thèse favorite, l'auteur montre d'autre part que ce principe de l'appropriation privée des églises est essentiellement germanique et antérieur à la séparation des différents groupes germaniques ; c'est pourquoi il se trouve également bien appliqué chez les anglo-saxons, chez les germains du Nord qui n'ont pu puiser cette conception que dans le germanisme païen. De même Clovis n'a pas emprunté à l'arianisme la forme d'église nationale qu'il a donnée à l'église franque. C'est lui qui crée l'organisme nouveau des conciles nationaux (M. Stutz fait erreur sur ce point ; il attache aussi trop d'importance au concept d'église nationale) et c'est sous sa dynastie que se développe petit à petit, et pour des raisons d'ordre politique, le droit d'intervention de la royauté en matière d'ordinations épiscopales. D'ailleurs, le

Digitized by Google

concile d'Orléans de 511 s'inspire directement du droit romain dans ses prescriptions et ce droit se développe continuellement dans le royaume franc à l'époque mérovingienne. On ne trouve donc aucune influence arienne dans le catholicisme germanique; au reste l'arianisme, au sein duquel l'organisation et la hiérarchie occupaient une place secondaire, aurait pu difficilement influencer à ce point de vue le droit de l'Église pendant des siècles. Une étude de F. Kluge, parue dernièrement : *Gotische Lehnworte im Althochdeutschen* (Strasbourg, 1909), semblait néanmoins favoriser la thèse de v. Schubert. F. Kluge notait en effet que la langue allemande renferme plusieurs mots d'origine gothique-grecque se rapportant à des choses religieuses. Ce vocabulaire spécial serait donc venu à la portée des races germaniques, non par les missionnaires romains, mais par les Goths ariens, et c'est à ce moment qu'il se serait fixé, en même temps que l'organisation religieuse. La présence de ces mots dans la langue allemande ne peut justifier une telle conclusion, surtout si l'on restreint la constatation à quelques rares exemples. L'influence grecque était en effet prédominante au sein de l'Église lorsque les stations chrétiennes se fondent, aux IIIe-IVe siècles, le long du Rhin. On peut donc accepter la conclusion de M. Stutz et affirmer que l'arianisme perdit définitivement toute influence sur le droit et l'organisation religieuse lorsqu'il cessa d'être une croyance. M. Vaes.

— Les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici du rite de la consécration des églises se sont en général contentés de le considérer tel qu'il est déjà constitué dans les documents liturgiques du moyen âge, sans se préoccuper des questions d'origine. Désireux de combler cette lacune, M. le Dr D. Stiefenhofer, du clergé catholique d'Augsbourg, a eu la bonne idée de réunir tout ce que l'antiquité nous dit de cette institution au double point de vue canonique et liturgique. *Die Geschichte der Kirchweihe vom I-VII Jahrhundert* (Munich, 1909. In-12, VIII-141 p. M. 3,20) appartient à la collection des travaux du Séminaire d'histoire ecclésiastique de Munich, qui a publié déjà les études si critiquées du Dr Wieland, *Mensa und Confessio* (Cf. RHE, 1909, p. 188-189). Le champ limité que s'est assigné l'auteur explique tout naturellement la division en deux périodes : des origines du christianisme à la paix de l'Église, et de l'édit de Milan (313) à la fin du VIIe siècle. L'histoire de la première période est vite close, car, en définitive, on ne sait rien de positif sur le rite de la dédicace des églises chrétiennes avant la consécration de la cathédrale de Tyr en 314, racontée par Eusèbe. En dépit de ce silence, on a généralement conjecturé comme très vraisemblable que l'idée du rite devait remonter aux temps les plus reculés, sinon à l'âge apostolique; les cérémonies de la dédicace du Temple juif avaient dû l'inspirer, peut-être dès le principe. — Mais voici que M. Stiefenhofer établit qu'il ne saurait être question, à l'époque apostolique, de consécration d'églises, attendu que les églises n'existaient pas. La coutume constante des premiers chrétiens, les apôtres en font foi, était de se réunir soit dans les synagogues, soit, surtout pour le repas eucharistique, dans des maisons particulières. L'usage se perpétua durant le second siècle; ce n'est qu'au IIIe qu'on vit s'élever des édifices distincts, réservés aux exercices du culte. Jusque là donc on ne pouvait songer à consacrer les lieux de réunion des fidèles. — Ne se peut-il pourtant pas que les deux premiers siècles aient déjà connu des « églises domestiques », ou portions considérables de demeures privées, exclusivement et définitivement dédiées au culte par donation des familles opulentes? Or cette hypo-

Digitized by Google

thèse, que favorisent les traditions anciennes, admettrait parfaitement l'existence d'un rite de consécration. Si du reste, au IVe siècle encore, la célébration de la messe constituait, de l'aveu même de l'auteur, la partie essentielle de la dédicace des édifices chrétiens, on ne voit pas pourquoi l'idée de cette consécration par le saint sacrifice ne serait pas antérieure au IIIe siècle. Sans doute M. S. répète après M. Wieland que, jusqu'à cette époque, personne n'avait songé à considérer l'autel lui-même comme consacré par le fait de la célébration du sacrifice eucharistique. Mais une affirmation aussi absolue demanderait des preuves péremptoires qui n'ont pas encore été fournies. — La seconde période, de la paix de l'Église au VIIe siècle, est envisagée d'abord au point de vue juridique. Grâce surtout aux données du *Liber diurnus*, ce côté de la question est le mieux documenté, en ce qui concerne du moins la discipline des églises d'Occident. L'exposé aurait gagné en clarté si l'auteur avait évité quelques longueurs dans la discussion des opinions émises avant lui. Le côté liturgique laisse encore place à bien des conjectures, les témoignages anciens étant souvent trop peu explicites. M. S. a souligné très exactement les particularités les plus saillantes des différentes liturgies : d'une part le rite de la translation des reliques caractérise l'usage romain, tandis que, d'autre part, le cérémonial gallican admet, à la suite semble-t-il des liturgies orientales, le *rite baptismal* des ablutions et onctions de l'église et de l'autel, rite qui devait plus tard se fondre dans l'*ordo* romain. Ces résultats ne sont pas nouveaux, mais ils ont le mérite d'être présentés clairement. Une dernière section de l'ouvrage étudie chacune des cérémonies en un paragraphe spécial. Ce travail consciencieux sera désormais cité en bonne place. P. DE P.

— *Die angelsächsische Missionsweise im Zeitalter des Bonifaz* (Preetz, 1909, VIII-83 p. M. 1,50), tel est le sujet d'une thèse présentée par le Dr HERMANN LAU à la faculté de théologie de Kiel. C'est une monographie méthodique et complète des missions anglo-saxonnes en Hesse, en Thuringe, en Frise et en Saxe. L'auteur base toutes ses assertions sur les textes quasi-contemporains des événements. Il reproduit exactement en note les passages essentiels. L. G.

— Un voyage entrepris par M. W. LEVISON en Angleterre, nous a valu un intéressant rapport, intitulé *Aus englischen Bibliotheken*, dont une partie fut imprimée dans le *Neues Archiv* (t. XXXII, p. 377-456). La même revue (1910, t. XXXV, p. 333-431) nous en apporte la quatrième partie : *Englische Handschriften des Liber Pontificalis*. Les recherches de l'auteur dans les bibliothèques de Cambridge et les manuscrits harleyens de Londres lui ont permis de moissonner beaucoup de variantes, dont certaines ont de l'importance. M. Levison imprime plusieurs extraits dans son intéressant travail et publie textuellement en appendice des *Dicta Alfredi regis* jusqu'ici inconnus et une lettre du pape Pascal II au duc Robert de Normandie, datant de 1101-1106 et contestant au duc le droit d'investiture par la crosse et l'anneau.

— On sait que l'Institut romain de la Goerres-Gesellschaft a entrepris depuis 1900 l'étude et la publication des principaux documents financiers de la Chambre apostolique pour la période avignonnaise. Le récent volume de M. EM. GÖLLER : *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Johann XXII* (Paderborn, F. Schöningh, 1910. In-8, XVI-134*-782 p.) représente un des résultats les plus remarquables de cette vaste entreprise. Il forme le volume

Digitized by Google

XIII des *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte* et ouvre la nouvelle série : *Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378*. Cet important travail fera l'objet d'un compte rendu dans la RHE. Nous nous contenterons de donner ici une mention spéciale à la première partie (p. 1*-134*); l'auteur y traite avec beaucoup de clarté les questions très embrouillées touchant les finances pontificales du XIVe siècle : il y a là une foule de remarques intéressantes et de constatations neuves qui contribuent à la bonne compréhension des textes publiés. H. N

— Le *Jahresbericht* de la Goerres-Gesellschaft pour 1909 (Cologne, 1909. In-8, 52 p.) nous apporte d'intéressants renseignements sur l'activité déployée par cette société pendant l'année écoulée. Nous y trouvons le compte rendu de l'assemblée plénière tenue au mois d'octobre dernier à Ratisbonne et du travail fourni par les sections d'histoire, d'antiquité, de philosophie, de sciences politiques et sociales, de sciences naturelles. Des travaux historiques nombreux ont été lus au cours de cette assemblée : nous en avons signalé en temps utile les titres dans la bibliographie.

Le rapport contient aussi (pp. 44-47) des renseignements sur l'état des travaux entrepris par l'Institut que la Goerres-Gesellschaft possède à Rome. Celui-ci a commencé la publication d'une nouvelle série intitulée *Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof-und Finanzverwaltung im 14. Jahrhundert ;* nous venons de dire que le premier tome, dû à M. E. Göller, a paru *(Die Einnahmen der päpstlichen Kammer unter Johann XXII. (1316-1334).* 2 vol.). Le second tome du même travail, élaboré par M. H. Schaefer, est sous presse. En préparation : le tome II des diaires du concile de Trente, du professeur Merkle, un travail de M. H. Schaefer qui aura pour titre : *Deutsche Ritter und Edelknechte in den päpstlichen Heeren des 14. Jahrhunderts,* et une étude de M. G. Buschbell, *Zur Geschichte der Reformation und Inquisition in Italien um die Mitte des 16. Jahrhunderts* (parue depuis lors). Ces deux derniers travaux constitueront respectivement les tomes XIII et XIV des *Quellen und Forschungen* publiés par l'Institut. Enfin, l'on annonce le tome III de la *Hierarchia catholica* du R. P. Eubel, allant de 1503 à 1592.

— *Académie royale des sciences de Prusse*. — En séance plénière, le 9 décembre, M. Harnack a fait part de la découverte et de la publication, par M. Harris, d'une ancienne collection d'hymnes chrétiennes. Ce sont quarante-deux odes de Salomon ; on ne connaissait jusqu'à présent que cinq de ces odes, par la *Pistis Sophia*, et un fragment par Lactance.

A la classe de philosophie et d'histoire, le 16 décembre, M. Sackau annonce qu'on a terminé l'inventaire et l'arrangement des papyrus trouvés dans les fouilles allemandes d'Éléphantine, actuellement déposés au musée royal de Berlin. — Le 13 janvier, M. von Schmoller communique un travail intéressant sur le développement réel des villes allemandes au moyen-âge. Le mémoire s'attache à l'examen des questions économiques, artistiques, etc., et il en fait ressortir l'importance pour l'ensemble de l'histoire de l'Allemagne à cette époque.

Par sa classe de philosophie et d'histoire, l'académie accorde, le 10 février, un troisième subside de 2500 marcs à la publication de la nouvelle édition des Septante entreprise collectivement par toutes les académies allemandes.

Digitized by Google

— Nous avons annoncé (RHE, 1909, t. X, p. 868) la fondation par le professeur Lamprecht à l'université de Leipzig, d'un institut dénommé *Institut für Kultur- und Universalgeschichte*. A cette occasion ont paru des mélanges intitulés *Studium Lipsiense. Ehrengabe Karl Lamprecht dargebracht* (Berlin, Weidmann, 1909). Parmi les vingt-deux contributions que renferme ce volume citons plus particulièrement l'étude : *Der Anteil der deutschen Jesuiten an der wissenschaftlichen Erforschung Amerikas.*

— A la direction de l'*Historisches Jahrbuch*, le Dr Max Jansen, professeur à l'université de Munich, remplace le Dr Weiss. La revue annonce qu'elle donnera désormais une attention plus spéciale à l'histoire de la civilisation, à l'histoire économique, aux questions de méthodologie historique.

En remplacement de Mgr Bludau, la rédaction des *Neutestamentliche Abhandlungen* (Munster) s'est adjoint le professeur M. Meinertz.

— *Concours.* — La société des sciences de Gœttingue met au concours, pour un prix de 900 marcs, une étude sur l'histoire du titre des livres dans la littérature médiévale jusqu'à l'établissement définitif du feuillet de titre dans les ouvrages imprimés au XVIe siècle.

La *Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde* demande une étude sur le sujet suivant : la province rhénane sous le gouvernement prussien depuis 1815 jusqu'au moment le plus rapproché de nous où les sources peuvent déjà être consultées et utilisées. Le travail comprendra un volume ; il ne doit pas être ajouté de documents en appendice. Le prix est de cinq mille marcs. L'étude sera remise, avant le 1er mars 1914, à M. le professeur Dr Hansen, directeur des archives, à Cologne.

— *Nominations.* — M. A. Wahl, professeur d'histoire à Hambourg, est nommé professeur d'histoire contemporaine à l'université de Tubingue. — M. A. Heisenberg succède au regretté K. Krumbacher dans la chaire de byzantinisme a l'université de Munich. — A l'université de Halle, M. K. Brockelmann succède à M. Praetorius, qui passe à l'université de Breslau. — M. D. Rendtorff, professeur à Kiel, est chargé de l'exégèse du N. T. à l'université de Leipzig. — Le Dr C. Schmidt, *Privatdozent* d'histoire ecclésiastique à l'université de Berlin, est nommé professeur extraordinaire. — M. E. Lehmann, *Privatdozent* à l'université de Copenhague, est nommé professeur d'histoire des religions à l'université de Berlin. — A l'université d'Heidelberg, les *Privatdozenten* d'histoire O. Cartellieri et K. Staehlin ont été nommés professeurs extraordinaires.

La faculté de théologie de l'université de Berlin a créé docteurs *honoris causa* M. G. Hönnicke, *Privatdozent* d'exégèse du N. T. à la même université, et le professeur E. von der Goltz, de Wittenberg.

— *Décès.* — Le 19 décembre, à Baden-Baden, le Dr H. von Geymüller, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'architecture. — Le 1er février, M. B. Niese, professeur d'histoire ancienne à l'université de Halle, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Prusse, bien connu par ses éditions des œuvres de Flave Josèphe — Le 19 février, le Dr E. Haupt, professeur ordinaire d'exégèse du N. T. à l'université de Halle. — M. Osthoff, professeur à Heidelberg, linguiste celtisant.

Digitized by Google

Angleterre, Écosse, Irlande. — Nous avons annoncé, l'an dernier (cf. RHE, t. X, 1909, p. 629-630), l'importante étude du prof. W. M. LINDSAY, *Contractions in early Latin minuscule manuscripts*. L'université de Saint-Andrews en Écosse a décidé de publier un nouveau volume du même paléographe, *Early Irish minuscule Script*.

Le second volume (*Arthur-Bunyan*) de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* (Édimbourg, 1909) (Cf. RHE, t. X, 1909, p. 195) comprend une foule d'articles pouvant intéresser les lecteurs de la RHE. Nous allons citer les principaux : *Arthur, Arthurian Cycle* (E. ANWYL); *Aryan Religion* (O. SCHRADER); *Asceticism*, avec les sections suivantes, œuvre de divers auteurs : *Introduction, Buddhist, Celtic, Christian, Egyptian, Greek, Hindu, Japanese, Jewish, Muhammadan, Persian, Roman, Semetic and Egyptian, Vedic; Augustin* (BENJAMIN B. WARFIELD); *Austerities*, article dans lequel, à la suite d'une introduction, les matières suivantes sont étudiées : cérémonies initiatrices de l'adolescence, admission aux sociétés secrètes, initiation aux sacerdoces, flagellation, jeûne, cérémonies de deuil, mutilations, tatouage, austérités médicales, continence ; *Avicenna, Avicennism* (CARRA DE VAUX); *Baptism*, se subdivisant ainsi : *Ethnic, Christian, Greek and Roman, Hindu, Jewish, Muhammadan, Parsi, Polynesian, Sikh, Teutonic, Ugro-Finnic; Bible* (W. SANDAY); *Bible in the Church* (E. VON DOBSCHÜTZ); *Bibliolatry* (A. DORNER); *Blest* (*Abode of the*) comprenant les subdivisions que voici : *Primitive and Savage, Buddhist, Celtic, Christian, Egyptian, Greek and Roman, Hindu, Japanese, Muslim, Persian, Semitic, Slavonic, Teutonic; Bulls and Briefs* (H. THURSTON).

Une cinquième édition de l'ouvrage de M. F. J. FOAKES JACKSON, *The History of the Christian Church from the earliest times to the death of Saint Leo the Great, A. D. 461* (Cambridge, 1909, XXIV-624 p.), vient de voir le jour. Cette nouvelle édition comprend un chapitre de plus sur le christianisme hors des limites de l'empire et trois cartes pour servir à l'étude de la controverse arienne, de l'Asie-Mineure ecclésiastique et de l'Égyte monastique.

La collection des *Cambridge Patristic Texts* entreprise par l'*University Press* de Cambridge s'est augmentée de deux volumes : 1° le *De Trinitate* de Novatien, édité par M. W. YORKE FAUSSET (1909, LXIV-151 p.) avec une bonne introduction roulant sur l'histoire littéraire de l'opuscule et sur les doctrines théologiques de Novatien et des notes propres à rendre le texte intelligible; 2° les *Confessions* de S. Augustin, éditées par MM. JOHN GIBB et WILLIAM MONTGOMERY (1908, LXXIV-479 p.). Le texte de cette édition est emprunté à celle que donna, en 1896, P. Knöll dans le *Cursus* de Vienne, et qui, on le sait, n'est pas irréprochable. Ce qui fait le mérite de la présente édition, ce sont les abondantes notes historiques et philologiques qui l'accompagnent. M. A. SOUTER a proposé quelques *Corrigenda* et *Addenda* dans le *Journal of theological Studies* (t. XI, 1909, p. 150-152).

Les deux premiers volumes publiés dans la série *Handbooks of English Church History* ont été signalés ici (Cf. RHE, t. X, 1909, p. 629). Un troisième vient de paraître, qui s'intitule *The Mediaeval Church and the Papacy, A. D. 1135-1485* (Londres, s. d., XI-275 p.). Son auteur est le Rév. A. C. JENNINGS. L'ouvrage est conçu dans le même esprit que les précédents.

Digitized by Google

Nous avons parlé naguère (Cf. RHE, t. X, 1909, p. 423) d'une conférence, donnée par le Dr F. H. Chase, le 3 février 1909, sur le sacrement de confirmation. Voici que l'évêque d'Ely publie le résultat de ses recherches, d'abord exposées oralement, sous le titre : *Confirmation in the Apostolic Age* (Londres, 1909, XI-134 p.).

Écrire une histoire de l'Église catholique au XIXe siècle, qui embrasse l'ensemble de la chrétienté n'est certes pas un travail d'une réalisation facile. Pareille tâche suppose une information très étendue en même temps qu'une souplesse d'esprit peu commune. Un professeur du séminaire de Maynooth, en Irlande, le Dr James Mac Caffrey, déjà avantageusement connu par ses travaux antérieurs, n'a pas reculé devant les difficultés de l'entreprise, et il s'en est tiré avec honneur. Ses deux volumes intitulés *History of the Catholic Church in the Nineteenth Century* (Dublin, 1909) constituent, en 1061 pages in-8, le manuel le plus complet qui ait été produit par une plume catholique sur l'histoire de l'Église au siècle dernier. Et c'est l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle à pleine et débordante mesure, car l'auteur commence en 1789 et poursuit son exposé jusqu'en 1908. Le premier volume est consacré à l'histoire du catholicisme européen, si l'on peut ainsi parler, moins l'Angleterre et l'Irlande. Ces deux pays sont renvoyés au second volume, qui embrasse aussi les chrétientés d'Amérique et d'Australie, où un Irlandais est fier de montrer les fruits du zèle de ses compatriotes. Ce second volume comprend, au surplus, sept chapitres consacrés aux matières suivantes : les missions catholiques, les ordres religieux, les erreurs théologiques et leurs suites, les études ecclésiastiques, la formation des clercs, le socialisme, le mouvement ouvrier catholique. On voit qu'aucun aspect de la vitalité catholique au siècle dernier n'a été oublié.

Le pays de Galles est, on le sait, une région où l'église établie compte fort peu de partisans, mais où les doctrines dissidentes se propagent fougueusement. Périodiquement la principauté, cédant à l'entraînement de quelques exaltés, offre le spectacle d'un puissant réveil religieux. Le réveil de 1904-1905 a été particulièrement ardent. Le Rév. J. Wyrnwy Morgan s'est appliqué à en décrire l'origine et les manifestations dans *The Welsh Religions Revival, 1904-5, a retrospect and a criticism* (Londres, 1909, XX-271 p.).

Les collections du Musée national des antiquités de Dublin sont de première importance pour l'étude de l'archéologie celtique. Le musée s'est considérablement enrichi depuis 1857, époque à laquelle Sir William Wilde publiait son catalogue; c'est à tel point qu'on a dû l'installer, en 1890, dans un local plus vaste, dans Kildare Street. M. George Coffey, conservateur des antiquités irlandaises de ce musée et curateur de la collection de l'académie royale, rend un réel service aux archéologues en publiant son *Guide to the Celtic Antiquities of the Christian Period preserved in the National Museum, Dublin* (Dublin, 1909, IX-95 p.). L'ouvrage comprend 18 planches et 94 figures dans le texte.

On trouvera dans les numéros de l'*Athenaeum* des 1er et 8 janvier 1910 (p. 12-14, 41-42) un compte rendu détaillé, dû à M. J. Herbert Slater, des ventes de livres les plus importantes qui ont eu lieu en Grande-Bretagne

Digitized by Google

dans le courant de l'année dernière, avec indication des prix de vente. L'historien aussi bien que le bibliophile aura intérêt à parcourir ces listes de livres rares.

A la réunion de la *Canterbury and York Society*, tenue a la fin de janvier 1909, douze nouveaux membres ont été admis, parmi lesquels Lord Curzon. La 20e livraison des *Proceedings* de cette société vient d'être distribuée aux souscripteurs; elle publie la première partie du registre de Ralph Baldock, évêque de Londres de 1306 à 1313. La société compte publier, dans le courant de la présente année, la suite du registre de John Halton († 1324), évêque de Carlisle, et le commencement de celui de Robert Grosseteste († 1253), évêque de Lincoln. Le comité a également reçu la copie des registres épiscopaux de Rochester, Salisbury et Hereford.

M. Maurice Wilkinson a lu, le 12 janvier, à la *Huguenot Society*, un mémoire sur Paulon de Maurans et l'introduction de la religion réformée en Provence. L'auteur a montré la répugnance éprouvée par les provençaux, à l'origine, pour le culte réformé, puis il a noté les quelques progrès que ce culte parvint à réaliser après la mort de Henri II, de 1559 à 1562.

Une série de dix conférences publiques sur la reine Elisabeth et son temps par le prof. Pollard a été inaugurée, le jeudi 20 janvier, à *University College* de Londres.

La huitième série de conférences d'études bibliques sera tenue du 23 juillet au 15 août à *Somerville College* à Oxford.

Un donateur anonyme met annuellement la somme de £ 200 à la disposition de l'université de Glasgow pour qu'il y soit professé un cours d'histoire et de littérature écossaises durant les années 1910, 1911 et 1912. On espère que ces cours temporaires aboutiront à la fondation d'une chaire permanente d'histoire écossaise dans cette université.

En janvier 1910 a paru le premier numéro d'une nouvelle revue mensuelle, *The English Church Review*, dirigée par le Rév. W. J. Sparrow et éditée à Londres chez Longmans. Cette revue se propose de défendre les doctrines de l'église anglicane; elle écartera les discussions politiques pour se maintenir exclusivement sur le terrain religieux. Prix de l'abonnement annuel : 6 shillings.

— *Nominations.* — Le conseil de Trinity College de Dublin a élu le Rév. F. R. Montgomery Hitchcook *Donnellan lecturer* pour l'année scolaire 1910-1911. La Revue a signalé à plusieurs reprises les travaux de cet auteur (Cf. RHE, t. VIII, 1908, p. 204-412).

Le 25 janvier le Dr Jevons a été élu vice-chancelier de l'université de Durham.

Le titre de professeur de géographie vient d'être conféré au directeur de l'école de géographie d'Oxford, le Dr Herbertson, qui jusqu'ici n'était que *reader*.

— *Décès.* — En décembre 1909, M. William Brown, ancien président de la *Bibliographical Society* d'Édimbourg.

Le 15 décembre, à l'âge de 78 ans, le Rév. A. J. Pearman, chanoine

Digitized by Google

honoraire anglican de la cathédrale de Rochester, auteur de *Diocesan history of Rochester* et *History of Ashford*.

Le 23 décembre, JOHN SIBREE, né à Coventry en 1823; il étudia en Allemagne et publia, en 1857, une traduction anglaise de la *Philosophie de l'histoire* d'Hegel, qui fit sensation à Oxford.

Fin décembre M. H. A. CHAPMAN, conservateur au *Fitzwilliam Museum* à Oxford.

Le 30 janvier 1910, le Dr JOHN DOWDEN, de l'église épiscopalienne d'Écosse, évêque d'Édimbourg, âgé de 70 ans. On doit à cet historien de mérite les ouvrages suivants : *The Celtic Church of Scotland* (1874). *The Workmanship of the Prayer Book in literary and liturgical aspects* (1899), *Further Studies in the Prayer Book* (1908). Il a complètement renouvelé la question de la tonsure celtique dans un article paru dans les *Proceedings of the Society of Antiquaires of Scotland* (1895-1896. p. 335-337) sous le titre : *An Examination of original Documents on the Celtic Tonsure.* L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — L'Académie des sciences de Cracovie a publié le catalogue complet de ses publications ainsi que des travaux parus dans ses diverses collections : *Katalog wydawnictw akademii umiejetnosci w Krakowie*, (Cracovie, 1910. In-8, p. VII-282). Le dernier catalogue avait paru en 1894. Le nouveau est divisé en six sections. La liste des travaux appartenant aux deux premières sections a été dressée par I. CZUBEK, bibliothécaire de l'académie ; pour les autres sections, on la doit à I. RYDEL. Les deux premières sections, (philologique et historico-philosophique) mentionnent un grand nombre d'études ayant trait à l'histoire de l'Église et à la littérature ecclésiastique, études dispersées dans l'*Archivum* pour l'histoire de la littérature et de la culture en Pologne, l'*Archivum* de la Commission historique, dans les *Sprawozdania* (rapports) de la Commission pour l'étude de l'histoire de l'art en Pologne, dans les *Sprawozdania* de la Commission philologique, dans l'*Archivum* de la Commission juridique, dans les *Rozprawy* (dissertations) de la section philologique et de la section historico-philologique. Ce catalogue est un précieux inventaire des travaux scientifiques de la Pologne durant les trente-cinq dernières années.

La société oukraïnienne des sciences *Chevtchenko* de Lemberg, a édité le premier volume des matériaux de la bibliographie oukraïnienne : *Materiali do ukrainskoi bibliografii*, t. I.) Lemberg, Imp. de la société, 1909. In-8, x-290 p.) Ce volume, rédigé par J. LEVITZKY, est le premier d'une série, qui comprendra toute la littérature oukraïnienne. Les plus célèbres bibliographes slaves, tels que Sopikov, Oundolsky, Karataev, ont bien négligé la riche littérature ruthène du XVe-XVIIIe siècle, qui comprend beaucoup d'ouvrages, édités en latin et en polonais, et concernant surtout l'histoire de l'Église uniate. Pour combler cette lacune, la société *Chevtchenko* de Lemberg, qui est le foyer de la nouvelle littérature ruthène, a institué, en 1909, une commission bibliographique, qui recueillira tous les matériaux bibliographiques ruthènes, et partagera son travail en trois sections. La première, embrassera toutes les publications ruthènes (même celles en latin, polonais, etc.), depuis le XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; la seconde, les publications ruthènes du XIXe siècle ; la troisième, celles du XXe siècle. M. Levitzky avait publié à Lemberg, en 1888, le premier volume de la bibliographie ruthène de la Galicie

Digitized by Google

au XIXe siècle (in-4, XXII-161 p.) (1801-1860), et en 1895 le second volume (in-4, 733 p.) (1861-1886). Le volume que nous venons de signaler comprend la bibliographie ruthène des années 1887-1889 et sera suivi d'autres qui s'étendront jusqu'à l'an 1900. On aura ainsi un ouvrage précieux sur la bibliographie oukraïnienne du XIXe siècle. L'ouvrage est très complet. L'auteur a dépouillé même les revues de moindre valeur scientifique et les calendriers. Le volume comprend 1138 titres, parmi lesquels ne figurent pas cependant les titres des nombreux articles de revues signalés par l'auteur. Celui-ci ne s'est pas borné à mentionner les ouvrages écrits en ruthène : nous y trouvons aussi les titres des ouvrages publiés en russe, polonais, allemand, latin, par des écrivains ruthènes de l'Autriche, en Europe et en Amérique. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique des auteurs, mais il n'a pas divisé ses matériaux en plusieurs sections (théologique, historique, etc.), ce qui rend les recherches très difficiles. Quoi qu'il en soit, son travail se recommande aux historiens de l'Église et de la littérature ruthènes. A. PALMIERI, O. S. A.

— Le conseil des archives de l'empire a commencé, à la suite d'une décision prise en 1899, la publication d'une série d'inventaires des archives de l'État autrichien sous le titre : *Inventare oesterreichischer Archive*. La nouvelle entreprise a pour but de mettre plus d'unité et de suite dans la mise au jour des inventaires édités depuis quelques années dans différentes provinces de l'empire. La collection débute par l'inventaire des archives du ministère de l'intérieur à Vienne : *Inventar des allgemeinen Archivs des Ministeriums des Innern* (Vienne, K. K. und Staatsdruckrei, 1909. In-8, 95 p.) Ces archives se composent essentiellement des papiers des différents bureaux qui sont devenus par la suite le ministère de l'intérieur ; c'est ainsi qu'on y trouve les documents administratifs de la chancellerie d'Autriche et de Bohème de 1762 à 1848, ceux de la chancellerie royale de Bohème de 1527 à 1749, ceux de la chancellerie autrichienne de 1527 à 1558 et de 1620 à 1749, etc. Le présent répertoire comprend trois parties : d'abord un inventaire d'une bonne centaine de chartes *(I. Urkunden)* de décembre 1256 à février 1549, classées sous forme de catalogue d'actes ; puis le relevé des registres *(II. Bücher)*, de 1527 à la fin du XVIIIe siècle ; enfin, une importante série de documents *(III. Ackten)*, de 1156 à 1902. On ne consultra pas sans fruit cet inventaire ; dans la collection des chartes, il faut noter un très grand nombre de pièces provenant de l'ancienne abbaye de femmes de Tulln ; dans la série des registres, le volume : *Collegii Societatis Jesu Neo-Pragensis ad Ignatium archivum*, un recueil d'attestations sur le culte de S. Jean Népomucène du XVIIe et du XVIIIe siècle ; enfin, le traité : *de electione, consecratione et libertate regum ac regni et quibus sunt obligati reges Boemiae imperatoribus Romanorum et de ecclesia Pragensi*, comprenant des documents du XIIe au XVIIe s. ; etc., etc. La 3e série contient également pour le XIXe siècle plusieurs dossiers de valeur relatifs à l'histoire religieuse. H. N.

— M. M. PETSCHENIG vient de terminer, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, la réédition des traités de polémique religieuse de S. Augustin dirigés contre les Donatistes : *Sancti Aurelii Augustini scripta contra Donatistas. Pars III.* (Vienne, F. Tempsky, 1910. In-8, XIII-446 p. cfr. RHE 1908, t. IX, p. 840 ; 1909, t. X, p. 633). Le volume contient six petits écrits, de valeur secondaire, sans doute, mais fort intéressants pour

Digitized by Google

l'histoire de la controverse donatiste. Ce sont : *le Liber de unico baptismo*, composé vers 410, d'après des mss. du VIIIe au XIIe siècle; le *Breviculus collationis cum donatistis*, écrit également vers 411; le *Contra partem Donati post gesta*, d'après des mss. du VIe au XIIe siècle, le *Sermo ad Caesariensis ecclesiae plebem ; gesta cum Emerito Donastistarum episcopo* de 418, d'après un ms. du XIIIe siècle; enfin le *Contra Gaudentium libri II* rédigé vers 420, d'après un codex du XIe siècle du Musée Britannique. En appendice sont reproduits deux écrits augustiniens apocryphes : le *Sermo de Rusticiano subdiacono* publié en 1654, par Jérôme Viguier, puis le *Libellus adversus Fulgentium Donatistam*. Un *index verborum et elocutionum* consciencieusement dressé (p. 347-446) termine cette édition soignée. H. N.

— Le deuxième volume de la première série de la correspondance intéressante d'Aeneas Silvius Piccolomini publiée par M. Rudolf Wolkan dans la collection *Fontes Rerum Austriacarum, Oesterreichische Geschichts-Quellen*, a suivi de près le premier *(Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini*, Ie série : *Briefe aus der Laienzeit (1431-1445)*, t. II : *Amtliche Briefe*, Vienne, Alfred Holder, 1909. In-8, 216 p.). On est heureux d'y retrouver les qualités précieuses que nous avons signalées pour le premier volume (RHE t. X, 1909, p. 874-876) : même méthode, même soin minutieux dans l'annotation des variantes, mêmes sobriété et exactitude dans les notes bio-bibliographiques qui éclaircissent le texte.

Outre leur valeur littéraire et leur utilité pour la reconstitution du texte et la chronologie de certaines lettres privées, ces épîtres officielles ne sont pas dépourvues d'intérêt pour l'étude de la personnalité d'Aeneas Piccolomini. Composées presque exclusivement par ordre du roi Frédéric et du chancelier Schlick, elles nous fournissent des indications précieuses sur la nature des occupations du célèbre humaniste siennois à la chancellerie. Il est vrai qu'on avait déjà prétendu que la plupart des lettres quasi-officielles du chancelier Schlick étaient l'œuvre de Silvius Piccolomini ; mais on n'avait jusqu'ici fourni aucune preuve de cette assertion. Cette preuve on la trouvera dans le présent volume de la correspondance d'Aeneas Silvius.

Ce recueil contient cent dix-huit lettres, dont cinquante-sept inédites. La plupart de ces dernières ont pour objet la revendication de certains droits de l'empereur, des convocations à des diètes, des recommandations de candidatures à des bénéfices ecclésiastiques, surtout de celle d'Henri Schlick, frère du chancelier, au siège épiscopal de Freising. Quelques lettres se rapportent aux affaires de Pologne.

L'éditeur n'a pas cru devoir reproduire dans ce recueil les écrits composés par Aeneas Silvius au service de Félix V. Comme l'activité de Piccolomini à cette époque n'avait pas encore un caractère personnel et que son talent littéraire n'était pas encore entièrement éclos, M. Wolkan pense que cette omission ne sera pas trop regrettée.

Enfin, il faut féliciter l'éditeur d'avoir ajouté deux excellentes tables à cette première série d'épîtres. La première, une table comparative qui rendra de grands services aux spécialistes, donne le numéro d'ordre respectif des lettres de l'humaniste siennois dans l'édition de Nuremberg, dans celle de Bâle, celle de Voigt et celle de Wolkan ; la deuxième forme un index alphabétique des noms de lieux et de personnes. Aug. Bruynseels.

— En 1894, M. B. Ulanowski, secrétaire de l'Académie des sciences de Cracovie, publiait, au t. 51 de la collection de la Commission historique

Digitized by Google

de cette académie, le premier volume des *Acta Capitulorum Gnezнensis, Poznaniensis et Vladislaviensis* (1408-1539). Ces actes n'étaient jusqu'alors connus que par des extraits ou par des sommaires. Le volume fut suivi par les *Acta judiciorum ecclesiasticorum dioecesium Gnezнensis et Poznaniensis*, (Cracovie. 1902), et en 1908 par la première partie du premier volume des *Acta capitulorum saeculi XVI : Poznaniensis et Vladislaviensis* (1519-1578). (*Ibid.*, 1908). Cet ouvrage fait honneur à l'Académie des sciences de Cracovie, dont on connait l'activité scientifique, aussi bien qu'à l'éditeur, le Dr. ULANOVSKY. On y trouve des matériaux considérables dont profiteront les historiens de l'Église en Pologne au XVIe siècle. Ajoutons que dans les *Collectanea ex archivo collegii historici* de la même académie (t. VI, 1891), le Dr Ulanowski avait déjà fait paraître les *Acta capitulorum Cracoviensis et Plocensis selecta* (1438-1523 : 1438-1525), après avoir montré l'importance spéciale de ces actes dans un ouvrage intitulé : *O pracach przygotawawczych do historyi prawa kanon. w Polsce.* (Les travaux préparatoires à l'histoire du droit canon en Pologne), Cracovie, 1887. A. PALMIERI, O. S. A.

— Signalons, à raison de son importance pour la connaissance des idées et des mœurs du dix-huitième siècle, la récente publication du comte R. KHEVENHÜLLER-METSCH et du Dr H. SCHLITTER : *Aus der Zeit Maria-Theresias. Tagebuch des Fürsten Johann Josef Khevenhuller-Metsch, kaiserlichen Obersthofmeister, 1752-1755.* (Vienne, A. Holzhausen, 1910. In-8, 639 p.) Un extrait de ce Journal avait déjà été publié en 1858 par Adam Wolf. L'auteur de ces mémoires, né en 1706 et mort en 1776, est une figure curieuse, bien que secondaire, d'ambassadeur allemand et de courtisan qui parvint, avec de l'habileté à être bien en cour auprès de Marie-Thérèse. Ses mémoires contiennent beaucoup de potins, de futilités et renseignent sur les intrigues de l'entourage impérial ; on y observe quelle place la religion catholique occupait dans la vie quotidienne des personnages que le *Tagebuch* fait défiler devant nos yeux. Ajoutons surtout que la grande moitié du volume (p. 276-575) est remplie par des notes et des documents diplomatiques dus à l'érudition toujours bien documentée de M. H. Schlitter. H. N.

— M. MICHEL GRUCHEVSKY, professeur à l'université de Lemberg a édité le septième volume de son histoire de la Russie oukraïnienne (*Istoriia ukraini Rusi.* T. VII, Lemberg, Imp. Barsky, 1909. In-8, x-624 p.). L'ouvrage entier est un monument d'érudition et de recherches. Ce volume intéresse les historiens de l'Église, car il nous fait assister à la renaissance littéraire de l'Église orthodoxe dans la Russie méridionale.

L'Académie des sciences de Cracovie, que le patriotisme polonais a dotée de ressources considérables, prépare l'édition de deux ouvrages de longue haleine. Le premier est *l'Encyclopédie polonaise*, à laquelle collaborent les savants les plus illustres de la Pologne. Le premier volume, qui comprend la géographie physique de la Pologne, est déjà sous presse. Le regretté prof. K. ESTREICHER a laissé inachevée son histoire du théâtre en Pologne, et le Dr K. GÓRSKI, son histoire de la peinture et de l'architecture. Un volume spécial sera aussi consacré à l'histoire du catholicisme en Pologne. En second lieu, l'Académie prépare l'édition des Pères grecs du IVe siècle. On a déjà recueilli beaucoup de matériaux pour l'édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze. A la tête de cette entreprise se

Digitized by Google

trouve le savant helléniste et byzantiniste LÉON STERNBACH, qui possède une connaissance approfondie de l'ancienne littérature chrétienne. On a déjà utilisé et étudié, pour l'édition de saint Grégoire de Nazianze, les manuscrits de Vienne et de Paris. A. PALMIERI, O. S. A.

Belgique. — M. ALPH. VERKOOREN, chef de section aux Archives Générales du royaume, a mis au jour le premier volume d'une publication qui sera très vaste et dont l'achèvement exigera des années. C'est l'*Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse.* Première partie. *Chartes originales et vidimées.* T. I. (Bruxelles, Hayez, 1910, In-8, VIII-472 p.) Ce tome Ier comprend l'analyse détaillée de cinq cents chartes de 1154 au 14 août 1338, provenant à la fois de l'ancien chartrier ducal de Brabant et de celui de Limbourg ainsi que de la collection de chartes jadis conservées à la Chambre des Comptes de Bruxelles. Le XIIe siècle y figure avec six chartes, dont quatre originales, le XIIIe siècle avec cent soixante-douze documents, le reste est du XIVe siècle. Les analyses sont fort longues et contiennent, outre les noms des témoins, les clauses des contrats et la description minutieuse des sceaux. Cette partie du travail, qui dénote un spécialiste, a été l'objet de soins particuliers. L'inventaire renferme quelques renseignements inédits, sinon toujours de grande valeur, sur l'histoire monastique du Brabant et de l'ancien Limbourg au XIVe siècle ; pour les annales féodales de ces deux provinces, par contre, l'ouvrage est d'un prix inestimable. La seconde partie contiendra « les analyses des chartes transcrites dans les cartulaires, pour autant toutefois que ces chartes ne figurent pas déjà dans la première partie » ; les pièces qui ne sont connues que par d'anciens inventaires ou par des comptes seront également relevées. Quand on sait que l'immense chartrier de Brabant, conservé à Bruxelles, comprend au delà de vingt-cinq mille chartes et que les cartulaires de ce duché dépassent la cinquantaine, on aura une idée du vaste travail que M. Verkooren a entrepris avec vaillance et que nous lui souhaitons de pouvoir mener à bonne fin. L'administration des archives rendrait beaucoup de services aux études nistoriques en faisant achever l'inventaire des chartes de Flandre que de Saint-Genois n'a conduit que jusqu'en 1300 et en publiant les analyses de l'important chartrier du Hainaut dont le catalogue existe, dressé sur fiches, aux archives de l'État à Mons. H. N.

— L'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* (Louvain, Van Linthout, 1910. In-12, 544-CXVI p.) de cette année nous apporte, avec les nombreux rapports sur l'activité des différents cercles, une preuve nouvelle de la vitalité scientifique continue de cette institution. Au point de vue de nos études, signalons ici le *Rapport sur les travaux du Séminaire Historique pendant l'année académique 1908-1909* (p. 428-518). A la section des conférences historiques, dont le rapport est rédigé par M. l'abbé V. MANNAERT, en dehors des travaux de M. l'abbé E. BROECKX sur le manichéisme en Occident aux premiers siècles de notre ère, de M. l'abbé L. MARCHAL sur l'exégète Nicolas de Lyre, de M. l'abbé A. DUMORTIER sur les relations d'Érasme avec Luther et de M. l'abbé J. NICKX sur la polémique entre les juifs et les chrétiens, les membres ont fait connaître les principaux aspects de la science religieuse telle qu'elle s'est développée en France depuis le concile de Trente jusqu'à l'avènement du jansénisme (1564-1640). Jean Morin (1591-1659) a fait l'objet d'un travail de M. l'abbé E. RUYTERS, tandis que MM. les abbés A. CLESSE, R. DE WIN-

Digitized by Google

TER, A. DEGRÈVE ont étudié respectivement l'état des études patristiques, les représentants des études d'histoire ecclésiastique, les prédicateurs séculiers en France pendant la période citée. De son côté, M. l'abbé R. SYMOENS a consacré son attention à l'état des études bibliques aux Pays-Bas de 1564 à 1640.

La section des travaux pratiques sur les institutions du moyen âge voit ses travaux résumés dans le rapport de M. R. GITS, qui nous offre tout spécialement l'exposé assez détaillé d'une étude du R. P. F. CALLAEY, O. C., sur la jeunesse du fougueux spirituel Ubertin de Casale et d'un travail d'ensemble de M. L. BRIL sur les sources historiques des origines de la Scandinavie.

Le rapport de M. l'abbé C. CLEEREMANS touchant les exercices pratiques sur les sources faits à la faculté de théologie nous offre des aperçus sur plusieurs points de la question du gallicanisme. Citons ici les travaux de M. l'abbé I. SOENEN sur les principaux juristes et l'évolution des doctrines gallicanes depuis le concile de Trente jusqu'à Pierre Dupuy, de M. l'abbé C. CLEEREMANS sur l'appel comme d'abus au point de vue des questions spirituelles, de M. l'abbé G. KISSELSTEIN sur l'attitude du clergé français dans la longue lutte de l'Église et de l'État au sujet du mariage.

D'autre part, la conférence d'histoire moderne dirigée par M. le professeur CH. MOELLER s'est occupée d'une étude qui touche en plusieurs points l'histoire ecclésiastique : la condition juridique des serfs d'après les données de Galbert de Bruges dans son histoire du meurtre de Charles le Bon. C'est ce que nous apprend le rapport de M. GITS, publié aux p. 102-109 de l'*Annuaire* cité.

— M. le prof. M. DE WULF vient de publier une *Histoire de la Philosophie en Belgique*. (Bruxelles, A. De Wit, et Paris, F. Alcan, 1910. In-8, de x-376 p. et 18 planches F. 7,50). De ses nombreuses études consacrées à l'histoire de la philosophie, l'auteur a réuni tous les détails se rapportant à des philosophes de nos provinces et au mouvement des idées philosophiques en Belgique ; il les a complétés et vérifiés, et il en a formé un livre agréable à lire et qui respire la fierté patriotique. L'ouvrage se divise en trois parties : la première traite de *la philosophie en Belgique jusqu'à l'érection de l'université de Louvain*. Après quelques données sur les écoles capitulaires et monacales, nous y trouvons surtout des études sur nos compatriotes qui ont joué un rôle assez important au *studium* de Paris : Henri de Gand, Godefroid de Fontaines, Siger de Brabant, etc. La deuxième partie va *depuis l'érection de l'université de Louvain jusqu'à la Révolution française* : après les agitations philosophiques des XVe et XVIe siècles (le nominalisme et l'humanisme en face de l'aristotélisme), suit le choc de l'aristotélisme et du cartésianisme au XVIIe siècle, puis le mouvement philosophique au XVIIIe siècle. Enfin, la troisième partie traite de *la philosophie en Belgique au XIXe siècle*, mais « pour des raisons de haute convenance, l'auteur s'est abstenu de parler des vivants : leur action n'appartient pas encore à l'histoire » (p. IX). M. De Wulf nous avertit dans sa préface que pour cette histoire « de vastes périodes sont encore enveloppées de mystère » (p. VII), que son but est uniquement de retracer les cadres, de préciser les grandes lignes, de signaler les conclusions acquises, de noter chemin faisant ce qui reste à faire, en un mot d'écrire « une histoire provisoire » (p. VIII).

Sans doute ce livre sera un instrument de travail indispensable à ceux qui veulent s'occuper de l'histoire de la philosophie en Belgique, mais, sous ce

Digitized by Google

rapport, ne doit-on pas regretter que les références bibliographiques soient parfois bien incomplètes et bien vagues ? Dans une histoire générale, où l'on rencontre tant de personnages, où l'on touche à des sujets tellement nombreux, il est impossible d'éviter toutes les inexactitudes : rien d'étonnant qu'on trouve ici les imperfections inhérentes à ce genre de publications. Ainsi, par exemple, dans l'exposé de la lutte entre l'humanisme et l'aristotélisme, époque importante dans cette histoire (p. 358), on ne trouve sur Érasme qu'une bibliographie surannée (p. 160) ; à peine quatre de ses œuvres sont mentionnées dans une note et ce ne sont pas toujours les plus importantes pour le sujet ; peu de lecteurs admettront qu'Érasme rêve « d'un idéal de vie renouvelé du paganisme latin » (p. 161) : l'humaniste veut réformer les études, spécialement celles de la théologie scolastique, le reste n'est qu'un moyen, il le proclame continuellement ; il est difficile d'admettre que son œuvre philologique trouve un continuateur dans Dorpius (p. 162), puisqu'après le départ d'Érasme de nos provinces Dorpius n'a plus rien écrit. Mais pourquoi rechercher des vétilles de ce genre ? En parlant des études de feu Mgr Monchamps se rapportant à l'*Histoire du Cartésianisme en Belgique*, et à *Galilée en Belgique*, M. De Wulf signale « la méthode de travail qui donne à ces œuvres leur physionomie spéciale : le culte du petit fait et de la documentation intime. Procédé fécond, mais qui exige une somme colossale de labeur, et dont l'emploi appelle, comme complément, les vues d'ensemble. Elles font souvent défaut dans les écrits de Mgr Monchamps... » (p. 355). Souhaitons qu'il se rencontre de nombreux travailleurs que n'effraye pas la « somme colossale de labeur » que demande l'analyse détaillée, fondement indispensable d'études historiques et qu'ainsi se remplissent bientôt les cadres tracés ici d'une main de maître.

— Il y a quelques semaines, a paru, dans les publications de l'Académie royale flamande, le premier volume d'un ouvrage sur les légendes populaires de la partie flamande du Brabant, dû à MM. A. De Cock et I. Teirlinck, deux folkloristes bien connus (*Brabantsch Sagenboek*. 1e partie : *Mythologische sagen ; duivelsagen*. Gand, A. Siffer. In-8, XXXII-308 p., avec une carte géographique). Après quelques remarques préliminaires (définition de « legende, mythe, *saga* », origine et développement des légendes), les auteurs exposent leur méthode et indiquent leurs sources. Cela forme l'objet de l'introduction. La première partie de leur collection de légendes, qui remplit tout le reste du volume, ne renferme que deux groupes : les légendes mythologiques d'un côté (198 légendes), de l'autre celles dans lesquelles le diable joue un rôle quelconque (51 récits). Ces légendes, les auteurs les ont recueillies en partie eux-mêmes de la bouche du peuple (environ 90) ; mais le plus grand nombre avait déjà été fixé par écrit antérieurement. La documentation est aussi complète que possible ; à chaque récit le lecteur trouve l'indication de toutes les sources, les variantes, etc. Bref, la richesse du contenu, le souci de l'exactitude et de l'objectivité, l'application d'une saine méthode : voilà autant de qualités assez sérieuses pour inspirer pleine confiance à l'historien et au philologue.

Signalons encore une autre publication, qui a récemment vu le jour sous les auspices de la même institution savante, à savoir un travail de M. A. van de Velde sur les anciennes corporations des charpentiers et ébénistes de la ville de Bruges (*De ambachten van de timmerlieden en de schrijnwerkers te Brugge. Hun wetten, hun geschillen en hun gewrochten van de XIVe tot de*

Digitized by Google

XIXe eeuw. Gand, A. Siffer. In-8, 262 p. et grav.). L'auteur étudie, au moyen des documents contemporains, l'organisation de ces deux métiers, leur histoire, leurs relations et conflits avec d'autres corporations, pour finir par la description de quelques-unes de leurs productions : pièces de mobilier d'église (confessionaux, chaires de vérité, lambris, colonnes, etc.) et de maisons particulières (coffres, armoires, bahuts, escaliers, etc.). C. L.

— Jusqu'il y a quelque cinquante ans, la *Cronica di Dino Compagni delle cose occorenti ne' tempi suoi*, consacrée principalement à retracer les luttes intestines de Florence à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe siècle, passait « pour une source historique sûre et pour une œuvre littéraire admirable ». Dès 1858, se produisirent de timides et anonymes attaques contre l'authenticité de cette œuvre. En 1874, Scheffer-Boichorst, mettant à exécution une menace formulée en 1870, accumula une série d'arguments tirés des défauts de l'œuvre pour prouver qu'elle ne pouvait être sortie des mains de Dino Compagni et qu'elle date du XVIIe siècle. Depuis lors une vive polémique s'engagea en Allemagne et en Italie, dont le résultat principal fut que la plupart des critiques, y compris Scheffer-Boichorst, abandonnèrent l'hypothèse du faux complet et se bornèrent à admettre la théorie de multiples et profonds remaniements apportés au texte primitif. M. G. Smets revient aujourd'hui sur ce problème dans une minutieuse et sagace étude intitulée *La Chronique de Dino Compagni* (RUB, 1908-1909. Extrait. Liége, Imp. La Meuse, 1909. In-8, 119 p.) Contrairement au procédés de Scheffer-Boichorst et d'autres critiques encore, il donne une grande attention à la transmission du texte et aux caractères psychologiques de l'œuvre. C'est ce qui lui permet de conclure avec raison que « l'authenticité de la chronique de Dino Compagni est tout au moins une hypothèse très probable ». C'est un exemple suggestif de l'importance de la tradition manuscrite et de l'insuffisance de la critique radicale dans les questions de provenance.

— Le jubilé de 1450 fut étendu, l'année suivante, à plusieurs villes des Pays-Bas par le cardinal-légat Nicolas de Cusa ; l'action dans nos provinces de cet envoyé, distributeur de grâces mais en même temps sérieux réformateur, fut décrite par le R. P. Albers dans *Het Jubilé in de Middeleeuwen. Bijzonder met betrekking tot de Nederlanden (Studiën*, 1900, nouv. sér., t. LIV, p. 37 ss.). L'on n'ignorait pas qu'une ville privilégiée, Malines, reçut les faveurs du jubilé indépendamment de la mission de Cusa et avant l'arrivée de celui-ci dans ces contrées, mais jusqu'il y a peu de temps on n'avait pour tout renseignement que de rares passages où des chroniqueurs parlent du jubilé de 1451 à Malines et des indulgences accordées les années suivantes. En 1904, M. Dubrulle publia, dans les *Annales de S. Louis des Français* (t. VIII, p. 439 ss.), douze documents extraits des archives du Vatican et se rapportant à l'*Histoire des Indulgences accordées à la ville de Malines au milieu du XVe siècle*. M. P. Fredericq vient de compléter ces données en y ajoutant les extraits des comptes communaux et quelques lettres, conservées aux archives de Malines, qui ont trait à cette matière ; il les publie dans les *Mémoires in-8 de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique* (2e sér., t. V, 1909, 175 p.) sous le titre : *Rekeningen en andere stukken van den pauselijken Aflaathandel te Mechelen in 't midden der 15e eeuw (1443-1472)*. En dehors des comptes, la plupart de ces documents étaient édités, mais il était utile de les réunir ; on peut même regretter que l'auteur n'y ait pas ajouté

Digitized by Google

les passages des sources littéraires contemporaines qui se rapportent au même sujet ; il ne cite que le *Rapiarium* d'Adrien de But, témoin oculaire, il est vrai, mais bien jeune alors : il naquit en effet en 1438. Comme le fait remarquer M. Fredericq, les comptes malinois complètent heureusement les pièces similaires, publiées antérieurement par lui ; ici nous apprenons surtout les frais élevés qu'occasionnèrent à l'administration communale l'obtention, et — s'il est permis d'employer le style de l'auteur — l'exploitation des indulgences. On sait que la part revenant à la ville dans le produit du jubilé et des indulgences subséquentes fut employée à construire la belle tour de Saint-Rombaut, à achever et à décorer plusieurs églises. « Le grand jubilé de l'année 1451 est un des événements les plus importants dans l'histoire artistique de Malines. C'est grâce aux sommes énormes recueillies à cette occasion que furent construits ou achevés les grands monuments religieux qui décorent notre ville. » (*Malines jadis et aujourd'hui*, p. 348. Malines, 1908). La publication très intéressante de M. Fredericq pourrait sans doute être complétée dans ce sens-là : il serait curieux de savoir par le détail l'usage qu'on fit du produit de ces indulgences ; malheureusement la destruction des archives de plusieurs églises de Malines, pendant les guerres de religion, rendrait cette étude forcément incomplète.

États-Unis. Amérique. — Les travaux d'inventaires entrepris par le département historique de la *Carnegie Institution* de Washington (RHE, 1909, t. X, p. 885-886) avancent toujours avec la même célérité. M. Learned a terminé ses recherches dans les archives d'Allemagne concernant l'émigration allemande en Amérique ; M. Fish a complété le manuscrit de son inventaire des documents concernant l'histoire américaine qui sont conservés à Rome et dans divers autres dépôts italiens ; M. Allison termine la rédaction de son inventaire des documents manuscrits intéressant l'histoire religieuse protestante en Amérique.

— Depuis plusieurs années déjà la *Catholic Historical Society* de New-York s'est appliquée, sous la direction du Dr C. G. Herbermann, à étudier tout spécialement les questions relatives aux origines du catholicisme dans l'Amérique du Nord. C'est l'objet principal des *Historical Records and Studies*, dont elle a récemment publié le 5e volume (1908, fasc. 2. New-York, 1909, p. 248-542, cf. RHE, t. IX, p. 419). Nous y relevons en particulier un intéressant travail du R. P. Otto Jéron sur les missions des capucins aux États-Unis et au Canada (p. 274-347) ; on y retrouve plus d'un nom français et flamand, plus d'un trait par conséquent qui concerne l'histoire de l'ancien continent. La naissance de la cité et de la métropole ecclésiastique de Baltimore est au contraire exclusivement américaine ; le récit détaillé (p. 354-391) qui en retrace les souvenirs est émaillé de détails pittoresques et fournit des indications précieuses sur les développements rapides du catholicisme en ces contrées. Le volume contient la suite de la correspondance du R. P. de Smet, si utile pour l'histoire des missions des jésuites belges chez les Indiens.

P. de P.

— A l'occasion du trois-centième anniversaire de la fondation de Québec, le colonel J. L. H. Neilson a fait reproduire en trois cents exemplaires l'*Illinois Prayer Book* du Père Marquette, qui passa au grand-père du détenteur actuel en 1798, légué par le Père Cazot, le dernier des jésuites français de la région.

Digitized by Google

On annonce la fondation d'une *Revista de la Biblioteca national de la Habana,* qui sera dirigée par M. DOMINGO FIGAROLA-CANEDA, directeur de la dite bibliothèque.

Du 27 au 31 décembre dernier l'*American Historial Association* a tenu ses assises à New-York pour y fêter le vingt-cinquième anniversaire de son existence. L'on y a entendu des conférences sur l'activité des sociétés historiques en Europe, faites par MM. G. W. PROTHERO, de Londres, E. MEYER, de Berlin, R. ALTAMIRA, d'Oviedo, H. T. COLENBRANDER, de La Haye, C. ENLART, de Paris. A cette occasion, l'*American Historical Review* a publié un intéressant rapport de M. J. FRANKLIN JAMESON (1909, t. XV, p. 1-20) sur l'activité de la société jubilaire pendant les vingt-cinq ans de son existence. C'est une bonne contribution à l'histoire intellectuelle de l'Amérique.

Une société fédérée de l'*American Historical Association,* la *Pacific coast branch,* avait déjà antérieurement tenu sa sixième réunion annuelle à Stanford University avec, au programme, une conférence de M. S. L. WARE sur les paroisses à l'époque de la reine Elisabeth, et une communication du prof. H. E. BULTON sur la découverte de l'*Histoire* écrite par le Père Kino et qu'on croyait perdue.

En souvenir du professeur Ch. E. Norton, récemment décédé, et l'un de ses fondateurs, l'Institut archéologique de Washington (*Archaeological Institute of America)* s'est vu assurer, grâce à la générosité de M. J. LOEB, le capital nécessaire à l'établissement de conférences régulières d'archéologie *(Ch. E. Norton memorial Lectureship).*

De son côté, M. Pierpont Morgan a donné 100.000 dollars à la Yale-University pour l'érection d'une chaire d'assyriologie et l'établissement d'une collection de littérature babylonienne.

Le Dr HYVERNAT a acquis pour sa bibliothèque particulière et mis à la disposition de l'université catholique de Washington la collection formée par le célèbre orientaliste Rubens Duval, qui comprend six cents volumes environ ayant trait spécialement aux littératures syriaque et hébraïque.

— *Nominations.* — M. W. SPENCE ROBERTSON, de la Western Reserve University, a été nommé professeur assistant d'histoire à l'université d'Illinois. Il s'occupera spécialement de l'histoire de l'Amérique latine. A la même université, M. CLARENCE W. ALVARD a été nommé professeur agrégé.

A l'université catholique de Washington, M. W. TURNER, professeur agrégé de philosophie, a été nommé professeur d'histoire de la philosophie, et M. CH. H. MC. CARTHY, professeur agrégé d'histoire américaine, a été promu professeur.

M. H. A. SILL a été nommé professeur d'histoire ancienne à la Cornell University.

— *Décès.* — M. J. PARKER WARREN, historien, *instructor* à l'université de Chicago. — Le Dr G. FISHER, professeur à l'université de Yale, auteur d'une *Histoire de la Réforme,* d'une *Histoire de l'église chrétienne* et d'une *Histoire des origines du christianisme.* — Le Prof. CHARLES GROSS, professeur à l'université de Harvard, Cambridge, qui a grandement facilité l'étude de l'histoire médiévale anglaise en publiant son ouvrage *The Sources and Litterature of English history to about 1485* (Londres, 1900).

Digitized by Google

France. — MM. H. Hemmer et P. Lejay publient, depuis 1904, une collection de *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme.* Le dixième volume vient de paraître *(Les Pères Apostoliques.* II. *Clément de Rome. Epître aux Corinthiens. Homélie du IIe siècle.* Texte grec, traduction française, introduction et index par Hippolyte Hemmer. Paris, Picard, 1909. In-12, LXIV-203 p. F. 3).

Les lecteurs de la *Revue* connaissent le but et le plan de cette collection (RHE, 1904, t. V. p. 674; 1905, t. VI, 472). Les éditeurs reproduisent le meilleur texte connu en l'accompagnant d'indications sur l'état de la science et sur les progrès qui peuvent rester à accomplir. Dans les introductions ils fournissent les données indispensables sur la biographie de l'auteur et sur les circonstances où furent composés ses écrits, et d'autres renseignements utiles à l'intelligence et à l'appréciation de l'ouvrage.

Pour l'épître de saint Clément aux Corinthiens et pour l'homélie qu'on appelait anciennement IIe épître de saint Clément, M. Hemmer reproduit, sauf quelques rares modifications, le texte de F. X. Funk (*Patres Apostolici,* Tubingue, 1901). C'est incontestablement le meilleur texte (cfr RHE, 1902, t. III. p. 990-994). L'on sait d'ailleurs que Funk a été invité à reproduire son édition des Pères Apostoliques dans la *Sammlung ausgewählter kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellenschriften* de Krüger. Le texte de Funk pour ces deux écrits est un texte éclectique, c. à d. que l'éditeur n'a suivi invariablement aucun des témoins connus : deux manuscrits grecs, une version latine, syriaque et copte, pour l'épître, les deux manuscrits grecs et une version syriaque pour l'homélie. En général M. Funk s'en tient à la leçon du manuscrit grec le plus ancien (l'*Alexandrinus* du ve siècle) partout où l'accord de deux ou trois manuscrits ne s'y oppose pas. — La traduction française, sans être toujours très littérale, m'a semblé claire et exacte. Les notes de critique textuelle et d'interprétation sont particulièrement nombreuses et intéressantes.

Les introductions ne méritent pas un moindre éloge, encore que l'auteur se contente de donner des informations générales, claires et sûres, et ne cherche pas à faire avancer les questions les plus controversées. A propos de la date et de l'origine de l'homélie H. Hemmer est très réservé : on ne voit pas bien s'il incline pour l'hypothèse d'une origine romaine, ou d'une origine corinthienne. L'homélie serait de la première moitié du deuxième siècle.

A notre avis, dans des éditions comme celles-ci, qui servent avant tout de manuels pour les exercices pratiques du séminaire historique, il vaut mieux s'abstenir d'hypothèses personnelles, de solutions nouvelles. Par contre, il est indispensable de soigner la bibliographie. Nous voulons bien reconnaître qu'à ce point de vue encore la présente édition fournit beaucoup d'indications. Nous avons été frappé cependant de ce que l'auteur ait négligé de citer les études du P. Dorsch (*Zeitschrift fur katholische Theologie,* 1902) et du P. Montagne (*Revue Thomiste,* 1906), du P. de Groot (*Studien,* 1905), de M. Schweitzer (*Theologische Quartalschrift,* 1903) sur les doctrines trinitaires, christologiques et sotériologiques de l'épître de saint Clément.

Par les remarques qui précèdent, l'on voit assez que l'auteur a atteint le but qu'il se proposait et qu'il a réussi à donner de l'épître de saint Clément et de l'homélie une édition maniable, à bon marché et en tout point excellente. H. C.

— Dans la même collection, M. G. Archambault n'a pas tardé à nous donner la suite de son édition de Justin. *Dialogue avec Tryphon* (texte grec,

Digitized by Google

traduction française, introduction, notes et index. T. II. Paris, 1909. In-12, 396 p. F. 4). On a pu apprécier les mérites et la valeur de la nouvelle publication, aussi bien que la méthode et le contenu, par la recension du t. I., parue récemment dans la RHE (t. X, 1909, p. 799). Nous devons cependant signaler l'Index alphabétique très fourni qui termine le volume. On y a inséré la liste des passages de l'Écriture, en faisant intervenir chaque livre à son ordre. Le procédé n'est pas des plus heureux; sans compter qu'il complique plutôt que de faciliter les recherches, il ne nous permet pas d'avoir la vue d'ensemble que donne un index spécial. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'auteur n'a pu tenir compte dans ce volume des observations faites ici-même par M. Batiffol. Je regrette qu'il n'ait pas concentré ses notes sur certaines questions d'ordre littéraire, sur les mémoires des apôtres par exemple que l'on rencontre dans des passages relativement voisins. La discussion aurait certainement gagné en ampleur et en clarté, les solutions de l'auteur en netteté et en décision, qualités dont on peut regretter l'absence en certains passages. J'en pourrais dire tout autant de la question de l'Évangile de Pierre; l'auteur, semble-t-il, n'a pas voulu nous donner une solution personnelle; il se contente d'accepter ou tout au moins de consigner les vues de Harnack. Au n. CVI, 3, p. 152, il rejette au second plan la correction de Otto, qui a cependant sa raison et sa valeur.

J. Flamion.

— Nous engagions récemment les lecteurs de la *Revue* à parcourir l'ouvrage de Rauschen sur l'eucharistie et la pénitence, soit dans l'original allemand, soit dans la traduction italienne du P. Bonaccorsi (RHE, 1910, t. IX, p. 196). Depuis lors la traduction française a paru : *L'Eucharistie et la Pénitence durant les six premiers siècles de l'Église*, traduit de l'allemand par Decker et Ricard (Paris, Lecoffre, 1910. In-12, 245 p. F. 3). Il est donc désormais loisible à tous de constater comment une méthode historique sûre et une discussion loyale permettent, dans ces questions ardemment controversées, de triompher d'adversaires dont la règle de foi est tout autre que celle des catholiques, sans sacrifier la moindre parcelle de la tradition. Comme l'italienne, l'édition française comporte un commentaire correctif, mais beaucoup moins important, les additions ayant au préalable été soumises à M. Rauschen. On voit cependant chez le traducteur français le souci constant de défendre Mgr Batiffol contre les attaques de Rauschen; vingt fois au moins il fait observer que Mgr Batiffol est dans le vrai, ou que sa pensée n'a pas été saisie exactement. Parmi les autres notes, citons celle qui résume les articles du R. P. Thurston sur l'élévation des espèces consacrées, et une autre où, avec Vacandard, Batiffol et Bonaccorsi, on rejette l'assertion de Rauschen, « que jamais aucune loi ecclésiastique n'a ordonné de confesser et d'expier publiquement des fautes secrètes ». Cette thèse s'appuie sur une équivoque qui confond la confession publique et la pénitence publique. Le cas échéant, les Pères dispensaient de la première, tout en imposant la pénitence dans la classe des *stantes*, donc en public. G. R.

— Nous sommes heureux d'annoncer le charmant petit volume du R. P. Fl. Jubaru, *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane*, 2e édit. (Paris, 1909. In-16, v-192 p. F. 2.) Ce n'est pas un résumé de l'ouvrage monumental que le savant auteur fit paraître en 1907 : *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane d'après de nouvelles recherches*. C'est mieux; supposant sa thèse établie, abandonnant tout appareil scientifique qui

Digitized by Google

pourrait charger son exposé et rebuter le grand public auquel il s'adresse spécialement, le R. P. développe ses conclusions et s'efforce de raconter le martyre de la jeune vierge, tel qu'il résulte de ses études, en se tenant cependant en contact direct avec les sources. Le mérite de son travail, modèle de critique d'interprétation, est certes de montrer aux lecteurs les moins familiarisés avec les recherches historiques ce que l'on peut retirer de renseignements solides et précieux des notices oratoires ou épigraphiques d'Ambroise ou de Damase, au point de n'avoir pas à regretter l'absence de récits plus développés et plus explicites. Il est vrai qu'il faut pour réussir pareille tentative avoir à sa disposition le sens critique avisé du R. P., aussi bien que l'abondante érudition, fruit d'une étude patiente du sujet, érudition que nous apprécions d'autant plus qu'elle se fait réservée et modeste pour ne pas diminuer par son austérité le charme pénétrant de cette étude hagiographique. Enfin on nous fait toucher du doigt le mérite de la méthode historique en ces matières, en nous montrant que la figure originale de la sainte se retrouve uniquement chez les témoins autorisés, alors qu'elle avait été voilée sous les rameaux touffus d'une légende qu'une piété mal entendue voudrait conserver. L'analyse de celle-ci en effet donne pleinement raison au R. P. quand il nous dit que « l'histoire (sans doute) apparaît moins chargée d'incidents que le récit légendaire », mais « loin d'obscurcir à jamais l'éclat (du nom d'Agnès)... la critique rigoureuse... ne fait que le rendre plus radieux encore » (p. 175). Nous félicitons de tout cœur l'historien de la jeune martyre romaine d'avoir donné au public un nouvel exemple de la vérité de cette thèse, qui s'impose heureusement de plus en plus aux esprits sincères.

J. Flamion.

— Le Mont Saint-Michel n'a cessé durant de longs siècles jusqu'à la révolution d'être un centre très actif de pèlerinages ; il attirait des foules nombreuses d'Angleterre, des terres d'Empire, de toutes les contrées de la France. Le pélérinage était connu à ce point qu'un sobriquet, celui de *miquelot* ou *michelot*, servait à désigner ceux qui l'entreprenaient.

M. E. Dupont dans une savante brochure : *Les pèlerinages du Mont Saint-Michel du VIIIe au XIXe siècle* (Paris, Ch. Amat, 1909. In-8, 66 p. F. 2) s'est plu à rassembler tout ce qui concerne les chemins suivis par les pélerins, les hôtelleries, maladreries ou léproseries qui leur offraient un gîte, les cérémonies qui se déroulaient dans l'église de la Merveille, les miracles qui augmentaient la ferveur des fidèles, etc. Çà et là des anecdotes piquantes, des aventures curieuses, puisées à de bonnes sources, égayent le récit, témoin celles que provoquèrent *Les pélérinages d'enfants allemands au Mont Saint-Michel (XVe siècle)* (Paris, E. Chevalier, 1907. In-8, 44 p. F. 1,50). G. M.

— La librairie « critique » E. Nourry de Paris vient de publier un ouvrage qui porte le titre : *L'Église et la Sorcellerie* (1910. In-8, 272 p.). L'auteur, qui prend le pseudonyme de J. Français, avertit le lecteur que « ce livre est sorti de la même pensée que *L'Église et la Science ;* il s'est inspiré des mêmes méthodes doublées de la même sincérité ». Une des sources où l'écrivain puise le plus abondamment est « l'admirable *Histoire de l'Inquisition* de Lea » (p. 51). Le petit volume raconte en détail quelques procès des plus intéressants ou des plus étranges de sorcellerie, et accumule les autres dans des tableaux d'ensemble, tout cela sans la moindre critique ; à la fin quelques documents officiels se rapportant à la matière et un procès inédit de 1652. Les

Digitized by Google

renseignements de l'auteur ne sont pas très complets; pour la Belgique et la Hollande, par exemple, il sont surannés. Le but du livre, l'auteur ne s'en cache pas, est de prononcer un réquisitoire contre l'Église catholique, coupable de tant de cruautés commises par les inquisiteurs, les rois et les parlements, et même de celles commises par le protestantisme, qui « avait gardé du dogme catholique tout ce qui concernait le diable et la sorcellerie, il ne pouvait donc que continuer la persécution » (p. 160). Il marque cependant à J. Français deux qualités maîtresses de l'éloquence judiciaire : la modération et la sérénité. Le style est adapté à la fin poursuivie, mais *quandoque bonus dormitat Homerus*; ainsi, à la page 58, nous apprenons qu'au xve siècle un accusé, surnommé l'Abbé-de-peu-de-sens, se coupa la langue pour éviter d'être poussé aux aveux. Après de prodigieux aveux, faits par écrit, le malheureux est condamné aux flammes : « l'Abbé-de-peu-de-sens mourut en criant : *Jesus autem transiens per medium illorum*. Il s'arrêta à *ibat*. Le miracle qu'escomptait sa foi naïve ne s'accomplit pas. » Et pour cause!

— La *Société historique de Compiègne* continue la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne* (Paris, Champion, 1909. In-4, 526 p.). Le second volume contient les pièces de 1218 à 1260, soit trois cent-cinquante actes précédés d'une analyse et publiés in-extenso. M. Morel qui a entrepris ce travail y apporte le plus grand soin, mais peut-être ferait-il bien d'agrandir le cercle de ses recherches et d'y comprendre, par exemple, les registres de l'école française de Rome.

L'abbaye de Flines a eu l'heureuse fortune de rencontrer en Mgr Hautcœur un écrivain digne d'elle. Chacun connaît et apprécie le *Cartulaire* et l'*Histoire* de cette communauté. Aussi est-ce avec plaisir que l'on apprendra la seconde édition de l'*Histoire de l'abbaye de Flines* (Lille, Giard, 1909. In-8, xv-468 p.). L'auteur n'a guère modifié le texte de sa première édition qui comportait d'ailleurs peu de changements, mais il a poussé son étude jusqu'à nos jours, nous fournissant ainsi des renseignements très intéressants sur l'histoire de l'instruction libre dans le Nord au xixe siècle. H. D.

— M. Ph. Lauer a fait paraître en brochure une intéressante étude publiée dans le *Bulletin monumental* de 1908, sur l'*Abbaye de Royaumont* (Seine et Oise). (Caen, Delesques, 56 p., nombreux dessins et similis). La table des matières manque, mais le plan est conforme à celui que préconise M. Lefèvre-Pontalis et qui tend à devenir classique pour les monographies d'édifices.

Dans une introduction historique nous apprenons que la célèbre abbaye cistercienne de Royaumont fut fondée par saint Louis, qui y fit de fréquents séjours. L'église fut consacrée en 1235. Dévastée durant la guerre de cent ans, endommagée par un incendie en 1760, elle fut vendue comme bien national en 1791 et démolie. Il n'en reste que les fondations, très intéressantes comme construction, et quelques trumeaux de maçonnerie.

D'après les documents fournis par des fouilles récentes et des vues anciennes, l'auteur s'efforce de retrouver le plan et la disposition de cette belle église, qui appartenait à l'époque de splendeur du style gothique français. Il suffit de regarder le plan pour se convaincre que le type de Cîteaux y a subi, particulièrement pour ce qui concerne le chœur et les chapelles rayonnantes, l'influence prépondérante de l'école classique de l'Ile-de-France.

L'auteur étudie successivement la nef, le transept, l'abside, le mobilier, puis

Digitized by Google

l'extérieur. Cet ordre, qui peut être excellent pour une simple description, semble moins heureux pour une étude de restitution ; celle-ci semble pouvoir se faire bien mieux d'après le système de construction, qui est, lui, à la fois intérieur et extérieur. Une coupe et une élévation, même un simple essai, auraient beaucoup facilité l'intelligence de cette étude.

Le monastère lui-même, mieux conservé, est très beau, mais moins original. Certaines parties, entre autres le bâtiment des latrines, sont fort curieuses comme disposition. Un grand nombre de tombeaux historiés de princes royaux et d'abbés existent ou existaient à Royaumont. M. Lauer en fait une brève description d'après des vestiges existants ou des reproductions.

R. L.

— La baronnie de Faucigny passa par suite de mariages et de successions au dauphin Humbert II. Ce seigneur besogneux désira céder à Benoît XII, en 1338, outre la suzeraineté de la majeure partie du Dauphiné, celle du Faucigny. M. Claude Faure *(Contribution à l'histoire du Faucigny au XIVe siècle.* Annecy, J. Abry, 1909. In-8, 24 p.) a retrouvé aux archives du Vatican l'enquête faite en Dauphiné par les commissaires pontificaux Jean de Cojordan et Jean d'Arpadelle, en 1339, et l'a copieusement utilisée. Le résultat ressortit contraire aux intérêts du dauphin qui avait singulièrement exagéré le nombre des feux dépendants de lui et le total des revenus lui échéant. Benoît XII refusa de conclure la transaction proposée. Le reste du travail intéressant de M. Faure concerne la cession du Faucigny au comte de Savoie opérée par le roi de France en vertu du traité du 13 janvier 1355.

— M. Humbertclaude vient de publier une belle étude intitulée *Érasme et Luther. Leur polémique sur le libre arbitre* (Paris, Bloud, [1909]. In-8, XXIII-297 p. F. 4). L'auteur donne une excellente analyse des différents écrits qui constituent les phases successives de cette lutte, qui jusqu'ici n'avait pas été étudiée d'une manière complète : le *Diatribe* d'Érasme (1524), le *De servo arbitrio* de Luther (1525) et l'*Hyperaspistes* d'Érasme (1526-1527). Il se montre bon métaphysicien et aussi bon historien ; ces ouvrages sont placés dans leur milieu ; on expose les sentiments, les préoccupations des antagonistes, les encouragements de leurs amis, les critiques de leurs adversaires, etc. Il est intéressant de voir le grand humaniste, qui toute sa vie a raillé la scolastique, manier les arguments de celle-ci, surtout dans l'*Hyperaspistes ;* il faut avouer qu'il le fait d'une manière assez peu heureuse : car si par ses appels réitérés au bon sens il réussit à rendre bien clair le mystère de la prédestination, il ne le fait qu'en admettant des erreurs pélagiennes. Le chapitre final expose, brièvement mais clairement, les influences doctrinales considérables que ces écrits ont exercées et chez les protestants et chez les catholiques. Le premier chapitre, qui résume les origines de la polémique, nous semble être trop sommaire. Comment donner une idée des sentiments, des passions, de l'abstention entêtée d'Érasme sans dire un mot de ses luttes ardentes avec plusieurs professeurs de l'université de Louvain ? C'est à peine si au début du chapitre deuxième on apprend dans une note (p. 50) que, dans une lettre de l'humaniste, contemporaine des origines du luthéranisme, *hic* signifie Louvain. La cause de cette imperfection apparaît dans la table bibliographique : aucune étude se rapportant à Érasme, à ses idées, à ses aspirations, publiée en Belgique, même en langue française, n'est citée ; *a fortiori* est exclu tout ouvrage néerlandais. Mais cette légère critique n'empêche pas que nous considérions le travail de M. Humbertclaude comme une excellente contri-

Digitized by Google

bution à l'histoire de la théologie au XVIe siècle. Ce qui n'est d'ailleurs pas à dédaigner, c'est que les passages traitant des questions les plus abstraites de la métaphysique sont agréables à lire.

— M. BLED, continuant ses études sur *Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne*, nous donne le second volume de leur histoire, de 1619 à 1708 (*Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, 1910, t. XXIX, 576 p.). Chaque biographie est suivie de la bibliographie des œuvres du personnage. En appendice se trouvent la liste des dignitaires de l'église de Saint-Omer et vingt-quatre pièces justificatives. Une excellente table concernant les deux volumes termine l'ouvrage. H. D.

— A maintes reprises, depuis l'étude de Mgr Fuzet sur *Les jansénistes du XVIIe siècle, leur histoire et leur dernier historien M. Sainte-Beuve* (1 vol. in-8. Paris, 1876), les érudits ont porté leur attention sur les défauts du célèbre critique et repris divers points de son œuvre, particulièrement la vie de Mère Angélique Arnauld, réformatrice de l'abbaye de Port-Royal (1591-1661). Récemment encore le R. P. RAOUL PLUS publiait, dans le numéro du 20 février des *Études* (t. CXXII, p. 433-464), un article intitulé *Angélique Arnauld. Ses relations avec saint François de Sales*. Quelques années auparavant le R. P. EUGÈNE GRISELLE avait écrit dans la même revue (20 mai 1907, t. CXI, p. 428-438) quelques excellentes pages sur *Les lacunes du « Port-Royal » de sainte-Beuve*. Il reprenait ainsi, mais en l'élargissant, un sujet abordé, en 1893, par M. F.-T. PERRENS, dans deux articles *Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal*, parus dans la *Revue historique*, (t. LI, p. 250-274 et t. LII, p. 1-42). On pourrait citer bien d'autres travaux, tels ceux de J. DALL, *La Mère Angélique, abbesse de Port-Royal* (Paris, Perrin, 1893), et de M. R. MONLAUR, *Angélique Arnauld* (Paris, Plon, 1901) et de A. K. H., *Angélique of Port-Royal*, 1591-1661 (Londres, Skeffington, 1905). Mais si nous rappelons plus particulièrement ceux du R. P. Griselle et de M. Perrens, c'est qu'il y a intérêt à les rapprocher de l'article du R. P. Plus.

Ce dernier auteur prend « Angélique au temps où, sous la douce influence de François de Sales (1619-1622), elle, qui allait devenir une grande rebelle, est à la veille de devenir une grande sainte et nous verrons — dit-il — comment cette volonté, à laquelle il ne manque qu'une qualité, la discrétion, entraîne insensiblement Angélique dans une voie qu'un guide moins sûr que François de Sales peut rendre et rendra plus tard, de fait, à jamais funeste. » Nous ne nous arrêterons qu'à un point de son exposé, celui qui touche les confidences de l'évêque de Genève à Mère Angélique sur la cour de Rome. Dans un entretien que cette religieuse eut le 18 mai 1653 avec M. Lemaître, son neveu, elle lui parla de S. François de Sales assez longuement et lui dit notamment : « Il gémissait, comme M. de Bérulle, des désordres de la Cour de Rome et me les marquait en particulier. Puis il me disait : Ma fille, voilà des sujets de larmes, car d'en parler au monde dans l'état où il est, c'est causer du scandale inutilement. Ces malades aiment leurs maux, et ne veulent point guérir. Les conciles œcuméniques devraient réformer la tête et les membres, étant certainement au-dessus du pape : mais les papes s'aigrissent lorsque l'Église ne plie pas toute sous eux, quoique selon le vrai ordre de Dieu elle soit au-dessus d'eux, lorsque le concile est universellement et canoniquement assemblé. Je sais cela comme les docteurs qui en parlent, mais la discrétion m'empêche d'en parler, parce que je ne

Digitized by Google

vois pas de fruit en espérer... » Le R. P. Plus remarque à juste titre : « Ceci est de 1653. » Mais pour repousser une affirmation émise à une époque aigüe des luttes jansénistes, quarante ans après les rapports de Mère Angélique avec François de Sales, et si contraire à ce que l'on sait d'ailleurs du caractère et de la vie du saint évêque, quoi qu'en ait dit Sainte-Beuve, nous sommes étonné que le R. P. n'invoque pas un argument plus direct, alors qu'on en trouve la matière précisément dans un article qu'il cite, sans l'utiliser, de M. Léon Macaire : *Déposition de la Mère Angélique Arnauld sur les vertus de saint François de Sales*, paru, en 1906, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. XI, p. 174-187. Et en effet, dans cette déposition, qui date du 5 mai 1628, la Mère Angélique, après avoir répondu au troisième article : « Je me suis communiée aujourd'huy et, suivant ma règle, je me confesse et communie deux fois la sepmaine » (p. 175), s'exprimait comme suit à l'art. 24 (p. 176) : « Je l'ay entendu parler de la sainte Église, du saint Père et des prélats, avec une révérence qui ne se peult dire », et à l'art. 28 (p. 183) : « Il portait un très-grand honneur au saint Père, à tous les prélats et ecclésiastiques. »

L'article du R. P. Griselle apporte une puissante confirmation de l'inexactitude des dires de Mère Angélique tels qu'ils sont rapportés par son neveu, M. A. Lemaître. L'auteur annonce, entre autres choses, la publication des lettres autographes des directeurs de Mère Angélique de 1609 à 1623 et de trente autres lettres allant de 1627 à 1663. Or (*art. cité*, p. 531) la première série, de 1609 à 1623, « regarde les trois directeurs de la Mère Angélique, précurseurs ou collaborateurs de saint François de Sales, dénigrés ensuite et longtemps après par la « petite abbesse » qu'ils avaient guidée, et qui, devenue tout autre, modifia profondément les physionomies oubliées de ses anciens amis. » On voit du coup combien peu de crédit on peut accorder au récit intéressé de Mère Arnauld en 1653.

Puisque nous en sommes venus à l'article du P. Griselle, disons que son intérêt, on a pu aisément s'en apercevor, est beaucoup plus vaste que d'offrir un complément et une confirmation à la thèse du P. Plus. Outre les deux séries de lettres déjà mentionnées, il signale « les lettres reçues à Rome de Paris par le docteur Saint-Amour et celles qu'il écrivit lui-même ; .... cinquante-cinq lettres autographes du docteur Lagault, un des députés envoyés par les évêques pour presser la condamnation des cinq propositions » de Jansénius. En somme, l'ensemble de ces documents fournira matière à « trois épisodes de l'histoire de Port-Royal, où l'on surprend sur le fait le procédé sommaire de son dernier historien (Sainte-Beuve), beaucoup plus à la remorque qu'il ne se l'avouait lui-même et qu'on n'eût osé le soupçonner, des innombrables écrits composés par les jansénistes. »

M. Perrens avait précédé le P. Griselle dans cette œuvre de révision, mais avec beaucoup plus de réserve et moins d'ampleur, lorsqu'il travailla à décrire, dans l'histoire de Port-Royal, une période de douze ans comprise entre l'établissement définitif de Mère Angélique Arnauld à Port-Royal des Champs et l'incarcération de l'abbé de Saint-Cyran au château de Vincennes (1626-1638). Nous ne reviendrions pas sur ces articles déjà lointains, si nous n'estimions utile de profiter de l'occasion pour signaler non seulement une erreur de M. Perrens, mais aussi un jugement inexact, de sa part comme de la part du P. Griselle, sur Sainte-Beuve. M. Perrens n'a pas retrouvé dans les imprimés un « *Mémoire de l'évesque de Langres touchant les filles du Port-Royal et l'abbé de Saint-Cyran, leur directeur. 1638* » ; il a jugé opportun

Digitized by Google

de le publier et c'est même là l'occasion de ses articles. Or, non seulement, comme le P. Griselle le remarque, cette pièce « se trouve, cataloguée depuis l'année 1858, imprimée, à la bibliothèque nationale, L d 4 152 » (*art. cité*, p. 529, n. 1); mais encore — ce que ne semble pas avoir remarqué le R. P. — elle a été éditée à Avignon, en 1655, par le P. PINTHEREAU, dans son ouvrage publié sous le pseudonyme du sieur de Préville et intitulé *Le progrez du janssénisme descouvert à Monseigneur le Chancelier* (p. 25-27); elle avait d'ailleurs été imprimée et répandue comme feuille volante plus de dix ans auparavant (p. ex. en 1644 avec approbation de Jean Du Trieu, curé à Mons). Elle avait aussi été insérée dans [PINTHEREAU], *Les reliques de messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, extraites des ouvrages qu'il a composez et donnez au public*, p. 378-383. Louvain, 1646. — Croyant cette pièce inconnue, M. Perrens l'a non seulement publiée, mais il en a pris occasion puor reprocher, avec modération d'ailleurs, à Sainte-Beuve sa négligence à chercher. « Pour une fois, écrit-il (*Revue historique*, t. LI, p. 250 sv.) Sainte-Beuve a mal cherché, ou plutôt il a négligé de chercher. Lui qui a fureté partout avec tant de pénétration et de patience, lui dont le souvenir est resté vivant dans nos dépôts publics de livres et de manuscrits, il semble s'être formé sur ce point, qu'il regarde d'avance comme sacrifié, un jugement préconçu. Il n'a connu ni les menus détails ni même les choses d'importance, ou, quand il a connu celles-ci, à ma grande surprise il les a méconnues. Si nous avons, tous, nos moments de lassitude, c'est un peu tôt, pour un auteur, de paraître las dès ses premières pages. Il a montré sans doute, dans cinq ou six gros volumes, qu'il savait se ressaisir; n'importe : dans l'occasion dont il s'agit, cet esprit si curieux et si fin n'a montré par hasard ni curiosité ni finesse. Il mentionne une pièce capitale, et il n'exprime seulement pas le regret de ne l'avoir point sous les yeux, ni même son étonnement qu'elle soit introuvable. A-t-il du moins tenté quelques efforts pour la retrouver ? J'en doute, car son siège était fait : n'ayant pris la plume qu'après avoir étudié du plus au moins l'histoire de Port-Royal dans toute son étendue, il était prévenu en faveur de cette pieuse maison. Ce qu'il rencontrait sur le point dont il s'agit, au courant de ses lectures, dérangeait pour quelques jours la belle harmonie de l'ensemble tel qu'il l'avait conçu. Infidèle à son génie, ce merveilleux critique a parlé rapidement et comme avec dédain de ce qui le gênait ou l'étonnait. Je m'assure que, s'il vivait encore, il ne se pardonnerait pas ce moment d'oubli. »

A ces hautes considérations, nous n'opposerons qu'un mot : Sainte-Beuve a parfaitement bien connu le mémoire de Zamet. Et de fait, dans son *Port-Royal*, livre premier, XII (voir 7e édition, t. I, p. 335. Paris, 1908) il nous le dit : « M. Zamet compose un mémoire qui, remis au cardinal de Richelieu, contribuera fort à l'emprisonnement (de Saint-Cyran). » Et au même livre, XI (*loc. cit.*, p. 284, n. 1), Sainte-Beuve montre bien qu'il a eu entre les mains l'ouvrage pseudonyme du P. Pinthereau, où se trouve imprimé le mémoire de Zamet, c'est-à-dire — rappelons-le — *Le progrez du janssénisme descouvert* par le sieur de Préville. Ce qui est vrai, c'est que Sainte-Beuve n'a pas utilisé cette pièce capitale, comme il a négligé — ce qu'on lui reproche avec raison — la période étudiée depuis par Perrens, en alléguant un prétexte indigne de l'histoire impartiale : « Cet intervalle de treize années environ, écrit-il (*o. c.*, p. 321), est assez ingrat, fort mesquin de détails, et j'y cours. »

Ce faux-fuyant, rapproché des racontars de Mère Angélique, repris pour

Digitized by Google

compte par Sainte-Beuve et justement mais insuffisamment rejetés par le P. Plus, ainsi que des procédés peu scientifiques du célèbre écrivain à l'égard du mémoire de Zamet, ce faux-fuyant montre quel intérêt historique il y aurait à poursuivre, à l'exemple de M. Perrens et du P. Griselle, la révision du « Port-Royal », trop vanté, de Sainte-Beuve.

— Dans la collection *Science et Religion*, M. l'abbé J. Martin vient de consacrer une étude au grand théologien *Petau* (Paris, Bloud, 1910. F. 0.60). Cet opuscule offre au lecteur en un sommaire succinct et fidèle la doctrine des dogmes théologiques du célèbre jésuite. Le titre eût pu signaler ce cadre très précis. On s'étonne, du reste, de ne trouver en cette brochure aucune indication historique destinée à placer dans son vrai jour la physionomie et l'œuvre du P. Petau. Les dogmes théologiques eux-mêmes auraient eu besoin d'être rapprochés des travaux de l'époque. Il eût alors été possible d'en saisir toute la signification. Ce rapprochement aurait peut-être évité à l'auteur quelques critiques trop sévères (p. ex. p. 20). A. B.

— Ch. Bastide. *Bayle est-il l'auteur de l'Avis aux réfugiés ?* (Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français, 1907. Extrait). Fontenay-aux-Roses, Bellenand, 1908. In-8, 19 p. — *L'Avis aux réfugiés*, réponse aux *Lettres Pastorales* de Jurieu de 1689, — fort républicaines comme on le sait — est une défense du droit royal : coup fourré contre Guillaume III envahisseur des domaines de Jacques II, condamnation des huguenots qui ont pris les armes contre Louis XIV, apologie sinon du pouvoir absolu, au moins des conceptions monarchiques en faveur sous l'Ancien Régime ; l'auteur ne saurait admettre la thèse de Jurieu sur le fondement des sociétés : elles ne doivent pas leur naissance à un contrat entraînant des devoirs réciproques dont la violation rend la liberté aux contractants. Pourtant les protestants ne sont pas en droit de renier leur qualité de français et de se soustraire à l'obéissance.

L'ouvrage paru en Hollande en 1690, fut réimprimé à Paris en 1692. Il causa un beau tapage. Jurieu l'attribua à Bayle, qui s'en défendit en réfutant l'*Avis* dans sa *Cabale chimérique*. En réalité le manuscrit semble avoir été envoyé de Paris à Bayle par Larroque, huguenot plus ou moins mal converti, employé au ministère des affaires étrangères. Bayle l'a retouché et publié.

Larroque en est-il l'auteur ? M. Bastide ne le dit point... On a songé à Pélisson... M. Bastide ne se prononce pas non plus sur cette hypothèse ; il dit seulement : Larroque l'*a envoyé* à Bayle. M. D.

— La lecture de l'ouvrage de Mgr de Moucheron, *Le Clergé à l'Académie. Silhouettes et portraits* (Paris, Perrin. 1909. In-8, 383 p. F. 5) nous a causé une déception assez vive. Nous espérions y trouver — l'auteur l'annonçait dans son avant-propos — l'exposé du rôle joué dans l'aréopage des illustrations littéraires françaises par les membres du clergé qui furent appelés à en faire partie, et nous ne trouvons qu'une série de biographies, intéressantes souvent, mais qui négligent fréquemment les questions essentielles et donnent à l'anecdote, plus ou moins historique, une trop large part. Le plus souvent il n'est même pas possible de contrôler les assertions que l'on y rencontre, car les sources ne sont pas indiquées ou ne le sont que d'une façon très vague. Au sujet des membres de l'Académie dont la réputation est moins solidement établie et dont les œuvres sont peu connues, l'auteur se contente des appréciations, très générales et souvent fort sujettes à caution, que lui fournissent les discours de réception et les autres écrits qu'il a

Digitized by Google

consultés. Nous ne pensons pas qu'il ait bien approfondi les archives de l'Académie française. C. L.

— L'histoire religieuse de la période révolutionnaire dans le Nord a été en ces derniers temps abordée de divers côtés. *L'élection des évêques d'Ypres et de Tournai aux États généraux de 1789*, étudiée par M. RICHARD dans les *Annales de l'Est et du Nord* (1908, p. 161-174), nous montre les deux prélats élus par le clergé et, bien que l'auteur veuille voir dans la première élection la pression des gros décimateurs, il ne nous semble pas avoir prouvé son opinion. Tous deux furent d'ailleurs invalidés comme étrangers par l'assemblée nationale. *Les Lettres de François Joseph Bouchette (1735-1810), avocat à Bergues, membre de l'assemblée constituante*, publiées avec une introduction et des notes par le chanoine LOOTEN (Lille, Ducoulombier, 1909, 119 p.) indiquent bien que le schisme ne fut pas accueilli favorablement dans la Flandre flamingante. Bouchette eût voulu y amener ses compatriotes sans faire crier à la persécution, mais ne trouva cependant pas assez d'injures pour les réfractaires. Au contraire, son collègue l'abbé Van den Bavière dont M. LEMEITER a réédité *Une brochure flamande de polémique*, est nettement hostile à la Constitution civile. (*Bull. du Com. flam. de France*, année 1909, p. 515-522.)

C'est la même conclusion qui se dégage de l'article de M. RICHARD : *L'application de la constitution civile du clergé dans le département du Nord (Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908-1909, t. XII, p. 229-256) où celui-ci reprend une étude ébauchée en 1908 dans la *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts* (p. 149-161). La plupart des réfractaires continuèrent à célébrer les offices et à administrer les sacrements malgré les tracasseries et les persécutions des constitutionnels. Pour en finir, après l'assasinat à Lille du curé Saladin, le directoire du département relégua les prêtres à Cambrai. Peu obéirent, le plus grand nombre s'exila, le reste continua à accomplir son ministère au péril de la vie.

C'est cette persécution que nous raconte M. DEHAUT dans : *Prêtres victimes de la révolution dans le diocèse de Cambrai* (1792-1799). (Cambrai, Masson, 1909. In-8, IX-680 p.) Écrit pour préparer le procès canonique des victimes, ce livre est un excellent travail de recherches et de critique. C'est une étude, puisée aux meilleures sources, des divers incidents religieux de la période révolutionnaire et des jugements rendus contre les prêtres qui, au nombre de quarante-sept, furent fusillés ou envoyés à l'échafaud. Peut-être cependant est-ce à tort que l'auteur veut toujours voir comme circonstance principale de leur condamnation leur caractère sacerdotal. Il semble que pour l'abbé Tranchant la cause principale fut la conservation d'ouvrages anti-républicains, de même que ce fut l'émigration pour les victimes de Valenciennes. M. PASTOORS dans son *Histoire de la ville de Cambrai pendant la révolution* (1789-1802) (Cambrai, 1907, 2 vol. in-8, 287, 489 p.) et M. LORIDAN dans *La terreur rouge à Valenciennes* (Lille, 1909) ont étudié les points spéciaux à ces deux villes. Notons enfin que M. MASURE prépare pour les *Mémoires de la société d'études de la province de Cambrai* la publication des procès-verbaux de la vente des églises dans le département du Nord.

La vie de *Claude François Marie Primat (1746-1816)*, étudiée par M. BIROT (Lyon, 1909. In-8, 164 p.), contient peu de renseignements inédits sur le rôle joué par cet évêque constitutionnel du Nord. L'auteur aurait eu avantage à consulter divers articles parus dans le *Bulletin de la société d'études de la province de Cambrai*, ainsi que diverses pièces conservées aux archives du Vatican. H. D.

Digitized by Google

— La collection des *Villes d'Art célèbres*, publiée par l'éditeur H. Laurens, est connue de nos lecteurs. Nous avons signalé les divers volumes dans la bibliographie de la RHE lors de leur apparition respective. En voici d'ailleurs, à titre de rappel, le relevé succinct par ordre alphabétique : *Avignon et le Comtat-Venaissin* par A. HALLAYS ; *Bâle, Berne et Genève* par A. SAINTE-MARIE-PERRIN ; *Blois, Chambord et les Châteaux du Blésois* par F. BOURNON ; *Bordeaux* par CH. SAUNIER ; *Bruges et Ypres* par H. HYMANS ; *Le Caire* par G. MIGEON ; *Cologne* par L. RÉAU ; *Constantinople* par H. BARTH ; *Cordoue et Grenade* par CH.-E. SCHMIDT ; *Dijon et Beaune* par A. KLEINCLAUSZ ; *Florence* par E. GEBHART ; *Fontainebleau* par L. DIMIER ; *Gand et Tournai* par H. HYMANS ; *Gênes* par J. DE FOVILLE ; *Grenoble et Vienne* par M. REYMOND ; *Milan* par P. GAUTHIEZ ; *Moscou* par L. LEGER ; *Munich* par J. CHANTAVOINE ; *Nancy* par A. HALLAYS ; *Nîmes, Arles, Orange* par R. PEYRE ; *Nuremberg* par P. J. RÉE ; *Oxford et Cambridge* par J. AYNARD ; *Padoue et Vérone* par R. PEYRE ; *Palerme et Syracuse* par CH. DIEHL ; *Paris* par G. RIAT ; *Poitiers et Angoulême* par H. LABBÉ DE LA MAUVINIÈRE ; *Pompéi* par H. THÉDENAT ; *Prague* par L. LEGER ; *Ravenne* par CH. DIEHL ; *Rome* (3 vol.) par E. BERTEAUX ; *Rouen* par C. ENLART ; *Séville* par CH. EUG. SCHMIDT ; *Strasbourg* par H. WELSCHINGER ; *Tours et les Châteaux de Touraine* par P. VITRY ; *Tunis et Kairouan* par H. SALADIN ; *Venise* par P. GUSMAN ; *Versailles* par A. PÉRATÉ. On sait le but de la collection qui est de mettre à la portée du grand public les résultats acquis par les archéologues et les critiques d'art et d'illustrer le texte par un choix judicieux et abondant de gravures. M. ANDRÉ HALLAYS, qui a déjà rompu bien des lances avec les édiles ou l'autorité militaire d'Avignon, était tout désigné pour parler de cette ville. Pour décrire les beautés artistiques de la cité des papes, l'auteur ne nous conduit pas dans les murs au hasard de ses promenades ; il raconte l'histoire politique et groupe les monuments par périodes de cette histoire. Chaque monument lui est prétexte à une aimable causerie, aussi charmante qu'appuyée sur des lectures nombreuses et bien choisies. D'Avignon il nous mène à Villeneuve-lez-Avignon ; puis, de là, à travers le pittoresque Comtat-Venaissin. Quelques inexactitudes sont à relever : p. 19, l'étymologie d'Avignon n'est pas rigoureusement établie ; désignée par les textes et les inscriptions sous la forme d'*Avennio*, Avignon dérive du gentilice *Avennius* (D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 518. Paris, 1890) ; p. 26, la chronologie des papes d'Avignon est quelque peu fantaisiste ; Jean XXII serait mort en 1335 et Benoit XII n'aurait été élu pape que cette même année (!) ; p. 46, il faut lire Arnaud de Via et non Armand de Via, etc. G. M.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 17 décembre, M. JULLIAN fait part du résultat des fouilles entreprises dans le cimetière chrétien de Saint-Seurin, à Bordeaux, par la faculté des lettres. On vient de découvrir un sarcophage monolithe, grossier, intact, portant encastrée dans son couvercle une plaque de marbre blanc d'Italie, sur laquelle est gravée, en latin vulgaire, l'épitaphe du soldat chrétien *Flavinus*. Cette tombe remonterait à la fin du IVe siècle ou au début du Ve. La légion des *Natiaci seniores*, à laquelle appartenait Flavinus, était composée de germains originaires soit de *Mattium*, soit plus vraisemblable de *Natium*, Nassau.

Le 24 décembre, M. CLÉMENT HUART parle d'un recueil de poésies arabes de Selâma ben Djandal, vraisemblablement chrétien, antérieures à

Digitized by Google

l'islamisme, qu'il a retrouvé dans un manuscrit datant du XIe siècle de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople. — Le R. P. SÉJOURNÉ donne des détails sur les fouilles faites à Bettir en Palestine aux frais de l'École biblique de Jérusalem. On a trouvé une construction byzantine où figure une mosaïque du Ve siècle de notre ère. L'inscription grecque qui l'orne montre que le monument fut construit par le maître Antoine Caloga, aux frais de Julien, sous l'autorité du prêtre Georges, en mémoire d'Alypius.

Le 31 décembre, M. EDMOND POTTIER est élu président et M. HENRI OMONT vice-président pour l'année 1910.

Le 4 janvier, M. DELISLE montre un manuscrit appartenant au colonel Holfort, qui est une réplique des Heures d'Anne de Bretagne et sort comme celles-ci de l'atelier de Bourdichon.

Le 11 février, M. LUCIEN ROY lit une communication sur la chapelle de Sainte-Luce, de forme circulaire, datant de la fin du XIe siècle, mais englobée au XIIe dans la construction d'une église de Saint-Léonard de Noblac (Haute-Vienne). M. Roy a réussi à dégager la porte d'entrée et la partie supérieure en petit appareil. A l'encontre de l'extérieur, l'intérieur est intact; il a une coupole centrale portée par huit colonnes; le bas-côté circulaire est voûté en demi-berceau circulaire; la corniche est ornée de corbeaux à copeaux. M. DIEULAFOY émet l'avis que cette chapelle a dû être bâtie sur le plan de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem et représente un baptistère; il pense qu'elle date de la seconde moité du XIe siècle.

Société nationale des Antiquaires de France. — Le 15 décembre, M. DURAND-GRÉVILLE montre la photographie d'une aquarelle appartenant à M. Schnerb qui, d'après lui, serait l'étude originale faite d'après nature par Raphaël pour son portrait de Jules II. Le portrait des Offices serait l'original, dont celui du palais Pitti ne représenterait qu'une très belle copie. — M. HERON DE VILLEFOSSE communique deux notes du P. Delattre. La première a trait à une table à jeu en marbre blanc découverte à Carthage, portant une croix monogrammatique et remontant d'après M. Monceaux au début du Ve siècle; la seconde concerne de nouveaux fragments de l'inscription des martyrs trouvée par le P. Boisselier sur l'emplacement de la basilique de Meidfa.

Le 22 décembre, M. le comte DURRIEU propose une explication des vers du prologue de la bible carolingienne de Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, où est nommé le calligraphe Inglobert. — M. STEIN explique la présence de deux sceaux de Robert de Courtenay sur une charte de 1273 de cette manière : puisqu'il contractait un engagement pécuniaire, Robert engageait son évêché d'Orléans et sa baronnie de Nonecourt.

Le 29 décembre, M. MARCEL AUBERT signale une fresque de l'église voisine du château de Lassay (Loir-et-Cher) représentant la légende de saint Christophe. Il combat la tradition d'après laquelle il faudrait reconnaître sous les traits du saint ceux de Philippe du Moulin qui construisit le château de Lassay.

Le 19 janvier, M. le comte DURRIEU parle d'une miniature ornant un livre d'heures du roi René qui est conservé au Musée Britannique (ms. Egerton 1070). Datant de 1435 ou 1436, elle représente de curieux détails de l'église du Saint-Sépulcre et de la mosquée d'Omar à Jérusalem. — M. DESHOULIÈRES commente le plan de l'abbaye de Déols en Berry. — M. M. ROY expose les termes d'un contrat passé en 1555 pour fondre en bronze une statue que Dominique Florentin devait fondre pour orner le tombeau du cardinal Jean de Lorraine, frère du duc Claude de Guise.

Digitized by Google

Le 26 janvier, M. VITRY parle de diverses sculptures françaises de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe, récemment entrées au Louvre; ce sont notamment une *Annonciation*, d'origine champenoise; *Dieu le Père bénissant*, provenant de Chaumont (Haute-Marne); *la Vierge à l'Enfant*, de l'est de la Flandre, très influencée par l'art italien.

Le 9 février, M. LAUER exhibe des photographies des fresques qui subsistent dans la chapelle de l'ancien prieuré du Temple de Blanzac-Cressac, près d'Angoulême. De la fin du XIIe siècle, ces fresques semblent représenter la victoire que, d'après Guillaume de Tyr, Hugues le Brun de Lusignan et Geoffroy Martel d'Angoulême remportèrent, en 1163, sur le sultan Noureddin.

Le 16 février, M. J. ROMAN mentionne deux sceaux du XVe siècle de Saint-Taurin d'Évreux, dont l'un rappelle des miracles attribués à ce saint par le texte de sa vie.

Le 23 février, M. P. MONCEAUX donne la description de deux objets trouvés récemment à Carthage par le P. Delattre. L'un est un disque de terre cuite, qui dut servir de jeton et qui porte le nom du clerc Potentius, chargé par son évêque de diriger les travaux d'embellissement de la basilique de Sainte-Salsa, à Tipasa de Maurétanie. Vers 446, ce même Potentius, devenu évêque à son tour, dirigea une enquête disciplinaire ordonnée en Maurétanie par saint Léon le Grand. Le second objet est un plomb de bulle. — M. BOINET lit un contrat du 29 août 1586 en vertu duquel le sculpteur Germain Pilon s'engage à exécuter, pour les Célestins de Paris, un pupitre en cuivre dont Millin a publié le dessin, mais qui fut fondu pendant la révolution.

— Le cinquantenaire de la revue : *L'Année dominicaine* (fondée en juillet 1859) a paru aux Frères Prêcheurs de France une heureuse occasion de retracer, mais à grands traits, l'œuvre de leur province dominicaine depuis sa restauration par le P. Lacordaire. Sous le titre : *Le P. Lacordaire et la province dominicaine de France, 1859-1909* (Paris, Lethielleux, 178 p.), ils viennent de publier les divers articles que voici : *La restauration de la province de France* (par le R. P. Jacquin), *Un souvenir* (relatif au P. Lacordaire; signé Testis), *Les portraits du P. Lacordaire* (P. Noble), *Quelques lignes inédites du P. Lacordaire* (P. Mandonnet), *Soixante-dix ans d'études et d'exodes* (P. Gardeil), *Un maître des novices* (P. Ollivier), *Nos prédicateurs* (P. Mainage), *La mission de Mossoul* (P. Allo), *Nos artistes* (P. Gillet), *Le tiers-ordre* (P. Lemonnyer), « *L'Année dominicaine* », 1859-1909 (P. Eisenmenger). Nous ne pouvons pas, dans une simple notice, analyser ces articles en détail, mais nous pouvons au moins en recommander la lecture. Tout est instructif et intéressant dans ce volume qui, de plus, offre l'attrait d'une impression soignée et d'une riche illustration (il est orné de 58 gravures). G. D.

— Le *Bulletin critique*, fondé en 1880 et successivement dirigé par Mgr Duchesne, les RR. PP. Lescœur et Largent, Mgr Baudrillart et le R. P. Thédenat, cesse définitivement sa publication.

— La Société d'Études de la province de Cambrai, qui publiait déjà un *Bulletin* et des *Mémoires*, publiera désormais des *Annales*. Le premier volume de cette nouvelle collection est consacré par M. LEURIDAN à l'*Armorial des communes du département du Nord* (in-8, VIII-344 p., 672 gravures); le second, actuellement sous presse, est rédigé par M. DUBRULLE et aura pour titre : *Suppliques adressées à Martin V par la province ecclésiastique de Reims*.

H. D.

Digitized by Google

— La Direction des *Études* inaugure un changement. Désormais une chronique mensuelle du mouvement religieux alternera avec une revue des revues. Les *Études* ne feront pas double emploi avec les *Recherches de Science religieuse*; elles conserveront leur caractère de haute vulgarisation et abandonneront à leur puînée les travaux d'érudition.

Le Sénat a voté la transformation des écoles d'enseignement supérieur d'Alger en facultés et leur groupement en université (29 décembre 1909).

A la Société des Anciens Textes français, le 23 décembre, ont été élus pour l'année 1910 : président, M. Brunot; vice-présidents, MM. Morel-Fatio et Roques. On a décidé la reproduction en phototypie du célèbre *Jardin de plaisance*, recueil de poésies du xve siècle.

Nominations. — A l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont été élus correspondants étrangers : MM. Fr. Delitzsch, professeur d'assyriologie à l'université de Berlin; Alfred Holder, conservateur à la bibliothèque de Carlsruhe; Steenstrup, professeur d'histoire et d'archéologie scandinaves à Copenhague; sir James Murray, d'Oxford; comme correspondants nationaux M. Michel Clerc, professeur à la faculté des lettres d'Aix-Marseille; le R. P. Ronzevalle, professeur à l'université de Beyrouth; le général de Beylié.

M. Maurice Prou, professeur de diplomatique à l'École des Chartes, a été élu membre titulaire de la dite Académie.

A l'Académie des sciences morales et politiques ont été élus : MM. Georges Vidal, professeur à la faculté de droit de Toulouse, correspondant dans la section de morale; Alois Riehl, de Berlin, correspondant dans la section de philosophie; Théodore Roosevelt, ancien président des États-Unis d'Amérique, membre associé; Arthur Chuquet, vice-président pour l'année 1910.

M. L. Halphen, secrétaire à l'École des Chartes, a été nommé chargé de cours à la faculté des lettres de Bordeaux; M. R. Poupardin, précédemment bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a pris sa succession.

M. Joseph d'Anglade, professeur à la faculté des lettres de Nancy, a été nommé professeur à la faculté des lettres de Toulouse, où il remplacera, dans la chaire de langues romanes, M. Jeanroy, nommé au Collège de France.

Par un décret du 9 janvier 1910, M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, a été maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de six ans.

M. Ferdinand Lot a été nommé maître de conférences d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de Paris.

M. Eugène Lefévre-Pontalis a été nommé suppléant de M. R. de Lasteyrie à l'école des Chartes.

M. Henri Prost a été attaché aux archives de la Seine.

M. Claude Faure a été nommé archiviste de la Drôme.

Un important mouvement s'est produit dans le personnel de la Bibliothèque nationale de Paris : M. Jules Soury a été nommé bibliothécaire honoraire; M. M. Sepet, bibliothécaire principal; MM. de Roux, Anchier, Guibert, Dieudonné, Vidier, Lauer, Travers, Hildenfinger, Dacier, Rastoul, Lemoine, Levallois, bibliothécaires; MM. Cordey, Robert, Prévost, Lemaître, Bruel, Engerand, sous-bibliothécaires; MM. Laloy et Ledos, conservateurs-adjoints.

Digitized by Google

M. A. de Boüard de Laforest a été nommé membre de l'école française à Rome ; M. A. Michel continue à être membre de la même école.

G. M.

M. l'abbé P. Richard, chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome, collaborateur de la RHE, vient d'être nommé professeur d'histoire ecclésiastique aux facultés catholiques de Lyon. J. M. Vidal.

— *Décès.* — M. Emmanuel des Essarts, ancien doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

M. Anatole Gruyer, conservateur au Musée Condé à Chantilly, qui a publié divers ouvrages tels que *Les fresques de Raphaël au Vatican* (Paris, 1857-1858); *Les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge.*

M. J. Romain, sous-bibliothécaire de la ville d'Amiens.

M. Millot, bibliothécaire de la ville de Châlon-sur-Saône.

M. L. Wiener, conservateur du musée lorrain à Nancy.

M. Emile Huber, vice-président de la société d'histoire et d'archéologie lorraines et membre de l'ancienne académie de Metz, auteur d'un livre : *Sarreguemines au XVIIe siècle* (Paris, 1906).

Le R. P. Jules Doizé, S. J., ancien élève à l'école des Hautes-Études, collaborateur assidu des *Études,* où il publia de longs articles sur *Les élections épiscopales en France avant les Concordats* (1906) ; *Le dernier pape d'Avignon* (1903) ; *Nos cathédrales* (1903).

M. Charles de Loménie, collaborateur de son père, l'académicien Louis de Loménie.

M. Ernest Quentin-Bauchart, bibliophile distingué.

M. C. P. Fieffé, conservateur du musée de Cherbourg.

M. Jules Cébry, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, qui présenta en 1901 comme thèse de diplôme d'études supérieures : *L'Esclavage à l'époque mérovingienne.*

M. Gabriel Demante, professeur à la faculté de droit de Paris, auteur d'une *Étude historique sur les gens de condition mainmortable en France au XVIIIe siècle. Appréciation sur ce chef des lois abolitives du régime féodal* (Paris, 1894).

Mgr Devaux, recteur de l'université catholique de Lyon.

M. l'abbé G. Pailhès, curé de Saint-Seurin de Bordeaux, qui possédait une connaissance complète de Chateaubriand et avait collectionné sur le maître et son groupe un nombre considérable de lettres, journaux intimes, documents de toutes sortes. Il a publié des ouvrages d'une valeur documentaire incontestable : *Madame de Chateaubriand* (Bordeaux, 1886); *Du nouveau sur Joubert* (Bordeaux, 1900); *La duchesse de Duras et Chateaubriand, d'après des documents inédits* (Paris, 1910).

M. Eugène Ledrain, conservateur-adjoint des antiquités orientales au musée du Louvre et professeur d'épigraphie orientale à l'École du Louvre, auteur d'une *Histoire du peuple d'Israël* (Paris, 1882) et d'un *Dictionnaire de la langue de l'ancienne Chaldée* (Paris, 1897).

M. Adolphe Lair, membre correspondant de l'académie des sciences morales et politiques, qui publia la correspondance de Théodore Jouffroy.

M. d'Arbois de Jubainville, archiviste-paléographe, professeur titulaire de la chaire de celtique créée pour lui au Collège de France depuis 1882, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1884. La carrière de cet érudit se partage en deux périodes bien distinctes. Archiviste

Digitized by Google

du département de l'Aube de 1852 à 1880, il s'adonna d'abord à l'étude de l'histoire de la Champagne et publia une magistrale *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* en sept volumes parus entre 1859 et 1869, dont M. A. Longnon prépare en ce moment une nouvelle édition refondue, et un *Répertoire archéologique du département de l'Aube* (Paris, 1861). En 1880, il prit sa retraite et se consacra désormais entièrement à faire connaître le passé de l'ancienne Gaule; il groupa autour de sa chaire du Collège de France toute une élite de celtisants dont les noms s'imposent à la science : J. Loth, E. Ernault et G. Dottin. Aidé de ses élèves, il publia dans la *Revue Celtique*, dont il prit la direction en 1885, un grand nombre de travaux sur la linguistique, la toponomastique, l'archéologie, l'économie politique.

G. M.

M. Prarond, dont l'œuvre, véritable encyclopédie de l'histoire d'Abbeville et des environs, comprend cinquante-quatre ouvrages parmi lesquels nous citons : *Le catalogue de dom Grenier* (1857-1858); *Saint Vulefrand d'Abbeville* (1860); *Cérémonies religieuses et processions dans Abbeville* (1894).

M. l'abbé I. Desilve, auteur de nombreux ouvrages d'histoire locale. Citons: *Notice sur Noyelles-sur-Selles et ses barons* (1870); *Inventaires des reliques et des objets de la sacristie de l'abbaye de St-Amand, 1513* (1894); *L'abbaye de St-Amand sous Léon de Brandt et sous Gérard Coutiaux*; *Prise et démantèlement du Cateau-Cambrésis* (1882).

H. D.

Le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, né à Nice en 1848, mort à Paris le 23 mars. Littérateur avant tout, il collabora à la *Revue des Deux Mondes*; il s'occupa aussi d'histoire et d'archéologie, et l'on possède de lui plusieurs ouvrages sur des sujets historiques de diverse nature. Il était membre de l'Académie française.

Grèce. — Un procureur du roi près le tribunal de première instance d'Athènes (εἰσαγγελεὺς πρωτοδικῶν), M. Christos Trapezountiu (Τραπεζουντίου) a publié à Athènes une étude sur le procès de Jésus : Ἡ δίκη τοῦ Ἰησοῦ (Athènes, 1909. In-8, 335 p.). Le volume, à vrai dire, ne consacre qu'une soixantaine de pages au sujet annoncé dans le titre (p. 253-316). Le reste contient des études sur l'histoire politique des juifs, leur religion, les hérésies juives, les systèmes philosophiques à l'époque de Jésus-Christ, etc.

M. Georges Dervos, professeur de patrologie à la faculté de théologie de l'université d'Athènes, avait fait paraître, en 1903, le premier volume de sa patrologie : Χριστιανικὴ Γραμματολογία, le consacrant aux Pères et écrivains de l'âge apostolique. Le second volume parut en 1904; il comprenait les Pères grecs des IIe et IIIe siècles. On annonce la prochaine apparition du troisième volume. Il sera consacré tout d'abord aux Pères et écrivains latins des IIe et IIIe siècles qui luttèrent pour la défense du christianisme contre les juifs, les païens et les hérétiques. On y traitera aussi des apocryphes : évangiles, apocalypses et actes des apôtres, puis des papyrus d'Oxyrynchos. Ce troisième volume comptera 640 pages (le premier en compte 566 et le second 723). C'est le manuel de patrologie le plus complet qu'on ait écrit dans les églises orthodoxes. L'auteur est très versé dans la connaissance de la littérature patristique de l'Occident. Il tient peut-être trop au beau style et à l'éloquence : la lecture de son ouvrage est ainsi rendue très difficile à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les élégances de la καθαρεύουσα.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Italie. — Le deuxième volume de la collection des *Manuali di scienze religiose* publiés par l'éditeur romain Ferrari (RHE, 1910, t. XI, p. 194-195) est signé du prof. Ernesto Buonaiuti. Sous le titre de *Saggi di filologia e storia del Nuovo Testamento* (Rome, 1910. In-16, 245 p. F. 2,50) nous trouvons moins une œuvre formant un tout organique qu'une suite de notes détachées, presque des notes de lecture — d'ailleurs intelligemment prises et accompagnées parfois de réflexions originales — touchant une vingtaine de problèmes philologiques ou historiques du Nouveau Testament. Signalons les principales : *Parusia pagana e parusia cristiana ; Cesare o Cristo ; Prezzo di riscatto per molti ; Debito e condono ; Anathema sit ; La colletta per i santi ; La popolarità del IV Vangelo ; La corrispondenza di S. Paolo* et deux études de critique historico-littéraire : *S. Paolo come testimone ; Il decreto degli apostoli.* Le côté par lequel M. B. aborde ces problèmes est très spécial. Il prétend relever les analogies philologiques entre le langage néotestamentaire et le grec populaire des inscriptions, des papyrus et des ostraka ; puis, comme le langage est le véhicule des sentiments, ce sont les rapports — à vrai dire, de nature plus délicate — entre « les expériences du monde gréco-romain civilisé et la nouvelle expérience provoquée par le christianisme ». — « La propagande chrétienne antique, dit M. B. (p. 77), trouve des points d'attache (addentellati) précieux dans les formes de la vie quotidienne dans laquelle elle s'est insinuée et sur les concepts et les habitudes de laquelle elle a mis l'empreinte de nombre de ses idées propres. » Cette phrase résume, semble-t-il, la thèse du livre. Cela ne veut pas dire qu'elle y soit longuement et solidement prouvée. L'auteur se borne à établir des comparaisons linguistiques, « sans aucune prétention d'originalité », et c'est le côté le plus instructif de son opuscule ; et, quand vient l'heure de parler « d'analogies psychologiques », il s'en tient ordinairement à des points d'interrogation. Cela est trop ou pas assez. Il eût fallu expliquer le sens et la portée de ces insinuations si on croyait devoir les proposer. Et puis, j'aurais souhaité que le livre eût une conclusion. Certains lecteurs, se méprenant sur son objet, ne croiront-ils pas assister à une tentative de « sécularisation » (comme dit Deissmann, le guide de M. B.) de ces formules sacrées ? La conclusion aurait pu être un développement de l'idée énoncée à la fin de l'article : *Evangelio* (p. 23-24). « Lorsque cette lettre (un papyrus de Berlin, contenant le mot en question) fut écrite, vers 237-238, il y avait un siècle et demi que cette parole, qui s'y trouve employée dans une signification de courtisanerie ignominieuse, parcourait le monde avec une richesse de contenu spirituel que vingt siècles d'expérience religieuse n'ont pas encore épuisée. » Malgré tout, le livre de M. Buonaiuti demeure une commode vulgarisation des travaux accomplis par les chercheurs allemands et anglais pour éclairer la langue sacrée du Nouveau Testament à l'aide des textes du grec populaire.

Le *Manuel d'histoire du Nouveau Testament* de M. Gigot vient d'être traduit en italien par M. F. Bonavoglia (*Compendio di storia del Nuovo Testamento.* Rome, Ferrari, 1910. In-12, 421 p. F. 3,50). On n'y trouve ni essai d'adaptation aux conclusions récentes de la science, ni la moindre addition bibliographique. C'est le texte de la deuxième édition de Gigot qui date de 1902. L'auteur américain annonce dans sa préface l'annexion de deux cartes géographiques à son manuel. M. B., qui traduit cette préface, oublie de nous donner les cartes. Nul doute cependant que cette traduction

Digitized by Google

de l'œuvre un peu vieillie de Gigot ne rende service aux jeunes clercs et même au grand public catholique d'Italie, en attendant que la science nationale leur offre un manuel original et mieux au courant.

La *Rivista storico-critica delle scienze teologiche* avait déjà donné à ses lecteurs le texte de la plupart des douze leçons que M. U. Fracassini vient de publier lui-même sous le titre *Che cos'è la Bibbia, Lezioni storico-critiche sull' ispirazione dei libri canonici* (Rome, Ferrari, 1909. Gr. in-8, 398 p. F. 4). Huit de ces conférences se rapportent à différents points de l'origine, de l'histoire et de la critique du Nouveau Testament, sans que l'auteur prétende donner une introduction générale. Il se borne à une reconstruction synthétique de l'histoire de la Bible, laquelle comprend naturellement deux phases : l'action de l'Esprit Saint à l'origine des Livres saints ; l'action de l'Église dans l'élaboration du canon. La septième et la huitième leçon (le développement de la doctrine dans les Évangiles et les épîtres) ne débordent le cadre qu'en apparence. L'auteur essaie de montrer comment l'histoire évangélique a été écrite sous l'influence de la doctrine et comment les données historiques ont pu être diversement mises en œuvre selon la différence des points de vue adoptés. Cette compénétration de l'histoire par la doctrine appartient bien à l'histoire de l'inspiration. M. F. suit les principes de la critique modérée. Telle ou telle de ses expressions choquera peut-être certains lecteurs ; M. F. fait remarquer que son livre a été imprimé en grande partie avant la publication de plusieurs réponses de la Commission biblique.

Le P. Sixte Scaglia a publié la première moitié du tome II de ses *Notiones archaeologiae christianae disciplinis theologicis coordinatae* (T. II, pars prima, *Epigraphia*. Rome, Desclée, 1909. In-8, 330 p. F. 6). La deuxième partie du premier volume ne paraît pas encore. En attendant, nous trouvons ici un bon traité d'épigraphie chrétienne. Après deux chapitres de notions générales, l'auteur étudie les inscriptions relatives aux divers dogmes, celles qui concernent la hiérarchie, la famille et la parenté ; les inscriptions sacrées, les inscriptions damasiennes, les *graffiti*, enfin les simples épitaphes. C'est la classification employée par M. de Rossi dans l'organisation du musée de Latran. Les volumes traitant des cimetières et des sanctuaires chrétiens primitifs, des symboles et des peintures doivent encore paraître.

Du même auteur, la librairie Pustet publie dans la collection *Fede e Scienza* un opuscule intitulé *I « Novissimi » nei monumenti primitivi della Chiesa* (Rome, 1910. In-12, 100 p. F. 0,80). C'est un excellent et élégant recueil des peintures, des inscriptions, des bas-reliefs et des symboles chrétiens se rapportant aux doctrines des fins dernières : 1° sort de l'âme après la mort (la prière pour les défunts, le *locus refrigerii*, le lieu de lumière et de paix) ; 2° communion des saints ; 3° jugement particulier ; 4° résurrection des corps ; 5° jugement universel ; 6° rémunération immédiate. Rendu plus attrayant par les illustrations et les fac-similés dont il est enrichi, ce petit livre, clairement et sobrement composé, constituera, pour les professeurs et les étudiants de théologie, un *locus theologicus* utile et commode.

M. Ferdinando Apollonio, archiprêtre de Saint-Marc à Venise, consacre un petit volume de la collection *Fede e Scienza* à *S. Eliodoro, vescovo d'Altino* (Rome, Pustet, 1910. In-12, 68 p. F. 0,80), contemporain et ami de

Digitized by Google

saint Jérôme, oncle de ce Népotien auquel le grand docteur écrivit ses célèbres lettres. Ce que l'on sait de lui tiendrait en dix lignes, mais l'auteur, mettant à contribution saint Jérôme et insérant quelques hors-d'œuvre parvient, quoiqu'avec peine, à lui bâtir une vie édifiante de 40 pages. Suit une traduction de la *Vita* donnée par les Bollandistes (3 juillet), dont M. A. proclame le peu de valeur, sans d'ailleurs le prouver. Vient enfin la traduction des leçons historiques consacrées à l'évêque d'Altino par le bréviaire vénitien. J.-M. V.

— Au début de son existence (1901, t. II, p. 342-343) la RHE a eu à s'occuper de l'excellent petit livre de M. Ugo Balzani, *Le cronache italiane nel medio evo*, dont la première édition parut en 1883. Voici que ce manuel a atteint sa troisième édition (Milan, Hoepli, 1909. In-12, xiv-333 p. L. 4). On sait que ce livre est un ouvrage de vulgarisation, qui n'a rien de commun avec les *Sources de l'histoire de France* de A. Molinier, mais qui n'en est pas moins un raccourci net, précis et substantiel de la chronographie italienne au moyen âge. La présente édition diffère des précédentes en ce que l'auteur a profité des travaux critiques parus jusqu'à ces derniers temps ainsi que des éditions nouvelles de textes fournies par la réédition des *Rerum Italicarum Scriptores* de Muratori. On louera M. Balzani d'avoir multiplié les notes au bas des pages, ce qui rend encore plus précieuse la consultation de son œuvre, indispensable même aux érudits. G. M.

— *La Commissione per la storia dell' Università di Bologna* a entrepris la publication d'un *Chartularium studii Bononiensis*, dont le premier volume, œuvre de L. Nardi et de E. Orioli, vient de paraître (Imola, P. Galeati, 1909. In-4, xii-429 p.). Les documents se rapportent aux études, à la vie et aux actes des maîtres et des étudiants de la célèbre université. Ils proviennent, soit des registres *Grosso* et *Nuovo*, c.-à-d. des recueils officiels des actes municipaux de Bologne, soit des dossiers des procès et des sentences, soit des archives de divers monastères. La collection ne sera pas continuée au-delà de l'an 1500.

C'est en janvier 1364 que, selon M. Dino Muratori (*L'Origine dell' ordine della SS. Annunziata*. Turin, Momo, 1909. In-4, 72 p.), Amédée VI de Savoie, dit le comte Verd, aurait institué l'ordre célèbre de l'Annonciade, primitivement appelé ordre du Collier. Décidé à partir pour la Terre sainte, et ayant reçu la croix des mains du pape Urbain V, il n'aurait fondé cet ordre de chevalerie que pour réunir autour de lui et intéresser à l'entreprise contre les Turcs un plus grand nombre de seigneurs de ses états. Cette thèse, établie de façon scientifique, paraît devoir rallier l'assentiment des historiens.

L'édition nationale des œuvres de Galilée, commencée en 1890, vient d'être terminée avec le tome vingtième (Galileo Galilei, *Opere*, edizione nazionale. Florence, 1890-1909. 20 vol. in-8). Ce dernier volume contient les index : d'abord un index suivant l'ordre des œuvres publiées dans les volumes : les traités scientifiques, les écrits littéraires, l'immense correspondance de Galilée (plus de 4000 lettres), les documents biographiques sur l'illustre savant. Un autre index comprend les noms de personnes et les matières, par ordre alphabétique ; un troisième, la liste des correspondants, disciples et amis de Galilée mentionnés dans l'ouvrage : au total 1600 noms.

Digitized by Google

La maison F. Orlandini de Modène vient de publier l'*Atlante storico-paleografico del Duomo di Modena* (1909, XVI-100 p., avec 79 illustrations en zingotypie), œuvre de M. G. Bertoni. Ce n'est point encore la description des merveilles d'art que renferme l'édifice (elle sera contenue dans l'*Atlante artistico* que le même éditeur prépare); c'est le recueil des inscriptions qui se rapportent à la construction, à la décoration et à l'histoire du monument. Nombre de ces inscriptions se réfèrent à l'exécution des bas-reliefs dont les parois du sanctuaire furent couvertes. En appendice l'éditeur a placé une *Relatio translationis corporis S. Geminiani*, tirée du codex O. II. 11 des archives capitulaires de Modène. J.-M. V.

— A Florence, dans une cachette du Palazzo Vecchio, on a découvert deux cents manuscrits, datant de 1386 à 1459 et ayant trait aux relations diplomatiques de la République avec l'Allemagne et les États voisins italiens. Un certain nombre de ces manuscrits portent le sceau du cardinal Ippolito Medici. G. M.

— La commission d'archéologie sacrée dirige, cette année, plusieurs chantiers de fouilles; d'abord, dans le cimetière de Prétextat, où l'on espère retrouver quelque indice des tombeaux du pape saint Urbain, de saint Quirinus et d'autres martyrs et confesseurs dont parlent les auteurs d'itinéraires. Un deuxième est installé dans la catacombe de Domitille; un autre, dans le cimetière de la voie Salaria. Enfin on espère pouvoir commencer l'exploration de la région située à gauche de la via Ardeatina, où l'on suppose que se trouvait la tombe du pape Damase.

Le 4 décembre 1909 ont été inaugurés, à Rome, les nouveaux locaux de l'*Archivio di Stato*, dans l'ancien couvent des Jésuites, piazza del Gesù. On sait que ce fonds précieux est formé en grande partie de documents administratifs : actes du sénateur et du gouverneur de Rome; procès politiques; registres du trésorier et du camerlingue; archives judiciaires, du XVe siècle à nos jours; collections de papiers de congrégations romaines. Il y a aussi quelques manuscrits des XIIe et XIIIe siècles, richement enluminés, des diplômes d'empereurs, d'anciennes bulles de papes, une belle collection d'autographes; le rôle des professeurs de l'université de Rome depuis le milieu du XVIe siècle, des statuts municipaux, des testaments d'hommes illustres, etc.

Une école de paléographie, de diplomatique et de sciences d'archives est annexée à l'établissement. Le prof. Briginti en est le directeur et M. Ernesto Ovido est l'archiviste en chef.

Des lettres apostoliques du 29 novembre 1909 ont érigé le Séminaire de Pise en faculté de théologie, en lui permettant la collation de tous les grades.

Les cycles de conférences ont repris à l'Institut archéologique prussien de Rome. M. Rivoira a traité des origines des thermes romains, en particulier des thermes de Dioclétien; M. Delbrück, directeur, a parlé d'un bas-relief de la Bactriane; M. Corrado Ricci, des nouvelles découvertes faites à Ravenne; M. von Grüneisen, de l'église S. Maria Antiqua, dont on sait qu'il prépare une importante monographie (RHE, 1909, t. X, p. 903).

Les travailleurs de l'Institut historique prussien poursuivent activement leurs études. Sans parler des *Regesta* de M. Kehr, dont le cinquième volume

Digitized by Google

est sous presse, notons quelques travaux qui s'annoncent : le Dr SCHELLHASS prépare un nouveau recueil des *Nunziaturberichte;* le Dr HASELOFF continue ses recherches sur *les Châteaux des Hohenstaufen,* au point de vue de l'histoire de l'art; M. SCHNEIDER établit le *Regestum chartarum italicarum* pour la région de Sienne ; M. CARDAUNS se prépare à éditer la *nonciature de Morone ;* M. STHAMER, en mission à Naples, y consulte les *Regesti Angioini ;* M. HILTEBRANDT met la dernière main à son premier volume : *Preussen und die römische Kurie* (1625-1740), enfin M. SODEN travaille dans le champ de la littérature chrétienne primitive.

A l'Institut historique autrichien, M. SUSTA, professeur à l'université de Prague, prépare le quatrième volume de sa publication : *Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV*; M. IROSZ continue ses recherches sur le Saint-Siège et les négociations de la paix de Westphalie ; M. FISCHER, professeur à Feldkirch, étudie, en Italie, en Angleterre et en France, les manuscrits grecs et latins de Ptolémée, dans le but d'écrire une monographie historique sur la cartographie ; M. PTASNIK, privatdozent à l'université de Cracovie, imprime, pour l'académie des sciences de cette ville, son premier volume de *Monumenta Vaticana Poloniae (Acta Cameralia* des XIIIe et XIVe siècles). Il rédige aussi un travail sur les rapports de la Chambre apostolique et de ses banquiers avec la Pologne, au XIVe siècle et au temps du grand Schisme. M. AÜSSERER fait, aux archives du Vatican, des recherches sur Bernard de Cles, prince-évêque de Trente et chancelier de Ferdinand Ier († 1539); MM. STIX et HABERDITZL, s'occupent de l'histoire de l'art. — A ces membres ordinaires de l'Institut, anciens ou titulaires, ajoutons plusieurs membres extraordinaires : M. POLLAK, dont la spécialité est l'architecture romaine du XVIIe siècle ; MM. RUTKOWSKI et KLODZINSKI, envoyés par l'académie des sciences de Cracovie pour des recherches sur l'histoire de la Pologne au moyen âge et au XVIe siècle ; de plus M. LORET, qui s'occupe de l'histoire de ce pays au XVIIIe siècle ; MM. SAJDAK et PRZYCHOCKI, qui travaillent à l'édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, entreprise par a susdite académie.

La *British School* de Rome a institué des conférences périodiques, en anglais, destinées au public cultivé de la colonie britannique. Les conférences traitent de sujets d'archéologie et d'histoire. Le directeur de l'école, M. ASHBY, ouvrit la série par un rapport sur les fouilles à Malte, en mai et juin 1909. Mme STRONG, directrice adjointe, traita ensuite de l'*Influence de l'idée impériale sur la dernière période de l'art antique.* SIR RENNEL RODD, ambassadeur d'Angleterre près le roi d'Italie, étudia, pendant plusieurs séances, *la sculpture funéraire à Rome au quattrocento.*

L'institut historique belge donne toujours l'exemple d'une infatigable et féconde activité. Les suppliques et les registres de presque tous les papes du XIVe siècle sont attribués et en bonne voie d'exécution. *Les suppliques d'Innocent VI,* du P. BERLIÈRE, vont incessamment paraître. La deuxième partie du tome II des *Lettres de Jean XXII* intéressant la Belgique, les suivra de près, tandis que l'éditeur, M. Fayen, recueille les *Lettres de Grégoire XI,* intéressant la Belgique. M. FIERENS, dont le *Benoît XII* est terminé, a repris ses recherches dans les *Suppliques d'Urbain V.* M. VAN ISACKER viendra bientôt à bout de l'énorme bullaire de *Clément VI,* dont le tome Ier est sous

Digitized by Google

presse. Enfin M. SIMAR poursuit son travail sur *Juste Lipse*. Ce célèbre érudit belge fit l'objet d'une conférence que M. Simar donna, le 11 février 1910, devant un auditoire choisi, dans les salles de l'Institut.

A Saint-Julien des Belges, M. PASTURE réunit les éléments de son livre sur la *Restauration religieuse à l'époque des archiducs Albert et Isabelle*. A signaler une innovation heureuse à laquelle se trouvent liés les chapelains de l'église flamande et tout particulièrement leur recteur, Mgr Vaes. C'est la fondation d'un cercle flamand d'études pour la colonie belge de Rome, sous le patronage du bienheureux Jean Ruysbroek. Dès le premier jour quarante adhérents s'inscrivirent, parmi lesquels les personnalités les plus distinguées de la colonie. Mgr Laurent Janssens fut acclamé président de l'œuvre.

L'école française compte, cette année, trois nouveaux membres, MM. ANZIANI et BOUARD DE LA FORÊT, titulaires, M. ROMIER, membre libre. M. Anziani étudiera les *Rapports de l'Espagne et de l'Italie*; M. Bouard de La Forêt, *Les notaires romains au XIIIe siècle*; M. Romier, *Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie*. Parmi les anciens, M. DEPACHTÈRE (3e année) a dressé le catalogue du musée de Guelma (Algérie); il prépare un mémoire sur *La propriété dans la région de Plaisance* à l'époque romaine. M. MICHEL (2e année) poursuit ses recherches sur les *Châteaux et villes fortes du Comtat Venaissin*, sur le *Palais des Papes* et les *Remparts d'Avignon*. M. CHATELAIN (2e année) travaille à une monographie archéologique sur *La ville de Maktare*, en Tunisie; M. FRÈRE (2e année), à une étude historique sur *l'Apulie*; enfin M. HAUTCŒUR, membre libre (2e année) terminera bientôt sa thèse sur la *Renaissance classique à la fin du XVIIIe siècle*.

M. CLERGEAC, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, est venu compléter, aux archives vaticanes, la documentation de sa thèse sur *La curie romaine et les bénéfices consistoriaux*, et terminer sa *Chronologie des évêques et des abbés gascons*. Pour information, ajoutons que l'index onomastique des *Lettres communes de Benoît XII* est sous presse depuis six mois et que son auteur termine l'annotation d'un *Recueil de documents pontificaux sur l'inquisition en France au XIVe siècle*.

La société des conférences d'archéologie chrétienne de Rome, réunie en janvier, sous la présidence de Mgr Duchesne, entendit le rapport du R. P. MARIANO COLAGRASSI, sur un *graffito*, découvert par lui-même dans une chambre sépulcrale des catacombes de Saint-Sébastien et qui est formé des mots *domus Petri*. Le rapporteur date cette inscription du IIIe siècle. M. Marucchi la place au IVe ou au Ve. En toute hypothèse elle contient une allusion très claire à la voisine Platonia. Dans la même séance le prof. SCHNEIDER parla d'une inscription sépulcrale grecque provenant du cimetière de Cyriaque; et le prof. SILVAGNI de l'inscription tombale du pape Benoît VII, conservée à Sainte-Croix-de-Jérusalem. A son tour le prof. Marucchi présenta une monographie du R. P. SIXTE SCAGLIA sur la célèbre croix émaillée, dite de Serge Ier, appartenant au trésor du *Sancta sanctorum*. L'auteur, reconstruisant par conjecture le texte de l'inscription que porte cette croix, y lit le nom du pape Pascal Ier. C'est donc ce pontife et non Serge Ier qui aurait fait don du précieux objet à la chapelle palatine de Latran. Le mémoire du P. Sixte a

Digitized by Google

été publié dans les *Ephemerides liturgicae*, de janvier 1910, et tiré à part (Rome, Artero, 1909. In-8, 24 p.).

A la *Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, le 5 décembre 1909, M. Francesco Filippini, membre correspondant, lit son mémoire : *Un opera di Andrea da Bologna, pittore del secolo XIV*, d'où il résulte que les fresques de la chapelle Saint -Catherine, fondée par le cardinal Albornoz, dans l'église inférieure de Saint-François à Assise (1368), attribuées jusqu'ici à Buffalmaco, à Pace di Faenza et à d'autres, sont en réalité du peintre bolonais.

Dans sa séance du 21 novembre 1909, l'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti* reçut communication d'un mémoire du prof. Antonio Battistella sur *La prima visita apostolica nel patriarcato Aquilejese dopo il concilio di Trento*. L'occasion qui a donné lieu à ce travail est la découverte, faite dans la bibliothèque civique d'Udine, de la *Visitatio* exécutée sur l'ordre du pape Pie V, par Barthélemy de Porcia, commendataire de l'abbaye de Maggio. Le document offre un très vif intérêt. — Dans la même séance M. Tesa lut une étude sur *Il Breviario della Chiesa armena*.

A l'occasion de l'Exposition universelle qui se tiendra à Rome, en 1911, pour commémorer le cinquantième anniversaire de la proclamation de cette ville comme capitale d'Italie, on a l'intention d'organiser une exposition rétrospective d'art du moyen âge et de la Renaissance au Château Saint-Ange. On réunirait des œuvres d'artistes locaux de 1200 à 1600 ; des portraits de romains illustres ; des collections de costumes, d'étoffes, d'armes, de céramique, de sceaux, de cartes et de plans. On profiterait de la circonstance pour nettoyer les thermes de Dioclétien des affreuses boutiques qui les déshonorent ; et on installerait dans le vieil édifice une exposition d'archéologie.

On annonce la prochaine publication du premier volume d'un *Corpus nummorum italicum*, préparé par le roi d'Italie. Ce sera le catalogue général des monnaies médiévales et modernes frappées en Italie ou par des italiens établis à l'étranger. La première partie contiendra la reproduction de trois mille cinq cents monnaies à l'effigie des princes de la maison de Savoie. Le roi, numismate distingué, travaille à cette œuvre depuis plusieurs années.

Sous l'inspiration de M. Benedetto Croce, et la direction de M. Achille Pelizzari, l'éditeur Laterza, de Bari, entreprend l'édition d'une collection de *Scrittori d'Italia*, qui comprendra environ six cents volumes. Elle sera formée des œuvres importantes de la littérature italienne : poésie, histoire, philosophie, art, critique, géographie, etc. Les textes seront donnés in-extenso sauf pour les œuvres et les auteurs de moindre importance.

Un groupe de jeunes prêtres de Brescia a fondé, sous le patronage de Mgr Gaggia, évêque auxiliaire de cette ville, un nouveau périodique destiné à recueillir des études, des notes et des documents sur l'histoire du diocèse de Brescia. Il se nomme *Brixia sacra, bollettino bimestrale di studi e documenti per la storia ecclesiastica bresciana*. Le directeur est le prof. Paolo Guerrini. La revue paraîtra en fascicules de 48 p. in-8. Abonnement : 5 fr. (Brescia,

Digitized by Google

8, via S. Giovanni). Le premier numéro contient une étude du P. Casoli sur les missions du P. Segneri dans plusieurs localités du pays; une autre de Mgr Besutti sur *La visita apostolica di S. Carlo Borromeo ad Asola*; une troisième, de Guerrini, sur *La Pieve di Corticelle ed i suoi arcipreti.*

En septembre dernier a été célébré dans diverses localités du royaume et tout spécialement à Frascati le centenaire de la naissance du célèbre apôtre des Gallas, le cardinal Massaia (né, le 8 juin 1809, à Piavà nell' Astigiano). Le P. Semeria a publié en brochure le discours qu'il prononça à l'occasion de cette solennité : *Il card. Massaia nel centenario della sua nascità* (Rome, Fiordeliso, 1909. In-8, 24 p.)

Le 8 décembre 1909, la bibliothèque ambrosienne de Milan a fêté son troisième centenaire. On sait qu'elle doit sa fondation au cardinal Frédéric Borromée, qui la forma d'un premier fonds de 30,000 volumes. Elle en compte aujourd'hui plus de 250,000.

L'académie de la Crusca, de Florence, a décerné un prix de 1000 francs à M. Nicolo Rodolico pour son mémoire : *Lo Stato e la Chiesa in Toscana durante la Reggenza Lorenese.*

L'académie des sciences morales et politiques de Naples met au concours (prix de 3500 fr.) les sujets suivants : 1° *Il pensiero politico napoletano nelle sue varie fasi e manifestazioni dai principii del secolo XVIII alla caduta del Regno.* — 2° *Il movimento della riforma religiosa nelle provincie napoletane nel secolo XVI°.*

La *Società Reale* de Naples propose aussi les thèmes suivants : 1° *I capitoli angioini in rapporto alla precedente legislazione sveva ed alle mutate condizioni dell' Italia meridionale* (Un prix de 3000 lire provenant du legs Stefano Paladini sera attribué au vainqueur. Les étrangers sont exclus du concours. Date de clôture : 31 mai 1912). 2° *Ripigliare in esame le iscrizioni latine napoletane non attribuite a Napoli nel* Corpus inscriptionum, *e con nuove scoperte comporre il catalogo ragionato delle iscrizioni di Napoli.* Date de clôture : 31 mars 1911. Prix de 500 lire. Les étrangers sont admis à concourir.

L'*Istituto Lombardo* met au concours (Prix Tullo Massarani : 2000 lire) le sujet suivant : *Il risorgimento della storiografia in Milano nella seconda metà del secolo XVIII.* Échéance du concours : 30 novembre 1911.

— *Nominations.* — M. Amedeo Crivellucci, professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université de Pise, est transféré à la même chaire à l'université de Rome.

L'historien Pasquale Villari a été honoré par le roi d'Italie du collier de l'ordre de l'Annonciade.

— *Décès.* — En octobre, à Livourne, le P. de Feis, barnabite, archéologue de grand mérite, à qui l'on doit plusieurs travaux sur les antiquités de l'Étrurie, en particulier une étude remarquable sur les nombres étrusques. Il avait traité aussi plusieurs questions d'archéologie religieuse et d'histoire ecclésiastique. Retenons son ouvrage principal : *Storia di Liberio papa e dello scisma dei semiariani* (1893), et quelques notes parues dans les *Studi*

Digitized by Google

Religiosi (1902, fasc. V, VI) : *Le monete del prezzo di Giuda* (fasc. IV); *S. Espedito martire ;* et dans la *Rassegna nazionale* (1905) : *La Santa Casa di Nazareth e il santuario di Loreto* (1906) : *Origine del SS. Rosario.*

Le 11 décembre, à Rome, le P. Germano di San Stanislao, passionniste, qui découvrit, en 1887, sous l'église des saints Jean-et-Paul, au Mont Célius, les ruines de la maison de ces martyrs, et publia le résultat de ses découvertes dans un ouvrage dont M. de Rossi fit grand éloge en son temps.

A Milan, Mgr Comi, prévôt de la basilique de Saint-Ambroise, administrateur de la bibliothèque ambrosienne.

A Rome, le cardinal Satolli, préfet de la Congrégation des études, auteur de divers traités de théologie scolastique.

En janvier, M. F. Bertolini, historien éminent, professeur d'histoire ancienne à l'université de Bologne. J.-M. Vidal.

Luxembourg (Grand-Duché). — Les *Publications de la section historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg* viennent de s'enrichir de deux volumes, dus à M. l'abbé J. Grob. Ils constituent les tomes LIV et LVI de la collection et portent comme titre : *Recueil d'actes et documents concernant les Frères-Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny, précédé d'une notice historique* (Luxembourg, 1909, 2 vol. in-8, LXXXII-812 p.). Ce recueil contient neuf cent-vingt-quatre documents, publiés intégralement ou en analyse, et datés de 1262 à 1798. Les pièces concernent les couvents franciscains des villes de Luxembourg, Diekirch, Ulfflingen (Trois-Vierges), Virton, Bastogne, Durbuy et Hamipré-lez-Neufchâteau. L'introduction historique, retraçant les origines et les développements de ces divers couvents, révèle chez l'auteur une connaissance intime des institutions franciscaines. Le travail de M. Grob, malgré quelques imperfections qui ne diminuent en rien la valeur scientifique de la publication, sera bien accueilli de tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique. A côté de précieuses données sur l'ordre lui-même, on y trouvera quantité de détails illustrant l'histoire de la discipline, l'histoire sociale et l'histoire locale. A. Heysse, O. F. M.

Pays-Bas. — M. J. L. van Dalen, archiviste de la ville de Dordrecht, vient de publier la première partie de l'inventaire des archives qui sont confiées à ses soins. *(Inventaris van het archief der gemeente Dordrecht. I. De grafelijke tijd. 1200-1572.* Dordrecht, J. P. Revers. In-8, 8-272-31 p. Fl. 1,50). Elle embrasse la période comtale et décrit environ sept cents documents et liasses. G. Goosens.

— Le Dr A. Hulshof, conservateur à la bibliothèque de l'université d'Utrecht, a été chargé par le gouvernement néerlandais de faire des recherches historiques dans les archives et les bibliothèques de Rostock. Il s'est acquitté de cette tâche en août 1908, et maintenant les résultats de sa mission sont publiés dans un consciencieux rapport : *Verslag van een onderzoek te Rostock naar handschriften, drukwerken en bescheiden, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland* (La Haye, M. Nyhoff, 1909. In-8, XX-90 p.). Outre les données sur l'histoire politique et commerciale, ce rapport contient surtout des matériaux intéressants pour l'histoire ecclésiastique du moyen âge. Au XVe siècle surtout il y avait des relations spéciales entre les Pays-Bas du nord et l'ancienne ville hanséatique, dont l'université était fréquentée

Digitized by Google

par un grand nombre de hollandais et où ont fleuri un couvent des Frères de la vie commune et la maison centrale d'études des dominicains réformés de la congrégation hollandaise.

Le rapport est illustré par quatre reproductions photographiques, et une table alphabétique est ajoutée à la fin, de sorte qu'on pourra retrouver facilement les matières qui demandent l'attention particulière des savants.

Par les soins du même M. Hulshof vient de paraître : *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae Universitatis Rheno-Trajectinae II* (Utrecht, A. Oosthoek, 1909. In-8, xx-378 p.). C'est une continuation de l'excellent catalogue, publié en 1889 par feu le bibliothécaire Dr A. Tiele. Dans la première partie sont traités les manuscrits dont Tiele n'avait guère ou que moins exactement indiqué les auteurs; dans la seconde les acquisitions de la bibliothèque universitaire d'Utrecht depuis l'an 1889, qui surpassent le nombre de trois cents; dans la troisième partie les *codices* qui proviennent des anciennes églises et des monastères d'Utrecht, mais qui maintenant sont conservés ailleurs. Il va sans dire que dans cette collection la part du lion appartient aux œuvres et traités théologiques dont le moyen âge a abondé.

L'excellente méthode de ce catalogue, à la composition duquel M. Hulshof s'est consacré pendant plusieurs années, ne mérite que des éloges. L'auteur s'est donné la peine d'en faciliter l'usage par six index alphabétiques différents. G. B.

— La RHE a déjà annoncé deux fois l'entreprise de la publication future d'un *Manuel de paléographie néerlandaise* (voir t. IV (1903), p. 821; t. VIII (1907), p. 460). Il n'a pas encore vu le jour, mais voici que sous peu il paraîtra un grand atlas de la paléographie néerlandaise, composé par les professeurs H. Brugmans et O. Oppermann *(Atlas der Nederlandsche palaeographie)*. Il comprendra vingt-huit planches avec trente-neuf reproductions en héliotypie de chartes originales néerlandaises, de mémoriaux, de lettres, de cartulaires et de comptes, datant de 1100 à 1700. Le prix sera d'environ 20 florins. Espérons que le manuel y correspondant qui nous est promis par les auteurs complètera bientôt le travail.

Le petit dictionnaire ecclésiastique illustré du R. P. M. C. Nieuwbarn O. P. (*Beknopt kerkelijk handwoordenboek. Verklarend woordenboek van katholieke geloofs- en zedenleer, liturgie, symboliek en kerkkunst, met illustraties en bijlagen*. Tilbourg, Bijvoet-Mutsaers et Fils, 1910. In-8, vi-545 p. Fl. 3,25), qui était le premier essai de ce genre dans les Pays-Bas, a eu un tel succès qu'on annonce déjà maintenant une nouvelle édition revue et augmentée.

La RHE annonça (1910, t. XI, p. 205) la traduction latine du *Manuel d'histoire ecclésiastique* composé par le R. P. P. Albers S. J. Il sera bientôt traduit également en langue italienne et en langue espagnole.

Le tome VII des *Rijksgeschiedkundige publicatiën* contient les relations des ambassadeurs de Venise concernant la Hollande, dont la RHE (1909, t. X, p. 914) avait annoncé la publication par le professeur P. J. Blok (*Relazioni veneziane*. Venetiaansche berichten over de Vereenigde Nederlanden van 1600-1795. La Haye, M. Nijhoff, 30-419 p. Fl. 4.25). G. Goossens.

— Nous avons reçu récemment le dernier volume des *Handelingen en mededeelingen van de maatschappij der Nederl. letterkunde te Leiden over het*

Digitized by Google

jaar 1908-1909 (Leiden, E. J. Bill, in-8, 132 p.). Nous y rencontrons, parmi les documents habituels (discours du président, le professeur J. S. Speyer; rapports du secrétaire, du bibliothécaire, des commissions de littérature, d'histoire, etc.), une conférence très instructive de M. H. J. KIEWIET DE JONGE à propos d'un voyage qu'il a effectué dans l'Afrique australe, au pays des Caffres et des Boers. Le conférencier envisage en particulier la question des naturels et l'orientation de la politique des Anglais au Transvaal.

Le volume des *Levensberichten der afgestorven medeleden van de Maatschappij*, paru en même temps (*ibid.*, in-8, 478 p.), contient cette année-ci un plus grand nombre de notices que d'habitude. Signalons, entre autres, celles consacrées à J. H. GALLÉE (1847-1908), de son vivant professeur de philologie germanique à l'université d'Utrecht; à B. J. M. DE BONT (1845-1908), qui a fourni plusieurs contributions remarquables à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Haarlem et d'Utrecht, et en particulier une monographie sur la fameuse abbaye d'Egmond; à l'archiviste zélandais J. H. DE STOPPELAARE (1826-1908), auteur d'un ouvrage estimé sur le papier aux Pays-Bas au moyen âge, publié en 1869 et encore utile de nos jours; au frison A. TELTING (1857-1907), qui fut successivement archiviste à Leeuwarden, Zwolle et La Haye; nous lui devons une longue suite de publications relatives à l'histoire locale et à l'histoire des institutions du moyen âge; il édita également plusieurs sources du droit ancien; enfin au polygraphe A. WINKLER PRINS (1817-1908), bien connu par son encyclopédie, dont une troisième édition est en voie de publication. Ces notices sont écrites respectivement par MM. J. C. VOLGRAFF, J. F. M. STERCK, W. POLMAN KRUSEMAN, C. P., BURGER, Jr et J. DYSERINCK. C. L.

— La *Theologische Gezelschap* de Haarlem met au concours les deux questions suivantes : 1° On demande (avant le 1er janvier 1911) une étude sur l'état religieux actuel de la population indigène de la Frise. 2° On demande (avant le 1er janvier 1912) une histoire du socinianisme dans les Pays-Bas. Le prix, prélevé sur la fondation P. TEYLER VAN DER HULST, consiste en une médaille d'or de 400 florins, ou en la même somme en espèces. — Les réponses peuvent être rédigées en néerlandais, latin, français, anglais ou allemand (écriture latine); elles doivent être adressées en temps utile à la ***Fundatiehuis van wijlen den Heer P. Teyler van der Hulst, Haarlem.***

Un bureau permanent vient d'être annexé à la commission royale pour les publications historiques. Comme directeur de ce bureau S. M. la Reine a nommé le zélé secrétaire de la commission, M. le Dr H. F. COLENBRANDER. G. B.

— A l'université de Leyden, M. le Dr H. T. COLENBRANDER est chargé d'un cours d'histoire politique. Le discours original et pétillant d'esprit par lequel il a inauguré ses leçons le 2 mars, vient de paraître chez M. Nyhoff, à La Haye : *Historie en leven* (23 pages in-8°).

— La Fondation épiscopale de Saint-Radbod a nommé M. le Dr Joseph SCHRIJNEN, professeur au collège de Ruremonde, professeur lecteur à l'université d'Utrecht, pour y enseigner la philologie comparative classique et l'histoire de la culture antique chrétienne. Cette nomination vient d'être confirmée par un décret royal. G. B.

Digitized by Google

Pays Scandinaves : Suède. — Depuis le mois de décembre dernier, l'École Supérieure de Stockholm a été transformée et organisée en université. La Suède compte donc désormais quatre universités: Upsala, Lund, Gothemburg et Stockholm.

On annonce également l'établissement d'une université complète à Reykjavik (Islande).

Péninsule des Balkans : Bulgarie. — Un savant juriste bulgare, ÉTIENNE BOBTCHEV, vient de publier une histoire de l'ancien droit bulgare : *Istoviia na staroblgarskto pravo* (Sofia, 1910. In-8, x-560 p.). La première section de ce travail érudit rentre dans le cadre de cette Revue, car l'auteur y résume l'histoire du droit canon primitif en Bulgarie et y donne beaucoup de références bibliographiques touchant son sujet. A. PALMIERI, O. S. A.

Russie. — Dans le *Bulletin* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (1910, n. I, p. 61-86), O. VON LEMM continue à publier ses savantes *Koptische Miscellen* (LXVIII-LXXII). On y trouve tout d'abord en extrait des actes apocryphes de saint André, d'après le cod. Copt. 129, 17 de la Bibliothèque nationale de Paris, complété par un autre fragment du cod. Leid. Insinger n. 51. Suivent quelques additions au recueil de HALL, *Coptic and Greek texts of the Christian Period.* Ces textes se rapportent au récit évangélique de la femme adultère, au psaume XV, à la lettre d'Abgar, à la lettre du moine Paulos au moine Kirikos, et enfin, un complément à la vie de saint Tychon publiée par Usener *(Der heilige Tychon*, Leipzig, 1907). Il s'agit du miracle du cep planté par saint Tychon et dont les raisins mûrissaient chaque année pour le 16 juin. M. Von Lemm remonte aux origines de la légende; il découvre un miracle semblable dans les actes apocryphes de l'apôtre saint Barthélemy *dans les oases.*

Dans les *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae*, Oxford, 1853, p. 743-51, H. Cone a édité un Λόγος πρὸς Πόθον Βεστάρχην ἀξιώσαντα αὐτόν. Cette édition est peu soignée, elle contient un grand nombre de fautes de transcription; le discours de Psellus y a été rendu presque inintelligible. C'est ce qui a poussé M. A. PAPADOPOULO-KÉRAMEVS à en donner une nouvelle édition d'après le cod. 108 de la bibliothèque patriarcale de Jérusalem : Γρηγόριος ὁ Θεολόγος κρινόμενος ὑπὸ Μιχαὴλ τοῦ Ψελλοῦ (Journal du Ministère de l'instruction publique. Saint-Pétersbourg, 1910, janvier). Le discours est précédé d'une préface où M. Kéramevs dresse une liste incomplète de nombreuses fautes qui se sont glissées dans l'édition de Coxe.

Le savant protoïerevs géorgien K. KEKELIDZE vientd e nous prouver une fois de plus l'importance de la littérature géorgienne pour la connaissance des anciennes littératures chrétiennes en publiant son étude : *Siméon Métaphraste d'après les sources géorgiennes*, dans les *Trudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev (1910, p. 172-191). Le cod. 90 du musée ecclésiastique archéologique de Tiflis est un recueil hagiographique très complet. On y trouve vingt-sept vies de saints, parmi lesquelles celle de Siméon Métaphraste. Celle-ci a été rédigée par Éphrem le Petit (Mtzire), dans la seconde moitié du XIe siècle. Elle est divisée en deux parties, décrivant la vie et renseignant

Digitized by Google

sur les écrits de Métaphraste dans la littérature géorgienne. Éphrem le Petit nous atteste que l'hagiographe byzantin vécut sous le règne de Basile II (976-1025), et qu'il était déjà célèbre comme écrivain en 982. Il mourut après 1025. Dans la seconde partie, Éphrem le Petit cite les noms des traducteurs géorgiens de Métaphraste et permet ainsi de déterminer la chronologie de deux écrivains géorgiens : David Théni et Éphrem Ochkéli. On devine le prix de ces renseignements littéraires. M. Kékélidze fait suivre son article de la version russe du texte géorgien contenu dans le ms. susdit.

L'ancienne littérature slave possède une chronique de la Moldavie de 1359-1525. Le texte de la chronique était connu par la version polonaise qui est renfermée dans un ms. du XVIe siècle (musée d'archéologique ecclésiastique de l'Académie ecclésiastique de Kiev). M. A. Iatzimirsky a retrouvé le texte slave dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale publique (O. XVII, N. 13) et il édite dans les *Izviestiia* de la section de langue et littérature russes de l'Académie impériale des sciences (Saint-Pétersbourg, 1909, t. XIII, p. 23-80). On attribuait autrefois cette pièce au moine Azarias, chroniqueur du XVIe siècle. Le manuscrit étudié par M. Iatzimirski prouve que le moine Azarias a simplement copié la chronique susdite et qu'il est l'auteur d'une chronique abrégée des années 1552-1574. Dans une savante préface, M. Iatzimirky donne un aperçu critique et bibliographique sur le moine Azarias, et, en général, sur les chroniques roumaines.

Dans le même livraison (p. 81-133, signé : M. P.) nous trouvons une étude bibliographique très complète sur Hilarion, métropolite de Kiev, et Domentian, hiéromoine du monastère serbe de Khilandar sur le mont Athos. Le premier de ces personnages est célèbre par ses œuvres oratoires très répandues dans l'ancienne Russie ; le second tient une des premières places dans l'histoire de l'ancienne littérature serbe par sa vie des saints Siméon et Sabbas. L'auteur de cette notice raconte la découverte des ouvrages de ces deux écrivains ; il en mentionne les éditions successives et en fait ressortir la valeur historique et littéraire.

Signalons encore, dans la même livraison, une étude de A. Sobolevsky sur plusieurs sermons de l'ancienne litterature jougo-slave, attribués à saint Grégoire de Nazianze. Le savant académicien montre que ces sermons n'ont rien de commun avec le saint Docteur, mais qu'ils appartiennent a un évêque bulgare du IXe-Xe siècle appelé aussi Grégoire et collaborateur de Jean l'Exarque.

Nous signalons avec plaisir un ouvrage très important sur les antiquités chrétiennes de la Géorgie. En 1902, la Société archéologique impériale de Moscou, chargeait le savant géorgien E. Takaïchwili d'étudier les anciens monuments chrétiens des provinces de Tiflis et de Kars. En 1907, M. Takaïchwili entreprenait de nouvelles recherches. Les matériaux ainsi recueillis ont été publiés en volume ; ils forment le t. XII des *Materialy po arkheologii Kavkaza* (Matériaux pour l'archéologie du Caucase) (Moscou, 1909). Le volume est richement illustré. Il comprend 26 tables et 108 zyngotypies. On y trouve la description d'anciennes églises (la plus ancienne est du IXe-Xe siècle), icones, objets sacrés, et manuscrits (le plus ancien date de 973). L'ouvrage est très important pour l'étude de l'architecture, et en général, de l'art chrétien, dans la région du Caucause.

Digitized by Google

Dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, L. P. KARSAVINE a publié un véritable travail de bénédictin sur le *Speculum perfectionis* et ses sources (*Speculum perfectionis i ego istotchniki*. Saint-Pétersbourg, 1910, XXV, 92-120 p.). Après une revue bibliographique très soignée des récentes éditions et études sur ces documents primitifs de l'histoire franciscaine, dans une série de tables l'auteur montre les relations entre le *Speculum perfectionis*, les écrits de Léon *(Intentio)*, Celano, *Tractatus de Miraculis*, *Actus*, *Leggenda Antica*, etc. Ces comparaisons lui permettent de conclure que la *Leggenda antica* et le *Speculum perfectionis* ont été puisés à une même source, et que la première compilation est plus ancienne que la seconde. Cette étude rendra d'utiles services aux amis de la littérature franciscaine.

Le mouvement hussite en Bohême ne s'arrêta pas à la mort de son fondateur. La *Communauté des frères tchèques* en prolongea l'existence jusqu'à l'apparition de la réforme en Allemagne et en Suisse. Durant tout le XVIe siècle cette communauté s'efforça de conserver une existence autonome, mais, chassée enfin de la Bohême, elle se réfugia en Pologne où elle finit par se fusionner en grande partie avec les partisans de la réforme. L'histoire de ce mouvement a été racontée par Gindely : *Geschichte der böhmischen Brüder*, Prague, 1857 (2 volumes). Mais cet auteur s'était attaché surtout à esquisser l'histoire extérieure de la société et il s'était arrêté à la guerre de Trente ans. Il est toujours utile de signaler qu'un savant tchèque IAROSLAV BIDLO a continué l'œuvre de Gindely, et nous a donné l'histoire de la société après la guerre de Smalkalden (1547) et l'émigration des frères bohèmes en Pologne : *Iednota Bratska v prvnim vyhnaustvi*, Prague 1900-1903. Cet ouvrage contient un matériel historique considérable, emprunté en grande partie à des sources inédites. Ses données viennent d'être utilisées par I. I. KVATCHALA dans une étude aussi sérieuse qu'originale : *Obchtchina tchechkikh Bratev v eia otnocheniiakh k Flactziu i Laskiiu*. (La communauté des frères bohèmes dans ses relations avec Flaccius et Laski) parue dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, 1909, t. XXIV, p. 353-393. L'auteur y met surtout en lumière l'histoire interne de la société, ses relations avec la réforme et le rôle joué par Flaccius et Laski.

Le *Mémorial* du gouvernement d'Olonetz pour l'année 1909 (*Pamiatnaia knijka Olonetzkoi gubernii v 1909 godu*, Petrozavodsk, 1909, In-8, VIII-261-XXX p.), édité par I. BLAGOVIECHTCHENSKY, secrétaire du comité de statistique du même gouvernement, contient une savante notice historique sur la communauté des Vieux-Croyants de Vyg, un des centres les plus fameux du raskol russe. L'auteur de ce travail, le prêtre D. OSTROVSKY, s'attache surtout à décrire la vie du raskol russe à l'époque de Pierre le Grand.

Nous croyons utile de mentionner le manuel récent de A. KOULIACHEV : *Lektzii po oblitcheniu raskola* (Leçons sur la réfutation du raskol), Perm, 1909, 177-VII p. L'auteur y donne un résumé historique du *raskol*, et en expose ensuite les doctrines. L'ouvrage répond aussi aux objections les plus récentes des *raskolniki*, qui ont gagné beaucoup d'adhérents, en leur montrant les plaies actuelles de l'Église orthodoxe russe.

On connaît le grand rôle joué par S. Dimitri de Rostov dans l'Église russe du XVIIe siècle, et la renommée d'hagiographe et d'orateur dont il jouit. On ne connaissait jusqu'à présent que des passages de ses sermons en

Digitized by Google

langue slave. A l'occasion du second centenaire de la mort du saint, A. Titov a publié un recueil de huit sermons composés par S. Dimitri entre les années 1685 et 1700. L'éditeur nous en donne le texte original ruthène, et comble les lacunes des éditions précédentes : *Propoviedi sv. Dimitriia, mitropolite Rostovskago, na ukrainskom narietchii*, Moscou, 1909. In-8, x-134 p. Ces sermons attestent la grande influence que les orateurs catholiques polonais du XVIIe siècle ont exercée sur son éducation littéraire.

Dans les *Tchteniia* (Lectures) de la Société impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou, B. I. Savva a publié un traité inédit d'une grande importance au point de vue historique et canonique ; il l'a intitulé : *Sotchinenie XVIII vieka protiv episkopov* (Un ouvrage du XVIIIe s. contre les hérétiques), Moscou, 1910, t. I, p. 1-35. L'éditeur a découvert cette pièce dans un codex miscell. de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, faisant autrefois partie de la collection I. N. Mikhailovsky. D'après ses recherches l'ouvrage a dû être composé entre 1744 et 1764 ; il constitue un des épisodes de la lutte, de l'antagonisme séculaire entre le clergé blanc et le clergé noir en Russie. Le traité est incomplet, mais l'introduction seule manque. Il est divisé en dix-huit sections ou chapitres. L'auteur démontre que le pouvoir de lier et de délier a été donné par Jésus-Christ aux apôtres, et par ceux-ci à leurs successeurs ; que les apôtres n'étaient pas des évêques dans le véritable sens du mot, mais des prêtres très vertueux, et que, par conséquent, ceux qui ont reçu d'eux leur consécration, méritent aussi la dénomination d'évêques. Du reste les apôtres ont toujours évité ce titre. Dans l'antiquité chrétienne, il n'y avait pas de distinction entre prêtres et évêques : la hiérarchie épiscopale date donc de l'âge postérieur ; elle dut son origine à la coutume de choisir dans les grandes villes un prêtre estimé par sa science et sa vertu pour lui confier la direction générale du clergé. Le droit que les évêques s'arrogent de se réserver certaines fonctions du ministère sacerdotal est donc une usurpation que l'on aurait tort d'appuyer sur le droit divin. L'auteur examine ensuite les conditions du clergé russe sous le règne de Catherine II. Il reconnaît qu'il y avait de grandes lacunes dans sa formation morale et dans sa culture scientifique. Mais il rejette sur le mauvais gouvernement des évêques la responsabilité de cette ignorance. Dans son dernier chapitre, il déclare que l'ordination d'un prêtre par un prêtre n'est pas moins valable que celle qui est faite par un évêque. Qui est l'auteur de ce traité dirigé contre la hiérarchie épiscopale, et indirectement contre le monachisme, des rangs duquel sortent les évêques russes ? On sait que l'archiprêtre Pierre Alexieéev (1727-1801) écrivit, sous le règne de Paul Ier, contre l'épiscopat russe, un traité intitulé *Razsujdenie*. Le traité publié par M. Savva ne répond pas à l'ouvrage d'Alexieéev, quoiqu'il ait avec lui certaines accointances. Pierre Alexieéev a-t-il composé deux écrits différents sur le même sujet, ou faut-il voir dans le traité nouvellement édité un ouvrage de polémique d'un auteur inconnu qui a caché son nom pour ne pas s'attirer les persécutions du gouvernement et du haut clergé ?... M. Savva n'ose trancher la question. Mais le traité qu'il a publié montre que l'antagonisme entre le clergé blanc et le clergé noir en Russie ne date pas d'hier, et que l'Église russe se trouve engagée entre les deux courants opposés du radicalisme réformateur et du traditionalisme intransigeant.

L'archiprêtre Alexandre Popov, recteur de la cathédrale de Saint-André à Cronstadt, déjà connu pour son *Histoire du patriarcat latin de Jérusalem*,

Digitized by Google

(Saint-Pétersbourg, 1903) a publié le premier volume d'un recueil de pièces diplomatiques intitulé : *La question des Lieux-Saints de Jérusalem dans la correspondance diplomatique russe du XIXe siècle* (Saint-Pétersbourg, 1910). On y trouve 191 pièces (1808-1850) puisées dans les archives de Saint-Pétersbourg et de Moscou. L'auteur prépare deux autres volumes qui comprendront les documents des années 1851-1870 et mettront en lumière le rôle religieux et politique de la Russie aux Lieux-Saints.

Pour l'histoire de la secte mariavite, il est utile de consulter le *Kalendarz maryawicki* (Calendrier des Mariavites), Lodz, 1910, où l'on trouve la liste de toutes les paroisses, églises, chapelles mariavites, en Pologne et en Lithuanie, et une notice historique très développée (p. 20-88) sur le monastère de Port-Royal et le jansénisme. Un autre document important est la *Lettre Pastorale* de J. Kowalski, évêque *catholique (!)* des mariavites, parue en allemand et en polonais à Lodz. Réfuter les erreurs mariavites, c'est le but de plusieurs brochures de propagande, comme : *Les Mariavites à Lublin et dans la Podlachie*, Lublin, 1909; *Pourquoi les Kozlovites sont allés à Saint-Pétersbourg*, Varsovie, 1909; *Les Mariavites et leurs œuvres de charité*, Plock, 1909; *L'hérésie des Mariavites*, Varsovie, 1909. Les brochures éditées par le *Polak-katolik* de Varsovie ont le tort de ne s'en prendre qu'à la conduite privée de tel ou tel prêtre mariavite. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un savant professeur du séminaire de Sandomir (Russie), Jean Gaikowski, a rédigé en allemand une histoire documentée de la secte. Cet ouvrage paraîtra en allemand à Lemberg, au mois de mai de cette année, et aura le mérite de bien informer les étrangers sur l'origine et le développement d'une secte à laquelle on a attribué tant de doctrines absurdes.

La Commission scientifique des archives de Saratov a publié le XXVe volume de ses travaux : *Trudy Saratovskoi utchenoi arkhivnoi komissii*, (Saratov, 1909. In-8, 345-101 p.) On y trouve beaucoup de documents des XVIIe et XVIIIe siècles touchant l'histoire de la ville de Saratov; ils ont été recueillis et édités par A. Heraclitov. Notons encore une notice très importante de A. Lebedev sur les collections des manuscrits de la même ville (Betcherkov et Drozdov) par B. Sérébriakov.

Le congrès des missionnaires russes (Kiev, 1908) a dû s'occuper des moyens de relever le niveau des publications consacrées, en Russie, à combattre les sectes dissidentes. La liberté de la presse a eu comme conséquence l'apparition d'un grand nombre de revues qui propagent les doctrines des sectes russes, le spiritisme, le théosophisme, le tolstoïsme. Nous constatons surtout le rapide développement de la presse des Vieux-Croyants, qui dispose de beaucoup de ressources et fait une guerre acharnée à l'Église officielle russe. La revue hebdomadaire *Tserkov* (l'Église), qui paraît à Moscou depuis 1908, a obtenu beaucoup de succès par le caractère sérieux de sa polémique; elle attire au *raskol* les sympathies des classes cultivées elles-mêmes. Dans le gouvernement de Kazan, la presse islamique tatare réalise aussi de grands progrès : elle ramène à l'Islam les Tatares qui s'étaient laissé baptiser. Les missionnaires russes se voient donc obligés de travailler eux aussi à combattre leurs adversaires par les mêmes armes. Le Congrès de Kiev recommandait au clergé russe une revue rédigée par le comité diocésain des missionnaires de Riazan, et intitulée : Le recueil des missionnaires (*Missio-*

Digitized by Google

nerskii Sbornik). Cette revue paraît à Riazan depuis 1890; sa polémique est dirigée en particulier contre les Vieux-Croyants, les musulmans, et les tolstoïens. A l'occasion de sa vingtième année elle a élargi son programme, en ajoutant désormais des bulletins bibliographiques sur les ouvrages qui entrent dans son cadre et en se procurant la collaboration de spécialistes distingués, tels que Alexandrov, Kruglov, Poliansky, Stroev, Bogdanovitch, Zoubarev, Kholopov, etc. Au courant de cette année elle publiera un travail très étendu sur l'Évangile de Tolstoï par P. I. Alphéev. La direction de la revue est confiée à N. Ostrooumov, maître au séminaire ecclésiastique de Kazan.

Les *Zapiski* (Communications) de la Société oukraïnienne des sciences de Kiev, fondée en 1908 par les prof. M. Grouchevsky, V. Pérettz et I. Pavloutzky, attestent les progrès constants de la jeune littérature ruthène. Cette littérature ne put guère se développer sous la domination polonaise à cause du manque d'écoles; en Russie, elle dut subir la plus rude persécution de la part du gouvernement. Les oukazes de 1863 et 1876 défendaient absolument, en Russie, l'impression ou la circulation des livres ruthènes. A Lemberg, en Galicie, fut fondée en 1873 la société des sciences *Chevtchenko* qui a travaillé avec ardeur à créer une littérature à la nation ruthène et à sonder son passé historique. Mais en Russie on ne put guère prendre part à ce mouvement jusqu'en 1906; alors seulement fut révoqué l'oukaze de 1876. A la fin de l'année 1907 plusieurs savants ruthènes fondèrent à Kiev une société scientifique, dont le but est à peu près celui de la Société *Chevtchenko*. Elle comprend aussi une section historique; elle a ses séances régulières; elle édite aussi une série de mémoires scientifiques (*Zapiski*). On y lit beaucoup d'études sur la langue et l'histoire politique des Ruthènes, mais aussi des recherches qui rentrent dans le cadre de notre Revue. L'académicien A. Chakhmatov y analyse (Kiev, 1908, t. II, p. 84-94) les données des chroniqueurs russes sur la reine sainte Olga; W. Adrianov y publie (p. 95-104) des extrait d'un psautier slave du XIVe siècle, propriété de l'université de Kiev; A. Nazarevsky (p. 173-216), une notice intéressante sur la littérature apocryphe et légendaire oukraïnienne, et le texte du voyage de la Sainte Vierge aux enfers, d'après un codex du XVIIIe siècle du musée d'Histoire ecclésiastique de Kiev. La troisième livraison est consacrée en grande partie à la vie et aux travaux de Vladimir Antonovic, célèbre historien, mort en 1908, ruthène d'origine, et défenseur de la langue et de la littérature ruthènes en Russie. Dans la quatrième livraison (Kiev, 1909) T. Souchitzk y croit pouvoir attribuer à Cyrille de Tourov un des plus célèbres monuments de l'ancienne littérature russe : *Slovo o polku Igoria*; A. Hruzynsky donne (p. 20-40) une élégie (129 distyques) du célèbre théologien russe Théophane Prokopovitch sur S. Alexis de Rome, et il la fait suivre d'un commentaire érudit. Sous le titre de : Tentatives pour l'union de l'Église ruthène avec Rome en 1498-1506, B. Bontchinsky traite (p. 100-137) non seulement du mouvement de retour à l'unité dans la Russie kiovienne à l'époque indiquée, mais aussi du métropolite Isidore et des suites du concile de Florence en Russie. Signalons dans cette étude un document d'après lequel, au XVe siècle, les Franciscains polonais exigeaient qu'on rebaptisât les orthodoxes qui voulaient embrasser le catholicisme. Ces indications suffisent à mettre en lumière l'importance de la nouvelle publication pour l'histoire du catholicisme en Russie. La langue officielle de cette revue est le ruthène.

Digitized by Google

La première livraison du *Bulletin de la section de langue et littérature russe* de l'Académie impériale des sciences (t. XIV) pour 1909 contient quelques travaux importants. Signalons tout d'abord une lettre de l'évêque Simon à la princesse Verkhouslava, femme du prince Rostislav Riourikovitch. Écrite dans les premières années du XIIIe siècle, cette lettre avait paru déjà dans la *Dukhovnyi Viestnik* de Moscou, en 1862. Elle vient d'être rééditée par l'académicien A. SOBOLEVSKY, avec des notes et des variantes (p. 1-11). S. BRAÏLOVSKY publie des ouvrages inédits de deux écrivains ecclésiastiques du XVIIe siècle, appelés *Karion*, avec des notices biographiques. M. A. NIKOLSKY y insère une étude sur les vies et les œuvres de S. Dimitri de Rostov, dont on a fêté le centenaire en 1909. Il fournit de précieux renseignements sur la vie de S. Dimitri écrite par le métropolite Arsène Matziévitch, et corrige plusieurs erreurs de l'ouvrage de Chliapkine sur le même saint. B. BÉNÉCHÉVITCH se révèle orientaliste distingué dans sa notice sur les saints russes Boris et Glèbe d'après les ménologes arméniens (p. 201-236). L'auteur fait remarquer que l'on n'a rien encore sur l'histoire des ménologes arméniens au XIe-XIIe siècle, et que l'ouvrage d'un spécialiste arménien, N. Adontz, sur ce sujet, est encore inédit. Le ménologe arménien remonte au XIe-XIIe s., et n'est qu'une version du grec. M. Bénéchévitch donne d'utiles renseignements sur l'histoire littéraire de ce ménologe, publie avec une version russe et des commentaires très érudits le texte arménien des vies des saints Boris et Glèbe et compare avec celui-ci le récit des anciens hagiographes russes. Nous sommes heureux de trouver dans la même livraison un essai bibliographique sur les publications slaves des années 1908-1909 (p. 315-69). Ce précieux inventaire est dû en grande partie à M. BÉNÉCHÉVITCH : MM. SREZNEVSKY, FASMER et CHAKHMATOV y ont aussi collaboré. On y trouve mentionnés tous les travaux touchant la langue, l'histoire et la littérature des peuples slaves, et en particulier, des Russes. Une section spéciale est consacrée à l'histoire de l'Église chez les Slaves.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg a célébré le premier centenaire de son existence. Cette fête aurait dû avoir lieu le 17 février 1909, mais le Saint-Synode l'a renvoyée au 15-17 décembre (vieux style). En réalité, l'Académie daterait de plus d'un siècle. Depuis 1725 la laure d'Alexandre Nevsky, où elle a son siège, possédait un séminaire slavo-gréco-latin. Mais sa transformation en université des hautes études théologiques remonte à l'an 1809. On sait les services signalés que l'Académie a rendus à la culture ecclésiastique supérieure en Russie. Depuis 1821 elle a publié la revue mensuelle *Khristianskoe Tchtenie* (Lecture chrétienne), qui a su garder la première place dans la presse ecclésiastique russe et qui n'a rien à envier aux meilleures revues du reste de l'Europe. Depuis 1875 elle a édité aussi le Messager ecclésiastique (*Tserkovnyi Viestnik*), revue hebdomadaire, qui reflète le mieux les conditions actuelles de l'Église russe. Ses professeurs collaborent aussi à d'autres revues, surtout au *Strannik* de Saint-Pétersbourg. Par ses versions et surtout par l'édition complète, en russe, de toutes les œuvres de S. Jean Chrysostome, elle a contribué puissamment à rendre populaires en Russie les écrits des Pères de l'Église. Elle a traduit en russe les historiens byzantins, les liturgies de l'Orient et de l'Occident et a beaucoup contribué à la version définitive de l'Écriture Sainte en russe. Sa bibliothèque est une des plus riches en manuscrits et en imprimés de toute la Russie ; ses trésors ont été bien mis en lumière par le savant bibliographe

Digitized by Google

Rodossky. Parmi ses professeurs défunts, il suffit de nommer Basile Bolotov, que Vladimir Solovev appelait un athlète de la science : actuellement l'Académie est illustrée par la science et l'érudition des professeurs Gloubokovsky, Bronzov, Pokrovsky, Smirnov, pour ne citer que les plus connus. Toutes ces causes ont donné un caractère presque national à la fête du premier centenaire de l'Académie, à laquelle toutes les institutions savantes de Russie se sont associées. Dans une série d'articles, le *Tţerkovny Viestnik* fait ressortir les mérites de l'Académie dans le développement des sciences sacrées. A l'occasion du centenaire, on a décidé d'instituer un fonds spécial pour la publication des travaux scientifiques des professeurs et même des élèves de l'Académie. On a déjà recueilli pour cette fondation une somme considérable. Il suffit de dire que Mgr Siméon, évêque d'Ekaterinoslav, a souscrit pour 30.000 roubles ! Cette générosité mérite incontestablement d'être signalée.

Le compte rendu de l'académie ecclésiastique de Kazan pour 1909 nous donne divers renseignements intéressants sur la vie de cette institution. L'académie a nommé membres honoraires Mgr NAZAIRE de Nijny-Novogorod et Mgr SERGE de Finlande, et les académiciens KONDAKOV et SOBOLEVSKY. Le prêtre N. N. PISAREV a été nommé à la chaire d'histoire civile, laissée vacante par l'éloignement de l'académie du prof. Th. Blagovidov. Le nombre des élèves s'est élevé à 168, parmi lesquels un grec et deux bulgares. Dans ce nombre sont comptés 42 prêtres étudiants.

Nous avons dit (t. XI, p. 219) la tentative de fonder à Kazan une université théologique féminine. Elle vient d'aboutir, et la nouvelle institution, inaugurée le 17 janvier, a commencé ses cours le 18. L'archevêque de Kazan, Nicaor, a prononcé le discours d'ouverture. L'enseignement comprend les cours de liturgie, par MGR ANDRÉ MAMADYCHKY ; d'exégèse du Nouveau Testament, par MGR MICHEL TCHEBOKSARSKY ; de théologie apologétique, par A. SMIRNOV, professeur à l'université de Kazan ; de patrologie et d'histoire ecclésiastique, par L. PISAREV ; de religion de l'Islam, par M. MACHANOV ; d'histoire biblique, par B. BIÉLIKOV ; d'exégèse de l'Ancien Testament, par B. IOURASOV ; de réfutation du raskol, par N. VORONTZOV ; d'histoire de l'Église russe, par B. NIKITSKY ; de philosophie, par B. LAPINE ; de théologie comparée, par B. SMIRNOV ; de théologie morale, par P. ROUFIMSKY ; d'ascétique, par S. SPIRINE. Les mêmes professeurs forment le conseil de la nouvelle institution. Les cours commencent au premier octobre et se terminent au 15 avril. Le diplôme conféré par cette université *ne donne aucun privilège*, l'université n'ayant d'autre but que de parachever l'instruction religieuse de la femme. Le jour même de l'ouverture, le nombre des inscrites s'est élevé à 20.

Signalons, dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique* (1910, t. XXV, p. 49-87), un article très documenté de I. KRATCHKOVSKY, sur la *Faculté orientale de l'université de S. Joseph à Beyrouth*. Le savant arabisant y résume l'histoire de la faculté et donne un aperçu littéraire sur ses publications et les savants qu'elle a produits ou hospitalisés. M. Kratchovsky critique l'organisation de l'université, mais il rend justice aux grands mérites des jésuites dans les études orientales, et espère que la nouvelle faculté, se tenant dans le domaine strictement scientifique, remplira bien sa mission d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident.

Digitized by Google

Les *Nouvelles éparchiales*, organes spéciaux des éparchies russes, n'ont, en général, aucune valeur scientifique. Toutefois, il y a bien quelques louables exceptions ; c'est le cas pour les *Nouvelles Éparchiales de la Podolie*, dont les archiprêtres E. Svireetzinsky et E. Bednarovsky ont édité une table des matières très soignée : *Ukazatel podolskikh eparkhialnykh viadomostei* (Kamenetz-Podolsk, Imp. de la Confrérie de la Sainte-Trinité, 1907. In-8, 1087 p.) Ce volume reprend les articles parus de 1862 à 1905. Quarante pages y sont consacrées à l'histoire ecclésiastique. On y trouve mentionnés des travaux très étendus sur les jésuites en Russie, sur la hiérarchie catholique en Podolie, sur le droit de patronat ecclésiastique au XVIe siècle, sur les métropoles uniates de Lemberg, etc.

Pendant longtemps (depuis 1864), les *Lectures de la Société des amis du progrès spirituel* (Tchteniia v obchtchestvie liubitelei dukhovnago prosviechtcheniia) ont été une des meilleures revues ecclésiastiques de Russie. Elles cessèrent de paraître en 1893. Le protoïerevs N. Izviakov vient d'en reprendre la publication. La revue paraîtra, comme autrefois, en livraisons mensuelles de 200 pages, et aura pour but la défense et l'explication des vérités de la foi orthodoxe. La première livraison contient des études apologétiques sur la résurrection de Jésus-Christ, une étude sur les antiquités chrétiennes de Kostroma, la version russe de quelques conférences de Mgr Gibier, etc.

Varsovie possède depuis cinq ans une revue paraissant tous les trois mois, dont le titre seul indique assez le but et les tendances : *Mysl niepolegla* (La pensée indépendante). Elle est dirigée par André Niemojewski, et à ses livraisons elle ajoute des ouvrages prétendument scientifiques. Pour mieux atteindre son but, M. Niemojewski a publié une *Vie de Jésus, à la lumière de recherches personnelles et étrangères* (*Bog Iesus w swietle badan cudzych i wlasnych*), Varsovie. Imp. de la Pensée Indépendante, 1909. In-8, 374 p. 112 illustrations. L'auteur critique même l'œuvre de Renan et son idéalisme. Il faut poursuivre hardiment les études des humanistes du XVIe siècle, dit-il, qui ont placé Jésus-Christ dans le milieu humain; il faut étudier le Christ d'après les principes de l'évolution. Le Christ de l'histoire n'est pas le Christ de la foi ; l'Église chrétienne n'existe comme institution organisée que depuis l'an 313 ; tout ce qui précède cette époque n'est que conspiration, légende, mystère, du même genre que les données évangéliques.

Nous avons déjà fait l'éloge de l'*Ateneum kaplanskie*, revue polonaise mensuelle redigée par les professeurs du séminaire catholique de Wloslawek. (Russie). Nous sommes heureux de le lui renouveler à l'occasion de la seconde année de son existence. La connaissance approfondie de la littérature catholique moderne et la largeur d'idées que témoignent les livraisons déjà parues garantissent, nous en sommes sûrs, à cette revue la première place dans la presse catholique polonaise. Elle contribuera puissamment à relever le niveau intellectuel du clergé catholique en Russie. Nous y notons en particulier des études très soignées touchant l'Église orthodoxe russe. Dans la livraison de novembre 1909, l'abbé J. Gaïkowski a étudié le catholicisme et le polonisme d'après les éditions orthodoxes de Chelm : *Katoliczyzm i polskosc w swietle wydawnictw chelmskich* (t. II, 1909, p. 402-427). L'auteur y donne les renseignements les plus intéressants sur la confrérie orthodoxe de Chelm, fondée en 1879 par le protoïerevs Strachkévitch, dans le but d'affermir l'orthodoxie, et sur les brochures qu'elle publie pour diffamer le

Digitized by Google

catholicisme. L'article est très documenté. Dans le même livraison (p. 442-455) on a inséré un résumé du compte rendu du grand procureur du Saint-Synode sur l'état de l'Église russe en 1903-1904.

Une décision du Saint-Synode (1889) autorisait l'insertion dans les ménologes liturgiques de quatre offices en l'honneur des évêques et saints russes Dimitri de Rostov, Métrophane de Voronèje, Innocent d'Irkoutsk, et Tychon de Zadonsk. Depuis lors, l'Église russe a approuvé le culte et les offices de deux nouveaux saints russes, Théodose de Tchernigov et Séraphim de Sarov. Les offices de ces deux saints n'ont pas encore été insérés dans les ménologes liturgiques, de même que les offices de soixante-neuf saints, honorés d'un culte propre dans certains diocèses russes. Plusieurs de ces offices, publiés en brochures, sont devenus des raretés bibliographiques. Il faut donc savoir gré au Saint-Synode d'avoir autorisé la publication d'un volume supplémentaire des ménées liturgiques. Ce volume comprendra seize offices, parmi lesquels le plus important est celui des saints Cyrille et Méthode, paru la première fois à Saint-Pétersbourg en 1863. Les offices ont été soigneusement revus. La publication sera bien reçue par les amis de la liturgie et de l'hagiographie orientales.

C'est en décembre 1909 que ÉLIE STÉPANOVITCH BERDNIKOV, professeur de droit canon à l'Académie ecclésiastique de Kazan, a fêté le quarante-cinquième anniversaire de sa vie littéraire. Ancien élève de la même académie, le prof. Berdnikov est estimé à juste titre comme un des plus savants canonistes russes. Son cours de droit canon, et son bel ouvrage sur la situation de la religion vis-à-vis de l'État dans l'empire romain byzantin, font autorité en Russie. Les *Tzerk. Viedomosti* (n. 48, 1908, p. 2296-97) ont dressé une liste à peu près complète de ses nombreux travaux concernant le droit canon et l'histoire ecclésiastique.

Nomination. — Le savant byzantiniste A. Papadopoulo-Kéramevs a été nommé membre honoraire de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. A. PALMIERI, O. S. A.

Suisse. — Comme *Programm zur Rektoratsfeier der Universität Basel*, M. le Prof. WERNLE vient de publier *Calvin und Basel bis zum Tode des Myconius, 1535-1552* (Bâle, F. Reinhardt. In-4, 107 p.). C'est une étude très fouillée, non seulement des différents séjours de Calvin à Bâle, mais aussi et surtout de ses relations épistolaires avec les amis et disciples qui y résidaient. Et comme Bâle était une véritable ville de refuge, ouverte aux réformés de toute nation, les correspondants du patriarche de Genève y étaient fort nombreux. Par une analyse minutieuse des lettres échangées et d'autres documents contemporains, M. Wernle expose la vie de chaque jour, les aspirations, les discordes, les aventures, matrimoniales et autres, de ces émigrés : sur presque tous les personnages, qui ont joué un rôle dans l'histoire du calvinisme naissant, il communique quelques détails. Cet ouvrage contribuera aussi à éclaircir plusieurs points obscurs de la chronologie de la vie de Calvin, et à faire connaître la part qu'il a prise dans les luttes inévitables entre tous ces docteurs improvisés, qui souvent n'étaient d'accord que sur un point : qu'une réforme s'imposait.

— *Décès.* — M. E. MARTIN, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Genève.

Digitized by Google

Syrie. — Le lycée grec-allemand de Smyrne, dirigé par C. Ianniki a publié son troisième annuaire : Ἐπετηρὶς τοῦ ἐν Σμύρνῃ ἑλληνο-γερμανικοῦ λυκείου Κ. Ιαννίκη, III (1908-1909) (Smyrne, 1909. In-8, 106 p.). On y trouve deux études qui rentrent dans le cadre de notre Revue : l'une : Συμβολὴ εἰς τὴν μεθοδικὴν τῆς ἱστορίας (p. 21-54) par Georgakis ; l'autre : Ἡ πνευματικὴ δρᾶσις τοῦ ἁγίου Φωτίου πατριάρχου Κ. (p. 88-95).

Le patriarche d'Antioche Grégoire, avait chargé dernièrement M. Alexandre Malouf, maître au gymnase de Damas, de se rendre à Alep et d'y examiner les manuscrits conservés dans la ville. Cette mission a amené la découverte d'un ms. arabe du XVIIe siècle, qui renferme l'histoire des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche par Macaire, patriarche de cette dernière ville (1648-1672). Ce ms. sera édité en arabe et en grec. La version grecque a été confiée à l'archimandrite Élie Stéphanou.

Turquie. — M. Manuel Gédéon, chartophylace du patriarcat oecuménique, a publié un recueil de documents touchant les relations entre le patriarcat et les Bulgares schismatiques : Ἔγγραφα πατριαρχικὰ καὶ συνοδικὰ περὶ τοῦ βουλγαρικοῦ ζητήματος (1852) (Constantinople, Imp. patriarcale, 1908. In-8, 95-588 p.). Le but de l'auteur est de montrer comment la Grande Église a été abreuvée d'amertume par les Bulgares, que les Grecs ont cependant arrachés aux ténèbres de l'ignorance et civilisés par le christianisme. Dans son dépit, il se réjouit de ce que les Français emploient le mot *Bougres* (Bulgares) dans un mauvais sens, parce que, en effet, les Bulgares sont ἄνθρωποι ἀγριοποιοὶ καὶ χριστιανομάχοι καὶ ἄπιστοι (sauvages, ennemis du christianisme et infidèles) ! Le volume renferme des pièces utiles pour connaître la politique ecclésiastique grecque à l'égard des Bulgares, entre autres les lettres encycliques du patriarche de Constantinople des années 1870 et 1872 et les actes du concile national grec de Constantinople qui, en 1872, anathématisa les Bulgares comme schismatiques.

Le patriarcat grec de Constantinople continue à publier des recueils de documents qui éclairent ses conditions actuelles et les difficultés politiques et religieuses dans lesquelles il est impliqué. Signalons tout d'abord le recueil intitulé : Παράλογοι ἀξιώσεις τῆς Βουλγαρικῆς ἐξαρχίας (Constantinople, Imp. patriarcale, 1909. In-8, 76 p.). Il comprend une série d'articles contre l'Église bulgare autonome (exarcat) rédigés par l'archimandrite Callinique Delikanis et publiés dans l'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια à partir de 1906. Un autre recueil intitulé : Τὰ δίκαια καὶ προνόμια τοῦ οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου (Constantinople, Imp. patriarcale, 1909. In-8, 120 p.) traite des privilèges de l'Église grecque depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à présent. Dans une introduction générale on parle successivement des privilèges du haut clergé, de ceux du bas clergé et des fondations pieuses. La première section embrasse la période qui va des origines à 1856 ; la seconde continue le même sujet, de 1856 à nos jours. On s'efforce d'y démontrer que les privilèges ecclésiastiques et politiques des Grecs remontent à leurs premières relations, en Syrie et en Palestine, avec les conquérants arabes, et que, par conséquent, les *bérats* de Mahomet II ne doivent pas être considérés comme des innovations. Ce recueil été inspiré

Digitized by Google

par le besoin de réagir contre les tentatives de la *Jeune Turquie*, qui, sous le couvert du régime constitutionnel, vise à supprimer les privilèges des communautés chrétiennes de l'Orient. Il a été rédigé par une commission dont faisaient partie l'archimandrite Délikanis, les évêques Philothée de Nicomédie et Philarète de Didymotéichos, et Manuel Gédéon, le byzantiniste bien connu. Les grecs, paraît-il, ont réussi à conjurer le danger qui menaçait leurs anciens privilèges.

Signalons aussi une autre brochure éditée par l'archimandrite Mélèce Métaxaki : Αἱ ἀξιώσεις τῶν ἀραβοφώνων ὀρθοδόξων τῆς Παλαιστίνης Constantinople, Impp. patriarcale, 1909. In-8, 50 p.) La brochure est importante au point de vue documentaire. Elle met en lumière le conflit aigu qui a éclaté entre les Grecs et les Arabes orthodoxes en Palestine. Les Grecs voudraient helléniser ces arabes, prétextant qu'ils étaient autrefois grecs; les Arabes, de leur côté, voudraient se soustraire au joug de l'hellénisme et de la hiérarchie grecque.

Le Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople s'est enrichi d'un nouveau volume, qui ne le cède en rien à ses devanciers pour la richesse de l'édition et la valeur du contenu. Ce volume, qui forme la première livraison du tome XIV, renferme (p. 1-61) une étude de M. Théodore Ouspensky sur les mosaïques récemment découvertes dans l'église de Saint-Dimitri à Salonique. Elles ont été retrouvées pendant l'automne de l'année 1907, tandis qu'on réparait la mosquée de Kasimié (l'ancienne église de S. Dimitri). M. Ouspensky se rendit à Salonique en janvier 1908; le fruit de ses recherches nous est communiqué dans la savante monographie publiée par le Bulletin. On y trouve l'histoire littéraire et artistique des mosaïques de St-Dimitri et de ses fresques. M. N. N. Kluge y a ajouté (p. 62-67) une petite dissertation sur la technique des artistes qui ont travaillé à ces mosaïques. La livraison est enrichie de 20 tables, dont plusieurs en couleurs, qui reproduisent les mosaïques ou donnent différentes vues de l'église de S. Dimitri. Comme les précédentes, cette livraison a été imprimée à Sofia, à l'imprimerie du gouvernement.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(Suite) (1).

Si nous passons aux milieux romains et italiens, l'histoire littéraire des apocryphes finissant pour l'Afrique à saint Augustin, nous rencontrons après la lettre vigoureuse de Léon à Turibius, qui nous renseigne sur l'attitude du pontife à l'égard des apocryphes et tout particulièrement de nos Actes et doit avoir eu son retentissement dans les églises plus immédiatement soumises à son influence (2), nous rencontrons, dis-je, deux documents précieux sur l'évolution de ce mouvement hostile à l'égard de la littérature légendaire apostolique. Ils nous permettent de voir dans quelle direction il va s'orienter, ce qu'il reproche avant tout aux documents dits maintenant manichéens et priscillianistes, ce que l'on voudrait y lire et ce qu'on devra y mettre ; car nous assisterons en même temps à un essai de compromis pour en sauver au moins quelques débris. L'histoire est faite de compromissions et de compositions ; la chose est particulièrement vraie en l'occurrence. Pas plus ici qu'en Gaule, on ne pourra détruire par un décret la faveur que la légende a obtenue après tant de temps dans l'âme populaire.

Nous n'avons point à résoudre la question de l'authenticité du décret de Gélase (3) ; il représente à vrai dire, la pensée d'une époque et d'une institution plutôt que celle d'un homme ; et l'on ne se trompera pas beaucoup à désigner comme telle une époque assez rapprochée du pape qui lui a donné son nom, c'est-à-dire le premier tiers du VIe siècle (4). Il condamne évidemment les Actes apocryphes ;

(1) RHE, 1908, t. IX, p. 233-254; 465-490; 1909, t. X, p. 5-29; 245-277 1910, t. XI, p. 5-28; 233-256.

(2) PIONTEK, *op. cit.*, p. 64 et sv., essaie de tirer quelques renseignements positifs sur l'influence géographique des décrets d'Innocent, de Léon, en s'aidant des collections canoniques, du Ve au IXe siècle, qui les renferment.

(3) « Par un destin singulier, le seul décret explicite dirigé contre l'emploi des apocryphes, se voit soumis lui-même au soupçon d'inauthenticité. » GRISAR, *op. cit.*, I, 2, p. 298,

(4) C'est la date suggérée par GRISAR, *l. cit.* — Voir sur ce décret, pour le texte et la littérature, E. PREUSCHEN, *Analecta*, p. 149, 155. Fribourg, 1893 ; HEFELE, *Histoire des conciles*, traduction LECLERCQ, II, 1, p. 55, note, admet d'après TURNER, *Journal of Theological Studies*, 1900, t. I, p. 534-560, que le décret dit de Gélase n'est que la réédition du décret de Damase, avec addition d'une liste de livres apocryphes, qui fut faite sous Gélase et Hormisdas ; DUFOURCQ, *op. cit.*, IV, p. 165 et sv., a repris la question à nouveau pour aboutir à une solution analogue.

Digitized by Google

il les met même au premier rang ou presque de ces livres apocryphes, « *qui nullatenus a nobis recipi debent* », attendu que l'Église catholique et romaine n'accepte aucunement les ouvrages écrits ou mis en avant par les hérétiques et les schismatiques — nous sommes, on le voit, encore dans la pensée de saint Léon — et si l'on se donne la peine de les énumérer, c'est qu'on entend bien mettre en garde les catholiques contre leur usage (1) : tels sont les Actes de Thomas, de Pierre, de Philippe. A l'endroit de ceux de Pierre, on nous indique par ailleurs le reproche principal qu'on leur adresse : ils vont à l'encontre de la tradition explicite de cette Église sur l'union dans l'apostolat et le martyre des deux apôtres : Pierre et Paul, *qui non diverso, sicut haeretici garriunt, sed uno tempore, uno eodemque die*, sont morts martyrs à Rome sous Néron (2). Ailleurs, on nous apprend que malgré le caractère édifiant des gestes des saints martyrs, cependant une coutume antique et une prudence singulière empêchent l'Église romaine de leur accorder les honneurs de la lecture publique, « parce que les noms de leurs auteurs sont inconnus et d'autre part les infidèles ou les faibles d'esprit y ont introduit *superflua aut minus apta* (3) ». Sans compter que certains d'entre eux, que l'on cite, ont été composés par des hérétiques. Aussi pour éviter la moindre occasion de sotte imprudence, on tient à le répéter : *in sancta Romana ecclesia non leguntur* (4).

C'est aux mêmes milieux romains, quoiqu'à des cercles de moindre importance, qu'il faut rattacher cette singulière compilation romantique, que sont les Actes de Nérée et Achillée (5). Nous ne nous

(1) « *Quae sint, tamenque non recipiantur, ea catholicis debent vitari, credimus esse subdenda.* » On ne saurait trop préciser en pareil cas. Décret de Gélase, *l. cit.*, n. 6, p. 152.

(2) *Ibid.*, p. 149, 2,2. La note *sicut haeretici garriunt* appartient à la dernière rédaction, comme on peut le voir par la comparaison avec la traduction latine des canons de Nicée du pseudo-Isidore, Dufourcq, *op. cit.*, IV, p. 189.

(3) La théorie de Philastre et Turibius sur les falsifications des actes apocryphes se maintient et s'étend.

(4) *Ibid.*, p. 151, 4, 16. A remarquer cependant n. 18 : *Item actus beati Silvestri apostolicae sedis praesulis licet ejus, qui conscripserit, nomen ignoretur ; a multis tamen in urbe Roma catholicis legi cognovimus et pro antiquo usu multae hoc imitantur ecclesiae.* Le cas est suggestif, pour faire comprendre la portée et l'étendue de la règle générale.

(5) Sur les Actes de Nérée et Achillée, les trois principaux travaux de ces derniers temps sont Wirth, *Acta SS. Nerei et Achillaei graece edidit.* Leipzig, 1890. Son édition sans grande valeur critique a été corrigée par Achelis, *Acta SS. Nerei et Achillaei.* (T. u. U. XI, 2.) Leipzig, 1893 : Selon Achelis la traduction latine datée du VIIe siècle, mérite peu de confiance ; le texte grec primitif est du Ve ou VIe siècle et plus près de ce dernier, comme de Rossi

Digitized by Google

attarderons pas à montrer les procédés employés par l'auteur pour relier les treize martyrs, dont il veut nous dire la fin édifiante, ni comment il en arrive à introduire le mage Simon dans son roman. En tout cas Nérée et Achillée ayant besoin de renseignements sûrs à son sujet, en appellent au témoignage de Marcellus, fils de Marcus, préfet de la ville de Rome, qui fut son disciple : celui-ci le connaît bien et qui oserait contredire ses paroles serait un sot (1). La réponse ne se fait pas attendre ; Marcellus raconte quelques détails de la vie de son ancien maître, *ut ex paucis cuncta cognoscantur* (2). Il résume cependant à grands traits son opinion sur le personnage : *Ego enim cum ejus essem discipulus, malignum et infanticidam et maleficum illum exfractorem agnoscens, deserui eum.* C'est aussi bien le résumé des *Actus Vercellenses*; on ne l'a pas assez remarqué, ces qualificatifs se rapportent déjà à des épisodes caractéristiques des anciens actes (3). Mais évidemment ce serait trop peu que de nous

l'avait déjà supposé. Il a eu pour auteur un Grec domicilié à Rome ; le traducteur pourrait être un clerc romain ou un évêque de Terracine, p. 66, 68. SCHAEFER, *Die Akten d. hll. Nereus und Achillaeus*, dans le *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 89-119, a démontré que le texte latin, *Acta SS. Maii*, VII, p. 6 et ss. est le texte primitif. M. Achelis s'est laissé à tort prendre à l'artifice littéraire du légendaire. La thèse a été admise par HILGENFELD, *Berliner philol. Wochenschrift*, 1894, c. 183 ; C. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 16 ; EHRHARD, *Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung von* 1884-1900, p. 565. Schäfer rattache les Actes au mouvement de protestation soulevé par les attaques d'Helvidius, Jovinianus et Vigilantius contre la virginité et les place dans la première moitié du ve siècle : la traduction grecque daterait de l'établissement des moines grecs en Italie, VIe-VIIe siècle. Cette datation ne me paraît pas fondée. Les *gesta martyrum* romains renferment des plaidoyers en faveur de la virginité, en actes et en paroles, qui ne se rattachent à ce mouvement qu'assez indirectement Voyez DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 273, 276 n. 1. LIPSIUS, *Die Quellen*, p. 152 ; *Ap.*, II, p. 107 : Les Actes sont du ve siècle ; DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 305, tend à rajeunir les Actes ; il les place dans la première moitié du VIe siècle ; il pourrait bien avoir raison. Nous n'avons pas cependant à prendre parti dans le débat. Si nous avons placé les Actes après le décret, c'est sans prétention de décider de la date de l'un et l'autre document, nous plaçant plutôt à un point de vue logique ; les deux textes doivent être assez rapprochés.

(1) *Acta Nerei et Achillaei*, 4, 10, 11. Sur Marcellus, fils de Marcus, pseudo-Linus, 4, 20, en général *Actus Vercellenses*, p. 54-57.

(2) La réponse occupe les n°s 12-16 des Actes. Nous renvoyons évidemment en première ligne au texte latin, *ed. cit.*

(3) *Malignum ;* comparez *Actus Vercellenses*, 51, 27 ; 52, 28 : *scelestissimi hominis ;* 53, 16, *persecutorem bonorum ;* 55 : Marcellus si bon et si charitable devient par ses conseils un homme sans cœur et dur pour les malheureux ; 57, 6, 41 ; p. 61, la scène des esclaves de Marcellus ; 62, 1. — *Infanticidam*, rappelle le fait de la lutte du Forum : Simon tue le jeune esclave du préfet,

Digitized by Google

offrir des affirmations générales ; il nous faut quelques contes plus précis et plus détaillés. Le plus marquant de la lutte de Simon et de Pierre, qui préoccupe seule les lecteurs de Marcellus, est la troisième résurrection du Forum ; nous avons déjà vu le pseudo-Hégésippe en faire choix pour son histoire. Non évidemment qu'il la copie mot à mot ; mais la marche générale du récit, la concordance dans les détails même permettent de reconnaître une dépendance soit directe, soit indirecte, directe à mon avis, entre les Actes de Nérée et les *Actus Vercellenses* (1), si l'on tient compte surtout de la constatation que nous venons de faire aussi bien que des anecdotes suivantes. Pour se dispenser de toute explication superflue, on élimine les personnages qui ne tiennent qu'une place secondaire dans l'évènement : Agrippa, les esclaves de Nicostrate. On canonise en quelque sorte le récit, en le rapprochant du miracle analogue du fils de la veuve de

p. 72-3 ; *vestrum est judicare qui ex illis acceptus sit deo qui mortificat aut qui vivificat*, 72, 25. — *Maleficum exfractorem* est une allusion transparente à l'aventure d'Eubola, p. 62-75 ; 71, 10 : *me (Petrum) eum exfugasse a Judaea, propter imposturas quas fecit Eubolae, ... magica arte faciens.*

(1) Lipsius, *Ap.*, II, p. 202, a relevé une concordance verbale entre le pseudo-Hégésippe : *si vivit defunctus, loquatur ; si resuscitatus est, surgat et ambulet et fabuletur. Acta Nerei et Achillaei*, 12 : *si vivit, loquatur, ambulet, accipiat cibum, revertatur in domum suam.— Actus Vercellenses : surgat, si vivit, solvat sibi mentum, ... clamet matrem suam*, et plus bas, 77, 28 : *Sic mortui resuscitantur, sic* confabulantur, *sic* ambulant *resurgentes*. Le passage, si court du reste, n'est pas une preuve apodictique. Il aurait pu encore signaler que le pseudo-Hégésippe et les Actes font dire à Simon : Si je le ressuscite, vous tuerez Pierre, tandis que les *Actus Vercellenses* parlent simplement de son expulsion de la ville ; de même les deux premiers notent l'emploi de formules magiques : pseudo-Hégésipe : *incantare atque immurmurare dira carmina* ; *Acta Nerei et Achillaei : invocatis doemoniis omnibus*. La dépendance, on le voit par tous ces exemples, entre le pseudo-Hégésippe et les Actes de Nérée et Achillée ne s'impose pas ; ils sont deux développements d'un même texte et collatéraux plutôt que parents en ligne directe. Il est à remarquer qu'à côté de ces analogies, il existe bien des divergences entre les deux textes quand ce ne serait que la diversité du lieu de la scène et l'absence de Néron positivement exclu par le second, comme nous verrons plus loin. — Achelis, *op. cit.*, p. 57, reconnaît la dépendance vis-à-vis des Actes de Pierre, sans déterminer la source. Il se contente de relever les analogies et références du martyre avec les différentes recensions des Actes. Ficker, *Hennecke*, II, p. 460, admet la dépendance vis-à-vis des *Actus Vercellenses*, et du pseudo-Linus. Je n'ai pas à entrer dans la discussion assez confuse que Lipsius, *Ap.*, II, p. 106, entreprend pour expliquer comment l'auteur du martyre a pu attribuer tous ces récits au pseudo-Linus. La discussion n'a pas d'objet ; il suffit de ne pas confondre ce que le texte distingue très clairement, pour voir qu'il ne donne à celui-ci que son juste dû. F. Piontek, *op. cit.*, p. 46, restreint trop la question pour que ses doutes puissent faire impression.

Digitized by Google

Naim (1); l'introduction du récit s'en trouve facilitée et l'on est dispensé de rappeler les circonstances dans lesquelles la source faisait intervenir le prodige; à l'endroit même où Simon disputait contre Pierre, vient à passer un cortège funèbre, une veuve conduisant son fils unique en terre (2). L'influence des textes canoniques se fait sentir ailleurs encore (3). Le seul incident de la fin, la métamorphose de Simon enserré par la foule qui veut s'opposer à sa fuite, est propre aux Actes de Nérée et Achillée. Le mage se change en chien, le procédé s'imposait naturellement à une imagination vulgaire, en quête d'un expédient grossier, suggéré du reste peut-être par les pseudo-Clémentines (4). Le trait en tout état est personnel à l'auteur; on ne voit pas bien à quelle recension des Actes il l'aurait emprunté.

En tout cas, il lui permet de revenir en arrière, pour raconter la fameuse scène du chien parlant (5). La dépendance est difficilement contestable, en sorte que nous n'avons point à nous arrêter aux transformations que le récit subit sous la plume de son nouveau romancier. Il me suffira de relever la comparaison entre la scène populaire des Actes de Nérée et Achillée des gamins poursuivant de leurs quolibets le mage mis à la porte de chez Marcellus et mis à nu par le chien bavard, et la scène quelque peu triviale des *Actus Vercellenses*, nous montrant les esclaves du sénateur se vengeant avec des procédés de leur goût des avanies que Simon leur a fait subir (6). Le seul fait d'avoir retenu cet épisode et de le broder si complaisamment indique assez à quel auteur nous avons à faire.

L'anecdote de la fille de Pierre, retrouvée par Schmidt dans l'acte copte d'Achmim subit une transposition non moins curieuse (7). La

(1) *Acta Nerei et Achillaei*, 12 : *transibat vidua ... efferens filium suum unicum. Luc*, 7, 12. — *restituatur orphanus viduae matri suae. Luc*, 7, 15.

(2) Comparez, *Luc*, 7, 12.

(3) L'invocation si caractéristique de Pierre, 77, 17-20, fait place à une prière composée au moyen de *Marc*, 16, 25; *Math.*, 10, 8.

(4) *Recognitiones cl.*, II, 9 : *vultum meum commuto, ut non agnoscar*; .... *ovis aut capra efficiar*.

(5) *Actus Vercellenses*, 56 et sv. *Acta Nerei et Achillaei*, n. 13.

(6) *Actus Vercellenses* : 61, 19 et sv. *Acta Nerei et Achillei*, 13 à la fin.

(7) Schmidt, *op. cit.*, p. 18-19. *Acta Nerei et Achillaei*, n. 15. Il est assez intéressant de remarquer comment Marcellus donne ces détails sur la fille de Pierre, alors qu'il n'en est fait aucune mention dans la lettre de demande de ses correspondants et que l'épisode ne se rattache aucunement à la lutte de Pierre et de Simon. Il se pourrait que les deux récits précédents aient eu pour but de l'introduire, tout autant que d'intéresser le lecteur : on sait les attaches topographiques du groupe Nérée et Achillée avec Pétronille, devenue fille de saint Pierre à la faveur d'une analogie quelque peu forcée : Achelis, *op. cit.*, p. 39, 42. H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, II, p. 105 sv. Rome, 1900, excellent résumé des découvertes de de Rossi.

Digitized by Google

scène est transférée de Jérusalem à Rome ; la fille anonyme de Pierre a nom Pétronille. Ce n'est plus en public, mais dans la maison même de l'apôtre que le prodige s'accomplit : *nam recolo interfuisse vos, cum apud ipsum plurimi discipuli reficeremus.* Aussi quand la malheureuse est guérie : *surge, Petronilla,* dit Pierre, *et ministra nobis,* trait nouveau destiné à achever l'analogie avec le récit de la guérison de la belle-mère de Pierre (1), analogie qui s'imposait après tout. Le disciple interrogateur est nommé Titus, emprunté probablement au martyre de Paul du pseudo-Linus (2). Le comte Flaccus remplace Ptolémée (3). L'épilogue du morceau tout particulièrement est modifié en vue de faire de Pétronille le prototype de l'héroïne des Actes de Nérée et Achillée, la sainte vierge Domitilla mise à mort pour avoir résisté aux avances d'Aurélien.

Nous avons insisté sur les procédés de démarquage employés par l'auteur des Actes de Nérée et Achillée, parce que nous les considérons comme le premier service important que les Actes peuvent nous rendre pour l'intelligence des textes nouveaux des romans apostoliques. Ils fournissent par là un renseignement aussi précieux que leurs références de la fin de la lettre de Marcellus. Après avoir raconté que Simon honteux s'enfuit et se cacha complètement pendant un an, on nous dit que certain individu, qu'on ne connaît pas d'une façon précise, se chargea de le faire admettre dans les faveurs de César (4). Le Sauveur apparaît à Pierre pour l'avertir du complot (5). L'apôtre n'a pas à craindre : *quia tecum ego sum* (6), *et dabo tibi servi mei apostoli Pauli solatium qui cras Romam ingredietur, cum quo post septem menses simul habebitis contra Simonem bellum.* Après avoir vaincu celui-ci, ils viendront ensemble jouir de leur triomphe dans le ciel. La prédiction du Sauveur s'est réalisée, il est inutile de le dire. Et par conséquent, pour le légendaire, de même que Simon et Néron ont été déjà associés, pareillement Pierre et Paul doivent être mis ensemble dans la lutte, dans le triomphe, et dans la mort,

(1) *Marc,* I, 29-31.

(2) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 18. Voir le pseudo-Linus, 23, 4 ; 40, 2 : 43, 8 ; 44, 1. Il n'est pas hors de propos de remarquer qu'on va le chercher précisément parmi les disciples de Paul.

(3) L'un des deux noms est romain, tandis que l'autre est de l'Égypte.

(4) *Acta Nerei et Achillaei,* 14 : *Postea vero invenit, qui eum Neroni Caesari insinuaret ; sicque factum est ut homo malignus malignum, imo pejorem se suis amicitiis copularet.* La combinaison Simon-Néron n'est pas nouvelle. L'auteur a pu la trouver chez le pseudo-Linus, 22, 2.

(5) Comparer cette scène avec l'apparition du Sauveur dans les *Actus Vercellenses,* 62, 23

(6) Comparer pseudo-Marcellus dans la scène du *Quo Vadis* : 171, 18 ; 170, 23.

Digitized by Google

comme le veut le décret de Gélase. Avant l'arrivée de Paul, sans doute Pierre a rencontré le mage, mais cette première rencontre, sacrifice accordé à l'ancienne légende, devra évidemment pâlir devant la nouvelle histoire, qu'on nous prépare. Car pour le moment elle n'existe pas encore : *quo ordine se viderunt et post septem menses* (1) *conflictum habuerunt cum Simone, quoniam hic fuistis et vidistis superfluum habui vos docere quae nostis.*

Il en appelle en un mot à leurs souvenirs personnels, car dans le roman de l'auteur, Nérée et Achillée ont connu Pierre et ont été en relations avec lui (2). Mais néanmoins on tient à les avertir que pour le martyre même des deux héros, on a une source écrite : *cum S. Linus graeco sermone omnem textum passionis eorum ad ecclesias orientales scripsit* (3). Recommandation assez singulière de les ren-

(1) Cette donnée chronologique, sur laquelle le légendaire revient une seconde fois, est assez singulière ; on ne lui retrouve aucune analogie dans la littérature pétrinienne et paulinienne, à moins qu'il ne faille citer comme telle la mention du séjour des deux apôtres sur la Via Appia ad Catacumbas du pseudo-Marcellus : 175, 12 ; 174, 10 ; 221, 4, il a un an et six mois. L'explication du fait doit être cherchée, semble-t-il, dans les fêtes liturgiques romaines en l'honneur des deux apôtres. Le calendrier filocalien porte au 29 juin la célébration d'une fête des deux apôtres, la translation de leurs reliques ad Catacumbas en 258. Après le dépôt des deux apôtres dans les basiliques constantiniennes, on continua de célébrer la fête entrée dans les habitudes du peuple ; mais la signification devait se perdre nécessairement. Au 22 février on célébrait le souvenir de l'inauguration de l'apostolat de Pierre. Mais ici encore, il y eut des fléchissements et des hésitations : le calendrier de Polemius Sylvius porte en 448 à cette date la *depositio sancti Petri et Pauli.* Si nous supposons de la part de notre auteur l'échange de la signification des deux fêtes du 29 juin et du 22 février, pour compléter la confusion de Polemius Sylvius, on aboutit à un intervalle d'un peu plus de sept mois entre le commencement de l'apostolat de Pierre et Paul et leur martyre ; la lutte contre Simon occupe le surplus des sept mois. Voyez sur ces fêtes, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 404 et suiv. ; DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 266 et sv. ; ERBES, *Die Todestage der apostel Paulus und Petrus*, p. 37 et sv. (*T. u. U.*, n. s., 14, 1.) Leipzig, 1899. On pourrait aussi invoquer la fête de l'entrée de Paul à Rome, marquée au 6 juillet dans le Parvum Romanum, si celui-ci n'était trop postérieur aux Actes ; DE ROSSI, *Roma Sotteranea*, II, p. XVII, le place aux environs de l'an 700 ; DUFOURCQ, il est vrai, le fait remonter dans la première moitié du VIIe siècle : *op. cit.*, I, p. 374 ; mais surtout voyez Dom QUENTIN, *Les martyrologes historiques*, p. 409. Paris, 1908.

(2) Voyez n. 15, ils sont censés présents à la guérison momentanée de Pétronille.

(3) Il est à remarquer que la formule se retrouve en tête d'un bon nombre de manuscrits du pseudo-Linus, tant de la passion de Pierre que de la passion de Paul. LIPSIUS, *Acta*, I, p. 1, 22, 23 aux notes critiques ; *Ap.*, II, p. 108. L'explication de cette formule donnée par Lipsius, en ce dernier endroit,

Digitized by Google

voyer à un écrit pour se renseigner sur ce qu'ils connaissent personnellement (1), à moins d'admettre que le légendaire a voulu nous donner ses références aux sources utilisables pour la prétendue histoire de la seconde rencontre de Pierre et Paul avec Simon, prédite par le Christ. Jusqu'ici à son avis Linus seul fournit le martyre des deux apôtres ; mais pour tout le reste, l'appel explicite à des souvenirs personnels fictifs indique tout à la fois que toute source écrite manque encore et qu'elle est attendue, si on peut dire, ou tout au moins que son moment de paraître est venu. Aussi ne faut-il pas nous étonner qu'on lui ait donné pour auteur le correspondant même de Nérée et Achillée, le disciple de Simon converti par l'apôtre (2) ; cela s'est fait sans doute dans une tradition manuscrite restreinte, mais la chose n'en est pas moins significative. Ce qui est plus certain, c'est que l'esprit de la nouvelle publication sera conforme aux désiderata des Actes : Pierre et Paul se rencontreront, lutteront contre le mage ensemble, mourront ensemble ; leur passion sera composée surtout d'après le pseudo-Linus.

La nouvelle passion appartient certainement à la même école que les Actes de Nérée et Achillée. On n'a pas assez remarqué à mon avis la relation intime existant entre ces derniers et le pseudo-Marcellus ; ceux-là, semble-t-il à première vue, sont comme le prospectus-réclame destiné à annoncer la préparation de celui-ci.

Lipsius dans son édition des Actes de Pierre et Paul a donné un soin spécial à ce nouveau document; il avait, il est vrai, une importance de premier ordre dans les théories du savant critique (3). Il a

repose sur sa fausse théorie des rapports entre les différentes textes des Actes de Pierre. Il est plus exact d'y voir avec SCHMIDT, *op. cit.*, p. 145, une fiction littéraire destinée à relever la valeur de la légende, procédé employé par les Actes de Nérée et Achillée eux-mêmes, par la Vita Sylvestri. — Les Actes de Nérée et Achillée, n. 9, renferment une autre référence encore au texte du pseudo-Linus, p. 39. Voyez ACHELIS, *op. cit.*, p. 58. — Le témoignage des Actes est le premier en date de l'existence du pseudo-Linus, comme l'ont observé LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 107 ; SCHMIDT, *op, cit.*, p. 20, 144.

(1) Dans la lettre à Clément, n. 9, les saints confesseurs parlent en témoins renseignés du martyre de Pierre.

(2) On sait que LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 296, considère l'attribution à Marcellus comme une ajoute postérieure, qui ne se rencontre que dans quelques manuscrits ; voyez *Acta*, I, p. 118, 177 aux notes critiques. La mention de Marcellus 173, 12 ; 172, 10, et la manière dont elle est faite semblent exclure en effet l'authenticité de l'attribution.

(3) Lire pour la tradition manuscrite, versions, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 284, 294 et sv. ; *Ergan;ungsh.*, p. 47, et surtout *Acta*, I, p. LXII, LXXIV ; on verra que notre texte est très bien représenté. — Pour les éditions du texte, voyez *Acta*, p. LVII.

Digitized by Google

établi avec beaucoup de sagacité les relations entre les manuscrits qui nous donnent la passion de Pierre et Paul. Ils se partagent d'abord en deux groupes : d'une part, le texte dit *graecus vulgatus*, comprenant tous les grecs à l'exception d'un seul et d'autre part, le manuscrit grec, dit *Venetus*, et tous les latins (1). Celui-là possède en plus le récit du voyage de Paul à partir de l'île de Malte jusqu'à Rome (2), l'histoire de Perpétue, de Potentienne et des soldats exécuteurs de l'apôtre (3) ; mais dans les dialogues et les longues discussions soit de Pierre et de Paul, soit des apôtres avec Simon et Néron, il tend plutôt à abréger, et même il lui arrive de laisser certains passages complètement de côté (4). Il ne nous est pas possible d'entrer dans la discussion de détail de la critique de ces différents textes ; elle serait cependant intéressante. Il ne faut pas croire en effet, que les trois groupes soient bien nettement définis et fermés les uns aux autres. Au contraire, ils se compénètrent d'une manière inégale et variée (5). Si on veut d'autre part rechercher quel peut être le texte primitif au milieu de toutes ces variantes, il est nécessaire de poser

(1) Lipsius, *Ap.*, I, p. 295 ; *Acta*, I, p. LXVII. Il faut noter cependant que le deuxième groupe offre aussi des divergences plus ou moins importantes : voyez *Acta*, I, p. LXVIII. *Ap.*, p. 296, Lipsius après Tischendorf considérait le Venetus comme le texte le plus primitif des trois. *Acta*, *l. cit.*, il ne paraît plus aussi nettement décidé en faveur de l'un ou l'autre groupe ; il se contente de dire qu'ils proviennent, semble-t-il, *ex uno eodemque archetypo*, ce qui n'est pas très compromettant.

(2) Lipsius, *Acta*, p. 178 et sv., n. 1 à 21.

(3) Lipsius, *op. cit.*, p. 213, n. 80, a-c ; p. 217, n. 83, b-h. Voyez aussi p. 221, n. 88, pour les dates du martyre et de la fête des différents co-martyrs de l'apôtre Paul.

(4) Lipsius, *Acta.*, p. LXVIII, cite tout particulièrement les nos 23, 36, 38, 49 comme exemple d'abréviation ; 46, 62, 66, n'ont absolument rien, quoique l'éditeur ait cru bon de donner un chiffre, pour correspondant au texte du latin et de Venetus.

(5) A partir du no 56, p. 167, 5, le latin est plutôt d'accord avec le grec vulgaire, alors qu'auparavant, il se tenait plutôt avec le Venetus. Lipsius, *Acta*, p. LXIX. L'observation est très juste du moment qu'on ne prend que l'ensemble ; car si on s'arrête aux détails, on se heurte immédiatement à des constatations contraires : le *Venetus*, 118, 1 ; 120, 10, a une ajoute postérieure, il fait venir Paul de l'Espagne, que n'ont ni le latin, ni le graecus vulgatus : 119, 2 ; 178, 1. Et plus loin, 127, 4 (L) et 191, 11 (G) contre 126, 5 (V) ; 127, 11 (L) et 192, 4-6 (G) contre 126, 14 (V) ; mais 129, 3 (L) et 128, 3 (V) contre 192, 16 (G) ; 133, 1 (L) et 132, 1 (V) contre 194, 14 (G) ; 133, 8 (L) et 132, 9 (V) contre 195, 1 (G). Et dans la seconde partie : 167, 10 (L) et 211, 10 (G) contre 166, 12 (V) ; 167, 18 (L), et 212, 5 (G) contre 168, 1 (V) ; 169, 6 (L) et 212, 11 (G) contre 168, 7 (V) ; pour ne citer que ces exemples, la concordance est, semble-t-il, plus soutenue, à l'exception des ajoutes du texte graecus vulgatus sur Perpétue, Potentienne et les trois soldats.

Digitized by Google

une solution pour chaque cas particulier, et l'on ne peut vouloir formuler un principe général de critique au moins pour les parties communes aux trois groupes (1). Ce que l'on n'a pas remarqué et ce qui explique ces phénomènes, c'est que la reconstitution critique de Lipsius aboutit en somme à rétablir des textes qui sont déjà les produits et les aboutissants de toute une évolution. On y chercherait en vain quel est parmi eux le texte primitif ; ils ne le sont ni l'un ni l'autre, et se présentent comme des compilations d'actes antérieurs cousus d'une façon malhabile, au point qu'on peut retrouver les points de suture ; compilations caractérisées par le fait qu'elles sont composées de recensions différentes d'un même texte primitif, que des copistes inintelligents ont ajustées tant bien que mal ensemble, après les avoir possédées séparément.

En effet, si on lit attentivement les longs dialogues de Simon-Néron avec Pierre et Paul, on y remarque des reprises de conversation d'une ressemblance parfaite, et on a des doublets (1) ; il ne faut pas

(1) Ainsi, dans le premier cas, l'ajoute de V est postérieure, avons-nous dit, comme le démontre 120, 13, qui suppose le voyage de Paul identique à celui des actes canoniques. Mais 124, 18, il me paraît avoir raison contre les deux autres témoins, qui continuent la citation de *ad Rom.* 2, 11 et 15, rompant la suite naturelle du discours. Voyez encore p. 146, 11 comparé à 147, 11 ; 201, 5, son récit comporte des variantes qui ne s'imposent pas ; la visite du roi est un développement destiné à renforcer l'apparence des garanties, (voyez aussi même tendance dans le texte dit Florentin, LIPSIUS, *Acta*, I, p. 224, 14), assez peu compréhensible dans la marche du récit. — Pour la scène du *Quo Vadis*, au contraire, V, me semble-t-il, a d'autant plus de chances d'être primitif, qu'il se rapproche plus du pseudo-Linus, qui a été employé dans ce passage par le pseudo-Marcellus, comme le montre le contexte : 171, 2-10 et 170, 4 comparé à 14, 5 et surtout 173, 1-3 et 172, 1-4 comparé à 11, 4 et sv. ; 13, 3 ; 173, 4 comparé à 19, 10 ; et le texte même de la scène du *Quo Vadis* : 171, 16, l'idée de Pierre retournant sur ses pas et suivant son maître qui est venu en quelque sorte faire la leçon à Pierre et lui montrer le chemin du martyre, se retrouve en germe dans le pseudo-Linus, qui l'a mêlée, il est vrai, avec le thème de la vision-prédiction des anciens actes : 8, 2 : *Petrus autem dixit : Domine, revertar et sequar te ;* pour être développée dans le pseudo-Marcellus, qui y ramène toute la vision.

(1) Ainsi n° 30 et n° 50, la demande d'épreuve par Simon : *Jube turrim* ..., conclusion suprême de la discussion. — Remarquez encore, 173, 10, l'histoire des Orientaux venus pour ensevelir les apôtres forme un doublet avec l'histoire de l'enlèvement du corps des apôtres par des Orientaux, 175, 8. Il est manifeste que la passion des apôtres se termine naturellement avec l'annonce du châtiment encouru par Néron, idée empruntée au pseudo-Linus de Pierre et de Paul : 22, 12, et surtout 42, 17 ; conclusion naturelle de l'histoire édifiante du martyre des deux apôtres. La nouvelle légende des Orientaux ne se soude aucunement avec la première : Celle-ci suppose que les Orientaux ont enseveli Pierre avec Marcellus et l'ont déposé au Vatican ;

Digitized by Google

dire que nous avons là des traces de la verbosité d'un légendaire inattentif ou peu curieux d'allonger son histoire par des traits nouveaux. On peut en effet, si on y regarde de près, saisir la filiation à établir entre ces morceaux détachés, aussi bien que retrouver la pensée commune dont ils sont les essais successifs. Ainsi nous avons tout d'abord le premier interrogatoire de Paul n. 29, qui revient à nouveau sous une forme plus développée dans les n° 33-39 (1). Au numéro suivant, 40, nouveau retour du dialogue : Simon se plaint de la conspiration des deux apôtres contre lui. Et en effet si Pierre

si l'on parle d'enlèvement subreptice : *abstulerunt occulte*, 173, 14, il ne s'agit que de se cacher des païens et des bourreaux de l'apôtre. Dans la seconde narration, cet enlèvement en cachette du cadavre de l'apôtre du lieu du supplice, devient un enlèvement intéressé des Orientaux, jaloux de posséder les reliques des deux apôtres, comme le proclamait déjà la première version, 173, 17. D'autre part, elle est introduite pour expliquer le séjour *ad Catacumbas* des reliques de Pierre et de Paul. C'est à la suite d'une fausse interprétation de l'inscription damasienne bien connue que la légende des Orientaux ravisseurs se substitue à la légende des Orientaux ensevelisseurs, compagnons de Marcellus. Elles ne peuvent être contemporaines toutes deux et cependant nos trois textes les donnent également. Sur l'origine de la légende des Orientaux, voyez Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 345-348; 349-351. Pour la légende du rapt : Lipsius, II, 312; Erbes, *Das Alter der Graber und Kirchen d. Paulus und Petrus in Rom*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1884, VII, p, 31; *Die Todestage d. Apostel Paulus und Petrus*, p. 126; Grisar, *op. cit.*, I, p. 240. S. Grégoire, *ep. IV, 30 ad Constantinum Augustinum* a déjà la légende dans une forme quelque peu différente, qui paraît antérieure à la recension donnée par les Actes; celle-ci est plus précise et plus nette.

(1) En effet n. 33, Néron intervient à nouveau pour demander à Paul : *quare nihil loqueris?* alors qu'il vient de s'exprimer on ne peut plus précisément sur le mage, n. 29. L'interrogation à la façon dont elle est formulée indiquerait cependant que Paul parle pour la première fois. Paul répond en développant un thème déjà connu : Il ne dira rien contre un mage imposteur, qui perdra l'empire et l'âme de Néron, comme Jamnes et Mambres ont causé la perte de Pharaon et de son armée. Il prie Dieu de le montrer tel qu'il est. Or comparez n. 29, le thème, il est vrai, est considérablement réduit, mais il est analogue. Sans doute, n. 33, on ajoute une nouvelle question; on demande à Paul sa doctrine, le nom de son maître; on doute en effet de sa sagesse et de ses capacités. Je n'ai pas à exposer comment ces questions trouvent une réponse composée d'une sorte de centon fait de morceaux tirés de l'Écriture, et des épîtres pauliniennes en particulier, pour aboutir à la confirmation de l'enseignement de Paul par l'apôtre Pierre. Il me suffira de remarquer le caractère artificiel de la liaison de cette deuxième interrogation avec la première. Elles ne sont rattachées entre elles par aucun lien. Si l'on observe enfin que tout le dialogue, ou plutôt les discours-monologues de Paul et de Pierre qui composent ce morceau, 33-39, tranchent nettement sur tout le reste, fait de répliques brèves et découpées, on se convaincra, me semble-t-il, de la non-appartenance du morceau à ce qui précède.

Digitized by Google

dit que le mage n'est que fausseté, Paul s'empresse d'ajouter qu'ils pensent tous deux la même chose (1); on trouve un passage analogue dans le commencement de l'entrevue, n. 14-15, tout comme la discussion se termine dans les deux morceaux par la même provocation de Simon (2). Le thème développé des deux côtés se présente avec des analogies : Menaces de Simon à l'adresse des apôtres, Pierre dédaigne ces menaces (3) ; la lutte véritable commence (4) ; Néron constate l'échec du mage (5), on arrive à la promesse du vol aérien et César donne congé aux contradicteurs (6). A côté de ces analogies cependant, on a des divergences notables, qui nous permettent de conclure à l'exploitation d'un même thème fondamental par deux auteurs différents : Ici Pierre a la parole en premier lieu ou presque seul ; Paul vient simplement à la fin, pour donner son adhésion complète à ce que son collègue a dit au sujet du mage ; et cela sur l'invitation de Néron : *Tu quare nihil dicis, Paule* (7) ; là au contraire, les deux apôtres parlent l'un et l'autre, à peu près chacun à leur tour et même parfois ensemble (8). Ici la lutte est une lutte de prodiges (9) ; là, elle se réduit à une discussion serrée sur la

(1) Comparez nos 40 et le commencement de 41 avec la fin de 14 et 15 ; le parallélisme s'impose jusque dans les mots Il faut observer d'autre part que dans ce dernier passage, le texte doit avoir subi un remaniement. Il semble bien que Pierre a dû prononcer ses déclarations si catégoriques devant César, en réponse aux prodiges que Simon avait opérés devant lui. D'autre part au n. 15, Paul se trouve tout à coup introduit dans le discours de Simon à Néron, sans que rien ait préparé ce coup.

(2) Comparez 30 à 50.

(3) N. 23-41. Dans le premier morceau, il est vrai, on a tout d'abord la présentation, dirai-je, des adversaires : Néron demande qui est le Christ : Pierre le renvoie à la lettre de Pilate à Claude. Simon se prétend le Christ : nos 18-22. Mais chose singulière, on retrouve la même préoccupation rejetée à la fin de l'autre morceau, introduite d'une façon assez artificielle, comme si l'auteur avait voulu utiliser un thème perdu de vue. Il lui sert, il est vrai, à retrouver la provocation finale, n. 49-50.

(4) N. 24-27 — 42-45. Remarquez encore en passant l'analogie de traits secondaires : n. 17 ; 135, 5 et n. 43 ; 157, 11 ; n. 23, 139, 13 et 43, 157, 15. Voyez aussi n. 44 à comparer avec n. 38-39.

(5) N. 28-46.

(6) 29-30 — 49-50.

(7) 29 ; 143, 22.

(8) On a ici la formule *Petrus et Paulus* : n. 41, 45, 48.

(9) N. 24 : *divinitas est in eo qui cordis rimatur secreta.* On y rappelle la fameuse contrefaçon de la résurrection exécutée par Simon, n. 25, et surtout 31-32, où elle est racontée en détail. Il est assez difficile de dire si le morceau est primitif. En tout cas, il ne l'est pas dans la forme où la présente le graecus vulgatus, qui la donne comme effectuée ce jour là même en présence

Digitized by Google

circoncision, où la grande sagesse de Simon est soumise à une telle épreuve que Néron en paraît ébranlé (1). On saisit facilement les rapports qui existent entre les deux textes : le premier texte sans doute mettait Pierre et Paul en présence devant Simon et Néron ; mais soit par incapacité de l'auteur, soit par suffisance du procédé, l'union des deux princes des apôtres n'était pas accentuée au delà de cette communauté de destinées dans la mission, programme, avons-nous vu, des Actes de Nérée et Achillée. Mais le thème pouvait être poursuivi ; nous l'avons vu, un premier correcteur y a procédé en faisant authentifier l'enseignement de Paul par Pierre ; un rédacteur plus avisé, reprenant toute la discussion, a voulu arriver au même résultat par un simple procédé littéraire, en les unissant dans la controverse elle-même avec le magicien (2). Les différents textes ont dû paraître à des intervalles assez rapprochés, pour être bientôt coagulés ensemble, s'ils ne sont pas sortis d'un même milieu d'artistes en légendes en sorte que la tradition manuscrite n'a rien conservé des différentes recensions (3).

de Néron. L'épreuve demande trois jours ; on ne voit pas comment on pourrait l'exécuter au milieu d'une discussion qui semble continue. Dans la forme du latin et de Venetus, l'introduction était facile. Comparer ce récit avec le texte, dit Florentin, p. 224, qui représente un développement postérieur. La notice 167, 14, suggérée par le rapprochement de Simon et du Christ pourrait avoir créé cette histoire.

(1) N. 42-45. A remarquer l'attitude de Néron également, plus sympathique aux apôtres dans la seconde recension ; n 43, Simon en est offusqué même ; 44, il presse Simon de répondre ; 46, Simon prie le César de ne pas se laisser circonvenir ; 47, nouvelle attrapade entre Simon et Néron ; 49. Comparez n. 24. Néron en appelle aux prodiges du magicien ; n. 28 : Néron s'adressant à Simon : *Quid est Simon, puto, victi sumus.*

(2) Pour saisir un exemple de ces remaniements littéraires, comparez le texte dit Florentin, p. 227, n. 6-7 avec le pseudo-Marcellus, n. 14, 18, 24-26. L'auteur unit les deux apôtres dans la dispute, tout en conservant, chose singulière, l'interrogation finale ; *Paule, quid dicis ?* p. 228, 15.

(3) Je me permets d'attirer l'attention sur le dialogue de Pierre et Paul, avec interruption de Néron, pendant le vol du mage. On peut y retrouver des traces de compilation de deux recensions du même récit : Comparez 163, 13 à 165, 13 ; 163, 20 à 165, 20 et sv. : 165, 3 à 165, 7. Nous devons encore signaler le mouvement de la narration dans les préparatifs de la rencontre des apôtres avec Simon. On commence par nous donner deux motifs de l'arrestation des apôtres : la jalousie des chefs de la synagogue et des pontifes païens, 129, 6 ; et aussi les conversions opérées à la cour même par Pierre et Paul et leur prédication, 10. Par deux fois, on oppose Pierre et Simon, dans les diatribes qu'ils profèrent l'un contre l'autre : 131, 1 et sv. : 131, 16 et sv. ; par deux fois Néron est averti de ce qui se passe dans la lutte entre les deux adversaires et tout parliculièrement la première fois Simon est mandé seul auprès du prince pour recommencer ses prodigues analogues à ceux-là même

Digitized by Google

En tout cas, l'esprit et les tendances des rédacteurs, du moment qu'on s'en tient aux grandes lignes de leur œuvre, ne sont pas essentiellement divergents. Ils représentent les divers moments d'un même mouvement. Ils s'efforcent de remplacer les anciens actes, désormais condamnés comme hérétiques, par des récits plus conformes à la tradition. Nous avons noté déjà comment ils tendent à réunir de plus en plus intimement les destinées des deux apôtres, tentative dont le premier essai revient au pseudo-Hégésippe et qui rentre dans le programme tracé par les Actes de Nérée et Achillée, après le décret de Gélase. Nous avons marqué les procédés employés (1). On y accepte les combinaisons signalées entre la légende et la tradition, pour aboutir à une union de plus en plus organique : Simon-Néron s'opposent à Pierre et Paul. Il est inutile de revenir sur ce que nous avons dit plus haut à ce sujet du pseudo-Hégésippe, du pseudo-Linus, de Sulpice-Sévère, des Actes de Nérée et Achillée. La mort des deux apôtres est due à cette lutte, comme chez ces mêmes auteurs ; la prédication de la continence y occupe une place relativement mince, si elle en occupe quelqu'une (2). La demande de Pierre d'être crucifié la tête en bas se rapporte à un motif d'humilité ; toute trace des spéculations dogmatiques des Actes primitifs a disparu ici comme chez le pseudo-Hégésippe, alors que le pseudo-

que quelques lignes plus haut on lui faisait opérer devant le peuple. Pierre cette fois n'est pas mandé, 131, 15, alors que les circonstances ne paraissent pas nécessiter l'exclusion de Pierre ; au contraire la présence de celui-ci semble supposée quelques lignes plus loin, 133, 3. La seconde fois seulement, 133, 15, les adversaires se présentent au grand complet devant Néron. Il est assez difficile de ne pas reconnaître dans ce morceau un phénomène analogue à ce que nous avons constaté dans le récit de l'entrevue même.

(1) Comparez en outre le récit de la mort de Paul dans le latin et le *Venetus*, p. 170 et 171, 1-2, où la décollation de l'apôtre des gentils, dans sa brièveté, apparaît comme une notice surajoutée, comme dans le pseudo-Hégésippe, avec le *graecus vulgatus*, n. 80, 84, où l'on donne un égal développement au récit des deux passions. Le premier texte, comme nous verrons, avait utilisé simplement le pseudo-Linus de Pierre ; le second y ajoute la tradition de celui de Paul, mais développée.

(2) Voir 129, 10 ; 128, 14 et 192, 17, la mention de la conversion des femmes de Néron et d'Agrippa, ainsi que de la prédication de la milice du Christ par Paul. Ce sont des emprunts au pseudo-Linus de Pierre et de Paul, p. 2 et sv., n, 2 et 3 ; p. 27 et sv., n. 4-6. On ne laisse subsister que des personnages d'apparence historique ; Albinus disparaît, La notice est raccourcie considérablement, jetée comme en passant. Et même, on se demande si elle est bien primitive. 129, 18 et 128, 23 sont la continuation immédiate de 129, 3-10 et 128, 3-14 ; le raccordement même de l'ajoute prétendue est fait d'une façon assez malhabile. — Pour la cause de la mort des deux apôtres, voyez n. 57 et 68.

Digitized by Google

Linus condense les deux tendances en un tout disparate (1). On peut rattacher à la même préoccupation d'éviter toute spéculation dogmatique ou plutôt philosophique, la nouvelle tournure que l'on donne au vol de Simon.

Toutefois en ce dernier point, on ne doit pas faire abstraction de la nouvelle figure sous laquelle le développement de la légende nous présente le mage. Dans les anciens actes, Simon froissé veut retourner à son père ; on nous donne une caricature de l'Ascension du Christ, de même que le récit des *Philosophoumena* nous offrait une caricature de sa résurrection. Le premier récit cependant faisait déjà de la tentative du magicien une épreuve solennelle et le critérium de sa puissance divine : la provocation de Simon, la prière de l'apôtre, l'assistance concouraient à ce but. D'autre part, les *Actus Vercellenses* contenaient l'histoire d'un premier essai de vol aérien, lors de l'entrée du Samaritain à Rome ; le rapprochement entre les deux était si naturel, qu'il apparaît exprimé naïvement dans une des recensions du texte (2). La littérature postérieure a gardé en grande partie l'idée du retour au ciel, au père ; mais elle ne l'a pas mise en valeur avec égale attention ; le trait est retenu, mais il n'est pas prépondérant (3). La chose est compréhensible ; il était assez difficile que la notion de l'essence divine prétendue de Simon persistât ; elle était attachée, avons-nous vu, trop intimement à des théories philosophiques inconnues ou périmées. On pourrait sans doute discuter sur la nature de la réalité reconnue par les deux légendes à l'adversaire de Pierre ; nous avons vu les hésitations et les obscurités de l'ancienne légende à ce sujet. Il y a toutefois des nuances à faire ressortir (4). Toutes deux s'accordent, chose naturelle, à reconnaître et à faire éclater la vanité des prétentions du mage ;

(1) 171, 3 et 170, 4.

(2) *Actus Vercellenses*, 48, 30 et sv. ; le texte grec du codex A, 82, 7, rapproché du latin 83, 5 ; 81, 31, dans le texte latin lui-même est dans le même ordre d'idées.

(3) Pseudo-Hégésippe ; actes du pseudo-Marcellus, 1re recension, 144, 10 et 145, 8 ; 2de recension : 161, 13, 163, 2 ; 165, 8.

(4) L'opposition de Simon au Christ et à la religion chrétienne est exprimée par les *Actus Vercellenses* dans des termes, qui étaient courants, avons-nous vu, parmi la populace païenne au moment de la lutte de l'empire contre la secte nouvelle : 61, 28 ; 71, 27. Comparez les acclamations du peuple à la première victoire de Pierre au Forum, 73, 36, comme aussi le cri de triomphe de l'apôtre. Arnobe, *l. cit.*, fait monter le mage au ciel, appuyé sur la confiance des dieux du paganisme : *fidentem diis sacris*. Il est encore dans la note des *Actus Vercellenses*. Mais Sulpice-Sévère, *l. cit.*, s'exprime : *duobus suffultus daemonibus*. L'idée, pour rester la même, n'en reçoit pas moins un nouveau revêtement.

Digitized by Google

mais leur divergence devient assez nette, quand il s'agit précisément d'exprimer celle-ci. Dans les *Actus Vercellenses*, Simon se donne comme une puissance divine, sorte de vertu intermédiaire, qui va retourner au Père, comme pour reprendre force et vigueur par son contact avec lui. Le pseudo-Hégésippe affaiblit déjà l'idée primitive ; il nous présente la tentative du magicien plutôt comme un essai avorté de vol dans les airs, tout en conservant des traces de la légende (1). Sulpice-Sévère n'y voit plus que la nouvelle interprétation. Ambroise et Philastre sont moins explicites ; le caractère de leur récit, brève exposition du fait, ne voit forcément qu'un aspect ou l'autre de l'histoire. Mais le pseudo-Marcellus, qui nous donne une narration complète des événements, permet un rapprochement plus ferme avec ses devanciers. Il parle également du retour au père et à plus d'une reprise (2) ; mais il ne faut pas se faire illusion. Il rattache le phénomène à une nouvelle idée que l'on se fait du magicien. Celui-ci est représenté comme pseudo-Messie ; il est le Christ, fils de Dieu, dont on doit dire par conséquent pour faire comprendre ses prétentions ce que la tradition ou l'Écriture disent du Christ.

Il est le fils de Dieu, qui est descendu du ciel (3) ; Dieu par conséquent véritablement lui-même, sans que l'on veuille préciser autrement le rapport ontologique, qu'il prétend avoir avec la Divinité ; il revendique simplement la Divinité, comme la théologie catholique l'affirme du Christ (4). Néron attend sa résurrection pour le troisième jour (5). Enfin, c'est à ce rapprochement que l'on doit la mention si fréquente des anges de Simon et de leur assistance prêtée au mage dans sa lutte finale (6). Les expressions employées, aussi bien que l'analogie des situations font penser à la scène de la tentation au désert ; le vol de Simon est comparé à la chute prodigieuse du Christ, s'il se laissait tomber à bas du pinacle du Temple (7). Il

(1) *Et statim in voce Petri* implicatus remigiis alarum quas sumpserat, *corruit*.

(2) Dans la 1re recension de la dispute entre Simon-Néron et Pierre-Paul, 145, 8 ; 2de recension : 163, 2, 6 ; 165, 9.

(3) 133, 9 ; voyez 133, 2 ; 135, 14 ; 143, 1 ; 157, 1, 13 ; 161, 9 ; 161, 13 *ut scias istos falsos esse et me de coelis missum* ; 163, 15 ; 165, 15.

(4) 139, 7 : *ut putet se qui homo est, etiam hoc esse qui deus est* (comparez 198, 2 ; le passage ne se trouve pas dans V, 138. 7) ; 139, 21 ; 141, 20 ; 143, 19, 20 ; 145, 3, 5.

(5) 167, 14. Comparez 141, 9 et le récit de sa résurrection-caricature, 147, 5 et sv., qui peut n'être pas primitif, mais est bien dans le développement ogique et naturel de la figure du mage.

(6) 141, 13 ; 143, 12 ; 145, 8 ; 163, 6.

(7) *Math.*, 4, 6 (*Ps.* 91, 11, 12) ; voyez aussi 4, 11.

Digitized by Google

n'est pas jusqu'à la puissance d'intercession du Christ retourné auprès de son Père, qui n'ait son trait correspondant dans la caricature du pseudo-Messie (1). Et du reste, c'est la définition que l'apôtre nous en offre lui-même : de même que dans le Christ, il y a deux natures, la divine et l'humaine, ainsi en Simon, il y a deux natures, l'humaine et la diabolique, cette dernière cherche à créer scandale aux hommes par la première (2).

La caricature, on le voit, est poussée jusqu'au bout. Le retour au père est nécessairement conditionné par cette conception du pseudo-messianisme du magicien, qui appartient à la tradition catholique dès son origine (3). On aboutit de cette façon à conserver une copie de l'Ascension, mais en lui donnant une signification quelque peu différente ; la notion de puissance intermédiaire n'a plus aucune place dans la nouvelle théorie. Et encore, si l'idée du retour au père est conservée sous ce revêtement, elle n'est plus seule, ni prépondérante. Par amour du prestigieux, obéissant à une tendance dont nous venons de relever des traces, lorsqu'il s'agit de décrire le prodige, on nous fait assister plutôt à une tentative audacieuse de vol aérien (4). C'est de là que procèdent les modifications que l'on fait subir à la scène : le magicien s'élance du haut d'une tour, comme dans le pseudo-Hégésippe, il partait du Capitole et s'élançait du haut de la roche Tarpéienne (5). Le départ a lieu du Champ de Mars et il tombe à quelque distance de là dans la Via sacra (6), lorsque les

(1) Comparez 163, 2 : *ut dum venero ad patrem meum in coelis, possim tibi esse propitius. Luc*, 23, 42. Les traits tels que 161, 13 ; 165, 9 se comprennent, si on les rapproche par exemple de *Math.*, 13, 41 ; 24, 31.

(2) 139, 11 ; 138, 10, comparez 198, 5.

(3) Waitz, *art. cit.*, p. 132, dans le *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, v. 1904, remarque justement que les données d'Irénée, *adv Haer*, I, 23, 1 (comparez Cyrille de Jérusalem, *Catecheses*, VI, 14 ; Augustin, *de Haeresibus*, 1), sont un développement catholique des honneurs divins rendus à Simon par les Samaritains. Le dernier terme de cette évolution se trouve dans les textes slavons, résumés par Lipsius, *Ap.*, II, p. 208, 210 ; dans les chronographes grecs, *ibid.*, p. 211, et enfin dans le Florentin, Lipsius, *Acta*, I, p. 225, 21 et sv. : Simon veut se faire passer pour le Christ lui-même ; on le confronte là avec Pilate, ici avec un parent de Pilate, qui ne le reconnaissent pas.

(4) 165, 11 : *manibus extensis coronatus lauro coepit volare*. Comparez 165, 20 et le Florentin, 231, 8, 17.

(5) Ps.-Hégésippe, *éd. cit.*, p. 2069 : *Conscendit in montem Capitolium ac se de rupe ejiciens volare coepit*. Ps.-Marcellus, 165, 11 : *Tunc ascendit Simon in turrim coram omnibus et extensis manibus coronatus lauro coepit volare.*

(6) 163, 9 et 167, 9.

Digitized by Google

anges qui le soutenaient à travers les airs l'ont laché sur les imprécations de Pierre (1). La concrétisation de la protection accordée par l'esprit mauvais à son docile instrument est un développement naturel de la fable dans l'imagination populaire qui aime à symboliser une idée par une image. En conséquence, si nous voulons bien remarquer les relations entre la nouvelle et l'ancienne légende, on saisit facilement les rapports qui les unissent.

Le pseudo-Marcellus, dans son récit de la chute de Simon, marque l'aboutissant d'une évolution, dont on constate des traces jusque dans les différentes recensions des *Actus Vercellenses* et dont nous avons étudié la lente formation. Évolution guidée par le besoin d'adaptation des anciens actes avec la tradition catholique et les idées du moment (2).

Cependant les traditions locales n'ont pas une aussi grande place dans la composition du nouveau texte, qu'on serait en droit de s'y attendre ; il en est ainsi au moins pour les premières recensions. On ne rencontre pas encore par exemple dans le récit de la rencontre des deux apôtres, de trace de localisation de leur apostolat dans un quartier ou l'autre de Rome, comme on le constate plus tard. Il faut toutefois signaler que le texte dit *graecus vulgatus* contient une série de dates dans son histoire du voyage de Paul de Malte à Rome. Il serait assez difficile de préciser le jour auquel on aboutirait, en se

(1) Chez Sulpice-Sévère, *l. cit.*, il est soutenu par deux démons ; ici le nombre n'est pas indiqué ; 163, 6, il nous est dit que la tour a été construite pour cette raison, qu'ils ne peuvent venir jusqu'à terre au milieu des pécheurs (voyez cependant 165, 11 ; 167, 5, 9).

(2) On peut lire un exposé plus long et plus touffu de la discussion sur les deux légendes dans Lipsius, *Ap.*, II, p. 320 et sv. ; Erbes, *art. cit.* dans le *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, XXII, 1901, p. 161 et sv. ; Dufourcq, *op. cit.*, I. p. 331. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur l'un ou l'autre détail des théories de ces auteurs ; mais nous ne pouvons songer à les discuter dans le détail ; ce serait une entreprise qui nous mènerait trop loin. Et du reste la divergence entre ces auteurs et nous n'est pas moins dans la méthode même que dans les conclusions. Ils ont bâti leurs théories sur un examen comparatif des différents récits sans plus. Or les données de nos légendaires sont en général assez peu fermes et assez peu consistantes, pour pouvoir se prêter au jeu des combinaisons à l'infini. Il suffit de lire ces trois auteurs, pour en avoir une preuve décisive par l'exemple. On pourrait poursuivre la tentative, sans espérer aboutir, à moins de s'être muni, pour se raccrocher, d'une théorie littéraire ou d'une thèse historique. Pour obvier à ce danger, nous avons pensé qu'il n'y avait pas d'autre moyen, que de déterminer auparavant la nature des documents et de les replacer au préalable dans leur milieu historique et littéraire, avant de tenter aucun essai de comparaison entre les récits.

Digitized by Google

basant sur ces données, pour l'arrivée de Paul dans la ville éternelle, mais en tout cas on se rapproche singulièrement du jour du *Parvum Romanum*, qui commémore cet évènement au 6 juillet (1). Le Champ de Mars n'a aucune attache avec la tradition ; le choix de cet emplacement peut avoir été suggéré par la nouvelle idée que notre auteur se faisait du vol de Simon, donné surtout comme spectacle et prodige d'aviation (2); il fallait pour dramatiser la scène, faire partir le mage à quelque distance de la Voie Sacrée, aboutissant consacré par la tradition locale de sa tentative (3). On sait que la légende s'est préoccupée de déterminer l'emplacement exact du fait, en même temps que de varier les prodiges, qui ont eu lieu en cet endroit mémorable (4). Il n'y a, chose assez curieuse, aucun détail caractéristique sur l'emprisonnement des deux apôtres (5). Paul est décapité *via Ostiensi*, disent les deux premiers témoins (6) ; tandis que le troisième texte, qui représente une recension postérieure, place le lieu du supplice à la *massa des Eaux Salviennes*, à trois milles de la ville, lieu situé à quelque distance de la voie d'Ostie, sur la *via Laurentana* (7). L'endroit du crucifiement de Pierre est plutôt supposé qu'indiqué (8) là même où il fut enseveli, selon la tradition

(1) DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 373. A la page suivante, l'auteur place la composition du *Parvum Romanum*, document à ses yeux d'une grande importance dans l'histoire des *Gesta martyrum* romains, sous le pontificat de Boniface (698-714). Voyez par contre, DOM QUENTIN, *l. cit.*

(2) 163, 9.

(3) 167, 10 : *in locum qui sacra via dicitur et in quatuor partes fractus, quatuor silices adunavit, qui sunt in testimonium victoriae apostolorum usque in hodiernum diem.* Comparez 211, 10 (G.). Le *Venetus*, 166, 12, dit simplement qu'il tomba fracassé en quatre morceaux sur la Voie Sacrée, expirant victime d'un mauvais destin. L'histoire de la pierre formée de la coagulation de quatre pavés ne s'y rencontre pas.

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *de gloria martyrum*, I, 27, connaît la légende des fosses formées par les genoux des apôtres pendant leur prière pour la confusion du magicien. On sait que Paul I (756-767) construisit sur la Voie Sacrée un temple en l'honneur de ce souvenir, à cette place même. DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 388 ; DUCHESNE, *Le Forum chrétien*, p. 15, 17 ; DELEHAYE, *Légendes hagiographiques*, p. 48 ; GRISAR, *op. cit.*, I, 1, p. 188.

(5) 167, 1.

(6) 171, 2 (L) : 170, 1 (V).

(7) 214, 7 ; comparez 213, 6. Cependant elle continue à faire déposer le corps de Paul *via Ostiensi* à deux milles de la ville : 221, 6.

(8) Comparez 169, 8, où Néron ordonne à Agrippa de faire mourir les deux apôtres dans la Naumachie, à 171, 3 où il est dit simplement : *Petrus autem dum venisset ad crucem*, alors qu'à la ligne précédente, on localise le supplice de Paul.

Digitized by Google

romaine (1). Le *Quo Vadis* n'est pas localisé. Nous avons déjà signalé l'histoire-doublet des Orientaux, assistants de Marcellus tout d'abord dans l'ensevelissement de Pierre (2), puis devenus dans une seconde recension des ravisseurs, au forfait desquels on rattache par une fausse interprétation de l'inscription damasienne, le séjour des reliques des apôtres *ad Catacumbas* sur la voie Appienne, au troisième milliaire (3), en sorte que de petit à petit les Actes vont se développant avec la tradition topographique des endroits auxquels le souvenir des apôtres a dû s'attacher avant tout, je veux dire celui de leur supplice et de leur tombeau. Je n'insisterai pas sur l'histoire de la décapitation de Paul, que nous a conservée le *graecus vulgatus*, la conversion des trois soldats, la guérison de Perpétue, son martyre et celui de Potentiana (4) ; nous assistons ici à un amalgame de légendes de martyrs dans le même esprit et avec les mêmes procédés que l'on rencontre dans les Actes de Nérée et Achillée. On a pu signaler en même temps les traditions locales des différentes recensions des Actes, parce qu'elles forment en somme le développement systématique d'un même genre de légendes apostoliques ; elles sont certainement dictées par le même idéal littéraire.

Les Actes de Pierre et Paul ne s'efforcent pas moins de se conformer aux renseignements fournis par les écrits canoniques sur les apôtres ; on le comprend facilement, quand on veut se rappeler la place qu'ils occupent dans l'évolution de la lutte de l'Église contre les manichéens et autres hérétiques, qui avaient voulu substituer ou tout au moins juxtaposer leurs romans apostoliques aux Actes canoniques. Il ne s'agit évidemment pas de noter l'usage plus ou moins fréquent de l'Écriture ; une comparaison avec les anciens actes à ce point de vue donnerait difficilement un résultat appréciable (5). On entend plutôt faire ressortir les concordances voulues entre le pseudo-Marcellus et l'histoire apostolique, telle qu'elle est connue par la Bible. Concordances voulues que l'on doit rapporter aussi à une certaine prétention « d'historicité », que M. Dufourcq a

(1) Comparez S. Jérome, *de viris illustr.*, 1 ; pseudo-Linus, 11, 16 ; *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 118 ; *Petrus*, 1, p. 150, *Cornelius*. 22. Voyez Grisar, *op. cit.*, I, 1, p. 241 et sv. pour l'interprétation de ces textes. Pour le pseudo-Marcellus, 173, 15.

(2) 173, 10. Pour la place occupée par les Orientaux dans les *Gesta martyrum* romains, lire Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 345 et sv.

(3) 175, 9.

(4) 213, 7, 9 et sv. ; 214, 9 ; 217, 1 ; 218, 3 ; 218, 6 ; 219, 5 et sv.

(5) Lipsius, *Ap.*, II, p. 357, donne un essai de relevé des passages scripturaires cités dans le pseudo-Marcellus. On peut aussi à ce sujet consulter les notes de son édition des Actes.

Digitized by Google

relevée dans les *Gesta martyrum* romains (1). L'arrivée de S. Paul à Rome est racontée de manière à faire passer le récit pour une continuation des Actes canoniques. Le procédé est même quelque peu naïf, quand on l'examine de près (2). On abouche immédiatement l'apôtre avec les juifs et prenant texte de ses déclarations pacificistes à l'égard des juifs, en même temps que de sa condescendance envers ses compatriotes (3), on le pose immédiatement en défenseur des prérogatives juives, en quelque sorte comme un adversaire de Pierre, dans un style un peu plus réservé que celui de la scène d'Antioche. Le lecteur doit être facilement persuadé qu'il se trouve devant la plus haute antiquité, où il rencontre l'écho des premières controverses apostoliques, et d'autre part le ton de Paul le rassure à la fin sur l'issue de la lutte, qui n'aura rien de scandalisant (4). En effet, Paul fait mander Pierre chez lui, comme dans les Actes

(1) DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 62.

(2) En conséquence c'est une ajoute du Venetus, qui veut faire venir Paul de l'Espagne : 118, 2, à comparer avec 120, 12, où le texte a conservé malgré tout la mention du gardien de l'apôtre, destinée à accorder le récit avec *Act.* 28, 23, 30. Le Venetus dépend en ce point, semble-t-il, des anciens actes, dont on peut retrouver la trace du reste dans son récit du *Quo Vadis*, qui présente une tournure spéciale et des expressions propres par rapport aux deux autres textes du pseudo-Marcellus. Le phénomène s'explique assez bien par la combinaison du récit du *Quo Vadis* du texte primitif avec celui des *Actus Vercellenses*. Comparez 170, 13 à 90, 15 ; 15, la mention d'Agrippa se comprend pour qui a lu 86, 20. Comparez encore la réponse du Sauveur : 170, 19 avec 171, 16 et le pseudo-Linus 7, 28, qui ont : *sequere me, iterum*, d'une part et avec 88, 7, qui n'a ni l'un ni l'autre, comme le Venetus. Voyez encore 170, 20, la conversation entre le Christ et Pierre comprend une double reprise interrogative, alors que le correspondant, 171, 16, n'en a qu'une ; sans doute le Venetus a exprimé la nouvelle interrogation de l'apôtre à sa façon, mais il est remarquable que l'idée de Pierre, ramené par le Sauveur à Rome, prédominant sur l'apparition, vision-prophétique des anciens actes, insinuée déjà par le pseudo-Linus, avons-nous dit, formulée plus expressément par le pseudo-Marcellus, n'apparaisse qu'à la fin du récit du Venetus, qui rentre ainsi dans son texte après s'en être écarté pour retourner à la source primitive de l'histoire, 170, 21.

(3) Comparez pseudo-Marcellus n. 1 avec *Act.*, 28, 17. C'est sans doute à cette coïncidence et nullement à une intention dogmatique que l'on doit cette position de Paul, comme protagoniste prétendu des prérogatives juives contre Pierre. Pour le détail, voyez les nombreux emprunts des premières lignes du texte aux ep. pauliniennes : *ad Phil.* 3, 5 ; *ego magis circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin, Hebraeus ex Hebraeis ; Rom.*, 3, 3 ; *ad Colos*, 2, 16. La réponse de Paul à l'appel des juifs est le commentaire de la déclaration : *1 ad Cor.* 9, 20, 22.

(4) 121, 4 et sv. Comparez encore 121, 7 à *Act.* 28, 23.

Digitized by Google

canoniques, il mande les premiers de la synagogue (1). Les deux apôtres s'embrassent, pleurent ; Paul raconte son voyage (2), Pierre ses premières tribulations avec Simon (3), et l'entrevue est remise au jour suivant. Le lendemain, à son arrivée à la demeure de Paul, Pierre trouve une multitude infinie de judéo-chrétiens et de gentils en pleine discussion. Mais évidemment le fait n'est lui-même là que pour donner le change à un lecteur peu attentif. Les paroles que l'on prête aux deux partis, sans compter les noms qu'on leur donne, représentent au lieu de la réalité, la fantaisie historique et naïve d'un cerveau peu compliqué. Les juifs se réclament d'être les successeurs des patriarches et des prophètes, pour qui Dieu a réservé ses prodiges et ses secrets, tandis que les gentils n'ont à leur actif que leurs idolâtries et leurs immondicités (4). Les gentils répondent du tac au tac : Si nous avons reçu peu, nous y avons été fidèles, tandis que vous après tant de marques reçues de la bonté de Dieu, vous avez adoré le veau d'or (5). C'est restreindre singulièrement le débat et les difficultés des premières communautés chrétiennes. Paul intervient pour rappeler la promesse faite à Abraham (6) et que juifs et gentils seront jugés d'après les lumières qu'ils ont reçues de Dieu : il n'y a pas d'acception de personne auprès du Seigneur (7). Les juifs et les gentils sont apaisés, mais les princes des juifs insistent (8). Pierre intervient à son tour, pour faire une allocution qui n'a rien de bien adapté à la circonstance : Jésus est le fils de Dieu, crucifié par les princes des prêtres, qui a ouvert le ciel à nous tous par son sacrifice de la croix ; c'est en lui que Dieu a réalisé les promesses faites à Abraham ; discours-pastiche de ceux que nous lisons dans les premières pages des Actes (9). Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de recourir à un système aussi compliqué que celui de Lipsius, pour expliquer ces

(1) Comparez 121, 11 à *Act.*, 28, 16, 17, 23 ; de même 123, 5 avec *Act.*, 28, 23, 25, 29.

(2) 123, 1 avec *Act.* 27 et sv.

(3) Comparez avec Actes de Nérée et Achillée, n. 14.

(4) 123, 8. Voyez aussi *ad Rom.* 3, 2.

(5) 124, 15.

(6) Comparez 125, 10 avec *Act.*, 3, 25 ; 13, 33 ; *ad Gal*, 3, 9.

(7) *ad Rom*, 2, 11, 15.

(8) L'insistance est indiquée au moins dans le latin : 127, 4 et dans le *graecus vulgatus*, 191, 11. Le *Venetus* n'a rien de semblable : 126, 5.

(9) *Act.*, 3. 22 et sv., 39 ; voyez tout particulièrement 30 ; 3, 12 ; 13, 26 et sv., 33. Lire sur toute l'introduction du pseudo-Marcellus, LIPSIUS, *Ap.* II, p. 346-348, qui compare ces pages à la situation supposée par les épîtres pauliniennes et les Actes.

Digitized by Google

pages qui en sont venues à réduire les controverses primitives à des querelles d'enfants gâtés entre les judéo-chrétiens et les gentils et les font apaiser par des phrases copiées des Actes canoniques (1).

Le même esprit d'imitation apparait dans la seconde recension de la première version du famenx colloque Simon-Néron et Pierre-Paul. La doctrine de l'apôtre des gentils est exposé à coups d'extraits de ses épitres ; on ne pouvait recourir à meilleure source (2) ; il en est de même de ses titres à la dignité apostolique (3). Pierre nous raconte sa conversion et sa vocation dans une page, commentaire historique du récit scripturaire (4). Il faut faire rentrer dans le même procédé la discussion sur la circoncision, destinée à donner un air d'archaisme au dialogue ; les principes en sont empruntés à l'*ep. ad Rom.* (5).

On sait comment la dernière recension du pseudo-Marcellus a voulu accentuer encore le rapport entre son texte et les Actes canoniques, en remontant dans l'histoire du voyage de Paul jusqu'au départ de Malte, coupure assez heureuse et suggérée par l'arrêt que l'apôtre fit à cet endroit ; nous ne dirons rien des autres intentions du rédacteur (6), pour accentuer d'autant plus la pensée fondamentale de la tentative. Nous ne discuterons pas la date assignée par Lipsius à cette ajoute tendancieuse ; il la place au IXe siècle (7). Mais nous ne pouvons admettre sa prétention d'y retrouver les traces d'un « Grundschrift » primitif, dont il a essayé de reconstituer les grandes lignes et qu'il voudrait faire remonter jusqu'au IIe siècle (8). On y retrouve, dit-il, la pensée fondamentale des Actes catholiques, l'association des deux apôtres, singulièrement relevée par cette donnée, que Paul partout où il passe, est reçu par des disciples de Pierre. Ce dernier détail cependant fournit la preuve de la faiblesse de la thèse défendue par le critique allemand. On voit en effet que Paul et sa suite rencontrent, à Gaète, Érasme, que Pierre a envoyé pour prêcher la parole de Dieu ; à Terracine, Césaire le

(1) Lipsius, *Ap.* II, p. 350,

(2) 151, 4 ; voir les notes de Lipsius à cet endroit. Lipsius, *Ap.*, II, p. 352.

(3) 153, 1.

(4) 153, 12.

(5) 157, 2 et sv. ; *ad Rom*, 2, 28-29. Sur ce passage, voyez la théorie de Lipsius, *op cit.*, p. 358. Il voudrait supprimer toutes les interruptions de Paul, pour comprendre la discussion. Primitivement, Paul n'y était pas ; Simon seul, cachant l'apôtre des gentils, discutait avec Pierre. Une dispute de ce genre n'a eu d'intérêt que pour les ébionites. Il méconnaît la manière du dialogue et les idées du pseudo-Marcellus.

(6) Lipsius, *Ap.*, II, p. 305.

(7) Lipsius, *Ap.*, II, p. 305 et sv.

(8) Lipsius, *l. cit.*, p. 309, n. 2.

Digitized by Google

diacre ordonné par Pierre (1). Quelque attachement qu'on ait eu à la fin du second siècle pour l'association des deux princes des apôtres, je ne crois pas que jamais on ait pu penser à la pousser à ce degré de raffinement ; les deux noms, qui sont cités, sont manifestement empruntés à une légende assez développée, datant de l'époque où l'on s'efforce de rattacher aux apôtres les gloires chrétiennes des cités italiennes (2). On doit les mettre presque sur le même pied que l'ordination de Bacchylus à Messine (3). Si l'on supprime ces détails, aussi bien que la mention des messagers, des autres disciples de Pierre que l'apôtre des gentils rencontre sur son chemin, on aboutit simplement à conserver pour le « Grundschrift » du second siècle, l'itinéraire des Actes canoniques, avec quelques détails géographiques nouveaux d'une exactitude douteuse (4). S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement à la fin du IIe siècle, qu'il faut remonter pour trouver la source de notre texte, mais plus haut encore, ce qui n'avance en rien la thèse du savant professeur.

(A suivre.)

Bastogne. J. FLAMION.

(1) 184, 14 : 185, 2.

(2) Voyez sur Césaire, DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 257, 305. Le savant français s'en est laissé imposer par Lipsius, en plaçant la tradition de nos Actes avant la légende des Actes de Nérée et Achillée, et de ceux de Césaire. On ne prête qu'aux riches. C'est certainement à son introduction dans le premier de ces textes, que le diacre de Terracine doit son honneur d'avoir été consacré par Pierre et d'avoir donné l'hospitalité à Paul pendant sept jours. Du reste, les légendes sont assez rapprochées, quelle que soit leur dépendance mutuelle, dans leur esprit et leurs tendances, pour qu'on ne puisse les séparer à des distances aussi grandes que le fait M. Dufourcq. On ne voit pas bien que la légende du fameux disciple de Pierre ait pu sommeiller si longtemps.

(3) 182, 4,

(4) La marche suivie par l'apôtre est en effet copiée sur le texte des Actes ; on remarque des coïncidences frappantes dans les détails : comparez 182, 1-3 à *Act.*, 28, 12, 13; 182, 8 à 28, 13-14; 187, 11 à 28, 15. A propos de ce dernier passage, LIPSIUS, *l. cit.*, p. 307, a attiré l'attention sur la contradiction existant entre 186, 1 et 187, 8, 12. Il y voit la preuve de l'introduction dans un récit plus ancien d'un nouvel incident, c'est-à-dire l'histoire de l'évêque Juvénal, qui nous montre l'introduction même dans les Actes des martyrs de la chronique scandaleuse des monastères du commencement du moyen âge. Mais évidemment nous n'admettons pas la conclusion que le critique allemand en déduit en faveur de sa thèse principale. — Voyez encore 183, 2 le pilote Dioscore, *Act.*, 28, 11.

Digitized by Google

FRAGMENTS PALIMPSESTES D'UN SACRAMENTAIRE GÉLASIEN

DE REICHENAU.

Le missel, on le sait, est la réunion de trois livres autrefois séparés : le *sacramentaire*, qui contenait les prières récitées par le prêtre ou l'évêque; le *lectionnaire* et le *graduel*, qui servaient, le premier aux lectures, le second aux chants de la messe.

Le sacramentaire a spécialement attiré l'attention des érudits, comme le prouvent les travaux des Muratori (1), Delisle (2), Ebner (3), Wilson (4), le sacramentaire gélasien (5) surtout.

(1) L. MURATORI, *Liturgia romana vetus, tria sacramentaria complectens, Leonianum scilicet, Gelasianum et antiquum Gregorianum* ... 2 vol. in-fol. Venise, 1748.

(2) L. DELISLE, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 1re partie, p. 57-423, avec atlas. Paris, 1886.

(3) A. EBNER, *Quellen u. Forschungen zur Geschichte u. Kunstgeschichte des Missale romanum im Mittelalter, Iter italicum*. Fribourg, 1896.

(4) M. H. A. WILSON, *The gelasien sacramentary, Liber sacramentorum romanae ecclesiae*. Oxford, 1894.

(5) Le manuscrit principal de la recension gélasienne est le *Reginensis* (Rom. Vat. cod. 316 du fonds de la reine de Suède). Seul de son espèce, il est regardé comme le plus pur, et se divise en trois livres : le propre du temps ; le propre des saints ; messes dominicales et messes diverses. Il serait d'origine française (St-Denis) et de la fin du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle (cf. pour le manuscrit : DELISLE. *o. c.*, p. 66 ; EBNER, *o. c.*, p. 238, 374, 375 ; pour les éditions : J. M. THOMASIUS, *Codices sacramentorum*, p. 1-262. Rome, 1680; A. F. VEZZOSI, *Opera Thomasii*, t. VI, p. 1-229. Rome, 1751 ; L. MURATORI, *o. c.*, t. I, col. 493-776 ; J. A. ASSEMANI, *Codex liturgicus ecclesiae univ.*, t. IV, p. 1-216. Rome, 1751 ; MIGNE, PL, LXXIV, col. 1055-1244 ; WILSON, *o. c.*). Le *Reginensis* se distingue nettement d'une autre recension représentée par un manuscrit de Rheinau du VIIIe siècle (Zurich, Bibl. publ., cod. 30) (cf. DELISLE, *o. c.*, p. 83, par erreur cet auteur l'attribue à Reichenau), et par celui de Saint-Gall de la même époque (Saint-Gall, Bibl. capit. cod. 348). Ces deux manuscrits, les mieux connus, sont utilisés dans l'édition de Wilson. A ce second groupe, M. Edm. Bishop a donné le nom de sacramentaires de la recension du VIIIe s., il en a placé l'origine entre 750 et 760 (cf. GASQUET et BISHOP, *The Bosworth Psalter*, p. 154. Londres, 1908). Aux autres manuscrits signalés par EBNER (*o. c.*, p. 378-380), on nous permettra d'ajouter, sous toute réserve, un fragment en demi-onciale iro-anglo-saxonne, que nous avons trouvé aux Archives de la ville de Cologne (G. B. Armoire B, no 24), ainsi que le codex 105 (anciennement Philipps. 1667) de Berlin, intitulé *Liber sacramentorum romanae ecclesiae*. — En général on peut dire que les documents gélasiens représentent la liturgie romaine en pays

Digitized by Google

Nous en étudions ici un fragment palimpseste, conservé à la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe et très incomplètement connu jusqu'aujourd'hui. Il provient du monastère de Reichenau, fondé en 724 dans l'île du même nom, au milieu du lac de Constance, et offre un grand intérêt pour l'histoire du missel au début de la réforme carolingienne.

I. DESCRIPTION GÉNÉRALE.

M. A. Holder décrit soigneusement l'important manuscrit de Carlsruhe : cote CXII, 115 feuillets = 0m,302 × 0m,222, VIIIe-IXe siècle (1). 34 feuillets, plus 4 demi-feuillets, soit 72 pages, sont palimpsestes ; 20 de ces pages contiennent un fragment de psautier gallican. Le texte que nous étudions occupe les 52 pages qui restent, plus deux autres pages, grattées mais non récrites, en tout 54 pages (2), dont nous avons essayé de reconstituer l'ancien agencement en 4 cahiers, dont 3 de 4 feuillets, et 1 de 5.

I (3).	33v	X	44r v	35r v	‖	38r/v	45r/v	43v.r(3)	40r/v
II.	46r v	8r v	9r/v	7r v	‖	16r v	14r v	15r/v	X
III.	25r v	26r/v	27r v	28r/v	‖	29r/v	30r/v	31r/v	32r/v
IV.	17r/v	18r/v	19r/v	X	20r/v	‖	21r/v	22r/v	Y (23) (24)

gallican, surtout en pays franc, du milieu du VIIe au milieu du VIIIe siècle, époque où elle était encore en lutte avec la liturgie nationale. Cette lutte se termine à la fin du VIIIe siècle, par l'intervention du pouvoir civil. On imposa un nouveau sacramentaire romain : le *Gregorianum*. Nous trouvons un vestige de la transition dans le manuscrit que nous allons étudier.

(1) A. Holder, *Die Reichenauer Handschriften beschrieben und erläutert*, t. I, *Die Pergamenthandschriften*, p. 289-294 (Die Handschriften der grossherzoglich badischen Hofs- u. Landesbibliothek in Karlsruhe, t. V). Leipzig, 1906.

Ce manuscrit est connu des érudits. Il a fourni aux éditeurs des MGH, les *Formulae Augienses* (MGH, LL, V (1886) form. 21-23, p. 347, 6-25), aux philologues et aux liturgistes des hymnes fort anciennes et précieuses (F. J. Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. I, p. 97, 111, 183, 218 ; t. II, p. 450 ; t. III, p. 430. Fribourg, 1853-1855), sans parler d'autres textes. Rappelons encore aux liturgistes le fragment palimpseste du psautier gallican (fol. 80-89).

Le distingué bibliothécaire de Carlsruhe, M. A. Holder, à l'obligeance duquel nous nous plaisons à rendre hommage, a bien voulu, après nous avoir donné lui-même quelques renseignements, mettre à notre disposition une seconde fois le cod. CXII, avec d'autres fragments liturgiques du fonds de Reichenau.

(2) A savoir : 7r/v, 8r/v, 9r/v, 14r/v, 15r/v, 16r/v, 17r/v, 18r/v, 19r/v, 20r/v, 21r/v, 22r, 25r/v, 26r/v, 27r/v, 28r/v, 29r/v, 30r/v, 31r/v, 32r, 33v (à ajouter à l'identification de Holder), 35r/v, 38r/v, 40r/v, 43r/v, 44r/v, 45r, 46r/v ; — 32v, 45v sont les deux pages signalées tout à l'heure.

(3) En tête du premier cahier, nous avons placé le fol. 33, dont le verso est

Digitized by Google

Les feuillets de ces 4 cahiers ont été en général très maltraités. On n'a pas employé partout le même procédé ni le même soin pour effacer la première écriture. Quelques pages ont été frottées ou lavées proprement; d'autres, au contraire, ont été grattées si mal, qu'on les a détériorées au point de ne pouvoir y écrire de nouveau. Les pages : 40r, 46v, 30v, 31r/v, ont été soumises par Mone à un réactif. Aussi la lecture présente des difficultés peu ordinaires.

Le premier texte court d'une traite dans toute la largeur de la page. Il y a 24 lignes par page pour les 2 premiers cahiers, et 26, à quelques exceptions près, pour les 2 derniers. Le second texte est écrit sur 2 colonnes de 23 à 26 lignes par page. Ainsi on a écrit : sur fol. 7-9 : « Sergii explanationum in artem Donati lib. I. » ; sur fol. 14-21 (22r), 25-31r : « Juvenci Presbyt. Evang. hist. Liber III. » ; sur fol. 31v : un passage de la « lex Alamanorum » et quelques traits de plume; sur fol. 32v : un essai de plume en 4 lignes; sur fol. 35-(45r) : « Isidorus de fide catholica contra Judaeos » ; sur fol. 46 : « Isidori etymologiae ».

II. NATURE ET CARACTÈRES PALÉOGRAPHIQUES.

Au dire de Fr. J. Mone (1), le regretté archiviste et paléographe de Carlsruhe, le fragment de sacramentaire serait le reste d'un « *missel grégorien* », ou plutôt d' « *une compilation de prières gallicanes, grégoriennes et gélasiennes* ». Il le croyait d'origine franque, lui assignait pour date la fin du VIIe ou le commencement du

palimpseste (cf. n. 2). Bien qu'il soit impossible d'y déchiffrer un mot du texte primitif, et qu'on ne puisse même pas déterminer au juste si on se trouve en présence d'une partie du texte du sacramentaire, il y a pourtant quelque probabilité que ce feuillet 33 doive être placé ainsi au commencement. Car, d'après le contexte, le feuillet correspondant dans notre schéma, à savoir fol. 40, fait suite au fol. 43, et est lui-même suivi sans interruption du fol. 46. Si on lui donnait une autre place, il faudrait réduire le cahier de 4 feuillets à un cahier de 2 : 44, 35 || 38, 45, qui serait alors suivi des cahiers de 3 feuillets : 43, 40, 46 || X, 33, Y, et 8, 9, 7 || 16, 14, 15, — et de cette façon la suite du texte serait interrompue par fol. 33, X et Y. La reconstitution que nous faisons du premier cahier de 4 feuillets commençant par fol. 33, se terminant par fol. 40, et suivi d'un autre qui commence à son tour par fol. 46, semble donc la plus probable. Aussi bien, la seconde partie du fol. 46 qui devrait s'intercaler entre fol. 15 et fol. 25 a été coupée (X); or nous constatons justement entre ces deux feuillets une lacune dans la suite du texte.

(1) Fr. J. Mone, *Lateinische und griechische Messen aus dem 2 (!) bis 6. Jahrhundert*, p. 40, 116-122. Francfort-s.-M., 1850; cf. aussi Fr. Mone, *De libris palimpsestis tam latinis quam graecis*, p. 47. Carlsruhe, 1855.

Digitized by Google

VIIIe siècle (1), et en donna trois lignes en fac-simile. De cette opinion dépendent celles de M. Delisle (2), qui y vit le « *fragment d'un sacramentaire grégorien* » provenant de Reichenau, de Chatelain (3), qui le classa comme tel dans sa liste des principaux palimpsestes latins, et de M. A. Holder, successeur de Fr. J. Mone, qui, dans son inventaire des manuscrits provenant de Reichenau, caractérisa notre fragment « *Auszug aus gregorianischem, gelasianischen und gallicanischem Messbuch* » (4). Confiant dans ces autorités, Dom A. Wilmart, en quête de textes gallicans, comptait, à juste titre, y faire bonne fortune. C'est à cette occasion que le précieux *codex Augiensis* fut mis entre nos mains (5). L'examen provisoire que nous en entreprîmes eut un résultat inattendu. Nous constatames que le document se composait bien des quatre cahiers que nous avons décrits, que les deux derniers présentaient un caractère tout nouveau, dont personne encore n'avait parlé, et qui modifiaient absolument les données de Mone, basées, semble-t-il, sur la seule étude des deux premiers, enfin qu'il ne s'agissait pas de textes gallicans. C'est, à notre avis, le reste d'un sacramentaire débutant avec la vigile de Noël (6), pour finir au samedi saint, et qui se divise en deux parties bien distinctes.

1. Première Partie.

La première comprend le premier cahier en entier et le second jusque fol. 14^r inclusivement. En voici les critères externes : le texte est interrompu par des en-tête ou titres rouges en écriture onciale, ou parfois capitale rustique. Le commencement de chaque texte (7) est orné d'initiales rouges et vertes. — L'écriture est la belle minuscule caroline, soigneusement tracée d'une main ferme et régulière (8).

(1) A. Holder adopta cette date.

(2) L. Delisle, *o. c.*, p. 82.

(3) E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, dans l'*Annuaire de l'école pratique des hautes études*, 1904, p. 32. Paris, 1903.

(4) A. Holder, *l. c.*

(5) Que notre confrère veuille bien agréer notre sincère reconnaissance pour ses encouragements amicaux.

(6) Ce qui prouverait, quant aux textes liturgiques, l'intégrité du début du recueil. Ce n'est donc que le titre du sacramentaire qui manque, au moins d'après une supposition très probable.

(7) Pour la suite et l'ordonnance des textes, cf. Wilson, *o. c.*, p. 317-321, *Appendix, Shoeving the contents and arrangement of the gelasian Sacramentaries of Rheinau* (*R.*) *and S. Gallen* (*S.*). Notre texte suit *S*, à quelques légères différences près.

(8) L'*a* quelquefois s'écrit en forme onciale, le plus souvent en forme de *cc*. Le *c*, dans la ligature de *ct*, ressemble à un ɛ. Le *ct* est généralement droit,

Digitized by Google

Mais de plus, on y reconnait aisément le même type qu'à Coire-Saint-Gall-Reichenau-Murbach (1), et particulièrement une certaine ressemblance avec le cod. 44 de Saint-Gall (2). Comme celui-ci a été écrit sur l'ordre de l'évêque Jean de Constance, abbé de Reichenau, et ensuite de St-Gall (760-782), on arrive à déterminer à peu près l'époque à laquelle cette première partie aurait été composée : la fin du VIIIe siècle. Ce fut probablement à Reichenau et pour Reichenau. Notre texte appartenait, en effet, à l'ancienne abbaye de Reichenau ; de là les margraves de Baden, qui s'étaient agrandis, à la paix de Presbourg (1805), des territoires de Brisgau et de Constance, le firent transporter à Carlsruhe.

Les critères internes de la première partie nous ramènent également au VIIIe siècle : l'orthographe en offre encore les particularités. On y trouve souvent :

e au lieu de ae : premia, presta, etc.
ae » » » e : caelebrantes.
e » » » i : senceram, pertenere, suppleci, intelligentia.
i » » » e : clariscere.
o » » » u : paruoli, gobernante.
u » » » o : custudi.

A signaler aussi des irrégularités de syntaxe ; certains indices d'influences gallicanes, comme le titre des préfaces, « Contestatio » (3), et au fol. 35r, dans l'oraison « Munera nostra » qui précède la préface de Noël, cette phrase insérée « et pacem nobis semper infundant », ce qui, d'après Mone (4), signalerait la « collectio ad pacem » propre à la messe gallicane (5) ; et enfin l'ordon-

l'*e* petit et rond avec une barre fine horizontale. Les deux boucles de *g* sont ouvertes, le *h* est sur la ligne. Le *r* est à haste longue, le *s* est long, la barre du *t* courbée à son extrémité gauche. Le *u* est rond. Notons encore l'ancienne ligature *ri*.

(1) Cf. L. Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, dans les *Abhandlungen der historischen Klasse der königlich bayerischen Academie der Wissenschaften*, t. XXI, dans la série des mémoires, t. LXVIII, p. 652 et planche IV, Munich, 1898.

(2) Nous devons l'indication de cette particularité à l'obligeance du Prof. Dr J. Steffens.

(3) On rencontre ce terme le plus souvent dans les livres liturgiques mérovingiens et dans le sacramentaire de Bobbio. On se rappelle comment Dom Cagin a été amené par la différence entre les titres de *Contestatio* et de *Praefatio*, à distinguer deux courants liturgiques dans le missel de Bobbio. Cf. *Paléographie musicale*, t. V, p. 98. Solesmes, 1896.

(4) Fr. J. Mone, *o. c.*, p. 117.

(5) Cf. A. F. Vezzosi, *Thomasii opera omnia*, t. VI, p. (LVII), no XXXVII. Rome, 1751. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3e édit. p. 211. Paris, 1903.

Digitized by Google

nance et la suite des pièces, le nombre et le doublement des oraisons. Toutes ces particularités, caractéristiques des sacramentaires gélasiens du VIIIe siècle, nous invitent à conclure que la première partie de notre fragment se rattache à cette recension.

Mais il est possible de préciser encore. Nous avons déjà signalé sa ressemblance, pour l'écriture, avec le codex 44 de Saint-Gall. En outre, nous avons fait une collation entre notre fragment (*A*), et les manuscrits gélasiens de Saint-Gall (*S*), de Rheinau (*R*) (1) et du Vatican (*V*), qui nous a fait constater une affinité frappante entre *A*, notre fragment, et *S*, le codex 348 de Saint-Gall.

Les titres sont identiques :

([I) *Orationes et preces ad mis in vigl | Natalis Dni ad Nonam...*
([II) *De uigl dni in nocte ad Scam Mariam.*
([III) *Ad scam Anastasiam.*
[IIII *Item de natale Dni mane prima.*
[V *In natal dne* (!) *ad scm petrum in die.*
Alias oratio de natal...
[VI [*VII Kal. Jan. Natale S. Stephani*] *Marty.*
[VII *VI K Janu natal sci Johannis Euangl.*
Alias oratio[*nes*] (ce titre fut écrit sur le texte d'une oraison)
([VIII) [*v Kal. Jan. Natale Innocentum.*]
Alias oratio...
[VIIII *Dom prima post natale dni.*
[X [*Pridie Kal. Jan.*] *Natal* [*S*] *Silu*[*estri*]...
([XI) [*Kal. Jan. Octava domini*]..
[XII *Missa prohibendo ab idolis.*
[XIII *Domn prima post oct Dni.*
[XIIII [*Non.*] *Jan* [*in*] *uigilia Theophaniae.*
[XV *Item in Theophania ad Scm Petrum.*
Alias orationes.
[XVI *Dom prima* [*post Theophaniam*].

Sauf pour les deux premières oraisons (2), la suite des morceaux est la même dans *A* et *S*. Il y a toutefois des différences pour le texte. Voici, sous toute réserve, le résultat du premier examen que nous avons fait des formules des 4 manuscrits (*A R S V*) pour la première partie :

(1) Pour ces deux manuscrits de Saint-Gall et de Rheinau nous nous sommes servi de l'annotation de Wilson, ainsi que de son texte pour le manuscrit du Vatican. Cf. WILSON, *o. c.*

(2)

S	A.
Deus qui nos redemptionis	Da nobis o. D. ut sicut
Da nobis o. D. ut sicut	Deus qui nos redemptionis

Digitized by Google

A V = 2 × seul contre *S R*
A R = 8 × » » *S V*
A S = 18 × » » *R V*
A = 20 × » » *S R V*

Ce qui attribuerait à *A* : d'une part une certaine originalité, caractérisée par de fréquentes irrégularités philologiques; de l'autre, la plus étroite parenté avec *S*. — A juger par les irrégularités grammaticales, plus fréquentes dans *A* que dans *S*, c'est à *A* qu'il faudrait donner la priorité. D'ailleurs l'histoire des deux abbayes de Reichenau et de Saint-Gall plaide en faveur de cette hypothèse. Saint-Gall avait des rapports très intimes avec Reichenau. Rappelons l'abbé Jean qui gouverna successivement l'une et l'autre de ces abbayes († 782) (1). C'est avec Reichenau que St-Gall s'engagea en premier lieu par des liens de confraternité, en l'an 800 (2). — A côté de ces liens religieux, existaient des relations littéraires, et Reichenau, à certains moments du moins, dirigea le mouvement intellectuel de Saint-Gall. On trouve dans un catalogue de livres de la seconde moitié du IXe siècle, conservé à Saint-Gall, un manuscrit contenant les sermons de saint Grégoire, auquel on a ajouté la note : « *reddite sunt ad Augiam et patrate sunt noue* » (3). C'étaient donc les manuscrits de Reichenau que copiait Saint-Gall.

2. Seconde Partie.

Nous n'avons étudié jusqu'ici que la partie de notre texte comprise dans le premier cahier et dans le second jusqu'au folio 14r inclusivement. La seconde partie lui fait suite, et nous avons bien affaire à un seul manuscrit, et non pas à deux fragments de manuscrits distincts, car la deuxième partie commence sur le dernier feuillet du cahier où finit la première (14v), et les matières s'enchaînent parfaitement, comme nous allons le voir.

Malgré cette unité d'ensemble, on remarque au folio 14v un brusque changement. L'aspect extérieur est tout autre. Les initiales ne sont plus enluminées, mais simplement à l'encre. On n'y annonce plus les différentes messes par titres ou numéros. Les prières se suivent en général sans intervalle. L'écriture est encore la belle

(1) Cf. supra page 475.

(2) *S. Gallener Totenbuch-Verbrüderungen*, dans *Mitteilungen zur vaterländ. Geschichte*, S. Gallen, t. XI, p. 22 ; cf. *Neues Archiv*, 1883, t. VIII., p. 483. — Les lettres de confraternité furent échangées sous l'abbé Waldo de Reichenau et Werdo de Saint-Gall. Cf. *Gallia christiana*, t. V, col. 983.

(3) Cf. R. Stettiner, *Illustrierte Prudentius-hss.*, p. 113. Berlin, 1895. Traube, *o. c.*, p. 665.

Digitized by Google

minuscule caroline, mais beaucoup moins affranchie des influences mérovingiennes (1).

Les critères internes manifestent encore plus la manière brusque dont cette seconde partie se sépare de *S* et de *R*, pour prendre le caractère particulier des sacramentaires grégoriens. Le nombre, la suite et le texte des oraisons sont grégoriens. Franchement grégorien encore l'*ordo baptismi* au samedi saint (2).

3. Soudure entre les deux parties.

Il y a donc dualité de sources dans notre document, qui est l'œuvre de deux copistes, dont le dernier a voulu souder étroitement la seconde partie à la première, afin d'en créer un sacramentaire d'un nouveau genre. On peut, pour ainsi dire, le prendre en flagrant délit dans cette opération. Au bas du folio 14r, commençait la messe du premier dimanche après « Théophanie », avec deux oraisons. Il la continue au folio 14v, puis, retranchant les fêtes des saints, fait immédiatement suivre les second et troisième dimanches après « Théophanie ». Puis viennent (3) :

V. Kal. Feb. Nat. S. Agnis de Nativitate.
IV. Non. Feb. S. Simeonis... ad missam.
Non. Feb. Nat. S. Agathae...
Incipit in Septuagesima.
In Sexagesima ad S. Paulum.
In Quinquagesima ad S. Petrum.
[*Hypapante!*]
(*VIII Kal. Mart. Cathedra S. Petri*)...

(1) Pour donner quelques particularités paléographiques : les hastes de *d, h, l,* sont épaissies au sommet. On y voit l'*a* ouvert à côté de l'*a* oncial, l'*e* en forme d'epsilon ε, le *t* renversé, la ligature *ri* etc. A cause de ces caractères, cette écriture est encore du genre assigné par Steffens à la période 775-825 ; aussi a-t-elle dû être écrite au même endroit que le texte récrit, qui présente les mêmes caractères et particularités paléographiques.

(2) C'est au type grégorien, mais non pas au plus ancien, qu'il faut rattacher cet *ordo baptismi*. Sa disposition rappelle beaucoup ceux de Chelles et de Moissac (Paris, Bibl. nat. 2293, du xe-xie siècle), que Dom Martène a utilisés et celui de Cologne du xie-xiie siècle, publié par Pamelius. C'est, semble-t-il, du grégorien complété déjà par Alcuin, puis remanié au ixe siècle. On n'y tient pas encore compte de la règle formulée au ixe siècle, qui prescrivait de faire l'aspersion avant le mélange de l'eau avec le saint-chrême. Cf. de Puniet, O. S. B., *Étude sur les ordines baptismi,* dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie,* s. v. baptême. Nous remercions encore ici le R. Père des renseignements qu'il nous a donnés sur cet *ordo* ainsi que de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu reviser notre travail.

(3) Nous nous sommes aidés, pour reconstituer la suite de ces pièces, des

Digitized by Google

In Quadragesima ad S. Joannem ad Lat.
Feria II. ad S. Petrum in Vincula .
Feria IV. ad S. Mariam ad Praesepe . .
Sabbato ad S. Petrum in XII Lect.
Die Dominica vacat.
Feria II ad S. Clementem .
Feria IV ad S. Caeciliam .
Feria VI ad S. Vitalem .
Dominica Statio ad S. Laurentium
Feria II ad S. Marcum . . .
Feria VI ad S. Laurentium ad Tis. .
Die Dominica . Statio ad Hierusalem
Feria II ad S. Laurentium in Damaso .
Feria IV ad S. Paulum . .
Sabbato ad S. Laurentium

Notre copiste a supprimé, au premier dimanche après « Théophanie », la préface qui se trouvait dans le gélasien. Aux second et troisième dimanches, les oraisons correspondent à *S*, sauf l'*oratio super populum*, qui est supprimée ; au second dimanche, il met encore l'*oratio alia*, qu'on ne trouve plus au troisième. Ces hésitations manifestes nous prouvent encore la dualité des sources, qui parait aussi aux trois premiers jours de la semaine sainte, empruntés au gélasien, et dans ce fait que la messe *S. Simeonis* d'allure gélasienne, revient deux fois identiquement la même : folio 15r v et, quelques pages plus loin, folio 25v. N'est-ce pas que le copiste l'a trouvée une première fois sous le nom de *Simeon* dans son recueil gélasien, et une seconde fois sous la désignation *Hypapante* dans son recueil grégorien ?

Nous sommes donc en présence d'un essai de fusion entre les sacramentaires gélasien et grégorien. Quelques essais de ce genre nous sont déjà connus. Mentionnons le sacramentaire aujourd'hui

titres donnés dans le sacramentaire de Saint-Gall (WILSON, *l. c.*, p. 323 et sv.) auquel la première partie de notre recueil est si étroitement apparentée.

Die Dominica. Statio ad S. Petrum . .
Feria IV. ad S. Marcellum .
Feria VI ad S. Stephanum .
Die Dominica ad Palmas ad S. Joannem
Feria II ad S. Nereum et Achilleum
Feria III ad S. Priscam
Feria IV ad S. Mariam .
Feria V Coenae Domini (de la missa chrismalis)
[*Incipit ordo*] *de VI feria passione Dni*
Sabbato sancto.

Digitized by Google

perdu de Saint-Remi de Reims, utilisé par Dom Ménard (1) et publié en partie par M. Ul. Chevalier, d'après une copie incomplète, prise au XVIIIe siècle par l'abbé Joseph du Voisin (2). Il ressemble beaucoup au nôtre. La première partie, de la vigile de Noël au premier dimanche après « Théophanie », en est identique à *R* et *S*, sauf que les « aliae orationes » n'y sont pas. Pour la seconde partie, surtout depuis la Septuagésime jusqu'à la Semaine sainte, il se sépare sensiblement de *R* et *S*, pour se rapprocher davantage du grégorien de Muratori, comme on en peut juger par les notes de Dom Ménard dans son sacramentaire. Ce manuscrit, daté des années 798-800, offre donc, comme le nôtre, un essai d'adaptation entre l'ancien gélasien et le grégorien. On constate de semblables essais en France, vers l'année 750 (3), et en Allemagne, à peu près à la même époque (4). Ils ont dû continuer encore après la réforme d'Alcuin, comme le prouvent le manuscrit de Reims, et celui de Saint-Gall probablement un peu plus ancien. C'est donc dans ces recensions du VIIIe siècle qu'on doit placer notre fragment. Malheureusement, cette parenté ne nous explique pas les lacunes étranges qui se constatent dans l'ordonnance des pièces de la seconde partie de notre recueil. Même en admettant qu'il manque un feuillet ou deux entre fol. 15 et 25, on ne voit pas la raison de l'absence des fêtes de saints avant sainte Agathe, non plus qu'on n'explique le choix arbitraire des féries de carême. On pourrait peut-être dire que le compilateur a eu en vue une Église spéciale, gallicane ou allemande, où la liturgie du carême n'était pas encore aussi développée qu'à Rome, où l'on n'avait peut-être de messes qu'à certains jours, comme à Capoue au VIe siècle (5),

(1) MENARDUS, *Divi Gregorii papae I liber sacramentorum. Opera S. Gregorii* (éd. MAUR.), t. III, p. 1-647. Paris, 1705. — MIGNE, PL, t. LXXIII, p. 60-250.

(2) UL. CHEVALIER, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*, Introduction, p. VI-XII ; p. 305-357. Paris, 1900. Ce sacramentaire est mentionné par DELISLE (*o. c.*, p. 87 suiv., n. XII), EBNER (*o. c.*, p. 380, n. 3 et p. 454). La copie de Voisin est contenue dans le 5e volume des « Documents pour servir à l'histoire de la liturgie ». Paris, Bibl. nat. 9459-508 = Suppl. lat. 168, aujourd'hui Latin 9493.

(3) Voir les sacramentaires d'*Angoulême* (Paris, B. N. Manusc. lat. 816 ; DELISLE, *o. c.*, p. 91, n. XV ; EBNER, *o. c.*, p. 565, 378) et de *Gellone* (Paris, l. c., 12048 ; DELISLE, *o. c.*, p. 80, n. VII ; EBNER, *o. c.*, p. 365, 379).

(4) Le sacramentaire de Prague (ibidem, Bibl. du chapitre o,83, EBNER, *o. c.*, 379).

(5) Voir Burchard de Würzbourg, dans CHAPMAN, *Early history of the Vulgate Gospels*, p. 123. Oxford, 1908. Cf. surtout BEISSEL, S. J., *Entstehung der Pericopen des römischen Messbuches*. (Ergänzungshefte zu den *Stimmen aus Maria-Laach*, n. 96, p. 52, 119, etc. Fribourg-en-Brisgau, 1907.) Le trait quadragésimal ne se rencontre aussi qu'aux lundis, mercredis et vendredis.

Digitized by Google

comme à Tolède et à Naples où l'on n'en célébrait que durant les trois premières semaines. Tout ce que nous possédons de documents gallicans sur la liturgie du carême, sacram ntaires, capitulaires évangéliques, etc., fait croire qu'il n'y avait rien ou presque rien de spécial pour les féries. Mais la provenance du manuscrit et la parenté particulière de sa première partie avec le recueil de Saint-Gall et de Rheinau, nous semblent mal s'accorder avec pareille hypothèse ; aussi préférons-nous suspendre notre jugement et ne pas résoudre le problème.

4. Lieu et époque de cette soudure.

Une dernière question se pose : Où et quand la soudure fut-elle faite? Disons que c'est encore à Reichenau, et sans doute peu de temps après que la partie gélasienne eut été écrite. Serait-ce trop se hasarder que de dire que ce fut aux premières années du IXe siècle?

Nous avons, en nous basant sur la provenance du manuscrit CXII, conclu que la partie gélasienne de notre fragment avait été probablement écrite à Reichenau (1). La même conclusion s'impose encore pour la partie grégorienne, mais avec plus d'évidence (2). En effet, cette partie doit avoir la même provenance que le texte récrit au-dessus, car elle présente les mêmes particularités paléographiques : minuscule caroline avec influences mérovingiennes. Or, il n'y a guère de doute que ce second texte ait été écrit à Reichenau au début du IXe siècle. On peut s'en convaincre par une considération qui nous aide à expliquer en même temps le sort final de notre recueil. En effet, outre que ce recueil provient de Reichenau, le second texte, nous l'avons vu, se compose presque exclusivement de traités didactiques, évidemment destinés à une école ; or l'efflorescence de celle de Reichenau a précisément commencé sous l'abbé Waldo entre 787 et 813, époque à laquelle les caractères paléographiques de notre manuscrit nous permettent de l'assigner.

On pourrait se demander pourquoi les moines de Reichenau auraient effacé le texte sacramentaire qu'ils venaient d'arranger.

C'est que nous sommes, au moins pour Reichenau, au terme de la lutte, entre la liturgie nationale et la liturgie romaine, lutte terminée par l'intervention du pouvoir civil, qui imposa le sacramentaire de S. Grégoire.

(1) Cf. plus haut, page 475.

(2) M. Holder a identifié le palimpseste 112 avec le manuscrit de Reichenau indiqué dans le premier catalogue de 822, à la suite de plusieurs autres recueils didactiques : Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 13, n. 404. Bonn, 1885 ; Holder, *o. c.*, p. 294.

Digitized by Google

Les moines de Reichenau, dans leur zèle pour le culte divin, durent avoir à cœur de se procurer ce nouveau livre romain. Le Catalogue manuscrit de Reichenau mentionne, d'ailleurs, dès 823, un *Liber sacramentorum Gregorii* (1). Rien d'étonnant, dès lors, qu'ils aient substitué au texte de leur sacramentaire devenu inutile, des textes classiques, plus utiles pour leur école.

III. CONCLUSION.

Nous voici fixé sur les caractères, la provenance et le sort final de notre fragment palimpseste. — Les textes euchologiques contenus dans le codex CXII du fonds de Reichenau à la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe forment le fragment d'un sacramentaire, débutant à la Vigile de Noël, pour se poursuivre jusqu'au samedi saint. Il faut y distinguer deux parties. La première se rattache au groupe des sacramentaires gélasiens du VIIIe siècle, spécialement au type déjà connu de Saint-Gall 348. Elle enrichit ces sacramentaires d'un nouveau spécimen, qui fournit de précieux renseignements sur leur diffusion au VIIIe siècle, et confirme le texte de Saint-Gall 348, en même temps qu'il le précise pour une bonne quinzaine de ses premières messes. La seconde partie, abstraction faite du choix singulier des pièces, est grégorienne. La soudure des deux parties est manifeste. Nous sommes en présence d'un essai d'adaptation entre deux sacramentaires alors en lutte : le gélasien qui allait disparaître, et le grégorien qui allait lui succéder. C'est en pleine réforme carolingienne, aux premiers jours du IXe siècle, que cet essai fut fait à Reichenau. — Si, un jour, quelque critique, tenté par la richesse des sources liturgiques de cette *Augia dives*, veut écrire l'histoire de son culte, notre fragment en fournira une page des plus précieuses.

Maria-Laach (Province rhénane). C. MOHLBERG, O. S. B.

(1) BECKER, *Catalogus catalogorum*, p. 13.

Digitized by Google

LES IDÉES MYSTICO-POLITIQUES D'UN FRANCISCAIN SPIRITUEL.

ÉTUDE SUR L'ARBOR VITAE

D'UBERTIN DE CASALE.

Depuis le couchant du XIIIe siècle jusqu'à l'aurore du XIVe, l'Italie fut embrasée des feux dévorants d'un mysticisme révolutionnaire. Les franciscains spirituels, l'espérance joachimite au cœur, l'imagination saturée de visions apocalyptiques, trépignèrent un instant d'allégresse à l'avènement de Célestin V, qui allait, croyaient-ils, inaugurer l'époque bienheureuse du Saint-Esprit, dont la pauvreté serait la reine à laquelle ils serviraient de prêtres. Mais l'arrivée de Boniface VIII au siège pontifical et les mesures répressives de leurs supérieurs brisèrent leur élan vers un idéal chimérique.

Nous nous proposons d'étudier leurs doctrines dans l'ouvrage très caractéristique du plus fougueux de leurs chefs, dans l'*Arbor Vitae* d'Ubertin de Casale.

Ubertin, né à Casale dans le diocèse de Verceil en 1259, entra dans l'ordre franciscain à l'âge de quatorze ans, en 1273. Après s'être appliqué jusqu'en 1289 à des exercices ascétiques constants, il fut envoyé à Paris. Il y fit un séjour de neuf ans consacrés à l'étude et au lectorat (1). Malheureusement il y renonça à toutes ses

(1) La source principale où l'on peut puiser des renseignements sur l'existence orageuse d'Ubertin jusqu'en 1305 est l'étrange livre que nous étudions, *Arbor vitae crucifixae Jesu*, qu'il acheva, s'il faut l'en croire, en sept mois, du 9 mars au 28 septembre de l'année susdite. Il en existe une édition incunable publiée à Venise en 1485. CHAVIN DE MALAN (*Storia di S. Francesco*, p. XXXIII. Prato, 1841), DI GIOVANNI (*S. Francesco di Assisi*, p. 88. Girgenti, 1883), et P. ROBINSON (*A short introduction to franciscan litterature*, p. 40. New-York, 1907) en signalent par erreur deux rééditions en 1500 et 1564. La bibliothèque de l'université d'Utrecht possède l'*Arbor vitae* en trois manuscrits de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle. Ils figurent au *Catalogue des manuscrits* aux nos 309, 310 et 348, et sont tous les trois des in-folios écrits par différentes mains. Nous les désignerons par la lettre *U* au cours de notre étude. Le manuscrit 328 de la bibliothèque municipale d'Assise renferme aussi l'*Arbor vitae* à peu près en entier. Il est aussi contenu, à ce que m'écrit M. P. Sabatier, dans les manuscrits 43 et 303 de la bibliothèque de Subiaco. La bibliothèque Laurentienne de Florence possède en manuscrit du XVe s. le Livre III de l'*Arbor* (Plut. XXVI, 18), et la bibliothèque municipale de Pérouse une traduction italienne du Livre IV, datant du XIVe s. d'après M. P. Sabatier (no 52 des manuscrits).

Digitized by Google

pieuses pratiques d'antan, et il ne fallut rien moins qu'une apparition effrayante du Christ durant son sommeil pour le faire rentrer en lui-même. Il quitta la ville universitaire en 1298 pour se rendre en Toscane où il exerça pendant quatre années environ la charge de lecteur. Après quoi, il dit adieu à l'enseignement et s'adonna tout entier à la prédication et à la répression des frères du libre esprit. C'est surtout à Pérouse qu'il put donner libre cours à son zèle (1).

Bien qu'il nous avertisse qu'il s'exprimait à mots couverts devant ses auditeurs, la violence de ses attaques contre les abus du clergé séculier et régulier lui valut une citation à Rome devant Benoît XI, au début de 1304. Mais les habitants de Pérouse réclamèrent l'acquittement de leur prédicateur favori. Le doux pontife accéda à leur requête (2). Seulement les supérieurs d'Ubertin ne se montrèrent pas aussi faciles : voulant à tout prix se débarrasser d'un homme dont la parole enflammée émouvait trop les frères rigoristes au fond de leurs cellules et enthousiasmait les foules sur les places publiques, ils le reléguèrent dans la solitude du mont Alverne (3). Selon un chroniqueur contemporain, Ange de Clareno, qui ne manque jamais de présenter Ubertin sous les couleurs les plus favorables, il y serait allé de plein gré, par pure dévotion pour S. François (4). Mais il dit clairement qu'il y fut envoyé après qu'on l'eut obligé de se taire. Se basant sur les données qu'il fournit, on peut croire que cette retraite eut lieu au mois de mars 1304. En effet, il mit la première main à l'*Arbor Vitae* le 9 mars1305. Or la première année de son séjour à l'Alverne se passa tout entière en méditations sur sa malice et les perfections divines sans qu'il voulut céder aux instances de ses confrères qui le sollicitaient à coucher sur le papier les résultats de ses contemplations. Il n'y arriva par conséquent qu'au printemps de 1304 (5).

Il y trouva un gardien plein de prévenances, peut-être le bien-

(1) Voir *Arbor vitae*, prologue, fol. IIa-IIIa. A moins d'indication contraire, c'est l'incunable de 1485 que nous désignons par ces mots.

(2) *Historia septem tribulationum* d'Ange de Clareno, éd. F. Ehrle, S. J., dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters* (= ALKM.) 1886, t. II, p. 132. Voir *Rapport sur les travaux du séminaire historique pendant l'année 1908-1909*, dans l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1910, p. 461 svv.

(3) *Arbor vitae*, prologue, fol. IIIa : « Sub cujusdam persecutionis titulo predicationis imposito silentio ad solitudinis locum deductus sum sacrum qui dicitur mons Alvernae. » *U* porte la variante : « Deinde sub cujusdam *levis* persecutionis titulo.... »

(4) *O. c.*, p. 130.

(5) *Arbor vitae*, prologue, fol. IIIb.

Digitized by Google

heureux Jean de Fermo, des religieux qui l'admiraient à l'envi, et surtout son frère utérin, le « petit Jean », qu'il chérissait avec une tendresse de mère (1). Un tel milieu était éminemment favorable à l'éclosion d'une œuvre mystique. Les masures de l'Alverne, encore tout imprègnées du souvenir sublime de la stigmatisation de S. François, n'abritaient que des spirituels, partisans enthousiastes de la pauvreté extrême, pleins de compassion ou de dédain pour les faibles qui s'accommodaient des dispenses pontificales. Ubertin devait s'y sentir à l'aise : aussi son exaltation mystique allait bientôt se donner libre cours.

Il déclare néanmoins qu'il n'a écrit l'*Arbor* qu'à son corps défendant Ses nouveaux confrères, son Johannin en tête, l'assaillaient tous les jours de leurs importunités : les uns lui demandaient un commentaire de l'Écriture Sainte, d'autres un sermonnaire, une interprétation de l'Apocalypse ou une histoire de la vie et de la passion du Christ. Fatigué de leurs sollicitations incessantes, il céda enfin, à condition que le gardien écrirait sous sa dictée. Mais, rapporte-t-il, à peine est-il arrivé au premier verset : « *Jesus futura previdens* », qu'il se sent poussé par l'esprit d'en-haut à exposer les douleurs du Crucifié, non seulement pour faire plaisir à son frère bien-aimé, mais aussi pour l'édification de tous ceux qui ont le culte des souffrances divines (2). Dès lors l'inspiration l'envahit tout entier. Dirigé par elle, il se résout d'abord à décrire la vie du Christ, ensuite les maux de l'Église et les vices des ennemis de Jésus, enfin tout ce que le Seigneur lui révèlerait sur lui-même.

Ubertin a une foi robuste dans l'intervention divine. Le chap. IX *Jesus pro nobis indigens* du Livre III est démesurément long : c'est l'esprit du Christ qui l'a amplifié. Il a fait de même dans plusieurs autres chapitres. C'est lui qui a inspiré au franciscain son aversion profonde pour les temps passés et présents, et qui l'a poussé à

(1) Jean de Fermo appelé aussi Jean de l'Alverne à cause du long séjour qu'il y fit, était gardien en 1311. L'était-il déjà en 1304 ? Il est du moins certain qu'il habitait la montagne sainte à cette époque. Ubertin fut son ami, et M. Grouwels (*Historia critica sacrae indulgentiae de Portiuncula*, 4e partie, chap. V, p. 430) cité dans les *Acta Sanctorum Augusti*, t. II, p. 454 svv., lui attribue une grande part dans la rédaction des actes du bienheureux. Pour le frère d'Ubertin voir l'*Arbor vitae*, prologue, fol. IIIa : « Nam uterinus frater et mihi cura filius quem ad ordinem sanctum adduxi ... » Il n'était donc pas seulement son frère en religion, comme le dit E. Knoth, *Ubertino von Casale*, p. 8. Marbourg, 1903.

(2) Voir le *Prologue* de son livre fol. IIIb. *Jesus futura previdens* est le titre du chap. IX, Livre IV, dans l'édition incunable. Le prologue seul ayant une pagination, nous devons nous borner à indiquer les autres passages cités par les chapitres qui les renferment.

Digitized by Google

rédiger sans réflexion préalable. Pas le moindre doute qu'il n'ait souvent manié la plume de façon irréfléchie. Mais il faut bien qu'il soit arrivé à un état d'exaltation mystique excessive pour en attribuer la responsabilité au Christ. Pourtant il en est convaincu : il n'a été que l'instrument, Dieu fut l'ouvrier. Une telle mentalité explique l'aplomb avec lequel il lancera ses violentes diatribes contre l'ordre, le clergé séculier et certains papes. Porte-voix d'un Dieu courroucé, il flagelle ceux que son doigt lui désigne. Cette conviction profonde de l'assistance divine lui infuse en même temps qu'une confiance inébranlable dans la bonté de sa cause, une énergie farouche pour la défendre.

Mais ce n'est pas le Christ seul qui le favorise de son secours. Une pieuse vierge vient alléger sa lourde tâche et relever son courage quand la maladie et les obstacles l'ont abattu. Elle est née à Città di Castello, d'une famille noble et riche, mais perverse. Elle prête à l'écrivain spirituel un concours aussi précieux qu'inattendu. Illettrée, elle lui apprend des choses qu'elle ne peut connaître par la raison humaine. A peine a-t-il mis la dernière main à la troisième partie, qu'elle lui prédit déjà ce dont il traitera dans la suivante. Lorsque, souffrant de la fièvre, il craint que la composition de son ouvrage en soit arrêtée, elle lui promet la guérison de la part de Jésus. Il se remet aussitôt et l'esprit divin lui permet, grâce au concours d'un excellent confrère, de compiler pendant les quelques jours avant le terme fixé à la rédaction, presque la moitié du livre, toute hérissée de difficultés. C'est elle aussi qui lui annonce qu'il finirait au mois de septembre : en effet l'*Arbor* est achevé le 28 septembre 1305 (1).

(1) Tous ces détails merveilleux sur la composition de l'*Arbor* sont empruntés au *Prologue* qui le précède, fol. III^{b}-IV^{a} — Jusqu'ici ont paru deux travaux sur Ubertin : E. Knoth, *Ubertino von Casale. Ein Beitrag zur Geschichte der Franziskaner an der Wende des 13. und 14. Jahrhunderts.* Marbourg, 1903. Ch. Huck, *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis. Ein Beitrag zum Zeitalter Dantes.* Fribourg-en-Brisgau, 1903. Le premier de ces auteurs tâche avant tout de mettre en lumière qu'Ubertin fut l'héritier authentique et le défenseur désintéressé de l'idéal franciscain primitif. A notre avis il n'a pas réussi dans cette difficile tentative : tout au plus démontre-t-il qu'Ubertin se croyait tel. E. Knoth, tout en constatant le joachimisme du spirituel n'a pas vu qu'il fut le pivot autour duquel tourna toute son existence. Il n'a pas tenu non plus suffisamment compte de sa formation mystique ni du milieu dans lequel il vécut : nous croyons qu'il faut chercher là l'explication de sa mentalité et non pas dans son désir aussi fréquemment exprimé que rarement réalisé d'imiter saint François. Il ne faut d'ailleurs pas beaucoup de temps pour s'apercevoir du contraste frappant qui existe entre lui et le poverello. Au reste le travail d'E. Knoth présente un exposé détaillé de certaines sources de l'*Arbor vitae* et de plusieurs de ses

Digitized by Google

S'il fallait en croire Ubertin, l'*Arbor Vitae* tout entier serait dû à des causes extraordinaires. Il n'aurait vu le jour que grâce à la collaboration gratuite du Christ et d'une vierge sans instruction. Mais un autre facteur y a coopéré, et si puissamment que le voyant de l'Alverne aurait dû le signaler en premier lieu : c'est le milieu spirituel et joachimite dans lequel lui-même ainsi que ses maîtres et ses partisans ont vécu. L'œuvre d'Ubertin est avant tout une œuvre de parti, interprète des sentiments, non d'un seul individu, mais d'un groupe. C'est une plante de terroir qui n'aurait pu pousser ailleurs que dans l'enclos rigoriste, sous l'atmosphère brûlante du mysticisme apocalyptique.

L'écrivain connait à fond les doctrines de Joachim de Flore sur l'avènement du Saint-Esprit, celles d'Olivi sur la pauvreté et l'Apocalypse. Il est initié aux traditions écrites et orales que les disciples chéris du poverello ont léguées dans leur vieillesse aux héritiers de leur idéal. Il est l'ami de Conrad d'Offida, qui fut un des confidents du fr. Léon et des autres compagnons de François (1). Il a interrogé les familiers de cet original fr. Égide qui cria si fort à la ruine de l'ordre, que « les ignorants de la voie de l'esprit » le disaient insensé (2). Il a lu avec piété le traité sur le sacré commerce du mendiant d'Assise avec dame pauvreté. Il s'est tout assimilé et à mesure qu'il écrit faits et doctrines accourent pêle-mêle se ranger sous sa plume tels que sa mémoire ou celle de ses confrères les lui rappelle. Il se plaint de manquer de livres mais sa longue fréquen-

doctrines. Il donne aussi une description de l'état moral et intellectuel de l'ordre franciscain d'après les écrits polémiques rédigés par Ubertin au concile de Vienne Quoiqu'il reconnaisse leur « Einseitigkeit » (p. 125), l'auteur exagère, nous semble-t-il, leur valeur documentaire. Quant à Ch. Huck, il étudie Ubertin au point de vue très spécial de ses relations littéraires avec Joachim de Flore et Dante. Son travail est remarquable sous ce rapport, mais il manque d'ordre, et néglige plus d'un aspect très intéressant d'Ubertin : sa dépendance vis-à-vis des premiers écrits franciscains, plusieurs de ses doctrines théologiques et l'influence de l'*Arbor vitae*. E. Knoth passe aussi cette influence sous silence. Tous deux auraient d'ailleurs pu se livrer à un examen plus attentif de sa vie assez peu connue.

(1) *Arbor vitae*, Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans* : « Ab hoc tamen sancto viro frate Conrado pluries audivi quod ipse omnia predicta et multo plura et majora audivit a fratre sancto Leone predicto et a sanctis patribus frate Maseo et a fratre Cesolo et a pluribus aliis sancti viri (S. François) sociis. »

(2) *Au même endroit* : « A magna etiam ego multitudine fratrum qui cum sanctissimo patre fratre Egidio vixerunt cum familiaritate multa hominum priorum sententias audivi... » Cfr. FERDINANDUS AB ARAULES, O. F. M., *Vita brevis b. Aegidii Assisiensis* dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. I, 1908, p. 267 svv.

Digitized by Google

tation des hommes qui passaient pour le mieux renseignés sur les temps écoulés lui a procuré une documentation peu critique mais très abondante. C'est à ce point que M. P. Sabatier n'hésite pas à le proclamer « l'homme de sa génération le plus au courant des souvenirs historiques de l'ordre » (1). Mais comme cette initiation s'est faite lentement, il en est moins conscient que de l'exaltation religieuse qui s'est emparée de lui au cours de son travail fiévreux et qu'il regarde comme le signe de l'assistance divine.

Tout le monde s'intéresse à l'*Arbor vitae* au mont Alverne ; tout le monde aussi aide à son achèvement, le gardien en tête, qui écrit sous la dictée d'Ubertin. Seul, celui-ci ne serait jamais parvenu à finir en si peu de temps un ouvrage aussi considérable. La moitié à peu près en restait encore à faire « in ultimo trium predictorum mensium ». Admettons que ce soit là une pieuse exagération. Il n'en reste pas moins vrai que pour compiler une œuvre aussi volumineuse, il faut qu'Ubertin et à son défaut ses collaborateurs se soient livrés du 9 mars au 28 septembre 1305, dates initiale et finale de la composition, à un labeur continu. Une hâte précipitée préside à sa rédaction. L'écrivain a peu de temps pour réfléchir et ne dispose pas de livres pour contrôler les assertions douteuses (2). Il n'a pas pu relire, même en courant, son manuscrit. C'est pourquoi il s'excuse des répétitions multiples qui le déparent. « Que le lecteur ne s'en prenne pas au peintre malhabile, s'il trouve la belle figure du Christ tracée d'une main inexpérimentée » ! Il ne néglige pourtant pas d'avertir que ce qui paraît obscur dans tel endroit, est clairement exposé dans tel autre.

L'auteur divise son ouvrage qu'il appelle l'*Arbre de la vie crucifiée de Jésus*, en cinq livres. Le premier, racine de l'arbre, contemple Jésus depuis sa génération éternelle par le Père jusqu'à sa nativité. Le second, érigeant le tronc de l'arbre, commence à la circoncision du Sauveur et finit à la manifestation publique de sa mission par son précurseur. Le troisième étend les rameaux de l'arbre dans la prédication fructueuse du Christ et le cénacle de ses disciples. Le quatrième poursuit l'histoire de Jésus depuis son entrée triomphale

(1) *Fratris Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, éd. P. Sabatier, p. LXIII. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge, t. II). Paris, 1900.

(2) *Prologue*, fol. III^b : « Nam in more solitudinis (*U* : in sacro monte solitudinis) cum librorum penuria ubi possem dubia revidere, non plus quam trium mensium et septem dierum vel circa spatium temporis in scribendo totum hunc librum de quo scribendo vix unquam cogitaveram occupare permisit.... Deus. Le travail dura en réalité plus de sept mois, mais il fut interrompu à quatre reprises : ce qui permet à Ubertin d'affirmer qu'il l'acheva en trois mois et sept jours environ.

Digitized by Google

à Jérusalem jusqu'à l'assomption de la vierge Marie. Le cinquième étale les fruits multiples de l'arbre sacré : la multitude des fidèles délaissant l'Église idolâtre pour se rattacher à l'arbre de vie et l'union éternelle de l'humanité béatifiée avec le Rédempteur. Ce dernier livre offre une explication littérale de l'Apocalypse, ce qui l'a allongé beaucoup plus qu'Ubertin n'avait prévu. « Que le lecteur ne s'étonne pas d'y voir répéter à satiété les vilenies de cette époque, dit-il. Car les nations futures croiront à peine combien la vérité de l'Église du Christ fut honteusement falsifiée de nos jours et comment d'astucieuses machinations firent disparaître sa pauvreté extrême » (1).

Il donne ensuite quelques renseignements sur les chapitres et leurs subdivisions, les versets. Il a multiplié ces derniers afin de mieux indiquer les divers aspects sous lesquels il traite une même question. C'est surtout dans le quatrième livre, dont la partie relative à la passion fut composée en tout premier lieu, qu'il a réuni plusieurs versets dans un même chapitre (2). Quant aux erreurs que son livre pourrait contenir, il déclare qu'elle lui sont échappées faute de correction, ou y ont été ajoutées par un tiers. Il fait ensuite une profession de foi en règle, soumettant sa personne et son livre au jugement de la sainte Église romaine, par amour de laquelle l'esprit de Jésus lui a fait entreprendre ce travail (3).

Pour apprécier l'*Arbor Vitae* à sa juste valeur, il faut l'étudier dans ses sources, sa teneur et son influence.

Sources de l'Arbor vitae.

Ses sources sont multiples ; l'auteur affirme avoir utilisé des ouvrages (4). Ch. Huck et plus encore E. Knoth se sont appliqués à mettre en lumière plusieurs emprunts faits par Ubertin. Tout

(1) *Prologue,* fol. IIIb.

(2) *Prologue,* fol. IVa : « Idcirco in componendo librum plures versiculos in unum capitulum saepius coartavi maxime *in quarto libro qui fuit primo scriptus quoad passionis tractatum* quando me credebam, ut dictum est, parvulum fasciculum compilare. » Ainsi s'explique comment Ubertin puisse citer au chap. IX du Livre I, *Jesus plene dotatus*, un extrait du Livre IV, chap. V, *Jesus panis sacratus*. C'est sans doute ce « parvulus fasciculus » qu'Ange de Clareno désigne quand il écrit, ALKM., t. II (1886) p. 130 : « In eodem monte librum in paucis diebus scripsit *brevem* et devotum. »

(3) *Prologue,* fol. IVa : « Et ideo ex nunc plene revoco omne illud quod sancta romana Ecclesia predictis repugnare judicaverit. Cujus correctioni solius me et librum submitto et pleno corde et aperto ore profiteor fidem ejus et pro ejus zelo hujus libri laborem me fecit assumere Spiritus Jesu Christi. »

(4) *Prologue,* fol. IIIb.

Digitized by Google

en citant, mais assez brièvement, ceux qu'ils ont signalés, nous nous arrêterons davantage à ceux qu'ils ont passés sous silence. Rien qu'en les passant en revue, on constatera que son œuvre n'est qu'une adaptation des doctrines et des traditions orales et écrites de son milieu.

Parmi les sources dont Ubertin est tributaire, il convient de placer en premier lieu, les ouvrages de Joachim de Flore, l'oracle de l'Italie mystique à cette époque (1). Ce moine calabrais « doué de l'esprit prophétique » comme l'affirme Dante (2), vivait au milieu du XIIe siècle ; il mourut en 1202. Ses doctrines se trouvent exposées dans ses principaux traités : *Concordia veteris et novi testamenti*, *Expositio super Apocalypsim* et *Psalterium decem chordarum*. Le solitaire déplorait vivement les abus invétérés de l'Église provenant tous de l'amour immodéré des richesses, au mépris des exemples d'abnégation du Christ et de ses disciples. Ses plaintes trouvèrent un écho retentissant parmi les franciscains rigoristes, amoureux à l'excès d'une pauvreté qu'ils croyaient apostolique.

Il base ses doléances et son espoir d'une Église meilleure sur les prophéties apocalyptiques. L'histoire du monde compte selon lui trois époques correspondant à la trinité des personnes divines. La première, l'antéchrétienne, est cellé de Dieu le Père. Les gens mariés et les laïques y prédominaient, vivant suivant la lettre de l'Ancien Testament. La seconde est la chrétienne, instituée par le Christ. Elle durerait 42 générations de 30 années chacune, l'espace qui s'étend d'Abraham à Jésus (3). Le clergé gouverne durant cette époque et le Nouveau Testament y possède force de loi. La troisième sera celle du Saint-Esprit. Si les calculs de Joachim sont justes, elle doit commencer vers 1260. Ce sera l'âge de l'évangile éternel, selon

(1) Voir X. Rousselot, *Étude d'histoire religieuse aux XIIe et XIIIe siècles. Joachim de Flore, Jean de Parme et la doctrine de l'évangile éternel*. Paris, 1867 ; J. Schneider, *Joachim von Floris und die Apokalyptiker des Mittelalters*, p. 61. Dillingen, 1873 ; H. Denifle, O. P., *Das Evangelium aeternum und die Commission zu Anagni* dans l'ALKM., 1885, t. I, p. 49-98 ; H. Haupt, *Zur Geschichte des Joachimismus*. Gotha, 1885 ; F. Tocco, *Eresia nel medio evo*, p. 261. Florence, 1884 ; E. Gebhart, *L'Italie mystique*, p. 49. Paris, 1908 ; P. Sabatier, *Vie de saint François*, p. 52 svv. Paris, 1894 ; Ch. Huck, *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis*, p. 70 svv. Fribourg-en-Brisgau, 1903 (étude très fouillée sur les relations de l'*Arbor* avec les écrits de Joachim et la Divine Comédie de Dante) ; E. Knoth, *o. c.*, p. 34 svv. P. Fournier, *Études sur Joachim de Flore et ses doctrines*. Paris, 1909.

(2) *Divina Commedia, il Paradiso*, chant XII, vers. 140.

(3) Les joachimites se livraient là-dessus à des conjectures et des calculs dont l'Évangile de saint Mathieu faisait surtout les frais. Voir, p. e., le chap. I, v. 17.

Digitized by Google

la parole de l'Apocalypse : « Vidi alterum Angelum volantem per medium coeli, habentem Evangelium aeternum » (chap. XIV vers. 6).

La chair seule avait prévalu durant la première époque, pendant la seconde c'était la chair et l'esprit, mais à l'avènement de la dernière le règne de la chair sombrera pour toujours et l'Esprit gouvernera le monde en maître. L'ordre monastique sera son agent de prédilection. Ce seront des moines, et les spirituels ne doutaient pas qu'il s'agissait d'eux, qui convertiront à Dieu les infidèles et répandront l'évangile éternel dans le monde entier.

C'est à cette source que s'abreuva le mysticisme exalté d'Ubertin de Casale. La sève joachimite circule abondamment dans son arbre de vie. C'est qu'il en est lui-même tout imprégné, à ce point qu'il se croit investi, comme Joachim, de la mission divine de révéler les abus de l'Église déchue et d'annoncer la victoire future de l'esprit sur la chair. Il a de l'histoire du monde la même conception que l'abbé de Flore : elle se divise en trois époques et à chacune d'elles préside une des personnes de la Trinité. Il s'inspire aussi de lui dans ses considérations sur l'histoire de l'Église. Elle comprend sept périodes. Durant la première s'effectue la diffusion de la foi parmi les Juifs, durant la deuxième, parmi les payens. La troisième assiste à l'éclosion des hérésies réfutées par les grands docteurs, la quatrième à l'efflorescence de la vie cénobitique. La cinquième est attristée par la décadence du clergé séculier et des ordres religieux. Mais sous la sixième se réalise la renaissance apostolique, grâce à la réforme introduite par S. François. Cette période finira par le triomphe complet de la pauvreté et la défaite de la prostituée de Babylone. Enfin la septième verra la mort de l'antéchrist et l'avènement de la gloire éternelle.

Joachim et Ubertin considèrent l'abandon de la pauvreté apostolique comme la cause déterminante des crimes du monde et de l'Église. La simonie et le népotisme provoquent les misères du clergé séculier, tandis que la tiédeur et la cupidité troublent profondément les ordres religieux. Les caractères de l'ange (S. François d'après Ubertin) et de la durée de la sixième période sont empruntés à Joachim. Il en est de même pour les chiffres symboliques que le spirituel affectionne particulièrement. Enfin, ainsi qu'on pourra le constater plus loin, ses visions, son interprétation des Saintes Écritures, sa critique du temps actuel, sa façon de scruter l'avenir, son idéal de la perfection monacale, portent indéniablement l'empreinte joachimite (1).

(1) Comme nous exposons plus loin en détail les idées mystico-politiques d'Ubertin, nous nous bornons ici à une vue d'ensemble destinée à faciliter

Digitized by Google

Après l'abbé cistercien il faut signaler le fr. Léon, le disciple chéri de saint François (1). Si les rêveries du premier ont copieusement alimenté l'inspiration de l'exilé de l'Alverne, les écrits et les récits du second, pieusement recueillis et commentés par ses confidents, lui ont transmis les traditions franciscaines. Le fait a son importance et il mérite un examen attentif (2). Durant les dernières années de sa vie, l'ami intime du maître consigna ses souvenirs sur des feuilles volantes *(schedulae* ou *rotuli)* qu'il confia aux Clarisses d'Assise. Les miracles du fondateur, le relâchement et la restauration futurs de la règle, les merveilles qui accompagnèrent son institution divine, l'intention de François par rapport à son observance, enfin le bonheur des premiers jours et les craintes d'un avenir menaçant y étaient racontés avec une simplicité qui n'était pas toujours exempte de regrets et d'amertume.

Aux heures d'épanchement, frère Léon retraçait à ses confrères préférés, comme Jean de Parme et Conrad d'Offida, la figure enchanteresse du poverello et la lumineuse auréole de joie et d'amour qui illumina le berceau de l'ordre franciscain. Ubertin n'eut pas le bonheur d'entendre les bêlements de l'agneau du bon Dieu comme l'appelait François. Mais il interrogea ceux qui les écoutèrent. Quant aux feuilles volantes du fr. Léon, il ne les possède pas chez lui. Peut-être les a-t-il lues jadis, peut-être un confrère bien renseigné l'a-t-il édifié sur elles. En tout cas le résumé qu'il en donne est précis, quoique sommaire (3). On se figure l'ardent franciscain,

leur compréhension. Les points spéciaux sont traités en temps et lieu avec les explications et les références. Ainsi que CH. HUCK, *o. c.*, p. 89 svv., le met en lumière, Ubertin a aussi puisé à des ouvrages apocryphes de Joachim : l'*Oraculum S. Cyrilli* et le *Liber paparum*. Il est néanmoins probable, comme l'affirme E. KNOTH, *o. c.*, p. 40 svv., qu'il a surtout connu Joachim par l'intermédiaire de Pierre Olivi qui recourt fréquemment à lui dans ses Apostilles sur l'Apocalypse. Voir les extraits des Apostilles dans É. BALUZE, *Miscellanea*, éd. J. MANSI, t. II, p. 258. Lucques, 1762.

(1) *Speculum Perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone*, éd. P. SABATIER, p. CXL svv. (Collection d'études et de documents pour servir à l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge, t. I.) Paris, 1898 ; J. JÖRGENSEN, *De H. Franciscus van Assisië*, traduit par S. VAN DE VELDE, O. F. M., p. LXIX. Tongres, 1909.

(2) Ch. Huck le passe sous silence ; E. KNOTH, *o. c.*, p. 54 svv. s'y arrête, et formule sur sa valeur, sans preuves nouvelles, la même opinion que P. SABATIER, *o. c.*, et *Vie de S. Francois*, *o. c.*, p. LXIV. Nous l'examinerons plus loin.

(3) *Arbor vitae*, Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans :* « In illis (rotulis) autem multa scripsit : sicut ex ore patris audiverat, in factis suis viderat, in quibus magnalia continentur de stupendis sancti, et de futura

Digitized by Google

toujours en quête de souvenirs, questionnant tous les religieux qui savent quelque chose sur l'époque héroïque, qui en ont connu les derniers survivants. Son enquête lui fournit quantité de détails intéressants dont il ne songe jamais à mettre la véracité en doute. Car il les a appris « *relatione certissima* » et la parole des anciens est sacrée.

L'opuscule du sacré Commerce de saint François avec sa Dame la Pauvreté ne lui était pas non plus inconnu (1). Il lui a inspiré une de ses plus belles pages, l'oraison du poverello pour son épouse spirituelle. Cette œuvre remonte très probablement aux premières origines de l'ordre, mais on n'est pas encore parvenu à découvrir son auteur. Elle montre saint François à la recherche de la pauvreté, et comment, après l'avoir découverte, il lui jure fidélité éternelle. Puis la bien-aimée lui raconte ses aventures et ses misères, se plaignant de ses amants volages qui tous l'ont trahie. C'est une allégorie touchante où l'âme chevaleresque du maître est admirablement mise en relief. Ubertin lui emprunte aussi quelques lamentations sur l'abandon de la pauvreté, non sans surenchérir. « Car de même, dit-il, qu'une pierre molaire lancée dans les flots roule au fond avec rapidité, de même depuis les temps de ce docteur le poids des biens terrestres a entraîné les frères à l'abîme, à tel point que celui qui ose défendre la véritable pauvreté est réputé criminel et apostat (2). »

corruptione regulae et de futura renovatione ipsius et de magnaliis circa regulae institutionem et de intentione beati Francisci super observantiam regulae sicut ipse illam eamdem intentionem dicebat se accepisse a Christo. » Il continue plus loin : « .... cum multo dolore audivi illos rotulos fuisse distractos et forsitan perditos... » Ce qui prouve qu'il ne les avait pas chez lui.

(1) L'influence de cet opuscule sur Ubertin a été négligée par Ch. Huck et E. Knoth. Voir sur le *Sacrum Commercium* : E. Alvisi, *Nota al Canto IX « del Paradiso »* (Collezione di opuscoli danteschi). Città di Castello, 1894 ; *Sacrum Commercium S. Francisci cum domina Paupertate*, éd. Édouard d'Alençon, O. M. Cap. Rome, 1900 ; *Le mistiche nozze di S. Francesco e Madonna Povertà*, éd. S. Minocchi. Florence 1901 ; M. Carmichael et Cuthbert, O. M. Cap., *The Lady Poverty*. Londres, 1902. Ubertin de Casale est le premier qui cite expressément cet écrit. Comme le montre le P. Édouard, *o, c.*, p. 45 svv. et p. III svv. Jacopone de Todi et Dante s'en sont très probablement inspirés. Mais ils ne le nomment nulle part. U. Cosmo prétend même que Dante ne l'a pas connu directement mais seulement par les extraits qu'en a donnés Ubertin. Voir *Le mistiche nozze di fra Francesco con Madonna Povertà*, dans le *Giornale Dantesco*, 1899, t. IV, p. 49 et svv.

(2) *O. c.* Notre spirituel ne connaissait pas l'auteur du sacré Commerce. Il le croyait très éloigné de lui, car il le désigne par des appellations vagues : *quidam sanctus doctor..... in quodam suo tractatu* (*Arbor vitae*, Livre V, chap. III). Ne peut-on pas en conclure qu'à cette époque on ne considérait pas

Digitized by Google

Ubertin lut aussi et attentivement la seconde Légende de saint François compilée par Thomas de Célano sur l'ordre du chapitre général de Gênes (1). Sans doute lui plaisait-elle parce que les frères relâchés et ambitieux n'y étaient pas épargnés (2). Il la cite

cette œuvre comme provenant de Jean de Parme dans les milieux rigoristes. Pourtant plusieurs écrivains récents la lui attribuent. S. MINOCCHI, *o. c.*, s'efforce de le prouver; mais d'autres, comme P. SABATIER, *Speculum Perfectionis*, p. VII; E. GEBHART, *o. c.*, p. 204; J. JÖRGENSEN, *o. c.*, p. 183, n. 1, le lui reconnaissent et passent outre. Ils peuvent sans doute se prévaloir de l'argumentation du P. I. AFFÒ, O. M. Obs., *Memorie degli scrittori e litterati Parmigiani*. Parme, 1789, cité par ÉDOUARD D'ALENÇON, *o. c.*, p. XVII. Cet historien remarque d'abord que Jean de Parme entra dans l'ordre en 1233, tandis qu'Ubertin n'écrivit qu'en 1305, 16 ans après la mort de l'ancien ministre général. Il peut très bien avoir écrit l'opuscule sur le sacré Commerce dans les premières années de sa vie religieuse. Alors l'écrivain cité avance trois hypothèses tendant à expliquer l'ignorance d'Ubertin sur l'auteur de l'écrit.

Ou bien Jean ne s'en est pas attribué la paternité lors de la visite que lui fit Ubertin en 1285, à l'ermitage de Greccio. (*Arbor vitae*, Livre V, chap. III); ou bien Ubertin n'a eu à sa disposition qu'un exemplaire anonyme. Enfin, dernière supposition, le spirituel, tout en sachant que Jean de Parme l'avait composé, n'a pas voulu le nommer, parce qu'il le savait peu aimé des relâchés qu'il prenait à partie dans son opuscule.

Nous croyons pouvoir écarter résolûment cette dernière hypothèse. Le fougueux franciscain n'était pas homme à taire un nom par crainte de blesser les oreilles susceptibles d'adversaires. Les deux premières sont admissibles. Mais alors on ne s'explique pas comment personne dans l'entourage d'Ubertin ne lui ait appris que l'auteur de cette œuvre était celui-là même aux pieds duquel il s'était agenouillé vingt années auparavant. Ce qui est plus étrange encore, c'est que le fr. Salimbene, compatriote et ami intime du bienheureux Jean, parfaitement renseigné sur tous ses faits et gestes, ignore lui aussi qu'il a composé le célèbre opuscule. Ce silence unanime de ses contemporains et confidents fait croire que ce n'est pas à lui qu'il faut en reconnaître la paternité. Tout au plus pourrait-on affirmer qu'il fut rédigé durant son généralat (1247-1257) et à son inspiration. Mais alors la date 1227 donnée dans plusieurs manuscrits, reste inexpliquée. Comme le P. ÉDOUARD l'indique, *o. c.*, p. 39, il y en a trois qui portent cette date. Il y en a un, le codex 25 de la bibliothèque in Classe de Ravenne, qui désigne Jean de Parme comme étant l'auteur du Sacrum Commercium. Voir ÉDOUARD D'ALENÇON, *o. c.*, p. IX.

(1) *S. Francisci Assisiensis Vita et miracula additis opusculis liturgicis auctore Fr. Thoma de Celano*, éd. ÉDOUARD D'ALENÇON, O. M. Cap., p. 153 svv. Rome, 1906.

(2) *Arbor vitae*, Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum* : « Unde et in legenda etiam scribitur : quod mandabat domos erectas dirui vel fratres exinde amoveri et multa circa hoc et stupenda fecit in confusionem astutiae impugnantium spiritum ejus. » Au même chapitre plus loin : « Et sicut ex verbis sancti fratris Leonis patet quae hic omitto et ex iis quae dicit legenda nunquam potuit sanctum patrem in aliquo tali (violation de la pauvreté) facere consentire. » Voir É. D'ALENÇON, *o. c.*, p. 214, chap. XXVI; p. 220, chap. XXXV; p. 224, chap. XL.

Digitized by Google

à plusieurs reprises. On croirait parfois qu'il amplifie des faits signalés de façon transitoire par le chroniqueur officiel. Celui-ci relate entre autres la tendance de certains frères-mineurs à imiter les anciens ordres monastiques. Ubertin en parle aussi mais en y rattachant la démarche tentée par le cardinal Hugolin auprès du fondateur pour le décider à se conformer davantage aux règles religieuses antérieures. Thomas rapporte que les frères assez audacieux de porter des tuniques fines et recherchées étaient tancés vertement par François. Ubertin s'y arrête et insiste sur l'humiliante leçon infligée par le maître au frère Élie qui s'était revêtu d'un bel habit à larges manches (1).

En situant ces récits anonymes, il n'a fait que dire tout haut ce qui se chuchotait tout bas depuis des années. Les spirituels, ces enfants terribles de l'ordre, n'ont jamais épargné personne : ils ont poursuivi avec une logique implacable les frères prélats et les frères savants, accusés d'être les destructeurs de l'idéal primitif alors qu'ils devaient s'en montrer les plus ardents défenseurs. Ubertin surtout ne reculait pas devant une accusation, si grave fut-elle ; poussé qu'il était par un tempérament qui recherchait instinctivement les extrêmes, il répugnait aux réticences adroites que maniait avec dextérité saint Bonaventure. Il n'entendait rien à la patience empreinte de mélancolie dont témoignait saint François à la vue des abus naissants. A son avis le meilleur moyen de les faire disparaître était de les crier bien haut sur tous les toits. Il n'eut garde d'y faillir et ce n'est pas exagérer que de dire qu'il « a mis une sorte de frénésie à dévoiler les misères de sa famille » (2).

Saint Bonaventure, dont la modération contraste étrangement avec sa fougue, n'est pas un inconnu pour lui. Il a lu sa Légende de saint François, et il est bien possible qu'il l'ait utilisée (3). Mais il ne l'apprécie guère. Il ne lui pardonne pas ses euphémismes et ses omissions. Le tolérant général, écrivant dans une pensée de conciliation, avait évité ou adouci les récits qui pouvaient froisser

(1) Voir ÉDOUARD D'ALENÇON, *o. c.*, p. 309, chap. CXLI ; p. 287, chap. CXVI ; p. 288, chap. CXVII. *Arbor vitae*, Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum*. Pour la pauvreté des vêtements, ÉDOUARD D'ALENÇON, *o. c.*, p. 233, chap. XXXIX ; *Arbor vitae*, endroit cité.

(2) *Fr. Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia*, éd. P. SABATIER, p. LXIII. Paris, 1900.

(3) *S. Bonaventurae Opera omnia, t. VIII. Opuscula varia ad theologiam mysticam et res ordinis fr. minorum spectantia*, p. 504. Quaracchi, 1898 ; E. KNOTH, *o. c.*, p. 18, croit aussi qu'Ubertin a utilisé cette Légende.

Digitized by Google

certains membres de la communauté. Il effleure à peine l'histoire des premières infractions à la règle, ne souffle mot de la vision du frère Masséo où celui-ci vit que le trône réservé au poverello était celui de Lucifer même. Il ne tient non plus aucun compte des écrits attribués au fr. Léon, si chers aux zélateurs. « Tout cela, dit Ubertin, parce qu'il ne voulait pas révéler les origines de la déchéance de l'ordre à ses lecteurs. Bien que Dieu lui ait permis par dispense spéciale de taire la vérité et qu'il ait agi par prudence humaine, ce fut là pourtant une grande occasion d'aveuglement pour beaucoup de frères, parce que le zèle ardent du fondateur à réprimer les abus y était mis dans l'ombre » (1). Cette sagesse terre à terre, « cette crainte des morsures de vils détracteurs », déplaisent bien fort au meneur spirituel. Le docteur séraphique n'est à ses yeux qu'un homme pusillanime qui a donné plus d'audace au mal à mesure qu'il l'a atténué davantage.

Son antipathie ne l'empêche pourtant pas de puiser abondamment à une des œuvres mystiques de saint Bonaventure, communément appelée *Lignum Vitae* (2). Cet opuscule contient la vie de Notre Seigneur en chapitres très brefs : canevas de méditation dont Ubertin s'est assimilé par un fréquent usage et l'esprit et la lettre. Il s'en est probablement inspiré dans le choix du titre de son livre. Car plusieurs manuscrits du *Lignum Vitae* portent des dénominations qui s'en approchent de très près : *Arbor Crucis*, *Tractatus de Arbore Crucis*, *Arbor Vitae* ou *Fasciculus Myrrhae* (3). Il en est de même pour les titres des chapitres : Ubertin en a empruntés un nombre respectable au *Lignum Vitae* (4). Il s'est en outre approprié près de

(1) Ubertin mentionne plusieurs fois cette façon de procéder de S. Bonaventure. Voyez p. e, le livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans*, chap. IV, *Jesus seraph alatus*. Mais il ne le fait nulle part en termes aussi sévères qu'au chap. VII, *Jesus despectus iterum*, du même livre : « Quae (les mesures de S. François contre les fr. relâchés) frater Bonaventura in legenda modicum pertranseundo tetigit quia nolebat antiquae nostrae ruinae initia legentibus publicare : ac per hoc licet dispensative Deus hoc permiserit et secundum humanam prudentiam hoc ipse fecerit, fuit tamen magna occasio cœcitatis multorum quia prefervens zelus sancti contra mortis initia est absconsus ». Au livre V, chap. V, *Jesus normam constituens*, après avoir raconté comment la règle franciscaine fut rédigée, il ajoute que fr. Bonaventure ne relate pas les manœuvres fourbes du fr. Élie pour l'annuler : « Claret autem quod multo melius fuisset ea scribere, quia non tanta postea secuta fuisset ruina ».

(2) *S. Bonaventurae Opera omnia, o. c.*, t. VIII, p. 68 sv.

(3) *S. Bonaventurae Opera omnia, o. c*, t. VIII, p. XLI sv.

(4) E. KNOTH, *o c.*, p. 15, en a donné plusieurs exemples. Mais on n'en a une idée bien juste qu'en voyant la liste complète des inscriptions empruntées par lui à S. Bonaventure. C'est pourquoi nous la donnons :

Digitized by Google

la moitié des versets d'une méditation rythmée composée par le

S. Bonaventurae Opera omnia, t. VIII, p. 70.	*Arbor vitae.*	
Fructus I.		*Livre I.*
Jesus ex Deo genitus,	Chap. I	Jesus ex patre genitus,
Jesus praefiguratus,	Chap. V (*U*)	Jesus praefiguratus,
Jesus emissus cœlitus,	Chap. VIII	Jesus emissus cœlitus,
Jesus Maria natus.	Chap. XI	Jesus Maria natus.
Fructus II.		*Livre II.*
Jesus conformis patribus,	Chap. I	Jesus conformis patribus,
Jesus magis monstratus,	Chap. IV	Jesus magis monstratus.
Jesus regno fugatus.	Chap. VI	Jesus infans fugatus.
Fructus III.		*Livre III.*
Jesus hoste tentatus,	Chap IV	Jesus hoste tentatus,
Jesus transfiguratus.	Chap. XIV	Jesus transfiguratus.
Fructus IV.		*Livre IV.*
Jesus rex orbis agnitus,	Chap. I	Jesus rex orbis veniens,
Jesus panis sacratus.	Chap. V	Jesus panis sacratus
Fructus V.		
Jesus dolo venundatus,	Chap. III	Jesus dolo servatus,
Jesus orans prostratus,	Chap. IX	Jesus orans prostratus,
Jesus turba circumdatus,	Chap. IX	Jesus turba vallatus *(U)*
Jesus vinculis ligatus.	Chap. X	Jesus vinculis ligatus.
Fructus VI.		
Jesus vultu velatus.	Chap. X	Jesus vultu velatus.
Fructus VII.		
Jesus spretus ab omnibus,	Chap. XI	Jesus spretus maligniter,
Jesus cruci clavatus,	Chap. XII	Jesus dire clavatus,
Jesus felle potatus.	Chap. XX	Jesus felle potatus.
Fructus VIII.		
Jesus translanceatus,	Chap. XXIV	Jesus translanceatus,
Jesus intumulatus.	Chap. XXVI	Jesus intumulatus.
Fructus IX.		
Jesus triumphans mortuus,	Chap. XXIX	Jesus triumphans mortuus,
Jesus resurgens beatus,	Chap. XXIX	Jesus surgens beatus,
Jesus decor praecipuus,	Chap. XXX	Jesus decor praecipuus,
Jesus orbi praelatus.	Chap. XXXI	Jesus orbi praelatus.
Fructus X.	Chap. XXXII	Jesus ductor exercitus,
Jesus ductor exercitus.	Chap. XXXIII	Jesus coelo levatus,
Jesus cœlo levatus,	Chap. XXXIV	Jesus largitor spiritus;
Jesus largitor spiritus,		*Livre III.*
Jesus laxans reatus.	Chap. XXII	Jesus laxans reatus.
Fructus XI.		*Livre V.*
Jesus testis veridicus,	Chap. XIII	Jesus testis veridicus,
Jesus judex iratus,	Chap. XIV	Jesus judex iratus,
Jesus victor magnificus,	Chap. XV	Jesus victor magnificus,
Jesus sponsus ornatus.	Chap. XVI	Jesus sponsus ornatus.
Fructus XII.		
Jesus finis optatus.	Chap. XVIII	Jesus finis optatus.

En tout 34 titres qui sont pris du *Lignum Vitae*. *U* donne aussi à l'incipit

Digitized by Google

docteur séraphique (1). Les emprunts faits au texte même du *Lignum Vitae* ou à d'autres ouvrages du même auteur sont assez fréquents. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les pre-

des livres III et IV les quatre premiers vers d'une séquence figurant dans l'opuscule de S. Bonaventure (*o. c.*, p. 69).

O crux frutex salvificus,
Vivo fonte rigatus,
Cujus flos aromaticus,
Fructus desideratus.

(1) Plusieurs de ces versets figurent aussi au *Lignum vitae*. Voici ceux qui ne s'y trouvent pas et qu'Ubertin a donc transcrits directement de la prose cadencée de S. Bonaventure. Voir ses *Opera omnia, o. c.*, t. VIII, p. 86. Ils ont échappé à Ch. Knoth :

Arbor vitae.

Livre I.

Chap. V	Jesus promissus patribus.

Livre II.

Chap. V	Jesus redemptus parvulus,
Chap. VII	Jesus puer preficiens,

Livre III.

Chap. II	Jesus vir baptizatus.
Chap. VIII	Jesus vigor lassatus,
Chap. IX	Jesus pro nobis indigens,
Chap. X	Jesus inhonoratus,
Chap. XI	Jesus miranda faciens,
Chap. XII	Jesus verbis sensatus,
Chap. XXIII	Jesus unguentis redolens.

Livre IV.

Chap. I	Jesus asello latus,
Chap. IV	Jesus subjectis serviens,
Chap. IX	Jesus futura previdens
Chap. X	Jesus ter denegatus,
Chap. X	Jesus colaphizatus,
Chap. XI	Jesus dire plagatus,
Chap. XI	Jesus crucem circonferens,
Chap. XI	Jesus angustiatus,
Chap. XII	Jesus veste nudatus,
Chap. XII	Jesus morti se offerens.
Chap. XII	Jesus orbem concutiens.
Chap. XV	Jesus matri compatiens
Chap. XVI	Jesus fletu rigatus,
Chap. XXI	Jesus clamando monens. *U.* : moriens
Chap. XXVII	Jesus internum adiens,
Chap. XXXV	Jesus clarificatus
Chap. XXXVI	Jesus spirans afflatibus. *U.* : afflatus.

Livre V.

Chap. X	Jesus resuscitatus,
Chap. VIII *U.*	Jesus glorificatus.

Digitized by Google

mières phrases de l'*Arbor*, chap. I, *Jesus ex patre genitus*, avec *Lignum Vitae*, o. c., p. 71, n. 1., puis au Livre III de l'*Arbor*, le chap. VII, *Jesus pastor circumiens*, avec le n. 13, p. 74, et au Livre IV le chap. V, *Jesus panis sacratus*, avec le n. 16., p. 75. L'exposition du dogme de la S. Trinité, au Livre I, chap. I, est basée sur ce qu'en dit saint Bonaventure dans le *Breviloquium* au Livre I, chap. II, n. 3. Le spirituel connaît aussi son *Apologia pauperum* et l'utilise ainsi qu'il le reconnaît lui-même (1).

Ces brèves indications montrent qu'Ubertin s'est souvent inspiré de saint Bonaventure pour l'idée maîtresse (vie, passion et glorification de Jésus) et le plan de la partie édifiante de son livre. Il se garde bien pourtant de le confesser, il se contente d'avertir vaguement qu'il a fait parfois la cueillette dans des livres (2). Il ne respecte pas toujours le texte qu'il copie, mais se risque à des variantes malheureuses. Le n. 1, p. 71, du *Lignum Vitae* prévient : « cave ne mentis tuae oculis infirmum aliquid carnalis *cogitationis* occurrat ». Ubertin transcrit au Livre I, chap. I, *Jesus ex patre genitus* : « cave ne mentis tuae oculis aliquid carnalis *contagionis* occurrat ». Traitant de la chute des anges au Livre I, chap. V, *Jesus creator inclytus*, il s'inspire du *Breviloquium*, le suit de près mais remplace le mot *Deus* par *Jesus* : il s'ensuit que celui-ci est représenté comme le créateur des bons anges (3).

Citons enfin comme source exploitée par lui les Apostilles de son ancien maître Pierre de Jean Olivi sur l'Apocalypse de S. Jean (4). C'est surtout au Livre V où il donne libre cours à ses rêveries joachimites qu'Ubertin en est tributaire. Il détermine au chap. I, *Jesus prolem multiplicans*, de ce Livre, les caractéristiques des sept périodes de l'Église d'après les données des Apostilles qu'il copie parfois littéralement. F. Knoth a révélé un nombre important d'autres ressemblances à tel point qu'il croit pouvoir affirmer que Ubertin s'est servi des Apostilles pour donner une nouvelle édition, adaptée au milieu spirituel franciscain, du commentaire de Joachim sur l'Apocalypse. Remarquons pourtant que les élucubrations allégoriques ne sont pas exclusivement du domaine d'Olivi, mais de tous

(1) Les emprunts au *Breviloquium* sont signalés dans les *Opera omnia*, t. VIII, p. XXXIX, et par E. KNOTH, *o. c.*, p. 16 svv. L'*Apologia pauperum* est éditée au même t. VIII, p. 233 svv. Voir l'*Arbor vitae*, Livre III, chap. IX, *Jesus pro nobis indigens*.

(2) *Arbor vitae*, Prologue, fol. III[b].

(3) *S. Bonaventurae Opera omnia*, t. VIII, p. XXXIX, E. KNOTH, *o. c.*, p. 17.

(4) GIESELER, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, p. 363, n. 14. Bonn, 1848. E. KNOTH, *o. c.*, p. 40 svv. Cfr *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 47. Paris, 1847.

Digitized by Google

ses confrères en joachimisme. Disciple reconnaissant d'un maître vénéré, le reclus de l'Alverne recourt à lui comme à un guide expérimenté qui le mènera à travers le dédale obscur des prophéties du vieil abbé de Flore. Mais il l'abandonne, le contredit même, dès qu'il s'agit d'apprécier les évènements contemporains.

Il fait aussi preuve d'une connaissance assez étendue des Saintes Écritures et des ouvrages des Pères de l'Église. Outre l'Apocalypse, son livre de chevet, il cite fréquemment les Évangiles, les Actes et les Épitres des apôtres, surtout celles de saint Paul. Il se sert des écrits des saints Chrysostôme, Basile, Augustin, Jérôme, Hilaire de Poitiers et d'autres. Ceux d'Augustin sont mis bien souvent à contribution. Au Livre III, chap. IX, *Jesus pro nobis indigens*, il cite le traité *de Sacramentis* de saint Anselme ; au Livre I, chap. IX, *Jesus plene dotatus*, en dehors des Évangiles et des Épitres de saint Paul, Denys l'Aréopagite, Apollinaire, saint Jean Damascène, Nestorius, le prophète Jérémie, le livre des Proverbes et celui de Job. Il a lu les historiens Cassien et Sulpice et s'inspire à plusieurs reprises dans ses considérations ascétiques de saint Bernard, de Hugues et de Richard de saint Victor (1).

Ubertin a agrémenté l'*Arbor* de trois hymnes dont le choix fait honneur à son goût. La première est une lamentation de la Vierge devant la croix qui lui a ravi son Fils. Plusieurs poètes de langue germanique et romane chantèrent ce sujet. La complainte insérée au Livre IV, chap. XXV, *Jesus matrem afficiens*, est anonyme. Ubertin se contente de dire : « dictavit quidam devotus ». E. Knoth a publié la version de l'édition incunable (2). Nous donnons celle d'*U* en mettant en regard les variantes de l'incunable :

Manuscrit *U* n° 348.	Édition incunable.
Livre IV, chap. XXXV, *Jesus matrem afficiens.*	Livre IV, chap. XXV.
Plainte de la S. Vierge à la croix.	
O crux dura quid fecisti ?	Crux dura quid fecisti ?
Multum certe praesumpsisti,	

(1) Voir les emprunts à saint Augustin : Livre III, chap. II, *Jesus vir baptizatus ;* Livre V, chap. XI, *Jesus decore fulgidus ;* chap. XII, *Jesus pauper firmatus ;* chap. XIII, *Jesus testis veridicus.* Pour saint Bernard : Livre II, chap. V, *Jesus redemptus parvulus*, au commentaire sur le cantique de Siméon ; Livre III, chap. III, *Jesus desertum incolens ;* au chap. XIII, *Jesus perfecta consulens,* Ubertin cite de lui un sermon sur saint André et au Livre IV, chap. XXXIII, *Jesus cœlo levatus* une lettre au pape Eugène III. Pour Hugues et Richard de saint Victor : Livre IV, chap. XXV, *Jesus matrem afficiens ;* Livre V, chap. IX, *Jesus doctor humilium.* Au sujet des citations des saints Pères et des docteurs on peut aussi consulter Ch. Huck, *o. c.*, p. 65 svv.

(2) E. Knoth, *o. c.*, p. 24 svv.

Digitized by Google

Christum Deum suscepisti, Qui creavit omnia.	
Crux redde mihi filium, Jam non expecto alium, Totum meum solatium Sicut scripturae praedicant.	
Crux aperte respice, Vide terram tremere Lumen solem claudere, Haec Christum Deum nuntiant.	Solem lumen claudere
Réponse de la croix.	
Virgo tibi respondeo : Pro mundo Jesum teneo, Hunc tibi non restituo, Ut mundum a morte redimat.	Tibi virgo respondeo : Quod pro mundo Jesum teneo,
Haec est certe lex naturae Jugum Adae redempturae, Omnes vivunt justo jure Ut mors omnes accipiat.	Jugum grave geniturae, Omnes vivunt isto jure Ut mors omnes recipiat.
Mors est quies viatoris, Finis est omnis laboris ; Mors per corpus redemptoris Oportet quod pertranseat.	Finis omnis est laboris, Per mortem corpus redemptoris, Oportet quod transeat.
Deus mortem ordinavit Mundum morte subjugavit, Et propter hoc degustavit, Quod aliis ordinavit.	Mundum morti subjugavit, Propter hoc ipse gustavit, Quod et aliis ordinavit.
Nihil convenientius Quam Christus Adae filius, Sibi succurrens penitus, Secum ad cœlum provehat.	Quam Christus Dei filius, Patri succurrit penitus,
Virgo tu Evae filia, Matrem damnatam libera, Solve serpentis vincula, Mundus te laudans serviat.	Mundus te laude serviat.
Per haec te mundus laudabit, Paradisus exultabit ;	Et haec mundus te laudabit,
Christus Adam liberavit Resurgens die tertia.	Adam Christus liberavit, Resurrexit die tertia.
Réponse de la Vierge.	
Crux verba tua audio Sed dolore careo, Jesum pendere video Inter latrones viliter.	Crux tua verba audio

Digitized by Google

Réponse de la croix.	
In me se humiliavit, Per me cœlum laetificavit, Et infernum spoliavit, Christus agens humiliter.	In me Deus se humiliavit, Propter me cœlum laetificavit,
Cum scala cœli ordinata, Sum morte Christi consecrata, Et a Deo praedestinata Vexillum suae victoriae.	Sum Christi morte consecrata A Deoque praedestinata, Vexillum sum victoriae.
Debes ergo tu gaudere, Neque mundo invidere Quod per mortem providere Voluit ei rex gloriae.	Non debes mundo invidere, Si per mortem subvenire Voluit eis rex gloriae.
Mundus debet me amare Et devote salutare Se mihi totum inclinare Pro Christi amicitia.	Mundus debet hanc amare
Réponse de la Vierge.	
Pacem simul habeamus, Amplius ne contendamus, Deo cuncta committamus Cui sit laus et gloria.	Amplius non contendamus,
Mortem jam non timeamus, Crucem omnes diligamus Deo pure serviamus, Cum omni reverentia. Amen(1).	Devote Deo serviamus, Cum omni reverentia.

Le souffle poétique qui traverse cet hymne est sans doute assez faible ; mais il faut reconnaître que l'élévation de la pensée, l'ingénuité du sentiment s'y allient de façon admirable à la simplicité de l'expression. Il se rapproche de cette autre lamentation : *Crux de te volo conqueri*, attribuée à Philippe de Grève, chancelier de Notre Dame de Paris, mort en 1236 (2). Celle-ci quoique plus longue, ne finit pas par un arrangement à l'amiable comme celle de l'*Arbor Vitae*. La croix y a le dernier mot : elle se plaint dans les deux dernières strophes des hypocrites qui ne veulent pas chercher le divin Sauveur là où il se trouve, c'est-à-dire sur elle. Le poète flamand J. Van Maerlant, mort vers la fin du XIIIe siècle, l'a traduite

(1) E. WECHSSLER, *Die Romanischen Marienklagen*. Halle, 1893. Il y énumère les complaintes mariales latines sans mentionner celle qui figure à l'*Arbor*.

(2) Ses différentes éditions sont mentionnées dans *Jacob van Maerlant's strophische Gedichten*, éd. J. FRANCK et J. VERDAM, p. LXIX. Groningue, 1898; U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, t. I, p. 241. Louvain, 1892.

Digitized by Google

et adaptée à un poème d'assez longue haleine : *Ene disputacie van onser Vrouwen ende van den heilighen cruce* (1). Il contient aussi les amers reproches de Jésus aux puissants de ce monde, clercs et laïques, tous dissolus et cupides. Il s'inspire là encore d'une œuvre latine (2).

Au Livre IV, chap. XXXIII, *Jesus coelo levatus*, Ubertin reproduit quelques stances de l'hymne bien connu :

Jesus decus angelicum,
In aure dulce canticum,
In ore mel mirificum,
Cordis pigmentum cœlicum.

C'est une des perles de l'hymnologie christologique. Notre auteur met cet hymne dans la bouche de la sainte Vierge : elle l'aurait chanté à l'ascension de son fils. Cinq stances sont adressées à Jésus et trois aux apôtres. On se perd en conjectures sur le point de savoir qui l'a composé. Son attribution à saint Bernard, sous le nom duquel figure le *Jubilus rhytmicus de nomine Jesu*, doit être abandonnée (3).

Le troisième poème inséré par Ubertin au même chap. XXXIII, est une séquence touchante sur l'ascension du Christ et sa réception au ciel par les anges :

Sursum sonet laudis melos,
Rex virtutum scandit cœlos,
Sublimi potentia (4).

La cour céleste se rend au devant de Jésus et l'acclame. Mais tous les anges ne connaissent pas le secret de l'incarnation et de la

(1) L. Van den Bergh, *Geestelijke Gedichten van Jacob van Maerlant en anderen uit de XIIIe en XIVe eeuw*, p. 17-48. Dordrecht, 1841; J. Van Vloten, *Kleine Gedichten van J. van Maerlant*, p. 19-40. Haarlem, 1878; J. Franck et J. Verdam, *o. c.*, p. 90-109. Ce sont les strophes 2-14.

(2) Voir l'original latin dans J. Franck et J. Verdam, *o. c.*, p. LXXI svv. :

Quid ultra tibi facere
Vinea mea potui ?

(3) *S. Bernardi Opera omnia*, éd. J. P. Migne, dans la *Patrologia latina*, t. CLXXXIV, p. 1317. Paris, 1861. Ce *Jubilus rhytmicus* contient les stances insérées par Ubertin. B. Hauréau, *Des poèmes latins attribués à saint Bernard*, p. 64 sv. Paris, 1890. E. Vacandard, *Les poèmes latins attribués à saint Bernard*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XLIX (1891), p. 226 sv. Du même, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 101. Paris, 1895.

(4) Édité par G. Dreves, *Analecta hymnica medii aevi*, t. X, p. 36. Leipzig, 1891, et par E. Knoth, *o. c.*, p. 27; Ch. Huck, *o. c.*, p. 69, en a publié la partie la plus intéressante, la conversation des anges mineurs et majeurs sur l'entrée au ciel de Jésus accompagné des âmes justes libérées de l'enfer :

Quis est iste gloriosus;
. . . . . .
Pro parentum crimine.

U ne donne ni l'hymne *Jesus decus Angelicum* ni la séquence *Sursum sonet*.

Digitized by Google

rédemption. Les anges mineurs se demandent qui est cet être si beau, entouré d'une gloire éclatante, mais couvert d'un vêtement lacéré et ensanglanté. Les anges majeurs et le Christ lui-même se chargent de leur répondre. Tous les chœurs célestes entonnent à la fin la louange du Sauveur. C'est une scène aux allures vives, respirant la joie et l'amour, que les fidèles du moyen-âge ont sans doute bien souvent représentée. Les naïves questions des anges étonnés attirent des répliques simples mais pleines de grandeur. Écoutez plutôt :

Questio minorum de natura assumpta (par le Christ).

Quis est istud quod vestitur,
Cur majestas operitur,
Quae non eget tegmine ?
Responsio majorum (angelorum.)
Haec est vestis illa pia
Caro sumpta de Maria
Sine viri semine.

Questio minorum de passione recepta.

Cur est vestis lacerata
Et hinc inde rubricata
Quasi tincta sanguine ?
Responsio Jesu Christi.
Hae sunt plagae quas portavi,
Hic est sanguis quo manavi
Moriens pro homine.

Ici encore l'auteur n'est pas connu. Ubertin le désigne vaguement : « Gratioso dictatu quidam describit » (1).

(A suivre.)

Louvain. FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. CAP.

(1) Livre IV, chap. XXXIII, *Jesus cœlo levatus.*

Digitized by Google

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENT

DE LA

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT APOSTOLIQUE

(1417-1823)

(*Suite*) (1).

II.

Les Médicis, maîtres de Florence, marchaient à la tête du mouvement qui entraînait la république chrétienne vers une nouvelle organisation remplaçant l'ancien droit public, féodal et chrétien, dont le pape était le premier interprète, par une sorte d'équilibre entre les puissances récemment nées, grandes et petites. La diplomatie, c'est-à-dire l'institution qui réglait les relations internationales issues de ce système politique n'eut pas de représentants plus décidés, de plus habiles propagateurs que ces anciens marchands. D'ailleurs le régime nouveau avait pris déjà en Italie, puis dans le reste de la chrétienté une telle extension, que les papes se voyaient contraints d'entrer dans le mouvement, de modifier au moins leur pratique et leur ligne de conduite pour ne pas rester en arrière, manquer à leur missions, laisser périr au sein de la civilisation moderne la vie politique et sociale qu'ils avaient créées avec la civilisation moderne.

Léon X, imbu des idées novatrices, dans lesquelles il avait été nourri, estima que le *secretarius domesticus* avec ses lettres rédigées en latin sous forme de brefs, ne suffisait pas plus à interpréter le programme moderne, que l'ancien système de légations extraordinaires ne pouvait assurer désormais les rapports constants avec les princes chrétiens. Tout en créant les nonciatures permanentes, il ne supprima pas l'office établi par Innocent VIII, mais adjoignit à celui qui l'exerçait un secrétaire suppléant pour entretenir la correspondance régulière avec les agents nouveaux.

Il fut décidé que cette correspondance serait rédigée en langue vulgaire, en italien, comme le faisaient depuis longtemps les chancel-

(1) Voir la RHE, 1910, t. XI, p. 56-72.

Digitized by Google

leries des petits princes italiens. Le latin, que les grands souverains eux-mêmes commençaient à abandonner, pour écrire dans leur langue nationale encore mal formée, ne répondait guère à la liberté d'allure, à l'ampleur, à la variété qu'exigaient les questions de plus en plus complexes dont se composait le domaine de la diplomatie. On trouvait démodé, en tout cas peu de circonstance, le mécanisme des brefs, emprisonné dans la terminologie et les formules de la vieille chancellerie, ce langage d'apparat, en dehors du réel, mélange de compliments et de mysticité, ne s'adaptant guère aux exigences de la diplomatie, encore qu'elle aussi parlât souvent pour ne rien dire !

Le secrétaire suppléant, qui devait satisfaire à ces exigences nouvelles, était tout trouvé. Léon X n'avait qu'à garder son précepteur, le guide de ses études, le compagnon de toute sa vie, Bernardo Dovizi di Bibbiena, qui lui avait déjà servi de secrétaire dans la vie privée. C'était un littérateur distingué, humaniste, écrivain italien remarquable pour l'époque, un des hommes les plus cultivés de son temps, et la situation qu'il s'était acquise dans la société lettrée, comme tout dans sa personne et son passé, le rendait plus que n'importe qui apte au rôle qui lui était destiné.

Avec l'essai que l'on faisait ainsi des procédés modernes de la diplomatie, il n'était pas nécessaire pour le moment de créer un office de plus : Bibbiena resta, sans titre officiel, le secrétaire privé du cardinal de Médicis devenu pape, mais il fut pourvu de la charge de trésorier général apostolique (1), et peu après promu au cardinalat. Léon X, en adoptant les règles politiques des princes séculiers, estimait que, pour sauvegarder les vieilles prérogatives du pontificat, la secrétairerie qui primait et dirigeait toutes les autres devait avoir un cardinal à sa tête.

Ainsi fonctionna, pendant tout son règne, le nouvel organisme qui renforçait l'ancienne secrétairerie, et la transformait en secrétairerie d'État. Nous avons encore un volume de minutes de dépêches, rédigées de la main même de Bibbiena (2), pour une période de quelques mois seulement (1515). On y reconnaît que le nouveau cardinal-secrétaire ne craignait pas de mettre la main à l'œuvre, de dresser, de corriger, de raturer lui-même les dépêches que ses sous-

(1) Bulle de collation, *Regesta Vaticana*, t. 331, f° 1, 14 Kal. apr., 19 mars 1513. Léon X avait été élu le 11.

(2) Janvier-septembre 1515, au Vatican *Lettere de' Particolari*, t. 153. J'en ai donné un aperçu, et un sommaire dans mon étude *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan*, publiée par la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1904, t. IX. Voir surtout la 3me partie, *Amitié de diplomate*.

Digitized by Google

ordre, choisis en dehors du collège des secrétaires, Cintio Filonardi, son secrétaire particulier Latino Juvenale, etc. devaient ensuite mettre au net. Dans ces premiers monuments de la secrétairerie d'État, il règne parfois un ton personnel, familier, trahissant l'inexpérience des hommes politiques les plus accomplis, qui ne savaient pas encore séparer, dans un instrument imparfait, les éléments qui appartiennent à la fonction impersonnelle et ce qui est le tempérament de chacun.

La correspondance du cardinal Giulio de Médicis, qui débute vers le même temps, imprimée d'après les manuscrits Torrigiani de Florence, dans les tomes 19e à 25e de l'*Archivio storico italiano* (3e série, années 1874-1877), est plus compassée, plus solennelle, tout impersonnelle, enfin vraiment diplomatique.

Cette dernière, rédigée, au nom du cardinal et de son cousin Giuliano de Médicis, qui représentaient la parenté du pape, par leur secrétaire le florentin Pietro Ardinghelli, plaidait les intérêts politiques de la famille, en contribuant à les confondre davantage avec ceux de l'Église romaine, au point qu'il est difficile de déterminer laquelle de ces deux correspondances appartient en propre à la diplomatie pontificale. Léon X se servait indifféremment de l'une et de l'autre pour exprimer sa pensée, et Ardinghelli qui ne fut jamais pourvu d'un office de secrétaire apostolique, porte cependant parfois, dans les documents de l'époque, le titre de secrétaire du pape (1). Nous voyons à l'œuvre le nouveau système politique qui, par le népotisme, allait diriger désormais la diplomatie romaine et ses instruments. Le pontificat de Léon X consolida ce que celui de Sixte IV avait mis en pratique, et pendant près de deux siècles la *camera secreta*, la secrétairerie apostolique fut une annexe des bureaux d'où les neveux du pape gouvernèrent la chrétienté.

L'ancien système de correspondance par brefs se trouvait relégué au second plan, et modifié. Il n'était nullement approprié aux relations quotidiennes, comme celles qui s'imposaient entre la secrétairerie d'État et ses agents permanents, car les brefs ne pouvaient servir que par occasion, dans des circonstances plus solennelles, et pour des nécessités momentanées. La secrétairerie des brefs créée par Alexandre VI, sans rapport avec la secrétairerie apostolique, n'était qu'une des congrégations romaines qui se sont constituées au XVIe siècle pour l'expédition des affaires spirituelles. Les brefs d'un caractère politique ou d'utilité publique restèrent

(1) Je n'ai pas trouvé trace de ce titre dans les *Regesta Leonis X*; cependant les documents contemporains le lui donnent quelquefois. Sanuto, t. 30, 31.

Digitized by Google

l'œuvre du *secretarius domesticus*, comme annexe du nouveau service diplomatique, et leur portée de circonstance fut accentuée, en même temps qu'ils perdaient une partie essentielle de leur objectif, les ordres périodiques à transmettre aux nonces.

Léon X partagea les fonctions du *secretarius domesticus* entre les deux latinistes les plus distingués de l'époque, Pietro Bembo et Jacopo Sadoleto. Ils restèrent seuls attachés à l'expédition des anciennes bulles secrètes, et même celles qui nous ont été conservées sont presque toutes attribuées à Sadoleto (1), ce qui justifierait le titre de premier secrétaire domestique, que lui donnent quelquefois les documents. Bembo reprend l'avantage pour les brefs, dans lesquels brillent surtout ses qualités de latiniste. Les seize livres qui portent son nom (2), un des recueils documentaires importants de l'époque, sont un appoint précieux à la correspondance diplomatique des papes. Les lettres de Sadolet, moins importantes et dont on a relativement peu publiées jusqu'ici (3), ajouteraient cependant quelques éclaircissements à ceux que nous donne son confrère.

Les brefs aux princes étaient créés, en attendant les lettres latines, qui en découlaient naturellement. Les *epistolae* de Bembo sont un fond assez riche; comme celles de Sigismondo de' Conti, elles constituent encore la correspondance officielle de la curie romaine, l'œuvre diplomatique propre de la *camera apostolica*, tandis que les dépêches de Bibbiena restent une correspondance privée, celle du pape il est vrai, du chef de la chrétienté. Mais sous ce beau latin, qui charmait Léon X et son entourage, il y avait déjà une œuvre

(1) *Regesta Vaticana*, t. 1193-1204; les deux *secretarii domestici* apparaissent assez rarement dans les autres volumes de Léon X, *ibid.*, 991-1192, dont les actes sont expédiés par les secrétaires apostoliques, surtout après la réforme de mai 1517, qui réservait aux premiers les brefs et bulles secrètes, *sub cero et sub plumbo*, aux derniers toutes les autres bulles. Constitution relevée dans les *Privilegia et constitutiones Secretariorum apostolicorum*. Bibl. du Vatican, latin 3.949, fos 69-74; incident rapporté dans le mémoire de Carga sur la Secrétairerie d'État, voir plus loin.

(2) *P. Bembi epistularum Leonis X scriptarum libri XVI*. Venise 1547. L'historien PASTOR a donné une curieuse étude de reconstitution de leur texte au tome 4e de sa *Geschichte der Päpste*, 2e partie *Adrian VI und Klemens VII*, pp. 648-677.

(3) *Jacobi Sadoleti S R. E. cardinalis Epistolae pontificiae*. Rome, 1759. En tout 118 pièces, au nom de Léon X, Clément VII et Paul III, jusqu'en 1546. Les brefs inédits sont dispersés un peu partout à travers les archives (et aussi la bibliothèque) du Vatican. Armoire XLIV, t. 5, en grande partie; Armoire XXXIX, t. 30-36, où l'on peut constater la démarcation qui se fait entre les brefs politiques et administratifs, dressés par Sadolet et Bembo, et ceux d'ordre purement spirituel ou disciplinaire, réservés aux autres secrétaires

Digitized by Google

d'apparat, un prototype de ces échanges de compliments entre princes, qui devaient peu à peu perdre toute influence sur la marche des évènements. L'avenir était à la correspondance en langue vulgaire (dont Bibbiena donnait un premier modèle), surtout sous l'action des Florentins encombrants qui envahissaient tout dans la curie, et ne pouvaient manquer de la façonner à leur image, de lui insuffler l'esprit nouveau de la diplomatie, en travaillant à saper les institutions archaïques et les traditions du moyen âge.

L'intellectuel Bibbiena, ce dilettante plus porté aux belles spéculations qu'au maniement des affaires, n'était pas le chef qu'il leur fallait dans cette entreprise. Les arrivistes des bords de l'Arno se groupaient naturellement autour du frère du pape, Giuliano de Médicis, et de son cousin Giulio, tous deux entreprenants et ambitieux, le dernier surtout actif, méthodique, régulier, tenace, le rejeton le moins abâtardi des grands hommes d'affaires florentins, dont les qualités remplaçaient tout à fait celles qui manquaient à l'indolent pontife. En se rendant indispensable, il prit petit à petit tout influence sur lui, et acheva d'écarter Bibbiena pendant la légation de celui-ci en France (avril 1518-janvier 1520). Avec lui les Florentins remplirent toutes les places ; ils étaient huit sur 31 dans la grande promotion cardinalice de 1517, sans compter les trois qui furent créés au début du pontificat ! Ils se virent en mesure de donner le ton partout dans Rome, à la haute société comme à la curie. N'est-ce pas l'époque où se développent les émigrations même populaires de la Toscane, qui amenèrent à Rome saint Philippe de Néri, les Aldobrandini, les Barberini, les Corsini, les Borghèse et autres familles qui ont renouvelé plus tard le patriciat romain ! Elles avaient commencé au temps de Jules II, et même avant.

Avec son application au travail et sa persévérance opiniâtre, le cardinal de Médicis épargnait bien des fatigues et des tracas à son cousin, et il put passer aux yeux des historiens comme le véritable inspirateur de sa politique ; en tout cas on s'est souvent demandé, et à bon droit, lequel des deux eut la plus grande part dans l'orientation de la diplomatie papale, par suite à la nouvelle organisation et aux tendances modernes que revêtirent alors les rapports de l'Eglise romaine avec la chrétienté. Florentins et Médicis mirent en commun leurs efforts, leurs ressources et leurs idées, sans parler de leurs passions et de leurs appétits, pour séculariser la diplomatie, sous prétexte de lui donner le ton du jour, et pour la rétrécir jusqu'à n'être qu'une entreprise de famille et de clocher.

Giulio et son cousin Giuliano, puis après la mort de celui-ci, son autre cousin Lorenzo, ne faisant d'ailleurs que reprendre les errements de César Borgia sous Alexandre VI, de Giovanni della

Digitized by Google

Rovere, et des cardinaux Pietro Riario et Giuliano sous Sixte IV, entrèrent dans les conseils de Léon X et furent appelés à discuter, sinon toutes les affaires de l'Église universelle, du moins celles qui mettaient en cause les intérêts de Florence et des Médicis, politique à l'égard de la France, de l'Empire, de l'Espagne, conduite à tenir entre Charles-Quint et François Ier. Quand Lorenzo mourut à son tour en 1519, le cardinal devint plus puissant que jamais, et fut consulté en tout, avec quelques cardinaux, de préférence florentins, les Accolti, les Pucci (1), celui-ci grand pénitencier, les Soderini, chacun dans les affaires où il avait le plus de compétence. Giulio seul était écouté pour la politique, et la diplomatie nouvelle de la curie, qui évoluait dans ce vaste champ, n'avait pas d'autre interprète que lui; lui seul était chargé de la faire parler, sous le titre officiel de vice-chancelier de l'Église romaine (2).

Indépendamment des conseils extraordinaires où l'on débattait les grandes problèmes, il envoyait régulièrement, chaque jour même, prendre les instructions du pape en son cabinet, et il lui incombait de les développer dans son propre cabinet aux secrétaires de confiance chargés de faire dresser les dépêches. Une fois rédigées en minutes, celles-ci étaient encore soumises à son examen, mises au net et revêtues de sa signature. Tout ce travail de rédaction relevait du florentin Pietro Ardinghelli, comme premier chef de service, et nous le voyons paraître à chaque instant dans cette fonction, exécutant les ordres que lui transmettait le cardinal, dont le secrétaire particulier Gianmatteo Giberti, plus tard évêque de Vérone, n'était que le commissionnaire tant auprès du pape qu'aux bureaux de la Secrétairerie, à ceux des brefs et aux autres services et offices curiaux dans les rapports incessants que ceux-ci avaient avec la diplomatie pontificale.

Ardinghelli, comme le cardinal, résidait au palais du Vatican, toujours prêt à répondre au premier appel du pape. Ils avaient encore ce point de commun avec les deux *secretarii domestici* que nous avons nommés plus haut. Déjà Bibbiena avait avant eux joui du même privilège.

Il y avait désormais deux ministères, pour ainsi dire, installés au palais pontifical, toujours ouverts aux ordres et aux inspirations de Sa Sainteté : l'ancienne Secrétairerie apostolique, où Bembo et

(1) Ces deux savants cardinaux ont joué un rôle prépondérant, sinon exclusif, dans toutes les grandes questions disciplinaires du pontificat, le concile de Latran, le concordat de François I et l'abolition de la Pragmatique sanction, le procès de Luther, etc.

(2) Nomination VII id. martii 1517, *Regesta Vaticana*, t. 1081, f° 155

Digitized by Google

Sadolet faisaient dresser les brefs aux princes, ainsi que les *litterae secretae*, et où les membres du vieux collège expédiaient les *Regesta Vaticana;* et la secrétairerie des Florentins, des Médicis, du cardinal Giulio de Médicis, au nom duquel Pietro Ardinghelli, et d'autres secrétaires privés, Giovanni Vespucci, Cintio Filonardi, etc., rédigeaient les correspondances en italien avec les agents diplomatiques, les princes et les notabilités étrangères sur les affaires de la politique romaine. Ces derniers employés n'avaient aucune attache avec le collège des secrétaires, souvent même aucun titre qui les rapprochât de la hiérarchie curiale (1), et il en sera ainsi pendant plusieurs pontificats, où les deux bureaux continueront à coexister, mais de telle sorte que le nouveau empiètera sans cesse sur les attributions de l'ancien, jusqu'à l'annuler entièrement.

Pendant cette période les *litterae secretae* s'effacent devant les *litterae breves*, et les *Regesta Vaticana* qui les renferment finissent avec Pie V, en même temps que commencent les lettres aux princes. Rien ne montre mieux que cette perturbation dans la correspondance, l'attitude réciproque des deux secrétaireries aux temps qui vont suivre. C'est que la diplomatie pontificale s'orientait de plus en plus vers les affaires politiques, et celles d'une portée plus générale que les questions bénéficiales ou purement spirituelles. Ou plutôt sa correspondance devait embrasser désormais tout ce qui dans la chrétienté mettait le pape en contact ou en conflit avec les princes et leur gouvernement. Celle du cardinal de Médicis, dont nous avons déjà parlé (2), et qui nous en fournit le plus ancien modèle, est des plus variées dans son objet. A côté des affaires de Florence et des intérêts personnels de Giuliano et de Lorenzo de Médicis, leur mariage en Savoie et en France, leur établissement princier, etc., il y est question des grands débats de la chrétienté, l'élection impériale de 1519, qui mit aux prises pour la première fois Charles-Quint et François Ier, les projets de croisade contre les conquêtes turques ou les ravages de Barberousse sur les côtes de la Méditerranée. Les questions disciplinaires, comme l'application du concordat en France,

(1) Ils avaient tout au plus des bénéfices à Rome, comme Latino Juvenale qui était chanoine de St-Pierre. Dans l'unique *Ruolo di familia papale* que nous possédons de Léon X, Bibl. du Vatican, man. lat. 8598, nous ne rencontrons de tous les personnages nommés précédemment que les noms de Bembo et Sadolet comme *secretarii domestici*. (Les autres étaient donc uniquement au service du cardinal de Médicis.)

(2) Voir la partie de cette correspondance qui se trouve aux t. 20, 21, 23 et 24 de la 3e série de l'*Archivio storico italiano*, 1874-1877.

Digitized by Google

y cotoient les collations de bénéfices que Ardinghelli et le cardinal requièrent pour eux-mêmes, ou pour les familiers et serviteurs de la curie.

Cette organisation hors cadre, qui confiait la direction de la diplomatie pontificale à un grand fonctionnaire comme le cardinal-chancelier, et l'expédition de la correspondance à un secrétaire qui grandissait à côté du *domesticus*, servait de fondement au régime du népotisme que nous avons vu naître quelques pontificats plus tôt. Elle allait se maintenir et se développer dans le cours du XVIe siècle. Florentine d'abord et au service des Médicis, alors que Giuliano, Lorenzo et le cardinal tenaient lieu de neveux, elle avait reçu de ces premiers guides et interprètes une force de résistance, une stabilité que le népotisme n'avait pu lui donner ni sous Sixte IV, ni sous Alexandre VI, bien qu'il fut alors tout puissant. Le parti florentin qui s'était implanté à Rome, devait faire tous ses efforts pour l'y maintenir, et, en effet, son chef, le cardinal de Médicis, arrivant bientôt à la papauté, eut tout loisir pendant onze ans d'affermir ce qu'il avait tant contribué à fonder.

Adrien VI, qui aurait pu réagir contre, ne fit que passer (janvier 1522-septembre 1523) et n'eut même pas le temps d'organiser sa diplomatie. Du moins il garda son secrétaire privé, Dietrich Heeze ou Théodore Hezius, et partagea sa confiance entre lui et son dataire Enckehoever, qui fut bientôt créé cardinal. Le premier, après la mort de son maître, emporta ses papiers, et les perdit dans un naufrage. Nous savons seulement que la correspondance diplomatique en langue vulgaire fut maintenue, et nous avons même une lettre en espagnol, adressée au nom du pape au nonce en France, l'archevêque de Bari, qui sans nul doute avait été rédigée par un scribe venu d'Espagne avec la famille d'Adrien d'Utrecht (1).

Le pontificat de Clément VII (1523-1534), dans la confusion et le chaos des intrigues qui s'y succédèrent, fut le triomphe du parti florentin et de la nouvelle diplomatie. Il ne laissa rien de durable, ne fonda rien, mais consolida par l'usage la Secrétairerie d'État qu'avait créée Léon X. L'ancienne secrétairerie du cardinal de Médicis fut rétablie, elle entra réellement au service de la papauté, étant celle du pontife lui-même. Bien plus, elle resserra ses rapports avec la Secrétairerie apostolique, en lui empruntant son personnel. Les *secretarii domestici*, Sadolet du moins, furent remis en activité, et

(1) J'ai utilisé cette dépêche dans mon article sur la nonciature de France au temps de Clément VII, *Revue des questions historiques*, 1909, t. LXXXV, p. 12.

Digitized by Google

parmi les membres du collège plusieurs, Carnesecchi avec le titre de secrétaire du pape, l'évêque de Vaison Girolamo Scledo (1), etc., apportèrent leur concours aussi bien dans l'expédition de la correspondance que dans le travail des missions diplomatiques. Sadolet lui-même ne s'employa pas moins aux dépêches en langue vulgaire qu'aux lettres latines, et nous avons tout un recueil des missives qu'il reçut, à titre de secrétaire du pape, dans les premières années du pontificat, tant des agents apostoliques que des personnages notables (2).

Cette union des deux secrétaireries, travaillant cependant côte à côte et ne confondant que leur personnel, n'était pas pour simplifier le fonctionnement de la diplomatie papale. Réellement rien n'est plus difficile à déterminer que l'organisation des services au temps de Clément VII. Ils étaient aussi embrouillés, aussi compliqués que la diplomatie elle-même, et que le caractère du pape, qui semblait parfois se perdre à travers ses combinaisons. Néanmoins il ne pouvait manquer de persévérer dans les pratiques et manières de faire qu'avait mises en vogue Léon X, son maître en politique. Même personnel, florentin ou de formation florentine, aux bureaux et dans les missions, même diplomatie par suite, avec son ton et son caractère séculier, encore que le malheur des temps lui donnât, à cause de soucis plus sérieux, plus de gravité et de religion. En tout cas les intérêts de l'Église prirent le pas, dans sa marche, sur les affaires de famille, qui ne l'embarrassèrent bien qu'à l'entrevue de Bologne (1529), où fut résolu le rétablissement des Médicis à Florence.

Le progrès de l'institution, pas plus que l'influence du népotisme, ne se caractérisa dans cette période. Clém nt VII, fort de l'expérience acquise, voulait tout diriger lui-même, n'avoir que des conseillers dont il interpréterait les avis à sa guise. Les dépêches des premières

(1) Bulle de nomination du dernier, *Regesta Vaticana*, t. 1261, f° 1. Carnesecchi expédie quelquefois des bulles, sous le titre *P. Carnesecca di Medici*, *ibid.*, 1432 et 1433. De même un autre florentin, Baldassare Piscia di Turini, qui représentait les intérêts de la république auprès de la curie, est un exemple de la main mise des Toscans sur les affaires romaines. Quant à Sanga qui fut secrétaire du pape, et porte souvent ce titre dans Sanuto, t. 56 et 57, et dans les dépêches que je signale plus loin, je serais porté à le compter parmi les secrétaires apostoliques, mais je n'en ai aucune preuve authentique.

(2) *Litterae Clementis VII nomine scriptae*, aux archives du Vatican, sous la rubrique Armoire VIII, ordo I, trois volumes pour les diverses époques du pontificat. La plus grande partie, dans les deux premiers, sont adressées à Mgr Sadolet, *secretario papae*; dans le dernier les dépêches, minutes de la secrétairerie, sont au nom de Jacopo Salviati.

Digitized by Google

années de son pontificat (1) sont en général écrite au nom de son dataire (et signée de lui), l'évêque de Vérone Gianmatteo Giberti ; les réponses étaient adressées à Sadolet, ou bien au cousin du pape Jacopo Salviati. Celui-ci, son fils le cardinal Giovanni, Giberti et l'Allemand Nikolaus Schomberg, archevêque de Capoue, étaient seuls appelés à connaître les affaires, et les vues du pape. Mais Clément VII poussait la défiance jusqu'à ne les instruire qu'en partie, en les consultant chacun sur une branche de la diplomatie : ainsi Giberti était employé dans les négociations avec la France, Schomberg pour l'Allemagne et la maison d'Autriche.

Après le sac de Rome (1527), il y eut changement de personnel : Giberti et Sadolet se retirèrent dans leur diocèse, et Schomberg vit diminuer son influence; il disparaît peu à peu de la politique, après le traité de Cambrai qu'il avait négocié (1529). A Jacopo Salviati, qui continuait à recevoir les dépêches, se joignit l'ancien secrétaire de Giberti, Gianbattista Sanga, qui jouit d'un crédit analogue à celui de son maître, et signa les dépêches (2). Mais tandis qu'il portait, ainsi que Sadolet, le simple titre de secrétaire du pape, les nonces traitaient Salviati comme un grand personnage de la parenté de Clément VII (3). Il mourut en août 1532 et Sanga devint tout-puissant. Celui-ci étant mort en septembre 1533, un autre Florentin le remplaça, le protonotaire Pietro Carnesecchi, adopté aussi par les Médicis, et qui porte quelquefois le titre de secrétaire du pape.

Après son retour de la légation de France, septembre 1529, le cardinal Giovanni Salviati, rapporte l'ambassadeur vénitien (4), eut la principale part dans les délibérations. Étant donné le caractère du pape et l'esprit assez borné de ce personnage, il est douteux qu'il ait exercé quelque influence sur la marche de la politique. Il en fut

(1) Outre le recueil ci-dessus, voir *Lettere de' Principi*, de RUSCELLI, plusieurs éditions, en 3 volumes, différentes les unes des autres, publiées à Venise dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les dépêches sont de Giberti, quelques-unes de Sanga.

(2) RUSCELLI, t. II et III, jusqu'en 1532; Salviati y paraît rarement. H. LÆMMER, *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam 16t seculi illustrantia*, Fribourg-en-Brisgau, 1861, lettres adressées à Salviati et Sanga, puis quelques-unes à Carnesecchi : pour les titres que portaient ces personnages, voir la préface. *Nunziatura di Germania*, aux archives du Vatican, t. 51, 53 et 54, d'où sont tirées beaucoup de dépêches de Læmmer. Sur l'influence de Salviati et Sanga, *Relazioni Veniziane*, 2e sér., t. III, p. 262 et 279; L. PASTOR, *Geschichte der Päpste*, t. IV, 2e partie, p. 762, citant une lettre du cardinal de Gonzague en 1532.

(3) Les cardinaux eux-mêmes comme Campeggio adressaient ainsi : Al Magnifico et Illustrmo viro tanquam patre honorando Dno Jacobo Salviati.

(4) *Relazioni Veniziane, id.*, p. 279.

Digitized by Google

de même, à plus forte raison, du jeune cardinal Ippolito de Médicis, qui fut cependant légat de la croisade en Hongrie, et passa pour le favori du pape dans ses derniers jours. Ces deux parents, que le monde diplomatique, comme l'opinion publique et l'esprit curial, décorait déjà du titre de *neveux*, suivant une tradition qui remontait à 50 ans au moins, ne jouirent donc pas, il s'en faut, de l'ascendant que Giulio de Médicis avait eu sous Léon X. Le seul qui sembla avoir continué avec Clément VII la tradition, inaugurée par lui naguère, d'un conseiller parent, capable de suppléer le pape, et qui le faisait parfois dans les affaires de la politique, fut Jacopo Salviati. Son influence et la part prépondérante qu'il prenait à l'expédition quotidienne de ces affaires sont attestées par tous les contemporains.

L'institution qui s'était maintenue tant bien que mal dans une époque indécise, allait prendre son essor sous le pontificat suivant. Non seulement le cardinal neveu devait être, avec le titre de *cardinal patron*, le chef de la politique extérieure, le ministre des affaires étrangères de l'Église romaine, celui qui expédiait les ordres aux nonces, dans le choix desquels il avait une grande part, qui règlait leur attitude, leur action, dictait leur langage, les rappelait, les déplaçait, interprétait la pensée du pape, en dirigeait l'exécution, la modifiait parfois plus ou moins, selon son influence et le tempérament du maître; mais encore il devait avoir sous la main toutes les branches du gouvernement et de l'administration des États pontificaux, devenir maître de tout, argent, honneurs, affaires au dedans comme au dehors de Rome, en un mot le premier, sinon le seul ministre du pouvoir pontifical. Bien plus sous le même pontificat fut réalisé, en faveur des Farnèse, le vieux rêve du népotisme au temps des Borgia, l'établissement dans l'Italie centrale d'une principauté vassale, en fait indépendante.

L'instrument qui fut mis au service du cardinal neveu, pour la rédaction et l'expédition de la correspondance sous ses différentes formes, cette machine qui mettait en mouvement tous les rouages de la diplomatie pontificale dans la chrétienté, ce qui devait constituer plus tard les bureaux de la Secrétairerie d'État se détachait peu à peu de l'ancienne *camera secreta*, de la Secrétairerie apostolique. Les rédacteurs et les auxiliaires du cardinal neveu étaient souvent choisis en dehors de celle-ci, ainsi Giberti, qui fut *scriptor apostolicus* et dataire, ainsi Jacopo Salviati, Sanga. Le cardinal lui-même entrait dans la hiérarchie curiale traditionnelle et en remplissait la plupart du temps une des plus hautes fonctions, celle de chancelier de l'Église romaine.

La Secrétairerie apostolique, avec son collège formé de 24 membres,

Digitized by Google

dont les offices se transmettaient par vente (1), n'était plus guère adaptée aux exigences de la diplomatie. L'expédition des affaires et des dépêches ne se payait pas aux frais de la chrétienté, comme celle des bulles, bénéficiales et autres des *Regesta Vaticana*, dont les secrétaires continuaient à être chargés. On avait vu sous Léon X les offices subir une dépréciation, à un moment où ces expéditions étaient devenues le monopole des deux *secretarii domestici*. Bembo et Sadolet ne pouvant racheter ces offices, force était bien au pape de répartir les expéditions par parts égales entre leurs détenteurs. Il n'avait donc pas ceux-ci à son entière disposition, de manière à exiger d'eux une collaboration de tous les instants ; ils étaient d'ailleurs devenus de gros personnages, qui ne se prêtaient guère au travail de rédaction de la correspondance, sans profit immédiat.

Le *secretarius domesticus* lui-même, auquel on avait attribué l'expédition des brefs aux princes, n'y avait pas davantage de profit, et il fallait lui réserver sa part dans l'expédition des bulles de la *camera secreta*. Toutefois le personnage, ayant domicile au Vatican, aux côtés du pape, pour répondre en tout temps à son appel, exécuter tout ses ordres, restait toujours son instrument le plus sûr pour le service des relations avec la chrétienté. On avait vu le *secretarius domesticus* Sadolet s'occuper aussi de la correspondance diplomatique. Mais la sécularisation de cette dernière, et par suite le dédoublement de la Secrétairerie, fait accompli déjà, allaient toujours s'accentuant. Nous avons vu des personnages comme Sanga, Carnesecchi, même Salviati, après Sadolet, porter le titre de *secrétaire du pape*, qui n'avait cependant pas encore de place dans la hiérarchie curiale, remplir à l'égard des princes et des agents pontificaux une fonction analogue à celle que le *secretarius domesticus* exerçait pour la correspondance en latin, et résider aux côtés du pape pour dresser, à son premier clin d'œil, les dépêches et instructions en langue vulgaire, qui devaient éclairer l'action générale de Rome dans les affaires spirituelles et temporelles de la chrétienté.

Le développement que cette correspondance prenait de jour en jour, le travail quotidien qu'elle nécessitait, assuraient au nouveau secrétaire un rôle capital, avec l'expédition de toutes les affaires. Au *secretarius domesticus* par contre il ne reste plus qu'une besogne de circonstance, de protocole, pour les solennités ou les cas graves, qui exigeaient une intervention plus directe du Souverain pontife. Ainsi

(1) Dans l'incident ci-dessous, rapporté par l'ambassadeur vénitien à Rome le 16 sept. 1517, *Diarii* de Sanuto, t. 24, col. 679, Léon X ayant, sur la réclamation des secrétaires apostoliques, réparti entre tous l'expédition des brefs, entendez *Regesta Vaticana*, que les *secretarii domestici* avaient monopolisée, les offices montèrent rapidement de 6000 à 7000 ducats.

Digitized by Google

naissent à ce moment les lettres latines et les brefs aux princes, qui sont l'apanage de cet officier. Lui et son collègue, le *segretario del papa*, qu'on appellera aussi *secrétaire intime* ou *majeur* (1), pour marquer son rôle prépondérant, se subordonnent, comme nous allons le voir, au cardinal neveu, qui apporte l'unité d'exécution dans la diplomatie, et consomme la séparation entre les deux secrétaireries. Elles n'ont plus rien de commun que le domicile au Vatican, et quelques membres qui portent le titre de *Secretarii de numero participantium*, dans les bulles des *Regesta Vaticana* et les comptes de la Chambre apostolique.

A son avènement (1534), Paul III conserva comme secrétaire intime celui qu'il avait déjà employé pendant son cardinalat, Ambrosio Recalcati, de Modène, qui reçût le titre de protonotaire apostolique, dignité dont furent dès lors revêtus les personnages de sa condition, comme l'avait été déjà Carnesecchi sous le pape précédent, comme le furent plus tard Ardinghelli et Dandini sous le présent (2). Recalcati dressa et signa les réponses aux dépêches diplomatiques qui, du reste, lui étaient adressées. Il dirigea aussi seul l'expédition des affaires diplomatiques, réglées par le pape avec le conseil des cardinaux influents. Celui-ci avait élevé à la pourpre deux de ses petits neveux, Alexandro Farnèse et Guid'Antonio Sforza di Santa Fiore, deux enfants de 14 et 16 ans, qui ne savaient encore rien de la politique. Mais après la chute de Recalcati, qui fut envoyé au château Saint-Ange en décembre 1537 (3), pour des tripotages et malversations, les neveux qui venaient d'être créés, l'un vice-chancelier, l'autre camerlingue de l'Église romaine, furent mis en avant sur la scène de la diplomatie.

Le premier s'y distingua de bonne heure, et prit aussitôt la direction des bureaux, sous la conduite et la surveillance d'un vieux serviteur de la famil'e, l'évêque de Nicastro, Marcello Cervini, de

(1) « O intimo, o segreto, o maggiore », dit le curial Carga dans son mémoire, que nous avons cité et citerons encore, dans LÆMMER, *Monumenta Vaticana*... p. 451. Les documents officiels le nomment *Secretarius Papae*. On voit qu'il y avait peu de points communs entre lui et les secrétaires apostoliques, et qu'il ne faisait point partie du collège, quoi que prétende Sickel, qui ne l'a pas distingué du *secretarius domesticus*, *Römische Berichte*, notamment p. 44.

(2) « Die 30 julii 1541 Papa concessit gratiose d. Hieronimo Dandino suo secretario protonotariatum quam habuerat Nicolaus Ardinghellus ». *Ephemerides romanae*, citées par FRIEDENSBURG, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. VIII, p. 12, note 5.

(3) Cf. les deux fragments de dépêche de l'agent siennois, rapportés par FRIEDENSBURG, *ibid.*, t. II, p. 248, note 2. L. PASTOR, *Geschichte der Päpste*, t. V, p. 26 et note 2.

Digitized by Google

Montepulciano, depuis de longues années employé comme *scriptor* dans les bureaux de la chancellerie.

Secrétaire du cardinal-neveu, celui-ci ne tarda pas à devenir en fait le secrétaire intime du pape, et bien que la correspondance fût adressée au neveu, ou signée par lui, Cervini y intervint continuellement, ainsi que dans les négociations, comme conseiller, guide du jeune chef des services et l'exécuteur expérimenté des vues et des résolutions du pontife. Son influence s'exerça dans les bureaux plus encore que dans les cabinets de la diplomatie, et il a formé toute une école de négociateurs et de scribes qui ont rendu de sérieux services à la cause de la réforme et pour la préparation du concile Trente ; on l'a présenté à bon droit (1) comme un des organisateurs des services de rédaction, et aussi de ceux qui avaient pour objet de conserver les expéditions à titre de documents, et de modèles où se formeraient les futurs diplomates.

Il ne semble pas avoir figuré sur les rôles de la Secrétairerie apostolique. Il en fut de même de son second, le Romain Bernardino Maffei. Celui-ci prit le premier rang, quand Cervini, créé cardinal à la fin de 1539, dut se consacrer aux affaires générales de l'Église et s'éloigna peu à peu des bureaux pour rester uniquement dans le domaine de l'activité diplomatique. Il n'y eut plus à proprement parler de *segretario maggiore* ; Maffei resta simple secrétaire du cardinal Farnèse et pendant dix ans, jusqu'à son cardinalat, avril 1549, c'est-à dire jusqu'à la fin du pontificat, se consacra exclusivement à la confection des dépêches. C'est lui qui sans cesse en est présenté comme le principal rédacteur, et les nonces, tout en s'adressant à Farnèse, et pendant ses légations multipliées, au cardinal Santa-Fiore, mentionnent fréquemment et à divers titres le rédacteur (2). Mais il ne joue pas, comme Cervini, un rôle important en dehors de son travail de rédaction.

A plus forte raison les deux secrétaires en titre du pape, qui cumulaient cependant en même temps la dignité de protonotaire, Hieronimo Dandino et Nicolo Ardinghelli, ce dernier fils du secrétaire de Léon X, qui fut nommé en 1540, et créé cardinal en 1544. Ils semblent avoir travaillé au nom personnel du pape, surtout dans les lettres latines. L'un et l'autre, et Dandino pendant tout le pontificat, furent employés à des ambassades, le dernier alla sans cesse en France et y fit des séjours prolongés, mais ils ne parurent pas dans les

(1) SICKEL, *Römische Berichte, ibid.*, p. 13.

(2) Maffei est nommé simplement secrétaire de Farnèse dans les comptes de la chambre apostolique ; par exemple *Archivio di Stato* à Rome. *Introitus et exitus Pauli III, 1539-1541*, f° 104, et mars 1540; *liber Mandatorum Pauli III, 1542-1546*, f° 212, le 3 février 1546.

Digitized by Google

bureaux où se dressait la correspondance en langue vulgaire, en sorte qu'à l'expédition et à la réception des dépêches s'employèrent exclusivement Maffei et le deuxième secrétaire de Farnèse, Antonio Elio (1).

Le pontificat de Paul III fut la grande époque de la diplomatie romaine, au moins pour son développement. Aux débats importants des époques précédentes, la croisade contre les Turcs et la réforme de l'Église par un concile général, la rivalité de Charles-Quint et de François Ier, qui partageait l'Europe en deux camps, avait, en se transportant sur le terrain des négociations et des intrigues, ajouté des difficultés nouvelles et des complications de plus, comme sous Clément VII : c'est un courant sans cesse renouvelé d'agents diplomatiques de tout rang et de toute valeur, qui se succèdent à travers la chrétienté, partant aussi bien de la curie que des cours séculières, où les nonciatures ordinaires, établies sous Léon X, au moins dans leur succession, s'organisent définitivement et s'implantent par la durée, auprès des souverains grands et petits. La chancellerie romaine, contrainte de multiplier son activité en tout sens, développa par suite ses services et ses bureaux ; la Secrétairerie d'État surtout, devenue un des principaux, gagnait à son importance nouvelle de consolider ses institutions par l'exercice toujours plus intense de ses éléments primitifs.

Dans ce progrès d'un autre régime politique et administratif qui se réalisait par la pratique, où la cour romaine suivait les errements des princes en mal du pouvoir absolu et centralisateur, chaque pape organisait son gouvernement à sa manière, et ne maintenait pas rigoureusement ce qu'avait créé son prédécesseur : les nécessités du temps, aussi bien que l'expérience et le tempérament des personnes expliquent cette diversité des méthodes, qui nous oblige de passer les pontificats en revue les uns après les autres, pour suivre le mouvement insensible, difficile à préciser qui entraîna la Secrétairerie vers sa constitution moderne. En tout cas le règne de Paul III

(1) Pastor, *ibid.*, p. 862, donne d'après une dépêche de l'ambassadeur florentin, la composition des bureaux en 1549, après la promotion de Maffei. Elio a la surveillance générale du travail. Celui-ci est souvent mentionné dans les comptes de la chambre ci-dessus, *Introitus et exitus, Libri mandatorum*, mais on ne le rencontre nulle part ailleurs à titre de conseiller de Farnèse, et d'exécuteur de ses ordres, rôle qui semble avoir été dévolu à Maffei. Voir surtout *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, passim, t. III et suiv. Ce dernier remplit donc jusqu'à un certain point, dans les bureaux du moins et comme porte-parole du cardinal-neveu auprès des nonces, le rôle réservé plus tard au *segretario maggiore*. Ardinghillo et Dandino firent parti du collège des secrétaires apostoliques, *secretarii de numero participantium*, *Regesta Vaticana*, t. 1590, f° 333, et 1592, f° 1.

Digitized by Google

vit s'enraciner fortement la tradition de confier à un cardinal-neveu la direction générale de la politique romaine, par suite la haute surveillance sur le personnel qui secondait, animait son activité, et sur les relations avec le dehors par l'envoi des nonces et la correspondance périodique.

Jules III, 1550-1555, familiarisé depuis de longues années avec la vie et les usages curiaux, ne crut pas pouvoir s'affranchir de cette tradition, et la diplomatie pontificale se trouva placée sous la direction d'un jeune homme qui, par son manque d'intelligence, de sérieux et d'application se montra au-dessous de la tâche. Mais ce neveu d'adoption, Innocenzo del Monte, promu aussitôt cardinal, ne joua aucun rôle, sinon qu'il prêta son nom à la suscription des dépêches. Les affaires furent réglées entre le pape, son frère Baldovino del Monte, et l'ancien secrétaire de Paul III, Hieronimo Dandino, devenu évêque d'Imola, qui resta premier secrétaire intime (1), pour ouvrir les dépêches des nonces et expédier les réponses. Quand il reçut la pourpre en décembre 1551, Dandino garda sa place au conseil, mais transmit les fonctions de bureau au second secrétaire privé, Giulio Canano. Toute la correspondance du pontificat fut signée successivement par ces deux hommes, qui servaient d'intermédiaire entre les rédacteurs, les nonces et la personne du pape, tandis que le cardinal del Monte ne retenait guère que les profits et les honneurs de la situation.

Il en fut tout autrement sous Paul IV, 1555-1559. Le cardinal Carlo Caraffa sut si bien s'emparer de la personne du pontife et le dominer, en le trompant, qu'il accapara toutes les affaires et décida de tout, de concert avec son frère le duc de Palliano. Il fut le véritable type, poussé à l'extrême, du cardinal-neveu, et fit éclater aux yeux les excès du système, en arrachant sans cesse au rigide pontife des mesures et des démarches que, mieux éclairé, celui-ci n'aurait pas permises. Caraffa eut tout à fait en sa main le secrétaire privé, chef du service de correspondance, qui fut d'abord l'humaniste poète florentin Giovanni de la Casa, archevêque de Bénévent ; après sa mort (nov. 1556), un autre exilé florentin, Silvestro Aldobrandini, père de Clément VIII, qui fut disgrâcié en mai 1557, enfin le Vénitien Alvisi Lippomano, évêque de Vérone, que suppléait souvent l'évêque de Pola, Antonio Elio. Après la chute éclatante des Caraffa

(1) Voir dans Törne, *Ptolémée Gallio*, p. 38, note 3, le texte du *Diarium Angeli Massarelli*, qui donne la liste des nouveaux secrétaires, Dandino le principal, Canano le premier des suppléants ; en outre note 5, et les détails dans cette page et les suivantes sur l'organisation du personnel ; à propos desquels il faut faire quelques réserves : le secrétaire des lettres italiennes, dont il attribue la création à Paul IV, existait depuis plusieurs pontificats.

Digitized by Google

en janvier 1559, nous voyons un petit neveu, le cardinal Alfonso Caraffa, transmettre à la Secrétairerie les ordres et les décisions papales.

Celle-ci marchait dès lors à grands pas vers sa complète organisation ; ainsi sous le pontificat suivant de Pie IV, 1559-1565. On connait la place importante qu'il occupe dans l'histoire pour la conclusion du concile de Trente. Le cardinal-neveu saint Charles Borromée dirigea réellement les négociations longues et compliquées qui accompagnèrent cette réalisation de la réforme catholique. C'est en son nom et sous ses ordres que fut dressée la correspondance qui a été conservée en grande partie, parce qu'on l'a souvent reproduite comme modèle de style diplomatique. Il en est mêmé résulté une tradition, discutable au point de vue historique, qui représente Borromée comme le premier en date des secrétaires d'État, et l'organisateur définitif de l'institution. En réalité il n'y a ajouté que quelques éléments que rendait indispensables la complication toujours plus grande des affaires à traiter, à savoir plusieurs des services que nous signalerons plus loin à propos du mémoire de Carga.

Saint Charles était-il un profond politique, et un organisateur? En tout cas, la principale part de l'œuvre exécutée par lui, et dans laquelle il se préparait à sa carrière d'archevêque de Milan, revient au pape et à ses autres conseillers, et les dépêches d'un cardinal de vingt-deux ans réclamaient un rédacteur plus expérimenté. Ce fut le secrétaire intime d'alors, Tolomeo Gallio, qui continua après l'exaltation de Pie IV les services qu'il lui avait rendus comme secrétaire pendant son cardinalat, et porta la responsabilité du travail de rédaction, sans retenir le privilège de la signature (1). Créé cardinal à son tour (mars 1565), Gallio resta seul chargé des affaires diplomatiques, avec le cardinal Marc Altemps comme signataire, pour la fin du pontificat, lorsque Borromée reçut, au mois d'août de la même année, la permission d'aller visiter son archevêché de Milan.

A côté des *secretarii domestici*, qui continuent à rédiger les brefs aux princes, les nombreux *ruoli di famiglia* des papes de cette époque mentionnent régulièrement le *secretarius intimus*, qui surveille la correspondance diplomatique, sous la haute autorité du cardinal-neveu. Ce titre nouveau provient peut-être de ce fait que le pape nouvellement élu conservait cette fonction à son secrétaire privé du temps du cardinalat. Pie V suivit cette coutume, 1566-1572, et garda son *secretario antiquo*, Hieronimo Rusticucci. Désireux de réagir contre le népotisme, il confia l'exécution de ses ordres et la

(1) Sur cette première partie de la carrière de Gallio, et pour ce qui suit, voir les chap. I et II de Törne, notamment p. 48-52.

Digitized by Google

signature des dépêches au cardinal Réoman, Français, de son nom Jean Soave, célèbre jurisconsulte qui avait fait sa fortune comme auditeur de Rote (1), mais qui mourut peu après (mai 1566). Cependant le Sacré Collège décida le pape à promouvoir son neveu Michele Bonelli, qui devint le cardinal Alexandrin, et quoique jeune, 24 ans, le nouveau patron montra de l'activité, de l'intelligence et du savoir faire, en sorte que son oncle, revenant sur ses dispositions premières, se décida à l'employer. Cardinal à son tour en 1570, Rusticucci resta cependant à son poste. Son prestige avait cru constamment, parce que le neveu, trop modeste, affectait de se tenir à l'écart ; Rusticucci le suppléa plusieurs fois pour la totalité des affaires, notamment pendant sa légation en France et en Espagne, quand il s'agit de poursuivre la croisade de Lépante (septembre 1571-mai 1572).

Les deux fonctions de *secretarius domesticus* et de *secretarius intimus* ou *secretario maggiore*, bien que réunies parfois, sous Paul IV par exemple entre les mains de Lippomano (2), étaient nettement distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Parmi les successeurs de Sadolet et de Bembo, les latinistes de la Renaissance, on avait pu remarquer Blosio qui succéda au premier sous le pontificat de Paul III, Francesco Bini sous Jules III, Giovanni Barengo sous Paul IV, puis Antonio Fioribello et Cesare Gloriero simultanément. Tous ces personnages portent le plus souvent le simple titre de *secretarii di breve*. Mais s'ils ont un service à part, ils dépendent en réalité de la Secrétairerie d'État : les *Brevia ad principes* en effet avaient la plupart du temps trop de rapports avec les affaires diplomatiques, pour que leur sujet et même leur teneur ne fussent pas transmis de la bouche du pape par l'intermédiaire du cardinal-patron et du *segretario maggiore*, ou que ceux-ci ne fussent pas appelés du moins à préparer la rédaction de ces pièces, de manière à en tirer tout le parti que la diplomatie devait en attendre.

Il y avait donc, au lendemain du concile de Trente et lorsque la papauté se lança dans la politique de réforme qui y prenait son point de départ, trois classes de secrétaires pontificaux. Mais si le collège primitif retenait son organisation et ses privilèges, il perdait peu à peu sa raison d'être par la disparition progressive des *Regesta Vaticana*, qui deviennent rares après Pie V ; l'ancien *secretarius*

(1) *Reomanus* nom latinisé de son pays d'origine, Rieumes, chef-lieu de canton dans le département de la Haute-Garonne.

(2) En 1557. Voir l'article du P. Ancel sur la *Secrétairerie pontificale au temps de Paul IV*, dans la *Revue des questions historiques*, 1908, t. 79, p. 456 ; travail très sérieux, très fouillé, d'une importance capitale pour l'histoire de la Secrétairerie d'État, et qui m'a été d'une grande utilité.

Digitized by Google

domesticus se confondait avec les secrétaires des brefs, et le *segretario maggiore* avait vu préciser ses fonctions et son rôle, de manière à faire dépendre d'un seul homme le fonctionnement des bureaux de la Secrétairerie d'État. Mais le progrès auquel ceux-ci étaient parvenus est bien mis en relief dans le mémoire de Giovanni Carga, un vieil employé de ces bureaux, qui les connaissait pour les avoir fréquentés de longues années. Il avait été auxiliaire de Gallio au temps de Pie IV, comme simple scribe, puis archiviste, coadjuteur ou sous-secrétaire, enfin substitut chargé du service de la réforme, c'est-à-dire de la correspondance avec le concile de Trente, avec les nonces, et de ce qui se faisait à Rome pour elle.

Plus tard en 1574, lorque l'âge l'eut à peu près réduit à l'inactivité, il condensa dans un court écrit le fruit de sa longue pratique des bureaux et de ses observations de métier (1). Il signale d'abord la place prépondérante qu'avait prise le *secretario intimo* au détriment de l'ancienne Secrétairerie apostolique, et il distingue nettement ses attributions de celles du cardinal qui a la signature des dépêches, parent ou neveu du pape. Cette démarcation, qui résulte de tout ce que nous avons dit, réserve au premier le travail de bureau entre les nonces et le pape, et la surveillance des employés qui s'y consacrent, en un mot la besogne matérielle, et au second la signature et la responsabilité, avec une part du conseil et de la décision, aux côtés du pontife.

Les services d'exécution dépendent donc directement du premier. Le plus haut rang parmi les officiers appartient aux substituts, *coadiutori maggiori* ou secrétaires des provinces, suppléants du secrétaire intime (analogues aux chefs de division des ministères modernes), pour des parties déterminées de la chrétienté ou des branches d'affaires, comme les questions de la réforme auxquelles fut préposé Carga. Ces divisions varient souvent, nous le verrons pour l'époque postérieure, et sortirent même des cadres de la Secrétairerie d'État pour se transformer en congrégations romaines, comme le Saint-Office sous Paul III, plus tard le Concile, qui assura le succès de la réforme, etc.

(1) Imprimé à la fin du volume de Læmmer, *Monumenta Vaticana* : la carrière de Carga, p. 468 ; la distinction entre le cardinal patron et le *segretario maggiore*, dont l'idéal pour Carga, cela va sans dire, est Gallio, 466-7 ; l'énumération des diverses services, 463 ; l'organisation de l'*Archivio secreto*, 460. Sur cette dernière question l'étude la plus complète, en ce qui concerne l'époque qui nous occupe, est celle de Sickel, *Römische Berichte*, I, surtout parag. I et V. Voir aussi le mémoire de Gaetano Marini, *Memorie istorische degli archivi della Sa Sede*, imprimé en appendice dans les mêmes *Monumenta Vaticana*, notamment p. 444-448.

Digitized by Google

Carga distingue ensuite les secrétaires latins, les secrétaires de compliments et de chiffres, les archivistes ou gardiens des écritures qui circulent dans les bureaux, qu'ils apportent de la Bibliothèque Vaticane ou de l'*Archivio secreto*, pour l'utilité et l'instruction des rédacteurs de la correspondance ; les custodes et distributeurs de mémoriaux, mémoires, dissertations, copies de toute sorte dressées selon le besoin des circonstances pour éclairer et faciliter la marche des négociations ; les scribes qui mettent les dépêches au net ou en dressent des copies authentiques pour les garder aux archives, enfin le maître de poste et ses auxiliaires.

De ces divers services quelques-uns étaient déjà bien avancés dans leur organisation ; d'autres n'existaient encore qu'à l'état d'ébauche. Ainsi le dernier, celui des postes. Le rôle du maître consistait à recevoir les dépêches et paquets, pour les remettre aux ambassadeurs étrangers en résidence à Rome, qui les faisaient transmettre par leur courrier, de même que les nonces se servaient de ces mêmes courriers, des postes officielles de la cour à laquelles ils étaient attachés, ou de celles des grands marchands de Lyon, Anvers, Augsbourg, etc. Mais chaque nonciature ne tarda pas à avoir, dès le siècle suivant, un courrier qui, toutes les semaines à peu près, emportait les dépêches et rapportait les réponses.

Une autre institution à peine ébauchée était celle de l'*Archivio secreto* ou archives de la Secrétairerie, où l'on devait conserver la correspondance diplomatique, ainsi que les documents de même caractère ou provenant des autres services curiaux, œuvres des secrétaires, en un mot tout ce qui pouvait servir tant à la conduite des affaires qu'à la rédaction des dépêches : les *Regesta Vaticana*, les *Brevia ad Principes*, les *Epistolae ad Principes*, etc. Pie IV et le cardinal Borromée essayèrent d'organiser en ce sens une nouvelle collection à côté de l'*Archivio del Castello Sant' Angelo*, où se trouvaient réunis les titres de la papauté et de l'Église romaine. Le cardinal Vitelli, puis le cardinal Amulio furent chargés de cette organisation. Mais ce premier essai réussit peu, et les richesses fort incomplètes, que les neveux, les secrétaires et les nonces laissaient arriver à l'*Archivio secreto*, restaient entassées dans un tel désordre, que les bureaux recouraient plus volontiers à la bibliothèque du Vatican, mieux ordonnée, et que l'on conservait les documents indispensables et d'un usage fréquent à la *guardaroba*, trésor secret des appartements pontificaux, composé de ce que le pape avait de plus précieux dans son service personnel. Ce fut Paul V qui rassembla au château Saint-Ange, dans les locaux préparés par Clément VIII, les premières collections des archives politico-diplo-

Digitized by Google

matiques du Saint-Siège, et les organisa tout en réglant par de sages dispositions leur développement ultérieur.

Le service propre de la correspondance était complet avec les scribes, et les diverses classes de rédacteurs. Un des plus importants bureaux, celui du chiffre, fonctionnait dès le temps de Léon X (1). L'utilité capitale du système, que la diplomatie séculière adopta de bonne heure et dès le xve siècle, la nécessité de changer souvent, de varier les clés, provoquèrent en peu de temps des perfectionnements techniques. Le premier secrétaire du chiffre que nous connaissions semble avoir été Trifone Bencio, que nous retrouvons sous Paul IV et Pie IV. Du moins le système fonctionnait dans toute sa perfection sous les successeurs de Bencio, Cristoforo Toretino et les deux Argenti, l'oncle Gianbattista 1586-1591, et le neveu Matteo 1591-1606, dont il nous reste la plus ancienne collection de documents en chiffre, qui ait été conservée (2).

Il y avait une différence de forme entre les lettres de compliment, les brefs et les lettres latines, mais ces pièces de circonstance se ressemblaient par la nature de leur objet, vague, sans consistance, dans le genre laudatif ; les félicitations, les encouragements, les requêtes, les exhortations, enveloppés dans un style ample, délayé, solennel, constituaient un objet qui prêtait aux développements sans offrir une riche matière de faits, ni une réelle valeur historique, sinon politique.

La série des lettres latines, telle qu'elle existe aujourd'hui au Vatican, commence avec le pontificat de Pie IV, sous le titre d'*Epistolae ad principes et optimates*, analogue à celles des *Brevia ad principes et alios viros*. Tandis que ceux-ci sont dans un ton plus solennel, engageant davantage l'autorité pontificale, les lettres ont la simple forme épistolaire (3), comme elles étaient à l'origine ; bien qu'écrites au nom du pape, on les emploie pour des nécessités et dans des circonstances moins importantes, qui ne sont pas proportionnées à la teneur plus pompeuse des brefs, et dans lesquelles l'on ne doit faire intervenir que la responsabilité d'un ministre et de son personnel. Comme les brefs aux princes, elles ont été tour à tour sous

(1) Cf. la correspondance des nonces Rucelai et Stafileo, que j'ai analysée dans mon article, *Origines de la représentation permanente en France sous Léon X*, dans la *Revue des questions historiques*, 1906, t. 80, vers la fin. Plusieurs de ces lettres sont en chiffre.

(2) A. Pieper, *Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, p. 21-22, Fribourg-en-Br., 1894, et la longue note à cette dernière page.

(3) La différence essentielle consiste en ce que les brefs sont scellés en cire avec le cachet de l'anneau du pêcheur, tandis que les lettres aux princes l'étaient comme une correspondance ordinaire, avec le cachet du secrétaire, ou celui de la Secrétairerie d'État.

Digitized by Google

la dépendance directe du pape, puis une annexe de sa Secrétairerie, mais en réalité les uns et les autres ont de tout temps servi celle-ci pour faciliter son action dans des circonstances plus graves. Non seulement les agents pontificaux emportaient avec eux des brefs crédentiels pour les personnages qui pouvaient les aider dans leur action, mais ils recevaient fréquemment, au cours de leur mission, pour eux ou pour ces mêmes personnes, des brefs et des lettres qui réchauffaient leur zèle, éclairaient leur conduite sur certaines négociations en particulier.

Les premières lettres latines que nous ayons ne semblent avoir différé des brefs que parce qu'elles n'étaient pas scellées de l'anneau du pêcheur. Elles portent même la signature des *secretarii brevium*, Antonio Floribello, évêque de Lavello, *Antonius Floribellus*, ou *Lavellinus*, puis sous Grégoire XIII *Antonius Buccapadulius*. Quelques-uns de leurs volumes (1), recueils de minutes, renferment des annotations de la Secrétairerie d'État au temps de ce dernier, ordres émanant de ses bureaux pour la confection de la pièce, avec l'indication de l'affaire sur laquelle elle portera, parfois le canevas suivant lequel elle doit être dressée.

Le service se rattachait donc à la Secrétairerie, mais il ne tarda pas à s'en détacher pour recevoir une organisation autonome. Après Boccapaduli, qui travailla comme secrétaire à la fois aux brefs, aux lettres et à la correspondance proprement dite (il était subordonné au cardinal de Côme sous Grégoire XIII) jusqu'aux premières années de Clément VIII, nous rencontrons un secrétaire en titre des lettres latines, Silvio Antoniano, qui recevait ses ordres de la bouche du pape, et après lui Scipione Cobelluzzi ; ils fondèrent la tradition d'après laquelle la secrétairerie des lettres latines menait droit au cardinalat, tradition qui ne s'est pas maintenue, mais qui prouve l'importance qu'avait autrefois la fonction. Elle ne devait pas tarder à sortir de la Secrétairerie d'État, en même temps que l'établissement des congrégations romaines allait encore limiter et déterminer les attributions de celle-ci.

Grégoire XIII, en pape réformateur (1572-1585), essaya de réagir contre le népotisme grandissant. Il ne laissa à ses neveux, avec les distinctions et le rang que leur assignaient les traditions en vigueur, de rôle que dans l'administration des États pontificaux. Ainsi le

(1) Voir aux archives du Vatican la collection des *Epistolae ad principes*, surtout les t. 17 et 18, minutes du temps de Grégoire XIII, avec les ordres expédiés par le cardinal de Come. Le t. 36, minutes des premières années d'Urbain VIII, ne porte aucune note de la Secrétairerie. Ces minutes ne se distinguent guère des brefs, et on trouve même parmi elles quelques originaux de ceux-ci.

Digitized by Google

cardinal de S. Sixte, Filippo Buoncompagni, eut la surintendance de la *consulta*, ou comité d'auditeurs chargé du bon gouvernement de ces États (1). La Secrétairerie d'État n'avait qu'à faire exécuter les ordres que lui transmettait le cardinal président, et transmettre la correspondance qu'il envoyait aux gouverneurs. De celle qui restait aux bureaux, c'est-à-dire la correspondance du pape avec les princes chrétiens et le clergé du dehors, par l'intermédiaire des nonces, on avait séparé sous Paul III et rattaché au Saint-Office les affaires qui mettaient la foi en question, et là encore la Secrétairerie ne pouvait servir que d'intermédiaire.

Ainsi amoindrie elle fut néanmoins confiée à un cardinal, un habile homme du reste, l'ancien secrétaire intime de Pie IV, Tolomeo Gallio, cardinal de Côme. Par son activité et son expérience comme par son application, il développa et consolida le fonctionnement des organes de la diplomatie pontificale ; grâce à un contrôle incessant, et à une correspondance régulière, tout en stimulant le zèle des nonces pour la réforme, il les dressait à l'expédition des affaires, les soutenait et les dirigeait dans ses instructions périodiques, fondait les traditions, organisait les services. Il fut réellement, après Cervini, le second créateur des organes de la diplomatie pontificale. Celui-ci avait formé le personnel, lui avait donné un esprit et une pratique ; Gallio lui assura la stabilité, et ne fit pas moins pour les nonciatures que pour les bureaux de la Secrétairerie.

Il cumulait les fonctions de cardinal-neveu et de *secretario maggiore* ou secrétaire intime, et bien qu'il n'eut que la surintendance des grandes affaires (2), c'est-à-dire celles d'un caractère général et diplomatique, il fut le maître de tout sous un pontife de tempérament peu politique, disposa de tout, se rendit indispensable, même à tant de gens qui, par jalousie, ne pouvaient le supporter, et fut réellement pour les contemporains ce que la légende a fait plus tard de saint Charles Borromée, le véritable secrétaire d'État moderne. Et sa diligente sollicitude s'étendit aux archives elles-mêmes, car il nous a conservé, en la transmettant au Vatican, la première collection suivie, année par année, de correspondance, pour la France et plusieurs autres pays.

La tentative de Grégoire XIII resta isolée, et les cardinaux-neveux reprirent après lui leur importance politique. Sixte-Quint, 1585-1590,

(1) Carga, *ibid.*, p. 465. Il fait ressortir à cet endroit les divers amoindrissements qu'avait subi l'office de *secretarius domesticus*, depuis la création du service des brefs sous Léon X.

(2) « Sopraintendenti a li negotii importanti », lui écrivait le nonce en Espagne, Castagna, archev. de Rossano, cité par Törne, p. 115, note 3.

Digitized by Google

ce pape autoritaire qui voulait tout décider par lui-même, en choisit un de quatorze ans, Alessandro Peretti, qui montra d'heureuses qualités d'esprit et beaucoup d'application, mais savait tout juste signer les dépêches qu'on lui présentait. L'ancien guide et conseiller du cardinal Alexandrin sous Pie V, Girolamo Rusticucci, lui fut donné pour tuteur (1), et il le supporta pendant plusieurs années. Le travail des bureaux fut confié au secrétaire privé de Sixte-Quint au temps de son cardinalat, Dezio Azzolini, puis après la promotion de celui-ci, décembre 1585, à Ant. Maria Graziani, élève et historien d'un des premiers diplomates de l'Église romaine au XVIe siècle, Gianfrancesco Commendone, dont il avait été secrétaire. Enfin quand il eut été affranchi de la tutelle de Rusticucci en novembre 1587 (3), Peretti donna toute sa confiance à un autre élève du même Commendone et son correspondant, Gianandrea Calegari, évêque de Bertinoro (3), ancien nonce en Pologne.

Celui-ci fut le dernier secrétaire intime qui ait laissé son nom dans l'histoire, à côté des cardinaux-neveux. Il était de la trempe des Cervini et des Gallio. Grégoire XIV le conserva, 1590, comme guide de son neveu Paolo Emilio Sfondrate. Sur les recueils de sa correspondance, épars à travers les archives du Vatican, on lit parfois le titre : *Lettere scritte al nome del cardinale Montalto* (Sfondrate) *secretario di stato, di monsignore Giovandrea, vescovo di Bertinoro* (4). Clément VIII le trouva en fonction, après trois pontificats qui n'avaient fait que passer, mais conserva la division de la

(1) Les rôles de la famille du pape pour cette époque, Bibl. du Vatican, t. 7.956, écriture du temps, portent à la date du 16 novembre 1587, f. 1, en tête dans la liste des secrétaires : « Ant. Maria Graziani, presso l'Illmo Montalto (Peretti, qui avait pris le nom de son grand oncle), Jacopo Cortese presso l'Illmo Rusticucci ». A la date du 1er janvier 1590 : « Bertinoro, secretario di Montalto presso Montalto, cun quatro scrittori », f° 15, et 1593, après le nom des deux cardinaux neveux, on mentionne *Monsign. Minuccio*, avec son substitut, et le substitut de Bertinoro Francesco Orselli. Ce qui prouve que Calegari avait déjà quitté la cour papale, voir ci-dessous. Dans ces trois tableaux on nomme le secrétaire des brefs, celui des *Brevia ad principes*, celui du chiffre et plusieurs secrétaires de congrégations. La fonction de secrétaire des lettres latines était donc remplie par le secrétaire particulier du cardinal neveu.

(2) P. HERRE, *Papstthum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*. Leipzick, 1907, in-8, p. 367. Ouvrage sérieux, auquel j'ai fait quelques autres emprunts.

(3) Le recueil original des lettres qu'il lui écrivait de Rome, 1556-1566, est au Vatican. *Lettere de' Principi* de l'*Archivio secreto*, t. 23.

(4) Deux recueils de copies au Vatican, fonds Borghèse, 2me série, t. 494 et 495; le premier, pour les lettres latines, porte le titre : *Lettere scritte in nome di Sisto V per il card^l Peretti di Montalto, dal suo segr^rio Mons....* On trouve des minutes de dépêche de Calegari, *Nunziatura di Polonia*, t. 34; *di Spagna*, t. 40.

Digitized by Google

correspondance en trois bureaux qu'avait établie son prédécesseur Innocent IX (1). Calegari eut le département de la France et de la Pologne. Il lui était difficile de se maintenir en bon accord avec les deux neveux, âgés déjà et pressés de tout diriger par eux-mêmes. On perd complètement sa trace dans la correspondance après qu'ils eurent été créés cardinaux, septembre 1593. Il se retira dans son diocèse, où il mourut en 1613. Ce ministère de six années, qui devait mettre hors de pair le poste de secrétaire privé, lui porta un coup fatal par la réaction que la famille papale sut aussitôt provoquer à son profit.

Dans ce chassé-croisé entre le *secretarius domesticus* et le cardinal-neveu, qui avait rempli le XVIe siècle, la fortune du premier avait rencontré de grandes vicissitudes. S'il n'avait été que l'auxiliaire du neveu sous Léon X, sous Paul III, sous Pie IV, sous Paul IV, du moins il avait souvent maintenu son privilège de recevoir les ordres directs du pape, de ne communiquer qu'avec lui, au temps de Clément VII, de Pie V, de Grégoire XIII. Des hommes comme Bibbiena, Recalcati, Dandino, Gallio, n'avaient pas connu d'intermédiaires. Les cardinaux Farnèse, Alexandrin, Montalto n'avaient été qu'après un temps assez long en état d'exécuter par eux-mêmes les ordres du pape, par suite avaient eu besoin d'abord, pour les recevoir, d'un intermédiaire qui les leur interprètât, Cervini, Rusticucci, Azzolini.

Mais le régime de transition et d'incertitude était fini. Avec Clément VIII le *secretarius domesticus* ou *major* n'est déjà qu'un simple rédacteur de dépêches, prenant les ordres du cardinal-neveu, n'ayant guère de contact avec le pape. Celui-ci n'appelle plus à cette fonction son ancien secrétaire d'avant le pontificat, mais c'est souvent un simple secrétaire du cardinal-patron qui est élevé à cette fonction devenue subalterne.

Nous allons donc assister au triomphe des neveux, être témoins de leur toute-puissance dans le cours du XVIIe siècle. La ruine de l'œuvre d'Innocent VIII s'était achevée pendant le précédent, avec la transformation complète de la *camera secreta*, pour aboutir aux grandes institutions de Sixte-Quint ; et à la même époque se complétait la première ébauche de la Secrétairerie d'État moderne, qui s'était dessinée lentement depuis trois quarts de siècle.

(A suivre.)

Rome. P. RICHARD.

(1) *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 3e partie, *Kampf um Köln*, éd. HANSEN, p. 740, note 7, citant une lettre de Minuccio Minucci, empruntée à l'ouvrage d'Althan, cité plus loin à propos des cardinaux Aldobrandini.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

CARRA DE VAUX. *La doctrine de l'Islam*. Paris, Beauchesne, 1909. In-12, 319 p. F. 4.

WILHELM DILGER. *Die Erlösung des Menschen nach Hinduismus und Christentum*. Bâle, Verlag der Missionsbuchhandlung. 1902. In-8, 464 p. F. 10.

I. La monographie de M. le baron Carra De Vaux fait partie de la très utile collection des « Études sur l'histoire des Religions », en cours de publication à la librairie Beauchesne. Elle contient une description de la religion musulmane orthodoxe, assez complète, sans minutie toutefois, rédigée dans un esprit philosophique, accompagnée de quelques comparaisons avec les autres religions et d'aperçus historiques sur l'évolution de l'Islam. L'auteur s'est attaché à reconstituer l'enseignement musulman sur ces trois chefs de doctrine religieuse : l'unité divine, la vie future et le fatalisme (p. 1-77) : à cet exposé il a rattaché un aperçu très intéressant des légendes musulmanes sur Jésus et Marie. Aux chapitres suivants il a groupé les principales institutions religieuses et sociales de l'Islam autour des rubriques suivantes : l'aumône, le pèlerinage, le précepte de la guerre sainte, la situation de la femme, l'enfant et l'éducation, la mystique (p. 78-224). Un chapitre final est consacré à l'avenir de l'Islam (p. 225 sq.).

L'acte de foi musulman s'exprime, comme l'on sait, dans cette formule : Il n'y a de Dieu qu'Allah, et Mahomet est le prophète d'Allah. Cette formule que les musulmans appellent « les deux témoignages » contient en même temps l'affirmation de l'unicité et la transcendance absolue de la Divinité, et la foi en la mission prophétique du Fondateur : du même coup, elle rejette implicitement tout système soit d'émanation, soit d'incarnation, par lequel on voudrait expliquer comment la Divinité se révèle à l'homme.

Mahomet a emprunté son monothéisme transcendant, un peu dur et sec, mais d'une simplicité saisissante et d'une incontestable grandeur, à l'une des sectes judéo-chrétiennes établies sur les confins de l'Arabie, qui se recommandait surtout du patriarche Abraham.

Le Dieu de l'Islam ne reçoit, à proprement parler, d'autre culte que celui des cinq prières quotidiennes; celles-ci rappellent les cinq heures canoniques ; le précepte islamique qui les prescrit dérive d'influences monastiques chrétiennes. Les prières sont annoncées par les *muezzin* du haut des minarets. Le chantre fait lentement le tour du minaret

Digitized by Google

dans la galerie extérieure ; les mains ouvertes de chaque côté de la figure, un doigt bouchant l'oreille, il chante les paroles de l'*Ezan*, c. à. d. de l'appel, et les envoie à tous les points de l'horizon ; d'une mosquée à l'autre les *muezzin* semblent se répondre. A cet appel périodique de Dieu, le musulman fait sa prière ou « salât », précédée d'ablutions, en se tournant vers La Mecque. La ville sainte est sa « Kiblah » c. à. d. sa direction. Cette idée, qu'une certaine direction doit être choisie pour la prière, est ancienne en Orient ; peut-être se trouve-t-elle en rapport avec le culte solaire ; il était naturel pour les peuples primitifs qui adoraient le soleil, de se tourner vers le levant. Quant à la prière elle-même, elle se compose d'invocations brèves, de quelques versets du Coran, de génuflexions ou rikah (p. 19).

Un autre dogme essentiel de l'Islam, concerne la vie future. Ici encore le prophète s'est inspiré d'idées judaïques et chrétiennes ; en particulier, son enseignement touchant la résurrection est manifestement d'importation étrangère. Le dogme de la résurrection, de la reconstitution complète de la personnalité, dut paraître choquant aux contemporains de Mahomet, habitués de longue date à n'admettre que la seule survivance de l'âme, la durée illimitée du double. Aussi Mahomet mit-il un soin tout particulier, à défaut de preuves directes, à établir la possibilité de la résurrection ; nous le voyons utiliser à cette fin la comparaison biblique du corps avec le grain mis en terre et qui germe, la vision prophétique d'Ezéchiel et la légende chrétienne des sept dormants. Malgré la longue résistance opposée par les Arabes au dogme de la résurrection, résistance dont le Coran et la tradition font foi, l'idée de la résurrection et du jugement a fini par impressionner les disciples du prophète. Elle est encore bien présente à l'esprit des peuples musulmans, et elle agit en cas de guerre. Le soldat musulman aspire à la félicité offerte du paradis d'Allah ; il voit ses blessures glorifiées, transformées en autant de sources de jouissance. Cette conception engendre le courage ; à ce titre elle peut être rapprochée du rêve plus doux qu'entretient le guerrier japonais, destiné, s'il succombe dans la bataille, à se confondre avec les objets de la nature, fleurs, ruisseaux ou cascades et à participer à leur divinité.

L'eschatologie musulmane s'autorise d'une révélation ; Mahomet a été favorisé d'une vision ou ascension : il a été enlevé sur la jument Borâq, mené au Sinaï, transporté à Jérusalem, et de là ravi au ciel jusque devant le trône d'Allah. Au vrai, les descriptions de l'autre vie, qu'on rencontre dans le Coran, manquent souvent de précision. Le purgatoire est imparfaitement indiqué, et il semblerait que le châtiment du tombeau en tienne lieu ; le paradis semble n'avoir pas comporté, dans l'idée du prophète, la vision béatifique, et si plus tard les docteurs orthodoxes de l'Islam promirent cette jouissance intellectuelle aux élus, par contre, des philosophes motazélites, attachés au néo-platonisme, défendirent l'opinion que les élus verraient non pas Dieu, mais la première intelligence sortie de lui, celle qu'on nomme « l'intel-

Digitized by Google

lect agent ». Il est incontestable d'ailleurs que le bonheur paradisiaque du Coran est lourdement matérialiste, et que Mahomet s'est complu à présenter le ciel comme le séjour perpétuel de ses fidèles dans un jardin d'une beauté féerique, en compagnie de gracieuses houris. De même, dans la description de l'enfer, l'imagination du prophète s'est donné libre carrière : primitivement l'enfer était présenté comme un monstre enchaîné ; plus tard, cet enfer-animal céda la place à un enfer architectural, présentant des divisions clairement tracées ; celui-ci prélude à l'enfer dantesque. Comme l'auteur le remarque judicieusement (p. 41), on constate, dans l'élément descriptif de l'eschatologie musulmane, le même progrès que l'on rencontre dans l'eschatologie chrétienne lorsqu'on passe du purgatoire de Saint-Brandan à la construction gigantesque et harmonieusement ordonnée de Dante.

Le lecteur lira avec profit les chapitres consacrés à l'exposé du fatalisme, tant moral que physique, et des légendes de l'Islam sur Jésus et Marie. Sur ce dernier point signalons en passant ce détail intéressant qu'une tradition musulmane — qu'il importerait toutefois de dater — semble avoir connu l'Immaculée-Conception de la Mère de Jésus. « Tout enfant, en naissant, dit cette tradition, est touché par le démon, et à ce contact jette son premier cri : Marie et Jésus furent seuls exempts de cette espèce de souillure » (p. 98). Cela est d'autant plus remarquable que la doctrine orthodoxe de l'Islam ignore le péché originel. — Au reste, la figure de Jésus a subi dans le Coran une sorte de réduction et de diminution qui la rabaisse au rang d'un prophète et d'un thaumaturge ordinaire ; le nom « Messie » y est donné comme un titre honorifique signifiant « béni » ; le « Verbe de Dieu » est devenu un surnom qu'on aurait donné à Jésus parce qu'il n'exista que par la parole créatrice de Dieu, et la légende coranique du Messie se termine sur cette idée, qui semble empruntée aux Docètes, que Jésus fut enlevé au ciel au moment où il devait être mis à mort.

Au résumé, le travail de M. Carra De Vaux est vraiment utile et bien conduit. En y ajoutant un chapitre d'introduction exposant les antécédents historiques de la doctrine de l'Islam, c. à d. les idées régnantes et les institutions en usage chez les Arabes au moment où le prophète entra en scène, l'auteur aurait pu reconstituer de façon plus complète la continuité historique et, du même coup, marquer avec plus de précision la place qu'occupe Mahomet comme fondateur de religion.

II. L'étude comparée des sotériologies chrétienne et hindoue que nous devons à la plume de M. Dilger, veut être avant tout un travail apologétique. Il s'agit notamment, dans l'intérêt des missions chrétiennes, de refroidir l'enthousiasme que l'histoire des religions et les spéculations des théosophes excitèrent, dans l'Inde même, en faveur de l'antique sagesse hindoue. Cependant, ce point de vue spécial de l'auteur ne nuit guère à la valeur de son œuvre, laquelle témoigne d'une solide érudition et d'un souci constant d'objectivité.

Le plan du livre est fort bien conçu : les religions chrétienne et

Digitized by Google

hindoue étant l'une et l'autre des religions rédemptrices, c'est par leur programme sotériologique qu'on peut le plus commodément les rapprocher. D'autre part, l'idée de rédemption est une notion relative : elle suit l'idée qu'on se fait de la Divinité, et celle du mal auquel elle est censée porter remède. C'est ce dont M. Dilger s'est parfaitement rendu compte : les trois premiers chapitres de son travail sont consacrés respectivement à la théodicée (p. 20-144), à la cosmologie (p. 145-246) et au problème du mal (p. 247-330). Le quatrième chapitre traite de la rédemption considérée objectivement et en elle-même (p. 331-390). Enfin, les conditions, morales et autres, dont la réalisation est censée garantir la possession du bien suprême, font l'objet d'un cinquième et dernier chapitre (p. 391-464).

Pour reconstituer la théologie hindoue ancienne, l'auteur se réfère successivement au *Rigveda* et à l'*Atharvaveda*, qui constituent deux des quatre sections des Védas anciens ; aux *Upanishads*, qui se rattachent à la partie moderne des Védas et contiennent la plus ancienne philosophie des indiens ; enfin, aux *Sûtras*, qui sont postérieurs aux Védas et d'autorité plutôt secondaire.

Les anciens Védas célèbrent une multitude considérable de dieux, dont les principaux sont *Dyaus-pitar*, le père du ciel, *Prithivi*, la terre, *Varuna*, le créateur et seigneur de toutes choses et le conservateur de la loi morale, et *Mithra*, l'ami du bien. La détermination de la nature des dieux védiques a donné lieu à de sérieuses controverses. D'aucuns estiment que le culte védique n'est autre chose, au fond, que de la physiolâtrie. Il semble certain, en effet, que la légende de plus d'une des divinités anciennes de l'Inde est née de l'interprétation des phénomènes naturels. C'est le cas p. ex. pour *Agni*, le dieu du feu, l'ami et le bienfaiteur des hommes, s'installant à leurs foyers pour y apporter les bénédictions du ciel. Mais, comme d'autres dieux, *Varuna* p. ex., présentent un caractère nettement moral, toute généralisation serait imprudente.

Max Müller observa que les hymnes védiques présentent cette particularité qu'ils décrivent le dieu qu'ils célèbrent comme hors pair et suprême, et lui attribuent les prérogatives et les gestes des autres dieux. Cette exaltation occasionnelle d'un dieu comme suprême est connue sous le nom de *Kathénothéisme* ou d'*hénothéisme*. Max Müller y vit une forme spéciale de religion, d'où pourrait sortir, d'après les circonstances, le monothéisme aussi bien que le polythéisme. Il s'agit là, en réalité, d'un simple procédé qui s'explique commodément par l'indétermination des individualités divines, d'une part, et par le caractère enthousiaste que prend dans chaque cas particulier l'invocation d'un dieu, de l'autre.

Enfin, des apologistes chrétiens et hindous ont cru retrouver, comme idée inspiratrice de la littérature védique, un monothéisme plus ou moins obscurci. Ils autorisent cette manière de voir d'une déclaration du Rigvéda même : « On l'appelle (le divin) Mithra, Varuna, Agni...,

Digitized by Google

des sages appellent multiple ce qui est, en réalité, un... ». A vrai dire, cette déclaration est équivoque, et pourrait s'inspirer d'idées panthéistes ou monistes ; elle est d'ailleurs isolée et ne saurait prévaloir contre l'ensemble des données nettement polythéistes des Védas.

Sans vouloir préjuger la question des origines, — et les Védas sont une œuvre sacerdotale dont la composition doit être abaissée à une date relativement rapprochée de notre ère, et fort éloignée des origines — nous devons reconnaître avec M. Dilger que l'ancienne religion hindoue n'est guère distincte du polythéisme des autres peuples de l'antiquité (p. 61-66).

Cependant cette ancienne religion ne tarda pas de se transformer au contact de la philosophie. Primitivement, les Aryens de l'Inde espéraient se faire admettre, au sortir de cette vie, dans les régions célestes. L'idéal religieux du fidèle se trouvait ainsi placé hors de lui ; et c'est par la prière qu'il fallait décider les dieux à intervenir en faveur de leurs dévots. Il ne semble pas que les sacrifices aient été d'abord offerts à cette fin (p. 392). Plus tard la sotériologie hindoue, tout en restant essentiellement individualiste, s'identifia avec la connaissance du *brahman*. Chacune des âmes humaines fut considérée comme une émanation de brahman c. à d. du principe éternel de tout être, auquel on ne reconnaît d'autre attribut que l'existence nécessaire : arriver à la conscience de l'identité de notre être avec le brahman c'est réaliser du même coup notre rédemption. Par le fait, la religion hindoue se trouva transformée en une « philosophie de l'identité universelle », en une discipline de la destruction du désir pour arriver à la destruction de la douleur et au non-renouvellement de l'existence ; ceux qui possèdent cette philosophie et observent cette discipline savent, dès l'existence présente, qu'il n'y a ni monde, ni corps, ni douleur : leur *atman*, leur âme est délivrée.

Comme bien l'on pense, cette philosophie ne s'acquiert qu'au prix des plus grands efforts : la mortification, le jeûne, l'étude des Védas, le renoncement total, en sont une préparation indispensable. De plus, il faut savoir, par l'extase provoquée, unir l'âme à l'être suprême, et l'appliquer à l'acte de l'intuition philosophique. Cet acte, qui s'appelle le *yoga*, n'est autre chose qu'un état extatique provoqué par auto-hypnotisme. Ceux qui n'y parviennent pas, ont à parcourir un nouveau cycle de transmigrations, en rapport avec leur conduite morale.

En regard de cette doctrine, M. Dilger met en lumière les beautés de la sotériologie chrétienne : l'idée d'un Dieu distinct du monde, d'un homme fait à l'image de son Créateur, unis ensemble par les liens de l'amour pour constituer un royaume théocratique, tels sont les éléments spécifiquement chrétiens, qui font et feront toujours l'incontestable supériorité du christianisme.

C. VAN CROMBRUGGHE.

Digitized by Google

G. MISCH. *Geschichte der Autobiographie*. T. I. *Das Altertum*. Leipzig, Teubner, 1907. In-8, 472 p. M. 7.

Ce livre est un essai de synthèse, analogue à l'histoire du Dialogue par Hirzel (1895), de la Kunstprosa par E. Norden (1898), de la Biographie par Leo (1901), etc. Après un siècle d'études analytiques, on sent le besoin de grouper et de classer les faits acquis, de rendre apparents les liens qui les unissent, de créer des commencements de synthèse. Celle-ci a été composée sur l'initiative de l'Académie de Berlin.

Telle que M. Misch a conçu la question posée, il a dû, pour la résoudre, non pas seulement étudier l'autobiographie constituée, devenue un genre spécial, telle qu'elle se montre depuis Isocrate, mais encore remonter jusqu'à ses origines lointaines et en découvrir les premières manifestations. Il n'est personne qui ne voie l'étendue des lectures et la délicatesse de l'observation morale que pareil thème suppose.

L'embryon de l'autobiographe se trouve dans les épigraphes où le défunt fait le tableau de sa vie. Les plus anciennes sont les inscriptions des rois de Perse et d'Assyrie, où les rois-dieux étalent leur moi démesuré. L'accent personnel fait défaut naturellement dans ces compositions apprêtées.

Chez les Grecs, le genre naquit lentement. Le premier germe se voit dans les ïambes d'Archiloque et dans les vers élégiaques de Solon. Sur le terrain philosophique, Empédocle, par sa tendance mystique, lui donna une certaine impulsion ; les compositions continrent plus de traits individuels. Mais tout cela n'était qu'une lente et lointaine préparation à l'autobiographie. Avec Platon, elle fit un pas décisif. Disciple de Socrate, qui avait proposé comme but suprême à la philosophie la connaissance de soi-même, Platon est le premier qui ait distingué un processus de développement à travers les périodes de sa vie morale.

Aussi la première autobiographie proprement dite lui est-elle contemporaine. Elle a pour auteur Isocrate. Agé de 80 ans, ce rhéteur composa, pour se glorifier, une apologie, dans laquelle, conformément au schèma de l'encomion, il traitait de son caractère, de ses sentiments et de sa vie. Sous la forme qu'Isocrate lui donna, l'autobiographie ne différait guère d'un discours ; elle avait deux défauts graves, elle était sous la dépendance de la réthorique et l'analyse un peu profonde et sincère de l'âme humaine y manquait. Ces vices originaires ne disparurent guère que dans les œuvres autobiographiques de S. Augustin.

Le grand développement des écoles philosophiques durant l'époque hellénistique contribua beaucoup au progrès de la spéculation morale et partant à la réflexion des individus sur eux-mêmes. Et pourtant l'autobiographie demeura en grande partie politique, telles les *Res gestae* d'Auguste, avant cela l'inscription d'Antiochus et les commentaires de César ; le but était ou de se défendre ou de se faire valoir. Tel est encore le caractère de l'autobiographie littéraire de Cicéron dans son Brutus. Son poème de la *Consolation* était une sorte d'auto-

Digitized by Google

biographie morale. Les Tristes IV-10 d'Ovide sont l'autobiographie du poète.

Sous l'Empire, Senèque et plus tard Marc-Aurèle, inspirés par l'athmosphère religieuse et philosophique du temps, donnent à leurs réflexions morales la forme autobiographique. Senèque, rhéteur avant tout, s'adresse cependant à d'autres pour les moraliser ; Marc-Aurèle, sans intention didactique, est le solitaire qui réfléchit, se parle en soliloques et examine sa vie. Cette dernière manière nous rapproche de S. Augustin.

Le Christianisme, en élargissant l'âme humaine et d'autre part en rendant plus profonde et plus intense la vie intérieure, favorisa l'autobiographie. Il avait de plus le mérite d'imposer à l'homme l'obligation de scruter continuellement sa conscience ; il condamnait l'orgueil et il faisait une loi de l'humilité, c.-à-d. de la sincérité, dans la peinture de soi-même.

C'était un changement profond de l'âme humaine, qui exerça une grande influence sur l'autobiographie. Celle de S. Augustin, dans ses *Soliloques* et ses *Confessions*, et celle de S. Georges de Naziance, dans le poème qu'il écrivit pour se défendre, sont le résultat de la fusion de cet esprit nouveau apporté par le Christianisme et des éléments littéraires hérités de l'antiquité. L'une et l'autre sont l'objet d'une analyse pénétrante de la part de M. Misch. Le premier volume s'arrête à Boèce. C'est une œuvre de haute valeur.

E. Remy.

Carl Clemen. ***Religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments.*** Giessen, A. Töpelmann, 1909. In-8, viii-301 p. M. 10.

L'auteur commence par nous dire, en préface, qu'il n'étudiera pas les influences du judaïsme sur le Nouveau-Testament, — elles sont par trop évidentes et naturelles, — mais celles des autres religions, exercées soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire, par l'intermédiaire du judaïsme même. L'introduction est consacrée à l'historique de l'explication du christianisme par l'histoire des religions, à la méthode et aux affirmations de cette explication.

Le travail comprend deux parties : une partie générale et une partie spéciale. Dans une première section de la partie générale, M. Clemen traite du christianisme pris dans son ensemble. Celui-ci, dit-il, ne peut pas s'expliquer tout entier par des influences extra-judaïques, comme Bauer avait essayé de le faire ; bien plus, il ne faut pas songer à une dépendance quelconque de la philosophie grecque et romaine, comme le montre l'examen de quelques passages. Les doctrines particulières du christianisme font l'objet d'une seconde section. Le monothéisme s'explique suffisamment par l'évolution de la religion d'Israël, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des religions étrangères. Il en est de

Digitized by Google

même pour l'existence d'êtres intermédiaires entre Dieu et les hommes. Cependant les Anciens, dont parle l'Apocalypse, témoignent plutôt d'une influence babylonienne. — Les évènements qui accompagnent la fin du monde : multiplication du mal et du péché, destruction, phénomènes naturels, apparition de précurseurs du Messie, sont aussi entièrement conformes à la tradition juive. Néanmoins, une origine plutôt persane s'accuse dans l'expression : « Fils de l'homme », dans le fait que le monde périra par le feu, qu'il y aura un nouveau ciel et une nouvelle terre, une vie future. — Quant aux considérations morales sur la justice chrétienne et le péché, elles ne trahissent pas nécessairement une origine extra-judaïque. Pour ce qui regarde la mort du Christ, il est hors de doute que le récit de la passion est historique, et il est même impossible de prouver une dépendance quelconque d'autres religions ; les formules trinitaires, elles, s'expliquent sans influence externe, par la prédilection universellement répandue pour le nombre trois. La célébration de la dernière cène ne nous force pas davantage de recourir à des sources étrangères.

L'auteur, passant alors à la seconde partie de son ouvrage, commence par examiner et réfuter la théorie de Jensen, qui voudrait expliquer la plus grande partie de la vie et de la doctrine de Jésus par l'épopée de Gilgames. Ensuite, dans un examen plus détallé, M. Clemen rejette l'historicité de la naissance virginale de Jésus, du massacre des Innocents, de l'adoration des Mages, de la présentation au Temple, pour faire dériver tout cela en grand partie d'une origine païenne; il maintient au contraire l'historicité du baptême et de la tentation au désert. Dans la vie publique de Jésus, c'est surtout sur ses paroles, sur sa doctrine, que l'auteur porte son attention. — Pour la théologie de saint Paul, c'est encore le judaïsme seul qui explique comment l'Apôtre en soit venu à appeler Jésus Dieu, préexistant, Seigneur, Créateur ; au contraire, les concepts de vie et de lumière dans saint Jean nous révèlent une origine persane.

Telles sont, en quelques traits, les idées principales développées dans l'ouvrage de M. Clemen, qui témoigne d'une grande érudition et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'appliquent à l'histoire des religions. Notons que l'auteur ne se contente pas d'affirmer, il apporte en général des arguments pour prouver son opinion : aux savants de toute opinion à en examiner la valeur et la force probante.

G. Denteneer.

G. Toussaint. *Epîtres de S. Paul. Leçons d'exégèse. I. Lettres aux Thessaloniciens, aux Galates, aux Corinthiens.* Paris, Beauchesne, 1910. In-8, XXIII-506 p. F. 5.

Les études pauliniennes sont décidément à l'ordre du jour, aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. On ne peut que s'en

Digitized by Google

réjouir, vu l'importance du sujet et la qualité des travaux qui lui sont consacrés. Le présent ouvrage ne fera pas double emploi avec celui du P. Prat : ici, l'on se propose un commentaire suivi des épîtres, là, on voulait procéder à un relevé des matériaux qui doivent servir à l'élaboration d'une théologie de S. Paul.

M. Toussaint nous dit lui-même très clairement où tendent ses *Leçons d'exégèse :* il a voulu appliquer à une des parties les plus intéressantes du Nouveau Testament, la méthode de reconstruction qui, depuis près d'un demi-siècle, a si heureusement renouvelé l'histoire des littératures anciennes ; il s'est efforcé de faire revivre une partie, et non la moins utile, de la grande œuvre de Paul. Le but à atteindre déterminait la méthode à suivre ; l'auteur en a rappelé lui-même les principes généraux et il s'y est scrupuleusement conformé au cours de ses recherches. « L'exégèse doit analyser le contenu des écrits soumis à sa critique, sans autre intention que de déterminer de la façon la plus exacte possible, ce que l'auteur avait dans l'esprit au moment où il écrivit. La loi primordiale de l'exégèse est de rétablir l'unité logique du livre qu'elle veut expliquer, en marquant, de façon apparente, la place de chaque idée particulière par rapport à l'idée d'ensemble, loi qui semble s'imposer d'elle-même, quand il s'agit d'analyser l'œuvre d'un génie comme celui de Paul, dont la structure intime est faite de dialectique ». De là, l'analyse sévère, méthodique, minutieuse des Épîtres, le long appareil de divisions et de subdivisions destiné à faire ressortir les points de repère de la pensée de l'Apôtre et par suite la portée véritable de chaque mot, de chaque preuve dans l'ensemble de la lettre. Mais là aussi est le danger, l'écueil dont M. Toussaint n'a peut-être pas su toujours suffisamment se garder. Ne lui fera-t-on pas le reproche qu'a supérieurement mérité Holsten *(Die Gedankengänge der paulinischen Briefe*, dans *Das Evangelium des Paulus*. Berlin, 1898.), celui d'avoir péché par trop de logique, en procédant dans la décomposition de la pensée de Paul avec une excessive rigueur de déduction ?

« Après avoir reconstitué par le lien du contexte l'ossature intégrale d'un écrit, il reste encore à la revêtir de nerfs et de muscles pour lui faire reprendre mouvement, vie et forme individuelle. Le souffle vital qui réanime les textes morts, c'est la philologie entendue avec l'acception large qu'on lui donne aujourd'hui. Un texte écrit est toujours attaché par mille liens invisibles à ce qui l'environne ». — De là, le souci constant de l'auteur de mettre en relief la personnalité de S. Paul aux diverses phases de son existence (ce qu'il fait déjà d'une façon générale dans une Introduction de 89 pages consacrée à la vie de l'Apôtre des Gentils) et de nous décrire exactement les circonstances de temps et de milieu parmi lesquelles le livre a vu le jour. — Nous constatons que l'hypothèse d'un voyage et d'une lettre de Paul à Corinthe, à placer entre les deux épîtres canoniques, fait son chemin

Digitized by Google

dans l'exégèse catholique. L'auteur s'y rallie sans hésiter ; mais est-il bien nécessaire pour expliquer tous ces événements intermédiaires, de supposer un intervalle de dix-huit mois entre les deux épîtres ?

« Sans oublier les droits de la tradition, l'auteur a ouvert aussi larges que possible les sources de l'information ». Nous n'avons pas eu l'intention de surprendre les lacunes qui pourraient exister sous ce rapport ; nous avons été étonné cependant de ne pas voir mentionnés dans la bibliographie assez complète consacrée à la question si controversée des destinataires de l'épître aux Galates, les récents ouvrages catholiques qui traitent le problème ex professo : WEBER : *Die Abfassung des Galaterbriefs vor dem Apostelkonzil*, Ravensburg, 1900 ; *Die adressaten des Galaterbriefs*, Ravensburg, 1900. STEINMANN : *Die Abfassungszeit des Galaterbriefs*, Munster, 1906 ; *Der Leserkreis des Galaterbriefs*, Munster, 1908.

Les questions d'authenticité sont sobrement, mais cependant solidement traitées ; elles n'avaient d'ailleurs d'importance véritable dans ce premier volume que pour la seconde épître aux Thessaloniciens. La traduction textuelle des lettres pauliniennes, élégante et expressive, est à elle seule un commentaire ; des notes philologiques, à la fois concises et claires, lui servent de justification. L'exégèse n'a pas la prétention de faire la lumière dans toutes les questions controversées, bien qu'elle apporte souvent d'excellents éléments de solution et qu'elle vise toujours à exposer très sincèrement l'exacte position du problème. On n'oubliera pas d'ailleurs en l'appréciant, que l'auteur a voulu se maintenir dans les régions moyennes, à égale distance du manuel qui groupe des conclusions sans fournir de prémisses et du commentaire technique ouvert à quelques initiés. On regrettera cependant le manque de proportion entre certains développements : les quelques pages consacrées à l'important problème de la justification dans l'épître aux Galates font maigre figure en présence du long exposé (238-250) dédié à la question des partis dans l'Église de Corinthe. On n'a pas suffisamment caractérisé l'attitude des judaïsants de Galatie en disant qu'ils exigeaient la circoncision des gentils en vue d'une perfection chrétienne plus grande (p. 170). Les quelques lignes consacrées à l'explication de Gal. II 17-21 (p. 196-197), laissent le lecteur perplexe en face de ces textes obscurs. L'explication donnée à 1 Cor. X, 4 « car ils buvaient à un rocher spirituel qui les accompagnait, et ce rocher était le Christ », nous paraît également peu satisfaisante. Il s'agit en effet certainement ici du rocher dont Moïse fit sortir l'eau dans le désert (Nombr. XX, 1-11). D'autre part S. Paul nous représente ce rocher comme mobile : « ils buvaient à un rocher spirituel qui les accompagnait ». Or une tradition juive, occasionnée, dit-on, par le Ps. CIV, 41 : « Il ouvrit le rocher, et des eaux jaillirent ; elles coulèrent comme un fleuve à travert le désert », considerait ce rocher comme une source toujours présente, comme une pierre animée suivant les

Digitized by Google

Israëlites dans leurs pérégrinations à travers le désert. R. Salomon rapporte, à propos de Nombr. XX, 2 : « per omnes quadraginta annos erat eis puteus », et Onkelos, à propos de Nombr. XXI, 18-20 : « puteus... descendit cum eis de torrentibus ad collem, de colle in vallem ». Dans *Bammidbar R.*, 1, il est dit : « quomodo comparatus fuit ille puteus ? Fuit sicut petra, sicut alveus et globosus et volutavit se et ivit cum ipsis in itineribus eorum ». N'est-il pas plus que probable que c'est à cette tradition que S. Paul emprunte la donnée du rocher mobile ? Mais il identifie ce rocher mobile avec le Christ, dit-on, et cette identification s'oppose à l'emprunt prétendu à la tradition rabbinique (p. 344). Aucunement. S. Paul a pu allégoriser cette donnée et l'appliquer au Christ, tout comme Philon identifiait le rocher avec le *Logos*. En tous cas cette explication nous semble de loin préférable à celle qui voit dans l'image du rocher une allusion aux nombreux passages du Deutéronome où Dieu est appelé le « rocher d'Israël » et où Paul aurait substitué le nom du Christ à celui de Jahvé.

Nous ne comprenons pas non plus cette soi-disant théorie psychologique attribuée à S. Paul (p. 303 et 420), d'après laquelle on devrait distinguer dans le corps humain, deux parties essentiellement opposées entre elles : l'une, la σάρξ, passagère et terrestre qui ne peut entrer dans le royaume de Dieu, l'autre, le σῶμα, destinée à durer toujours, étant appelée à l'honneur de la résurrection. C'est par ce dernier élément, sorte de *substratum* qui sert de lien, de *subjectum commune*, entre notre corps actuel et notre corps futur, que le chrétien serait membre du Christ et temple de l'Esprit-Saint. Ce serait là le germe du corps spirituel, que la mort dégage de son enveloppe grossière et que la résurrection recouvre d'une enveloppe nouvelle, pleine de gloire et de clarté.

Le σῶμα est-il donc une réalité purement formelle, indépendante de la chair, n'est-il pas plutôt tout simplement la chair organisée ? Et ce germe, de quelle nature est-il ? n'est-il donc pas charnel, et la chair sera-t-elle totalement exclue du royaume de Dieu ? Nous aurions voulu voir esquisser tout au moins une réponse à ces questions que l'esprit se pose tout naturellement.

Nous aurions des réserves à exprimer sur d'autres points encore, à propos de la question de l'agape, par exemple, à propos de celle des charismes ; mais d'une façon générale nous pouvons nous rallier aux conclusions de l'auteur. Il ne s'est en tous cas jamais départi de l'esprit de sincérité qu'il a pris pour guide au commencement. De semblables commentaires seront toujours les bien-venus, qui nous transportent d'un coup dans les sphères pauliniennes et nous associent à la vie si profondément religieuse et si hautement intellectuelle du grand Apôtre.

É. Tobac.

Digitized by Google

REV. GARRETT PIERSE. *The mass in the infant Church.* Dublin, Gill et fils, 1909. In-8, IV-197 p. M. 2,50.

L'intérêt que présente le problème des origines de la Messe en même temps que le manque d'un ouvrage en anglais consacré spécialement à la matière, déterminèrent M. G. Pierse à y choisir le sujet de sa thèse pour l'obtention du grade de docteur en théologie au collège de Saint-Patrice à Maynooth.

Après avoir brièvement exposé les théories proposées par Harnack, Wieland et Renz, l'auteur entame directement son sujet ; comme l'intérêt de la question porte surtout sur l'époque qui s'écoule depuis 150 à 250, M. Pierse limite ainsi chronologiquement le champ de ses recherches.

La première section consacrée à l'étude des œuvres littéraires, contient un exposé méthodique et consciencieux des opinions des différents Pères de l'Orient et de l'Occident. Saint Justin et les autres apologistes, saint Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène, Tertullien, saint Hippolyte et saint Cyprien font successivement l'objet d'une étude minutieuse, tendant surtout à faire connaître en quel sens ils considèrent l'Eucharistie comme un sacrifice.

Grâce à cette enquête où il tient compte de la personnalité propre de chacun de ces écrivains, l'auteur nous montre succinctement le développement de la doctrine eucharistique pendant cette période.

Un chapitre sur l'Épiclèse termine la première section.

Dans la seconde l'auteur examine les témoignages fournis par les sources monumentales et par la liturgie.

Le premier chapitre traite successivement des peintures des Catacombes ayant trait à l'Eucharistie, des inscriptions d'Abercius et de Pectorius, de la messe dans les Catacombes, de l'autel et du calice.

Beaucoup de questions importantes sont ici supposées résolues, alors que très probablement leur solution dépend en grande partie de la solution du problème dogmatique en question. Mais M. Pierse se réfère à des autorités en la matière, et on lui saura gré d'avoir condensé en quelques pages toutes les données que les monuments fournissent a l'histoire de l'Eucharistie.

La lacune se fait sentir davantage au chapitre suivant, dans lequel M. Pierse essaie de déterminer l'origine de la liturgie ; or cela lui est absolument impossible sans sortir des limites qu'il s'est tracées. Nous ne lui reprochons pas de les avoir franchies, mais bien de n'avoir pas tenu suffisamment compte de plusieurs problèmes très graves qu'il aurait dû résoudre d'abord avant d'essayer de reconstituer l'histoire de la liturgie.

La question la plus importante, ce nous semble, à résoudre ici est le sens des chapitres IX et X de la Didachè. Le problème a été fortement débattu, et M. Pierse devait pour le moins nous donner les raisons qui le déterminent à voir dans ces prières « d'action de grâces », des parties

Digitized by Google

de la liturgie eucharistique. A supposer que ces chapitres, séparés entièrement du chapitre XIV où il est certainement question de l'Eucharistie, contiennent des formules de bénédiction pour un repas commun, sanctifié par des prières, mais qui n'a rien de commun avec l'Eucharistie proprement dite, tout le raisonnement de M. G. Pierse croule par sa base.

Nous en convenons, c'est tout le problème de l'agape qu'il s'agissait de revoir, avant de construire sur une base trop peu sûre, un système d'explication. A plusieurs endroits l'auteur suppose absolument établi que la célébration de l'Eucharistie était primitivement jointe à l'agape. Mais les arguments démonstratifs de cette thèse sont en partie empruntés aux écrivains dont M. Pierse a étudié la doctrine : or aucun de ces passages n'est discuté.

L'auteur cite (p. 149) le texte de Tertullien : *Apolog.* c. 39, et affirme simplement qu'il est à peine douteux qu'il ne s'agisse là de l'Eucharistie suivie de l'agape. L'absence de toute mention de l'Eucharistie s'explique par le fait que « Tertullien est sous l'influence de la discipline du secret ». Mais la jonction de l'Eucharistie à l'agape au temps de Tertullien est pour le moins très problématique, et en toute hypothèse le passage est suffisamment important pour mériter un examen quelque peu attentif. Il y est question, ce nous semble, de plusieurs genres de réunions de chrétiens — *voluptates nostrae* — sans que Tertullien veuille marquer si ces fonctions sont en règle générale unies ou non : les assemblées de prière, les assemblées d'instruction et d'exhortation, les assemblées de charité ou agapes destinées aux nécessiteux. La liturgie eucharistique est probablement comprise dans le premier genre, et dès lors on ne peut rien conclure de ce texte pour déterminer l'ordre des cérémonies de la messe. La comparaison avec les usages mentionnés dans les canons d'Hippolyte et la considération de l'ordre des idées développées dans l'Apologétique nous semblent recommander cette interprétation.

Un autre point capital pour l'assimilation de la liturgie chrétienne primitive au rituel juif, est la détermination exacte du rite juif. Y avait-il réellement comme formant un tout liturgique une bénédiction du vin et une bénédiction du pain ? L'auteur partage (p. 163 ss.) cette opinion actuellement assez répandue. Cependant M. Mangenot a récemment montré, dans un article de la *Revue du clergé français* (1909, t. LVII, p. 385-412), que cette union des deux bénédictions est le résultat d'une juxtaposition indue de textes indépendants. Une enquête dans ce sens s'impose donc à M. Pierse.

Enfin pour montrer que l'idée de l'Eucharistie-sacrifice est répandue dans l'Église, M. Pierse se propose de comparer les textes de diverses liturgies aux écrits des Pères de l'époque en question. L'idée est bonne ; mais pourquoi M. Pierse, qui veut fournir un argument de valeur historique, met-il sur le même pied la messe romaine de l'époque du pape Damase et la messe mozarabique dont les plus anciens manuscrits

Digitized by Google

sont du xe siècle ? Pourquoi cite-t-il les textes sans aucune indication du pays ou de l'époque auxquels appartiennent ces liturgies ? Ce manque de précision est plutôt de nature à infirmer un argument d'un si grand poids.

En somme trop de problèmes ardus attendaient ici une solution, pour qu'il fût possible de les discuter tous dans le cadre restreint de la dissertation. La première partie nous paraît la mieux réussie ; la deuxième témoigne d'un grand labeur qui a permis à l'auteur de grouper systématiquement, tout en proposant une solution digne de toute attention, des matériaux épars de haute importance.

Le travail de M. G. Pierse sera utile à quiconque veut s'assimiler rapidement et agréablement la matière.

L. VANHALST.

ANDREA FERRATO, S. J. *Cronologia costantiniana e dei papi S. Eusebio e S. Milziade. Iscrizioni di S. Damaso attribuite erroneamente ai tempi costantiniani spiegate per i tempi di Liberio papa*. S. Pier d'Arena, 1910. In-8, xx-143 p. L. 3.

La chronologie de l'époque constantinienne, bien que mise en relief dans le titre de l'ouvrage, ne forme pas cependant le sujet principal, ni la thèse fondamentale visés par le R. P. Ferrato. Elle sert simplement d'introduction et d'amorce à celle-ci. On sait que la question est controversée depuis longtemps, et si les historiens modernes se sont en général rangés à la chronologie établie par Baluze, ils ne méconnaissent pas la difficulté que certains textes créent à celle-ci. L'auteur se propose de montrer que les anciens ont raison contre les modernes, qui ont eu tort de se fier à Lactance et surtout d'accepter ses données, sans les critiquer. Il croit pouvoir reconnaître que le *De morte persecutorum* a été retouché à deux endroits différents, et il propose des corrections que l'on trouvera certes originales (p. 15, 25). Malheureusement elles ne sont exigées que par le système même du R. P., sans être explicables paléographiquement. Sans vouloir prendre parti sur le fond du débat, je ne puis accepter la méthode suivie. Il faudrait pour arriver à un résultat sérieux étudier tour à tour dans leur ensemble la chronologie de Lactance et celle d'Eusèbe et encore pour celui-ci, celle même de la *Chronique* dans ses deux éditions, de l'*Histoire ecclésiastique* et de la *Vie de Constantin ;* car il n'est pas vrai *a priori*, comme le prétend le R. P., que l'évêque de Césarée a suivi nécessairement la même chronologie dans ses différents ouvrages. Il est intéressant de lire à ce sujet SCHÖNE, *Die Weltchronik des Eusebius*. Berlin, 1900, qui fait quelques observations, se rapportant directement à la question présente (p. 263, comparez p. 271). Ce travail d'interprétation une fois terminé, on

Digitized by Google

devrait voir si les deux chronologies sont discordantes et critiquer leur valeur respective, par la recherche des documents mis en œuvre et de la source de leurs renseignements, aussi bien que par le rapprochement avec les dates fixes connues par ailleurs. Je ne sais pas à ce propos si la célébration des *decennalia* et des *vicennalia*, la première année à Rome et l'année suivante dans les provinces, est aussi sûre qu'il le croit, et je doute surtout de l'application qu'il en fait pour l'année 325. Enfin on pourra relever çà et là des points douteux, l'usage du *De Martyribus Palestinae*, III (p. 22), des *Actes des saints Inde et Domne* (p. 26), des *Actes de saint Eusèbe*.

Mais autrement intéressantes sont les vues du R. P. sur les fameuses inscriptions du pape Eusèbe et du pape Marcel. Il entend ici établir une thèse absolument neuve et personnelle. On sent que ce point de son travail lui a tenu particulièrement à cœur. Il y déploie toutes les ressources d'un esprit délié et fertile en rapprochements suggestifs. Il veut que ces deux inscriptions se rapportent l'une à Eusèbe, vicaire de Libère, qui aurait été exilé en Sicile par Constance, après le retour du pape de Bérée, à la suite des menées du parti des luciférien, outrés des mesures de clémence adoptées à l'égard des ariens repentants ; l'autre à Marcellus, évêque de Campanie, adjoint à Vincent de Capoue, pour représenter Libère au concile d'Aquilée, qui aurait payé de l'exil sa résistance courageuse aux menaces de Constance, alors que son compagnon trahissait sa mission de confiance. Heraclius, dont il est parlé dans la première, ne serait autre que le fameux évêque d'Oxyrinchus, connu par le libelle de Marcellin et de Faustin, véritable chef du mouvement luciférien, patriarche de la secte, qui est venu à Rome, comme l'atteste un ex-voto portant son nom, connu par de Rossi (*Bulletino d'archeol. crist.*, 1861, p. 65 et sv.). Si l'on ajoute que Damase, d'après le R. P., est l'auteur même du *Carmen liberianum*, on voit les éloges repétés et expressifs que celui-ci a formulés de son prédécesseur dans les inscriptions, et comment il l'a vengé à l'avance des calomnies de ses ennemis jurés, les luciférien et justifié de la prétendue chute, que des historiens modernes s'obtinent à lui reprocher.

Nous avons enfin le but que l'auteur poursuit habilement dans son exposé ; il veut apporter sa contribution à la controverse récente du pape Libère. Même en admettant la légitimité de la conclusion qu'il dégage de sa découverte, on ne peut en effet se rallier sans réserve à son exposé des controverses de ce temps, qui se tient trop loin des documents, pour substituer aux réalités historiques des hypothèses ingénieuses et des suppositions faciles, on ne pourra se résigner à le suivre dans son interprétation des inscriptions damasiennes qui pèche par la base. Le R. P. suppose en effet que le *rector* de l'inscription d'Eusèbe et de Marcel est distinct du héros même que Damase veut célébrer dans ses vers. Pour la première, il n'a pas compris que le pape-poète opposait, pour relever l'injustice commise, l'innocence d'Eusèbe à l'égalité de traitement que le tyran lui fait subir avec le

Digitized by Google

révolté Heraclius. L'identification est encore plus manifestement exigée dans la seconde. Le nom de tyran appliqué à Maxence n'a rien qui nous surprenne ; mais bien, appliqué à Constance. On le trouve usité pour caractériser le premier, mais nullement dans l'usage populaire pour le second. Enfin, on voit que les troubles sur cette question de la réconciliation des *lapsi* étaient de mise après la grande persécution, qui ne continua pas sous Maxence, régnant en dehors de la tétrarchie, qui dut son nom de tyran à des sentiments moins relevés que la haine du christianisme. Le rapprochement des deux pontificats, la brièveté de celui d'Eusèbe, rendent compréhensible la persistance de la même lutte et l'analogie des situations si bien accentuée par l'analogie des deux inscriptions.

J. FLAMION.

J. TIXERONT. ***Histoire des dogmes.*** T. II. ***De saint Athanase à saint Augustin*** (*318-430*). (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Paris, V. Lecoffre, 1909. In-12, 534 p. F. 3,50.

La *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VIII, 1907, p. 756-762) a donné un compte rendu détaillé du premier volume de l'*Histoire des Dogmes* de M. Tixeront. Cette histoire qui devait, dans le principe, être complète en un seul volume, en comptera en réalité trois, sinon quatre. Le tome I avait pour objet la théologie anténicéenne. Le tome II comprend la période qui va de saint Athanase à saint Augustin. « Ces écrivains — ceux dont il sera question dans ce volume — sont bien par excellence des *Pères de l'Église,* comme on a commencé à les désigner dès le ve siècle. Hommes en grand nombre de haute culture et de haute sainteté, ils ont vraiment nourri l'Église de leur doctrine et de leurs enseignements. Aucune époque de son histoire n'égale à ce point de vue celle qui va du IVe au milieu du ve siècle, de saint Athanase à saint Léon ». Il suffit, en effet, pour justifier cette observation de l'auteur, de citer les noms des Pères qui appartiennent à cette période : Athanase, les Cappadociens, Chrysostome, Ephrem, Hilaire, Ambroise, Augustin, etc. Au surplus, ce n'est pas uniquement par la valeur des personnages mêlés aux controverses que cette époque nous intéresse, mais encore par l'importance des doctrines dont ils se sont faits les champions : la sainte Trinité, l'Incarnation, l'anthropologie surnaturelle.

Je remarque que M. Tixeront défend la rigoureuse orthodoxie nicéenne des docteurs de Cappadoce. Il expose l'origine des luttes christologiques comme je l'ai fait moi-même dans une dissertation sur l'apollinarisme. Quant à saint Augustin, voici en quels termes il résume les résultats de son enquête : « Que dans cette grande œuvre il y ait quelques endroits faibles : que sur telle ou telle question, notre auteur ait exagéré l'expression ou même l'enseignement, on ne s'en étonnera pas ;

Digitized by Google

c'était un initiateur et un africain. Mais si l'Église n'a pas tout retenu de sa doctrine, si l'on ne peut dire simplement que la théologie de saint Augustin sur le péché originel, sur la grâce, sur la prédestination est celle de l'Église, il est incontestable que tout le fond en a passé dans les définitions dogmatiques ».

Il est dit, dans l'Introduction au 1er volume, que l'histoire des dogmes, dans la façon dont elle traite les faits et les textes, fait abstraction de tout but apologétique ; elle constate, elle raconte, elle expose. C'est bien dans ces dispositions d'absolue sincérité et avec le souci exclusif d'exposer le développement doctrinal tel qu'il ressort de l'examen des documents, que l'auteur a écrit son livre. Il faut lui en savoir gré. Car cette qualité maîtresse de l'historien des dogmes, bien peu la possèdent parmi ceux — catholiques ou autres — qui se sont occupés de ces matières.

Je ne doute pas que M. Tixeront n'ait soumis à un examen sévère la provenance des sources qu'il met en œuvre. Sans cette étude préalable, l'exposé doctrinal serait évidemment dénué de toute valeur. Mais pourquoi ne pas indiquer, en note au bas des pages ou en appendice à la fin du volume, les motifs qui l'ont déterminé à tenir pour authentique ou à rejeter tel ouvrage particulièrement important. Pour donner un exemple, il va de soi que la doctrine christologique de saint Athanase et la doctrine trinitaire de saint Basile nous apparaissent sous un aspect bien différent, selon que l'on attribue ou non, au premier les traités considérés par Hoss et Stuelcken comme apocryphes, au second sa prétendue correspondance avec Apollinaire. A mon avis, l'auteur, qui n'écrit pas exclusivement pour les spécialistes, aurait fait œuvre utile en justifiant brièvement son opinion sur ces questions et d'autres encore non définitivement résolues.

On peut affirmer que cette *Histoire des Dogmes* est la meilleure et, à vrai dire, la seule vraiment sérieuse que nous possédions du côté catholique. Tout prêtre, désireux de ne pas rester étranger au mouvement intellectuel de notre temps, voudra l'avoir dans sa bibliothèque, la lire, et en faire, suivant le vœu de l'auteur, un instrument pour des travaux ultérieurs, et un guide dans l'étude des monuments doctrinaux que nous a transmis l'antiquité chrétienne.

G. Voisin.

Albert Dufourcq. *Étude sur les Gesta martyrum romains.* T. IV. *Le néo-manichéisme et la légende chrétienne.* Paris, A. Fontemoing, 1910. In-8, xii-409 p.

Après avoir décrit dans le premier volume le mouvement légendaire de l'époque ostrogothique, démontré dans les deux suivants qu'il est « solidaire de deux autres mouvements littéraires, qui le préparent et

Digitized by Google

le prolongent » le mouvement lérinien et le mouvement grégorien, M. Dufourcq continue son étude grandiose des *Gesta martyrum* romains par la recherche des « influences légendaires et religieuses » (p. v), qui ont commandé la marche de son développement. La première qu'il rencontre est la légende néo-manichéenne. Le savant auteur se meut sur un terrain déjà exploré ; comme il nous le dit (p. IX, n. 3), ce volume développe l'esquisse qu'(il) a publiée en 1900 : *de Manicheismo apud Latinos quinto sextoque saeculo atque de latinis apocryphis libris.* Mais, hâtons-nous de l'ajouter, la distance est grande entre les deux ouvrages. La nouvelle œuvre dépasse considérablement sa devancière pour l'ampleur des recherches et des conclusions.

M. Dufourcq montre l'existence du péril néo-manichéen à Rome et dans les provinces pendant le Ve et le VIe siècle. Il entend, dit-il, par « néo-manichéisme, le manichéisme transformé, qui apparaît au Ve siècle et semble se prolonger jusqu'au Xe » (p. 59), en sorte que dans sa pensée il se rattache d'une part dans ses origines à ce qu'il appelle le proto-manichéisme et se continue avec les hérésies cathares du moyen-âge. Mais à vrai dire, l'auteur a plutôt indiqué qu'il n'a démontré ce dernier raccord. On sent parfaitement à le lire que ses recherches se sont limitées au Ve-VIIe siècle, et qu'il a laissé à des études postérieures le soin de combler la lacune, que jalonnent à peine quelques rares textes, dont l'attestation n'est pas toujours convaincante. On peut regretter pareillement de ne pas connaître de façon plus précise les relations qui existent entre le nouveau mouvement et ce que l'on nous donne pour son ancêtre. Il y a bien de-ci de-là quelques indications, mais elles sont insuffisantes pour justifier le titre de néo-manichéisme, qui implique, semble-t-il, quelque originalité distinctive.

Je m'étonne que M. Dufourcq s'y soit repris par trois fois pour faire son excursion géographique dans le monde occidental méditerrannéen. Son étude eût gagné en précision et la lecture en facilité, s'il nous avait été permis de voir d'un coup-d'œil d'ensemble l'histoire régionnale de l'hérésie dans les divers centres où nous la rencontrons. Je n'insiste pas sur la valeur de chacune des preuves, qui sont apportées pour nous attester l'intensité du mouvement néo-manichéen à cette époque. Il en est peut-être l'une ou l'autre qui prête à la critique ; mais l'ensemble donne pleinement raison à M. Dufourcq contre ceux qui ont voulu dans ces derniers temps diminuer singulièrement la grandeur du danger. Ce que je comprends moins, c'est le mélange du néo-manichéisme et du priscillianisme, qui s'introduit de petit à petit dans son exposé, au point que les deux mouvements apparaissent confondus. Je sais que pour M. Dufourcq « le priscillianisme ne se distingue du néo-manichéisme que par moins de franchise et moins de logique » (p. 101). C'est une thèse qu'il s'efforce d'établir lorsqu'il en vient à l'étude de la nature, des origines dogmatiques des deux doctrines. Mais sans compter que la thèse nuit considérablement à la valeur de cet exposé, qui mérite attention par certains aperçus suggestifs, l'histoire

Digitized by Google

de la propagation de ces sectes voisines, faite dans les conditions que nous venons d'indiquer, devait avertir l'auteur sur le fait capital déjà de l'origine indépendante et de l'évolution historique quelque temps parallèle des deux mouvements; il signale au cours de son étude des faits qui suffisent à nous en convaincre, telle l'influence des luciférien sur le priscillianisme. Le néo-manichéisme et son congénère, je le veux bien, dans leur marche en avant en sont arrivés à se fondre; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient distincts, à l'époque de leurs débuts en Occident, que l'auteur étudie précisément. Signalons en passant les vues originales de M. Dufourcq sur les raisons de la persistance de l'hérésie, malgré la lutte de l'Église et de l'État; elles méritent d'être retenues (p. 119).

De cette lutte, l'auteur n'avait évidemment à retenir que le côté littéraire. Il rappelle l'étonnement produit par la découverte au ve siècle d'une quantité inattendue de livres chez les néo-manichéens persécutés (p. 120). Pour autant que nous pouvons connaître cette littérature hérétique, par ce que nous en avons conservé, et c'est un lot bien mince, et par les renseignements des contemporains, nous voyons qu'« on peut la répartir en deux classes : les écrits canoniques et les écrits apocryphes... Il y a eu des éditions priscillianistes et des éditions manichéennes de l'Écriture » (p. 121). Il ne faut pas s'attendre de la part de M. Dufourcq à des révélations intéressantes sur ce point; la pénurie des documents nous réduit à admettre l'existence de corrections de textes par les hérétiques, sans que nous sachions donner quelque idée de l'étendue de cette entreprise. On peut voir, p. 143, ce qu'il y a d'établi sur ce sujet pour le moment. M. Dufourcq nous renseigne sur un autre détail, que nous connaissons mieux, le concept et l'étendue du canon des Écritures chez les manichéens et les priscillianistes.

La légende manichéenne « est constituée par deux séries de textes : les uns concernant Jésus, les autres concernant les apôtres ». Ici se pose la fameuse question de Leucius, que M. Dufourcq expédie assez prestement. Il se réfère trop fidèlement aux affirmations des docteurs catholiques, attitude qui contraste avec les sages principes de méthode établis dans l'introduction. Il faut en dire autant de ses craintes sur l'état des textes, qui nous ont été conservés. Il semble craindre avec l'évêque d'Astorga que les hérétiques n'aient remanié profondément les dissertations théologiques que nous y lisons (p. 160 n. 1; comparez 162, n. 3).

C'est le lieu de faire une remarque, qui a son importance également pour l'étude de la légende apostolique chez les catholiques, étude qui va suivre. Je crois que M. Dufourcq eût rendu son exposé autrement convaincant, dans l'une et l'autre partie, en étudiant quelques-uns de ces textes apostoliques dans leur histoire littéraire suivie. On pourrait constater de cette façon, autant que les documents le permettent, les origines de ces actes, leur apparition et leur usage dans les pays occidentaux, la mainmise des manichéens et des priscillianistes sur les

Digitized by Google

romans apostoliques, pour aboutir enfin à la lutte de l'Église et à sa réponse par des actes épurés, la méthode en un mot que M. Dufourcq, je l'ai constaté avec satisfaction, recommandait ici-même il y a quelques mois (RHE, t. X, 1909, p. 802). On verrait par là que les hérétiques n'ont pas créé eux-mêmes le mouvement de propagande des apocryphes ; ils l'ont trouvé pour la plupart d'entre eux déjà en plein efflorescence, C'est ce qui explique le choix qu'ils en ont fait, en même temps qu'il nous permet de conjecturer leur respect envers des textes, qui par leur contenu attestent du reste une origine antérieure. Aussi ne faut-il pas nous étonner que l'évêque d'Astorga n'y peut retrouver les erreurs manichéennes et priscillianistes ; elles n'y étaient pas en effet et on ne pouvait les y lire que par la complaisance d'une interprétation quelque peu forcée, comme est toujours l'appropriation d'un texte à un mouvement pour lequel il n'a pas été créé.

La lutte des catholiques contre les deux hérésies occupe la seconde partie. Vient en tête une étude fouillée de près de quatre-vingts pages sur le concile pseudo-damasien, dont l'auteur reproduit le texte d'après le *Monacensis* 14469. Elle est consacrée toute entière à la critique de restitution et à la critique de provenance du document, qui remonte pour les trois premières parties à Damase, et pour sa contexture actuelle au temps du pape Hormisdas ; vraisemblablement il a été composé par un lérinien (comparez p. 231, p, 236, p. 238). Il est assez curieux que M. Dufourcq se soit arrêté là et n'ait pas essayé de dégager de façon plus explicite et systématique les enseignements que nous fournit le texte sur la lutte entreprise. Mais telle qu'elle est, cette étude constitue certainement le morceau central de tout le volume, non seulement parce qu'elle nous offre un exposé de la question, qu'on ne pourra dorénavant négliger, mais parce qu'elle est un excellent type de la méthode de l'auteur ; avec son abondance d'érudition, qui fouille éditions, catalogues des manuscrits pour verser de nouveaux dossiers au débat, mais aussi qui se contente parfois trop aisément d'un rapprochement superficiel pour dégager ses conclusions. Cette dernière critique ne prétend cependant pas diminuer la valeur intrinsèque des recherches de M. Dufourcq sur le concile pseudo-damasien, qui s'imposent à l'attention de la critique.

Nous ne pouvons pas en dire autant de la réédition pseudo-hieronymienne de la Bible, « élaborée aux ve-vi^e siècles à Lérins, à Rome et à Vivarium. » L'auteur avait à nous renseigner sur l'étendue, les tendances précises et la valeur de cette nouvelle édition de la Vulgate. Il faudrait refaire pour cela toute l'étude critique de la traduction manuscrite de celle-ci. Il s'est contenté en s'aidant de quelques prologues, datés par lui de ce temps, de nous montrer les raisons que nous avons actuellement de croire à son existence et les tendances antimanichéennes qui l'ont inspirée.

« A la légende manichéenne, les catholiques ont opposé la légende catholique, comme à la Bible manichéenne, ils ont opposé la Bible

Digitized by Google

catholique » (p. 270). Par ce chapitre, M. Dufourcq aborde enfin de plus près le thème qui revient au présent volume dans l'histoire des *Gesta martyrum* romains. Il n'y a pas moyen de rendre compte dans le détail des différents textes qu'il examine successivement, de la légende catholique sur la Vierge, Jésus, les prophètes, honorés dans l'empire, les apôtres, dont on rattache la mission à l'Inde fabuleuse. Qu'il me suffise de noter qu'il donne à quelques-uns de ces ouvrages une datation antérieure à celle de Lipsius et autres critiques, par exemple aux remaniements catholiques *de ortu Mariae virginis, de nativitate et infantia Salvatoris* (p. 270), du pseudo-Mellitus, sur la passion de Jean (p. 312). Il a raison quand il signale la parenté littéraire qui existe entre Barthélémy, Mathieu, Simon-Jude (p. 348 et sv.). On ne peut que le louer d'avoir attiré l'attention sur certains faits de relation littéraire de ces histoires apostoliques avec les gestes des martyrs romains; il a relevé quelques cas typiques (Thomas, Cécile et Nérée, p. 331 est le plus caractéristique).

Je m'étonne cependant à ce sujet qu'il n'ait pas vu les affinités évidentes, qui existent entre l'épître des presbytres d'Achaie et les actes de Vitus (édit. des Bollandistes). Ils ont tous deux des formules communes; la discussion entre André et Egeas correspond à celle du courageux enfant avec son père; elle roule sur des thèmes identiques, avec des analogies verbales. Ce n'est pas que nous entendions accepter ici complètement les procédés et les conclusions de l'auteur. On voudra se rappeler la réserve que nous avons formulée plus haut ; d'autre part, je ne sais si l'on ne trouvera pas qu'il accorde en la matière une trop large place à l'influence lérinienne. Certains rapprochements paraîtront trop exclusifs; ils relèvent de situations qui n'étaient pas aussi restreintes qu'il est supposé par l'auteur. Nous n'insisterons pas sur le chapitre final, qui s'occupe de ce que l'on pourrait appeler le travail de synthèse de l'hagiographie catholique au VIe siècle; M. Dufourcq s'y réfère en général à des études antérieures, dont il accepte les conclusions. Exception doit être faite pour son hypothèse de l'existence d'un martyrologe pseudo-eusèbien, connu et utilisé à côté du férial hieronymien.

L'analyse quelque peu longue de ce nouveau volume des *Gesta martyrum* suffit à en montrer la valeur. Il touche à un sujet d'une portée plus générale et plus vaste que les précédents et mérite de ce chef une attention spéciale. Le savant auteur, préparé déjà par un essai antérieur, qui a été remarqué, y a prodigué les ressources de son talent original et de son érudition. On peut discuter ses vues, sa méthode même ; mais il faut reconnaître sa maîtrise du sujet et ses qualités d'exposition, qui donnent à ce qu'il écrit un intérêt puissant. Pour tout chercheur qui rencontrera dans ses études le néo-manichéisme occidental du Ve et du VIe siècle, il sera bien difficile de ne pas tenir compte des vues de M. Dufourcq et de ne pas prendre contact avec son œuvre.

J. Flamion.

Digitized by Google

C. BROCKELMANN. *Geschichte der arabischen Litteratur*. Leipzig, C. F. Amelang. 1901. In-8, VI-265 p. M. 7,50.

Il n'est jamais trop tard pour parler des bons livres. C'est même au nombre des excellents que mérite d'être rangé le sixième volume (1) de la série intitulée : *Die Litteraturen des Osten in Einzeldarstellungen*, dans lequel M. Brockelmann a résumé en vue du grand public son importante *Geschichte der Arabischen Litteratur*, parue en deux volumes (t. I, Weimar, 1898; t. II, Berlin, 1899-1902) et devenue dès son apparition l'instrument de travail indispensable de l'arabisant. Le présent résumé est divisé en huit livres dont les cinq premiers correspondent au premier volume du grand ouvrage et les trois autres au second. Il donne en raccourcis d'une élégante sobriété l'exposé rapide des multiples manifestations d'une littérature qui compte déjà quatorze siècles d'existence.

La préface nous avertit qu'il ne faut pas prendre le mot littérature au sens limité qu'il a en Europe. La littérature arabe comprend non seulement les ouvrages de poésie et de prose littéraire, mais encore entre autres les ouvrages de théologie et de jurisprudence, qui sont dans une étroite dépendance du Coran, et les ouvrages scientifiques. C'est même par cette littérature improprement dite que la civilisation musulmane a exercé son influence : religieuse sur l'Orient, scientifique sur l'Occident.

La littérature arabe présente deux phases principales de durée très inégale. Au début elle est nationale « sans mélange d'éléments et d'influences étrangères (2). » Puis, lorsque l'islamisme devient une puissance conquérante, la littérature arabe se transforme en littérature universelle des peuples qu'il a conquis ou convertis. Ces peuples « pour lesquels l'arabe est devenu la langue littéraire et scientifique [ou la langue religieuse] des couches civilisées, ce sont des Sémites (Syriens, Chaldéens de la Mésopotamie), des Égyptiens, des Persans, des Berbères, des Espagnols (3) », des Ottomans, etc. La littérature nationale des Arabes au temps des origines, de Mahomet et des Oméyyades, tel est l'objet respectif des trois premiers livres du résumé.

Les cinq autres sont consacrés à la seconde phase de la littérature arabe, c'est-à-dire à la littérature musulmane en langue arabe. Le quatrième livre étudie la période classique de cette littérature, qui va du commencement du khalifat des Abbassides (750) à son effacement politique, vers l'an mille; le cinquième livre, la période postclassique jusqu'à la prise de Bagdad par les Mongols (1258). Ces deux livres rangent les produits de la littérature en divers chapitres selon les

(1) A vrai dire, le livre du Prof. Brockelmann n'est que le tome II de ce 6e volume. Le tome I a pour titre : Prof. PAUL HORN, *Geschichte der persischen Litteratur*.

(2) CL. HUART, *Littérature arabe*. Avant-propos, p. VII. Paris, 1901.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

genres : poésie, prose littéraire, histoire, géographie, philologie, théologie et jurisprudence, mystique, sciences profanes. Les livres sixième, septième et huitième comprennent les périodes historiques qui se terminent respectivement à la conquête de l'Égypte par les Ottomans sous Sélim Ier en 1517, à l'expédition de Napoléon en Égypte en 1798, et au temps présent. C'est la décadence. Les œuvres littéraires y sont étudiées par pays, de la Malaisie au Soudan et à l'Espagne, et de l'Abyssinie à la Roumélie et au Turkestan.

L'ouvrage est composé avec art. Œuvres et auteurs qui y figurent, à titre de principaux représentants de la littérature arabe, sont bien groupés. Au début de chaque livre l'auteur note quelle a été l'influence des événements politiques sur le cours de la littérature. Il est impossible d'entrer dans les détails. Nous signalerons seulement le ch. 5 du livre quatrième, qui traite de l'histoire, et où les notices s'enchaînent les unes aux autres, reliées par une idée en mouvement dont la marche totale fournit l'évolution du genre. Pour les œuvres complexes, telles que le Coran (p. 42-47) et les Mille et une Nuits (p. 192-193), l'auteur donne les résultats de la critique analytique, qui a su les décomposer en leurs couches ou éléments constitutifs. Un assez grand nombre de morceaux choisis font suite aux notices littéraires, qu'ils illustrent. De même à travers l'ouvrage est disséminée une abondante bibliographie. Le volume se termine par une table alphabétique des noms d'auteurs, éditeurs et traducteurs.

Une remarque et un vœu pour finir. P. 188 est mentionnée toute une branche de la littérature musulmane dont les autres produits sont à juste titre passés sous silence : « Derselbe (Achmet at-Tifâschî † 651/1252) verfasste auch ein Buch über die Geschlechtsliebe, das hier als Vertreter eines sehr verbreiteten und beliebten Zweiges der Litteratur genannt sein möge. » Pour bien juger de cette tare congénitale de la littérature musulmane, le lecteur aurait peut-être eu besoin qu'on lui présentât ici quelques réflexions analogues à celles qui se lisent dans l'article *Mohammed and the Rise of Islam (The church quarterly Review*, July 1906, p. 379, 380). Enfin il est à souhaiter que l'histoire de la littérature arabe chrétienne que prépare actuellement M. Brockelmann ne tarde pas trop à paraître. Elle comblera une lacune importante de la *Geschichte der christlichen Litteraturen des Orients* (1907), septième volume de la même série : *die Litteraturen des Ostens in Einzeldarstellungen*, dans lequel M. Brockelmann n'a accordé à la littérature arabe chrétienne, en appendice à l'histoire de la littérature syriaque, qu'une place presque insignifiante (1).

L. VILLECOURT.

---

(1) La librairie Harrassowitz de Leipzig se propose aussi sans doute de combler cette lacune par la série intitulée : *Beiträge zur christlich-arabischen Literaturgeschichte*, qui est en cours de publication.

Digitized by Google

F. MOURRET. ***Histoire générale de l'Église. — L'Église et le monde barbare.*** Paris, Bloud, 1909. In-8, 495 p. F. 5.

L'histoire ecclésiastique rencontrerait-elle encore dans la France d'aujourd'hui des lecteurs assez intrépides pour suivre jusqu'au bout Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Église* en vingt-neuf volumes ou Darras dans son *Histoire générale* en quarante-quatre volumes ? Sans contredit la préférence va en ce moment aux *Manuels* dont Hergenröther, Funck, Albers ont donné des types excellents en Allemagne et en Hollande et qui, traduits aussitôt en français, suffisent à la majorité des lecteurs. Pourtant ces manuels, plus didactiques que narratifs, sont avant tout des instruments de travail ; ce ne sont pas des livres de lecture. Ils sont trop condensés pour cela.

Il y avait donc place pour un ouvrage tenant un juste milieu entre l'ampleur des anciennes histoires et la concision de nos manuels classiques, et c'est ce que M. Mourret, du séminaire de Saint-Sulpice, a compris et met à exécution dans le présent volume.

Divisant l'histoire de l'Eglise en huit périodes, il se propose de leur consacrer autant de volumes, en sorte que l'ouvrage, achevé, aura à peu près les dimensions de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, à laquelle il fera pendant et pourra servir de complément.

Dans ce tome III, qui paraît le premier, sous le titre de : *L'Église et le Monde barbare*, l'auteur fait le tableau de cinq siècles d'histoire, depuis la chute du monde payen jusqu'à la conversion des Hongrois : c'est à peu près la moitié du moyen âge. Des savants de premier ordre, Mgr Duchesne, les Pères Grisar et Lapôtre, dom Leclerq, le professeur Kurth ont consacré à cette période leurs plus belles études : le lecteur en trouvera ici une synthèse complète et intéressante. Nous disons complète à en juger moins par la bibliographie plutôt étriquée qui ouvre le volume, que par l'annotation, sobre encore, mais très suffisante, qui se poursuit de page en page.

Cette synthèse part de Rome et de la papauté dont l'auteur montre l'action bienfaisante rayonnant successivement chez les Francs, en Grande Bretagne et en Germanie, dans le groupe réuni sous l'appellation plus commode que méritée de *peuples ariens*, chez les Scandinaves et les Slaves pour aboutir à la création du Saint-Empire romain, où l'auteur revient à Rome par un chemin aisé à suivre allant du centre à la périphérie et de la périphérie au centre. Dans ce cadre, nous assistons à l'ascension graduelle de la papauté du moyen âge, comme aussi à son éclipse dans un dernier chapitre, consacré au xe siècle, ce siècle de fer, où les intrigues des factions romaines « eussent perdus à jamais la papauté, si la papauté eût pu être perdue » (p. 454).

Chemin faisant, l'auteur s'arrête à quelques figures saillantes, saint Grégoire le Grand, Léon IV, Nicolas Ier, en sous-ordre l'apôtre saint Boniface, le néfaste Photius, des illustrations littéraires, Césaire, Bède,

Digitized by Google

Alcuin, Hincmar, sans oublier les grands noms du monde laïc, Clovis, Charlemagne, saint Etienne de Hongrie.

Ces personnages, l'auteur les fait revivre et parfois parler en enchassant dans son récit des citations heureusement choisies dans les écrits du temps.

C'est ainsi que l'auteur a réussi à faire un livre d'une lecture attachante, où l'intérêt ne languit jamais et n'est pas distrait du sujet principal par la multiplicité des rubriques spéciales : *dogme, hérésies, schismes, liturgie*, etc., que l'on apprécie surtout dans nos manuels classiques, parce qu'ils ont l'avantage de nous orienter immédiatement dans la recherche d'un renseignement déterminé. Mais, de fait, cette systématisation de l'histoire en altère la physionomie et ne nous en donne pas la vue d'ensemble, pas plus qu'un herbier de plantes proprement étiquettées, mais desséchées, ne rend la vie du monde végétal en pleine floraison. Les controverses dogmatiques, les réformes disciplinaires, les variations liturgiques sont ici mêlées au récit, comme elles le sont en réalité dans la marche des événements.

Sans faire œuvre d'apologétique, et sans taire aucune défaillance, l'auteur ne peut se défendre de traiter son sujet avec une sympathie communicative, et cela nous repose de tant de dissertations indigestes que l'on doit subir lorsqu'on s'adonne à l'étude approfondie de l'histoire.

Quelques discussions sont rejetées dans les appendices *(les fausses décrétales, la fable de la papesse Jeanne)* ou résumées dans les notes. Dans l'une de celles-ci (p. 326), concernant la *donation de Constantin*, l'auteur ne semble pas avoir saisi l'état exact de la question. Celle-ci ne porte pas sur l'authenticité de cette imposture grossière, percée à jour dès le xve siècle, à l'aurore de l'érudition, mais ce qui est controversé, c'est la date, le lieu et le motif de ce faux diplomatique.

Dans une autre note (p. 344), l'auteur fait trop état d'un texte d'origine byzantine, bien qu'inséré dans les *Capitulaires*, concernant les institutions d'assistance publique. C'est une simple *glose* explicative des termes grecs usités dans ce texte, et l'on ne peut pas conclure de là à l'existence de cette variété d'institutions charitables en Occident. En particulier il n'y avait pas encore d'hôpitaux pour malades *(nosocomium)*, en dehors des infirmeries des monastères. Les *hospitia* de ce temps répondaient à nos asiles de nuit à l'usage des pauvres sans domicile. Les malades étaient soignés chez eux.

Ces observations n'entament en rien la haute valeur de cette synthèse d'histoire qui révèle une puissance remarquable d'assimilation. Elle témoigne en même temps d'une rare vaillance chez l'auteur qui n'hésite pas à entamer à lui seul un genre de travail qui ne s'exécute plus guère aujourd'hui que par le concours de plusieurs collaborateurs.

CH. MOELLER.

Digitized by Google

PAUL VIARD. *Histoire de la dîme ecclésiastique principalement en France jusqu'au Décret de Gratien.* (Thèse de l'Université de Dijon). Dijon, Jobard, 1909. In-8, XI-266 p.

H. VILLEMONTE DE LA CLERGERIE. *La dîme dans notre ancien droit français et son abolition.* Bordeaux, Y. Cadoret, 1908. In-8, 130 p.

M. Viard groupe dans les premiers chapitres de son travail toutes les données — rares, il est vrai, et peu précises — que nous possédons sur les origines de la dîme ecclésiastique. Il n'y a là rien de bien neuf. Aussi l'intérêt de la thèse se concentre-t-il autour de l'établissement juridique de cet impôt en Gaule.

On connait la décision du concile de Macon (585) concernant l'obligation de payer la dîme. Ce concile réunissait dans une même imposition deux tendances jusqu'alors bien distinctes. D'aucuns, à la suite de saint Augustin et de saint Césaire d'Arles avaient conçu la dîme avec un but avant tout charitable, tandis que d'autres, après saint Jérôme, lui attribuaient le caractère d'une redevance cultuelle. Malgré son importance, la décision de ce concile, réunion interprovinciale bourguignone tout au plus, ne pouvait faire entrer l'obligation de la dîme dans le droit canonique universel.

C'est le capitulaire d'Héristal (779) et non pas la lettre de Pepin à Lulle, évêque de Mayence, qui octroya la sanction civile à cette loi ecclésiastique. Cette lettre en effet, quoiqu'en ait pensé M. Stutz (1) ne consacre qu'une disposition purement temporaire. Quels faits donnèrent lieu à la promulgation dudit capitulaire ? M. Perels (2) y voit un moyen de subvenir aux besoins des nouvelles églises de Saxe. M. Stutz (3), fidèle en ce point à une thèse générale, y voit une compensation de la main-mise de Charles Martel sur les terres ecclésiastiques (compensation qui avait pourtant déjà eu lieu). M. Viard préfère y voir un mobile plus général : la politique de Charlemagne, qui consistait à prêter main forte à l'observation des lois ecclésiastiques.

Question bien controversée que celle de l'origine des dîmes laïques. Dès le IXe siècle les seigneurs les perçoivent. L'ont-ils fait à l'instar de Charlemagne, qui s'était approprié les dîmes imposées sur ses propriétés ? — Le régime de la propriété privée des églises en fut-il cause ? — ou bien faut-il y voir une simple conséquence de l'exemption des terres seigneuriales, quant aux impôts royaux ? Toutes ces raisons, dominées encore par la cupidité des seigneurs, expliquent aisément la stérilité des récriminations épiscopales. Viendra l'époque féodale

(1) STUTZ, *Das karolingische Zehntgebot (Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* 1909, XXIX), p. 191.

(2) PERELS, *Die kirchlichen Zehnten im karolingischen Reiche,* p. 21-22. Berlin, 1904.

(3) STUTZ, l. c., p. 191-192, 221-223.

Digitized by Google

durant laquelle le seigneur comptera la dîme, avec les anciens impôts publics, comme redevance privée. Ni la réforme grégorienne, ni les essais de Pascal II, ne sauront plus la lui arracher.

La dîme monastique, fondée dès le VIIe siècle par des donations particulières, ira elle aussi sans cesse grossissant, grâce tant aux générosités épiscopales, qu'à la protection du Saint-Siège. Que de conflits ne suscitera-t-elle pas au moyen-âge ?

On peut conclure de ce qui précède que les décimateurs du moyen-âge considéraient cet impôt bien plus comme une redevance patrimoniale que comme un impôt cultuel. De là aussi l'opposition que rencontra le paiement de la dîme.

L'intérêt de cette thèse réside, comme on l'aura remarqué, dans l'assemblage de données éparses, et dans la discussion des opinions émises au sujet de la dîme, bien plus que dans la nouveauté des matières. D'ailleurs l'auteur nous prévient en notant que les « historiens, même les chroniques d'abbayes, contiennent sur les dîmes beaucoup moins de détails qu'on n'en attendrait ».

Il en est tout autrement dans le travail de M. Villemonte de la Clergerie. Les cahiers des États Généraux n'avaient jamais été si largement mis à contribution pour l'histoire de l'abolition de la dîme.

Qu'était donc devenu cet impôt à la fin de l'ancien régime ? On l'a répété trop souvent pour qu'il soit utile de le redire. Observons seulement que pour cette partie de son travail, pour laquelle les documents abondent, l'auteur est fort réservé dans la citation de ses sources.

Dès l'ouverture des assemblées (5 mai 1789), au milieu de plaintes unanimes élevées contre la dîme, un triple courant d'opinions se manifeste. Le bas clergé désire donner à la dîme une destination plus conforme à son but. La noblesse est disposée à en voter le rachat. Le tiers-état enfin veut une réduction de la quotité, et réclame le remplacement de cette charge trop impopulaire. Dans un premier mouvement de générosité, l'assemblée toute entière déclare la dîme rachetable. La discussion est reprise le 8 mai : mais ce n'est plus du rachat, c'est de l'abolition qu'il s'agit. Parmi les nombreux discours, celui de l'abbé Sièyés est en tout point remarquable. L'orateur conteste à la nation le droit de supprimer la dîme au profit de quelques redevables favorisés qui verront du coup leurs terres monter en valeur ; il montre aussi le danger qu'il y a à enlever au clergé ses moyens de subsistance sans y avoir pourvu d'autre part. Rien n'y fait, et le 11 août 1789, dans un élan d'enthousiasme, le clergé vient en masse abdiquer ses droits. La sanction royale obtenue, non sans peine il est vrai, on aborde la questoin importante des compensations. Elle se complique tout naturellement par le débat au sujet des biens ecclésiastiques. On connaît l'issue...

Le rachat de la dîme inféodée fit l'objet de plus d'une séance : l'assemblée croyait celle-ci basée sur une concession primitive de fonds. Chasset, dans un long rapport, présenté le 9 avril 1790, prétend

Digitized by Google

que ces dîmes ont revêtu le caractère de propriétés seigneuriales par le fait d'entrer dans le commerce : il propose en conséquence que le trésor public prenne leur libération à charge. On vote en ce sens, le 23 octobre. Les articles du décret sont intéressants à parcourir. D'ailleurs l'auteur les reprend un à un pour les mettre en rapport avec les règlementations ultérieures.

Ce court aperçu permettra de juger de l'intérêt du travail, intérêt qui réside tout entier dans l'exposé des discussions de l'assemblée et des mesures législatives qui en resultèrent.

A. NOBELS.

J. VENDEUVRE. *L'exemption de visite monastique. Origines. Concile de Trente. Législation royale.* Paris, Beauchesne. 1907. In-8, VIII-514 p.

C'est un sujet peu connu et guère étudié jusqu'ici que traite l'ouvrage de M. Vendeuvre. La question de l'exemption monastique, difficile et complexe entre toutes, est de nature à effrayer les travailleurs ; les privilèges accordés aux réguliers étaient nombreux, et chaque exemption comportait tout un code de règles spéciales, difficilement applicable à un autre ordre ou à un autre monastère exempt. L'auteur a étudié un privilège d'exemption en particulier et en a poursuivi l'histoire depuis les origines jusqu'à la Révolution ; son travail a une réelle valeur et mérite qu'on s'y arrête.

Dans une première partie, M. Vendeuvre recherche les origines de l'exemption de visite monastique. Après avoir été soumis sans contestation à la visite épiscopale, les monastères se placent peu à peu dès le VIIe siècle sous la protection du pape ; de cette protection pontificale naîtront bientôt les exemptions. Le *Liber diurnus* n'en parle pas encore, mais au VIIIe siècle et surtout au IXe, se dessine une tendance à la séparation entre l'évêque et le monastère. Aux Xe et XIe siècles, le clergé régulier, en appuyant les réformes poursuivies par la papauté, reçoit en récompense plusieurs privilèges qui restreignent encore les pouvoirs de l'évêque ; la supériorité épiscopale reste encore debout, au moins en théorie, mais bientôt, la procuration devenant un impôt annuel perçu par l'évêque sans aucune obligation, la visite monastique perd pour l'épiscopat son plus grand attrait. En même temps la papauté atteint l'apogée de sa grandeur et l'épiscopat tend à se rabaisser ; le clergé régulier se rapproche de la papauté, il se groupe et crée les chapitres généraux, organe législatif et réformateur. L'exemption de visite entre ainsi dans les mœurs au XIIe siècle, pour devenir au siècle suivant une institution définitivement établie et spécifiée dans les bulles.

C'est alors que s'ouvre une période nouvelle ; les exemptions se sont multipliées à l'infini et les visites épiscopales ont complètement cessé

Digitized by Google

au XIVe siècle. Mais voici que la papauté s'affaiblit considérablement par le schisme d'Occident et l'épiscopat acquiert une puissance nouvelle; la réaction commence et le concile de Constance annule toute exemption accordée depuis Grégoire XI et prend des mesures sévères pour l'avenir.

C'est dans ces circonstances que s'ouvre le concile de Trente. Deux actes principaux résument son œuvre par rapport aux exemptions. Tout d'abord le concile refuse de déclarer la juridiction épiscopale de droit divin et se contente d'accorder à l'évêque le droit sur le moine absent de son monastère. Il s'agit ensuite de réglementer la visite des monastères exempts; l'évêque restera « le contrôleur supérieur, bien que conditionnel et à titre de délégué, de la puissance des généraux et abbés; et le jour où il s'apercevera que les supérieurs réguliers sont incapables de maintenir la discipline, ou se désintéressent de leur mission, il lui appartiendra d'intervenir. » Cette restriction restera lettre morte.

Dans la troisième partie de son travail, l'auteur s'occupe de la législation royale sur l'exemption de visite monastique. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France, la royauté reconnaît la nécessité d'une réforme; seulement, les doctrines gallicanes diffèrent complètement des doctrines admises au concile, tant sur le principe de la juridiction et de la résidence épiscopales, que sur les nombreuses conséquences qui en résultent.

C'est de ces principes gallicans que s'inspire toute la législation.

L'ordonnance d'Orléans de 1560 et la déclaration de 1571 soumettent à la visite de l'évêque tous les monastères qui ne sont pas chefs d'ordre et obligent ceux qui sont sans chefs d'ordre à choisir un ordre « certain et réglé » pour être visités. L'ordonnance d'Orléans n'est pas observée et c'est en vain que l'assemblée du clergé de 1573, les États de Blois de 1576 et les conciles provinciaux tentent d'introduire les dispositions du concile de Trente. Les efforts du clergé pour réglementer par lui-même la visite monastique sont tout aussi inutiles : le règlement spirituel de 1614 et le règlement des réguliers de 1625 ne sont ratifiés ni par le pape ni par le roi. Dans la suite nous avons encore trois édits portant des règles sévères contre les exempts : l'édit de 1695, expliqué par la déclaration de 1696, excepte seulement de la visite épiscopale les monastères chefs d'ordre; l'édit de 1768, confirmé en un point par celui de 1773, soumet à la visite de l'évêque les exempts qui ne sont pas réunis en congrégation et ordonne aux monastères isolés de se réunir à une congrégation du royaume sous peine de perdre leur exemption. Toute cette législation royale, si sévère pour les exempts, échoue devant la résistance passive des réguliers.

Le travail de M. Vendeuvre, plein d'intérêt, nous ouvre des aperçus nouveaux, parfois même originaux, sur la question de l'exemption;

Digitized by Google

son principal mérite provient de ce que l'auteur possède et interprète admirablement les sources de toutes les périodes que son sujet embrasse. On peut à peine signaler une lacune pour la période moderne : les rapports de l'agence du clergé. L'auteur y aurait trouvé de nombreux détails sur l'exemption et notamment sur les exempts de Flandre (AA, NN. G 8* 791 c, f. 77-89 ; cfr. également sur ce point : LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, nos 12364-12367. Paris, 1768). Citons de même les mémoires et requêtes du clergé (AA. NN. G 8* 2468-2556 ; le tome 84 s'occupe exclusivement des exemptions). Enfin, parmi les innombrables traités sur l'exemption, dont la plupart sont à négliger, quelques-uns posent cependant des principes très clairs, et je me rappelle avoir eu sous la main un manuscrit traitant d'une façon toute spéciale la question de visite épiscopale (Bibliothèque nationale de Paris, fonds de Thoisy, t. VI du *Recueil de mémoires et autres pièces imprimées et manuscrites sur la juridiction ecclésiastique et les exemptions*).

Je n'aurai qu'une remarque à faire sur le sujet même du travail. L'auteur aura pu se rendre compte de la difficulté qu'il y a à détacher du *mare magnum* des privilèges des réguliers une faveur déterminée et à en poursuivre l'histoire. Si l'on se borne au privilège en question, on sera nécessairement incomplet, puisque toutes ces faveurs se lient entre elles et se rattachent à l'évolution de l'exemption en général ; d'autre part, si l'on rapproche le privilège du faisceau de faveurs qui constituent l'exemption monastique, on risque de noyer son sujet dans une foule de hors-d'œuvre, tout en restant incomplet sur les origines et le développement de l'exemption, qui sont encore inconnus jusqu'ici. L'exemption est certainement comme l'a dit M. Viollet, la plus grosse et la plus épineuse des institutions du droit canonique. C'est pourquoi le meilleur moyen d'en poursuivre l'évolution au moyen-âge consiste encore, avant de poser les principes, à faire un exposé détaillé des privilèges accordés par les papes aux différents ordres monastiques ; c'est ce travail qu'a réalisé en partie M. Hüfner dans une étude d'une haute valeur et d'une grande documentation (*Das Rechtsinstitut der klösterlichen Exemption in der aberländischen Kirche, in seiner Entwicklung bei den männlichen Orden bis zum Ausgang des Mittelalters*, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1906, t. LXXXVI, p. 302-318 ; 629-651 ; 1907, t. LXXXVII, p. 71-86 ; 270-284 ; 462-479 ; 599-636). Quant aux temps modernes, pour pouvoir juger complètement l'attitude du clergé séculier et principalement de l'épiscopat envers le clergé régulier, une étude préalable s'impose sur les innombrables conflits qui ont surgi entre les évêques et les exempts.

P. DELANNOY.

Digitized by Google

Dr ARNOLD PÖSCHL. ***Bischofsgut und Mensa episcopalis. Ein Beitrag zur Geschichte des kirchlichen Vermögensrechtes.*** 1re partie : ***Die Grundlagen, zugleich eine Untersuchung zum Lehensproblem.*** Bonn, Peter Hanstein, 1908. In-8, XI-182 p. M. 6.

Au cours du moyen âge l'évêque n'était pas seulement prince de l'Église, il le devint également de l'État : prince séculier, préposé à d'importantes principautés et seigneuries, il jouissait de tous les privilèges attachés aux fonctions temporelles, mais avait aussi à en accomplir tous les devoirs. Cette situation, à mesure qu'elle s'établit, produisit des modifications profondes dans la condition juridique et la gestion du patrimoine de l'Église. Parcourir les étapes de cette évolution, montrer les points d'attache avec la situation externe de la société religieuse et de ses chefs, voilà le but de l'ouvrage de M. Pöschl. Nous n'en avons ici que la première partie (1) ; mais l'auteur a déjà tracé dans son introduction les grandes lignes de son étude : nous croyons utile de les résumer ici, afin de faire voir l'importance et l'originalité de cette nouvelle contribution à l'histoire du droit de propriété de l'Église.

Dans une première phase, nous assistons à la sécularisation des diocèses allant de pair avec une sécularisation de leurs biens ; l'évêque devenu seigneur, donne les biens de son diocèse en fief à ses vassaux ; mais à mesure que cette pratique se généralise, une réaction se fait jour tendant à conserver les biens ecclésiastiques à leur destination primitive. Cette réaction amène à l'époque carolingienne une première division des biens administrés par l'évêque : le chapitre de la cathédrale se fait réserver une part destinée à son entretien, la *mensa fratrum,* qu'elle soustrait ainsi à la féodalisation.

Un second changement fondamental s'opère au XIIe siècle et correspond à une nouvelle phase du développement de l'autorité temporelle des évêques. A cette époque du moyen âge les luttes pour la souveraineté font courir aux biens de l'évêque de grands risques : la guerre était couteuse ; désastreuse surtout était la condition du vaincu. Voulait-on donc sauver la situation économique de l'évêque, il fallait absolument consolider une nouvelle part de biens, la part nécessaire à l'entretien du prélat ; cette consolidation fut réalisée par la mise à part de la *mensa episcopalis.*

La troisième et dernière étape ne fut atteinte que par les évêchés allemands. A la fin du moyen âge, en France, et partiellement dans les États bourguignons, les principautés ecclésiastiques disparaissent

(1) Le deuxième volume : *Bischofsgut und Kapitelgut,* ainsi que le troisième : *Die mensa episcopalis* sont annoncés comme devant paraître sous peu. Ce n'est, on le voit, qu'au troisième volume que l'auteur entrera pleinement dans son sujet ; on pourrait peut-être lui reprocher d'avoir trop restreint le titre qu'il donne à son étude.

Digitized by Google

devant l'absolutisme centralisateur; en Allemagne elles se maintiennent, mais en s'adaptant aux exigences de l'état moderne ; ce changement sera de nouveau accompagné d'un partage de biens, cette fois entre le prince-évêque et son état : à côté de la *mensa episcopi* se crée le domaine national appelé *mensa aerarii publici.*

Voilà les grandes lignes et les conclusions générales de l'étude entreprise par le Dr Pöschl ; la preuve détaillée suivra. Dans cette première partie, l'auteur s'est contenté d'exposer les bases et les antécédents des situations à décrire. Avant d'en venir au morcellement successif du domaine episcopal commencé au IXe siècle, il importait de connaître le *terminus a quo :* quel fut l'état du patrimoine ecclésiastique avant les Carolingiens (1re section) ; quelles causes amenèrent le changement (2de section) ; ces deux questions sont traitées dans ce premier volume avec toute l'ampleur qu'elles comportent.

Dans la première section, il s'agissait surtout de déterminer au point de vue économique et juridique la situation de l'évêque vis-à-vis des institutions ecclésiastiques particulières : églises inférieures, chapitres, monastères, institutions de charité, etc. L'auteur possède à ce sujet des vues personnelles. Ainsi, à partir de la page 10, il prouve longuement que les églises inférieures, quand elles se séparèrent de la communauté urbaine primitive, possédèrent presque aussitôt un domaine propre, dont le revenu servait à l'entretien de l'oratoire et à la subsistance du clergé ; l'opinion communément reçue, d'une administration économique centrale aux mains de l'évêque et d'une possession diocésaine globale, qui aurait été partagée ensuite entre les diverses institutions du diocèse, ne résiste pas, d'après l'auteur, à l'examen des sources. Ce n'est pas à dire que toutes les institutions jouissant d'un domaine en avaient également la propriété en tant que personnes juridiques ; nullement. Ce domaine, et l'église même qui en jouissait, était assez souvent aux mains de propriétaires privés, même laïques, ou bien il appartenait à la cathédrale, dont la personnification avait été déjà reconnue du temps de Constantin (1) ; il y avait cependant des églises inférieures civilement reconnues : l'auteur les appelle indépendantes, seulement il fait remarquer, qu'elles obtinrent cette condition juridique privilégiée, non, comme certains le croient, en se séparant de la cathédrale au moment où elles pouvaient se suffire, mais plutôt en se dégageant du propriétaire privé.

Dans la question de la division du bien épiscopal, c'est surtout la collégiale qu'il faut envisager et la situation de l'évêque vis-à-vis des

(1) M. Pöschl n'a pas assez tenu compte de ces églises relevant de la cathédrale ; pour celles-ci au moins il est vrai qu'elles ont vécu des biens diocésains, et ne sont devenues indépendantes qu'en se séparant de la cathédrale. Pour la question des propriétaires privés, l'auteur aurait pu utiliser PAUL THOMAS, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge.* Paris, Leroux, 1906.

Digitized by Google

chapitres. L'auteur donne à ce sujet toute une dissertation sur l'origine du canonicat. La plupart des historiens font dériver la dignité canoniale de la *vita communis* : les chanoines seraient les inscrits au canon de l'église ; ou bien, comme récemment M. Schäfer, ils opposent *canonice vivere* à *regulariter vivere*. M. Pöschl trouve une solution tout autre, qui pour être plus simple n'en a que plus de chance de se maintenir : les *canonici* des anciens textes désignent, d'après lui, les clercs dont l'obligation principale consistait à célébrer l'*officium canonicum*, comprenant les heures canoniques et la messe conventuelle ; ils se distinguent, par cette obligation, du clergé attaché aux oratoires de moindre importance où le service du chœur complet ne pouvait se faire ; la *vita communis* n'est survenue que plus tard et n'a été qu'un moyen pour assurer et faciliter le service du chœur. Après cet excursus de grand intérêt, l'auteur continue ses recherches sur la situation matérielle ; il arrive à la conclusion que les collégiales, tout comme les couvents et les institutions de charité, avaient à la fin de l'époque mérovingienne un patrimoine dont ils étaient les vrais propriétaires ; ce patrimoine était encore indivis, non spécialisé, administré par un seul chef avec destination purement ecclésiastique.

Un siècle suffira pour bouleverser cet état de choses ; dès le IXe siècle le bien d'église sert à des usages profanes, l'administration et bientôt le patrimoine lui-même se partagent. La sécularisation des biens ecclésiastiques fut cause de ce changement. Sous les derniers Mérovingiens et spécialement à l'époque de Charles Martel, l'Église franque était tombée dans un état déplorable, non seulement par la multiplication des précaires *verbo regis*, mais surtout par les laicisations en masse. Charlemagne voulut remédier à cet état de choses, d'autant plus que lui-même — et c'est là encore une des vues personnelles de l'auteur — avait au commencement de son règne largement pratiqué la sécularisation. Le capitulaire d'Héristal (779) régla la situation, et eut, au point de vue qui nous occupe, ceci de particulier, qu'il introduisit dans l'Église le régime féodal. Jusqu'alors Charlemagne, et avant lui ses prédécesseurs, s'étaient servis des biens de l'Église pour subvenir aux frais de la guerre et payer les fonctionnaires de l'État ; rendre tous ces biens eut été impossible, mais l'empereur tourna la difficulté, il fit des hommes d'église des fonctionnaires de l'état, il en fit de véritables seigneurs temporels avec tous les avantages, mais aussi avec toutes les charges de la dignité, y compris les charges militaires. Cette première étape dans l'évolution de la dignité épiscopale eut son contrecoup sur la condition des biens de l'évêque : les prélats, devenus princes temporels, ne résident plus, deviennent mondains, étrangers à leur clergé ou à leur couvent et se soucient de moins en moins de leur devoir spirituel ; mais d'un autre côté surgit une sourde opposition de la part des corps ecclésiastiques constitués contre leurs chefs et se prépare un premier morcellement du bien épiscopal, la division entre le bien de l'évêque et le bien de la cathédrale ou du couvent. De cette question traitera le volume suivant.

Digitized by Google

Cet aperçu est forcément incomplet, nous n'avons pu qu'indiquer les points de vue les plus nouveaux ; mais déjà, nous l'espérons, les lecteurs pourront constater que la question du patrimoine de l'Église a trouvé en M. Pöschl un historien entendu. Sa thèse, étayée par une grande richesse de documents, a beaucoup de chance, à notre avis, de faire fortune : on discutera peut être au sujet de quelque détail, vu que les textes ne sont pas toujours nombreux et parfois obscurs (1). Mais les grandes lignes resteront ; ce nous a été un véritable plaisir de les faire connaître, après avoir goûté le plaisir non moins grand de les lire dans l'exposé substantiel et bien conduit de l'érudit historien.

R. De Scheppper.

F. Curschmann. *Die älteren Papsturkunden des Erzbistums Hamburg. Diplomatische Untersuchung.* Hambourg et Leipzig, L. Voss, 1909. In-4, IV-129 p. et 10 tables. M. 12.

L'auteur divise son travail en deux parties, l'édition de vingt-cinq bulles (p. 1-53) et l'étude diplomatique de ces mêmes documents (p. 57-129). Après quelques détails sur l'état dans lequel ces bulles nous sont parvenues, les unes comme copies, les autres comme originaux, l'auteur en donne le texte. L'édition est faite par ordre chronologique, d'après la date que les bulles portent, même si elles sont fausses. On préférerait sans doute un autre ordre, ou bien par date de rédaction, on verrait ainsi immédiatement les groupes de falsification, ou mieux par ordre idéologique combiné avec l'ordre chronologique. Ce procédé aurait eu l'avantage de correspondre aux différents chapitres de l'étude de l'auteur et de nous montrer ainsi les relations réciproques des divers documents. Dans notre aperçu nous suivrons l'ordre des chapitres et nous ajouterons immédiatement les conclusions de l'auteur sur l'authenticité et la filiation des différentes bulles.

La première bulle est celle de Grégoire IV (831-832), adressée à saint Anschaire, confirmant l'érection de l'archevêché par Louis le Pieux, accordant à saint Anschaire le pallium et lui confiant la légation des pays du Nord ; c'est une copie authentique. Il en est de même de la

(1) L'auteur insinue (p. 163) que les usurpations des biens ecclésiastiques faites par les rois n'étaient pas considérées comme *injustes*, mais seulement comme *sacrilèges* ; il cite à ce propos le texte suivant et d'autres semblables : *Si fraudaveris amicum furtum est* ; *ecclesiam vero fraudare sacrilegium*. Ces textes ne nous semblent pas décider la question : le *sacrilegium* n'exclut pas le *furtum*. Nous préférons nous en tenir à la thèse de M. Bondroit (*De capacitate possidendi Ecclesiae*, Louvain, 1900) : les rois, au moins durant la période mérovingienne, abandonnaient à l'institution qu'ils dotaient la pleine propriété des biens et ne se réservaient aucun droit de disposition quelconque sur le patrimoine ecclésiastique.

Digitized by Google

deuxième, celle de Nicolas Ier (864) confirmant la première et unissant les diocèses de Hambourg et de Brême [n° 4].

Après ces deux bulles, qui consacrent l'existence de l'archevêché, nous arrivons aux différents groupes.

Le premier contient les bulles à l'incipit « convenit apostolico moderamini ». Elles confirment tous les droits des archevêques de Hambourg et donnent à l'archevêque destinataire le droit de porter la « mitra ». Ce sont les bulles d'Anastase III (912) [n° 13], Jean X (920) [n° 14], Agapit II (948) [n° 17], Jean XV (989) [n° 18], Clément II (1047) [n° 22], Léon IX (1053) [n° 23], Victor II (1055) [n° 24], Alexandre II (1073) [n° 25].

De ces huit bulles, cinq sont fausses ; ce sont celles d'Anastase III, de Victor II, de Jean X, d'Agapit II et d'Alexandre II, tirées d'une bulle authentique disparue de Victor II.

Le deuxième groupe présente comme incipit « Si pastores ovium. » Ces bulles accordent le pallium à différents archevêques de Hambourg et émanent de Nicolas Ier (865) [n° 6], Étienne V (885) [n° 8], Sergius III (911) [n° 12], Léon VII (936-939) [n° 15], Benoît VIII (1022) [n° 20], Benoît IX (1044-1045) [n° 21]. Deux de ces documents sont authentiques, ceux de Nicolas Ier et de Sergius III ; les autres sont des faux, fabriqués au moyen d'une bulle authentique d'Étienne V, citée par Adam de Brême.

Le groupe suivant ne contient qu'une seule bulle : elle confirme à l'archevêque de Hambourg la possession du monastère de Ramelshoh, et émane de Nicolas Ier (864) [n° 5]. Ce document est un faux, en relation avec un diplôme de Louis le germanique et d'Otton Ier, de même contenu et faux également.

Le quatrième groupe : « cum pie desiderium » confirme à l'archevêque de Hambourg toutes ses possessions et tous ses droits et en particulier le droit de sacrer des évêques dans sa province. Cette catégorie compte les bulles d'Étienne V (888-891) [n° 9], de Martin II (943-945) [n° 16], de Jean XV (988-995) [n° 19] : toutes trois sont fausses. Le type en est celui d'Étienne V, qui s'inspire probablement d'une bulle authentique de Sergius III.

Un cinquième groupe a pour objet le conflit entre l'archevêché de Cologne et celui de Hambourg au sujet de la juridiction sur le diocèse de Brême. La première bulle, émanant de Formose (892) [n° 10], donne raison à l'archevêque de Cologne ; la seconde, de Sergius III (906-908) [n° 11], casse cet acte et rétablit l'autorité de l'archevêque de Hambourg. De ces deux bulles, celle de Formose est certainement authentique ; celle de Sergius III est probablement un remaniement postérieur d'une bulle authentique de ce pape.

Pour le sixième et dernier groupe, nous avons trois bulles à l'incipit « Quoniam apostolice dignitatis est ». Elles confirment toutes les possessions et les droits de l'Église de Hambourg, le don du pallium et de la « mitra ». Elles émanent de Sergius II (848) [n° 2), Léon IV (849)

Digitized by Google

[n° 3], Adrien II (871) [n° 7]. Ce sont trois faux, dont le type est la bulle de Sergius II. Pour le formulaire, celle-ci est en partie tirée de diplômes impériaux ; pour le fond il est possible qu'elle renferme des textes de bulles authentiques.

Pour la date de rédaction de tous ces faux, l'auteur distingue cinq périodes. La première va de 888 à 909 ; elle vit la rédaction des diplômes de Louis le Pieux érigeant l'archevêché de Hambourg. La deuxième est limitée par les premières années du XIe siècle (1002-1010) ; c'est alors que furent rédigées les pièces prouvant les droits de Hambourg sur le monastère de Ramelshoh ; ces droits furent confirmés en 1010 par le pape Sergius IV. La troisième période ne compte que la bulle d'Étienne V [n° 9] ; celle-ci doit avoir été fabriquée après 1055 et avant 1123, année où elle a été interpolée. Il est probable qu'elle a été rédigée entre 1055 et 1085. La quatrième période est de loin la plus importante. Elle compte neuf bulles sur parchemin, dont une fausse rédaction de la bulle de Grégoire IV et les numéros 8, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 21. Ces bulles ont été rédigées par quatre auteurs appartenant à une même école et à une même époque. On doit y ajouter deux copies, celles des bulles de Léon VII [n° 15] et de Victor II [n° 24]. Leur date ? Le codex Vicelini, remontant à l'archevêque Frédéric (mort en janvier 1123), en contient quelques-unes. Le concordat de Worms de l'année précédente ayant rétabli la paix avec le Saint-Siège, l'archevêque de Hambourg voyait l'occasion de faire confirmer ses privilèges par le pape. Nous pouvons donc dater ces bulles de 1122-1123. Pour la cinquième période, nous avons cité les bulles « Quoniam apostolice dignitatis » : elles ont été faites pour être confirmées par le pape Innocent II en 1133. Il reste encore trois faux à dater, Sergius III [n° 11], Agapit II [n° 17], Alexandre II [n° 25]. Comme les prétentions de Hambourg y apparaissent encore fort modestes — seule la Norvège est ajoutée à la province — il faut conclure que ces pièces sont antérieures à 1123. La dernière a été fabriquée après 1073, date à laquelle elle prétend être donnée : il est donc probable qu'il faut classer ces documents dans la troisième période, excepté peut-être la bulle de Sergius III qui trahit la tendance de la quatrième période.

Après l'aperçu que nous venons de donner quelques mots suffisent pour apprécier l'œuvre.

Quant à l'édition des bulles, à part la remarque faite plus haut concernant l'ordre suivi, elle n'appelle point de critiques ; elle est faite d'après toutes les règles de la science moderne. Quant aux recherches diplomatiques, quelques remarques s'imposent. Ainsi, pour la bibliographie, l'auteur ne cite pas l'article de M. Hj. Holmquist, *De äldsta urkunderna rörande äckestiftet Hamburg-Bremen*, paru dans le *Kyrkohistorisk Aarskrift* (1908, t. IX, p. 241-283). Cette étude traite de toutes les sources intéressant l'époque d'Anschaire (820-830-865) et, pour la critique des bulles, arrive aux mêmes conclusions que M. Curschmann. Si ce dernier avait connu l'article en question, il aurait pu se dispenser

Digitized by Google

d'une partie de son exposé et se contenter de renvoyer au travail de M. Holmquist. Signalons cependant une divergence pour la bulle de Sergius III [n° 11]. L'auteur admet qu'elle nous a été conservée mais dans une forme interpollée d'après la bulle authentique par l'intermédiaire d'Adam de Brême, il place cette forme dans la troisième ou quatrième période. Holmquist, lui, la déclare entièrement fausse et l'attribue à l'archiépiscopat d'Adaldag vers 950 ; celui-ci, en effet, est le premier archevêque qui ait créé des évêques suffragants, et par conséquent le premier qui pût avoir de l'intérêt pratique à s'élever contre la décision du pape Formose ; il ne pouvait le faire mieux qu'en opposant une bulle du pape Sergius à celle de son prédecesseur. D'un autre côté, il est sûr que la forme actuelle ne date pas de 950. Quant à supposer une bulle authentique de Sergius III c'est, nous semble-t-il, abuser un peu trop des conjectures.

On aurait aussi voulu voir l'auteur apporter des preuves plus solides pour l'authenticité de la bulle de Léon IX, ou plutôt expliquer mieux les irrégularités diplomatiques que cette bulle présente.

L'auteur a minutieusement recherché quelles sont dans les faux les parties empruntées à des actes authentiques ; mais il ne nous a pas dit quelle est l'importance, l'utilité de ses constatations.

Disons pour terminer qu'il serait difficile de ne pas admettre les conclusions de l'auteur concernant l'authenticité des différentes bulles. C'est un fait reconnu par tous les historiens de ce pays que le diocèse Hambourg possède une riche collection de faux et il faut féliciter l'auteur d'avoir réussi à discerner dans ce nombre les quelques bulles authentiques et d'avoir une fois pour toutes montré clairement ce que l'on peut admettre et ce que l'on doit rejeter.

L. Bril.

Godefroid Kurth. *La cité de Liège au moyen âge*. Bruxelles, Dewit ; Liège, Cormaux et Demarteau, 1910. 3 volumes in-8 de LXXI-322, VIII-345 et VII-417 p. F. 15.

Si notre attention doit se concentrer sur les pages de ces magnifiques volumes qui intéressent l'histoire ecclésiastique, il convient cependant de donner une idée générale de l'œuvre.

Outre la préface (p. I-VIII) où l'auteur signale les difficultés de l'entreprise et les ouvrages qui l'ont facilitée, outre la bibliographie (p. XIII-XXIII), le premier volume contient une magistrale introduction : *Les communes au moyen âge* (p. XXV-LXXI) ; onze chapitres (p. 1-292) où l'on voit défiler, dans une suite de tableaux, la naissance du village de Liège (ch. I), sa métamorphose en cité (ch. II) puis en commune (ch. III-IV), la lutte de la cité contre l'ennemi national, le duc de Brabant (ch. V), la lutte de la commune contre le prince et le

Digitized by Google

Chapitre (ch. VI), l'état de la plèbe et du patriciat au XIIIe siècle (ch. VII), le régime patricien et les premiers froissements de classes (ch. VIII-X), la guerre sociale et l'avènement de la démocratie en 1303 (ch. XI) ; enfin cinq appendices (p. 293-322) dont je transcris les titres : « l'échevinage de Liège en 1175-1176 ; examen des objections de M. Gobert à mon tracé de l'enceinte notgérienne de Liège ; l'église Saint-Jean-Baptiste en 1189 ; les frères de la Pénitence de J. C. à Liège (1265) ; le dossier de la Fermeté (1269-1287) ».

Au cours des six chapitres du second volume (p. 1-309), voici d'abord le spectacle mouvementé des luttes constitutionnelles du XIVe siècle (ch. XII-XIV), puis, pour reposer les yeux, trois tableaux d'ensemble : la constitution communale de Liège à la fin du XIVe siècle (ch. XV), la vie économique (ch. XVI), la vie religieuse, morale et intellectuelle (ch. XVII). Trois appendices (p. 310-345) : pièces justificatives ; les échevins de Liège et le Conseil de la Cité ; l'origine liégeoise des béguines.

Le dernier volume raconte la lamentable histoire des malheurs de Liège au XVe siècle. Cinq chapitres (p. 1-352) : le conflit de deux absolutismes (ch. XVIII) ; nouvelles expériences (ch. XIX) ; rivalités franco-bourguignonnes à Liège (ch. XX) ; mambournie et dictature (ch. XXI) ; la destruction de Liège (ch. XXII). Six appendices (p. 353-388) : pièces justificatives ; le nom des hédrois ; sur un prétendu épisode de la bataille d'Othée ; le légat Onofrio et ses calomniateurs bourguignons ; la propriété foncière à Liège ; pourquoi le coup de main de Gossuin de Streel a échoué. Pour finir, une table alphabétique des noms (p. 389-417).

Ce très rapide coup d'œil sur le monument élevé par M. Kurth à la gloire de Liège suffit sans doute à en faire voir les immenses proportions, mais, comme en face de ces cathédrales du moyen âge qu'il rappelle encore par l'énormité du travail et davantage par l'amoureuse patience de l'artiste, il est difficile, même au prix d'un examen prolongé et minutieux, de signaler toutes les richesses qu'il renferme. De ces richesses nous ne retiendrons que celles qui sont plus particulièrement en rapport avec le cadre de la RHE.

Monastères, communes, États, tels sont les trois centres dans lesquels s'est élaborée successivement la civilisation moderne pendant le haut moyen âge, le bas moyen âge et depuis la Renaissance. Le jour où l'on aura tracé l'image, non plus de telle commune, mais de *la commune*, la synthèse de l'histoire du moyen âge sera en grande partie réalisée. De ce livre futur l'Introduction à la *Cité de Liège* « ne sera pas même la table des chapitres mais elle en fera comprendre l'immense intérêt ». M. Kurth y examine en effet, d'un regard vif mais profond, l'origine des communes : les paix, leur évolution vers l'autonomie : les patries, leur organisation intérieure, leurs relations mutuelles « qui forment un des chapitres les plus curieux et les moins connus de l'histoire », leur décadence enfin et leur disparition. En se développant,

Digitized by Google

les communes viennent fatalement se heurter aux forces anciennes dont elles troublent la possession. C'est au clergé qu'elles ont affaire tout d'abord. M. Kurth est ainsi amené à prendre position dans le fameux problème des relations de l'Église et des communes.

La plupart des historiens *sans préjugés* insistent avec complaisance sur l'hostilité universelle, irréductible, injustifiable dont l'Église aurait fait preuve en face du mouvement communal. En réduisant à leurs justes dimensions les accidents de terrain qui dans la représentation qu'on en fait apparaissent toujours démesurément grossis aux dépens de la plaine, on aboutit avec M. Kurth à une conclusion beaucoup moins radicale. Il y avait sans doute entre le clergé et les communes une opposition foncière d'intérêts : l'Église était un corps privilégié et la politique urbaine se définit d'un mot : « englober tous les corps privilégiés dans la collectivité communale et les soumettre au droit commun » (p. LIV). Il y eut donc des conflits, mais pas si fréquents ni surtout si tenaces qu'on a semblé le croire : « Aux évêques de la première heure qui marchaient les armes à la main contre leurs villes, il en succéda d'autres, comme S. Geoffroy d'Amiens, qui les prirent sous leur protection. Il se passa pour les communes ce qui se passe aujourd'hui pour les syndicats ouvriers : après les avoir considérés d'abord comme de simples engins révolutionnaires, on finit par s'apercevoir qu'elles étaient la forme naturelle de la vie sociale des populations urbaines, et alors un rapprochement eut lieu. Les paroles que le légat du pape adressait en 1184 à la ville de Nivelles sont l'expression significative du point de vue de l'Église en face de l'institution nouvelle : « dans votre ville, écrit-il, on a fait une commune dans laquelle on a juré des choses contraires à la justice et d'autres qui lui sont conformes : nous approuvons celles-ci et nous réprouvons celles-là » (p. XLIV). Néanmoins, il y eut de nombreux conflits. Le clergé en est responsable pour sa part, dans la mesure où il s'est déraisonnablement opposé au progrès légitime de l'organisme communal. Mais, pour établir cette mesure, tandis qu'on ne tient pas compte des droits divins de l'Église, « on est trop porté à croire de nos jours à je ne sais quel droit divin de la liberté communale et à condamner purement et simplement toutes les résistances que lui opposent les princes. C'est un point de vue étroit et qui s'inspire de préjugés politiques. La civilisation doit se féliciter au contraire que le mouvement communal ne soit point parvenu à réaliser complètement son programme. S'il l'avait pu, il aurait réduit les nations en molécules incohérentes et enrayé pour des siècles la formation des nationalités » (p. XLVII).

Cette même question des relations de l'Église et des communes, M. Kurth la rencontre évidemment à chaque pas dans l'histoire de Liège, individualisée à coup sûr mais encore spécialisée en raison du caractère de cette ville essentiellement ecclésiastique, compliquée aussi sans doute par la présence d'un prince-évêque mais en outre d'un chapitre qui, lui aussi, est une puissance politique. On s'attend donc à

Digitized by Google

trouver ici deux espèces de conflits : conflits avec le clergé en général, conflits avec l'évêque ou le chapitre.

Et d'abord, la commune de Liège, au cours de son évolution, est venue se heurter à l'ordre ecclésiastique. Elle n'est pas encore née que déjà le conflit se noue : « L'administration scabinale de Liège a tracé, dès la fin du XIe siècle, le programme que la cité, lorsqu'elle se sera émancipée de la tutelle des échevins, mettra deux siècles à réaliser. Ce programme peut se formuler en deux articles : « soumettre à la juridiction des magistrats civils tout le territoire urbain et à l'autorité du droit commun toute la population laïque » (t. Ier, p. 67). La juridiction, tel est en effet le premier champ de bataille. Ce n'est pas le seul et voici bientôt soulevée la question de la *fermeté*. A la fin du XIIe siècle, Liège a grandi : son corset de murailles est devenu trop étroit : pour lui en bâtir un autre, il faut constituer un budget communal. Toutes les villes devant qui s'est posé ce problème l'ont résolu de la même manière : elles ont eu recours à l'impôt indirect sur les objets de consommation, impôt dénommé fermeté d'après sa destination. Mais l'impôt indirect atteint naturellement tout le monde et donc aussi le monde ecclésiastique ! « La commune, dès le début de son activité autonome, se trouvait, vis-à-vis du clergé, dans la même situation que l'échevinage en 1107. Comme lui, elle se heurtait à une institution dont elle bousculait toute l'économie traditionnelle. De même qu'alors la juridiction envahissante de l'échevinage avait essayé de faire reculer la juridiction du clergé devant le droit commun, de même cette fois, c'était l'intérêt commun que le conseil invoquait pour faire bon marché de l'immunité ecclésiastique » (t. Ier, p. 114). Un conflit éclate : d'un côté, les bourgeois, le prince-évêque et la nécessité de fortifier la ville ; de l'autre, le clergé, le chapitre de Saint-Lambert et l'intangibilité de leurs privilèges. « Une transaction s'imposait. Mais, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, on n'y recourut qu'après avoir essayé de part et d'autre de l'emporter de haute lutte. » Les tréfonciers font appel à la grève liturgique, les bourgeois à la violence ; les suppôts du clergé résistent les armes à la main aux exacteurs communaux. Finalement la commune capitule. Pour remplacer la fermeté, on imagine, entre autres, une espèce d'octroi communal perçu indistinctement sur tous ceux qui entraient en ville et cette fois le clergé renonça à son immunité. Aussi bien, à l'heure du danger, verra-t-on les dignitaires ecclésiastiques eux-mêmes travailler de leurs mains aux remparts inachevés (t. Ier, p. 121). Cette malheureuse querelle devait renaître bien souvent. Ce fut le cas sans doute en 1217 (p. 127). Ce fut de nouveau le cas en 1231 (p. 139-142). Contre l'alliance du prince et de la cité, le chapitre s'unit à toutes les églises de Liège et en appela au pape et à l'empereur qui lui donnèrent gain de cause. Six ans après, à la suite de l'échec des milices liégeoises devant Poilvache, le chapitre consentit à la levée d'un impôt de consommation mais pour un an seulement, terme que la commune dépassa sans scrupule. D'où nouveau conflit. Dès l'abord

Digitized by Google

d'ailleurs, le clergé secondaire, moins généreux que les tréfonciers, avait fait opposition (p. 143). « Une antinomie congénitale, si l'on peut ainsi parler, mettait périodiquement aux prises, dans des luttes sans résultat définitif, ces deux sociétés dont aucune ne pouvait exercer dans toute sa plénitude son droit à l'existence sans paralyser en partie le droit de l'autre. Plus d'une fois encore, nous assisterons à leur conflit avant que l'expérience finisse par suggérer le moyen de les mettre d'accord » (p. 144). En 1256, en effet, nouvelle querelle (t. Ier, p. 210). En 1260, la commune, épuisée, passe un de ces rares actes où elle reconnaît formellement l'immunité des ecclésiastiques (p. 217). Elle la viole cependant quelques années plus tard (p. 220). En 1271, à vrai dire, elle reconnaît ses torts et, ce faisant, « elle obéissait à un sentiment naturel de justice et non à quelque contrainte » (p. 222). Mais renoncer à la fermeté, c'était pour la commune supprimer le budget de recettes : cela explique son obstination à toujours y revenir malgré ses serments (t. II, p. 178). Il me faut dire un mot encore d'un dernier conflit plus compréhensif que les précédents, plus important aussi à cause de la fameuse paix qui le termina (voy. t. Ier, p. 224-239).

A la fin du XIIIe siècle, l'éternelle querelle du chapitre et de la cité « s'était précisée et définie plus nettement que par le passé et elle portait sur deux questions : celle de l'immunité personnelle des *maisnies* des chanoines et celle de l'immunité territoriale de la Sauvenière ». C'était l'immunité juridique aussi bien que l'immunité financière qui était en cause. Quant aux maisnies, groupes laïques exempts, « les chanoines en élargissaient les limites le plus possible ; la cité par contre s'évertuait à les rétrécir, et c'étaient à chaque instant des querelles et des procès qui finissaient par aboutir à la cour du pape ou à celle de l'empereur ». Quant à la Sauvenière, depuis que ce quartier était compris dans l'enceinte, les bourgeois le voulaient soumettre au droit commun, encore qu'il fût la propriété du chapitre. Il y eut à ce sujet une assez longue procédure dont un heureux hasard nous a conservé le dossier à peu près intact (voy. t. Ier, p. 307-322). Malheureusement il n'y eut pas que cela : il y eut une guerre ouverte qui prit bientôt un caractère d'acharnement inouï. Enfin, la défection de ses alliés, le duc de Brabant et les « petits », força le patriciat à traiter et cette fois l'on aboutit à une entente plus durable. Ce fut la *Paix des Clercs* (1287) « vaste et profond travail de pacification dans lequel on retrouve la main du prélat canoniste (Jean de Flandre) qui occupait alors le siège épiscopal. Il porta sur tous les points en litige entre clercs et bourgeois : fermeté, immunité du clergé, juridiction sur la Sauvenière, for juridique des maisnies des chanoines. La Paix des Clercs ne se contentait pas de demi-mesures qui auraient laissé subsister les difficultés. Elle entreprenait de terminer un débat deux fois séculaire en réglant d'une manière définitive les relations du clergé et des laïques » (t. Ier, p. 236). Les bourgeois renonçaient solennellement à la fermeté ; le chapitre sacrifiait l'immunité de la Sauvenière ; le varlet de chanoine qui avait

Digitized by Google

commis un délit contre un bourgeois était déféré à une commission de quatorze membres choisis par l'Église, sept parmi les échevins et sept parmi les bourgeois. Cette paix ne fut pas tellement définitive que les querelles cessèrent à tout jamais. Au moins leur nombre fut-il considérablement diminué (voy. t. Ier, p. 267 ; t. II, p. 33, p. 81-82, p. 93).

La juridiction et la fermeté ne couvraient pas tout le litige entre clercs et communiers. Ceux-ci tentèrent d'enlever à ceux-là l'administration temporelle des hôpitaux. A Liége, cette tentative fut couronnée de succès en ce qui concerne l'hospice de Cornillon dont l'intéressante histoire, racontée par M. Kurth (t. Ier, p. 146-151), est, au point de vue qui nous occupe, « comme la reproduction en miniature de celle de la cité ». Ailleurs, le litige s'étendit également aux écoles (voy. t. Ier, p. LIV, note 1), mais à Liége « l'instruction était exclusivement abandonnée à la sollicitude de l'Église » (t. II, p. 175).

C'est au clergé, ordre privilégié, que la commune s'est heurtée jusqu'ici : leurs conflits ont revêtu un caractère économique. C'est à l'évêque, c'est au chapitre, puissances politiques, que nous allons la voir se heurter désormais : leurs conflits revêtiront un caractère politique. Tantôt, on a rencontré l'évêque faisant cause commune avec les bourgeois contre le clergé ; à présent, on rencontrera le chapitre faisant cause commune avec la cité contre l'évêque, ou avec les petits contre le patriciat. Tout cela prouve à l'évidence qu'il n'y eut jamais d'opposition entre le clergé comme tel et la commune.

Le prince-évêque Raoul de Zähringen (1167-1191) ne semble pas avoir vu d'un trop mauvais œil la formation du Conseil communal (t. Ier, p. 99). Albert de Cuyck (1194-1200) accorda, en 1196, cette fameuse charte à laquelle les Liégeois vouèrent un véritable culte (p. 101-109). Hugues de Pierrepont (1200-1229) continua la politique libérale de son prédécesseur et acquit ainsi une popularité de bon aloi. D'ailleurs, sur le champ de bataille de Steppes, évêque il donna l'absolution à ses bourgeois agenouillés et prince il les mena à la victoire sur l'ennemi national (p. 123). Jean d'Eppes (1229-1238), au contraire, au lendemain de son élection, se trouve en face d'une situation nouvelle et bien inquiétante : la fédération intercommunale de 1229, œuvre, selon toute apparence, de Louis Surlet qui prendrait place ainsi en tête de la longue liste des tribuns de Liége (p. 132). La cité fut au moment de s'élever au rang de *ville libre impériale*, mais Henri VII, une fois réconcilié avec le pape, oublia ses griefs contre le prince-évêque et révoqua cyniquement toutes ses concessions. Robert de Thourote (1240-1246) intervint énergiquement en faveur du clergé dans l'affaire de Cornillon (p. 148). En 1247, monta sur le siége épiscopal de saint Lambert pour n'en être déposé que près de trente ans plus tard (1274), le jeune Henri de Gueldre, le plus mauvais prince-évêque de Liége, qui n'eut d'ailleurs d'évêque que le nom. C'est sous son règne que le tribun Henri de Dinant fonda une commune au sens médiéval du mot, une conjuration, et restaura, en partie du moins, la fédération intercommu-

Digitized by Google

nale de 1229. C'était la première fois que Liège se voyait en guerre avec son souverain légitime. D'un côté, Henri de Gueldre et l'alliance des forces féodales; de l'autre, Henri de Dinant et l'alliance des forces urbaines. Ainsi apparaît sous son vrai jour le caractère du conflit : « c'était l'opposition des deux forces qui se sont disputé la société du moyen âge : l'arbitraire féodal et la liberté communale » (p. 203). Le chapitre, tout en s'abstenant de participer à la lutte, réprouvait ostensiblement la politique du prince et même six de ses membres les plus influents, parmi lesquels le prévôt et le chantre, en refusant de la quitter, avaient lié leur sort à celui de la cité. Ils furent sacrifiés à la vengeance de l'élu, ainsi que le clergé paroissial demeuré fidèle à la cause populaire, quand, abandonnée des autres villes et divisée en partisans et adversaires d'Henri de Dinant, Liège se fut rendue à merci et eut signé la paix de Bierset (1255). Un peu plus tard, alliée à son tour au duc de Brabant, la cité prit sa revanche et la paix de Huy (1271) consacra le triomphe le plus complet qu'elle ait jamais remporté sur aucun de ses princes (p. 222). Trois ans après, Henri de Gueldre fut destitué par le pape au concile œcuménique de Lyon. Jean d'Enghien (1274-1281), pacifique et débonnaire, fut excommunié par le chapitre dont il se souciait peu de protéger les immunités. Jean de Flandre (1282-1291) s'acquit une gloire toute pure par l'élaboration de ce monument de sagesse politique et de science juridique, magnifique triologie : Paix des Clercs, Loi muée et Statuts synodaux. Hugues de Châlons (1295-1301), par sa réforme monétaire, s'aliéna le chapitre, la noblesse, la cité et les bonnes villes. Il fut transféré à Besançon. La cause du despotisme était vaincue une fois de plus. Mais les grands oublièrent qu'ils devaient leur triomphe au concours du chapitre et à la patriotique abnégation des petits et ils commirent l'imprudence de donner au clergé et au peuple le grief commun qui devait liguer ces deux forces contre eux : ils ressuscitèrent la vieille question de la fermeté. « Ce fut une soirée décisive dans l'histoire de Liège celle où, en secret, le doyen du chapitre de Saint-Lambert réunit chez lui les gouverneurs des métiers. Pour la première fois, ceux-ci étaient reconnus comme une force politique par la plus haute autorité du pays après l'évêque. Ils devenaient les alliés du chapitre et ses collaborateurs dans une entreprise au bout de laquelle ils devaient trouver eux-mêmes la gloire et la puissance » (p. 269). Thibaut de Bar (1303-1312) ne partageait pas les accointances de son chapitre ; il prit chaudement fait et cause pour le patriciat. Lui mort, les deux partis se disputèrent l'élection du mambour. Évincés, les grands conspirèrent mais l'énergie du chapitre les écrasa complètement dans la tragique nuit du 3 août 1312 que les chroniqueurs ont appelée le Mal Saint-Martin. Grâce à l'intervention du chapitre encore, Adolphe de La Marck (1313-1344) ratifia d'abord le triomphe de la démocratie, mais, une fois solidement etabli, il se montra tel qu'il était : imbu du plus intransigeant absolutisme. La cité de son côté ne combattait l'arbitraire princier

Digitized by Google

que pour y substituer son propre arbitraire. La guerre éclata donc. Le chapitre refusa, en grande partie du moins, de suivre le prince-évêque, ménagea plus tard la célèbre paix de Fexhe (1316) qui devint pour la principauté ce qu'était pour la cité la charte de 1208, et, en 1324, fort de la prérogative que lui conférait cette paix, se fit le centre de l'opposition à l'arbitraire du prince. Malheureusement, il passa bientôt au second plan, et la question se posa nettement : « Liège deviendra-t-elle une *ville libre impériale* ou continuera-t-elle de reconnaître l'autorité du prince-évêque ? » (t. II, p. 21). Néanmoins, « un tiers du chapitre de Saint-Lambert lia résolument ses destinées à celles des bourgeois ; il resta à Liège et continua de se comporter comme constituant le chapitre à lui seul ». C'est au cours de cette nouvelle guerre qu'on trouve l'un ou l'autre exemple typique du tort fait à la religion par l'abus des armes spirituelles. Les Liégeois ne tinrent aucun compte de l'interdit, chassèrent les curés qui l'observaient et firent venir des prêtres étrangers ; par contre, ils refusèrent plus tard de profiter d'une suspension de l'interdit à l'occasion de la Pentecôte et défendirent au clergé de célébrer cette fête à moins qu'il ne reprît purement et simplement son ministère (p. 21, 31). Les luttes continuèrent durant tout le XIVe siècle, faisant osciller la constitution autour de l'équilibre de Fexhe sans jamais la renverser définitivement dans l'un ou l'autre absolutisme. La cité, où les grands ont repris crédit, empiète également sur les privilèges politiques du chapitre, revendiquant un rôle dans l'élection du mambour (p. 67). D'autre part, quand Englebert de La Marck (1345-1363) eut, lui aussi, jeté l'interdit sur la cité, une partie du clergé se rallia aux bourgeois et continua de célébrer le culte (p. 79). Englebert d'ailleurs n'imita point son oncle. Aussi, quand il fut appelé au siège archiépiscopal de Cologne, « les regrets unanimes du peuple liégeois suivirent le noble prélat, dont l'empire sur lui-même, l'esprit de paix et l'amour du bien public font une des plus sympathiques figures qui aient apparu sur le siège de saint Lambert » (p. 96). Si, sous Englebert de La Marck, plus qu'à aucune autre époque, la cité avait allié la déférence envers son seigneur légitime à un haut degré de liberté et d'autonomie, il n'en alla plus de même sous Jean d'Arckel (1364-1378) : celui-ci, mécontent, étant parti pour Avignon, la cité fit élire un mambour comme si l'on était en pleine régence. « Alors qu'en 1302, elle laissait le chapitre et la noblesse se disputer le choix du mambour, en 1343 elle imposait son élu au chapitre et, en 1375, elle le choisissait elle-même » (p. 104). Lors du grand schisme, Liège se prononça pour Urbain VI. Contre Persand de Rochefort, elle soutint Arnoul de Hornes (1378-1389) qui fut ainsi le premier prince-évêque à devoir sa mitre aux bourgeois de sa cité (p. 111). Ceux-ci ne l'oublièrent pas.

Ce conflit de deux absolutismes apparaît plus aigu que jamais à l'avènement de Jean de Bavière (1390-1417). C'est en partie de là que sont sortis tous les malheurs de Liège. M. Kurth s'attache à répartir les responsabilités entre le prince qui ignore totalement les limites de

Digitized by Google

son pouvoir et la cité qui n'en veut pas connaître à son autonomie. Voici l'exacte position de la commune en face du prince-évêque : « Son rêve, c'est de devenir une république municipale, tout-à-fait autonome à la manière des villes libres impériales. Ce n'est pas qu'on puisse relever dans son attitude la moindre trace d'opposition au principe du pouvoir ecclésiastique. Tout au contraire, ce qu'elle reproche à Jean de Bavière comme plus tard à Louis de Bourbon, c'est précisément leur répugnance à prendre les ordres, comme s'ils avaient envie de laïciser la principauté » (t. III, p. 5). Le conflit évidemment fut des plus violents : la cité ou plutôt les *hédrois* allèrent jusqu'à se donner un prince-évêque! Cette fois, le clergé ne pactisa pas avec les bourgeois. Le prétendu élu fit donc de nouveaux chanoines. Si peu la cité voulait devenir laïque ! Au bout du compte, ce fut le désastre d'Othée (1408) et la fin de la commune de Liège. Jean de Bavière, il est vrai, dut faire des concessions ; Jean de Walenrode (1418-1419) rétablit intégralement les libertés liégeoises ; Jean de Heinsberg (1419-1455) fut un prince débonnaire. Mais les Liégeois ne surent pas se contenter de la part de souveraineté qu'on leur restituait. De nouveaux malheurs vont fondre sur eux que les rivalités franco-bourguignonnes, s'ajoutant à leur intransigeance, déchaîneront plus nombreux et plus terribles que jamais. Le règne de Louis de Bourbon commence, l'époque la plus calamiteuse de cette histoire (1455-1482). Il est remarquable qu'à la suite d'Henri de Gueldre et de Jean de Bavière, Louis de Bourbon n'eut d'évêque que le nom. C'est assez dire que le conflit entre le prince-évêque et la cité, qui ne fut jamais plus vif que sous ces trois personnages, dut revêtir un caractère exclusivement politique. D'ailleurs l'inepte Louis de Bourbon alla jusqu'à forcer des dignitaires ecclésiastiques à se soumettre à la juridiction laïque (p. 168). Plus tard, quand il se réclama de cet abus de juridiction dont lui-même était responsable pour lancer l'interdit sur la cité, le clergé lui rappela ses torts avec une courageuse énergie. Le légat du pape tâcha de réconcilier les deux partis. Il faut dire que la commune, obéissant aux suggestions de Raze de Heers, fit tout ce qu'elle put pour empêcher la réconciliation. Aggravant ses torts, elle élut un mambour. Le clergé refusa de la suivre dans cette voie aussi funeste qu'incorrecte. A ce moment, on croit entrevoir chez les démagogues liégeois une lueur d'anticléricalisme à la quatre-vingt-treize, mais, si le peuple leur prête main forte, c'est qu'il est, comme toujours d'ailleurs, victime de leurs mensonges (p. 211-212). Encore faut-il noter que cette violente hostilité avait pour but d'organiser le culte obligatoire. « On peut voir clairement ici le crescendo de la folie démagogique. En 1406 déjà, la cité s'était donné un pseudo-official mais elle avait eu alors la pudeur de le laisser nommer par le pseudo-évêque. Cette fois, elle se débarrassait de tout scrupule et procédait elle-même à la nomination des dignitaires ecclésiastiques » (p. 213). Elle s'aliéna ainsi le pape lui-même : le 23 décembre 1465, Paul II lança cette fameuse bulle, *la Pauline*, « qui constitue le plus accablant réquisitoire contre la

Digitized by Google

démagogie liégeoise et prononce sur elle le jugement de l'histoire non moins que la sentence de l'Église romaine » (p. 226). Mais quelle importance peut-on désormais attacher aux actes de la cité ? « ils donnent l'idée d'une maison d'aliénés régie par ses pensionnaires » (p. 233). Le clergé cependant ne peut se résigner à abandonner la malheureuse ville à son triste sort. Et peut-être Liège eut-elle été sauvée si elle eut médité la belle réponse que Huy lui fit dans le même temps : « Liège fit dire aux Hutois de reconnaître leur mère. — Nous n'avons d'autre mère que la sainte Église, répondirent-ils, et nous l'avons toujours reconnue » (p. 257). Mais, privée de l'appui de l'Église, la cité fut immolée à l'ambition bourguignonne. Le duc Charles supprima la liberté et la patrie même. Il ne respecta pas davantage les libertés du clergé. Son triomphe d'ailleurs était si peu le triomphe du clergé que, Liège succombant sous le poids des amendes, « il fallut que le chapitre engageât tous ses biens pour venir en aide à la patrie et les églises de Liège vendirent pour 24.000 florins de rente sur leurs terres en Brabant » (p. 281). La fière cité, tout humiliée qu'elle fût, releva bientôt la tête. En vain, le légat Onofrio se dévoua véritablement à empêcher une nouvelle guerre qui devait être la ruine totale de cette ville qu'il avait prise en affection. Il ne réussit qu'à se ruiner lui-même, Liège ni le pape ne lui pardonnant son échec, les Bourguignons ne lui pardonnant pas ses sympathies. « Mais l'heure de la justice a sonné pour Onofrio. Exhumé de la poussière des bibliothèques, le mémoire qu'il a adressé au Souverain Pontife sur sa mission à Liège ne constitue pas seulement un admirable document historique, il est aussi la justification la plus éclatante du rôle joué par lui dans la tragédie dont il fut le témoin. L'histoire de Liège inscrira désormais parmi ses plus grands noms le nom de cet apôtre de paix et de miséricorde qui, jusqu'au dernier jour, a disputé à ses bourreaux une ville infortunée. Quant à la cité, elle n'oubliera pas qu'il a été son seul ami à l'heure sombre où la plus infâme des trahisons lui apprenait ce que vaut l'amitié des rois » (p. 315). Même après le départ du légat, le clergé tenta encore de sauver la ville : les chapitres essayèrent une démarche collective. Elle vint malheureusement trop tard. Liège périt donc malgré le clergé ; au moins, ce fut grâce au clergé qu'elle ressuscita bientôt : « Saint Lambert, épargné, rappelait autour de lui son peuple dispersé. Comme au VIIIe siècle, le tombeau du patron national redevenait le berceau de la ville de Liège » (p. 352).

La double série de conflits que je viens d'énumérer ne révèle aucune opposition formelle entre le clergé comme tel et la commune, mais, par son apparente continuité, elle laisse croire que, sur le domaine économique ou politique, il n'a existé qu'hostilité foncière entre clercs et communiers. Et pourtant, c'est à son caractère de ville épiscopale que Liège a dû son existence et sa résurrection, c'est au chapitre qu'elle a dû plus d'une fois son triomphe sur l'arbitraire princier et, quant à sa prospérité temporelle, c'est à son clergé qu'elle en fut redevable au

Digitized by Google

premier chef. « Chanoines, religieux, prêtres séculiers et clercs de tout grade formaient, pris ensemble, tout un peuple, et l'on ne risque pas de se tromper en l'évaluant de 1200 à 1500 personnes. Le nombre, la richesse et l'influence de ce vaste corps donnaient à la cité son caractère de ville ecclésiastique, qu'elle a gardé pendant tout le moyen âge. Liège, disait Pétrarque, se distingue par son clergé. Liège, écrivait au siècle suivant le cardinal Piccolomini, l'emporte par son clergé sur toutes les autres villes de la Germanie. Liège en vivait même, au dire de nos auteurs, et quand les chapitres s'exilaient, beaucoup de citadins étaient dans la détresse... Aussi les princes-évêques ne connaissaient pas de meilleur moyen pour dompter la résistance des Liégeois que de transporter dans d'autres villes les principaux corps du clergé, et le pape Clément VI constatait, en 1348, que les Liégeois craignaient la translation du siège bien plus que les censures et les peines canoniques. Conscients du besoin qu'on avait d'eux, les clercs se trouvaient à leur aise dans une ville où, à part les heures d'effervescence, ils étaient tranquilles et respectés, et le proverbe disait que Liège était le paradis des prêtres » (t. II, p. 264-265).

Pour achever de mettre les choses au point, il faut dire un mot des liens étroits qui attachaient la commune de Liège à la religion et au clergé comme tel, c'est-à-dire non plus comme ordre privilégié ou puissance politique, mais en tant que société des ministres du culte. Quelques traits suffiront, non pas tous également significatifs. Le fameux perron était originairement une croix (t. II, p. 140). Le sceau de la cité représentait un saint Lambert, patron du diocèse (p. 146). Les archives communales étaient déposées à l'abbaye de Saint-Jacques *(ibid)*. Lors de leur inauguration, les deux maîtres, la plus haute autorité de la commune, « accompagnés des membres sortants et entrants du Conseil, se rendaient, suivis d'une foule immense, à l'église de l'abbaye de Saint-Jacques où, après avoir assisté à la messe, ils prêtaient « sur saints » un nouveau serment : celui de remplir consciencieusement les devoirs de leur charge » (p. 149). Certaines dispositions administratives étaient mises sous la protection de la religion en ce sens que leur infraction, si le coupable refusait de satisfaire, était punie d'excommunication (p. 161). Les pénalités d'ailleurs consistaient souvent en pèlerinages (p. 169). D'une façon générale, « toute la vie publique et privée proclame la religion, la reconnaît, s'en imprègne, se conforme à sa loi qui est l'Évangile. La foi est vive, ardente, universelle, rigoureusement romaine » (p. 299). Plus spécialement, c'est le pur esprit de l'Évangile qui a trouvé son expression dans toutes les formes de la vie corporative, surtout dans les corporations ouvrières (p. 226). Les bourgeois de Liège enfin apportent leur contribution à toutes les grandes manifestations de la vie catholique (p. 300) et, à l'heure même de sa plus grande folie démagogique, ce peuple, qui vit sous l'interdit, déploie dans ses invocations toute l'ardeur d'une piété sincère t. III, p. 262). Telles sont les relations de l'Église et de la commune

Digitized by Google

liégeoise. Concluons avec M. Kurth : « le Liège laïque fait en somme bon ménage avec le clergé, sauf lorsque surgit une difficulté au sujet de l'étendue de l'immunité ou de l'observation de l'interdit » (t. II, p. 276). Il reste à jeter un coup d'œil sur le clergé lui-même.

Et d'abord, il est intéressant de constater que le mouvement corporatif, qui est partout au moyen âge, a entraîné aussi le clergé paroissial liégeois dès le commencement du XIIe siècle et c'est même le collège des Trente Prêtres, formé des curés des vingt-quatre paroisses urbaines et des six paroisses *extra muros*, qui ouvre la longue liste des groupements professionnels que nous présente l'histoire de la cité (t. II, p. 221). Autre exemple de solidarité ecclésiastique : le chapitre de Saint-Lambert, qui se considérait comme la tête d'un corps formé par les collégiales de la ville, se mit à les grouper, le cas échéant, par exemple en 1231, en 1236 et 1253, dans une ligue défensive contre les empiètements des bourgeois (p. 261). Je ne puis que signaler les pages substantielles que M. Kurth consacre au clergé liégeois (t. II, p. 259-275), au clergé séculier, paroissial et canonical, du sein duquel « surgissait, comme la cathédrale au milieu des autres églises, le vénérable et imposant chapitre de Saint-Lambert » ; au clergé régulier où l'on remarque également diverses catégories, les vieilles abbayes opulentes et aristocratiques, les nouveaux ordres mendiants si populaires : « La cité, en assignant aux franciscains une résidence au pied des côteaux qui dominent la place du marché, semble avoir voulu mettre sur son cœur ces religieux pauvres et joyeux » (p. 263). Au moins, dois-je rapporter le jugement général que l'historien porte sur la valeur de ce clergé : « Corps singulièrement mélangé et fort inférieur, sous le rapport de la valeur morale, à celui d'aujourd'hui » (p. 265). Pour émettre une sentence plus précise, il faudrait distinguer réguliers, ordres mendiants surtout, « humbles et chastes », et séculiers ; parmi ceux-ci, haut et bas clergé ; enfin, mettre à part cette catégorie de clercs, non certes la plus édifiante, que la tonsure seule et l'immunité rattachaient au monde ecclésiastique (1). Il faudrait encore se rappeler que « lorsqu'une société déploie un zèle infatigable à extirper les abus, elle ne saurait, sans injustice, en être rendue responsable. Et les abus n'allaient pas, dans l'Église de Liège, sans une énergique et constante réaction. Tout le monde s'y employait : légats pontificaux, évêques, archidiacres, synodes diocésains » (p. 273). D'ailleurs, au point de vue politique, « le chapitre

(1) A la p. 268, M. Kurth semble flétrir ces chanoines qui *ne craignent pas* d'avantager, dans leur testament, leurs enfants naturels. Trente pages plus loin, il loue le père qui ne désavoue pas ses enfants naturels et se charge de leur entretien, « fallût-il pour cela faire dans son testament un aveu humiliant », et il ajoute en note : « il faut noter cela, non pour y voir avec certains historiens, une preuve de cynisme mais bien plutôt la préoccupation de remplir un impérieux devoir d'ordre moral ». Il y avait peut-être lieu de donner, dans le premier cas, une expression plus adéquate à la pensée. En tout cas, le second passage nous livre indubitablement le jugement définitif de M. Kurth.

Digitized by Google

de Saint-Lambert fait grande figure dans l'histoire » (p. 274) et « le clergé liégeois a occupé une place honorable dans la vie intellectuelle » (p. 275). Je signalerai, en terminant, les quelques pages consacrées à l'admirable institution des béguinages (t. II, p. 255-259), cette solution originale et heureuse de ce que nous appelons aujourd'hui la question féminine, ce précieux legs du passé que la civilisation moderne a malheureusement gaspillé. Les béguines sont d'origine liégeoise, comme l'indique leur nom même, sobriquet tiré du surnom de leur fondateur, le prêtre liégeois Lambert le Bègue (voy. l'appendice III, t. II, p. 344).

Tels sont les points que je n'ai pas cru pouvoir passer sous silence. Il en est bien d'autres, plus neufs et plus intéressants encore, qu'il eût fallu relever pour donner une juste idée de l'œuvre de M. Kurth.

Dans cette œuvre, digne couronnement d'un labeur énorme dont les conquêtes successives se sont marquées, ces vingt dernières années, dans une série de monographies remarquables, on admire à coup sûr l'érudit à la main patiente et adroite, à laquelle aucun moyen d'information ne s'est dérobé, on admire davantage encore l'historien créateur sous le regard duquel le squelette du passé reprend chair et s'anime, nous y avons admiré également le lutteur au cœur chevaleresque, toujours épris des mêmes causes : l'Église romaine, les opprimés, le moyen âge et Liège !

R. THIBAUT, S. J.

ABBOT GASQUET et EDMUND BISHOP. ***The Bosworth Psalter***. An account of a manuscript formerly belonging to O. Turville-Petre Esq. of Bosworth Hall, now Addit. ms. 37517 at the British Museum. With an appendix on the Birth-date of saint Dunstan, by LESLIE A. STL. TOKE. Londres, George Bell et fils, 1908. In-4, 4 f., 189 p., 4 fac-similés. Sh. 15.

Le surnom de *Bosworth*, donné au remarquable psautier dont il est question ici, vient de Dom Gasquet. C'est le nom du lieu où il fut retrouvé : dans la bibliothèque de M. et Mme Turville-Petre à Bosworth Hall (Leicestershire). Ce manuscrit appartenait autrefois à la collection de l'archevêque de Canterbury, Thomas Cramner. Henry Fitzalan, douzième comte d'Arundel, acheta cette collection et la légua à son gendre Lord Lumley. Après la mort de celui-ci, en 1609, le roi Jacques Ier en fit l'acquisition pour son fils, le prince Henri de Galles. De la bibliothèque royale, elle passa à la nation : George II en fit don au British Museum. On ignore comment le psautier (BP) a pu être distrait de l'ensemble pour passer à Bosworth Hall. Peut-être y est il venu par la famille Fortescue of Salden de Buckinghamshire. Quelques autres manuscrits, en effet, sont arrivés par cette voie au propriétaire actuel de BH. En 1762, en effet, Elisabeth Fortescue possédait cette propriété qui, auparavant, avait appartenu successivement à son

Digitized by Google

grand-père, à son père et à son frère, et qui, en 1763, tomba aux mains de Francis Fortescue Turville, ancêtre de M. Turville-Petre.

Nichols, dans son *History of Leicestershire* (t. II, p. 464), mentionna ce manuscrit que lui avait indiqué le catalogue de D. Wells, *The Gentleman's Magazine* pour l'année 1789 (vol. LX, p. 117). De même, le catalogue de la bibliothèque de Lumley (1607-1609) porte la notice : « Theologi. P. in folio — Psalterium cum hymnis quibusdam pulcherrime scriptum et paraphrastice ex parte glossatum. » Il semble aussi être question de ce manuscrit dans le catalogue des livres de la Christ-Church, dressé au XIIIe siècle par le prieur Henry of Estry, et édité en 1776 par Montague Fames *(Ancient Librairies of Dover and Canterbury)*. On y lit : « Psalterium cum hympnario ».

Le BP comprend 137 feuillets (274 pages) en parchemin. — Les deux premiers feuillets, d'un parchemin plus fin, sont d'une date plus récente que le reste du psautier, et contiennent un calendrier dont M. E. Bishop a fait une étude fort érudite et aux conclusions très solides (p. 15-125). Dans un tableau (p. 75-119) il juxtapose, pour les étudier simultanément, treize calendriers, dont douze de Canterbury, du XIe au XVe siècle, et un de Winchester, lequel sert de terme de comparaison. De l'avis de M. Bishop, le calendrier du BP serait de la cathédrale de Canterbury, et dériverait d'un calendrier de Glastonbury. Il serait à placer entre les années 988 et 1023. On s'en servait à la cathédrale de Canterbury avant la conquête normande. En 1079 le calendrier traditionnel de Canterbury fut aboli par Lanfranc, qui y substitua celui de Winchester. A cette étude, il faut rattacher les addenda suivants (p. 145-174) : A. *The Martyrological Element in the Anglo-Saxon calendars* ; B. *The grouping of those of the tenth and eleventh centuries* (on y reproduit un calendrier de West Country, d'après le manuscrit Nero A II ff 3^r-8^v) ; C. *The calendar of St Augustine's.*

Le manuscrit présente ensuite le psautier proprement dit, qui occupe quatre-vingt-onze feuillets. C'est le soi-disant « Psalterium romanum », avec la division bénédictine. Dom Gasquet en rend compte sommairement (p. 6-11). Viennent alors huit feuillets, contenant les cantiques de Laudes pour la semaine, dont le texte diffère de la Vulgate, et suivis du symbole de S. Athanase : *Quicumque vult*, du *Te Deum*, du *Magnificat*, du *Benedictus*, du *Nunc dimittis*, avec des gloses anglo-saxonnes interlinéaires et une litanie écrite à une époque postérieure. Le long cantique du samedi, qu'on récite aujourd'hui d'une haleine dans les bréviaires romain et monastique, est divisé en deux dans le BP. On trouve ensuite, sur vingt-quatre feuillets, un hymnaire contenant cent et une hymnes pour les heures canoniales pendant l'année et pour les fêtes des saints. Sauf l'hymne : *Summe confessor sacer et sacerdos*, qu'on retrouve dans la liturgie mozarabe seulement, elles sont toutes publiées par la *Suretees Society* (vol. XXIII), mais d'après une tradition plus récente que celle du BP.

Digitized by Google

Trois pièces des hymnes du BP sont neumées. Cet hymnaire offre l'intérêt spécial d'être le premier type connu des hymnaires en usage en Angleterre. — Il est suivi de trois séries de cantiques (7 feuillets) pour les troisièmes nocturnes, dont l'usage, on le sait, est propre à l'ordre bénédictin. Le texte diffère lui aussi de la Vulgate. — Enfin les trois derniers feuillets contiennent la préface et le canon de la messe, ainsi que la « missa de Trinitate », avec neumes. C'est encore Dom Gasquet qui examine ces pièces l'une après l'autre d'une façon très succincte (p. 11-14). Enfin c'est lui qui a donné la « Prefatory Note » au volume.

Dans notre analyse, nous avons suivi l'ordre du manuscrit, pour nous faire une idée plus claire de son état réel. L'étude savante qu'y consacrent MM. Gasquet et Bishop est conçue sur un tout autre plan : Après l'introduction, dans une première section : *The Psalter*, Dom Gasquet fait l'histoire du manuscrit, sa description, et un examen sommaire de son contenu ; il étudie ensuite les parties de textes liturgiques que nous venons de signaler (p. 3-14). Dans une seconde section : *The Calendrier* (p. 15-125), M. Bishop présente son étude détaillée, comme nous l'avons dit. Dans une troisième section : *Conclusions* (p. 126-130), les auteurs donnent les résultats de leurs recherches. Ils insistent surtout sur la date du BP qu'ils font remonter aux premières années de l'archevêque Dunstan, pour lequel il aurait été écrit, et qui en aurait dirigé l'ornementation artistique. — Suit un appendice (p. 131-143) : *Some notes on the accepted date of saint Dunstans Birth*, dont l'auteur, M. L. A. Stl. Toke établit que saint Dunstan n'est pas né en 925, mais au plus tard en 910. — Viennent enfin 1) les très savants *Addenda* de M. Bishop (145-174) ; 2) des *Corrigenda* (p. 175-178), qui apportent à leur tour des notices précieuses ; 3) un *Index* (p. 179-189) ; 4) de nouveaux *Additional Corrections* (p. 189). — Quatre reproductions soignées nous donnent le spécimen de deux pages du psautier (l'initiale du Ps 51 [52], Ps 121 [122], 15-134 [135], 4) et de la première page tant de l'hymnaire que du calendrier.)

On ne saurait assez se féliciter de la découverte de Dom Gasquet, en raison de la valeur du document, et de l'étude à laquelle il a donné lieu. Il nous sera toutefois permis d'exprimer le regret que l'abondance des matières ait nui quelque peu à la clarté de l'exposition.

Signalons, pour terminer, quelques points particulièrement remarqués dans l'étude du BP. D'abord sur le terrain de l'hagiographie : outre la date de la naissance de saint Dunstan, citée plus haut, celle de la mort de Wilfrid, le 24 avril 709 (au lieu de 710) (p. 159). — Sur le terrain de la liturgie : les paragraphes donnant l'historique des fêtes de la Conception et de la Présentation de la sainte Vierge (p. 43-53) ; des détails sur la fête de la Toussaint (p. 158) ; la division des fêtes d'après Lanfranc (p. 72) ; la particularité du canon signalée comme rare par M. Bishop, à savoir la mention de sainte Euphémie après celle de sainte Anastasie (p. 175). Comme autre exemple de cette disposition, M. B. cite

Digitized by Google

l'*ordo romanus* de Séez (Normandie), écrit vers 1032. On nous permettra de citer en plus les manuscrits suivants : *Bologne*, Bibl. Univ. cod. 2547 (s. XI ex.); *Modène*, Bibl. capit., cod. II, 13 (s. XII); *Rome*, Bibl. Barb., cod. XIII, 12 (s. XII); Bibl. Vat. cod. lat. 4770 (s. X-XI in.); *Milan*, Bibl. ambros., cod. A 24bis etc. La note 1 de la page 154, qui fixe la date de la rédaction du sacramentaire gélasien du VIIIe siècle entre 750 et 760 nous a particulièrement intéressé, ainsi que celle de la page 7, d'après laquelle c'est en Angleterre qu'il faudrait chercher les manuscrits pour une édition critique du psautier romain. Enfin on peut espérer que la découverte jettera quelque lumière sur la question encore si discutée et si peu connue du chant liturgique (1).

C. MOHLBERG, O. S. B.

PL. LUGANO, O. S. B. ***La congregazione camoldolese degli eremiti di Montecorona dalle origini ai nostri tempi con una introduzione sulla vita eremitica prima e dopo san Romualdo.*** 2e édit. Rome, Santa Maria Nuova, 1908. In-4, 543 p. L. 10.

Ce volume est le premier de la collection des *Monografie di storia benedettina*. Hâtons-nous de dire qu'il l'inaugure bien. Beaucoup de clarté, beaucoup de méthode, une division très nette des matières rendent facile la lecture de l'ouvrage du P. Lugano. En lui-même le sujet est, d'ailleurs, neuf et digne d'intérêt : le lecteur, du moins celui qui est étranger à l'Italie, connaît peu la congrégation camaldule des ermites de Montecorona et encore moins son histoire.

Pour raconter celle-ci il importait de remonter jusqu'au début du XIe siècle, à saint Romuald. Dans son introduction le P. Lugano remonte plus haut encore, jusqu'à l'origine des ermites chrétiens.

S. Romuald († 1027), le fondateur de Camaldoli (1012), n'a point rédigé de constitutions : il n'a soumis son nouvel ordre qu'à la règle bénédictine et aux observances approuvées par la pratique des plus saints anachorètes et transmises par la coutume. Son œuvre fut parfaite par saint Pierre Damien (988-1072), puis par le quatrième supérieur de la congrégation, le bienheureux Rodolphe. C'est à lui que l'on doit la première règle érémitique écrite, le *liber eremiticae regulae* (1085). Formés à la vie religieuse dans une communauté, les Camaldules pouvaient ensuite, avec la permission du supérieur, passer dans l'*eremus camaldolensis* où ils vaquaient à la prière, aux travaux du corps et de l'esprit.

Le *liber eremiticae regulae* fut revisé en 1188, en 1253, en 1278, puis, à plusieurs reprises, dans le cours des XIVe et XVe siècles. La fin du

(1) Depuis la remarquable étude de Gasquet-Bishop, le manuscrit du Bosworth Psalter a passé en possession du British Museum, où il est maintenant classé : Addit. Ms 37517.

Digitized by Google

moyen-âge est une période de décadence pour les Camaldules (introduction, p. 17-57).

Les trois premiers chapitres (p. 59-235) sont consacrés à l'œuvre du bienheureux Paul Justiniani (1476-1528), fondateur d'une nouvelle congrégation camaldule, celle des romualdiens, qui plus tard portera le nom de Montecorona.

Né à Venise, Paul passa les trente-quatre premières années de sa vie en études classiques et en voyages. C'était un humaniste célèbre. Aussi son entrée à Camaldoli avec son compagnon, Vincent Quirini, fut-elle remarquée et trouva-t-elle bientôt des imitateurs. Beaucoup d'ermites aspiraient alors à une réforme sérieuse. Après bien des difficultés elle fut effectuée dans le chapitre général de 1513 où Paul Justiniani tint un des premiers rôles. En 1520, supérieur de la congrégation, il fit imprimer une revision soignée du *liber eremiticae regulae*.

Chose étrange ! la même année il quittait pour toujours l'*eremus camaldolensis*. D'après lui, la réforme n'avait pas été assez radicale ; il avait soif de plus d'austérités ; puis, dans l'ordre bien des mécontentements subsistaient. Accompagné d'un convers, il se retira dans une vallée de l'Apennin, dite *Passilupo*, entre le Picenum et l'Ombrie. En moins de trois années, cinq ermitages se trouvaient sous sa direction.

Mais il fallait régler la situation de la *Compagnie des ermites de saint Romuald* vis à vis de l'ordre de Camaldoli. Un acte du 9 décembre 1523 y pourvut. Nous ne l'analyserons pas, car, dès 1525, les deux congrégations rompirent tous les liens qui les unissaient.

L'année avant la consécration de son autonomie complète, la compagnie de saint Romuald avait été dotée par son fondateur d'une *regula aut institutio eremitica*, plus sévère en beaucoup de points : pauvreté, abstinence, solitude, silence, etc., que le *liber eremiticae regulae*. En 1528, le bienheureux Paul Justiniani mourut. Sa congrégation était déjà florissante.

La pensée dominante du chapitre général qui se réunit deux années après la mort du fondateur fut de donner à la compagnie un chef-lieu, un « capo della congregazione » où résiderait le supérieur général et où se formeraient les ermites. Après avoir abandonné des résidences trop éloignées ou peu propres à la vie des anachorètes, on choisit comme siège central le *mons corona*, dominant l'*eremus* de San Savino dans la province actuelle de Pérouse. En 1532 eut lieu l'inauguration du nouvel ermitage de Montecorona, qui devint pour l'Ombrie ce qu'était Camaldoli pour la Toscane (ch. IV, p. 235-285).

Le XVIe siècle et le premier quart du XVIIe constituent l'âge d'or de la congrégation de Montecorona. Alors sont fondés plusieurs ermitages nouveaux, non seulement en Italie (Bologne, Brescia, Venise, etc.), mais en Pologne et en Autriche. En 1611, la congrégation compte deux-cents-cinquante religieux répartis en quatorze ermitages. Plusieurs romualdiens se distinguent par des travaux sur l'histoire ecclésiastique, la patrologie, etc. (ch. V, p. 287-347).

Digitized by Google

Des tentatives d'unification de l'ordre camaldule firent, au contraire, du second et du troisième quart du XVIIe siècle un période de trouble. En 1634, la congrégation de Turin se joignit à celle de Montecorona ; la même année, par ordre d'Urbain VIII, la province de Toscane (Camaldoli) et celle des romualdiens furent constituées en un seul corps sous le nom de *congrégation des ermites camaldules*. En 1535 enfin, les ermites de France furent aussi englobés. Mais les membres de ces congrégations diverses ne parvinrent pas à s'entendre : en 1667 il fallut remettre toutes choses dans l'état où elles étaient avant 1634 (ch. VI, p. 349-401). On comptait alors dix-huit ermitages d'Italie et six de Pologne appartenant aux romualdiens proprement dits et habités par trois-cents-cinquante religieux environ. Après la rupture de l'union, jusqu'en 1770, il y eut encore plusieurs fondations nouvelles en Italie, en Pologne et en Hongrie (ch. VII, p. 430-440).

La période contemporaine fut naturellement la plus pénible pour la congrégation de Montecorona. Dès 1769, on commençait à molester l'ermitage de Kalemberg, près de Vienne. Joseph II le fit fermer en 1782 ainsi que toutes les maisons de Montecorona en Hongrie. A Naples Joseph-Napoléon donna en 1807 le coup de mort aux couvents romualdiens de son royaume. Napoléon Ier supprima les ordres religieux en Italie par des lois de 1806, 1808, 1810. En Pologne, par suite des partages, des remaniements opérés sous Napoléon et après lui, plusieurs des monastères romualdiens furent supprimés ou soustraits à la direction de Montecorona.

Après 1815, la vie érémitique reprit en Italie. Elle y vit d'assez beaux jours, coupés cependant par des bourrasques, surtout de 1866 à 1873 (ch. VIII, p. 441-494).

Le P. Lugano a publié cinq appendices à son volume. D'abord une liste des ermitages relevant de Montecorona, avec l'année de leur fondation. Huit seulement sur trente-sept sont encore habités aujourd'hui. Tous sont situés en Italie sauf un, qui se trouve en Pologne (p. 498-499). L'appendice II est une *serie cronologica dei padri maggiori e dei padri visitatori generali della congregazione di Montecorona* (p. 503-523), le troisième une liste des procureurs-généraux (p. 527-532).

L'horaire de la vie érémitique à Montecorona est détaillé dans l'appendice IV (p. 533-534). Enfin la volume se termine par la bibliographie des ouvrages écrits sur les romualdiens (p. 537-542).

Nous avons signalé, au début, les qualités de cet important ouvrage. On nous permettra dès lors, de regretter que l'auteur intercale trop de documents dans le texte ; et surtout qu'il ne nous initie pas assez à la vie intime de ces anachorètes de Montecorona. A suivre ainsi durant cinq cents pages toutes les péripéties de leur histoire mouvementée, on oublie presque qu'il s'agit d'ermites. En quoi consiste pour eux, par exemple, le travail des mains ?

ÉD. DE MOREAU, S. J.

Digitized by Google

E. Rupin. *La légende de saint Amadour, à propos d'un mois de Marie historique sur Roc-Amadour.* Paris, Baranger, 1909. In-8, 138 p. F. 2.

En 1904, M. Rupin a publié sur Roc-Amadour une étude très fouillée, intitulée : *Roc-Amadour, étude historique et archéologique,* et que la plupart jugèrent décisive. Il y établissait notamment que le saint vénéré sous le nom d'Amadour ne pouvait être identifié avec le Zachée de l'Évangile et que cette pieuse légende, loin de remonter au berceau du christianisme, n'était pas antérieure au xve siècle. Mais ces conclusions déplurent à certains qui estimèrent que la gloire du pèlerinage de Roc-Amadour serait diminuée par la démonstration de la fausseté de la tradition relative à Zachée. Parmi les écrits où furent combattues le plus vivement les idées de M. Rupin, se distingue l'ouvrage de MM. Layral et Bourrières, *Notre-Dame de Roc-Amadour, mois de Marie précédé d'une notice sur l'apostolicité du pèlerinage* (Paris, 1908). Il ne paraît pas, d'ailleurs, que M. Rupin, ait été fort ému par ces attaques passionnées ni par le reproche, très étrange, de modernisme qu'on lui adressa, mais il a saisi l'occasion que ses contradicteurs ont eu la maladresse de lui fournir, pour refaire de la façon la plus complète l'exposé de l'origine et du développement de la légende de saint Amadour et pour réfuter les pauvres arguments des partisans de la tradition et de l'apostolicité du pèlerinage.

L'on manque de renseignements positifs au sujet du saint vénéré dans le Quercy sous le nom d'Amadour. Il ne figure dans aucun document antérieur au xiie siècle. Sa légende n'est pas sans analogie avec celle d'un saint Amadour honoré à Lucques ; peut-être n'est-il autre que saint Amateur, évêque d'Auxerre dont les reliques auraient été transférées à Roc-Amadour ? La *Chronique* de Robert de Torigny, composée en 1183, est le premier texte où il soit question de saint Amadour du Quercy. Le chroniqueur rapporte qu'« en l'an 1166, on trouva en creusant le sol, sous le seuil de la chapelle élevée à la Vierge, le corps intact de saint Amadour et qu'on le déposa auprès de l'autel pour l'exposer à la vénération des fidèles ». Il donne ensuite des détails au sujet de l'origine palestinienne d'Amadour et de son arrivée en Gaule. Cependant, le *Recueil des Miracles de Roc-Amadour* écrit par un moine de la localité, en 1172, six années après la découverte dont parle Robert de Torigny, ne fait aucune allusion au saint. Les miracles qu'il relate sont attribués à Notre-Dame de Roc-Amadour et tout le livre est écrit pour répandre la renommée du sanctuaire de la Sainte-Vierge. Sans doute, la légende que rapporte le chroniqueur normand était-elle seulement en voie de formation et l'auteur du recueil, homme consciencieux, ne se crut-il pas permis d'en parler dans un ouvrage qu'il composait d'après des procès-verbaux officiels.

Les *Actes* du saint ne tardèrent pas à se former ; mais il n'a pas été

Digitized by Google

difficile à M. Rupin de démontrer que de nombreux détails sont tirés de la légende de saint Martial du pseudo-Aurélien, qui ne paraît pas remonter plus haut que le XIe siècle, et que d'autres, relatifs à Véronique, devenue l'épouse d'Amadour, sont empruntés aux légendes bordelaises qui l'associent aux travaux apostoliques de saint Martial.

Jusqu'ici, le saint, trouvé en 1166, n'est que le palestinien Amadour. Mais Amadour n'est pas un nom hébreu ! Quel est donc le personnage, un personnage évangélique naturellement, qui a pris ce nom d'Amadour ?

Le pseudo-Aurélien parle de Zachée comme d'un compagnon de saint Martial avec qui il aurait été baptisé en même temps que Joseph d'Arimathie ; mais il se borne à mentionner cette relation. Zachée, n'aurait-il pas fait, lui aussi, un voyage en Occident ? Ne serait-il pas l'Amadour que les *Actes* nous présentent comme l'ami et le compagnon de Martial ? Sans doute les prédicateurs ne manquèrent-ils pas, en racontant l'histoire d'Amadour, à la fête de la dédicace de l'église qu'il aurait fondée, de se servir de l'évangile du jour — c'est l'histoire de Zachée — pour comparer à celui-ci le pieux ermite de Roc-Amadour. Autre Zachée, nouveau Zachée, Amadour sera devenu Zachée tout court.

Toujours est-il qu'en 1427, pour la première fois, on insinuait cette identification dans une supplique adressée par Charles VII au pape Martin V. Cependant, jusqu'au XVIIe siècle on n'en parla plus et c'est vers 1630 seulement que le jésuite Odo de Gissey, bientôt suivi par d'autres « historiens » locaux, s'efforça d'infuser un sang nouveau à la légende de Zachée-Amadour. Il n'y réussit qu'en partie ; aujourd'hui les défenseurs de la tradition se font de moins en moins nombreux. Il est vrai qu'ils se prévalent de l'approbation de l'autorité diocésaine de Cahors mais leur argumentation manque de base solide.

Nous ne suivrons pas M. Rupin dans la seconde partie de son étude, où il examine les arguments présentés par quelques représentants de l'école soi-disant traditionnelle. Bornons-nous à dire qu'à notre avis la cause est entendue et que le livre de M. Rupin résout définitivement la question de la formation et de l'évolution de la légende d'Amadour. Cependant certains points sont encore à élucider. La légende d'Amadour est voisine des légendes relatives à la diffusion du christianisme dans le midi de la France ; il faudrait établir plus nettement les rapports qu'elles ont entre elles ; il faudrait ensuite comparer les légendes des personnages qui portent le nom d'Amadour et qui sont ou furent honorés en France, en Italie, en Portugal et en Espagne ; une autre question se poserait ensuite, tout naturellement, celle de l'historicité d'Amadour.

C. LIÉGEOIS.

Digitized by Google

Dr H. Holzapfel. *Manuale historiae ordinis Fratrum Minorum* (*latine redditum a* G. Gallo Haselbeck). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1909. XXII-662 p. M. 9,50.

Peu de familles religieuses ont eu une histoire aussi mouvementée et aussi glorieuse à la fois que les fils de saint François d'Assise. A travers des dissensions et des divisions sans nombre ils ont réussi pendant sept siècles à constituer au sein de l'Église un corps d'élite, aussi remarquable par sa science que par son zèle des âmes et son amour de la pauvreté ; après avoir menacé de sombrer mille fois par un manque d'union et de cohésion assez grand pour ruiner la plus solide des œuvres humaines, ils se trouvent sur le point, au seuil du XXe siècle, de réaliser la plus merveilleuse unité que le Séraphique fondateur ait jamais pu rêver.

Grâce à la constitution *Felicitate quadam* du 15 mai 1897, les différentes fractions de frères mineurs ne forment plus qu'une seule famille sous la direction d'un seul général et si les conventuels et les capucins ont encore leur gouvernement distinct, ils ne connaissent d'autre rivalité que celle du bien. En même temps les clarisses continuent de jeter leur éclat accoutumé dans un siècle qui plus qu'aucun autre professe l'horreur de la pauvreté ; enfin le tiers ordre, grâce aux paternelles sollicitudes de Léon XIII, a pris un essor prodigieux : les 8000 congrégations tant d'hommes que de femmes comptaient en 1907 plus de deux millions de membres.

C'était une entreprise hardie que de chercher à décrire dans quelques centaines de pages toutes les vicissitudes par lesquelles a passé la grande société franciscaine tout en faisant connaître son action civilisatrice, scientifique et religieuse dans le monde chrétien. Nous osons dire sans crainte de nous tromper que le P. Holzapfel y a pleinement réussi. Sans doute, son œuvre n'est pas définitive ; dans les éditions ultérieures — et nous les souhaitons nombreuses — il y aura sans doute des lacunes à combler, des passages à retoucher, voir même des appréciations à reviser ; mais les grandes lignes sont tracées d'une main ferme ; elles sont excellentes et elles resteront. Le P. Holzapfel a divisé son ouvrage en trois livres, traitant respectivement du premier, du second et du tiers ordres franciscains. Dans l'histoire du premier ordre il distingue deux grandes périodes. La première comprend les origines jusqu'à la scission des mineurs, des conventuels et des capucins en 1517 ; la seconde s'étend jusqu'à nos jours. Pour chacune d'elles l'auteur étudie en quatre chapitres différents, l'évolution interne de l'ordre des frères mineurs (c'est-à-dire les tiraillements, les discussions et les divisions), sa répartition en provinces, sa constitution générale ou sa règle et enfin son activité et son influence au sein de l'Église, parmi les infidèles, dans les sciences et les arts. Une section spéciale est consacrée à l'histoire des conventuels et des capucins; on y retrouve les mêmes divisions, mais les détails n'y sont pas aussi nombreux. Les

Digitized by Google

clarisses et les tertiaires occupent une place plus restreinte; leur rôle dans l'Église est d'ailleurs plus caché, ce qui ne veut pas dire qu'il est moins important. Une série de tableaux ou de listes concernant les ministres généraux, les chapitres, les supérieurs de rang divers, les cardinaux protecteurs et les saints de l'ordre ainsi qu'un index général clôturent le volume. On aurait été heureux d'y trouver également une bibliographie systématique; les références au bas des pages ne permettent pas d'embrasser d'un coup-d'œil la littérature du sujet ni de retrouver toujours avec toute la facilité désirable les indications dont on a besoin.

Il convient de féliciter le R^me^ Père Schuler, ministre général de l'ordre des frères mineurs, auquel est due l'initiative de ce travail, d'avoir choisi pour le mener à bonne fin un homme de la trempe du P. H. Holzapfel. Tandis que plusieurs autres familles religieuses en sont toujours à devoir recourir au livre d'ailleurs excellent du Dr Heimbucher (*Die Orden und Congregationen der katholischen Kirche*, voir RHE, 1908, t. IX, p. 749) pour se faire une idée de leur histoire, les fils de saint François possèdent désormais leur *Manuel* propre. Il constituera un guide sûr pour les investigations ultérieures et contribuera largement à faire connaître et aimer davantage, dans le monde laïc comme dans les rangs du clergé et au sein des trois ordres, l'œuvre grandiose du Petit Pauvre d'Assise.

A. FIERENS.

A. GOFFIN. ***Saint François d'Assise dans la légende et dans l'art primitifs italiens.*** Bruxelles, Van Oest, 1909. In-8, 144 p.

M. Goffin n'est pas un nouveau venu dans le champ des études franciscaines. Il y a quelques années déjà il traduisit les *Fioretti* ou *Petites fleurs de la vie du petit pauvre de Jésus-Christ* et publia *La vie et la légende de Madame Saincte Claire* du père François du Puis (1563). Artiste et poète, il s'est laissé séduire aujourd'hui par le charme qui s'exhale de la légende franciscaine primitive telle que les maîtres florentins et siennois du XIVe et du XVe siècle l'ont fait vivre sur leurs toiles pleines de beauté mystique et de touchante simplicité.

M. Goffin part des textes écrits pour connaître la physionomie du *poverello*; puis il se demande jusqu'à quel point l'art a réussi à rendre cette physionomie vivante et précise. Le XIVe siècle pour lui est l'âge de la force; le XVe, celui de la grâce. C'est le XIVe siècle avec l'école de Giotto qui fait le travail d'invention dans la figuration de la vie de saint François; ses œuvres s'inspirent d'un réalisme hésitant et débutant sans s'affranchir de l'empire de la pensée. Le XVe siècle ne crée rien de neuf, mais il excelle dans la perfection de la forme; elle est due soit à un tempérament plus contemplatif, plus susceptible d'éprouver et de rendre le sentiment religieux, soit aux ressources d'un art

Digitized by Google

que la connaissance de la perspective linéaire, l'étude passionnée de la nature et l'emploi du modèle humain armaient de prestiges jusqu'alors inconnus. Néanmoins nul peintre, nul sculpteur ne donne pleine satisfaction à M. Goffin, presque tous ayant failli pour n'avoir point pénétré, les uns le secret de la douceur de saint François, les autres le secret de sa force.

Ces idées maîtresses trahissent déjà dans une certaine mesure le subjectivisme impressioniste de l'auteur. L'édition française de Thode, *Saint François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance* n'ayant paru qu'au moment où il achevait l'impression de son livre, M. Goffin a eu tort de se laisser rebuter par les difficultés de lecture de l'édition allemande ; enfin on peut regretter qu'il se laisse trop exclusivement influencer par les conceptions Sabatériennes sur le caractère du pauvre d'Assise.

Ces quelques observations ne détruisent pas le mérite du livre de M. Goffin. Un historien de saint François, Chavin de Malan, a écrit : « Notre plus ardent désir serait de faire un pélérinage artistique en Italie et d'y recueillir tous les monuments que les arts du dessin ont élevé en l'honneur de saint François d'Assise... Celui qui pourrait faire cette pérégrination serait heureux : que Dieu le protège ». M. Goffin a fait ce pélérinage et grâce aux illustrations que contient son travail il permet à ses lecteurs de le faire après lui. Ceux qui ont eu l'avantage, comme nous, d'admirer sur place les peintures d'Assise, de Sienne, de Florence, liront son livre avec la joie incomparable que donne l'attrait du souvenir (1).

A. FIERENS.

Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. VON HERTLING, M. BAUMGARTNER et CL. BAEUMKER. Munster, Aschendorff.

T. VI, fasc. 4-5. ED. LUTZ. ***Die Psychologie Bonaventuras nach den Quellen dargestellt.*** 1909. In-8, VIII-220 p. M. 7.

T. VII, fasc. 2-3. B. GEYER. ***Die Sententiae Divinitatis, ein Sentenzenbuch der Gilbertschen Schule.*** Aus den Handschriften zum erstenmal herausgegeben und historisch untersucht. 1909. In-8, VIII-62 et 208* p. M. 8,75.

T. VII, fasc. 4-5. P. O. KEICHER, O. F. M. ***Raymundus Lullus und seine Stellung zur arabischen Philosophie.*** Mit einem Anhang, enthaltend die zum ersten Male veröffentlichte « Declaratio Raymundi per modum dialogi edita ». 1909. In-8, VIII-224 p. M. 7,25.

(1) Dans une seconde édition, que nous souhaitons de tout cœur, M. Goffin doit corriger ses épreuves avec plus d'attention : dans les premières feuilles surtout les fautes pullulent. Page 135 il faut lire 1216 au lieu de 1226.

Digitized by Google

T. VII, fasc. 6. A. GRUENFELD. ***Die Lehre vom göttlichen Willen bei den jüdischen Religionsphilosophen des Mittelalters von Saadja bis Maimûni.*** 1909. In-8, 80 p. M. 2,75.

T. VIII, fasc. 3. J. A. ENDRES. ***Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft.*** 1909. In-8, 36 p. M. 1.

1. M. E. Lutz fait d'abord quelques remarques sur la place de Bonaventure dans l'histoire de la philosophie ; il cite les livres où Bonaventure parle de la psychologie et indique la méthode du Saint. Puis il donne, d'après Bonaventure, la notion et la définition de l'âme avec ses différentes fonctions (1re section, p. 1-15). La 2e section traite les « degrés » d'âme : proportion de ces « degrés » et les facultés de l'âme, le champ de leurs activités ; l'âme végétative, sensitive (sens extérieurs et intérieurs), l'âme raisonnable ; celle-ci comprend la raison et la volonté. En passant, l'auteur parle de l'intellect spéculatif et pratique chez Aristote.

Un appendice expose la position de Bonaventure à l'égard de l'ontologisme.

Les résultats sont les suivants : C'est Bonaventure qui, dévoué à la tradition, tente de faire une synthèse entre la philosophie du premier moyen-âge, c'est-à-dire entre le platonisme de saint Augustin et l'aristotélisme qui, sortant des philosophes arabes, entre dans le monde chrétien et devient prédominant avec le génie de saint Thomas. Aussi M. Lutz met en lumière ces deux différentes sources de la psychologie de saint Bonaventure. D'ailleurs, Bonaventure traite ces questions non comme philosophe, mais comme théologien ; c'est pourquoi il n'y a pas, chez lui, assez de clarté dans les définitions et dans les divisions des facultés de l'âme, surtout quant à la connexion entre l'intellect et la volonté. Une contradiction apparaît : tantôt la volonté prédomine dans l'âme, tantôt c'est la raison qui éclaire et régit la volonté.

L'appendice me semble plus important ; il contient l'épistémologie de saint Bonaventure. L'âme est l'image de Dieu. Aussi notre raison est au contact avec la raison divine même dans l'acte du connaître ; de là vient la valeur éternelle et absolue de nos connaissances (cf. p. 214 et 208).

L'auteur n'est pas toujours très clair, son exposé est trop vague ; meilleure est l'analyse de l'épistémologie. Les errata ne sont pas complets : cf. p. 120, 127, 174. Quel livre de Hertling est cité p. 12[3], de Correns, p. 16[3] ?

En somme, M. Lutz nous a fourni une analyse systématique et rigoureuse de la psychologie de saint Bonaventure ; sa critique est très profonde et sûre.

2. Les *sententiae divinitatis* furent l'objet d'une attaque odieuse de la part de Walter de Saint-Victor (1197 : *contra quatuor labyrinthos Franciae).* On avait supposé que le livre appartenait à Abélard. Or Denifle (« *Die Sentenzen Abaelards und die Bearbeitungen seiner Theologie* » dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I [1885])

Digitized by Google

a montré qu'Abélard n'est pas l'auteur de ces *sententiae*, mais il n'a pas abordé la question du véritable auteur ou de l'école à laquelle l'auteur même appartenait.

C'est M. B. Geyer qui comble cette lacune dans son livre très remarquable. Le Ier chapitre explique l'état de la question et énumère les manuscrits des S. D. Au IIe chapitre M. Geyer analyse très bien le contenu des S. D. et met en lumière les sources de l'auteur anonyme. Le IIIe chapitre indique les liens avec Gilbert de la Porrée, Bernard de Clairvaux, Hugues de Saint-Victor (les S. S., œuvre supposée du dernier, font la source la plus importante des S. D.) ; il contient en outre la polémique de Walter de Saint-Victor. M. Geyer résume : la date de l'ouvrage mentionné est limitée par la synode de Lens (1141), et probablement, par le concile de Reims (1147-48). L'auteur même est inconnu ; il est vraisemblable que le livre parut anonyme, surtout de l'école de Gilbert de la Porrée.

La seconde partie fournit une édition très soigneusement travaillée du texte des S. D. Un premier appendice donne le livre de Walter de Saint-Victor (la polémique contre les S. D.), un second une table des matières des S. D.

Nous félicitons l'auteur de ce très bon livre.

3. L'introduction caractérise brèvement les jugements très différents des historiens de la philosophie sur *Raymundus Lullus* (en langue espagnole Ramon Lul).

La première partie donne des renseignements biographiques en exposant que le but de Raymond Lulle, dans toute sa vie, fut de combattre l'islamisme et la philosophie arabo-islamitique d'Averroès. La seconde partie contient une histoire des œuvres très nombreuses (env. 230) de Lulle et de leurs éditions. La troisième partie (averroïsme et lullisme) explique le combat de Lulle contre les averroïstes. Le point de vue des doctrines de Lulle, c'est que la foi et la science sont des fonctions du même intellect ; aussi la théologie et la philosophie font un tout organique (p. 66-86).

Le texte de la «declaratio Raymundi per modum dialogi edita contra aliquorum philosophorum et eorum sequacium opiniones erroneas et damnatas a venerabili Patre Domino Episcopô Parisiensi», publié pour la première fois, est très bien édité.

On aimerait mieux comme titre de travail : *L'opposition de R. L. contre la philosophie arabe*. L'auteur n'analyse pas les doctrines de la philosophie arabe, et il ne les connait pas, à son propre aveu, d'après les sources, puisqu'il ne sait pas l'arabe. D'ailleurs, le livre est très bien fait, l'exposé est clair, les preuves sont évidentes, la critique est modérée et profonde. Le livre est une belle apologie de ce penseur espagnol, grand et original.

4. M. A. Grünfeld analyse la philosophie de la religion chez les philosophes juifs du moyen-âge : Saadja (éclectique) ; Gabirol, Jachja, Jehuda Halewi, Josef ibn Saddik (néoplatoniciens) ; Abraham ibn aud, Maimuni (aristotéliciens).

Digitized by Google

Ni l'aristotélisme ni le néoplatonisme ne reconnaissent une volonté à l'Etre suprême (p. 10). Les philosophes juifs varient dans leurs pensées : ils maintiennent la volonté dans leurs spéculations sur l'Être suprême, ou la nient comme Bachja et Abraham ibn aud. Mose ben Maimûni, le plus grand des philosophes juifs, va jusqu'à conclure que la volonté et tous les autres attributs divins n'ont que le nom de commun avec les attributs humains correspondants ; en réalité, ces attributs divins sont *toto coelo* différents des humains, non seulement quant au degré et à l'intensité (p. 76).

Le petit ouvrage forme une continuation très digne de cette collection de Baeumker. Quant à sa propre philosophie, M. Grünfeld paraît être kantien (cf. p. 75).

5. Ce petit essai a beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la civilisation, en expliquant quelques variations à l'égard de la conception de la science au moyen-âge. Pierre Damien, d'après M. Endres, nous rappelle ces sceptiques chrétiens qui rabaissent l'intelligence naturelle pour élever l'intelligence fondée seulement sur la foi. Mais cette opinion du saint n'a pas exercé beaucoup d'influence sur les esprits.

J. ENGERT.

EUGÈNE DÉPREZ. ***Innocent VI (1352-1362). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican.*** (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e sér., fasc. 1.) Paris, Fontemoing, 1909. In-4, 208 col. F. 7,80.

Innocent VI avait été considéré jusqu'ici comme un esprit conciliateur, ayant cherché à rétablir la paix dans le monde, en un temps où les princes, petits ou grands, ne songeaient qu'à la guerre. Le premier fascicule des lettres closes, patentes et curiales édité par M. E. Déprez fortifie l'opinion que l'on avait du pape. La grande affaire qu'Innocent prit à cœur, dès le début de son règne, fut de réconcilier les rois de France et d'Angleterre. J'ai raconté ici-même (1) les négociations diplomatiques longues, compliquées et persévérantes que poursuivit de 1353 à 1355 le Saint-Siège, et comment elles faillirent aboutir à une paix durable et définitive. Si l'on ne peut ne pas louer le zèle déployé par Innocent, il est difficile de ne pas blâmer en lui le peu de clairvoyance dont il fit preuve. Trop confiant dans Guy de Boulogne dont il aurait dû se méfier, le saint homme se laissa piteusement duper tant par la France que par l'Angleterre, et surtout par le roi de Navarre ; il montra qu'il n'était pas de taille à lutter avec un politique aussi rusé et aussi fourbe qu'Édouard III.

(1) *Innocent VI et les tentatives de paix entre la France et l'Angleterre* (1353-1355) dans la RHE, 1909, t. X, p. 728-743.

Digitized by Google

M. Déprez a imprimé (n. 182) *in-extenso* les instructions données à Raimond Pélegri ; il les a indûment datées de juillet 1353, car elles sont postérieures à la trêve du 10 mars à laquelle elles font allusion et antérieures au 10 juin, puisqu'à cette date le pape annonce au cardinal de Boulogne l'arrivée de son nonce, détenteur des instructions rédigées sous forme de mémoire, « *dilecto filio magistro Raymundo Pelegrini... certum memoriale tradidimus* ». (n. 181). Evidemment, M. D. s'est laissé tromper par le fait que Pelegri ne partit réellement de la cour pontificale qu'au début du mois de juillet 1353 (n. 184 et 185).

En dehors du grand conflit entre la France et l'Angleterre, Innocent poursuivit son œuvre pacificatrice partout où il le jugea utile. Il apaise les dissentiments qui existent entre la noblesse du diocèse de Gap et leur évêque en employant un moyen efficace ; il transfère le prélat sur le siège de Nevers et l'invite à gagner au plus tôt Avignon (n. 57, 65, 66, 85, 86, 88, 93 à 95). Il s'interpose entre les maisons d'Armagnac et de Foix, dont les intérêts entrent sans cesse en conflit (n. 96, 108 à 111). Il insiste près de la reine Jeanne pour qu'elle s'employe activement à empêcher toute mésintelligence entre Jean le Bon et le duc d'Orléans (n. 112). Il prie le roi de France de faire cesser le conflit qui a surgi entre ses gens et ceux de la reine de Sicile à l'occasion d'une petite île du Rhône, sise entre Tarascon et Beaucaire (n. 90). Il facilite à Paris la mission d'un ambassadeur du roi de Portugal chargé de négocier un mariage entre une des filles de son souverain et l'aîné de la maison de France (n. 243). Il négocie la paix entre Gênes, l'Aragon et Venise (n. 235), etc.

Innocent VI n'eut pas seulement pour but de remplir un rôle pacificateur ; il chercha à réprimer les abus qui lui furent signalés. Il avertit les évêques qu'ils n'auront à accorder aucun pourboire aux courriers qui leur signifieront son élection et qui réclament sans droit des dons en sus de l'hospitalité gratuite dont ils jouissent (n. 3). Il poursuit avec rigueur les débiteurs de la Chambre apostolique et ordonne la vente de leurs biens en cas d'incapacité de leur part à acquitter leurs dettes (n. 214, 232, 259). Il introduit de sages réformes dans le Comtat-Venaissin (n. 158). Il refuse nettement au roi de France de transférer l'évêque de Châlons-sur-Saône à Auxerre (n. 80) et de lui abandonner la provision de prébendes dans certaines églises cathédrales du royaume (n. 70 et 75). Il proteste énergiquement, bien vainement toutefois, contre les agissements d'Édouard III qui empêche les prélats étrangers pourvus de bénéfices anglais par le Saint-Siège et dispensés de résidence de toucher les revenus de leurs bénéfices (n. 154), etc.

La suite des lettres d'Innocent VI montrera dans quelle mesure le zèle ardent du pape fut récompensé. Espérons que M. Déprez ne nous fera pas trop attendre (1).

G. MOLLAT.

---

(1) Je signale quelques mauvaises lectures ; col. 66, il faut lire *Ammanatorum* au lieu de *Amamiatorum*, car il s'agit de la célèbre banque des Ammanati de

Digitized by Google

ERNST HENNIG. ***Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland im Zeitalter des Avignonesischen Papsttums und während des Grossen Schismas. Ein Beitrag zur Finanzgeschichte des späteren Mittelalters.*** Halle, M. Niemeyer, 1909. In-8, XII-91 p. M. 2,80.

Le but premier qui détermina la papauté à lever des décimes sur les revenus ecclésiastiques fut de pourvoir aux frais énormes qu'entraîna la croisade. Pour justifier l'impôt, la chancellerie romaine employa la formule : *in subsidium terrae sanctae*. Bientôt l'institution dégénéra, et les papes pressés par les besoins d'argent — surtout pendant la période avignonnaise — invoquèrent les charges écrasantes qui pesaient sur leurs finances et dont les principales étaient la reconquête des États de l'Église et la croisade contre Bernabò Visconti.

En sus des décimes qui tournèrent à l'avantage de l'Église, il en exista d'autres dont les papes se virent contraints d'octroyer le profit tant aux rois qu'aux princes chrétiens.

De ces deux sortes de décimes M. Hennig s'est efforcé de tracer l'historique, en utilisant les nombreux recueils de textes que la science allemande a patiemment extraits des archives vaticanes. Il ressort de son étude bien conduite que durant tout le XIVe siècle le clergé allemand opposa la plus vive résistance au paiement de l'impôt, que celui-ci ait été destiné au pape ou qu'il ait été abandonné à l'empereur. Ainsi, la décime sexennale décrétée par le concile de Vienne (1312) n'est pas encore complètement acquittée dans le diocèse de Breslau en 1335. Les collecteurs pontificaux, quand ils ne sont pas jetés en prison, sont sans cesse obligés de recourir aux moyens violents, à l'excommunication ou à l'interdit, et la plupart du temps sans efficacité, si bien que le Saint-Siège est acculé à consentir à des transactions. Rien ne manifeste mieux l'opposition du clergé allemand que le pacte curieux signé en 1372 par les ecclésiastiques de Cologne, Bonn, Xanten, Soest, Mayence : les contractants s'engagèrent par serment à ne rien payer de la décime exigée par Grégoire XI et à se soutenir les uns les autres, au cas où le Saint-Siège entamerait un procès contre quelqu'un d'entre eux ; un bénéficier venant à manquer à ses promesses, ses bénéfices et revenus seraient saisis, et lui-même serait déclaré inhabile à en posséder de nouveaux. En dépit de ses protestations, le clergé allemand plia sous le coup des poursuites que la papauté entama contre lui. Il est vrai que les princes et l'empereur secondèrent l'action pontificale, sans aucun désintéressement d'ailleurs, car leur zèle reçut sa récompense : Jean de Bohême, Léopold d'Autriche, l'empereur Charles IV, le duc Etienne II de Bavière, etc. furent autorisés

Pistoie ; col. 26, à Agoto il convient de substituer Agouto (Agout) ; col. 150, lisez Fayditi au lieu de Faydici, le nom Faydit étant répandu dans le Midi, etc. Pourquoi M. Déprez n'a-t-il pas utilisé pour l'établissement de son texte le registre Vatican 242 qui contient des lettres curiales et autres de la première année du pontificat d'Innocent VI ?

Digitized by Google

à réparer le mauvais état de leurs finances aux dépens des biens ecclésiastiques. La papauté ne sut pas prévoir une grave conséquence de sa politique ou du moins ne put la prévenir : les empereurs et les princes allemands en vinrent à considérer comme leur appartenant les biens ecclésiastiques dont les revenus leur étaient dévolus si souvent ; en 1427, le parlement de Francfort-sur-le-Mein imposera une décime sur le clergé sans au préalable pressentir Martin V.

L'étude instructive de M. Hennig se termine par des tables des différentes décimes levées en Allemagne au cours du XIVe siècle et dans le premier quart du XVe et des sommes d'argent qui rentrèrent dans les caisses de la Chambre apostolique ou dans celles des princes de l'Empire (1).

G. MOLLAT.

W. BOULTING. *Aeneas Silvius (Pius II) orator, man of letters, statesman and pope.* Londres, A. Constable, 1908. In-8, XI-366 p. Sh. 12,6.

Ce livre est d'une lecture facile, écrit avec une sympathie nullement déguisée pour le célèbre humaniste siennois. C'est en narrant dans leur ordre chronologique les événements de l'existence de Silvio Piccolomini que l'auteur met en relief les divers aspects de cette vie extraordinaire mentionnés dans le sous-titre. Et, qualité rare, M. Boulting possède à un haut degré le talent de bien situer le récit dans son cadre historique et géographique : tantôt il retrace en quelques traits judicieusement choisis le portrait des principaux personnages dont il parle ; tantôt il évoque, au moment opportun, les événements et les circonstances qui rendent compte d'une situation ou d'une action ; tantôt il provoque, par la fine description d'un site, d'un monument ou d'un cortège, une impression très vive de la réalité. Il faut encore féliciter l'auteur d'être toujours également clair dans son exposé. Ce n'était pas chose facile, vu le caractère particulièrement complexe de Pie II et les événements singulièrement compliqués auxquels il a été mêlé. A lire cette étude on dirait que c'est en dilettante séduit par l'attrait de la célèbre figure de Silvio Piccolomini que M. Boulting a écrit cette

(1) Signalons quelques inexactitudes de l'auteur. P. 2, la décime ne correspond pas « à la dixième partie des revenus ecclésiastiques » ; elle est la dixième partie de la taxe, c'est-à-dire de la portion de revenus qui revenaient aux bénéficiers, tous frais déduits. P. 8, le *subsidium loco decimae* n'est en aucune façon assimilable au subside caritatif (cf. ma *Fiscalité pontificale*... p. 13 et 56). P. 16, l'auteur a suivi Mgr Kirsch dans l'identification fantaisiste de Bernard *de Montevalrano*; il faut lire Montbarla et non Montvalérien. P. 30, Androin de Clugny est Androin de la Roche, abbé de Cluny. P. 48, Clément V refusa des décimes à Henri VII non pas tant sous la pression de la cour de France, que par crainte des visées politiques de l'empereur sur l'Italie.

Digitized by Google

œuvre d'un style agréable et pittoresque. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'il est en même temps historien consciencieux et érudit, soucieux d'être minutieusement exact dans son récit et franchement impartial dans ses jugements.

Ces éloges, d'ailleurs bien mérités, nous mettent à l'aise pour formuler les quelques critiques que nous avons à faire.

On sait que les historiens ont porté sur Pie II les jugements les plus divers. Mais à mesure qu'on a mieux étudié ce caractère étrange — et il a fait, ces dernières années, l'objet de plusieurs études intéressantes — l'opinion lui est devenue de plus en plus favorable. Peu d'auteurs voudraient encore souscrire, pensons-nous, à l'avis émis en son endroit par M. G. Voigt, que M. Boulting dit, non sans raison, « partial et sévère » (p. v). « Rarement », écrit ce dernier ailleurs en termes assez vifs, « on aura trouvé dans trois volumes en texte serré de recherches minutieuses, une ardeur plus constante à flétrir un homme pour des raisons moins plausibles, ou un refus aussi délibéré d'admettre ces interprétations plus charitables du caractère humain, qui, dans la majorité des cas, se rapprochent davantage de la vérité » (p. 95). M. Boulting trouve Gregorovius un peu âpre et rigoureux et il n'est « pas entièrement convaincu » que Weiss et Pastor et même le sympathique Creighton « ne se soient pas laissé quelque peu égarer par des préjugés » (p. v). Il reste vrai cependant que la plupart des conclusions de l'auteur se rapprochent considérablement de celles exprimées dans le second volume de l'*Histoire des Papes* de Pastor. M. Boulting n'ayant pas cru devoir donner une synthèse de ses conclusions, il est assez difficile de les apprécier à leur juste valeur. Du reste, nous n'entendons pas entrer dans des questions de détail. Mais l'impression générale du lecteur sera que Pastor cherche moins à excuser la jeunesse de Pie II ainsi que le népotisme dont il donna l'exemple quand il fut pape et s'exprime avec une admiration plus grande et plus entière sur ses mérites comme chef de l'Eglise. Nous croyons également qu'il serait superflu de vouloir excuser ou voiler les défauts du célèbre humaniste et que la meilleure façon de concilier l'admiration pour ce grand homme avec les droits de la vérité historique en de reconnaître que la vie et les actes de Pie II rachetèrent en grande partie, sans toutefois les excuser, les écarts de jeunesse d'Enéa Silvio. Nous concédons volontiers que la privation des joies de la famille, le milieu corrompu dans lequel Silvio a passé une partie de sa jeunesse, les différentes circonstances de sa carrière agitée doivent être pris en considération quand on parle des fautes de sa vie; nous admettons encore que le désir d'une vie assez indépendante pour pouvoir cultiver à l'aise les belles lettres rend compte de sa recherche de bénéfices ecclésiastiques, que même simplement le besoin de vivre explique en partie la facilité avec laquelle il consentit souvent à confondre ses opinions avec celles de ses maîtres; nous n'entendons pas nier que sa tournure d'esprit poétique, le peu de souci qu'il avait, à certains moments de sa vie, des questions théolo-

Digitized by Google

giques et juridiques nous donnent la raison, au moins partielle, de la légèreté avec laquelle il a traité les problèmes les plus graves de l'autorité suprême dans l'Église; et nous comprenons que les événements politico-religieux de l'époque pouvaient obscurcir son intelligence et le faire changer d'avis sur cette question importante de la religion catholique. Nous consentons donc à plaider les circonstances atténuantes. Mais nous pensons en même temps qu'expliquer n'est pas entièrement excuser ni justifier.

Ce qui contribue à mettre dans un jour peut-être trop favorable la première période de la vie d'Enéa Piccolomini, c'est le tableau que M. Boulting trace de la société de l'époque. La corruption des mœurs de ce temps n'est un secret pour personne. Cependant l'auteur n'a-t-il pas assombri quelquefois le tableau et ses affirmations ne sont-elles parfois pas trop générales pour être entièrement exactes? Peut-on dire, p. ex., sans restriction aucune, que « personne ne tenait l'incontinence pour autre chose que pour une imperfection » et « que le plus souvent on la considérait comme digne d'éloges » ? (p. 150).

Nous avons déjà rendu hommage à l'esprit d'impartialité de M. Boulting. Nous sommes aussi parfaitement de son avis quand il dit : « A mon sens, ce n'est peut-être pas un désavantage de ne pas être imbu de préjugés protestants ou catholiques. » Pas n'est besoin de dire que nous mettons une profonde différence entre le fait de professer le catholicisme ou le protestantisme et celui d'être imbu de préjugés confessionnels. Nous allons même plus loin et nous pensons, avec M. Harnack (1), qu'il peut y avoir avantage réel à appartenir à une confession religieuse pour mieux comprendre l'esprit d'une époque ou mieux saisir le caractère d'un personnage. C'est peut-être parce que, de son point de vue, il n'y attache pas grande importance, que M. Boulting ne parle ni des projets, ni des tentatives de Pie II en vue de la réforme de la curie romaine, des ordres religieux et de l'Église en général. Si le pape n'a pas toujours poursuivi jusqu'au bout ces grands projets de réforme, si ses tentatives n'ont pas été couronnées de succès, il n'en reste pas moins vrai qu'il a relativement beaucoup fait pour la restauration de la discipline monacale et que ses autres projets lui tenaient particulièrement à cœur et ne peuvent par conséquent être négligés dans l'appréciation que l'historien veut donner de son caractère et de son activité.

On n'en voudra pas à l'auteur d'avoir écrit que la comédie *Chrysis* de Silvio Piccolomini a péri. Ce n'est en effet que tout récemment que M. Wolkan a eu la bonne fortune de la retrouver dans le codex 462 de la Bibliothèque Lobkowitz à Prague (2). Mais on pourra regretter que M. Boulting n'ait pas discuté la valeur de certains documents qu'il

(1) A. Harnack, *Protestantismus und Katholizismus*, p. 16, note. Berlin, 1907.

(2) *Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini*. 1re série : Briefe aus der Laienzeit (1431-1445). T. I : Privatbriefe (Fontes rerum Austriacarum), p. VIII. Vienne, 1909. (Cfr. RHE, 1909, t. X, p. 874 et sv.)

Digitized by Google

emploie. La critique semblait ici de mise, surtout que l'auteur fait assez fréquemment appel aux *Commentaires de Pie II* et à la *Bulle de Rétractation* (27 avr. 1463) et que ce genre d'écrits ne mérite pas toujours une confiance sans réserves. Du reste, les corrections souvent substantielles et intentionnelles, apportées par Pie II à ses lettres, en altèrent souvent la valeur objective.

On sait que la plupart des manuscrits des œuvres de Silvio Piccolomini sont éparpillés dans plusieurs bibliothèques et collections publiques et privées. L'auteur semble avoir consulté personnellement certains documents (p. VIII). D'autre part il se contente souvent, dans ses références, d'indiquer en abrégé les titres des ouvrages auxquels ses citations sont empruntées (1). Dans ces conditions il est fâcheux qu'il ait négligé de mettre en tête de son livre une table des documents consultés ainsi que des ouvrages cités avec l'indication de leurs titres au complet.

Nous n'insisterons pas sur les quelques redites que l'on rencontre dans ce volume (cfr. p. 173 et 147; p. 62 et 125; p. 49 et 95); elles étaient presque inévitables. Reconnaissons plutôt que cette biographie de Pie II — la première qui soit publiée en anglais — constitue une contribution sérieuse à l'histoire de ce grand pape et de son époque.

L'exécution typographique irréprochable fait honneur à la maison Constable de Londres. L'impression sur beau « papier édition », la reliure en percaline verte, les fines reproductions, sur papier glacé, des fresques admirables dans lesquels le Pinturicchio a retracé sur les murs de la biblothèque de Sienne les principaux traits de la carrière de Pie II, jusqu'au style parfois poétique de M. Boulting, concourent à donner à cette œuvre un cachet vraiment artistique.

AUG. BRUYNSEELS.

TH. SIMAR. ***Étude sur Erycius Puteanus (1574-1646) considéré spécialement dans l'histoire de la philosophie belge et dans son enseignement à l'université de Louvain.*** (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'université de Louvain. Fasc. 23.) Louvain, Bureau du recueil, 36, rue de Bériot, 1909. In-8, XX-300 p. F. 7,50.

Le livre de M. S. a reçu de divers côtés les vifs éloges qu'il mérite. On en a loué la méthode sûre, le plan bien conçu, l'information très étendue, l'intérêt et la nouveauté. Essayant le premier une étude d'ensemble du fameux humaniste, M. S. l'a traitée avec une compétence et une ampleur indiscutables, mais à un point de vue particulier ; en

(1) La date et le lieu d'impression font presque régulièrement défaut.

Digitized by Google

effet, négligeant les autres aspects de cet esprit si varié, il n'envisage en Puteanus que le professeur et l'humaniste, et — pour indiquer plus en détail le plan de son ouvrage, — après une courte bibliographie, il traite successivement du littérateur, du philologue, du professeur et de l'historien.

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier le portrait que M. S. nous présente du philologue, ni même du professeur comme tel ; mais il importe à l'histoire ecclésiastique de savoir quel fut le rôle du successeur de Juste-Lipse à l'université de Louvain et dans le mouvement des idées d'une époque de renouveau. Or c'est une des conclusions importantes de M. S. que Puteanus, l'oracle des humanistes de son temps, n'a guère eu à Louvain une influence profonde et durable. Et le lecteur ne peut se défendre de le regretter. Travailleur acharné, ami fidèle, père dévoué, nature généreuse et sympathique malgré les écarts de sa vanité chatouilleuse, Puteanus eut le culte de sa mission professorale, lui prodigua sans compter son temps et sa peine. Mais son but principal fut d'initier ses élèves à l'éloquence, ou plutôt à la rhétorique ; or les esprits s'orientaient alors vers des études plus fécondes et le professeur humaniste ne fit pas école. Car il était humaniste décadent, « rhéteur », avant d'être philosophe, philologue ou historien. C'est au point qu'il est fort difficile de discerner ses idées philosophiques et religieuses ; catholique pratiquant, préfet de la congrégation de la sainte Vierge, il fait abstraction du dogme dans son enseignement, tout saturé de clacissisme ; il est naturaliste, rationaliste par endroits ; sa morale est « indépendante » ; toujours fidèle au Portique, même quand il croit par erreur — M. S. le montre — suivre Épicure, il est surtout éclectique. Cette mentalité si bizarrement complexe peut s'expliquer en quelque mesure par l'imitation servile de l'antiquité ; en tout cas, elle était celle de beaucoup d'humanistes du temps, et M. S. en cite des exemples. Mais on eût aimé voir davantage Puteanus dans le milieu intellectuel où s'exerça son influence, connaître avec plus de détails et ses rapports avec les penseurs orthodoxes (voir cependant p. 221) et les conclusions pratiques que ses nombreux élèves tirèrent de sa discipline philosophique et morale.

Un autre problème intéressant est l'attitude de cet incorrigible rhéteur vis-à-vis des études scientifiques. M. S. l'examine dans les limites qu'il s'est tracées ; bornons-nous à signaler son appréciation de deux études d'histoire religieuse : *de S. Flavia Domitilla dissertatio* (1629) et *de Begginarum institutione suffragium* (1630). Cette appréciation est favorable, en somme, et M. S. croit injuste de refuser à Puteanus tout esprit critique (p. 215) ; on sera d'accord avec lui cependant pour reconnaître que son héros « n'avait pas le tempérament d'historien » (p. 182).

L. Willaert, S. J.

Digitized by Google

DOM PATRICK NOLAN, O. S. B. *The Irish Dames of Ypres.* Being a history of the royal Irish abbey of Ypres... and some account of Irish Jacobitism. Dublin, Belfast, Cork, Waterford, Browne et Nolan, 1908. In-8, 537 p.

Les catholiques d'Outre-Manche s'occupent avec un zèle éclairé de construire l'histoire de l'Église dans leur pays ; les initiatives individuelles rivalisent avec la jeune et puissante *Catholic Record Society* pour hâter la publication des documents inédits.

Et parfois l'histoire locale des Pays-Bas en profite. Ypres possède depuis 1665 une abbaye de dames bénédictines, située rue Saint-Martin, actuellement la seule abbaye irlandaise de l'ordre de saint Benoît. Elle doit son origine à l'abbaye de Gand, elle-même filiale de l'abbaye de Bruxelles, la première maison religieuse canoniquement fondée dans les Pays-Bas par les victimes des persécutions d'Élisabeth (1598).

Appelées par Martin de Praet, évêque d'Ypres, six dames anglaises s'installèrent en 1665 dans une maison de la Neerstad, qu'elles durent abandonner en 1671 pour occuper les bâtiments actuels de la rue Saint-Martin. L'abbaye végéta ; en 1682, par décision du président de la congrégation bénédictine anglaise, elle fut « donnée à la nation irlandaise » et remise à des dames venues des abbayes de Gand, de Pontoise et de Dunkerque. Son histoire intime fut celle de beaucoup d'établissements analogues ; le lecteur profane y remarquera les relations des religieuses avec les Stuart exilés, la fondation à Dublin, en 1687, d'une filiale bientôt détruite par la seconde révolution ; les rapports avec les contingents irlandais de l'armée française, et enfin l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur, que l'abbaye se glorifie d'avoir la première introduite dans les Pays-Bas (1780 ; p. 276 sq.). Protégées pendant la tourmente révolutionnaire, les « Dames irlandaises » d'Ypres poursuivirent jusqu'à nos jours leur paisible existence.

Leur histoire est éditée non sans luxe, en un gros volume richement illustré, avec des tableaux généalogiques et un index. Dom Patrick Nolan y a mis toute l'ardeur de son patriotisme et le fruit de longues recherches. Parmi les sources qu'énumère sa préface, il choisit particulièrement une chronique manuscrite, qu'il insère dans son texte ; malheureusement il s'oblige ainsi à reprendre à chaque instant la parole à son guide pour l'expliquer et le commenter, parfois pour raconter à nouveau les mêmes événements (p. ex. p. 48 sq.) ; à ce prix, le lecteur se passerait volontiers de lire l'original ; d'autant que, par un souci exagéré de fidélité, Dom N. respecte tous les détails de son texte, dont les abbréviations même les plus claires sont suivies d'un appel de notes (p. ex. p. 34 sq.). De plus — on l'a déjà remarqué ailleurs — la lecture de l'ouvrage est embarrassée par des digressions, au reste fort intéressantes et parfois très érudites, mais qu'il eût fallu condenser et rejeter en note ; détails sur la famille de telle abbesse (p. 80-99) ; sur les Stuart et leurs rapports avec l'ordre bénédictin

Digitized by Google

(p. 99-142) ; sur lord Clare et les troupes irlandaises, à propos des souvenirs de Ramillies conservés au couvent (p. 232-252 etc.) ; sur la vie religieuse en général (p. 335-344) etc.

Un auteur, il est vrai, a le droit de choisir son point de vue, et le lecteur irlandais trouvera dans l'ouvrage de Dom N. de quoi satisfaire sa curiosité patriotique. Mais d'autres regretteront qu'on ait fait la part si mince aux questions d'un intérêt plus général : organisation intérieure, constitutions et règles, enseignement — un pensionnat florissant est depuis longtemps annexé à l'abbaye —, relations avec le pouvoir civil, etc.

Signalons toutefois, dans cet ordre d'idées, l'intervention du président de la congrégation anglaise (p. 51), l'arbitrage de Louvois dans une question litigieuse (p. 68 sq.), les pourparlers avec le « ghemeene raedt » d'Ypres au sujet des immeubles à acquérir, et, dans la même affaire, l'intervention du gouverneur Monterey, qui force la main au magistrat (p. 58-64), les actes de la fondation de Dublin (p. 164), un cas intéressant de nomination d'abbesse (p. 178 sq.). On s'imagine difficilement que les nombreuses pièces découvertes par la sagacité de Dom N. ne fournissaient pas matière à une étude plus complète.

La seconde partie de l'ouvrage (p. 363-526) contient une série de lettres échangées entre les religieuses d'Ypres et les Stuart, l'épitaphier de l'abbaye et quelques documents d'archives.

L. WILLAERT, S. J.

NICO COTLARCIUC. *Stifterrecht und Kirchenpatronat im Fürstentum Moldau und in der Bukowina.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 47.) Stuttgart, F. Enke, 1907. In-8, VI-203 p. M. 7,80.

Dans un exposé clair et méthodique, l'auteur traite, au point de vue historique et juridique, du droit de patronat en vigueur dans l'Église grecque-orthodoxe de la Bukovine, qui fit autrefois partie de la Moldavie.

Cette étude suppose celle de l'ancien droit de fondation de la Moldavie. Par suite de la convention du 7 mai 1775, conclu avec le gouvernement ottoman, l'Autriche obtint la Bukovine. Joseph II décida d'y établir une organisation religieuse conforme à celle des autres pays soumis à la domination autrichienne. Il en résulta en 1786 une réglementation, approuvée par décret du 29 avril 1787. Le droit dont jouissaient les fondateurs d'églises y fut confondu avec le droit de patronat occidental.

L'étude de ce droit de fondation de la Moldavie exige à son tour la connaissance du droit byzantin. La coutume en effet attribua aux fondateurs d'églises des droits repris à la législation byzantine. Toute-

Digitized by Google

fois l'auteur n'en donne pas un exposé suivi. Il le mentionne à l'occasion de l'explication des droits et des devoirs des fondateurs d'églises dans la Moldavie et renvoie le lecteur à l'ouvrage de Zhishman (1).

Une première partie de l'étude est consacrée à la description des droits et des devoirs des fondateurs d'églises. Une seconde partie comprend les notions générales concernant le patronat et l'explication des droits et des devoirs du patron. C'est la législation autrichienne qui règle cette matière.

Dans la conclusion, l'auteur démontre la nécessité d'une réforme de ce droit de patronat. Depuis le changement du droit de fondation en patronat, le fondateur avait moins de charges, notamment au point de vue des dépenses. Il conserva néanmoins les mêmes droits. Deux solutions ont été proposées : La suppression du patronat et le copatronat des paroissiens. La suppression du patronat existant dans la Bukovine serait contraire à la justice. Le patronat y provient du droit de fondation, qui suppose une convention entre le fondateur et l'Église. On ne peut admettre non plus le copatronat des paroissiens. Ceux-ci sont pauvres et ne sont pas en état de juger des qualités des candidats aux bénéfices. Il faut donc un autre projet de réforme.

L'auteur fait suivre son étude de plusieurs documents concernant des donations faites à l'Église soit par des princes, soit par d'autres bienfaiteurs.

IS. SOENEN.

ULRICH STUTZ. ***Der neuste Stand des deutschen Bischofswahlrechtes, mit Exkursen in das Recht des 18. und 19. Jahrhunderts.*** (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. STUTZ. Fasc. 58.) Stuttgart, F. Enke. 1909. In-8, XIV-258 p. M. 9.

Cet ouvrage constitue une étude juridique de haute valeur sur la situation actuelle du droit d'élection épiscopale en Allemagne, examinée au point de vue de la lettre : *Ad notitiam Sanctae Sedis...* adressée le 20 juillet 1900 aux évêques de Prusse, de Hanovre et de la province du Haut-Rhin, par le cardinal secrétaire d'État, Rampolla.

A ce titre, ce livre relève plus du droit que de l'histoire ecclésiastique et n'aurait pas à retenir notre attention s'il ne contenait de nombreux « excursus » sur le droit d'élection des évêques aux XVIIIe et XIXe siècle. Ces renseignements intéressants pour l'histoire ecclésiastique se rapportent surtout aux négociations qui eurent lieu pendant le premier tiers du XIXe siècle entre le Saint-Siège et divers États allemands et aboutirent à la publication de bulles de circonscriptions diocésaines, presque toutes accompagnées de brefs complémentaires.

(1) J. V. ZHISHMAN, *Das Stifterrecht in der morgenländischen Kirche.* Vienne, 1888.

Digitized by Google

Tels furent, pour la Prusse, la bulle *De salute animarum...*, du 16 juillet 1821 et le bref *Quod de fidelium...*, de la même date; pour le Hanovre, la bulle *Impensa Romanorum...*, du 16 mars 1824; et, pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin, la bulle *Ad Dominici gregis custodiam...*, du 11 avril 1827 et le bref *Re sacra...*, du 28 mai de la même année.

Examinant la question en juriste plutôt qu'en historien, l'auteur ne nous donne pas d'exposé complet et n'examine les documents pontificaux qui règlent le droit d'élection épiscopale qu'en rapport avec la lettre de la secrétairerie d'État de 1900, objet spécial de son étude. Les détails intéressant l'historien sont donc disséminés un peu partout, tant dans le texte même que dans les nombreuses notes et dans les annexes.

Il nous serait donc malaisé de porter un jugement d'ensemble sur l'ouvrage de M. Stutz et nous nous bornerons à indiquer les passages et les annexes où il y a à glaner pour l'historien.

Dans son introduction l'auteur nous expose rapidement le droit d'élection épiscopale en Allemagne et les difficultés auxquelles il donna lieu dans le courant du XIXe siècle. Peu de nominations épiscopales se firent à cette époque sans susciter de conflits, conflits dont il faut chercher la cause dans l'ensemble des grandes crises qui mirent aux prises l'Église et l'État. Il est à remarquer, en effet, que les affaires de Cologne en 1837-1841 et la lutte religieuse de 1868-1882 dans le grand duché de Bade eurent une répercussion intense sur les élections épiscopales. Cette remarque faite, M. Stutz nous initie très complètement à la « littérature » de la question et passe à l'examen de la lettre du 20 juillet 1900.

Le premier chapitre est consacré, non à l'étude des causes historiques, mais à l'examen juridique et à l'interprétation de la lettre du cardinal Rampolla. L'auteur pose la question de savoir si le secrétaire d'État était autorisé en droit, à un semblable acte et s'il faut lui reconnaître une valeur formelle en Allemagne. Cette question de droit n'intéresse pas directement l'histoire, pas plus que l'étude approfondie que fait l'auteur, dans son second chapitre, du contenu de la lettre du 20 juillet 1900. Dans cette étude, M. Stutz examine successivement : 1°) la sauvegarde de la liberté des élections et la réserve de sanction pontificale; 2°) le droit d'exclusion appartenant à l'autorité acatholique; 3°) la question des candidats « personae minus gratae » et les moyens que possède le pouvoir civil de faire connaître les candidats qui lui déplaisent; 4°) le rôle du commissaire civil, représentant du gouvernement dans les élections capitulaires. Toutefois, comme la plupart des arguments juridiques, invoqués ou discutés par l'auteur, trouvent leur origine dans le droit et la pratique des élections épiscopales au cours du XIXe siècle, il n'est pas entièrement dépourvu d'intérêt pour l'historien de parcourir ces pages et de dépouiller les nombreuses notes qui les enrichissent. Ces notes, de même que les annexes, fourmillent d'indications bibliographiques, révèlent la sureté et l'étendue de l'éru-

Digitized by Google

dition de l'auteur et constituent, en même temps, une mine précieuse de renseignements.

Les annexes, au nombre de soixante-deux, nous donnent, avec des textes de documents et la discussion des sources, des « excursus » fort intéressants sur des questions relatives aux nominations épiscopales dans les États allemands, en France (discussion au sujet du *Nobis nominavit*, ann. 20, p. 125), en Irlande (ann. 33, p. 168). La plus importante et la plus intéressante de ces annexes (ann. 30, p. 140-165) contient un exposé de la situation de l'Église catholique et de la question des nominations épiscopales en Prusse pendant le XVIIIe et pendant les vingt premières années du XIXe siècle, avant la publication de la bulle *de Salute animarum*. Nous y trouvons notamment des détails fort curieux sur les démêlés du chapitre de Breslau avec Frédéric le Grand et nous pouvons nous y édifier sur la mentalité du roi-philosophe, qui écrivait le 23 juillet 1743 : « les mêmes grenadiers qui ont su faire d'un électeur de Brandenbourg un souverain duc de Silésie, sauront aussi faire élire un coadjuteur à l'évêché de Breslau, tel que je le désire. » Et le 17 décembre suivant, Frédéric écrivait aux chanoines de Breslau, méconnaissant leurs droits avec autant de désinvolture qu'il méconnaissait les droits de la langue française : « Le St Esprit et Moy nous avons résolus ensemble que le Prélat Schafgotsch seroit élu Quadjuteur de Breslau et ceux de vos Chanoines qui si oposeront seront regardéz comme des Ames dévouées à la Cour de Vienne et au Diable et qui résistant au St Esprit méritent le plus haut période de Damnation » et il menaçait les chanoines récalcitrants de les enfermer dans des cachots « dont ils ne resortiront de leur vie ».

Ce même « excursus » nous documente encore sur les négociations de Frédéric II avec le pape Benoît XIV relativement au droit de nomination aux sièges épiscopaux et aux bénéfices en Silésie, ainsi que sur les difficultés entre le Saint-Siège et le roi Frédéric-Guillaume II, au sujet des évêchés polonais, auxquels le roi de Prusse prétendait pouvoir nommer librement comme le faisaient les anciens rois de Pologne.

Nous nous permettons en terminant de signaler à l'auteur qu'il eût pu trouver quelques renseignements intéressants pour l'histoire des élections épiscopales, dans l'exposé que nous avons donné dans notre ouvrage *Guillaume I et l'Église catholique en Belgique* (t. II, p. 67-140), des négociations du concordat de 1827. Comme on le sait, ce concordat éphémère établit pour les évêchés belges le système des élections capitulaires. Ce point avait été discuté, à fond, entre le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas, et le cardinal Cappellari, plénipotentiaire du Saint-Siège, et plusieurs arguments avaient été tirés, de part et d'autre, des bulles de circonscriptions diocésaines qui venaient de régler la question dans divers pays d'Allemagne.

CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

P. PISANI. *L'Église de Paris et la Révolution*. T. II (1792-1796). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. II). Paris, Picard et fils, 1909. In-8, 424 p. F. 3,50.

Nous avons annoncé à nos lecteurs la première partie de cet ouvrage (RHE, 1909, t. X, p. 399-400), où est exposée l'œuvre parlementaire de la Révolution ; le tome II nous introduit dans la période dramatique, celle de la persécution sanglante et nous pouvons faire graviter autour de deux points les neuf chapitres qu'il contient : la Terreur et la restauration religieuse qui suivit le 9 thermidor.

La Terreur peut être étudiée sous différents aspects ; M. Pisani nous la décrit dans ses rapports avec l'Église de Paris. Il convenait qu'il nous fît connaître l'état du clergé réfractaire et celui du clergé assermenté à la veille de cette épreuve. La question des serments avait épuré le clergé catholique ; la persécution, qui se déchaîna bientôt contre les prêtres restés fidèles à leur conscience, les prépara à de plus rudes sacrifices. La loi des suspects avait été appliquée contre eux avec une rigueur particulière : tous les moyens, même les plus odieux, furent employés pour les découvrir ; mais, pour continuer leur œuvre apostolique, ils eurent recours aux procédés les plus originaux et les plus héroïques. Sous des noms d'emprunt et déguisés en artisans ou hommes d'affaires, ils n'interrompirent pas leur ministère ; c'est alors qu'on vit apparaître les « aumôniers de la guillotine », prêtres, qui, postés à des endroits déterminés, donnaient l'absolution aux condamnés qui passaient. Tout cela ne pouvait se faire sans de grandes privations et l'on comprend plus facilement leur courage en présence de l'échafaud.

Tels n'étaient pas les assermentés. L'auteur décrit leur état moral et ce chapitre est l'un des plus intéressants de son ouvrage. Après avoir fait un dépouillement consciencieux des archives de Paris, il arrive à cette conclusion que le clergé constitutionnel était formé d'éléments bien disparates. Un certain nombre, imbu d'idées gallicanes, s'accommodait assez bien d'une organisation religieuse, dans laquelle Rome avait un rôle effacé ; plusieurs étaient des ambitieux intéressés, personnages très faibles, qui, n'ayant pas osé résister au début, ne purent s'arrêter sur la pente des défections ; à côté de prêtres scandaleux, entrés dans le sacerdoce avec l'intention de ne pas en observer les devoirs, libertins même et incrédules, d'autres avaient conservé leur foi et l'amour de la religion. Et pour diriger tout ce monde, une autorité que rien ne recommandait à l'estime du clergé et dont les représentants s'étaient disqualifiés par d'ignobles faiblesses. Rien d'étonnant que ce clergé fût désemparé devant la persécution.

Elle fut particulièrement intense du 23 prairial (11 juin) au 9 thermidor an II (27 juillet 1794) ; pendant cette période de la Terreur, le tribunal révolutionnaire prononça mil trois cent cinquante-six con-

Digitized by Google

damnations à mort, soit vingt-sept par jour. Un chiffre étonnera peut-être : parmi les prêtres parisiens livrés à l'échafaud, il y eut vingt-et-un constitutionnels et neuf insermentés. Ces derniers, en effet, prenaient de grandes précautions : ils avaient été obligés de se cacher ; les constitutionnels au contraire, installés dans leurs églises, ne pouvaient fuir le sectarisme jacobin. En présence des menaces de mort, beaucoup ont apostasié, puis victimes des injonctions des clubs, ils furent mis en demeure de délivrer leurs lettres de prêtrise et même de se marier. Ceux qui refusaient de se déshonorer par de tels actes, pouvaient être déférés au tribunal révolutionnaire ; il y en eut même pour qui la faiblesse ne fut pas une excuse ; malgré leur obéissance à toutes les exigences jacobines, ils ne purent fuir l'échafaud. Quant aux insermentés, surpris dans l'exercice de leur ministère, que rien ne pouvait arrêter, ils ont exercé un fécond apostolat dans les prisons, où « hommes libertins et incrédules, mêlés à des femmes légères et coquettes, avaient repris leur vie de dissipation ». Puis ils se sont montrés vaillants jusqu'à la mort. L'auteur a réuni sur eux tous les documents qu'il a pu recueillir ; il nous fait connaître bon nombre de ces héros ; il n'en a pas pourtant épuisé la liste « mais en mettant en relief quelques figures choisies, il a indiqué comment, à cette époque, les chrétiens s'arrangaient pour vivre et surtout savaient mourir. »

Arriva enfin le 9 thermidor. On se figure assez facilement que cette journée marque le terme de toute mesure rigoureuse. Certes la persécution était enrayée, mais « cet arrêt de la persécution ne signifie pas la cessation absolue et immédiate de toutes les poursuites et procédures. » Le parti qui avait vaincu Robespierre était une coalition, composée de Dantonistes et Hébertistes ; aussi les prêtres furent les derniers élargis, certains même ne furent libérés qu'après un an. Des agents royaux furent très maladroits : les violences, auxquelles se livraient les « muscadins » et les « incroyables » dans les théâtres et les lieux publics, faisaient plus de mal que de bien à la cause qu'ils défendaient ; ils rendirent possibles des retours offensifs, parfois très violents, du jacobinisme. Les lois pourtant s'adoucirent graduellement et tandis que les constitutionnels tentaient de se réorganiser, le sentiment religieux renaissait, le catholicisme prenait une vigueur nouvelle, grâce à la poussée populaire et malgré les tracasseries gouvernementales.

Dans l'analyse de cet ouvrage, nous avons passé sous silence les personnages et les institutions de la ville de Paris. Bien des noms mériteraient pourtant une mention particulière et il n'eut pas été sans intérêt d'assister avec l'auteur à la restauration du culte dans les diverses églises de la ville.

En entreprenant de faire l'histoire de l'Église de Paris pendant la Révolution, M. Pisani a été amené à nous exposer les événements les plus saillants de cette révolution. Il n'avait certes pas la prétention de faire une œuvre qui fût en tout point originale ; bien des questions en

Digitized by Google

effet ont été déjà savamment étudiées et exposées avec clarté. S'il n'a pas un luxe de citations bibliographiques, ce n'est pas qu'il ignore les publications sur son sujet; les rectifications qu'il apporte aux données parfois fautives des historiens montrent au contraire qu'il les connaît. A côté d'exposés, où l'originalité fait nécessairement défaut, mais qui sont d'ailleurs très sérieusement conçus et d'un intérêt soutenu, s'en trouvent d'autres, qui sont les fruits de patientes recherches. M. Pisani a compulsé les archives parisiennes, et, procédant par déduction, il en est arrivé à des conclusions solidement établies, sur des questions dont la solution était fatalement rendue tendancieuse par l'absence de documentation. Ajoutons que l'exposé est fourni et alerte ; pas de ces longueurs qui fatiguent ou de ces citations qui noyent les idées d'ensemble.

Il reste à étudier les destinées finales du clergé constitutionnel et le rétablissement presque complet de l'unité et de la paix dans les rangs du clergé de Paris. Tous apprendront avec plaisir que l'auteur annonce cette matière pour un troisième volume.

P. Demeuldre.

C. Latreille. *L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803.* Paris, Hachette. 1910. In-8, xx-290 p. F. 3,50.

M. Camille Latreille, dans ses études antérieures, sur Châteaubriand et le romantisme à Lyon, sur Joseph de Maistre et la papauté, sur Francisque Bouillier, s'est toujours signalé par d'ingénieux aperçus et d'heureuses découvertes de documents. On retrouve les mêmes qualités dans le livre qu'il présente comme synthèse de l'histoire, incomplète et partiale jusqu'à ce jour, de l'opposition religieuse au Concordat. Un second volume, *L'opposition de 1803 jusqu'à nos jours,* est sous presse.

Le titre pourra surprendre, puisqu'il fait remonter l'opposition au Concordat à 1792 : l'auteur a voulu dire qu'elle s'explique par l'attitude du clergé à l'égard des serments successifs que lui imposèrent les gouvernements de la Révolution et qui engendrèrent des divisions parmi les prêtres réfractaires. En présence de ces divergences, le pape s'était montré hésitant, n'avait même condamné formellement que le serment de haine à la royauté. L'unité dans le clergé orthodoxe avait été compromise.

Le terme d'opposition « religieuse » résume la pensée de l'auteur : ce n'est pas pour des motifs politiques que trente-huit évêques refusèrent leur démission demandée par le pape, exigence « sans exemple, de l'aveu de Consalvi, dans les dix-huit siècles de l'Église », c'est essentiellement pour des raisons religieuses : ce fut « le dernier combat

Digitized by Google

livré par l'Église de France contre l'absolutisme de Rome. Avec le Concordat, le gallicanisme a reçu le coup de grâce ». Cette dernière idée n'est pas nouvelle : elle a été exprimée aussi bien par MM. Aulard, Mathiez, Debidour, que par dom Guéranger. Mais tous ces auteurs, et bien d'autres, attribuent surtout le refus des évêques opposants à leur loyalisme de gentilhommes envers Louis XVIII (qu'exprime d'ailleurs clairement l'un d'eux, Dillon, dans une lettre, citée, au pape) et, à vrai dire, comme il s'agit d'intentions, on peut encore hésiter. Les efforts de Louis XVIII pour organiser l'opposition anticoncordataire, l'inquiétude qu'elle causa à Portalis, à Bernier, plus qu'ils ne voulaient l'avouer, la *Déclaration des droits de Louis XVIII*, sujets que l'auteur a aussi exposés, ne peuvent-ils autoriser quelque doute ?

Du moins, les arguments exprimés dans les traités, brochures, libelles, notamment dans les mémoires collectifs des opposants, littérature abondante, consciencieusement dépouillée par l'auteur, ont-ils un caractère strictement canonique et théologique ; ils tendaient, par-dessus les pamphlets d'« enfants perdus », trop souvent confondus avec les vrais chefs, comme Blanchard ou Peltier, à constituer un « corps de doctrine qui sollicite la réflexion ». Si l'auteur prend fait et cause pour les prélats opposants, il expose très bien l'état de conscience des démissionnaires, l'esprit de modération d'un Boisgelin, la thèse de Lally-Tollendal, qui, royaliste, approuva la soumission ; il insiste sur la sincérité des efforts de la cour de Rome pour éviter la mesure inouïe que Bonaparte exigea.

L'auteur conclut que Bonaparte fit une lourde faute en ne voyant dans les évêques émigrés que des royalistes dangereux et que le Concordat, par cette exigence imprudente, assura le triomphe de la papauté sur le gallicanisme, prépara l'infaillibilité.

Parmi les archives consultées par l'auteur (toutes en France), signalons celles de la Petite Eglise de Lyon : on sait que cette ville, même depuis les soumissions obtenues par un bref de 1893, compte encore, jusque dans la société industrielle, des « anticoncordataires ».

JACQUES RAMBAUD.

P. BALLERINI, S. J. *Les premières pages du pontificat du pape Pie IX*. Ouvrage posthume. Rome, M. Bretschneider, 1909. In-8, XV-223 p. F. 4,50.

L'ouvrage que nous présentons à nos lecteurs n'est pas né d'hier. Composé en 1867, il appartient à cette masse incalculable d'écrits qui ont vu le jour dans la seconde partie du XIXe siècle, sur la personne si

Digitized by Google

passionnément discutée de Pie IX. Il serait superflu de chercher dans ce genre de productions un simple exposé objectif de faits ; leurs auteurs, témoins intéressés, parfois même acteurs dans les événements qu'ils relatent, se posent en défenseurs ardents ou en détracteurs acerbes de l'illustre pontife.

Romagnol de naissance, c'est à Rome même que le P. Ballerini écrivit cette histoire. Entièrement dévoué à son pontife et roi, il aimait à s'appeler « l'apologiste sincère et le paladin du Saint-Siége, qui tire son épée pour en affermir les droits ». Ne voulant pas être indigne de ce titre, il médita de faire connaître tout le règne de Pie IX ; les *Premières pages* seules furent rédigées.

L'auteur nous indique lui-même les sources où il a puisé ses renseignements. Il a compulsé un nombre considérable de documents. « Il n'y a aucune feuille, aucun imprimé grand ou petit, pourvu qu'il fût de quelque utilité à mon dessein, il n'y a d'autre part aucun écrit d'importance et qu'il fût possible de voir dans les archives même secrètes, rien que j'aie négligé de consulter pour m'éclairer. » Il a réuni une collection de documents concernant les débuts de la révolution romaine : journaux, opuscules, autographes, poésies, gravures, etc. ; le témoignage oral ne fut pas négligé ; des témoins oculaires vivaient encore, il utilisa leurs souvenirs.

Nous n'avons pas ici à porter notre jugement sur le polémiste ni à discuter la justesse de la cause dont il se fait le défenseur. Examinons son travail comme source historique, efforçons-nous d'en faire l'analyse et de montrer à l'historien le profit qu'il en peut retirer.

Le P. Ballerini termina en 1867 la rédaction des *Premières pages*. Il était malaisé de les publier en ce moment, où vivaient encore les acteurs du drame, dont il voulait retracer les phases douloureuses. Actuellement où l'attention est de nouveau portée vers Pie IX, l'heure a paru propice de les mettre au jour.

Le récit des faits renferme une période de quelques mois seulement depuis l'élection du pape jusqu'à la fin de cette même année 1846. Mais dans ce court laps de temps, que d'événements importants !

Le conclave s'était réuni le 14 juin 1846. Dans la crainte de la révolution menaçante, on s'entendit en quarante-huit heures pour élever sur le trône pontifical le cardinal Mastaï, qui prit le nom de Pie IX.

Grégoire XVI avait usé de sévérité envers les libéraux. Pour conjurer les violents orages dont l'horizon était chargé, le nouveau pape, cédant aux mouvements de son cœur généreux, voulut essayer d'une politique nouvelle, la politique de douceur. Il accorda l'amnistie aux condamnés politiques, il appela aux fonctions de secrétaire d'État le cardinal Gizzi, satisfaisant ainsi aux volontés de la nation ; il s'appliqua à la bonne gestion de l'État, prit des mesures pour améliorer la situation du peuple et fit diverses concessions politiques. Il en résulta, en faveur du pontife, un vif enthousiasme en Italie et dans tout

Digitized by Google

le monde catholique. Les révolutionnaires chantaient hypocritement sa gloire; ils firent tourner en manifestations libérales et anti-autrichiennes ces témoignages de sympathie. Le pape fut impuissant à les réprimer et le jour vint où les meneurs, qui avaient montré en sa personne le libérateur de l'Italie de la domination étrangère, exigèrent de lui, entre autres concessions qu'il ne pouvait faire, l'opposition à l'Autriche. Ces manifestations inconvenantes firent naître des craintes dans tous les esprits; certains catholiques jugeaient que Pie IX avait été imprudent dans la célérité avec laquelle il fit ses concessions; le P. Ballerini se fait l'absolu défenseur de tous ses actes.

Pendant que ces menées troublaient les États pontificaux, de graves évènements en Suisse attiraient l'attention du monde catholique. Dès 1830, les radicaux, foulant aux pieds les clauses du Congrès de Vienne, persécutaient les catholiques : particulièrement célèbre fut l'affaire des jésuites à Lucerne. Le conseil avait décrété leur établissement dans cette ville; un clan fut formé et l'opinion fut travaillée contre eux. Grégoire XVI refusa toujours d'accéder aux demandes qui lui furent faites en vue de les empêcher de s'y rendre. Nous savons que les sept cantons catholiques avaient formé une union, appelée *Sonderbund*, en vue de défendre leurs droits. Pie IX fit de généreux efforts pour assurer leur victoire. Comme le montre le P. Ballerini, c'est bien à tort qu'on a prétendu qu'enlacé par les liens diplomatiques, il avait donné à cette union un concours peu actif.

Sur toutes ces questions l'auteur nous fournit en outre de nombreux renseignements, parfois inédits. Sans doute, il est absolument nécessaire de faire passer ses assertions au crible d'une minutieuse critique. Le caractère apologétique de son travail ne permet pas de tout accepter sans examen; il semble facilement prêter l'oreille au témoignage oral, sujet à l'erreur; il fait des emprunts aux journaux nécessairement tendancieux. Son travail n'en reste pas moins un document précieux où l'acuité d'un critique saura sûrement discerner bien des éléments non douteux.

La traduction française a été faite, sur le désir de Pie IX, par l'abbé Van der Berghen, alors correspondant belge de la *Civiltà cattolica*. Parfois incorrecte dans sa forme, la phrase est enchevêtrée et ne nous apparaît pas suffisamment dépouillée des tournures propres à la langue italienne.

P. DEMEULDRE.

PLACIDE DE MEESTER, O. S. B. *Voyage de deux Bénédictins aux monastères du Mont-Athos*. Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1908. In-12, IV-328 p. F. 4,50.

Les voyageurs lettrés qui ont parcouru les pays du Levant résistent difficilement — je ne sais pourquoi — au désir de confier au public

Digitized by Google

leurs impressions de voyage ; au cours de leurs pérégrinations, ils ont bourré leurs carnets de nombreuses notes ; ils leur ont confié leur admiration pour le beau ciel de ces pays de lumière, leur enthousiasme à la vue des monuments des civilisations disparues, et aussi les mille et une difficultés que leur ont suscitées les hôteliers, les restaurateurs et les agoyates. Rentrés dans leur pays, ils se figurent aisément avoir découvert de nouveaux mondes et se croient obligés de perpétuer le souvenir de leurs voyages dans des descriptions souvent inexactes et toujours banales.

Je m'empresse de dire que ce n'est pas à cette catégorie de productions insignifiantes qu'appartient le livre si intéressant de dom De Meester. Sous la forme agréable d'un récit de voyage, l'auteur fait en réalité l'histoire du Mont-Athos et expose l'état actuel de la vie monastique sur la Sainte-Montagne. — Le Mont-Athos compte encore aujourd'hui vingt couvents ; les plus célèbres sont : La Grande-Laure (Ἡ μεγάλη Λαύρα) fondé par saint Athanase, l'Iviron (ἡ μονὴ τῶν Ἰβήρων), Vatopédi (ἡ μονὴ του Βατοπεδίου), le Rossikon (ἡ μονὴ Ῥωσσικοῦ) ; outre ces couvents, le Mont-Athos est parsemé encore d'autres établissements monastiques, et spécialement de Κλάυβαι, Kalybes (je préférerais transcrire Kalyves) : ce sont de petites habitations où les moines convivent en groupes de cinq à six individus; les Kalybes sont réunies en scètes (σκῆται). D'après un recensement fait en 1903 par le moine Gérasimos Smyrnakès, il y aurait actuellement 7.432 religieux, appartenant à six nationalités différentes et se répartissant ainsi : 3.496 russes, 3.276 grecs, 307 bulgares, 286 romains, 51 géorgiens et 16 serbes.

Dom De Meester nous conduit à travers cette « république de moines », il décrit les monastères, leurs sanctuaires, leurs cellules, leur bibliothèque, leur réfectoire ; il expose le régime et le cérémonial monastique, il détaille les éléments de l'office, les lois du jeûne et de l'abstinence, les dévotions, etc. ; bref, il examine, sous tous ses aspects, le monachisme athonite. Inutile de faire ressortir combien sont intéressants les jugements portés par un bénédictin sur les moines orientaux qu'il a vus et observés de près. L'auteur veut venger les habitants de l'Athos du reproche de nonchalance, de paresse et d'ignorance que presque tous les voyageurs qui ont visité la Sainte-Montagne s'accordent à leur faire. Certes, dit-il, on ne peut pas dire que le Mont-Athos soit de nos jours un foyer d'énergie intellectuelle. — « Mais la » présence de nombreux et riches codex, les monuments de l'architec- » ture, de la peinture et de la sculpture sont là pour témoigner d'un » goût éclairé, d'une culture passionnée et vraie, d'un amour sincère » et traditionnel pour le vrai et le beau. » Le plaidoyer de dom De Meester ne vise pas à la réhabilitation complète des moines de l'Athos : après l'avoir lu, on doit conclure que, s'il est faux de dire que tous les moines athonites croupissent dans l'ignorance, on peut cependant

Digitized by Google

affirmer, sans crainte de se tromper, que la plupart d'entre eux sont tout-à-fait indifférents aux choses de l'esprit ; l'auteur avoue n'avoir rencontré que quelques personnages d'une culture réelle et au courant des idées modernes. Il est particulièrement regrettable, comme le fait remarquer, dom De Meester « qu'aucun de ces moines ne se rende » compte des mérites qu'ils acquerraient dans le domaine de la » science, s'ils publiaient un périodique ou une collection d'analectes, » embrassant toutes les pièces inédites qu'ils conservent, retraçant » l'histoire générale ou particulière de tant de faits et de recoins » obscurs des annales byzantines, dont ils détiennent, épars et cachés, » les éléments précieux. »

Dans la dernière partie de son travail, l'auteur a consigné quelques notes rapides, très rapides, sur son voyage de retour, de l'Athos à Constantinople, Smyrne, Ephèse, Athènes, Patras, Corfou, Brindisi et Rome. Ces chapitres pourraient être supprimés, sans grand inconvénient ; l'ouvrage ne perdrait rien de sa valeur, ni de son intérêt.

F. Mayence.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Sous le titre *Voraussetzungen und Voraussetzungslosigkeit in Geschichte und Kirchengeschichte* (Munich, J. J. Lentner, 1910. In-12, 50 p. M. 1.), M. A. Koeniger vient de publier la conférence solide et si bien charpentée qu'il fit devant un public de catholiques lettrés à Cologne, au mois de janvier dernier. Il montre que l'absence de postulats, d'idées ou de normes préconçues — c'est ainsi que nous essayons de traduire *Voraussetzung* —, réclamée à grands cris par les savants et plus souvent encore par les pseudo-savants non-catholiques, est un leurre et que, notamment en histoire, il s'agit de distinguer soigneusement entre les diverses parties de la science pour parler en connaissance de cause de cette question si souvent débattue. Les postulats ou les conceptions philosophiques existent nécessairement à la base de l'histoire, tant profane qu'ecclésiastique. Dans l'heuristique, la critique, et la construction historiques, le savant doit nécessairement se plier aux normes généralement admises et consacrées par des siècles d'expérience, normes qui ne sont autres que les règles de la méthode historique elle-même. Où l'on peut parler de postulats, d'idées préconçues, c'est à propos des influences externes (milieu, nationalité, etc.) et internes (p. ex. religion) qui agissent sur l'historien. Encore ne sont-elles pas de nature à fausser la science et M. Koeniger expose ici des idées remarquablement exactes et philosophiquement inattaquables. Ce petit volume de M. Koeniger contient un ensemble de considérations et de règles qui seront lues et suivies avec fruit par tous ceux qui ont le souci de se consacrer en toute liberté à la science, tout en conciliant avec ce besoin la conduite que leur impose la foi.

Cette conférence forme le neuvième fascicule de la troisième série de la collection si avantageusement connue : *Veröffentlichungen aus den kirchenhistorischen Seminar München.*

— La récente publication des « Odes de Salomon » (cf. *infra*, p. 623) prend, parmi le public savant, les proportions d'un événement sensationnel. Grâce au manuscrit syriaque découvert par J. Rendel Harris et aux anciens témoins de son existence (Lactance et surtout la *Pistis Sophia*), il ne nous manque plus que le second des 42 chants qui composent la collection. L'âge même de cette très ancienne littérature suffit pour la rendre intéressante au plus haut point. A. Harnack (*Ein jüdisch-christliches Psalmbuch aus dem ersten Jahrhundert.* Aus dem Syrisch übersetzt von Johannes Fleming,

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

bearbeitet und herausgegeben von Adolf Harnack. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, t. XXXV, fasc. 4. Leipzig, 1910) a piqué encore davantage la curiosité du monde scientifique en concluant, de l'étude des textes, qu'ils sont d'origine juive, mais chargés d'interpolations chrétiennes : deux odes même (19 et 27) seraient purement chrétiennes. L'auteur de l'*Essence du christianisme* s'est plu à retrouver dans ces documents l'expression d'une religiosité, juive sans doute, mais s'exerçant, sur le thème « Dieu et l'âme », à des variations mystiques qui nous préparent, en terre juive, les idées fondamentales de la piété et de la théologie johanniques. Les « Odes de Salomon » seraient l'intermédiaire longtemps désiré et cherché entre la littérature du judaïsme à son déclin et le IVe Évangile. — Ce jugement du professeur de Berlin contredit celui que M. Rendel Harris a cru devoir porter. Pour ce dernier, en effet, ces chants appartiennent bien au christianisme, mais à un christianisme très primitif, de l'âge apostolique ou très peu postérieur, qui ne s'est encore qu'à moitié dégagé du judaïsme. On pourrait même croire que quelques odes sont pleinement juives; toutefois, dans son ensemble, la collection donne l'impression qu'elle est l'œuvre d'un seul auteur. Elle est judéo-chrétienne. Dans ces conditions, le rapport avec la littérature johannique doit être renversé : les Odes lui sont tributaires, elles lui empruntent plutôt qu'elles ne lui fournissent la mentalité religieuse.

Entre deux appréciations si catégoriquement opposées, laquelle adopter ? La question est brûlante, on le conçoit. Elle a tenté plusieurs critiques. Nous aimons à signaler le pénétrant article que M. J. Haussleiter lui consacre dans la *Theologisches Literaturblatt* (1910, t. XXXI, col. 265-276) sous le titre : *Der judenchristliche Charakter der « Oden Salomos »*. L'auteur se rallie à peu près complètement aux idées émises par M. Rendel Harris ; il y arrive par une critique sobre mais sûre des fondements de l'opinion de M. Harnack. Si un symbolisme de bon aloi permet d'entendre dans un sens chrétien les termes : *prêtre, victime, paradis*, pourquoi faudrait-il, avec M. Harnack, tenir si fortement à l'interprétation juive du « *Temple* » ou du « *Sanctuaire* » ? L'écrivain judéo-chrétien a très bien pu désigner sous ces noms la communauté chrétienne, les chrétiens en qui Dieu habite par son Esprit. Au reste, la piété, dans les Odes, n'est pas si exclusivement individuelle qu'on l'a cru : l'idée de collectivité n'est nullement absente ; la vierge parfaite du 33e chant est la communauté de Jésus, qui appelle les hommes à la pénitence. L'interprétation chrétienne se recommande pour la 4e ode, dont elle éclaire vivement les débuts obscurs et dont elle maintient l'unité, sacrifiée par M. Harnack. Ainsi expliquée, cette ode fortifie beaucoup la conclusion de M. J. Haussleiter : l'activité de l'apôtre Paul et le témoignage de l'évangile johannique ont préparé le milieu duquel ont pu sortir les hymnes propres au chantre judéo chrétien, — sans que l'on veuille toutefois exclure le concours d'autres influences. L'auteur renonce à la critique minutieuse des éléments signalés par M. Harnack comme interpolations chrétiennes. A son avis même, le nom de « Odes de Salomon » qui fut donné à ces différentes pièces, en aurait fait éliminer plus d'un détail dont le caractère trop spécifiquement et trop clairement chrétien contredisait le titre pseudépigraphique : tel, peut-être, le nom même de Jésus. L'hypothèse est ingénieuse; il faudra en tenir compte. Quelle que soit l'opinion qui se généralise et triomphe, tous les critiques reconnaîtront la haute valeur des textes qui touchent de si près, par l'une ou l'autre de ses limites, à l'âge apostolique et néotestamentaire.

Digitized by Google

— La collection des *Monumenta Germaniae Historica* s'est augmentée récemment de quelques nouveaux volumes qu'il importe de signaler ici.

Nous sommes en retard pour annoncer l'apparition de la seconde partie du tome Ier des *Concilia aevi karolini* (pour la première partie cfr. RHE. 1905, t. VI, p. 432-433), due à M. A. Werminghoff (Hanovre et Leipzig, Hahn, 1908, XI et 467-1015 p.). Cette seconde partie contient les actes des conciles de l'époque carolingienne qui se sont réunis entre 819 et 842, soit de ceux d'Aix-la-Chapelle (819), d'Attigny (822), de Corte Olona (825), de Paris (825), d'Ingelheim (826), de Rome (826), de Mantoue (827), du concile tenu dans la *Francia* vers 825, de celui qui se place entre 818-819 et 829, des quatre conciles de l'année 829, de ceux de Langres (830), de Saint-Denis (829-832), de Compiègne (833), de Diedenhofen (835), d'Aix-la-Chapelle (836 ?), de Quierzy (838), de Toul (838), du Mans (840), de Chieti (840), d'Ingelheim (840), et du concile tenu par l'évêque Angilbert de Milan en 842.

Ces actes sont publiés d'une façon parfaite, comme nous l'avons déjà fait remarquer en parlant du premier volume : introduction concise, annotation sobre, mais suffisante, appareil critique complet. En appendice de cette seconde partie, le savant éditeur a publié des *acta spuria*, des faux se rapportant aux prétendus conciles de Liége (710), de la métropole de Mayence (745), de Rome (janvier 753), les canons faussement attribués au concile de Worms (770), un faux décret du pape Hadrien concernant les investitures (774), des actes d'un concile de Narbonne (788), ceux des pseudo-conciles de Diedenhofen (821), Quierzy (838), Saint-Benoît-sur-Loire (838), Saint-Omer (839).

Comme couronnement de sa savante publication, M. Werminghoff a ajouté au présent volume plusieurs tables ou registres se rapportant tant à la première qu'à la seconde partie du tome Ier des conciles carolingiens; un index alphabétique des conciles, un index des *incipit* des actes, une table des canons insérés dans le décret de Gratien, un relevé des œuvres des Pères et des décrets des papes de l'autorité desquels les conciles se sont prévalus, un index des manuscrits utilisés, une table des diverses éditions, un index des publications contenant les regestes des conciles, une table onomastique et un glossaire, enfin une table de concordance avec les éditions de Labbe-Colet, Hartzheim, Mansi, Pertz, Boretius et Krause.

On voit par ce qui précède quel magnifique instrument de travail M. Werminghoff nous a fourni et combien importantes pour l'histoire ecclésiastique sont ses publications des conciles carolingiens.

La nouvelle publication dont s'est augmentée la section des *Scriptores* n'a pas la même importance à notre point de vue. Elle comprend la seconde partie du travail de M. Seemüller sur l'*Oesterreichische Chronik von den 95 Herrschaften*, soit l'introduction et les tables (Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt tomi VI pars II. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1909. In-4, CCCVI et 243-276 p. M. 15). Le texte du document a été publié par le même auteur en 1906 (tome VI, 1re partie). Dans l'introduction, rédigée en allemand, M. Seemüller traite de toutes les questions qui concernent cette fabuleuse chronique : éditions antérieures, tradition manuscrite, interdépendance des manuscrits, la question des sources, de l'auteur, de l'époque de composition. Si elle est de peu d'importance pour l'histoire de l'époque qu'elle prétend décrire, si elle est quasi sans valeur au point de vue littéraire et si son originalité est très restreinte, cette chronique autrichienne n'en présente pas moins un vif intérêt pour l'histoire des idées et des légendes de l'époque où elle fut rédigée. L'auteur a gardé l'anonymat, mais on doit le chercher dans

Digitized by Google

l'entourage du duc Albert III d'Autriche : il a écrit en 1394-1395. Certains manuscrits de la chronique contiennent aussi la *Lehre vom Krieg* de Jean Lefner, racontant un épisode du règne d'Albert III (1394) et des annales viennoises datant de 1439-1440. M. Seemüller traite aussi de ces deux productions dans son introduction. Ce volume a dû couter à son auteur des recherches très étendues et très pénibles ; il se termine par une table onomastique et un glossaire que les historiens des idées et des croyances populaires consulteront avec grand fruit.

A la section des *Leges*, signalons l'apparition de la première partie du tome V des *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, dû à M. Schwalm (Hanovre et Leipzig, Hahn, 1909. In-4, 460 p. M. 20). Il contient les *tractatus* de l'élection royale des années 1313-1314, rédigés en latin et en langue vulgaire (p. 1-88), et les actes des règnes de Louis IV (1314-1319) et de Frédéric III (1319-1320). L'histoire ecclésiastique glanera beaucoup dans les lettres adressées à divers personnages ecclésiastiques, dans les actes de division de certains diocèses, dans divers traités, etc. Ces documents sont en latin.

Signalons enfin le tome IV des *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, publié par M. H. Bresslau et contenant les diplômes de Conrad II (Hanovre et Leipzig, Hahn, 1909. In-4, VII-XVI et 554 p. M. 26).

C'est une superbe publication. Dans l'introduction, le savant diplomatiste consacre une longue étude à l'histoire et à la chancellerie de Conrad II (1024-1039), qui commença à régner comme roi le 8 septembre 1024, et comme empereur le 26 mars 1027. L'auteur la fait suivre d'une minutieuse description des sceaux conservés. Il publie ensuite les actes, allant de 1024 à 1039 : une douzaine d'entre eux sont faux. Viennent ensuite des ajoutes aux diplômes d'Henri II et d'Arduin (1014-1016), des *addenda* à ceux de Conrad II et plusieurs tables. La première de celles-ci (p. 433) donne un recensement des actes d'après l'ordre alphabétique des destinataires et selon la tradition manuscrite conduite jusqu'à nos jours ; la seconde, très précieuse, recense les actes dans l'ordre alphabétique des matières dont ils traitent ; la troisième signale les livres et autres publications utilisées : nous trouvons enfin une table onomastique, une table alphabétique des matières et une table de concordance avec la publication de Stumpf (*Die Reichskanzler*).

On prépare activement la publication de plusieurs autres volumes. Le tome V des *Scriptores rerum merovingicarum* vient de paraître : nous en reparlerons bientôt. La part de collaboration de M. B. Krusch au tome VI sera l'édition de la *Vita* de Bonitus de Clermont-Ferrand et de la *Vita* de saint Lambert de Maestricht.

Pour les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, M. Schmeidler prépare une réédition de la chronique d'Adam de Brême, qui apportera des corrections notables au texte ; M. B. v. Simson s'est chargé des *Gesta Frederici I* d'Otton de Freising (1156) et M. Hofmeister, de la chronique universelle (1146) du même auteur.

La section des *Leges* comptera bientôt une nouvelle édition de la *Lex salica*, précédée d'une étude sur les origines de cette loi et sur le développement ultérieur du texte : c'est M. Krammer qui en est l'auteur. La série des *Concilia* sera complétée par la publication du libelle de Charlemagne dirigé contre le second concile de Nicée (787) et connu sous le nom de *Libri Carolini* : M. H. Bastgen en a été chargé. Enfin, la seconde partie du tome V des *Constitutiones* sera bientôt publié par M. Schwalm. Le voyage entrepris

Digitized by Google

par M. SALOMON en Italie pour recueillir les matériaux nécessaires à la publication des *Constitutiones* de Charles IV (1346-1378) jusqu'à son expédition romaine de 1355 a porté des fruits et l'on peut en constater le résultat dans un premier volume, qui contient les actes jusqu'à la fin de l'année 1347. Nous consacrerons prochainement une notice à cette publication.

Pour les *Fontes iuris germanici*, M. OTTO prépare l'édition des écrits de Marsile de Padoue. Enfin, M. TANGL a livré à l'impression le manuscrit du tome II des *Diplomata Karolinorum*, concernant les débuts du règne de Louis le Pieux : ce volume contiendra une étude fouillée sur la chancellerie de cet empereur.

Les *Epistolae* aussi s'accroîtront bientôt : la seconde partie du tome VI offrira les lettres du pape Nicolas Ier (858-867) concernant le divorce de Lothaire II et les conflits avec Hincmar de Reims, publiées par M. PERELS. Le tome VII sera consacré au registre de Jean VIII, avec une étude sur la place occupée par ce registre dans l'histoire du développement de la chancellerie pontificale (éditeur M. CASPAR), et aux lettres d'Anastase le Bibliothécaire, aux lettres des papes depuis Marin Ier (882-884) jusque Jean IX (898-900), aux traités d'Auxilius (891-912) et de Vulgarius (887-928) concernant la question du pape Formose (éditeur M. TANGL).

— La question des stigmates de saint François d'Assise a été plus d'une fois traitée avec une âpreté passionnée, comme il arrive souvent pour des problèmes d'ordre religieux touchant peut-être au surnaturel. M. le Dr JOSEF MERKT vient de la reprendre dans une brochure de 68 pages : *Die Wundmale des heiligen Franziskus von Assisi (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, herausgegeben von* WALTER GOETZ, fascicule 5). Berlin-Leipzig, Teubner, 1910. Ce travail porte l'empreinte de la sincérité et de la modération. L'auteur rencontre toutes les négations, examine toutes les hypothèses, approfondit les textes, pèse les interprétations. Sa conclusion se ramène à trois points : Saint François possédait les stigmates ; ils ne se sont manifestés que quelques jours avant sa mort ; ils s'expliquent par l'effet de l'autosuggestion dans un corps affaibli par la maladie.

La première de ces affirmations est certaine ; il m'a toujours semblé que seuls le parti pris et la mauvaise foi pouvaient résister à ce sujet à la clarté des documents. La seconde assertion reste discutable. Le sentiment traditionnel, qui place la stigmatisation sur l'Alverne, pendant le carême de 1224, ne perd pas tous ses droits ; il est remarquable toutefois que les relations les plus autorisées sur l'apparition du séraphin ne parlent pas des stigmates et que les textes les plus anciens concernant les stigmates ne mentionnent ni lieu ni temps. Quant au troisième point, je n'ai pas la compétence médicale voulue pour le trancher. Une explication naturelle ne diminue en rien la gloire de François, ni sa sainteté, ni son amour pour le Christ, ni même le charme poétique de sa vie ; pour ma part cependant je n'ai aucune crainte du miracle. Si le frère Élie mentionne le fait dans sa lettre de faire part, c'est qu'évidemment il y voit une faveur spéciale du Très-Haut ; tel est aussi le sentiment de tous ceux qui en parlent après lui ; j'accorde volontiers une certaine valeur à leur appréciation que je considère comme inséparable en partie de leur constatation. Saint François demeure au reste le premier des stigmatisés proprement dits : il n'y a pas de comparaison possible entre son cas et celui des *semetipsos stigmatisantes* dont parle M. MERKT au début de son étude.

Le travail de M. MERKT a des qualités précieuses. Il fait voir combien peu

Digitized by Google

fondées sont certaines hypothèses qui, on peut l'espérer, ne reparaîtront plus ; il a de la concision et de la clarté ; sa documentation est soignée. Pour être complet il aurait pu dire un mot des *secreta ordinis ;* il aurait dû citer aussi NINO TAMASSIA, *S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda* (Padoue-Vérone, 1906) qui traite des stigmates au chapitre III de son livre. A. FIERENS.

— *Der Beichtvater der heiligen Elisabeth und deutsche Inquisitor Konrad von Marburg* († *1233*), tel est le titre d'une dissertation doctorale présentée à l'université d'Iéna par M. P. BRAUN (Weimar, Imprimerie de la Cour, 1909. In-8, 59 p.). L'auteur a étudié la vie de Conrad de Marbourg jusqu'à son assassinat en 1233 et a distribué cette étude en huit chapitres. Dans le présent opuscule, il ne donne que les deux premiers chapitres, conduisant le récit jusqu'en 1226. Le premier chapitre étudie la jeunesse du fameux inquisiteur, sa famille et son éducation, son état religieux. L'auteur démontre que son héros ne fut ni dominicain, ni franciscain, mais bien prêtre séculier, comme on le voit d'ailleurs par l'habit sous lequel il est représenté sur un sceau qu'on conserve de lui. Le chapitre II expose l'activité de maître Conrad jusqu'en 1226, d'abord comme prédicateur de la croisade sous Innocent III (1214-1215), puis, en la même qualité, sous Honorius III (1216-1226). La première mention certaine de Conrad comme inquisiteur date de 1216. M. Braun examine ensuite le rôle pacificateur joué par Conrad dans la lutte du couvent de Nienburg contre les comtes d'Ascanie (1216-1218) et la part qu'il prit au procès d'hérésie intenté au prévôt Minnike, de l'abbaye de Neuwerk (1224). Dans un appendice, l'auteur démontre que Conrad de Marbourg ne participa point à la persécution qui eut lieu en 1211 à Strasbourg contre les hérétiques. Le travail se termine par une table généalogique de la famille du fameux inquisiteur.

C'est un grand mérite de M. Braun d'avoir étudié de près, à la lumière des documents passés au crible d'une critique serrée, cette figure si intéressante d'un des premiers inquisiteurs. Le travail est bien conduit et la liste des sources et des ouvrages consultés qui précède l'exposé montre que M. Braun n'a rien négligé pour offrir au public une étude sérieuse et bien documentée.

— Le règne du duc de Bourgogne Philippe le Hardi a fait l'objet de deux travaux qui ont paru quasi simultanément. Le premier est dû à M. E. PETIT et s'intitule : *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois ; Philippe le Hardi.* 1re partie, *1363-1380.* Le second a pour auteur M. O. CARTELLIERI, professeur à l'université d'Heidelberg. Celui-ci a assumé la tâche d'écrire l'histoire des ducs de Bourgogne et nous offre aujourd'hui le tome Ier de cette œuvre, consacré à Philippe le Hardi *(Geschichte der Herzöge von Burgund 1363-1477.* Tome I. *Philipp der Kühne, Herzog von Burgund.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1910). Nous avons reçu un extrait *(Sonder-Abdruck)* du tome Ier, contenant la préface, la table des matières et les deux premiers chapitres du volume (XII-44 p.). L'auteur y retrace l'histoire du duc Philippe depuis la bataille de Poitiers (1356) — point de départ de la fortune politique de Philippe — jusqu'à la fin de la période où il joua un rôle important à la cour de Paris, pendant la minorité de Charles VI (1389).

Ce petit volume s'occupe avant tout d'histoire politique : il entre d'ailleurs dans le plan de l'auteur de retracer d'abord celle-ci et de traiter ensuite de l'histoire spéciale proprement dite : art, commerce, sciences, etc. Il y a peu à glaner pour l'histoire ecclésiastique dans l'extrait qui nous a été adressé. Signalons toutefois les passages traitant de l'intervention du pape Urbain V

Digitized by Google

dans les projets de mariage du duc Philippe avec Marguerite de Flandre (1369), des luttes des Gantois révoltés, urbanistes convaincus, qui protègent les partisans fugitifs d'Urbain V, et surtout de l'attitude conciliante que le duc Philippe adopte, dès qu'il a succédé à Louis de Male dans le comté, envers les partisans flamands d'Urbain. Il contrecarre notamment l'active propagande clémentiste que la duchesse de Bar, Yolande de Flandre, mène dans le comté en 1384; il s'abstient d'intervenir entre urbanistes et clémentistes et ne se laisse point entraîner à quitter cette prudente réserve, malgré les discours d'un juriste parisien au synode tenu à Lille, en sa présence, le 27 septembre 1384.

L'histoire des ducs de Bourgogne de M. O. Cartellieri, à en juger par ces premiers chapitres, promet d'être une œuvre de réelle valeur. L'auteur s'est admirablement documenté et expose son sujet avec beaucoup de clarté. Il faut regretter que plusieurs inexactitudes dans l'ortographe des noms flamands déparent les notes du travail.

— On connaissait partiellement le rôle joué par le cardinal Guillaume Fillastre pendant le grand schisme d'Occident et notamment sa participation au concile de Paris de 1406, où il prit si énergiquement la défense du pape Benoît XIII; mais il manquait une biographie de ce savant prélat. Un élève de Finke, M. J. Rest, s'est chargé de combler cette lacune et de consacrer ses recherches à la vie et aux œuvres de Fillastre. Nous avons reçu sa dissertation inaugurale : *Kardinal Fillastre bis zur Absetzung Johanns XXIII auf dem Konstanzer Konzil* (Fribourg-en-Br., C. A. Wagner, 1908. In-8, VII-57 p.).

M. Rest a compulsé avec beaucoup de zèle les sources manuscrites qui ont trait à Fillastre et il se montre bien au courant de la littérature de son sujet. Il expose avec beaucoup de concision les quelques données qu'il a pu recueillir sur les études que fit Fillastre jusqu'à sa nomination comme doyen de la métropole de Reims (1389 env.); il étudie l'activité de son héros dans cette dernière charge, pour s'occuper plus longuement de l'intervention du doyen en faveur de l'unité de l'Église, notamment de sa participation au concile de Paris en 1406, et du rôle qu'il joua, après sa promotion au cardinalat, en 1411, pendant le concile de Constance. Cette dernière partie du travail de M. Rest est fort intéressante : nous y voyons comment Fillastre intervint dans l'épineuse question du vote par tête ou par nation, comment il s'efforça de tout cœur d'amener Jean XXIII à déposer librement la tiare et à s'en remettre au concile général et comment il contribua à l'union par ses *cedulae* adressées au pape et au collège des cardinaux. L'auteur fournit aussi de précieux détails sur la part que prit Fillastre à la délégation envoyée au mois de mars 1415 par le concile au pape fugitif.

Il est intéressant de signaler que, pendant le concile de Paris, Fillastre proclama la supériorité du pape sur le concile et que, à Constance, il soutint la théorie opposée. M. Rest n'a pas donné l'explication de ce changement : il se borne d'ailleurs très souvent au simple exposé des faits, sans s'arrêter beaucoup aux mobiles qui ont poussé les personnages. Ajoutons cependant que le silence ou la pénurie des sources l'ont parfois forcé à finir par un procès-verbal de carence au sujet de l'explication des événements. Sans dénoter une grande envergure, le travail de M. Rest se recommande par le soin dans les recherches et par un exposé très méticuleux. Nous souhaitons que l'auteur nous donne bientôt la suite de cette biographie de Fillastre qui, comme son ami Pierre d'Ailly, fut non seulement un polémiste et un littérateur, mais aussi un savant.

Digitized by Google

— Nous avons reçu une belle étude historique du R. P. HAGEN, S. J., intitulée : *Die Fabel von der Kometenbulle*; elle est extraite des *Stimmen aus Maria-Laach*, 1910, t. LXXVIII, p. 413-429. L'auteur y montre à l'évidence combien est absurde la fable de la bulle papale lancée jadis contre une comète. Cette publication vient à son heure, car le retour de la comète de Halley a donné un regain d'actualité à l'invention qu'il y a trente ans déjà le P. De Smedt appelait une « mystification historique » (*Revue des Questions Scientifiques*, 1877, t. I, p. 117). S'il faut en croire certains écrivains — nous ne disons pas historiens — modernes, le pape Calixte III aurait, en 1456, posé un acte de défense contre la comète de Halley. Comme personne n'a jamais eu connaissance d'un document quelconque se rapportant à cette affaire, il est assez difficile de qualifier l'acte du pape ; d'après les uns il aurait simplement adjuré l'astre menaçant; d'après d'autres il l'aurait maudit ou exorcisé; d'autres enfin affirment sans broncher qu'il lança contre lui l'excommunication. Et voilà les phraseurs lancés ! On sait que cette légende est relativement jeune; en 1845, Arago, le premier, nous apprend que Calixte III prescrivit qu'« au milieu du jour (au son de l'Angelus) *on excommuniât* (sic) à la fois la comète et les Turcs » ; Grant, le traducteur d'Arago, nous assure, en 1852, que *le pape* « émit une bulle où il anathématisa à la fois les Turcs et la comète ». Voilà la fable arrivée à son plein développement ! Si elle résiste aux études qui lui furent consacrées récemment, elle a la vie dure. En dehors de la publication citée du R. P. Hagen, signalons celles du R. P. STEIN, S. J. : *Calixte III et la comète de Halley* (*Specola astronomica vaticana, II*. In-4, 41 p. Rome, 1909) et : *De komeet van Halley. Geschiedenis en Fabels* dans *Studiën*, 1909, t. LXXII, p. 161-169 ; celle du R. P. THIRION, S. J. : *La comète de Halley*, dans la *Revue des questions scientifiques*, 1909, t. LXVII, p. 670-695 ; celle de M. H. LESÊTRE : *Une comète excommuniée*, dans la *Revue pratique d'apologétique*, 1909, t. IX, p. 338-344 ; celle [du R. P. Briarelli, S. J.] : *La Cometa di Halley e papa Calisto III*, dans la *Civiltà cattolica*, 1910, t. I, p. 257-274 ; etc.

— L'Institut historique prussien de Rome a fait paraître récemment deux nouveaux volumes dans la section des nonciatures dont il s'est réservé l'édition d'accord avec l'Institut de la Goerres-Gesellschaft et l'Institut historique autrichien, notamment le tome V-VI de la première section (1533-1559), et le tome V de la troisième section (1572-1585). Le premier de ces volumes, publié par M. L. CARDAUNS, contient les documents se rapportant à la légation d'Alexandre Farnèse et de Cervini, à la mission de Campegio et aux nonciatures de Morone et de Poggio en Allemagne : ceux-ci comprennent l'activité de ces divers envoyés du Saint-Siège entre les années 1539 et 1541 (Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstucken. I. Abteilung. 1533-1559. T. V-VI. *Legationen Farneses und Cervinis. Gesandschaft Campegios. Nuntiaturen Morones und Poggios 1535-1541*. Berlin, A. Bath, 1909. In-8, CI-489-416 p. M. 41). Les deux tomes V et VI, quoique portant une pagination distincte, ont été réunis en un seul volume, parce que les documents qu'ils contiennent forment un ensemble : il s'agit principalement des rapports multiples entre Charles-Quint et la curie romaine. La politique internationale de l'époque, le danger turc, les rapports avec la France, la question du protestantisme sont à l'avant-plan. On trouvera aussi dans ce volume des détails sur les affaires italiennes, comme le différend qui divisa le duc Octave Farnèse et son épouse Marguerite de Parme, le ravitaillement

Digitized by Google

de Rome au moyen des produits de la Sicile, etc. Le fonds des *Nunziature* aux archives du Vatican et les *Carte farnesiane* de Naples et de Parme ont fourni à ce volume la majeure partie des documents.

L'autre volume nous donne la continuation de la nonciature du comte Bartolomeo de Portia dans l'Allemagne méridionale, en 1575-1576. L'auteur, M. K. Schelhass, nous en avait fourni les commencements dans le tome IV de la troisième section, paru en 1903 (RHE, 1904, t. V, p. 876-879).

L'infatigable secrétaire de l'Institut historique prussien a terminé ainsi la publication des documents de cette importante nonciature par ce volume, qui forme le tome V de la dite section (Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken. III. Abteilung. 1572-1585. T. V. *Die süddeutsche Nuntiatur des Grafen Bartholomäus von Portia. Schlussjahre 1575, 1576.* Berlin, A. Bath, 1909. In-8, cxviii-648 p. M. 38). Les documents vont du 6 mai 1575 au 26 décembre 1576. Comme ceux du tome précédent se rapportant à la nonciature de Portia, ils jettent une vive lumière sur l'activité contre-réformatrice de Grégoire XIII en Allemagne. On trouve quantité de données sur la contre-réforme dans les diocèses de Munster, de Salsbourg, de Bâle, de Lausanne, de Strasbourg, de Spire, sur les universités et les séminaires, sur les jésuites, sur le collège germanique à Rome, sur l'activité du duc Éric de Brunswick en faveur de la contre-réforme, de même que sur quelques épisodes de moindre importance comme, p. ex., l'escapade du duc Ernest de Bavière à Naples.

Les archives du Vatican (*Nunziature*), les archives privées du marquis Colloredo-Mels, et plusieurs dépôts d'archives allemands ont fourni les matériaux de ce volume.

Sans revenir ici sur la méthode de publication des *Nunziaturberichte* publiés par l'Institut historique prussien, méthode qui a été décrite et appréciée antérieurement déjà (RHE. 1902, t. III, p. 411-415; 1904, t. V, p. 876-879; 1908, t. IX, p. 592-596.), nous insisterons cependant sur les introductions magistrales et les bonnes tables des deux volumes que nous venons d'annoncer ici et sur les notes étendues et instructives de celui publié par M. Schelhass.

— Pas n'est besoin de faire connaître la grande entreprise de M. C. Lamprecht, intitulée *Deutsche Geschichte*. Bornons nous à signaler ici que l'auteur l'a menée à bonne fin et que les deux derniers volumes ont paru : la seconde partie du tome XI, consacré à la fin de l'époque contemporaine, puis le tome XII, qui clôture cette œuvre magistrale par un appendice, une bibliographie et une table des noms de choses et de personnes.

On sait que M. Lamprecht intitule la première partie de son œuvre, consacrée à la période des origines et au moyen âge, l'histoire de l' « époque symbolique, typique et conventionelle »; que la seconde partie, correspondant à l'époque moderne, retrace ce qu'il appelle l'histoire de l' « époque individuelle » *(Individuelles Zeitalter)*, et que la troisième, traitant de l'époque contemporaine, s'occupe de ce qu'il dénomme la première période de l' « époque subjective » *(Subjektives Zeitalter)*.

C'est la seconde partie du tome IV de la troisième section qui a paru *(Deutsche Geschichte*, 3e section : *Neueste Zeit*. Zeitalter des subjektieven Seelenlebens. T. IV, 2e partie. De toute la série, t. XI. Berlin, Weidmann, 1909. In-8, ix-749 p. M. 6).

La première partie de ce volume, formant les chapitres III et IV du 25e livre, raconte l'histoire politique de l'Allemagne depuis 1850 jusqu'à la

Digitized by Google

conclusion de la triple alliance. C'est l'histoire des guerres multiples qui aboutirent à la formation de l'empire allemand après l'écrasement de la France en 1870.

La seconde partie intéresse tout particulièrement la RHE. Le chapitre V raconte en effet l'origine, les péripéties et les résultats du *Kulturkampf*, en retraçant l'histoire du « cléricalisme » et de la curie depuis la fin de la première moitié du XIXe siècle jusqu'au concile du Vatican, la naissance du parti du Centre et de la rivalité entre l'État et l'Église, la période de crise et de combat (1872-1875), les négociations et la fin du conflit (1887).

Le volume se termine par ce que l'auteur appelle *Schlussbemerkungen zur Entwicklung der ersten Periode des Subjektivismus* (p. 698-715); il y étudie le développement et les influences réciproques de la vie politique, de la vie sociale, de la science, de l'économie politique et sociale pendant la période contemporaine en Allemagne. C'est par un épilogue instructif et enthousiaste que M. Lamprecht termine cette *Deutsche Geschichte*, dont on peut ne pas admettre toutes les idées, mais dont on ne peut sans injustice méconnaître la profondeur de pensée et la maîtrise d'exécution.

L'œuvre tout entière trouve son complément nécessaire dans le tome XII (*Deutsche Geschichte*. Schlussband : Anhang. Bibliographie. Register. Berlin, Weidmann, 1909. In-8, VIII-439 p. M. 6,30). L'appendice est une étude sur l'« individualité » au moyen âge allemand et la compréhension qu'on pouvait en avoir à cette époque (p. 1-48). Vient ensuite une bibliographie, sur l'importance et l'utilité de laquelle nous ne pouvons trop insister. Elle est divisée en deux parties. La première partie, générale, comprend : A. Bibliographie générale et revues; collections de sources les plus importantes; B. Travaux d'ensemble sur l'histoire d'Allemagne; C. Histoire sociale (*Sitte und Gefühl*); D. Religion et Église; E. Linguistique, poésie, musique; F. Arts figurés; G. Instruction et science; H. Histoire économique; I. Droit et institutions; K. Sciences auxiliaires au sens large; L. Sciences auxiliaires au sens restreint; M. Géographie historique; N. Sources et monographies régionales importantes; P. Sources et travaux d'histoire municipale. La seconde partie comprend la bibliographie spéciale, divisée par périodes qui correspondent aux diverses périodes de la *Deutsche Geschichte* de l'auteur, soit vingt-cinq périodes, des origines jusqu'à la fin du *Kulturkampf*.

Cette bibliographie est d'autant plus précieuse que l'auteur y a condensé les fruits de sa grande expérience, qu'il a dû consulter lui-même la plupart des ouvrages renseignés, qu'il a tenu compte de la nouvelle édition de la bibliographie de Dahlmann-Waitz et qu'il a profité de la récente fondation de son Institut pour l'histoire universelle et l'histoire de la civilisation, à Leipzig. Cette liste comprend 177 pages.

Le *Schlussband* contient enfin une table très étendue des noms de choses et de personnes, embrassant les douze volumes de la *Deutsche Geschichte*; elle est due à M. J. MARTENS. Elle clôture dignement l'immense entreprise du grand historien de Leipzig, qui consacra la meilleure partie de sa vie à cette œuvre éminemment patriotique.

— Nous attirons l'attention des spécialistes sur les utiles compléments apportés par M. A. PAPADOPOULO-KERAMEUS au grand ouvrage du regretté Karl Krumbacher : *Geschichte der byzantinischen Literatur* (2e éd. Munich, 1897). On les trouvera dans la *Byzantinische Zeitschrift*, 1910, t. XIX, fasc. 1-2, p. 260-264).

Digitized by Google

— Par suite de la mort du Dr E. Schürer, que nous annonçons plus loin, et sur la demande expresse du défunt, la rédaction de la *Theologische Literaturzeitung* passe aux professeurs H. Schuster, de Hannovre et A. Titius, de Göttingen. Des occupations absorbantes et excessives empêchent M. A. Harnack de prendre encore une partie effective à la rédaction de la revue. Toutefois, jusqu'à la fin de l'année en cours, il continuera à aider de ses lumières et de ses conseils les nouveaux directeurs. La revue maintiendra ses traditions et son esprit.

— La faculté de théologie catholique de Breslau ouvre un concours dont le thème est : *L'unité de l'évangile selon S. Jean*, et dont nous ferons connaître ultérieurement les conditions.

— *Nominations.* — Le Dr A. Schlatter, professeur d'exégèse du Nouveau Testament, à l'université de Tubingue, succède en la même qualité au défunt professeur E. Haupt, à l'université de Halle. — M. P. Feine, professeur à la faculté de théologie évangélique de Breslau, passe également à l'université de Halle. — M. J. Leipoldt, *privatdozent* à l'université de Halle, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Kiel. — Sont nommés professeurs d'histoire M. S. Hellmann et M. T. Bitterauf, *privatdozenten* à l'université de Munich.

Le Dr Otto Bardenhewer, professeur de théologie à l'université de Munich, a été nommé protonotaire apostolique.

— *Décès.* — Le 2 mars, l'historien O. Jager, professeur honoraire de l'université de Bonn, ancien directeur du gymnase Frédéric-Guillaume à Cologne.

Le 20 avril, le Dr A. Nürnberger, professeur ordinaire de patrologie et d'histoire du dogme à la faculté de théologie catholique de Breslau.

Le 30 avril est décédé le Dr E. Schürer, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Göttingen. Le regretté défunt était très avantageusement connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des origines chrétiennes. Parmi les titres par lesquels le savant professeur s'était acquis une renommée universelle, nous nous contenterons de signaler ici la fondation et la direction effective pendant trente-quatre ans de la *Theologische Literaturzeitung* ; puis, la publication du magistral ouvrage : *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, dont la 3e édition parut de 1898 à 1902, et que l'auteur ne cessa de développer et de perfectionner jusqu'au moment où la mort vint le surprendre. Le Dr E. Schürer était âgé de 65 ans.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La brochure de M. Louis Henry Jordan : *Comparative Religion, a Survey of its recent Literatur.* Second section : 1906-1909. (Édimburg, Schulze, 1910, in-8, 72 p.), fait suite à un premier travail de ce genre paru en novembre 1906. Cette période de trois années a été particulièrement féconde au point de vue de l'étude comparative du phénomène religieux sous les différentes formes qu'il a revêtues ou qu'il revêt actuellement. L'attention de l'auteur se porte sur vingt-cinq ouvrages ; visant moins à une critique de détails qu'à des vues et à des perspectives générales, il s'est décidé à choisir, parmi une abondante littérature, les livres qui manifestent le plus clairement les progrès et les perfectionnements réalisés, de 1906 à 1909, en Europe et en Amérique, par la science spéciale qui l'occupe. Son présent travail n'est

Digitized by Google

pas une simple reprise de nombreuses recensions publiées auparavant dans la *Review of Theology and Philosophy*; M. Jordan a approfondi et étendu ses recherches, et surtout, il a proposé en une synthèse raisonnée les conclusions qui se dégagent d'un examen d'ensemble sur les principales études de *Comparative Religion* et dont le tableau manifeste l'état actuel de cette science. Avouons que, sous un titre aussi vague, le concept de cette dernière ne se distingue pas encore très nettement de celui de plusieurs disciplines apparentées : on comprend les divergences et les confusions que M. Jordan regrette. Il n'est pas nécessaire — et il serait trop long — de reprendre et d'examiner les critiques formulées ou les éloges décernés à propos des différents ouvrages. Dans son essai de synthèse finale, l'auteur étale son admiration pour le travail accompli et les espérances que lui suggèrent les heureux symptômes des temps présents. La *Comparative Religion* fait rapidement son chemin; elle acquiert du crédit partout; les universités, les Églises sont forcées de compter avec elle; elle suscite une collaboration internationale qui s'étend de jour en jour. M. Jordan se fait philosophe et donne des conseils. Il est l'ennemi de toutes les tendances confessionnelles, soit catholiques, soit aussi protestantes. Pour travailler au progrès de sa science de prédilection, il veut bien reconnaître des aptitudes spéciales aux esprits formés par la culture théologique et critique. Mais que l'on écarte avec soin les vues apologétiques ! Que l'on se dispose à sacrifier, au besoin, au pur amour de la vérité, des idées et des croyances chèrement caressées ! Cependant, à dénier systématiquement à cette science toute portée pratique pour la confiner exclusivement dans le domaine de la théorie pure, ne risque-t-on pas de la rendre à peu près inutile, après l'avoir réduite à n'être qu'une collection de faits constatés et de combinaisons plus ou moins logiquement ébauchées ? L'étude se termine par un éloge enthousiaste de la charité, fruit de cette large tolérance et de cette foi progressiste qui doivent assurer la grande et décisive victoire de l'avenir.

— Tandis que M. Harnack en portait la nouvelle à l'académie royale des sciences de Prusse (cf. RHE, t. XI, 1910, p. 393), les journaux littéraires annonçaient la découverte d'un document bien intéressant, qui soulève déjà plus d'une controverse (cf. *supra*, p. 612). On parle d'un hymnaire chrétien du premier siècle, sans précédent dans la littérature ecclésiastique. De fait, le texte que publiait naguère le Dr J. Rendel Harris mérite la plus grande attention. *The Odes and Psalms of Solomon, now first published from the Syriac version* (Cambridge University Press, 1909, in-8, p. 154-54, Prix, 12 s.), font revivre un ouvrage dont on ne connaissait que des fragments. Par deux fois Lactance avait cité sous le nom de Salomon un témoignage ancien relatif à la maternité virginale de Marie. D'autre part, différents extraits du même recueil figuraient dans la *Pistis Sophia*, composition gnostique du IIIe siècle. M. R. H. a eu la bonne fortune de retrouver l'ouvrage presque entier dans un manuscrit syriaque assez récent mais très correct, semble-t-il. On ne peut dire avec certitude si ces hymnes ont jamais servi à l'usage liturgique dans quelque communauté chrétienne : il est au moins curieux de noter que les canonistes grecs ont cru que ces « Odes de Salomon » étaient du nombre des ἰδιωτικοὶ ψαλμοί dont le concile de Laodicée, au IVe siècle, prohiba l'emploi dans les fonctions publiques du culte. L'identification n'a rien

Digitized by Google

d'invraisemblable, mais elle ne saurait être prouvée d'une façon péremptoire. Quoi qu'il en soit, M. Rendel Harris a été bien inspiré de donner à l'édition populaire de son texte qu'il a publiée depuis, le titre : *An early Christian Psalter* (London, Nisbet, 1909, in-8, 78 p. Prix, 2 s. 6). Ce volume ne contient que la traduction anglaise de quelques-unes de ces pièces avec un commentaire abrégé. P. de P.

— On sait quelles discussions a soulevées depuis S. Jérôme jusqu'à nous l'ouvrage connu sous le nom d'*Annulus Xysti*, collection de sentences morales et religieuses dont il existe plusieurs versions latines et syriaques. Ce n'est qu'en 1876 qu'on a découvert, au couvent de Patmos, le premier manuscrit (du xe siècle) de l'original grec. Quatre ans plus tard on en trouvait un autre au Vatican. C'est la traduction anglaise de ce texte original que nous donne aujourd'hui M. F. C. Conybeare : *The Ring of Pope Xystus, together with the Prologue of Rufinus, now first rendered into English with an historical and critical commentary* (London, 1910, vi-138 p. Prix : 4 sh. 6 d.). Dans l'essai qui accompagne cette traduction, le traducteur combat l'opinion de Harnack et de quelques autres critiques qui se refusent à attribuer ce recueil à une plume chrétienne pour y voir l'œuvre d'un néo-pythagoricien. D'après M. Conybeare, l'*Annulus* serait une recension chrétienne d'une collection d'aphorismes déjà existante, recension exécutée vers le milieu du IIe siècle. Il incline à tenir pour authentique la tradition qui attribue au pape Sixte Ier la collection sous sa forme présente. L. Gougaud.

— M. C. Cowley Clarke, prêtre catholique du diocèse de Clifton, a écrit un commentaire exact des prières de la messe romaine : *Handbook of the divine Liturgy ; a brief study of the historical development of the Mass* (London, Kegan Paul, 1910, in-12, xiv-180 p. Prix, 3 s. 6.). L'introduction présente quelques idées claires et intéressantes sur la notion du sacrifice. L'exposé des différentes parties du canon de la messe n'a pas la prétention de fournir la solution scientifique de certaines questions encore pendantes ; mais il résume bien les points qui semblent acquis, et rendra grand service à tous ceux qui connaissent trop peu les beautés de la liturgie.

Trois rééditions récentes attestent l'intérêt que les lecteurs anglais continuent de prendre aux études liturgiques. Une brochure très remarquée du Dr J. Wickham Legg, *The popular use of the Athanasian Creed* (Londres, Longmans, mars 1910. In-12, xiii-80 p. Prix, 1 s.) reparaît moins de six mois après sa première édition. — Notons à ce sujet un travail de M. C. H. Turner, *A critical text of the Quicumque vult* (*Journal of theol. Studies*, Avril 1910, p. 401-410), qui fournit une bonne édition du texte latin du *Quicumque*, d'après 14 manuscrits des viie, viiie et ixe siècles ; ceux du Dr Burn (cf. RHE, 1909, p. 425) y figurent en première place avec quelques leçons rectifiées. Somme toute, entre cette édition critique et le texte courant les différences sont minimes. — Par les soins de la *Society for promoting christian knowledge* viennent de paraître également le *Christian Worship* de Mgr Duchesne, traduction anglaise de Mad. L. M. C. Clure, (3e éd., in-8, xx-595 p. Prix, 10 s.), et la traduction anglaise du sacramentaire de Sérapion par le Dr J. Wordsworth, *Bishop Sarapion's Prayer Book ; an egyptian sacramentary dated probably*, A. D. 350-356, second edition, revised. with introduction, notes, etc. (In-18, 104 p. Prix, 1 s. 6 d.) P. de P.

Digitized by Google

— L'*Onomasticon Goedelicum locorum et tribuum Hiberniae et Scotiae*, index avec indications des noms gaéliques de lieux et de tribus, du R. P. EDMUND HOGAN, S. J., vient de paraître à Londres chez Williams et Norgate, Prix net : 12 sh. 6 d.

Nous avons signalé à son apparition l'ouvrage du Prof. W. G. COLLINGWOOD, *Scandinavian Britain* (cf. RHE. t. X, 1909, p. 197-198); voici maintenant une volumineuse étude du Prof. GEORGE HENDERSON sur l'influence scandinave sur l'Écosse celtique : *The Norse influence on celtic Scotland* (Glasgow, 1910, XII-371 p.). Ce livre abonde en renseignements intéressants; mais la méthode de l'auteur nous semble quelque peu critiquable. Trop de rapprochements entre la langue et le folklore des Scandinaves et la langue et les croyances écossaises sont établis à la légère, sans souci de la chronologie. L'auteur prétend, par exemple (p. 68), que la conception de l'enfer comme lieu où l'on souffre du froid, familière à la poésie des Highlands, est due à une influence norroise, et à ce propos il cite un poète highlander, David Mackellar, de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe siècle, et un passage de la *Vision d'Adamnan*. Mais, pour un emprunt qui a dû s'opérer au moyen âge, David Mackellar nous paraît un témoin bien tardif, et la *Vision d'Adamnan* est une production irlandaise, non écossaise. La conception du froid sévissant en enfer est, en effet, familière aux anciens Irlandais (cf. *Vita Brendani*. éd. Moran, p. 22; *Tidings of Doomsday*, éd. Wh. Stokes); mais la doivent-ils aux Scandinaves? C'est ce que je me garderai bien d'affirmer. Quelques planches représentant des croix avec des inscriptions runiques et des entrelacs illustrent utilement le chapitre sur l'art scoto-norrois. L. GOUGAUD.

— Nous avons signalé jadis le tome I des publications de la *British society of franciscan studies* (RHE. 1909, t. X, p. 199); à présent, un second volume a paru : *Fratris Johannis Pecham quondam archiepiscopi Cantuariensis tractatus tres de paupertate, cum bibliographia ediderunt* C. L. KINGSFORD, A. G. LITTLE, F. TOCCO. Aberdeen, 1910. In-8, VIII-198 p. Les trois traités en question sont le *Tractatus pauperis contra insipientem novellarum haeresum confictorem circa evangelicam perfectionem* (quelques extraits seulement sont ici publiés), le *Tractatus contra Robertum Kilwardeby*, qui était dominicain, et la *Defensio fratrum mendicantium* ou *Disputatio mundi et religionis*. Ces trois écrits datent de la même époque (environ 1270); le dernier est en vers; seul le second était complètement inédit. Ils se rapportent tous les trois aux grandes controverses sur la pauvreté auxquelles furent mêlés, au XIIIe siècle, l'université de Paris, l'Ordre des Frères Mineurs et celui des Dominicains, et dans lesquelles Guillaume de Saint-Amour, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, pour ne citer que ces trois noms, sont intervenus. La personnalité en vue de Peckham, qui devint archevêque de Cantorbéry en 1272 et dont le bagage littéraire est très respectable, donne un intérêt tout particulier à cette publication. D'autre part le nom des éditeurs garantit la bonne exécution du travail. MM. LITTLE et TOCCO ont donné depuis longtemps la preuve de leur compétence en choses franciscaines; quant à M. KINGSFORD, qui a publié la *Defensio fratrum mendicantium*, il est l'auteur d'un excellent article sur Jean Peckham dans le t. XLIV (p. 190-197) du *Dictionary of national biography*; il a fourni le premier fond de la bibliographie de Peckham qui ouvre le pré-

Digitized by Google

sent volume et que M. LITTLE a aidé à compléter. Dans la notice qui précède chacun des traités publiés, les éditeurs ont fait ressortir l'intérêt de leur travail ; ils ont essayé avec succès de situer nettement dans l'ensemble de la littérature du temps l'écrit dont l'édition leur incombait. On ne peut que féliciter la *British society of franciscan studies* de la grande vitalité qui la distingue. Le zèle de son président n'y est sûrement pas étranger. A. FIERENS.

— Le Rév. E. Taunton avait réuni les matériaux d'une histoire du cardinal Pole (1500-1558) qu'il se préparait à écrire quand la mort vint le surprendre, M. MARTIN HAILE, qui a eu la bonne fortune de recueillir les papiers du défunt, nous donne aujourd'hui cette biographie longtemps souhaitée : *Life of Reginald Pole* (Londres, 1910, XIII-544 p. Prix : 21 sh.). M. Haile s'est diligemment documenté dans les archives. Il produit des pièces nouvelles et d'un accès difficile. Sur certains points on aurait aimé le voir porter une appréciation plus ferme ou plus étendue. Mais nous nous félicitons qu'une plume catholique ait assumé la tâche de raconter la vie de ce grand et digne personnage qui fut mêlé à la plus redoutable crise religieuse de l'Angleterre et se montra si bon défenseur des intérêts catholiques.

M. REGINALD ARTHUR RYE a publié récemment *The Libraries of London*, ouvrage que nous avons annoncé dès son apparition (RHE, t. IX, 1908, p. 835). Voici qu'il en donne déjà une nouvelle édition (Londres, XII-206 p., 1910), augmentée de 16 belles illustrations qui permettent de se rendre suffisamment compte de l'installation des principales bibliothèques de Londres.

Le 16 mars 1910, MISS ELEANOR HULL a lu, à la *Folk-Lore Society* de Londres, un mémoire sur *The Ancient Hymn-Charms of Ireland*. Il s'agissait de caractériser ce type de prière populaire appelée en latin *lorica*, dont la *Lorica de S. Patrice* est le spécimen le plus connu, d'en rechercher l'origine, d'en étudier la continuité et les déformations ainsi que les alliages superstitieux jusqu'à nos jours en Irlande et en Écosse. Sur tous ces points Miss Hull s'est expliquée avec une grande compétence.

Le 17 mars 1910 le trésorier de la *Society of Antiquaries* de Londres a lu un mémoire de M. GEORGE JEFFERY, curateur des monuments anciens de Chypre, dans lequel il est question des églises et monastères byzantins de cette île et aussi de l'architecture gothique insulaire, dont le développement date de la domination des Lusignans. Plusieurs détails sont de nature à compléter le beau travail de M. C. Enlart sur l'*Art gothique et la Renaissance en Chypre* (Paris, 1899).

La série d'été des *Local lectures* sera donnée, cette année, à York, du 22 juillet au 17 août. Parmi les sujets de lectures inscrits au programme, qui rouleront sur York et le Yorkshire, nous relevons : *Alcuin* par le Dr G. F. BROWNE ; *The Dissolution of the Yorkshire Monasteries* (T. M. FALLOW) ; *The Pilgrimage of Grace and the Rising of the North against Queen Elizabeth* (Prof. GRANT) ; *Saxon Buildings in the North of England* (Prof. BALDWIN BROWN) ; *Monastic Life and Buildings* (Rév. D. H. S. CRANAGE) ; *The Development of the Yorkshire Parish Church* (HAMILTON THOMPSON).

L'école d'histoire locale de l'université de Liverpool se propose d'éditer prochainement les documents, autres que les registres, de la paroisse de

Digitized by Google

Liverpool de 1681 au *Poor Law Amendment Act* de 1834. Cette publication confiée à MM. W. L. Blease et H. Peet comprendra deux volumes.

Les presses de l'université de Manchester impriment actuellement la thèse présentée par M. Thomas O'Maille à cette université pour l'obtention du grade de *Master of Arts*. Le sujet en est la langue des *Annales d'Ulster*, document de première utilité pour l'histoire religieuse et civile de l'Islande.

L. Gougaud.

— *Nominations.* — M. R. A. Stewart Macalister, directeur des fouilles entreprises en Terre Sainte par le *Palestine Exploration Fund*, a été nommé professeur d'archéologie celtique à la nouvelle université de Dublin. Il revient ainsi à ses premières études.

Le Dr Duncan Mackenzie remplace M. Macalister au *Palestine Exploration Fund*.

Le 21 mars, M. Frank C. Nicholson, ex-bibliothécaire du collège des médecins d'Édimbourg, a été nommé bibliothécaire de l'université.

M. W. H. Saint John Hope, sous-secrétaire de la *Society of Antiquaries*, vient de donner sa démission après vingt-cinq ans de labeur assidu. Il a dirigé des fouilles célèbres, notamment celles qui aboutirent, en 1878, à la découverte des ruines de l'abbaye des Prémontrés de Dale. Il est l'auteur de diverses monographies archéologiques.

— *Décès.* — Le 1er avril, le Dr Alfred Barry, chanoine de Windsor, né le 15 janvier 1826. Parmi ses nombreux ouvrages nous signalerons : *Introduction to the Old Testament* (1851), *Christianity and Socialism* (1891), *The Christian Sunday, its history, etc.* (1903).

Le 4 mars, à Hove, le Dr A. E. Trozer, hymnologue et historien de la musique.

Le 23 mars, à Bristol, le Rév. Thomas Waugh Belcher, docteur en médecine, qui a écrit *Our Lord's Miracles of Healing considered in relation to some modern Objections and to Medical Science* (2e éd. 1890) et *Is Christ the Head of His Church in England ?* (1881).

Le 24 mars, à l'âge de 75 ans, George Larner, secrétaire de la *Booksellers' Provident Institution*.

En mars, le Dr Walter Arthur Copinger, professeur de droit à l'université de Manchester, archéologue et bibliophile. Il fut le premier président de la *Bibliographical Society*. Il a donné trois volumes de supplément au *Repertorium bibliographicum* de Hain (Londres, 1895-1902) et *Incunabula biblica* (Londres, 1892).

Le 22 mai, à Melun, où il était en villégiature, M. Alfred Nutt. C'est en voulant sauver son fils tombé dans la Seine que l'éditeur et l'homme de lettres bien connu a trouvé la mort. Il était âgé de 54 ans. Fidèle aux traditions de David Nutt, son père, il a généreusement secondé les entreprises studieuses de maints spécialistes dans les domaines de l'histoire littéraire et du folk-lore. Personnellement il s'est livré avec succès à l'étude des traditions et de la mythologie celtiques. Il fut président de l'*English Folk-Lore Society* en 1897. Il laisse notamment *Studies on the Legend of the Holy Grail* (*Folk-lore*, 1888) et *The Voyage of Bran, son of Febal, with an essay upon the Irish Visions of the Happy Otherworld and the Celtic Doctrine of Rebirth* (Londres, 1895), en collaboration avec le Dr Kuno Meyer.

L. Gougaud.

Digitized by Google

Autriche-Hongrie. — On accueillera favorablement la publication, dans le *Corpus scriptorum latinorum*, t. LIV, de l'Académie impériale de Vienne, des lettres de S. Jérôme par M. Isid. Hilberg, *S. Eusebii Hieronymi opera*, t. I, p. 1 : *Epistularum pars* I, ep. 1-LXX. Vienne, Leipzig, 1910. In-8, VI-708 p. M. 22,50. L'auteur nous promet le second volume, ep. 70-120, pour l'an prochain; la fin de la publication, les *Indices* et les *Prolegomena* suivront deux ans après. Dans une courte préface, le savant éditeur a tenu à nous indiquer dès maintenant dans les grandes lignes, la méthode et les principes de son travail. Tout en se montrant d'une réserve louable dans l'usage des conjectures, au moyen d'un appareil critique plus abondant et mieux connu, fruit de recherches méthodiques, M. Hilberg est parvenu à établir un texte « qui diffère quelque peu du texte reçu ». L'expression est plutôt modeste. Pour autant que nous avons pu l'observer pour quelques lettres prises au hasard de la lecture, nous devons dire que ses corrections sont souvent heureuses et toujours justifiées. Son édition marque un progrès notable pour la reconstitution du texte. Elle est faite avec tous les renseignements désirables. Les nombreux manuscrits contenant les collections assez disparates de morceaux de la correspondance de S. Jérôme, sont désignés par les mêmes sigles, dans les notes critiques placées au bas des pages; l'auteur a dû alléger quelque peu celles-ci, pour ne pas encombrer le volume, en sorte qu'à son grand regret, il ne peut nous donner que les variantes les plus importantes; n'oublions pas de dire que l'appareil critique utilisé est indiqué au commencement de chacune des lettres. Inutile d'ajouter que selon la pratique suivie, le savant éditeur note les citations explicites ou implicites de l'Écriture; mais il a eu soin de marquer d'un astérisque les passages qui ne concordent pas avec la Vulgate, procédé que l'on appréciera en l'occurrence. Afin de faciliter les recherches, M. Hilberg a gardé en marge les divisions et la numérotation du texte reçu, comme il a conservé l'ordre des lettres. Souhaitons pour finir qu'il ne tarde pas à nous donner la continuation de son œuvre, qui fera bonne figure assurément dans la série déjà longue des publications du *Corpus* de Vienne. J. Flamion.

— Parmi les amateurs de livres rares et précieux on compte, au XIXe siècle, Charles-Louis de Bourbon, duc de Parme, aux soins duquel on doit entre autres une importante collection de livres liturgiques, actuellement conservée au château de Schwarzau-lez-Steinfeld. M. le Dr H. Bohatta, le bibliothécaire bien connu de l'université de Vienne, vient de publier le tome I du *Katalog der liturgischen Drucke des XV und XVI Jahrhunderts in der herzoglich Parma's Bibliothek in Schwarzau am Steinfeld* (Vienne, 1909, P. I, in-fol. de XII-467 p. Hors commerce). Le travail complet aura deux tomes; celui qui a paru décrit 344 livres, classés par ordre de diocèses. La publication, soigneusement préparée, rendra de grands services aux bibliographes et sera fort utile à l'histoire ecclésiastique.

— Le R. P. H. Bruders, S. J., *privatdozent* à l'université d'Inspruck, vient de publier une douzaine de conférences académiques, consacrées aux idées fondamentales traitées dans les Exercices de S. Ignace (*Akademische Vorträge. Die Exercitienwahrheiten*. Inspruck, F. Rauch, 1910. In-8, de X et 483 p. M. 3). Si nous signalons ici ce livre d'ascétisme, c'est à cause des nombreuses données historiques qu'il renferme. La conférence sur la confession (p. 326-416) mérite surtout d'attirer l'attention des historiens : avec les notes qui la suivent (p. 417-445), elle donne en résumé une histoire complète de

Digitized by Google

la pratique de la pénitence et de la confession. L'auteur néglige un peu trop, il est vrai, la littérature récente du sujet; par contre, il donne bien des détails qu'on ne trouve pas ailleurs. Le R. P. BRUDERS n'est du reste pas inconnu des historiens : il y a cinq ans déjà parut dans cette Revue (1905, t. VI, p. 351) un compte rendu élogieux de son grand ouvrage : *Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirksamkeit an bis zum Jahre 175 n. Ch.*

— Nous devons à l'intelligente activité de Mad. VERA VON DEMELIC la traduction allemande du livre qu'un jeune professeur de l'université de Saint-Pétersbourg, M. Paul von Mitrofanov, a consacré en 1902 au règne de Joseph II : *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit* (Vienne, 1910, C. W. Stern, in-8 de 870 p.) L'auteur examine le rôle de l'empereur dans les domaines — c'est-à-dire à peu près dans tous — où le portèrent sa dévorante activité et son ardent désir de réforme : politique extérieure, réformes administratives, militaires, économiques, financières, judiciaires, religieuses et intellectuelles. M. Mitrofanov a sur la politique de Joseph II des idées très personnelles, parfois fortement poussées; pour lui, elle n'est, somme toute, que la continuation de celle de Marie-Thérèse, avec des formes plus rudes et un esprit de suite plus accentué et plus prompt à l'exécution. Comme l'observe le préfacier, M. H. Schlitter (p. x) l'originalité du livre du savant russe réside peut-être moins dans le développement de ces idées que dans la documentation neuve, la littérature pamphlétaire de l'époque, sur laquelle elles sont appuyées. M. Mitrofanov a dépouillé, en effet, aux bibliothèques de Vienne, de Budapest et de Bruxelles, une énorme quantité de pamphlets, poésies, hymnes, satires, fables, prophéties, odes où la politique est, suivant les partis dont ces écrits émanent, ou discutée, combattue, ridiculisée, calomniée ou bien louée et portée aux nues. Cette source de renseignements n'avait jamais été aussi bien utilisée que dans le travail russe. Faut-il ajouter que le chapitre traitant des affaires religieuses est un des plus fournis ? (p. 666-801). Toutes les questions brûlantes sont passées en revue : idées de Joseph II sur la suprématie de l'État sur l'Église, réformes monastiques et cultuelles, situation morale du clergé séculier, liberté de conscience accordée aux juifs, rapports du clergé régulier avec Rome et les chefs d'ordre, etc.

La direction des *Mittheilungen des österreichischen Vereines für Bibliothekwesen* annonce que désormais ce périodique, qui entre dans sa quatorzième année, changera son format et étendra le cercle de ses informations. Il ne s'occupera plus exclusivement de bibliothéconomie autrichienne, mais aussi des entreprises des autres pays. Il prendra le titre de *Zeitschrift des österreichischen Vereines für Bibliothekwesen.* H. N.

— La société *Pro Cultura* de Trente a entrepris la publication d'une revue d'études d'histoire et d'art intéressant le pays trentin. Elle paraîtra tous les deux mois, à Trente, par fascicules de 64 pages et se nomme *Pro Cultura.* Prix : 11 lire. En guise de supplément à cette revue, la même société se propose d'éditer une Bibliothèque d'auteurs trentins, dont le premier volume paraîtra en 1910. J.-M. VIDAL.

— *Décès.* — Le 16 mars, à Vienne, M. J. A. VON HELFERT, ancien professeur de droit romain à l'université de Cracovie, homme d'État, historien de l'Allemagne et surtout de l'Autriche à l'époque contemporaine.

Digitized by Google

Belgique. — Nous avons reçu le tome IX du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* Il contient la recension des pièces qui regardent l'*histoire particulière de Belgique*, et plus spécialement celle de *Flandre, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg* et *Namur* (Bruxelles, H. Lamertin, 1909. In-8, IX-446 p.) Il est rédigé, comme les précédents, par le R. P. J. Van den Gheyn, cette fois en collaboration avec M. E. Bacha, conservateur-adjoint à la section des manuscrits. C'est l'histoire de la Flandre qui est représentée par le plus grand nombre de manuscrits. L'histoire du droit et des institutions, l'histoire économique, l'histoire locale tireront certainement grand profit du présent catalogue. L'histoire ecclésiastique, pour être moins bien représentée que dans les tomes précédents, y puisera cependant de précieuses indications, comme p. ex. dans les manuscrits 6085, 6240-6241, 6228-6229, 6330-6332, etc. Il s'agit toutefois principalement de particularités locales, excepté pour la province de Liége, où l'histoire générale est plus favorisée. Nous avons déjà insisté à plus d'une reprise sur les qualités du mode de publication et la perfection technique qui distinguent les divers volumes du *Catalogue*; nous croyons pouvoir nous dispenser d'y revenir à propos de ce tome IX.

— Nous avons reçu — il y a quelques mois déjà — une plaquette de M. A. Goethals sur les témoignages au sujet du christianisme dans les ouvrages de l'historien juif Josèphe (*Mélanges d'histoire du Christianisme.* Première partie. *Josèphe témoin de Jésus.* Bruxelles, Société belge d'édition, rue d'Italie, 33; Paris, Fischbacher; sans date. In-8. 29 p.)

L'auteur y examine d'abord huit fragments d'une ancienne version slave du *Bellum Judaicum*, récemment publiés dans une traduction allemande et étudiés par Berendts (RHE, 1907, t. VIII, p. 181). Quatre de ces témoignages se rapportent à Jésus, trois à Jean-Baptiste, un aux Apôtres. Ces textes étant peu connus et difficilement accessibles, M. Goethals aurait dû en donner une version française intégrale, ou tout au moins reproduire la traduction allemande de Berendts. Il ne l'a pas fait, et c'est certes une lacune dans son étude.

Le seul problème que posent ces textes slaves, c'est le problème d'authenticité : sont-ils de la main de Josèphe, l'historien juif du premier siècle ? Bien que, dans les manuscrits grecs de l'œuvre de Josèphe, il n'y ait aucune trace de ces textes, M. Goethals se déclare favorable à leur authenticité, sauf de minimes interpolations chrétiennes. En effet, leur origine juive semble être indéniable. Mais les raisons alléguées par M. Goethals en faveur de leur authenticité me paraissent insuffisantes. M. Goethals estime avec Berendts que ces passages auraient fait partie d'une première rédaction araméenne de la *Guerre contre les Juifs* (rédaction attestée par Josèphe lui même) et que Josèphe les aurait supprimés dans l'édition officielle de cet ouvrage destinée aux Romains, qui seule nous est parvenue en grec. Ajoutons toutefois que l'étude sommaire de M. Goethals est de loin dépassée par le grand travail que vient de publier sur le même sujet M. J. Frey (*Der slavische Josephusbericht uber die urchristliche Geschichte nebst seinen Parallelen kritisch untersucht*, Leipzig, Deichert, 1909, IV-281 p. M. 5), qui rejette l'authenticité de ces passages, mais leur attribue une origine juive très ancienne (entre la ruine de Jérusalem et la fin du premier siècle), contemporaine de Josèphe.

Dans la seconde partie de son étude M. Goethals examine à nouveau l'authenticité des deux témoignages grecs au sujet du Christ dans les *Antiquitates* du même Josèphe, l. XX, 9, 1 et XVIII, 3, 3. Ces deux témoignages

Digitized by Google

sont connus de tout le monde. L'auteur admet l'authenticité du premier, dans lequel il est question du grand prêtre Hanan qui fit mettre à mort, « le frère de Jésus dit le Messie, nommé Jacques ». Le passage du livre XVIII est beaucoup plus important. Comme il est improbable que Josèphe ait affirmé en son propre nom la messianité et la résurrection de Jésus, — affirmations qui sont contenues dans ce passage — l'on s'accorde aujourd'hui à nier l'authenticité intégrale de ce texte. M. Goethals en admet l'authenticité partielle et essaie de séparer l'interpolation chrétienne du fonds authentique. Ici encore la discussion est trop rapide et est loin d'épuiser le sujet.

Au cours de cet examen, et surtout dans l'appendice où M. Goethals compare les *Additamenta Josephi slavica* avec les Évangiles canoniques, certaines questions de critique du Nouveau Testament sont effleurées. Ce dernier domaine ne semble pas bien familier à l'auteur ; c'est pourquoi nous n'insistons pas sur les opinions proposées dans cette brochure par rapport à ces derniers problèmes.

La nouvelle édition remaniée et considérablement augmentée du commentaire de M. le chanoine Van Steenkiste sur les Actes des Apôtres, par M. le chanoine A. Camerlynck, professeur au grand séminaire de Bruges, est réellement une œuvre nouvelle et nous la renseignons comme telle (A. Camerlynck, *Commentarius in Actus Apostolorum*. Bruges, Beyaert, 1910. In-8, 460 p. Fr. 5).

Ce commentaire sera certainement bien accueilli. Il se distingue en effet par l'abondance des questions traitées, par l'étude patiente et minutieuse de tout ce qui peut contribuer à faire saisir la pensée de l'auteur sacré, par la solidité de l'argumentation et la clarté de l'exposition. A signaler, dans l'introduction, une démonstration serrée et bien conduite de l'authenticité des Actes, thèse prouvée avec une absolue certitude et à laquelle se rallient les critiques les plus autorisés, quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent. Au sujet de la date de composition de l'œuvre de saint Luc, M. Camerlynck défend énergiquement l'opinion qui la fixerait vers 63, immédiatement après la libération de saint Paul, et il faut reconnaître que cette solution explique bien la fin si brusque des Actes. L'auteur, tout en commentant directement le texte de la Vulgate (imprimé d'après l'édition d'Hetzenauer) a constamment en vue le texte original grec. A bon droit il préfère la recension orientale, même pour le décret des Apôtres, au texte occidental que, dans ces dernières années, quelques critiques ont essayé de réhabiliter. Certaines difficultés d'ordre dogmatique, notamment dans le discours de saint Étienne, sont résolues (p. 200-201) d'après les principes qui ont trait aux citations *explicites* dans l'Écriture Sainte ; mais on a soin d'ajouter les essais ordinaires de conciliation avec l'Ancien Testament.

Nous voulons encore appeler l'attention sur deux questions générales qui trouvent leur place marquée dans une introduction aux Actes des Apôtres : la situation politico-religieuse des Juifs à l'époque de l'établissement du christianisme et la chronologie du Nouveau Testament. Ces questions si importantes pour l'étude du Nouveau Testament sont clairement et solidement exposées d'après les meilleurs auteurs, auxquels il faudra maintenant ajouter l'ouvrage magistral du professeur catholique de Bonn, M. J. Felten, *(Neutestamentliche Zeitgeschichte oder Judentum und Heidentum zur Zeit Christi und der Apostel*. In-8, 2 vol. Regensburg-Mainz, 1910) que M. Camerlynck n'a pas pu consulter.

Enfin un plan du temple de Jérusalem après les travaux d'Hérode, une

Digitized by Google

carte des voyages de saint Paul dessinée par l'auteur, un tableau synchronique de la date des principaux événements de l'époque apostolique, complètent l'outillage scientifique de ce commentaire et en augmentent la valeur pédagogique.

De ce que nous venons de dire du commentaire de M. Camerlynck on conclura que les grandes questions d'introduction ont été traitées avec toute l'ampleur qu'elles comportent, et ont reçu une solution certaine, ou du moins très acceptable. Seule, la question des sources a été un peu plus parcimonieusement exposée ; les textes christologiques de la première partie des Actes semblent aussi trop rapidement expédiés. Toutefois, il va sans dire que, dans un commentaire aussi étendu que celui dont nous parlons, le recenseur ne saurait partager toutes les opinions de l'interprète. D'autre part il ne servirait à rien d'énumérer les divergences de vue absolument accessoires et qu'il serait souvent difficile de trancher avec certitude. Nous voudrions cependant, à propos de *Act.* II, 24, arrêter le succès d'une interprétation très profonde.... qui semble plutôt superficielle. Il s'agit des « liens du scheol, ou liens de la mort », expression métaphorique par laquelle l'auteur des Psaumes veut désigner la puissance de la mort. Les Septante ont rendu cette expression si simple par « les douleurs de la mort » et dans le passage cité des Actes cette dernière expression est employée. M. Camerlynck reconnaît que la version grecque est due à une confusion de *hébel* : lien, et *hébel* : douleur ; il aurait donc pu omettre sans inconvénient l'opinion reprise aux éditions antérieures, à savoir, que les LXX auraient voulu exprimer l'idée que la mort corporelle enfante en douleur la vie nouvelle. C'est là certainement un sens profond, mais est-il exact? Évidemment, c'est un détail. Il y en aurait d'autres à relever. Mais le commentaire, dans son ensemble, est excellent et ne saurait être trop recommandé. H. C.

— Dans la *Biographie nationale*, t. XX, col. 725-764 (1909), M. De Schrevel a écrit la notice de Martin Rythovius, premier évêque d'Ypres après la nouvelle répartition des évêchés des Pays-Bas sous Philippe II (1559). Successivement professeur à Dilingen, à l'abbaye du Parc-lez-Louvain, président du collège du Saint-Esprit (1556-1559), il assiste, en 1557, au colloque de Worms. Sur la proposition de Viglius, il est promu en août 1559 au nouveau siège épiscopal d'Ypres et confirmé par Pie IV le 10 mars 1561. Prélat actif et zélé, il organise le chapitre cathédral et s'occupe de prédication. Il assiste aux 23e, 24e, 25e sessions du concile de Trente, sur l'invitation de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme. Rentré aux Pays-Bas (février 1564), il est, auprès de la gouvernante, le promoteur de l'acceptation intégrale des décrets du concile. En 1565, il fait partie d'une commission chargée par Philippe II d'aviser à l'enseignement du peuple, à la réforme du clergé et au châtiment des hérétiques : il se montre partisan de la modération des placards d'hérésie. Lors de la condamnation des comtes d'Egmont et de Hornes (1568), il est chargé par le duc d'Albe de donner les secours religieux au comte d'Egmont, en faveur duquel il insiste vainement. En l'absence du cardinal Granvelle, il préside le concile provincial de Malines (1570) et convoque le concile de Louvain (1574). Dans le domaine politique, il adhère au parti national ; il dut contribuer au rappel du duc d'Albe. Sous Requesens il préconise, au nom des intérêts religieux, les négociations pour la paix avec le prince d'Orange et les États de Hollande et de Zélande. Dans la même intention, il insiste auprès de Don Juan d'Autriche pour l'acceptation de la Pacification de Gand. Captif (1577), il sort de prison (1581) avec Remi Drieux,

Digitized by Google

évêque de Bruges, par échange contre Burchard de Hembyse et un ministre calviniste, prisonniers des Malcontents. Il meurt de la peste à Saint-Omer, le 9 octobre 1583. L'esquisse rapide de l'activité religieuse et politique de Rythovius nous fait souhaiter de voir bientôt M. De Schrevel nous donner une étude complète sur l'épiscopat d'un des plus ardents propagateurs de la contre-réforme aux Pays-Bas après le concile de Trente.

M. le chanoine A. C. De Schrevel a aussi fait paraître une intéressante étude sur les origines du couvent des Carmes déchaussés à Bruges (*Établissement et débuts des Carmes déchaussés à Bruges*. Bruges, 1910, 136 p.). Cette fondation se rattache intimement à l'établissement, dans la même ville, des carmélites déchaussées de la réforme thérésienne (1626). L'installation des carmélites avait connu quelques difficultés à cause de la question de la juridiction. Membre des carmélites anglaises d'Anvers, la fondatrice de Bruges, Mère Marie Sabine, avait voulu la soumission à l'ordinaire, comme pour la maison-mère d'Anvers. Après conseil de différents religieux, elle choisit finalement la juridiction des carmes ; elle reçut bientôt l'autorisation du magistrat de Bruges et de l'infante Isabelle. C'est pour assurer cette direction des carmes déchaussés que fut émise l'idée d'établir un couvent de cet ordre à Bruges (1629). Le projet reçoit l'approbation de l'évêque de Bruges, Servais de Quincker, du magistrat et de l'infante Isabelle. La réalisation se heurte à l'opposition des ordres mendiants brugeois : récollets, dominicains, carmes, auprès de l'évêque et du conseil privé. Elle donne lieu à un échange de vues avec le provincial des carmes déchaussés, le R. P. Hilaire de Saint-Augustin. Le fond de l'opposition était d'ordre matériel : les autres mendiants craignaient de voir tarir en partie la source de leurs revenus par les quêtes des carmes. A la fin de 1631, les carmes ont gain de cause : du moins, on ne trouve plus trace de polémiques. Établis à Bruges, ils ne tardent pas à acquérir une immense popularité, lors de la peste de 1632-1635 ; ils y montrent un dévouement à toute épreuve dans le soin des malades.

M. De Schrevel a retracé en quelques pages bien documentées les débuts de cette fondation et l'histoire de la peste. En annexes, l'auteur a réuni les principaux documents extraits des différents dépôts d'archives brugeois. Cette plaquette constitue une très intéressante contribution à l'étude de la réforme des carmes aux Pays-Bas au début du XVIIe siècle : le principal facteur de cette réforme fut l'introduction des carmes déchaussés ; on sait également que les grands promoteurs de la réforme thérésienne furent les archiducs Albert et Isabelle. A. Pasture.

— Le séminaire de Malines possède une belle bible miniaturée, demeurée inconnue jusqu'à présent. Le dessin, la technique et le coloris de ses enluminures révèlent aussitôt son origine méridionale. On y voit deux peintures en pleine page, consacrées à la dynastie d'Anjou-Naples et au roi Robert Ier (1309-1343). Elles montrent que l'œuvre fut commencée sous le règne de Robert, grand protecteur des arts. Dans le corps du volume, une vignette porte le nom du premier possesseur du manuscrit, Nicolas d'Alife, personnage qui joua un rôle marquant sous le roi Robert et la reine Jeanne Ire (1343-1382). Cette vignette attribue les miniatures du volume à l'artiste napolitain Christophore d'Orimina. Toutefois, si l'on peut attribuer à celui-ci les deux peintures déjà citées, on ne peut guère reconnaître en lui l'auteur de l'œuvre tout entière. La majeure partie de celle-ci trahit une main plus experte que la sienne. Des rapprochements s'imposent avec une famille de

Digitized by Google

manuscrits qui comptent parmi les plus précieux du XIVe siècle, notamment avec une bible de la Bibliothèque Nationale à Paris et avec une autre du Cabinet des estampes à Berlin. L'artiste principal de la bible de Malines ne serait pas un napolitain, comme était d'Orimina, mais un disciple plus immédiat de Simone Martini, l'artiste siennois, chef d'une brillante école de peintres et de miniaturistes qui travaillaient à Naples dans le courant du XIVe siècle. Tels sont les faits que M. le professeur R. MAERE vient de mettre sagacement en lumière (*Une bible angevine de Naples au Séminaire de Malines*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1909, t. LIX, p. 279-291; 1910, t. LX, p. 25-35.)

— Nous avons déjà eu l'occasion de signaler et d'apprécier l'entreprise de M. L. DE WOLF et de ses collaborateurs : *Volkskundige Boekenschouw. Bibliographia « Folklorica »*, publiée en annexe à la revue *Biekorf* (RHE, 1909, t. X, p. 430). Cette bibliographie a trouvé le meilleur accueil dans le monde scientifique. Nous venons de recevoir le premier fascicule de la seconde année; il compte 170 pages et 1888 numéros. Dans une préface, M. De Wolf rencontre quelques critiques qui ont été formulées sur le fond et la forme de cette entreprise : il y répond, à notre avis, adéquatement. Nous ne pouvons que répéter les encouragements que nous avons adressés aux auteurs lors de l'apparition du premier tome et insister une fois de plus sur les services que cet instrument de travail rend aux études d'histoire ecclésiastique. Il suffit de parcourir la rubrique *Bronnen, Fontes*, pour en apprécier la grande utilité.

— Le 7 juin dernier, M. FRITZ J. ZWIERLEIN, professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Saint-Bernard à Rochester, N. Y. (États-Unis d'Amérique) et le 27 du même mois, M. PAUL DELANNOY, chargé de cours à l'université de Louvain, et M. GUILLAUME GOOSSENS, professeur d'histoire au petit séminaire de Rolduc (Hollande), tous trois anciens membres du séminaire historique, ont subi, avec le plus grand succès, devant la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain, l'épreuve finale du doctorat en sciences morales et historiques. Chacun a présenté une dissertation, dont nous nous bornons à transcrire le titre, la RHE se proposant de donner prochainement un compte rendu de ces trois ouvrages : F. J. ZWIERLEIN, *Religion in New Netherland. A history of the development of the religious conditions in the province of New-Netherland (1623-1664)*. (Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 25.) (Rochester, N. Y., Smith, 1910. In-8, VI-351 p. F. 7,50). — P. DELANNOY, *La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France*. T. I. *La juridiction contentieuse*. (Recueil cité. Fasc. 27.) (Bruxelles, A. Dewit, 1910. In-8, XXIX-217 p. F. 5). — G. GOOSSENS, *Étude sur les États de Limbourg et des pays d'Outremeuse pendant le premier tiers du XVIIIe siècle suivie du texte de la Notitia de rebus statuum provinciae Limburgensis de l'abbé Nicolas de Heyendal*. (Recueil cité. Fasc. 26.) (Kerkrade, N. Alberts; Louvain, Bureaux du Recueil, 1910. In-8, XVIII-78-180 p. et 1 carte. F. 5.) On remarquera que dans ces derniers temps le *Recueil* s'est enrichi d'un nombre considérable de volumes de haute valeur et que c'est à un professeur distingué d'Amérique qu'est dû le XXVe fascicule de ce Recueil. Notons aussi que le XXVIe fascicule est l'œuvre d'un jeune historien hollandais. Cette constatation laisse bien voir le rôle international de l'université catholique de Louvain dans le domaine des études historiques.

Digitized by Google

— La faculté de droit de l'université de Bruxelles a autorisé M. Ch. Pergameni à inaugurer, en novembre prochain, un cours libre d'histoire et éléments du droit canon.

— Au début de sa cinquante-troisième année d'existence, la *Revue de l'art chrétien* a changé de direction et de comité de rédaction. Celui-ci est maintenant représenté par M. Marcel Aubert et Amédée Boinet. Nous rencontrons parmi les noms des principaux collaborateurs ceux de MM. A. Brutails, L. Delisle, E. Diehl, P. Durrieu, E. Mâle, E. Lefèvre-Pontalis, R. de Lasteyrie, A. Michel, etc. La toilette extérieure de la revue s'est modernisée, mais l'ordonnance scientifique n'est guère changée : elle comprend, comme auparavant, des articles, des mélanges, une chronique et une bibliographie. Le prix aussi est resté le même, 20 fr. pour la France et la Belgique, 25 fr. pour les autres pays. Les demandes d'abonnements et les communications destinées à la rédaction doivent être adressées au bureau de la revue, à la librairie Champion, Quai Malaquais, 5, Paris.

— Le 2 mai dernier, M. Eugène Hubert, professeur d'histoire à l'université de Liège, a été élu membre correspondant de l'académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques.

— A plusieurs reprises la RHE a loué les savants travaux du R. P. Hippolyte Delehaye, S. J., et l'on peut dire que jusqu'ici personne n'a dépassé la puissante sagacité de cet austère bollandiste dans le domaine de la critique des légendes hagiographiques. Aussi est-ce avec une joie bien vive que nous l'avons vu obtenir le prix décennal de philologie, honneur apprécié entre tous en Belgique, pour son admirable ouvrage intitulé : *Acta Sanctorum*. T. LXVI. *Propylaeum ad Acta sanctorum novembris. Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae* (Bruxelles, 1902). Nous félicitons chaleureusement l'éminent lauréat de cet honneur qui rejaillit sur toute la corporation des Bollandistes et en particulier sur le chef vénéré de cette corporation, le R. P. Ch. De Smedt.

— La société d'art et d'histoire du diocèse de Liège a décerné le prix Delaveux pour l'année 1909 à M. Yernaux et à M. l'abbé Guillaume ; le premier avait présenté un travail sur *Les premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, le second une étude sur *L'archidiaconé d'Ardenne*.

— *Décès*. — En février, à l'âge de 82 ans, M. J. T. Kaisin, président de la société paléontologique et archéologique de Charleroi, qui consacra ses soins au classement des archives de plusieurs communes et publia de nombreuses études d'histoire locale.

Le 13 avril, à Namur, dans sa 79e année, M. le chanoine V. Barbier, qui traça les monographies de plusieurs abbayes et chapitres, édita des nécrologes et cartulaires et fut un collaborateur assidu des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*.

Le 24 avril 1910, à l'âge de 67 ans, M. Joseph Demarteau, vice-président de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Il s'était spécialement consacré à l'historiographie liégeoise qui lui est redevable d'un grand nombre de mémoires et d'articles méritoires, dont on trouve l'énumération dans *Leodium*, 1910, t. IX, p. 56-60.

Le 22 mai, dans sa quatre-vingtième année, M. Léopold Devillers, conservateur honoraire des archives de l'État à Mons, membre de la Commission royale d'histoire, etc., après une longue et féconde carrière consacrée tout entière à ses devoirs professionnels d'archiviste et à ses chères et

Digitized by Google

savantes études sur l'histoire du Hainaut. Parmi ses nombreuses publications, dont la liste comporterait une trentaine de pages, nous rappellerons surtout : *Cartulaire des comtes de Hainaut*. 7 vol. Bruxelles, 1881-1896 ; *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*. 3 vol. Bruxelles, 1899-1908.

Le 5 juin, à l'âge de 79 ans, M. le chanoine A. DELVIGNE, ancien professeur d'histoire au petit séminaire de Malines et ancien curé de Saint-Josse-ten-Noode. Élève de Jean Moeller, il fut un collaborateur extraordinairement fécond de nombreuses revues. On lui doit notamment l'édition et la traduction des *Mémoires de M. A. Del Rio (1576-1578)*. Bruxelles, 1869-1871. 3 vol. in-8 et la traduction de l'*Historia belgica* du même Del Rio sous le titre : *Mémoires sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration du comte de Fuentes*. Bruxelles, 1892.

Égypte. — Mgr SOPHRONE EVSTRATIADES, métropolite de Léontopolis, a édité la première livraison (A — Ἀκατάγνωστος) de son Dictionnaire du Nouveau Testament : Λεξικὸν τῆς Καινῆς Διαθήκης, (Alexandrie d'Égypte, Imp. du patriarcat grec, 1910.) L'auteur ne se borne pas à mentionner les mots et expressions de l'Écriture sainte ; il les explique aussi, et, pour les noms propres, donne des renseignements historiques.

L'Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος d'Alexandrie continue à donner d'importantes études historiques sur les Églises orientales. Nous y signalons en particulier le beau travail du diacre D. KALLIMACHOS sur le patriarcat d'Alexandrie et de l'Abyssinie. Le 1er août 1908, Photios, patriarche grec d'Alexandrie, consacrait comme métropolite d'Axoum le protosyncelle Chrysostome. A l'occasion de cette consécration, le diacre Kallimachos a rappelé dans la revue susdite (novembre 1909, 437-479) les relations constantes entre le patriarcat d'Alexandrie et l'Abyssinie chrétienne. Il a raconté, en puisant aux meilleures sources, les origines du christianisme dans cette contrée, les conditions de l'Église éthiopienne à l'époque du concile de Chalcédoine et du monophysisme et ses relations actuelles avec le patriarcat d'Alexandrie. Le chapitre V est consacré au récit des efforts des missionnaires catholiques pour convertir les Abyssins au catholicisme. L'auteur semble ignorer les nombreux volumes de Beccari, qui sont remplis de renseignements encore peu utilisés pour l'histoire des missions catholiques.

Dans la même livraison, l'archimandrite Chrysostome examine l'ouvrage de P. GHIDOULIANOV, sur *Les Patriarches d'Orient durant l'époque des quatre premiers conciles œcuméniques*, Iaroslav, 1908. Il établit par des exemples très frappants que l'écrivain russe a inséré dans son ouvrage des pages entières de Loofs, sans signaler ces emprunts. Il est arrivé même à attribuer à celui-ci un texte de S. Grégoire de Nazianze sur l'éducation de saint Athanase.

L'archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULOS a réuni en volume les articles qu'il a publiés à l'occasion du xve centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome : Ὁ ἅγιος Ἰωάννης Χρυσόστομος, Alexandrie, 1910. In-8, 129 p. Ces articles forment une biographie complète divisée en deux parties : la première s'occupe du saint docteur lorsqu'il était prêtre à Antioche ; la seconde contient le récit des événements de son patriarcat, de son exil et de sa mort. La préface veut donner un essai bibliographique, mais les lacunes y sont nombreuses. Ainsi, on n'y trouve pas mentionnés les trois volumes des Χρυσοστομικά parus à Rome à l'occasion du centenaire.

A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

Espagne. — A l'occasion du centenaire de Balmès, un *Congrès d'Apologétique* se tiendra à Vich du 7 au 11 septembre. Parmi les thèmes proposés, relevons les suivants : I. L'apologétique et les études bibliques ; II. L'apologétique et les documents scientifiques ; III. L'archéologie, science auxiliaire de l'apologétique ; IV. Histoire de l'apologie du christianisme divisée en quatre grandes périodes : 1° de la prédication des Apôtres au concile de Nicée ; 2° l'époque des Pères ; 3° la scolastique ; 4° du concile de Trente à nos jours. Toutes les questions relatives au centenaire sont traitées dans un bulletin mensuel qui porte le titre de *Centenario de Balmes*, directeur : chanoine Collell, à Vich.

Un autre centenaire, celui de l'indépendance de quelques républiques sud-américaines, fournit à l'Espagne l'occasion de resserrer les liens moraux et intellectuels qui l'unissent à ses anciennes colonies. C'est ainsi que, par décret royal, il vient d'être créé, sous le nom de *Sociedad de estudios americanistas*, une association qui a pour objet de faire connaître en Espagne les peuples de l'Amérique latine, au moyen de conférences, d'expositions, ainsi que par l'établissement de bibliothèques et de musées spéciaux. Le même décret invite les recteurs des universités à favoriser le développement de cette société et à prêter leur plus large concours au comité d'organisation.

L'œuvre de l'extension universitaire française en Espagne, inaugurée l'année dernière à la faculté des Lettres à Madrid, sous forme d'un cours supérieur de littérature française, s'est développée cette année avec un succès croissant. Deux séries de cours français et des conférences pratiques ont été organisées durant le mois d'avril. M. Joseph Anglade, le médiéviste bien connu, professeur à l'université de Toulouse, traita des relations des troubadours du Midi de la France avec l'Espagne. Un cours de préhistoire espagnole fut confié à M. Émile Cartaillac, qui, depuis plusieurs années, poursuit avec un rare bonheur ses recherches préhistoriques en Espagne. Les deux cours furent suivis jusqu'à la fin par une nombreuse et brillante assistance.

Linajes de Aragon, Resena histórica, genealógica y heráldica de las familias aragonesas, directeur D. Feliciano Paraiso (abonnement : 10 pesetas) Zaragoza, 40, Pasage del Pilar. — Sous ce titre va commencer, en juillet, une revue bi-mensuelle de seize pages, qui se propose de publier l'histoire des anciennes familles d'Aragon et qui promet de ne laisser aucun nom d'origine aragonaise sans une notice succincte et précise. Ces nomenclatures, que compléteront périodiquement, espérons-nous, des répertoires alphabétiques, donneront lieu à la publication de nombreux documents inédits conservés dans les archives familiales et feront de la revue un recueil très précieux.

Nous souhaitons également la bienvenue à une autre revue nouvelle : *La Ciencia Tomista, publicacion bimestral de los Dominicos espanoles* (10 pesetas ; Madrid, 114, Claudio Cœlio). Elle s'est assigné pour but spécial la diffusion de la doctrine de saint Thomas et son adaptation aux temps présents ; elle nous intéresse néanmoins, à cause de l' « *importance capitale* » qu'elle promet de réserver à la partie historique. Elle se propose de faire paraître la monographie des principaux thomistes espagnols et de publier divers cartulaires, entre autres celui de l'université de Salamanque. Le nom du R. P. Getino, O. P., directeur de la revue, qui se charge de la section d'histoire, nous

Digitized by Google

garantit la valeur et la sûreté des documents qui seront fournis aux travailleurs. Une étude du R. P. GETINO sur *Le maître Fr. Francisco de Vitoria*, des articles d'ALEJANDRO PIDAL, des PP. DEL PRADO et ARINTERO, O. P., des chroniques des PP. ROLAND-GOSSELIN, VANDENPLAS, O. P., etc., déjà publiés, montrent l'intelligence et le caractère scientifique de la direction imprimée à cette jeune revue par le conseil de rédaction, qui compte en son sein, outre quelques-uns des auteurs déjà mentionnés, les professeurs dominicains de l'université de Manila, des collèges d'Almagro, d'Avila, de Corias et de Salamanque.

D. GUMERSINDO DE AZCARATE, professeur de législation comparée à l'université de Madrid, élu membre de la *Real Academia de la historia* en remplacement de D. Francisco de Cardenas décédé, a prononcé, à la séance du 3 avril 1910, un discours très applaudi, roulant sur ce thème : *L'histoire est-elle une science ?* L'orateur répondit affirmativement à cette question, en démontrant que l'histoire peut être l'objet d'une connaissance *totale, systématique, vraie* et *certaine*. D. RAFAEL URENA, en lui répondant, sut associer le nouvel élu et le président de l'académie, récemment nommé, D. MARCELINO MENÉNDEZ Y PELAYO, dans un éloge ingénieux, délicat et très goûté.

Quelques jours plus tard la *Real Academia de la Historia* se réunissait pour honorer la mémoire de l'historien LOPEZ FERREIRO, chanoine de la cathédrale de Santiago de Compostela, décédé dans le courant du mois de mars dernier. D. Menéndez y Palayo, le R. P. Fidel y Fita, S. J., D. Eduardo de Hinojosa, et D. Sánchez Moguel, tous membres de l'académie, firent tour à tour l'éloge du défunt, dont on connaît en Espagne et à l'étranger les travaux d'archéologie et d'histoire, relatifs à la province de Galice. Les discours prononcés à cette séance seront reproduits dans un des numéros du *Boletin de la Real Academia de la Historia*. Parmi les ouvrages de Lopez Ferreiro, citons : *Fueros municipales de Santiago y de su tierra*, 2 tomes gr. in-8, 1895-1896, Santiago et Madrid, librairie Arturo Beyer, 12 pesetas. — *Galicia en el ultimo tercio del siglo XV ;* 2 tomes in-8 ; 1894, Coruna et Madrid, librairie Arturo Beyer, 6 pesetas. — *Historia de la santa Iglesia de Santiago de Compostela*, 1898-1909, 10 tomes gr. in-8 avec illustrations, Santiago et Madrid, lib. Arturo Beyer, 5 pesetas. Ce dernier ouvrage est incomplet.

— *Nominations.* — A l'occasion du renouvellement triennal des charges académiques, la *Real Academia de la Historia* a élu directeur D. MARCELINO MENÉNDEZ Y PALAYO, et censeur D. FRANCISCO FERNANDEZ Y GONZALEZ.

Le comte de CEDILLO a été nommé professeur d'histoire à l'école normale supérieure de Madrid. D. JOSÉ GÓMEZ a été désigné pour occuper la chaire d'histoire à l'institut du cardinal Cisueros à Madrid.

D. ADOLFO BONILLA Y SAN MARTIN, professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Madrid, a été élu membre de la *Real Academia de la Historia*.

Ont reçu le titre de membres correspondants de la *Real Academia de la Historia :* D. FERNANDO QUINONES DE LEON, pour Biarritz ; D. ANDRÉS JIMÉNEZ SOLER, pour Teruel ; D. ENRIQUE CAMPO SOBRINO, D. RAFAEL FUERTES ARIAS ; D. JOSE BANARES Y MAGAN, pour Pontevedra ; D. RICARDO POVEDANO, pour Gibraltar ; et M. GUILLAUME R. SHEPHERD, pour New-York.

Digitized by Google

— *Décès.* — A Pampelune, le 17 août 1909, D. JUAN ITURRALDE, membre correspondant de la *Real Academia de la Historia.*

Le 15 septembre 1909, D. MIGUEL ROURA Y PUJOL, directeur de la bibliothèque de Mahon dont il édita divers catalogues partiels.

Le 20 septembre 1909, le R. P. J. EUGENIO URIARTE, S. J., qui laisse inachevée une importante étude critique sur les écrits anonymes et pseudonymes des jésuites espagnols de la première assistance (1540-1773). Les trois premiers tomes de cette œuvre ont été publiés sous le titre de *Catálogo razonado de Obras anónimas y seudónimas de autores de la Compania de Jesús pertenecientes a la antigua asistencia española.* (Madrid, Rivadeneyra; 5234 articles, 3 vol. in-4, 1904-1906, le vol. 10 pesetas.) La première partie du tome quatrième est actuellement sous presse.

D. MARIANO CARLO SOLANO Y GALVEZ, MARQUIS DE MONSALUD, membre de la *Real Academia de la Historia.* Le défunt a écrit de nombreux articles d'épigraphie et d'archéologie dans le Bulletin de l'Académie et dans la *Revista de Extramadura.* P. SICART.

États-Unis. Amérique. — Nous avons eu l'occasion, dans les numéros précédents de la RHE (1907, t. VIII, p. 431-432 et 1908, t. IX, p. 189-190) de dire tout le bien que nous pensons des publications franciscaines du R. P. PASCAL ROBINSON, O. F. M. Ses derniers travaux — un article biographique sur saint François et l'édition d'une vie de sainte Claire — ne peuvent qu'augmenter sa bonne renommée.

La vie de sainte Claire (*The Life of saint Clare ascribed to Fr. Thomas of Celano of the Order of Friars Minor* [*A. D. 1155-1261*] *translated and edited from the earliest Mss by* FR. PASCHAL ROBINSON, *of the same Order, with an Appendix containing the Rule of saint Clare.* Philadelphie, Dolphin Press, Londres, T. Fisher Unwin, MCMX. In-8, XLIV-170 p. Sh. 1,08) est une traduction anglaise de la biographie attribuée au Frère Thomas de Celano, le même qui écrivit à deux reprises la vie de saint François. Dans son introduction très instructive, le P. ROBINSON traite des sources de l'histoire de sainte Claire, de la date et de l'authenticité de l'ouvrage qu'il traduit, des manuscrits, des éditions et des versions antérieures; en appendice il donne la règle des clarisses. Les notes sont reléguées à la fin du volume; la table alphabétique est concise et bien conçue. L'exécution matérielle de l'ouvrage mérite tous les éloges; les illustrations sont choisies avec goût et exécutées avec une finesse remarquable (1).

Nous ne dirons qu'un mot de l'esquisse biographique de saint François parue dans *The catholic encyclopedia* (vol. VI, 1909, p. 221-230, article *Francis of Assisi*). C'est un résumé concis et plein de clarté, qui dénote une connaissance excellente du sujet; la bibliographie est bien soignée; l'illustration est bien faite.

Il convient de féliciter le P. ROBINSON de la persévérance éclairée qu'il met à faire connaître aux lecteurs américains les gloires de l'ordre franciscain.

A. FIERENS.

(1) En donnant le bon à tirer de ces lignes, nous recevons l'édition latine de la *Legenda sanctae Clarae* par M. F. PENNACCHI. Nous y reviendrons.

Digitized by Google

France. — Le fascicule XXIX du *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey, 1909, t. IV, col. 961-1280) est entièrement consacré à l'article *Dieu*, commencé au fascicule XXVIII (col. 756-960) et continué au fascicule XXX (col. 1281-1300). Bornons-nous à en donner les grandes divisions. *La connaissance naturelle* que nous pouvons avoir de Dieu a fait l'objet d'un article de M. Chossat (fasc. XXVIII, col. 756-874). Les preuves de l'existence de Dieu ont été examinées par le même auteur (fasc. XXVIII, col. 874-948). M. Mangenot étudie *la nature de Dieu d'après la Bible* (fasc. XXVIII, col. 948-XXIX, col. 1023). M. Le Bachelet : *la nature de Dieu d'après les Pères* (col. 1023-1152), divise ainsi son étude : le problème se pose-t-il et dans quel sens? le développement général de la doctrine patristique sur Dieu (théologie au sens restreint, théodicée); notre connaissance de la nature divine : sa portée réelle et ses limites; les attributs divins considérés en eux-mêmes et dans leur rapport avec la nature; l'apport philosophique dans la théodicée des Pères. — *Dieu, sa nature selon les scolastiques* (col. 1152-1243) est une étude de M. Chossat. L'auteur y développe la méthode des études scolastiques sur la nature de Dieu, la doctrine des attributs ou noms divins au XIIe siècle; l'apport péripatéticien et néoplatonicien dans la théodicée au XIIIe siècle; l'influence de la philosophie religieuse des Arabes. Il renvoie aux articles *attributs* et *aséité* pour ce qui, dans le sujet, est essentiel au point de vue doctrinal. — *Dieu, sa nature d'après la philosophie moderne* (col. 1243-fasc. XXX, col. 1296) est dû à M. Moisant. Sans vouloir marquer par là une distinction radicale et une solution de continuité entre deux périodes de l'histoire de la théodicée, l'auteur l'étudie *avant* et *depuis* Kant : la première section est consacrée aux théories de la Renaissance, de Descartes avec ses disciples et ses adversaires, des philosophes anglais aux XVIIe et XVIIIe siècles, des déistes français du XVIIIe siècle, et enfin du sentimentalisme en Allemagne. Dans la seconde, nous rencontrons le criticisme, le développement du sentimentalisme, le monisme et l'idéalisme, le réalisme et le volontarisme. — Nous ne pouvons nous arrêter à tous les articles du fascicule XXX. Signalons, dans l'article *Diffamation* (col. 1300-1307) de M. Ortolan, la partie où est exposé le droit commun, ainsi que le droit français ancien et moderne. L'article finit par un essai sur le droit et le devoir de l'historien de faire connaître les fautes occultes pouvant porter atteinte à la réputation d'autrui.— M. Duplanchy, dans l'article *Dimanche* (col. 1308-1348), étudie la nature du précepte sabbatique préfiguratif du précepte dominical; puis, la nature et la portée du précepte dominical substitué au précepte sabbatique; enfin, l'obligation du repos dominical ou de l'abstention des œuvres serviles. Ce dernier point est un résumé de l'histoire du précepte. Dans la première période (Ie-Ve siècle) les documents ecclésiastiques proclamant le précepte du repos dominical sont relativement peu nombreux, mais l'existence d'une coutume chrétienne obligeant à ce repos est indiscutable. La deuxième période (VIe-XIIIe siècle) est caractérisée surtout par un développement considérable de la législation ecclésiastique touchant les œuvres serviles ou réputées telles et par l'institution de lois civiles sanctionnant la loi ecclésiastique. La troisième période (XIIIe-XIVe siècle) se marque, dans la législation ecclésiastique, par la concession de quelques dispenses, et dans l'enseignement théologique, par une systématisation doctrinale plus complète et par un commencement de casuistique pratique. La quatrième période (XVIe siècle à nos jours) voit s'établir l'usage, désormais universel, d'observer le repos dominical de minuit à minuit; elle connaît aussi

Digitized by Google

des adoucissements, de nouvelles coutumes ou interprétations théologiques autorisées dans l'Église. Les dernières années ont vu, en faveur du repos dominical, une réaction vigoureuse de l'esprit public qui n'est pas restée sans influence sur la législation sociale. — Dans l'article *Divorce* (col. 1455-1478) signalons le passage (§ II, n. 2) où M. VILLIEU étudie le divorce chez les Juifs. La loi de l'indissolubilité du mariage paraît avoir été observée plus longtemps que celle de la monogamie. Moïse (Deut. XXIV, 1 ss.) ne fit que réglementer un usage existant, pris sans doute aux Égyptiens. La répudiation ne pouvait se faire pour un motif quelconque. L'école de Hillel admit la répudiation pour des motifs futiles. Le peuple en vint même à une pratique si étendue du divorce que les femmes à leur tour purent prendre l'initiative de la répudiation. — L'article de M. BAREILLE sur *les Docètes et le Docétisme* (col. 1480-1501) nous expose la nature de cette erreur. Le § IV étudie le docétisme chez les principaux gnostiques : Simon le Magicien, Saturnin, Basilide, Valentin, Marcion, Manès. Au § V (*Réfutations dont le docétisme a été l'objet*), il était évidemment trop long de relever tous les textes de l'ancienne littérature chrétienne qui visent le docétisme. L'auteur se borne à rappeler la manière dont cette erreur a été combattue dans la lutte contre les gnostiques en général par S. Irénée, contre les Marcionites par Tertullien et contre les Manichéens par S. Augustin. Peut-être eût-il été préférable de mettre en relief, au § IV, la différence et en même temps l'affinité entre les différentes classes de gnostiques : les gnostiques syriens, les grands gnostiques et les ophites; de la sorte, l'auteur aurait pu mieux déterminer, au § I n. 4, le degré du danger créé à l'Église par la gnose en général et par le docétisme en particulier. — Pour l'article *Dogmatique* (col. 1522-1574), nous nous contentons d'indiquer les points que M. DUPLANCHY y développe : tout d'abord, définition et caractères généraux de la dogmatique : rôle que doivent y tenir la méthode positive et la méthode scolastique. Les deux méthodes doivent être unies dans l'enseignement théologique ; l'importance accordée à chacune d'elles peut varier suivant les besoins du moment et suivant le degré d'enseignement. Les chapitres suivants examinent l'histoire de la dogmatique : § IV la dogmatique dans le N. T. ; § V la dogmatique aux diverses périodes de son histoire. — Il eût mieux valu, pour obtenir une division plus adéquate, donner le § IV comme première période dans le § V. — Le § VI : la dogmatique et le magistère ecclésiastique, nous conduit à la fin du fascicule, l'article suivant *(Dogme)* n'étant pas encore terminé.

Il nous est impossible de signaler tous les articles dignes d'éloges. Indiquons quelques notices et quelques études plus brèves, mais substantielles, qui n'ont pas encore été mentionnées dans cette recension : *Dimissoriales* (lettres) par P. FOURNERET (col. 1348-1352); *Dimoerites* par G. BAREILLE (col. 1357-1361); *Diocèse* par P. FOURNERET (col. 1362-1363); *Diodore de Tarse* (col. 1361-1366) et *Diognète* (Épitre à) par P. GODET (col. 1366-1369); *Dioscore* par G. BAREILLE (col. 1369-1375); *Discernement des esprits* par A. CHALLOT (col. 1375-1415); *Discipline* par P. FOURNERET (col. 1415-1416): *Disparité de culte* par T. ORTOLAN (1416-1428); *Dispense* par A. VILLIEN (col. 1428-1440); *Docteur* par E. VALTON (col. 1501-1510) ; *Doellinger* (de) par P. GODET (1512-1522). E. BROECKX.

— Le second fascicule du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (Paris, Letouzey, 1910. In-8, col. 321-640. *Achot-Adulis*. Fr. 5) est caractérisé par des articles de bonne tenue scientifique. Des notices précises

Digitized by Google

et neuves concernent la géographie ecclésiastique des pays d'Orient, encore si mal connue, même de nos jours. Ceux qui ont peiné pour identifier des noms d'évêchés titulaires et pour lesquels Le Quien n'était pas d'un grand secours, sauront gré aux pères Assomptionistes de Constantinople de leur intelligente collaboration. Je dois signaler à l'attention du lecteur les articles des PP. PÉTRIDÈS et VAILHÉ sur *Achrida*, identifiée avec Lychnide ou Lichnide du monde gréco-romain et non avec *Justiniana prima* qui fut bâtie sur l emplacement de Tavrésion, pays d'origine de l'empereur Justinien ; *Achyraus*, *Acmonia*, *Acrasus*, *Acoura*, *Adraa*, etc. et surtout *Saint Jean d'Acre*. — Le P. COULON a traité les sujets relatifs à l'ordre dominicain ; comme précédemment, j'ai le regret de devoir lui reprocher de nombreuses inexactitudes qu'il eût pu facilement éviter en consultant des ouvrages plus récents que Cavalieri, *Galleria de' Sommi Pontifici* (Bénévent, 1696), et surtout les archives vaticanes à proximité desquelles il se trouve. *Adam l'Écossais* n'est pas mort le 16 janvier 1395 ; il n'était plus en vie dès avant le 16 juillet 1379, date des bulles de provision de son successeur (*Archives vaticanes*, *Reg. Avin.* 217, f. 524 r°). *Adam Lyns* ne fut pourvu du siège d'Ardagh que le 15 février 1400 (EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Ævi*, t. I, p. 103). Il y avait lieu de discuter la date de la mort d'*Adam de Nemours* placée par Eubel (*op. cit.*, t. I, p. 475) le 24 novembre 1377 et non le 21. La biographie de *Guillaume Adam* est à reprendre quasi-entièrement. Dès le 1er mai 1318 (G. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, t. II, n. 8188), Guillaume était nommé suffragant de l'archevêque de Sultanieh ; le 6 octobre 1322 (G. MOLLAT, *op. cit.*, t. IV, n. 16395) il passait du siège de Smyrne à celui de Sultanieh et de là à Antivari (*Ibidem*, t. V, n. 20914) où il mourut vers 1341. Les omissions du P. Coulon sont d'autant plus regrettables que les documents des archives du Vatican concernant Guillaume Adam ont été publiés par M. C. KOHLER dans les *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades* (Paris, 1900-1906). *Adhémar*, évêque élu d'Avila, ne mourut pas en 1284, mais le 30 juin 1300 sur le siège de Huesca où il avait été transféré, le 19 mars 1290, par Nicolas IV (E. LANGLOIS, *Les registres de Nicolas IV*, n. 2958, 2452, 4575). Le P. Coulon a eu le tort de faire d'Adhémar, évêque d'Avila et de Huesca, deux personnages distincts qu'il nomme *Adhémar* (col. 551) et *Adimaro* ou *Adhémar* (col. 568) ; les bulles de Nicolas IV établissent avec certitude qu'avant d'être évêque de Huesca, Adhémar, c'est-à-dire le même prélat, fut évêque d'Avila. — Le P. RIVIÈRE s'est appliqué à faire connaître les membres célèbres de la compagnie de Jésus, les pères *José de Acosta*, le général *Claude Acquaviva*, *Acuna*, etc. ; il a été aidé dans sa tâche par le P. GRISELLE, auquel on doit une notice sur *Jean Adam*, connu pour ses luttes avec les jansénistes. — Le P. ANTOINE DE SÉRENT connaît bien tout ce qui a trait à l'ordre des frères mineurs ; il s'astreint même à signaler les manuscrits qui subsistent encore des œuvres fort oubliées de franciscains féconds. — Pour donner une idée de la conscience avec laquelle le P. TRILHE a écrit les notices concernant l'ordre des cisterciens, il convient de citer celle d'*Adam de la Halle*. — L'histoire littéraire aura beaucoup à glaner çà et là dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Dans l'impossibilité où je suis de mentionner tous les auteurs qu'il conviendrait de louer, je me contente de signaler MM. TOURNEBIZE, NAU et DUFOURCQ, qui ont écrit des mémoires importants sur les actes des martyrs et des saints arméniens, coptes, éthiopiens, grecs, latins et syriaques. Chaque catégorie d'actes est sobrement caractérisée ; l'origine des textes est soigneusement

Digitized by Google

étudiée ainsi que leur valeur critique. A noter la façon neuve dont M. Dufourcq classe les actes des martyrs grecs et latins en *Acta martyrum*, qui apportent des données authentiques sur les martyrs, et en *Gesta martyrum*, dont on ne peut garantir l'historicité. M. Audollent a relevé dans les écrits de saint Augustin les passages qui peignent en traits charmants l'aimable figure de l'enfant de son péché, *Adeodatus*. M. de la Martinière a prouvé, une fois de plus, l'extrême curiosité d'esprit, l'enthousiasme et la foi naïve d'*Adhémar de Chabannes*. Très intéressante est la biographie de lord *Acton*, etc. — La refonte de la *Gallia Christiana*, si jamais pareille entreprise est tentée, sera amplement facilitée par les nombreux articles qui concernent les évêques et les abbés de France. Toutefois, M. Besson n'a pas eu la main heureuse à propos d'un personnage célèbre du IXe siècle, *Actard*. S'il « s'explique mal » la curieuse situation de ce prélat, c'est qu'il semble peu au courant du conflit qui mit aux prises l'empire franc et le roi breton Noménoé. Celui-ci, voulant affranchir son pays de la suprématie métropolitaine de Tours et se créer un épiscopat autonome, déposa, en 848, quatre évêques réfractaires à ses idées réformatrices et chassa de Nantes, vers le mois de septembre 850, Actard, clerc tourangeau d'origine, auquel il substitua Gislard. L'épiscopat franc prit la défense de l'exilé, mais vainement ; il n'eut d'autre ressource que de le transférer sur le siège de Thérouanne et enfin sur celui de Tours (A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 50, 60, 79, 100 et sv. Paris, 1900). Pour défendre ses droits et soutenir la cause des évêques bretons déposés en 848, Actard lutta par la plume et serait « avec une très grande vraisemblance » l'auteur des fausses décrétales qui, comme l'a soutenu M. P. Fournier (RHE, 1906, t. VII, p. 761-784), auraient pour patrie la province de Tours (cfr P. Colmant, *Les actes de l'abbaye de Marmoutiers jusque vers le milieu du XIIe siècle* dans *Positions de thèses de l'école des Chartes*, p. 56. Mâcon, 1907). Bien conduites sont les études consacrées à *Amaury* et *Louis d'Acigné* (la date de la mort de celui-ci, ignorée jusqu'à présent, doit être fixée au 14 février 1542), *Adalbéron, Adalbert, Adhémar de Monteil, Adon, Adralde*, etc. G. M.

—Les fascicules 19 et 20 du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey) nous donnent 55 nouveaux mots, de *Canterbury* à *Carthage* (col. 2017-2592) ; le fascicule 20 comprend aussi 4 planches hors texte. — Notons : deux articles d'archéologie dus à l'infatigable dom H. Leclercq : *Catacombes* (col. 2376-2450), l'*Art des Catacombes* (col. 2450-2486) et *Carthage* (col. 2190-2330) ; — plusieurs articles de liturgie : Origine et durée, pratique et liturgie du *Carême* par E. Vacandard (col. 2139-2158) ; — *Capitula, Capitulare* (= Ordo romanus), *Capitulare Evangeliorum* par dom J. Baudot, et des notices sur *Capitellum, Caput jejunii, Cassien* par dom F. Cabrol. — L'étude du R P. B. Zimmermann, O. C. sur la liturgie de l'ordre des *Carmes* (col. 2166-2175) mérite une mention spéciale. Sauf dans une notice très brève de Grancolas, *Commentarius historicus in breviarium romanum*, p. 46, Venise 1734, sur laquelle se basait plus tard dom Guéranger dans ses Institutions liturgiques. T. I, p. 327, Paris 1878, le rite de l'ordre de Carmes n'a jamais été l'objet d'une investigation spéciale. C'est le R. P. Zimmermann qui le premier s'en est occupé dans une série d'articles intitulés *Le Cérémonial de Maître Sibert de Beka*, parus dans les chroniques du Mont-Carmel, Soignies, Belgique, 1903-1905. Voici les sous-titres et la marche de son étude dans le Dictionnaire : I. *Rite du Sépulcre* ; II. *Adopté par les Carmes* ; III. *Ordinal de*

Digitized by Google

Sibert de Beka ; (c'est un directoire pour servir de guide au président du chœur ou au copiste des livres liturgiques). Cet ordinal reproduit, à peu de variantes près, celui du saint sépulcre de 1160. Il fut déclaré obligatoire pour l'ordre des Carmes par le chapitre général de 1312. Ses traits saillants sont la simplicité et l'archaïsme : pas d'allusions aux couleurs liturgiques ; aux messes basses, un seul cierge ; aux messes chantées, deux ou quatre, placés sur les degrés du presbyterium. Pour le reste, les cérémonies de la messe décrites par l'ordinal correspondent à celles du rite gallo-romain. IV. *Développements :* le R. P. *B.* y décrit les modifications nombreuses subies par l'ordinal. Elles consistent surtout dans la multiplication des fêtes. V. *Réforme* : Le chapitre de 1580 décida de procéder à une révision complète de la liturgie carme pour la dégager de beaucoup de ses accroissements. En 1584 la revision fut approuvée. — Les carmes déchaussés d'Espagne allèrent alors plus loin et embrassèrent la liturgie romaine. Le prétexte en fut qu'après la revision on ne savait plus quel était le rite du saint sépulcre ; le vrai motif en fut de préparer les voies à la séparation des carmes déchaussés d'avec l'ancienne souche de l'ordre. Les siècles suivants n'ont apporté aucun changement essentiel à la liturgie carme. C'est donc ici que finit son histoire. C. M.

— M. M. Prou, professeur à l'École des chartes, a refondu dans une troisième édition son excellent *Manuel de paléographie latine et française* (Paris, A. Picard, 1910. In-8, 518 p. F. 15). L'étude de différentes questions paléographiques avait en quelque sorte rendu nécessaire la révision de l'ancien Manuel ; c'est ainsi que l'auteur a confié à M. M. Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loire la rédaction du paragraphe relatif aux notes tironiennes (p. 118-135) et qu'il a résumé les recherches de L. Traube touchant les *Nomina Sacra* (p. 114-118). Tous les chapitres ont été soigneusement revisés, complétés et mis au courant des plus récentes monographies. Notons que l'Album de 24 planches qui accompagne, en volume séparé, le Manuel, ne reproduit pas les mêmes pièces que les éditions antérieures ; ces reproductions restent donc des documents distincts du présent Album. Celui-ci donne une idée suffisante du développement de l'écriture depuis le VIe siècle jusqu'à 1712.

H. N.

— L'*Orpheus* de M. Salomon Reinach veut être un événement européen, dit Mgr Batiffol (*Orpheus et l'Évangile. Conférences données à Versailles.* Paris, Lecoffre, 1910. In-8, XV-284 p.) : il s'en est débité quelque trente mille exemplaires français, et il s'en prépare des traductions en allemand, en italien, en espagnol, en russe. L'auteur ne dissimule d'ailleurs pas son dessein ; il a voulu écrire un violent petit livre de propagande qui fût une véritable machine de guerre contre le christianisme. Mais ce livre fourmille d'erreurs, dira-t-on ; n'importe, il *doit* faire son chemin. Les avertissements n'ont pourtant pas fait défaut ; on en a tout critiqué, l'information, la méthode, le jugement et le ton. Loisy et Monod dans la *Revue historique*, de la Vallée-Poussin dans la *Revue pratique d'apologetique*, de Grand-Maison dans les *Études*, Lagrange dans la *Revue biblique* (et aussi, *Quelques remarques sur l'Orpheus.* Paris, 1910) et bien d'autres en ont tour à tour fait ressortir, en se plaçant à des points de vue divers, les graves et impardonnables lacunes. Mgr Batiffol, mettant en pratique « la maxime du philosophe qui recommande à chacun de balayer simplement le devant de sa porte » (p. XII), a pris sur lui de soumettre à une critique rigoureuse et impartiale le chapitre consacré par Salomon Reinach aux origines chrétiennes. Dans

Digitized by Google

une série de conférences données à Versailles devant des catholiques d'élite pendant les premiers mois de 1910, il s'est appliqué à refaire ce chapitre en le corrigeant, en mettant en lumière les faits acquis, en faisant appel au verdict des critiques d'une compétence universellement reconnue. *Orpheus* traite en 45 pages des origines chrétiennes (chap. VIII, p. 315-362) ! Et en ces 45 pages, nous avons pu relever, tout en étant très indulgent, une bonne cinquantaine d'affirmations erronées ou mensongères ! Le plan de l'attaque a dicté le plan de la réponse On parlera donc successivement dans celle-ci du témoignage des textes profanes tant juifs que païens touchant le Christ et les chrétiens (*Le silence de Fl. Josèphe. Rabbins et Romains*), du *Canon catholique*, de *Saint Paul*, de l'*Auteur des Actes*, des *Évangiles*, de l'*Authenticité des discours de Jésus*, de l'*Historicité du récit évangélique*. Mais le livre de Mgr Batiffol est bien plus qu'une réfutation : les erreurs commises par *Orpheus* sont d'ordinaire signalées en note, mais le texte lui-même nous donne un exposé positif, continu et clair de la vérité historique sur la matière. Nous avons ainsi un ouvrage facile à lire et palpitant d'intérêt à mettre entre les mains de tous ceux qui veulent étudier de près les garanties critiques de l'histoire de Notre Seigneur. — Ce livre pourrait porter le même titre et est d'ailleurs appelé à rendre les mêmes services que l'ouvrage déjà ancien mais très utile encore de M. Wallon : *De la croyance due à l'Évangile*. Qu'on lise, par exemple, les pages consacrées à l'exposé des rapports entre Paul et Jésus, c'est à dire, à la fameuse controverse : *Jesus und Paulus*, ou encore à l'étude des procédés de rédaction et de composition de l'auteur du troisième Évangile et des Actes, à la manière d'enseigner de Jésus, aux marques internes d'authenticité des discours du Sauveur, ou enfin à la réfutation des expédients mis en avant par le rationalisme contemporain dans le but d'écarter de l'Évangile tout élément surnaturel : la typologie, le symbolisme, les emprunts et la dogmatique. Le chapitre sur le canon catholique expose surtout les conclusions formulées par Zahn dans son *Grundriss der Geschichte des neut. Kanons* (Leipzig, 1901), celui sur l'auteur des Actes et des Évangiles, les recherches de Harnack dans les trois fascicules de ses *Beiträge zur Einleitung in das N. T.* (*Lukas der Arzt*, Leipzig, 1906 ; *Sprüche und Reden Jesu*, 1907 ; *Die Apostelgeschichte*, 1908). Terminons par quelques remarques. Saint Jérôme a-t-il vraiment confondu l'*Évangile selon les Hébreux* avec l'original araméen de saint Matthieu ? Dans ce cas, pourquoi l'a-til traduit en grec et en latin ? N'en possédait-il pas une traduction officielle dans notre Matthieu grec qu'il considérait certainement comme une version fidèle de l'original araméen ? Il ne nous est pas prouvé non plus que l'Évangile selon les Hébreux présuppose l'existence de Matthieu, de Luc et de Marc (p. 69). Nous penserions plutôt qu'il dépend de l'évangile araméen primitif, mais non de nos synoptiques. L'assertion relative aux *Aloges* « il n'y a que les fameux aloges, des hérétiques adversaires de la doctrine du Logos, qui aient attribué le quatrième Évangile à Cérinthe, pour le discréditer » (p. 71, n. 1) devra peut-être être revisée (cfr. Ladeuze, *Caius de Rome, le seul Aloge connu*, dans les *Mélanges Godefroid Kurth*, II, p. 49-60. Liège, 1908). Quelques phrases ont besoin d'être bien comprises, les suivantes par exemple : « N'allons pas prêter aux évangélistes synoptiques des tendances personnelles compliquées, des arrière-pensées systématiques, etc. » (p. 242). Il est bien entendu que le premier Évangile a « ses tendances », son point de vue spécial qui n'est pas celui de Marc ou de Luc. « Il est secondaire que l'exégète ait quelque peine parfois

Digitized by Google

— ou parfois encore et provisoirement renonce — à harmoniser les énoncés des évangélistes » (p. 243). L'étude des tendances spéciales et du caractère littéraire propre à chaque évangile dispensera souvent l'exégète de la poursuite d'une harmonisation s'étendant à tous les détails. « Il n'y a pas de trace de remaniements tentés pour mettre les évangiles d'accord là où ils ne le sont pas » (p. 244). Le texte reçu au moins n'offre-t-il aucun vestige de nivellement de ce genre ? Nous nous réjouissons avec l'auteur du mouvement de retour vers la tradition dans la fixation de la date des écrits néo-testamentaires. Encore faut-il ne pas rétrograder trop fort, si l'on ne veut de nouveau avoir maille à partir avec la tradition. Si l'on place la rédaction des Actes des Apôtres en 62, lesquels sont postérieurs au troisième Évangile ; si l'on fait de Matthieu le contemporain de Luc et si tous deux, comme il faut le tenir, dépendent de Marc (p. 133, 159, 192), n'admet-on pas pour la composition de nos synoptiques une époque difficilement conciliable avec le témoignage d'Irénée ? Dans ses *Six leçons sur les Évangiles* (p. 65) Mgr Batiffol semblait placer Marc entre 65 et 70. Aujourd'hui il le daterait d'avant 60 ; il est vrai qu'il incline aussi vers le proto-Marc : « Les critiques croient que l'Évangile selon saint Marc a passé par des états progressifs de rédaction » (p. 159, n. 1).

C'est encore à propos de l'*Orpheus* de Salomon Reinach que M. Bricout vient de publier un petit opuscule de 128 pages sur *L'histoire des religions et la Foi chrétienne* (Collection « *Science et religion* » nos 571-572, Paris, Bloud, 1910, F. 1,20). *Orpheus* résume et condense toutes les objections que soulève la science des religions comparées : en en mettant à nu les perfides habiletés et en en réfutant les pernicieuses erreurs, M. Bricout veut aussi montrer que l'Église n'a rien à craindre, qu'elle a au contraire beaucoup à espérer de cette science nouvelle qui, bien conduite et sérieusement faite, montrera à tous les esprits impartiaux et réfléchis la transcendance du christianisme. Après avoir développé les raisons multiples qu'il y a de se défier d'*Orpheus*, l'auteur a examiné brièvement les erreurs fondamentales contenues dans les différents chapitres consacrés aux religions non chrétiennes, au judaïsme et au christianisme, à l'Église catholique, à la nature, à l'origine et à l'avenir des religions. É. Tobac.

— M. A. Lelong vient de publier dans les *Textes et Documents pour l'étude historique du Christianisme* (cf. RHE, 1904, t. V, p. 673 ; 1905, t. VI, p. 472 etc., etc.) le texte grec et la traduction française des Épîtres d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne et du Martyre de Polycarpe (*Les Pères Apostoliques*. III *Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne : Épîtres, Martyre de Polycarpe*. Texte grec, traduction française, introduction et index. Paris, Picard, 1910, In-12, LXXX-187 p. F. 3).

Le texte adopté par M. Lelong pour l'édition de ces écrits est celui des *Patres Apostolici* de Funk de 1901 (cfr. RHE, 1902, t. III, p. 990-994). Tout le monde conviendra que ce choix est excellent. Pour les lettres de saint Ignace, la traduction française présentait de grandes difficultés. Ces lettres en effet « sont remplies d'anacoluthes, de phrases inachevées, de constructions irrégulières et incohérentes, d'expressions si bizarres et de formules si concises qu'elles ne se comprennent que par le contexte ». En face de ces difficultés, M. Lelong a pris la résolution « de tout sacrifier à la clarté ». Il n'a pas cherché à faire une traduction littérale qui eut été presqu'inintelligible ; il a

Digitized by Google

plutôt essayé d'exprimer la pensée d'Ignace conformément au génie de la langue française.

Les introductions sont de tout point excellentes : claires, substantielles, exactes. Inutile de dire que M. Lelong admet l'authenticité de la recension ignatienne de *sept* lettres qui est définitivement établie par les grands travaux de Lightfoot, Zahn, Harnack, Funk. Il était superflu de réfuter une fois de plus les objections de l'école hypercritique hollandaise contre cette thèse. Les lettres d'Ignace dateraient d'environ 110 ; celle de Polycarpe leur est un peu postérieure. Le Martyre de Polycarpe date de 155-157.

Nous appelons l'attention sur le paragraphe se rapportant au contenu doctrinal des Épîtres d'Ignace et de Polycarpe : on y trouve en résumé la théologie de ces auteurs si voisins des Apôtres. Il est regrettable que l'attention de l'éditeur n'ait pas porté sur les formules d'introduction des citations bibliques. Quelques notes sur l'histoire du canon auraient été utilement ajoutées ; en tout cas, la citation de Polycarpe XII, 1 méritait certainement d'être relevée. H. C.

— La première partie du tome XXXIX des *Notices et Extraits des Manuscrits* (Paris, Imprimerie nationale, 1909. In-4, 322 p.) contient diverses études qui intéressent l'histoire ecclésiastique. Dans une *Notice sur le manuscrit latin 886 des nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale, contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, un traité de Jean d'Argilly* (p. 1-30), M. H. Omont fait connaître une série de petits traités de Gerbert qui n'avaient pas été signalés et une lamentation composée par Jean d'Argilly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon, à l'occasion de la mort de son frère Aimeri survenue le 28 août 1152. Jean d'Argilly était un inconnu jusqu'ici ; les maigres détails biographiques qu'a recueillis M. H. Omont sont empruntés tant à sa lamentation qu'aux lettres d'envoi qui accompagnent celle-ci. Le chanoine de Reims Pierre Riga pourrait être l'auteur d'une lettre ayant trait aux œuvres d'un champenois de la fin du XIIe siècle et que recèle le manuscrit 886. Le même manuscrit contient encore un traité anonyme de comput. — M. L. Delisle (p. 179-209) étudie *Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît* d'après un manuscrit qui jusqu'à la Révolution avait été conservé à l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent de Liége, dont Jean de Stavelot fut moine. Le précieux manuscrit, qui contient divers écrits touchant saint Benoît, par suite de ventes successives, était considéré comme perdu ; en réalité, depuis longtemps il avait été acquis par le duc d'Aumale et était entré au cabinet des livres du musée Condé à Chantilly. — Dans son mémoire sur *Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au trésor des Chartes*, M. Ch. V. Langlois (p. 211-254) rappelle qu'après la mort des deux Guillaume on dressa un inventaire des papiers ou lettres concernant les grandes affaires du règne de Philippe le Bel, telles que les procès de Boniface VIII et des Templiers, qui se trouvaient chez eux. Par une exception trop rare, ces papiers et lettres furent versés au trésor des chartes. M. Langlois édite le texte de l'inventaire, après avoir donné une liste provisoire des cotes sous lesquelles sont classés actuellement aux archives nationales certains des documents inventoriés avant leur entrée au dit trésor des chartes. — La *Notice sur la Bible des sept états du monde de Geufroi de Paris* de M. P. Meyer (p. 255-322) fait connaître une compilation, plutôt un plagiat, sorte d'œuvre d'édification ou d'instruction religieuse, datée de 1243 et attribuée à un Geufroi de Paris, qui n'est ni l'auteur de la chronique rimée de Philippe le

Digitized by Google

Bel, ni celui du martyre de saint Bacchus. Les sept états du monde sont, d'après Geufroi, l'ancien et le nouveau Testament, l'enfer, le purgatoire, la condition humaine, l'antéchrist et la fin du monde. G. M.

— Ferdinand III, roi de Castille et de Léon (1198 ?-1252) partage avec l'empereur Henri II et son contemporain et parent, saint Louis de France, le privilège de la sainteté par la pratique, sur le trône royal, d'éminentes vertus et par la dignité de sa vie privée. Sans égaler en éclat d'illustres figures religieuses du moyen âge, Ferdinand d'Espagne avait néanmoins une place désignée dans la collection des « *Saints* », dirigée par M. H. Joly. Son plus récent biographe, M. Jos. LAURENTIE, *Saint Ferdinand III. 1198 ?-1252.* (Paris, 1910. V. Lecoffre. in-8, de XI-196 p.) s'est acquitté avec conscience de sa tâche en nous racontant, d'une manière simple et sobre, l'enfance et l'adolescence de saint Ferdinand, son règne comme roi de Castille et roi de Léon, ses guerres contre les Maures, les services rendus au pape Grégoire IX dans sa lutte contre l'empereur Frédéric, le siège et la prise de Séville, puis la mort édifiante du saint et sa canonisation en 1671. Cette vie d'un saint monarque, on le voit, n'a rien d'extraordinaire ni de nature à enflammer les âmes ardentes ; mais on apprendra par le récit de M. Laurentie comment Ferdinand III entendit son rôle de souverain, quelles furent sa soif de justice, sa clémence et son amour pour les déshérités de la fortune, combien sa piété fut éclairée et combien constante sa fidélité à la papauté. C'est un saint en action que le biographe nous présente dans le milieu historique où cette sainteté s'est développée. H. N.

— Nous venons de recevoir le fascicule XV des *Opuscules de critique historique*. Il est dû à la plume de M. P. SABATIER et s'intitule : *Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline Settesoli à saint François*. Paris, Fischbacher, 1910. In-8, IV-44 p. Fr. 2,25. Sous un titre analogue : *De l'évolution des légendes. A propos de la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François.* M. Sabatier inséra jadis une étude dans le *Bullettino critico di cose francescane*. t. I, 1905, p. 22-40 (cf. RHE, 1906, t. VII, p. 207). Son nouveau travail, plus bref et plus substantiel, se lit avec plus de plaisir encore que le précédent. La conclusion n'a pas changé, mais les arguments, mieux groupés, sont présentés avec plus de vigueur et d'insistance.

Dans les premières pages, M. Sabatier soulève un certain nombre de questions intéressantes concernant la famille de Jacqueline (les Frangipani de Rome), le coussin de Cortone, le portrait de saint François (aujourd'hui retrouvé) de Greccio et les *drappi* d'Assise, auxquelles nous ne pouvons nous arrêter longuement. Ce n'est qu'à la page 16 qu'est abordée l'étude de la filiation des textes relatant la visite de la noble dame romaine au Petit Pauvre mourant. Nous sommes convaincus comme M. S. que le récit de Celano n'est pas le plus ancien. L'absence de la scène du cadavre, qui sert d'argument au R. P. Van Ortroy, *Analecta bollandiana*, t. XVIII (1899), p. 100, pour récuser la priorité du texte du *Speculum perfectionis*, ne prouve rien, parce que, comme M. Sabatier le montre très bien (p. 28), elle n'y avait pas de raison d'être. D'autre part cependant, l'interprétation que propose le savant français pour *prosequar* de Celano sent trop « le besoin de la cause » pour qu'elle soit aisément acceptable. Nous croyons à l'existence d'un récit initial que Celano a résumé en entier et dont le *Speculum perfectionis* nous a conservé avec une grande fidélité la partie cadrant avec le plan systématique qui se trouve à sa base. L'examen des variantes du *Speculum-Lemmens* nous confirme dans

Digitized by Google

l'hypothèse d'un original commun. La priorité absolue du *Speculum perfectionis* est complètement hors de cause.

Nous ne nous arrêtons pas à la publication des documents (p. 33-43) qui terminent la brochure : ils ne sont pas inédits, mais ils permettent de suivre plus facilement la dissertation. Le texte du chap. 112 du *Speculum perfectionis* résulte, dit l'éditeur, « de la comparaison critique des huit meilleurs manuscrits ». Nous aurions été heureux de les voir citer avec leurs variantes.

A. FIERENS.

— Le Rapport annuel de l'École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses, pour l'exercice 1908-1909 (Paris, Imp. Nationale, 1909, in-8, 74 p.) débute par une étude de M. ROBERT GÉNESTAL, consacrée au *Procès sur l'état de clerc aux XIIIe et XIVe siècles*. Ce travail constitue une contribution importante et très intéressante à l'histoire du *privilegium fori*. On sait qu'en vertu de ce privilège tout clerc délinquant était, sauf de rares exceptions, justiciable de l'officialité ecclésiastique. Incontestée en principe, cette règle donna lieu, dans son application, à de nombreux conflits de compétence entre le juge d'Église et le juge séculier. En effet, la juridiction répressive de l'Église étant beaucoup plus douce que la juridiction laïque, tout accusé avait un intérêt évident à réclamer son renvoi devant l'official, à se prétendre clerc. Et de fait, nombreuses furent à cette époque les tonsures frauduleuses, nombreux les travestissements en moine. Ainsi la question d'état était fréquemment posée et devait être résolue préjudiciellement. On comprend que, dans ces circonstances, des conflits étaient inévitables entre la juridiction ecclésiastique, jalouse de maintenir ses privilèges, et la juridiction laïque, peu soucieuse de se laisser duper et s'efforçant d'ailleurs de restreindre autant que possible, en pratique du moins, le privilège des clercs. Souvent les difficultés surgissaient dès l'arrestation du délinquant. Sans doute, on admettait sans conteste que la possession d'état détermine le juge auquel appartiendra la *captio et detentio* de l'accusé. Mais cette possession même peut être discutée et objet de procès. Pour ce procès possessoire, quel sera le juge compétent ? La sentence au possessoire déclarait quel *paraissait* être l'état du détenu. Mais alors pouvait se poser une autre question préjudicielle : l'état apparent de l'accusé est-il son état *réel ?* C'est ici proprement le procès sur l'état, le procès au pétitoire par lequel l'accusé réclame la qualité de clerc qui lui est contestée. Et de nouveau se pose la question : lequel des deux juges, le spirituel ou le temporel, aura qualité pour décider de l'état du prisonnier ? Supposons enfin l'état de clerc reconnu à l'accusé. Une dernière question préjudicielle pouvait être soulevée : ce clerc, qui réellement a reçu valablement tonsure de main d'évêque n'a-t-il pas perdu depuis son privilège, comme bigame par exemple ; en un mot, est-il encore en *état de clerc jouissant du privilège* ? Et une troisième fois la question se pose : quel sera le juge compétent pour statuer sur ce dernier incident préjudiciel ? — C'est la réponse à ces trois questions qu'a recherchée M. Génestal ; et son étude nous apprend les différentes solutions qu'y ont données le droit canonique et la pratique française depuis le début du XIIIe jusqu'à la fin du XIVe siècle. Sans aucun doute, les conclusions de ce travail, qui puise ses données aux sources les plus authentiques du droit et de la jurisprudence, seront peu contestées.

A. MONIN.

— Les archives de l'histoire religieuse de la France viennent de s'enrichir d'un nouveau volume : *Nonciatures de France. Nonciatures de Paul IV (avec*

Digitized by Google

la dernière année de Jules III et Marcel II). Tome I. Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio (mai 1554-juillet 1557) : 1re partie (Paris, Victor Lecoffre, 1909), dû à l'activité savante du R. P. Ancel, O. S. B. Le R. P. a eu l'heureuse fortune de mettre la main sur la correspondance de ces deux nonces, presque totalement inédite, au Vatican, dans les archives Borghèse et à la bibliothèque Barberini. Ce volume contient également quelques correspondances de la légation du cardinal Polus sous Jules III. Le R. P. a réparti les documents qu'il édite par ordre chronologique, sans faire le départ entre les correspondances de la nonciature et les instructions aux nonces : l'annotation en est sobre ; elle s'appuie souvent sur des originaux que le R. P. a consultés au cours de différentes explorations dans les dépôts d'archives de Naples, Turin, Florence, Simancas, etc...

Ce volume débute par une introduction historique destinée à mettre les correspondances de la nonciature dans leur vrai cadre politique. Une courte biographie de Sébastien Gualterio et Cesare Brancatio, des agents sans titre officiel : Annibale Ruccellai, le duc de Somma, Giulio Orsini, Pietro Strozzi, fait faire au lecteur la connaissance des représentants de la diplomatie pontificale. Sous Jules III, la tendance de la politique pontificale est nettement pacifiste : c'est la neutralité au milieu du conflit entre Charles V et Henri II, avec cependant une nuance impérialiste ; dans le domaine religieux on cherche, pour la France, l'observation du concordat de 1516 avec les modifications de 1531 et de 1550. Sous Paul IV, la diplomatie pontificale devient anti-espagnole en poursuivant la libération de l'Italie. A côté de la politique pontificale de Paul IV, il faut noter celle de Carlo Carafa, le cardinal-neveu, politique tortueuse et de compromissions, pour assurer la création, à son profit, de l'état indépendant de Sienne. Il faut féliciter le R. P. Ancel de la maîtrise avec laquelle il retrace les agitations de la politique européenne sous Paul IV. On le sait familiarisé avec cette période par de nombreuses études et recherches ; aussi ne peut-on que souhaiter de le voir bientôt nous donner une étude d'ensemble du pontificat de Paul IV. A. Pasture.

— L'apparition du tome X des *Lettres de Catherine de Médicis,* publié dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* par M. le comte Baguenault de Puchesse (Paris, Imp. Nat. 1909, in-4, xv-662 p.) termine l'édition de cette volumineuse correspondance, commencée en 1880 par le comte de la Ferrière. Le présent volume fournit un supplément de 887 lettres, appartenant aux années 1537-1587 du règne de la reine-mère. L'auteur a pu recueillir ce précieux supplément grâce à des communications obligeantes, grâce aussi à des recherches suivies à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Vaticanes, à celles du ministère de la guerre à Paris, aux Archives Nationales, à la Bibl. Barberini à Rome, puis aux Archives de Turin, Mantoue, Lucerne, Lyon, Dusseldorf, Vienne (dép. de l'Isère), Venise, Florence (arch. des Médicis) et du chapitre d'Angoulême. L'appendice mérite une mention spéciale ; on y trouve (p. 504-538) un état des « offices-domestiques » de Catherine de 1547-1585, ainsi que l'itinéraire de la reine de 1529 à 1589 (p. 574-589). Ce nouveau volume contient une foule de lettres écrites à des ministres, à des agents à l'étranger et même à de simples fonctionnaires ou domestiques dont Catherine sollicitait, dans l'intérêt de sa politique, les bons services; l'histoire religieuse, si intimement liée alors à l'histoire diplomatique, est représentée ici par plus d'une missive importante. H. N.

Digitized by Google

— La publication de la correspondance de Bossuet, entreprise par MM. Ch. Urbain et E. Levesque, est activement menée, sans que faiblisse en rien sa valeur scientifique. Les deux premiers volumes ont été annoncés dans la RHE (1909, t. X, p. 438, et 1910, t. XI, p. 184). Voici le troisième (Hachette, 1910) : il comprend 576 pages, embrasse les années 1684-1688 et renferme 198 lettres écrites ou reçues par Bossuet, plus six Appendices ayant pour objet 1° quelques lettres de son frère Antoine, 2° trois lettres relatives à la conversion de Milord Perth, lesquelles ne furent pas adressées directement au grand évêque, mais lui furent communiquées, 3° une lettre d'Antoine Arnauld à l'évêque de Castorie, laquelle concerne aussi l'illustre prélat de Meaux, 4° des textes fournis par D. Ruinart à Bossuet pour son ouvrage de la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, 5° des documents sur l'opinion du P. Fr. Lamy touchant la satisfaction de Jésus-Christ, 6° des approbations de Bossuet.

Faisons remarquer, avec MM. Urbain et Levesque, que, parmi les 198 lettres de la correspondance de Bossuet ici reproduites, 73 ne figurent pas dans l'édition Lechat ; de plus, ainsi qu'ils le demandent, « on voudra bien regarder comme inédites celles qui n'ont été publiées dans la *Revue Bossuet* qu'en vue de la présente édition ». Pour ce qui concerne cette présente édition, nous n'avons plus à faire connaître les hautes qualités d'érudition et de critique qui la distinguent. G. D.

— L'ouvrage de M. Dimnet (*Figures de moines*. Paris, Perrin, 1909. In-12, 252 p.) commence par une quarantaine de pages fort agréables sur « les Bénédictins anglais de Douai ». Il ne faut pas y chercher de l'inédit, pas même une étude historique. C'est l'évocation des glorieux souvenirs du collège anglais, encadrée de réminiscences personnelles; ce sont les impressions d'une âme qui a compris la poésie mystérieuse et le charme étrange de cette enclave britannique en terre flamande, de cette pépinière de martyrs héroïques. L. W.

— On trouve rarement des études à la fois courtes, sûres et faciles à lire sur les grands monuments anciens. Les guides et les descriptions manquent très souvent de critique et ne répondent pas aux progrès accomplis par la science archéologique. La maison Laurens, bien connue par ses publications artistiques, a voulu combler en partie cette lacune par ses *Petites monographies sur les grands édifices de la France* (petits in-8), courtes études abondamment illustrées et écrites par des auteurs de choix, telles en un mot que d'autres pays pourraient les envier à la France. Le nom du directeur de la collection, M. E. Lefèvre-Pontalis, en garantit la valeur. Quatre volumes ont déjà paru et une douzaine d'autres sont en préparation. Leurs auteurs sont pour la plupart des spécialistes dont le nom seul rappelle le souvenir du monument qui fait l'objet de la monographie. M. Lefèvre-Pontalis a décrit le château de Coucy et M. L. Th. Lecureux les monuments de Saint-Pol-de-Léon. Nous ferons connaître brièvement les deux autres études déjà parues.

La cathédrale de Chartres (100 p. et fig.) par M. R. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, a ouvert dignement la série des études consacrées aux monuments religieux. On ne pourrait souhaiter une meilleure lecture préparatoire à la visite du monument. M. Merlet s'est efforcé de faire comprendre celui-ci en présentant « en un même tableau le résumé de son histoire et la

Digitized by Google

description de son architecture ». Notre-Dame de Chartres est vraiment la création d'un des plus célèbres pèlerinages du moyen âge. Ses lointaines origines sont peut-être antérieures à l'introduction du christianisme au pays des Carnutes. Sous le chœur se trouvent quelques restes de murs romains, mais jusqu'à présent on n'a découvert aucun vestige de la première cathédrale, édifiée au IVe siècle, ni de celle qui la remplaça au VIIIe. Par contre, les fouilles entreprises par M. Merlet, en 1904, ont permis de reconstituer le plan de l'église du IXe siècle avec son étroit déambulatoire. Sur celle-ci s'est greffée l'église du XIe siècle, avec son pourtour du chœur et ses chapelles rayonnantes; à son tour elle a été remplacée, au XIIIe siècle, par la majestueuse cathédrale actuelle. Entretemps, au XIIe siècle, un narthex et deux tours, dont l'une est le superbe *clocher vieux*, avaient été élevés à l'Occident; la façade du narthex avait ensuite été démontée et reconstruite à son emplacement actuel, pour permettre d'incorporer dans la nef le porche et l'espace compris entre les deux tours. Ces divers remaniements expliquent très bien les anomalies et les légères imperfections qui s'observent dans le monument; ils apparaissent au premier coup d'œil sur un plan en couleur, d'une clarté parfaite, que M. Merlet publie en tête de son volume. L'auteur décrit la sculpture des trois portes du portail royal (façade occidentale), puis il analyse en termes clairs et concis l'architecture de l'église du XIIIe siècle. Il s'attache moins aux verrières, mais il est plus complet pour les porches du transept et leur statuaire monumentale. Du jubé du XIIIe siècle il ne reste que de rares débris, qui font regretter davantage la disparition de cette œuvre d'art. L'auteur passe ensuite aux parties moins anciennes de la cathédrale. Il renseigne le lecteur sur la construction de la flèche du *clocher neuf*, décrit le pourtour et mentionne les changements survenus à l'église au XVIIIe et XIXe siècles. M. Merlet, on le voit, a adopté résolument l'ordre chronologique et l'on peut dire que son étude n'y a rien perdu, ni en intérêt ni en clarté.

Par contre M. Ch. Porée qui a décrit *L'abbaye de Vézelay* (96 p. et fig.) a fait de sa monographie une sorte de *guide* du visiteur. Sur un plan tout différent et, si l'on veut, plus classique, il a fait œuvre d'égal mérite. Une courte introduction rappelle le passé de l'abbaye; puis, un chapitre est consacré à l'histoire de l'église, avec sa nef du commencement, son porche du milieu et son chœur de l'extrême fin du XIIe siècle. A l'extérieur de l'église, M. Porée appelle l'attention sur les remaniements exécutés ou projetés à la façade au XIIIe siècle, sur les travaux de Viollet-le-Duc, qui sauva la nef par la construction d'arcs-boutants et refit l'ancienne corniche à modillons, sur le système d'épaulement des voûtes du chœur, renforcées par des contreforts dès le XIIIe siècle. M. Porée pénètre dans l'édifice par le narthex, dont il décrit l'architecture de transition et les sculptures. Il fait ressortir la hardiesse inexpérimentée qui a présidé à la construction de la nef et passe en revue la sculpture des chapiteaux, sculptés après la pose et dont un seul paraît provenir de l'église primitive, antérieure à la nef actuelle. Dans le chœur la légèreté et l'élégance gothiques font place à la robustesse du style roman, mais des tâtonnements s'y observent encore. Une partie de la crypte marque l'emplacement de l'ancien chœur roman. M. Porée consacre aussi quelques pages aux dépendances de l'abbaye, aux remparts et aux maisons anciennes de Vézelay. En terminant son attachante étude, il descend la colline que l'abbaye couronne et visite à ses pieds la belle église de Saint-Père-sous-

Digitized by Google

Vézelay, en pur XIIIe siècle, précédée d'un porche du XIVe qui possède d'élégantes sculptures.

Chacune des *petites monographies* contient une liste bibliographique qui facilite les recherches et les études ultérieures. R. MAERE.

— *Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et les paroisses affiliées*, tel est le titre d'une monographie publiée par M. l'abbé H. BOUFFET (Paris, A. Champion, 1909. In-8, 268 p. F. 5). Après avoir parlé, sans trop d'ordre dans les idées et dans l'exposé, du monastère et de l'église de Bredom (1090), centre religieux riche et important du haut pays d'Auvergne, l'auteur étudie le prieuré, créé par Durand de Henry, moine clunisien, abbé de Moissac, devenu évêque de Toulouse au XIe siècle. Le ch. III expose, presque uniquement d'après des sources d'archives, la biographie des prieurs de Bredom de 1095 à 1790. Lors de la Révolution, le prieuré disparut dans la tourmente et devint propriété nationale : son histoire externe finit alors. Le ch. V étudie l'histoire interne, soit les bénéfices et les charges du prieuré, la prison, le cimetière et les registres de catholicité. Le ch. VI est consacré à l'examen de la situation du clergé régulier de la paroisse et de l'organisation des confréries. Les autres chapitres s'occupent de l'église collégiale de N.-D. de Murat, de l'église Saint-Martin de Murat, et des diverses paroisses affiliées. Nous trouvons aussi des renseignements sur les écoles, l'assistance publique, les hôpitaux. La publication de quelques documents, reproduits sans annotations, clôt le volume. M. Bouffet a beaucoup lu et a diligemment fouillé plusieurs dépôts d'archives : cependant son travail aurait gagné à être plus méthodique, plus concis, plus cohérent, et l'on peut exiger une précision bien plus grande dans les références aux sources et aux travaux modernes. Malgré ces imperfections, la monographie de Bredom qu'il nous offre sera consultée avec intérêt.

— Le R. P. ÉD. D'ALENÇON, archiviste général des frères mineurs capucins, a consacré des pages pleines d'intérêt à une abbaye que saint François d'Assise visita et dont l'abbé lui donna la petite église de la Portioncule. La brochure a pour titre : *L'abbaye de Saint-Benoît au mont Soubase près d'Assise; Essai d'annales de ce monastère* (Études franciscaines, 1909. Extrait. In-8. 52 p.) Après une intéressante description ou restitution archéologique de cette abbaye aujourd'hui en ruines, l'auteur retrace, à l'aide de nombreux documents d'archives tirés du Vatican et des archives d'Assise, les annales ou, si l'on veut, l'histoire externe de l'abbaye depuis 1041, année où l'on en trouve la première mention certaine, jusqu'en 1860, où les ruines furent vendues avec les terres qui en dépendaient. C'est une étude bien documentée et conduite avec un esprit critique de bon aloi. Huit clichés pris par l'auteur illustrent le travail. A la fin, le P. d'Alençon a donné le catalogue des églises qui appartenaient au monastère de Saint-Benoît, d'après les bulles de Grégoire IX et d'Innocent IV, et la liste des abbés, de 1070 (?) à 1834.

— En vertu d'un décret du 5 février dernier, les archives nationales vont être accrues des archives historiques du ministère des colonies qui ne conservera plus que ses papiers modernes.

— La Bibliothèque nationale a acquis récemment un manuscrit syriaque de valeur, dont l'appareil paléographique semble indiquer le VIIe ou le VIIIe siècle. Il renferme la version syriaque *simple* (Peschito) de la Bible ; il

Digitized by Google

est orné de 23 miniatures représentant des sujets bibliques. M. H. OMONT en a fait la description et l'étude dans les *Monuments et mémoires publiés par l'académie des inscriptions et belles lettres* (1909, t. XVII, fasc. 1. Extrait : *Peintures de l'A. T. dans un manuscrit syriaque du VIIe ou VIIIe siècle*. Paris, Leroux, 1909, in-folio, p. 16 et 5 planches).

— Le congrès des sociétés savantes s'est tenu à Paris, du 30 mars au 2 avril. Dans la section d'*histoire* M. DEPOIN a lu un mémoire sur des obits extraits d'obituaires luxembourgeois, lorrains et rémois, dont le plus ancien est un calendrier de 703, rédigé à Echternach par un compagnon de S. Willibrord. — M. A. LESORT remarque que le cartulaire du XIIe siècle des archives de la Meuse, qui contient les chartes de l'abbaye de Saint-Michel, ne reproduit pas les originaux de ces chartes, mais une transcription de 1093 à laquelle on peut ajouter foi. — M. le chanoine MOREL démontre que les trois abbés de Saint-Martin-aux-Bois (Oise), du nom d'Ernaut, signalés par lui en 1080, 1185 et 1290, ne sont qu'un seul personnage, qui gouverna l'abbaye de 1080 à 1090. — Melle GUIRAUD parle de l'humaniste Julius Pacius qui, en 1597, vint à Nîmes pour ruiner l'enseignement des jésuites. Objet de suspicion de la part des protestants, il se rendit à Montpellier où il prit la direction de l'université de droit, puis à Valence, où il se convertit au catholicisme. — M. QUIGNON établit la date des décès de l'évêque Odon III de Beauvais (4 juillet 1148), de Robert de Cressonsacq (29 septembre 1248) et du cardinal Cholet (4 février 1291) à l'aide d'un obituaire du XIIe au XIVe siècle, conservé à Beauvais, œuvre de Jean de Chastenoy, clerc et vicaire de Saint-Michel (1303-1312). — M. BLOSSIER raconte les détails de la lutte de la Révolution contre le clergé du Loir-et-Cher.

Dans la section d'*archéologie* M. l'abbé CHAILLAN fait ressortir l'importance des décorations primitives de l'église de la Gayolle, près Brignoles, qui consistent en chapiteaux et colonnes préromans et en un monogramme très curieux. — M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL décrit le monastère de Ganagobie (Basses-Alpes), de l'ordre de Cluny, fondé au XIIe siècle et tombé en décadence au XVe siècle, dont il existe encore une église et un cloître ainsi que des mosaïques du XIIe siècle. — M. E. BONNET étudie les sarcophages de Saint-Félix de Gérone du IVe siècle.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 18 mars, M. JOSEPH ROMAN lit une notice sur l'usage d'employer au moyen âge des bulles de plomb pour sceller certains actes, usage qui semble n'avoir été répandu qu'en Provence, en Dauphiné, à Lyon et sur la rive droite du Rhône placée en Languedoc, et est circonscrit entre 1174 et 1580. Les sceaux de plomb n'étaient apposés que sur les actes de juridiction ; les sceaux de cire, qu'on employait simultanément, étaient personnels. L'usage des bulles de plomb aurait été emprunté, dans le Midi de la France, à la chancellerie romaine. M. Elie Berger fait remarquer que les sceaux de plomb et de cire étaient employés par les comtes de Toulouse comme marquis de Provence, tandis que ceux de cire scellaient seuls les actes faits à Toulouse. M. Prou objecte que l'évêque de Thérouanne vers 1070, les évêques de la région du Rhin et les rois d'Aragon se sont servis de sceaux en plomb.

M. le comte DURRIEU parle des très riches heures de Notre-Dame du duc de Berry, cédées en 1412 à Robinet d'Étampes et démembrées dans la suite en plusieurs fragments dont l'un contenait les heures de Turin brûlées en 1904. Le fragment des heures que possède M. de Rothschild renferme une

Digitized by Google

miniature dans laquelle M. DURRIEU reconnait Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande; derrière lui, Jean duc de Touraine, fils de Charles VI, puis Jean de Bavière, dit Sans Merci, évêque de Liège. Les deux portraits des derniers feuillets du manuscrit seraient ceux du duc Jean de Berry.

Le 1er avril, M. le comte P. DURRIEU indique que la décoration des manuscrits par l'imitation de la flore fut inaugurée à Gand et à Bruges avant d'être mise à la mode en France. Un des maîtres-enlumineurs les plus appréciés fut Simon Bening, né vers 1483, mort à Bruges en 1561; M. D. croit reconnaître ses œuvres dans quatre miniatures d'un manuscrit de la famille espagnole Enriquez, dans un petit livre d'heures à l'usage d'un couvent de Chartreux et surtout dans deux pages du fameux bréviaire Grimani de Venise. Un bon nombre des manuscrits ornés par les maîtres des écoles de Bruges et de Gand ayant été acquis par Louis XII, Burdichon qui en avait la garde fut amené à imiter leur genre de décoration qu'il introduisit dans les heures d'Anne de Bretagne. — M. FR. NOVATI, recteur de la faculté des lettres de Milan, lit un long mémoire sur la renaissance des lettres au XIe siècle. Le berceau de la renaissance des études sacrées et profanes doit être placé à Chartres où florissait l'école fondée par Fulbert à la fin du Xe siècle. De Chartres le mouvement passa successivement à Orléans, à Paris, à Toul, à Verdun et à Cologne, à Fécamp en 1001; il ne s'étendit que tardivement à la Bretagne et au Midi. On a grandement exagéré le rôle que joua l'avocat de Pavie Lanfranc, qui dirigea le Bec et Saint-Étienne de Caen, puis devint archevêque de Cantorbéry : il ne cessa, à partir de sa conversion, de favoriser la foi aux dépens de la raison. Le véritable promoteur de la renaissance est son adversaire, Bérenger de Tours, qui cite Horace et Térence et exalte la raison au détriment de la foi. Sans doute, Lanfranc contribua au mouvement scientifique et littéraire de son temps par son respect de juriste italien pour l'exactitude des textes, mais il fit preuve d'une étroitesse d'esprit singulière. La renaissance signalée au XIe siècle s'étendit au XIIe et eut pour principaux représentants Baudry de Bourgueil et Hildebert de Lavardin.

Le 6 mai, M. DELISLE annonce qu'il s'apprête à publier les heures de la reine Anne, dont il vient de trouver une troisième réplique au musée britannique. Il rappelle que les deux répliques connues de l'original conservé à la bibliothèque nationale de Paris sont en possession de M. Edmond de Rothschild et du général Holford.

Le 13 mai, M. CAMILLE JULLIAN fait part de la découverte d'un sarcophage énorme à acrotères, du 1er siècle, trouvé au cours des fouilles entreprises dans le cimetière de Saint-Seurin, à Bordeaux. La particularité de ce sarcophage consiste en ce qu'il renferme une fiole de verre sortie des verreries de Syrie et contenant des résidus de vin.

Académie des sciences morales et politiques. — Le 7 mai, M. F. ROCQUAIN parle de Catherine de Médicis d'après la correspondance de la reine, dont le dernier tome vient de paraître. On se fourvoirait étrangement en appréciant Catherine d'après le trop célèbre drame de la Saint-Barthélémy, d'inspiration politique et non religieuse. La reine, en religion, professait un léger scepticisme qui la poussa, d'abord, à autoriser la coexistence de deux religions dans l'État; et cela, surtout par politique et pour conserver la paix

Digitized by Google

au royaume. Un parti intransigeant la fit abandonner cette ligne de conduite et l'achemina aux mesures violentes, aux guerres de religion.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 9 mars, M. DURAND GRÉVILLE croit devoir attribuer quatre dessins du Musée britannique et une Vierge et un Christ en buste de la National Gallery à Thierry Bouts. — M. le comte DURRIEU montre qu'il y eut à Milan deux artistes, peut-être de la même famille, dont l'un, *Johannes de Porzellis*, transcrivit en 1426 un livre d'heures.

Le 30 mars, M. DEMAISON s'élève contre l'opinion récemment émise, d'après laquelle les statues du portail occidental de la cathédrale de Reims, surtout celles de la Vierge et de sainte Élisabeth, n'auraient pas été exécutées vers 1280 par un sculpteur allemand au courant de l'art parisien, qui s'inspira des statues existant dans la cathédrale de Bamberg.

M. MARQUET DE VASSELOT parle de deux émaux limousins du XVe siècle dont l'un, représentant le martyre de saint Étienne, est au musée des arts décoratifs, et l'autre, une flagellation du Christ, est conservé au Petit-Palais. L'un des bourreaux est nommé Jupiter sur le premier et Mahomet sur le second. Ces deux scènes symboliseraient la lutte du christianisme contre le paganisme et le mahométisme. — M. DE MÉLY observe qu'il faut interpréter les symboles de l'art du moyen âge avec beaucoup de prudence; ainsi, il signale une représentation du Christ ressuscité et apparaissant à ses disciples où figurent des lettres jugées inintelligibles et qui, en réalité, ne sont que des sigles du texte de saint Jean concernant l'apparition du Christ après sa résurrection. M. BLANCHET ajoute qu'au moyen âge on attribua souvent aux Sarrasins les œuvres des Romains. — Le 6 avril, M. CHÉNON lit une poésie relative au cardinal de Richelieu et insérée dans les registres paroissiaux de Lourouër-Saint-Laurent (Indre). L'auteur, le curé Gervais Ribot, en 1642-1643, ne cache pas ses sentiments d'humeur contre le cardinal dont la mort, selon lui, fera cesser les abus de pouvoir que plus d'un en France déplore. — Le 13 avril, M. le comte DURRIEU montre qu'une miniature des *heures de Turin*, détruites en 1904, celle qui représentait le comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume IV de Bavière, sa fille Jacqueline et son gendre Jean de France, datait de 1417. — M. MARCEL AUBERT établit que l'église romane non voûtée de Jumièges subit l'influence lombarde des compagnons de saint Guillaume. — Le 20 avril, M. le baron DU TEIL parle de deux représentations du Christ descendu de la Croix, l'une consistant en une terre cuite qui appartient à M. Robinson de Newton-Manor et qui serait une œuvre même de Michel-Ange; l'autre, un bronze, sa propriété, qui reproduirait une maquette inconnue de ce maître. Il rapproche ces deux objets d'une esquisse du torse du Christ mort, conservée au Louvre, de l'Adam de la naissance d'Ève à la Sixtine et du crépuscule de la chapelle des Médicis à Florence. Il estime que le Christ descendu de la Croix forme l'épilogue du drame de la mort du Sauveur dont la *Pietà* du Vatican et la descente de Croix du dôme de Florence marqueraient les autres étapes. — M. A. BOINET prouve que les statues du milieu ou du troisième quart du XIIIe siècle, placées dans les niches des contreforts de la tour nord de la façade ouest de la cathédrale de Bourges, proviennent des deux portails de la base de la tour reconstruits au XVIe siècle. — Le 4 mai, M. VITRY établit que l'évêque Maurice de Sully prit les modèles de quelques sculptures du XIIe siècle qui proviennent de l'atelier du portail de Sainte-Anne, à la cathédrale de Paris, et qui actuelle-

Digitized by Google

ment sont au musée du Louvre, au portail de la cathédrale de Chartres. L'évêque aurait fait réunir les éléments d'un portail consacré aux visions de l'Apocalypse. — Le 11 mai, M. DE MÉLY parle d'une miniature des heures de Boussu conservées à la bibliothèque de l'Arsenal et représentant un pélican au bec crochu, qui se déchire le flanc. Ce motif serait un héritage du bestiaire des Cyramides. — M. PROU communique une note inédite de l'abbé Lebeuf, concernant une dédicace à la divinité de l'Yonne, qui parvint à Montfaucon en 1721 par l'intermédiaire du bénédictin Baillivet.

Le 25 mai, M. MAX PRINET combat l'opinion de Bernard de Rousergue d'après laquelle dans les armoiries d'évêques ou d'abbés, aux XVe et XVIe siècles, la mitre, pour un évêque, aurait été figurée à dextre ou au-dessus de la crosse et, pour un abbé, la crosse à dextre ou au-dessus de la mitre. — M. H. BRUSTON propose une nouvelle lecture d'une légende inscrite sur une sculpture qui existe dans le chœur de Saint-Sernin de Toulouse et qui a trait à Calvin.

M. le comte DE CASTELLANE a communiqué à la séance de la Société de numismatique du mois de mai un denier inédit du pape Boniface VIII pour le Comtat Venaissin, sorti des ateliers de Sorgues en 1300.

Le 31 janvier et les 1, 2 et 3 février a eu lieu à l'École des Chartes la soutenance des thèses pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Citons les thèses suivantes : P. DELONCLE, *Étude sur la censive de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris au XIIIe et au XIVe siècle*; M. GASTINEAU, *Essai historique sur le cimetière des Saints-Innocents depuis les origines jusqu'à 1786*; M. GODET, *La congrégation de Montaigu, 1400-1580*; G. HUISMAN, *La juridiction de la municipalité parisienne de saint Louis à Charles VII*; E. ISNARD, *Essai historique sur le chapitre cathédral de Digne et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt, 1777-1790*; R. LUZES, *La Réforme et les origines de la Ligue dans le Maine et principalement dans la ville du Mans*; G. MAZERAU, *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas*; M. ROUSSET, *Étude biographique sur Eudes de Sully, évêque de Paris, 1197-1208*; L. ROYER, *L'abbaye de Montmajour-les-Arles du Xe au XVe siècle*; J. RUINART, *Essai historique sur les origines et l'organisation de l'église Saint-Marcel de Paris, Ve siècle-1597*. — Le prix Auguste Molinier a été décerné à M. HUISMAN.

L'éditeur Hachette annonce la refonte complète de la *Bibliographie de l'histoire de France* de M. G. Monod, parue en 1888 et devenue très insuffisante par suite du progrès des sciences historiques. L'ouvrage comprendra quatre fascicules : *Généralités et origines* et *Moyen age* par MM. H. STEIN ET R. POUPARDIN ; *XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. L. G. PÉLISSIER ; *De 1789 à nos jours*, par M. P. CARON.

Le P. E. GRISELLE, S. J., entreprend la publication d'une revue trimestrielle (Paris, rue Malebranche, 15 ; un an, France, 10 fr. ; étranger, 12 fr.), intitulée *Documents d'histoire*. Cette revue est entièrement consacrée à l'édition de documents d'histoire religieuse, économique et littéraire concernant les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Elle se fait une spécialité de traiter surtout le protestantisme, le jansénisme, le quiétisme et l'histoire de la prédication en France jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Avec le concours de MM. BARBEY, F. BOUVIER, MONIN et KARMIN se publiera désormais 9, rue Saulnier, à Paris, une *Revue historique de la Révolution française* (Un an : 20 fr.). G. M.

Digitized by Google

— Nous avons annoncé (RHE, 1910, t. XI, p. 189) la transformation des *Annales de l'Est et du Nord* en deux revues distinctes. Tandis qu'elles ont été remplacées en partie par la *Revue du Nord*, elles reprennent leur plus ancienne forme sous le titre bien connu des *Annales de l'Est*. Elles abandonnent la forme de revue trimestrielle et elles publieront désormais deux séries distinctes : 1°) une série de fascicules de sujets divers : littérature, philologie, archéologie, histoire, géographie, philosophie. Chaque fascicule formera un ouvrage complet. Les fascicules paraîtront sans périodicité fixe, pour constituer, chaque année, un ensemble d'au moins 240 pages d'impression grand in-octavo ; 2°) un fascicule annuel de *Bibliographie lorraine*, l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux touchant l'archéologie, l'histoire, les arts, la littérature, la dialectologie, le folklore, la géographie et le mouvement économique de la région.

— M. l'abbé ANNAT, directeur du séminaire de Nancy, prend la direction d'une nouvelle *Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque*.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres les prix suivants ont été décernés : Prix Jean Reynaud (10.000 fr.) à M. l'abbé CHABOT pour l'ensemble de ses publications relatives à l'Orient sémitique.

Le prix de Courcel (2400 fr.) a été partagé entre MM. F. LOT et L. HALPHEN pour leur monographie du règne de Charles le Chauve et M. L. VAN DER ESSEN, de l'université de Louvain, pour ses *Étude critique et littéraire sur les vies des saints mérovingiens dans l'ancienne Belgique*.

Sur le prix Louis Fould (5000 fr.), 1500 fr. ont été attribués à M. le comte AL. DE LABORDE pour ses *Manuscrits à peinture de la Cité de Dieu* et à MM. J. LUTZ et P. PERDRIZET pour leur *Speculum humanæ salvationis*.

Le prix Delalande-Guérineau (1000 fr.) a été partagé entre MM. G. DOUTREPONT, professeur à l'université de Louvain, pour son mémoire sur *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, et R. STUREL, pour sa monographie de *Jacques Amyot*.

Concours des antiquités nationales de France. — 1re médaille (1500 fr.), M. l'abbé JULES CHEVALIER pour le tome III de son *Histoire de Die* ; 2e médaille (1000 fr.), M. H. COURTEAULT pour son *Histoire du Bourg-Saint-Andéol* ; 3e médaille (500 fr.), M. l'abbé M. BESSON pour son travail sur *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*. — 2e mention, M. FAY, *Lépreux et cagots du Sud-Ouest* ; 4e mention, M. l'abbé CHAILLAN pour ses *Divers mémoires relatifs à la ville, au château et au canton de Gardanne* ; 6e mention, M. le comte DE LOISNE, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*. — Mention hors cadre, très honorable, au recueil de la *Gallia christiana novissima* publié par M. l'abbé ULYSSE CHEVALIER.

A l'Académie des sciences morales et politiques sur le prix P. M. Perret (2000 fr.) une récompense de 1500 fr. a été décernée à M. A. DUFOURCQ pour son *L'avenir du christianisme. I. Le passé chrétien* et une mention honorable à M. l'abbé PRÉVOST pour son *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*.

A l'Académie française M. CHRISTIAN PFISTER a obtenu le premier grand prix Gobert (9000 fr.) pour son *Histoire de Nancy*. G. M.

— *Nominations*. — M. ÉDOUARD TROGAN a été désigné pour remplacer dans la direction du *Correspondant* M. ÉTIENNE LAMY, démissionnaire pour cause de santé.

Digitized by Google

M. Edmond Potier, membre de l'Institut, conservateur adjoint au musée national du Louvre, est nommé conservateur du département des antiquités orientales et de la céramique antique au même musée, en remplacement de M. Ledrain, décédé.

M. Weill, maître de conférences d'histoire à la faculté des lettres de l'université de Caen, est nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine à la même faculté ; M. Feuillerat, chargé d'un cours de langue et de littérature anglaises à la faculté des lettres de l'université de Rennes, est nommé professeur de littérature anglaise à la même faculté ; M. Laumônier, maître de conférences de langue et de littérature françaises à la faculté des lettres de l'université de Poitiers, est nommé professeur adjoint à la même faculté.

M. René Dussand, professeur suppléant au Collège de France, est nommé conservateur adjoint au département des antiquités orientales et de la céramique antique du musée du Louvre.

Le 26 mai, Mgr Duchesne a été élu membre de l'Académie française ; le 27 mai, M. A. Morel Fatio a été élu membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. N. Valois a été élu membre du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

M. Lavallée, vicaire général et vice-recteur des Facultés catholiques de Lyon, a été nommé recteur des mêmes Facultés. G. M.

— D'après ce que nous écrit M. le secrétaire des Facultés catholiques de Lyon, aucun professeur nouveau n'est appelé à enseigner l'histoire ecclésiastique aux dites Facultés. La Faculté de théologie a deux professeurs d'histoire ecclésiastique, M. Ulysse Chevalier et M. Vernet, depuis longtemps déjà en fonctions.

— *Décès.* — Le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, mort au mois d'avril, qui fit partie du groupe primitif de l'Oratoire, rétabli en 1852. Il suppléa pendant deux ans, à la Sorbonne, le P. Gratry. Écrivain fécond, il publia divers ouvrages : *La Théodicée chrétienne d'après les Pères de l'Église* (Paris, 1852) ; *L'église catholique en Pologne sous le gouvernement russe, depuis le premier partage jusqu'à nos jours* (1772-1875) (Paris, 1876, 2e éd.) : *Les Béatitudes. Huit homélies sur l'Évangile* (Paris, 1885) ; *Jésus-Christ* (Paris, 1888, 2e édit.) ; *Le dogme de la vie future et la libre pensée contemporaine* (Paris, 1892) ; *L'Église catholique et le gouvernement russe* (Paris, 1903).

M. Chatel, archiviste honoraire du département du Calvados.

Mgr Jules Doublet, ancien professeur d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Arras, auteur de divers ouvrages : *Saint Paul étudié au point de vue de la prédication* (Paris, 1874) ; *Leçons d'histoire ecclésiastique* (Paris, 1878-1880) ; *Les richesses oratoires de saint Jean Chrysostôme* (Paris, 1892).

M. l'abbé V. Ermoni, ancien prêtre de la Mission, qui s'adonna tout entier à l'étude des premiers âges de l'Église. Plus vulgarisateur qu'érudit, il excellait à résumer, en un langage clair et sobre, pour le grand public, les questions controversées que suscite l'histoire des origines du christianisme. Il a donné surtout sa mesure dans une série de monographies qui font partie de la collection *Science et Religion* entreprise par l'éditeur Bloud. Citons surtout : *Les origines de l'épiscopat* (Paris, 1903) ; *Le Symbole des Apôtres* (Paris, 1903) ; *La primauté de l'évêque de Rome dans les trois premiers siècles* (Paris, 1903) ; *L'Agape dans l'Église primitive* (Paris, 1904) ; *L'Eucharistie dans l'Église pri-*

Digitized by Google

mitive (Paris, 1904); *Le Baptême dans l'Église primitive* (Paris, 1904); *Les premiers ouvriers de l'Évangile*. I. *Les apôtres, les évangélistes, les prophètes, les docteurs*; II. *Les diacres, les higoumènes, les liturgistes, les pasteurs, les prohigoumènes, les préposés* (Paris, 1905); *Jésus et la prière dans l'Évangile* et *Saint Paul et la prière* (Paris, 1907); *Le Carême* (Paris, 1907). En outre, M. Ermoni publia une thèse *De Leontio Byzantino et de ejus doctrina christologica* (Paris, 1895) et une étude étendue sur *Saint Jean Damascène* (Paris, 1904). Il collaborait à un grand nombre de revues, en particulier à la *Revue des questions historiques* et à la *Revue historique*.

M. Eugène Deblève, bibliothécaire de Lille, auteur de très nombreuses études et plaquettes parmi lesquelles on peut signaler: *Les Urbanistes de Lille. Une pierre tumulaire du XIVe siècle à Lille* (Lille, 1899).

M. Antoine Vachez, ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, auquel on doit plusieurs ouvrages : *La fondation de la Chartreuse de Sainte-Croix en Forez* (Lyon, 1865); *La bataille de Métrieux, épisode des guerres de religion dans le Lyonnais* (Lyon, 1869); *Thibaud de Vassalien et les peintures murales de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez* (Loire) (Lyon, 1898).

M. P. Coulbault, professeur de droit romain à l'université catholique d'Angers. G. M.

En mars, à Paris, M. F. Bouvier, membre du comité de la Société d'histoire de la Révolution française, auteur de plusieurs ouvrages sur cette période.

Grèce. — M. Paul Carolides, *didascalos* de la *Grande Église*, a publié un volume qui touche à bien des questions religieuses anciennes et modernes : Περὶ τῆς ἐθνικῆς καταγωγῆς τῶν ὀρθοδόξων χριστιανῶν Συρίας καὶ Παλαιστίνης, Athènes, 1909. In-8, 402 p. Le titre seul nous avertit que l'auteur y défend plus les droits de l'hellénisme que ceux de la vérité historique. Les arabes orthodoxes et les melchites ne sont, à son avis, que des grecs qui ont oublié leur langue, car du IVe au VIIe siècle, l'hellénisme exerçait sa suprématie en Syrie et en Palestine ; les orthodoxes et les uniates de ces deux régions sont donc leurs descendants. L'auteur s'efforce de démontrer sa thèse par des raisons historiques et philologiques. Il soutient que Jésus-Christ savait l'araméen, mais qu'il préférait le grec dans sa conversation (p. 231). Un chapitre est consacré aux écrivains ecclésiastiques grecs de la Syrie, de la Palestine et de la Mésopotamie.

Les étudiants de la faculté de théologie d'Athènes ont présenté au recteur de l'université et au ministre des cultes un curieux mémoire contre l'enseignement de l'hébreu. Ils y déclarent que, pour eux, cette étude ne présente aucune utilité : ils demandent donc qu'on supprime la chaire d'hébreu et qu'on la remplace par une chaire d'exégèse d'après le texte des Septante. Ni le ministre, ni le recteur de l'université n'ont encore exprimé d'avis à ce sujet. A. Palmieri, O. S. A.

— Le 7 avril, a été inaugurée, à Athènes, en présence du roi Georges et du corps diplomatique, l'École archéologique italienne. M. Pernier, directeur, après avoir rappelé les fouilles italiennes de Crète, qui ont provoqué la fondation de l'École, a tracé le programme des travaux de celle-ci.

J. M. Vidal.

Digitized by Google

Italie. — La *Libreria editrice Fiorentina* entreprend la publication d'une *Biblioteca di apologia cristiana,* destinée à défendre la vérité chrétienne sur le terrain de la philosophie, de la théologie, de l'histoire et de la sociologie, « non seulement avec de bonnes intentions, et non plus avec des armes inefficaces... mais par l'exposé sincère et objectif des arguments vraiment sérieux..., selon les recherches et les conclusions les plus sûres ». La bibliothèque sera composée de volumes in-8°, de 300 à 350 pages chacun, qui tiendront à la fois du manuel et du traité scientifique. Le premier volume est dû au P. A. Palmieri, O. S. A., *Il progresso dommatico nel concetto cattolico,* (in-8°, p. xx-303; prix : Fr. 3,50). Il fait bien augurer de la valeur de l'entreprise. Le R. P. est avantageusement connu des lecteurs de la RHE, dont il est un fidèle collaborateur. Nous regrettons que la façon dont il a envisagé son sujet, se plaçant à un point de vue plutôt théologique qu'historique (cela lui était imposé par son public et par le caractère de la collection), ne nous permette pas d'analyser son œuvre dans les détails et de faire connaître plus longuement la solution qu'il présente à cette question discutée passionnément dans ces derniers temps. Cette solution, au reste, est connue. Le R. P. se tient dans la ligne et dans le sens du développement tel qu'il est entendu par Franzelin et l'école théologique romaine, en l'adaptant aux exigences de son public et des systèmes qu'il combat. Car, — et je le regrette, — d'après l'idée de la collection, l'exposé du R. P. est plus souvent négatif que positif, vise plus à critiquer les opinions émises qu'à développer son système propre. A mon avis, une étude consciencieuse du développement historique de l'un ou l'autre aspect de la vérité chrétienne eût mieux servi sa thèse que des vues rapides et forcément incomplètes sur un certain nombre de points attaqués. Nous n'avons pas à dire que l'on retrouve dans le livre du R. P. la documentation sérieuse, la discussion objective et mesurée, le charme de l'exposition et du style, la vigueur et l'aisance du développement qui ont valu un accueil si favorable à ses publications sur l'Église orthodoxe. Car, nous nous en voudrions de ne pas le mentionner, ce qui donne une valeur particulière à son ouvrage, c'est qu'il nous met au courant des idées de la théologie orthodoxe contemporaine sur le sujet traité. A ce titre, il intéresse les historiens consciencieux et désireux de s'instruire sur ce point. Le troisième chapitre, qui est consacré à cette étude, les intéressera particulièrement, sans compter que les enseignements des théologiens russes et grecs reparaissent à chaque instant dans la discussion à côté de ceux des savants protestants et des théoriciens modernistes; signalons à ce propos les interprétations originales, d'un esprit quelque peu intéressé, que l'Église orientale donne du passage classique du *Commonitorium* de Vincent de Lérins (p. 255). J. Flamion.

— M. L. Schiaparelli a fait imprimer dans l'*Annuario del R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento* de Florence le discours académique qu'il a lu à cet Institut le 6 novembre 1909 sur les rapports de la diplomatique et de l'histoire (Florence, 1909, tirage à part. 31 p.). S'adressant à un public non composé de spécialistes, l'auteur n'a point visé à l'originalité; il lui a montré avec clarté et force les services que rend à l'histoire la connaissance de la diplomatique du moyen âge, comment cette discipline est née, quel est son objet, sa méthode, les problèmes qu'elle veut résoudre et les résultats brillants qu'on peut espérer en obtenir dans l'avenir. H. N.

Digitized by Google

— M.M. Carlo Frati et Rinaldo Segarizzi, bibliothécaires de la *Biblioteca Marciana*, à Venise, ont publié le premier volume de leur *Catalogo dei codici Marciani italiani, a cura della direzione della R. biblioteca nazionale di S. Marco in Venezia.* (Fondo antico. Classi I, II, e III. Modena, Ferraguti, 1909, 378 p.) Tandis que l'on possédait des catalogues suffisants pour les mss. latins et grecs de la bibliothèque de S. Marc, pour la collection des mss. italiens on n'en avait que de fragmentaires. D'où la nécessité et l'importance de la nouvelle publication, laquelle est, d'ailleurs, excellente. On indique la provenance de chaque ms. ; on en fait la description ; on donne la liste des *incipit* et des *desinit* et on indique, pour chacun d'eux, les références bibliographiques. Le premier volume du catalogue embrasse l'ancien fonds Zanetti et les trois premières sections des codices italiens : I. Bible et historiens ecclésiastiques ; II. Jurisprudence et philosophie ; III. Médecine et histoire naturelle. Le volume est muni de précieux index.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale du cardinal Cassetta, évêque de Sabine, MM. G. Tomassetti et G. Biasiotti ont publié une monographie historique de ce diocèse suburbicaire. *(La diocesi di Sabina con documenti inediti.* Rome. Officina poligrafica editrice, 1909, in-8, 104 p.) C'est un résumé substantiel de l'histoire civile et ecclésiastique du diocèse, surtout au moyen âge. On remarquera une liste complète et critique des évêques de Sabine, et le *Registrum jurisdictionis episcopatus Sabinensis,* établi en 1343, par le cardinal Pierre Gomez de Barroso et publié pour la première fois d'après un manuscrit des archives de la maison Orsini. Signalons encore une liste des églises du diocèse ; c'est un document topographique de grande valeur.

Le cartulaire de l'église de Teramo, dont on avait perdu toute trace depuis le commencement du xixe siècle, et que l'archiviste de la cathédrale de cette ville a retrouvé par hasard, il y a quelques années, vient d'être publié par M. F. Savini *(Il cartulario della Chiesa Teramana.* Rome, Forzani, 1910. In-4, 166 p., avec facsimilés et phototypies). Le précieux recueil a été compilé vers le milieu du xie siècle et il comprend 66 documents dont les plus anciens datent du ixe siècle. La plupart n'étaient pas, ou n'étaient que peu connus. L'éditeur a mis en relief leur importance pour l'histoire de la vieille capitale des Abruzzes à une époque peu étudiée.

Signalons l'apparition du premier volume d'une traduction italienne de l'*History of the Inquisition* de H.-Ch. Lea, entreprise par Pia Cremonini et publiée par l'éditeur Bocca de Turin, dans sa *Biblioteca di scienze moderne. (Storia dell' inquisizione : fondazione e procedura.* Unica versione autorizzata dall' autore, preceduta da una istoriografia dell' inquisizione, dalla traduttrice. 1910, in-8, xxiii-687 p., F. 18). On aurait souhaité que l'esprit qui anime cette entreprise et le dessein qui y préside eussent été d'un aloi plus scientifique que ceux qui inspirèrent jadis l'auteur de la traduction française de cette œuvre partiale.

Sous le titre de : *La questione della povertà nel secolo XIV, secondo nuovi documenti,* (Naples, Perrella, 1910, in-16, xii-311 p., prix : 5 lire), M. Felice Tocco réédite un dossier d'intéressants documents qu'il avait jadis publiés dans l'*Ateneo Veneto* (1887) et qui, dans cette revue peu connue, avaient passé à peu près inaperçus. Ce sont les consultations données, à la prière de Jean XXII, par des cardinaux et des prélats, sur la question de la pauvreté

Digitized by Google

absolue du Christ et des Apôtres, alors vivement débattue dans l'Église, notamment dans l'ordre franciscain, et sur laquelle le pontife entendait se prononcer définitivement. La constitution dogmatique *Cum inter nonnullos* parut, en effet, en novembre 1323. Les documents publiés par M. T., d'après le cod. lat. Vatican. 3740, et le cod. Zanetti latin 142 de la bibliothèque de S. Marc, à Venise, prouvent que la décision papale avait été longuement préparée et précédée de discussions auxquelles partisans et adversaires de la pauvreté franciscaine avaient librement pris part. L'éditeur ne publie qu'une partie du dossier, les avis des cardinaux. Il néglige ceux des évêques, des abbés et des docteurs, dont Raynaldi (*Annales*, ad ann. 1323, n. XXXVIII-LV) avait donné une idée en imprimant la consultation des théologiens parisiens, présentée par le cardinal de Vienne. Au reste, les mémoires demeurés inédits n'apporteraient, parait-il, rien de neuf.

La deuxième partie du volume présente un texte absolument inédit : c'est un opuscule de polémique écrit par le franciscain Jean Peckham contre le dominicain Robert Kildwarby, pour la défense de l'idéal de la pauvreté séraphique. C'est probablement le document le plus ancien (avant 1272) de l'antagonisme et des disputes qui ont toujours plus ou moins existé entre les deux grands ordres mendiants au sujet de la pauvreté. M. Tocco le donne d'après deux mss. de la Laurentienne, (S. Croce XXXVI, dextr. 12, et S. Croce XV, dextr. 12) tous deux du XIVe siècle.— Le volume contient, dans un dernier chapitre, quelques notes touchant les réponses que firent à Jean XXII, sur la question de la pauvreté, le spirituel Ubertin de Casal et le roi de Naples, Robert. Les textes de ces réponses ont été publiés par Baluze (*Miscellanea*, t. II, 280) et par Siragusa (*L'ingegno, il sapere e gl'intendimenti di Roberto d'Angiò con nuovi documenti*. Palerme, 1891).

Les trois premiers volumes de l'*Histoire des papes*, de PASTOR, avaient déjà été traduits en italien par C. Benetti. Cette traduction, faite à la hâte, incorrecte et infidèle, n'avait satisfait personne. La maison Desclée en publie une nouvelle que le prof. ANGELO MERCATI, à qui l'on doit déjà la version du volume concernant Léon X, a préparée d'après la quatrième édition allemande. Le premier volume vient de paraître : (*Storia dei papi dalla fine del medio evo*. Volume I. *Storia dei papi nel periodo del Rinascimento fino all' elezione di Pio II*. Rome, 1910, in-8, LXXII-815 p.)

Le P. BERTHIER, O. P., a publié une consciencieuse monographie de l'*Église de la Minerve, à Rome* (Rome, Manuzio, 1910. In-8, 450 p. avec 108 gravures. Prix : 10 fr.) Construite sur les ruines du temple de Minerve, la vieille église fut peut-être concédée, en 750, aux religieuses du Campo Marzio par le pape Zacharie. Cette donation leur fut confirmée, en 1197, par Célestin III. A la fin du XIIIe siècle, elle devint la propriété des Frères Prêcheurs, qui durent bientôt songer à la reconstruire. Les architectes du nouvel édifice furent très probablement ceux qui avaient bâti Santa Maria Novella à Florence, les deux moines fra Sisto et fra Ristoro. Commencée vers 1280, la construction fut interrompue durant plus d'un siècle. Ce fut le cardinal Torquemada qui fit exécuter la voûte de la nef centrale au XVe siècle, et François Orsini qui acheva les nefs latérales et la façade. Plus tard l'édifice fut gâté par des restaurations de mauvais goût. Mais les grandes lignes de l'intérieur furent à peu près respectées. L'auteur fait une description très soignée du monument ; il relève les inscriptions funéraires et votives et, à propos de tous les détails, il évoque les souvenirs historiques qui y sont

Digitized by Google

attachés. Il a eu à sa disposition de nombreux documents inédits. Seules les origines de l'église sont pauvrement documentées, et ce n'est point la faute du savant dominicain. Le texte, écrit avec distinction, est enrichi d'une abondante illustration en phototypie.

Une autre église de Rome, desservie aussi par les Pères dominicains, la basilique de S. Clément, a trouvé son historien dans le P. Louis Nolan, O. P. (*The Basilica of S. Clemente in Rome*, with 53 illustrations. Rome, Cuggiani, 1910, in-8, xxii-238 pages, prix : F. 7,50). Cette monographie sera publiée en plusieurs langues. Elle pourra servir de guide aux visiteurs du sanctuaire et de ses cryptes. Des plans et des gravures permettront de se rendre compte de la superposition des constructions et des détails de la décoration murale.

Une partie de l'importante bibliothèque et des archives de la famille des marquis Benincasa, d'Ancône, avait été mise à la disposition du public dès le xviiie siècle. L'autre partie, demeurée jusqu'ici inabordable, vient d'être offerte à la commune d'Ancône par le comte Giovanelli Benincasa. Elle renferme des dossiers de documents relatifs à l'histoire de la France et de l'Italie, aux concessions faites par les souverains pontifes aux marchands juifs, turcs et grecs établis dans la ville. De nombreuses pièces concernent l'époque de la république d'Ancône ; d'autres émanent de la congrégation *de propaganda fide* et portent la signature du cardinal Angelo Maï.

J.-M. Vidal.

— La Bibliothèque Ambrosienne, de Milan, a fait l'acquisition d'une collection de livres et manuscrits arabes ayant appartenu à M. Capproti, qui l'avait constituée lors d'un séjour fait par lui dans l'Yemen.

— L'empereur Guillaume, par l'intermédiaire du ministre de Prusse près le Saint Siège, a fait remettre à Mgr de Waal, recteur de l'Hospice du Campo Santo teutonique, à Rome, la somme de 2.000 marks, destinée à l'accroissement de la bibliothèque de cet institut.

La *Société des archives religieuses de la France* possède maintenant un secrétariat permanent dans la Ville éternelle. L'inauguration en fut faite, le 14 mai, par M. Imbart de la Tour, en présence de Mgr Duchesne et de plusieurs membres des sociétés historiques de Rome. Le secrétaire est M. l'abbé Fraikin, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français, et le siège de l'œuvre est Via della Seggiola, 13.

A la *Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, le 23 janvier 1910, Mgr Alessandro Testi Rasponi poursuit sa communication *Sul* Liber pontificalis *di Agnello Ravennate*, apportant de nombreuses précisions biographiques, historiques et topographiques. — Dans la séance du 20 février de la même société, le chanoine F. Lanzoni, parlant sur *La Cronaca del convento di S. Andrea di Faenza*, déjà publiée par Mittarelli, établit qu'elle est l'œuvre d'un religieux de ce couvent, qui l'a écrite entre 1410 et 1477. La première partie, ayant trait aux origines du couvent, est un tissu de fantaisies ; la deuxième, qui raconte la fondation d'une chapelle de ce couvent, mérite plus de crédit.

A la Société des conférences d'archéologie chrétienne, en mars, sous la présidence de Mgr Duchesne, M. Marucchi prit occasion de la publication, faite par M. Levison, d'un manuscrit de Cambridge qui contient

Digitized by Google

un texte du *Liber pontificalis*, pour faire remarquer que ce document présente de nombreux textes d'inscriptions joints aux biographies de papes et inconnus jusqu'à ce jour. Il y a notamment l'épitaphe de Jean VII. Le rapporteur insiste sur une inscription en vers jadis placée dans un baptistère romain et qui se réfère à un souvenir de S. Pierre. Le manuscrit de Cambridge donne le nom de ce baptistère, qui était celui d'une église dédiée à saint Michel. M. Marucchi croit qu'il s'agit de Saint Michel *in vico patricio*, voisin du titre de Pudens (sainte Pudentienne), d'où l'allusion à saint Pierre, dont le souvenir est lié à celui de la famille du sénateur romain. Mgr Duchesne contesta la valeur documentaire des additions épigraphiques du codex de Cambridge et affirma que l'importance de ce manuscrit, au point de vue topographique, ne saurait être comparée à celle du codex de Verdun. — Dans la même séance le P. Colagrossi communiqua quelques nouvelles observations touchant la *Platonia* apostolique des catacombes de S. Sébastien ; le docteur E. Josi ajouta de brèves remarques sur les indications topographiques du *Liber de locis*, et le docteur A. Tulli fit part de quelques conclusions de ses études sur la basilique de S. Maria in Trastevere.

Dans sa séance du mois de mars, l'Académie pontificale d'archéologie de Rome, entendit la lecture d'une savante dissertation de M. Profumo sur l'interprétation de l'énigmatique peinture du cimetière de Prétextat, dite du « Couronnement d'épines ». Cette fresque fait partie d'un cycle de peintures figurant le miracle de l'hémorroïsse, Jésus et la Samaritaine, la résurrection de Lazare. M. Profumo émet l'idée que ces compositions pourraient avoir un but apologétique à l'encontre des théories gnostiques, très en vogue à Rome à l'époque où le *cubiculum* fut décoré (milieu du IIe siècle). Dans la scène de la Samaritaine le Sauveur est vêtu de la chlamyde *coccinea*, signe de la dignité *impériale*, qui lui était déniée par les gnostiques. Dans celle de l'hémorroïsse il faudrait trouver une allusion au gnosticisme valentinien, qui se servait de ce miracle comme symbole de la passion et de la rédemption de l'éon Sophia. Dans la scène dite du « Couronnement d'épines », on verrait au contraire la rencontre de S. Jean Baptiste, figure de l'Ancien Testament qui finit, avec le Sauveur, dont la tête est couronnée d'épines, symbole de la royauté que Jésus à conquise par sa passion. Or les gnostiques niaient que l'éon Christ eût souffert et fût mort. Par ailleurs, ils refusaient de mettre le moindre rapport entre l'ancien testament et le nouveau.

L'opinion de M. Profumo parut un peu arbitraire à plusieurs des membres de l'assemblée, notamment à M. Gatti, président, et à M. Marucchi, secrétaire. Ce dernier estima que la peinture représentait la rencontre du Christ et de Jean-Baptiste, décrite au chapitre I de l'évangile selon S. Jean, et qui eut lieu après le baptême de Jésus. La couronne du Christ, si c'en est une, serait en feuilles de roseau semblables à celles de la tige que tient en main le Précurseur. Ces feuilles de roseau rappelleraient l'eau du baptême et l'acte même du baptême de Jésus par Jean-Baptiste. M. Marucchi avait d'ailleurs exposé longuement sa théorie dans le *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* (1909, p. 157-185), en faisant ressortir l'importance de la conclusion qui s'en dégage au point de vue de la valeur historique du IVe évangile.

Des travaux de restauration exécutés dans diverses églises du royaume d'Italie ont amené la découverte de peintures intéressantes : à Pérouse, dans l'église S. Maria della Villa, des fresques du XVe et du XVIe siècles ; dans celle de S. Bevignate et, à Viterbe, dans celle de S. Maria la Nuova, des fresques

Digitized by Google

des XIIIe et XIVe ; à Anguillara Sabazia, dans l'église de S. François, des fresques du XVe siècle. — A Gubbio, dans le trésor de l'église de S. François, on a découvert un coffret-reliquaire orné de fines miniatures, dont deux, sur parchemin, seraient très anciennes. D'autres, également sur parchemin, et probablement détachées d'un manuscrit, peuvent être attribuées à Simone et à Donato Martini, et à leurs élèves. Les reliques sont disposées dans quatre petits compartiments fermés par des verres dorés et ornés de graffiti sur fond noir. L'origine et le style en sont siennois, avec quelques traces d'influence française. L'exécution de l'ensemble est d'une rare finesse.— Près de Catanzaro, dans la localité appelée S. Martino, on a trouvé les restes d'une basilique du Ve siècle, que l'on croit pouvoir identifier avec celle du monastère de Vivaria, fondé par Cassiodore. On sait que le célèbre ministre de Théodoric passa les dernières années de sa vie dans cet ermitage qu'il affectionnait.

Le 16 avril dernier a été inauguré, dans la basilique de S. Jean de Latran, en présence du cardinal Respighi, vicaire général du Pape, archiprêtre de la basilique, de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, de plusieurs évêques et d'un groupe de pélerins hongrois, le monument érigé par la Hongrie catholique à la mémoire du pape Sylvestre II qui, en l'an 1000, reconnut le royaume de Hongrie dont saint Étienne avait fait hommage au Saint-Siège, et envoya au saint roi la célèbre couronne que les monarques hongrois ceignent le jour de leur sacre. Un des bas-reliefs du monument représente précisément la remise de cette couronne au moine Astricus, envoyé du prince.

Sous la présidence d'honneur du cardinal Ferrari, archevêque de Milan, de l'évêque de Bergame et de l'abbé de S. Paul-hors-les-murs, président de la congrégation bénédictine du Mont Cassin, un comité, composé d'ecclésiastiques, d'archéologues, d'historiens et d'artistes, s'est constitué, dans le but de promouvoir la restauration de la célèbre abbaye de Pontida, dont les destinées furent étroitement mêlées à l'histoire de la Ligue lombarde, sous Alexandre III, et dont les Bénédictins viennent de reprendre possession.

La *Libreria editrice fiorentina* prépare une nouvelle édition de la traduction italienne des *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye. Outre des retouches, des additions et un supplément de notes bibliographiques, cette édition contiendra un appendice inédit de l'auteur sur les *martyrologes*.

La librairie Desclée à Rome annonce la prochaine apparition d'une traduction de l'*Histoire ancienne de l'Église*, de Mgr Duchesne, par le prof. Niccolò Turchi. J.-M. Vidal.

— Par suite d'une décision des abbés de l'ordre bénédictin lors d'une réunion tenue à Rome en 1907, des *Annales ordinis S. Benedicti* doivent paraître chaque année par les soins de l'Abbé-Primat. Le premier volume relatif à 1909 a récemment vu le jour (Subjaco, Imp. de l'abbaye, 1910, grand in-8, 250 p.). Conformément au programme arrêté, il comprend deux parties : la première est juridique et donne les actes du Souverain pontife et des congrégations romaines concernant l'ordre en 1909 (p. 7-28) ; la seconde est historique et contient la chronique ou mieux la statistique et parfois quelques anciennes données ou documents historiques de chaque congrégation et de chaque monastère bénédictin (p. 34-217) ; une liste des évêques de l'ordre,

Digitized by Google

un tableau des missions bénédictines et la bibliographie indiquant l'activité littéraire des bénédictins durant l'année 1909 (p. 227-243), enfin une liste nécrologique. Ces *Annales*, composés avec beaucoup d'exactitude et édités avec grand soin, montrent bien l'action intense des bénédictins dans les domaines les plus variés durant l'année 1909. Elles inaugurent d'une manière heureuse une collection qui fournira les renseignements les plus précieux pour l'histoire religieuse de notre époque.

— A Domodossola, la direction de la bibliothèque et des musées Galletti publiera un bulletin illustré : *L'Illustrazione Ossolana*. Abonnement annuel, 5 lire.

A Martina Franca, dans les Pouilles, paraît depuis le 1er janvier 1910, en fascicules de 64 pages, la revue trimestrielle illustrée *Apulia*, qui contient des travaux d'histoire, des recensions d'ouvrages intéressant cette province. Prix : 8 fr. par an ; étranger : 12 fr.

Dans sa séance du 20 février 1910, l'académie des sciences de Turin a conféré le prix Bressa (réservé au savant italien qui a fait la découverte scientifique la plus importante dans les quatre ans) au professeur Ernesto Schiapparelli, pour ses études et ses trouvailles en Égypte, et pour l'organisation du musée égyptien de Turin, à laquelle il a présidé.

L'*Accademia Virgiliana*, de Mantoue, organise deux concours (fondation Franchotti), auxquels peuvent prendre part les seuls érudits du pays mantouan; elle propose les sujets suivants : *Monografia storico-artistica della città di Mantova ; Bibliografia storica Mantovana*. Deux prix de 500 lire récompenseront les meilleurs travaux.

Un autre concours a été ouvert, pour la deuxième fois, sur le thème : *Francesco Petrarca e la Toscana*, auquel le professeur Willard Fiske avait destiné un prix de 2500 francs, somme qui, par l'accumulation des intérêts, se trouve actuellement portée à 3000 fr.

A l'occasion du sixième centenaire de Boccace (1313), la *Società storica della Valdelsa* met au concours une *Vita di Giovanni Boccaccio*, pour la vulgarisation. Prix de 1200 fr.

Le troisième centenaire de la mort du P. Mathieu Ricci, célèbre missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine, a été célébré à Maccarata, sa patrie, et dans d'autres villes de la péninsule. Le P. Ricci fut un savant géographe auquel on doit nombre d'observations sur la langue, la civilisation et la topographie de la Chine. A l'occasion de cet anniversaire, le P. Tacchi Venturi, S. J., se prépare à publier le texte original des *Commentari*, ouvrage capital du savant religieux, qui contient précisément ses précieuses notes de sinologie. On n'en avait jusqu'ici qu'une édition latine, publiée en 1815. L'éditeur a eu la bonne fortune de découvrir le texte italien qu'il va nous donner. Un deuxième volume sera consacré aux lettres du missionnaire.

— *Nominations*. — M. Luigi Siciliano, professeur de droit ecclésiastique à l'université de Messine, est promu à la chaire d'histoire du droit italien à l'université de Palerme.

M. Alessandro Lattes, professeur d'histoire du droit italien à l'université de Cagliari, est transféré avec le même titre à l'université de Modène,

Digitized by Google

M. Adolfo Faggi passe de l'université de Pavie à celle de Padoue, avec le titre de professeur d'histoire de la philosophie.

M. Enrico Pesta est transféré de la chaire d'histoire du droit italien à l'université de Palerme à la même chaire à l'université de Pise.

M. Salvatore di Marzo, professeur de droit romain à l'université de Messine, est transféré à la chaire d'histoire de ce droit à l'université de Pise.

M. Guiseppe Pellegrini, professeur d'archéologie à l'université de Padoue, est aussi chargé du cours d'histoire ancienne.

M. Giovanni Gentile, professeur extraordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de Palerme, est promu à l'ordinariat.

M. Carlo Alberto Garufi, professeur extraordinaire de paléographie et de diplomatique à l'université de Palerme, est promu à l'ordinariat.

M. Silverio Leicht, professeur extraordinaire d'histoire du droit italien à l'université de Sienne, est promu à l'ordinariat.

M. le professeur Boselli, député, est nommé membre de l'*Istituto storico italiano.*

— *Décès.* — Le 23 novembre 1909, à Bari, M. Francesco Carabellese, professeur d'histoire, auteur de diverses monographies sur l'histoire de l'Apulie, notamment : *Le relazioni commerciali fra le Puglie e la repubblica di Venezia dal secolo X al XV*; *Le pergamene della cattedrale di Terlizzi*; *Le pergamene di Molfetta*; *Carlo d'Angiò e le sue relazioni con Venezia e l'Oriente,* etc.

M. Giacomo Tropea, professeur d'histoire ancienne à l'université de Padoue.

M. F. Bertolini, professeur d'histoire à l'université de Bologne.

J.-M. Vidal.

Pays-Bas. — Dans le *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, VII (La Haye, 1910), p. 17-48, le Dr A. Hulshof vient de communiquer les derniers résultats de ses études minutieuses sur l'ancienne bibliothèque du couvent des Frères réguliers à Utrecht, dont il existe encore 172 volumes (manuscrits et imprimés). Le savant bibliographe démontre par exemple que ce couvent a eu un atelier de reliure à lui. Les reliures originales et les feuilles blanches ont été l'objet spécial de ses recherches ; elles lui ont fourni les matériaux pour mainte observation très utile, quelquefois même surprenante, sur le caractère et le contenu d'une librairie médiévale et sur l'origine de plusieurs incunables. A la fin de son essai M. Hulshof a dressé un catalogue complet de cette bibliothèque, qui donne une image fidèle de la culture intellectuelle dont, au xve siècle, le clergé d'Utrecht doit avoir été le représentant.

Le D. Jos. Schrijnen vient de publier un recueil de ses essais et études qui ont paru successivement dans différents périodiques : *Essays en Studiën in vergelijkende godsdienstgeschiedenis, mythologie en folklore* (Venloo, G. Mosmans sénior, 290 p. in-8). L'ensemble de ces seize études intéressantes mettra encore plus en lumière ce que l'auteur, en les composant, s'était proposé comme but : c'est-à-dire, de démontrer expérimentalement de quelle façon l'histoire comparative des religions et l'étude des sciences subordonnées, comme la mythologie et le folklore, peuvent servir à la connaissance et à l'apologie de notre foi catholique.

Ces importants essais, dans lesquels une grande érudition, un vrai et large

Digitized by Google

sens scientifique et un profond sentiment religieux se soutiennent mutuellement, ne manqueront pas d'être utiles à beaucoup de lecteurs.

C'est avec une admirable vigueur que le père rédemptoriste J. A. F. Kronenburg poursuit la publication de son grand ouvrage illustré : *Maria's heerlijkheid in Nederland* (voir RHE, t. X, 1909, p. 458). Il vient de faire paraître une grosse livraison de 288 pages, constituant le 6e volume et complétant l'histoire du culte de la sainte Vierge dans les Pays-Bas au moyen âge. Ce volume renferme l'histoire de vingt statues miraculeuses qui ont attiré la dévotion des fidèles non seulement au moyen âge, auquel leur origine remonte, mais aussi depuis la Réforme jusqu'à nos jours; les derniers temps, en effet, ont souvent vu renouveler la splendeur obscurcie de ces sanctuaires nationaux. Chaque statue a son chapitre à elle, de sorte qu'on trouve ici vingt solides et pieuses monographies; à chacune d'elles, l'auteur n'a pas manqué d'ajouter une riche bibliographie. Plusieurs reproductions en phototypie ou en chromolithographie illustrent cet excellent ouvrage dont l'auteur a fait un digne hommage à l'épiscopat néerlandais et qui sera encore suivi de deux autres volumes, traitant le culte de la sainte Vierge dans les Pays-Bas depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XIXe.

Signalons, dans les *Bijdragen en Mededeelingen* de la Société historique d'Utrecht, vol. XXXI, p. 258-313 (Amsterdam, Johannes Müller, 1909) la publication intéressante du Dr H. T. Colenbrander : *Gesprekken met koning Willem I.* C'est un choix de conversations intimes avec le roi Guillaume Ier, que le savant éditeur de *Gedenkstukken* a recueillies et qu'il vient de mettre ici dans leur vrai cadre. Par exemple, on y trouve (p. 262) la parole du roi désillusionné à l'ambassadeur anglais Clarcanty en 1823 : « J'aimerais beaucoup mieux ma Hollande toute seule. » Et vers la fin de la vie du souverain non moins énergique que maladroit, on est surpris par la notice du fameux ministre Falck qu'en 1840 l'envoyé de la Belgique auprès du Saint-Siège a obtenu pour l'ex-roi Guillaume, protestant avant tout, la dispense canonique pour son second mariage avec la comtesse d'Oultremont (p. 310 et suiv.).

— *Décès.* — Le 30 juin est décédé, à l'âge de 75 ans, Mgr G. W. van Heukelum, curé à Jutphaas, doyen de la confrérie de S. Bernulphe, directeur du musée archiépiscopal d'Utrecht. L'illustre défunt a contribué énormément au réveil de l'art chrétien en Hollande, et il a vu la réalisation de son idéal, dans le sens de ses amis de Béthune, James Weale et August Reichensperger, dont il a été toujours le fidèle et enthousiaste collaborateur.

G. Brom.

Pays Scandinaves : Norvège. — Le 17 mars est décédé le Dr L. Daae, professeur d'histoire à l'université de Christiania. Il a été remplacé dans la chaire d'histoire de cette université par le Dr Halvdan Koht.

Péninsule des Balkans : Bulgarie. — Il y a quelques années, le synode bulgare de Sophia avait chargé une commission de savants de préparer une version bulgare de l'Écriture Sainte. Cette commission vient d'imprimer sa version des Évangiles. Le volume a été tiré à 19,000 exemplaires, et se vend à un prix minime (0,40 fr.). A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Russie. — Le bulletin *(Izviestiia)* de la section de langue et de littérature russes a publié, en 1909, un certain nombre de travaux qui rentrent dans le cadre de notre revue. M. B. Adrianov y a inséré le texte oukraïnien de l'Évangile de saint Thomas : *Evangelie Thomy v starinnoi ukrainskoi literaturie* (t. XIV, 2, p. 1-47). Il dresse la liste des manuscrits russes et slaves de cette pièce, examine les théories de Spéransky et de Franko et arrive à cette conclusion que tous les textes oukraïniens de l'Évangile de saint Thomas dérivent peut-être d'un ancien texte serbe et qu'ils diffèrent sur des points essentiels des autres rédactions slaves. Les additions qu'on y rencontre ont été forgées par les légendes populaires. — Dans la même livraison M. Georges Iavorsky analyse les récits populaires sur l'empereur Léon le Sage d'après trois manuscrits russes du xviie et du xviiie siècle (*Ibid.*, p. 55-84). Il constate le peu d'influence qu'exerçait, en Russie, au xviie siècle, la littérature byzantine. Une des rares preuves de cette influence est fournie par les récits mentionnés ; ils dérivent du Χρονογράφος de Dorothé de Monembasie, imprimé à Venise en 1631. — Signalons encore un travail érudit de A. Iatzimirsky sur l'histoire des apocryphes et des légendes dans l'ancienne littérature des Slaves méridionaux *(Ibid.*, p. 267-322). On y trouve plusieurs textes serbes et bulgares inédits sur des épisodes ou sur des personnages scripturaires. Notons surtout trois relations serbes (xv-xvie s.) du récit de l'Assomption de la sainte Vierge ; l'auteur éclaire les détails du texte par des notes explicatives tirées de la liturgie slave de cette solennité.

Dans le même *Bulletin* (1909, t. III, p. 75-94), M. N. Petrovsky décrit une version bohème (1571) de l'Apocalypse de S. Méthode de Patara et des visions apocryphes de Daniel. On sait qu'une autre version bohème de ces ouvrages parut en 1578. Dans son importante étude sur l'histoire de ces textes dans les littératures byzantine et slavo-russe, (publiée en 1897) M. B. Istrine avait exprimé le regret de n'avoir pu se procurer aucune de ces deux versions.

Un savant slaviste russe, B. Grigorovitch acquit, en 1845, quelques fragments d'une très ancienne version glagolitique (xie s.) de la Παραίνεσις de S. Éphrem le Syrien. Ces fragments proviennent du monastère bulgare de Ryl ; ils furent publiés déjà plusieurs fois, en particulier par Sreznevsky et Iagic. M. Ilinsky vient d'en donner une nouvelle édition, qui forme la sixième livraison du tome I des *Monuments paléoslaves* publiés par l'Académie impériale des sciences : *Makedonskii glagolitcheskii listok otryvok glagolitcheskago teksta Ephrema Sirina*, Saint-Pétersbourg, 1909. In-4, 30 p. 2 phototypies. Dans de savantes annotations, M. Ilinsky fait surtout ressortir la grande importance de ces textes au point de vue liturgique.

Dans l'histoire du mysticisme religieux, introduit sous l'influence de la culture byzantine parmi les Slaves du sud, il faut tenir compte de la vie de Grégoire le Sinaïte, écrite par Callixte, patriarche de Constantinople, entre les années 1355 et 1363. Le savant slaviste P. Syrkou avait fait ressortir la valeur de ce document hagiographique dans son œuvre sur Euthyme, patriarche bulgare du xive s. (Saint-Pétersbourg, 1899). La Société des amis de l'art ancien et de l'ancienne littérature vient de publier à ses frais le texte slave préparé par M. Syrkou : *Jitie Grigoriia Sinaita : text slavianskago perevoda jitia po rukopisi XVI vieka* (*Vie de Grégoire le Sinaïte :* texte de l'ancienne version de la vie d'après les manuscrits du xvie siècle), Saint-Pétersbourg, 1909, lxxxix-48 p. Biographie de Grégoire, l'importance de sa vie au point de vue historique et littéraire, description du codex 1488 de la

Digitized by Google

bibliothèque de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, auquel le texte est emprunté, tels sont les points traités par M. Syrkou dans une magistrale introduction. Rappelons à ce propos que M. Pomialovsky, en 1894, a publié le texte grec de la même vie d'après un codex grec de la bibliothèque synodale de Moscou. M. A. Iatzimirsky a inséré dans le *Journal* du ministère de l'instruction publique (1910, XXVII, p. 176-190) quelques additions et corrections au travail de M. Syrkou.

Le savant professeur de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg P. Ioukovitch vient de publier, dans les *Izviestiia* de la section de langue et de littérature russes de l'académie impériale des sciences, une véritable monographie littéraire sur saint Josaphat Kountzévitch, le martyr de l'union, tué à Vitebsk, le 12 novembre 1623 : *O neizdannykh sotchineniiakh Iosaphata Kuntzevitcha* (Les œuvres inédites de Josaphat Kountzévitch), 1909, t. III, p. 199-231. L'historien de l'union ecclésiastique lithuanienne, M. Koïalovitch, n'avait pas ajouté foi à Mgr Paul Dobrokhotov, évêque d'Olonetz, qui lui signalait, en 1861, plusieurs écrits inédits et inconnus du saint. Après la mort de Mgr Paul, ses manuscrits passèrent à la bibliothèque de l'académie impériale des sciences. Cette collection possède deux cahiers du XVIIe siècle, écrits, ou plutôt sténographiés, dans le dialecte de la Russie occidentale. Ils appartiennent à saint Josaphat. Le premier contient un ouvrage de polémique intitulé : *Les altérations des livres slaves*, qui date peut-être de 1611. L'auteur y révèle sa connaissance approfondie de la riche littérature polémique orthodoxe de son temps et y défend, contre les théologiens orthodoxes, le *Filioque* et les azymes. Le second cahier renferme six dissertations sur la primauté de saint Pierre, les reliques des saints, la chasteté sacerdotale, les ordres religieux, le baptême de saint Vladimir et un recueil d'extraits de saints Pères. Le savant éditeur résume le contenu de ces travaux et y ajoute des notices précieuses sur les sources historiques de la vie du saint.

Dans le troisième volume des *Lectures (Tchtenia) de la Société d'histoire et d'antiquités russes de l'université de Moscou* M. D. Skryntchenko a publié quelques synodiques ou *synopsis* des monastères orthodoxes du territoire de Minsk. Ces pièces, qui remontent à la seconde moitié du XVIIIe siècle, donnent des listes datées des évêques et archevêques des diocèses, des archimandrites des monastères, des moines, et des tzars et tzarines russes.

Signalons aussi, dans la même livraison, quelques lettres du comte Mousine Pouchkine à Th. Polikarpov, directeur de la typographie synodale de Moscou. Ces lettres, communiquées par A. Pokrovsky, sont datées de l'année 1709; elles sont conservées dans les archives de la typographie synodale de Moscou. Elles ont trait au *Stoglav*, ou concile des cent chapitres, tenu à Moscou en 1550. On y voit combien Pierre le Grand s'intéressait à ce curieux monument de l'ancien droit canonique russe.

Aux frais du grand-duc Michel Alexandrovitch, M. K. Voëvsky a édité le premier volume des actes, documents et matériaux touchant la vie politique et intérieure de la Russie en 1812 : *Akty, dokumenty i materialy dlia polititcheskoi i bytovoi istorii 1812 goda*, Saint-Pétersbourg, 1909. Ce volume contient surtout des pièces d'un caractère politique ; on y trouve néanmoins un certain nombre de documents qui éclairent les conditions des orthodoxes et parfois aussi des uniates dans la Russie occidentale.

Digitized by Google

L'abbé Dr Michel Godlewski, professeur à l'académie romaine-ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a découvert, dans les archives russes, un mémoire écrit en 1846 par le comte de Nesselrode pour rapporter la visite fameuse de Nicolas Ier à Grégoire XVI, en 1845, et les démarches (1845) qui aboutirent à la conclusion du concordat de 1847. L'abbé Godlewski a traduit en polonais des extraits de ce document très important; il publie sa version (*Preliminarya Konkordatu z roku 1847*) dans le *Przeglad historyczny* de Varsovie, t. X, 1910, p. 88-101. Nous souhaitons qu'il ne tarde pas à livrer au public le texte original français.

On a publié à Moscou, à la librairie *Vie et Lumière* (*Sviet i Iizn*), le calendrier des vieux-croyants de toute la Russie (*Vserossiiskii staroobriadtcheskii kalendar*) pour l'année 1910. Nous signalons son importance artistique, à cause de la reproduction très élégante d'anciens specimens de l'iconographie russe. On y trouve des essais historiques (avec illustrations) sur la vie du *raskol* et une chronique détaillée du mouvement actuel et des progrès des vieux-croyants.

Le Saint-Synode a publié un nouveau volume de la description des pièces et des documents contenus dans ses archives : *Opis dokumentov i diel, khranjachtchikhsia v Arkhivie Sv. prav. Synoda*, Saint-Pétersbourg, 1910. In-8, XI-964 p. Ce volume ne manque pas d'actualité en Russie, car les pièces qu'il renferme ont trait à la réforme de l'enseignement ecclésiastique. Ce sont, tout d'abord, un rapport sur la réforme des écoles ecclésiastiques et un projet de loi sur leur réorganisation, élaborés par la commission constituée à cet effet en 1807, et dont faisaient partie deux évêques très célèbres dans l'histoire de l'Église russe moderne, Mgr Ambroise Podobiédov, métropolite de Saint-Pétersbourg, et Mgr Théophylacte Rousanov, évêque de Kalouga. Une seconde commission, établie dans le même but, travailla du 25 juillet 1808 au 1er mars 1839, lorsque le Saint-Synode eut un *comité scholastique*. Le volume que nous annonçons contient la liste de 11,467 pièces se rapportant aux travaux de cette seconde commission. Il est ainsi possible de suivre la marche de la réforme des institutions ecclésiastiques en Russie et de tenter l'histoire particulière des séminaires russes. Il y a actuellement en Russie cinquante-sept séminaires et cent quatre-vingt-huit écoles ecclésiastiques; bien peu de ces établissements ont leur monographie historique. La nouvelle publication du Saint-Synode a l'avantage de fournir des documents nombreux et inédits aux futurs historiens de ces institutions intéressantes.

— On annonce que la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a acquis, au prix de 13000 roubles, un très rare et très précieux exemplaire d'évangile grec du VIIe siècle. Il est écrit en lettres d'argent sur fond de soie teintée de pourpre. La Bibliothèque impériale se proposerait d'en publier le texte sans tarder.

— La bibliothèque synodale de Moscou s'est enrichie, depuis 1903, de septante manuscrits appartenant en grande partie à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Ils proviennent du monastère de S. Siméon, à Moscou, et ils ont été recueillis ou écrits par le moine Païsius Velitchkovsky, ami et disciple d'Eugène Bulgaris et de Nicéphore Théotokis. M. P. Popov vient d'en donner un catalogue très détaillé dans les *Lectures (Tchtenia) de la société d'histoire et d'antiquités russes de l'université de Moscou*, 1910, t. II,

Digitized by Google

p. VIII-214. Les manuscrits intéressent tous l'histoire de l'Église russe. Les trois derniers ont une importance spéciale pour l'hagiographie.

A l'occasion du premier centenaire de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, le protoïerevs S. SOLLERTINSKY a publié un esquisse historique de la même académie : *Opyt istoritcheskoi ʒapiski o sostoianii Spb. Dukhovnoi Akademii*, Saint-Pétersbourg, 1910. Ce petit volume de 100 pages retrace l'histoire de l'académie (1809-1909) en mettant surtout en lumière les services rendus par elle aux sciences théologiques en Russie.

Le 21 mars (vieux style), à l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, M. DIMITRI THÉOPHANOVITCH STÉPHANOVITCH, prêtre de l'église de Saint-Michel Archange dans la même ville, a défendu sa thèse : « *Le concile des cent chapitres (Stoglav), tenu en 1551 à Moscou, son origine et les rédactions de ses actes*, Saint-Pétersbourg 1910. Le diplôme de *magister theologiae* lui a été conféré.

Le protoïerevs GEORGES IOANNOVITCH CHAVELSKY, ancien élève de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a soutenu devant le conseil de la même académie (9 mai 1910) une thèse sur la dernière union des uniates de l'éparchie de la Russie blanche avec l'Église orthodoxe (*Posliednee voʒsoedinenie s pravoslavnoiu tʒerkoviu uniatov Bielorusskoi eparkhii* (1833-39), Saint-Pétersbourg, 1910). Comme on le voit, cet ouvrage touche immédiatement à l'histoire du catholicisme en Russie. M. Chavelsky a obtenu, pour cette thèse, le diplôme de *magister theologiae*.

Le 16/29 mai 1910, M. ALEXIS NIKANOROVITCH KOTOVICH, ancien élève de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a défendu, devant le conseil de la même académie, une thèse sur l'histoire de la censure ecclésiastique en Russie : *Dukhovnaia tʒenʒura v Rossii*, Saint-Pétersbourg, 1909. Cet ouvrage avait déjà valu à son auteur le prix Dmitri Tolstoï de 1000 roubles et une médaille d'or. L'auteur a reçu le diplôme de *magister theologiae*.

M. BASILE OSIPOVITCH KLIOUTCHESKY, professeur d'histoire à l'université de Moscou, est considéré à juste titre comme un des meilleurs historiens de Russie. Son *Cours d'histoire de la Russie*, dont la quatrième partie vient d'être éditée à Moscou (1910), fait autorité en Russie. A l'occasion de la 30me année de son enseignement universitaire, ses disciples, amis et admirateurs lui ont consacré un volume de travaux et de recherches historiques : *Sbornik statei posviachtchennykh Vasiliiu Osipovitchiu Kliutchevskomu ego utchenikami, druʒiami i potchitateliami*, Moscou, 1909. In-8, 828 p. — M. I. BARSOV y a dressé la liste de tous les travaux de M. Klioutchevsky. Ce volume considérable renferme encore un grand nombre de dissertations sur l'histoire politique, économique, sociale et juridique de la Russie. Nous nous contenterons de citer ici : LIOUBAVSKY, *La limitation des droits politiques des princes et seigneurs et de la noblesse orthodoxe dans la grande principauté de Lithuanie avant l'union de Lioublin* ; CHMOURLO, *Contribution à l'histoire des relations entre les tʒars de Moscou et les Papes* ; ORLOV, *Une vie russe illettrée de S. Nicolas le Thaumaturge* ; STOROJEV, *Les biens immeubles ecclésiastiques à Vologda en 1627-1630* ; SPÉRANSKY, *Une vie serbe de Théodore Petchersky*.

— *Nominations*. — Mgr ALEXIS, recteur de l'Académie ecclésiastique de Kazan, a été nommé docteur en théologie de la même académie.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg s'est adjoint, en qualité

Digitized by Google

de membres honoraires : Mgr NICOLAS, archevêque de Varsovie ; Mgr NICANOR, archevêque de Kazan ; Mgr ARSÈNE, archevêque de Pskov ; Mgr JEAN, évêque de Poltava ; Mgr MÉTROPHANE, évêque de Penza ; le protoïerevs PIERRE PRIKLONSKY ; le prof. ALEXANDRE SADOV ; M. PIERRE NIKITINE, vice-président de l'académie des sciences.

La chaire d'histoire de l'Église russe a l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, laissée vacante par la démission du prof. N. Nikolsky, a été confiée au *magister theologiae* BORIS TITLINOV. La chaire de droit canon, laissée vacante par le prof. Bénéchevitch, un des plus savants canonistes russes de nos jours, a été occupée par un *candidat* en théologie, M. VIATCHESLAV SOLOMINE ; la chaire de paléoslave et d'histoire de la littérature russe a été confiée au prof. I. EVSIÉEV.

— *Décès.* — Le 27 janvier (vieux style) est décédé M. AMPHIANE STÉPANOVITCH LÉBÉDEV, ancien élève de l'Académie ecclésiastique de Moscou, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Kharkov. Il était né en 1835. En 1856, il reçut le diplôme de *magister theologiae* pour sa thèse sur *La valeur morale des lois civiles de Moïse* (Moscou, 1856). Parmi ses nombreux travaux citons : *Essais sur l'histoire de l'Église chrétienne des premiers siècles*, Moscou, 1862, (publiés dans le *Duchepolezhnoe Tchtenie)* ; *La bienfaisance aux premiers siècles du christianisme*, Moscou, 1862, (dans le *Prav. Obozrienie)* ; *La liberté de conscience dans l'ancienne Église*, dans le *Besieda*, 1871 ; *Le patriarche Photius*, Moscou, 1868, 2e éd. 1873 ; *Les conditions du monachisme grec au XVIIe siècle*, Saint-Pétersbourg, 1870 (dans le *Khristianskoe Tchtenie)* ; *L'excommunication chez les Grecs au XVIIe siècle*, (dans les *Tchteniia* de la Société des amis du progrès spirituel) ; *Les controverses entre les partisans de Platon et ceux d'Aristote au XIe siècle*, (dans *Prav. Obozrienie*, 1875) ; *Les archevêques de Biélogorod*, Kharkov, 1902 ; *La situation religieuse des Arméniens en Russie à l'époque de Catherine II*, Moscou, 1909.

Le 29 avril est décédé le protopresviter ALEXANDRE ALEKSIÉÉVITCH JELOBOVSKY, membre honoraire de l'Académie, né en 1834. Il fonda le Messager du clergé de l'armée *(Viestnik voennago dukhovenstva)* et publia des recueils de sermons et de brochures apologétiques.

A. PALMIERI, O. S. A.

Suisse. — *Décès.* — M. WILLIAM WACRE, professeur d'archéologie à l'académie de Neuenbourg, archéologue et numismate distingué, président du comité de rédaction du « Musée Neuchâtelois ».

Turquie. — Le 22 janvier (vieux style) est décédé à Smyrne Mgr BASILE, métropolite de cette ville, né en 1834. Canoniste très estimé dans l'Église grecque, il fut un des rédacteurs de la fameuse lettre du patriarche Anthime VII contre l'encyclique de Léon XIII sur l'union des Églises (1895). Parmi les nombreuses dissertations canoniques dont il est l'auteur, il n'est pas sans intérêt de citer les suivantes : Ὑπόμνημα περὶ ἐκκλησιαστικοῦ ἀφορισμοῦ κατὰ τοὺς θείους καὶ ἱεροὺς κανόνας καὶ τὴν διδασκαλίαν τῶν θεηγόρων πατέρων τῆς ὀρθ. Ἐκκλησίας, Constantinople, 1897 ; Περὶ τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ θεολόγου μελέτη, Athènes, 1903. Il a écrit également un abrégé de l'histoire du schisme oriental, paru dans l'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια (t. III et IV), en 1886.

A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(Suite) (1).

La tradition et l'Écriture ne sont pas les seules sources qui ont servi au pseudo-Marcellus. Il faut encore citer en effet la lettre fameuse de Pilate à Claude, dont la composition aussi bien que l'emploi rentre dans les procédés des apocryphes de ce temps (2). Notre auteur l'a peut-être fabriquée lui-même pour les besoins de la cause, d'après les données de Tertullien, à moins qu'elle n'ait circulé déjà auparavant à part (3). Faut-il en dire autant de la résurrection fantastique du magicien et la rapprocher du récit analogue des Philosophoumena, VI, 20 (4)? On a fait ressortir ailleurs la littéralité, si l'on me permet ce mot, du rôle de Messie, prêté au magicien; il n'est pas étonnant que les Actes aient pensé à appliquer à Simon, ce que l'on racontait du Christ. Néron, après sa mort malheureuse, fait garder son corps, pendant trois jours, comme Pilate avait fait garder celui-ci de Jésus : il s'attendait, dit le texte à le voir ressusciter (5). Serait-ce ce détail qui aurait suggéré le pastiche de la résurrection de Simon, qui nous est raconté incidemment au milieu du dialogue au tribunal de César (6)? On a vu déjà qu'il se présentait de façon à suggérer l'hypothèse d'une ajoute de seconde main. Quoi qu'il en soit, le conte est dans l'ordre d'idées et dans les procédés du pseudo-Marcellus : il dérive en droite ligne de cette attribution de prétentions messianiques au magicien, en même temps qu'il utilise pour combiner son histoire les données des

(1) RHE, 1908, t. IX, p. 233-254; 465-490; 1909, t. X, p. 5-29; 245-277; 1910, t. XI, p. 5-28; 233-256; 447-470.

(2) Lipsius, *Die Pilatusakten*. Kiel, 1871; *Die Quellen*, p. 84; *Ap.*, II, p. 365. Voyez aussi pour la littérature Bardenhewer, *op. cit.*, I, p. 409. Lipsius, *op. cit.*, et Erbes, *art. cit.*, p. 170, ont fait grand état du changement du titulaire dans le texte de l'adresse de la lettre. Je ne sais s'il faut ajouter une valeur polémique et tendancieuse à des données chronologiques, qui ont flotté longtemps indécises, employées aussi par des auteurs qui n'avaient pas grande préoccupation d'exactitude parfaite en ces détails.

(3) Harnack, *Chronologie*, I, p. 604 et sv.

(4) Lipsius, *op. cit.*, p. 364, y voit une caricature de la décapitation de Paul, rapporte le passage à la source ébionite prétendue des Actes. Erbes, *art, cit.*, p. 175. fait dépendre Hippolyte du récit des Actes.

(5) 167, 13. Pierre, 15, rassure Néron : Celui-là ne ressuscitera pas; il est bien mort et condamné au feu éternel.

(6) 147, 5.

Digitized by Google

Clémentines sur les artifices de Simon (1). Je ne crois pas à une relation directe entre les Philosophoumena et les Actes. Les deux morceaux viennent sans doute tous deux du pseudo-Messianisme Siméonien, idée trop répandue pour constituer un lien entre eux, et qu'ils exploitent de manière toute différente : les procédés mis en œuvre, la scène, l'issue sont autres (2). C'est à la même source des Clémentines, que nous rapportons l'épreuve de la divination des pensées, mise en action d'une affirmation du roman apostolique (3), à moins qu'il ne faille voir la source des deux documents dans la conviction commune de l'impossibilité de découvrir les pensées cachées des hommes. Les Actes en tout cas n'ont en propre que l'exécution du phénomène et on n'hésitera pas à reconnaître que la création de la scène ne demande pas grand talent, quand on en connaît la naïveté (4).

Enfin les Actes de Nérée et Achillée renvoyaient le lecteur désireux de s'instruire de la passion des deux apôtres au martyre composé par le pseudo-Linus (5). Le pseudo-Marcellus a tenu compte

(1) *Recognitiones*, II, 9 : *Ovis aut capra efficiar*... Comparez *Hom.*, II, 32-34. On peut voir dans le texte dit Florentin aussi bien qu'une autre recension de la résurrection, un nouveau prodige, obtenu par concrétisation d'un des exemples du passage cité, p. 222, 10; voyez encore, 226, 24.

(2) Contre Lipsius, qui veut faire de cette scène une caricature de la décapitation de Paul, *op. cit.*. p. 364, lire WAITZ, *Die Pseudoklementinen Homilien und Rekognitionen*, p. 213. — On serait peut-être tenté de faire dépendre l'énumération des Clémentines, *Recogn.*, II, 9, de nos Actes, mais si l'on tient compte de la difficulté de trouver des histoires justificatives de tous les détails de la série, ainsi que de la différence marquée qui sépare le texte de la résurrection-caricature, on se convaincra facilement que les Recognitions nous donnent en cet endroit une énumération des prodiges connus des poètes et magiciens, mine exploitable et diversement exploitée. WAITZ, *op. cit.*, p. 206; FICKER, *Die Petrusakten*, p. 20 et sv.

(3) 139, 21 : *Nero dixit : Non times, Petre, qui divinitatem suam rebus adfirmat. Petrus dixit : Divinitas in eo est qui cordis rimatur arcana. Recognit.*, III, 45 : *Nunc enim vere rebus didici, quia Dei veri propheta es et ideo secreta hominum solus atque arcana cognoscis.* L'assertion de Pierre dans les Actes, semble-t-il, est plus restrictive, surtout que 141, 20, le magicien se voit obligé de confesser : *Hoc scias, bone imperator, quia cogitationes hominum nemo novit nisi unus deus.* Mais il ne faut perdre de vue que l'apôtre exécute le prodige, dont le magicien se déclare incapable, 143, 11, comme il s'était déjà révélé dans le passage cité des Clémentines.

(4) Le prodige des deux grands chiens apparaissant tout à coup à l'appel de Simon, sans être cité expressément, a des analogies avec des exemples de l'énumération. *Rec.*, II, 9; *Hom.*, II, 32, 34.

(5) *Acta Nerei et Achillaei*, n. 14. — Nous ne pouvons oublier de remarquer à propos du prodige opéré par Simon dans la scène de la révélation des secrets la métamorphose que ces actes lui faisaient opérer à la suite de sa déconvenue au Forum, n. 12.

Digitized by Google

du renseignement. Il ne se rattache en effet aux anciens Actes que par l'intermédiaire du pseudo-Linus, et tout particulièrement dans l'histoire du martyre des deux apôtres. L'amitié de Simon et de Néron empruntée par celui-ci à Hégésippe est acceptée dans les nouveaux Actes. César fait mourir les deux apôtres pour se venger de la mort de son confident (1). C'est à la même source que je crois pouvoir rapporter la rentrée en scène inattendue d'Agrippa, pour décider du mode de supplice des deux apôtres; on lui fait prononcer une sentence (2). C'était le moyen le plus commode pour rattacher la nouvelle composition à l'ancien texte. La combinaison n'était pas des plus faciles à réaliser; obéissant à un mouvement dont nous avons relevé les causes, le pseudo-Marcellus avait placé César lui-même sur le siège du préfet. On ne pouvait mieux faire pour conserver quelque action à celui-ci que de le faire intervenir pour décider du supplice des deux apôtres (3). Nous pourrions continuer la comparaison; elle nous est considérablement facilitée par Lipsius lui-même qui s'est attaché à relever les points d'attache entre les deux textes et les a trouvés tout particulièrement dans le récit de la passion des apôtres, la prière de Pierre (4), le récit du Quo Vadis (5), les protestations de la foule contre la condamnation de Pierre (6), les paroles de l'apôtre pour la calmer et les dernières recommandations (7). Il est du reste remarquable qu'à partir de la condam-

(1) Comparez 167, 17 à 22, 1-4. L'affirmation de Paul sur les malheurs que l'indulgence de César à l'égard du magicien pourrait causer à la république, 148, 1; 149, 10, paraît être une réponse déguisée à cette prétention de considérer le mage comme le soutien de son empire.

(2) 169, 16 : *Nero dixit : Optime judicasti.*

(3) Comparez, 169, 6 et sv. avec le pseudo-Linus, 9, 6 et sv. et particulièrement 10, 5 et sv.

(4) Lipsius, *Ap.*, II, p. 317. Comparez 171, 3-10 à 10, 7; 14, 5-9.

(5) Lipsius, *l. cit.*; p. 318. Comparez, 171, 13-19 à 7, 26 et sv. Sans doute, le récit ne se trouve plus à la même place; l'union des deux apôtres dans le martyre rendait assez difficile l'ancienne méthode. On a vu comment le pseudo-Hégésippe s'était tiré de ce pas, en joignant Paul à Pierre d'une façon artificielle. Le procédé du pseudo-Marcellus ne vaut guère mieux, on peut encore se demander à quel moment Pierre a trouvé moyen de s'enfuir seul. Mais l'artifice est néanmoins voilé d'une façon plus heureuse pour les lecteurs peu réfléchis. Voyez sur les motifs de cette transposition, Erbes, *l. cit.*, p. 181.

(6) Lipsius, *ibid.* Comparez 171, 11 à 10, 12.

(7) Lipsius, *l. cit*, p. 319. Comparez 173, 1-9 à 11, 4-8; 19, 10-14; 8, 14-16. On pourrait ajouter la mention de Marcellus dans l'histoire de l'ensevelissement de Pierre, d'autant plus qu'il est introduit avec une notice assez rapprochée d'un texte du pseudo-Linus : 173, 12 et 20, 2; 4, 21. Lipsius, *l. cit.*, p. 316. Pour les autres références du pseudo-Marcellus avec celui-ci, voyez Lipsius, *l. cit.*, p. 315.

Digitized by Google

nation des deux apôtres, le récit s'arrête brusquement par le supplice de Paul, pour ne plus s'occuper que de son collègue. Le légendaire ne s'est pas senti la force de transposer le texte de sa source suivant l'idée fondamentale de sa légende.

Telles sont les sources principales des Actes nouveaux des deux apôtres. Nous ne comprenons pas comment on ait voulu faire remonter le « Grundschrift » primitif, dont ils seraient le développement, jusqu'au second siècle (1). Nous avons vu précédemment ce qu'ils doivent à la tradition antérieure et dans quelle étendue ils sont les aboutissants de tout un mouvement légendaire. On se demande vraiment ce qu'il pourrait rester pour cette fameuse source catholique de si haute antiquité. On a vu déjà par l'analyse de la partie introductive, racontant la rencontre des deux apôtres, qu'elle ne représente rien de bien original, que sa mise en œuvre n'a pas exigé une mentalité supérieure à celle d'un bon scribe en légendes. Si nous abordons l'entrevue même des apôtres et de Simon devant le prince, il ne faut pas nous laisser tromper par la longueur du dialogue, qui se repartit, avons-nous vu, en plusieurs couches et représente plusieurs essais successifs de la même idée. Dans la première partie, qui ramène la lutte à des prodiges, nous avons le développement de cette pensée : Simon veut se faire passer pour le Christ-Messie ; sa prétention est controuvée. La lettre de Pilate à Claude, l'épreuve fameuse de la divination des pensées sont les moments principaux de cette scène. Mais l'idée fondamentale elle-même ne réclame pas en faveur du second siècle, tout aussi bien que les artifices employés pour l'étayer. Et la mise en œuvre révèle une psychologie assez courte. Les prêtres païens et les juifs en veulent à Pierre, parce qu'il compromet leur situation (2) ; ils recourent au magicien pour contrecarrer son œuvre. Néron prend un vif intérêt aux disputes du magicien et de l'apôtre, gardant une scrupuleuse neutralité entre les deux ; il moralise même à ses heures (3) ; il fait preuve d'une confiance naïve à l'égard de l'un et de l'autre (4). Les deux adversaires ne brillent aucunement par la délicatesse ou la finesse des arguments qu'ils déploient, et ce n'est pas étonnant, les prodiges sont leurs seules raisons (5) ; leurs reparties seulement laissent parfois à désirer sous le rapport de l'élégance et

(1) Lipsius, *Ap.*, II, p. 333 et sv., p. 352. Erbes, *art. cit.*, p. 176.
(2) 129, 6.
(3) 131, 15; 133, 15; 135, 3; 14; 19; 139, 4, 21; 141, 4, 9, 16; 143, 15; 22.
(4) 139, 4; 21; 141, 4; 9.
(5) 139, 21.

Digitized by Google

de la dignité (1); ils ne détestent pas les jeux de mots (2). Inutile de dire que l'auteur ne tient pas la balance égale entre eux; il n'est pas difficile de voir pour qui il plaide. La confusion de Simon est prompte et complète. Néron accepte du coup la fameuse lettre de Pilate; l'épreuve de la divination des pensées se termine rapidement à la confusion du magicien, qui essaie en vain de s'y soustraire (3). Sa réponse finale est même d'une belle naïveté (4). Nous ne dirons rien de la résurrection-caricature du magicien, se prêtant à une pseudo-exécution de sa personne sous la forme d'une brebis; l'idée seule de pareille substitution n'est pas dans les moyens d'un auteur ordinaire (5). Tous ces traits ne nous suggèrent pas d'autre rapprochement que celui des manières des *Gesta martyrum* romains, tels que M. Dufourcq les analyse dans son savant ouvrage sur la matière (6).

Au fond, ce qui a suggéré à Lipsius et à M. Erbes l'idée de retrouver dans ces pages assez simplistes des traces d'un document antérieur, c'est la position même de Pierre comme adversaire de Simon et l'effacement voulu, semble-t-il, de Paul (7). Mais il ne faut pas se faire illusion et prêter à notre auteur des malices qu'il ne pouvait avoir. La lutte entre Simon et Pierre à Rome était entrée dans la tradition; on l'a vue acceptée par des auteurs catholiques, tel que Sulpice-Sévère. Pierre était l'ennemi traditionnel du magicien. D'autre part, il fallait unir Paul à Pierre par réaction contre les manœuvres manichéennes, qui séparaient deux apôtres que l'Église avait toujours unis. Du reste, depuis le pseudo-Hégésippe, les catholiques avaient, inconsciemment ou non, orienté la légende primitive dans cette direction. On a vu même la manière dont les différents auteurs s'étaient essayés à résoudre le problème ardu de la combinaison du roman et de la tradition. Il n'est pas étonnant que les nouveaux légendaires ne soient pas arrivés non plus à réaliser du premier coup la fusion des deux sources disparates, qu'ils prétendaient malgré tout agglomérer dans leur œuvre. Dans le premier essai de la nouvelle école, Pierre seul apparaît luttant avec le magicien, Paul n'est introduit qu'à la fin du dialogue pour affirmer en quelques mots son accord complet avec l'apôtre des

(1) 135, 5; 8; 15; 139, 6; 13; 18; 141, 3.
(2) 143. 14.
(3) 141, 17; 20.
(4) 143, 16.
(5) 147, 6 et sv.
(6) Dufourcq. *op. cit.*, I, p. 55 et sv.
(7) Voyez Lipsius, *Ap.*, II, p. 358.

Digitized by Google

juifs (1). Le procédé est factice et rappelle on ne peut mieux celui du pseudo-Hégésippe. Sa faiblesse évidente a dû apparaître assez tôt aux esprits les moins avertis ; on a essayé de corriger le défaut de méthode, naturel aux débuts d'une entreprise nouvelle, en allongeant la part de Paul dans le dialogue et en accentuant d'une façon plus explicite l'accord des deux princes du collège apostolique (2). On peut se demander à quoi mène cet exposé des doctrines pauliniennes faites par lui-même et l'authentification de celles-ci par Pierre; il est inutile de vouloir y chercher une réponse à une attaque quelconque contre l'apôtre des gentils et de vouloir en faire une justification tendancieuse. Ces pages, quoi qu'on en ait dit, ne sont pas des documents de la prétendue lutte petro-paulinienne. Il est remarquable en effet que l'exposé de la prédication de Paul se restreigne à la morale (3); on ne discutait cependant pas sur la valeur de cette partie de son enseignement. Le procédé est assez simple. L'auteur en écrivain bien intentionné a voulu introduire à l'usage de ses pieux lecteurs quelques préceptes utiles à leur édification. Son choix en cette matière nous montre à l'évidence qu'il ne s'est préoccupé aucunement de prendre parti dans la fameuse querelle ; ce qu'il prend de celle-ci n'est qu'un de ces procédés « d'historicité », en usage chez ses pareils. L'attestation de Pierre, débarrassée des ajoutes qu'elle a subies dans la tradition manuscrite (4), est venue, semble-t-il, de cette même préoccupation et rentre bien dans le cadre des déclarations que nous avons enrégistrées dans le récit de la rencontre des deux apôtres. On y retrouve la même façon naïve de concevoir et de représenter la condition de l'Église primitive. Le récit de la conversion de l'apôtre des gentils est bien tel qu'on pouvait se représenter cet événement dans des milieux catholiques de la fin de l'empire et du commencement du moyen âge.

Si nous arrivons à la seconde partie, la dispute prend une autre tournure. Non seulement l'union des deux apôtres est même accentuée par la part plus vive et plus directe donnée à Paul dans la discussion (5), mais on assiste à une controverse purement dialec-

(1) 143, 22. Comparez 131, 11, 15 et sv.

(2) 149, 1 et sv.; 153, 7.

(3) 151, 5 et sv.

(4) 151, 9-12. Il est assez difficile de croire, vu les textes grecs et le sens du passage lui-même, que ces rapports écrits envoyés de tout l'univers par les évêques catholiques soient un trait primitif.

(5) Voyez p. 155, 6; 10; 14. La manière nouvelle est mise en avant dès le commencement.

Digitized by Google

tique ; la matière est tout autre. Simon est convaincu non par des prodiges, mais par une discussion sur la circoncision. On a fait grand état de cette page. On s'est demandé si un tel sujet pouvait intéresser des lecteurs autres que ceux-là mêmes qui avaient connu les querelles passionnées du paulinisme. Paul se retrouve ici sous le masque de Simon ; on le convainc de contradiction avec lui-même ; sans doute on transporte au magicien ce qui est dit de lui-même ; on le met à côté de Pierre contre celui-là, transformant ainsi l'esprit et la marche de la controverse (1). C'est supposer beaucoup d'esprit à un auteur moins habitué à ces subtilités. C'est donner au dialogue de la circoncision une valeur et une importance qu'il n'a pas. Il se restreint à ceci : Simon reproche aux apôtres d'être circoncis, pour les discréditer devant le prince. Ceux-ci répondent par la distinction bien connue de l'ep. aux Romains (2), et par la retorsio argumenti : *Si mala est circoncisio, tu quare circumcisus es ?* (3). Simon cherche à esquiver ce coup droit (4) ; mais il est ramené à la discussion par Paul (5). Il confesse alors qu'effectivement il a reçu le signe d'adoption du peuple choisi, et cela parce qu'à ce moment Dieu le commandait (6). Mais alors pourquoi ses méchancetés à l'égard de ceux qui ont fait comme lui (7)? La discussion rentre dans le cadre de toute celle qui se déroule devant le tribunal de Néron. Ce que nous avons dit en effet de la première partie se vérifie également pour celle-ci. On assiste à quelques attrapades quelque peu vives entre le magicien et les apôtres (8), et même entre Simon et le prince, qui apparaît encore moins bien disposé à son égard que dans la conversation précédente (9). Ce n'est pas évidemment une discussion

(1) Lipsius, *op. cit.*, p. 361.

(2) 157, 5. Lipsius renvoie lui-même dans son édition à *Rom.*, 2, 29. Cette première réponse est évidemment mise dans la bouche de Paul.

(3) 157, 7.

(4) 157, 11 ; 17 ; 21.

(5) 157, 20.

(6) 159, 2.

(7) 159, 4. Je ne vois pas d'autre allusion possible dans ce passage que celle de l'arrestation des deux apôtres à la demande de Simon, p. 133, 13 à rapprocher de 155, 15 ; 20 ; 157, 3. Les circoncis ne sont pas autres que les apôtres à qui il a donné ce titre dans ce dernier endroit. Il faut traduire en ce cas ἠνάγκασας, coegisti, dans le sens de faire effort, travailler à. Le renvoi à *Act.*, 8, 3 aussi bien qu'à *Recogn.*, I, 70, Lipsius, *l. cit.*, p. 364, ne se justifie pas ; puisque ceux que l'on poursuit à ces deux occasions ne nous sont nullement représentés comme des adeptes fervents de la foi juive, ni comme des circoncis.

(8) 155, 12 ; 15 ; 18 ; 20 ; 21 ; 161, 9 ; 16 ; 163, 1.

(9) 157, 15 : 159, 14 et surtout 159, 18 ; 20.

Digitized by Google

sérieuse et suivie, qui nous est donnée ; on sent que l'intérêt dogmatique, que pourraient y mettre gens d'esprit et d'éducation, est absent de cette dispute, qui rappelle plutôt des incidents quelconques de la vie de gens du petit peuple, se chamaillant sur la rue, avec injures, personnalités, grossièretés dignes de ce monde ; les interpellations d'un goût douteux s'entremêlent à chaque instant dans la discussion, dont elles constituent une partie essentielle. Si le sujet lui-même a pu retenir un instant l'attention des chercheurs, la forme dont on l'a revêtu nous met vite en garde d'y voir autre chose qu'un moyen assez simpliste pour donner à cette chicane de carrefour l'apparence d'un débat digne des héros mis en scène (2).

Du reste, ce n'est pas seulement par les procédés psychologiques que les Actes de Pierre et de Paul se rapprochent des *Gesta martyrum* romains. Je ne sais la relation qu'il faut établir entre les différentes recensions que nous avons ; la question, il est vrai, se pose seulement pour le *Venetus* et le latin ; le *Graecus vulgatus* est évidemment une recension remaniée et postérieure. Mais ce qui est vrai c'est que le latin par ses particularités se rapproche singulièrement de celui des *Gesta*. On peut y relever les phénomènes caractéristiques que M. Dufourcq a signalés dans le vocabulaire, la langue et le style de ceux-ci (3), tels que des « mots nouveaux ou rares (4), mots employés avec un sens nouveau (5), expressions

(1) 157, 17; 163, 1, ils se traitent de fous; 155, 18; 159, 19; 161, 1, 12, de menteurs.

(2) Il ne faut pas oublier que le passage en question manque au *Graecus vulgatus*.

(3) Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 46 et sv. Pour les particularités phonétiques ou morphologiques, comparez Dufourcq, *l. cit.*, p. 46, avec Lipsius, *Acta*, I, p. LXXXVII et sv.

(4) *Aereum* (pour *aeneum*), 131, 4; *baccari*, 58, 22; *berbiaceum*, *berbix*, 147, 15; 18; *cathomus*, 175, 3; *expectaculum*, 162, 12; *girare*, 171, 18; *peritia*, 149, 14; *praestigium*, 147, 7, comparez pseudo-Linus, 22, 2; *sublimatus*, 171, 5; sans compter ceux créés pour les besoins de la vie morale ou religieuse nouvelle : *diabolus*, *diabolicus*, 131, 10; 135, 6; 139, 12; 149, 14; 18; 161, 17; comparez pseudo-Linus, 12, 16; 13, 7; 25, 12 ... *Actus Vercellenses*, 49, 20; 52, 14; *manna*, 125, 4; *mysterium*, 153, 19; comparez pseudo-Linus, 13, 19; 25; .... *Actus Vercellenses*, 40, 6; 52, 6 .... *neomenia*, 119, 9; *sabbatismus*, 119, 8; *satanas*, 167, 6; pseudo-Linus, 9, 19; *Actus Vercellenses*, 46, 18; 49, 27; *synagoga*, 127, 5; 129, 7; *virtutes*, 145, 12; 149, 15; comparez *Actus Vercellenses*, 54, 26; 71, 17 : *zelus*, 131, 1; 157, 12; 13. Dufourcq, *l. cit.*, p. 46, 47, 48; comparez pour le latin des *Actus Vercellenses*, Lipsius, *Acta*, I, p. LI.

(5) *Apices* (*litterae*), 153, 16; *maleficus* (*incantator*), 149, 7; 165, 16; comparez pseudo-Linus, 4, 17; 31, 15; *magis* (*potius*), 125, 11; 159, 17; *maxime* (*magis*) 141, 14; *modo* (*nunc*), 133, 10; 143, 2; 145, 5; 167, 3; comparez pseudo-Linus, 6, 2; 7; *Actus Vercellenses*, 47, 17, 18, 19, 20; 83, 10; *nimius* (*summus*),

Digitized by Google

nouvelles d'origine diverse (1) » ; et pour la syntaxe, « le rôle de la préposition s'agrandit (2), la construction de l'infinitif s'assouplit (3); on voit poindre le verbe auxiliaire... (4) ; l'ablatif absolu remplacé par le nominatif absolu (5) » ; un fléchissement dans la syntaxe des cas (6). Et pour le style (7), il suffit de lire quelques pages pour s'assurer combien nous sommes loin du latin classique et pour retrouver des exemples de la manière même des *Gesta martyrum* si judicieusement analysée par le professeur de Bordeaux (8).

La chose n'est pas faite pour nous étonner, quand on se rappelle

171, 5; 9; comparez pseudo-Linus, 4, 5; 6, 8; *Actus Vercellenses*, 42, 6; *omnimodus*, 151, 15; *optimus* (ἀγαθός), 147, 1 : *Actus Vercel.*, 39, 12; 51, 6; *pessimus* (πονηρός) : 149, 11, comparez *Actus Vercel.*, 56, 9; 62, 2; *seducere, seductio, seductor* (*corrumpere*) : 131, 2; 9; 149, 17; 157, 15; 165, 14, comparez *Actus Vercellenses*, 51, 33; 52, 27; 53, 17; 57, 11; 13; 60, 8; 18...; *rex* (*imperator*); 147, 15, comparez Dufourcq, p. 47; Lipsius, *l. cit.*, p. xlv.

(1) *Benedicere, maledicere aliquem*, 141, 10; 171, 11; *congaudere mecum*, 173, 2; *gaudio magno gaudere*, 121, 13; *convenire se inter aliquos*, 141, 16; *evacuare legem*, 119, 6; 8; *impedire alicui*, 139, 12; *insinuare aliquem alicui* (ἐμφανίζειν τινὰ τινι), 121, 13; *interdicere synagogas eorum*, 127, 6; *participari de aliqua re*, 173, 5; *sapere adversus aliquem* (φρονεῖν), 155, 8; *evadere aliquem*, 143, 18; *hic homo pessimus est et sicut Aegyptii magi*, 149, 11. Comparez Dufourcq, *op. cit.*, p. 48; Lipsius, *op. cit.*, p. xlix, pour exemples analogues dans les *Actus Vercellenses*..

(2) 137, 11; 141, 9; 20 : *ut credam quia*, comparez 143, 23 et 141, 11 : *quidquid dixit ut faceret, fecit*; 143, 17 : *didicit quia*; 147, 2 : *intelligere quia*; 153, 20 : *didicerat ut defensor veritatis existeret*.

(3) 131, 3 : *faciebat serpentem aereum movere se*; 145, 7 : *jube mihi turrim altam fabricare*; 151, 8 et sv. : *docui... contentos esse*; 151, 15 : *sicut illi sibi servare pudorem... volunt*; 165, 10 : *faciam te ad me venire*; 167, 15 : *putans eum resurgere*; 169, 2 : *suspecto animo me esse fecistis*; 171, 10 : *vado Romam iterum crucifigi*.

(4) 129, 4; 131, 16; 133, 18: 135, 2; 5; 153, 9; 15; 155, 3; 159, 1; 163, 13; *nunc habet veritas apparere*; 175, 6. Voyez encore pour un autre phénomène signalé par Dufourcq, *l. cit.*, p. 49 : *quos unquam nemo viderat nec postea videre potuerunt*, 173, 10.

(5) *Veniemus ubi vos oportet judicare*, 153, 16; et plus haut : *quae a Petro audisti, haec et a me dictum, crede*, 153, 9; *angeli mei ad me in aera venient*, 163, 5; 167, 6; *posuerunt sub terebinthum... in locum*, 173, 14; *et in aeterna poena dampnatus*, 167, 17; *et illic revocata sunt cum gloria*, 175, 13.

(6) 147, 15.

(7) Signalons en passant les curieuses inversions soi-disant élégantes : 127, 8 : hunc *ergo cui...* hunc *crucifixerunt*; 149, 8 : *ego autem verbum diaboli, quod per hunc hominem diffundi video, gemitibus meis ago cum spiritu sancto, ut ostendi possit quid sit*; 133, 13 : quos *constat, quia nisi de interitu eorum cogitaveris, regnum tuum stare non poterit*; 169, 15 : Petrum *autem eo quod insuper homicidium perpetraverit, jube eum in cruce levari*.

(8) Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 51.

Digitized by Google

les rapports intimes que nous avons signalés entre nos Actes et une production, qui appartient incontestablement à ce groupe, les Actes de Nérée et Achillée. L'indication est précieuse pour fixer la date de notre légendaire. On sait que M. Dufourcq place ces Actes dans la première moitié du vi^e siècle (1). Or nous avons dans les Actes mêmes de Pierre et Paul deux attestations qui nous poussent à les placer à une date peu éloignée. Dans la première recension on sait que S. Paul a une assez brève mention qui nous renseigne simplement qu'il a été décapité *via Ostiensi* (2). Nous sommes en droit de penser que cette localisation concorde avec celle du *Liber Pontificalis* : Lucina déposa le corps de l'apôtre *in praedio suo via Ostiense juxta locum ubi decollatus est* (3), localisation du reste bien connue et fixée par la célèbre basilique dite des trois empereurs (4). Or dans la seconde recension conservée par le *Graecus vulgatus*, S. Paul n'est plus décapité au même endroit, mais *εἰς μάσσαν καλουμένην Ἄκκουαι Σαλβίας, πλησίον τοῦ δένδρου τοῦ στροβίλου* (5). Celle-ci ne connaît la voie d'Ostie que comme lieu de sépulture de l'apôtre des gentils (6). Le lieu de la décapitation et le lieu de la sépulture définitive sont nettement distingués pour Paul (7). La nouvelle localisation n'est pas inconnue : « Le lieu appelé *Aquae Salviae*, se trouvait près de la route d'Ostie, à plus d'un mille romain au delà de la basilique de Saint-Paul, sur un antique embranchement de la *via Ostiensis* : la *via Laurentina*, qui conduisait à Laurentum sur la mer » (8). « Une inscription de S. Grégoire le Grand de l'an 604, conservée au Musée de S. Paul rappelle la donation faite par le pape à la basilique de (S. Paul de la voie d'Ostie) du territoire

(1) Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 305 et sv.

(2) 161, 1 : *Et deducti sunt Petrus et Paulus a conspectu Neronis. Paulus decollatus est via Ostiensi.*

(3) Duchesne, *Liber pontificalis*, I, p. 156. *Cornelius*. Comparez dans le même document, le passage concernant saint Pierre déposé « *juxta locum ubi crucifixus est in templum Apollinis in monte Aureum in Vaticanum palatii Neroniani* (Grisar, *op. cit.*, I, p. 241, interprète ce passage), avec la première recension des textes : *posuerunt sub terebinthum juxta Naumachiam in locum qui appellatur Vaticanum*. 171, 14 ; comparez 175, 14 : *in Vaticano Naumachiae*.

(4) Grisar, *op. cit.*, I, p. 273. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, II, p. 79 et sv. Rome, 1900.

(5) 214. 7 st sv.

(6) 221, 7 comparé à 177, 1.

(7) Pour Pierre, comparez 216, 15 et 221, 6 avec 171, 14 et 175, 14.

(8) Grisar, *op. cit.*, II, p. 174. Comparez Marucchi, *op. cit.*, II, p. 77. Erbes, *Die Todestage d. apostel Paulus und Petrus*, *T. und Unters.*, nouv. série, IV, 1. Leipzig, 1899, p. 89 et sv, Lipsius, *Ap.*, II, p. 399.

Digitized by Google

des Eaux Salviennes » (1) ; c'est la reproduction d'un passage d'une lettre de Grégoire au sous-diacre Félix, où il justifie l'attribution de cette massa à l'entretien du luminaire de l'église susdite, par cette raison : *Valde incongruum esse ac durissimum videretur, ut illa ei specialiter possessio non serviret, in qua palmam sumens martyrii capite est truncatus ut viveret* (2). Quelque opinion que l'on professe sur la valeur de cette donnée nouvelle (3), quelque antiquité que l'on réclame pour la tradition des Eaux Salviennes (4), il n'en est pas moins vrai que la désignation du lieu du martyre de l'apôtre dans les milieux romains, au moins dans son expression, se présente sous deux formules différentes : l'une, qui est celle du *Liber Pontificalis* (530) et de la première recension de nos Actes, l'autre qui est attestée par la seconde recension de ces derniers et par S. Grégoire (vers 600). Un fait est venu dans l'entretemps attirer l'attention vers

(1) MARUCCHI, *l. cit.*, p. 78.

(2) *S. Gregorii Registrum epistolarum*, l. XII, cp. 9. *S. Gregorii opera*, ed. PETRUS TUSSIANENSIS, t. IV, p. 453. Paris, 1605. Voyez aussi GRISAR, *op. cit.*, II, p. 176, n. 1.

(3) Comparez DE ROSSI, *Bolletino di Archeologia christiana*, 1869, p. 83 et sv., GRISAR, *op. cit.*, II, p. 175, n. 1, avec ERBES, *op. cit.*, p. 90.

(4) J'avoue cependant ne pas saisir les raisons qui pourraient militer en faveur de telle antiquité. Il ne peut être question, pour sauver cette théorie, de reprendre la thèse de Lipsius sur le fond catholique de nos Actes remontant au second siècle ; je ne sais trop sur quoi GRISAR, *op. cit.*, I, p. 240, s'appuie pour proclamer que « le pseudo-Marcel,.. remania au IVe siècle les actes apocryphes de Pierre du pseudo-Lin. » On ne voit pas en effet comment dans cette hypothèse l'auteur des Actes de Nérée et Achillée, aurait eu si maigres informations sur la lutte de Pierre et de Paul contre Simon. Quant à la mention du roseau de la scène du sarcophage de Junius Bassus, aussi bien que du texte de Prudence, *Peristephanon*, XII, 1, GRISAR, *op. cit.*, II, p. 175, n. 1, il n'y a rien là qui plaide en faveur de la tradition des Eaux Salviennes plutôt que pour celle de la voie d'Ostie. Il reste que saint Grégoire et le pseudo-Marcellus sont les premiers garants de celle-là ; et qu'en outre les développements dont on l'a chargé, GRISAR, *op. cit.*, II, p. 174 ; LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 399 ; *Act. S.S. Junii*, t. V, p. 435, sont de date relativement récente. Faits qui ne sont pas, semble-t-il, à relever en faveur d'une antiquité de la tradition des Eaux Salviennes. On me permettra encore d'ajouter une observation sur le fameux Térébinthe et le pin, qui auraient désigné primitivement les tombeaux des deux apôtres. C'est une idée chère à Lipsius et à son école. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 391 ; ERBES, *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, VII, 1884, p. 12. Je m'étonne que l'on ait, du côté catholique, ramassé précisément ce détail au milieu des théories du critique protestant, pour le sauver de la réprobation dont on accablait l'ensemble. Encore une fois ces phénomènes naturels se comprennent comme points de repère pour le temps où ils existent ; on ne voit pas comment après leur disparition, et, il en doit être ainsi un jour, ils puissent subsister comme tels.

Digitized by Google

le territoire des Eaux Salviennes, la fondation par Narsés (561-567) d'une église avec un monastère (1). On comprend comment les moines établis en cet endroit ont ressuscité, si pas suscité, la tradition de la décapitation de l'apôtre des gentils auprès des Trois Fontaines.

On a vu plus haut également comment la première recension de notre texte sur l'ensevelissement des deux apôtres par les Orientaux avait été complétée par une légende nouvelle de l'enlèvement des corps des deux apôtres par les mêmes Orientaux. On a fait grand état de ce fait (2). La légende du rapt se retrouve cette fois encore chez S. Grégoire, quoique sous une forme quelque peu différente (3); le pape produit cette histoire pour justifier le refus des reliques demandées par l'impératrice Constantia. Il nous suggère même le fait encore tout récent qui a pu donner occasion à la légende du rapt, tout aussi bien que l'inscription damasienne *ad Catacumbas*. Il oserait, dit-il, à peine croire que les Grecs aient l'habitude de toucher aux corps des martyrs, et de les transporter, contrairement à la règle romaine. Ce qui le fait douter, c'est l'aventure arrivée à quelques moines grecs, venus à Rome, surpris la nuit à déterrer des os auprès l'église de Saint-Paul, qui avouèrent *quod illa ossa ad Graeciam essent tamquam sanctorum reliquias portaturi*. Le fait s'est passé il y a deux ans. Comme le pape le raconte immédiatement avant l'histoire de l'enlèvement du corps des apôtres, il est légitime de supposer qne l'aventure en question a considérablement accru le crédit de la légende, si celle-ci ne lui doit pas son origine. En tout cas, nous aboutissons encore, quelle que soit la relation entre les deux recensions de l'enlèvement, à cette conclusion que le pseudo-

(1) Pour les preuves de cette fondation, voyez Erbes, *Die Todestage*, p. 90; Grisar, *op. cit.*, II, p. 176, n. 2, d'après les découvertes de de Rossi.

(2) Voyez Grisar, *op. cit.*, II, p. 240; Erbes, *Die Totestage*, p. 126 et sv.; *Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, XXII, art. cit.. p. 183. — Pour les textes, voyez le pseudo-Marcellus, 173, 10 et sv., 175, 8 et sv.

(3) S. Grégoire, *Opera. Ex Registro epistolar.*, l. III, ep. 30, *Constantiae Augustae, ed. cit.*, IV, p. 112. La divergence principale entre les deux récits réside en ce que le pseudo-Marcellus fait déposer les corps *ad Catacumbas* par les Romains pour un an et sept mois, *quousque fabricarentur loca in quibus sunt posita corpora eorum*, tandis que Grégoire place cette déposition *ad Catacumbas* avant l'enlèvement définitif par les Grecs. Sa phrase assez obscure ne permet pas de décider quels furent les auteurs de l'ensevelissement des apôtres à cet endroit, ni la raison : *eo tempore, quo passi sunt (apostoli), ex Oriente fideles venerunt qui eorum corpora sicut civium suorum repeterent. Quae ducta usque ad secundum miliarium in loco qui dicitur ad Catacumbas collocata sunt. Sed dum exinde levare omnis eorum multitudo conveniens niteretur...*

Digitized by Google

Marcellus date d'avant Grégoire (1). Il nous servirait assez peu en ce cas de discuter les données d'autres auteurs de cette époque, tels que Grégoire de Tours et Isidore de Séville (2). Ce dernier, semble-t-il, dépend du pseudo-Marcellus (3); le premier pose un problème plus difficile, car il a su donner à son récit une tournure assez personnelle, pour qu'il soit difficile de dégager par l'analyse les sources assez disparates qui lui ont servi (4). Quoi qu'il en soit, il nous a conservé une légende des genoux de Pierre et de Paul, marqués dans la pierre, qui est un développement de la légende mise en usage par le pseudo-Marcellus; il est vrai que ce dernier ne l'a pas employée lui-même à l'état natif, mais l'a acceptée après un premier travail qu'elle aurait subi par la combinaison du récit primitif de la chute de Simon avec les données traditionnelles.

Concluons; le pseudo-Marcellus se place en conséquence après 530, c'est à dire après les Actes de Nérée et Achillée, comme le demande à la fois le texte de ceux-ci et l'évolution dn mouvement italien et romain contre les apocryphes, tel qu'il s'exprime dans le décret de Gélase, *de libris recipiendis*. D'autre part, nous constatons dès la fin du VIe siècle les traces de développement de la légende qu'il consacre, aussi bien que de nouvelles recensions de son texte sont déjà en préparation tout au moins, en sorte qu'il nous est difficile de placer sa composition au delà du milieu du VIe siècle (5).

Quant à la seconde recension, le *textus graecus vulgatus*, dans ses parties originales, appartient à une époque trop lointaine pour que

(1) Remarquons toutefois que Grégoire, *explanatio in 4um psalmum poenitentiae, ed. cit.*, II, p 962, E., ne dépend pas de nos Actes. L'observation finale en effet : *qui enim in se ipso jampridem crucifixus fuerat, in Petro se iterum crucifigendum dicebat*, le rapproche plutôt du pseudo-Hégésippe et du pseudo-Linus. Enfin le *sequere me* du pseudo-Marcellus manque chez Grégoire.

(2) Grégoire de Tours, *Historia francorum*, ed. Arndt et B. Krusch. M. G. H., *Scriptorum rerum merovingicarum*, t. I, Hannovre, 1885, p. 45; *Liber in gloria martyrum*, 27, ibid., p. 503. Isidore de Séville, *Chronicon, ad annum 5266*, ed. Coloniae Agripp. 1617, p. 286, C.

(3) Comparez « dum ad patrem volare promittit in coelum a *doemonibus, a quibus in aere ferebatur, adjurante eos Petro per deum, Paulo vere orante*, dimissus crepuit », avec pseudo-Marcellus, 163, 16; 167, 4; 5 et sv. La coincidence est parfois verbale. Lipsius, *Ap.*, II, p. 256.

(4) Lipsius, *Ap.*, II, p. 256; Dufourcq, *op. cit.*, I, p. 388; Grisar, *op. cit.*, I, p. 188.

(5) Lipsius, *Ap.*, II, p. 310, assigne cette même date, comme *terminus ad quem*, en s'appuyant sur les relations du pseudo-Marcellus avec Abdias. « Pour le *terminu a quo*, ajoute-t-il, nous pouvons remonter un siècle plus haut. Le milieu du Ve siècle est... *die oberste Zeitgränze.* »

Digitized by Google

nous ayons à nous en occuper ici. On a déjà vu que sa nouvelle localisation du martyre de saint Paul ne permet pas de le faire remonter au delà de la fondation du fameux monastère de Saint-Paul aux Eaux Salviennes ; si l'on veut pousser plus loin, on remarque que ses traditions apparaissent assez tard dans les martyrologes historiques du moyen âge (1). Le martyrologe de Bède ne connait rien des trois soldats *qui cum Paulo apostolo passi sunt*, que Florus, dans ses deux recensions (2), le *Parvum Romanum* et Adon (3), place au 2 juillet. Les deux derniers seuls nous renseignent au 6 juillet la fête de *primus ingressus apostoli pauli in urbem Romam* (4). Enfin, si le *Parvum Romanum* rattache déjà Pudens à l'apôtre Paul, Adon va plus loin et proclame le premier l'identité entre Pudentienne et Potentiana, dont il ne fait pas cependant une martyre (5). Une recension du martyrologe hieronymien datée du VIIIe siècle a les deux détails caractéristiques de nos Actes : la vierge Pudentienne devient chez lui Potentiana martyr (6). Ces rencontres, si minimes qu'elles soient, nous permettent de constater l'influence tardive de la légende nouvelle sur les martyrologes d'au delà les Alpes, qui accueillent cependant avec tant de soin les récits des *Gesta martyrum* romains (7). Il est permis d'y voir un indice de l'apparition relativement plus tardive de la nouvelle édition et on serait tenté de la

(1) Dom HENRI QUENTIN, *Les martyrologes historiques du moyen âge*. Paris, 1908.

(2) Pour le sens à donner à cette appellation, lire QUENTIN, *op. cit.*, p. 385 et sv. ; p. 405.

(3) QUENTIN, *op. cit.*, pour Florus, p. 248, 345 ; le Vetus ou Parvum Romanum, p. 432 ; Adon, p. 482.

(4) QUENTIN, *op. cit.*, p. 432 ; p. 484, p. 597. Voir à cette page l'analyse de la notice d'Adon à cette fête, dont il « est, dit Dom Quentin, le premier témoin ».

(5) Dom QUENTIN, *op. cit.*, p. 426 : *XIIII Kal. Junii, Romae pudentianae virginis* (Florus) *et Pudentis discipuli apostoli Pauli* (ajoute propre au Parvum Romanum). ADON, *op. cit*, p. 483 ; p. 566 : *XIV Kal. Junii, Romae natalis S. Pudentianae* (Dom Quentin renvoie justement à Bède, *op. cit.*, p. 51) *vel Potentianae virginis* (ajoute propre à Adon).

(6) Le *Gellonense Breviarium*, recension du VIIIe siècle du martyrologe Hieronymien : *XIIII Kal. Junii Potentianae* martyris (QUENTIN, *op. cit.*, p. 51). — On ne peut faire état des notices du Parvum Romanum et d'Adon sur Marcellus et Apuleius, au 7 octobre. Comme le remarque justement le savant critique des martyrologes historiques, ces notices proviennent des Gestes de Nérée et Achillée ; Dom QUENTIN, *op. cit.*, p. 442, 563.

(7) Voyez DUFOURCQ, *op. cit.*, I, p. 372 ; et surtout Dom Quentin dans son analyse pénétrante des sources des différents martyrologes ; les tableaux pour Bède, p. 111, pour le martyrologe lyonnais du ms. latin 3879, p. 215 ; Florus, p. 374.

Digitized by Google

placer à l'intérieur du VIIe siècle ; on sait par les itinéraires de ce temps, que le sanctuaire des Eaux Salviennes comptait alors au nombre des sanctuaires qu'un pèlerin de la ville sacrée devait visiter (1). Il n'est pas douteux en effet que les moines grecs n'aient été les propagandistes intéressés de la légende. C'est par leur intermédiaire qu'elle aura passé en Orient ; la tradition manuscrite est ici d'accord avec les données du texte (2).

Nous avons peu de chose à dire d'un remaniement, si toutefois on peut lui donner ce nom, du pseudo-Marcellus, appelé par Lipsius la passion florentine de Pierre et de Paul (3). Il ne se rattache pas moins au genre du pseudo-Abdias, par son absence de tout rapport avec les Actes anciens (4), et par ses sources. Il dépend, quoiqu'en pense le savant allemand, des Recognitions Clémentines, que la traduction de Rufin avait mises entre les mains des rédacteurs occidentaux. Mais il les utilise d'une manière quelque peu différente du légendaire gaulois. Celui-ci se contente, avons-nous vu, de copier la liste des opérations magiques que le Samaritain se vante de produire à son gré. Celui-là au contraire s'en sert comme de matériaux qu'il développe à sa façon, concrétisant dans une histoire quelques exemples extraits de la liste (5). Ce seul fait nous montre un auteur non dépourvu d'originalité. Aussi ne faut-il pas nous étonner de lui voir remanier à sa guise la légende du pseudo-Marcellus, qu'il a prise comme base de son œuvre. Il fait venir Pierre et Paul ensemble à Rome et les unit plus intimement encore qu'il ne le faisait (6). Les apôtres fréquentent la maison d'un parent de Pilate, qu'ils ont connu autrefois en Judée et qui servira tout à l'heure à confondre les prétentions messianiques du magicien,

(1) GRISAR, *op. cit.*, II, p. 176, n. 2.

(2) « Jusque dans le moyen âge, le monastère *ad Aquas Salvias* demeura une colonie grecque. » GRISAR, *op. cit.*, II, p. 176.

(3) Pour renseignements critiques, voyez LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 366. — *Acta*, I, p. XC.

(4) LIPSIUS, *l. cit.*, p. 379.

(5) *Recognovit*, II, 9 : *Possum enim facere, ut volentibus me comprehendere non appearam et rursus volens videri palam sim.* Florent. : p. 222, 10 et sv. — Le trait de Néron instruit dans la magie par Simon, p. 225, 14 et sv., dépend du pseudo-Marcellus, 131, 15 et sv., avec le fait de *Recogn.*, III, 63. — Les évocations des morts, 225, 25, sont à rapprocher de *Recogn.* II, 13. — La statue de Simon à deux faces, et le prodige raconté d'une sorte de bilocation du magicien sont à comparer avec *Recogn.*, II, 9 : *Vultum meum commuto, ut agnoscar, sed et duas facies habere, possum hominibus ostendere*, aussi bien que *Rec.*. II, 12, relevé par Lipsius lui-même, *l. cit.*, p. 376.

(6) Comparez cependant 222, 2 et sv. avec Marcellus, 119, 2.

Digitized by Google

développement assez naturel de la fameuse lettre de Pilate à Claude. On était amené facilement à préférer une confrontation du samaritain avec un personnage vivant qu'avec un texte mort (1). Les revendications de Simon au titre de Messie et sa prétendue substitution au Christ adoré par les chrétiens est plus nette (2), en même temps que la négation du parent de Pilate porte plutôt sur le manque de ressemblance extérieure du magicien avec le Christ ; il reconnaît le personnage, qu'il a vu autrefois en Judée pour un ancien disciple de Jésus, devenu apostat, parce qu'il a été convaincu par Pierre (3). Aussi on s'assure encore mieux du port de faux nom, dont Simon se rend coupable. Le pseudo-messianisme de celui-ci va en se matérialisant de plus en plus (4). La pseudo-résurrection du samaritain est un autre exemple du travail de développement, que le nouveau légendaire fait subir au pseudo-Marcellus (5). Aussi quand la scène de l'interrogatoire des deux apôtres et de Simon lui permet de se rapprocher de son texte, il le traite cependant encore avec assez de liberté, pour ne point en être l'esclave. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de supposer entre les deux un intermédiaire, que le légendaire copierait servilement, comme le veut Lipsius (6). Certains remanie-

(1) Comparez le récit de Malalas, *Chronographia*, X. Migne, P. G., t. 97, col. 385, résumé par Lipsius, *Ap.*, II, p. 211 et les récits slavons, Lipsius, *ibid.*, p. 208 ; 210 et sv. Pilate lui-même est appelé devant l'empereur. Mais on a sans doute pensé que le procurateur romain devait être mort sous le règne de Néron, et on lui aura substitué un de ses parents, un neveu.

(2) Comparez 224, 9 ; 226, 10 à pseudo-Marcellus, 133, 2 ; 9 ; 135, 14 ; 139, 7 ; 143, 1 ; 157, 1 ; 13 ; 161, 9 ; 13 ; 163, 15 ; 165, 15. Voyez ce que nous avons dit plus haut de Simon, caricature du Christ.

(3) Comparez avec Malalas et les textes slavons, où l'on invoque le portrait du Christ.

(4) Comparez la scène de la reconnaissance du sénat, p. 226, 1 et sv., avec le pseudo-Marcellus, 133, 15 à 135, 20. On retrouve encore ça et là des traces du texte primitif, comparez 226, 10 à 135, 14 ; 226, 15 à 135, 8 ; 226, 18 à 133, 18.

(5) 224, 10 et sv. et 147, 7. Les circonstances de lieu, de temps, *in obscuro loco*, ressuscité après trois jours, le procédé employé sont les mêmes. Mais le récit est mieux agencé, Simon a trouvé un prétexte pour justifier le choix d'un endroit obscur pour sa décapitation ; on donne à l'exécuteur la lumière nécessaire pour procéder à sa sinistre besogne ; les précautions sont plus minutieuses ; le chambellan de l'empereur intervient pour s'assurer contre toute substitution. — Je n'ai pas besoin de faire ressortir le procédé simpliste qui préside au développement des relations de Simon avec Néron : comparez 224, 2 ; 225, 12 ; 16 ; 227, 5.

(6) Lipsius, *l. cit.*, p. 379. Comparez 227, 8-228, 17 à 135, 5-16 ; 141, 15 à 145, 2. La copie est parfois servile, comme la dernière interpellation de Néron à Paul, qui est conservée, sans qu'elle soit motivée dans la nouvelle manière, qui établit une union plus intime entre les deux apôtres.

Digitized by Google

ments en tout cas sont de l'auteur lui-même; ils sont exigés en effet par la trame de son récit (1). Si dans les chapitres suivants, il copie soigneusement le pseudo-Hégésippe, pour nous raconter la résurrection du Forum, le phénomène peut tenir à une plus grande affinité du genre de cet auteur avec le sien propre, qui ne s'accomodait pas aussi bien des longs dialogues de la source précédente. Et puis d'ailleurs, quand il s'agit de raconter la tentative de vol de Simon, lui-même subit un travail d'accomodation avec l'autre source de l'auteur (2). Le pseudo-Hégésippe reparaît avec le récit du *Quo Vadis*, sans remaniement digne de remarque (3), pour donner enfin la parole de nouveau à l'autre texte (4). La passion florentine finit brusquement, sans aucun détail sur le supplice et l'ensevelissement des deux apôtres, sans aucune notice topographique par ces mots : *passi sunt tertio Kalendarum Juliarum, Nerone bis et Pisone consulibus* (5). *Ipsi vero in coelum recepti sunt, Simon autem deductus est*

(1) Comparez 227, 15 et sv. à 135, 14. — 227, 23, on ne pouvait donner la lettre de Pilate à Claude; c'était un thème déjà exploité, quoique d'une façon originale. L'épreuve de la divination des pensées est présentée plutôt comme une épreuve de la valeur des opérations magiques de Simon. Ce n'est plus une lutte, mais un contrôle de la puissance du magicien. Sans oublier que l'auteur abrège considérablement sa source; il n'était pas dans sa méthode d'intercaler les longs dialogues du pseudo-Marcellus. Il en arrive de suite au moment décisif : 227, 26 et 141, 9.

(2) Du pseudo-Hégésippe, le motif de la tentative, l'emplacement de l'épreuve, p. 230, 10 et sv., quoique la tour de bois du pseudo-Marcellus soit fabriquée également sur le Capitole; 13; de même, p. 232, 5, l'auteur quoique ayant commencé le récit de la chute d'une façon analogue plutôt au pseudo-Marcellus continue en copiant l'autre source : *nec tamen continuo examinatus est, sed fracto, debilitatoque corpore... ad locum qui dicitur Ariciam sublatus...* Entre les deux, on a un résumé du pseudo-Marcellus, serrant cependant le texte primitif de plus près que plus haut. Comparez 230, 14 a 163, 10 et aussi le pseudo-Hégésippe, *l. cit.*, p. 2068; 230, 17 et sv. et 163, 13 et sv. Le trait 230, 18 sert à expliquer la présence des deux apôtres, qui n'était plus exigée par la suite du récit, interrompu par le prodige de la page précédente; 230, 22 sert à marquer mieux l'union des deux apôtres, tendance constatée dans le mouvement suscité par le pseudo-Marcellus. Comparez encore 231, 8 à 165, 11; dans tout ce passage, le texte est serré de plus près; on a simplement quelques notes explicatives

(3) 232, 10 à 238, 8 Le passage présente le même phénomène que le pseudo-Hégésippe. Paul apparaît ajouté artificiellement à son collègue.

(4) Comparez 233, 9 à 167, 13. Il est inutile de faire remarquer la nature dérivée des notices 233, 10; 13; 15-16; 22, où l'on résume 171, 3, dans un texte assez proche de celui du pseudo-Hégésippe.

(5) Lipsius, *l. cit.*, p. 378, 381, rapproche avec raison cette donnée des fastes consulaires du Chronographe de 533. Mommsen, *Ueber den Chronograph*

Digitized by Google

in inferuum, nam qui in Christo credunt, vivunt cum eo semper in gloria sempiterna per o. s. s. Amen. L'absence de toute donnée topographique exclut Rome pour le lieu de composition de notre apocryphe, comme le manque d'attache avec le pseudo-Abdias exclut le Gaule. Le pseudo-Hégésippe nous fait penser à la Haute-Italie. On peut assigner le VIIIe siècle pour le terminus *ad quem* de sa composition, en se rapportant à la tradition manuscrite (1).

(A suivre.)

Bastogne. J. FLAMION.

vom j. 354, Berlin, 1850, p. 659. ERBES, *Die Todestage d. apostel Paulus und Paulus*, y ajoute le *Barbarus Scaligeri*. MOMMSEN, *Chronica minora*, I (MGH, IX). Berlin, 1892, p. 283, et les *Fasti Idatiani*. MOMMSEN, *ibid.*, p. 220.

(1) Le texte se rencontre dans le *Londinensis, Add.* 11880, s. IX; « de libri origine, dit LIPSIUS, *Acta*, I, p XCI, nihil comperi, nisi hoc non in Anglia esse exaratum » — et dans le *Florentinus*, bibl Aedil. Flor., eccl. 132, s. XI. En outre, il a des affinités avec le texte du pseudo-Marcellus du *codex monacensis*, 4554, s. VIII-IX. LIPSIUS, *Acta*, I, p. XC, LV, et les notes critiques, p. 169, 6, 11, 13. — Nous n'avons rien dit de la substitution de Clément à Agrippa, comme préfet de la ville, avec le même rôle que ce dernier cependant, p. 233, 13 et sv. Il est assez difficile de déterminer la cause de ce changement. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 378, n'en donne aucune explication. Il est peu probable de lui reconnaître le fondement historique que lui assigne ERBES, *art. cit.*, du *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, p. 183. Le Clément de la Passion florentine serait ce Clemens, chaud partisan de Néron et adversaire de Junius Gallus, protecteur de Paul à Corinthe, *Acta*, 18, 12. Cf. TACITE, *Annales*, XV, 73.

Digitized by Google

LES IDÉES MYSTICO-POLITIQUES D'UN FRANCISCAIN SPIRITUEL.

ÉTUDE SUR L'ARBOR VITAE

D'UBERTIN DE CASALE.

(Suite et fin) (1).

Après la revue des sources principales de l'*Arbor vitae*, il convient d'aborder de près l'étude de son contenu. Il n'est pas difficile d'en dégager, même dès le premier examen, les doctrines dogmatiques et morales du franciscain spirituel et ses idées mystico-politiques sur son ordre, la papauté et la chrétienté tout entière. Bien que les premières touchent à des questions intéressantes comme celles de la dévotion à la passion et au Sacré-Cœur, du sort des enfants morts sans baptême, des chiffres symboliques et des théories ascétiques chères à Ubertin, nous les passerons sous silence parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre de cet article. Nous nous bornerons à exposer

Les idées mystico-politiques du franciscain spirituel.

Ubertin proclame sans doute que l'*Arbor vitae* est avant tout un ouvrage d'édification, livre de méditation et sermonnaire à la fois (2). Mais en l'écrivant, il n'a pas oublié ses rancunes de rigoriste malmené, ni renoncé à ses espérances joachimites. Aussi ne se contente-t-il pas de faire de la théorie; bien au contraire, il multiplie à foison les considérations d'ordre pratique et actuel. Persuadé que la perfection réside principalement dans l'observation fidèle de la pauvreté stricte, il estime que l'ordre franciscain, le clergé séculier et régulier à tous les degrés, ainsi que le monde laïque, sont tombés en décadence parce qu'ils n'ont plus, malgré les exemples du Christ et de ses apôtres, de François et de ses premiers disciples, l'amour du dénuement complet.

(1) Voir la RHE, 1910, t. XI, p. 483-504.

(2) *Arbor vitae,* prologue, fol. III^{b} : « Sed cum perseverarem in gemitibus fetulentiae status hujusmodi immissum est mihi fortissimo impulsu spiritus Jesu, ut praesentis ecclesiae mala describerem et vitae Christi veritatem impugnantium vitia confutarem ; et ab aeternitate Jesu inchoando usque ad suam et suorum gloriam membrorum per medium decursum totius vitae transiens explicarem fideliter quidquid ipse Jesus de quo scribebam immitteret ; et de ipso cogitare volentibus praestarem contemplationis formam ». *U* ajoute : « et ipsum devote predicantibus aperirem materiam ».

Digitized by Google

Il revient à maintes reprises à cette thèse et les arguments destinés à la prouver se trouvent éparpillés dans les cinq livres de l'*Arbor* (1). Mais il l'a surtout développée dans les huit premiers chapitres du dernier livre. Cette partie mérite d'autant plus de retenir l'attention qu'elle s'occupe de questions ardemment débattues alors, non seulement chez les frères-mineurs, mais dans tous les milieux religieux de l'Italie et de la France méridionale : la composition de la règle, le relâchement introduit dans l'ordre par le frère Élie et ses partisans, l'abdication de Célestin V, l'intrusion des papes illégitimes et l'avènement du règne du Saint-Esprit.

Ubertin donne sur les origines franciscaines des détails suggestifs, souvent inédits, tendant à démontrer que, d'après la volonté du fondateur, il fallait observer scrupuleusement la pauvreté parfaite. Il le montre se rendant chez Innocent III pour en obtenir l'approbation de sa règle. François est accueilli par des exclamations indignées ; mais repoussé par les pontifes de la terre, il s'adresse à Jésus et lui demande la grâce de rester avec les siens toujours fidèle à sa dame la pauvreté. Suit la belle prière insérée à tort par L. Wadding parmi les opuscules du poverello (2). Comme il a été dit plus haut, ses préliminaires et ses éléments sont empruntés au *Sacrum commercium B. Francisci cum domina paupertate.* Il ne sera peut-être pas inutile de faire ressortir, par la mise en regard des deux textes, dans quelle mesure Ubertin s'en est servi :

Sacrum commercium, éd. cit., p. 4 svv. Rome, 1900.	*Arbor vitae*, livre V, chap. III ; *Jesus Franciscum generans.*
Beatus autem Franciscus haec (les railleries des puissants de la terre à l'adresse de la pauvreté) audiens, mirabatur in corde suo, et gratias agens Deo dicebat : « Benedictus tu Domine Deus qui	Admiratus Franciscus et paupertatis spiritu ebrius ad orationis studium convertit se : coepit invocare Jesum paupertatis magistrum : « O domine Jesu, ait, ostende mihi semitas tuae dilectissimae paupertatis. Sitio (scio) enim quod testa-

(1) Voir par exemple : livre II, chap. I, *Jesus conformis patribus* ; chap. III, *Jesus in stella fulgidus* ; livre III, chap. XIII, *Jesus perfecta consulens* ; chap. XIV, *Jesus transfiguratus* ; chap. XV, *Jesus per noctem vigilans* ; chap. XXI, *Jesus a morte suscitans* ; livre IV, chap. I, *Jesus asello latus, Jesus lachrymatus, Jesus zelo armatus* ; chap. XI, *Jesus debilitatus, etc.* E. Knoth, *o. c.*, p. 69-91, dépeint la situation de l'ordre (très lamentable selon Ubertin) d'après les renseignements contenus dans l'*Arbor* et dans les écrits polémiques publiés par Ubertin au concile de Vienne, lors des controverses entre le parti de la communauté et les rigoristes Il croit au bien fondé des griefs formulés par le spirituel, tout en admettant leur partialité, p. 125. Nous sommes d'avis qu'on doit mettre une grande réserve à les juger.

(2) *Beati Patris Francisci Assisiatis Opuscula,* éd. L. Wadding, p. 109 sv. Anvers, 1623.

Digitized by Google

abscondisti haec a sapientibus... P. 7 : Dico vobis quod quemcumque locum calcaverit pes vester, vester erit.

P. 5 : Indicate mihi obsecro, ubi domina paupertas habitet, ubi pascat, ubi cubet in meridie, quoniam ejus amore langueo...

P. 7 : Facta est quasi vidua domina gentium, vilis et contemptibilis omnium regina virtutum... Omnes amici ejus spreverunt illam, et facti sunt ei inimici.

P. 8 : Audivimus te reginam fore virtutum et utcumque experimento didicimus. P. 9 : Nam ipse rex regum et dominus dominantium creator coeli et terrae concupivit speciem tuam et decorem tuum... P. 10 : Et sic semper inseparabiliter comitata es ipsum, ut in omni vita sua quando in terris visus est et cum hominibus conversatus est, cum vulpes foveas haberent et volucres coeli nidos, ipse non habuerit ubi caput suum reclinaret.

P. 11 : ... sola tunc regi gloriae adhaesisti cum omnes electi et dilecti ejus ipsum timide reliquerunt.

P. 11 : Imo tunc sibi magis adhaerebas, cum magis eum ab omnibus contemni videbas.

P. 11 : Non reliquisti eum usque ad mortem, mortem autem crucis. Et in ipsa cruce denudato jam corpore, extensis brachiis, manibus et pedibus confixis, secum patiebaris, ita ut nihil in eo te gloriosius appareret.

mentum vetus novi fuit figura : illis promisisti, quia omnis locus quem calcaverit pes vester, vester erit; calcare est contemnere : paupertas omnia calcat, ergo omnium est regina. Sed domine mi, pie Jesu, miserere mei et dominae paupertatis. Nam et ego ejus amore anxior, nec sine ipsa requiescere possum, domine mi, tu nosti qui me de ipsa inamorasti, sed et ipsa sedet in tristitia ab omnibus repulsa, facta est quasi mulier vidua, domina gentium, vilis et contemptibilis, dum omnium regina virtutum, et conqueritur sedens in sterquilinio quod omnes amici ejus spreverunt eam et facti sunt ejus inimici; et ipsos probant jam diu est (esse ?) adulteros et non sponsos. Vide domine Jesu, quia paupertas pro tanto est regina virtutum pro quanto relictis angelorum sedibus descendisti ad terras, ut ipsam posses charitate perpetua desponsare et omnes perfectionis filios ipsa et ex ipsa et per ipsam producere. Quae et tibi cum tanta fidelitate adhaesit, quod et in matris utero inchoavit suum obsequium dum corpus animatum, ut creditur, habuisti omnium minimum; sed et orientem ex utero in praesepio sancto recepit et stabulo, et conversantem in mundo sic omnibus te privavit ut capitis reclinatorio faceret te carere. Sed et fidelissima consortia dum ad bellum nostrae redemptionis accederes, te est comitata fideliter : et in ipso passionis conflictu individuus armiger astitit et discipulis recedentibus et negantibus nomen tuum ipsa non discessit, sed te tunc cum toto comitatu suorum principum fideliter sociavit. Immo ipsa matre propter altitudinem crucis, quae tamen te sola tunc fideliter coluit et affectu anxio tuis passionibus juncta fuit, ipsa inquam, tali matre non valente contingere, domina paupertas cum omnibus suis penuriis, tamquam tibi gratissimus domicellus et plus quam unquam fuit strictius amplexata et tuo cruciatu praecordialibus juncta; propter quod nec sibi vacavit crucem polire nec rusticano more componere; et ipsos clavos ut creditur, non in sufficienti numero vulneribus fabricavit nec ipsos exacuit nec

Digitized by Google

polivit; sed tres, rudes et asperos et obtusos, ad juvandum tuum supplicium praeparavit. Et dum sitis morieris ardore ipsa fidelis sponsa sollicite affuit, ut nec modicum aquae posses habere sed et per satellites impios tantae amaritudinis confecit poculum, quod gustare potius potuisti quam bibere. In cujus igitur sponsae strictis amplexibus animam emisisti, sed nec ipsa fidelis sponsa tuis defuit exequiis sepulturae, nec tibi aliquid in sepulchro, in unguentis, in linteis habere permisit nisi ab aliis mutuatum. Nec haec sanctissima sponsa tuae resurrectioni defuit; quia in ejus amplexu gloriose resurgens, in sepulchro omne mutuatum et adventitium reliquisti : hanc tecum asportasti ad coelos, mundanis relinquens omnia quae sunt mundi, et tunc dominae paupertati signaculum regni coelorum ad signandum electos volentes incedere per viam perfectionis semitam reliquisti. O quis non diligat dominam paupertatem hanc prae omnibus ? A te peto hoc privilegio consignari, exopto hoc thesauro ditari, postulo ut mihi et meis in aeternum sit proprium pauperrime Jesu, propter nomen tuum nihil posse sub coelo proprium possidere et alienis rebus semper cum usus penuria, dum vivit caro misera, sustentari ».

P. 11 : Denique signaculum regni coelorum ad signandum electos, quando in coelum abiit, tibi reliquit ut quicumque ad regnum suspirat aeternum ad te veniat, a te petat, per te introeat, quia nisi signatus sit signaculo tuo, ad regnum quisquam intrare non potest. P. 12 : ... Quis enim tam hebes est, tam insipiens ut te toto corde non diligat...

Qu'on nous pardonne cette longue citation ; mais il n'est pas permis de la passer sous silence ou de la tronquer, car elle constitue une des plus belles pages de l'œuvre d'Ubertin. Comme on le voit, cette invocation aussi hardie que touchante s'inspire des chastes hommages que l'auteur du *Sacrum commercium* fait adresser par le poverello à sa chère dame la pauvreté. Elle en est le pendant et peut être avantageusement comparée avec eux. C'est bien avec de tels accents empreints de candeur que François exhalait son amour passionné de l'idéal. Il y a là des phrases aussi frappantes par leur élévation de pensée que par leur simplicité d'expression. La pauvreté foule aux pieds tous les biens terrestres, elle est donc leur reine. Alors que Marie, la mère éplorée, ne peut plus atteindre ni soulager son Fils suspendu en croix, la pauvreté, toujours fidèle à son divin amant, l'enserre d'une étreinte puissante, ne l'abandonnant ni dans la vie ni dans la mort. Et ce Dieu, que possède à tel point la folie de l'humilité, qu'il s'incarne dans un corps infime (comme on le croit,

Digitized by Google

ajoute prudemment Ubertin) meurt nu sur un grossier gibet d'infâmie, puis est couché, enveloppé dans un linceul emprunté, dans une tombe étrangère. Cette pieuse fiction de l'union de Jésus avec la pauvreté fait honneur à Ubertin et montre que son enthousiasme pour la vertu franciscaine par excellence, quoique pétri de joachimisme, s'abreuvait aussi aux sources de la tradition primitive de l'ordre.

On a vu plus haut qu'il invoque plusieurs fois le témoignage écrit ou oral du fr. Léon. Ainsi, il rapporte d'après son récit la réponse de François à la question du fr. Richer de la Marche sur l'observance de la pauvreté (1). Celui-ci s'était rendu auprès du fondateur, couché mortellement malade au palais épiscopal d'Assise, et lui avait demandé : « Mon père, dites-moi quelle fut votre intention en acceptant des frères, et quelle est votre volonté actuelle et dernière sur leur conduite, afin que je sache si nous, frères clercs, pouvons licitement employer autant de livres que nous en avons à présent ». A quoi le bienheureux répondit : « Je vous dis que mon intention et ma volonté premières et dernières sont, si les frères m'en avaient cru, qu'aucun d'eux ne devrait avoir autre chose que l'habit concédé par la règle, une ceinture et des braies ».

On objectera : « Pourquoi ne l'a-t-il pas expressément ordonné dans sa règle ? » Ubertin répond par les paroles du confident du maître : « Il a toujours vivement recommandé cette pauvreté stricte et l'a même rendue obligatoire dans sa règle, composée après des prières et des méditations assidues. Mais les frères, la trouvant insupportable, s'en effrayèrent. Quant à lui, il ne voulut pas discuter avec eux, afin d'éviter le scandale, mais il se plia à contre-cœur à leurs désirs, s'excusant devant Dieu de sa condescendance ». Ubertin rapporte aussi d'après fr. Léon la sévère réplique de François au provincial qui ne savait comment concilier avec son vœu de pauvreté l'usage permanent de nombreux livres (2). Puis il signale les manœuvres des supérieurs pour obtenir l'adoucissement des premières ordonnances. Toujours d'après le témoignage du frère Léon,

(1) Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans*. Comparer avec le *Speculum Perfectionis*, éd. P. Sabatier, chap. II, p. 4, et la seconde Légende de Thomas de Celano, éd. Édouard d'Alençon, O. M. Cap., chap. XXXII, p. 217 et chap. XXXIX, p. 223.

(2) Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans*. S'adressant en la personne de ce provincial à tous ceux qui voulaient s'émanciper de la règle, le saint lui dit : « Vous désirez être appelés par les hommes des frères-mineurs observant l'Évangile, mais vos œuvres ne tendent qu'à vous assurer de l'argent ». Voir *Speculum Perfectionis*, p. 8, II, 3.

Digitized by Google

il expose enfin les vues du poverello sur la science, les devoirs des prélats et la décadence naissante de l'ordre.

On comprend pourquoi le spirituel recourt aussi fréquemment au fr. Léon. Il lui importe en effet d'établir que l'ordre a dévié de la direction imposée par son fondateur. Sinon ses plaintes et ses récriminations manquent d'objet. Or, les feuilles volantes et les récits attribués au vieux zélateur leur fournissent une confirmation éclatante, puisqu'ils montrent d'une part la volonté de saint François en matière d'observance et d'autre part le relâchement s'effectuant malgré ses efforts pour l'enrayer. Il y trouve la preuve patente des premiers reniements de l'idéal, auxquels Thomas de Célano fait parfois allusion, alors que saint Bonaventure les passe sous un indulgent silence.

Celui auquel Ubertin endosse la responsabilité de la déchéance est le frère Élie. Il l'accuse d'avoir volontairement égaré la seconde règle afin de ne pas devoir l'observer, et nous avons vu en quels termes aigres-doux il apprécie l'ingénieuse circonlocution du docteur séraphique à ce sujet (1). Aussi saint François, rapporte-t-il, n'a pas épargné les affronts à son orgueilleux vicaire. Ubertin, doué d'une mémoire heureuse autant que d'une imagination très riche, raconte à ce propos l'histoire de l'habit à larges manches du fr. Élie. Il certifie la tenir de source certaine, sans indiquer pourtant de référence précise (2).

Le fr. Élie qui « représenta toujours la concupiscence de la chair conspirant contre l'esprit séraphique », s'était fait confectionner un habit dont l'ampleur des manches et du capuce, ainsi que la finesse contrastaient avec l'humble vêtement introduit par le fondateur. Celui-ci, l'ayant appelé, lui demanda son habit en présence de nombreux frères. Après l'avoir endossé au-dessus du sien, il se mit à marcher fièrement, la tête relevée, la poitrine en bataille, saluant les frères avec force gestes et grands éclats de voix, disant : « Braves gens, que le Seigneur vous donne la paix ». Puis il se défit en colère de cette robe, la jeta loin de lui et lança au fr. Élie ces mots sanglants : « Ainsi marcheront les bâtards de l'ordre ». Il reprit ensuite son attitude première, conforme à son grossier accoutrement, parla à ses frères avec modestie et dit de nouveau à l'audacieux novateur : « Voilà comment se comportent mes fils légitimes ».

(1) *S. Bonaventurae Opera omnia,* éd. cit., t. VIII, p. 516. Selon lui le fr. Élie soutint l'avoir perdue par incurie quelques jours après que saint François la lui eut remise.

(2) Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum* : « Refero unum quod semel audivi relatione certissima contra superfluitatem et curiositatem habituum factum a sancto ».

Digitized by Google

Une autre fois, ayant appris avec quelle dureté de cœur son vicaire traitait les religieux et les pauvres, il lui ordonna de préparer pour le lendemain un dîner abondant, se réservant de régler lui-même le service de la table. A l'heure annoncée, François plaça à côté de lui le cuisinier et les autres frères les plus méprisés, tandis qu'il disait à Élie et aux prétentieux de son bord : « Quant à vous autres, allez-vous asseoir où vous voudrez ». C'était la phrase dédaigneuse dont le frère Élie avait gratifié la veille ses subordonnés les plus humbles.

Comme il reprochait un jour à son maître l'importunité de ses plaintes, qui indisposait les membres les plus illustres de l'ordre, il s'attira l'acerbe réplique suivante : « Élie, Élie, votre faste et la prudence charnelle de vos semblables ruineront ma famille et la dépouilleront du véritable esprit évangélique. Il est stupéfiant de voir Dieu, qui vous connaît, vouloir que j'abandonne le sort de l'ordre entre vos mains. Je crois qu'il donne aux brebis le pasteur qu'il prévoit leur convenir le mieux » (1).

Ubertin rapporte aussi la démarche d'Élie, des provinciaux et des discrets d'Italie auprès de François, afin de protester contre la nouvelle règle bien trop sévère qu'il composait. Le ciel se chargea de répondre à ces téméraires. Tous entendirent une voix d'en haut dire au fondateur : « François, tout ce que cette règle contient vient de moi et rien n'y a été apporté par toi. Aussi je veux qu'elle soit observée à la lettre, à la lettre, sans glose, sans glose, sans glose. Je sais ce que peut la faiblesse humaine et l'étendue de mon secours. Que ceux qui ne veulent pas suivre cette règle sortent de l'ordre ». Et François, se tournant vers les protestataires, ajouta : « Avez-vous compris ce langage, ou voulez-vous que je le fasse répéter ? » Mais ils s'empressèrent de déguerpir, honteux et terrifiés (2).

Le parti de la large observance ne se tint pourtant pas pour battu. Au chapitre des nattes, tenu dans les environs d'Assise à la Pentecôte de 1221, des frères remplis de science et de sagesse terrestre,

(1) Ubertin est le premier à rapporter ces trois anecdotes sur le frère Élie. Voir l'*Arbor vitae*, livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum*. Voici la dernière, qui n'est pas la moins curieuse : « Cumque captata hora turbatus Helias sanctum patrem de indiscretione argueret dicens quod viros famosos qui sustinebant ordinem confudisset, sanctus pater spiritus auctoritate recepta super ipsum clamando respondit : « Helia, Helia, tua fastuosa pompositas et carnis prudentia et tui similium ordinem meum ducet ad nihilum et totam veritatem evangelici spiritus vacuabunt. Sed stupendum est de isto Deo qui talem te cognoscit et vult quod in tuis manibus ordinem derelinquam. Credo quod talem dat eis pastorem quales futuras oves esse cognoscit ».

(2) Livre V, chap. V, *Jesus normam constituens*. Le *Speculum Perfectionis*, p. 2 sv., raconte aussi ce prodige.

Digitized by Google

rapporte Ubertin, prièrent le cardinal Ugolin (plus tard Grégoire IX) de persuader au séraphique père de ne pas tant s'inspirer de l'Évangile que des exemples laissés par les grands ordres monastiques antérieurs. Le bon protecteur accéda à leur demande, appela François à part et lui dit : « Le Seigneur vous a comblé de bienfaits. Il vous a envoyé des hommes prudents et lettrés, connaissant à fond les doctrines des saints et les constitutions des ordres primitifs, capables de gouverner non seulement votre congrégation mais le monde entier. Laissez-vous donc diriger par leurs conseils et conformez-vous peu à peu aux coutumes en honneur dans les grandes familles religieuses ».

A quoi le fondateur, illuminé par Dieu, répondit d'un ton humble et ferme : « Saint père et mon seigneur, je sais que ces paroles ne viennent pas de vous. Allons à l'assemblée des frères ; je leur parlerai en votre présence comme la volonté divine me l'imposera ». Arrivé au milieu d'eux, il leur dit : « Mes frères, Jésus-Christ m'a choisi, moi pauvre homme de rien, vase de perdition et d'ignorance, afin que tout ce qu'il réalise par moi soit uniquement attribué à sa bonté et à sa puissance. Inspiré par son infinie miséricorde, il a bien voulu, malgré notre indignité, nous accorder un état nouveau, calque fidèle de sa propre vie. Il m'a révélé que, désirant nous faire atteindre une perfection inconnue jusqu'ici dans l'Église, nous ne devions nous soucier de rien si ce n'est de lui-même, de sa très pieuse mère et des apôtres. J'ai invoqué ses lumières pour tout ce que j'ai fait, et me suis plié à sa volonté pour tout ce qui intéresse l'ordre. Ne réclamez donc pas d'innovation, car je connais manifestement son avis sur elle ». A ces paroles, le cardinal frappé de stupeur dit aux religieux : « Calmez-vous et suivez votre père, car vous possédez en lui un guide sûr » (1).

Puis Ubertin cite la lettre de François au chapitre général de 1224 et à tous les ministres présents et à venir, pour les exhorter à rester fidèles aux traditions franciscaines, recommandant surtout le respect au Saint-Sacrement de l'autel, la piété intérieure durant les offices divins et le soin des vases et des ornements sacrés. Mais le maitre se consuma en peines inutiles. Voyant la stérilité de ses

(1) Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum* ; le *Speculum Perfectionis*, p. 131 svv., IV, 68, en donne un récit plus bref, plus vivant et moins solennel que celui d'Ubertin. Les paroles de François seules y sont rapportées, et le cardinal, ne revenant pas de son étonnement, ne songe pas à répondre, p. 133 : « Tunc cardinalis obstupuit valde et nihil respondit et omnes fratres plurimum timuerunt ». *U* fait aussi allusion à cette entrevue sans mentionner l'intervention d'Ugolin.

Digitized by Google

efforts, il toléra en gémissant ce qu'il ne put corriger, non sans prédire, l'âme oppressée de douleur, l'avenir chargé d'orages qui menaçait l'ordre. Quant aux frères, ils se laissèrent séduire, comme nos premiers parents, par la promesse d'être plus grands à mesure qu'ils se libéreraient davantage de la règle (1).

Ici se pose la question de l'authenticité des faits rapportés par Ubertin. Quelle importance peut-on attacher à son témoignage sur les controverses primitives dans l'ordre franciscain ? Avant de répondre, voyons la valeur de ses sources. Ce sont les feuilles volantes attribuées au fr. Léon qu'il cite le plus fréquemment. Comment les connaît-il ? Il ne le dit pas. Les paroles par lesquelles il affirme que le fr. Léon a légué ses écrits au monastère de Sainte-Claire ne sont rien moins que précises. Avant de raconter la démarche du fr. Élie et de ses partisans d'Italie auprès de François, il avertit que ce récit se trouve aussi « *dit-on* » dans les *rotuli* remis aux clarisses par leur auteur (2). De fait il s'y trouve, mais est-il du frère Léon ? Qui le dira avec certitude ?

(1) Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum.*

(2) Livre V, chap. V, *Jesus normam constituens* : « Et hoc ipsum in quibusdam rotulis manu sua conscriptis quos commendavit (fr. Leo) in monasterio sanctae Clarae custodiendos ad futurorum memoriam *dicitur contineri* ». Cette phrase indique qu'Ubertin ne s'est pas rendu compte *de visu* de l'existence des *rotuli*. Il est donc bien probable qu'il n'en aura vu tout au plus qu'une copie. On dira : soit, mais cette copie renferme donc une transcription bien fidèle, puisque les citations de l'*Arbor* se retrouvent, sinon textuellement, du moins exactement quant au sens dans le *Speculum Perfectionis*, l'édition officielle et intangible des écrits du fr. Léon. C'est vrai, mais il faut s'entendre sur la nature du *Speculum*. Faut-il voir en lui le recueil rédigé uniquement et à l'époque franciscaine primitive par le confesseur du poverello ? Il semble bien que non. Il se présente plutôt comme une compilation, arrangée en forme de légende d'après de vieilles notes que les compagnons du bienheureux François ont écrites ou fait écrire, ainsi que l'indique l'incipit du codex *Mazarinus* 1743 : « Istud opus compilatum est per modum legendae ex quibusdam antiquis quae in diversis locis scripserunt et scribi fecerunt socii beati Francisci ». Voir J. Jörgensen, *o. c.*, p. LXVI, n. 1. Comme on peut le conclure des savants travaux parus depuis quelques années, cette compilation n'est pas antérieure aux trois premiers lustres du XIVe siècle. Serait-il téméraire de croire que certains récits ont été composés non seulement d'après les renseignements écrits laissés par fr. Léon et ses amis, mais parfois aussi d'après des dires colportés par des frères désireux de placer leurs racontars sensationnels sous un patronage aussi haut coté que celui du fr. Léon ou de ses compagnons ? Nous attribuerions volontiers la paternité des premiers chapitres du *Speculum* (p. ex. les dix-sept premiers de l'édition Sabatier) aux spirituels de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle, qui faisaient leurs délices d'un dévôt commérage. Ce sont les préoccupations du moment qui ont inspiré ces premiers chapitres, dit P. Sabatier (*o. c.*, p. XIX). Ce moment

Digitized by Google

Il unit à un tel degré le merveilleux au tendanciel qu'on se prend malgré soi à douter de l'antiquité de son origine. Si l'on y réfléchit un instant, on est fortement tenté de le considérer comme le résultat de l'évolution assez tardive d'une croyance première à un fait très simple. Thomas de Célano et S. Bonaventure racontent que François se décida à la suite d'une vision, à rédiger une règle bien claire (1). Le second y ajoute même que le fondateur, excitant les frères à l'observer, affirmait n'y avoir rien mis de sa propre invention, mais l'avoir fait écrire suivant les données de la révélation divine. Jusque là rien d'extraordinaire. Quoi d'étonnant en effet à ce que l'humble mendiant d'Assise ait invoqué le secours d'en haut avant de se consacrer à une tâche aussi ardue que la composition d'une règle monastique. On ne voit pas non plus pourquoi Dieu ne l'aurait pas exaucé.

Mais les spirituels devaient trouver bien insignifiante une inter-

est d'après lui l'époque où « fr. Élie tout puissant manifestait hautement ses intentions de transformer l'esprit même de la famille franciscaine » (1227). Avouons que nous en savons encore bien peu sur ce mouvement, tandis que nous sommes assurés que les récits en cause reflètent fidèlement les tendances spirituelles postérieures. On se demande si « l'unité de plan, de style et de pensée » (*Spec. Perf.*, éd. P. SABATIER, p. 252) serait atteinte si on éliminait du recueil d'anecdotes qu'est le *Speculum Perfectionis* les dix-sept premiers chapitres ? M. Sabatier conseille d'ailleurs lui-même d'omettre dans une première lecture les premiers chapitres où l'intention polémique domine. C'est qu'en effet ils n'ajoutent rien au portrait vivant et richement colorié de saint François peint plus loin. Il se peut que celui-ci ait été tracé par ceux qui l'ont connu de près, et ici on songe de préférence à son confident, le fr. Léon. Quant aux récits agressifs, nous préférons les attribuer à la collaboration des spirituels du temps d'Ubertin, sans nier pourtant que plusieurs d'entre eux répercutent les plaintes et les reproches de l'époque franciscaine primitive. Nous n'avons pas l'intention d'exposer ici la question complexe de l'origine du *Speculum Perfectionis*. Que celui qui veut se renseigner sur elle, consulte entre autres : *Speculum Perfectionis*, éd. P. SABATIER, p. XVII SVV.; *Documenta antiqua franciscana*, éd. L. LEMMENS, O. F. M. Quaracchi, 1901; *La Leggenda antica*, éd. S. MINOCCHI. Florence, 1905; H. BOEHMER, *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi*. Tubingue, 1904; A. FIERENS, *La question franciscaine*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, t. VII, p. 410; l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain* (1907) renferme, p. 344 SVV., une étude minutieuse sur le *Speculum* par le même auteur; J. JÖRGENSEN, *o. c.*, p. LXI SVV.

(1) Voir le récit de la vision qui décida le poverello à rédiger la règle, dans la seconde Légende de Thomas de Célano, éd. cit., p. 326, et dans la Légende de saint Bonaventure, éd. cit., t. VIII, p. 516 : « Ad cujus observantiam fratres ferventer inducens, dicebat se nihil ibi posuisse secundum industriam propriam, sed omnia sic scribi fecisse, sicut sibi fuerant divinitus revelata. » En témoignage de quoi, ajoute-t-il, Dieu imprima dans son corps les sacrés stigmates.

Digitized by Google

vention aussi peu prononcée. Ils ne pouvaient s'en contenter. Alors que tous les grands ordres religieux soutenaient gravement avoir reçu leurs statuts du ciel même, les leurs ne seraient dus qu'aux pieuses réflexions de François et de quelques obscurs confrères ? Et ils ne porteraient que l'estampille papale ? C'était trop peu pour les ardents rêveurs. Leur règle, qui constituera la législation du règne du Saint-Esprit, doit avoir reçu jadis une consécration éclatante. Il faut que Dieu l'ait marquée de son sceau. Lentement, la légende de la voix céleste revendiquant la règle comme une œuvre divine, est éclose dans leur féconde imagination méridionale. Son point de départ est l'affirmation platonique du fondateur relatée par Bonaventure. L'aide invisible mais efficace implorée par François, a évolué en une manifestation solennelle, faite par Dieu lui-même en présence des principaux représentants de l'observance relâchée ainsi que des fidèles disciples de l'idéal franciscain pur.

Ubertin base son récit sur deux sources : sur le témoignage oral de Conrad d'Offida auquel le fr. Léon l'aurait rapporté de vive voix ; puis sur les *rotuli* qui contiennent aussi, « *dit-on* », la narration du prodige. Ce « *dit-on* » renferme l'aveu qu'il ne l'y a pas lue. Quant au bienheureux Conrad, il est aussi difficile de contrôler la valeur que l'authenticité de ses paroles. A quelle date eut lieu sa conversation avec Ubertin ? Celui-ci fait un éloge enthousiaste du franciscain, mais n'apprend rien sur les rapports qu'il entretint avec lui (1). Les faits n'ont-ils pas été dénaturés en passant de bouche en bouche ? C'est bien possible. Ubertin rapporte qu'Élie se rendit auprès de François, accompagné d'un bon nombre de ministres et de *discrets* d'Italie. Or, comme l'affirme triomphalement un savant franciscain qui professa toujours pour notre spirituel une aversion cordiale, les frères *discrets*, conseillers des supérieurs, ne furent introduits qu'à la fin du XIIIe siècle ! (2)

Quoiqu'il en soit, il n'est guère admissible que la tradition de cette merveilleuse intervention divine, presque aussi solennelle que la remise du Décalogue à Moïse au mont Sinaï en présence des juifs terrifiés, remonte à la première génération franciscaine. Qui ne voit qu'elle aurait produit une impression retentissante si elle avait eu un fondement historique sérieux, alors que maintenant un silence

(1) Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans* : Depuis cinquante ans, dit Ubertin, riche seulement d'une tunique, d'une corde et de mutandes, il suit la voie de la règle et du testament de saint François au milieu d'une nation perverse (le parti de la communauté).

(2) N. Papini, O. M. Conv., *Storia di S. Francesco*, t. II, p. 240. Foligno, 1827.

Digitized by Google

unanime l'entoure? Les ministres mécontents, qui descendent la tête basse et frappés de stupéfaction le mystérieux Monte Colombo où le Seigneur s'est fait entendre, avaient donc la mémoire bien courte ou le cœur plus dur qu'une pierre, puisqu'ils ne sont pas venus à résipiscence après un prodige aussi inouï? Les premiers biographes ne savent rien du fait (1). On l'ignore parfaitement en cour romaine : la bulle *Solet Annuere* d'Honorius III, approuvant la nouvelle règle, n'en fait pas la moindre mention. Les écrits où il est rapporté d'abord datent du début du XIVe siècle. Sans doute se réclament-ils de documents prétendus très anciens. Mais ni la valeur ni l'authenticité intégrales de ceux-ci ne sont prouvées. Comme on a pu s'en rendre compte, il faut avant tout les trier soigneusement sur le volet, les examiner un à un et ne pas les admettre globalement comme s'ils formaient un tout indéfectiblement uni.

Remarquons en outre qu'Ubertin n'a jamais été en contact direct avec les premiers disciples du maître (2). Leurs récits oraux et écrits lui ont été transmis par des intermédiaires, tous spirituels exaltés, toujours en quête de merveilles (3). Est-ce à dire qu'il faille

(1) Le P. René de Nantes affirme par erreur (*Histoire des Spirituels*. p. 32, n. 1. Couvin, 1909) que le docteur séraphique rapporte la démarche du fr. Élie et des provinciaux auprès du fondateur. De fait, il n'en souffle mot. Nous ne pouvons non plus nous rallier à l'opinion de notre confrère, qui décrit ainsi (*o. c.*, p. 43) le procédé de saint Bonaventure : « Saint Bonaventure, en supprimant cette circonstance (la démarche d'Élie et des provinciaux) n'aurait pas voulu néanmoins laisser tomber l'enseignement précieux qu'elle renferme; il ajoute, en effet, que saint François, exhortant ses frères à observer la règle, assurait n'y avoir rien mis de lui-même, mais que tout y avait été mis selon l'inspiration divine. Qui ne voit que ces paroles, placées à la fin de son récit, rappellent singulièrement la scène contestée ». J'avoue ne pas le voir, alors que je conçois facilement que la légende de la voix céleste tire son origine de l'assurance de saint François rapportée par Bonaventure. Ne croyons pas trop vite que celui-ci a tu de parti-pris un miracle aussi éclatant et souvenons-nous que le merveilleux s'empare avec d'autant plus d'audace d'un fait que celui-ci est plus éloigné. S'il est vrai, comme le dit P. Sabatier (*Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François*, dans les Opuscules de critique historique, fasc. XV, p. 315, 1910), que les compilateurs subséquents ont en général une tendance à éliminer les détails humbles et réels et à accentuer le merveilleux, on peut dire que le récit en question est leur œuvre.

(2) Le Masseo qu'Ubertin a connu (livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans*) n'est pas le compagnon de saint François, Masseo de Marignano, comme le dit le P. René de Nantes, O. M. Cap., *o. c.*, p. 38, mais bien un pieux soldat de Pérouse. Ubertin ne dit pas s'il était frère-mineur.

(3) Il sera mieux informé plus tard, au concile de Vienne. Il y affirmera avoir lu certains écrits du fr. Léon, même en posséder, indiquant aussi que

Digitized by Google

tout rejeter ? Absolument pas. Il faut plus que jamais se garder ici des affirmations radicales. Il serait aussi imprudent de soutenir que le *Speculum* est une œuvre de faussaires mise sous un nom vénéré, parce qu'il contient des passages suspects, que de dénier toute valeur à la Légende de saint François par saint Bonaventure, parce qu'elle passe sous silence certains faits compromettants. Si la compilation attribuée au fr. Léon revient avec tant d'insistance sur les sentiments du poverello concernant l'observance stricte de la pauvreté, sur l'opposition que lui font certains supérieurs, ne peut-on pas en conclure que des froissements assez vifs se sont produits entre le maître et plusieurs de ses disciples ? C'est d'autant plus admissible que Thomas de Célano, dont l'impartialité ne le cède en rien à celle des biographes rigoristes, y fait allusion à plusieurs reprises (1).

Froissements d'ailleurs inévitables : l'élan mystique, qui avait transporté François et ses premiers frères, devait fatalement s'affaiblir à mesure que l'ordre s'augmentait. Certes, ils étaient heureux à Rivo-torto, où l'idéal lumineux de liberté et d'amour dans le dénuement évangélique irradiait pleinement le berceau franciscain. L'humble mendiant de l'Ombrie et ses premiers compagnons n'ont jamais goûté aussi profondément la joie de l'abandon complet qu'aux premiers jours de leur vie apostolique. Chemineaux sublimes, chevaliers de la Table ronde, comme les appelait l'ancien roi de la jeunesse d'Assise, ils s'en allaient, à peine vêtus, par monts et par vaux, chantant le bonheur ineffable de ne rien posséder afin de tout dominer, de n'être à personne pour appartenir tout à Dieu et au prochain. Mais les milliers de frères que compte bientôt la famille franciscaine pouvaient-ils mener une existence pareille ? Tous n'avaient pas la nature aventurière, chevaleresque et ingénue qui caractérisait François et la plupart de ses ouvriers de la première heure. Dès lors se faisait sentir l'impérieux besoin d'organisation et de stabilité. Mais il semble bien que le maître et les témoins de l'époque héroïque ne se sont pas rendus compte de prime abord de la nécessité des modifications. François s'y est prêté pourtant, non sans manifester quelquefois ses regrets des beaux jours d'antan et son mécontentement d'innovations risquées en matière de pauvreté et de simplicité franciscaines (2).

le livre de l'ancien ami de François se trouve dans l'armoire de la bibliothèque conventuelle d'Assise. Voir ALKM, 1887, t. III, p. 53, 75, 168. *Speculum Perfectionis*, éd. P. SABATIER, p. CXLIX.

(1) Éd. cit., p. 223, 278, 310.

(2) On en trouve des traces dans plusieurs passages de la seconde Légende de Thomas de Célano, éd. cit., p. 214 svv., 286, 292, 307 svv. Si le maître

Digitized by Google

Comme nous l'avons vu, Ubertin charge lourdement la mémoire du frère Élie, qu'il présente comme le coryphée du laxisme. Que faut-il croire des faits rapportés ? Plusieurs auteurs n'opposent aux récits du franciscain spirituel que quelques épithètes malsonnantes à son adresse (1). Il ne serait qu'un vil calomniateur aveuglé par la haine. Il est vrai qu'Ubertin est le premier à rapporter quelques anecdotes humiliantes sur l'ancien ministre général. Pour la première seulement, celle de l'habit à larges manches, il invoque une tradition orale très sûre, sans dire son origine. Cela signifie-t-il qu'il a inventé les autres de toute pièce ? Nullement. Il les a très probablement apprises, si pas de la même source, du moins dans le même milieu. Ubertin est très au courant de tout ce qui se raconte dans son entourage, il fréquente assidûment et de longue date les cénacles rigoristes. C'est là qu'ont pris naissance à notre avis, ces histoires à sensation reproduites fidèlement dans l'*Arbor vitae*. Tout le monde savait que des disputes avaient troublé l'ordre aux premières années de son existence. On en connaissait l'objet, la vertu favorite de François, mieux que les fauteurs. Sans doute le frère Élie est plusieurs fois indiqué dans le *Speculum*. Mais il n'est pas prouvé que tous les récits le concernant dérivent du frère Léon.

En tout cas, la responsabilité de ces querelles, d'abord vague et impersonnelle, devait se fixer avec le temps sur la tête d'un personnage bien connu de par ailleurs. Et quel franciscain a fait davantage parler de lui dans l'ordre durant la première moitié du XIIIe siècle que l'ancien vicaire général de saint François ? Tout concourt à diriger les regards vers lui : l'autorité dont il est revêtu à l'époque où s'introduisent certaines réformes, la confiance dont l'honore Grégoire IX et la part prépondérante assumée par lui dans la construction de la basilique et du sacré couvent d'Assise. Le recours à l'argent que nécessita cette entreprise provoqua les murmures des frères zélés. L'histoire du tronc brisé nous en apporte l'écho (2).

sévissait contre les novateurs, il n'épargnait pas non plus les frères qui, retirés dans les ermitages, s'y abandonnaient à une oisivité sereine. Voir p 303. Bonaventure rapporte aussi les accès de colère et de tristesse de François à la vue du mauvais exemple des frères relachés. Éd. cit., t. VIII, p. 526.

(1) I. Affò, *Vita di fr. Elia*, p. 21. Parme, 1819; N. Papini, *Storia di S. Francesco*, t. II, p. 240; E. Lempp, *Frère Élie de Cortone*, p. 60, (Collection d'études et de documents sur l'étude religieuse et littéraire du moyen âge, t. III). Paris, 1901; P. Bernard d'Andermatt, O. M. Cap., *Saint François d'Assise*, traduit de l'allemand, t. II, p. 72, n. 2. Paris, 1901. Dans ce dernier livre, d'ailleurs estimé, Ubertin est traité de moine chassé de l'ordre à cause de son enseignement et de ses intrigues. Le célèbre spirituel a quitté l'ordre il est vrai, mais avec tous les honneurs de la guerre.

(2) *Bullarium Franciscanum*, éd. Sbaralea, t. I, p. 21. Rome, 1759;

Digitized by Google

Mais c'est après sa lamentable défection qu'Élie devint l'objet des récriminations passionnées, grâce auxquelles il apparaît comme le mauvais génie qui eût mené l'ordre à sa ruine sans l'intervention énergique des fidèles compagnons de François (1). Phénomène curieux qu'on constate souvent dans des cas analogues, son apostasie fit évanouir aux yeux des rigoristes tout le bien qu'il avait fait avant sa chute. Comme il fut le premier franciscain à donner l'exemple de la rébellion ouverte à l'autorité pontificale, détenue alors par Grégoire IX, protecteur et ami attitré des frères-mineurs, son adhésion à Frédéric II fit scandale. Celui qui ne fut coupable qu'à une époque de sa vie, fut considéré à la longue comme l'ayant été toujours. Pour les générations suivantes, son nom devint synonyme de révolté hautain et astucieux, suppôt de l'esprit du mal contre l'œuvre régénératrice du poverello. Dès que la première rumeur des noires manœuvres montées contre François circula, on les mit sur le compte d'Élie. Il resta durant des siècles le bouc émissaire, chargé de malédictions et tenu en une sainte horreur par tout franciscain soucieux de l'observance. Le pape l'avait excommunié, le séraphique père l'avait maudit et même, selon Ubertin, montré marqué du signe de la réprobation. Le spirituel affirme l'avoir lu dans une histoire qu'il omet de citer pour cause de brièveté (2).

Mais nous croyons qu'un tel témoignage, vague et partial, basé sur une tradition suspecte, ne mérite pas qu'on y ajoute foi. Il faut plus que cela pour ébranler la réputation d'homme pieux, prudent et intelligent, dont jouissait le frère Élie avant sa désertion (3). Est-ce

Chronica XXIV generalium, dans les *Analecta Franciscana*, éd. QUARACCHI, t. III, p. 89 svv. 1897. La légende rapporte que le fr. Élie ayant fait placer un tronc à Assise, destiné à recevoir les aumônes des fidèles, le fr. Léon le brisa. Ce pourquoi il aurait été battu à coups de verges.

(1) A la reprise des hostilités entre Grégoire IX et Frédéric II, Élie prit parti pour l'empereur, vers 1239. Il fut déposé et expulsé de l'ordre. Voir *Chronica fratris Salimbene Ordinis Minorum*, éd. O. HOLDER-EGGER, dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum*, t. XXXII, p. 159 svv. Hanovre, 1905; *Chronica septem tribulationum*, manuscrit XX, 7 de la bibliothèque laurentienne de Florence, fol. 25a. Nous tenons à remercier M. P. Sabatier qui en mit gracieusement une copie très soignée à notre disposition. *Chronica XXIV Generalium*, éd. cit., p. 216svv. — Il est piquant de voir plusieurs détracteurs d'Élie suivre son exemple lors des luttes entre Jean XXII et Louis de Bavière.

(2) *Arbor vitae*, livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum* : « Scias quod semel coepi in quadam historia quam nunc praetermitto propter brevitatem. »

(3) *Legenda prima* de Thomas de Célano, éd. cit., p. 113; *Maxima Bibliotheca veterum patrum*, éd. MARGARIN DE LA BIGNE, t. XXV, p. 276. Lyon,

Digitized by Google

à dire qu'il faille traiter Ubertin de fourbe et de calomniateur ? On chercherait vainement pourquoi. Il n'a fait que rapporter les bruits qui se colportaient dans son milieu. Ses récits sont tendancieux, il n'en indique pas toujours la source, mais cela ne prouve pas qu'il les a fabriqués de toutes pièces. L'exactitude de ses extraits des *rotuli*, attribués au frère Léon, démontre sa loyauté (1). La plupart des spirituels ombriens pour lesquels il écrivait, en savaient autant que lui sur les aventures peu édifiantes dont les premiers prétendus laxistes auraient été les héros. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'il néglige de citer ses sources. Rappelons-nous en outre qu'il a écrit avec une hâte fébrile, dans un état d'exaltation peu propre à la réflexion, entouré d'amis qui, eux aussi, prenaient une part active à la rédaction de l'*Arbor vitae* et auront tenu à y faire figurer des histoires à succès (2).

Voilà ce qu'Ubertin relate sur le passé de l'ordre. Le présent n'est guère plus souriant. Comme l'ont prévu François et ses disciples, il est tombé en plein relâchement. On y foule sans aucun scrupule la pauvreté aux pieds, sous l'œil bienveillant de supérieurs, qui sont eux-mêmes les plus grands coupables. Pour comble de malheur, les papes n'ont opposé au désordre croissant que des dispenses toujours plus larges de la règle, croyant par une funeste erreur travailler ainsi à la gloire de Dieu. C'est à qui s'acharnera avec le plus de fureur à détruire l'admirable édifice élevé jadis par le pauvre d'Assise. Aux prélats incombe la responsabilité de cette triste décadence. Ils ont accaparé l'argent donné par de généreux bienfaiteurs pour en construire des couvents luxueux. L'intransigeant spirituel ne peut contenir son indignation : « Les pierres sculptées et polies de vos murs crient contre vous, leur dit-il. Les puissants de ce monde viennent apprendre l'architecture chez vous, qui ne devriez être ici-bas que des étrangers et des pèlerins. Vous spoliez les pauvres, vous leur ravissez leur pain quotidien, dont vous, faites des pierres destinées à vos constructions recherchées : plus

1677; *Thomas de Eccleston, De adventu minorum in Angliam*, dans les *Analecta franciscana*, éd. QUARACCHI, t. I, p. 230. 1885.

(1) N. PAPINI, *o. c.*, t. II, p. 240-242, visiblement aveuglé par ses préjugés conventuels, ne trouve pas de mots assez sévères pour juger Ubertin : « lupo mascherato ..... furbo trincato ..... rimasto senz' appoggio e isolato, entro nel mazzo degl' impostori et sognatori venefici ». *Speculum Perfectionis*, éd. cit., p. CXLI SVV.

(2) E. KNOTH, *o. c.*, p. 56, ne voit aucun motif de contester l'authenticité et l'exactitude des détails rapportés par Ubertin Nous distinguons entre la fidélité et la bonne foi avec lesquelles il cite des faits empruntés à la tradition écrite et orale, et la vérité même de ces faits : nous récusons celle-ci alors que nous admettons les premières.

Digitized by Google

pervers que le démon qui demanda au Seigneur de changer les pierres en pains afin de se procurer une nourriture. Dis, insinua-t-il, que ces pierres deviennent des pains ; dis, ordonne le religieux cruel, et les pains réservés aux pauvres se changent en pierres de bâtiments coûteux. Il faudrait un Moïse pour remédier à cette déplorable situation ». En attendant, Ubertin se promet bien de s'opposer toujours dans la mesure de ses forces à toute violation volontaire de la pauvreté, à laquelle il a voué une affection durable (1).

Du reste, toute la chrétienté présente le spectacle du désordre : les nobles laïques, semblables à des oiseaux de proie, vivent de rapines et persécutent les faibles ; les dignitaires ecclésiastiques, oubliant qu'ils sont les ministres d'une Église qui fut pauvre et persécutée à son origine, se lancent à la poursuite effrénée des honneurs et des richesses. La simonie est entrée à tel point dans leurs mœurs qu'une collation régulière et canonique de bénéfice étonne à cause de sa rareté. On ne tient compte ni de la vocation ni de la dignité : la protection et les alliances de famille sont les seuls titres qu'on puisse faire valoir pour parvenir aux fonctions du sanctuaire (2). Quant aux religieux, beaucoup d'entre eux tâchent de se libérer de leurs obligations : ils délaissent l'étude et la prière, la prédication et les œuvres de bienfaisance auxquelles ils ont promis de se vouer. Les dominicains, par exemple, rivalisent d'ardeur avec les franciscains à dévier de la voie tracée par leurs fondateurs. Ils brûlent de se surpasser en possession de privilèges et de dispenses, de capter la faveur des rois et des cardinaux et d'amasser des biens temporels. Tous deux s'adonnent à l'envi à la prédication de haute envolée et tâchent d'accaparer les confessions, les testaments et les services funèbres des riches (3).

(1) Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans*. Pour l'indulgence des papes : livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum*. Ses sorties contre les prélats, relatées aussi par Ch. Huck, *o. c.*, p. 51, n. 3, se trouvent au chap. XI, *Jesus Maria natus* du livre I : « Sed nequaquam sustinemus, proteste-t-il au chap. VII du livre V, quod voluntarie paupertas sancta violaretur in aliquo quia in illam sumus stabili affectione fundati ». Il affirme au livre III, chap. III, *Jesus desertum incolens*, qu'il est dangereux pour quiconque veut atteindre la perfection, de vivre avec les frères de la communauté. Il se croyait sans doute dans l'impossibilité d'observer spirituellement la règle à laquelle celle-ci fait allusion au chap. X.

(2) Livre II, chap. II, *Jesus prenominatus* ; livre V, chap. VIII, *Jesus falsificatus* ; livre III, chap. IX, *Jesus pro nobis indigens*.

(3) Livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum* : « Et intellige quod secundum proportionem suam eodem modo in ruina processit ordo fr. Predicatorum a perfectione primaria quam beatus Dominicus propagavit; imo quod pejus est : duo hi ordines emula transgressione concertant quomodo continue possint pejus deficere ab imitatione paterna Nam emulantur se invicem in acquisi-

Digitized by Google

C'est qu'en effet le monde est arrivé à un tournant de son histoire, dans la pensée d'Ubertin et de ses amis. Ils ne se croient pas très éloignés du moment solennel où va se livrer la dernière bataille entre le père du mal et l'Esprit d'en haut. Le premier, quoique fatalement condamné à une défaite finale, monte à l'assaut de l'Église spirituelle, encore jeune et faible, avec l'énergie du désespoir. Les scandales déchaînés de toutes parts sont des signes manifestes de sa violence. Arrêtons-nous un instant aux conceptions joachimites de notre franciscain et nous saisirons plus aisément la portée de ses considérations sur l'Église (1). Comme on l'a vu plus haut, il divise à l'exemple de Joachim de Flore et de Pierre Olivi, l'histoire du monde en trois époques, conformément à la trinité des personnes divines. La Providence a marqué en outre à l'Église sept étapes à parcourir. La première commence à la naissance ou à la prédication du Christ, ou encore à la descente du Saint-Esprit, les avis diffèrent. Il en est de même pour les autres : la deuxième date à volonté de la passion du Sauveur, de la lapidation de saint Étienne ou de la persécution de Néron, la suivante de la conversion de Constantin. La quatrième, qui rentre dans la précédente au point de vue chronologique, inaugure avec Antoine le Grand ou Paul l'Ermite, ou encore selon Joachim, avec l'empereur Justinien, l'état érémitique, florissant jusqu'à Charlemagne. Alors commence la période monacale, où moines noirs et blancs coulent des jours paisibles dans l'abondance des biens terrestres. L'apparition de saint François fut le signal de la sixième étape qui atteindra son point culminant à la damnation de la prostituée de Babylone, c'est à dire de l'Église déchue. Elle finira lors de la seconde arrivée du Christ venant juger le monde : elle marquera l'avènement de l'ère de la gloire éternelle (2).

tione libertatum et privilegiorum, in familiaritatibus regum, cardinalium, principum et potentum ; in acquisitione et multiplicatione rerum temporalium, in fastuositate predicationum, in confessionibus, testamentis, sepulturis divitum et dispensatione pecuniarum, in mutationibus locorum et immanibus edificiis et in omnibus quae mundi pompam et jactantiam videntur inducere ». C'est le sommaire du réquisitoire qu'Ubertin dressera contre le parti de la communauté au concile de Vienne.

(1) Livre V, chap. I, *Jesus prolem multiplicans.*

(2) Livre V, chap. I, *Jesus prolem multiplicans* : « Sextus vero (status) initiatus a tempore seraphici viri Francisci plenius tamen apparebit in damnatione Babylonis meretricis magnae...Septimus autem uno modo inchoat ab interfectione illius Antichristi quem Judei recipient, alio modo ab adventu judicis Christi ». Suit l'énumération des personnages caractéristiques de chaque étape : « In primo preeminent pastores ecclesiae catholicae. In secundo pugiles christianae militiae. In tertio precones christianae sapientiae. In

Digitized by Google

C'est surtout le sixième état qu'Ubertin s'efforce de caractériser. Il l'intéresse le plus parce que saint François et son ordre y occupent une place prépondérante. Il établit une comparaison entre cet état et le sixième jour de la création. En ce jour comme au précédent furent créés les animaux : les juments, figurant la concupiscence de la chair, les reptiles, celle des yeux, et d'autres bêtes incarnant la superbe de la vie. Alors Dieu fit l'homme, roi de tous les êtres, image de son Créateur. Ainsi aussi fut créé à la sixième période l'ordre évangélique d'après le prototype divin. Il soumettra l'univers entier à Jésus, régnera sur tous les êtres formés avant lui et brillera devant ses inférieurs et les prélats comme l'homme et la femme au milieu de la nature (1).

Quoique l'épouse infidèle du Christ (l'Église) se fut livrée sans retour vers le déclin de la cinquième étape aux trois concupiscences, Dieu voulut pourtant lui témoigner encore sa miséricorde et lui envoya des hommes de vertu pour extirper la cupidité de son cœur. Parmi eux se distinguèrent singulièrement François et Dominique. Le spirituel laisse le second dans l'ombre pour ne s'occuper que du premier : « De même, dit-il, qu'à la seconde époque du monde, un homme nouveau, Jésus-Christ le Sauveur, vint abolir le judaïsme charnel et implanter une vie, une loi, et une croix nouvelles, de même apparut à la sixième période de l'Église un homme nouveau, François, apportant la perfection évangélique, stigmatisé par le Christ dont il fut l'heureux émule. On le crucifia comme le Rédempteur, puis on l'enterra et sa règle avec lui. Des impies scellèrent sa tombe et l'entourèrent de gardes afin d'empêcher qu'il ne ressuscitât. Mais nous attendons avec grande joie sa résurrection et son ascension glorieuses ainsi qu'une nouvelle descente du Saint-Esprit » (2).

Pour comprendre cette étrange attente du retour de saint François, il faut savoir que les joachimites espéraient qu'au moment opportun, Énoch et Élie, c'est à dire François et Dominique, viendraient combattre et vaincre l'antechrist déclaré (Antechristus apertus). Ils s'imaginaient aussi que Dieu leur enverrait un guide de génie, semblable au Zorobabel des juifs, pour présider au triomphe de

quarto observatores vitae coelicae. In quinto justi zelatores et pii regularis sanctimoniae. In sexto reformatores vitae evangelicae. In septimo pregustatores aeternae gloriae ».

(1) Au même endroit.

(2) Livre V, chap. I, *Jesus prolem multiplicans* : « ... Cujus vita et regula sicut et christi persona tunc fuit non dubium crucifixa et sepulta. Sed et sigillis impiorum sub lapide clausa est ne a morte resurgat, multis custodiis deputatis : cujus claram resurrectionem et ascensionem sublimem et novam spiritus sancti pentecosten cum multo gaudio expectamus ».

Digitized by Google

l'Église spirituelle. Joachim de Flore croyait que ce serait un pape, Ubertin nourrit l'espoir que ce sera son séraphique père, et Dante un être revêtu d'une grande force morale qu'il ne désigne pas de façon précise (1).

La corruption poursuit entretemps son œuvre dévastatrice. Les trois concupiscences, qu'Ubertin dépeint sous la forme de bêtes hideuses, règnent en maîtresses dans l'Église déchue (2). Trois grands maux envahissent de plus en plus la période actuelle : le relâchement effréné des clercs, des moines et des laïques, l'irruption contagieuse des Manichéens (*sic*), des Vaudois et autres hérétiques du même acabit et enfin l'accroissement dissimulé mais réel des adversaires des religieux spirituels et du Christ. Les fidèles amis de la pauvreté ont à soutenir les plus violentes persécutions. On nie que la pauvreté est une vertu sous le prétexte qu'elle est privative. La prostituée de Babylone, qui est l'Église latine aux yeux du franciscain exalté, se complaît dans les richesses et le luxe mondain. Elle se dit l'épouse de l'Agneau, alors qu'en réalité elle a conclu une union adultère avec l'antechrist mystique, aux manœuvres impies duquel elle apporte son concours.

Cet antechrist mystique n'est, pas plus que l'antechrist déclaré, un personnage bien défini (3). Le premier doit préparer la voie au second, sous lequel aura lieu le choc terrible et décisif qui mettra fin au règne du mal. Il compte des collaborateurs puissants et dévoués : Frédéric II, Mainfroi et Conradin, avec leurs partisans,

(1) Pour Joachim de Flore, voir CH. HUCK, *o. c.*, p. 54. Ubertin traite longuement du mystérieux envoyé de Dieu au livre V, chap. IX, *Jesus doctor humilium*, et chap. X, *Jesus ressuscitatus*. Voir aussi *Divina commedia, dell' Inferno*, chant I, 101.

(2) Cette idée, qui n'a d'ailleurs rien d'original, est aussi développée par Roger Bacon. Voir *Rogerii Baconis opera quaedam inedita*, éd. BREWER, p. 399. Londres, 1859. *Arbor vitae*, livre III, chap. XIII, *Jesus perfecta consulens* : « In his ergo tribus trinam malam radicem quae tres dentium ordines bestiae quibus carnalium vitam devorat perfecte contrivit ac per haec ab omni malo et mali occasione perfecte declinavit ; hae radices sunt : avaritia sive concupiscentia oculorum, luxuria sive concupiscentia carnis, superbia vitae ».

(3) La doctrine des deux antechrists est courante à cette époque dans les milieux spirituels. Les béguins de la France méridionale, qui ont subi l'influence d'Olivi et avec lesquels Ubertin fera connaissance plus tard, la professent aussi : C'est Jean XXII qui est l'antechrist mystique à leurs yeux ; ils ne connaissent pas encore l'antechrist réel, quoiqu'il soit déjà né. Il déchaînera une persécution effroyable dans le monde : les Sarrasins, ses auxiliaires, ravageront la chrétienté entière, tortureront les chrétiens, violeront les chrétiennes... Il finira sa carrière vers 1335. Voir *Practica inquisitionis Bernardi Guidonis*, éd. C. DOUAIS, p. 275. Paris, 1886.

Digitized by Google

furent des persécuteurs acharnés de l'Église de Dieu. Les faux docteurs de Paris et une masse de philosophes payens s'attaquent sans relâche à la vertu qui doit régénérer le monde : la pauvreté. Ils sapent les bases de la foi en soutenant que la philosophie profane est la seule vraie et qu'elle suffit à mener une vie vertueuse. Enfin, des novateurs licencieux détruisent la morale chrétienne par leur négation audacieuse du libre arbitre et du mérite de la virginité (1).

Au-dessus de cette masse toujours croissante de méfaits plane la grande iniquité du siècle : la méprisable renonciation de Célestin V au siège pontifical et l'intrusion sacrilège de Boniface VIII. Ubertin s'ingénie à prouver que la démission de l'ermite de Murrone est invalide. Il simplifie cette question difficile, lui donne des proportions si restreintes qu'en le suivant on ne voit plus qu'une seule façon de la résoudre : la sienne. Il part d'ailleurs de prémisses fausses : le mariage indissoluble du pape avec l'Église, de l'évêque avec son diocèse et leur incapacité de renoncer à leur dignité.

Voici comment il entreprend de réfuter les partisans de la validité de l'acte de Célestin V. Ils affirment entre autres choses que le pape peut tout définir et que tout le monde peut résigner son droit. La première proposition est profondément vraie, répond Ubertin, mais très mal adaptée à la seconde, selon laquelle le pape peut abandonner sa charge. Mais Dieu lui-même ne peut pas tout ; il ne peut pas se détruire ni statuer qu'il n'existe pas. De même n'est-il pas loisible au souverain pontife d'éditer un décret qui sape son autorité, agrandit ou diminue son pouvoir ou celui de ses successeurs, ni de définir quoi que ce soit qui répugne manifestement à l'Évangile, au droit canon ou à la bible. Or la renonciation de Célestin V entraîne tout cela. Le bon ermite ne le prévit certes pas, car il agit sans aucune malice. Il se laissa tromper par la « méchante bête » qui lui succéda. Il n'aurait d'ailleurs jamais pris cette malheureuse résolution si les cardinaux s'y étaient opposés ; mais ceux-ci, atteints de folie, lui ont donné un conseil insensé (2).

Le Christ lui-même affirme que l'autorité pontificale est immuable, en disant : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, c'est à dire sur moi, la pierre ferme ». Sa nature humaine ne peut

(1) *Arbor vitae,* livre V, chap. VII, *Jesus despectus iterum.*

(2) Livre V, chap. VIII, *Jesus falsificatus.* Ubertin y traite l'abdication du pape d' « antechristianus articulus in quem errorem malitia succedentis bestiae occulto suo judicio permisit Deus incidere simplicem Coelestinum qui magis ut arbitror subjective quam maligne in hoc lapsus est, non advertens tantum malum sequere et credens se redire sine damno Ecclesiae ad suam optatam quietem. » Il est moins sévère que Dante qui place le pauvre Célestin dans le vestibule de l'enfer. *Dell' Inferno,* III, 60.

Digitized by Google

rompre l'union avec sa personne divine, pas plus qu'il ne peut abandonner le gouvernement de l'Église dont il est le chef. De même beaucoup jugent qu'il est impossible au pape son vicaire de renoncer à la direction de cette même Église, son épouse. Ubertin cite à l'appui de sa thèse quelques versets (28-32) du chap. V de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens, traitant de l'union intime qu'opère le mariage entre l'homme et la femme ! Alors que l'Apôtre se contente d'exhorter le mari à choyer sa conjointe comme le Christ son Église, notre spirituel y trouve une claire allusion aux liens indissolubles qui attachent le Sauveur, et par conséquent le pape, à leur épouse spirituelle (1).

Ses adversaires posent aussi en principe que chacun peut licitement renoncer à son droit. Cette allégation est si déraisonnable, lui semble-t-il, qu'elle ne mériterait pas même de réponse. Comme si l'autorité pontificale était un droit humain ! Elle appartient à Dieu seul, qui la confère et la reprend quand il le veut. Cela ressort à l'évidence d'une décrétale du pape Innocent III, où il est dit que le mariage d'un évêque avec son église ne peut être dissous que par Dieu. Sans doute cette dissolution est prononcée par le pape, son remplaçant. Seulement elle ne l'est pas au nom de celui-ci, mais au nom de Celui dont il est le délégué. De même aucun évêque ne peut de sa propre autorité se séparer de son diocèse, car son droit épiscopal ne relève pas de lui ; un archevêque ne peut pas non plus le lui permettre. Le vicaire de Dieu sur terre en a seul le pouvoir (2).

Ubertin conclut par un raisonnement a pari à l'impossibilité d'une renonciation valide de la part du pape. Il n'y a en effet personne au-dessus de lui ici-bas pour rompre les liens sacramentels avec lesquels le Christ l'a indéfectiblement uni à son épouse. Dieu et la mort peuvent seuls les disjoindre. Il n'y a que des orgueilleux qui osent affirmer que le pape le peut aussi. Mais ceux-là, loin de se

(1) Livre V, chap. VIII, *Jesus falsificatus* : « Quasi dicat (Paulus) : licet sit unio magna viri carnalis et uxoris tamen inestimabiliter major est inter Christum et ecclesiam ac per hoc eadem est inter summum pontificem et ecclesiam totam quia ipse est Christus ejus ».

(2) *Decretalium Gregorii IX*, liber I, tit. VII, cap. II, *Inter corporalia*. Cette décrétale n'est pas aussi explicite qu'Ubertin le dit : « Non enim humana sed *potius* divina potestate conjugium spirituale dissolvitur cum per translationem, depositionem aut cessionem auctoritate Romani Pontificis (quem constat esse vicarium Jesu Christi) episcopus ab ecclesia removetur ; et ideo tria haec quae praemisimus, non *tam* constitutione canonica *quam* institutione divina soli sunt Romano pontifici reservata ». Ces mots ne justifient pas le commentaire outré du spirituel.

Digitized by Google

soucier du salut des âmes, ne songent qu'à satisfaire leur ambition et à mettre la main sur le Saint-Siège au prix de méchantes fourberies (1).

C'est grâce à ses coupables intrigues que Boniface VIII parvint à s'emparer de la tiare. L'exilé de l'Alverne ne le lui pardonne pas ; il ne trouve pas de termes assez violents pour flétrir sa conduite. Il emprunte pour dépeindre ce pape le vocabulaire imagé mais peu flatteur de l'Apocalypse (2). Il le compare au monstre a sept têtes et à dix cornes, surmontées chacune d'un diadème, qui se lève de la mer et usurpe la dignité suprême de l'Église. Ses multiples têtes figurent ses vices, dont la superbe est le principal. Ne croit-il pas pouvoir comme Dieu, dominer l'univers ? Il ressemble à la panthère vue par le voyant de Patmos : sa malice est aussi variée que la couleur de la peau de cet animal.

Autour de lui s'agite une cour marquée du signe de la bête. L'audacieux imposteur envoie partout des pseudo-prophètes annoncer qu'il est le pape légitime. Mais, pareil au monstre apocalyptique, une plaie mortelle l'atteint du fait que les cardinaux Colonna dénoncent publiquement l'invalidité de son élection et de l'abdication de Célestin V, obtenue par ses ruses et celles de ses complices. Sans doute ces deux cardinaux ont coopéré à l'élévation du séducteur, mais ils ont été comme les autres les jouets d'une mystification d'en haut. Car Dieu a révélé à un de ses amis, que s'il avait trouvé quelqu'un de plus méchant que Boniface, il aurait permis au démon de l'asseoir sur le siège de saint Pierre, pour punir l'Église de ses péchés (3).

Mais le pape leur résista avec rage : ces deux vaillants chevaliers du Christ et leurs partisans furent traités d'hérétiques, et il promit la rémission de leurs péchés à ceux qui s'en empareraient, les tueraient et ravageraient leurs domaines. Ces manœuvres lui réussirent. Les défenseurs du droit divin furent mis en fuite et leurs forteresses rasées. Alors le monde entier fléchit le cou et resta en

(1) Livre V, chap. VIII : « Jus ergo pontificii non hominis est sed Dei, nisi forsitan ambitiosorum qui non ad animarum salutem sed ad cordis sui ambitionem per fraudulentas malitias pontificatus procurant ».

(2) *Apocalypsis beati Joannis Apostoli*, chap. XIII. Il suit presque littéralement les données de ce chapitre et les adapte à la vie de Boniface VIII.

(3) « Hoc caput (superbiae) accepit plagam mortis, dum per duos cardinales Columnenses in hoc utique Dei milites, licet in ejus promotione magni fuerint peccatores, forsitan cum coeteris divino inditio dementati, qui alicui amico revelavit misericorditer quod si habuisset pejorem, ipsum permisisset a diabolo locari, quare hoc peccata Ecclesiae exigebant ». Livre V, chap. VIII, *Jesus falsificatus.*

Digitized by Google

adoration devant la puissance de l'envahisseur, disant : « Quel pape égala celui-ci en autorité, et qui fut en état de le combattre ? Qui osera encore lever les armes contre lui depuis qu'il a vaincu ses deux illustres adversaires » (1). Il fit ressentir sa colère aux hommes parfaits auxquels l'esprit de Jésus suggérait qu'il était la bête prédite et non le pape. Alors Ubertin rappelle les mesures de Boniface VIII contre les pauvres ermites, franciscains rigoristes mécontents auxquels Célestin V avait permis de former une congrégation autonome. Boniface les supprima et leur enjoignit de rentrer dans l'ordre. « Ce blasphémateur de Dieu et des saints ne pouvait souffrir des hommes qui observaient la pure doctrine de l'Évangile » (2).

Le règne de ce malfaisant génie disparaît dans une honteuse défaite, à laquelle Philippe le Bel contribue puissamment. Mais voici que son successeur est pire que lui. Alors que les horreurs commises par Boniface VIII manifestaient clairement son illégitimité, Benoît XI, hypocrite consommé, est parvenu à tromper les simples et à leur faire agréer sa domination grâce à ses dehors de sainteté. Ubertin redouble d'appellations injurieuses en parlant de lui (3). On sent qu'il lui garde rancune de ce qu'il a cédé jadis aux intrigues de la communauté et de ce qu'il l'a cité à répondre de sa propagande spirituelle à Pérouse. Mais cette épreuve, dont Ubertin sortit victorieux d'ailleurs, n'excuse nullement son attitude à l'égard du doux pontife dont l'unique désir était de rétablir la paix dans l'ordre. Seulement, du seul fait qu'il a écouté le parti franciscain modéré, il a encouru la colère de l'irascible rigoriste et n'a plus dès lors aucun ménagement à attendre de lui. Ubertin le traite en adversaire déclaré, parce qu'il ne voit plus en lui qu'un destructeur sacrilège de son idéal de pauvreté parfaite.

(1) L'accusation de vouloir s'imposer à l'adoration des foules fut formulée contre lui par d'autres encore qu'Ubertin. Voir H. FINKE, *Aus den Tagen Bonifaz VIII, Funde und Forschungen*, p. 255. Munster, 1902; J. GUIRAUD, *L'Église et les origines de la Renaissance*, p. 4, n. 1. Paris, 1902.

(2) Livre V, chap. VIII : « ... in persecutione quam fecit illis sanctis viris qui servabant regulam et sanctissimum testamentum beati Francisci immo Evangelium Domini nostri Jesu Christi. Nam bullam domini Coelestini predicta sanctissima continentem destruere et blasphemare et aperire os suum in blasphemias ad Deum sanctum ».

(3) Livre V, chap. VIII : « In tantum autem ista est pejor bestia (Benoît XI), et nocibilior prima (Boniface VIII) in quantum factum suum in oculis simplicium videtur maculam non habere. Nam prima erat ita horrida bestia et horrido modo intrusa, quod vix fuit homo in mundo sibi ita conjunctus propter omnia mala, quae concurrebant in ea, qui in ejus non vacillaret sententiis. Et primus introitus suus omnibus impossibilis videbatur. Sed istius bestiae hypocritalis apparentia sic videtur vivificasse omnia facta illius, ut multi jam non dubitent tenere quod isto confirmatum videtur ».

Digitized by Google

Quant à ses dispositions envers Boniface VIII, elles s'expliquent par des raisons de caractère et de parti. On ne saurait imaginer contraste plus frappant entre le fanatique Ubertin et le fastueux Benoît Gaëtani. Ils ne pouvaient s'estimer, pas même se supporter, parce que le premier se faisait de l'ordre franciscain et de l'Église une conception irréductiblement hostile à celle du second. Ubertin, qui ne voyait le monde qu'à travers le prisme joachimite, croyait fermement que la Providence appelait les frères-mineurs à devenir les agents de la rénovation spirituelle imminente. Il était convaincu aussi que l'Église déviait de la voie évangélique en accumulant honneurs et richesses terrestres. Le pape, au contraire, considérait les disciples du mendiant d'Assise comme d'humbles collaborateurs de sa politique autoritaire et ambitieuse. Il n'épargnait pas les faveurs à ceux d'entre eux qui le servaient avec zèle. Dans sa pensée, l'Église devait être puissante, le saint-siège éblouir les fidèles par le prestige de sa magnificence, afin de leur inspirer une haute opinion de la dignité pontificale. Il y réussit tant et si bien que beaucoup de fidèles ne reconnurent plus en lui le vicaire du pauvre Crucifié du Golgotha, mais le tinrent pour un suppôt de Satan, envoyé ici-bas pour châtier le monde criminel.

Il eut d'ailleurs l'inconvénient de succéder à Célestin V, grâce à un concours de circonstances très discutées. Monté sur le trône après un Innocent III, son avènement n'eût provoqué ni la surprise ni le regret. Mais ayant cerné avidement la tiare, à peine déposée par un pontife dont les foules exaltées baisaient les haillons, on lui cria bien haut qu'il était indigne de succéder au bon vieillard. Ubertin n'a fait que joindre sa voix au concert de malédictions qui retentit durant tout le pontificat de Boniface VIII et le poursuivit longtemps au-delà de la tombe. Dante ne fut pas plus tendre pour lui que notre spirituel, et Jacopone de Todi lui lança des satires mordantes et réclama sa déposition (1).

(1) *Divina commedia, dell' Inferno,* chant XIX, 52; A. F. Ozanam, *Les poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle*, p. 181. Paris, 1882; H. Finke, *o. c.*, p. 24; E. Gebhart, *L'Italie mystique*, p. 263. Paris, 1908; F. Glaser, *Die Franziskanische Bewegung, Ein Beitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter*, p. 127. Stuttgart-Berlin, 1903; René de Nantes, O M. Cap., *Histoire des Spirituels*, p. 424. Couvin, 1909. L'édition princeps des poésies de Jacopone (Florence, 1490) contient la célèbre satire attribuée au poète italien :

O papa Bonifazio :
Molto hai jocato al mondo.
Penso che jocondo
Non te porrai partire.

Digitized by Google

On se tromperait néanmoins en croyant que tous les franciscains rigoristes partageaient leur ressentiment. Il y en avait parmi eux, et des plus illustres, qui se proclamaient partisans de la légitimité de Boniface VIII. Pierre de Jean Olivi, Conrad d'Offida et Ange de Clareno étaient de ce nombre. Chose étrange, ils comptaient tous les trois parmi les amis d'Ubertin. Olivi attaqua publiquement les contradicteurs du pape dans une lettre à Conrad d'Offida (1). Mais le mystique de l'Alverne ne s'est pas laissé convaincre par les arguments de son vieux maître. Du reste, le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas, sous peine de voir évanouir ses élucubrations apocalyptiques. La validité de l'élection pontificale admise, il ne lui est plus loisible de traiter des papes normalement élus de monstres déchaînés par Dieu sur la chrétienté coupable, ni d'affirmer la prochaine déchéance de l'Église charnelle dont ils sont les principaux soutiens. Or, il ne peut renoncer à sa foi joachimite, trop de signes lui prouvent à l'évidence que les temps sont révolus. Sans doute Boniface VIII et Benoît XI sont morts, et leur successeur Clément V lui paraît inoffensif. Mais l'œuvre de dévastation accomplie par l'antechrist doit être réparée et la descente de l'Esprit-Saint est impatiemment attendue.

Ubertin décrit avec enthousiasme cette époque de restauration. S. François y jouera un rôle prédominant, il en sera le héros, ou pour mieux dire, l'ange tutélaire. Il ramènera à la vérité les âmes séduites par les « bêtes perverses ». Le spirituel, qui a la foi robuste, ne saurait en douter, son séraphique père est l'ange de la sixième période. A son avis, c'est lui que Joachim de Flore a désigné. Mais il y a plus. S. Bonaventure l'a prêché publiquement au chapitre général de Paris, en 1266. Ubertin tient le fait d'un docteur de l'ordre qui l'a entendu. Le ministre général y aurait déclaré que le bienheureux François était l'ange du sixième sceau et que saint Jean l'évangéliste le voyait en esprit quand il dépeignait ses visions. Jean de Parme, dont Ubertin est si heureux d'avoir contemplé l'angélique visage, le lui a aussi affirmé (2).

(1) Lettre de Pierre de Jean Olivi à Conrad d'Offida (14 septembre 1295) publiée par I. JEILER, O. F. M., dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1882, t. III, p. 249 svv. Pour Ange de Clareno, voir ALKM, 1885, t. I, p. 523; H. FINKE, *o. c.*, p. 65. Olivi réfuta de maîtresse façon les négateurs de la légitimité de Boniface VIII dans sa lettre et dans sa *Questio* 13, Cod. Vatic. 4986, fol 85 et 86, cité par H. FINKE. Remarquons que l'argumentation d'Ubertin contre Boniface est reprise des adversaires antérieurs surgis à l'époque de l'abdication de Célestin V.

(2) Livre V, chap. III, *Jesus Franciscum generans* : « Et ego audivi a solemni doctore istius ordinis quod frater Bonaventura tunc generalis minister

Digitized by Google

Il n'y a au surplus rien d'étonnant à ce que Dieu ait choisi le pauvre d'Assise et son ordre pour combattre l'antechrist. En effet, celui-ci et ses sectateurs se sont acharnés à détruire la pauvreté et à amasser des biens terrestres. Il est donc légitime que les fidèles amants de la vertu évangélique par excellence occupent le premier rang à la bataille. A l'heure providentielle, l'ange fort (François) vu par saint Jean descendra du ciel, portant la clef de l'abîme ainsi qu'une grande chaîne. Il saisira le dragon, le serpent antique qui est Satan, et le tiendra enchaîné durant mille ans (1). Cet enchaînement peut sans doute se placer à différentes époques, par exemple à la mort du Christ depuis laquelle le démon ne peut plus retenir les justes en enfer, à la victoire de Constantin sur le paganisme ou à la mort de l'antechrist (2). Il est pourtant certain qu'à l'avènement de la septième période la puissance de l'antechrist et des faux prophètes sera brisée. La chaîne dont parle l'apocalypse est la force divine communiquée aux saints, aux anges et aux prélats de l'Église nouvelle pour qu'ils puissent résister efficacement au démon jaloux.

Durant cette période bienheureuse dont l'aurore va poindre, la pauvreté, solennellement réhabilitée par le Christ, sera admirée et recherchée de tous comme la perle précieuse de l'Évangile. Et comme la véritable humilité croît à mesure que la lumière divine éclaire davantage les âmes, les foules illuminées d'en haut témoig-

et doctor solemnis praesente praefato doctore qui mihi dixit quod in capitulo parisiensi solemniter praedicavit : quod ipse erat certus et certificatus quod beatus Franciscus erat angelus sexti signaculi et quod ad litteram de ipso et ejus statu et ordine evangelista Johannes intellexit et quod in spiritu ipsum vidit quando praedicta verba protulit. ... Et hic praedictus fr. Bonaventura ibidem cum maximo fervore asseruit ut ab illo (solemni doctore) audivi *si memoria me non fallit* : scire se certissime per solemnes et indubitabiles revelationes factas talibus personis quod de hoc non poterat dubitare ». *Apocalysis*, chap. IX. Ubertin croit en outre que Jean de Parme fut aussi préfiguré par l'ange qui dévoila à saint Jean le pacte établi entre la femme et la bête ainsi que l'ignominie de la grande prostituée. *Apocalypsis*, chap. XVII. Même, dit-il : « ... et illum angelum credo fore qui cap. XIX descendisse de coelo refertur ».

(1) *Apocalypsis*, chap. XX.

(2) Ubertin fait remarquer que l'hypothèse qui date l'enchainement millénaine de Satan de l'expulsion de l'idolâtrie par Constantin, concorde avec celle de l'installation de la bête sur le trône pontifical. En effet saint Silvestre, sous lequel la captivité a commencé, est mort en 334. Depuis lors se sont écoulés mille ans (moins 33 ou 34, a-t-il l'aplomb d'ajouter), et le démon aussitôt libéré a fait monter son suppôt sur le siège de Silvestre. Il avoue pourtant ne pas se fier outre mesure à cette chronologie apocalyptique : « Haec breviter recitavi nihil habens certum ». Livre V, chap XII, *Jesus pauper firmatus*.

Digitized by Google

neront une révérence filiale aux prélats et aux clercs, qui seront alors tous des hommes apostoliques et témoigneront à leur tour une aimable condescendance à leurs subordonnés. Vivant dans l'espoir de cette ère spirituelle, Ubertin finit son exposé joachimite en priant Dieu de le préserver des embûches diaboliques, afin qu'il puisse attendre en toute sécurité le moment terrible du jugement dernier, suivi de la contemplation béatifique (1). Les derniers chapitres de l'*Arbor vitae* ne font que développer la doctrine catholique sur les fins dernières de l'homme.

Qui n'est pas familiarisé avec les idées mystiques des milieux rigoristes méridionaux du moyen âge, emportera sans doute une impression étrange de la lecture de ces pages. Des passages examinés de l'*Arbor*, quelques-uns sont si hétérodoxes, d'autres si injurieux envers certains papes qu'on serait tenté de prendre leur auteur pour un hérétique ou pour un déséquilibré dangereux, qui méritait plus qu'une relégation au mont Alverne. Mais on se tromperait gravement. Ubertin n'est ni un mécréant ni un excentrique. Ainsi qu'on peut le constater en lisant son livre, l'amour ardent qu'il porte au Christ, à sa Mère et à saint François, son attachement farouche à l'Église, à la règle et aux traditions franciscaines sont une garantie absolue de sa bonne foi. Convaincu que la corruption (extrême d'après lui) dans laquelle plonge la chrétienté, mène celle-ci à sa ruine, il se croit obligé en son âme et conscience, de dénoncer le péril et de rallier les vaillants qui veulent frayer la voie au Saint-Esprit à travers la bourbe du siècle. Ce faisant, il est sûr de faire œuvre de bon catholique.

Sa propagande fougueuse n'est d'ailleurs pas isolée. Il y a sans doute une part d'adaptation personnelle dans son exposé du système joachimite. Mais combien Ubertin ne doit-il pas à ses maîtres ? En outre, ses frères spirituels de Toscane, d'Ombrie et de la vallée de Spolète partagent en bon nombre ses aspirations. Celles-ci n'entament du reste nullement l'orthodoxie aux yeux de leurs adhérents. Cette croyance naïve mais tenace aux événements prodigieux imminents nous laisse rêveurs. L'âge où elle berçait l'imagination et faisait

(1) Livre V, chap. XII, *Jesus pauper firmatus* : « Mira erit reverentia filialis subditorum ad prelatos et populorum ad clericos tunc viros evangelicos et ipsorum majorum mira condescensio et conformis humilitas ad subditos... In hac ergo civitate requietionis perfectae, in altissima paupertate, in evangelica perfectione firmata fac nos interim pie Jesu requiescere et ab insidiis diaboli seducentis nos misericorditer protege ut securi possimus tremendum tuum judicium in tranquilla pace conscientiae et contemplationis coelicae expectare ».

Digitized by Google

battre les cœurs plus fort est passé depuis si longtemps que nous ne concevons plus comment des hommes intelligents pouvaient se laisser séduire par elle. Une comparaison entre la mentalité religieuse de cette époque et la nôtre serait un hors d'œuvre superflu puisqu'elle n'expliquerait rien. Bornons-nous à constater que le moyen âge fut aussi riche en idées profondes et originales qu'en rêveries fantaisistes et enfantines (1).

La liberté de jugement et la violence de langage d'Ubertin ne doivent pas non plus surprendre outre mesure. Elles sont au diapason de son milieu et de son temps (2). La franchise en fut toujours le trait caractéristique. Le plus ignorant coupe-choux d'ermitage y avait son franc-parler autant qu'un docteur solennel. Qui criait le plus fort à la décadence morale de l'Église était réputé le plus fervent. Elle ne s'en portait pas plus mal sans doute, mais ces récriminations ne l'engageaient pas moins à supprimer des abus réels. Elle se fatiguait parfois de tant de virulence et châtiait rudement les agaçants boudeurs. Mais bien souvent elle les laissait dire et ne les réprimait que quand ils passaient des paroles aux actes. Pour ce qui regarde Ubertin, elle ne lui sut pas mauvais gré de ses attaques : Clément V et Jean XXII, les successeurs des pontifes qu'il a si cruellement malmenés, lui témoigneront de l'estime et le consulteront à plusieurs reprises.

L'influence de l'Arbor vitae.

On se demandera peut-être quelle influence exerça l'étrange livre du spirituel. Sans aucun doute fut-il accueilli avec enthousiasme par les amis d'Ubertin. Il traduisait si bien leurs ressentiments et leurs espérances ! Il ne semble pas que le parti franciscain modéré s'en soit beaucoup inquiété d'abord : car aucun de ses défenseurs

(1) Roger Bacon lui-même, le défenseur convaincu de la méthode expérimentale, croyait à l'intervention providentielle *sensible*, grâce à laquelle l'Église se relèverait de sa déchéance. Il fixa d'abord à l'année 1267 l'arrivée du pape qui réaliserait l'union de l'Église grecque avec la latine, la conversion des Mongols et la défaite des Sarrasins. Plus tard il vit le salut dans la coopération d'un saint pontife et d'un puissant empereur. Voir *Rogerii Baconis Opera quaedam inedita*. éd. BREWER, p. 87. Londres, 1859, p. 403 : « ... sed nunc quia completa est malitia hominum, oportet quod per optimum papam et per optimum principem tanquam gladio materiali conjuncto gladio spirituali purgetur ecclesia ».

(2) Qu'on lise pour s'en convaincre le rêve du fr. Pierre, probablement franciscain. Cfr *Notice et extraits du ms. 164 de la bibliothèque du Mans*, éd. CH. V. LANGLOIS, dans la *Revue historique*, 1892, t. L, p. 281 svv. Qui veut se faire une idée des traits mordants décochés indifféremment aux moines,

Digitized by Google

au concile de Vienne (1310) ne reprochera à Ubertin les doctrines qu'il y soutient. Ils avaient pourtant la partie bien belle. Ange de Clareno appelle l'*Arbor* « un livre petit et dévôt tout rempli de la science et de la lumière du Christ, édité selon sa volonté, nécessaire aux simples et utile aux savants » (1). On est tout étonné de l'entendre appeler « liber brevis » un in-folio aussi volumineux. Mais peut-être n'en a-t-il lu que le livre IV, composé d'abord, ou bien un résumé ou un extrait.

Car il ne fut pas toujours transcrit intégralement. Sa longueur a lassé le courage des copistes, de même que la témérité de ses attaques a effrayé plus d'un supérieur. On n'en copie parfois qu'un chapitre intéressant. Ainsi le chap. I du livre V, *Jesus prolem multiplicans*, exposant la théorie joachimite des trois époques du monde et des sept états de l'Église, fut copié séparément (2). Le commentaire de l'Apocalypse, renfermé dans le livre V, fut aussi publié à part sous le nom de : *De septem statibus Ecclesiae*, dont les rêveurs méridionaux firent sans doute leurs délices (3). Il semble que dans le nord, où l'ouvrage d'Ubertin pénétra aussi, on fit un accueil plutôt froid à ses élucubrations joachimites, tandis que la partie édifiante sur la vie et la passion de Jésus, sur les mérites et la gloire de Marie, sur la sainteté de François et l'excellence de son œuvre, y fut lue avec empressement. Il y servit de livre de méditation et fut mis entre les mains des novices et des jeunes profès.

Rien d'étonnant dès lors qu'on en ait procuré une édition expurgée. Les manuscrits d'Utrecht, datant de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle, en offrent un bel exemple (4). L'histoire des affronts infligés au frère Élie, certains passages trop agressifs à l'adresse des prélats de l'ordre franciscain, ainsi que les diatribes contre les papes, en sont scrupuleusement supprimés. Tout le

prêtres séculiers, évêques et papes, par les satiriques du moyen âge, parcourre les éditions d'É. DU MÉRIL, *Poésies latines antérieures au XIIe siècle*. Paris, 1843; du même, *Poésies populaires latines*. Paris, 1847; *Carmina Burana*, 4e edition par J. A. SCHMELLER. Breslau, 1904; *Fragmenta Burana*, éd. W. MEYER. Berlin, 1901.

(1) ALKM, 1886, t. II, p. 130-131.

(2) J. SBARALEA, *Supplementum ad scriptores ordinis minorum*, p. 684. Rome, 1806.

(3) *De septem statibus Ecclesiae*, Venise, 1516; CH. HUCK, *o. c.*, p 72, n. 2, et E. KNOTH, *o. c.*, p. 31 svv, ont examiné ce traité longtemps regardé comme une œuvre originale d'Ubertin. Sans être une copie littérale de l'*Arbor vitae*, il s'en inspire fidèlement.

(4) Nos 309, 310 et 348 des manuscrits de la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

Digitized by Google

chap. VIII du livre V, *Jesus falsificatus*, traitant de l'abdication de Célestin V et de l'intrusion de Boniface VIII et de Benoît XI, y est omis et plusieurs autres sont raccourcis de façon notable. Ce n'est qu'après cet élagage qu'on osait le recommander aux débutants de la vie religieuse. Qu'il servît réellement à les initier aux pratiques spirituelles, cela nous est prouvé par le célèbre frère-mineur Jean Brugman. Il se plaint amèrement de ce que les frères clercs dédaignent l'*Arbor*, de même que les autres livres de dévotion jadis en honneur. A ce compte-là, dit-il, l'observance fera fatalement naufrage (1). Un manuscrit aujourd'hui perdu du couvent des frères-mineurs observants d'Anvers, contenant l'ouvrage d'Ubertin, portait sur lui la curieuse appréciation suivante : « Pour soutenir tranquillement la prospérité de l'ennemi » (2).

Denys le Chartreux le tenait en maigre estime, sans doute à cause de son rigorisme et de sa témérité (3). Gerson faisait des réserves

(1) *Speculum imperfectionis fratrum minorum compactum per venerabilem et religiosum patrem fratrem Brugman*, éd. H. Goyens, O. F. M., dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1909, t. II, p. 616 « Fratres juvenes... nec instruuntur in scriptis ordinis, utpote in regula, declarationibus summorum Pontificum atque doctorum super regulam scribentium. Sed neque in Statutis generalibus, papalibus et ceteris et in Actibus Sociorum, Speculo Perfectionis, Legenda sancti Patris, neque *in dictis Hubertini* etc., ex quorum studio omnium possent fieri zelatores ordinis, optimi praelati et directores aliorum. Item audeo dicere quod necesse est Observantiam ruinam pati eatenus, quia juvenes hujusmodi status post professionem spernunt libros devotionales, utpote Vitam Jesu, Profectum religiosorum, Speculum novitiorum, Stimulum amoris, Qui sequitur me, Horologium aeternae sapientiae et Manuale Augustini, Meditationes ejusdem, Meditationes Bernardi et *Arbor(em) Crucifixi* ». Ce *Speculum* dresse un tableau piquant du relâchement des membres de la famille franciscaine vers le milieu du xve siècle, depuis les simples familiers du couvent jusqu'aux prélats. On aurait pourtant tort de conclure des plaintes de Brugman à la décadence générale des provinces du nord. Il affirme lui-même qu'il se borne à en citer les abus, passant sous silence le bien qui s'y accomplit (chap. V, p. 616). Les déclarations pessimistes d'Ubertin au sujet de l'ordre dans l'*Arbor vitae* et dans ses écrits publiés au concile de Vienne, doivent être lues avec la même circonspection.

(2) B. Kruitwagen, O. F. M., *Descriptio nonnullorum codicum Mss. quibus insunt libelli « Speculum Perfectionis » et « Actus B. Francisci »*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1908, t. I, p. 314 : « i) Hubertinus in libro Arboris Vitae crucifixae Jesu Christi. (*Ad sustinendum tranquiliter inimici prosperitatem*) Ce codex Antverpiensis datait de 1472. Il est décrit par les Bollandistes : *Acta Sanctorum Octobris*, t. II, nos 28 et 32.

(3) *Doctoris Ecstatici D. Dionysii Cartusiani Opera omnia*, t. XXII, p. 451. Tournai, 1904. Voici comment il apprécie l'opinion d'Ubertin sur le sort des enfants morts sans baptême (condamnés d'après lui à la peine du dam et à la peine du sens) : « Qui in tertio libro de Vita Christi plura super his scribit, in

Digitized by Google

sur son orthodoxie : « Au premier abord, écrivait-il, il ne paraît contenir qu'une méditation profonde sur Jésus-Christ et le mystère de sa paix. Mais en y regardant de plus près, on y découvre des erreurs manifestes ». Le chancelier de Paris visait avant tout les doctrines joachimites sur l'avènement de l'époque du Saint-Esprit dont Ubertin se fait l'interprète. C'est pourquoi il mettait le pieux lecteur en garde contre son *Arbor* et lui conseillait de le contrôler sur des ouvrages sûrs (1).

D'autres ne montraient pas tant de défiance. Jacques de Gruytrode, un chartreux érudit et dévôt du xve siècle, cite avec enthousiasme le livre du spirituel de Casale et appelle celui-ci « le vénérable frère Ubertin, docteur éminent, illuminé par la lumière divine plus qu'aucun autre de notre temps et enflammé davantage de l'amour surnaturel » (2). Le célèbre Jean de Trithème, abbé de l'abbaye bénédictine de Spanheim, semble aussi avoir goûté très fort l'ouvrage en question « volume remarquable et excellent, utile aux religieux comme aux laïques ». Il l'excuse du reproche fait par Gerson en alléguant que les points touchés par Ubertin n'étaient pas définis à son époque (3).

Depuis lors le fameux in-folio est généralement mentionné avec éloge ; reste à savoir si ceux qui le louaient, le lisaient (4). Traduit par-

quibus multum delirasse probatur, et inconsiderate locutus est in materia ista ubi tot solemnes doctores ante eum concorditer determinaverunt contrarium ».

(1) *J. Gersonii, Doctoris et Cancellarii Parisiensis Opera*, t. I, p. 573. Paris, 1606.

(2) Dans son opuscule *Rosarium Jesu et Mariae*, incipit : *Fasciculus myrrhae dilectus meus mihi*, cité sans nom d'auteur dans *S. Bonaventure Opera, o. c.*, t. VIII, p. XL. Nous remercions le P. S. Autore, chartreux, de nous avoir indiqué que son auteur n'est autre que Jacques de Gruytrode († 1472), prieur de la maison de Liège. JEAN DE TRITHÈME (Trithemius), qui l'a peut-être connu, parle de lui en termes très flatteurs au *Catalogus Scriptorum ecclesiasticorum*, fol. CL^b. Cologne, 1531. Il énumère parmi ses ouvrages un *Fasciculus myrrhae dilectus meus mihi*, sans y ajouter le premier titre : *Rosarium Jesu et Mariae*. Le bon fr. Jacques, qui vante sans réserve Ubertin, se dit lui-même : « Homo aridus et indevotus ac dissolutus frater (sum) solo nomine et habitu Carthusiensis ».

(3) *Catalogus, o. c.*, p. XCVIII.

(4) Citons parmi les auteurs qui louent l'*Arbor* : MARC DE LISBONNE, *Chronica*, fol. 181 svv. Lisbonne, 1568 ; L. WADDING, *Scriptores ordinis minorum*, éd. J. SBARALEA, p. 233. Rome, 1806 ; LE COUTEULX, *Annales Ordinis Cartusiensis*, éd. des CHARTREUX de Montreuil-sur-Mer, t. V, p. 55. 1889 ; C. J. MOROTIUS, *Theatrum chronologicum Cartusiensis ordinis*, p. 70. Turin, 1681 ; C. OUDIN, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis*, t. III, p. 748. Leipzig, 1722 ; JOHANNES ANTONIUS SALMANTINUS, *Bibliotheca universa Franciscana*, t. III, p. 134. Madrid, 1733.

Digitized by Google

tiellement en italien (1) et en flamand (2), bien connu en France (3), sa bonne réputation se maintint jusqu'au moment où elle fut attaquée par les historiens franciscains de la fin du XVIIIe siècle, principalement par Irénée Affò et Nicolas Papini (4). Ces auteurs ont sans

(1) La bibliothèque municipale de Pérouse (no 52 des manuscrits) possède une traduction italienne du IVe livre, datant du XIVe siècle. D'après ce que nous écrit M. P. Sabatier, elle est suivie de louanges d'Ubertin, qui pourraient nous révéler la pénétration de sa pensée dans les couches populaires. En 1564 parut une traduction italienne du même livre V, publiée à Foligno par le fr. Laurent de Foiano, dominicain. Voir MIOLA, *Le Scritture in volgare dei primi tre secoli della lingua, ricercate nei codici della biblioteca nazionale di Napoli*, t. I. p. 365. Bologne, 1878, cité par M. FALOCI-PULIGNARI, *Il quarto libro di Ubertino da Casale*, dans la *Miscellanea francescana*, 1901, t. I, p. 171.

(2) *Chronycke ende Geslachtboom van den Seraphycken Vader S. Franciscus* (avec des vies de saints et de saintes des trois ordres franciscains) *getrouwelijk bijeenvergadert, verduytscht ende in X boecken bedeylt door den* E. P. NICOLAUS VAN ESTVELDT, Amersfortius, Predicant minderbroeder capucijn van S. Franciscus Bruxelles, 1656. Le chap. XX, p. 686 svv., de cette compilation s'inspire de l'*Arbor*, que l'auteur connaît par la Chronique de Marc de Lisbonne. Il est intitulé : « Tractaet inhoudende seven Trappen waarover den Seraphicken Vader S. Franciscus op klam om tot de volmaeckte contemplatie oft beschouwinghe te gheraken *volgens Ubertini beschrijvinghe.* » L'exemplaire de l'*Arbor vitae* (édition incunable de 1485) conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles appartint jadis aux frères-mineurs de l'Observance de Louvain. Il est intéressant de voir avec quelle ferveur les passages saillants sont apostillés et soulignés.

(3) P. PUYOL, *L'auteur du livre de Imitatione Christi*, p. 305 svv. Paris, 1899. Il y est amplement traité de l'opinion de plusieurs érudits français sur l'*Arbor vitae* : J. M. Suarez, Fronteau, Quatremère, Amort, Grancolas.

(4) I. AFFÒ, O. M. Obs., *Vita di frate Elia*, p. 21. Parme, 1783; N. PAPINI, O. M. Conv., *Storia di S. Francesco*, t. II, p. 240. Foligno, 1827 : « Fr. Ubertino di Casale Monferrato, autore d'un grosso volume latino, profondo, estroso, entusiastico, di sospetta credenza, anzi erroneo, contenendo la dottrina dannata di fr. Pier Giovanni Ulivi suo precettore, ed inoltre satirico mordacissimo, non perdonandola ne anche a Gesu Christo (P. Affò, Vita di fr. Elia) volume intitolato « *Arbor Vitae crucifixae Jesu* » composto l'anno 1305 in tre e sette giorni (dice egli, per indicare che fu opera di Dio, non essendo naturalmente possibile, ne pure di farne l'embrione, ne che l'orditura completa) ». Cette dernière réflexion est très juste. Aussi avons-nous montré qu'Ubertin n'est pas le seul auteur de l'*Arbor* et qu'on y travailla plus de trois mois. Voir aussi du même historien conventuel les *Scriptores Conventuales* (no 85 des manuscrits de la bibliothèque d'Assise, série moderne) au nom *Ubertinus* : « Pater quoque fr. Affò ex reg. obs. in vita fr. Elie ingenue fatetur Ubertino in suo opere *Arbor vitae* nihil fidendum, utpote qui zelatorum choripheus solemne habet de iis semper bona, de communitate vero ordinis semper mala verba facere, licet pernosceret ea veritati repugnare ». Cfr encore : *Notizie sicure della morte, sepoltura, canonizazione e translazione di S. Francesco d'Assisi e del ritrovamente del di lui corpo, raccolte e compilate da un religioso Minor Conventuale* (= N. PAPINI), p. 205 et 272. Foligno, 1824.

Digitized by Google

doute fait preuve d'un louable effort critique dans leurs recherches, mais on ne peut nier que leur appréciation de l'œuvre d'Ubertin se ressent de leurs préjugés. L'étude du milieu dans lequel elle est éclose, des sources dont elle est tributaire, le contrôle attentif de ses emprunts ne permettent pas un jugement aussi sévère que le leur.

Considéré dans son ensemble, on peut dire que l'*Arbor* est un livre intéressant et précieux parce qu'il permet de saisir sur le vif la mentalité très particulière des spirituels. L'originalité n'est sans doute pas le plus grand mérite du livre d'Ubertin et pourtant il est loin d'être banal. C'est qu'il porte, en même temps que le cachet authentique de son milieu, celui d'une personnalité très captivante. Ubertin n'est pas un vulgaire compilateur. Il a beaucoup lu, on le voit, mais il a utilisé ses lectures en homme d'esprit, les adaptant à ses propres convictions. Il n'est d'ailleurs pas moins sincère qu'intelligent, sincère dans ses transports mystiques comme dans ses diatribes effrénées. Ici ou jamais la bouche a parlé de l'abondance du cœur. L'*Arbor* reflète fidèlement l'état d'âme du farouche rêveur de l'Alverne et de ses amis. Il est leur acte de foi enthousiaste en l'idéal évangélique et franciscain qu'ils croient renié de toutes parts (1). C'est sans doute une œuvre violente de parti : Ubertin,

(1) Si l'*Arbor* contenait avant tout les doctrines spirituelles, il n'en offrit pas moins plus tard des arguments aux franciscains de la communauté en lutte avec Jean XXII. La sentence de déposition, prononcée a Pise le 12 décembre 1328 par l'ex-ministre général Michel de Césène contre le pape, et le *Defensorium* attribué à Guillaume Occam, contiennent chacun une citation empruntée à l'*Arbor vitae*. La première, assez insignifiante, donne quelques définitions des différentes espèces de communautés, empruntées au chap. XIII, *Jesus perfecta consulens*, du livre III. E. Knoth la cite p. 159-160. La seconde, insérée au *Defensorium*, traite de l'hypothèse où tous les fidèles, sauf un seul, suivraient un pasteur adultère, hérétique, schismatique et idolâtre. Elle renferme sans doute une allusion à Boniface VIII, mais comme elle ne s'applique pas à Jean XXII, on n'en peut rien conclure quant à l'opinion d'Ubertin sur la légitimité de celui-ci : Le *Defensorium venerabilis inceptoris Guillelmi Okam et fratrum suorum ordinis minorum de paupertate Christi*, sur l'origine duquel la lumière n'est pas encore faite, est édité dans : *Firmamentum Trium Ordinum*, fol. CXLII. Paris, 1512. Voir fol. CLI : « Ubertinus (in X c. Jesus spirans afflatus = chap. XXXVI du livre IV, éd. incunable) dicit : verum est tamen quod si tota ecclesia communiter receperit adulterium (sic) pro sponso, haereticum pro catholico, lupum pro agno et pro pastore schismaticum et ydolatrum qui etiam contra statuta Christi et ecclesiae usurparet sibi sedem papalem, si unus solus sibi catholice resisteret et totus alius mundus eum predicaret et ei obediret : a toto mundo recederet gratia Jesu et auctoritas ecclesiae et in solo qui catholice resisteret remaneret... »

On aura peut-être remarqué que nous n'avons pas discuté les témoignages

Digitized by Google

aveuglé par son amour fanatique de la pauvreté, veut entraîner son ordre et la chrétienté entière à une perfection chimérique et maudit tous ceux qui jadis ou maintenant se sont refusés à réaliser son rêve.

Il tend inconsciemment à devenir plus franciscain que François et plus catholique que le pape. Mais quelle œuvre de cette époque fait preuve de tolérance ? Jamais la charité ne fut blessée davantage au nom de Celui qui l'a pratiquée ici-bas jusqu'à la mort. Les questions d'orthodoxie, d'ambitions déçues et de persécutions souffertes envenimèrent la querelle ; l'ardent spirituel ne fut pas le dernier à s'en émouvoir. Ses attaques à l'adresse de certains papes et de la communauté franciscaine le prouvent abondamment. Il a pourtant une excuse : c'est son dévouement inaltérable à son ordre et à l'Église, ainsi que son espérance tenace dans le triomphe final de la cause qu'il défend.

Louvain. **F. Callaey, O. M. Cap.**

d'Ubertin en faveur de l'authenticité de l'indulgence de la Portioncule, consignés au Prologue, fol. II[b] et au chap. VI, *Jesus panis sacratus* du livre IV. C'est que leur valeur a été suffisamment discutée. Cfr H. Holzapfel, O. F. M., *Entstehung des Portioncula-Ablasses*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1908, t. I, p. 36; P. Sabatier, *Fr. Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, p. lxv. Paris, 1900; A. Fierens, *De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula*, p. 216 (Uitgave der Commissie voor geschiedenis, bio- en bibliographie, IVe reeks, 8e bkd.) Gand, 1910.

Nous n'avons pas insisté non plus sur l'influence exercée par l'*Arbor vitae* sur la *Divina commedia* de Dante. Elle a déjà été démontrée par F. X. Kraus, *Dante, sein Leben und sein Werk, sein Verhältnis zur Kunst und zur Politik*, p. 444, 474, 479, 738 svv. Berlin, 1897, et par Ch. Huck, *o. c.*, p. 70 svv. Le poète florentin a lu et utilisé l'ouvrage d'Ubertin. Plusieurs ressemblances ont déjà été indiquées plus haut. En voici quelques autres : Ainsi qu'Ubertin, Dante représente Frédéric II comme un grand persécuteur de l'Église ; il croit avec lui qu'à l'avènement du septième état, le jugement de la prostituée de Babylone se fera en même temps que la réhabilitation de la pauvreté. Chez tous les deux, les sept candélabres représentant les sept églises du règne spirituel sont en or (*Arbor vitae*, livre V, chap. X, *Jesus resuscitatus — Divina commedia, del Purgatorio*, chant XXIX, 43). Ils distinguent de la même façon l'Église spirituelle de la charnelle, dépeignent avec les mêmes couleurs saint François, les trois bêtes déchaînées sur la chrétienté et le châtiment infligé à Boniface VIII par Philippe le Bel. Voir *dell' Inferno*, chant I, *del Purgatorio*, chant XXXIII, 43, 49, *del Paradiso*, chant XI, 35, 66. Ajoutons-y qu'ils ont chanté tous deux les noces mystiques de saint François avec la pauvreté. Ici ils ont sûrement puisé à une même source : le *Sacrum commercium* plusieurs fois cité. Voir *Arbor vitae*, livre V, chap III, *Jesus Franciscum generans*, et *del Paradiso*, chant XI.

Digitized by Google

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENT

DE LA

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT APOSTOLIQUE

(1417-1823)

(*Suite et fin*) (1).

III.

Ces grandes réformes marquaient en réalité le dernier terme du développement des congrégations romaines, dont la plupart remontaient plus haut. Elles allégeaient le travail de la Secrétairerie, et en particulier celle du *Buon governo*, organisée par Clément VIII en 1592, couronnait l'œuvre de Grégoire XIII pour l'administration du domaine de l'Église romaine. Elles étaient, par l'intermédiaire des cardinaux préfets, en rapport direct avec le pape. Le concile, les évêques et réguliers absorbaient l'œuvre de la réforme tridentine, de même que le Saint-Office avait reçu sous Paul III et Paul IV, la défense de la foi en Italie (2). En définitive les questions purement de dogme et de discipline échappaient petit à petit à la compétence de la Secrétairerie.

A vrai dire la séparation n'était pas tellement complète, et les rapports anciens avec les services curiaux s'étaient seulement transformés en même temps que ceux-ci devenaient des congrégations. L'ancienne *camera secreta* n'avait eu d'autres limites dans ses attributions que les nécessités et l'intérêt de l'Église romaine, dont le pape était seul juge. A elle d'abord, puis à son héritière la Secrétairerie d'État celui-ci avait confié la charge d'interpréter sa politique dans la chrétienté, c'est-à-dire de transmettre ses ordres et ses décisions, au spirituel : foi, discipline, morale, comme au temporel : arbitrage de pacification entre les princes, défense du pouvoir temporel sur lequel se fondait l'indépendance de la papauté. Quand l'administration générale se fut organisée dans l'Église comme parmi les nations européennes, chaque congrégation con-

(1) Voir la RHE, 1910, t. XI, p. 56-72; 505-529.

(2) L. Pastor, *Geschichte der Päpste*, tome V, p. 716 et note 3, 711. Dès lors le secrétaire du Saint-Office remplace le *secretarius intimus* ponr le règlement des affaires spirituelles dans les États de l'Église, et même en Italie.

Digitized by Google

serva avec la Secrétairerie les relations afférant à ses services que cette dernière avait déjà entretenues à travers la chrétienté.

La Secrétairerie n'était plus que leur intermédiaire, en tant qu'organe des volontés du pape. Elle transmettait non seulement les décisions prises en consistoire, les nominations bénéficiales avec le règlement des affaires politiques importantes, la solution des cas de conscience et problèmes d'ordre purement spirituel, affaires privées, mais dont les pouvoirs publics doivent assurer l'exécution, dispenses et faveurs, testaments et fondations pieuses, répression des actes scandaleux contre la foi et les mœurs, procès des clercs ou du for ecclésiastique, contentieux laic ou séculier, et autres problèmes d'un caractère mixte où la religion s'embrouille avec la politique, les droits de l'Église avec ceux de l'État.

C'est ainsi que nous voyons la correspondance des nonciatures donner sans cesse asile à des communications de la Daterie, de la Propagande, de la Pénitencerie, etc. même du Saint-Office. Il est rare que les agents diplomatiques correspondent directement avec les cardinaux préfets, et ils ont soin de s'en excuser, quand ils se le permettent, mais la Secrétairerie d'État ne faisait que leur transmettre les réponses aux requêtes dont leur correspondance était l'intermédiaire, les ordres dont ils devenaient les exécuteurs, et les congrégations, qui ont gardé leur autonomie jusqu'à nos jours, retiennent encore ces documents, témoignages de leur activité, qui avaient seulement passé par les mains du pape et les bureaux de la Secrétairerie.

Une d'entre elles cependant, le *Buon governo*, se trouva longtemps dans une situation indécise, comme l'attestent ses archives, correspondance des légations, Bologne, Ferrare, Romagne, etc., qui n'ont jamais quitté l'*Archivio secreto*. Les cardinaux-neveux ne pouvaient abandonner l'administration des États pontificaux, sur lesquels reposait la puissance papale, par suite leur prestige. D'ailleurs, il entrait dans les exigences du pouvoir absolu et de la centralisation d'alors, que la papauté n'enlevât pas cette branche importante du gouvernement à la Secrétairerie, qui était son organe, son principal instrument de règne. La congrégation du *Buon governo*, tant qu'elle vécut, ne cessa donc jamais d'être sous la main du cardinal premier ministre, comme son conseil, autorité anonyme et lumière discrète derrière laquelle il abritait le plus possible sa responsabilité.

La séparation s'accentuait entre la Secrétairerie apostolique et la Secrétairerie d'État mais au détriment de la première, car elle perdait toute importance. L'expédition des bulles ne se faisait plus guère que par la Chancellerie et la Daterie, et les secrétaires voyaient se tarir

Digitized by Google

leur source de revenu. Ils obtinrent de Sixte-Quint la suppression du *secretarius domesticus*, qui continuait à accaparer ces profits (1), et la fonction ne reparait plus dans le style de la curie. Mais la Secrétairerie apostolique était frappée à mort. Un projet de reconstitution sous Grégoire XV (2) resta lettre morte, et le titre de secrétaire apostolique ne fut plus qu'un titre d'honneur dont le pape revêtit parfois ses serviteurs de la diplomatie. Il fut maintenu aussi aux rédacteurs des *Epistolae latinae* et des *Brevia ad Principes*. Les premiers semblent avoir conservé le titre de *secretarius domesticus* jusqu'à sa suppression. Du moins, le dernier qui l'ait porté, le Bolonais Gianbattista Canobio expédiait des brefs, et résigna en même temps les deux fonctions, la première en faveur du collège des secrétaires, pendant que la seconde passait à Marcello Vestrio Barbiano (3).

Indépendante désormais et maîtresse de la diplomatie, ayant à son service les deux autres ministères du palais, les lettres latines et les brefs politiques, la Secrétairerie d'État revêtait un caractère monarchique, par suite moderne, que renforçait encore la main mise sur elle du népotisme ; non pas l'ancien toutefois, ambitieux et égoïste, celui des Rovere, des Borgia et des Farnèse, mais celui, tempéré et mis en tutelle par la réforme catholique, qu'avait inauguré Pie IV, sur lequel le concile de Trente avait fermé les yeux. Admis par Sixte-Quint et ses éphémères successeurs, il allait s'organiser et recevoir ses traditions sous Clément VIII (1592-1605). Il allait même inaugurer, par la réunion de Ferrare au domaine pontifical (1598), sa politique de fortifier le pouvoir temporel.

Clément VIII avait deux neveux, entre lesquels il partagea la signature des dépêches. Le plus âgé Cinzio Passeri, auquel échut l'Allemagne et les pays voisins, n'avait besoin que d'un habile secrétaire-rédacteur. On lui donna un ancien nonce, qui avait une longue expérience des affaires d'Allemagne, Minuccio Minucci, archevêque de Zara en 1596. Les dépêches que celui-ci expédiait aux agents pontificaux et qui nous ont été conservées comme des modèles du genre (4), s'arrêtent à 1595, et Minuccio quitta les bureaux en mai 1596, pour se retirer dans son archevêché. Passeri put dès lors le remplacer par des secrétaires quelconques.

(1) Bulle *Romani Pontificis Providentia*, Kal. aprilis 1589. *Bullarum Romanum*, éd. CHERUBINI, t. II, p. 526-528. Rome, 1617.

(2) Le texte aux archives du Vatican, *Miscellanea*, Arm.III, t. 39, f° 401-410.

(3) Cf., avec la bulle ci-dessus, la collection des *Brevia ad principes*. Armoire XLIV de l'inventaire de Depretis au Vatican, t. 26, 29, 31, 34, 35. Un autre secrétaire Boccapaduli expédiait lettres et brefs, t. 30-36-38.

(4) *Memorie intorno alla vita di Monsre Minuccio Minucci... del comte Federigo Althan*. In-8. Venise, 1757.

Digitized by Google

Le second neveu, Pietro Aldobrandini, âgé de 21 ans, avait encore besoin d'un tuteur, et on lui donna le secrétaire en fonction, Gianandrea Calegari. Mais Pietro, d'une intelligence vive et pratique, actif, entreprenant, laborieux, doué de toutes les qualités d'un bon diplomate, ne tarda pas à s'affranchir de cette tutelle, du moins quand il eut été promu cardinal (septembre 1593). Grâce à ses avantages, il prit le pas dans les conseils du pape sur son parent, qui inclinait plutôt à la piété, au mysticisme, et le réduisit même dans les dernières années au rôle de simple signataire. Le point culminant de sa carrière et son titre de gloire fut le traité de Lyon entre la France et la Savoie (mars 1601), dont j'ai raconté ailleurs les négociations difficiles (1).

Il se groupa autour de lui tout une école de diplomates, qui contribuèrent à sa formation, en développant leur propre expérience, et ajoutèrent au bon renom de la curie romaine. A côté des frères Agucchi, Girolamo et Gianbattista, Bolonais qui s'étaient longuement préparés auprès de leur oncle Filippo Sega, le légat de la Satire Ménippée, chargé de plusieurs missions importantes en Espagne, en Allemagne et en France, on remarquait l'Ombrien Erminio Valenti, secrétaire d'Aldobrandini, qui eut la principale part dans la rédaction des dépêches, même après sa promotion au cardinalat (juin 1604). Léon XI le prit pour son secrétaire d'État (avril 1605) et Urbain VIII le conserva quelque temps. Le Parmesan Lanfranco Margotti, secrétaire du cardinal de Saint-Georges Passeri, appartient aussi à cette pléïade.

Le titre de *secrétaire d'État* apparaît dès lors dans les documents, pour désigner des secrétaires apostoliques, tantôt un, tantôt plusieurs, qui, se distinguant par là du Collège, dont ils font souvent partie, sont employés uniquement à diriger le travail des bureaux diplomatiques, sous la haute surveillance du cardinal-neveu, et servent à ce dernier d'interprètes, de conseillers et parfois de tuteurs (2). Quand celui-ci était jeune et inexpérimenté, ce qui était le cas la plupart du temps, il lui fallait un tuteur de ce genre, cardinal ou non, qui forcément avait accès aux conseils du pape, et voix dans ses décisions. La dualité du XVIe siècle, qui se continue au XVIIe (malgré la subordination plus complète du secrétaire d'État) sous une autre forme, d'une manière plus accentuée, semble-t-il, et

(1) Dans mon article *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, 1600-1601*, publié par la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902-1903, t. VII et VIII.

(2) Les ambassadeurs vénitiens donnent le titre de *Secretario di Stato* à Agucchi, Magalotti, Ceva, etc. Barozzi et Berchet, *Relazioni*... XVIIe siècle, t. I, passim.

Digitized by Google

avec les mêmes vicissitudes, selon les variations de la politique papale, nous achemine peu à peu à la constitution définitive du régime moderne dans la diplomatie romaine.

Le neveu d'adoption d'Urbain VIII, Scipione Cafarelli, devenu un Borghèse, prit la signature quand il eut été nommé cardinal (1), et la conserva pendant tout le pontificat (1605-1621), sans autre concours que celui de quelques secrétaires, dont le plus remarquable fut l'évêque de Foligno, Porfirio Feliziani. Pour le former, et le préparer à la direction de sa politique, Urbain VIII lui donna, non pas le ministre en exercice, Erminio Valenti, le maître cependant de diplomates tels que le cardinal Bentivoglio, mais un autre ancien serviteur de Clément VIII, Lanfranchi, dont la correspondance a été citée et imprimée comme un modèle pour quiconque veut se former à la carrière, et admirée par les hommes du métier (2). Le cardinalat (novembre 1608) n'interrompit pas son rôle subordonné, mais sa mort (1611) laissa promptement Borghèse maître de la situation.

Margotti n'avait que le titre officiel de secrétaire du cardinal ministre pour les lettres latines, tandis que Feliziani était réellement *secretario di Stato* (3). Grégoire XV, qui dressait pour son neveu Ludovico Ludovisi des règles de conduite, dont maintes fois on a depuis relu les sages avis à la cour de Rome (4), plaçait encore ses

(1) Le 5 septembre 1605, il annonçait sa prise de possession des affaires, par exemple, Fonds Borghèse au Vatican, 2e sér., t. 489, à l'internonce à Bruxelles. Feliziani fut d'abord secrétaire de la célèbre Olympia Aldobrandini, héritière de la famille.

(2) *Lettere scritte per le piu ne' tempi di papa Paolo V, a nome del cardinal Borghèse*... Rome, 1627. Autre édition, *con aggiunta di alcune lettere del medesimo*, Bologne, 1661. Par malheur, ce sont des lettres de pure politesse, sans date.

(3) J'ai trouvé au Vatican la copie non datée de la lettre par laquelle le nonce à Paris, l'évêque de Montepulciano Roberto Ubaldini, le félicitait de sa promotion : « à Monsig. Feliziani fatto secretario di Stato... *Miscellanea*, Arm. I, t. 48, fos 108 et 116. Par ailleurs on ne trouve pas son nom dans le rôle de la famille du Pape du 1er janvier 1611. Bibl. du Vatican, t. 6.956, fo 23 ; mais dans celui du 1er janvier 1620, fo 30, il est mentionné Felitiani secretario de Stati (sic). Les mêmes rôles lui adjoignent le nom de six secrétaires de congrégation ; ces offices n'étaient donc pas encore détachés de la de la Secrétairerie.

(4) *Avvertimenti dati da papa Gregorio XV invoce al s igr cardl Ludovisi suo nepote, dal qual poi in questa forma sono stati scritti et notati questo di 1o d'aprile 1522* (en marge *steso da Monsr Aguchia*. Bibl. du Vatican, latin, t. 6.908, fos 1-10. Nombreuses copies un peu partout. De même les instructions de Grégoire XV aux nonces, qui ont été souvent reproduites. Fonds Barberini, *ibid.*, t. 5.187, 5.188. *Instruttione... dal cardinal Ludovisi, e scritte da Monsr Aguchia.*

Digitized by Google

premières démarches sous la direction d'un homme d'expérience, depuis trente ans familiarisé avec les pratiques de la curie, l'ancien serviteur des Aldobrandini, Gianbattista Agucchi, savant littérateur et homme d'État. Il avait déjà rédigé le journal des négociations auxquelles il fut mêlé, surtout en 1600-1601, et il n'y a pas de doute que, pendant la courte durée de son ministère (1621-1623), il n'ait lui-même discuté avec le pontife, puis dressé la teneur des dépêches que le jeune cardinal n'avait plus qu'à signer. La prompte issue du règne les empêcha d'ailleurs l'un et l'autre de donner leur mesure, et Agucchi fut condamné à terminer sa carrière après huit années de nonciature à Venise (1632), sans avoir pu recevoir le chapeau.

Urbain VIII (1623-1644) groupait autour de lui une nombreuse famille, dans laquelle il créa quatre cardinaux, dont trois au moins s'occupèrent des intérêts de l'Église. En outre son frère Carlo et son neveu Tadeo étaient souvent écoutés, le dernier comme préfet de Rome. Jamais la mainmise d'une famille sur la curie et la politique romaine ne fut aussi complète. Néanmoins le pape ne manquait pas d'expérience, ayant fait sa carrière dans la diplomatie comme nonce en France (1603-1607) et ses papiers (1), qui entrent pour une bonne part dans les archives du Vatican, prouvent que c'était un travailleur qui étudiait à fond les affaires, et qu'il en exigeait autant de ses neveux. Francesco en particulier, à qui il remit de bonne heure la responsabilité de la correspondance, déploya tout à la fois, les ambassadeurs vénitiens sont unanimes sur ce point, une activité infatigable, un dévouement complet et de la déférence envers son oncle poussée jusqu'à l'abnégation.

Il était ambitieux, ce qui n'a rien d'étonnant, jaloux de son prestige et de son ascendant sur le pape. Il supportait difficilement quiconque accaparait quelque chose de la confiance de ce dernier. Il se débarrassa vite de la tutelle de son oncle, frère de sa mère, le Florentin Lorenzo Magalotti, fin, instruit, expérimenté, diplomate jusqu'à la moëlle, qu'on lui avait donné comme guide de ses premiers pas dans la conduite de la diplomatie pontificale. Si Francesco, qui avait 26 ans, n'avait jamais quitté son oncle avant la tiare, Magalotti connaissait déjà depuis 15 ans l'administration curiale, et avait été secrétaire du dernier pape. Il eut à diriger le travail des bureaux (2),

(1) Outre le fonds Barberini ci-dessus, riche en documents d'un caractère public ou privé, les papiers d'Urbain VIII et de ses neveux forment encore une partie notable du fonds intitulé *Miscellanea*, aux archives du Vatican, surtout les armoires II, *Varia politicorum*, et III.

(2) Il fut secrétaire des lettres aux princes (lettres latines et compliments en langue vulgaire), « ce qui lui ouvre tous les secrets d'État », dit l'ambass.

Digitized by Google

en même temps fut sans cesse appelé aux conseils, et après sa promotion au cardinalat (octobre 1624), s'occupa plus que jamais de toutes les expéditions, mais se montra toujours réservé et discret, pour ne pas accroître la jalousie de Francesco. Le même motif le décida même à quitter les affaires en 1628, et à se retirer à son archevêché de Ferrare, où il vécut encore une dizaine d'années († 1637).

Francesco, qui avait jusqu'alors affecté le détachement et la nonchalance, se rendit maître de tout, en tenant même à l'écart son frère Antonio, qui ne déployait pas moins d'ambition et d'activité. La rédaction des dépêches fut dès lors assurée en grande partie par Lorenzo Azzolini, évêque de Ripatransone, et après sa mort (octobre 1632) par Pietro Benassa de Raguse et François Ceva, d'une noble et ancienne famille de Piémont (1), déjà secrétaire du pape au temps de son cardinalat, et dès la nonciature de France. Ce dernier prit de l'influence dans les affaires, jusqu'à donner des inquiétudes aux neveux, surtout lorsqu'il eut été revêtu de la pourpre (juillet 1643) (2). S'il n'eut pas la direction suprême avec la responsabilité, son rôle dans les conseils fut assez important, et l'aurait été davantage encore, si son grande âge et l'avarice, passion qui n'est pas rare chez les vieillards, n'avaient amoindri son prestige en rabaissant son caractère.

Le pontificat d'Urbain VIII fut, prétendent les malveillants, l'âge d'or du népotisme. Ils ne peuvent nier cependant qu'il n'ait fait grande figure dans la diplomatie européenne, alors que Richelieu et Mazarin menaient la campagne éclatante de la diplomatie française contre la maison d'Autriche. Mais cette période de plus de vingt années, pendant laquelle trois neveux avaient, aux yeux de l'opinion publique, surexcitée, aveuglée par les pamphlets, tout mené, tout fait, commandé partout, à Rome surtout, et même dans la chrétienté, avait

vénitien *Zeno*. Barozzi et Berchet, *ibid.*, p. 156. Voir pour ce qui suit p. 214, 234, 237, 281, 332-333, 370 et t. II, 26, 34.

(1) Le brouillon de l'instruction au cardinal Ginetti, légat au congrès de Cologne (25 juin 1636), est signé *Gianfran. Ceva segr^rio*. Bibl. du Vatican, fonds latin, t. 6, 915. De même Azzolini signa celle de Ceva, nonce extraordinaire en France, en 1632. *Miscellanea* aux archives du Vatican, armoire III, t. 47, f° 12 L'instruction à Bolognetti, nonce dans le même pays en 1634, est signée *Pietro Benassa segr^rio*, le même qui avait dressé celle de Ginetti ci-dessus. Fonds Bolognetti aux archives du Vatican, t. 115, f° 317. Ces signatures sont précédées de celle du cardinal Fr. Barberini.

(2) En réalité Benassa était le secrétaire principal du cardinal Francesco (voir ses papiers à la bibliothèque du Vatican, mans. 6, 915, 916, 929, 930 et à la Bibliothèque Angelica à Rome) ; mais il dut partager les attributions, de par la volonté du pape, après le retour de Ceva de sa nonciature en France (1634), et s'effaça peu à peu devant lui. Les papiers de ce dernier forment aux archives du Vatican les tomes 31-50 l'armoire 3e des *Miscellanea*.

Digitized by Google

grandement mécontenté cette même opinion publique, et on en avait assez d'un régime qui depuis deux siècles dominait la papauté et l'Église. Les neveux du pape défunt mirent le comble à la mesure en voulant mener le conclave avec l'appui de la France, puis en faisant une guerre sourde au nouvel élu Innocent X. L'élection de ce dernier et par suite son pontificat devait inaugurer un mouvement de réaction contre le népotisme, et contre sa prépotence dans la marche de la diplomatie pontificale.

Il en résulta tout d'abord quelques modifications pour les bureaux et les services, modifications qui allaient bientôt transformer peu à peu leur organisme et leur tête. Innocent X (1644-1655) ne songea pas un moment à supprimer le cardinal-neveu, mais il établit à la Secrétairerie d'État un second pouvoir, à peu près parallèle à celui du patron, qui devait avec le temps croître en importance, se rendre indépendant de lui, et finalement le supplanter en l'absorbant. Peu importe que le nouveau pape ait commencé la transformation sans se rendre compte de sa nécessité, il n'en attestait que plus vivement la force des exigences qui commençaient à se faire jour.

Dès le début de son pontificat, il choisit pour interprète de sa politique un cardinal, et qui avait fait sa carrière dans le cabinet d'Urbain VIII, en y jouant un certain rôle, le Romain Giangiacomo Pancirolo (1). Il assista aux conseils, dirigea les bureaux et la correspondance, et c'est à lui que furent adressées les dépêches. Le premier il porta, dans les actes eux-mêmes, le titre officiel de secrétaire d'État, cette même correspondance en fait foi, et le titre resta à ses successeurs Chigi, Respigliosi, Azzolini, qu'ils fussent cardinaux ou non. Il sut d'ailleurs rester en bon terme avec les cardinaux-neveux et l'Égérie prétendue du pape, sa belle-sœur Olympia Maïdalchini. Et l'incapacité des premiers ne servit pas peu à grandir son prestige, à consolider par suite l'institution qui s'établissait alors entre ses mains. Le jeune Camillo Pamfili se montra d'abord plein de zèle (2), et pour le former le pape lui renvoyait déjà tous les ambassadeurs qu'il recevait. Il signa seul les dépêches et les réponses lui

(1) Sur la carrière politique de Pancirolo, voir Barozzi et Berchet, *ibid.*, tome II, p. 16, 52, 72. Dès 1640 il s'occupait, avec le titre d'auditeur de Rote, de l'administration des Etats pontificaux, de la correspondance sans doute. Il contribua d'ailleurs beaucoup à l'élection d'Innocent X.

(2) Dans la dépêche chiffrée au nonce de France du 14 nov. 1644, pour annoncer sa promotion (*Nunziatura di Francia*, tome 309), il résume en quelques mots le programme qu'il se propose de remplir en qualité de cardinal-neveu. Le 21 janvier, *ibid.*, tome 308, après avoir annoncé que Pamfili vient de déposer la pourpre le jour même, on ajoute en post-scriptum : « (Di pugno di Soa Emina) n^ro Sig^re mi ha commendato ch'io sottoscriva il presente dispacio ». Le second Pamfili prend la signature le 23 mai 1650.

Digitized by Google

furent adressées aussi bien qu'à Pancirolo. Mais ce beau feu s'éteignit promptement, les bureaux de la Secrétairerie ne purent l'absorber, et il abandonna le chapeau (1647) pour épouser une riche héritière.

Pancirolo restait seul maître des affaires, et longtemps la curie s'évertua à la recherche d'un autre neveu. Finalement le pape dut en adopter un, Camillo Astalli, qui prit le nom de Pamfili en recevant la pourpre (sept. 1650). Pancirolo fut appelé à le former, lui qui depuis trois ans déjà faisait tout à la Secrétairerie d'État. Mais il mourut au bout d'un an (sept. 1651), et si Astalli conserva la signature jusqu'à la fin du pontificat, il fallut lui donner un suppléant, sinon un tuteur. Ce fut l'habile diplomate qui pendant six ans avait dirigé, comme arbitre au nom du pape, les congrès de Westphalie, Fabio Chigi, nonce à Cologne. En récompense de ces services il fut créé cardinal (février 1652), tout en retenant ses fonctions de secrétaire d'État, avec le neveu pour patron. Mais ce jeune homme, indolent et peu bien doué, se reposa sur lui de toute la besogne, et ne garda que l'apparat, le cérémonial qui mettait le parent du pape en évidence devant la chrétienté.

Le même Chigi, devenu Alexandre VII (1655-1667), voulut diriger lui-même sa diplomatie, se fiant à l'habilité consommée qu'il avait déployée jusqu'alors. Il prit pour porte-parole un ancien nonce en Espagne, où il avait résidé dix ans, Giulio Rospigliosi, qui avait fait ses preuves d'administrateur, comme préfet de Rome, au moment du conclave (1). Le neveu Mario Chigi était encore jeune, et quand il eut été pourvu de la pourpre (avril 1657), en même temps que Rospigliosi, il partagea avec lui les attributions, garda la signature, et ne semble pas lui avoir rien enlevé de son rôle aux conseils du pape.

On s'habituait ainsi à voir siéger dans les conseils deux personnages qui se partageaient la direction des affaires, l'un subordonné à l'autre pour la forme seulement. Si le cardinal-patron n'avait rien perdu de son action dans les autres parties du gouvernement, les finances et l'administration des États pontificaux, dans la diplomatie il n'avait guère retenu que la signature des dépêches, surtout quand le *segretario di Stato* s'appelait Azzolini, Fabio Chigi. Par ailleurs les neveux considéraient la surveillance des bureaux et le contrôle

(1) *Ibid.*, t. 311; le 11 avril 1655 Rospigliosi avertit le nonce Guido di Bagni que, venant d'être nommé *segretario di Stato*, son premier acte est de confirmer l'agent à son poste (ce qu'il n'aurait sans doute pas fait par lui-même s'il y avait eu un cardinal-neveu). La correspondance de France, *ibid.*, tome 110, est adressée à *Monsre Arcivo. di Tarso, segretario di Stato.* Chigi entre en fonction le 9 avril 1657, *ibid.*

Digitized by Google

du travail de rédaction comme au-dessous de leur condition de parent du vicaire de Jésus-Christ. Le secrétaire d'État de son côté avait dans les décisions une part qui variait suivant ses capacités et l'influence qu'il savait prendre sur le pape.

Au reste, quelle que fût la portée réelle de son rôle, un Mario Chigi fut trop compromis, ainsi que ses parents, par l'opinion publique du moins dans la politique d'Alexandre VII, pour que le régime du népotisme n'y gagnât pas encore en discrédit : l'affaire des Corses, l'humiliant traité de Pise, les embarras et les affronts que l'orgueil de Louis XIV infligeait au vieux pontife, étaient considérés par tous comme les fruits d'une politique débile et déplorable, dont la responsabilité retombait sur les seuls cardinaux-neveux. Le monde romain se montrait impitoyable pour tout ce qui venait d'eux, directement ou indirectement, et quand Rospigliosi prenait en main les rênes de la diplomatie, pendant le calvaire de Chigi en France, le secrétaire d'État gagnait en prestige ce que perdait le neveu.

Rospigliosi devint pape à son tour (Clément IX, 1667-1669), et ce ne fut pas un mince avantage pour cette fonction de secrétaire d'État, que deux de ses titulaires aient été appelés l'un après l'autre à la dignité suprême. Le nouveau pape ne pouvait manquer de la favoriser. Son neveu Giacomo Rospigliosi, internonce à Bruxelles, fut encore son ministre, du moins quand il eut reçu le chapeau en 1667. Mais il trouvait un secrétaire en fonction dans la diplomatie, et cette fois c'était un cardinal vieux de treize ans, Dezio Azzolini le jeune, d'une famille qui avait déjà fourni à la curie deux serviteurs remarquables. Lui même avait été, sous Innocent X, tour à tour secrétaire du chiffre, des brefs, puis des lettres aux princes ; enfin il avait eu Pancirolo comme maître et premier protecteur. Le nouveau cardinal-neveu fut réellement patron, et la correspondance lui était adressée. Mais le secrétaire d'État ne resta pas dans l'ombre. Bien que Rospigliosi fût dans sa 40e année, Azzolini devint son guide, non seulement aux conseils, mais dans les bureaux, et les témoignages ne manquent pas de son activité et de son initiative ultérieures (1). Il signait d'ordinaire les dépêches, sinon les plus importantes. Le neveu, qui était plutôt discret et de bon sens, aurait-il conquis toute influence avec le temps et maniement des affaires ? La courte durée du pontificat ne lui en laissa pas le loisir.

Pendant cette période de vingt-cinq ans d'un pouvoir exécutif à

(1) *Ibid.*, tome 216, recueil de minutes, f° 370, en 1669 « da signarsi dall' Eminmo sr cardl Rospigliosi » ; et tome 137, fos 820-824, le 22 déc. 1669, « col sigr crdl Rospigliosi ». Ce qui indique que la correspondance ordinaire passait par une autre main.

Digitized by Google

deux têtes, pendant que les bureaux de la Secrétairerie d'État se consacraient à la diplomatie, il était tout naturel que le cardinal-patron gardât la haute main sur l'administration des États pontificaux, les affaires du pouvoir temporel, les revenus et la direction de la chambre apostolique, les nominations aux charges de la chancellerie, des grands services curiaux et même des congrégations, en un mot sur tout ce qui assurait la véritable influence et constituait le pouvoir ; l'argent et les places, le temporel et le terrestre absorbèrent jusqu'à la fin les préoccupations de ces neveux, qui n'entraient souvent dans l'Église que par la voie du sang et furent toujours uniquement occupés de leurs intérêts et de leurs ambitions. Mais ils ne retenaient plus que le rôle de parade dans cette grande diplomatie pontificale qui, sous la direction des Chigi, des Bagni, défendait les dernières prérogatives papales aux congrès de Westphalie.

Évidemment les difficultés nouvelles, contre lesquelles se heurtait celle-ci, ne permettaient plus qu'elle fut jetée tout entière sous le pouvoir d'hommes jeunes la plupart du temps, sans expérience de la politique, souvent formés d'une manière rudimentaire à la pratique des affaires curiales, et que le hasard de la naissance élevait tout d'un coup aux côtés du trône papal. On l'avait parfaitement compris à Rome, et les papes ne pouvaient pas plus rester sourds à la voix de l'opinion curiale qu'aux nécessités du temps. Une dernière tentative pour réunir en une seule main la direction de la diplomatie avec l'ensemble de l'administration romaine fut l'expérience suprême qui, par ses résultats désastreux, consomma la ruine du népotisme et établit définitivement la Secrétairerie d'État moderne.

Le vieux Clément X (1670-1676), pontife octogénaire, adopta toute la famille du mari de sa nièce, les Albertoni Paluzzi, y compris le cardinal oncle Paluzzo Paluzzi, qui devint en réalité le cardinal-neveu, en ajoutant à son nom celui d'Altieri. Comblé de faveurs et de dignités, nommé chancelier de l'Église romaine en 1673, il accapara peu à peu, avec la Secrétairerie, la direction général des affaires. Les deux chefs de service qui se succédèrent aux bureaux, les secrétaires d'État Federigo Borromeo (juin 1670-décembre 1673), auparavant nonce en Espagne (1), créé cardinal le 22 décembre 1670, mort en 1673, et Francesco Nerli, nonce en France, revêtu de la pourpre en juin 1673, furent réduits à la condition de sous-ordre. L'influence de leur maître fut sans limite sur l'autorité et le gouvernement d'un vieillard. Aussi l'opinion publique de Rome le rendit-elle responsable des moindres mesures et de chacun de ses sujets de mécontentement ; il ne réussit pas davantage à se concilier le reste

(1) Archives du Vatican, *Nunziatura di Spagna*, tome 140.

Digitized by Google

de la chrétienté, et il se trouva en présence d'adversaires habiles, qui surent entretenir les méfiances et l'hostilité contre lui.

Le privilège des franchises, attaché au palais et à la suite des ambassadeurs étrangers, avait, dans le cours du XVIIe siècle, suscité de continuels embarras au pouvoir pontifical, en compromettant son prestige et la sécurité de Rome : ce n'était pas un problème facile à résoudre que celui de gouverner, d'assurer la police et le bon ordre de la ville, avec cette tourbe de proscrits et réfugiés, spadassins, espions, gens à tout faire, malfaiteurs de tout pays que les nations catholiques, pour la réussite de leurs combinaisons, autant que par gloriole, point d'honneur et souci d'influence, abritaient sous l'égide de leurs agents, sans parler de la valetaille, qui se croyait tout permis. Le gouvernement d'Urbain VIII, malgré ses bonnes dispositions, n'avait pu éviter les conflits avec la France à propos de querelles de carrefour entre sbires et malandrins; sous Innocent X le roi Très-chrétien, mal disposé envers un pape suspect, exploitait plutôt ces mêmes querelles; enfin la question des franchises fut, au temps d'Alexandre VII, une des causes qui amenèrent la brouille, et firent du pontife la victime du brutal élève de Mazarin. Une telle situation ne pouvait se prolonger, et la suppression de ce privilège abusif s'imposait comme une nécessité à la politique romaine, un devoir auquel pas un des successeurs d'Alexandre VII ne devait se soustraire.

Ces idées dominaient dans le monde romain, et le cardinal Altieri semble avoir cédé au courant d'opinion qu'elles provoquaient, lorsqu'en 1673 il décréta des droits sur les marchandises, en déclarant que ni les cardinaux, ni les ambassadeurs n'en seraient exempts. C'était aller directement contre les franchises. Aussi les représentants des quatre puissances catholiques, Empire, France, Espagne, Portugal, se liguèrent-ils pour faire rapporter la mesure. Dans le conflit qui en résulta, Altieri commit la maladresse de leur refuser une audience, et même de leur interdire, sous une prétexte quelconque, l'accès du pape. Le conflit s'aggrava, bien qu'on eût laissé tomber dans l'oubli le malheureux impôt, et dégénéra en une dispute d'honneur monarchique froissé; le premier ministre y gagna pour lui la haine, et concentra sur la curie les foudres du Jupiter de Versailles, qui donnait alors le ton à la diplomatie, comme à l'opinion publique.

Le népotisme avait porté tous ses fruits, et vécu ses beaux jours; maintenant qu'il compromettait la diplomatie romaine, il était temps qu'il disparût de la scène politique. Ce fut Innocent XI qui le bannit de la Secrétairerie d'État.

Digitized by Google

IV.

A la mort de Clément X (août 1676), la cour de Rome se trouvait donc dans une situation des plus critiques. Non content du débat en cause, Louis XIV venait encore de soulever la question de la régale. On avait abandonné la croisade de Clément IX, et les puissances européennes, même catholiques, bien loin d'accepter la médiation de la papauté dans la guerre générale qui durait depuis quatre ans, semblaient vouloir lui préférer celle de l'Angleterre protestante au congrès qui venait de s'ouvrir à Nimègue. Cette situation, dont on rendait Altieri responsable, avait soulevé à Rome un mécontentement qui sentait la révolte. Le conclave estima que, pour diriger la politique du Saint-Siège, il fallait d'autres aptitudes et d'autres recommandations que celles que conférait la naissance ou la faveur. L'exaltation d'Innocent XI sortit de la poussée désormais irrésistible de l'opinion publique, et en même temps qu'il préparait la bulle qui devait porter le coup de grâce au népotisme, ce pontife s'efforça d'en effacer jusqu'aux dernières traces dans la pratique comme dans les traditions de l'Église romaine. Il n'éleva aucun de ses parents au cardinalat, et si son neveu, don Livio Odescalchi, quitta Côme sa patrie pour prendre sa place dans l'Église romaine et fut pourvu de revenus ecclésiastiques, il n'exerça que fort peu d'influence sur l'administration des États pontificaux, encore moins dans le gouvernement général de la chrétienté.

La direction des affaires fut confiée à un vieux cardinal qui appartenait au Sacré-Collège depuis trente-et-un ans, Alderano Cibo, de la promotion du pape, bien connu de lui et presque son intime. Il prit le titre de secrétaire d'État, consacré déjà par l'usage. Un des premiers actes du nouveau régime, qui acheva la ruine de l'ancien, fut la suppression du Collège des secrétaires apostoliques. Appelé à la présidence de la commission qui préparait cette mesure, Cibo fit remarquer que le secrétaire des *Brevia ad principes* et celui des *Lettres aux princes* absorbaient depuis longtemps la besogne du Collège, que celui-ci devenait par suite un rouage inutile. Le décret de suppression fut rendu le 1er avril 1678 (1). En effaçant la dernière trace de ses origines, il faisait de la Secrétairerie d'État une institution moderne, politique, un instrument de centralisation et de pouvoir absolu, prenant la place d'un collège de curiaux, qui n'avait d'autre fonction que celle que le pape lui assignait, et d'assurance de la durée que par la vénalité de ses offices.

(1) Bulle *Romanus pontifex*, kal. april., dans *Bullarium romanum*, éd. Taurinens., tome XIX, p. 88-95.

Digitized by Google

La bulle d'Innocent XII contre le népotisme (23 juin 1692) (1), que son prédécesseur n'avait pas eu le temps de parachever, n'agit qu'indirectement sur les destinées de la Secrétairerie d'État, en imposant des bornes à l'ambition et à la fortune politique des neveux, en les empêchant par suite d'accaparer le gouvernement de l'Église et, avec toutes les places et tous les pouvoirs, la conduite des affaires politiques et diplomatiques auprès des princes chrétiens. La bulle en effet interdisait de les favoriser au détriment des étrangers dans la répartition des charges, des émoluments, des privilèges pécuniaires et autres; elle limitait même à douze mille écus le revenu du cardinal-neveu. Elle eut un retentissement considérable, et mit fin au règne du népotisme, surtout parce que tout le monde avait intérêt à s'en voir débarrasser. Il n'entra plus à la Secrétairerie d'État, et ne reprit quelque vie et faveur au XVIIIe siècle que sous trois pontifes, Clément XI, Clément XII et Pie VI.

On peut donc affirmer que la première, telle qu'elle a fonctionné depuis, était organisée dès Innocent XI, entre les mains du cardinal Cibo, encore qu'un neveu ait ensuite régné sous le pontificat éphémère d'Alexandre VIII. Elle a même peu changé depuis, et une étude complète de ce qu'elle était à ce moment, nous la montrera telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Une longue période de lentes transformations lui avait laissé certains éléments de l'ancienne Secrétairerie apostolique, avec les privilèges de la *Famiglia pontificale*. Elle héritait à la fois de la *camera secreta* et du règne décrié des cardinaux-neveux.

De la première elle avait retenu son siège, et le droit de rester installée dans le palais, à côté du pape. Elle n'eut jamais de domicile propre, comme la chancellerie, la chambre apostolique, la daterie et les autres congrégations. Le pontife restait son seul chef, son préfet, et le cardinal qui le représentait comme premier ministre porta toujours le titre subordonné de *secrétaire*. A ce point de vue la Secrétairerie d'État ne formait et ne forme qu'un avec les deux autres services, logés également au Vatican, sous la dépendance directe du souverain, et recevant de lui les ordres et le travail, la secrétairerie des *brefs aux princes* et la secrétairerie des *lettres latines*.

De cette situation et de ses anciens rapports avec les cardinaux-neveux, résultait pour la Secrétairerie d'État une première attribution, celle d'avoir sous ses ordres les divers services de la maison papale installés au Vatican, dont elle surveillait le fonctionnement au moins dans les grandes lignes, depuis l'administration proprement dite de la maison, le ménage du pape, jusqu'aux archives et musées. Tous

(1) Bulle *Romanum decet Pontificem*, X kal. julii, *ibid.*, tome XX, p. 441-446.

Digitized by Google

les officiers et fonctionnaires de cet ordre dépendaient du secrétaire d'État, par les intermédiaires hiérarchiques ordinaires, le majordome et le maître de chambre.

Cette fonction de pot-au-feu, pourrait-on dire, bien éloignée de celles qui caractérisent la politique et la diplomatie, remontent à l'époque aujourd'hui bien archaïque pour notre société de démocratie, où l'on ne faisait pas de distinction entre la maison du prince et son gouvernement. Assurément le secrétaire d'État ne doit pas se laisser absorber par des détails d'intérieur, mais les plus grandes affaires dépendent trop souvent de petites influences, et un ministre habile ne perd jamais de vue rien de ce qui peut faire naître celles-ci. Par ailleurs la cohabitation perpétuelle du chef de l'Église et de son principal conseiller, de celui dont il a besoin à toute heure, offre des avantages si appréciables, qu'il ne vint jamais à l'idée d'aucun pape de s'affranchir d'une sujétion et de moderniser son pouvoir, en séparant les services personnels de ceux du public.

Il est facile de prévoir qu'en vertu de ses origines même la Secrétairerie d'État englobe les diverses branches du gouvernement pontifical, même l'administration intérieure, la ville de Rome et les États de l'Église. Les nombreuses légations et gouvernements de ces derniers, jusqu'à Avignon et au Comtat Venaissin, n'encombraient pas moins que les nonciatures les services de correspondance, et là encore les bureaux expédiaient sans cesse les ordres et instructions émanées directement du pape. Il faut y joindre la défense des frontières et des côtes, à une époque où les pirates barbaresques multipliaient leurs courses contre les plages où résidait leur adversaire le plus redoutable, sans compter que des feudataires comme Naples et Parme n'étaient pas moins à surveiller.

Ce qu'on appelle aujourd'hui les ministères, l'intérieur, la marine, la guerre, les finances, même le commerce et l'agriculture, entrait donc dans le ressort de la Secrétairerie, du moins pour la transmission et l'exécution des ordres, dont la teneur du reste se discutait souvent dans des congrégations et des conseils auxquels le pape s'en remettait. Il est vrai que ces conseils, à part certains, comme les plus anciens, les *magistri annonae*, les *magistri stratarum Urbis*, à Rome, n'avaient rien de stable, ni de définitif, n'étaient que des comités d'experts, de gens de métier, sans pouvoir de décision. La Secrétairerie avait donc cela de particulier, qui la distingue des ministères modernes, qu'elle n'était qu'un bureau de transmission d'ordres entre l'autorité pontificale et les pouvoirs subordonnés.

En ce sens le secrétaire était le premier, le seul ministre du pape pour les affaires temporelles comme pour les relations avec la

Digitized by Google

chrétienté. Il restait donc à tous les points de vue le véritable cardinal-neveu des anciens temps. Et les bureaux à ses ordres n'avaient guère changé, depuis que Giovanni Carga en avait fait le dénombrement au XVIe siècle. D'après le caractère même de l'institution, tous étaient affectés à la correspondance, c'est-à-dire à l'expédition des ordres et des nouvelles, des instructions comme des renseignements, à la réception et à la mise en œuvre des réponses reçues. A l'égard des congrégations romaines et des corps administratifs des États pontificaux, la Secrétairerie était encore une agence de courriers qui transmettait les consultations et les réponses, échange réciproque entre ces conseils et leur chef suprême. Elle se composait donc de bureaux de rédaction et de services d'envoi et transport, tels qu'ils ont fonctionné dans leur ensemble jusqu'à 1870 (1).

Ainsi sans initiative dans son travail quotidien, la Secrétairerie conserva son caractère d'agence épistolaire pour un pouvoir illimité. Ici tout part du pape. Chaque matin le cardinal secrétaire est reçu le premier dans son cabinet, et confère avec lui plus ou moins longuement, selon l'importance des affaires en cause. Il passe avant le consistoire et les cardinaux préfets, qui n'ont audience que dans la journée. Il emporte les décisions et les commandements, dont il est chargé d'assurer l'exécution, et en remet le détail au sous-secrétaire, héritier de l'ancien *secretarius intimus*, intermédiaire avec les divers sous-ordre, entre lesquels il répartit la besogne, pendant que son supérieur discute les intérêts de la chrétienté et des États de l'Église avec les ambassadeurs et les principaux représentants des diverses administrations pontificales.

Quand le sous-secrétaire reçoit le dernier courrier arrivé du dehors, que son chef vient de dépouiller avec le pape, il le divise en deux parts : il remet au *custode des archives* les dépêches des nonces et gouverneurs, avec les pièces annexes qui ne sont pas d'une nécessité immédiate, pour être serrées dans les archives et servir en cas de besoin. Quant aux mémoires, requêtes et autres actes, qui exigent une réponse ou solution, ils sont remis au *custode des mémoriaux*, qui doit les distribuer entre les congrégations et offices curiaux chargés de les examiner et de préparer les réponses, les explications, etc. Ce custode sert d'intermédiaire avec ces offices, et devra y surveiller l'expédition des affaires que la Secrétairerie a été chargée de leur transmettre.

(1) Je n'ai pas la prétention d'exposer le fonctionnement actuel de la Secrétairerie, mais de montrer ce qu'elle fut jusqu'en 1823. Il est certain que sa marche a subi des modifications notables après les événements de 1870, et encore récemment sous Pie X.

Digitized by Google

Le cardinal a préparé avec le pontife un sommaire écrit des réponses aux dépêches reçues, et le sous-secrétaire s'en sert comme d'un *memento*, d'un guide-âne. Il indique au chef des *minutanti*, scribes rédacteurs, dans quel sens les réponses doivent être conçues; l'habitude s'est introduite au XVIIe siècle d'en dresser une pour chaque affaire, si minime qu'elle fût. Le secrétaire du chiffre reçoit les mêmes instructions, ou le sous-secrétaire préposé au travail de la mise en chiffre, quand le premier est lui-même sous-secrétaire d'État, ce qui arriva quelquefois au XVIIIe siècle, sous Pie VI par exemple (1). Ce dernier travail est plus compliqué; une première rédaction de minute à mettre en chiffre devait d'abord être examinée par les chefs (le pape lui-même parfois), vu l'importance spéciale des dépêches de cette nature, et le texte arrêté d'une manière définitive avant de recevoir la forme sous laquelle il allait partir. La formule était fixée entre le chef du chiffre, le sous-secrétaire et même le secrétaire, comme les minutes ordinaires.

Après la rédaction première en brouillon, les dépêches importantes étaient soumises à ceux-ci, qui y faisaient les corrections, annotations et changements nécessaires à l'expression claire et complète de la pensée du pape. Celui-ci ne dédaignait même pas d'apporter son concours, de s'assurer par lui-même si ses ordres avaient été compris et fidèlement exécutés. Des hommes comme Alexandre VII, Innocent XI, sans remonter plus haut, revoyaient à tout instant le travail de leurs subordonnés, dans les grands conflits qui remplirent leur pontificat. Dans le fonds Barberini au Vatican on rencontre des brouillons de dépêches annotés au crayon de la main d'Urbain VIII (2).

Il est évident qu'aucun pape, quelque esprit, quelque expérience qu'il possédât, ne pouvait se désintéresser totalement de cette correspondance, qui faisait une des principales responsabilités de sa charge, puisqu'elle portait ses ordres dans la chrétienté.

Les minutes, ainsi amendées, revenaient dans les bureaux, où les scribes les mettaient au net ou en chiffre. Elles en ressortaient prêtes

(1) On voit Mgr Federici secrétaire des chiffres faire l'intérim en 1785 après la mort du secrétaire Opizzoni Pallavicini (février-juillet). Un autre, Mgr Riviera, fut secrétaire du conclave en 1721. Sous Benoît XIV, le secrétaire d'État Valenti Gonzaga, infirme et cloué sur son lit, fut suppléé pendant deux ans par les secrétaires du chiffre (voir plus loin). Archives du Vatican, *Miscellanea*, armoire XV, tomes 156 et 157. Correspondance de Benoît XIV avec le cardinal de Toncin. Il ressort de ces lettres que le secrétaire du chiffre entrait dans les conseils secrets de la diplomatie : « Che è inteso del tutto come segretario della cifra ». *Ibid.*, tome 156, p. 314.

(2) Par exemple le brouillon du supplément mentionné ci-dessus à l'instruction du cardinal Ginetti. *Miscellanea* du Vatican, armoire III, tome 36.

Digitized by Google

à l'expédition ; les unes, les dépêches courantes, pour être soumises à la signature du cardinal secrétaire d'État ; les autres, les dépêches en chiffre, pour être révisées une dernière fois par le chef de service. Ensuite le sous-secrétaire les rassemblait, avec les autres documents, mémoires et réponses que le custode des mémoriaux avait reçus des congrégations (1), faisait dresser le paquet sous ses yeux et le remettait au chef des courriers, au maître des postes, qui devait en surveiller le départ. Celui-ci lui remettait en même temps les paquets qu'on avait reçus de l'étranger. Ils étaient portés de suite au secrétaire d'Etat, qui en faisait le dépouillement avec son subordonné, dirigeait les pièces accessoires aux services où elles devaient aller, prenait connaissance des dépêches, mettait les plus importantes à part, pour les communiquer au pape, et préparait un sommaire des autres à l'usage de celui-ci.

Les chiffres qui arrivaient du dehors exigeaient un travail à part pour être traduits et dressés en écriture courante, travail qui se faisait dans les bureaux sous la direction du chef de service, seul détenteur de la clé, seul interprète autorisé des mystères de la diplomatie papale. On se rend compte de l'importance de ce personnage, un des principaux de la Secrétairerie d'Etat, et pourquoi il occupa ordinairement, sinon toujours, la première place auprès du cardinal.

Les paquets de dépêches étaient remis tout scellés par le maître de poste aux courriers de chaque nonciature, qui les emportaient à destination. Dès le XVIIe siècle, en effet, un courrier était attaché au service des diverses ambassades, et chaque semaine, ou moins souvent suivant la distance, faisait le transport de la correspondance à Rome et vice-versa. Gênes, Turin, Milan et Venise étaient les villes où se rendaient ces porteurs pour de là se disperser à travers les cours de l'Europe. Les nonciatures plus éloignées pouvaient en avoir plusieurs. La Secrétairerie se servait en outre, tant pour l'ordinaire que pour les services extraordinaires, des postes princières comme des courriers qu'expédiaient les ambassadeurs étrangers à Rome et les cardinaux protecteurs. La correspondance régulière de chaque semaine était déjà imposée aux nonces dès le XVIe siècle. Celui de France expédiait le lundi directement à Lyon et Turin un paquet plus ou moins volumineux ; aux lettres il adjoignait toute sorte de documents et actes pouvant renseigner la curie, même la *Gazette*

(1) On trouve fréquemment dans la collection des nonciatures des notes venant de certaines congrégations, pour annoncer la remise d'une pièce destinée à celles-ci, ou bien traiter avec elles par l'intermédiaire de la Secrétairerie.

Digitized by Google

d'Amsterdam et autres feuilles de nouvelles. Le paquet de réponses était le plus souvent moins volumineux, et manquait parfois de dépêches chiffrées, ou n'en apportait que de très courtes, mais la Secrétairerie d'État répondait aussi régulièrement, tous les huit jours.

Les paquets hebdomadaires qui arrivaient dans les bureaux étaient rassemblés à l'*Archivio secreto*, réunis en liasses au bout de l'année, ou même reliés en volume, et formaient un numéro de plus de la série. On avait soin de mettre à part les déchiffrements avec les minutes des chiffres de la Secrétairerie. Depuis que Paul V avait réuni à l'*Archivio* la *guardarobba* et les collections analogues, les archives avaient pris une certaine cohésion, grâce à l'active vigilance de préfets comme Lonigo et Confalieri. Mais les Barberini avaient eux aussi succombé à la tentation qui déjà entraînait la plupart des cardinaux-neveux antérieurs à retenir dans leurs archives de famille la correspondance diplomatique éclose sous leur administration. Celle d'Urbain VIII n'est donc revenu au Vatican que de nos jours, avec celles de Paul V et Clément VIII restituées par les Borghèse. L'abus ne se renouvela pas sous les pontificats suivants, surtout Innocent X et Alexandre VII, dont la correspondance est restée à peu près intacte à l'*Archivio secreto*.

Après une dernière interruption marquée par celui de Clément X, ce fut sous le suivant, Innocent XI, que la Secrétairerie d'État retint fidèlement, et pour ne plus s'en dessaisir au profit des particuliers, les documents qui s'y entassaient de la manière dont j'ai parlé plus haut, et dont la conservation n'était pas moins importante pour elle que le travail des bureaux. Avec les classifications de Depretis et de Garampi au XVIIIe siècle, l'*Archivio secreto* reçut sa forme définitive, qui n'a guère changé depuis qu'il a été réuni aux fonds de la Chancellerie, de la Daterie et autres, pour constituer les Archives du Vatican.

Dans un organisme comme l'Église romaine, qui repose tout entier sur la tradition, les archives sont un élément capital : quoi d'étonnant qu'elles forment un des services de la Secrétairerie d'État, et non le moindre. Celle-ci était donc, vers 1700, quand Innocent XII eut porté le dernier coup au népotisme, organisée dans toutes ses parties essentielles, et pouvait réellement diriger la politique du Saint-Siège, en même temps qu'administrer le domaine temporel de l'Église. Elle se trouvait à peu près dans la même situation qu'aujourd'hui, avec ses deux annexes, la Secrétairerie des brefs aux princes et celle des lettres latines ; il lui manquait le service de la congrégation des affaires extraordinaires, que nous allons voir naître bientôt ; mais, telle qu'elle était, elle représentait ce mécanisme de

Digitized by Google

gouvernement, ce cabinet qui rapprochait la papauté des souverainetés modernes, la machine qui mettait en mouvement dans toute la chrétienté le pouvoir spirituel lui-même, considéré comme une force sociale, comme un des rouages indispensables du système politique créé, à la place de la république chrétienne, par l'unification des peuples et l'action des monarchies qui y avaient présidé.

Après le court pontificat d'Alexandre VIII (1689-1691), qui sacrifia encore à des traditions trop fortes pour expirer tout d'un coup, en partageant la direction des affaires entre ses deux neveux Pietro Ottoboni, qui fut cardinal-patron, et Gianbattista Rubini, secrétaire d'État, Innocent XII, Pignatelli, reprit la politique de son prédécesseur du même nom, et avant d'immoler le népotisme par un décret, le combattit dans sa manière de gouverner (1691-1700). Il donna sa confiance à un ancien nonce à Paris (1674-1675), le cardinal Fabrizio Spada. Bien que d'une vieille famille napolitaine, attachée aux souvenirs et traditions aristocratiques, il tint les siens éloignés des affaires, et n'en créa aucun cardinal, sans doute pour faire oublier ses origines de sujet espagnol à l'ombrageux Louis XIV, qu'il fallait à tout prix réconcilier avec la papauté. Ce fut son successeur Clément XI (qui du reste avait été un de ses principaux conseillers, comme simple cardinal), qui éleva à la pourpre en 1705 le plus proche de ses parents Francesco Pignatelli.

Ce dernier pape (1700-1721), en adoptant la même conduite, contribua à fonder la nouvelle tradition pendant son long pontificat. Le secrétaire d'État qu'il se choisit, Fabrizio Paulucci, nouveau cardinal de trois ans, se maintint jusqu'au bout sans conteste et sans difficulté. La famille papale resta dans l'ombre, et le jeune neveu de 20 ans, Annibale Albani, n'en fut tiré, par sa promotion, qu'en 1711, pour aller porter des paroles de paix à l'Empire et aux puissances européennes acharnées à la perte des Bourbons, mission d'autant plus méritoire que ceux-ci s'en montraient peu dignes : c'était le temps où l'impétueux Philippe V, entraîné par la fougue de la jeunesse plus encore que par ses conseillers, brutalisait l'Église romaine, coupable d'avoir reconnu trop tôt la domination autrichienne dans les Deux-Siciles.

La pratique de ces papes s'imposait comme d'elle-même à ceux de leurs successeurs, que leur origine de vieille aristocratie romaine et leur situation antérieure semblaient avoir enchaînés à des traditions surannées, mais toujours respectables pour eux, un Conti (Michelangelo), Innocent XIII (1721-1724) ; un Orsini (Vincenzo-Maria), le saint pape dominicain Benoît XIII (1724-1730), arrivé à la tiare après 53 ans de cardinalat ; et même le Florentin Corsini

Digitized by Google

(Lorenzo), Clément XIII (1730-1740), d'une non moins ancienne famille, qui avait déjà compté plusieurs *porporati*.

Le premier, tout en promouvant son frère, le bénédictin Bernardo-Maria Conti, donna sa confiance à un tout frais cardinal, d'origine génoise, Giorgio Spinola. Le second ne craignit pas d'appuyer sa vieillesse sur le doyen même du Sacré-Collége, l'ancien inspirateur de la politique de Clément XI, Fabrizio Paulucci, et après la mort de ce dernier, en juin 1726, sur son propre maître de chambre, le génois Nicolo-Maria Lercari, qui ne fut cardinal qu'en décembre. Quant à Clément XIII, bien qu'il fit intervenir souvent dans les affaires son neveu Neri Corsini (1), pourvu aussitôt du cardinalat, il ne lui donna pas de place officielle dans la politique romaine, et ses secrétaires d'État furent les cardinaux Antonio Biancheri, puis en octobre 1738, un ancien nonce en Portugal, Giuseppe Firrao.

Ces trois papes rétrogrades et conservateurs, qui reconnaissaient encore Jacques III Stuart, comme roi d'Angleterre, et soutenaient son fils le prétendant Charles-Édouard, en lui donnant le titre de prince de Galles (2), firent autant que leurs prédécesseurs du XVIIe siècle, pour le progrès de la Secrétairerie d'État. Ils distinguaient très-bien entre les cardinaux conseillers, qui pouvaient être des neveux, ou des vétérans du Sacré-Collège familiarisés depuis des longues années avec les affaires de la curie, et celui qui seul portait auprès du maître le poids et la responsabilité de la diplomatie pontificale, qui n'était plus seulement un signataire de dépêches, mais gouvernait et ordonnait, et, en transmettant les décisions du souverain, exerçait une contrôle tel par son étendue et la variété de ses attributions, que le prestige des autres cardinaux chefs de congrégation, même le camerlingue, même le chancelier de l'Église romaine disparaissait devant lui. Et les papes, de quelque esprit, de quelque formation qu'ils fussent, s'habituaient à le considérer comme leur intermédiaire indispensable, le porte-parole de toutes leurs volontés, leur serviteur nécessaire en tout et partout.

Mais ce serviteur s'identifiait de plus en plus avec le maître par la durée comme par l'étendue de son pouvoir. Non seulement il se

(1) Cf. par exemple un entretien diplomatique qu'il a, au nom du pape, avec l'agent de Savoie, *Nunziatura di Francia*, tome 441, dépêche déchiffrée du 20 sept. 1730.

(2) Voir surtout un certain nombre de dépêches déchiffrées pour la fin du pontificat de Clément XII et les premières années de Benoît XIV, 1738-1746, ibid., tome 442. Dans cette période la diplomatie pontificale lutta notamment contre l'action de l'Angleterre, devenue l'arbitre de la politique européenne à la suite de la guerre de la Succession d'Espagne et avec la connivence du Régent et de son ministre Dubois.

Digitized by Google

maintenait pendant tout le pontificat, comme Paulucci, mais il conservait ses attributions sous le pape suivant, de par la volonté du nouveau souverain. Benoît XIV avait choisi un ancien nonce en Flandre (1732-1735) et en Espagne, le cardinal Silvio Valenti Gonzaga, qui resta seize ans au pouvoir. Impotent les deux dernières années, il fut suppléé par les secrétaires du chiffre, notamment Mgr Rota, ancien auditeur de la nonciature de France (1). Après sa mort, le 28 août 1756, le pape le remplaça par un autre diplomate, le cardinal Alberico Archinto, qui avait représenté Rome à Florence, puis en Pologne (1749-1756). Clément XIII le conserva en fonction (1758), mais il mourut la même année, et son successeur Lodovico-Maria Torregiani se maintint au poste le reste du pontificat (1758-1769).

Le ministre de Clément XIV (1769-1774), Lazzaro Opizio Pallavicini, nonce à Naples (1754-1760) et à Madrid (1760-1766), garda son poste sous Pie VI jusqu'à sa mort (29 février 1785). Après lui les secrétaires d'État se succédèrent rapidement pendant la durée de ce long pontificat. On vit tour à tour passer (juillet 1785-sept. 1789) Ignazio Boncompagni ; Francesco Zelada jusqu'à janvier 1797 ; enfin Ignazio Busca, dont les dépêches, qui imploraient le secours des Impériaux, interceptées par les généraux de la république française, amenèrent l'occupation de Rome, l'emprisonnement du pape et la chute du pouvoir temporel.

Tout le monde connaît le remarquable ministre de Pie VII, Ercole Consalvi, celui qu'on nommait la *sirène*, à cause du charme irrésistible de son caractère et de sa conversation, qu'on a considéré depuis, non sans raison, comme le modèle des secrétaires d'État. Un tel homme devenait vite indispensable, et en effet il fut le bras droit de la papauté dans une des périodes les plus critiques de son histoire. Napoléon avait raison de voir en lui son plus redoutable adversaire politique, mais rien ne montra mieux les véritables dispositions du despote à l'égard de Rome, que l'acharnement avec lequel il le poursuivit, jusqu'à ce que ce ferme soutien de l'indépendance papale eût été contraint de donner sa démission (juin 1806). La situation ne fit que s'aggraver pour la papauté, et l'infortuné Pie VII en fut réduit à ce degré de sujétion de changer de secrétaire d'État à chaque nouveau caprice du brutal conquérant. Après le vieux cardinal Casoni, vint Giuseppe Doria (février 1808), un ancien nonce qui avait étudié la France et ses affaires pendant près de quatorze ans (octobre 1771-février 1785), mais qui n'eut pas davantage l'heur de plaire aux fils

(1) Archives du Vatican. *Miscellanea*, arm. XV, tomes 156-157. Correspondance de Benoît XIV avec le cardinal de Tencin.

Digitized by Google

de la Révolution, puis le cardinal Gabrielli (27 mars de la même année), enfin Pacca (juin 1808), autrefois nonce à Cologne à l'âge de vingt-neuf ans (1785-1795) et en Portugal (1795-1801).

Quand Pie VII fut emporté en juillet 1809 par les gendarmes de Radet, le gouvernement de l'Église se trouva supprimé, et toute la vie de la chrétienté resta suspendue pendant cinq années, ou mieux concentrée dans son chef prisonnier. Mais celui-ci n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté qu'il reprit son ancien secrétaire d'État, et le conserva jusqu'à sa mort (1814-1823). Consalvi marqua son passage par des réformes importantes dans les rouages vieillis du gouvernement et de l'administration pontificales. A la Secrétairerie d'État pareillement, il réorganisa sur de nouvelles bases les services qui n'avaient pas fonctionné pendant la période d'exil, rétablit les nonciatures, supprimées pareillement, les délégations apostoliques dans les Etats pontificaux, et en profita pour y introduire les réformes que réclamait l'esprit moderne. En particulier il assura le fonctionnement de cette Congrégation des affaires extraordinaires que Pie VII avait établie en 1814, avec Pacca alors pro-secrétaire d'État, pendant que Consalvi représentait l'Église au congrès de Vienne.

C'était le conseil en permanence de la Secrétairerie d'État qui fonctionne encore aujourd'hui. Elle naquit de la tradition que suivirent de tout temps les papes de former des commissions extraordinaires de cardinaux pour examiner les affaires plus importantes, plus difficiles, qu'ils n'osaient décider par eux-mêmes avec leurs seuls conseils intimes, ou qui, pour des raisons majeures, ne pouvaient être discutées et réglées par le Sacré-Collège réuni en consistoire. Les affaires politiques rentraient souvent dans cette catégorie, encore qu'elles n'eussent trait qu'à une nation, à une partie de la chrétienté.

Les congrégations constituées dans des circonstances exceptionnelles restaient en fonction, en permanence aussi longtemps que le réclamait la matière pour laquelle elles étaient établies, c'est à dire parfois des années. Certaines de ces congrégations sont restées célèbres, par exemple celle que Sixte-Quint créa au commencement de son pontificat sous le titre de Congrégation des affaires de France, pour suivre de près et diriger au mieux des intérêts de la religion les événements qui se déroulaient alors en France entre les protestants et la Ligue catholique. Elle siégea dix ans (1585-1595), jusqu'au moment où le retour d'Henri IV à la foi la rendit inutile en supprimant son objet. On a conservé aux archives du Vatican le résultat de ses travaux, les papiers et documents qui servaient à ses délibérations, rassemblés et mis en ordre par son préfet le cardinal

Digitized by Google

de Santa Severina Giulio Santorio (1). Son histoire est encore à faire.

Une autre congrégation des affaires extraordinaires, non moins célèbre, fut celle que Pie VI établit en 1793 sous le même titre, pour le seconder dans sa lutte contre la République française. Dissoute en 1798 par la déportation du pontife, elle fut rétablie sous Pie VII en 1802 et eut d'abord à préparer le concordat de Bonaparte. La lutte qui s'ouvrit ensuite entre le pape et l'empereur Napoléon ne lui laissa pas une minute de trêve (1804-1808), et elle disparut encore avec la nouvelle déportation du successeur de saint Pierre (2). Ce fut plein du souvenir des services qu'il en avait reçus, que Pie VII, revenu de l'exil, résolut d'en perpétuer et d'en régulariser l'existence dans une institution durable.

La Congrégation des affaires extraordinaires (3), telle qu'elle se dévoloppa dans la suite des temps, était composée de 11 cardinaux, aujourd'hui 12, et un secrétaire qui a droit de vote. Celui-ci (le premier fut le père carme Fontana,) est considéré comme un sous-secrétaire ou substitut de la Secrétairerie d'État, à laquelle il sert d'intermédiaire avec la congrégation. Un certain nombre de consulteurs, qui furent cinq à l'origine, puis sept, enfin huit, préparent le travail des délibérations plénières, qui ont lieu une fois par semaine, ordinairement sous la présidence du secrétaire d'État, quand ce n'est pas devant le pape lui-même.

A l'origine la congrégation conserva son rôle de discuter les affaires plus importantes, sur lesquelles le secrétaire d'État désirait être éclairé d'une manière spéciale, tout en se dégageant d'une partie de la responsabilité à prendre. C'est ainsi que naguère encore elle fut appelée à régler la nouvelle situation qu'imposait à l'Église de France la brusque rupture du concordat de 1802. Par suite de ce rôle d'exception, elle eut naturellement dans son ressort les pays de

(1) La plus grande partie de ces papiers ont formé les tomes 20 à 31, en tout 12 volumes, de la série I du fonds *Miscellanea* au Vatican; recueil de pièces de toute sorte, importante pour l'histoire de France pendant la période 1587-1596.

(2) Ses travaux ont été utilisés par le P. Rinieri, S. J., dans son ouvrage sur la diplomatie pontificale au XIXe siècle, *Pio VII et Napoleone I*. Turin, 1906.

(3) Les archives de la Congrégation n'étant pas ouvertes au public, j'ai dû me contenter, pour la faire connaître, de l'exposé assez superficiel que donne Moroni : *Dizionario di erudizione ecclesiastica, verbo Congregazioni*, tome 16, p. 156-158. Son rapport avec la Secrétairerie d'État ressort suffisamment des quelques indications que fournit ce compilateur. On connait le rôle qu'elle a joué dans les récentes affaires de France, mais ce qu'on sait moins, c'est qu'elle eut à s'occuper de Lamennais et du procès du journal l'*Avenir*. (Communication du P. Paul Dudon, S. J., qui prépare un travail sur ce fait important.)

Digitized by Google

la chrétienté, avec lesquels la papauté n'avait pas de relations officielles, fixées diplomatiquement, régularisées par des légations avec des agents à demeure : par exemple la Russie, qui cependant avait hérité en partie de l'ancienne nonciature de Pologne, dont elle prétendit s'annexer les pouvoirs ; plus tard les anciennes colonies espagnoles d'Amérique, avec lesquelles les relations se continuaient officiellement par l'intermédiaire de la métropole. La cour de Rome croyait devoir cette déférence à la nation catholique et à son gouvernement, mais les nouveaux États n'acceptèrent pas cet intermédiaire et refusèrent de communiquer avec le nonce en Espagne. Au lieu de les soumettre à la Propagande, comme pays infidèles ou hérétiques, on décida de faire passer leurs affaires directement par la Secrétairerie d'État, et de les remettre à la nouvelle congrégation, dont le secrétaire fut chargé de la correspondance avec les délégués apostoliques envoyés en ces pays pour y remplir les fonctions de nonces.

Cette congrégation examine donc les questions spirituelles et mixtes, disciplinaires, dogmatiques et morales, et les résout en les adaptant aux nécessités de la diplomatie ; comme les vieilles congrégations romaines, elle donne des décisions sur des points que lui soumet le cardinal-secrétaire ; mais en ce qui concerne la correspondance sur ces réponses, ou bien en général avec l'Amérique latine, le secrétaire de la congrégation écrit au nom de la Secrétairerie d'État, et ses lettres sont signées par le cardinal-ministre. Tandis que pour les autres congrégations, qui conservent leur indépendance, ce dernier n'est qu'un intermédiaire, il trouve dans les Affaires extraordinaires un simple comité consultatif, comme nous l'avons déjà dit, sur lequel il se décharge d'une partie de son fardeau, mais en retenant pour lui la décision dernière et l'exécution.

Congrégation extraordinaire pour les situations critiques auxquelles il doit son origine, le conseil devient une simple congrégation romaine, en remplaçant la Propagande pour les affaires spirituelles des pays soumis à sa juridiction. Mais il ne reconquiert qu'une certaine indépendance apparente, puisqu'il reste en sous-ordre pour ses décisions comme par son organisation, et le local même où il siège, une simple annexe de la Secrétairerie d'Etat. On voit ce que celle-ci a gagné à cette création, puisque la Congrégation des affaires extraordinaires, sans cesser de lui être subordonnée, représente en certaines circonstances plus solennelles le Sacré-Collège lui-même.

Cette annexe n'était pas plus nécessaire à l'organisation définitive des services de la diplomatie pontificale que la secrétairerie des brefs qu'on leur a récemment adjointe. Les circonstances d'une part, des motifs de réforme et de simplification de l'autre ont seul dicté ces

Digitized by Google

mesures. La première, il est vrai, assure au Sacré-Collège une part plus directe dans l'activité de la diplomatie pontificale, mais la Secrétairerie ne gagnerait-elle pas à correspondre avec l'Amérique comme avec le reste de la chrétienté, suivant un système unique? La centralisation moderne, si impérieuse qu'elle s'impose, ne réussira qu'à grand peine à faire simplifier des institutions qui, comme toutes celles de l'ordre politique, ne doivent leur existence qu'au temps, à la durée, au besoin et aux génies divers des papes qui se sont succédé pendant des siècles.

Il en a été ainsi pour toute l'histoire de celle qui nous occupe, c'est ce que la complique et rend son exposition difficile. Nous avons dû passer en revue tous les pontificats les uns après les autres, parce qu'il n'en est pas un où la Secrétairerie d'État ne se présente sous un aspect divers de ce qu'elle était auparavant. Dans les premiers temps surtout, à l'époque où l'institution indécise, à peine formée, revêtait tour à tour les caractères les plus différents, sous la poussée des circonstances et la volonté des hommes, pas un pape qui n'ait entendu sa politique à sa manière, qui n'ait par suite varié du tout au tout dans l'emploi des moyens et des instruments pour la réaliser. L'établissement durable, le système qui commence à fonctionner, la machine que les papes se transmettront comme l'organisme indispensable, n'apparaît que dans le cours du XVIe siècle, de Paul III à Clément VIII. Et les deux transformations importantes qu'a subi cet organisme ne font que mettre plus en relief la complexité de ce développement lent et progressif.

Et d'abord peut-on soutenir que la Secrétairerie d'État procède de la Secrétairerie apostolique? A la rigueur, mais non sans beaucoup de correctifs. Celle-ci est d'abord le porte-parole du pape dans la diplomatie comme sous beaucoup d'autres rapports; mais Léon X confie les négociations proprement dites à un personnel à part, qui ne se confond qu'à moitié avec le collège des secrétaires créé par Innocent VIII. Cette dualité, cette vie côte à côte et en partie commune, avec les mêmes organes, se prolonge jusqu'à la suppression de celui-ci par Innocent XI. Il fournit des ouvriers au service diplomatique, mais en retenant, pour des motifs d'intérêt, son objet primitif, l'expédition des brefs et des bulles; il perd peu à peu toute activité, toute raison d'être, à mesure que cette expédition devient l'apanage de la Secrétairerie des brefs et de la Daterie, et jamais il n'a consenti à se laisser absorber par l'organisme qui l'avait supplanté. Si le secrétaire-domestique s'est dédoublé à partir de Léon X, ses deux héritiers, le *secretarius domesticus* et le *segretario maggiore*, ont coexisté jusque bien avant dans le XVIe siècle.

Digitized by Google

Le dernier devint plus tard le secrétaire d'État, son influence grandit sans cesse, et il se posa à côté du cardinal-neveu en revêtant lui-même la pourpre. Nouvelle dualité, qui se prolongea durant la plus grande partie du XVIIe siècle et compliqua de son côté le développement des institutions diplomatiques. Le cardinal-neveu conserva d'ordinaire la prépondérance ou la primauté d'honneur avec l'administration intérieure, mais le cardinal-secrétaire lui fut souvent adjoint comme tuteur, guide pour suppléer à son incapacité, à sa jeunesse, à son inexpérience. A partir d'Innocent XII seulement le secrétaire d'État, victorieux du népotisme, gouverna au dedans comme au dehors et donna à la politique papale l'unité de direction et la simplicité de programme qui facilitaient, avec la marche des affaires, la besogne de l'historien.

Qu'il me soit permis d'exprimer un vœu en terminant. Ce simple résumé n'est pas une histoire de la Secrétairerie d'État, mais une série de notes et d'indications pour une étude plus complète. Je reconnais sans peine qu'il y aurait beaucoup à faire encore pour établir la vraie physionomie, l'organisation et la marche de l'institution dans ses grandes périodes, et même pour chacun des pontificats importants. Je ne fais point difficulté d'admettre que certaines inexactitudes ou obscurités se sont glissées dans la suite des faits, que beaucoup de mes données sont restées forcément incomplètes. Mais ces défauts, loin d'avoir défloré le sujet, inspireront le désir de le traiter plus en détail, dans son ensemble et surtout dans ses parties. En donnant la succession des secrétaires d'Etat, j'ai voulu mettre en évidence les plus remarquables, ceux qui mériteraient une monographie. Bien rares sont ceux qui ont eu la faveur de publications à part, de quelque nature et si insignifiantes qu'elles soient; quand j'aurai nommé S. Charles Borromée, Tolomeo Gallio, Consalvi, ce sera tout. Depuis plusieurs années le P. Van Ortroy, des Bollandistes, prépare une étude d'ensemble sur la vie, la personnalité et le rôle politique de saint Charles, quand paraîtra-t-elle ? Combien d'autres devaient sortir de l'obscurité injuste dans laquelle ils restent plongés, les Cervini, les Farnèse, les Aldobrandini, les Barberini ! Ce serait le moyen la plus infaillible de faire connaître la diplomatie pontificale à ses brillantes époques. La carrière est ouverte, et il y a encore tant à faire. Que le clergé ne se laisse pas devancer en cela comme sur d'autres terrains de l'histoire ecclésiastique !

Rome. P. RICHARD.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

E. VACANDARD. *Études de critique et d'histoire religieuse.* Deuxième série. Paris, Lecoffre, 1910. In-12, III-308 p. F. 3,50.

Il y a cinq ans l'auteur réunissait sous le même titre un certain nombre d'articles très remarqués, antérieurement parus dans la *Revue du clergé français* et dans la *Revue des questions historiques*. Le volume contenait ainsi un mémoire sur *Les origines du symbole des apôtres, Les origines du célibat ecclésiastique, Les élections épiscopales sous les mérovingiens, L'Église et les ordalies, Les Papes et la Saint-Barthélemy, La condamnation de Galilée*. (Voir compte-rendu précédemment, t. VII, p. 348 svv).

L'accueil favorable que le public réserva à cette première série a porté M. Vacandard à en publier une seconde, comprenant cette fois une étude sur *L'institution formelle de l'Église par le Christ, Les origines de la confession sacramentelle, Le service militaire et les premiers chrétiens, La question de l'âme des femmes, L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III, La nature du pouvoir coercitif de l'Église*. Et nous croyons pouvoir lui prédire le même succès littéraire.

Le premier mémoire est né d'un défi lancé par M. Loisy au directeur de la *Revue du clergé français*. L'auteur prend à parti le subtil et fuyant exégète, dans une argumentation solide, et conclut à *l'institution formelle de l'Église par le Christ*. Cette société du début n'était certes pas nombreuse ; mais le groupe quoique clairsemé est « bien circonscrit, parfaitement reconnaissable, très centralisé, et même hiérarchisé dans la plus entière fraternité ».

Les origines de la confession sacramentelle reproduit dans ses principaux éléments l'article du même auteur sur la *Confession*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*. Seulement le travail a subi ici des remaniements considérables. Si le titre même imposait plus de concision dans l'exposé historique de la discipline sacramentelle, il autorisait par contre des développements plus étendus en ce qui concerne la la matière de la confession et le moment de l'absolution.

La question du *service militaire chez les chrétiens des premiers siècles* n'est pas neuve dans les préoccupations des historiens. Récemment

Digitized by Google

encore M. Harnack éditait sur ce sujet une publication de valeur : *Militia Christi, Die christliche Religion und der Soldatenstand in den ersten drei Jahrhunderten* (Tübingen, 1905). M. Vacandard reprend l'œuvre du critique allemand et la pousse jusqu'au ve siècle. Avec les doctrines de saint Maxime de Turin (451-465) et de saint Léon le Grand (460), c'en est fait désormais de la prétendue incompatibilité entre le service militaire et la profession du christianisme. L'antimilitarisme rigoriste de Tertullien tombe alors définitivement, tout en continuant à inspirer le principe *ecclesia abhorret a sanguine*, qui aura son aboutissement dans une des immunités ecclésiastiques du moyen-âge.

Les légendes ont la vie dure : à preuve cette perpétuelle boutade à propos du *Concile de Macon* qui aurait révoqué en doute *l'âme des femmes*. En réponse à un collaborateur de la *Revue Bleue*, qui venait de rééditer l'insipide propos, M. Vacandard rétablit les faits avec précision. Il rappelle comment un évêque philologue s'était simplement demandé si le terme *homo* était réservé à l'individu mâle, ou s'il était épicène, désignant indifféremment tous les êtres humains, sans distinction de sexe (comme le mot enfant par exemple).

L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III reste toujours du plus grand intérêt ; la portée morale et sociale de la révolution que l'hérésie cathare tenta d'accomplir au XIIe siècle continuant à être diversement appréciée. L'article de l'auteur est une excellente mise à point de la question après les récents travaux de CH. MOLINIER *(l'Église et la société cathare*, dans la *Revue historique*, 1907) et de JEAN GUIRAUD *(Cartulaire de Notre Dame de Prouille, précédé d'une étude sur l'Albigéisme languedocien aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1907).

Quelques unes de ces études n'ont pas manqué de susciter des critiques, notamment l'article sur *la nature du pouvoir coercitif de l'Église*. Sans engager son sentiment personnel, l'auteur soutient qu'un catholique peut en toute sûreté de conscience se déclarer pour la réduction de ce pouvoir coercitif à la contrainte morale, nonobstant la proposition condamnée par l'encyclique *Quanta cura :* « L'Église n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ses lois ». La thèse a été vivement combattue par le P. Choupin. M. Vacandard a laissé le débat ouvert, se bornant à insérer en appendice (p. 281-298) l'attaque de son contradicteur (Extrait de la *Nouvelle revue théologique*, 1908). Les avis resteront partagés sans doute. Mais en dehors du souci apologétique, plus d'un lecteur trouvera, avec le cardinal Soglia partisan cependant de la contrainte physique, la première opinion « plus en harmonie avec la mansuétude de l'Église, *magis Ecclesiae mansuetudini consentanea* » *(Institutiones juris publici ecclesiastici*, 5e éd., t. I, p. 169).

J. WARICHEZ.

Digitized by Google

BERNHARD WEISS. *Lehrbuch der biblischen Theologie des Neuen Testaments*. Stuttgart, Cotta'sche Buchhandlung, 1903. In-8, 680 p.

L'intérêt qui s'attache à l'étude de la théologie du Nouveau Testament, comme aussi la réputation justement méritée dont M. B. Weiss jouit dans les milieux scientifiques, ont valu à ce volumineux travail une vogue considérable. L'édition que nous présentons au lecteur — et qui est la *septième* — est datée de 1903.

La théologie du Nouveau Testament c'est l'exposé génétique des idées et des enseignements religieux contenus dans les livres de la Nouvelle-Alliance ; partant, elle suppose des recherches s'étendant à toutes les disciplines reconnues nécessaires à l'intelligence du fait chrétien, et plus spécialement, elle présuppose la détermination de la valeur critique des sources à utiliser.

Une première section (p. 33-118) reconstitue l'enseignement de Jésus. M. Weiss n'utilise dans ce but que les seuls évangiles synoptiques ; encore a-t-il soin de nous renseigner sur la façon dont il convient de se représenter l'origine et la valeur des renseignements que ces sources fournissent sur la doctrine de Jésus. Voici, en résumé, ses conclusions. 1° L'apôtre saint Matthieu écrivit un évangile araméen ; cet évangile ne s'est pas conservé sinon pour les parties qui ont été reprises par les synoptiques. 2° Le plus ancien de nos évangiles canoniques est celui de saint Marc ; pour le composer l'évangéliste s'est inspiré non seulement de la catéchèse orale de l'apôtre Pierre, mais aussi de l'évangile primitif de saint Matthieu. 3° Les parties communes à notre Matthieu grec et à saint Luc se distinguent en deux catégories, d'après qu'elles se rencontrent ou pas, sous la même forme littéraire, chez saint Marc : les premières n'ont d'autre raison d'être que l'utilisation de saint Marc par les deux autres synoptiques ; les dernières sont empruntées à l'évangile primitif de saint Matthieu.

Cette explication, connue sous le nom de « Zwei-Quellen-theorie », est assez communément acceptée de nos jours. Il est juste cependant de la signaler ici à cause de cette conclusion, importante entre toutes, que l'auteur en déduit touchant la valeur historique des évangiles synoptiques. « Ces écrits, dit-il, (p. 40 sq.) reproduisent la catéchèse et les souvenirs des apôtres eux-mêmes, et les divergences que la critique y a relevées, sont presque toutes d'ordre purement rédactionnel ». L'on ne saurait mieux dire.

Quelle est, d'après ces sources, l'enseignement de Jésus ? La réponse à cette question est fournie en six chapitres, traitant respectivement de l'annonce du royaume messianique, de la conscience messianique de Jésus, de l'activité messianique de Jésus, de la justice du royaume, de la communauté primitive et, enfin, de l'avènement du royaume.

L'exposé est des plus compréhensif, et montre que ce qu'on est convenu d'appeler « l'essence du christianisme » n'est pas à chercher dans la révélation du dogme d'une paternité bienveillante de Dieu à

Digitized by Google

l'égard des hommes, et encore moins dans l'annonce de l'avènement imminent et catastrophique du royaume. Cependant, sur ce dernier point M. Weiss défend des positions fort avancées. A l'en croire, Jésus aurait cru à l'imminence de sa parousie ; les discours eschatologiques présenteraient, sur un même plan, la ruine de Jérusalem et la fin de l'économie présente et annonceraient l'échéance prochaine de ces deux événements. « L'établissement du royaume des cieux », écrit-il, « était subordonné, dans le plan divin, au ministère du Messie ; l'accomplissement final de ce même royaume spirituel requérait une nouvelle intervention du Messie : c'est là la raison d'être de la parousie... Or, les anciennes prophéties présentent régulièrement l'accomplissement final du royaume comme faisant suite, sans plus, à la fondation du royaume et puisque celle-ci se trouve réalisée avec la venue du Messie, Jésus dut considérer sa parousie et la fin du monde comme des événements imminents » (p. 110 sq.) L'explication n'est pas heureuse, comme l'ont établi le P. Lagrange, *Revue biblique*, 1906, p. 382 sq., et M. Peabody, *Transactions of the third international Congress for the History of Religions*, II, p. 305 sq., Oxford, 1908.

La deuxième section du livre traite de l'enseignement apostolique antepaulinien (p. 119-199). Cet enseignement est contenu dans les discours du livre des Actes, principalement dans les discours de Pierre, que saint Luc a repris à une source très ancienne et digne de foi ; dans la *Prima Petri*, adressée aux communautés judéo-chrétiennes de la *Diaspora* d'Asie-mineure et dans l'épître de Jacques. Ces documents trahissent la préoccupation de montrer en Jésus le Messie annoncé par les prophètes, le juge des vivants et des morts ; ils prennent position dans la question de la vocation des gentils, et surtout, ils insistent sur la valeur sotériologique de la mort de Jésus. Cette partie du livre est fort originale ; et ce n'est pas un mince mérite pour l'auteur d'avoir établi l'existence d'une sotériologie dogmatique, aux contours nettement dessinés, que la pensée de saint Paul n'ait point influencée.

Une troisième section, de longue haleine, est consacrée à la théologie de saint Paul (p. 201-456). Cette théologie, M. Weiss la trouve dans les épîtres aux Thessaloniciens, qui nous ont le mieux conservé le genre de prédication affectioné par l'Apôtre ; dans les quatre grandes épîtres de controverse religieuse, à savoir dans les deux épîtres aux Corinthiens, dans l'épître aux Galates et dans l'épître aux Romains ; enfin dans les épîtres de la captivité qui contiennent la pensée mûrement réfléchie de Paul sur l'économie du salut et sur la portée cosmique de l'œuvre de Jésus. Quand aux épîtres pastorales, l'auteur soutient cette thèse — que nous croyons erronée — qu'il n'existe aucune raison plausible soit pour les attribuer à Paul, soit pour les déclarer apocryphes (p. 209 sq.).

Mentionnons comme particulièrement pénétrant l'exposé de l'eschatologie de l'Apôtre, p. 227 sq., 386 sq., ainsi que le chapitre consacré à sa philosophie religieuse, p. 348 sq. — Par contre, l'analyse de l'anthropologie paulinienne, et plus spécialement, l'interprétation

Digitized by Google

fournie du chapitre Ve de l'épître aux Romains, concernant les conséquences du péché d'Adam, appellerait bien des réserves. M. Weiss conteste notamment que le dogme du péché originel puisse se réclamer de l'enseignement de saint Paul. A l'en croire, la nécessité de mort, qui atteint tout homme, se trouve correspondre aux péchés *personnels* d'un chacun ; seul le fait que la Mort exerce sa domination sur tout pécheur, quelle que soit, du reste, la nature du péché commis, serait l'effet du péché d'Adam. D'après cela, la doctrine du célèbre passage « *Sicut per unum hominem etc.* », Rom. V, 12 sq., pourrait se ramener aux deux assertions suivantes. 1° La transgression d'Adam a fondé le règne du Péché de la Mort, deux puissances alliées pour le plus grand malheur de l'homme : à partir du moment où Adam s'est rebellé contre Dieu, la Mort règne sur tous les sujets de son alliée, sur tous les pécheurs indistinctement. Pour encourir la peine de mort, il n'est donc plus nécessaire de transgresser un précepte comportant directement une sanction de mort : depuis Adam, à tout péché, quel qu'il soit, correspond la peine de mort. 2° Depuis Adam, tous les hommes sont soumis à la mort, parce que tous commettent des péchés personnels.

Nous regrettons que M. Weiss ait prêté l'autorité de sa science (p. 241 sq.) à cette interprétation, laquelle s'adapte fort mal au texte, et se heurte à la conception paulinienne de la solidarité de tous les hommes dans Adam et dans le Christ.

Enfin, les sections quatrième et cinquième traitent respectivement de l'enseignement apostolique post-paulinien (p. 460-582) et de la théologie johannique (p. 583-666). L'on voudrait peut-être, à cette partie de l'ouvrage, un peu plus de synthèse ; mais les différents chefs de doctrine sont traités avec toute l'ampleur et toute l'acribie historique désirables. Aussi bien, le « manuel » de M. Weiss restera, longtemps encore, un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'occupent de la théologie chrétienne au stade initial de sa formation.

C. VAN CROMBRUGGHE.

E. DORSCH, S. J. ***Der Opfercharakter der Eucharistie einst und jetzt.*** Eine dogmatisch-patristische Untersuchung zur Abwehr. (Veröffentlichungen des biblisch-patristischen Seminars zu Innsbruck.) Inspruck, Rauch, 1909. In-8, XVI-396 p. M. 4,40.

F. WIELAND. ***Der vorirenäische Opferbegriff.*** (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München. 3e sér., fasc. 6.) Munich, Lentner, 1909. In-8, XXVIII-234 p. M. 3.

La discussion autour de la publication de M. Wieland : *Mensa und Confessio* se poursuit ou plutôt est en voie de se terminer. Le P. Dorsch, dans ce dernier livre, a voulu justifier les critiques qu'il avait adressées

Digitized by Google

à M. Wieland dans son article de la ZKT. (1907, t. XXXII, p. 307-352) : *Altar und Opfer ;* cet article lui-même est joint en appendice au présent volume. Le nouveau livre est, on le voit trop bien, un ouvrage de polémique : le ton trop souvent ironique, les références fréquentes à d'autres auteurs, le souci constant de relever les moindres imperfections dans les expressions de son adversaire diminuent la bonne impression que laisse le contenu de l'étude. Il est à présumer que ces quelque 400 pages serviront à mettre au point le problème si compliqué de l'histoire du dogme eucharistique ; cependant un exposé direct et moins agressif eût, ce nous semble, été préférable.

M. Wieland est plus calme dans son dernier ouvrage ; il traite pour elle même d'abord la question historique, ensuite la question dogmatique, bien qu'à l'occasion il rapporte et critique les objections du P. Dorsch.

Ajoutons que les deux ouvrages contiennent des tables alphabétiques des textes bibliques, des personnes et des choses.

Le problème archéologique de l'origine de l'autel chrétien qui suscita le débat (cf. compte-rendu de *Mensa und Confessio*, RHE, t. VIII, 1907, p. 546-549) n'est plus touché que par le P. Dorsch, qui dans la première partie de son étude essaie de prouver, en se basant surtout sur les lettres de S. Ignace et sur les textes Heb. XIII-10 et I Cor. X-21, l'existence d'un autel dans l'église primitive.

Nous n'avons pas à examiner la question dogmatique. Le P. Dorsch lui consacre la seconde partie : *Le Sacrifice chrétien d'après la doctrine catholique*, La section consacrée à l'étude de la définition du Concile de Trente au sujet du saint Sacrifice de la Messe est très importante : aussi M. Wieland admet il dans sa dernière brochure, en se référant au travail du P. Dorsch, que le Concile a bien voulu définir, non seulement le caractère propitiatoire de la Messe, mais aussi son caractère sacrificatoire.

C'est ici que la discussion théologique se greffe sur la conclusion historique.

S'il est de foi que l'Eucharistie est un vrai sacrifice, est-il possible d'admettre que l'Église primitive ait exclu positivement le caractère d'oblation de l'Eucharistie ?

M. Wieland réplique par une distinction assez subtile : l'Église primitive, en particulier les apologistes du IIe siècle ont nié qu'il convenait d'offrir à Dieu d'autres offrandes que la prière et une vie sainte ; c'est le caractère d'offrande qu'ils nieraient et qu'alors par un symbolisme surajouté S. Irénée et les auteurs postérieurs auraient attribué à l'Eucharistie. Mais les premiers chrétiens n'ont pas exclu positivement la note de sacrifice, bien qu'ils n'aient pas porté leur attention sur ce point.

Il faut l'avouer, la thèse de M. Wieland n'est déjà plus si radicale que celle qu'il soutenait au début de la controverse et il faut le féliciter de cette mise au point.

Digitized by Google

Mais, réplique le P. Dorsch (p. 138 sq.), la notion de sacrifice appliquée par le Concile de Trente à l'Eucharistie, inclut la notion d'oblation : à preuve les définitions du sacrifice que nous trouvons chez les théologiens antérieurs, contemporains et postérieurs.

M. Wieland n'admet pas cette conséquence ; la troisième partie de son étude est intitulée : justification au moyen des définitions ecclésiastiques de la conception pré-irénéenne du sacrifice. Le Concile de Trente a défini que la Messe est un sacrifice ; il n'a pas dit comment et jusqu'ici pleine latitude a été laissée aux théologiens pour expliquer la manière dont la Messe est un véritable sacrifice. Quant à la notion d'oblation, il est vrai que les théologiens en font un genre auquel ils subordonnent le concept de sacrifice comme une espèce, mais pareille définition n'est pas encore sanctionnée par une déclaration de l'Église.

Comme la chose en vaut la peine, rapportons littéralement, pour être sûr de ne pas les défigurer, les idées de M. Wieland telles qu'il les a résumées au début de son dernier ouvrage :

« 1° La célébration de l'Eucharistie dans l'Église primitive consistait en l'action de rendre grâces à Dieu sur du pain et du vin au moyen d'une prière qui changeait le pain et le vin en corps et sang du Christ destinés à la communion. Le tout présentait le caractère d'un repas commun, mais était considéré comme le sacrifice de la Nouvelle Alliance ; et ce qui le constituait sacrifice, c'est que la prière d'action de grâces rend Jésus Christ présent, considéré relativement à son sacrifice sur la croix. Le sacrifice est donc conçu *liturgiquement* comme une prière.

« 2° Vers la fin du IIe siècle on commençait petit à petit à considérer symboliquement l'action de rendre le Christ présent par l'action de grâces, comme une oblation de ce Christ en offrande à la Divinité. Le sacrifice d'action de grâces devint un sacrifice d'oblation. Au fond l'acte sacrificatoire lui-même ne changea pas, mais on l'entoura d'une forme symbolique, laquelle passa depuis lors dans le langage de l'Église et fut considérée par l'École comme appartenant réellement au concept de sacrifice.

« 3° D'après l'enseignement de l'Écriture, le sacrifice du Christ est unique, c'est le sacrifice de la croix ; d'après l'enseignement de l'Église le sacrifice de la Messe est identique au sacrifice de la Croix ; dès lors le sacrifice de la Messe consiste en ce que, par la consécration, le Christ, — dont le sacrifice unique est éternellement devant Dieu en même temps qu'inséparable de la personne du Christ, — le Christ est rendu présent sous d'autres apparences, les espèces eucharistiques. La Messe est donc le sacrifice de la Croix lui-même reproduit par la prière consécratoire des hommes. L'action sacrificatoire unique du Christ devient action des hommes en tant que ceux-ci provoquent par leur prière la représentation du sacrifice de la croix. C'est pourquoi le sacrifice de la Messe est au point de vue liturgique une prière, ainsi que l'Église primitive l'a enseigné ; le proposer comme une oblation

Digitized by Google

d'offrandes de la part des hommes, c'est parler métaphoriquement ; c'est user d'un symbolisme que l'Église primitive a évité et écarté jusqu'à la fin du IIe siècle et dont la portée littérale n'est, jusqu'à l'heure actuelle, pas encore définie comme une vérité révélée ».

Telle est la thèse de M. Wieland ; aux théologiens à en examiner la valeur. Pour notre part nous ne voyons pas ce que, sous cette forme, elle aurait de contraire aux définitions de l'Église, soit aux décisions du concile de Trente, soit aux récentes condamnations du Modernisme. Nous nous bornerons à faire quelques observations touchant les problèmes historiques qui sont la base de cette conception.

Le pivot de toute la théorie, c'est l'introduction d'une nouvelle idée par S. Irénée dans la conception de l'Eucharistie. Or, nous ne voyons pas qu'il soit péremptoirement démontré que l'époque de 150 à 180 constitue un tournant réel dans l'histoire du dogme eucharistique.

Les Apologistes affirment à plusieurs reprises que Dieu ne demande pas d'offrandes et que le seul sacrifice qui Lui soit agréable, c'est la prière et l'action de grâces ; donc, conclut M. Wieland, ils ne conçoivent pas l'Eucharistie comme une oblation. Dans le même sens, saint Justin appellerait sacrifice non pas l'immolation mystique du corps et du sang du Christ, mais la prière eucharistique elle-même.

Tout d'abord, comme le P. Dorsch le fait observer à juste titre, l'opposition entre les Apologistes et les Pères des siècles suivants n'est pas si radicale, et M. Wieland a beaucoup de peine à écarter certaines difficultés suggérées par quelques textes du Dialogue de S. Justin contre Tryphon.

Notons ensuite la rareté des allusions à l'Eucharistie, qui nous défend d'émettre un jugement sûr au sujet de la pensée de S. Irénée et des Apologistes.

Et surtout quand on tient compte du caractère particulier de ces Pères, on hésite beaucoup à affirmer catégoriquement un revirement dans l'enseignement de l'Église. Les Apologistes en effet ne sont nullement qualifiés pour nous faire connaître la foi de l'Église : même leur origine et la nature de leur activité litteraire nous le défendent. Laïcs, philosophes convertis, ils mettent leur érudition au service du christianisme, mais ils proposent celui-ci sous un angle spécial comme la philosophie supérieure, révélatrice de la vérité, que le paganisme n'a fait qu'entrevoir. D'autre part, leur point de vue le plus souvent polémique ne garantit pas la pureté de toutes leurs conceptions religieuses.

Au contraire, S. Irénée apparaît comme un personnage tout ecclésiastique, un homme de la tradition. S'il fallait choisir entre son témoignage et celui des apologistes, nul doute que S. Irénée serait le plus autorisé à nous faire connaître la pensée de l'Église. Mais s'il y a moyen de concilier les deux conceptions — et la thèse mitigée de M. Wieland ne nous le défend pas, croyons-nous, — il est plus prudent de soupçonner non pas une réelle substitution d'un concept à un autre, mais un développement, une explicitation d'une vérité implicitement admise.

Digitized by Google

La même remarque s'applique à l'analyse des écrits des Pères Apostoliques. Il nous semble difficile de voir dans certaines expressions de S. Ignace, de saint Clément de Rome, de la Didachè une attestation sûre et qui suffise par elle-même, du caractère sacrificatoire de l'Eucharistie ; à cet égard l'exégèse de M. Wieland est bien prudente, mais une fois admis que quelques années plus tard les expressions δῶρα προσφέρειν, θυσία désigneront l'Eucharistie comme sacrifice, on ne peut plus exclure ce sens naturel de la pensée de l'auteur. Pure comparaison, dit M. Wieland. Le plus souvent, oui, nous en convenons — néanmoins il en résulte que ces auteurs, admettant un fondement à leurs comparaisons, n'excluent nullement l'assimilation de l'Eucharistie à un sacrifice.

Ajoutons même que s'il y a eu infiltration de la terminologie relative aux sacrifices antérieurs ou extérieurs au christianisme, dans le langage ecclésiastique, cette influence a pu commencer à se faire sentir dès la destruction du Temple de Jérusalem en 70.

A cet égard il serait intéressant de constater à quel moment on a commencé à apporter des dons en nature au service liturgique et à les bénir par une prière d'action de grâces, comme l'atteste S. Justin (Apol. I, c. 13). M. Wieland (p. 138) suppose l'usage déjà bien établi au milieu du IIe siècle, mais il en retrouve des traces chez S. Clément. D'autre part, S. Justin parle à deux reprises au chapitre 67 comme si la présentation des dons au Président se faisait après la communion. Il y a là un problème, connexe avec le problème de l'agape, et dont la solution pourrait jeter quelque lumière sur l'histoire des conceptions primitives au sujet de l'Eucharistie.

En tous cas il nous semble impossible de reculer jusqu'à l'époque de S. Irénée le moment où pour la première fois on compara explicitement l'Eucharistie à un sacrifice.

Quant au premier siècle, les données sont tout à fait insuffisantes pour juger si, oui ou non, les chrétiens considérèrent l'Eucharistie comme une oblation ou même comme un sacrifice. L'unique verset de l'épître aux Hébreux qui pourrait faire allusion à l'Eucharistie, alors que toute l'épître est consacrée à décrire le sacerdoce du Christ, même joint au texte de S. Paul I Cor., x-18 où l'autel des chrétiens est appelé une table, ne saurait pas fournir une solution certaine ; cependant nous pourrions dire ici ce que nous disions plus haut, les textes ne prouvent pas non plus péremptoirement une exclusion de la notion « sacrifice ».

En général la pénurie des allusions à l'Eucharistie dans la littérature néo-testamentaire, où nous n'avons guère que les récits de l'institution, un passage dans l'Évangile de S. Jean et deux textes dans les Actes, nous prouve que la pensée chrétienne des premiers temps n'a pas du tout spéculé sur le dogme. L'Église a vécu le dogme eucharistique — avec ses trois éléments : présence réelle-sacrifice-sacrement, longtemps avant de l'énoncer dans ses considérations dogmatiques ou dans ses exhortations morales. Mais rien ne s'oppose à ce que la foi primitive,

Digitized by Google

basée sur la révélation du Christ, ait embrassé ces trois éléments sans les saisir distinctement.

C'est dire qu'une évolution organique du dogme eucharistique nous semble admissible et même insinuée par les documents, et si M. Wieland concède, ce qu'il semble concéder, que les premiers chrétiens n'ont pas exclu et même ont entrevu le caractère sacrificatoire de l'Eucharistie, nous pourrions concéder que le concept d'oblation, au sens païen ou au sens juif de don à la divinité, ne s'est trouvé appliqué à la liturgie eucharistique que postérieurement.

En tout cas le travail de M. Wieland aura mis en relief certaines formules de la littérature chrétienne primitive, telles l'idée de l'unicité du sacrifice du Christ, l'assimilation du sacrifice à une prière d'action de grâces. De ces formules la théologie dogmatique doit tenir compte si elle prétend donner au sujet du mode par lequel l'Eucharistie est un véritable sacrifice une explication qui ne néglige aucun élément de la tradition.

Et ce résultat suffit pour nous réjouir de la controverse récente, et des publications intéressantes qu'elle a provoquées.

L. VANHALST.

E. G. CUTHBERT ATCHLEY. ***The ambrosian liturgy; the ordinary and canon of the mass according to the rite of the Church of Milan,*** done into english with an introduction. (Christian liturgies.) Londres, Cope et Fenwick, 1909. In-8, XXXVI-108 p. Sh. 5.

J. B. WAINEWRIGHT. ***The office for the commemoration of SS. Peter and Paul according to the byzantine rite.*** (Christian liturgies.) Londres, Cope et Fenwick, 1909. In-8, 174 p. Sh. 7,6.

La nouvelle collection des *Liturgies chrétiennes,* inaugurée il y a deux ou trois années à peine, compte déjà plusieurs volumes dont quelques-uns sont susceptibles d'intéresser spécialement les lecteurs de la *Revue*. Le but de la série est de faire connaître, en des traductions anglaises aisément abordables pour tous, la plupart des liturgies actuellement en usage soit en Orient soit en Occident ; excellente idée dont on ne peut que souhaiter l'entière réalisation. Ce n'est pas qu'il y ait tout à faire sur ce terrain ; plusieurs parties du programme se trouvent déjà remplies. Tel est le cas, par exemple, de la liturgie de la messe selon le rit copte, pour laquelle les éditeurs n'ont eu qu'à réimprimer, sans y rien changer, la traduction de feu M. le marquis de Bute. La liturgie arménienne est, d'autre part, si bien représentée dans l'excellent livre de M. Brightman, *Liturgies Eastern and Western,* que M. Conybeare dans sa récente traduction du *Rituale Armenorum*

Digitized by Google

(Cf. RHE, 1906, p. 618-625) s'est dispensé de la publier à nouveau ; le texte il est vrai reproduit le plus ancien manuscrit ; il y avait donc lieu pour la nouvelle collection de refaire le même travail pour l'usage actuel. Cette nécessité s'imposait moins pour les liturgies russes, dont on a signalé ici-même une bonne adaptation par une savante américaine, Mrs. Hapgood (Cf. RHE, 1909, p. 402).

Les deux derniers volumes parus, dont le titre est reproduit plus haut, ont au contraire pour eux l'attrait spécial de la nonveauté. M. Cuthbert Atchley n'est pas un inconnu. De ses nombreux travaux liturgiques, le plus intéressant est peut-être son étude sur le premier *Ordo Romain* (Cf. RHE, 1905, p. 688). Son *Ambrosian Liturgy* n'a pas le même caractère scientifique. Elle s'adresse surtout à ceux qui, n'ayant pas à leur disposition les documents originaux, voudront se faire une idée de la liturgie de la messe selon le rit milanais. Elle en fournit le texte traduit en anglais et accompagné des explications indispensables sur les particularités de ce rit. Hâtons-nous d'ajouter que la traduction de M. Atchley présente toutes les qualités désirables d'exactitude et de clarté, sans exclure l'élégance de la forme. (Cependant, p. 64, l. 1, la phrase peut prêter à confusion.)

Aux prières ordinaires de la messe et au texte invariable du canon, on a joint les pièces propres à la fête de l'Épiphanie et, en plus, une série de formules inconnues du rit romain, quelques-unes des préfaces renouvelables chaque jour de l'année et les formes antiques du canon qui se conservent encore aux jeudi et samedi de la Semaine Sainte. Ainsi peut-on se représenter d'une façon assez complète ce qu'est la messe ambrosienne. M. Atchley n'a pas négligé de retenir jusque dans la traduction certains termes caractéristiques de l'usage milanais : comme le *psalmellus*, qui correspond à notre *graduel*, mais exprime mieux que lui l'idée de psalmodie commune à l'un et à l'autre ; le *confractorium* et le *transitorium*, qui désignent également bien les portions de la cérémonie auxquelles ils sont affectés.

Sur chacun des rites de la messe ambrosienne l'auteur nous donne des explications sommaires, où les questions d'origine et de relations avec les autres liturgies sont touchées brièvement, mais de façon suffisamment claire. D'aucuns trouveront pourtant que l'on insiste trop exclusivement sur l'origine gallicane de l'usage milanais. En effet, affirmer que primitivement le « pur rit gallican » était observé à Milan, mais que de bonne heure il subit des influences romaines, c'est peut-être s'avancer beaucoup. M. Atchley signale aussi, avec raison, des influences grecques ; mais il aurait pu choisir quelque exemple plus topique, tel que le *transitorium*, *Laetamini justi*, du 3e dimanche après l'Épiphanie, reproduction littérale de l'hymne Εὐφραίνεσθε δίκαιοι de saint André de Crète, dont le cas est identique à celui du *Coenae tuae mirabili* du jeudi saint, traduction exacte du Τοῦ δείπνου σου τοῦ μυστικοῦ des Grecs (cf. Dom Cagin, *Avant-Propos à l'antiphonaire ambrosien*, dans la *Paléographie Musicale*, t. V, p. 12-13). L'explication du terme *de excep-*

Digitized by Google

tato paraîtra plutôt courte, et, tout au moins, peu conforme à la tradition milanaise qui y voit une allusion au mystère de l'Incarnation.

Il serait au surplus aisé de critiquer le procédé de reproduction pure et simple du texte actuellement en usage. Donner, par exemple, en colonnes parallèles les rédactions diverses pour faire saisir les développements successifs depuis le IXe siècle jusqu'à la récente édition typique, eût sans doute été plus intéressant. Mais c'eût été, ce semble, dépasser le but de la collection, et reconnaissons plutôt que M. Atchley a bien réalisé le plan qui lui avait été proposé.

L'auteur du second volume que nous présentons ici, M. Wainewright, à travaillé dans le même ordre d'idées ; il a fait œuvre grandement utile et méritoire. Car, à moins d'être initié, il n'est pas facile de voir clair dans l'ordonnance de l'office selon le rit byzantin. Elle se complique encore lorsqu'à la fête d'un saint vient se joindre la commémoraison du dimanche. C'est précisément le cas que suppose M. Wainewright : il reproduit l'office solennel complet des saints apôtres Pierre et Paul, tel qu'il se célèbre dans les monastères, — où les anciens usages se conservent mieux qu'ailleurs, — lorsque cette fête tombe un dimanche. Les deux offices s'enchevêtrent alors l'un l'autre selon des règles très complexes, qui doivent rendre singulièrement délicates les fonctions de lecteurs et de chantres. La difficulté est encore augmentée par ce fait que, dans le rit byzantin, il n'existe pas de propre du temps assigné d'une façon régulière aux dimanches de l'année. On dispose seulement de huit offices, ordonnés selon l'institution ou la réforme de saint Jean Damascène (Cf. K. Krumbacher, *Gesch. d. Byz. Lit.*, 1897, p. 674), d'après les huit modes musicaux, d'où le nom de Ὀκτώηχος donné au recueil qui les contient ; — chacun de ces offices est affecté successivement à huit dimanches consécutifs, et, lorsque la série est épuisée, on recommence pour huit autres semaines, et ainsi de suite, de l'octave de la Pentecôte au dixième dimanche avant Pâques. La distribution de ces offices aux dimanches de l'année variant ainsi avec la fête de Pâques, il en résulte que leur combinaison avec les fêtes immobiles du calendrier est tout ce qu'il y a de plus irrégulier. Mais ils ont ce caractère commun de se rapporter tous au même mystère de la Résurrection, d'où le nom d'*Anastasimes* donné aux hymnes qui les composent. C'est comme une mémoire perpétuelle de la fête de Pâques, renouvelée tout au long de l'année, usage des plus vénérables exactement conforme du reste à la notion primitive du dimanche.

Comme au rit romain, les offices solennels de l'Église grecque commencent la veille des fêtes par les « grandes vêpres ». Le chant des psaumes et des tropaires par les clercs ou les moines y est souvent accompagné, ainsi qu'à la messe, de la prière silencieuse du prêtre : c'est l'un des traits caractéristiques de l'usage grec. Rien ne rend si bien compte de ce système que la disposition des textes en colonnes parallèles, adoptée par des auteurs récents (Cf. RHE, 1909, p. 403).

Digitized by Google

M. Wainewright a préféré donner toutes les formules à la suite les unes des autres, ce qui ne permet pas de saisir aussi bien, du premier coup d'œil, l'enchaînement des diverses portions de l'office. Mais il supplée à ce que ce procédé a de défectueux par les explications qu'il introduit au cours du texte sous forme d'additions aux rubriques. Telle ou telle d'entre elles n'est pas aussi complète qu'on l'aurait désiré. A la fin des grandes vêpres, par exemple, se célèbre une bénédiction solennelle de pains, de vin et d'huile, dont le motif n'est pas suffisamment mis en lumière. Suivant une coutume qui semble très ancienne, ces provisions spécialement bénites par le prêtre sont destinées à sustenter les fidèles qui se disposent à suivre jusqu'à la fin l'office de la veillée nocturne. L'usage de cette légère collation, accompagnée de prières, s'observe encore, paraît-il, à l'Athos, où les vigiles de la nuit sont toujours en honneur (Cf. Dom P. de Meester, *Voyage de deux bénédictins à l'Athos*, 1908, p. 199-200 ; et avec plus de renseignements sur l'origine de ce rite, E. von der Goltz, *Tischgebete u. Abendsmahlsgebete*, Leipzig, 1905, p. 50-53). Dans les églises séculières, où d'ordinaire la récitation des vêpres et des matines précède la liturgie dominicale (Cf. RHE, 1909, p. 403), la bénédiction du pain et de l'huile s'accomplit aussi à la fin des vêpres ; l'élément sanctifié est ensuite distribué à l'instar de notre pain bénit.

Dans la liturgie monastique les offices du milieu de la nuit, mysonyktikon, et des matines, orthros, viennent se joindre aux vêpres pour constituer la vigile nocturne, ἀγρυπνία, des grandes solennités. Le terme conserve toute sa signification, car c'est en réalité la nuit entière qui se passe ainsi « sans sommeil » en lectures et chant des tropaires et des psaumes. Durant ces offices de la nuit comme aux vêpres, les cantiques ou « canons » en l'honneur de la Résurrection et de la Vierge se mêlent constamment aux formules relatives à la fête du jour : c'est la combinaison qui se poursuit à tout instant de la mémoire du dimanche et de la solennité.

Puisqu'il s'agit ici de l'office des saints Pierre et Paul, on eût aimé voir mentionner les travaux du cardinal Pitra sur les anciens « canons » de l'apôtre saint Pierre (*Hymnographie de l'Église grecque*, Rome, 1867). Une certaine communauté d'idées appelait, semble-t-il, ce rapprochement. M. Wainewright dit avoir choisi cette fête des Apôtres pour répondre au désir « de voir ce que les Grecs avaient à dire de ces grands saints ». De vrai ils en disent de très jolies choses, et c'est dans leurs hymnes que le cardinal Pitra avait cherché les plus éclatants témoignages de la foi de l'Église orthodoxe en la primauté de saint Pierre. A en juger par l'axiome *Ubi Petrus ibi Ecclesia* qu'il inscrit à la première page de son livre, M. Wainewright ne paraît pas se défendre d'une préoccupation semblable. C'est en tout cas le but avoué de la nouvelle collection tout entière d'offrir aux lecteurs anglicans les moyens de s'instruire sur la doctrine et la discipline des différentes Églises, en vue de faciliter l'œuvre de l'union. Pour chimé-

Digitized by Google

rique que puisse être l'idée, elle n'en souligne pas moins un mouvement intéressant des esprits ; elle accuse un besoin de lumière et de vérité, et elle contribue à répandre la lumière et la vérité : double motif pour faire bon accueil à ces nouvelles publications liturgiques.

D. P. DE PUNIET, O. S. B.

G. VON HERTLING. *Augustin*. Mayence, Franz Kirchheim, 1902. In-8, 111 p. M. 4.

WILHELM THIMME. *Augustins geistige Entwickelung in den ersten Jahren nach seine « Bekehrung »* (385-391). Berlin, Trowitzsch, 1908. In-8, 255 p. M. 8.

O. SCHEEL. *Die Anschauung Augustins über Christi Person und Werk*. Tubingue et Leipzig, Mohr, 1901. In-8, 474 p. M. 11.

I. La biographie, en forme populaire, de S. Augustin, que nous devons à la plume de M. von Hertling, est un chef d'œuvre du genre. En quelques pages substantielles le savant historien fait revivre la grande et noble figure de l'évêque d'Hippone ; il raconte la jeunesse mouvementée de son héros et les voies providentielles par lesquelles Dieu le conduisit à l'Église ; il exquisse les brillantes qualités de son esprit, toujours à haute pression dans la recherche de la vérité ; il montre les trésors de son âme sensible et aimante, l'ardeur qu'il mit à faire du bien à tous ; par dessus tout, il retrace, d'une main sûre et avec une rare compréhension des choses, la place prépondérante que S. Augustin occupe dans l'histoire universelle.

L'ouvrage comprend quatre chapitres traitant respectivement de l'évolution intellectuelle d'Augustin (p. 3-35), de sa philosophie (p. 35-60), de son activité doctrinale (p. 60-93), enfin de sa philosophie de l'histoire (p. 93-111).

Le dernier chapitre est particulièrement instructif par l'analyse approfondie qu'il contient du « *De Civitate Dei* », ainsi que par l'exposé qu'on y fait des circonstances tragiques qui occasionnèrent la rédaction de cet ouvrage. Comme l'on sait, la chute de Rome arriva en 410. Cette calamité fut mise sur le compte des chrétiens qui avaient poussé à l'abolition du culte païen. Comme procédé de polémique, l'accusation n'était pas inédite : déjà du temps de Tertullien et de Cyprien les malheurs publics avaient régulièrement provoqué un « tolle » général contre les chrétiens. Mais justement, à force d'être répétée, l'objection avait fini par faire impression d'autant que, par une coïncidence malheureuse, l'édit de Milan avait semblé marquer le point de départ d'une ère de malheurs, comme il avait inauguré une période de défaveur officielle vis-à-vis de la religion païenne. Aussi bien, l'attachement au paganisme subsistait toujours dans le cœur des populations ; même,

Digitized by Google

dans l'Afrique septentrionale, où l'aristocratie païenne était restée toute-puissante, des chrétiens se permettaient d'invoquer les dieux. C'est pour obvier à cet état de choses qu'Augustin composa son « *De Civitate Dei* ». Le sujet, comme on voit, était des plus délicat. Il ne s'agissait de rien de moins que du problème de la Providence sur l'empire romain et sur les destinées du monde en général. Pour résoudre ce problème, Augustin ne craignit pas de rompre en visière avec les préjugés de son temps ; à ceux qui s'étaient familiarisés avec l'idée que l'empire romain représentait le type du gouvernement, puissant jusqu'à être indestructible, il révéla que les vraies causes de la grandeur séculaire de Rome étaient des causes contingentes, soumises à la loi de l'évolution. Dans cet ordre d'idées, il n'eût pas de peine à montrer que cette grandeur s'était établie, non par l'influence du polythéisme, mais malgré lui, et que les malheurs qui ne cessaient de s'abattre sur ses contemporains, se trouvaient atténués et consolés dans une forte mesure par le christianisme, loin d'en être sortis. (l. I-X). Puis, élargissant, dans un élan de génie, l'horizon de ses spéculations, et créant un sens nouveau au mot « *civitas* », il en vint à considérer l'existence de deux cités morales, la cité de Dieu et la cité du démon, bâties par deux amours contraires et qui se disputent l'empire du monde. Le lecteur se trouvait, de la sorte, conduit en présence d'un idéal de gouvernement, autrement parfait que l'empire romain, du gouvernement de Dieu lui-même, dirigeant l'activité de l'homme en marche vers ses destinées éternelles (l. XI-XXII).

II. Comme la « *Cité de Dieu* » nous initie à la philosophie religieuse d'Augustin touchant l'action de la Providence dans le monde, ainsi les « *Confessions* » sont écrites pour nous permettre d'apprécier l'action de Dieu dans l'âme d'Augustin, et par analogie, dans les autres individus. Il semblerait donc que l'historien soit autorisé à utiliser les « *Confessions* » pour reconstituer l'évolution intellectuelle et religieuse de S. Augustin.

M. Thimme n'est pas de cet avis. Dans la monographie qu'il vient de publier sur ce sujet, il écarte résolument, comme inacceptable, l'autobiographie de l'illustre converti, pour s'en tenir exclusivement aux écrits philosophiques de sa jeunesse, où il aurait retracé ses états d'âme vécus, au temps même où il les vivait. Le point de vue est jusqu'à un certain point légitime, puisque S. Augustin a pris soin dans ses « *Retratationes* » d'énumérer ses écrits dans l'ordre chronologique pour nous permettre de suivre les diverses phases de son évolution intellectuelle.

Seulement, du fait que l'activité littéraire d'Augustin, comprise entre les années 386 et 391, se trouve consacrée, presque exclusivement, à des ouvrages de philosophie et se ressente, dans une assez forte mesure, des théories de Plotin et des spéculations pythagoriciennes sur les nombres, M. Thimme a tort de conclure — contrairement aux indications fournies par les « *Confessions* » — que l'influence du christianisme

Digitized by Google

n'ait pas été, à ce moment, prépondérante sur l'esprit d'Augustin. Il est aisé de comprendre, en effet, que cet esprit, de trempe philosophique, ait senti le besoin de s'expliquer son passé, et d'en sauver ce qui pouvait en être retenu utilement pour sa nouvelle foi chrétienne.

Au demeurant, les analyses, fournies par l'auteur, des thèses philosophiques de S. Augustin, sont très réussies (p. 108 sq., 171 sq.).

III. M. Scheel a consacré un imposant volume à reconstituer la doctrine christologique et sotériologique de S. Augustin. Si nous n'avions qu'à juger de l'érudition que l'auteur y a amassée, du soin qu'il a mis à dater ses sources, à les étudier dans l'ordre de leur rédaction ou même à examiner leur authenticité, nous n'aurions que des éloges à lui décerner. Malheureusement, pour faire la synthèse des doctrines d'Augustin, il s'est livré à un travail de vivisection qui détruit l'ordonnance et la cohésion que l'évêque d'Hippone était parvenu à mettre dans ces doctrines.

Le travail comprend quatre chapitres : le premier traite de la christologie d'Augustin, adepte du manichéisme (p. 12-20) ; le deuxième expose les théories défendues par Augustin converti au néo-platonisme, pendant la période qui précéda l'année 391 (p. 21-78) ; le troisième examine l'activité théologique d'Augustin, comprise entre les années 391 et 395 (p. 79-149) ; le quatrième, enfin, décrit les doctrines christologiques et sotériologiques de l'évêque d'Hippone, dont la formulation est postérieure a l'année 395 (p. 140 sq.).

A en croire M. Scheel (p. 32 sq.), Augustin, dégagé des rêveries manichéistes, aurait commencé par professer une christologie entachée de subordinatianisme. La preuve et l'explication du fait résulteraient de l'identification, faite par Augustin, du Verbe au νοῦς plotinien. Pour le futur évêque d'Hippone, dit-on, « rationes (rerum) = ratio = forma = veritas = Filius ». Plus tard, vers 391, ce subordinatianisme aurait été éliminé à la suite de l'application au Christ, dans un sens plutôt nestorien, des expressions : « forma Dei, et forma servi ». Même après cette modification, le Verbe resterait pour Augustin le principe « hégémonique » du Christ historique, et la nature humaine de Jésus ne lui serait autre chose qu'un moyen de communication avec le monde. La christologie augustinienne rejoindrait de la sorte le docétisme mitigé.

Par ailleurs, Augustin se serait inspiré de la christologie occidentale primitive ; cela expliquerait les expressions novatiennes que contiennent ses écrits. Et si l'évêque d'Hippone n'a pas versé dans l'erreur de l'adoptianisme, il le devrait uniquement à sa philosophie néo-platonicienne. M. Scheel conclut sur cette affirmation : « der genuine Augustin ist der Neuplatoniker Augustin », (p. 462).

Il y aurait bien des choses à reprendre dans la synthèse de M. Scheel. Ainsi, l'équation, le rapport d'identité attribué à l'évêque d'Hippone : « rationes = ratio = forma = veritas = Filius » demanderait a être appuyé de façon plus solide sur les textes : pas plus que M. Harnack, nous ne sommes convaincu qu'Augustin l'ait admis. Il est à remarquer,

Digitized by Google

au surplus, que pour Augustin le κόσμος νοητός est réellement distinct du monde sensible, et que cette distinction devait empêcher l'évêque-philosophe de tomber dans le panthéisme plus ou moins avoué du néo-platonisme.

De même, l'accusation de docétisme repose sur une équivoque. Augustin a fait une place à part à l'intelligence humaine de Jésus puisqu'il l'a soustraite aux lois de l'évolution ; il n'a nullement révoqué en doute l'existence de cette intelligence. Que cette position eût dû logiquement, d'après tel système de philosophie moderne, conduire à un docétisme atténué, la chose importe peu ; en histoire il s'agit simplement d'analyser les idées émises, et il est certain que les sources de la pensée d'Augustin ne contiennent pas la moindre concession faite à l'erreur des docètes.

Malgré tout, le travail de M. Scheel peut rendre des services à l'historien ; en particulier, les notions de κρύψις, de κενώσις, et aussi l'influence qu'exercèrent sur la christologie les doctrines qu'Augustin professa sur la grâce, sont exposées avec toute la netteté desirable.

C. VAN CROMBRUGGHE.

H. LIETZMANN. *Das Leben des heiligen Simeon Stylites*, in Gemeinschaft mit den Mitgliedern des kirchenhistorischen Seminars der Universität Jena bearbeitet von H. L., mit einer deutschen Uebersetzung der syrischen Lebensbeschreibung und der Briefe von H. HILGENFELD. (Texte und Untersuchungen etc. hrsg. von A. HARNACK und C. SCHMIDT, 3e série, t. II, fasc. 4. De toute la collection : t. XXXII, fasc. 4.) Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, VIII-258 p. M. 9.

Cet ouvrage est l'hommage des membres du séminaire historique de l'université de Jéna à leur *Alma Mater* à l'occasion des fêtes de son 350e anniversaire (1907). Par sa division générale, il répond bien au titre de la savante collection dans laquelle il a paru : il comprend, en effet, des *textes* et des *recherches*. Je ferai tout d'abord un inventaire rapide des pièces contenues dans la première partie, la plus considérable (p. 1-196), en m'aidant des détails fournis par le premier chapitre de la seconde, consacré à l'étude critique des sources de la vie de S. Siméon Stylite.

Le premier texte (p. 1-18) est celui du ch. XXVI de l'*Historia religiosa* de Théodoret de Cyr. Il nous donne, en vingt-six paragraphes, les renseignements recueillis par un contemporain du héros. L'appareil critique considérable qui l'accompagne est dû à la collation de cinq manuscrits grecs, distribués en deux classes, avec le texte publié par

Digitized by Google

Sirmond. Le second document est la vie du saint attribuée à son disciple Antoine (p. 20-78). La disposition adoptée pour la publication nous met à la fois sous les yeux trois textes de cette *Vie* : deux sont grecs, le troisième est latin. Ce dernier, — une traduction très libre et très capricieuse — était déjà connu ; les *Acta Sanctorum* le renferment, au t. I de janvier, p. 264-268. Mais ici, M. L. donne le texte du Cod. Paris. lat. 2289 (L) et il note les variantes du Paris. lat. 3793. Une autre recension, publiée également dans le tome cité des *Acta Sanctorum* (p. 269-274) d'après quatre manuscrits anciens, est examinée dans les *recherches*. Pour le texte grec, sans épuiser la tradition manuscrite, M. L. a choisi neuf mss., trois de Paris (A, B, F), cinq du Vatican (C, D, G, X, Y) et un de Saint-Pétersbourg (E), utilisé d'après une publication récente de M. Papadopoulo-Kerameus (cf. RHE. 1908, t. IX, p. 223) ; tous ces témoins sont au plus tard du XIIe siècle. Ils se répartissent en deux groupes : les sept premiers, puis X et Y. Il est assez facile de noter les variantes peu nombreuses de Y en publiant le texte de X ; mais dans le chaos remarquable que présente la série A, B, C, D, E, F, G, au milieu d'une profusion déconcertante de variantes et d'altérations, on ne peut songer à établir la filiation des sources ou à fixer un texte original ou antérieur. Renonçant à une perfection inaccessible, M. L. a pris un parti intermédiaire, le seul pratique ; il a suivi A, collationné complètement B et retenu quelques-unes des leçons principales des autres mss. On trouve à la suite (p. 80-180) la traduction allemande, dûe à M. H. Hilgenfeld, du panégyrique syriaque du saint. Le traducteur, à qui M. L. donne raison, a suivi le texte édité par Bedjan (B) d'après un ms. syriaque du British Museum ; il l'a justement préféré à la même *Vie* que S. E. Assémani a publiée autrefois d'après le Cod. Vatic. Syr. 117 (A), en l'accompagnant d'une interprétation latine qui prend toutes les libertés de la paraphrase. Entre ces deux témoins encore, les divergences sont très nombreuses ; le traducteur s'est peut-être trop borné à ne signaler que celles qu'il jugeait importantes. M. Hilgenfeld a encore traduit du syriaque quelques petits écrits : les prescriptions et avertissements de Siméon, la lettre du prêtre Cosmas à leur sujet, trois lettres attribuées au saint et une quatrième qui se rapporte à lui (p. 180-192). Trois textes grecs viennent clore la première partie : une lettre de Théodose II à Siméon, une lettre de ce dernier à Basile d'Antioche et un passage de la vie de Daniel le stylite.

Si je m'attarde à ces énumérations et à ces détails, c'est qu'ils me paraissent de nature à bien dessiner la physionomie de l'ouvrage, à en faire connaître le véritable caractère. Cette œuvre de patience est un modèle de critique textuelle ; l'on doit féliciter l'auteur de la sûreté des critères employés et des résultats obtenus.

Sans revenir sur le ch. I des *recherches*, je passe rapidement aussi sur le ch. II ; l'auteur y étudie la valeur des trois *Vies* comme sources de l'histoire de S. Siméon. Voici, en résumé, les conclusions des

Digitized by Google

savantes observations et combinaisons de M. L. : Théodoret et l'auteur du panégyrique syriaque ont utilisé, sans dépendance mutuelle, la même source, c'est-à-dire, une tradition du couvent de Telneschin. Antoine n'a pas connu la version syriaque ; le texte qui lui est attribué sous ses différentes formes dépend de l'*Historia religiosa* et, pour le surplus, d'une tradition, orale ou écrite, complémentaire. M. L. utilise, avec des préférences visibles, le texte syriaque. Un savant dont la compétence en matière de littérature hagiographique est universellement reconnue, le R. P. H. Delehaye, S. J., vient de signaler (*Byzantinische Zeitschrift*, 1910, t. XIX, p. 151 s.) une difficulté très sérieuse contre la date assignée de cette façon à la mort de S. Siméon. Beaucoup trouveront sûrement, avec le R. P., que les sources s'accorderaient mieux à faire du 1er ou 2 septembre le jour, non de la mort du saint, mais de la déposition solennelle de son corps dans la grande église d'Antioche. Le témoignage d'Antoine, si catégoriquement rejeté par M. L., reprendrait alors une certaine valeur.

Dans l'étude finale, exposé rapide de la vie de S. Siméon, je relèverai seulement deux points. Tout d'abord, M. L. enlève décidément à K. Holl la confirmation que cet auteur avait cru trouver dans le cas de Siméon pour la singulière théorie que l'on connaît : le phénomène de l'apparition des stylites chrétiens se rattachant aux pratiques des adorateurs d'Atargatis et à un désir naïf de se rapprocher de Dieu. M. L. touche encore la question de l'attitude du saint stylite dans les agitations christologiques du ve siècle. Il n'hésite pas à admettre que Siméon adhéra au synode et à la doctrine Chalcédoine. Les deux lettres syriaques d'inspiration absolument opposée sont sacrifiées comme des faux monophysites. Il ne reste à Siméon, d'ailleurs très peu cultivé, que la troisième lettre syriaque avec les fragments grecs de la lettre à Basile et les « prescriptions et avertissements » si suggestifs pour la vie et les mœurs de ce temps et de ce milieu. Je n'oserais déterminer avec une certitude si absolue le parti religieux auquel se rattache S. Siméon. Il y a bien, sans doute, l'autorité du grave Evagrius et la lettre à Basile d'Antioche. Toutefois, dans l'ardeur des controverses, il ne faudrait pas prêter beaucoup plus de scrupules ou de probité littéraire aux chalcédoniens qu'aux monophysites. Il me paraît excessif de conclure d'une simple crainte exprimée par le pseudo-Zacharie au retour réel de Siméon au diophysisme du concile. La lettre à Jean d'Antioche, au sujet de laquelle M. L. n'élève aucun doute, semble bien montrer que le célèbre stylite, comme l'immense majorité des moines orientaux, était avant tout attaché à la doctrine de S. Cyrille ; le manque même de culture scientifique fut souvent un motif en plus d'obstination dans la résistance à la définition de Chalcédoine. La question ne serait donc pas encore tranchée. Je noterai, en terminant, qu'un texte syriaque de la lettre de Siméon à l'empereur Léon se rencontre dans la Chronique de Michel le Syrien (éd. J. B. Chabot. Paris, Leroux, 1901, t. II, fasc. 1, p. 218).

J. Lebon.

Digitized by Google

CHARLES-JOSEPH HEFELÉ. ***Histoire des Conciles d'après les documents originaux.*** Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. LECLERCQ, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. T. III, 2e partie. Paris, Letouzey et Ané, 1910. In-8, p. 601-1276. F. 7,50.

Cette seconde partie s'ouvre par l'exposé d'un des événements historiques les plus conséquents : la querelle des images. Abstraction faite du côté artistique, encore peu exploré jusqu'à présent, elle offre un intérêt dogmatique et politique considerable. L'Orient fut son berceau et son principal théâtre ; l'Occident ne put s'en désintéresser et elle reste intimement unie à l'origine des domaines temporels du Souverain Pontife. La violence de la lutte a fait disparaître la plupart des documents favorables à l'erreur ; nous ne les retrouverons qu'isolément et par extraits dans les écrits de ses adversaires. Nombreuses pourtant sont les publications sur la matière, parues après la seconde édition d'Héfelé ; c'est ce qui explique la fécondité des notes de Dom Leclercq. Plus de vingt-cinq notes, destinées à compléter ou rectifier les données de Mgr Héfelé, ont une étendue de plusieurs pages ; nous devons y ajouter trois appendices sur sept, touchant directement l'iconoclasme : *un prétendu texte de saint Basile sur le culte des images ; les actes du concile iconoclaste de l'an 815 ; l'iconoclasme en Occident. Concile de Franckfort-sur-le-Mein, 794.*

L'auteur interrompant son exposé de l'iconoclasme, accorde une place particulièrement étendue, aux conciles de l'époque de saint Boniface. Nul n'ignore la salutaire influence de cet apôtre en Germanie et chez les Francs. Or le principal moyen dont se servit Boniface, ce furent les conciles, certes connus avant lui, mais tombés en désuétude dans les régions qu'il parcourait. En 740 fut réuni par ses soins un concile en Bavière, puis en 742 un concile national de Germanie. Chargé de la réforme, devenue bien nécessaire, de l'Église franque, il y excita un mouvement conciliaire. Les conciles d'Estinnes en 743, de Soissons en 744 et le concile général de 745 rendirent à cette église son organisation hiérarchique, ramenèrent à sa pureté primitive la vie du clergé, débarrassèrent la foi des fidèles des superstitions, qui l'obscurcissaient.

L'attention des théologiens a toujours été portée vers l'étude de l'adoptianisme, dont nous retrouvons les traits principaux dans Elipand de Tolède et Félix d'Urgel. L'exposé de cette erreur est fait par Dom Leclercq dans une note étendue, reportée à la fin du volume p. 1252 et 1253. Elle consistait à distinguer dans le Christ deux fils de Dieu : un fils propre, le Verbe ; et un fils adoptif, Jésus. Né en Espagne, à la fin du VIIIe siècle, l'adoptianisme provoqua la réunion de plusieurs conciles. Dom Leclercq signale à l'attention de quelque historien l'étude, actuellement encore rudimentaire, des conditions dans lesquelles naquit cette erreur.

Digitized by Google

Après avoir traité de l'adoptianisme, Mgr Héfelé revient sur l'iconoclasme pour exposer la part qu'y prit l'Occident. Il est ainsi amené à parler des *Livres Carolins*. Rédigés sur l'ordre de Charlemagne vers 790, ils sont opposés au concile iconoclaste de 754 et non moins au concile œcuménique de 787, à qui ils reprochent d'avoir prescrit l'adoration des images. La question de leur authenticité n'est plus douteuse. Mgr Héfelé les analyse longuement et en fait l'histoire.

Cette courte indication des importantes questions traitées dans ce volume suffiront, nous osons l'espérer, à en faire ressortir l'importance et l'intérêt. En parcourant certaines parties, il nous arrive de regretter que le savant traducteur ait prodigué d'une manière bien inégale, les trésors de sa vaste érudition. Fécond dans la querelle des images, et pour faire l'exposé de l'adoptianisme, il l'est beaucoup moins pour les autres points, alors que des indications, fussent-elles sommaires, rendraient tant de services pour la connaissance des institutions, auxquelles il est fait allusion dans les canons conciliaires. Les derniers conciles mentionnés sont ceux de 813.

P. DEMEULDRE.

F. CABROL, O. S. B. *L'Angleterre chrétienne avant les Normands.* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, J. Gabalda et Cie, 1909. In-12, XXIII-341 p. F. 3,50.

Ce volume fait partie d'une collection qui a pour but, on le sait, d'offrir au public une histoire ecclésiastique universelle, mise au point des progrès de la critique moderne. C'est un travail de haut enseignement, non un livre d'érudition. Cette remarque importe pour apprécier l'œuvre que nous présentons ici et elle nous dispense d'en donner une analyse étendue. En effet, le volume de Dom Cabrol est un livre de synthèse, un résumé très détaillé, pourrait-on, dire de travaux antérieurs sur ce sujet. On n'y rencontre presque pas de faits nouveaux et quant aux questions discutées, l'auteur ne donne guère un avis personnel décisif.

La période étudiée embrasse l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre pendant l'époque anglo-saxonne, c'est-à-dire de 450 à 1066.

L'auteur commence par nous donner la littérature du sujet : bibliographie générale de l'histoire d'Angleterre, sources générales et recueils de sources, travaux d'ensemble et travaux sur les sources ; la bibliographie spéciale est donnée en tête de chaque chapitre. On peut dire de cette bibliographie qu'elle est complète, et même parfaite tant par la disposition que par le soin et l'exactitude qui y ont présidé.

Donnons un aperçu rapide du contenu du livre : Ch. I. La Bretagne celtique et la Bretagne romaine. Description du pays, la conquête et la domination romaine. On peut se demander ce que vient faire ici la question : Les Celtes sont-ils naturellement chrétiens ? Car l'auteur

Digitized by Google

a déclaré plus haut qu'il ne s'occupait pas de l'histoire des Celtes ; Ch. II. Les origines chrétiennes et l'Église de Bretagne au ve et vi^e siècle ; Ch. III. Saint Grégoire et les Anglo-Saxons ; Ch. IV. L'Église bretonne au viie siècle et la question des rites celtiques ; Ch. V. L'œuvre de la conversion après saint Augustin de 605 à 655 ; Ch. VI. Organisation de la conquête chrétienne 655-735 ; Ch. VII. Civilisation et littérature chrétienne au viie et au viiie siècle ; Ch. VIII. Moines celtes et moines romains ; rivalité et développement exceptionnel de la vie monastique ; abus qui résultent surtout de la richesse des monastères ; Ch. IX. Alfred le Grand (871-901) ; l'invasion danoise et les monastères ; règne d'Alfred ; Ch. X. L'Église d'Angleterre et la discipline au ixe et au xe siècle ; Ch. XI. Invasions danoises, les successeurs de saint Dunstan (988-1066) ; Ch. XII. Guillaume le Conquérant. L'invasion, fin de la période anglo-saxonne.

Nous trouvons en outre deux appendices. Le premier traite de la liturgie celtique et surtout anglo-saxonne et des documents qui s'y rapportent. On constate que Dom Cabrol est ici sur son véritable terrain. Le second appendice s'occupe des pélerinages anglo-saxons à Rome et du denier de Saint-Pierre. Si l'origine de celui-ci est fort obscure, l'exposé de l'auteur ne l'éclaircit guère.

Que dire maintenant du travail dont nous venons d'indiquer le plan? L'histoire de l'Église d'Angleterre mérite d'être traitée ; elle est assurément fort belle, mais peut-être aurait-on pu s'adresser à un savant qui fût véritablement spécialiste en la matière. Il nous sera bien permis de constater, sans porter atteinte à la réputation du savant liturgiste, que Dom Cabrol ne l'est pas en l'occurrence, et la maîtrise qui se révèle dans l'appendice traitant de la liturgie, fait ressortir d'autant plus les côtés faibles du corps de l'ouvrage. Quelques défaillances sont à mentionner. L'auteur applique le nom de Grande-Bretagne à tout le royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il signale comme une coutume celtique l'habitude des missionnaires en pays anglo-saxon de planter une croix en pierre pour indiquer le lieu saint ; or, la Vita sur laquelle il s'appuye est celle de saint Willibald, écrite au viiie siècle par un anglo-saxon. On songe donc plutôt à une coutume anglo-saxonne. Ailleurs l'auteur nous parle des « culdées », sans nous dire ce qu'il entend par ce terme. Pour expliquer la prédominance de certains abbés sur les évêques au nord de la Grande-Bretagne, il recourt à la grande importance du monachisme, tandis que Stubbs (*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, trad. de Ch. Petit-Dutaillis, Paris, 1907) l'explique par la survivance, dans ces lointaines contrées, du rôle d'administrateur des évêques. Cette théorie aurait au moins pu être signalée.

Laissons toutefois ces critiques de détail pour signaler quelques défauts généraux, comme le manque de clarté et l'absence presque complète de conclusions précises. L'auteur nous donne bien des discussions, mais il ose rarement se prononcer lui-même. Dans un livre de haut enseignement, on peut désirer cependant un peu plus de

Digitized by Google

netteté. Ces défauts tiennent surtout à ce que le travail n'est pas fait directement d'après les sources. Une synthèse n'exige pas, sans doute, le recours perpétuel à celles-ci, mais en cas de divergence d'opinions chez les auteurs, il est nécessaire de revenir aux documents eux-mêmes pour se former un jugement indépendant et motivé. C'est là un travail que Dom Cabrol n'a pas toujours pu entreprendre.

On pourrait encore reprocher à Dom Cabrol de se tenir trop à l'ancienne méthode : l'histoire d'un pays (ou d'une église) se résume dans celle de ses chefs, mais sous ces chefs il y a la plus importante, la plus grande partie de la nation, le peuple. Pourquoi ne pas consacrer un chapitre spécial à l'état moral et religieux du peuple anglo-saxon, et, si l'histoire ecclésiastique ne concerne que le clergé, pourquoi ne pas parler du clergé inférieur ? pourquoi se contenter de décrire l'activité réformatrice des grandes figures historiques sans nous expliquer pour quels motifs les réformes étaient nécessaires ? L'auteur nous parle des monastères ; n'y eut-il que des moines-prêtres en Angleterre ? Quand la division en paroisses s'introduisit-elle et comment fut-elle faite ?

Une autre cause d'obscurité, c'est que l'auteur ne donne pas d'abord l'histoire de l'Église celte. Il est vrai qu'il déclare que cette histoire est à l'étude et qu'elle paraîtra bientôt ; mais ce qu'il nous dit de l'Église celte, de son rite, de sa discipline, est d'une part insuffisant pour nous en donner une idée précise et d'autre part, c'est assez pour suggérer des questions que l'auteur ne résoud pas. En outre plusieurs historiens anglais actuels admettent une influence celte sur les institutions anglo-saxonnes : cette influence ne s'est-elle pas fait sentir sur le culte et la liturgie ? Voilà une question que, de même que celles posées plus haut, on aurait bien voulu voir traiter dans ce travail.

Après ces remarques, faut-il conclure que l'ouvrage n'est d'aucune valeur ? Non certes, le nom seul de Dom Cabrol suffit à nous assurer du contraire ; mais on regrettera qu'un savant de sa valeur n'ait pas visé et réussi à nous donner un livre parfait de haut enseignement, un guide tout à fait sûr et complet pour l'histoire de l'Église anglo-saxonne.

L. BRIL.

LÉO VERRIEST. *Le servage dans le comté de Hainaut. Les Sainteurs. Le meilleur catel.* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Collection in-8, t. VI, 1910. Extrait.) Bruxelles, Hayez, 1910. In-8, 736 p.

Ce mémoire, auquel la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique a accordé le prix Duvivier en 1908, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles s'est réalisée dans le Hainaut l'extinction du servage.

L'auteur a divisé son étude en quatre parties. La première partie

Digitized by Google

s'occupe des classes rurales. Après avoir indiqué les charges et les incapacités de la population libre des campagnes, l'auteur montre comment, principalement au XIIIe siècle, les chartes rurales modifient la condition des campagnards et ne laissent subsister les anciennes redevances seigneuriales que diminuées et soustraites à toute détermination arbitraire.

La seconde partie est consacrée au servage. Ici encore M. Verriest expose d'abord la condition sociale et juridique des serfs pendant les XIe et XIIe siècles, puis nous fait connaître comment au XIIIe siècle les affranchissements furent particulièrement nombreux, jusqu'à ce que, au milieu du XVIe siècle, le servage disparut complètement dans le Hainaut. La situation des sainteurs ou serfs d'église est traitée dans la troisième partie. Nous y apprenons l'origine de cette classe d'hommes, leurs obligations et leurs avantages, les raisons de leur diminution considérable au XVe siècle. Enfin dans une dernière partie l'auteur étudie le droit du meilleur catel, qu'il envisage comme redevance personnelle, comme redevance réelle et comme droit seigneurial. Ce droit, d'origine diverse, d'application variée, ne disparut qu'avec l'ancien régime.

Peu de contrées belges pouvaient fournir, au sujet du servage, des renseignements aussi nombreux, au point que je serais tenté de considérer le Hainaut comme la terre classique du servage en Belgique. Le tableau (p. 190) des églises, abbayes et chapitres qui avaient des sainteurs dans le Hainaut, où l'on rencontre les églises d'Aix-la-Chapelle, Andenne, Arras, Bruxelles, Chartres, Cologne, Gand, Grammont, Herstal, Liége, Louvain, Maestricht, Metz, Noyon, Paris, Reims, Rome, Stavelot, Tongres, Tours, Ypres, me paraît particulièrement suggestif. Ces documents si nombreux, M. Verriest les a utilisés de main experte. Son travail, dont les éléments ont été puisés aux sources directes, aux archives, peut être considéré comme l'histoire définitive du servage dans le Hainaut. Plus d'une fois l'auteur est amené à juger les phénomènes sociaux qu'il expose ; à plusieurs reprises, il redresse ainsi, comme nous l'avions fait dans une étude sur le servage à Saint-Trond, les appréciations portées par Vander Kindere, dans son étude sur *les tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge*. J'éprouve cependant quelque difficulté à souscrire au jugement si généralisé de l'auteur sur les mauvaises dispositions des seigneurs du moyen âge (p. 19 et 157), sur la conduite de l'Église au sujet de l'affranchissement des serfs, conduite que l'auteur juge d'après la façon d'agir de cinq prélats hennuyers. Je me demande aussi si son opinion, ingénieuse sans doute, au sujet des sainteurs de *franke orine* (p. 175), sorte de noblesse féminine, sera définitivement acceptée. En tout cas, la charte d'Estinnes et de Bray, qui d'après l'auteur suffirait seule à prouver cette opinion, ne me paraît pas péremptoire. Le seigneur y autorise « chians qui esdittes villes demorant sunt, qui ne sunt a sainteur u de franke orine qu'ils puissent prendre Notre Dame de Pérones

Digitized by Google

delés Binch a sainteur ». Ne s'agit-il pas là de serfs, qui ne sont ni sainteurs ni de franche origine, mais qui affranchis pas la charte rurale peuvent devenir sainteurs de Notre Dame de Peronnes !

Enfin, si, dans le Hainaut, la *licentia maritandi* des sainteurs ne doit s'entendre que d'une taxe à payer à l'occasion du mariage (p. 202), il est cependant certain qu'ailleurs, notamment à Saint-Trond, la *licentia maritandi* était prise à la lettre et que le sainteur, qui voulait contracter mariage avec une personne étrangère, devait réellement demander la permission de l'abbé et payer la somme que celui-ci déterminait.

G. SIMENON.

EDWARD B. KREHBIEL, Ph. D., instructor in the University of Chicago. ***The interdict, its history and its operation, with special attention to the time of Pope Innocent III (1198-1216).*** Washington, The American historical association, 1909. In-8, VIII-184 p. (1).

Cet essai sur l'interdit est partagé en quatre chapitres. Le premier traite de l'origine de l'interdit et en esquisse la théorie générale. Comment l'interdit est prononcé, quels en sont les effets, ce sont les questions auxquelles répondent les chapitres II et III. Le chapitre IV est consacré aux atténuations et à la levée de l'interdit.

L'histoire de l'interdit est très brièvement résumée. L'auteur laisse voir qu'à son avis l'interdit procède de la pratique des excommunications générales. Ces excommunications, facilitées, d'après lui, par la diffusion des idées germaniques, qui, à la différence du droit romain, admettent la responsabilité collective, heurtaient cependant l'équité et la charité, parce qu'elles frappaient l'innocent avec le coupable. La sentence d'interdit fut une censure collective singulièrement atténuée, puisque, si elle s'applique à tous les fidèles habitant un territoire déterminé, elle ne produit sur eux que des effets extérieurs, sans couper le lien qui les rattache à la communion des chrétiens. Cette institution apparaît peut-être, s'il en faut croire l'auteur, aux environs de l'an 600 ; elle n'est adoptée par la Papauté que vers le milieu du XIe siècle. Quelles furent ses vicissitudes pendant cette période obscure de plus de cinq cents ans, c'est ce que, en dépit de son titre, le livre de M. Krehbiel n'apprendra pas au lecteur.

L'exposé qu'il présente de la législation ecclésiastique sur l'interdit est fait avec soin. Il n'est pas inutile de faire remarquer que M. Kreh-

(1) Cet ouvrage est un essai couronné en 1907 par l'American Historical Association.

Digitized by Google

biel ne donne pas d'une manière générale à l'interdit comme fondement une idée de punition : en cela il se sépare d'Hinschius. Pour apprécier chaque interdit, il faut, dit-il, connaître les motifs qui l'ont inspiré, ce qui n'est pas impossible, car beaucoup de sentences d'interdit portent avec elles l'indication des faits qui les ont motivées. Pour l'auteur, l'interdit est surtout un moyen d'assurer l'obéissance aux ordres de l'autorité ecclésiastique ; il a donc le caractère d'un ordre administratif.

On trouve dans ce livre des traces d'une certaine inexpérience. Par exemple, quand l'auteur entreprend d'examiner les offices divins, il place, en tête de la liste qu'il en dresse, « l'offertoire de la messe, » ce qui semble étrange (p. 13) ; sans doute M. Krehbiel n'a-t-il pas une notion exacte du sens technique de ces mots. Cela résulte d'ailleurs de la phrase, où il mentionne la permission, accordée par Innocent III, de célébrer de la messe une portion suffisante (enough of the mass), pour consacrer les espèces nécessaires afin d'administrer le viatique ; cette portion est, selon lui, l'offertoire. Ailleurs (p. 16), la communion est appelée le sacrement de la messe.

La documentation de M. Krehbiel est sérieuse ; on peut s'en assurer en parcourant les notes qui accompagnent chaque page. Il eût été intéressant pour lui d'utiliser le traité encore inédit, *de interdicto ecclesiastico*, qui fut écrit vers 1270 par le dominicain Herman de Minden et qui est conservé dans un manuscrit de *Miscellanea* appartenant à l'ordre des Frères Prêcheurs (1) ; toutefois je ne puis faire un reproche à l'érudit américain de n'avoir pas consulté ce traité. Je regrette seulement qu'il n'ait pas eu recours aux *Registres des Papes* du XIIIe et du XIVe siècle, publiés par l'École française de Rome ; ces registres contiennent de nombreux documents intéressant la législation de l'interdit et les privilèges accordés, en cette matière, aux personnes que les Papes voulaient favoriser.

M. Krehbiel termine son œuvre par une liste (qui fait presque la moitié du volume) où il signale, par ordre chronologique, les interdits du pontificat d'Innocent III (1198-1216) dont l'histoire a conservé la mention. Pour cette partie de son ouvrage, qui sera d'une grande utilité, l'auteur a pu se servir de notes précieuses qui lui ont été prêtées avec une grande libéralité par M. Achille Luchaire. Il reconnaît, dès la première page de son livre, la dette de reconnaissance qu'il a contractée vis-à-vis de l'historien si justement regretté.

PAUL FOURNIER.

---

(1) Cf. DENIFLE, *Quellen zur Gelehrtengeschichte des Predigerordens*, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte* (Denifle-Ehrle), t. II, p. 32.

Digitized by Google

P. MANDONNET, O. P. *Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin.* 2e édit. revue et corrigée. Fribourg (Suisse). Imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul, 1910. In-8, 158 p. F. 5.

Cette étude, parue d'abord sous forme d'articles dans la *Revue thomiste*, est réellement remarquable. Basée sur un travail de critique très délicat, elle fournit une solution simple et naturelle à un problème, rarement envisagé dans son ensemble et souvent mal posé à cause de préoccupations étrangères à l'histoire.

Le P. Mandonnet, dont les travaux au sujet de la philosophie et de la théologie médiévales font autorité, s'est adonné à une étude approfondie des anciens catalogues des œuvres de saint Thomas. Grâce à une analyse minutieuse, préparée d'ailleurs par l'édition des textes et par quelques restitutions très plausibles, l'auteur détermine l'origine, la dépendance et l'autorité de quinze catalogues, presque tous du XIVe siècle et parvient ainsi à les ramener à quatre types indépendants. Le dernier type, le catalogue de Jean de Colonna, entièrement isolé, n'a guère d'importance ; c'est de la comparaison des trois autres types que dépend la solution du problème, laquelle peut se résumer en ces quelques lignes :

Seuls les écrits mentionnés dans le catalogue officiel, dressé à Naples en 1319 lors du procès de canonisation de saint Thomas, sont authentiques. Ce catalogue, type du premier groupe, présente toutes les garanties d'une autorité indiscutable ; or il exclut formellement comme non-authentiques tous les ouvrages qu'il ne mentionne pas, bien qu'ils soient attribués à saint Thomas. Une affirmation si catégorique et provenant d'auteurs qui semblent bien informés, diminue considérablement l'autorité des autres catalogues. Ainsi l'on ne peut trop se fier à la biographie de saint Thomas, qui fut composée vers 1320 par Bernard Guidonis et dépend elle-même du catalogue de Ptolémée de Lucques, qui est peut-être le plus ancien catalogue sans être le meilleur. Néanmoins beaucoup d'auteurs ont copié la liste fournie par Guidonis.

Enfin la *Tabula Scriptorum Ordinis Prædicatorum*, déja publiée par le P. Denifle, contient un catalogue qui constitue le type du troisième groupe, mais qui ne possède qu'une autorité très réduite. Bien qu'étant composée vers les années 1311 ou 1312 et dans un centre scolaire appartenant à l'ordre des Dominicains, la *Tabula* ne fournit pas une recension complète ni même exacte des œuvres de saint Thomas.

Les résultats d'ensemble sont présentés d'une manière intuitive au moyen de deux tableaux : dans le premier tableau se trouvent rangés par ordre de matière les écrits authentiques et ensuite les apocryphes, avec mention des renseignements des divers catalogues ; le second est une liste alphabétique des « *incipit* » des mêmes écrits, renvoyant au tableau précédent.

Le P. Mandonnet admet des exceptions à la règle générale : quelques écrits omis par le catalogue officiel doivent néanmoins pour des raisons

Digitized by Google

particulières être considérés comme authentiques. Tels sont le *De emptione et venditione ad tempus*, la *Responsio ad Bernardum*, qui est une brève consultation au sujet d'un texte de saint Grégoire, la *Responsio... de articulis 108 sumptis ex opere Petri de Tarantasia*, l'office du S. Sacrement, quelques *Questiones disputatæ* (l'authenticité du *De Unione Verbi* est probable) les *Articuli iterum remissi* et le *De Secreto*.

Enfin l'auteur constate la disparition de certains écrits mentionnés dans les catalogues : tels quatre commentaires sur les Évangiles et un commentaire sur le premier livre des sentences, distinct du commentaire qu'écrivit saint Thomas au début de sa carrière.

Quelques indications au sujet des apocryphes termine ce savant travail.

L. VANHALST.

G. KRESSER. *Vortschritte in der Loreto-Kunde.* (Linzer theol. prakt. Quartalschrift, 1909, III, p. 573-602. Extrait.) Linz, 1909.

M. Kresser passe en revue tout ce qui a été écrit de sérieux en faveur de la tradition lorétane depuis la publication du livre de M. Chevalier, *Notre Dame de Lorette* (Paris, 1906) ; il divise son aperçu en trois points. Dans le premier il énumère les textes que l'on croit pouvoir alléguer pour démontrer la conservation de la Santa Casa à Nazareth jusque vers la fin du XIIIe siècle ; dans le second il rappelle ce que l'on a mis en avant pour rendre plausible un arrêt de la Sainte Maison à Tersatto en Dalmatie ; enfin dans le troisième il s'attache à ce que l'on a dit de l'histoire du Sanctuaire sur le sol même de Lorette. C'est au lecteur qu'il laisse le soin de conclure, tout en faisant remarqner qu'à son avis « die Wissenschaftlichen Resultate darin führen, dass man wohl bald ein Buch schreiben kann : S. Maria Lauretana de Victoria » (p. 30).

Nous sommes loin de partager cet optimisme. L'étude des textes concernant l'endroit de l'Annonciation à Nazareth a enrichi, certes, nos connaissances concernant la vénération des lieux saints dans cette ville. M. Kresser lui-même a contribué à ce résultat par la publication de deux brochures que nous avons été heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue* (1). Nous ne sommes rassurés cependant, ni sur l'exactitude des identifications initiales des lieux, ni sur la légitimité des interprétations diverses données aux mêmes termes selon qu'ils se présentent dans des textes différents.

Nous regardons comme des essais d'amateur les réflexions et les recherches par lesquelles différents auteurs s'efforcent de prouver

(1) *Nazareth, ein Zeuge für Loreto* a été analysé dans RHE, 1908, t. IX, p. 444. *Das Haus der hl. Familie in Nazareth* est une réplique de l'auteur à des recensions parues dans *Theologische Quartalschrift*, 1908, p. 460-464 et 531-579 ; elle a paru dans la même revue, 1909, p. 212-247.

Digitized by Google

l'historicité d'un séjour de la Sainte Maison en Dalmatie ; mais nous attachons la plus haute importance à tout ce qui serait de nature à prouver que le sanctuaire connu à Lorette sous le nom de Santa Casa est distinct de l'église qui est citée dans les actes du 4 janvier 1193, du 11 mars 1285 et du 24 décembre 1320 et que nous tenons à bon droit pour une église paroissiale. Les raisonnements que l'on base sur les dimensions plutôt restreintes de la Sainte Maison et sur l'existence probable de plusieurs oratoires *in fundo Laureti*, nous toucheraient davantage, si l'on n'assistait, sur le territoire de Lorette, à l'évolution constante d'une dévotion mariale, aboutissant à la magnifique légende que nous connaissons. Nous avons suffisamment insisté sur cette conception dans notre étude *Loreto, een merkwaardig geschiedkundig vraagpunt* (Extrait de *Dietsche Warande en Belfort*, 1908, t. II), pour que nous puissions nous dispenser d'y revenir longuement. Quant aux peintures dont M. Kresser faitétat, elles peuvent nous renseigner sur la date de l'éclosion plus ou moins reculée de la légende ; elles ne peuvent nullement prouver l'historicité des faits qu'elle relate. On peut en dire à peu près autant des textes dans lesquels apparaît pour la première fois le nom de *Domus B. Marie*.

M. Kresser se réjouit des corrections et des additions que les études désintéressées ont apporté au livre de M. Chevalier dans lequel, d'ailleurs, l'expression a pu parfois dépasser la pensée ; nous nous en réjouissons avec lui et nous le félicitons de les avoir résumées d'une façon objective et sans répétitions inutiles. A notre avis cependant le bien fondé de la tradition n'est pas encore établi.

A. FIERENS.

N. JORGA. ***Istoria bisericii românesti si a vietii religioase a Românilor*** [Histoire de l'Église roumaine et de la vie religieuse des Roumains]. Valenii-de-Munte, Tipografia « Neamul Romanesc », 1908-1909. 2 vol. pet. in-8, VII-431 et II-479 p.

M. Jorga est un historien solide et fécond. Il applique à l'étude du passé de la Roumanie les fortes méthodes de la science moderne, servies par un savoir étendu et par un sens critique à la fois très sûr et très alerte, encore que l'écrivain paraisse peu enclin aux longues discussions érudites. La *Revue d'histoire ecclésiastique* a déjà rendu compte de plusieurs de ses livres (t. V, p. 352-354 ; t. VIII, p. 160-163). Il en a publié nombre d'autres, parmi lesquels une importante *Geschichte des rumänischen Volkes*. Et voici que, poursuivant ses recherches sur son pays, utilisant et synthétisant en partie les idées développées dans ses travaux antérieurs, le même savant vient de faire paraître, sous les auspices du gouvernement roumain, cette *Histoire de l'Eglise et de la vie religieuse en Roumanie*.

Digitized by Google

Par la forme qui lui a été donnée, l'ouvrage s'adresse au grand public autant qu'aux spécialistes. Il se lit avec aisance. Le plan en est nettement ordonné. L'exposé, que nous trouvions un peu trouble dans d'autres écrits du même auteur, est ici d'une belle limpidité. Mais, si ces deux volumes sont de nature à instruire agréablement la masse des lecteurs, ils constitueront, d'autre part, un excellent instrument de travail, bourrés qu'ils sont de faits et de renseignements précis, sans compter un copieux tableau des sièges épiscopaux érigés en pays roumain, avec la liste de leurs titulaires.

Les principales variétés de l'histoire, en y comprenant l'histoire littéraire, sont représentées dans ce travail. Chose à noter cependant : il y est moins question de doctrines religieuses prises en soi que de l'organisation de l'Église et du culte. C'est, en somme, de l'histoire ecclésiastique externe. Nous suivons dans leurs vicissitudes une foule d'entreprises orthodoxes ou catholiques ; nous en voyons défiler les principaux artisans ; nous assistons aux luttes livrées par Rome à l'Église schismatique ; et nous apercevons, en son mouvement de va et vient, le jeu des influences étrangères tour à tour subies par le peuple roumain dans le domaine religieux. Histoire hachée menu, forcément, comme la vie politique de ce petit peuple, partagé entre plusieurs gouvernements, et dont les destinées furent longtemps ondoyantes et diverses.

On se demandera si, dans un ouvrage ayant pareil objet, il peut se trouver une suffisante unité. A quoi l'auteur répond que l'idée-mère qui informe le travail, réside, en quelque sorte, en dehors même de sa matière. Cette unité, il faut en chercher le principe dans la nationalité roumaine, qui est une, dans la cohésion morale de ces populations, qui, bien que fractionnées politiquement, parlent la même langue, ont les mêmes traditions, la même vie sentimentale, le même droit, la même civilisation en un mot. Partant de ce point de vue, il est certes légitime de rapprocher l'une de l'autre les formes concrètes que le culte a revêtues chez les Roumains, et d'envisager, dans un même ensemble, les événements qui se rattachent à l'histoire de leur développement, surtout si l'on prend soin de marquer constamment le rapport entre l'organisation ecclésiastique et les fluctuations de la vie religieuse dans le peuple. Or, telle est bien la tâche dont s'acquitte M. Jorga, qui nous donne ainsi, en un vaste tableau, la somme de tout ce qui se peut savoir aujourd'hui sur le christianisme en Roumanie.

Pour la période des origines, le XIIIe et le XIVe siècles, les renseignements sont encore fort limités ; il reste quantité de recherches à faire. Mais le travail, qui s'ouvre par l'évocation de ces premières tentatives, éparses et fragmentaires, se précise et s'enrichit au fur et à mesure qu'on avance. Et il nous amène, de la sorte, en pleine époque contemporaine. Ses derniers chapitres sont, en effet, consacrés à l'Église orthodoxe roumaine, définitivement constituée dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Digitized by Google

Ce que l'auteur dit de celle-ci, pour ce qui regarde l'heure présente, n'est point de nature à la flatter. Il attribue le malaise dont elle souffre à sa dépendance vis-à-vis du pouvoir civil. Mais il garde une foi entière dans la formule d'une Église nationale. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la cause profonde du mal que M. Jorga dénonce avec tant de franchise. Mais, pour ma part, je ne saurais m'étonner que le clergé national roumain ne soit pas le premier clergé du monde.

ALPHONSE BAYOT.

JOSEF ASAL. ***Die Wahl Johanns XXII. Ein Beitrag zur Geschichte des avignonesischen Papsttums.*** (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. Fasc. 20.) Berlin et Leipzig, W. Rothschild, 1910. In-8, 82 p. M. 3.

En même temps que paraissait dans la nouvelle *Revue d'histoire de l'Église de France* (1) un mémoire relatif à *L'Élection du pape Jean XXII*, suscité par les récents ouvrages de M. H. Finke (2), se publiait, à Berlin, sur le même sujet une dissertation de M. J. Asal. L'auteur traite excellemment les trois points suivants : le conclave de Carpentras jusqu'à l'incendie de juillet 1314 ; la période de discorde entre les cardinaux au sujet du choix du lieu du prochain conclave caractérisée par les tentatives de conciliation de Philippe le Bel et de Louis X (1314-1316) ; le conclave de Lyon et l'élection de Jean XXII (7 août 1316). Je ne m'étendrai pas sur le récit des événements tragiques qui faillirent amener un schisme dans l'Église ; il est, sauf sur certains détails, substantiellement le même que celui que j'ai donné, puisque tous deux nous avons puisé aux mêmes sources (3) ; j'indiquerai plutôt les points sur lesquels je me sépare de M. Asal.

Tout d'abord, s'il y eut trois partis en présence au conclave de Carpentras : le parti italien, le gascon et le français, il est inadmissible d'élever à onze le nombre des cardinaux qui composèrent le second en rangeant parmi eux Jacques d'Euse, le futur pape. J'ai, me semble-t-il, suffisamment démontré que si, à Lyon, les Gascons votèrent pour Jean XXII, ce fut par impuissance d'agir autrement, en désespoir de cause. Leurs véritables sentiments à l'égard du nouvel élu se manifestent clairement au lendemain de l'élection, lorsqu'ils ne craignent

(1) Tome I (1910), p. 34-49, 147-166.

(2) *Aus der Tagen Bonifaz VIII.* Munster, 1902 et *Acta Aragonensia.* Berlin, 1908.

(3) M. ASAL s'appuye beaucoup trop sur le témoignage d'Amalric Auger, qu'il appelle à tort Amalric de Béziers ; lorsqu'il concorde avec Bernard Gui, ce chroniqueur dépend presque exclusivement de lui.

Digitized by Google

pas d'ourdir un complot contre la vie du souverain pontife (1). M. Asal a voulu trop urger d'un passage d'une dépêche de l'agent de la cour aragonaise, Arnal de Comes, qui prétend que les Gascons acceptèrent volontiers Jacques d'Euse, parce que, durant la vacance du Saint-Siège, celui-ci *fuit secutus viam ipsorum* (2).

On sait encore qu'au conclave de Carpentras les Italiens soutinrent résolument la candidature du cardinal Guillaume de Mandagot. Pourquoi cette candidature échoua-t-elle? Jusqu'ici on avait cru que la faction gasconne et les deux Bérenger de Frédol l'avaient mise en échec. Se basant sur la lettre de Philippe le Bel adressée aux cardinaux Arnaud de Pélagrue et Bérenger de Frédol, l'ancien, chefs des partis gascon et français (3), M. Asal assure que la candidature de Mandagot fut combattue par l'ensemble des membres de ces deux partis. C'est à tort. Cette même lettre, que M. A. invoque en faveur de sa thèse, n'adresse de reproches qu'aux seuls Gascons et à Bérenger de Frédol, aucun au parti français. D'autre part, dans sa lettre au roi de France, Napoléon Orsini n'incrimine que la conduite des Gascons et témoigne au contraire de la communauté de vues de son parti avec la faction française. Pour combattre des arguments qu'il avait prévus, M. A. est obligé d'interpréter, contrairement à l'opinion reçue, un passage de la lettre d'Orsini où, se mettant en scène, le cardinal dit : « *Ego et socii de partibus regiis* » (4). M. A. comprend qu'il s'agit ici des autres italiens, partisans de la France. Cette interprétation est injustifiée, puisque nous connaissons avec certitude les sentiments antifrançais de Jacques Stefaneschi et de François Caétani et nous savons qu'à ces « *socii* » Orsini oppose uniquement les Gascons. Il faut donc admettre que la coterie gasconne, à laquelle s'étaient ralliés par ambition personnelle les deux Bérenger de Frédol, est responsable de l'échec de la candidature de Guillaume de Mandagot et de la durée de la vacance du Saint-Siège.

P. 22, M. A. conteste que l'incendie du palais épiscopal de Carpentras, où se tint le conclave, ait eu lieu le 24 juillet 1314. Il accuse Baluze d'avoir mal lu le texte du manuscrit ; c'est à tort, car la lecture est exacte.

En terminant cette recension de l'intéressant mémoire de l'auteur, je reconnais que je me suis trompé en indiquant comme présent au conclave de Carpentras Lucas Fieschi, qui, en réalité, ne revint à la cour pontificale que le 17 novembre 1316.

G. Mollat.

---

(1) *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. I, p. 162-164.

(2) Finke, *Aus der Tagen*, p. LXVII.

(3) A mon avis, il est difficile de prouver que Bérenger de Frédol fut le chef du parti français. Le cardinal poursuivit trop âprement ses vues personnelles pour être chef de parti.

(4) Baluze, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, col. 292. Paris, 1693.

Digitized by Google

Dr KARL JACOB. *Studien über Papst Benedikt XII. (20 Dezember 1334 bis 25 April 1342)*. Berlin, Trenkel, 1910. In-8, 166 p. M. 4.

Au moment ou nous terminions à Rome, en mai dernier, notre introduction aux *Lettres de Benoît XII concernant les diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai* (1), M. le Dr K. Jacob mettait la dernière main, à Feldberg, à une étude d'ensemble consacrée au pontificat du même pape. Nous avons pris connaissance de son livre avec d'autant plus de satisfaction, que nous y avons trouvé des appréciations en tout point conformes aux jugements énoncés dans notre propre travail.

Benoît XII naquit à Saverdun, vers 1285, d'une famille de boulangers. Il devint pape après avoir gravi tous les degrés de l'échelle hiérarchique, depuis celui de simple religieux cistercien jusqu'à celui de cardinal. Dès le lendemain de son avènement, il se montra soucieux des besoins spirituels de l'Église. Il termina la controverse sur la vision béatifique, régla la collation des bénéfices, détermina avec soin les redevances à payer au prélats visiteurs, usa avec modération des ressources du Saint-Siège, s'efforça d'écarter les indignes des fonctions ecclésiastiques, promulgua des constitutions minutieuses pour les moines, les ordres mendiants et les chanoines réguliers. Bref, en matière administrative et religieuse il a eu des initiatives heureuses, que seule la brièveté de son règne a pu empêcher de produire des conséquences durables. — Il n'en a pas été de même en matière politique. Insuffisamment préparé aux négociations diplomatiques, il a doublement souffert des entraves que mettait à la liberté pontificale le séjour dans la ville d'Avignon. Avec plus d'habileté et moins d'hésitations il aurait obtenu la réconciliation de Louis de Bavière, retardé sinon prévenu les premières hostilités de la guerre de Cent ans. Son dévouement trop constant aux intérêts du roi de France paralysait son action, faussait ses manœuvres, compromettait les résultats. Pendant huit ans il a travaillé pour avoir la paix entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France, et il est probable que l'heure de sa mort a été hâtée par le chagrin de n'avoir jamais réussi.

Dignité religieuse, probité administrative, mais insuffisance politique, ces traits dominants du règne de Benoît XII, M. Jacob les a mis en lumière avec vigueur et précision : elles se dégageraient de son exposé des faits, même s'il ne les formulait pas dans une conclusion spéciale. Cela n'est pas dire que son travail est parfait : il constitue une monographie excellente, mais trop incomplète. Excellente, parce qu'elle ne contient rien d'inexact ; incomplète, parce qu'elle a peur des détails.

Au point de vue religieux, par exemple, il aurait fallu faire un usage plus approfondi des lettres communes, analysées par M. Vidal. Des contemporains, Galvano della Fiamma en tête, ont jeté la suspicion

(1) *Analecta Vaticano-Belgica*, t. IV. Bruxelles-Rome-Paris, 1910.

Digitized by Google

sur Benoît XII à propos de ses réserves de bénéfices, ils l'ont dénigré dans sa conduite et dans ses intentions. Leurs accusations sont-elles fondées ? M. Jacob ne le pense pas. Mais il a négligé de le montrer à la lumière des documents. Les lettres communes pourtant peuvent donner lieu à d'importantes statistiques ; les lettres curiales mettent à jour la conduite du pontife dans les cas concrets les plus divers ; les lettres de formes diverses permettent d'apprécier son intervention dans de multiples conflits. — De même, au point de vue politique, M. Jacob a eu tort de se borner aux relations du Saint-Siège avec Louis de Bavière, avec Philippe VI et Édouard III. Certes, les lettres concernant les affaires d'Espagne, d'Orient et d'Italie ne sont pas toutes publiées, il s'en faut (1) ; mais elles sont aisément abordables aux archives du Vatican et réservent aux chercheurs les plus agréables surprises. N'est-il pas regrettable, entre autres, que le livre de M. Jacob ne nous apprenne rien sur l'administration des États pontificaux et les luttes communales dans lesquelles le pape intervint par lui-même ou par ses légats ? — Dans un autre ordre d'idées, nous ne sommes renseignés sur les écrits théologiques de Jacques Fournier que dans une brève note perdue au bas d'une page. Dans la bibliographie peut-être trop fournie de l'auteur nous ne trouvons pas mentionnés l'excellent article de M. J. M. Vidal, *Notice sur les œuvres du pape Benoît XII (Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 556-565 et 785-810), ni l'esquisse au moins intéressante du P. X. de Bachelet, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant et Mangenot, fasc. XI, col. 653 et suiv. (Paris, 1904). A propos de l'enregistrement des suppliques dont parle M. Jacob à la page 47 de son livre, il aurait pu citer dom U. Berlière, *Suppliques de Clément VI (Analecta Vaticano-Belgica*, t. I. Paris-Bruxelles, 1906), p. XI, qui a exposé les différentes opinions à ce sujet.

Ces quelques remarques d'ordre secondaire n'enlèvent rien au mérite très réel de l'ouvrage que nous sommes heureux de présenter aux lecteurs de la *Revue*. En écrivant notre introduction aux *Lettres de Benoît XII*, nous exprimions le regret de ne posséder aucune bonne monographie de ce pontife. Cette lacune est désormais en grande partie comblée. Nous espérons que M. Jacob sera amené à bref délai à compléter son étude sur Benoît XII par l'examen approfondi de toutes les sources épistolaires, en mettant dans son travail les mêmes qualités de critique prudent et d'historien avisé dont il a fait preuve dans le présent essai.

A. Fierens.

---

(1) On peut regretter que l'École française de Rome, qui a publié l'analyse de toutes les lettres communes, ait cru devoir se borner aux textes concernant la France pour les lettres secrètes, dont l'intérêt général est cependant plus considérable. La plupart des chercheurs aux archives vaticanes, travaillant pour le compte de leurs gouvernements respectifs, doivent par mission se limiter aux documents qui concernent leur histoire nationale. Personnellement nous avons été dans ce cas.

Digitized by Google

NOËL VALOIS, membre de l'Institut de France. ***Le Pape et le Concile (1418-1450)***. Paris, Picard et fils, 1909. 2 vol. in-8, t. I, XXIX-407 p., t. II, 426 p. Ouvrage orné de dix planches et figures. F. 20.

La longue et redoutable crise qui ouvrit pour la papauté la double élection de 1378 se termina grâce à l'intervention de l'Église universelle réunie en concile. L'assemblée de Constance dut, pour achever son œuvre, employer des moyens qui, en un temps normal, eussent semblé révolutionnaires ; se plaçant sans hésiter au-dessus des titulaires du suprême pontificat, elle se crut en droit de les juger et de les déposer, contrairement à la règle traditionnelle d'après laquelle le pape, juge de tous les fidèles, ne saurait être jugé par personne. C'est à l'histoire de cette crise que M. Valois a naguère consacré les quatre volumes d'un ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire : *La France et le grand schisme*. Il y montre bien, dans son dernier chapitre, le terme de l'évolution des idées que le schisme a déterminée dans le monde chrétien : les hommes du premier quart du XVe siècle s'accordent assez généralement à reconnaître que « le pape peut être jugé et déposé par un concile pour mauvaises actions scandalisant l'Église ». Or le concile général, auquel est ainsi attribué le souverain pouvoir dans la société chrétienne, ne doit plus être considéré, ainsi qu'il l'était autrefois, comme un événement très rare, motivé par des circonstances exceptionnelles. Tout au contraire, en vertu du célèbre décret du concile de Constance, connu sous le nom de décret *Frequens*, les conciles généraux se réuniront périodiquement ; leurs sessions ne seront séparées que par quelques années d'intervalle. On devine ce que pourra devenir l'autorité du pape tenu en bride par ces assemblées. En réalité, il s'agissait d'un changement radical de la constitution de l'Église catholique. Tout amoindrie qu'elle fût à la suite du grand schisme, la papauté ne pouvait se résigner à accepter ce rôle inférieur ; elle lutta contre le concile général, et finit par reprendre le dessus, en subordonnant le concile à son autorité. C'est cette lutte qui se déroula dans le second quart du XVe siècle.

Il était naturel que l'historien du grand schisme fût attiré par ces événements. Il vient d'y consacrer deux volumes qui complètent son œuvre ; il y raconte, non pas au point de vue technique du canoniste, mais au point de vue plus général de l'historien, trente années de conflits profonds qui, tout en déchirant l'Église, consommèrent la ruine de la théorie conciliaire. On ne surprendra personne en disant que ce nouvel ouvrage est digne de son aîné. Ce n'est point une histoire de l'Église pendant une période déterminée que M. Valois livre au public ; son livre est composé de telle façon que tout y converge vers un fait unique, la lutte entre le pape et le concile, c'est-à-dire entre la constitution traditionnelle et la constitution révolutionnaire. C'est précisément ce qui en fait la puissante unité et le vif intérêt. Ajoutez

Digitized by Google

à cela qu'on y retrouve les qualités justement appréciées qui distinguent l'auteur : la richesse extrême de son information (1), la perspicacité de sa critique, l'indépendence de son jugement, l'élégante sobriété de son exposition, relevée çà et là par de vivants portraits et des traits piquants. Grâce à lui, un des plus importants chapitres de l'histoire ecclésiastique du moyen âge se trouve renouvelé sur beaucoup de points.

Il n'est pas inutile de faire connaître cette œuvre par un résumé qui, par malheur, ne peut être qu'infiniment trop bref.

I. — Sous le pontificat de Martin V se placent la première application du principe de la périodicité des conciles, et, du même coup, la première rencontre entre le pontificat romain et le concile général. Conformément à la règle posée à Constance, le concile fut convoqué à Pavie pour l'année 1423 ; transféré ensuite à Sienne, il y fut dissous après quelques mois par l'autorité du Pontife suprême. En même temps la ville de Bâle fut désignée comme le siège du futur concile, qui devait se tenir en 1431.

Quels furent les motifs qui inspirèrent à Martin V sa conduite à l'égard du concile de Sienne, telle est la question qui s'impose à l'attention de l'historien. Un point est certain : le pape ne tenait nullement à voir le concile se réunir à Pavie, ville qu'il avait cependant désignée en 1418 d'accord avec les Pères de Constance ; visiblement il eut préféré une ville plus voisine de Rome. Faut-il aller plus loin, et penser, avec M. Pastor, que le pape, docile élève du cardinal de Saluces, n'acceptait le concile que du bout des lèvres et ne cherchait qu'un prétexte pour le faire dissoudre ? En dépit des informations d'un contemporain, Jean de Raguse, historien plutôt passionné du concile, M. Valois ne le croit pas. Dès le début Martin V, ainsi qu'il résulte des négociations que l'auteur fait pour la première fois connaître par le menu, d'après les archives de Sienne, s'était entendu avec les Siennois sur la situation qu'ils feraient au pontife romain au cas où il assisterait au concile ; il s'était employé à aplanir certaines difficultés qui avaient surgi entre Sienne et les membres de l'assemblée. Tout ceci semble montrer qu'il n'était point alors l'adversaire systématique du concile. Son attitude se modifia quand il se sentit impuissant à réprimer les manifestations dues à des influences hostiles, ou tout au moins inquiétantes, tel le programme élaboré par la nation française ; visiblement il pouvait craindre la formation d'un courant dirigé contre les prérogatives du Siège apostolique. Ce danger, très-réel, se compliqua de la présence, à Sienne, des envoyés d'Aragon, fort hostiles à Martin V, et de « l'indiscrète intervention » des habitants de la ville dans les affaires

(1) M. Valois a tiré un excellent parti des matériaux contenus, non seulement dans les dépôts français, mais dans un certain nombre de dépôts étrangers, au premier rang desquels il faut citer les Archives et la Bibliothèque du Vatican, les Archives d'État de Sienne, de Florence, de Bologne et de Turin, l'*Archivio Gonzaga* de Mantoue, le British Museum, la Bibliothèque Bodleienne, etc.

Digitized by Google

ecclésiastiques. Au surplus la dissolution se fit sans difficultés sérieuses; l'assemblée était si peu nombreuse que l'opposition n'eut point la force d'y organiser la résistance. Le concile fut dissous, en réalité, *quia non veniebant prælati*, ainsi que le fait remarquer un contemporain; « c'est à peine si l'annonce du dénouement prévu souleva une clameur d'indignation, vite étouffée; on se dispersa et le silence se fit (1). » Les espérances de réforme par le concile furent ajournées à sept ans; en attendant, il fallut se contenter du travail de réforme qu'accomplirait le pape. Il est vrai que Martin V marquait l'intention de s'en occuper activement.

Les théories favorables à la thèse conciliaire n'avaient rien gagné au concile de Sienne; en revanche le pape, en la personne duquel il ne faut pas voir, avec les vieux gallicans, un scrupuleux observateur des lois promulguées à Constance, non seulement s'est gardé, comme il l'a toujours fait (2), d'acquiescer expressément au principe de la suprématie conciliaire, mais a mis en pratique le droit qu'il revendiquait de transférer et de clôturer le concile. En agissant ainsi, il avait en tout cas posé un précédent qui atténuait sensiblement les dangers que recélait pour la papauté le décret *Frequens*.

II. — Conformément à ce décret et à la décision du concile de Sienne, l'Église universelle se trouvait convoquée à Bâle, en mars 1431, quand Martin V fut remplacé sur le siège pontifical par le vénitien Gabriel Condolmario, qui prit le nom d'Eugène IV. Il faut lire le portrait que trace M. Valois du nouveau pontife, austère, irréprochable, édifiant, partisan zélé de la réforme, mais d'un caractère obstiné, comme tous les Vénitiens, ajoute l'annaliste milanais Andrea Billi (3). Il était issu d'un conclave évidemment animé à l'endroit des conciles d'une certaine défiance; surtout on s'y souciait peu de voir un synode régenter l'Église romaine sous prétexte de la réformer. Dès son avènement, le pape est bien obligé de recourir au plus pressé; et le plus pressé, ce n'est pas l'assemblée de Bâle, c'est la défense de Rome contre les Colonna, neveux du dernier pape, et « élevés par lui à un degré de puissance peu compatible avec la sécurité du Saint-Siège », si bien, que par un retour des choses facile à prévoir, le nouveau pontife se trouve forcément le protégé des Orsini. Au surplus, les nouvelles de Bâle étaient fort peu réconfortantes : le pays était troublé par la guerre; le concile ne comptait encore qu'un très petit nombre de membres; la description qu'en présenta au pape un envoyé de l'assemblée bâloise, Jean Beaupère, trop

(1) T. I, p. 80.

(2) M. Valois a bien mis ce fait en lumière dans son introduction. Il montre que Martin V n'a pas ratifié, d'une manière générale, tous les décrets du concile de Constance. En matière de foi, dit-il, la supériorité du concile était niée par Martin V, qui, au contraire, proclamait l'autorité suprême du Saint-Siège (p. XXI et XXIII).

(3) T. I, p. 97.

Digitized by Google

connu par sa participation au procès de Jeanne d'Arc, n'était point faite pour inspirer confiance. M. Valois met en lumière le rôle douteux que joua à Rome ce triste personnage, dont la mission était de déterminer le pape à se rendre en personne à Bâle et qui, trouvant les esprits assez mal disposés à l'égard de l'Allemagne et des Bâlois, semble avoir noirci le tableau pour faire plus habilement sa cour (1). Il contribua ainsi, pour sa part, à décourager Eugène IV, récemment frappé d'hémiplégie, et, pour beaucoup de raisons, fort enclin à prendre en dégoût la combinaison bâloise. Le 12 novembre 1431, le pape envoyait à Bâle une bulle portant dissolution de l'assemblée. Cette bulle n'ayant alors reçu aucune publicité, la situation n'était pas encore absolument compromise. Il en fut autrement quand, d'une part, à Rome, Eugène IV eut fait connaître sa décision dans le consistoire du 18 décembre, et quand, d'autre part, en janvier, à Bâle, son envoyé eut lu publiquement la bulle de dissolution. Cet acte ne fut pas, dit M. Valois, « le coup de tête irraisonné d'un pape dominé par la peur des discussions et des réformes ; le pape ne dissolvait l'assemblée que pour en convoquer une autre à Bologne » (2).

Quoi qu'il en fût, un avenir prochain devait montrer qu'en prenant cette décision le pape commettait une lourde faute. « A près de huit ans d'intervalle, c'était la répétition de ce qui s'était passé à Sienne le 7 mars 1424 ; mais combien le coup sembla plus téméraire, moins habilement préparé ! Eugène IV avait pris cette résolution au loin, à l'aveugle, sans se douter des résistances qu'elle allait soulever... Il parlait en maître omnipotent, sûr du concile et de lui-même » (3). Or la dissolution du concile était prononcée par lui à une époque où cette

(1) Jean Beaupère n'est pas le seul des juges de Jeanne d'Arc dont le nom se retrouve ensuite parmi les Bâlois. On en pourrait citer d'autres, ainsi Thomas de Courcelles, Pierre Maurice, Nicolas Midi, Guillaume de Baudribosc. Nicolas Loiseleur, etc. Sans doute, bon nombre de ces personnages, gradués de l'Université, étaient acquis aux théories conciliaires avant le procès de Rouen ; nous le savons, par exemple, de Loiseleur et de Baudribosc (VALOIS, t. I, p. 87). Mais il faut remarquer que beaucoup de défenseurs de Jeanne professaient, sur le pape et le concile, ces mêmes doctrines, alors très répandues. Ce serait donc commettre une erreur que d'attribuer les doctrines favorables au concile aux adversaires de Jeanne, et les doctrines favorables au pape à ses défenseurs. C'est une erreur plus grave encore que de considérer les juges de Jeanne comme appartenant, pour la plupart, au schisme de Bâle ; le schisme n'a éclaté qu'après la fin du procès. Ce qui est vrai, c'est que les gradués de l'Université fournissaient un personnel doctrinaire et ambitieux, où l'on trouva sans peine les juristes peu scrupuleux du procès de Jeanne d'Arc et les théologiens radicaux du concile. Cfr. sur cette question, DENIFLE et CHATELAIN, *Le procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1897, t. XXIV, p. 1-32.

(2) T. I, p. 126.

(3) T. I, p. 133.

Digitized by Google

assemblée n'avait donné aucun sujet de plainte (1), alors que le nombre de ses membres s'accroissait sensiblement et qu'elle semblait disposée à se mettre résolument à la besogne. Joignez à cela que dans toute l'Europe, et notamment dans les universités, l'opinion publique était favorable au concile. Joignez-y encore que le Sacré-Collège n'était point, il s'en faut, unanime à approuver Eugène IV. Si dix cardinaux avaient consenti à apposer leurs souscriptions à la bulle de dissolution, il y en eut deux, Louis Aleman, cardinal d'Arles, et l'espagnol Jean Cervantès, qui se montrèrent nettement hostiles, et neuf, qui, absents de Rome, ne furent point consultés.

Comme on pouvait s'y attendre, la décision pontificale causa une profonde émotion. De toutes parts des réclamations s'élevèrent ; celles du cardinal Julien Cesarini, appelé par Martin V à la présidence du concile, ne furent ni les moins véhémentes ni les moins touchantes. D'ailleurs la résistance ne se borna point à des paroles. Cette fois on tenait le concile ; on n'entendait pas, comme à Sienne, le laisser échapper et tromper les espérances de tant d'âmes qui en attendaient la réforme de l'Église. Les Pères de Bâle se décidèrent à poursuivre leur œuvre, en dépit de la bulle pontificale. Pour justifier leur conduite, ils furent naturellement amenés à invoquer le principe, déjà proclamé à Constance, de la supériorité du concile général sur le pape. Dès les premiers mois de l'année 1432, la lutte était ouverte entre le pape et l'assemblée.

Cette lutte était peut-être inévitable. Ce qui est certain, le livre de M. Valois en fournit des preuves multiples, c'est qu'elle fut engagée par Eugène IV, contrairement aux règles de la prudence, dans les circonstances les plus défavorables au pontificat romain. A cette faute initiale, il n'avait d'ailleurs point manqué d'en ajouter d'autres. C'est ainsi qu'il avait enlevé à Louis Aleman, membre considérable du Sacré-Collège, la charge de vice-camérier exercée par lui depuis six ans, pour la confier à son propre neveu, François Condolmario, « jeune homme assez neuf et inexpérimenté, particulièrement en droit, et qui ne savait même pas le latin, car son oncle lui donna un maître de grammaire après l'avoir prématurément promu au cardinalat » (2). C'est ainsi encore que la conduite tenue par lui vis-à-vis du célèbre Capranica, l'un des plus recommandables parmi les cardinaux, qu'il semble s'être plu à pousser dans le parti du concile, a provoqué cette juste appréciation de M. Valois : « Ici l'on ne saurait qu'admirer l'étonnante maladresse ou l'aveuglement passionné d'Eugène IV » (3). A coup sûr, au début du conflit, ce pape se montra un auxiliaire précieux pour ses adversaires.

(1) La bulle du 12 novembre 1431 fut promulguée à une date où le pape ne connaissait pas encore l'invitation adressée par le concile aux Hussites afin de les déterminer à venir à Bâle, où l'on discuterait leurs doctrines. Cette invitation mécontenta fort Eugène IV et contribua sans doute à le décider à l'acte public du 18 décembre, qui rendit irréparable la mesure déjà adoptée par lui.

(2) T. I, p. 125 et 337.

(3) T. I, p. 289.

Digitized by Google

III. — Deux années s'écoulent, et les événements qui se produisent au cours de cette période déterminent une péripétie dans la politique du pontife romain. C'est qu'en effet il avait pris une position qu'il n'était pas en état de maintenir : « la coalition du concile, des condottieri, des puissances, des cardinaux eux-mêmes » eut raison de ses résolutions.

Dès le milieu de l'année 1432, se manifestent des hésitations dans sa conduite ; peut-être, en dépit des apparences qu'il conserva, fut-il touché des instances pressantes qu'en avril 1432, sainte Françoise Romaine, de son asile de Tor' de' Specchi, lui faisait parvenir par l'intermédiaire de son confesseur, confident de ses révélations, afin de lui recommander d'éviter le schisme en s'unissant au concile. Au début de l'année 1433, il en est venu à autoriser la tenue de l'assemblée à Bâle, et écrit de toutes parts pour renforcer le nombre des Pères ; ce qu'il demande toutefois, c'est l'annulation de tous les actes faits par le concile pendant la période où il a été officiellement dissous, c'est-à-dire depuis sa première session. Vraisemblablement ces concessions du pape eussent suffi au printemps de 1432 ; mais après une année de luttes, sourdes ou violentes, la mentalité des pères avait singulièrement changé. « A leurs yeux, désormais, la permission de demeurer à Bâle ne comptait plus pour rien, du moment qu'elle n'était pas accompagnée de la ratification de tout ce qu'ils avaient fait dans l'intervalle, et du desaveu de ce que le pape avait fait de son côté » (1). Au surplus le pape affirmait encore, au moins implicitement, sa supériorité sur le concile ; c'était précisément le principe contraire auquel s'était attachée l'assemblée. Il fallait à tout prix qu'Eugène IV y adhérât : « l'occasion paraissait trop bonne pour qu'on laissât échapper la victoire ».

Aussi les propositions du pape sont très froidement accueillies ; le concile manifeste des exigences impérieuses. Eugène résiste ; « il a cédé sur le choix du lieu, et tient bon sur le terrain du droit. Quelles que soient les formules qu'il emploie successivement, on ne le voit pas démordre d'un seul de ses principes » (2). En septembre, il semble qu'on touche à la rupture qui renouvellera le schisme d'Occident. Mais les princes, à commencer par l'Empereur et le roi de France, se chargent de vaincre l'obstination du pape. Avec leur connivence, le concile ne laisse au pontife romain qu'une alternative : la soumission complète ou la déposition.

C'est alors que le pape, abandonné de tous, même de ses fidèles amis les Vénitiens, combattu en Italie et jusque dans la campagne romaine par Philippe Marie Visconti et le condottiere Fortebraccio, qui plus ou moins se réclament de l'autorité du concile, finit par céder aux avis unanimes de ses partisans les plus sûrs, et, pour sauver les débris de son pouvoir, se résigne à prendre le parti de la capitulation. Ce fut l'œuvre de la bulle *Dudum sacrum*, du 15 décembre 1433, « exactement conforme au modèle dicté par les Pères de Bâle dans leur quatorzième

(1) T. I, p. 220.
(2) T. I, p. 261.

Digitized by Google

session ». Le pape y révoque les bulles antérieures, analysées avec soin par M. Valois, qui marquent les étapes de sa douloureuse retraite (1) ; il déclare la dissolution du congrès, prononcée par lui, *irritam et inanem* ; il ajoute que l'assemblée s'est continuée légitimement, et qu'elle est en droit de poursuivre ses travaux (2).

Faut-il induire de ce document qu'Eugène IV donna son approbation aux décisions contraires à la suprématie papale qui ont été prises par le concile ? Les défenseurs du pape, dès le temps même du concile de Bâle, n'ont pas hesité à le nier. Le concile, disent-ils, a été expressément convoqué pour travailler à trois fins, l'extirpation des hérésies, la pacification de la chrétienté et la réforme de l'Église. Dans la bulle *Dudum sacrum*, le pape n'abandonne pas ce terrain, car il dit formellement que le concile doit toujours consacrer ses efforts *ad proedicta et pertinentia ad ea*, c'est-à-dire aux trois objets qui viennent d'être énumérés. Or, quand le concile entreprend d'annihiler l'autorité pontificale, il sort évidemment des limites que lui a tracées le Siège apostolique, dont, aux yeux d'Eugène IV, procède son pouvoir ; il travaille, non pas à extirper les hérésies, ou à pacifier le monde chrétien, ou à réformer l'Église, mais à transformer la constitution traditionnelle de la société chrétienne ; il cesse de plein droit d'être légitime. Par conséquent la bulle *Dudum sacrum* ne saurait être invoquée comme une ratification de ses usurpations.

Les Bâlois n'auraient pas manqué de répondre que, pour eux, la suprématie du concile était une règle de foi qu'il importait d'établir comme une assise de la réforme ecclésiastique. Ils pouvaient ajouter, ainsi que le fait observer M. Valois, qu'aucune réserve n'avait été insérée dans la bulle, et pour cause ; par conséquent, Eugène IV s'était donné l'apparence de céder sur tous les points. Quelle que soit la valeur de ces réponses, la situation du pape est alors très critique. Au cas où les Bâlois insisteraient en le pressant, s'il ne se résignait à renier catégoriquement les principes sur lesquels repose la constitution de l'Église, il lui faudrait « déchirer la paix menteuse qu'il venait de conclure ; dans le premier cas l'indépendance, dans le second l'honneur du Saint-Siège étaient fatalement compromis » (3). On conviendra que la papauté traversait à ce moment une des crises les plus redoutables de sa longue histoire.

IV. — Paix menteuse, on ne saurait mieux dire pour caractériser l'accord qui termina l'année 1433. A Bâle, cet accord fut promulgué

(1) On lira avec intérêt les pages que M. Valois consacre à la prétendue bulle *Deus novit*, qui a si fort intrigué les historiens. D'après une lettre qu'il a découverte dans un manuscrit de la Laurentienne, cette bulle apocryphe est certainement l'œuvre d'un jurisconsulte contemporain d'Eugène IV, Antoine de Roselli (t. I, p. 260 et 289). Ainsi ce document doit être rayé de la liste des bulles d'Eugène IV.

(2) MANSI, *Concilia*, t. XXIX, col. 98.

(3) T. I, p. 306.

Digitized by Google

dans une session du concile où l'empereur Sigismond parut environné de tout l'éclat de la majesté impériale. « Le *Te Deum* retentit ; toutes les cloches de la ville se mirent à sonner ; les nonces pleuraient de joie » (1). En réalité, du côté du pape, la soumission était apparente et contrainte. On ne pouvait attendre de lui qu'il se résignât à voir le centre de la catholicité transféré de l'antique capitale du monde romain, arrosée par le sang des martyrs, « dans la petite ville proprette, récemment reconstruite, la ville aux toits reluisants et aux nids de cigogne, dont la rouge cathédrale dominait le cours impétueux du Rhin » (2). On ne pouvait attendre qu'il renonçât à la plénitude de puissance que ses prédécesseurs avaient puisée dans l'Ecriture et dans la tradition, pour se mettre à la discrétion de l'assemblée conciliaire. Quelques mois plus tard, en juin 1434, les cardinaux qu'Eugène avait choisis pour présider le concile s'abstinrent de paraître à la session où les Pères de Bâle jugèrent bon de renouveler les fameux décrets de Constance sur la suprématie du concile général : c'était un indice, non équivoque, des dispositions du Saint-Siège.

Pendant que le pontife romain, humilié et mécontent, épiait le moment favorable pour rouvrir la lutte et renouveler ses protestations, les gens de Bâle goûtaient les satisfactions d'un triomphe qui leur semblait complet. « Le rôle important auquel ils se haussaient, les compliments et les succès qui les grisaient, les maximes qui avaient cours à Bâle, l'air qu'on y respirait, tout contribuait à entretenir parmi eux un esprit belliqueux et une confiance imperturbable » (3). Loin de faire oublier au vaincu sa défaite, ils ne songeaient qu'à lui en rappeler l'importun souvenir. En juin 1435, ils en viennent à supprimer tous les droits perçus à Rome, sous le nom d'annates, à l'occasion des provisions ou des confirmations de bénéfices. Et quel moment choisissent-ils pour couper les vivres au pontife romain ? Le moment où Eugène IV n'a pu échapper aux condottieri de Visconti qu'en s'enfuyant de Rome, et où, réfugié à Florence, privé des ressources de son domaine temporel, il est réduit aux expédients pour se procurer quelque argent. A coup sûr des ennemis jurés de la papauté ne se conduiraient pas autrement que ne font les Bâlois.

Au surplus, ils laissent parfaitement apercevoir leurs prétentions. Le concile considérait comme une humiliation d'être le conseil du pontife romain, agissant *sacro approbante concilio*. C'est lui-même qui, non seulement légifère, mais encore dirige, administre et juge ; aussi les actes de son gouvernement sont rédigés en son nom. Comme il a jadis négocié avec les Hussites, sans se préoccuper du pape, le voici qui négocie avec les Grecs, tenant avant tout à ce que l'union des Églises ne s'opère pas sans lui et ne désirant nullement que le pape en ait l'honneur ; le voici qui envoie, en son nom, un légat pour mettre fin aux malheurs de

(1) T. I, p. 309.
(2) T. I, p. 311.
(3) T. I, p. 315.

Digitized by Google

l'Occident désolé par la guerre de Cent ans. Bien plus, les Pères ont constitué à Bâle une cour de Rome, « avec tous ses rouages, chancellerie, chambre, rote et pénitencerie » (1) ; cette cour fait des actes d'administration, accorde des provisions de bénéfices, perçoit des taxes, concède des dispenses, reçoit des appels et revise même les jugements du Saint-Siège. Il est question de tenir à Bâle des consistoires publics qui vaudront ceux du Vatican. En fait, la chrétienté a deux têtes, Bâle et Rome ; or Bâle entend bien se mettre au-dessus de Rome. Pour y arriver, les théoriciens qui entourent les Pères du concile, construisent, dans leur sagesse, de beaux systèmes sur l'origine du pouvoir, fort propres à encourager l'action des Bâlois. En même temps l'opinion qui leur est favorable trouve des arguments dans les fautes du pape et des serviteurs indignes qu'il est trop souvent amené à employer pour sauvegarder sa souveraineté territoriale. Lui aussi est obligé de recourir à des condottieri, qui ne valent pas mieux que ceux qui sont au service de ses ennemis ; l'un des plus fameux fut ce Jean Vittelleschi, capitaine habile autant que cruel, qu'Eugène IV, pour le récompenser de ses faits de guerre, fit successivement évêque, archevêque et cardinal, au grand scandale de ses contemporains. Tout cela est exploité fort habilement par les adversaires du Saint-Siège ; non contents de faire remarquer les tristes compromissions auxquelles le pape est amené pour la défense de son pouvoir temporel, ils attaquent le principe même de ce pouvoir ; ils recommandent au pontife, qui succède au pêcheur de Galilée, d'abandonner la terre aux princes, héritiers de César, et contestent âprement l'authenticité de la donation de Constantin, sur laquelle le moyen âge a fait reposer l'État pontifical. Tant et si mal marchent les choses que la lutte s'envenime de plus en plus ; tandis que le concile ouvre une procédure qui doit le conduire à la déposition d'Eugène IV, le pape, par une bulle du 18 septembre 1437, « se redresse de toute sa hauteur de pontife suprême » (2) et, usant du droit que, pas plus que Martin V, il n'a jamais abdiqué, transfère le concile à Ferrare. De la réconciliation qui s'est opérée à la fin de l'année 1433, il ne reste plus aucun vestige ; la guerre s'est rallumée plus violente que jamais.

V. — De cette guerre, M. Valois décrit les diverses phases avec l'exactitude et la sobriété dont il est coutumier. On remarquera les pages où il en raconte les derniers épisodes, notamment l'élection de ce laïque, prince séculier, veuf, père de neuf enfants, que les Bâlois sont allés chercher pour en faire leur pontife suprême, parce qu'ils le croient riche, puissant, bien apparenté : j'ai nommé ce duc de Savoie, Amédée VIII, connu dans la liste des antipapes sous le nom de Félix V, « personnage doué assurément de nobles qualités, instruit, l'esprit ouvert à la littérature, chaste, laborieux, diplomate émérite, administrateur adroit, qui, sans perdre de vue la politique et les affaires,

(1) T. I, p. 316.
(2) T. II, p. 109.

Digitized by Google

s'était organisé une vie de retraite semi-ecclésiastique non dépourvue de douceur ». Le beau livre de M. Bruchet (1) a fait connaître le fameux ermitage de Ripaille, où (je cite encore M. Valois), dans l'intervalle de ses exercices de piété, « Amédée VIII promenait agréablement sa robe grise, son manteau richement fourré, son bonnet écarlate, ses longs cheveux et sa belle barbe blanche » (2), qu'il eut tant de peine à sacrifier à l'étiquette qu'imposait le suprême pontificat. Rien n'est plus instructif que l'histoire du pape des Bâlois (3). On sait la fin de cette aventure, et comment le triomphe de la papauté romaine, entrevu par Eugène IV, fut consommé par son successeur, Nicolas V, le pape humaniste, « rempli de savoir et pétillant d'intelligence, fort éloquent, fort actif, rompu aux affaires, bon administrateur, très désireux de faire disparaître des abus qu'il connaissait trop bien » (4). M. Valois, débrouillant l'écheveau compliqué de la diplomatie européenne, a raconté en détail les négociations qui marquent cette phase de l'histoire ecclésiastique. Je ne puis même songer à résumer son récit. Qu'il me soit seulement permis de mettre en lumière quelques faits qui me paraissent ressortir de la lecture de ses derniers chapitres. Ces faits contribuent à expliquer pourquoi la cause conciliaire, si populaire en 1430, s'est absolument effondrée vingt ans plus tard.

En premier lieu le concile n'a pas atteint le but que lui assignaient, non seulement les documents officiels, mais encore les aspirations de la chrétienté : il n'a pas reformé l'Église, il n'a pas extirpé les hérésies; ce n'est pas lui, c'est Eugène IV, aidé du concile de Florence, qui a réconcilié les Orientaux, plus sensibles au prestige du pontificat romain qu'à celui des Bâlois. Bien plus, ces grands objets ont bien vite passé au second rang des préoccupations du concile de Bâle; ce qu'il lui fallait avant tout, c'était l'abaissement du Saint-Siège. Son rêve, contre lequel proteste toute l'histoire ecclésiastique, fut d'établir, comme l'a dit un historien récent, « une papauté constitutionnelle, pourvue de droits fixes et de pouvoirs aussi certains que limités, magistrature brillante et docile au service de conciles souverains (5) ». Or ce n'est pas cela que l'Occident attendait de lui; au surplus, l'opinion publique avait gardé une profonde horreur du schisme qui avait si longtemps divisé le monde chrétien; elle sut très mauvais gré aux Bâlois de le renouveler. Même les Français, quelle que fût leur aversion pour les Italiens, si vifs que pussent être les regrets éveillés dans leurs âmes par les souvenirs d'Avignon, demeurèrent fidèles à l'obédience romaine et à la vieille papauté chargée de glorieux souvenirs.

(1) *Le château de Ripaille*. Paris, 1907. Cfr RHE, 1908, t. IX, p. 779-780.

(2) T. II, p. 183. — M. Valois ne met pas en doute ce fait que, pressenti à l'avance, Amédée VIII ne montra pour le pontificat suprême aucune répugnance.

(3) On lira avec un intérêt particulier les pages que l'auteur consacre aux relations de l'antipape et des Bâlois avec la France.

(4) T. II, p. 324.

(5) G. Perouse, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme*, p. 383. Paris, 1904.

Digitized by Google

Il paraît bien, d'ailleurs, que le rêve du concile était irréalisable. L'histoire des rapports des Pères de Bâle avec l'antipape qu'ils avaient créé suffirait à en fournir la démonstration. Ce fut, entre le concile et Félix V, une suite non interrompue de froissements et de conflits dont les moins pénibles ne furent pas ceux qui concernaient les questions d'argent ; il semble que les Pères aient pris à tâche de poursuivre encore la papauté en humiliant à plaisir la contrefaçon de tiare qu'ils avaient placée sur la tête du duc de Savoie. Leur esprit ombrageux ne pouvait même pas endurer l'apparence du pouvoir papal.

A la vue du spectacle que leur offraient les Pères de Bâle, les contemporains ne manquèrent pas de se demander qui étaient les membres de ce concile. En y regardant de près, ils virent une assemblée où, contrairement aux traditions les plus vénérables, les prélats n'étaient qu'une infime minorité : les mitres, même si l'on tient compte des abbés, y étaient très clairsemées. A la fin de 1431, lors de la première dissolution du concile par Eugène IV, il n'y avait pas à Bâle huit évêques (1) ; et cependant l'assemblée se donnait pour représentant l'Église nniverselle. Lorsque, en 1439, le concile déposa Eugène IV, sur les trois cents membres qui le composaient, trente-neuf portaient la mitre, dont sept seulement avaient reçu la consécration épiscopale (2). Parfois l'effectif des prélats fut plus nombreux ; « mais cette élite était noyée sous le flot grossissant des docteurs, des licenciés, des simples bacheliers, des chanoines, des clercs de toute catégorie, des religieux surtout et des frères mendiants » : les gradués des universités, que le règlement du concile avait libéralement admis, y jouèrent un rôle important. Remarquez d'ailleurs qu'une lutte ne tarda pas à s'allumer entre les prélats et le second ordre ; grâce à l'organisation du concile et au mode de votation adopté, la prépondérance passa à une sorte de démocratie cléricale, intransigeante et scolastique, qui prit la place des évêques appelés par l'institution divine à gouverner l'Église. Ceux qui comparaient la composition du concile de Bâle à celle du concile de Nicée ne pouvaient manquer de se livrer à d'amères réflexions. En tout cas, ces réflexions ou d'autres conduisirent nombre d'hommes distingués, Capranica, Cesarini, puis Nicolas de Cues et Silvius Aeneas (3) (pour ne citer que les plus illustres) à se séparer du

(1) T. I, p. 129, note 5.

(2) T. II, p. 172. — Dans une lettre à l'empereur du 28 janvier 1436, Traversari, général des Camaldules, dépeint le concile comme un ramassis de laïques ou de clercs d'ordre inférieur, auxquels se mêlent tout au plus une vingtaine d'évêques, et où la voix d'un cuisinier vaut autant que celle d'un prélat. (*Ibid.*, p. 19.)

(3) L'auteur n'a pas pu connaître l'édition critique de la correspondance de Silvius Aeneas, publiée en 1909, à Vienne, par M. Wolkan, dans les *Fontes rerum Austriacarum*. On y trouve le texte primitif des lettres de Silvius, et non le texte retouché par lui en 1447, après son entrée dans les ordres. (Cfr RHE, 1909, t. X, p. 874.)

Digitized by Google

parti des Bâlois pour revenir au pontife romain. Dans tout l'Occident, l'opinion se détacha du concile, impuissant à réformer l'Église et fauteur d'un nouveau schisme. C'est dans l'isolément, presque dans le mépris, que devait s'éteindre l'assemblée dont le monde chrétien avait acclamé les débuts. Elle avait jadis bénéficié des fautes du pape ; la voici qui s'écroule sous ses propres fautes et entraîne dans son désastre la thèse conciliaire.

Ainsi la victoire demeurait à la papauté, mais à une papauté elle-même affaiblie par ces vingt années de luttes. Désormais sans doute elle est affranchie de la rivalité du concile ; c'est à elle qu'il appartient d'accomplir la réforme appelée de tant de vœux. Cette réforme, elle ne l'oublie pas ; nombre de tentatives sont faites pour la réaliser au cours de la seconde moitié du XVe siècle ; Alexandre VI lui-même aura son plan de réforme (1). Mais, trop engagés dans les affaires du monde et de la politique, les papes de ce temps ne purent ou ne voulurent mener à bonne fin la grande œuvre. Pour être juste, il faut reconnaître qu'ils ne sont pas seuls responsables de ce retard. Le célèbre historien du concile de Bâle, Jean de Ségovie, dont un humble village de Savoie conserve encore la sépulture longtemps vénérée comme celle d'un saint, écrivait ces lignes, qui s'appliquent aussi bien à la majorité du clergé qu'aux princes chrétiens : « Il est doux de faire des projets pour la réforme des autres états, il est beau d'accomplir cette réforme ; ... mais, quand on vient à l'action, dans chaque état on trouve cette disposition d'esprit qu'un proverbe répandu applique à la justice : on désire la faire régner partout, sauf en sa propre maison » (2). Pour ne parler que des princes, dans leur politique ecclésiastique, ils recherchèrent et poursuivirent beaucoup plus souvent les intérêts de leur pouvoir que ceux de la société chrétienne. Les Charlemagne et les saint Louis sont des exceptions dans l'histoire.

A vrai dire, l'histoire de la chrétienté eût sans doute pris une autre direction si l'œuvre réalisée à Trente au milieu du XVIe siècle par l'union de la papauté et de l'épiscopat avait été accomplie trois quarts de siècle plus tôt. Les erreurs et les fautes des hommes, même des plus savants et des plus saints (il y eut des saints à Bâle), ne l'ont pas permis ; c'est une des conclusions, bien faite pour nous encourager à l'humilité, qui se dégage de ces deux volumes, digne couronnement de la grande œuvre par laquelle M. Valois a rendu un service signalé à l'histoire de la chrétienté.

PAUL FOURNIER.

---

(1) L. CÉLIER, *Alexandre VI et la réforme de l'Église*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 1907, t. XXVII, p. 65 et sv.

(2) Cfr *Monumenta Conciliorum generalium saeculi XV, Concilium Basilense*, t. II, p. 359.

Digitized by Google

F. C. HINGESTON-RANDOLPH. *The Register of Edmund Lacy, bishop of Exeter (A. D. 1420-1455).* 1re partie : *The register of Institutions, with some account of the episcopate of John Catrik (A. D. 1419).* Londres, Bell et Sons ; Exeter, W. Pollard, 1909. In-8, xx-414 p. et une gravure. Sh. 15.

Les *registres épiscopaux* du diocèse d'Exeter ne demeurent pas totalement inconnus aux lecteurs de cette *Revue*. Déjà autrefois l'occasion s'est présentée pour moi de signaler *ici-même* (1907, t. VIII, p. 579), cette importante collection de textes et d'analyses de textes et d'appeler l'attention sur l'intérêt que présente un recueil de cette sorte, non seulement au point de vue de l'histoire purement locale, mais aussi par rapport aux faits politiques ou religieux d'ordre plus général. Le présent volume — neuvième de l'ensemble — aborde l'œuvre administrative d'Edmund Lacy, prélat qui gouverna l'Église d'Exeter pendant trente-cinq ans ; mais l'éditeur a soin de nous prévenir que ce n'est qu'une subdivision renfermant seulement le *Registre des Institutions*. Deux autres volumes seront nécessaires pour épuiser le sujet. Félicitons-nous en.

Lacy (1420-1455) avait eu comme prédécesseur à Exeter un protégé du Cardinal de Beaufort, John Catrik, d'abord évêque de Saint-David, puis de Lichfield et enfin d'Exeter, dont il retint le titre un mois au plus. Catrik avait représenté Henri V, roi d'Angleterre, au concile de Constance ; il résidait auprès de Martin V, en qualité d'ambassadeur de ce même souverain, lorsque la mort le surprit à Boulogne (28 décembre 1419). De lui pas trace d'acte administratif, encore moins de registre. Le Rév. H. R. a tenu néanmoins à nous donner, à titre de témoin d'un stage si court, le testament de ce prélat. L'idée est heureuse. Lacy de son côté occupait le siège d'Hereford au moment du décès de Catrik. C'est là que vinrent le chercher les vœux et le *postulatum* du Chapitre d'Exeter. Mais plus de huit mois devaient s'écouler avant que l'évêque parût dans son nouveau diocèse et, durant ce temps, l'administration en fut confiée d'abord à Me Thomas Hendeman, avec qualité de Vicaire général, puis à Me James Carsleghe qui, lui, prend le titre de Commissaire général.

De la masse de renseignements que nous offre ce volume de plus de quatre cents pages, je me bornerai à extraire les quelques détails suivants, relatifs au établissements religieux du Devonshire. Ils ont leur intérêt, et tous ne se rencontrent pas dans le *Monasticon Anglicanum* : 7 février 4422, *n. s.*, décès de John Mey, abbé de Tavistock : 30 avril de la même année élection de Thomas Mede, son successeur ; 1er février 1424, *n. s.*, décès de John Piper, prieur de Saint-Germain ; 12 du même mois, élection de John Hawkin ; 7 décembre 1426, décès de Philippe Tone, abbé de Hartland ; 29 du même mois, élection de Gencien Mattingho ; 9 août 1428, enquête au sujet de la nomination de frère Hugh Lystone au prieuré de Barnstaple, faite par le prieur de Saint-James d'Exeter, mandataire de celui de Saint-Martin-des-Champs

Digitized by Google

à Paris, auquel était soumise la maison de Barnstaple ; 18 mars 1430, *n. s.*, institution de frère Guillaume Benselyn comme prieur de Modbury ; Benselyn avait été nommé par l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive (Normandie) en remplacement de frère Adam de Prideaux, démissionnaire ; 16 novembre 1430, élection de frère William Shire, prieur de Launceston, en remplacement de frère John Honylonde, décédé le 28 septembre précédent ; 13 avril 1432, bénédiction de Thomas Roger, abbé de Buckfast ; 27 juillet de la même année, même cérémonie (cette fois il s'agit de Tristan Crukerne, abbé de Newenham) ; 22 mai 1434, élection de John Kylkeham, appelé à remplacer comme prieur de Saint-Germain John Hawkin, décédé le 26 avril précédent ; 3 octobre 1434, décès de Thomas Rede, prieur de Fritelstock et, le 14 du même mois, élection de Walter Hawis, son successeur ; 1er mars 1435, *n. s.*, décès de Nicolas Selmane, prieur de Plympton, lequel est remplacé le 13 du même mois par Richard Bredone ; 10 septembre 1435, résignation de frère Alain Kenegy, prieur de Bodmin et, le 30 du même mois, élection de William Vyvyane ; 18 octobre 1437, à Plympton, décès du prieur Richard Bredone, remplacé le 31 du même mois par frère Robert Boys ; 16 décembre 1438, décès de Dame Mathilde Talbote, prieure de Polsloe, 24 du même mois, élection d'Isabelle Burghe ; 27 août 1439, institution de frère Richard Stoke comme prieur de Totnes, en remplacement de John Southam, démissionnaire ; 31 janvier 1442, *n. s.*, bénédiction de John Lacy, abbé de Torre ; 27 septembre de la même année, bénédiction de William Rolff, abbé de Buckland ; 5 avril 1447, décès de Thomas Cryspine, abbé de Tavistock ; le 2 mai suivant, élection de William Pewe ; 26 décembre 1449, décès de Dame Marie Beauchamps, abbesse de Canonsleigh, remplacée le 10 mars de l'année suivante par Jeanne Arundelle ; 26 décembre 1450, décès de William Pewe, abbé de Tavistock et, le 27 janvier de l'année 1451, élection de John Dynynstone.

Espérons — et je veux finir par ce vœu — que le laborieux et déjà si méritant Recteur de Ringmore ne nous fera pas attendre trop longtemps la suite du beau registre d'Edmund Lacy,

Dom L. Guilloreau, O. S. B.

Ludwig von Pastor. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*. T. V. *Geschichte Papst Pauls III, 1534-1549*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1909. In-8, xliv-891 p. M. 12,50.

Le règne de Paul III ouvre la série des pontificats, qui préparèrent immédiatement et inaugurèrent la réforme de l'Église catholique. Avec lui commença une ère nouvelle, et comme toutes les époques de transition, encore indécises, embrouillées, où les espoirs de l'avenir percent avec peine à travers les ombres du passé, il se compliqua des

Digitized by Google

défaillances anciennes et de magnifiques promesses. Il a jusqu'ici peu tenté les historiens, qui ont toujours reculé devant la difficulté et la délicatesse de l'entreprise. Ranke est le premier qui ait signalé son importance, et deviné le caractère véritable de celui qui le remplit. Mais son appel a été peu entendu, et Paul III attend encore son historien.

Le but de M. Pastor n'était que de replacer ce pape dans la succession des pontifes de l'époque moderne, dont il a entrepris de retracer la politique, non de faire un travail complet comme ceux de Hurter et Vogt pour Innocent III et Grégoire VII. Il n'a pas prétendu dire le dernier mot sur le pape Farnèse, ni épuiser la question du concile de Trente, que l'on commence seulement à pouvoir approfondir. Son travail néanmoins ouvre les voies, et sera d'un précieux secours pour quiconque voudra se consacrer à ces deux grands problèmes.

Ce fut un bonheur pour l'Église qu'au conclave de 1534 le choix des électeurs se porta en quelques heures sur un cardinal qui, depuis quarante-deux ans, depuis les temps déjà lointains d'Alexandre VI, avait pris part aux principaux événements de son histoire, qui avait vu les scandales et les orgies de cette époque, les chevauchées guerrières de Jules II, les brillantes fêtes de Léon X, enfin les calamités affreuses du dernier pontificat. Il connaissait les maux, la nécessité de prompts remèdes, il devait les chercher et pouvait les trouver dans sa propre expérience. Qu'il les appliquât sans tarder, cela ne dépendait pas uniquement de lui, mais tout devait le pousser à la réforme qu'on réclamait depuis tant d'années, et l'ancien protégé de Rodrigue Borgia, qui avait un moment imité les errements de celui-ci, se trouva porté par les événements, et prêt à les conduire à leur dernière conséquence.

Dès les premiers jours il aborda résolument le problème qui se posait depuis longtemps, et qu'à Rome on n'envisageait qu'avec crainte, la tenue d'un concile général. Mais pendant cinq ans il se débattit entre les exigences opposées de François Ier et de Charles-Quint, dont chacun réclamait la réunion quand l'autre ne la voulait pas. Et pendant qu'il travaillait vainement à rétablir entre ces deux princes la paix qui était indispensable à ce grand ouvrage, le pape faisait dresser des projets de réforme, encourageait les efforts d'hommes de zèle qui travaillaient à l'amélioration du clergé et des fidèles, et donnait l'exemple par des mesures d'amendement sérieuses dans l'administration curiale et ses diverses branches, Pénitencerie, Chancellerie, Chambre apostolique, tribunaux romains.

Les efforts de Paul III pour le rétablissement de la paix aboutirent cependant sous certains rapports : on parut se grouper contre les Turcs, Charles-Quint soumit les musulmans de Tunis, et la sainte Ligue de 1538 fit espérer un instant la réussite d'une croisade. Minces résultats, débuts peu consolants, et qui ne laissaient que de courtes espé-

Digitized by Google

rances, d'autant que le pontife s'embarrassait dans les entraves du népotisme, et, en assurant à ses descendants la souveraineté de Parme et Plaisance, se créait des difficultés et du côté de l'Autriche, maîtresse du Milanais, et du côté des princes italiens, ses voisins.

Toutefois les progrès que les vrais fidèles et les hommes de zèle attendaient de la papauté, commençaient à poindre. Quand on voulait chercher ailleurs que dans un concile œcuménique le remède aux maux de la chrétienté, on échouait, par exemple dans la tentative de ramener les protestants au moyen de conférences et de négociations aux diètes de Worms et de Ratisbonne (1539-1541), où des hommes modérés, comme le cardinal Contarini, perdaient leur peine, même au prix de concessions excessives. La vitalité de l'Eglise s'affirmait dans la création de nouveaux ordres religieux et la réforme des anciens. Ignace de Loyola organisait la Société de Jésus et étendait son activité dans la plupart des états européens, et jusqu'à travers les missions de l'Asie et des nouveaux continents.

Une seconde période allait s'ouvrir pour Paul III, celle des résultats, après les échecs et les tâtonnements du début (1541-1549). Tout en maintenant sa neutralité dans le grand conflit européen, le pontife comprenait que son œuvre ne pouvait réussir qu'en s'appuyant sur Charles-Quint, plus intéressé que personne au maintien de l'unité religieuse et politique. Entre eux deux il y avait cependant des divergences qui les brouillait à tout bout de champ, car l'empereur caressait le rêve de réconcilier les protestants en leur faisant des concessions, ce qui les rendait toujours plus exigeants. Le pape tenait fermement à son projet de concile, et envoya des légats à Trente en 1543, mais ce ne fut qu'après la paix de Crespy (septembre 1544) qu'une alliance ayant été conclue contre les protestants entre le pape et l'empereur, le concile put s'ouvrir le 13 décembre 1545, et commença ses travaux sur la réforme et les points de dogme, canon des livres saints, etc.

L'alliance se transforma bientôt en ligue, et Charles-Quint, avec les secours du pape, entreprit la campagne du Danube, et par de rapides opérations, termina la lutte en s'emparant des deux chefs protestants, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Il espérait toujours décider les hérétiques à prendre part au concile (après qu'ils l'avaient cependant outragé de toutes les façons), et il pesait sur l'assemblée pour qu'elle différât jusqu'à leur arrivée le débat au sujet de la prédestination, problème épineux sur lequel les deux partis n'avaient jamais pu s'entendre dans les colloques antérieurs. Le transfert du concile à Bologne, imposé par une épidémie et qui enlevait tout espoir d'amener les protestants parce que toute ville ville italienne leur était suspecte, alluma le courroux de l'empereur. L'assassinat de Pierluigi Farnèse, héritier du pape, avec la connivence des officiers impériaux en Italie, augmenta les défiances mutuelles, et finit par creuser un abîme entre les deux alliés. La rupture fut rendue définitive par la suspension du concile (février 1548), dont Charles-Quint retenait une partie, ses évêques

Digitized by Google

allemands et espagnols à Trente. Il répondit par la publication de l'*Interim* d'Augsbourg, qui autorisait le libre exercice de la confession luthérienne jusqu'au règlement final du conflit religieux par une assemblée vraiment œcuménique. La rupture persistait à la mort de Paul III (11 novembre 1549).

Le pape avait échoué en apparence, mais réellement son règne se terminait par une victoire : le branle était donné à la réforme catholique, dont la marche ne devait plus s'arrêter, jusqu'à ce que le concile de Trente lui eût assuré son couronnement. Paul III marche à la tête des papes du XVIe et du XVIIe siècles qui ont ramené dans l'Église la pureté des mœurs et provoqué une efflorescence extraordinaire de vertus, dont les premières manifestations précédèrent la mise en pratique des décrets conciliaires. Nous aurions aimé voir M. Pastor, au lieu de finir brusquement son livre, conclure en développant cette considération, qui résulte de l'exposé des faits, et même des deux derniers chapitres. En face des attentats qui soumettent les Eglises d'Angleterre, de Suède et Danemark au despotisme d'un pouvoir civil, maître des consciences, le pape Farnèse fortifie l'autorité spirituelle, l'unité de l'Église en organisant l'Inquisition et ces missions en dehors de l'Europe qui aux siècles suivants devaient, dans un riche développement, étendre au loin l'Église catholique et porter le flambeau de la civilisation à travers des contrées où il n'avait jamais pénétré.

Paul III a encouragé les lettres, et surtout les arts, mais avec la préoccupation constante du progrès religieux qu'il fallait assurer. On commence à réagir contre le paganisme des uns et des autres ; leur action, comme leur influence, perdent à la cour romaine le rôle prépondérant qu'ils avaient au temps du dilettante Léon X. Ils doivent respecter la religion, la foi, la morale, se prêter à leurs exigences, en attendant d'être leurs humbles serviteurs. Témoignage des nouvelles tendances et de l'esprit de réforme qui prend peu à peu le dessus est ce *Jugement dernier* de Michel Ange, dont M. Pastor donne une description complète et raconte les vicissitudes un peu longuement, mais dans des pages qui appartiennent aux meilleures du livre (780-795).

L'ampleur du sujet fait regretter que certaines parties, qui ne semblent pas de première importance, par exemple le chapitre sur les jésuites, aient été trop développées, et au détriment d'autres plus importantes. On aurait désiré un paragraphe d'ensemble sur cette diplomatie romaine, née sous Léon X, développée par ce pape et par Clément VII, qui se montra si active pendant le présent pontificat, et sur ses représentants tant à Rome que dans les nonciatures, sur la première organisation de la Secrétairerie d'État et des représentations permanentes, enfin sur cette école de diplomates qui se forma autour de Paul III, dont les premiers maîtres, disciples eux-mêmes de ce pape, furent les cardinaux Cervini et Alexandre Farnèse le jeune, qui arriva à une si brillante efflorescence dans les dernières périodes du concile de

Digitized by Google

Trente, pour prolonger son action à travers les XVIIe et XVIIIe siècles, avec des papes comme Grégoire XIII, Clément VIII, Urbain VIII et Alexandre VII.

Toutefois l'ensemble du volume est satisfaisant, eu égard à la place qu'il occupe dans l'ouvrage entier. Peu de pontificats ont été aussi compliqués que celui-ci l'a été, par le fait même de son importance : l'ordre chronologique s'imposait, mais on aurait eu raison de simplifier la division en établissant, comme nous l'avons fait, deux périodes distinctes dans le pontificat. La difficulté était de faire surgir d'une littérature abondante (il n'y en a pas de plus riche !), et en débrouillant un enchevêtrement de problèmes, le tableau fidèle et complet de cette époque. Par la suite naturelle des faits, l'abîme se creusait entre catholiques et protestants, et l'opiniâtreté des derniers à ne pas vouloir participer au concile, allait déterminer l'orientation de la réforme tridentine, en rendant stériles les efforts de conciliation des modérés avec Contarini, Pole, etc. La définition du canon des Écritures rendait cette conciliation plus difficile ; ça été cependant une disposition de la Providence que, par le renvoi du décret sur la prédestination, une porte restât encore ouverte pendant quinze ans aux dissidents de bonne foi, mais combien étaient-ils ?

Ce qui anime le récit, c'est l'action parallèle, parfois divergente aussi, des deux partis entre lesquels se divisaient la cour de Rome et le monde des réformateurs, les modérés qui succombèrent, et les intransigeants, dont Gianpietro Caraffa était la personnalité la plus tranchée, et qui parurent triompher avec l'Inquisition. Au-dessus de ces agitations plane la grande figure de Paul III, qui reparaît toujours à travers le volume, comme dans les faits de ces quinze années : toujours porté à l'indulgence, à la douceur, à la temporisation, parlant fort peu et lentement, consultant beaucoup, puis une fois décidé agissant rapidement (voir surtout pp. 24 et 28). Le vieux Farnèse penchait du côté des modérés, l'ensemble de sa politique le montre, et il n'a pas tenu à lui que les protestants ne fussent ramenés à la saine doctrine.

Tout le portait à la modération, même les ombres de son passé et la situation qu'il lui avait créée. Et ces ombres ne manquaient pas. Le népotisme a tenu trop de place dans sa politique, il en a parfois paralysé les meilleures dispositions; c'est lui qui empêcha notamment d'en recueillir les fruits, qui furent ajournés pour une moisson plus abondante. Et le vieillard termina lamentablement sa carrière, en se débattant dans l'impuissance, au milieu des complications que lui avait créées l'assassinat de Pierluigi, sans pouvoir même obtenir le châtiment des coupables.

Soucieux avant tout de la paix universelle, Paul III employait à la procurer toutes les ressources, si riches, si abondantes, de son esprit et de son expérience politiques. On le constate surtout à l'entrevue de Nice, où seul il dut travailler contre les mauvaises dispositions des princes en cause, sans pouvoir compter sur le concours des cardinaux,

Digitized by Google

tous inféodés à l'un ou à l'autre (p. 197-205). Mais sa personnalité n'est pas moins mise en relief dans son obstination à vouloir rester toujours neutre entre les deux adversaires, dans ses rapports aussi avec Charles-Quint, dont il ne consent jamais à être le chapelain, le vassal ou même simplement l'obligé. Et pendant que le victorieux empereur, trop influencé par son conseil, voulait réaliser la pacification à sa manière, Paul III se rendait compte, beaucoup plus que lui, que les prétentions de la ligue de Smalkalde, qui visaient après tout à créer dans l'empire une oligarchie toute puissante en religion et en politique, menaçaient de ruiner l'autorité impériale aussi bien que celle de l'Église. Mais sa gloire immortelle a été de frayer les voies à la grande réforme catholique, en déblayant les obstacles de toute sorte qui les obstruaient, et en maintenant l'indépendance de ses successeurs en face de la puissante monarchie de Charles-Quint.

A tout prendre, combien pâlissent à côté de lui les deux comparses, avec leur attitude singulièrement rétrécie et leur horizon borné ! M. Pastor sans doute n'est pas tendre envers François Ier, dont il relève avec soin la duplicité, la politique faite de petits expédients, étroite et égoïste. En réalité les faits parlent encore plus éloquemment contre Charles-Quint, qui avait tant d'intérêt à se montrer purement catholique. Ses violences de paroles et d'actes (il faut bien lui imputer l'assassinat de Pierluigi) à l'égard du pape rappellent un peu le personnage faux qui envoyait ses condoléances à Clément VII, brutalisé et emprisonné par ses lieutenants : violences qu'il faisait renforcer par ses ministres en se réservant à lui-même une couleur de modération.

Il semble même que la grande figure de Paul III efface trop les rôles secondaires. Il est vrai qu'il fut en réalité le maître et le modèle de la plupart de ses coopérateurs, en particulier du jeune Alexandre Farnèse, qui, à l'âge de dix-huit ans, devenait le directeur de la diplomatie pontificale, au moins dans l'exercice de ses fonctions. Sa correspondance, si vaste, si ample, qui est encore à peine connue, procurerait les moyens de mettre bien en relief une figure qui semble originale et intéressante. Mais le problème le plus urgent ne serait-il pas de débrouiller la part qu'a tenue dans cette correspondance, aussi bien que dans la formation du jeune cardinal et la marche de la diplomatie du pape Farnèse, ce Marcello Cervini, un des premiers promoteurs de la réforme, dont il a été beaucoup question dans les récents travaux allemands sur le concile de Trente, sans qu'on se soit soucié d'en dresser une monographie complète, d'éclaircir au moins la question de son origine, de son talent et de son rôle.

J'ai déjà souligné les parties les plus remarquables du livre de M. Pastor, et aussi les desiderata qu'on pourrait lui exprimer. En homme de son temps, il penche vers le parti de la modération, et il ne déguise pas ses préférences pour le cardinal Contarini, dont il fait ressortir les mérites divers, sans cacher ce qu'ils avaient d'incomplet et de chimérique (p. 303-304 et 311-312). Mais en même temps il n'a

Digitized by Google

pas moins d'admiration pour la Compagnie de Jésus, qui lui paraît une création grandiose, et en cela il partage l'avis de plusieurs historiens allemands, même protestants. Ce fut une œuvre essentiellement romaine, démontre-t-il, qui grandit à Rome et y prit de profondes racines, bien qu'elle fût née à Paris (p. 454). A propos des défections qui se produisaient en Italie dans le sanctuaire, à la suite de milliers d'autres auxquelles Luther et Zwingle avaient donné le signal, en attendant Calvin, l'auteur émet une remarque très juste, par laquelle nous terminerons (p. 346-7) : « La situation se débrouillait par là, et l'on pouvait constater avec toujours plus d'évidence qu'il ne s'agissait pas seulement d'opinions personnelles, d'erreurs isolées, mais des principes même, de la soumission à l'autorité suprême de l'Église. On reconnaissait dans tous les camps la nécessité des réformes, mais aucun abus ne pouvait justifier la rupture avec le centre de la catholicité. Ne valait-il pas mieux restaurer ce qu'on avait que de tout détruire pour risquer une organisation nouvelle, avec le vain espoir qu'elle serait meilleure ». Paroles éternellement vraies, et que l'on fera bien de méditer, aujourd'hui que tant de gens pensent et agissent en sens contraire !

P. RICHARD.

R. HOLTZMANN. ***Kaiser Maximilian II. bis zu seiner Thronbesteigung (1527-1564). Ein Beitrag zur Geschichte des Uebergangs von der Reformation zur Gegenreformation.*** Berlin, C. A. Schwetschke et fils, 1903. In-8, XVI-580 p. M. 18.

Le problème des opinions religieuses de Maximilien, fils de Ferdinand Ier et neveu de Charles-Quint, fait l'objet de vives controverses entre érudits. D'aucuns estiment que les mobiles qui ont fait pencher ce prince allemand, de lignée habsbourgeoise et catholique, tantôt vers le protestantisme et tantôt vers le catholicisme, sont principalement d'ordre politique ; d'autres prétendent que Maximilien fut un catholique avancé, partisan d'une réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, *ein Reformkatholik*, ou bien, qu'il fut un prince rêvant de consolider l'unité de son pays, en aboutissant à une transaction, à un compromis entre les deux religions, *ein Kompromiskatholik*.

M. H. établit très nettement les conclusions auxquelles l'ont amené ses recherches. Maximilien, né dans le catholicisme est, par évolutions successives, devenu luthérien convaincu ; si plus tard, après la mort de Charles-Quint et l'élévation de son père Ferdinand à l'empire, il se comporta en prince catholique et soutint dans les affaires publiques les intérêts de la religion romaine, ce ne fut pas, parce qu'en conscience il avait renié la réforme, mais parce qu'il dut s'incliner devant les faits. Ne trouvant point d'appui dans un protestantisme déjà vieilli et déchiré par les factions politiques et les divisions doctrinales et mis en présence

Digitized by Google

d'un catholicisme rajeuni et fortifié par la contre-réforme, il fut entrainé par les événements dans l'ornière de la politique centralisatrice et catholique des Habsbourgs allemands.

A lire l'avant-propos de l'auteur, on pourrait croire que la présente étude établira l'influence des mouvements de réforme et de contre-réforme sur les destinées d'un homme et que les péripéties de ces luttes réligieuses formeront une partie importante de cette publication. Qu'on se détrompe. Le point de vue individuel et politique est largement prépondérant, même dans l'exposé des affaires ecclésiastiques, et les détails sur la contre-réforme catholique sont maigrement éparpillés dans l'œuvre entière.

Aux fins d'élucider le problème des convictions religieuses de Maximilien II, M. H. refait l'histoire de ce prince, depuis sa jeunesse jusqu'au jour où il monta sur le trône impérial (1527-1564). Les faits se suivent dans l'ordre chronologique le plus strict et sont étudiés minutieusement et dans le moindre détail, d'après les données des sources et les assertions des historiens. Pour compléter son information, l'auteur a compulsé les archives de Marbourg et de Vienne et en a extrait la correspondance inédite de Maximilien II avec Philippe de Hesse, qu'il publie en appendice. Il serait difficile de résumer un travail aussi fouillé, comme de donner un aperçu général d'un point particulier, en raison de l'extrême division des matières ; ainsi, la question de la confirmation par le Pape de l'élection de Maximilien comme roi d'Allemagne est reprise par l'auteur en maints endroits des chapitres XI et XII. Nous nous plaisons toutefois à faire remarquer que l'ouvrage contient des aperçus nouveaux et des détails intéressants sur la personnalité du prince, son éducation, son caractère, sa moralité, son entourage ; sur les prédicateurs de la cour, parmi lesquels Jean Sébastien Pfauser est particulièrement influent ; sur la politique internationale de l'époque, notamment celle de la France et celle des Papes ; sur les idées gouvernementales de Charles-Quint, le chef incontesté des Habsbourgs ; sur les rivalités des maisons habsbourgeoises d'Espagne et d'Allemagne, correspondant aux aspirations et aux intérêts opposés des deux nations ; sur l'action des nonces ; sur la question conciliaire et les idées de réforme relatives au célibat ecclésiastique et à la communion des laïques sous les deux espèces ; sur la guerre turco-hongroise, etc.

Cette abondance de faits, tous relatés à leur date, nous fait vivement regretter l'absence d'une table analytique des matières, ou encore, de vues d'ensemble qui auraient repris et synthétisé les questions les plus importantes et auraient singulièrement facilité la lecture très aride de ces six cents pages.

On peut aussi reprocher à l'auteur un manque de critique dans l'utilisation des sources et des travaux. Rares sont les observations relatives aux tendances des écrits dont il se sert, et l'on sait cependant combien la sagacité de l'historien doit être en éveil pour ramener à

Digitized by Google

leur juste valeur les chroniques et les correspondances de l'époque. Il nous semble aussi que M. H. éprouve quelque difficulté pour apprécier avec mesure les faits et gestes des personnages catholiques et protestants; il charge Charles-Quint et Philippe II, tout comme les représentants de la Curie et les Jésuites; tandis que les appréciations qu'il émet sur les actes parfois peu francs de son héros sont toujours bienveillantes et favorables aux intérêts du protestantisme. Suggestioné par sa thèse, l'auteur fait ressortir l'influence qu'ont dû avoir sur les dispositions religieuses de Maximilien les moindres relations du prince avec les protestants, il insiste sur les moindres actes qui l'ont rapproché du luthéranisme et, en tout cela, le fait agir par conviction; mais à chaque fois que Maximilien se met en rapport avec les catholiques, pratique le culte de la religion romaine, défend les intérêts de l'Église, M. H. n'y voit qu'une attitude politique, prise sous la poussée des événements.

Nous croyons que les faits signalés par l'auteur n'ont pas la signification qu'il veut bien leur reconnaître au point de vue des convictions du prince et que les mobiles d'ordre politique furent la cause principale des fluctuations religieuses de Maximilien. Pour s'opposer aux visées de Charles-Quint qui voulait élever son fils Philippe sur le trône d'Allemagne, Maximilien crut pouvoir trouver un appui chez les princes protestants et les adversaires de l'empereur. Ses espérances furent déçues. Charles-Quint du reste abandonna son plan de succession, qui se heurtait trop violemment aux aspirations allemandes. Il en résulta que Maximilien se rapprocha de nouveau de la religion de sa jeunesse et de ses aïeux, sans abandonner toutefois certaines idées de réforme, courantes à cet époque et partagées du reste par son père Ferdinand. Il espérait par là se mettre au dessus des deux partis de réforme et de contre-réforme et ramener peut-être à l'unité religieuse ses états divisés.

Pour conclure, nous sommes d'avis que le livre de M. H. conservera sa valeur, non pas parce qu'il constitue la preuve convaincante de l'adhésion intime et continue de Maximilien au luthéranisme, mais parce qu'il est l'exposé complet et détaillé de la jeunesse et des débuts du règne de ce prince.

A. De Meester.

A. Elkan. *Philipp Marnix von St. Aldegonde.* 1re partie. *Die Jugend Johanns und Philipps von Marnix.* Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1910. In-8, x-143 p. et 2 tables généalogiques., M. 6,50.

On connaît les travaux antérieurs de M. A. Elkan, l'auteur de cette biographie de Marnix, sur les monarchomaques, sur le rôle joué par Duplessis-Mornay aux Pays-Bas, sur l'activité littéraire de Bonaventure

Digitized by Google

Vulcanius et les débuts de l'historiographie de la révolution des Pays-Bas. L'auteur était bien préparé pour traiter son sujet et il s'est acquitté de sa tâche de main de maître : il nous a livré la première partie d'une attachante et très consciencieuse biographie de ce champion du calvinisme dans les Pays-Bas, de ce conseiller et collaborateur dévoué de Guillaume d'Orange.

En même temps que la jeunesse de Philippe de Marnix, M. Elkan décrit celle de son frère aîné, Jean de Marnix, qui était sans doute appelé à jouer un rôle plus important encore que son puîné, mais qui périt si misérablement, au début de la lutte des gueux contre le gouvernement de Bruxelles, dans l'échauffourée d'Austruweel (1567).

Peu nombreuses sont les sources dont l'auteur pouvait disposer pour retracer la jeunesse des deux frères : cependant, il a su, à force de sagacité et d'érudition, en tirer tout le parti possible et nous donner une biographie qui dépasse de loin toutes les précédentes et même les remplacera définitivement. De ces biographies précédentes M. Elkan nous donne un rapide aperçu et une judicieuse critique dans l'introduction : c'est un excellent chapitre de bibliographie critique agréablement présenté. Notons toutefois que l'auteur semble attacher trop d'importance à la biographie de Marnix écrite par Th. Juste, dont l'originalité est très réduite.

Dans un premier chapitre, très fouillé, M. Elkan étudie les origines de la famille Marnix et examine de plus près la situation sociale et pécuniaire et les tendances religieuses de Jacques Marnix, de sa famille et de son entourage. Le père et la mère de Marnix étaient bons catholiques : Marie de Bonnières, la mère, est protégée par Granvelle. Cependant la famille paternelle de la mère pouvait avoir exercé des influences non-catholiques sur les deux frères, et, à ce titre, l'histoire mouvementée d'une des tantes, Isabelle de Haméricourt, dame de Willercies, est fort intéressante : il faut savoir gré à l'auteur d'avoir mis ces détails en pleine lumière. Cette tante quitta la cour de Marie de Hongrie, devint ardente calviniste et finit par échouer à Genève où, probablement, elle mourut.

Le second chapitre nous retrace la naissance des deux Marnix, leur première éducation, leurs pérégrinations et voyages d'études à Louvain, à Paris, à Dôle, à Bologne, à Padoue, à Venise, à Rome et enfin à Genève. Cette partie du travail est particulièrement attrayante, tant à raison de la sagacité avec laquelle l'auteur interroge les rares documents qu'à raison du tableau précis et bien coloré qu'il nous fournit de la vie intellectuelle et religieuse dans les grands centres d'études au milieu du XVIe siècle. C'est une excellente contribution à l'étude de l'humanisme et une fine étude psychologique : M. Elkan s'efforce de trouver en effet le moment précis où, par suite d'une évolution lente mais sûre, les Marnix adoptent résolument les idées de la religion réformée. C'est aussi une galerie intéressante de personnages, que les deux frères rencontrent au cours de leurs voyages, et qui joueront plus

Digitized by Google

tard un rôle important dans les troubles religieux et politiques des Pays-Bas et des pays environnants.

M. Elkan insiste avec raison (p. 92-93) sur la profonde connaissance que Marnix possédait du catholicisme pour expliquer la vigueur de ses attaques calvinistes et la précision de ses discussions théologiques. Et n'oublions pas de signaler ici que Philippe de Marnix a été, certainement en 1559, chanoine prébendier de Thérouanne. C'est ce que M. Elkan démontre très clairement dans l'appendice II, intitulé : *War Philipp Marnix Kanoniker?*

L'appendice I se rattache aussi à la matière traitée dans le second chapitre du livre. Il fixe avec précision la date de naissance des deux frères de Marnix : Jean est né en 1538, Philippe en 1539. L'appendice III se rapporte aussi au même chapitre rectraçant la vie des deux frères jusqu'à leur retour aux Pays-Bas : il s'occupe de déterminer quand les Marnix sont revenus de Genève et fixe ce retour en 1561.

Le troisième chapitre du livre annonce plutôt le volume suivant de la biographie. Les deux premiers nous ont fait connaître la vie des deux Marnix pendant leurs etudes : ils forment un tout. Le ch. III commence l'étude de leur existence et du rôle qu'ils vont jouer aux Pays-Bas dès 1561 : il s'arrête en 1565. Il nous apprend peu de détails sur la vie de Jean de Marnix pendant ces quatre années. Quant à Philippe, tout en prenant part de toute son âme à la vie des églises calvinistes aux Pays-Bas, il vit plutôt retiré, s'occupant d'études et de littérature.

Le livre s'arrête ici. Nous souhaitons que l'auteur en fasse paraître la continuation à bref délai. Sa biographie de Marnix est nécessairement, dans cette première partie, une étude de détails, une mosaïque patiemment façonnée de nombreux renseignements épars, savamment reliés par des descriptions du milieu où se meut la vie de ses héros. Les sources devenant plus abondantes pour la partie qui doit suivre, nous trouverons sans doute, avec la même consciencieuse précision, des horizons plus larges, dont l'auteur a d'ailleurs fait entrevoir l'étendue au cours de ce premier volume.

Ainsi, dans l'introduction, M. Elkan nous signale que c'est grâce au Taciturne que le théologien érudit qu'était Philippe de Marnix s'est lancé tout entier dans les querelles politico-religieuses de son époque. Si l'on nomme souvent d'une haleine Guillaume d'Orange et Marnix de Sainte-Aldegonde, il ne peut être douteux que c'est le Taciturne qui à été instigateur des actions communes (p. 5). Nous nous plaisons à enregistrer cette appréciation d'un historien consciencieux, et à la rapprocher des déclarations quasi identiques faites par M. Rachfall dans l'introduction de son beau travail *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.*

L. Van der Essen.

Digitized by Google

H. BOEHMER. *Les Jésuites*. Ouvrage traduit de l'allemand avec une introduction et des notes par GABRIEL MONOD, membre de l'Institut. Paris, Armand Colin, 1910. In-12, LXXXIII-304 p. avec une phototypie hors texte. F. 4.

Voici un petit livre qui dès son apparition dans les pays de langue française est devenu célèbre et a été donné par beaucoup comme le dernier mot de l'histoire impartiale sur les jésuites.

Il est utile d'en marquer les mérites et les déficits, qui sont assez graves.

Jamais, je crois, un auteur n'avait publié sur la compagnie de Jésus un travail aussi peu étendu, et qui fût à la fois aussi complet, aussi bien composé et aussi agréablement écrit. Toutes les grandes questions qui peuvent intéresser l'historien au sujet des jésuites : le fondateur, son histoire et sa psychologie, la formation de son œuvre et sa constitution intime, les conquêtes de la compagnie de Jésus en Europe et dans les pays païens, l'étendue de l'organisation de l'ordre au moment de son apogée, sa chute, son relèvement, sa réorganisation et son rôle au XIXe siècle, rien n'y manque et chaque chose est à sa place, traitée plus ou moins longuement suivant son importance relative, sur une documentation pas toujours suffisante (1), mais généralement décente, avec un soin marqué d'établir la liaison des phénomènes et les grandes lois de l'action et des transformations de cette société religieuse.

Plusieurs des vues générales de l'auteur sont justes et il leur a donné une expression assez précise et assez pleine pour qu'elle demeure. Il montre fort bien en particulier comment la compagnie de Jésus est l'aboutissant d'une lente évolution de la conception de la vie religieuse

(1) Certains ouvrages cités dans la bibliographie de M. Boehmer n'ont manifestement pas été sérieusement exploités par lui : c'est le cas du magistral ouvrage d'ASTRAIN, *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*. Madrid, Rivadeneira. 3 vol. in-8, 1902 sqq. ; d'autres, guère moins importants, ne sont signalés ni par lui, ni par M. Monod. J'ai été particulièrement étonné de ne voir mentionner qu'un seul (et encore inexactement) des travaux considérables et consciencieux du P. C. DE ROCHEMONTEIX : *Le Collège Henri IV de la Flèche*. Le Mans, 1889. 4 vol. in-8 ; *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*. Paris, 1895 sq. 3 vol. in-8 ; *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*. Paris, 1906. 2 vol. in-8 ; *Le Père Antoine Lavalette à la Martinique*. Paris, 1907. In-8. Non moins surprenante est l'omission de la grande collection du f. H. FOLEY, *Records of the English province S. J.* London, Burns et Oates. 12 séries + 3 vol. in-8, 1877 sq. Deux parties de la nouvelle histoire de la Compagnie sont achevées, mais non citées ici : 1°) *Jésuites en Pologne (Jezuici w Police)*. Lwów, 1900 sq. 5 vol. in-8, par le P. STANISLAS ZALESKI (il existe une traduction française de l'ouvrage du même auteur : *Les Jésuites de la Russie blanche*, trad. Vivier. Paris, s. d. [1886]. 2 vol. in-8) ; 2°) T. HUGHES, *The history of the Society of Jesus in North America colonial and federal*. Londres, Longmans Green et Cie, 1908 sqq. 3 vol. in-8.

Digitized by Google

dans l'Église catholique, qu'elle est fille du temps où elle est née (1), comment Ignace loin d'imposer à son œuvre une constitution imaginée a priori, s'est laissé diriger par les circonstances, a profité de toute l'expérience de sa vie et de celle de ses compagnons, pour adapter à la fin, à l'idéal qu'il avait conçu, l'instrument qu'il créait (2). On pourrait citer d'autres pages fort bien venues, par exemple sur l'apostolat des jésuites dans l'Amérique du sud, etc. etc.

Enfin ce petit livre est écrit avec un souci très sensible, non pas de bienveillance comme le dit avec quelque candeur M. Monod, mais d'équité envers les *personnes* et *leurs intentions*. Équité qui va jusqu'à l'admiration sans réserve quand les actes d'un jésuite, comme ceux de S. Pierre Claver, paraissent à l'auteur la mériter. Pourtant il suffit d'avoir des yeux pour constater que M. Boehmer n'aime pas les jésuites, trouve leur œuvre mauvaise et se sent plutôt incliné, sauf quand l'évidence du contraire s'impose, à juger sévèrement les héros de son ouvrage.

Si l'on veut un exemple typique de son état d'esprit à leur égard, qu'on lise la dernière page du chapitre III : *Conquêtes de la compagnie de Jésus en Europe* (p. 144). On y surprendra — (comme ailleurs, comme dans l'introduction de M. Monod) — la naïve conviction que le protestantisme est le bien, qu'il a assuré, assure et assurera le progrès spirituel, temporel et intellectuel des peuples, et ne s'est jamais installé chez eux qu'en toute légalité et toute douceur ; contre cette doctrine salutaire et pacifique la compagnie de Jésus a lutté, « avec l'absence de scrupules moraux des soldats... sans respecter aucune barrière légale,... sans reculer devant aucune ruse,... sans s'opposer aux actes de violence... mais en laissant leur exécution à des mains plus brutales... Partout où la compagnie n'a pas réussi à s'assurer la faveur des gouvernements, tous ses efforts sont restés vains; et là où elle a triomphé, comme en France, comme en Pologne, et dans une grande partie de l'Allemagne, elle a traîné la dévastation après elle ! » On ne saurait être plus oublieux de toute la chronologie des guerres de religion, de l'histoire ancienne, pré-jésuitique, oserai-je

(1) Cf. TACCHI VENTURI, *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*. Rome, Milan, 1910, où la même idée est appuyée sur une étude des congrégations nées à la même date.

(2) L'édition critique des Constitutions de la Cie de Jésus, *Constitutiones S. J. latinae et hispanicae cum earum declarationibus*. Madrid, Aguado, 1892. in-folio (œuvre des PP. VELEZ et DE LA TORRE et non de l'imprimeur Aguado comme le dit la Bibliographie), présente les différentes ébauches de la législation religieuse créée par saint Ignace. Leur comparaison fournit d'intéressants renseignements. On y verra, entre autres choses, que les premiers jésuites durent délibérer pour savoir s'ils se soumettraient à l'obéissance à l'égard d'un chef : ils avaient leur idéal de vie et d'action avant de songer à l'obéissance comme moyen de le mieux réaliser.

Digitized by Google

dire, de la Réforme, de son histoire moderne, et des secours qu'elle a trouvés dans l'appui du bras séculier. Et cette philippique sert de conclusion à un chapitre où l'auteur établit que les grands instruments de conquête des jésuites furent en somme la prédication et surtout l'enseignement, et que cet enseignement loin d'être imposé de force aux familles protestantes était avidement recherché par elles. A tout prendre les fautes commises par ces religieux dans l'ardeur d'une lutte nécessaire contre le protestantisme et le jansénisme, et au cours de laquelle ils ont reçu au moins autant de coups — et de plus cruels peut-être (1) — qu'ils en ont donné, ne justifient pas cet excès de sévérité.

Le défaut d'impartialité ou, si l'on veut, le préjugé est notoire.

D'autres défauts encore empêchent le petit travail de M. Boehmer d'être un résumé satisfaisant de ce qu'on sait sur les jésuites et leur histoire.

Je n'insisterai pas sur l'indigence de l'explication psychologique du caractère d'Ignace de Loyola et de ses révélations, ni sur l'intelligence imparfaite, et en partie fausse, du but et de la marche de ses *Exercices spirituels* (2), ni sur la systématisation à outrance qui réduit l'idéal du jésuite à la vertu d'obéissance, l'action de la compagnie en Europe à l'œuvre des collèges, son rôle à n'être qu'un anti-protestantisme, ni sur l'exagération de son influence dans les événements des trois derniers siècles ; je ne dis rien des reproches faits à l'apostolat de saint François Xavier : ils valent contre celui de saint Paul ; je ne relève pas davantage ce qu'il y a d'incomplet et de foncièrement injuste dans son

(1) Les excès des uns n'excusent pas les excès des autres. Mais tout de même on ne peut s'empêcher de rappeler comment les calvinistes hollandais ont déchaîné sur le Japon une persécution plus atroce que celle des premiers siècles et anéanti une civilisation chrétienne dont l'avenir paraissait assuré ; comment les calvinistes hongrois ont massacré dans des supplices d'une horreur et d'une lubricité indescriptibles les missionnaires jésuites de Cassovie ; et l'on pourrait allonger la liste : martyrs français d'Aubenas, martyrs allemands torturés par les suédois luthériens, missionnaires du Brésil et novices — presque des enfants — tués et jetés à la mer par Sourie, le corsaire calviniste qui se disait amiral de Jeanne d'Albret, etc. etc. Depuis le rétablissement de la Compagnie, les jésuites n'ont rien fait à leurs adversaires qui approche, même de très loin, des cruautés de la *degollina* de plusieurs douzaines de ces religieux à Madrid en 1830, où des mesures légales, mais iniques et contraires aux principes de l'État moderne autant qu'au respect des biens et des personnes, qui ont suivi la guerre du Sonderbund, accompagné le Culturkampf, le rejet de l'article 7 au Sénat français en 1880, ou le vote de la loi sur les Associations en 1901.

(2) P. 32. M. Boehmer attribue aux « Règles d'orthodoxie », et par suite « au service » de l'Église, une importance qu'elles n'ont pas dans les Exercices. Le service de l'Église n'est mentionné nulle part dans ce petit livre, l'Église elle-même n'est nommée que dans ces règles, appendice sans connexion intime avec lui.

Digitized by Google

histoire des échecs et de la défaite finale des jésuites (1), il faudrait refaire son livre, raconter ce qu'opérèrent en France, par exemple, des missionnaires comme Régis ou Maunoir, des amis du peuple comme Honoré Chaurand ; mais la critique serait bien plus longue que l'opuscule.

Je signalerai seulement un défaut plus grave : l'inexactitude. Un lecteur averti est surpris des perpétuelles déformations que le détail des faits subit sous la plume de M. Boehmer (2). Son récit est un continuel à peu près, et un à peu près défavorable aux jésuites.

(1) Voici le résumé de la pensée de M. Boehmer sur ce point (p. 252) : « Cet ordre a su l'art de prendre les hommes de leurs côtés « faibles » et « de s'accommoder » au monde dans le bon et dans le mauvais sens du mot « comme s'il en était une partie intégrante ». Ce fut sa *force*, mais aussi sa *faiblesse*, la source de sa *grandeur* mais aussi la cause de la rapidité incroyable de sa *décadence* et de sa *chute*. » M. Boehmer n'a pas remarqué que les échecs des œuvres des jésuites, tels qu'il les raconte lui-même, sont dus presque sans exception à la violence de leurs adversaires. Ces derniers ont anéanti par la force des œuvres prospères.

(2) Les inexactitudes commencent dès la première page : le récit du procès d'Aspeitia et des folies de jeunesse du saint. M. Boehmer affirme des débauches, là où il me paraît avoir été plutôt question de violences — préméditées et faites par ruse — dit le procès (*Monumenta Ignatiana*, series quarta. Madrid, Lopez de Horno, 1904, t. I, p. 587.) Mais voici qui est plus joli : l'auteur dit qu'Ignace, bien que se prétendant tonsuré, ne portait pas tonsure « fût-ce même du diamètre d'une bulle de plomb pontificale » (les guillemets sont du traducteur peut-être.) Le procès d'Aspeitia ne contient rien de semblable ; il rappelle que le pape prescrit une tonsure de la largeur d'un double... (*ibid.* p. 594) et une autre pièce ajoute qu'Inigo de Loyola ne portait pas de tonsure « *conforme a las dichas bulas* (ibid. p. 587)... j'ose à peine m'arrêter à l'irrévérencieux soupçon que c'est là la phrase traduite comme je l'ai indiqué. — Voici maintenant le nom du fondateur défiguré. Inigo Yañez de Oñaz y Loyola est nommé Inigo *Lopez de Recalde* de Oñaz y Loyola... Le P. Astrain avait pourtant raconté (t. I, p. 3, note 1) l'amusante histoire de la faute de lecture du P. Henao, qui, voyant sur les actes du procès d'Alcala les noms d'Ignace et de ses deux compagnons *Inigo, Lopez, Reinalde*, en avait fait les noms et prénom du fondateur. — M. Boehmer aurait pu voir dans ce même ouvrage (p. 23) que le chevalier blessé ne se fit pas recasser la jambe pour la garder élégante. Dans ce but on scia seulement un os qui dépassait, on massa et on étira la jambe trop courte. — Le souhait (*Mon. Ign.*, p. 49) de la béate de Manrèse, tel que le conserve le récit du P. Gonsalvez de Camara, loin d'avoir fait grande impression sur Ignace, comme le dit M. Boehmer (p. 9) fut pris par lui « a la grossa ». — Il est faux que le saint fut fouetté à Montaigu (p. 21). Le Dr Govéa qui avait voulu lui faire infliger cette humiliation ne réalisa pas son dessein, et fit des excuses à Ignace. (cf. ASTRAIN, *op. cit.*, I, 60.) — J'ignore pourquoi M. Boehmer traite de lourdaud (p. 23) (à moins que ce ne soit parce qu'il est savoyard) le bienheureux Pierre Lefèvre, le pieux auteur du Mémorial, l'helléniste distingué que F. Peña consultait. C'est à Gothein que M. Boehmer emprunte le renseignement inexact sur le degré de coadjuteur spirituel qu'on doit traverser pour arriver à la profession (p. 63). — L'existence des jésuites à

Digitized by Google

Vénielles quand elles se produisent dans les parties de l'histoire de la compagnie moins explorées, ces inexactitudes sont moins pardonnables quand elles affectent des épisodes sur lesquels abondent les documents publiés avec un luxe de correction rare et les travaux bien faits : comme la vie du fondateur. C'est dans un trait de cette vie que je prendrai un exemple ; on aurait pu en choisir une foule d'autres, mais celui-ci est caractéristique du défaut. Il s'agit des démêlés d'Ignace avec l'Inquisition à Alcala.

Ignace, raconte M. Boehmer, p. 20, « réussit à gagner bien des âmes, » surtout parmi les *femmes de basse condition*, des *veuves solitaires*, des » ouvrières, des servantes de seize à dix-neuf ans. On se rend compte » de l'énergie avec laquelle il appliquait sa méthode religieuse même » au sexe faible, en voyant que *les évanouissements constituaient une* » *des manifestations de piété les plus habituelles* (regelmässige) *dans ces* » *conventicules*. On comprend qu'une propagande aussi ardente ait

robe courte, dissimulés dans le monde, est fantaisiste. — p. 152. « Le christianisme de cette région (la côte de la Pêcherie, Indes anglaises) est resté jusqu'à nos jours un christianisme tout nominal. » Il est difficile de dire une contre-vérité plus absolue. Les Paravers sont restés fidèles depuis saint François Xavier, et leurs communautés toutes chrétiennes ne le cèdent guère aux meilleures paroisses d'Europe.

Je pourrais continuer ainsi presque indéfiniment. Je marque seulement quelques appréciations plus particulièrement fausses ou injustes. De l'avis de M. Boehmer (p. 257) la décadence morale de la Compagnie a commencé sous le généralat de Mutius Vitelleschi (1615-1635). C'est pourtant sous ce généralat que vivait saint Jean Berchmans et sous ses successeurs qu'ont travaillé et sont morts saint François Régis, saint Pierre Claver, saint Alphonse Rodriguez, saint François de Hieronymo et bien d'autres jésuites béatifiés depuis ; c'est de son temps et après lui que se déroule la sanglante et merveilleuse épopée des martyrs du Japon. Un catalogue que j'ai sous les yeux compte dans la Compagnie, avant le généralat de Vitelleschi, 200 martyrs de la foi ou de la charité, dont 103 sous Aquaviva, son prédécesseur immédiat : il y a eu 211 sous le seul généralat pendant lequel est censé commencer la décadence de l'héroïsme, 25 pendant les trois années du suivant. C'est du temps de Vitelleschi qu'Adam Schall entre en Chine (1628-1661), l'apostolat du P. de Rhodes débute en 1626, celui de Nobili dure jusqu'en 1650 ; le P. Jean Cabral pénètre au Thibet en 1618, les apôtres du Canada sont martyrisés jusqu'aux temps de Louis XIII et de Louis XIV etc., etc. Étrange décadence que celle où se produisent les hauts faits que M. Boehmer raconte lui-même et admire. Cf. *Nos Martyrs*. Catalogue des Pères et frères de la Cie de Jésus qui dans les fers ou dans les tourments ont sacrifié leur vie pour leur foi ou leur vocation. Paris, Leroy, 1905. In-8, et *Catalogus Sanctorum, Beatorum, Venerabilium et Servorum Dei e S. J. cum statu Causarum beatificationis et Canonisationis eorumdem, inuente sœculo vigesimo, curavit C. B(eccari) S. J.* Romae. In-18, 1901. — Les raisons que M. Boehmer apporte à l'appui de son opinion sur la date de la décadence spirituelle de la Compagnie (p. 258), en particulier celles qu'il tire des décrets de congrégations générales relatives à la renonciation des biens après quatre ans de vie religieuse, à la défense faite aux scolastiques de les administrer eux-mêmes pendant ces quatre années, n'impliquent nullement comme il le dit

Digitized by Google

» éveillé la curiosité, puis les soupçons des inquisiteurs. Déjà à la fin » de *1526* la petite association dut se *soumettre à un sévère interrogatoire* » et se résigner à renoncer au costume qui distinguait ses membres » des autres étudiants. En avril 1527, l'Inquisition mit Ignace en prison, » pour entamer contre lui un procès formel d'hérésie. L'instruction » s'occupa non seulement des singuliers accidents provoqués chez les » dévotes, mais aussi *des singulières assertions de l'accusé au sujet de la* » *puissance merveilleuse que lui conférait sa chasteté* et de ses bizarres » théories sur la différence entre les péchés mortels et les péchés » véniels, *théories qui ont des affinités frappantes avec les distinctions* » *fameuses des casuistes jésuites de l'époque ultérieure*. Pourtant tout » cela ne fournissait pas encore des raisons suffisantes pour condamner » Ignace comme hérétique, mais c'en était assez pour interdire à lui et » à ses compagnons de tenir des conventicules. (1 Juin 1527.) »

Qu'on s'en rapporte aux actes du procès d'Alcala publiés par

« un oubli méprisant des vœux ». — A l'égard du P. Oliva M. Boehmer (p. 260) accueille une basse calomnie sans fondement et le traite de *Schlemmer* = viveur (que M. Monod adoucit en sybarite, mais le mot n'en demeure pas moins une imputation purement gratuite). — Pour la consolation des « procureurs » des jésuites, dont l'administration est si souvent critiquée par leurs frères eux-mêmes (par exemple C. DE ROCHEMONTEIX, *Le P. Antoine Lavalette* etc. p. 61 et sqq., qui cite, entre autres appréciations bien informées, le mot de Guillaume de Lamoignon : « Il faudrait les traiter comme des enfants et leur donner un curateur ! » — Voir aussi ASTRAIN, *op. cit.*, tome II, livre III, chap. X : Estado economico de nuestros collegios, p. 592-609), il faut citer le témoignage avantageux que leur rend M. Boehmer (p. 222) : « Aussi, dit-il, n'est-ce pas la richesse de l'ordre, c'est l'excellente administration de sa fortune qui a été en première ligne la cause de sa supériorité financière sur toutes les autres congrégations religieuses. » Malheureusement l'historien n'est pas compétent. J'ai vu les comptes d'une bonne partie des collèges de France entre 1670 et 1690 ; presque partout on est criblé de dettes : résultat de procès, de manquement aux promesses faites par les fondateurs et les villes, mais aussi d'une administration malhabile. — Quand nous débarrassera-t-on d'une idée absolument fausse sur les résultats de l'éducation des jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècle ? « Au bout d'un temps relativement court, ils (leurs élèves) réjouissaient leurs pères par leur grande facilité à parler latin, et leurs mères par une propreté exquise et par leurs allures aisées et décentes. Ce qu'on appelait au XVIe et encore au XVIIe siècle « la bonne éducation », « l'honnêteté », les pères jésuites semblaient l'avoir compris, avoir su l'inculquer mieux que personne à la jeunesse » (p. 232). L'honnête homme de cette époque avait autre chose dans l'âme et l'esprit que ce vernis de politesse et de latin. Il suffit de fréquenter un peu assidûment les honnêtes gens de cette époque, même les esprits de second ordre, pour sentir le contraste entre leur pensée pleine, forte, exacte et bien plus ouverte qu'on ne pense, et la pensée indigente, maladroite, et bornée d'une foule d'écrivains contemporains. En histoire nous ne faisons que continuer l'œuvre d'érudits formés par les méthodes pédagogiques de ces époques, surpris qu'ils aient si bien faits avec des instruments de travail si incommodes et si dispersés... Il est vrai que ni M. Boehmer ni M. Monod n'ont trouvé l'occasion de nommer Sirmond, Petau, les Bollandistes, etc.

Digitized by Google

le P. Fità dans le *Bolletin* de l'Académie de Madrid (t. 33, p. 442-461 (1898) et reproduits au premier volume des *Monumenta Ignatiana*, *loc. cit.*, p. 598-624. Ni Ignace ni ses compagnons ne furent *interrogés* en 1526, Ignace seul le fut, une fois seulement, et avec beaucoup de bienveillance, le samedi 18 mai 1527. Julian Martinez, directeur de l'hôpital où logeait le saint, raconte qu'il était visité les jours de congé par *muchas mujeres, casadas* y *moças*, y *estudiantes*, y *ombres casados diez o doce juntos*; sa femme ajoute par des *frailes*! Ignace excédé par eux donnait souvent l'ordre de fermer sa porte à tout ce monde qui l'empêchait de travailler. Dans cette foule on rencontre un groupe d'ouvrières et de jeunes filles, presque toutes proches parentes entre elles, *sept ou huit en tout*, qui présentèrent quelques accidents nerveux (banals, mais bien décrits) *non pas aux réunions* où Ignace leur parlait de leurs devoirs; mais, ou bien quand elles étaient contrariées de ne pouvoir y assister, ou bien, quand après avoir entendu ses sermons, elles pensaient aux obligations de la vie chrétienne et aux plaisirs qu'elles avaient quittés. Interrogé par Jean de Figueroa sur ce qu'il pensait de ces évanouissements, Ignace répondit avec un parfait bon sens : « A esto dixo que en çinco o seis mujeres a sentido los dichos desmayos... e que la causa... es que, commo se mejoravan en la vida e se apartavan de pecados, tentaciones grandes que les venian ora del demonio, ora de parientes, las facia venir à aquellos desmayos per la repugnançia que sentian dentro de si... » Et il ajoute que le meilleur moyen de se guérir est de fortifier sa volonté en tenant ferme ses résolutions de vertu. C'est de la bonne, quoique forte, psychothérapie... Quant à la puissance merveilleuse de la chasteté d'Ignace — simple certitude d'impeccabilité — le juge ne s'en occupa point : en comparant les dépositions entre elles, il apparait comme très vraisemblable que la plus folle de ces enfants — Maria de la Flor — avait attribué à Ignace et surtout à Callixte son compagnon, des propos qu'elle tenait elle-même sur leur compte. Enfin les théories sur le péché, fort exactes, sont simplement une explication populaire de la différence qu'il y a entre ressentir une tentation et y consentir.

* * *

A sa traduction (1) de l'opuscule de M. Boehmer M. Monod a ajouté une longue introduction, travail original qui par son importance, aussi bien que par la notoriété de son auteur, a déjà fixé l'attention du

(1) Un puriste pourrait critiquer en plus d'un endroit l'exactitude de la traduction de M. Monod. Voici un faux sens, qui est au reste un agréable euphémisme (p. 129) : le *Cujus regio, ejus religio* de la paix de Westphalie (qui comme on le sait n'accorde en somme la liberté complète qu'aux princes) est traduit « à chaque territoire sa religion » ; le texte allemand plus exact porte : *Wes das Gebiet, des die Religion...* il répond assez bien au sens des §§ 30, 31, 33, 34 et 36 de l'art. V de la paix d'Osnabrück. — P. 74. « La mission

Digitized by Google

monde savant. Il y règne un ton de modération et même de sympathie émouvante qui devrait désarmer la critique, et qui, en fait, l'a à peu près désarmée dans les recueils qui ne sont pas, par profession, tenus de défendre la bonne méthode historique.

L'introduction de M. Monod comprend quatre chapitres. Dans le premier il développe quelques vues sur les historiens de la compagnie; M. Monod cite avec un juste éloge les auteurs qui dans ces dernières années, ont commencé l'exécution du grand plan d'exposition scientifique de l'histoire des jésuites conçu par feu le T. R. P. Martin, les PP. Duhr, Astrain, Fouqueray, Venturi (lire Tacchi Venturi); il en oublie, j'ai déjà noté qu'il passe sous silence les deux auteurs qui ont fini déjà leur tâche : le P. Zaleski pour la Pologne et le P. Hughes pour l'Amérique du Nord; il se trompe quand il se figure que l'histoire propre de la compagnie ne se trouvera pas dans ces récits particuliers, mais seulement dans celle de son gouvernement central et son erreur vient de sa conception inexacte de l'obéissance des jésuites : cette vertu en effet, quoiqu'il en pense, est plutôt chez eux une initiative disciplinée, qu'une expectative de l'impulsion venue du centre — et par conséquent l'histoire de la compagnie est bien celle qu'on écrit, celle des membres et des provinces agissant dans chaque pays sous le contrôle du général. Son exposé trahit vrai-

qui lui était imposée était l'action en dehors de l'Église... » ce n'est pas ce qu'a voulu dire M. Boehmer : *das Wirken nach aussen* est l'action au dehors, l'apostolat, par opposition à la vie contemplative. Je note aussi que le mot *Seelsorge* est généralement traduit par M. Monod *cure d'âmes*, qui a une saveur médicinale, et qui n'est pas dans les habitudes de langage des catholiques, on dit soin des âmes, apostolat, etc. Nous ne disons pas *Ste Cène*. mais *Communion*. *Betrachtende* ne doit pas se traduire par *initié* : on dit tout simplement *le retraitant*. Le barbarisme *scholarque* ne saurait être admis, alors que les mots *scolastiques* et *régents* existent pour désigner les jeunes religieux non prêtres, qui font leurs études ou enseignent dans les collèges. — P. 152. *Kanakpate* est traduit par prêtre *canaque* (!), il fallait garder le mot ou l'expliquer à l'aide du glossaire publié dans les *Monumenta Xaveriana*, I (Madrid, 1899-1900), p. 331, note 3, *Canacar hic usurpatum nomen, in illis partibus designat judicem majorem, magistratum auctoritatis illic magnae*. — M. Monod dit p. XVII que la Compagnie de Jésus a compté des *millions de membres !* Il ne doit pas y avoir plus de 250.000 personnes à avoir porté pendant un temps plus ou moins long de leur vie, l'habit de la Compagnie. Le calcul est assez facile à faire. Il est mort dans la Compagnie de 1814 à 1894, exactement 8316 religieux. Cf. A. M. D. G. *Nomina patrum ac fratrum qui Societatem Jesu ingressi in ea supremum diem obierunt* (7 Augusti 1814 - 7 Augusti 1894.) Paris, 1897. In-4, XXIII-763 p. Actuellement, que le nombre des jésuites est entre 16 et 17.000 personnes, il en meurt 250 par an. A la fin du premier siècle de la nouvelle compagnie (en 1814) on comptera donc 13.500 morts. Le premier siècle de l'ancienne compagnie (1541-1641) offre à peu près les mêmes chiffres. Pour les 132 années qui s'écoulèrent jusqu'à la suppression, à 300 morts par an (pour 20.000 religieux) nous arrivons à 39.600 religieux. En supposant, et la mesure est large, que les deux tiers parmi ceux qui entrent

Digitized by Google

ment trop d'ignorance à l'égard des vieux historiens et des vieux annalistes de la compagnie — qui eux aussi, et comme leurs modernes successeurs, ont exploité et avec la méthode et le scrupule des grands érudits des deux avant derniers siècles, les archives du Gesù. Ce ne sont pas des panégyristes, comme M. Monod à l'air de le croire, que Bartoli et surtout que Sacchini, Poussines et Cordara, et plus près de nous que les PP. Prat et Carayon. Ceux qui voient les pièces qu'ont étudiées et citées Bartoli et Sacchini, pour ne prendre que deux noms d'auteurs ayant traité la période déjà racontée par les récents historiens des jésuites, sont unanimes à louer leur *acribie* ; et la sévérité que ces mêmes historiens témoignent à l'égard d'Orlandini et autres pieux narrateurs, rend digne de considération l'éloge qu'ils font des autres.

M. Monod est excusable de n'avoir pas fréquenté beaucoup les in-folios latins des annalistes de l'ancienne compagnie. En somme ce chapitre a surtout pour but d'apprécier deux historiens hostiles aux jésuites : Michelet et Quinet. M. Monod ne répudie pas leur jugement d'ensemble sur la doctrine et l'œuvre de la Société — œuvre et doctrine de mort —, au contraire il en admet le bien fondé et s'étonne assez naïvement que ce verdict ait soulevé des colères ; mais il flétrit leurs procédés de discussion. On pouvait arriver aux mêmes conclusions qu'eux, pense-t-il, sans manquer à la méthode historique et sans falsifier les textes. Aussi relève-t-il comme il convient le fabuleux contre sens qui fait des jesuites de véritables athées : « *Quaestiones de Deo... praetereantur* » et la transformation plus invraisemblable encore qui, par la suppression d'un mot, tire d'un texte d'inspiration très haute (de la constitution déclarant qu'aucune règle n'oblige sous peine de péché véniel ou mortel à moins que le supérieur

au noviciat ne persévèrent pas jusqu'à la fin, et en ajoutant au nombre ci-dessus après l'avoir triplé, trente ou quarante mille unités pour représenter les religieux vivant dans la compagnie au moment de la suppression ou y vivant aujourd'hui, on obtient à peu près 250.000. On est loin des *millions* ! — Il ne semble pas exact (p. XXXIV) que les jésuites aient emprunté leur pédagogie au luthérien Jean Sturm. Je ne rencontre d'allusion à ce maître de Strasbourg, que bien longtemps après l'ouverture des écoles de jésuites : en 1574, Paul Hoffée attire l'attention du 4e général de l'ordre : Everard Mercurien, sur les écoles de Sturm. Leur plan d'études datait de 1557 ; (celui de Sturm est antérieur de près de 20 ans, 1537-1538) (cf. DUHR, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge in XVI Jahrhundert*. Fribourg en Br., 1907, p. 241). Les ressemblances s'expliquent probablement par les emprunts faits de part et d'autres aux Frères de la vie commune, ou aux écoles de Paris. M. Marcel Godet a récemment mis en lumière l'influence de la congrégation de Montaigu (des Capettes) sur la pédagogie des Jésuites. (*Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1910.) — Les dates et les chiffres sont parfois mal imprimés. p. 43 : lire 27 et non 23 sept. 1540 ; p. 107 : 1554 au lieu de 1534 ; p. 250 : Clément XI ne régnait pas en 1676 ; mais bien Clément X auquel succéda cette année même Innocent XI.

Digitized by Google

ne prescrive son observation en vertu du vœu d'obéissance) la monstruosité célèbre : la règle, dit Quinet, oblige le religieux à commettre le péché mortel quand son supérieur l'ordonne !! C'est absurde, dit en propres termes M. Monod... mais, ajoute-t-il, « il était facile de démontrer (par d'autres textes) ce qu'il y avait d'excessif, disons-le, de révoltant, dans la conception de l'obéissance chez les jésuites... » M. Monod cite à son tour quatre textes. Il n'a pas la main heureuse : le premier, tiré de Maffei, est relatif à l'obéissance de jugement et trouve son explication dans la fameuse *lettre sur l'obéissance,* il n'a rien de révoltant ; le second est pris à cette lettre et à première vue plus compromettant : « Ignace déclare qu'on doit regarder le supérieur comme exempt des erreurs et des misères humaines. » Voici le texte exact : le premier moyen d'arriver à l'obéissance parfaite, dit le saint : « non intueamini in persona superioris hominem obnoxium erroribus atque miseriis, sed Christum ipsum... » § 16. On voit bien les misères de l'homme, mais on ne s'arrête pas à les considérer, ce n'est pas à lui qu'on obéit, mais à Jésus-Christ, lequel a bien le droit de nous faire parvenir ses ordres par un organe imparfait. Le troisième texte — je ne l'ai point trouvé faute de référence — rapporte un mot du saint à Jean Philippe Viti : avant de vous fier à votre évidence subjective et de croire que votre supérieur vous commande un péché, consultez deux ou trois hommes sérieux... c'est sagesse élémentaire : un supérieur religieux étant généralement un honnête homme, on ne saurait se contenter d'une évidence quelconque pour affirmer qu'il vous ordonne de faire le mal ! — Enfin, et c'est la perle du petit dossier : « Dans les additions aux Constitutions (note U du § 23 du chap. I de la première partie) Ignace conseille au supérieur, pour éprouver les novices, de leur commander, *comme Dieu à Abraham, des choses en apparence criminelles,* tout en proportionnant ces tentations aux forces de chacun. On imagine sans peine quels pouvaient être les dangers d'une pareille éducation. » La note U se rapporte à ce mot des Constitutions : le religieux doit obéir *licet difficilia et secundum sensualitatem repugnantia (Superior) jubeat.* » La pensée du fondateur ne s'est pas portée sur l'apparence criminelle de l'ordre donné à Abraham, mais sur sa difficulté pour un cœur de père ! (1)

(1) Voici un autre texte de saint Ignace dont M. Monod aura à cœur de rectifier l'interprétation : « Déjà Loyola en 1547, dit-il p. XLIX et sq., exposait à Polanco ces dangereuses maximes d'accommodation avec la morale « en vue d'un plus grand bien ». « Vouloir, lui écrivit-il, donner des conseils pour le bien de leur conscience ou de leur État à des princes qui sont naturellement toujours préoccupés de savoir qui leur veut du bien ou non, c'est vouloir tout gâter. . Si tu veux tout de suite réformer le duc (Cosme de Médicis) et la duchesse, tu détruiras toute l'œuvre que tu médites... Tu dois agir comme il leur plait, parce que tu as en vue de grands fruits spirituels à acquérir dans le peuple. »

Voici le texte original — on sentira la différence et l'on verra les motifs

Digitized by Google

Le second chapitre marque la place que tient la société de Jésus dans l'histoire de la Réforme : c'est là que M. Monod peint le triptique, Luther—Loyola—Calvin, que M. Pfister voudrait voir mettre dans les anthologies et qui est un beau morceau de littérature. Il se termine par des considérations — qu'il ne serait pas difficile de contester — sur les jésuites protagonistes du principe monarchique dans l'Église et dans l'État, apôtres et défenseurs de l'absolutisme. Point ne serait besoin pour cela de citer Mariana, suspect de n'avoir pas l'esprit de la compagnie... il suffit de renvoyer à son plus grand théologien Suarez. On pourrait aussi trouver à reprendre dans le portrait de Calvin « n'ayant d'autre moyen de propagande que de former à Genève des prédicateurs et des martyrs ! » et souhaiter aussi de voir un érudit réaliser le vœu de l'auteur : « Si l'on met seulement en regard ce que l'Académie de Calvin a fait pour l'avancement des sciences et ce qu'ont fait toutes les universités de jésuites réunies, on aura une pierre de touche pour juger de quel côté se trouvaient les germes les plus actifs et les plus féconds de vie et de progrès ! »

Le chapitre III traite de quelques points de l'histoire des jésuites. Le § 1 sur les rites malabares et chinois, inspiré par l'article du P. Brucker dans le *Dictionnaire de Théologie* de Vacant, dépasse ma compétence ; le § 3, établit à la suite des PP. Duhr et Brou la vraie nature du pamphlet célèbre : les *Monita Secreta*. Les jésuites seront reconnaissants à l'auteur de faire pénétrer dans le public qui ne lit pas leurs ouvrages, la vérité sur cette supercherie fameuse.

Le § 2, *La casuistique et la morale des jésuites*, malgré l'excellente volonté que témoigne ici M. Monod, appelle les plus expresses réserves. Aucun jésuite — pour laxiste qu'il soit — n'acceptera de patronner,

qu'avait le saint de refréner l'indiscrétion de son disciple (que du reste il ne *tutoyait* pas : *os* est un pluriel) —, *Monumenta Ignatiana, Cartas* I, p. 458, fév.-mars 1547 : Cerca la 2a, antes que la cosa estuviese tan cayda, yo la pensé largamente y os hizé escribir por Mro Andres (Frusius), habia un mes entero, por que mudássedes el modo de proceder con essos Senores. Por qué à unos semejantes senores, de *tan buen exemplo* (supprimé par M. Monod), y con mucha razón estando en continua vigilia de los que le son favorables ó contrarios, *darles preceptos ó avisos por cedulas* para en reformacion de sus consciencias ó estado, *sin haver primero alcançado el debido amor, credito y autoridad con ellos*, es mas para todo desbaratar que para salir con lo se pretendia.

Asi mismo se os escrivió á Bolona el modo que haviades de tener con el obispo y con el duque, si os llamassen, para guiaros en todo por parecer dellos, para hazer maior provecho spiritual en el pueblo, y agora con el duque y con la duquessa, queriendolos de presto reformar, veys al fin de las cosas in que ha parado...

Nosotros tenemos este nombre maiormente en Roma, por alcunos que la verdad non alcançan, *que queremos governar todo el mondo*. Y si Mathias de las postas del Papa ha passado por Florentia, ó algunos sus ad heridos en su ignorantia *no seria mucho que contra à nosostros hablassese al duque*, y que esto tambien aiudasse para más deshazer el maior servicio de Dios nuestro Senor...

Digitized by Google

comme M. Monod, la « morale des honnêtes gens » et « les accommodements avec la loi de Dieu ... les excuses que la vie oblige d'apporter à l'appréciation des actions humaines... »

Aucun théologien ne lira sans sourire cette définition du probabilisme « cette doctrine d'après laquelle, si on hésite sur le caractère licite ou non d'une action, on peut s'en référer à l'opinion de docteurs graves, et il est permis, si les docteurs sont en désaccord, de choisir celle que l'on préfère des opinions soutenues, *fût-elle la moins probable* (*c'est-à-dire approuvable*)... Si encore le probabilisme disait qu'entre des opinions diverses nous devons suivre celle que notre conscience approuve, il deviendrait acceptable !!... » Le probabilisme ne permet rien que la conscience n'approuve, mais il enseigne : pour qu'une action soit approuvable, il suffit qu'il soit vraiment probable (dérivé de preuve et non pas d'approuver) qu'elle n'est pas défendue.

Aucun historien un peu au courant de l'histoire des controverses morales du XVIIe siècle, n'admettra que le caractéristique de la morale des jésuites « soit de substituer à la voix de la conscience l'autorité d'un texte»; car c'était là justement le caractère de la morale adverse, celle des jansénistes, et l'on reprochait alors avec quelque raison aux casuistes jésuites d'être trop rationalistes (1).

Pour juger équitablement l'action moralisatrice des jésuites, il ne faut pas s'acharner à justifier leurs casuistes : ils ont parfois excédé ; de plus dans l'ardeur des controverses, des jésuites ont pu prêcher parfois comme règle de vie ce qui était seulement la détermination précise du devoir strictement requis pour ne pas être damné ; le fait est rare pourtant et leurs sermons publiés laissent une autre impression. Dans la mesure où ils l'ont fait, ils ont eu tort. Pour apprécier leur direction, à côté des livres de cas de conscience destinés à marquer le jugement qu'un confesseur doit porter sur les actions faites, il faut placer les livres ascétiques, aussi répandus sinon plus que les premiers, et qui indiquent les actions qu'il convient de faire. La formation des jésuites, leur règle prescrivant de servir Dieu bien plus par amour que par crainte, ne les portait pas, comme les jansénistes trop souvent tendaient à le faire, à prescrire la perfection sous peine de péché et à prêcher l'amour de Dieu en menaçant de l'enfer ; ils se sont contentés de pousser à l'une et à l'autre et l'on ne peut pas dire avec justice qu'ils en aient abaissé l'idéal. M. Monod, pas plus du reste que M. Boehmer, n'a étudié cet ascétisme de la compagnie : l'histoire n'en est point faite et réserve des surprises. Il affirme que la « littérature de piété des jésuites est empreinte d'une fadeur et d'une puérilité qui la distinguent entre toutes... » et il cite le nom de Coleridge (19 vo-

(1) Voir en particulier les premiers chapitres de la fameuse *morale de Grenoble,* un des livres sur lesquels fut posé le « Cas de Conscience » du début du XVIIIe siècle. C'est l'œuvre de Genet, le futur évêque de Vaison. La raison n'est même pas nommée parmi les sources de nos connaissances morales.

Digitized by Google

lumes dont je ne connais que le dos et dont je ne puis par conséquent parler en connaissance de cause); il ignore Rodriguez aussi lu pourtant par nos aïeux et aussi savoureux qu'Amyot, il ignore les ascètes espagnols, et, pour ne parler que des français, il ne connaît ni le très sérieux Antoine Gaudier, ni l'austère Guilloré, ni — j'en passe d'autres plus célèbres quoique moins intéressants — : Lallemand, Rigoleuc, de Caussade, Grou, et surtout Surin. Ils ne sont pas fades ! L'ascétisme des jésuites, dérivé des *Exercices spirituels*, a peut-être agi plus profondément dans l'Église et sur les âmes que toutes leurs autres œuvres, plus brillantes et plus tapageuses. Encore une fois l'histoire de la spiritualité reste à écrire et seulement quand elle sera faite, on pourra établir le bilan des mérites, des déficits et des fléchissements de la « morale jésuitique », de leur œuvre de direction des âmes.

* * *

Malgré les mérites incontestables des travaux de MM. Monod et Boehmer sur les jésuites, leur livre, on a quelque regret d'être obligé de le constater, ne nous fait pas encore sortir suffisamment des errements ordinaires des opuscules de vulgarisation dite scientifique dont les éditeurs inondent le marché. La réputation de ces deux savants faisaient espérer mieux (1). Dans ces collections on pratique trop souvent l'oubli des méthodes sévères et des scrupules d'exactitude dont on n'oserait se départir dans un ouvrage technique, que contrôleront nos pairs. La forme plus libre, dégagée de tout appareil d'érudition, la nécessité de faire court et de ramasser en petits tableaux de grands drames, facilitent la négligence. Pour ne pas abuser de la confiance d'un public sans défense, les auteurs d'opuscules de

(1) Rendant compte dans la *Revue Critique* (31 mars-7 avril 1910, p. 253-256) du livre de M. Boehmer, traduit par M. Monod, M. Charles Pfister écrivait : « Il (M. Boehmer) connaît son sujet à fond et dans tous les détails... il a dépouillé les documents et les grands travaux... » En face de cet éloge, il faut placer le jugement de l'historien déjà célèbre des jésuites de langue allemande : le P. Bernard Duhr (*Historisches Jahrbuch*, t. XXIX, p. 371-374) : « Le livre de M. Boehmer, dit-il en substance, est fait au point de vue protestant, très subjectif, il présente quantité d'allégations que l'auteur n'a pas prouvées et ne pourrait prouver, ou qui sont décidemment fausses : il a travaillé de seconde main ! Il dépend en bonne partie de GOTHEIN, *Ignatius v. Loyola und die Gegenreformation*. Halle, 1895 (voir la recension qu'en a faite le P. Van Ortroy dans les *Analecta Bollandiana*, t. XV, p. 449-454) ; de Holl etc., dont il reproduit les erreurs matérielles. *Wie es liegt*, conclut le P. Duhr, *ist es leider geeignet das schon zu sehr verbreitete Zerrbild über die Jesuiten nur noch mehr zu fixieren !* »

De ces deux appréciations presque contradictoires, la seule qui soit portée en parfaite connaissance de cause est évidemment celle de l'historien qui a vraiment « dépouillé les documents et les grands travaux », le P. Duhr. On aura plaisir à voir dans l'article cité les considérants de son jugement.

Digitized by Google

vulgarisation devraient s'imposer : d'abord de ne pas avancer un fait sans l'accompagner d'une référence sommaire, cela les empêcherait d'en alléguer qu'ils n'ont lus nulle part et les obligerait à choisir et à varier leurs autorités, et ensuite de ne pas formuler de conclusions avant d'avoir énoncé les faits qui les appuient, cela les garderait des généralisations en l'air, sur lesquelles on pique quelques anecdotes. Ils ne parleraient plus que de sujets qu'ils connaîtraient et ne succomberaient plus à la paresse, le capital ennemi, plus encore que les préjugés, de la vérité historique. Si MM. Boehmer et Monod, dans les futures éditions de leur ouvrage, prenaient quelques unes de ces précautions, leur travail sur les jésuites pourrait arriver à satisfaire les plus exigeants.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'impression qu'il laisse sur les lecteurs non avertis, a été résumée par M. Pfister (art. cit.) dans une phrase, empruntée du reste à M. Monod : « Les jésuites firent de l'Église un corps fermé désormais figé dans une doctrine immuable et en dehors duquel se produiront tous les mouvements de la pensée. L'Église n'évoluera plus, mais l'esprit humain continuera son travail original et fécond et de plus en plus il y aura opposition et antagonisme entre ces deux forces... »

Si on voulait se livrer au petit jeu, facile et vain, des prophéties, on pourrait dire et peut-être avec une vue plus pénétrante des mouvements d'idées de nos contemporains : « Au sein du désarroi des esprits et des consciences, les âmes les plus hautes s'attacheront de plus en plus nombreuses à cette Église dont les jésuites ont contribué pour leur part à sauver et à fortifier l'autorité dogmatique et morale, le seul point fixe où l'on puisse s'appuyer pour vivre sa vie... »

Une exagération en vaut une autre : il ne faut pas grandir outre mesure le rôle des jésuites, leurs mérites et leurs démérites, leur influence dans le monde, non plus que la fixité ou la plasticité de l'Église : sans changer dans son fonds l'Église s'est adaptée — parfois très douloureusement — aux circonstances mouvantes ; elle a satisfait aux besoins de l'empire chrétien, du monde barbare, de la société féodale, à ceux de la Renaissance... les jésuites ne l'empêcheront pas de faire du bien au monde d'aujourd'hui et de demain.

MARC DUBRUEL, S. J.

J. DE LA SERVIÈRE, S. J. ***La théologie de Bellarmin.*** Paris, G. Beauchesne, 1908. In-8, XXV-750 p. F. 8.

La Bibliothèque de théologie historique, publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'institut catholique de Paris, compte parmi ses meilleurs ouvrages celui du savant jésuite, le P. De la Ser-

Digitized by Google

vière. Dans cette collection une place était tout indiquée pour un de ces controversistes, qui jouèrent un si grand rôle dans le mouvement de la contre-réforme. Le choix du cardinal Bellarmin est des plus heureux.

Plusieurs de ses prédécesseurs ou de ses contemporains ont fait preuve de facultés plus originales, ouvert à la théologie catholique des routes nouvelles : tels Cajetan ou Melchior Cano. Aucun cependant n'a comme Bellarmin groupé dans une puissante synthèse l'ensemble des arguments que les théologiens catholiques opposaient aux diverses sectes, nées de la grande révolte de Luther. Cette synthèse de doctrines catholiques, plusieurs des prédécesseurs de Bellarmin l'avaient déjà tentée. Eck, Cajetan, Catharin, Cochlaeus, Faber, réunirent à la fin de leur carrière leurs divers traités et l'ensemble de ces œuvres forme une somme antiluthérienne. Mais il fallait aux champions de Rome un grand ouvrage où, à côté des objections de leurs adversaires loyalement reproduites, ils trouveraient l'exposé clair et complet du dogme catholique et de ses preuves ; un « arsenal », où toutes les armes utiles pour l'attaque et la défense seraient rangés en bon ordre. Cet ouvrage, ils le durent au cardinal Bellarmin, qui édita en quatre in-folios son « De Controversiis », le fruit des célèbres cours qu'il avait professés pendant douze ans au Collège romain. Pour montrer l'influence qu'exerça cet ouvrage, il suffit de rappeler que la reine Elisabeth fonda à Oxford et à Cambridge des chaires pour la réfutation des *Controverses* et que les réponses à ce livre se comptent par centaines.

Après une notice biographique sur la carrière théologique du cardinal Bellarmin, l'auteur de cette monographie expose avec ordre et méthode, dans un langage clair et précis, les questions traitées par l'illustre controversiste et divise de ce chef son livre en 16 chapitres : la parole de Dieu, le Christ, chef de l'Église, le Souverain Pontife, l'Église réunie en Concile et l'Église dispersée, les membres de l'Église militante, le Purgatoire, les Saints, les Sacraments en général, le Baptême et la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction et l'Ordre et le Mariage, l'état de grâce du premier homme, la perte de grâce et l'état de péché. Pour éviter des répétitions le Père de la Servière a laissé de côté — et on peut le regretter — l'étude critique des arguments scripturaires et patristiques du cardinal, se contentant de les énumérer et d'énoncer les conclusions qu'il en tire. Par contre, il s'est attaché à mettre en lumière la pensée propre du maître, la cherchant surtout dans ces arguments de raison qui lui ont valu et ses plus chauds admirateurs et ses adversaires les plus convaincus.

Le docte professeur a bien saisi et précisé les opinions du grand controversiste. Nous ferions cependant des réserves à propos de la théorie du péché originel.

J. NAULAERTS.

Digitized by Google

Dr A. Eisler. *Das Veto der katholischen Staaten bei der Papstwahl seit dem Ende des 16. Jahrhunderts.* Vienne, Manz, 1907. In-8, XII-262 p. M. 8.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la bibliographie générale, pour se persuader que la question du droit d'exclusion n'a pas préoccupé les juristes qu'au temps de la dernière vacance de 1903. Le Dr Eisler ne croit pas même que le dernier mot ait été dit par les écrivains les plus récents, tels que Sägmüller et Wahrmund. Disposant de matériaux nouveaux, il n'a pas hésité à reprendre historiquement et juridiquement ce point du droit étatiste.

Dans l'introduction (30 p.), M. Eisler parcourt rapidement l'histoire de l'élection des papes jusqu'à la fin du moyen âge. Elle était faite par le peuple et le clergé de Rome, puis confirmée par les empereurs; Nicolas II (1059) la réserva aux cardinaux-évêques.

Avant les années 1400, il n'y eut pas d'intervention directe des princes, dans le sens du « Jus exclusivæ ». La naissance des États européens fut la principale cause des premières immixtions. Comprenant le grand parti qu'ils pouvaient tirer de l'influence des papes en faveur de leur système de centralisation, les monarques eurent soin d'avoir leur « cardinale protettore », chargé de former un parti favorable (cardinaux *politicanti*). Le reste du conclave comprenait les *nepotes,* qui devaient leur promotion au pontife défunt, et les indépendants, qui s'intitulaient eux-mêmes *gente di bene, zelanti.*

Philippe II, roi d'Espagne, réussit seul à former une majorité de son choix. A part cela, les compétitions eurent régulièrement pour résultat d'empêcher l'élection d'un candidat national. On fut ordinairement forcé de procéder par compromis en tombant d'accord sur la personne d'un cardinal qui n'était le candidat d'aucun pays. En tout cas, le cardinal-protecteur avait une liste de noms parmi lesquels le parti devait choisir le nouveau pontife : c'est ce qu'on appelait l'*inclusive.* Par contre, *dare l'esclusione* était l'expresion en usage pour signifier qu'on devait s'opposer à telle candidature. Cette opposition se faisait d'abord en secret ; puis au dernier moment, le cardinal chef de parti communiquait la décision de son patron. Cette *exclusio aperta et publica* produisait généralement une grande impre sion ; mais elle n'avait d'autre valeur que celle du fait, sans que l'opposition ait eu l'apparence d'un *droit* reconnu, avant le milieu du XVIIe siècle.

Cette forme d'exclusion changea au conclave de 1644, qui ouvre la seconde période de l'histoire de l'ingérence laïque dans les élections pontificales. Par l'intermédiaire de son ambassadeur, le prince chargea le cardinal national de notifier aux conclavistes son opposition à telle candidature. Le résultat de la déclaration fut de former presque spontanément un parti hostile au candidat exclu. Ce n'est pas encore l'*exclusive* ou le *droit d'exclusive* proprement dit, puisque l'intervention d'un parti reste toujours nécessaire.

Digitized by Google

La troisième période commence en 1721, où la forme de l'*exclusion* se précise nettement. Au conclave de cette année, le cardinal de l'empire se contenta de communiquer au cardinal-doyen que son maître était opposé à l'élection de Paolucci. Comme toutefois le doyen du Sacré Collège ne tint aucun compte de la déclaration, le cardinal Althann la renouvela, en plein conclave, en disant que telle était la volonté de l'empereur. L'élection du cardinal Conti, après cinq semaines, prouva que l'expédient fut couronné de succès.

L'*exclusive* apparaît clairement pour ce qu'elle est : « la simple expression de la volonté princière, s'opposant à ce que le candidat nommément exclu soit élevé au Souverain Pontificat. »

A partir de cette année l'ingérence des monarques s'exerça régulièrement de la même façon, avec cette particularité que le candidat évincé était définitivement frappé de cette espèce d'ostracisme : « Semel exclusus, semper exclusus. » Il est à remarquer que les Puissances n'attachèrent apparemment plus d'importance à cette intervention, une fois qu'ils se crurent en possession de ce droit.

Tel est, en résumé, l'exposé des faits historiques, que l'auteur discute clairement, afin d'en dégager la notion exacte de la chose elle-même. Cette idée est nécessaire pour poser deux questions juridiques : Quelle position le Saint-Siège a-t-il prise dans sa législation ? A-t-on des raisons de parler d'un *droit* d'exclusion ?

Au cours de son travail, M. Eisler a eu l'occasion de signaler les bulles pontificales de Paul IV, Pie IV, et spécialement celle de Grégoire XV (*Æterni Patris Filius,* 15 nov. 1621) fulminant des anathèmes contre les cardinaux, qui recouraient à l'inclusion ou à l'exclusion. Certains canonistes, tel que Sägmüller, voyant une condamnation explicite de l'exclusive, l'auteur s'attache à montrer que, dans son sens strict, elle n'existait pas encore : au reste, ces discussions des faits, des documents pontificaux aussi bien que des traités juridiques de de Lugo, d'Albizzi parmi les anciens, est de la plus haute importance pour la question du *droit*.

En discutant les différentes opinions, l'auteur conclut que la constitution « *Apostolatus officium* » (1 oct. 1732) de Clément XII, loin de considérer l'*exclusive* comme un droit, en parle comme d'un *abus*. Rien ne permet d'y voir une approbation tacite du *fait* de l'intervention laïque. La terminologie en implique une condamnation peu équivoque. L'absence d'une formule explicite et catégorique s'explique par les considérations d'ordre politique, d'autant plus que les législations périodiquement renouvelées croyaient obvier aux graves inconvénients, en visant directement l'ordre interne de la tenue des conclaves.

Nous nous contentons de faire remarquer que M. Eisler a repris avec beaucoup d'autorité les opinions historiques du professeur Sägmüller, et celles de M. Wahrmund sur les questions de droit, en particulier, sur la question du droit *coutumier* que le silence de Rome aurait permis d'établir. Pour lui, il existe un usage dépourvu de toute

Digitized by Google

base juridique ; ce simple rapport de fait entre l'Église et les grands États catholiques, perdure, grâce à la tolérance de l'Église. Au moment où l'auteur achevait son étude, le bruit courait que le Saint-Siège se proposait de publier de nouveaux documents ; ces deux actes de Pie X, tout en datant de 1904, ont paru seulement en 1909. Il nous suffit d'observer que rien n'y est en contradiction avec les pages que nous venons d'analyser, et qui trouveront leur place à côté des études canonico-historiques de Sägmüller et de Wahrmund.

P. Remy De Smedt, O. M. Cap.

Paul Denis, O. S. B. *Dom Charles de l'Hostallerie, 9e supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur* (1714-1720). *Sa vie et ses lettres*. Ligugé, Aubin, 1910. In-8, 163 p.

Le même. *Quelques lettres de Dom Louvard prisonnier à la Bastille*. Ligugé, Aubin, 1909. In-8, 30 p.

Le même. *Un bénédictin janséniste réfugié au Canada au commencement du XVIIIe siècle*. Ligugé, Aubin, 1909. In-8, 23 p.

Le même. *Le cardinal de Fleury, D. Alaydon et D. Thuillier* Documents inédits sur l'histoire du Jansénisme dans la Congrégation de Saint-Maur. Maredsous, 1909. In-8, 46 p.

Le même. *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et la cour de Rome en 1735*. Ligugé, Aubin, 1908. In-8, 47 p.

Le même. *Seize lettres de Dom Mabillon*. Ligugé, Aubin, 1909. In-8, 44 p.

Le même. *Trois dissertations de Dom Mabillon*. Ligugé, Aubin, 1909. In-8, 23 p.

Le même. *Dom Mabillon et sa méthode historique*. Mémoire justificatif sur son édition des « Acta Sanctorum O. S. B. ». Paris, Jouve, 1910. In-8, 64 p.

Le même. *Autographes bénédictins de la collection de Troussures*. Ligugé, Aubin, 1910. In-8, 47 p.

La congrégation de Saint-Maur n'occupe pas seulement une place d'honneur parmi les diverses congrégations de l'ordre de saint Benoît ; pendant près d'un siècle et demi elle fut, en France, à la tête du mouvement intellectuel. Son influence morale fut énorme au sein de l'Église de France et l'on peut, sans risquer de tomber dans l'exagération, attribuer à son action, latente parfois mais continue, l'essor que prit la science catholique dans plusieurs autres pays. Les grands travaux patristiques et historiques des bénédictins de Saint-Maur font encore l'admiration des savants modernes ; ils forment une partie du

Digitized by Google

patrimoine intellectuel de l'Église catholique ; ils sont toujours, en partie, la base des grandes entreprises scientifiques de notre époque. D'un autre côté l'histoire de la congrégation de Saint-Maur coïncide avec les troubles religieux qui agitèrent la France depuis le milieu du XVIIe siècle ; le jansénisme l'envahit et essaya de la dominer entièrement, comptant ainsi exploiter à son profit le crédit dont le corps jouissait auprès du clergé et du monde intellectuel. Et cependant, en dehors du grand ouvrage de dom Tassin, qui est avant tout une histoire littéraire de la congrégation ou plutôt un recueil de notices sur les écrivains mauristes, on ne possède pas de travail d'ensemble sur la congrégation de Saint-Maur. Ses annales, ses chapitres généraux et son régime, la vie intellectuelle, la formation scientifique de ses membres, l'organisation des études, autant de sujets inexplorés. Que dire maintenant des luttes intestines sur le fonctionnement du régime, des querelles soulevées par le jansénisme, de l'infiltration du philosophisme, de la suppression de ses monastères, de l'état moral de ses maisons et du rôle joué par les derniers survivants de ce corps séculaire ? Nous n'en savons jusqu'ici que bien peu de chose. La vaste correspondance des mauristes, éparpillée dans tous les dépôts scientifiques, est loin d'avoir livré tous ses secrets, et, cependant, tant qu'elle n'aura pas été dépouillée systématiquement, il sera impossible de tenter une histoire sérieuse et exacte de l'histoire de la congrégation de Saint-Maur.

Un avenir assez rapproché, peut-être, verra combler, en bonne partie du moins, la série des lacunes que nous venons de signaler, et l'historien de la congrégation de Saint-Maur semble s'annoncer dans l'auteur des publications qui font l'objet de ce compte rendu. En moins de trois ans dom Paul Denis, bénédictin de l'abbaye de Solesmes, nous a donné une série de travaux d'un grand intérêt sur la congrégation de Saint-Maur, et, qui sait lire entre les lignes dans les nombreuses notes dont il a émaillé ses publications, devine aisément qu'il dispose d'une réserve considérable et qu'il a amorcé plus d'une œuvre de longue haleine. Ce sont les correspondances des mauristes qui semblent l'avoir attiré de préférence. Elles ont en effet un charme particulier, que le prince Emmanuel de Broglie a su si bien mettre en relief dans ses beaux travaux sur Mabillon et sur Montfaucon. Ces correspondances, si riches pour l'histoire littéraire de l'époque, contiennent souvent des aveux non déguisés sur les pensées intimes de leurs auteurs, et, quand elles se multiplient au milieu des agitations religieuses ou des querelles domestiques, on peut s'attendre à y trouver bien des détails intimes, des appréciations piquantes, des traits de mœurs caractéristiques. La vie des âmes est là dans ces papiers jaunis par le temps. Et les correspondances mettent sur la trace des écrits, des mémoires, des brochures, des pamphlets ; le voile de l'anonymat se soulève et le jour se fait sur plus d'un problème obscur de l'histoire des hommes et de l'institution.

Après une monographie de dom Jean-Baptiste Alaydon, douzième supérieur-général de Saint-Maur (1729-1733), rallié à la « Constitution »

Digitized by Google

après son élection, mais arrêté dans son essai de pacification des esprits par les mesures draconiennes de la Cour (*Revue histor. ardennaise*, 1909, t. XVI, p. 5-50), dom Paul Denis a donné celle, plus étendue et plus richement documentée, du neuvième supérieur-général, dom Charles Petey de l'Hostallerie (1714-1720), si dévoué aux études, si sincèrement ami de la paix religieuse. Ce généralat coïncide avec les troubles causés par la constitution *Unigenitus*, dont l'histoire imparfaite en ce qui concerne la congrégation de Saint-Maur a été écrite par dom Le Cerf. C'est toute la vie intellectuelle et morale de la congrégation qui se reflète dans cette vie, entremêlée de nombreuses et curieuses correspondances, si riches en détails sur des personnalités telles que dom de Vic, dom Martianay, dom Ruinart, dom Coustant, dom Rivet, et le plus obscur mais malheureux dom Chopelet. Il faut espérer que l'auteur n'abandonnera pas cette série, qui promet de former une galérie de portraits historiques.

Le jansénisme chez les mauristes est un filon riche à exploiter. Entre le jansénisme doctrinal et le jansénisme politique, entre l'emballement des masses et la conviction intime des intellectuels il y a de la marge, et quiconque voudrait les réduire à un même dénominateur, courrait certainement le risque de fausser les situations. Il y eut de fortes nuances dans les doctrines qu'on a taxées de jansénisme, et plus d'un mauriste, fortement nourri des Pères et de saint Augustin, pouvait trouver à redire à ce que plus d'un tenant de Rome présentait comme la doctrine et la morale de l'Église. On tracassait de pauvres religieux, on laissait bien tranquilles ces grands prélats et ces abbés de cour, dont la vie contrastait si fort avec les règles de l'Église qu'ils défendaient. Les tracasseries mesquines exaspérèrent les esprits, et, les idées gallicanes héritées du milieu et de l'éducation aidant, l'opposition contre Rome alla en s'accentuant, au grand détriment de la paix des âmes et de la discipline religieuse. L'agitation se perpétua à l'état chronique, et, quand les supérieurs eurent donné l'exemple de la désobéissance aux volontés de Rome, rien d'étonnant que les sujets aient perdu leur confiance en ceux-là et aient, à leur tour, discuté leurs ordres et leurs décisions.

Dom Louvard est, avec dom Gerberon, le type du janséniste doctrinal ; il fut l'âme de la résistance au sein de la congrégation. Homme de science, travailleur acharné, d'une grande austérité de vie, il en imposait à ses confrères. Propagandiste audacieux des livres de la secte, il entretient une vaste correspondance secrète qui sème la discorde et fomente la rébellion dans les monastères de la congrégation. Le gouvernement le savait, et voilà pourquoi dom Louvard fut mis sous les serrures à la Bastille. Les lettres écrites par lui pendant sa captivité ou à son sujet confirment l'idée qu'on s'était faite de ce moine entêté, et ramènent à des proportions plus justes les éloges excessifs que lui adresse M. Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine*.

Dom Georges Poulet est un janséniste du même genre, mais de

Digitized by Google

moindre envergure. Lui aussi préfère endurer de cruelles souffrances, rester privé des sacrements et accepter les rigueurs de l'exil plutôt que de souscrire au Formulaire. Il s'enfuit au Canada en 1715, où, naturellement, en bon janséniste, il attribua aux jésuites les tracasseries dont il eut à souffrir dans ce pays. Le récit de son exil est curieux à plus d'un titre.

Autrement intéressants sont les documents recueillis par dom Denis et qui nous font connaître la crise que traversa la congrégation quand son supérieur-général, dom Alaydon, fut exilé de Paris par ordre du roi et retenu à Orléans (18 juin 1729-20 mai 1730), jusqu'à ce qu'il eût signé, avec les autres supérieurs, l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. Le supérieur-général, dom Pierre Thibault, s'était vainement appliqué à faire accepter le *Formulaire* ; le chapitre général allait se réunir à Marmoutier, et un mouvement se dessinait en faveur des appelants. Dom Thuillier prêchait la soumission à Rome ; en dépit des mesures prises par le général et par la cour, les appelants l'emportèrent et dom Alaydon fut élu. La cour frappa un coup vigoureux : le nouveau général reçut une lettre de cachet qui le retenait à Orléans. Réconcilier le général avec la cour, le ramener à Paris, mais après avoir obtenu de lui l'acceptation de la bulle, grâce au concours des cardinaux de Fleury et de Bissy, telle fut la politique de dom Thuillier. Il connaissait les tergiversations de dom Alaydon et la faiblesse de son caractère. Une paix momentanée fut obtenue, mais ce ne fut que cinq ans plus tard que l'énergie de dom Hervé Ménard brisa la résistance des appelants.

La cour voulait une soumission coûte que coûte, Rome menaçait de mesures sévères ; il fallut « trancher impitoyablement dans le vif pour sauver la partie saine de la congrégation ». Le récit des dernières tentatives de révolte, des négociations menées en cour de Rome, et de la soumission officielle de la congrégation est raconté avec beaucoup de netteté dans l'étude « *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et la cour de Rome en 1735* ». La paix fut achetée au prix de grands sacrifices. La vigueur de dom Hervé Ménard, la prudence de son successeur dom Claude Dupré, le zèle infatigable de dom Thuillier rétablirent l'union, sinon dans tous les esprits, au moins dans la congrégation comme corps constitué. Mais on ne peut pas se le dissimuler, la sève avait été atteinte ; soumise, elle aussi, à l'influence de l'esprit rationaliste et antireligieux qui infectait l'Église de France et la société féodale dont les jours étaient comptés, la congrégation de Saint-Maur ne connut plus jamais les beaux jours qui avaient marqué le premier siècle de son existence.

Avec Mabillon nous rentrons dans la sphère plus sereine de la science ; les luttes n'y manquent certainement pas, mais généralement elles sont moins bruyantes. Les lettres de Mabillon se rapportent presque toutes à des sujets historiques ; on notera particulièrement (*Seize lettres*, p. 14-15) une communication sur les controverses eucharistiques

Digitized by Google

du IXe siècle, un petit mémoire sur l'usage de la viande des oiseaux dans les anciens monastères (p. 22-31). De ces notes il faut rapprocher les trois dissertations inédites publiées par dom Denis : 1) Réflexions sur l'ordre de Saint-Lazare et l'établissement des léproseries au moyen âge ; 2) Mémoire sur une fausse charte de 1132 produite contre le chapitre de Chartres ; 3) Mémoire sur le droit des ordinaires relativement à la visite des monastères.

Quand on voit l'acharnement que mirent certains confrères de Mabillon à le dénigrer auprès des supérieurs, parce que l'éditeur des *Acta Sanctorum O. S. B.* rejetait certaines traditions accréditées sur la foi d'auteurs tels que Trithème, Wion, Cajetan et autres, et compromettait ainsi, à leur avis, l'honneur de l'ordre, on ne peut que s'étonner de la merveilleuse endurance de Mabillon et de la somme de travail qu'il pouvait fournir. Les petites têtes sont de tous les siècles, et les gens qui préfèrent le doux oreiller de l'ignorance au rude labeur de la science sont majorité. Malheur aux maisons dirigées par des hommes de cette trempe, surtout quand la crainte de la science s'abrite derrière une piété réelle, mais mal éclairée. Mabillon eut maille à partir avec les Bastide et les Mège, et il dut se défendre au tribunal du chapitre général de sa congrégation. On connaissait déjà plus d'un fragment de cette fameuse controverse, et M. Delisle publiait encore récemment (*Mélanges Mabillon*, p. 93-104) un mémoire contre Mabillon, que dom Denis a pu attribuer sûrement à dom Mège. La liste des mémoires pour et contre donnée par dom Denis est effrayante. Quelle perte de temps pour le pauvre Mabillon ! Publier toutes ces réponses serait un travail fastidieux et peu utile. Dom Denis en a choisi un de dimensions raisonnables, mais plein de substance ; l'auteur y « donne un exposé des principes généraux qui ont animé le grand moine historien dans la composition de son travail et lui ont servi de règle constante ». C'est un petit traité de critique historique, où Mabillon a exposé ses vues sur l'examen et le choix des auteurs, sur la valeur de la tradition et la nature de la possession, sur l'argument négatif et sur le caractère des vies des saints. Après l'énoncé des règles, l'écrivain en fait l'application au fait de la propagation de la règle bénédictine en France, aux prétendues relations de saint Colomban avec l'ordre bénédictin. C'est le bon sens qui parle par la bouche du grand historien, qui ne ménage pas les remarques parfois caustiques ; il gagna son procès devant ses supérieurs et devant l'opinion. On saura gré à dom Denis d'avoir mis au jour cette pièce si curieuse et si utile. Quand aurons-nous un travail d'ensemble sur Mabillon comme historien ?

Avec les « Autographes bénédictins » nous rentrons dans la correspondance : Mabillon, Ruinart, Blampin, Lobineau, François Lamy en font les frais. L'éditeur qui possède bien son sujet a copieusement annoté les lettres, et le commentaire par lequel il les relie témoigne d'une connaissance déjà assez approfondie de l'histoire littéraire du temps. N'est-il pas regrettable que cette magnifique correspondance des

Digitized by Google

mauristes voit le jour par morceaux et dans toutes sortes de recueils ? Voilà des années que le *Comité des travaux historiques* en France a projeté une publication de ces lettres ; malheureusement on n'annonçait qu'une publication fragmentaire. Si l'on entreprenait résolûment pour les bénédictins de Saint-Maur ce qu'on a fait en Italie pour Muratori, l'œuvre serait achevée en quelques années pour le plus grand profit de l'histoire religieuse et littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles. Un homme comme dom Paul Denis serait de taille à mener à bonne fin l'entreprise. En dépit des difficultés créées par leur exil, les bénédictins français ne perdent pas de vue les gloires passées de leur patrie.

DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.

J. DEHAUT. ***Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai. 1792-1799.*** Lettre-préface de Mgr DELAMAIRE. Cambrai, Masson, 1909. In-8, IX-680 p.

Le culte récemment reconnu des Carmélites de Compiègne ainsi que les multiples écrits sur la période révolutionnaire ont attiré l'attention sur les événements sanglants de la Révolution. M. l'abbé Dehaut a assumé la charge de nous retracer les grandes lignes du martyrologe cambrésien à cette époque. Hâtons-nous de faire remarquer qu'il ne s'agit pas du diocèse de Cambrai avec les délimitations qu'il avait à la fin du XVIIIe siècle, mais considéré dans son état actuel. Or cinq évêchés se partageaient autrefois les territoires appelés à former plus tard le département du Nord : Cambrai, Arras, Tournai, Saint-Omer et Ypres. Les remaniements de frontières sont expliqués par l'auteur dans son premier chapitre et pour en rendre l'intelligence plus facile, il y a joint une *Carte des anciens diocèses qui ont servi à former le diocèse actuel de Cambrai*. Dans les limites du diocèse actuel, quels prêtres ont souffert, quelle fut leur conduite, telles sont les questions principales, que M. D. s'efforcera de résoudre. Ils furent quarante-sept mis à mort depuis le 29 avril 1792, jour où périt Saladin, jusqu'au 20 janvier 1799, marqué par l'exécution de M. Hauwel.

Il serait inexact de faire de ce livre un livre d'apologétique proprement dite. Les sentiments de l'auteur nous sont certes bien connus ; il se dégage de son exposé un sentiment de réelle admiration pour les héros dont il nous parle, mais nous ne le voyons tendancieux ni pour le fond ni pour la forme ; nous constatons au contraire chez lui le souci de s'éclairer au contact des sources les plus objectives. L'étude des changements dans la circonscription du diocèse de Cambrai nécessitait des investigations dans plusieurs dépôts d'archives. Les citations nombreuses, dont l'auteur émaille son exposé, nous montrent qu'il n'a

Digitized by Google

pas failli à sa tâche : Tournai, Valenciennes, Arras, Mons, Lille, Douai, Cambrai, Paris ont été le théâtre de ses actives recherches. Aussi abondamment documenté, M. D. devait opérer la mise en œuvre de ses multiples renseignements. Il eût pu le faire sous forme de biographies et c'est bien cette forme qu'annonce le titre de son ouvrage. Cependant l'auteur a craint que ces biographies, trop longues et trop monotones, ne fatiguent le lecteur sans lui donner une vue d'ensemble sur l'état du diocèse; il a préféré replacer ces héros dans le cadre où s'est déroulée leur existence et où ils ont livré leurs combats. Ce gros volume est une histoire d'un aspect de la Révolution : la persécution contre le clergé, et M. D. y a enchâssé ses renseignements inédits sur les prêtres cambrésiens.

Ce procédé, il faut bien le reconnaître, n'est pas sans inconvénient. Il a amené l'auteur à redire, bien longuement parfois, ce qui se trouve un peu partout; défaut d'autant plus saillant que sa bibliographie est peu abondante et parfois même un peu surannée. Depuis une dizaine d'années, tant de publications ont vu le jour sur la grande Révolution; la connaissance qu'en a M. D. paraît fort incomplète. Les données originales sont noyées dans les exposés généraux, et en conséquence disséminées. Il est en outre bien difficile de les dénicher. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la table alphabétique et l'on constatera qu'il faut recourir parfois à cinq ou six pages différentes pour avoir sur un individu les renseignements qu'une autre disposition eût réunis en un exposé d'ensemble.

Il se dégage d'ailleurs de cette lecture une impression de longueur qui fatigue. Que de documents reproduits in-extenso, entravant la marche du récit et que l'auteur eût pu facilement résumer ou rejeter en note. L'historien de la Révolution en emporte cette idée, qu'il a recueilli dans six cents pages bien peu de données, apportant une contribution nouvelle à la connaissance de cette dramatique époque. Loin de nous pourtant la pensée de nier l'utilité de ce travail. Quand il s'agit d'une période aussi importante et aussi âprement discutée, le grand nombre des documents n'est jamais à dédaigner, n'eussent-ils d'autre rôle que de confirmer les données reçues. Nous ne sommes d'ailleurs pas des contempteurs de l'histoire locale et nous savons qu'il ne faut pas perdre de vue à qui cet ouvrage s'adresse. Bien des pages sont impressionnantes. Beaucoup de lecteurs, peu au courant des travaux d'éruditon, les liront avec fruit et intérêt; tous y puiseront une connaissance plus concrétisée des luttes que durent subir ceux qui nous sont trop souvent représentés comme des rebelles plutôt que des héros.

P. Demeuldre.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — L'histoire de la méthode historique : voilà bien un sujet encore neuf. M. P. Joachimsen vient d'écrire un chapitre de cette histoire : *Geschichtsauffassung und Geschichtsschreibung in Deutschland unter dem Einfluss des Humanismus*. T. I. (*Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*, éd. par W. Goetz. F. 6. — Leipzig, Teubner. 1910. In-8, VI-299 p. M. 8). La forme littéraire n'est qu'un côté accessoire dans les écrits des humanistes ; aussi M. Joachimsen y attache-t-il bien peu d'importance, peut-être même trop peu : imiter Salluste, Tite-Live, Tacite n'était-ce pas un idéal rêvé par certains d'entre eux ? Ce que l'auteur recherche chez les historiens allemands du XVe et du début du XVIe siècle ce sont les idées, les préoccupations nouvelles : leur tendance plus scientifique, leurs sentiments patriotiques et nationaux, leurs opinions politiques impérialistes — ajoutons : assez souvent un peu anti romaines, — voilà ce qui caractérise l'école nouvelle. Mais jusqu'à quel point ces sentiments sont-ils dus à l'humanisme ? Ne les trouve-t-on pas en Allemagne avant que le premier souffle de renaissance y ait passé ? Ce qui fait douter de leur caractère spécifiquement humaniste, c'est que le chef incontesté et incontestable de l'humanisme allemand, Érasme, est absolument étranger à ces préoccupations (p. 106). Soit dit en passant, ce grand homme méritait mieux qu'une étude de deux pages (p. 105-106) et la remarque que Beatus Rhenanus a, le plus de tous les Allemands, subi son esprit (p. 126) et suivi sa méthode (p. 142). En général les auteurs d'Allemagne — dans le sens le plus large — qui, même indirectement, se sont occupés d'études historiques, sont traités bien plus généreusement : leurs œuvres sont analysées, la manière dont ils traitent certaines légendes patriotiques est indiquée, leurs sources sont énumérées. Et comme la plupart vont chercher leur inspiration et leurs informations chez des contemporains d'au delà des Alpes, ceux-ci sont aussi étudiés en détail. C'est dire assez que nous avons ici une riche mine de données historiques, puisées dans l'étude même des auteurs ou empruntées aux monographies récentes. Que les moines naïfs du moyen âge aient toujours eu les préoccupations que leur prête l'auteur (p. 3 et ss.), qu'ils aient commis plus de faux que leurs contemporains (p. 55), voilà des questions qu'il vaudrait mieux ne pas trancher à la légère. Du reste l'histoire des moines ne semble pas être très familière à M. Joachimsen : dans les premières pages, il appelle plusieurs fois « Minorites » les membres de tous les ordres mendiants : notons cependant qu'il répare son pas de clerc

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

à la p. 220. Pour la toilette du livre, l'auteur est un peu négligent : un texte latin est cité tantôt dans la langue originale, tantôt en allemand ; parfois un titre d'ouvrage latin est traduit, parfois il ne l'est pas ; quelquefois une citation est mise entre guillemets, le plus souvent elle ne l'est pas. Les nombreuses notes (elles occupent plus de soixante-dix pages) sont rejetées à la fin ; on y trouve plusieurs sigles dont on ne rencontre nulle part l'explication : si la plupart se comprennent à première vue, l'un ou l'autre est cependant de nature à embarrasser le lecteur. Espérons qu'une table onomastique figurera dans le tome deuxième.

— Il faudrait renouveler à propos de la seconde partie de l'ouvrage de M. H. Appel : *Kurzgefasste Kirchengeschichte fur Studierende* (2e P. *Kirchengeschichte des Mittelalters*. Mit verschiedenen Tabellen und Karten. Leipzig, Deichert, 1910. In-8, VIII-292 p. M. 3,80) les éloges que la RHE (1910, t. XI, p. 389) a décernés à la première. La même méthode y est suivie : c'est toujours le fait capital, l'idée directrice, le trait caractéristique d'une vie ou d'une période soulignés dans le texte, repris dans les tableaux, placés dans leur cadre chronologique, géographique et logique avec une insistance presque obsédante, à laquelle, comme nous le disions, les mémoires les moins fidèles ne peuvent guère résister. Nous persistons à croire que, sous ce rapport, l'œuvre de M. Appel est un modèle ; l'auteur peut se féliciter d'avoir si heureusement réalisé son but : donner aux étudiants un résumé intelligent, pratique et frappant de l'histoire de l'Église. Force nous est de faire encore une fois nos réserves au sujet de certaines assertions, de certaines appréciations ou interprétations des faits que contiennent ces pages. L'inconvénient perd quelque peu de sa gravité si l'on considère le but pratique de cet ouvrage qui n'est pas un manuel, mais un aide-mémoire et, par conséquent, suppose l'étude antérieure chez d'autres auteurs et se prête facilement aux corrections sans devenir impropre aux services qu'il vise à rendre aux étudiants consciencieux. — L'histoire du moyen âge est ici résumée dans quelque 180 pages de texte. Elle part du règne de Justinien pour s'arrêter à la Réforme et elle se partage en trois époques ; le plus souvent la division en chapitres suit l'ordre chronologique et les paragraphes distribuent la matière selon l'ordre systématique. Environ 100 pages sont consacrées aux aperçus, coups d'œil rétrospectifs, etc., disséminés un peu partout dans le corps de l'ouvrage, ainsi qu'aux listes des monarques et des papes (avec brèves notices), aux tableaux des dates historiques et aux tableaux synchroniques du moyen âge donnés en appendice. Deux registres onomastiques renvoient aux pages ; les cartes sont claires et substantiellement complètes. Plusieurs fautes d'impression ont déjà été signalées et corrigées par l'auteur.

— Conformément au but et à l'esprit de la collection *Aus Natur und Geisteswelt*, l'étude de M. J. Geffcken : *Aus der Werdezeit des Christentums* (2e édit. Leipzig, B. G. Teubner, 1909. In-8, 126 p. M. 1,25) vise à signaler les points importants de l'histoire chrétienne primitive plutôt qu'à les traiter complètement. Dans cette réédition, elle a subi des remaniements assez considérables, rendus possibles et nécessaires par les récentes publications d'autres savants (surtout Wendland et Bousset) et par les recherches personnelles de l'auteur. L'exposé présente une heureuse combinaison de l'ordre systématique et de l'ordre chronologique. Convaincu que le christianisme n'est pas apparu comme un phénomène absolument indépendant et totale-

Digitized by Google

ment isolé de l'ensemble de la civilisation alors régnante, M. Geffcken consacre un premier chapitre, des plus intéressants, à la préparation des esprits dans le monde grec et romain, à l'état des idées philosophiques et du sentiment religieux à cette époque. La nouvelle religion rencontrait chez bien des contemporains de sa naissance l'aversion pour l'optimisme et la culture scientifique qu'on lui a attribuées. Elle trouva également des aides puissantes et des points de contact avec l'âme humaine dans les anxiétés et les tristesses alors largement répandues, qui ont laissé leur trace si profonde et si visible dans les apocalypses et les oracles sibyllins. Les études spéciales de l'auteur lui donnaient qualité pour parler de ces genres littéraires ; il l'a fait avec complaisance et compétence au ch. II, poursuivant leur histoire jusque bien avant dans l'époque chrétienne. Les deux chapitres suivants retracent les luttes que le christianisme eut à soutenir pour assurer sa victoire définitive : luttes contre l'état païen et persécuteur, luttes contre les doctrines et les tendances opposées. Au ch. IV, consacré aux polémiques religieuses, l'auteur a vraiment esquissé l'histoire de l'apologétique chrétienne jusqu'au ve siècle. Les personnalités marquantes, adversaires ou défenseurs du christianisme, qui furent mêlées à ces controverses mémorables avec les juifs, les païens, les représentants de l'esprit grec, défilent successivement sous nos yeux ; chacune d'elles est caractérisée par les traits distinctifs de son action et de ses productions littéraires. En dernier lieu, M. Geffcken étudie la résistance aux tendances hétérodoxes en examinant l'influence de l'Orient sur l'Occident à la période des origines. L'Occident, c'est ici le christianisme du monde gréco-romain ; l'Orient, ce sont les religions de la Perse, de la Babylonie, etc., auxquelles l'auteur rattache les grands et dangereux systèmes de l'orphisme, du mithriacisme, du gnosticisme sous toutes ses formes et du manichéisme. En triomphant le christianisme sort de sa période de formation et arrive à son établissement définitif. Nous nous plaisons à rendre hommage à l'art avec lequel M. Geffcken a su condenser en si peu de pages et proposer sous une forme toujours agréable et souvent charmante l'exposé de tant de questions ardues et compliquées. On devine chez lui une connaissance approfondie de l'ancienne littérature chrétienne. Nous aimons moins la pointe de scepticisme qui perce un peu à toutes les pages, avec le manque de confiance dans l'absolu de la vérité et la résignation trop facile à l'*ignorabimus* au sujet des causes de la victoire finale du christianisme. Il serait plus sage, à notre avis, de ne pas oublier ou de ne pas écarter à dessein le facteur surnaturel pour lequel l'auteur paraît n'avoir point de place dans sa philosophie de l'histoire.

— La discussion au sujet de l'origine et du caractère des Odes de Salomon n'est pas près de se terminer. Après J. Rendel Harris, A. Harnack, J. Haussleiter, etc. (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 612 s.), voici que F. Spitta y intervient à son tour par un pénétrant article : *Zum Verständnis der Oden Salomos* (ZNWKU, 1910, t. XI, p. 193-203). Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître rapidement l'avis du savant professeur de Strasbourg. S'il prend, en somme, parti pour A. Harnack, s'il voit dans ce document si intéressant un produit du judaïsme sans y reconnaître d'influence chrétienne, M. Spitta conserve néanmoins son habituelle indépendance de pensée. Les preuves de son opinion sont originales et il n'hésite nullement à abandonner et à condamner bien des interprétations particulières par lesquelles, à son avis, son collègue de Berlin a plusieurs fois prêté le flanc aux justes critiques des adversaires. Dans la solution du problème, une importance toute spéciale

Digitized by Google

est unanimement attribuée aux odes IV et VI. En VI, 7 ss, d'après M. Spitta (contre Haussleiter), le fleuve qui se répand par toute la terre ne symbolise pas la diffusion de la prédication évangélique; le rapprochement avec *Rom.*X, 18 n'est pas heureux, car, en ce dernier passage, l'image est toute différente. L'auteur a emprunté cette figure de l'extension de la connaissance de Dieu et de son nom à des particularités locales qui ont également laissé leur empreinte dans la littérature prophétique et apocalyptique. Le Gihon n'allait pas se jeter dans le Cédron, mais il était amené par des canaux au sud, vers la ville sainte. Les divers traits de la description se vérifient en lui; il figure le salut final qui procède de Jérusalem; il emporte tous les obstacles et rien ne peut résister à la force d'expansion de la connaissance de Dieu. Harnack, qui n'a pas remarqué l'origine de ce symbole, n'en a pas non plus découvert la valeur exacte. Le fleuve ne doit pas amener tous les hommes au Temple, car le Temple (évidemment celui de Jérusalem) n'est qu'une station dans la course que ses flots accomplissent pour réconforter et désaltérer partout les languissants et les assoiffés. Cette dernière pensée pourrait, à la rigueur, être chrétienne (cf. *Joh.* IV, 22); toutefois, toute trace spécifique de christianisme manque dans cette ode qui, en outre, ne connaît que *Dieu* pour faire couler le fleuve, tandis que c'est le *Christ* qui donne l'eau vive d'après le IVe Évangile. La pièce est donc bien juive d'origine et d'inspiration. Haussleiter, on s'en souvient, prend aussi dans un sens symbolique les termes *Temple* et *Sanctuaire*. M. Spitta croit lui avoir ôté tout droit d'appuyer cette opinion sur les textes de la sixième ode. La quatrième, interprétée par elle-même, manifeste-t-elle un caractère judéo-chrétien? C'est une mauvaise tactique et un tort d'accorder (Harnack) que cette ode se compose de deux parties (v. 1-4; 5-14) peut-être primitivement séparées et actuellement encore sans connexion logique. C'est un vice de méthode de sauter les quatre premiers versets pour prendre au v. 5 la prétendue pensée dominante (Haussleiter). D'ailleurs, les v. 1-4 ne sont pas la défense de l'unité et de l'inviolabilité du Temple de Jérusalem contre ses rivaux du Garizim ou de Léontopolis (Harnack), et, suivant les v. 5 ss., ce n'est pas le cœur des fidèles qui devient le temple de Dieu (Haussleiter), mais c'est Dieu qui, après avoir donné le Temple à son peuple, lui donne encore son cœur. Ainsi, l'idée se poursuit en se développant et en se complétant. Le but de l'ode est visible: on n'y trouve ni une tendance polémique, ni la pensée d'une religion plus intérieure. C'est une prière qui demande la conservation et l'affermissement de la communion salutaire avec Dieu; il laissera également ses fidèles jouir à jamais de la possession de son cœur! Le Temple est encore debout (ode VI); l'an 70 p. Ch. n'est donc pas encore arrivé. Mais, en outre, comment expliquerait-on la conviction pleine d'allégresse, exprimée en IV, 1-4, de rester éternellement en possession du Temple sur la montagne de Sion, après la prophétie de *Mt.* XXIV ou des paroles comme *Joh.* II, 19? Et puis, où est Jésus, dans la quatrième comme dans la sixième ode?

Les critiques et les remarques de M. Spitta jettent sûrement déjà un rayon de lumière dans les obscurités qui enveloppent encore la question. Nous attendons avec confiance l'étude qu'il promet de consacrer aux autres pièces de la collection. Peut-être éprouvera-t-il le besoin de revenir encore sur celles qu'il a examinées dans son présent article, pour nous dire si l'interprétation symbolique ne permettrait pas de comprendre IV, 1-4 sous une plume chrétienne, même après les prophéties de la destruction du Temple. Nous voudrions également entendre l'avis d'un juge aussi compétent sur l'hypothèse

Digitized by Google

émise par Haussleiter : le titre pseudépigraphique de la collection n'aurait-il pas fait éliminer de différentes pièces des détails d'un caractère trop spécifiquement et trop clairement chrétien, et le nom même ou au moins le rôle de Jésus ? Le cas ne serait pas unique dans l'ancienne littérature religieuse.

Le dernier numéro de la NKZ (1910, t. XXI, n. 9, p. 667-701) nous donne les débuts d'une étude plus générale consacrée par M. T. Zahn au même document. Nous aurons soin de faire part à nos lecteurs des vues originales que le savant auteur nous promet déjà par ce premier article.

— Nous avons annoncé en leur temps les ouvrages que M. Julius Welhausen a consacrés aux problèmes posés par le IVe Évangile (*Erweiterungen und Aenderungen im vierten Evangelium*. Berlin, 1907 ; *Das Evangelium Johannis*. Berlin, 1908). Le savant professeur de Göttingen, dont le nom rappelle une reconstitution très originale et encore très en faveur de l'histoire politique, religieuse et littéraire des Hébreux, s'était, on s'en souvient, attendu à de nombreuses critiques et contradictions. Avec des variations sur l'authenticité de l'œuvre johannique, la théorie généralement reçue considère le IVe Évangile comme produit d'un seul jet ; elle le rattache à un seul auteur, en raison du caractère d'unité qui s'y manifeste et qui le domine dans son ensemble. Bien au contraire, Welhausen y découvre à chaque pas des gloses, des interpolations, des remaniements, des retouches, bref, tout un travail d'extension et d'altération du document primitif. Justement ému des prétentions de cette critique dissolvante, qui désagrège et émiette une œuvre si consistante, un autre savant également bien connu, le professeur C. R. Gregory, de Leipzig, en a rapidement éprouvé le bien-fondé. On lira avec plaisir et profit le troisième fascicule des *Versuche und Entwürfe*, intitulé : *Wellhausen und Johannes* (Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8, 68 p. M. 1,50) et consacré à cet examen. Wellhausen avait défié les efforts de la critique opposée, croyant avoir solidement établi et abrité son opinion dans une sorte de forteresse. Son adversaire ouvre de larges brèches dans cette construction réputée imprenable ; une à une, les sept redoutes principales (nous restons dans le style des deux auteurs), constituées par autant de passages évangéliques, sont aisément emportées et tombent sous les coups des simples remarques d'une critique plus prudente et mieux avertie que celle qui les avait élevées. Ce qui nous paraît précieux dans l'opuscule de M. Gregory, c'est, plus encore que les interprétations de détails, l'excellente leçon donnée aux professionnels de la critique néotestamentaire. On raisonne trop a priori en des questions si essentiellement variables ; on formule des canons littéraires ; on se prononce sans hésitation sur les possibilités et les impossibilités ; les hypothèses les plus éphémères se succèdent sans trêve ni repos. Les auteurs, remarque très justement M. Gregory, s'en tiennent trop exclusivement à une sorte de point de vue logique ; ils refusent de compter avec les contingences infinies qui se répercutent et se marquent forcément dans des écrits à caractère partiellement historique, élaborés en dehors des lois qui régissent la composition des histoires scientifiques actuelles. Il faudrait savoir laisser parfois le rôle de savant ou de professeur pour s'inspirer davantage des réalités de la vie courante. Tel est le sens d'une judicieuse distinction entre les opinions qui procèdent *vom grunen Tisch* et *vom Leben ;* elle est abondamment justifiée par l'examen des ouvrages susdits de M. Welhausen. La discussion est parfois ironique, mais toujours loyale et courtoise ; malgré son but en quelque sorte apologétique de défendre le IVe Évangile, l'auteur

Digitized by Google

combat uniquement dans l'intérêt de la vérité scientifique. Pour être donnée avec bienveillance et délicatesse, la leçon est néanmoins vigoureuse, piquante et très utile. Nous souhaitons que chacun s'en rende compte par la lecture de cet intéressant opuscule.

— Dans la collection *Aus Natur und Geisteswelt* (nº 309), le professeur E. VISCHER vient de faire paraître un résumé des cours donnés sur S. Paul à l'université de Bâle pendant le semestre d'hiver 1906-1907 (*Der Apostel Paulus und sein Werk*. Leipzig, Teubner, 1910. In-8, 143 p M. 1,25). L'auteur étudie d'abord le champ d'action de saint Paul, le monde du paganisme grec et de la diaspore juive; il met en relief les éléments qui pouvaient servir de points d'appui à la prédication de l'Apôtre et en faciliter le succès. Il aborde ensuite le problème ancien et toujours nouveau de la conversion de Paul à la foi et de sa vocation à l'apostolat et ne parvient pas à en saisir le véritable caractère. Les chapitres suivants sont consacrés à la description des méthodes d'évangélisation, à la peinture des communautés primitives, à l'examen de la structure des épîtres et à un court exposé de l'Évangile paulinien : le Christ, l'Homme, le Plan divin, la Vie nouvelle. Ce plan est logique et complet. Une description sommaire des épîtres pouvait suffire, l'auteur ayant déjà écrit sur le même sujet un petit volume dans les *Religionsgesch. Volksbücher : Die Paulusbriefe, Tubingue, 1904*. La question *Jesus und Paulus* si débattue de nos jours en Allemagne ne pouvait laisser M. Vischer indifférent. A l'encontre des énergumènes qui proclament bien haut la nécessité d'un retour au Jésus historique par delà les déformations pauliniennes, il s'efforce d'établir que la prédication apostolique du Christ-Esprit n'est pas une déviation déplorable de l'Évangile primitif. Sans doute, dit-il, l'Évangile de Jésus n'est pas identique à celui de Paul, il y a eu transposition et transformation, mais ce phénomène n'est nullement isolé et particulier à l'apôtre, c'est au surplus un phénomène historiquement nécessaire. É. T.

— On connaît S. Jérôme comme interprète de l'Écriture et comme polémiste; quelques publications de ces derniers temps ont encore contribué à le faire connaître sous ce double aspect. Mais ce n'est qu'incidemment qu'on a parlé de sa pédagogie. Elle se trouve cependant exposée dans les deux fameuses lettres à Léta et à Gaudentius, pour ce qui regarde l'éducation des jeunes filles. On s'est trop contenté d'en citer des extraits; M. JOHANNES N. BRUNNER a cru nécessaire d'en faire une analyse complète et détaillée, qui puisse servir de base à un jugement décisif sur cette pédagogie. Il publie aujourd'hui la conférence lue à la faculté de théologie de Fribourg en Brisgau, en 1905, et tenue à jour de la littérature contemporaine. *Der hl. Hieronymus und die Mädchenerziehung auf Grund seiner Briefe an Laeta und Gaudentius* (Munich, 1910. In-16, VIII-48 p. M. 1,20) tel est le titre de la modeste publication, parue dans les *Veröffentlichungen aus d. kirchenhistorischen Seminar München*, de A. KNÖPFLER. L'analyse des deux lettres et l'étude synthétique de la pédagogie de Jérôme en forment les deux parties. L'auteur s'y montre critique judicieux, causeur charmant, instructif et érudit. Cependant, j'aurais voulu que, dans son analyse des deux lettres, il se servît plus, pour leur interprétation, des notions que nous possédons par ailleurs sur la formation des jeunes filles dans le monde antique. Pour être originale dans son but et son esprit, la méthode de Jérôme n'en dépend pas moins de son temps.

Digitized by Google

A signaler dans les *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de SDRALEK, (t. IX, 1), une étude intéressante et bien menée de BRUNO SEIDEL : *Die Lehre vom Staat beim hl. Augustinus* (Breslau, 1909. In-8, 53 p. M. 1,50) dont le mérite principal est l'application d'une méthode sûre et objective, qui fait entrer l'auteur dès l'abord en plein dans son sujet. Remarquant les exposés contradictoires et bizarres parfois que l'on a fait de la doctrine de l'évêque d'Hippone sur la matière, il a cru avec raison trouver la cause de ces théories singulières dans l'interprétation fantaisiste du *de Civitate Dei*, où l'on s'obstine à donner un sens politique à la cité terrestre décrite par Augustin. M. Seidel n'a pas de peine à montrer l'erreur manifeste que l'on commet en suivant pareille exégèse. Il rectifie en passant d'autres inexactitudes du même genre ; son travail, en effet, est avant tout une œuvre d'interprétation. Il s'y montre critique avisé et maître de son sujet. Il est au courant de la littérature, trop exclusivement allemande toutefois ; et même je regrette qu'il ait attaché trop de valeur à toutes ces théories aventureuses pour la plupart et qu'il poursuit jusque dans leurs détails. La condamnation amplement justifiée de leur méthode et de leurs principes suffisait. J'aurais préféré pour ma part voir l'auteur s'attacher à la partie constructive de son œuvre, pour l'asseoir sur des bases plus solides et montrer, par exemple, comment son interprétation du *de Civitate Dei* s'accorde mieux que toute autre avec le but et l'esprit général de cette œuvre. Sa démonstration eût considérablement gagné en force et en ampleur. J. FLAMION.

— M. OTTO OPET vient de consacrer une étude à deux cérémonies qui se rencontrent dans le rite matrimonial du moyen âge ; *Brauttradition und Konsensgespräch in mittelalterlichen Trauungsritualen* (Berlin, Fr. Vahlen, 1910. In-8, 160 p. M. 3,60). Parcourant les rituels et d'autres sources du moyen âge, l'auteur tâche de découvrir l'origine de ces cérémonies : à quelques endroits son argumentation semble être trop subtile et basée uniquement sur l'emploi de tel synonyme au lieu de tel autre dans un texte ancien. M. Opet n'est peut-être pas assez bien au courant de l'ancienne législation ecclésiastique concernant les empêchements matrimoniaux pour traiter *ex professo* de telles questions : ainsi, par exemple, une idée claire et nette de l'empêchement de clandestinité expliquerait plusieurs passages que l'auteur trouve difficiles et elle donnerait le motif de la présence du prêtre (p. 107) et de deux témoins (p. 149) à l'échange du consentement matrimonial.

— Le Dr GILLMANN, de Wurzbourg, continue ses recherches sur la législation canonique du mariage au moyen âge. Cette fois, il nous donne l'histoire d'un *impedimentum* qui n'a eu qu'une courte existence, mais qui n'en présente pas moins certains côtés intéressants : c'est celui de la parenté spirituelle issue de la pénitence (*Das Ehehindernis der geistlichen Verwandtschaft aus der Busse*. Erweiteter Separat-abdruck aus *Archiv für kathol. Kirchenrecht*, XC, 2. Mainz, 1910). Nous trouvons encore ici l'ampleur d'information et la richesse d'aperçus historiques qui caractérisent déjà les autres travaux de l'auteur sur ces matières. La théologie historique y trouvera d'abondantes ressources.

Pour porter sur un sujet plus restreint, le travail du Dr KOENIGER (*Die Beicht nach Cäsarius von Heisterbach*. Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, II, 10. München, 1906) n'en est pas moins fécond et suggestif. Il étudie les idées de Césaire d'Heisterbach sur la confession

Digitized by Google

et prend, fort heureusement, comme sources d'information, les *Homélies* aussi bien que les *Dialogues* du célèbre cistercien. C'est un chapitre des plus instructifs dans l'histoire de la pénitence que nous offre cette publication due au Séminaire historique du Dr Knöpfler, comme plusieurs autres bons travaux sur des matières similaires. Un des côtés intéressants du travail est qu'il nous fait assister à une espèce de fusion entre les théories des écoles de Paris et la pratique quotidienne. L'auteur y analyse les idées de Césaire sur le péché, la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction. Un résultat spécial qui se dégage de cette enquête est l'introduction de la théologie des dialecticiens dans les cercles monastiques et dans le peuple : Césaire, dont l'œuvre est devenue si populaire, est largement dépendant de de Pierre Lombard, de Pierre de Poitiers, etc. J. d. Gh.

— A en juger par les dernières dissertations doctorales, les élèves du professeur Finke, de Fribourg-en-Brisgau, choisissent de préférence le sujet de leurs travaux dans la période du grand schisme d'Occident. On a signalé ici-même (1910, t. XI, p. 618) l'étude de M. J. Reste sur la vie et les œuvres du cardinal Fillastre. Voici qu'un autre élève de Finke, M. T. Zegarski vient de publier une dissertation sur la participation de la Pologne au concile de Bâle : *Polen und das Basler Konzil* (Posen, Verlags-Druckerei « Praca », 1910. In-8, 77 p.) Si cette étude mérite de retenir l'attention des spécialistes, c'est moins par des données nouvelles sur la question que par l'exposé clair et concis du sujet et par le souci constant de mettre en relief les causes des événements décrits. Étudiant tour à tour l'état de la Pologne avant la députation d'une délégation officielle au concile (1431-1434), la représentation officielle au concile (1434-1437), la neutralité officielle et les tendances, manifestement favorables au concile, de la majorité du pays, surtout du haut clergé et de l'université (1438-1446) et enfin le retour de la Pologne à l'obédience du pape de Rome (1447-1449), l'auteur recherche les facteurs politiques, religieux et sociaux, qui ont déterminé l'attitude de l'autorité civile et religieuse en Pologne, des Pères du concile de Bâle et des papes. Nous signalons particulièrement à l'attention du lecteur la manière dont M. Z. explique les changements dans l'attitude et la politique du grand évêque de Cracovie, Zbigniew Olésnicki. Tout en reconnaissant qu'il a eu quelquefois des difficultés à se procurer les matériaux nécessaires à son travail, M. Zegarski se flatte de l'espoir de n'avoir rien omis d'essentiel. Peut-être eût-il pu glaner quelques détails intéressants dans certaines lettres inédites sur la question polonaise contenues dans le deuxième volume de la correspondance d'Aeneas Silvio Piccolomini, publiée par R. Wolkan dans la collection *Fontes Rerum Austriacarum* (cfr. RHE 1910, t. XI, p. 400). La connaissance approfondie des situations politico-religieuses de la Pologne, dont l'auteur fait preuve dans le présent travail, montre qu'il est admirablement préparé à entreprendre avec succès de nouvelles études concernant l'histoire de ce pays au xve s.

Aug. Bruynseels.

— M. J. Fassbinder, de Brühl-lez-Cologne, a consacré une excellente monographie, intitulée : *Der Catalogus sanctorum ordinis sancti Benedicti des Abts Andreas von Michelsberg* (Bonn, P. Haustein, 1910. In-8, 134 p.), à une œuvre historiographique du xve siècle, encore inédite, connue sous le nom de : *de viris illustribus* ou plus communément : *Catalogus sanctorum ordinis sancti Benedicti*. Ce *Catalogus* a pour auteur André, né à Haffelstein, abbé bénédictin de Michelsberg-lez-Bamberg, de 1483 à 1502 ; c'est une compi-

Digitized by Google

lation méritoire, qui a sauvé de l'oubli certains écrivains ecclésiastiques du moyen âge inconnus par ailleurs. Le ms. du xve siècle repose actuellement à la Bibl. royale de Bamberg. Le compilateur divise son répertoire en six séries, dont chacune est caractérisée par une couleur distincte (ex. : *Primus color flaveus seu ethereus : summi pontifices, cardinales, legati*). La 1re comprend les saints de l'ordre bénédictin parmi les papes, cardinaux, etc.; la 2e, les bénédictins martyrs ; la 3e catégorie — la plus importante de toutes — traite des saints docteurs, des moines, des abbés, des évêques et écrivains de l'ordre ; les saintes bénédictines sont rangées dans la série suivante ; les abbés dans la 5e ; les princes et souverains affiliés à l'ordre de saint Benoît, dans la 6e. L'abbé André a puisé à pleines mains dans les travaux de ses prédécesseurs, notamment, parmi les imprimés, dans les *Vitae pontificum* de Platina (1481), le *Supplementum chronicorum* de Philippe de Bergame (1483) ; parmi les mss., dans les *Vita Remacli, Vita Filiberti*, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, la *Chronica* d'Antoine de Florence, l'*Historia Suevorum* de Félix Fabri, la chronique de Reinhardsbrunn, des martyrologes et d'autres sources non encore identifiées. Mais le travail auquel l'abbé André doit le plus de renseignements est celui de son contemporain et ami, le *Liber de scriptoribus ecclesiasticis* de l'abbé Jean Tritheim, imprimé en 1491. M. Fassbinder met fort bien en lumière ces divers emprunts et publie des extraits du *Catalogus* de l'abbé de Michelsberg. H. N.

— Le fascicule 8 de la collection *Quellenschriften zur Geschichte des Protestantismus*, par J. Kunze et C. Stange, porte le titre : *De libero arbitrio* διατριβή *sive collatio per Desiderium Erasmum Roterodamum*, éd. par M. J. V. Walter (Leipzig, A. Deichert, succ. G. Böhme, 1910. In-8, xxxiii-92 p. M. 2,80). C'est une édition modernisée de l'écrit d'Érasme, préparée en vue de la réédition du *De servo arbitrio* de Luther. L'introduction donne quelques détails sur l'origine de la Diatribe, l'édition *princeps*, son contenu, ses données dogmatiques. Évidemment ces questions n'ont été qu'effleurées dans cette étude d'une trentaine de pages : on la complètera utilement par le beau travail de M. Humbertclaude : *Érasme et Luther. Leur polémique sur le libre arbitre*, que M. v. Walter n'a plus pu utiliser (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 412).

— Les fascicules des *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte*, édités par M. Greving, se succèdent rapidement : nous venons de recevoir les numéros 13 et 14, qui nous apportent une étude du Dr P. Wappler, intitulée : *Die Stellung Kursachsens und des Landgrafen Philipp von Hessen zur Täuferbewegung* (Münster i. W., Aschendorff, 1910. In-8 de xii et 254 p. M. 6,80). L'ouvrage est divisé en deux parties : la première, comprenant les 128 premières pages, donne un exposé historique des mesures prises contre les anabaptistes dans les pays saxons et de la clémence dont, malgré les excitations de toute nature, continua à faire preuve le comte Philippe de Hesse. Bien qu'il ne poursuive pas un but polémique, l'auteur est amené cependant à stigmatiser l'intolérance que les chefs de la Réforme, non seulement Mélanchton mais aussi Luther, ont manifesté dans la répression des sectes dissidentes : un *Exkurs* (p. 123-128) condense les impressions qui se dégagent de toute l'étude. Dans la deuxième partie l'auteur publie une série de pièces inédites sur lesquelles son étude est basée en grande partie. Excellente monographie, dont nous félicitons M. Wappler.

Digitized by Google

— Le Dr Prumbs a consacré, dans les *Forschungen zur Literatur-und Dogmengeschichte* de Ehrhard et Kirsch, une intéressante monographie à l'examen de l'attitude prise par le Concile de Trente dans la controverse relative à l'essence de la grâce sanctifiante *(Die Stellung des Trienter Konzils zu der Frage nach dem Wesen der heiligmachenden Gnade.* Paderborn, Schöning, 1909. In-8, 126 p. M. 4.). L'objet des recherches est très circonscrit : peut-on s'appuyer sur le décret *De Justificatione* pour soutenir ou pour combattre l'identification de la grâce sanctifiante avec la vertu infuse de charité ? Il fallait à cet effet étudier les discussions préparatoires, les délibérations antérieures à la rédaction définitive, afin de pouvoir discerner dans celle-ci l'opinion prédominante. Les sources sont connues, ce sont Merkle, Theiner, Pallavicini, Le Plat, etc. ; les travaux modernes sur le Concile de Trente n'ont guère été consultés. Après un chapitre préliminaire retraçant l'historique du décret sur la justification, l'auteur examine successivement les sentences des Pères du Concile (évêques, procurateurs d'évêques absents, généraux d'ordres) et des théologiens (dominicains, jésuites, franciscains, carmes) touchant le point de doctrine controversé. Dans les réunions privées et dans les assemblées générales, voire même dans la seconde rédaction du décret, l'opinion prédominante tendait à faire rentrer la grâce sanctifiante dans les vertus opératives, à l'identifier avec la charité. Mais dans le texte final, sous la pression d'une minorité thomiste encore puissante, les Pères ont fait disparaître tout relief, pour donner au décret une teinte neutre où les deux sentences trouveraient leur compte. Malgré tout cependant on ne serait pas parvenu à se soustraire complètement à toute influence scotiste et l'esprit du Docteur Subtil planerait encore au-dessus de la teneur définitive du décret.

Ces débats sur la nature de la grâce sanctifiante nous ouvrent aussi des aperçus curieux sur la mentalité de certains théologiens du Concile dans des questions connexes : relation entre la grâce de la justification et la foi ; entre les vertus infuses et la cause formelle de la justification ; entre la justification et les œuvres ; entre la justice inhérente et la justice imputée. Touchant ce dernier point, Seripando, général des Augustins, n'a-t-il pas soutenu cette thèse, à saveur si protestante, que la justice interne, très réelle d'ailleurs, serait toutefois impuissante à nous ouvrir les portes du ciel, si elle n'était soutenue par l'imputation de la justice du Christ au tribunal de Dieu ?

É. T.

— La librairie B. G. Teubner, de Leipzig, a fait, en livres, un don d'une valeur de 10,000 marks à l'université de Berlin, pour compléter sa bibliothèque et celles de ses différents instituts.

— *Académie royale des Sciences de Prusse.* — A la séance de la classe de philosophie et d'histoire, le 2 juin, M. Burdach continue la lecture d'un mémoire sur l'origine et le sens des termes *Renaissance* et *Réforme.* — Le 9 juin, en séance plénière, M. Harnack établit, par le texte d'une inscription récemment découverte, que le nom d'*ostiarius* appartenait à un fonctionnaire militaire d'un certain grade avant de désigner un ministre du culte. — Le 16 juin, à la classe de philosophie et d'histoire, M. Schaefer lit plusieurs passages des deux volumes, maintenant parus, de sa *Deutsche Geschichte.* Ces communications ont trait à l'alliance entre le royaume franc et la papauté à l'époque de transition des Mérovingiens aux Carolingiens, et à l'union de la dignité impériale avec la royauté germanique sous Othon I. M. Harnack

Digitized by Google

s'occupe de la seconde épître aux Thessaloniciens; elle aurait été envoyée par S. Paul en même temps que la première ou immédiatement après celle-ci; toutefois, elle ne s'adressait pas à la communauté tout entière, mais à une minorité formée des premiers convertis de Thessalonique, judéo-chrétiens non encore parfaitement fusionnés avec la majorité ethnico-chrétienne. — Le 7 juillet, M. E. MEYER parle des Mormons; il recherche l'origine et le caractère des idées religieuses du fondateur de la secte et compare les conditions historiques de sa propagation à celles de la diffusion de l'islamisme. — Le 21 juillet, M. HARNACK fait une communication sur l'adresse de l'épître aux Éphésiens. Ce document est, à son avis, la lettre aux Laodicéens mentionnée *Colos.* IV, 16. Marcion l'aurait lue encore sous ce titre et n'aurait pas obéi à des motifs critiques en l'écartant du canon. L'adresse aurait disparu au commencement du IIe siècle, non par hasard, mais vraisemblablement par une conséquence de la condamnation portée dans l'Apocalypse (vers 94) contre l'église de Laodicée.

— Le séminaire historique de l'université de Munich a célébré, le 8 juillet, le soixantième anniversaire de son second directeur, le prof. Dr H. GRAUERT qui vient, de plus, d'accomplir ses vingt-cinq années d'ordinariat. A cette occasion, les anciens élèves ont offert au vénéré jubilaire l'hommage de leur affectueuse reconnaissance sous forme de nombreux mémoires historiques, qui seront réunis en un *Festschrift* ou volume des *Mélanges Hermann Grauert.* L'ouvrage paraîtra incessamment à la librairie Herder.

— Par la classe de philosophie et d'histoire, l'académie royale des sciences de Prusse a accordé les récompenses et encouragements suivants: 1500 marks au prof. Dr E. ADICKES, de Tubingue, pour l'impression de son ouvrage: *Untersuchungen über Kants physische Geographie;* 600 marks au Dr T. KLUGE, de Berlin, actuellement à Tiflis, pour la reproduction photographique d'anciens manuscrits géorgiens; 1800 marks au prof. Dr O. MANN, de Berlin, pour la poursuite de ses recherches sur le Kurdistan et ses habitants, et 1000 marks au même pour l'impression de la seconde partie de son travail: *Kurdisch-persische Forschungen.*

— L'académie des sciences de Berlin a encore encouragé, par un subside de 1000 marks, les travaux préparatoires entrepris par M. F. VON BEZOLD, de Bonn, en vue d'une monographie du célèbre écrivain français Jean Bodin.

— Le pasteur F. SCHUBART, de Braunsdorf, a obtenu le prix du conseil ecclésiastique du grand-duché de Weimar pour son travail sur l'influence de la philosophie kantienne sur la théologie protestante.

— La *Kantgesellschaft* ouvre un cinquième concours sur le thème: *Le concept kantien de la vérité et sa valeur dans les discussions actuelles sur la théorie de la connaissance* Deux prix seront attribués: le premier, de 1500 marks, fondé par le prof. Dr IMELMANN, de Berlin; le second, de 1000 marks, par MM. W. SIMON, de Königsberg, A. VON GWINNER et L. JAFFÉ, de Berlin. Pour les conditions et renseignements, s'adresser à l'administrateur de la Société, Dr A. Liebert, Fasanenstrasse, 48, Berlin W. 15.

— *Nominations.* — Le Dr K. CLEMEN, *privatdozent* pour le N. T. et la théologie systématique à la faculté de théologie évangélique de l'université de Bonn, passe à la faculté de philosophie en qualité de professeur extraordinaire d'histoire des religions.

Digitized by Google

Le Dr E. Kühl, professeur ordinaire d'exégèse du N. T. à l'université de Königsberg, obtient la succession du regretté E. Schürer à l'université de Göttingen.

Le Dr E. Kautzsch, professeur d'histoire de l'art à l'école technique supérieure de Darmstadt, remplace le prof. Muther à l'université de Breslau.

Le Dr F. Küchler, *privatdozent* de la théologie de l'A. T. à l'université de Berlin, remplace, en qualité de professeur extraordinaire, le prof. Beer à la faculté de théologie évangélique de l'université de Strassbourg.

Le Dr K. Cornill, professeur ordinaire de théologie de l'A. T. à l'université de Breslau, remplace le prof. Kautzsch à l'université de Halle.

Le Dr A. von Salis, *privatdozent* d'archéologie à l'université de Bonn, est nommé professeur extraordinaire à l'université de Rostock.

— *Décès.* — Le 13 juin, est mort à Rome, à l'âge de 71 ans, le Dr H. Sauerland, bien connu par ses nombreux travaux sur l'histoire de la province rhénane. Il avait, en particulier, tiré des archives vaticanes et publié quatre volumes (1902-1907) de documents concernant cette province, après deux autres volumes (1901-1905) se rapportant à l'histoire de la Lorraine.

Le 20 juin, à Fribourg e. B., le Dr A. Hasenclever, dont les publications concernent l'histoire ecclésiastique et l'archéologie.

Le 7 juillet, à Trêves, le R P. J. Blötzer, de la Compagnie de Jésus, auteur d'ouvrages théologiques et autrefois attaché à la rédaction des *Stimmen aus Maria-Laach.*

Le 4 août, à Baden-Baden, à l'âge de 78 ans, le professeur émérite Dr H. J. Holtzmann. Avec les tendances critiques que l'on connaît, il collabora assidûment à plusieurs revues (p. ex. ZNWKU et, depuis plus de trente ans, à DLZ) et publia de nombreux ouvrages concernant le Nouveau Testament. Rappelons seulement : *Lehrbuch der hist-kritischen Einleitung in das N. T.* (1885 ; 3e éd. 1892) ; *Handkommentar zum N. T.*, commencé en 1889, avec la collaboration de Lipsius, Schmiedel et von Soden, et dont plusieurs parties ont atteint leur troisième édition ; *Lehrbuch der neutestamentlichen Theologie* (1897).

Le 11 août, à l'âge de 75 ans, le Dr A. Michaelis, professeur ordinaire émérite d'archéologie classique à l'université de Strasbourg.

Le R. P. Baumgartner, S. J., né en Suisse en 1840, décédé à Luxembourg en septembre dernier, collaborateur des *Stimmen aus Maria-Laach* et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire littéraire.

Angleterre, Écosse, Irlande. — Voici le sommaire de l'originale synthèse que le Rév. Walter Hobhouse intitule : *The Church and the World in Idea and in History* (Londres, 1910, xxv-411 p. Prix : 10 sh.), qui a été exposée dans huit lectures données, l'an dernier, à l'université d'Oxford : L'Église et le monde dans le Nouveau Testament ; Le triomphe de l'Église sur le monde ; La sécularisation de l'Église par le monde ; L'Église et les Barbares ; La papauté et l'empire ; La réforme et ses conséquences ; Le cahos religieux d'aujourd'hui ; Coup d'œil sur l'avenir.

Une nouvelle édition de la traduction anglaise, par Mrs L. Mac Clure, des *Origines du culte chrétien* de Mgr Duchesne, a paru depuis la publication de la 4e édition française (*Christian Worship, its Origin and Evolution.* Londres, 3e éd., 1910, xx-595 p. Prix : 10 sh.). La seconde édition française

Digitized by Google

contenait déjà une traduction anglaise des passages liturgiques de la *Peregrinatio Etheriae*. Celle-ci renferme, en outre (p. 577a) une note sur les *mementos* des vivants et des morts à la messe et une autre note (p. 577b) relative aux fragments d'un ancien missel grégorien découverts par Dom A. Wilmart au Mont-Cassin (voir la *Revue Bénédictine*, 1909, p. 281-300). Il y a encore, de ci de là, quelques menues différences entre cette édition et la dernière édition française, qui date de 1908; elles résultent de la préoccupation d'adapter au goût anglais le texte de Mgr Duchesne.

Les éditeurs Hills et Cie de Sunderland publient une nouvelle édition de la traduction anglaise, due au Rév. PETER WILCOCK, des vies des cinq premiers abbés de Wearmouth et Jarrow écrites en latin par le Vén. Bède (Sunderland, 1910, III-115 p. Prix : 5 shillings). On a placé en tête du volume une vie de Bède qui occupe 38 pages.

Le Dr G. F. BROWN, qui a déjà réuni en volume, au cours de ces dernières années, ses conférences sur Alcuin et sur Aldhelm de Malmesbury, nous donne aujourd'hui une vie de S. Boniface et de ses compagnons, basée sur des lectures faites en 1906 à la cathédrale de Bristol : *Boniface of Crediton and his Companions* (Londres, 1910, XI-372 p. Prix : 6 sh.). C'est un travail qui, sans aucune prétention à la nouveauté, rend bien compte de l'œuvre de l'apôtre de la Germanie telle que nous la révèlent les sources avec lesquelles l'auteur se maintient constamment en contact. L'ouvrage est enrichi de sept illustrations. Signalons notamment la couverture et une page du codex Fuldensis, deux feuillets du livre du Martyre, trois feuillets de l'Évangéliaire irlandais de Fulda. Le Dr Brown ignore les conclusions sur le nom du scribe de ce dernier manuscrit exposées ici (RHE, t. VII, 1906, p. 438), d'après Carl Scherer et acceptées récemment encore par M. Lindsay dans *Irish minuscule Script* (Oxford, 1910, p. 5).

La *Early English Text Society* a distribué à ses membres six nouvelles publications parmi lesquelles nous devons noter le no 137 : *Twelfth-Century Homilies from the Manuscript Bodley 343*, texte édité par le Prof. A. O. BELFOUR (Ire partie) et le no 140 : *Capgrave's Lives of S. Augustine and S. Gilbert of Sempringham A. D. 1451*, édition de M. J. J. MUNRO.

Un joli petit volume in-32, relié en toile, pourvu d'un plan et de 24 illustrations, dû à Mme ELSIE M. LANG, retrace l'histoire de 21 collèges d'Oxford (*The Oxford Colleges*. Londres, XIII-258 p., *s. d.*). Dans la même minuscule collection, M. R. BRIMLEY JOHNSON s'est chargé de décrire les collèges de l'autre ville universitaire anglaise, Cambridge.

Converts to Rome, par M. W. GORDON GORMAN (Londres, 1910, XVI-314 p. Prix : 3 sh. 6 pence) est un catalogue alphabétique des plus notables convertis au catholicisme, dans le Royaume-Uni, durant les soixante dernières années. Chaque nom est suivi d'une courte notice biographique et de la date de la conversion. En tête du catalogue on trouve une intéressante statistique indiquant, par exemple, combien il y a, parmi ces convertis, d'anciens *clergymen* de l'église établie, de lords, de gradués des universités, etc., combien sont entrés dans le sacerdoce catholique, combien dans les ordres religieux, etc.

Digitized by Google

Une nouvelle vente de manuscrits de la célèbre collection Phillips a eu lieu, le 6 juin, chez MM. Sotheby, à Londres. Nous relevons, parmi les plus importants manuscrits vendus ce jour-là, un *Commentaire sur S. Luc* du Vén. Bède (XIIe siècle); l'*Histoire ecclésiastique* du même (XIIe s.); *Révélations de Ste Brigitte* (XIVe s.); *Statuta ordinis Carthusiensis* (XVe s.); Chartes de divers monastères du XIIe au XVIe siècle; Eucherius, *De significatione latinorum nominum* (XIe s.); *Cartulaire de l'abbaye de Malmesbury* (XIIIe-XIVe s.); *Cartulaire de Saint-Maximin de Trèves* (XVe-XVIe s.); *Sermons de Wickleff* (XVe s.); *Cartulaire du monastère de Saint-Jean de Beverley* (XVe s.); Aibertus Magnus, epis. Ratisbonensis, *Super Ysayam prophetam* (XVe s.). Cette vente a produit 5959 livres, 11 shillings et 6 pence.

Le 25 mai, le Prof. J. B. Bury a lu, à la *British Academy*, un mémoire sur le système administratif impérial au IXe siècle. Philotheos est la source la plus importante. M. Bury s'est appliqué à décrire le système en vigueur au temps de cet auteur et à rechercher les étapes de son évolution depuis l'époque de Justinien.

Le 22 juin, M. W. J. Andrew, secrétaire de la *British Numismatic Society*, a présenté à cette société la première partie d'un travail sur les monnaies des Vikings en Angleterre. La discussion a principalement porté sur les mots CVNET TI et SCELDFORD mentionnés dans les légendes de plusieurs monnaies. Ces lieux seraient à identifier avec Chester-le-Street et Shelford-sur-Trent.

La neuvième année scolaire de la *British School* de Rome a pris fin en juin. Comme les précédentes, elle a été féconde au point de vue archéologique. Le directeur, le Dr Thomas Ashby, a poursuivi ses recherches sur la voie latine et a donné plusieurs lectures instructives sur ses fouilles de Malte et sur la topographie de Rome. Mrs Strong, sous-directrice, la première de son sexe qui soit entrée dans le personnel enseignant de l'école, a aussi été très active. Miss Rosamond F. Pulley a découvert une influence anglaise dans la technique de la chape de Pienza donnée par Thomas Paléologue au pape Pie II en 1462. Dom Gasquet a expliqué la méthode suivie par lui et ses collaborateurs dans les travaux préparatoires à la révision de la Vulgate. Dans le domaine des recherches historiques proprement dites, l'école a été moins active. Cependant M. J. Matthews s'est mis à approfondir l'histoire du siège gallois de S. Davids et Miss Lucy Smith a entrepris l'étude des vies des cinq premiers abbés de Cluny. Les étudiants en histoire de l'an prochain auront en M. J. M. Rigg un bon guide.

Le 22 juin s'est tenu, au séminaire de Maynooth (Irlande), la réunion annuelle de la *Maynooth Union*. Divers rapports intéressants y ont été présentés, notamment celui du Rév. Dr J. Mac Caffrey sur *The Clergy and Irish Historical Studies*, reproduit dans le *Freeman's Journal* du 23 juin.

On annonce pour l'automne de 1910 la publication de l'*Autobiography and Life of Father Tyrrell* par Miss Maud Petre. Cet ouvrage paraîtra chez Edouard Arnold.

M. F. Clement C. Egerton songe à fonder, avec le concours de MM. H. G. Worth et G. H. Palmer et de quelques autres liturgistes anglais, un périodique trimestriel, qui s'intitulera *The Sanctuary* et sera consacré

Digitized by Google

aux questions liturgiques et aux matières connexes. Cette revue sera publiée par la maison Washbourne, au prix de 2 shillings le numéro. Prix de l'abonnement annuel : 7 sh. 6.

— *Nominations.* — Ont été élus membres honoraires de la *Society of Antiquaries* de Londres, dans la séance du 2 juin, MM. R. DE LASTEYRIE, JOSEPH DÉCHELETTE, CAMILLE ENLART, E. LEFÈVRE-PORTALIS, RITTERLING e A. VON DOMASZEWSKI.

Ont été élus membres correspondants de la *British Academy*, dans la séance du 28 juin, MGR DUCHESNE, M. SÉNART, président de la société asiatique de France et le Prof. WINDISCH, de Leipzig.

Le Rév. GEORGE MILLIGAN a été élu *regius professor* de théologie et de critique biblique à l'université de Glasgow.

— *Décès.* — Le 7 juin, M. GOLDWIN SMITH, ancien *regius professor* d'histoire à Oxford de 1858 à 1866. En 1871, il passa au Canada, où il s'est fixé. Ses ouvrages les plus importants à notre point de vue sont : *Irish History and Irish Character* (Oxford, 1861), *Lectures on the Study of History* (Oxford, 1861), *The Reorganisation of the University of Oxford* (Oxford, 1868), *Oxford and her Colleges* (1894).

Le 30 juillet, le Rév. WILLIAM BENHAM, qui fut professeur d'histoire moderne au Queen's College de Londres de 1864 à 1873. Il est l'auteur de *The Gospel of S. Matthew with notes and a commentary* (1862), *The Church of the Patriarchs* (1867), *A short History of Episcopal Church in America* (1884), *The Dictionary of Religion* (1887), *Life of Archbishof Tait* (1891).

SIR THOMAS DREW, président de la *Royal Hibernian Academy* depuis 1900, du *Royal Institute of Architects of Ireland* de 1892 à 1901 et de la *Royal Society of Antiquaries of Ireland* (1895-1897).

Le 27 août, à Ringmore (Devon), le Rév. FRANCIS CHARLES HINGESTON-RANDOLPH, auteur de *Ancient Cornish Crosses and Fonts* (1850), *Capgrave's Chronicle of England* (1858) et éditeur de nombreux registres épiscopaux anglais. L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — L'*Historia et praesens status Archivi regnorum Croatiae, Slavoniae et Dalmatiae Zagrabiae* (Zagra, Impr. nat., 1910. In-8, de 47 p.) présente un réel intérêt pour l'histoire religieuse de ces trois provinces de l'empire autrichien. On y trouve l'historique des collections d'archives conservées depuis 1643 jusqu'à nos jours à Zagra, le relevé des 106 fonds spéciaux de documents, la composition du personnel scientifique ainsi que la bibliographie des notices insérées dans les 12 volumes des *Vjesnik kr. krvatsko-Slavonsko-dalmatinskoga Zemaljskoga arkiva.* Les plus anciens titres, relatifs à l'histoire monastique, remontent au XIe siècle ; à signaler surtout, de 1207 à 1773, les *Acta collegiorum Societatis Jesu Zagrabiensis, Varasdinensis, Fluminensis, Poregani,* etc.

Le 6e registre de la chancellerie pontificale sous le pontificat d'Innocent III, le fameux *Registrum domini Innocentii III super negotio Romani imperii,* a été l'objet d'une étude diplomatique très fouillée de la part du R. P. E. TUCEK, S. J. : *Untersuchungen über das Registrum super negotio Romani imperii* (tirage à part des *Quellenstudien aus dem historischen Seminar der Universität Innsbruck.* Innsbruck, Wagner, 1910. In-8, 77 p.) Ce registre édité

Digitized by Google

par Migne (PL. t. CCXIV, p. 214-217) a ceci de particulier qu'il ne renferme, pour les douze premières années du pontificat d'Innocent III, que des lettres ayant rapport aux relations avec le Saint-Empire, après la mort de l'empereur Henri VI (28 sept. 1197). Il contient le texte d'environ 300 bulles et autres documents, non émanés du pape, sur les affaires d'Allemagne. L'auteur examine dans ses moindres détails les formules des bulles expédiées par la chancellerie pontificale et leur mode d'enregistrement dans le *Registrum*; la même enquête est établie pour les lettres envoyées au pape. Au sujet de l'ordre chronologique (parfois très imparfait), il précise ou rectifie les idées émises en 1882 par Schwemer dans son étude sur Innocent III et l'Église allemande. Le registre, d'autre part, est loin d'être complet et il est prouvé aujourd'hui que, pour la période depuis 1198 jusqu'au 11 oct. 1209, il y manque beaucoup de documents qui, vu leur importance, tel le testament de l'empereur Henri VI, avaient leur place dans le recueil pontifical; le P. Tucek montre également d'abord que le registre a dû contenir des lettres intéressant l'Empire, de 1210 à 1215 et qu'il n'est que la copie, faite en majeure partie à la fin de l'année 1209, d'un plus ancien registre actuellement perdu. Ce volume constituait l'original de la chancellerie, complété au fur et à mesure de l'entrée et de l'expédition des pièces. Bien que l'auteur ait dû faire son enquête sur le registre sans pouvoir l'examiner à Rome même, son étude paraît avoir été conduite avec beaucoup de soin et complète sur plus d'un point les recherches antérieures de L. Delisle, du P. Denifle, d'A. Luchaire, de Kaltenbrunner et d'autres. H. N.

— *Nominations.* — Le Dr F. Wilke, professeur extraordinaire d'archéologie biblique à la faculté de théologie évangélique de Vienne, est promu à l'ordinariat.

Le Dr E. Reich, professeur d'archéologie classique à Vienne, est nommé directeur de l'Institut archéologique autrichien.

L'Académie des Sciences de Vienne a élu membre ordinaire le Dr E. Bormann, professeur d'histoire ancienne à Vienne; membres correspondants, MM. A. Fournier, professeur d'histoire contemporaine à Vienne et R. Kekule von Stradonitz, professeur d'archéologie à Berlin.

— *Décès.* — Le 22 juin, est décédé, à l'âge de 59 ans, le Dr Julius Jung, professeur ordinaire d'histoire ancienne à l'université allemande de Prague. Parmi ses ouvrages, citons : *Fasten der Provinz Dacien, mit Beiträgen zur römischen Verwaltungsgeschichte* (1894); *Römer und Romanen in den Donauländern* (1887); *Die romanischen Landschaften des römischen Reiches* (1884).

Belgique. — La *Revue d'histoire ecclésiastique* a signalé à plus d'une reprise (RHE, 1904, t. V, p. 931; 1907, t. VIII, p. 866; 1909, t. X, p. 881) les initiatives en vue d'inventorier les archives, autres que celles de l'État et des grandes villes, désignées sous le nom de « *petites archives* ». Depuis le congrès de Mons de 1904, où cette entreprise fut sérieusement discutée, beaucoup d'efforts ont déjà été accomplis pour lui donner une réalisation pratique. Des comités provinciaux ont été constitués partout, sauf, pour des raisons spéciales, dans la province d'Anvers; ils publieront des inventaires d'archives communales, paroissiales et privées. On peut se rendre compte de l'importance de ces travaux pour l'histoire religieuse de Belgique, en parcourant le premier fascicule du tome I des *Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut*, publié sous le patronage du Conseil provincial par le comité

Digitized by Google

provincial du Hainaut (Mons, Duquesne, 1910. In-8, 88 pages). M. l'abbé P. DEMEULDRE a catalogué les papiers du Séminaire épiscopal de Tournai (p. 26-27), où l'on trouve, en deux volumes, le *Status generalis dioecesis Cameracensis* de 1716; M. E. DONY a répertorié ceux des Dames de Saint-André de cette ville, parmi lesquels on rencontre des bulles papales depuis le XIIIe siècle (p. 28-30); dans la collection privée de M. A. le Tellier, avocat à Mons, MM. ED. PONCELET et E. DONY n'ont pas relevé moins de 23 chartes relatives à l'abbaye de Bonne-Espérance, 3 de l'abbaye de Lobbes (on sait que le chartrier de Lobbes est perdu en grande partie) de 1162 (env.) à 1338, puis des chartes et documents, à partir du XIIIe siècle, des chapitres de Notre-Dame à Antoing, de Sainte-Monégonde à Chimay et de Sainte-Waudru à Mons, de l'abbaye d'Aywières, des Sœurs grises à Mons et des Récollets à Namur (p. 65-72). Les papiers de la confrérie de Sainte-Waudru, conservés à la fabrique de cette église, ont été analysés par M. E. MATTHIEU. N'oublions pas de rendre hommage au zèle persévérant de M. Em. Dony, secrétaire-général du Comité des petites archives, à qui nous devons des résultats aussi marquants. H. N.

— M. l'Abbé A. PASTURE a publié dans le BCRH. (1910, .LXXIX, p. 1-217) un précieux *Inventaire des fonds Borghèse des archives du Vatican au point de vue de l'histoire des Pays-Bas*, et il a eu l'heureuse idée d'ajouter au tirage à part une table alphabétique. (Bruxelles, M. Weissenbruch, 1910. In-8, 234 p.) Ce livret représente une somme considérable de recherches intelligentes et donne une idée très précise d'une quantité de documents importants à étudier pour l'histoire religieuse des Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles.

— Nous avons reçu du R. P. J. DE HEMPTINNE, O. S. B., un beau petit volume intitulé : *Notice sur l'ordre de saint Benoît* (Lophem (Bruges), Abbaye de Saint-André, 1910. In-12, 180 p. F. 2). Cette notice n'est accompagnée d'aucun appareil bibliographique, mais elle montre bien, d'après un moine qui s'y entend, la conception et l'organisation de la vie bénédictine. Elle contient aussi une esquisse historique et un aperçu sur l'état actuel de cet ordre, qui a rendu tant de services à l'Église et à la civilisation.

— M. l'abbé A. J. THEYS a publié une élégante monographie sur *Le Bienheureux Thierry de Leernes, abbé de Saint-Hubert* (*1007-1087*). (Tournai, Casterman, 1910. In-8, v-240 p.). Ce sujet est l'un des plus intéressants de l'histoire de la vie religieuse à l'époque de la réforme monastique et à l'aurore des grandes luttes entre le sacerdoce et l'empire. Le sujet est très sérieusement étudié, bien documenté et agréablement exposé. L'auteur a poursuivi un but à la fois scientifique et édifiant. Çà et là, il y a quelques observations critiques à faire. Ainsi, M. Theys incline à admettre l'attribution de la *Vita B. Theodorici* à Lambert le jeune, de Saint-Hubert. Or, aux arguments, jadis exposés contre cette attribution, on peut ajouter ce motif que la Chronique de Saint-Hubert, dont Lambert le jeune est probablement l'auteur, est écrite en prose rimée : tandis qu'il n'en est pas de même pour la *Vita B. Theodorici*. M. l'abbé Theys a d'autant plus de mérite d'avoir composé ce travail qu'il est absorbé par les travaux du ministère dans l'importante paroisse de Fleurus et qu'il a dû s'imposer beaucoup de sacrifices pour recueillir la littérature sur ce sujet et l'étudier avec grand soin.

Digitized by Google

— Le Conseil provincial de Namur, qui, depuis 1860, a fait publier les « *Cartulaires* » des communes namuroises, vient d'élargir le cadre de cette collection. Elle s'appellera désormais : *Documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur* et comprendra plusieurs sections, la première réservée aux évaluations ou dénombrements du domaine comtal de Namur au XIIIe siècle ; la seconde aux dénombrements de fiefs du comté aux XIVe et XVe siècles ; la troisième aux comptes domaniaux de 1356 à 1421 et la quatrième aux actes administratifs du comté. La modification du plan permet ainsi d'augmenter pour les historiens-économistes le nombre des trop rares documents du moyen âge namurois dont ils disposaient jusqu'ici. Le premier volume paru est intitulé : *L'Administration et les finances du comté de Namur du XIIIe au XVe siecle. Sources.* I. *Cens et rentes du comté de Namur au XIIIe siècle* par D. D. Brouwers (Namur, Wesmal, 1910. In-8 de XLIII-336 p.) Il mentionne, entre autres détails instructifs, les redevances dues au comte par les abbayes de Brogne, Floreffe, Hastière, Waulsort, de Saint-Jacques et de Saint-Laurent de Liège, etc. H. N.

— Il ne sera pas sans intérêt de signaler ici trois articles de M. W. Bang, professeur à l'université de Louvain, concernant une partie des hymnes de l'Église latine traduites dans le dialecte des Turcs Comans après leur conversion au christianisme au XIVe siècle, et conservées dans le fameux *Codex Cumanicus* de Venise. Ces hymnes furent éditées une première fois par le comte Kuun (*Codex Comanicus*. Budapest, 1880) et quelques années plus tard, Radloff (*Das Türk. Sprachmaterial des Codex Comanicus*, dans les *Mém. Acad. Imp. Saint-Pétersbourg*, 1887, XXXV, n° 6) en a fourni une transcription et une traduction, se basant non sur le manuscrit, mais sur le texte de Kuun. M. Bang a relevé une foule d'inexactitudes dans ces éditions, surtout dans celle de Radloff. Car celui-ci semble avoir travaillé à la légère et quand le sens de ces textes, qui ne sont pas des plus faciles, ne lui apparaissait pas très clair, il s'est contenté de n'en donner qu'une traduction telle quelle, de sorte qu'il s'est cru autorisé à faire des changements arbitraires dans le texte turc, ou de ne mettre dans la bouche de son poète que du pur verbiage qui souvent même frise l'hérésie. Une première série de rectifications, ayant trait à une hymne en honneur de la sainte Vierge, fut présentée à la *K. Gesellschaft der Wissenschaften* de Göttingen, qui les publia dans ses *Nachrichten* (Philologisch-historische Klasse, 1910 : *Beitrage zur Erklärung des Komanischen Marienhymnus*, p. 61 à 78). Dans un second article, édité par l'Académie royale de Belgique (*Bulletins*, Classe de lettres, n. 5, 1910 : *Ueber einen Komanischen Kommunionshymnus*, 11 p.), M. Bang étudie une hymne chantée, d'après toute probabilité, à l'occasion de la Sainte Communion ; enfin, dans une brochure éditée à Louvain, 1910, *Zur Kritik des Codex Cumanicus* (16 p.), il traite de la traduction du *Vexilla Regis*. Même un *outsider* comprend l'importance capitale des travaux de M. Bang. Il est le premier à soumettre à une étude scrupuleusement exacte le seul monument qui nous est parvenu de cette tribu ; et c'est uniquement par un examen rigoureux qu'il y a moyen de faire valoir ce document inestimable tant pour la grammaire historique des langues turques que pour l'histoire de la conversion de la peuplade Comane au christianisme, une page de chroniques ecclésiastiques qu'on n'a pas même songé à écrire.

Digitized by Google

— La bibliothèque centrale communale de Liége vient de s'enrichir d'une précieuse collection de livres, monnaies, médailles, etc., concernant l'histoire de la Belgique et du pays de Liége. Ce don a été fait à la ville par Mme Léon Jamme-Blanc, en souvenir de son mari, originaire de Liége, décédé à Paris.

— Depuis le mois de juin jusqu'en ce mois d'octobre, Bruxelles n'a cessé, à l'occasion de l'Exposition internationale, d'être le théâtre de nombreux congrès dont plusieurs intéressent nos études, mais d'une manière indirecte seulement. Nous signalerons ici spécialement le *Congrès international de numismatique*, tenu du 26 au 29 juin. Des vœux émis par cette assemblée, il faut retenir le suivant : inscrire partout au programme de l'enseignement supérieur la numismatique et la sigillographie.

Un congrès international d'art et d'histoire s'est également réuni, du 24 au 27 août. Les trois sections de ce congrès ont traité diverses questions, parmi lesquelles nous signalerons : A la section des Beaux-arts : *De la date de quelques œuvres de Rubens et de Van Dyck*, par G. Hulin ; *Rubens et l'art du XIXe siècle*, par Fierens-Gevaert. A la section d'art appliqué : *Les ivoires du XVIIe siècle*, par J. Destrée ; *Les tapisseries flamandes du XVIIe siècle*, par le chanoine Thierry. A la section d'histoire : *La vie privée des archiducs Albert et Isabelle*, par H. Lonchay ; *Jean Masius, abbé du Parc*, par Mgr Q. Nols, etc.

En même temps a eu lieu, du 25 au 27 août, un *Congrès international de bibliographie et de documentation*. Les rapports et discussions ont porté sur les points suivants : état actuel de l'organisation de la bibliographie et de la documentation ; union internationale pour la documentation ; coopération et coordination des organismes, des travaux et des services, programme général et ententes particulières ; méthodes internationales, règles catalographiques, classification universelle, code général pour l'organisation de la documentation. Dans cet ordre d'idées, diverses résolutions ont été prises et plusieurs vœux ont été émis, notamment celui d'élargir l'organisation de l'Institut international de bibliographie, dont le siège se trouve à Bruxelles.

Enfin, un *Congrès international des archivistes et bibliothécaires* s'est tenu du 28 au 30 août. Il comprenait 4 sections, réservées aux archives, bibliothèques, collections annexées à ces dépôts et bibliothèques populaires. Le congrès fut unanime à signaler les défectuosités du service d'échanges de pays à pays de volumes et de publications d'archives. A la section des archivistes, des vœux furent émis touchant la nécessité de publier une bibliographie générale de tous les inventaires d'archives, dans le genre du livre d'Oesterley, d'états numériques des archives d'établissements religieux et hospitaliers, ainsi que des grands dépôts de Berlin, Londres, Vienne et des Archives Vaticanes. Un autre vœu a trait à la préparation scientifique des archivistes ; il fut décidé qu'il fallait « mettre à la base des études préparatoires à la carrière archivistique les connaissances historiques. Il est indispensable de compléter la formation historique par des notions juridiques, notamment par l'adjonction au programme des matières historiques d'un cours d'histoire du droit, d'un cours de droit administratif et d'un cours d'archivéconomie, lorsque ces cours n'existent pas. » La question de la conservation et de la communication des registres paroissiaux par les communes a également donné lieu à d'intéressants débats qui mériteraient d'aboutir à une solution pratique. H. N.

Digitized by Google

— D'autre part, un *Premier congrès flamand de philologie et d'histoire* a tenu ses assises à Anvers du 17 au 19 septembre ; il a été un succès remarquable au double point de vue scientifique et linguistique que poursuivaient ses membres. Après le discours d'ouverture de Max Rooses, traitant du *Rôle élevé de la science dans la vie d'un peuple*, A. Vermeylen, professeur à l'université libre de Bruxelles, fit une *Critique négative de la théorie du milieu, du temps et de l'hérédité* développée par Taine, tant dans ses ouvrages sur l'art que dans ceux sur l'histoire. Puis, dans une allocution d'une bonhomie piquante, P. Fredericq exhorta ses auditeurs à lier davantage connaissance avec les grands historiens néerlandais : R. Fruin, W. Nuyens, Acquoy, P. Blok, etc. Exhortation bien justifiée ! Toutefois, tout le monde n'était pas de l'avis de l'éminent professeur, quand il affirmait que les historiens protestants d'Outre-Moerdijk jugent presque toujours, non seulement avec respect, mais même avec sympathie les événements catholiques.

Ensuite le congrès s'est divisé en trois sections : la section littéraire, présidée par le prof. J. Vercouillie, la section philologique, présidée par Ch. Lecoutere et la section historique, présidée par P. Fredericq. Cette dernière, qui nous intéresse spécialement, accomplit durant ses trois séances, peu bruyantes, il est vrai, mais très sérieuses, une besogne d'une valeur scientifique incontestable. Signalons les questions qui intéressent particulièrement nos études. P. Tack a lu un mémoire sur le *Folklore dans les procès de sorcières à Malines*. Comme il s'évertuait à expliquer par l'hystérie tous les faits rapportés, L. de Wolf lui a fait remarquer que l'historien devait se contenter de rechercher et d'exposer les faits, sans les expliquer à l'aide de connaissances médicales souvent discutables. A. Fierens a parlé de l'*Organisation et des travaux de l'Institut historique belge de Rome*. J. Denucé a fait une communication intéressante sur un *Cartographe flamand peu connu, du début du XVIe siècle, Franciscus Monachus*, auteur du *De Orbis situ* (1526). Le prof. A. de Ceuleneer montra le *Rôle joué par Paul de Middelbourg (1446-1534) dans la réforme du calendrier*. L. de Wolf et L. Ghijs ont lu chacun une étude sur le folklore : le premier a traité de son *Caractère scientifique* et le second de sa *Synthèse*.

Ajoutons les conférences tenues devant les trois sections du congrès réunies, et l'on conviendra que ces premières assises des philologues et des historiens flamands ont pleinement atteint leur but.

Fr. Callaey, O. M. Cap.

— Le 25 juillet dernier, M. J. Dabin, élève de l'université de Liège, a été proclamé premier en histoire au concours universitaire. Il avait présenté comme mémoire une *Étude critique sur le mémoire du légat Onuphrius, relatif aux affaires de Liège en 1468*.

— *Nominations*. — A l'université de Louvain, M. l'abbé P. Delannoy, licencié en droit canon et docteur en sciences morales et historiques, a été nommé chargé de cours pour l'enseignement de l'histoire à la *Schola Minor*.

M. L. Van der Essen, suppléant de M. Cauchie, a reçu le même titre à la faculté de philosophie et lettres.

MM. C. Van Crombrugge, qui professe depuis l'an dernier, à la faculté de théologie, l'histoire religieuse des peuples anciens et M. Van den Ven, qui donne, depuis la même époque, des leçons sur la littérature byzantine, à la faculté de philosophie et lettres, ont reçu chacun le titre de maître de conférences.

Digitized by Google

— *Décès.* — En juillet dernier, à l'âge de 85 ans, le docteur J. W. ALEXANDRE, archiviste provincial de Liège de 1879 à 1895.

Le 31 juillet, à l'âge de 76 ans, M. le chanoine A. LIAGRE, docteur en théologie de l'université de Louvain et professeur d'Écriture Sainte au séminaire de Tournai. Bien connu par ses commentaires sur les Évangiles, classiques en plusieurs séminaires, le vénérable vieillard venait de célébrer, le 16 juillet, le cinquantième anniversaire de sa promotion doctorale et de sa nomination à la chaire d'Écriture sainte à Tournai.

Espagne.— Le Père bibliothécaire de l'Escorial vient de rendre un précieux service aux travailleurs en éditant le premier volume du *Catálogo de los códices latinos de la Real Biblioteca del Escorial* par el Padre GUILLERMO ANTOLIN, O. S. A., correspondiente de la Real Academia de la Historia. Vol. I, in-4 (26-18 cent.) LVI-578 p. Madrid, Imprenta Helénica, 1910. La description de chaque manuscrit se divise en trois parties. La première, imprimée en petits caractères, indique l'époque à laquelle le codex fut écrit, ses dimensions en millimètres, sa disposition en une ou plusieurs colonnes, la nature de la matière employée, papier ou parchemin. La seconde partie, en caractères ordinaires, comprend un sommaire avec le nom des auteurs et des œuvres que contient le codex. Ensuite vient le titre de chaque ouvrage, l'indication du numéro du folio et la copie de l'*incipit* et du *desinit*. Quand un codex renferme des œuvres d'auteurs différents, chacune d'elles est pourvue d'un numéro d'ordre en chiffres romains, tandis que le numéro d'ordre est en chiffres arabes quand le codex n'a que les œuvres d'un même auteur. Enfin, une dernière classe de renseignements se trouve groupée en une troisième partie imprimée en petits caractères ; ce sont les indications relatives à la présence de miniatures, aux additions marginales, à la reliure, etc. Le *Catalogo* complet comprendra quatre volumes. Il est précédé d'une monographie des codex latins de la bibliothèque de l'Escorial et se termine par une série d'index : noms d'auteurs, de copistes, de possesseurs, codex avec miniatures, avec armoiries, codex portant la date et le lieu où ils ont été écrits.

D. FRANCISCO FERNANDEZ DE BÉTHENCOURT a publié le huitième volume de son *Historica genealógica y heráldica de la Monarquia Espanola y Grandes de Espana ;* Madrid, 1910, chez l'auteur, Paseo de la Castellana, 20; l'exemplaire 30 pesetas. Comme les deux précédents, ce volume est consacré, en grande partie, à la maison de *Córdoba.* Un index des noms et des titres contenus dans les huits premiers volumes est en ce moment sous presse.

Le Ministre de l'Instruction publique, M. Burell, ému des plaintes qui s'élèvent d'un peu partout au sujet de l'organisation du service des bibliothèques en Espagne, élabore un plan de réformes générales dont on attend les meilleurs résultats.

Dans la séance solennelle de fin d'année tenue à la *Real Academia de la Historia,* D. Antonio Blázquez, membre de l'Académie, a lu un mémoire très documenté sur *Don Pelayo,* évêque d'Oviedo. L'auteur s'y est proposé, non sans succès, de restituer au fameux prélat l'autorité de bon historien qu'on s'accorde généralement à lui refuser. Il a analysé l'œuvre de Don Pelayo et a montré que l'on n'y trouvait point le récit d'événements inventés ou travestis que certains historiens, notamment Mariana, avaient cru y relever. Il

Digitized by Google

l'a défendu également contre les graves reproches qui pesaient sur lui de falsifier les textes, de faire état de documents non authentiques et, enfin, de copier inexactement les titres et les citations des chroniques antérieures à son temps. Nous espérons que l'œuvre de saine critique de D. Antonio Blázquez sera publiée *in extenso* dans un des prochains Bulletins de la *Real Academia.*

La *Real Academia de la Historia* vient d'ouvrir trois nouveaux concours : 1° *Fondation Firmin Cabarello.* En 1911, l'académie donnera un prix de 1000 pesetas à l'auteur de la meilleure monographie historique ou géographique sur un sujet espagnol, à condition que le travail présenté n'ait reçu antérieurement ni récompense ni subvention d'aucune sorte et que sa première publication ne remonte pas au-delà du 1r janvier 1907. — 2° *Prix du Marquis de Aledo.* Un prix de 1000 pesetas sera décerné à l'auteur d'une *Histoire civile, politique, administrative, judiciaire et militaire de la ville de Murcie,* depuis sa *reconquête* par D. Jaime I d'Aragon jusqu'à la majorité d'Alphonse XIII.— Ces deux concours sont ouverts jusqu'au 31 décembre 1910 Les étrangers sont admis à y prendre part, mais les travaux doivent être rédigés en bon espagnol. S'il s'agit d'ouvrages imprimés, deux exemplaires en seront remis au secrétariat de l'Académie. — 3° *Prix du baron de Santa-Cruz.* L'académie accordera, en 1913, un prix de 3000 pesetas à l'auteur de la meilleure monographie historique sur un sujet se rapportant à la période du règne de Charles II, *avec indication précise des documents sur lesquels s'appuie le récit des faits.* Les manuscrits devront être envoyés sous enveloppe fermée avec devise, avant le 31 décembre 1912.

— *Nomination.* — Le Dr K. Pietsch, professeur de philologie romane à l'université de Chicago, a été élu membre correspondant de l'académie royale d'Espagne. Paul Sicart.

États-Unis. Amérique. — *The Source of « Jerusalem the Golden ». Together with other pieces attributed to Bernard of Cluny. In english translation by* Henry Preble. *Introduction, notes, and annotated bibliography by* Samuel Macauley Jackson, *Professor of Church History in New York University.* Chicago, the University Chicago press, 1910. In-4, 207 p. Dollar 1,38.

« Jerusalem the Golden », ou « Jérusalem la ville d'or », est une des plus célèbres hymnes de l'Église anglicane et, de même que celle qui la précède généralement dans l'Hymnaire, « For thee o dear, dear Country », elle a été inspirée par un passage du fameux poème *De Contemptu Mundi,* composé par Bernard de Morlan ou Morlas, moine de l'abbaye de Cluny sous Pierre le Vénérable (vers 1140). Cette satire en trois livres, que le moine dédia à son abbé, traite de la damnation éternelle et du bonheur céleste, mais surtout de la perversité du monde, qu'il fait mieux ressortir en y opposant un âge d'or idéal. Ce fut un des thèmes favoris du moyen âge ; aussi l'œuvre de Bernard de Cluny fit fortune ; elle nous est conservée en plusieurs manuscrits : on en connaît huit exemplaires complets et deux fragments. Lors de la Réforme, les protestants s'empressèrent de propager ce livre, dans lequel un moine traite des mœurs cléricales du XIIe siècle et en fait une critique violente, ou plutôt une caricature, souvent trop exagérée pour être prise au sérieux. Les réformateurs se flattaient en effet d'abolir la corruption et de commencer l'âge d'or ; ils ne se défendaient pas du but apologétique qui les doussait à éditer ce livre, car ils voulaient prouver que « Luther et ses adeptes

Digitized by Google

ne faisaient pas plus de mal par leurs critiques que ceux qui n'avaient jamais songé à quitter l'Église-mère ». L'édition de Flaccus date de 1557, celle de Chytraeus de 1595. Le *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram aetatem reclamarunt Papae,* de Flaccus (1565) et le *Tractatus de Antechristo* de Danaeus (1576) insèrent une grande partie du poème de Bernard. Probablement à cause de cette popularité, le *De Contemptu Mundi* fut employé dans la composition des hymnes anglicanes. Depuis le XVIe siècle l'œuvre fut très souvent éditée ou traduite et toutes ces éditions, comme d'ailleurs les différents manuscrits, sont décrits consciencieusement dans l'introduction du présent livre. Jackson ne tranche pas la question du lieu de naissance ni celle de l'identification de Bernard, mais il corrige des erreurs qui s'étaient glissées dans les éditions de Trench et de Neale. Malgré l'exiguité de la matière, Jackson a cependant réussi à étendre son Introduction-Bibliographie au delà de 90 pages en y reproduisant des préfaces d'éditions antérieures, qui deviennent des redites; on s'étonne même de trouver dans un travail qui prétend être scientifique des traductions anglaises de titres latins, des digressions bibliographiques, des descriptions de salles de lecture et des souvenirs de voyage.

La seconde partie de ce livre contient une belle traduction anglaise (par Henry Preble) du *De Contemptu Mundi* et des autres œuvres attribuées à Bernard de Cluny : le *Libellus Aureus*; l'hymne à Marie; quelques lignes sur l'essence divine, sur le jugement de Dieu, sur Siméon, abbé de York et sur le comte Wulnoth ; enfin le sermon sur la parabole du serviteur injuste. Un index des matières traitées dans l'introduction clôt le volume.

H. De Vocht.

France. — Le fascicule XXXI du dictionnaire de théologie catholique (Paris, Letouzey, 1910, col. 1601-1920) contient peu d'études qui intéressent l'histoire ecclésiastique. Dans l'article *Dogme* (fasc. XXX, col. 1474-fasc. XXXI, col. 1650) de M. Dublanchy, notons le § IV : indications historiques sur le concept théologique du progrès dogmatique aux diverses périodes de l'histoire ecclésiastique. Dans la quatrième période, c'est-à-dire depuis la première moitié du XIXe siècle jusqu'à l'époque actuelle, l'auteur insiste sur la théorie du cardinal Newman. Et vraiment, cet homme remarquable est le principal initiateur du développement donné à la question du progrès des dogmes. Son ouvrage méritait donc ici une étude particulière, d'autant plus que la doctrine du célèbre cardinal a été mal interprétée tout récemment soit par d'imprudents amis, désireux de trouver en Newman une recommandation en faveur d'idées peu sûres, soit par des théologiens modernistes ou modernisants qui cherchaient à se couvrir de l'autorité de son nom. L'analyse de cet écrit permet à M. Dublanchy de conclure que rien ne légitime les assertions erronnées de ceux qui prétendent y rencontrer la théorie de l'évolution substantielle des dogmes. — L'article *Donatisme* (col. 1701-1728) de M. Bareille nous arrêtera davantage. Aux col. 1689-1692, l'auteur nous a donné la biographie de Donat de Carthage, patron du parti schismatique qui nous occupe. Ensuite (col. 1701-1728), il étudie le donatisme. Voici les sous-titres et la marche de cette étude : I. *Origines du schisme,* de 305 à 321. II. *Triomphe et apogée des Donatistes,* de 321 à 373. III. *Lutte décisive,* de 373 à 430. Le donatisme se trouvait fortement entamé après cette lutte, mais il n'avait pas complètement disparu. La division au sein même du schisme et bientôt l'entrée en scène de S. Augustin le frappèrent encore davantage. IV. *Déclin*

Digitized by Google

et disparition. Pendant plus d'un quart de siècle, le donatisme n'avait pas eu d'adversaire plus redoutable que l'évêque d'Hippone, qui en avait démasqué l'erreur dans une conférence publique. Réfuté sur le terrain de l'histoire, de la raison et de l'Écriture, il ne lui restait plus qu'à disparaître. Il se traîna dans un déclin sans grandeur jusqu'au jour où tout sombra en Afrique avec l'invasion des Arabes. V. *Erreur des Donatistes*. D'une part, ils renouvelèrent l'erreur des rebaptisants, d'autre part, ils reprirent, mais seulement en partie, l'erreur novatienne. Ils se trompaient sur le dogme de l'Église et des sacrements, réprouvant tout ce qui venait des catholiques; S. Augustin leur répondit victorieusement sur ces deux questions. — *Les dons du S. Esprit* (col. 1728-1781) ont été l'objet d'une étude de M. Gardeil. Cet article comprend deux parties : la première est doctrinale et spéculative, la seconde est documentaire et historique. Nous ne pouvons entrer, on le comprend, dans les détails. Rappelons la controverse assez récente entre deux spécialistes dans la question des dons du Saint-Esprit : Mgr Perriot et le R. P. Froget, sur le point de savoir si la troisième personne de la Trinité intervient par ses dons dans *chacun* de nos actes surnaturels. — Après avoir donné la notion du *doute* (col. 1811-1820) M. Chollet (actuellement évêque de Verdun) en fait l'étude historique et religieuse. Il indique les principaux auteurs qui ont prétendu que le doute était l'état originel de la raison et qui en ont tiré des conclusions pour ou contre la foi. Puis il signale les problèmes qui peuvent surgir dans la question du doute et renvoie aux articles où ils sont traités et résolus. — L'article *Duns Scot* est divisé comme suit : I *Sa vie*; II *Ses écrits*. Dans cette exposition, seuls les ouvrages imprimés prennent place, d'après l'ordre qu'ils occupent dans l'édition de Lyon (1639). III *Doctrine*. La doctrine théologique de Duns Scot est exposée avec quelque étendue et avec une tendance double : montrer dans leur ensemble les conceptions de Duns Scot sur les différents points du dogme catholique et souligner les particularités qui caractérisent sa doctrine. — Mentionnons encore quelques articles et notices disséminés dans le fascicule : *Domicile*, par M. Fourneret (col. 1651-1661); *Dominici* (le Bienh. Jean) par M. De Rode (col. 1661-1667); *Dominis* (Marc Antoine de) par J. de la Servière (col. 1668-1675); *Dommage* (col. 1675-1686) et *Donation* (col. 1692-1701) par M. Antoine; *Dosithée* (col. 1788-1810) et *Doukhobors* (col. 1802-1811) par le P. Palmieri; *Driedo Jean* (col. 1828-1830) par M. Forget; *Droit* (col. 1831-1836), *Droit canonique* (col. 1835-1842) et *Duel* (col. 1845-1856) par M. Fourneret. E. Broeckx.

— Le XXIe fascicule du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par le Rme Dom F. Cabrol (Paris, Letouzey, 1910, col. 2593-2880) donne d'abord la fin d'une étude sur le *catéchuménat*, commencée au fascicule dernier. On connaît l'importance que ce noviciat de la vie chrétienne avait pour les convertis du paganisme ou de l'hérésie. En effet, c'est là qu'ils recevaient leur formation doctrinale, qui devait les conduire graduellement à la vraie foi. Cette institution se rattachant intimement à la liturgie, c'est surtout à ce point de vue que l'auteur de l'article se place, en étudiant les caractéristiques du catéchuménat au cours de son histoire : avant le IVe siècle, d'après les constitutions orientales, à Rome et en Afrique ; du IVe au VIe siècle en Orient, en Afrique, dans les églises gallicanes. Pour cette dernière période, un numéro spécial est réservé au catéchuménat à Rome et en Italie. On y lit quel caractère eut la discipline des scrutins jusqu'au IVe siècle et quelles transformations il subit successivement après le IVe siècle ; à partir du IXe,

Digitized by Google

dans les églises franques et à Milan. Avant de clôturer l'article par une judicieuse bibliographie, l'auteur nous montre dans un dernier numéro les derniers vestiges du catéchuménat dans les rites orientaux depuis la codification des rituels laquelle se fit, pour les rituels coptes et syriaques, au VIe siècle environ. Nommer l'auteur de l'article, Dom P. DE PUNIET, c'est dire qu'on est assuré de la valeur scientifique de cette étude. Avec celle sur le baptême (t. II, col. 251-346), elle constitue ce qu'il y a de mieux sur la liturgie baptismale. A ce qui est dit dans l'article de Dom de Puniet des liturgies orientales, on peut rattacher le numéro XII de l'article *Caucase* par Dom H. LECLERCQ, dans lequel l'auteur nous relate les sources de la liturgie arménienne : les livres liturgiques de l'Église nationale en Russie et en Turquie (livres grégoriens) et ceux des Arméniens depuis le XIVe siècle en communion avec l'Église de Rome (livres uniates), enfin sur les manuscrits de la liturgie ordinaire. — On attachera une valeur particulière à l'article de Dom H. QUENTIN sur *sainte Cécile* (col. 2172-2738). — Le fascicule contient en outre des études sur les sujets suivants : *Catenati, Cathedraticum, Catholica, Cauterium, Cavalieri, Cavaliers, Cavea, Ceadwalla, Ceinture, Céléstin I, Célibat, Celius, Cella.* D. C. M.

— Le travail de M. LOUIS : *Doctrines religieuses des philosophes grecs* (Bibliothèque d'histoire des religions. Paris, Lethielleux, 1909. In-8, VII-374 p, F. 4.), n'est pas exclusivement une œuvre de saine vulgarisation scientifique. La façon dont l'auteur expose son sujet est empreinte d'un cachet personnel qui apparaît, entre autres, dans la manière dont il fait ressortir l'unité organique de la philosophie grecque et l'attitude des philosophes hellènes à l'égard de la religion. Huit chapitres composent l'ouvrage. Le premier est consacré à la période antérieure à Socrate ; il montre spécialement l'influence de la religion traditionnelle de la Grèce sur la genèse de sa philosophie. Le chapitre suivant contient l'exposé de la réforme religieuse due à Socrate et donne l'interprétation qui paraît devoir être préférée du « démon socratique ». Les doctrines religieuses de Platon, en qui l'auteur voit « le premier théologien systématique » et celles d'Aristote, caractérisées par le passage du mythe au naturalisme, font l'objet des chapitres III et IV. En développant ensuite le naturalisme d'Épicure, M. Louis insiste sur sa sincérité religieuse souvent niée ; ce philosophe a eu en vue d'épurer la religion grecque et non de la détruire. Les trois derniers chapitres examinent successivement la réaction stoïcienne contre le naturalisme épicurien, interprétation rationnelle de l'ancienne religion dans son intégrité ; la compénétration des doctrines orientales et grecques chez Philon le Juif ; enfin, les doctrines de l'école d'Alexandrie et des derniers philosophes grecs. M. Louis écrit avec beaucoup de clarté, en un style châtié et agréable. Il ne néglige ni les citations bien choisies ni les références aux autres travaux. Son ouvrage, comme le dit très justement M. Clodius Piat dans la lettre-préface, se recommande par des qualités de premier ordre à toutes les personnes qu'intéresse la question religieuse.

J. LEMAIRE.

— M. MAURICE GOGUEL est un des critiques protestants français les plus féconds de l'heure présente. Dans sa dernière publication sur *Les Sources du récit johannique de la Passion* (Paris, Fischbacher, 1910. In 8, 109 p. F. 3) il s'attache à démontrer le caractère composite de Jo. XI, 47-XIX. En faveur de cette thèse, l'auteur fait valoir de multiples considérations auxquelles il attache une grande importance, mais dont la valeur démonstrative, nous

Digitized by Google

l'avouons en toute sincérité, nous échappe complètement. Exemple : « On reconnaît au premier coup d'œil que le récit johannique de l'arrestation de Jésus (XVIII, 3-11) n'est pas homogène. La collaboration des serviteurs du sanhédrin et des troupes régulières romaines est peu vraisemblable. La mention de Judas au v. 3 puis v. 5, comme s'il n'avait pas encore été question de lui, est bizarre » (p. 74). Et voilà le caractère composite du récit établi !... du moins pour M. Goguel. Nous pensons au contraire que cette « invraisemblance » relevée avec tant d'aplomb n'en est pas une et que cette « bizarrerie » est tout au plus une certaine négligence de style qui ne comporte pas la conclusion qu'on veut en déduire.

Il nous est impossible de suivre l'auteur dans son argumentation, qui est, du reste, clairement exposée et d'une lecture facile. La thèse traditionnelle de l'unité de composition du quatrième Évangile résistera d'ailleurs parfaitement à cette nouvelle attaque. H. C.

— En même temps que paraissait l'ouvrage du R. P. R. Génier, *Vie de S. Euthyme le Grand*, Paris, 1909, dont nous avons parlé dans la RHE (1909, t. X, p. 911-912), le R. P. S. Vailhé, des Augustins de l'Assomption, consacrait à la mémoire du fondateur du monachisme palestinien, dans la *Revue de l'Orient chrétien* (t. XII-XIV, 1907-1909), une série d'articles dont il a été fait un tirage à part : *S. Euthyme le Grand, moine de Palestine*, 376-473. Paris, Picard 1909. In-8, 105 p. Les deux nouveaux historiens du saint qui obtient tout à coup une nouvelle faveur, n'accusent pas entre eux une divergence considérable dans les grandes lignes de sa biographie ; chose aisée à comprendre, car ils ont utilisé l'un et l'autre l'œuvre de Cyrille de Scythopolis, qui reste la source de cette histoire. Il faut dire toutefois à la louange du R. P. Vailhé qu'il est plus réservé dans son appréciation sur la valeur de ce document et use d'une critique plus judicieuse dans son emploi ; on ne peut lui adresser le reproche que je faisais ici à son confrère.

Les deux ouvrages, pour se référer à un même garant, n'en ont pas moins leur originalité propre et se complètent très heureusement l'un l'autre, les deux historiens s'étant préoccupés de développer la biographie du saint, chacun suivant ses goûts et sa compétence. Si les articles du R. P. Vailhé ne se recommandent pas également par la richesse d'informations archéologiques et géographiques, que la situation du R. P. Génier lui avait permis de rassembler, par contre ils nous donnent une introduction historique plus développée sur les origines et l'évolution du monachisme palestinien antérieurement à S. Euthyme, nous exposent avec une plus grande abondance de détails le régime original de l'institut monastique établi par le saint et enfin, continuent l'histoire de la fondation plus longuement, pour nous renseigner sur ses destinées après la mort d'Euthyme jusqu'au IXe siècle.

J. Flamion.

— Le tome IV de la *Gallia christiana novissima* de feu le chanoine J. Albanès, édité par les soins de M. le chanoine U. Chevalier, est entièrement consacré à l'évêché de Saint-Paul-trois-Châteaux (*Histoire des archevêques, évêques et abbayes de France par feu le chanoine J. H. Albanès et feu le chanoine L. Filet, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ul. Chevalier*. Valence, 1909. In-4, XI-746 col.). L'auteur a recueilli sur les évêques de Saint-Paul, depuis le IIIe siècle jusqu'au 15 octobre 1800, 1356 textes littéraires, notes historiques et nécrologiques et documents diplomatiques du plus haut intérêt. Si tout n'y est pas absolument inédit, il y a là néanmoins,

Digitized by Google

groupées avec soin, quantité de pièces inconnues, extraites des archives départementales, épiscopales et pontificales. Elles sont de nature très variée, tels des enquêtes judiciaires, décisions conciliaires, testaments, permis de tester, provisions, arbitrages, réformes de chapitres, transactions avec les habitants de Saint-Paul, consécrations d'églises, quittances, comptes, lettres, etc., etc. Toutes sont importantes pour l'histoire du diocèse pour une période de plus de mille ans. Du n° 1357 au n° 1495 on trouvera des notes sur les chanoines du chapitre cathédral de Saint-Paul de 1175 (env.) à 1763. La table des matières et la table des évêques et des dignitaires du chapitre rendront les plus grands services. En somme, livre précieux qui fait honneur à l'infatigable activité de M. le chanoine Ulysse Chevalier. H. N.

— Sous le titre d'*Archives historiques du Rouergue*, quelques érudits de cette région entreprennent une série de publications, dont la première vient de paraître et dont la seconde est sous presse. L'ouvrage qui inaugure cette collection est le *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, publié par P. A. Verlaguet (Rodez, Carrère, 1910. Gr. in-8, xcviii-638 p. F. 15). C'est un fort beau volume, orné de deux plans et de quatre superbes planches. L'abbaye cistercienne de Silvanès fut fondée en 1136. Son cartulaire, transcrit dans le dernier quart du xiie siècle et conservé aux Archives départementales de l'Aveyron, comprend 463 pièces, les plus récentes remontant à l'année 1169. A ce fonds, M. Verlaguet ajoute, en supplément, 55 actes, dont les dates vont de 1136 à 1790. Pour la période révolutionnaire, qui amena la suppression de l'abbaye, il est mieux documenté grâce aux archives locales. Et ce volume nous éclaire ainsi sur les radieux débuts du monastère, en même temps que sur les tristesses de sa ruine. Le berceau et la tombe, avec, entre les deux, une tache d'ombre de six siècles! L'introduction est intelligemment et soigneusement faite, encore que sur un plan quelque peu hésitant. On y retrouve la moelle du cartulaire, en une série de notations qui se recommandent par la sobriété, la netteté et un savoir de bon aloi (Une observation: l'acte n° 7 a été publié à diverses reprises, d'une façon plus correcte et plus complète; il doit être daté du 29 octobre 1108. Voir Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 39). Le texte du manuscrit, à en juger par l'apparence, est reproduit avec une grande fidélité, qui, d'ailleurs, n'exclut point le sens critique. Fidélité exagérée, toutefois, à mon sens. Pour les chartes dont on a gardé les originaux — il y en a une vingtaine — je ne saurais admettre que l'on imprime les copies d'un cartulaire, quitte à donner en note les variantes originales. Il fallait procéder inversement, tout en se bornant à relever dans le registre les leçons de nature à édifier le lecteur sur la valeur des transcriptions. Une table extraordinairement développée, et qui a dû demander à son auteur une peine énorme, termine le volume. Ici encore, M. Verlaguet me paraît s'en tenir trop servilement au texte de son manuscrit. Reproduire sous autant de chefs différents des noms qui n'offrent entre eux que de simples nuances orthographiques ou phonétiques, comme *Guilelmus, Guillelmus, Guillermus, Wilelmus*, etc., c'est pousser le scrupule à l'excès et, qui pis est, rendre malaisée la consultation de cette table. Il eût convenu de réunir toutes ces graphies sous la même rubrique, et puis aussi d'identifier, dans la mesure du possible, et sans, pour cela, se départir de la prudence nécessaire, les nombreuses appellations désignant un seul et même personnage. Je n'insiste pas. Il ne faut point que l'on se méprenne sur l'opinion

Digitized by Google

que je me suis faite de cette publication. Car je la tiens en sérieuse estime. C'est un travail consciencieux, plein de belles et claires qualités, qui compensent les quelques incertitudes signalées dans la méthode.

Le tome II des *Archives historiques du Rouergue* contiendra les *Mémoires d'un Calviniste de Millau (1560-1582)*, édités par M. L. Rigal.

Alphonse Bayot.

— Dans une brochure intitulée : *La vérité sur le fait de Lorette par le R. P. A. Eschbach. Étude critique par un laïque poitevin* (Paris, Picard, 1910. In-8, 142 p.), M. Constant Bouffard s'est appliqué à montrer la faiblesse des arguments invoqués par le P. Eschbach contre la thèse de la non-authenticité de la *Santa Casa* soutenue par le chanoine U. Chevalier. Il réfute chapitre par chapitre, on pourrait dire ligne par ligne, le livre du P. Eschbach, non sans toutefois exagérer un peu trop le ton moqueur et en versant dans l'acrimonie. De son étude ressort avec évidence l'invincibilité des arguments fournis par M. Chevalier. G. M.

— Au mois de juin a paru le cinquième fascicule du tome II des *Lettres communes de Benoît XII* (1334-1342) par M. l'abbé J. M. Vidal (Paris, Fontemoing, 1910. In-4, 1-160 p. et 457-475 p.) Les feuilles 1 à 20 forment l'*Index nominum personarum et locorum* depuis la lettre A jusqu'à M ; les pages 457 à 475 comprennent les analyses de quelques bulles, non transcrites dans les registres d'Avignon mais éditées dans des cartulaires ou catalogues d'actes. H. N.

— La RHE a fait connaître à ses lecteurs (1909, t. X, p. 153-157) l'étude de M. A. Delplanque sur *Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis* (Lille, Giard, 1907, 2 in-8, xxv-447 et 101 p.). Pour répondre aux désirs qui lui furent exprimés, le savant auteur en a détaché quelques parties plus accessibles et d'un intérêt plus général. Ces extraits constituent un ouvrage qui vient de paraître : *Fénelon et ses amis* (Paris, Lecoffre, 1910. In-8, 332 p. F. 3,50). M. D. nous rappelle, dans un premier chapitre, comment Fénelon comprenait l'amour pur ; puis, il nous montre cette amitié mise en pratique, telle qu'elle se manifeste par les correspondances de l'illustre prélat avec le chevalier Destouches, le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le vidame d'Amiens, le marquis de Fénelon, l'abbé de Beaumont, l'abbé de Langeron et l'abbé de Chantérac. L'auteur dégage de ce commerce avec ses amis les traits du caractère de Fénelon. Nature des plus aimantes, d'une gaieté habituelle, que la mélancolie parfois assombrissait, Fénelon, diplomate avec ses ennemis, était avec ses amis d'une franchise parfois très rude, non exempte d'ailleurs de domination. Particulièrement intéressantes sont ses relations avec l'abbé de Chantérac. Elles nous montrent les liens qui l'unirent avec la compagnie de Saint-Sulpice et M. Olier, surtout au point de vue de la doctrine de l'amour pur. L'abbé de Chantérac était d'ailleurs l'agent de Fénelon près la cour romaine dans l'affaire du quiétisme ; de là l'intérêt immédiat de ce chapitre pour l'histoire ecclésiastique. M. D. nous rend plus sympathique la personne de Fénelon ; il ne dissimule pourtant pas les défauts, parfois notables, qui déparent cette belle figure.

Bien différent est le ton de M. Henri Bremond, dans son *Apologie pour Fénelon* (Paris, Perrin, 1910. In-8, 486 p. F. 3,50). Dans des pages dont nous ne voulons contester ni l'érudition ni le mérite littéraire, M. B. venge la mémoire de Fénelon de toutes les attaques dont elle fut l'objet ; il a particu-

Digitized by Google

lièrement l'occasion de critiquer les conclusions de M. Delplanque sur la soumission du prélat. Bien plus « il attaque avec une certaine fougue d'abandon » et il lui arrive « de harceler ses ennemis avec un peu de vivacité ». Dans une première partie, il expose les luttes entre Fénelon et Bossuet et montre Fénelon, victime de trois complots ourdis contre lui, obligé enfin de se soumettre, ce qu'il fit avec une édifiante humilité. Dans la seconde partie, il attaque les Bossuétistes, nom sous lequel il désigne ceux « qui, pour mieux exalter Bossuet, croient nécessaire d'humilier » son adversaire. Et il arrive définitivement à conclure que cette lutte est d'autant plus pénible que les deux rivaux étaient d'accord sur le fond des choses. M. B. avait déjà fait paraître plusieurs chapitres de cette étude dans les *Annales de philosophie chrétienne*. P. D.

— *Congrès archéologique d'Angers et Saumur*. Les congrès annuels de la Société française d'archéologie doivent à son éminent directeur, M. Lefebvre-Pontalis, de conserver un caractère complètement scientifique. Ils constituent de véritables cours d'architecture médiévale en tant que, par l'étude des monuments et par des conférences, les membres sont amenés à acquérir la connaissance complète d'une école régionale et de son évolution. Cette méthode instaurée par M. Lefebvre-Pontalis depuis qu'il a été appelé à la direction de la société, a été encore fidèlement observée lors du congrès réuni à Saumur et à Angers, du 13 au 21 juin 1910. On a fait sur place, grâce à des excursions presque journalières, l'examen détaillé des caractères distinctifs de l'école d'architecture gothique de l'Anjou depuis le XIIe siècle, tant dans les églises importantes de Saumur, d'Angers et du Mans que dans les églises rurales. Il a été permis aux membres du congrès de l'étudier tout spécialement dans la magnifique abbaye de Fontevrault dont M. Magne, architecte distingué, poursuit le rétablissement dans son état primitif. L'église et les bâtiments anciens avaient été singulièrement dénaturés pour être affectés à une maison pénitencière. Si la région de l'Anjou a donné naissance, pendant la période gothique, à une école spéciale d'architecture à laquelle on doit un grand nombre de constructions monumentales d'un type si artistique, par contre elle resta à l'époque romane tributaire des architectes poitevins. C'est ce qu'a démontré pendant le congrès, M. Lefèbvre-Pontalis, dans un magistral aperçu sur l'*École gothique de l'Anjou*.

M. Guiffrey, avec sa compétence toute spéciale, a présenté d'intéressantes observations sur les anciennes tapisseries conservées en l'église de Notre-Dame de Nantilly à Saumur ainsi qu'à la cathédrale d'Angers.

Un *Guide* de 254 p. dû à la collaboration de MM. A. Rhein, le chanoine Urseau, R. Triger et G. Fleury avait été publié avant l'ouverture du congrès et donnait des renseignements très exacts sur l'histoire et l'architecture de tous les édifices visités.

Le congrès de Saumur et Angers, qui avait réuni plus de 250 adhérents, a été comme ses devanciers, non une simple tournée d'excursionnistes, mais une étude scientifique largement documentée des monuments du moyen âge élevés d'après les règles d'une même école. Il a pour résultat pratique d'en signaler les mérites et la valeur et par conséquent de pousser les pouvoirs publics en France, à l'heure où la loi de séparation a placé les édifices religieux dans une situation précaire, à chercher à assurer la conservation et la restauration de ces richesses artistiques et monumentales.

Digitized by Google

Congrès du millénaire de Cluny. — Sur l'initiative de l'Académie de Mâcon, un congrès d'histoire et d'archéologie s'est tenu, les 10, 11 et 12 septembre, à Cluny, pour commémorer le millénaire de la fondation de la célèbre abbaye bénédictine. Grande fut l'importance de cette réunion scientifique à laquelle participèrent plus de 700 adhérents. Les académies, qui constituent une représentation officielle du savoir français, y avaient envoyé des délégués; des évêques, des religieux bénédictins s'y étaient rendus ainsi que nombre d'érudits des diverses régions de la France. La présidence avait été acceptée par Léopold Delisle, peu de temps avant son décès. Le délégué de l'académie française, M. René Bazin, le remplaça dans cette charge. L'académie française, dit-il dans son discours d'ouverture, a voulu remercier l'ordre des bénédictins de tant de mots français qu'il a créés et dont il a enrichi notre langue. Il a ensuite rappelé avec le talent qu'on lui connaît des épisodes marquants des annales de cette abbaye et proclamé que, si l'église monumentale fut renversée presque complètement après la dispersion des moines, en 1790, cet acte de vandalisme fut consommé en dépit des efforts des habitants de Cluny pour la conserver.

M. Jean Virey, président de l'académie de Mâcon, a mis en relief le fait que l'abbaye de Cluny fut pendant plusieurs siècles la capitale intellectuelle de l'Europe. M. Babelon, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a insisté sur l'œuvre intellectuelle et l'action sociale de l'abbaye de Cluny. Les moines du moyen âge forment la transition entre la science antique et la science moderne. Sans eux nous n'aurions pas des idées complètes sur les connaissances et la littérature de l'antiquité. M. Imbart de la Tour, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, a défini avec une élévation de pensées admirable, le rôle politique, économique et social des moines de Cluny au moyen âge et montré dans la règle bénédictine le type des institutions idéales. Le bénédictin Dom Besse a clôturé la séance d'ouverture en marquant les trois phases de l'ordre clunisien.

Dans les séances suivantes, des études sur des points spéciaux de l'histoire de l'abbaye de Cluny, notamment sous le rapport artistique et monumental, ont été présentées ou plutôt résumées par MM. l'abbé Terret, le chanoine Potier, Lefevre-Pontalis, le comte de Lasterie, etc. Elles seront publiés dans un volume spécial.

Rehaussé par des fêtes religieuses auxquelles participèrent le cardinal Luçon, 12 archevêques et évêques, 8 abbés mitrés bénédictins et par un brillant cortège historique rappelant la visite faite à Cluny, en 1245, par Louis IX, roi de France, avec sa cour et sa rencontre avec le pape Innocent IV, le congrès du millénaire fut une manifestation grandiose et un hommage magnifique, tout à la fois scientifique et populaire, de gratitude envers ces moines qui ont fondé et illustré l'abbaye de Cluny. Leur œuvre si considérable, si magistrale, survit aux dévastations et aux ruines de la Révolution de 1789, avec tant de vivacité et d'élan que le gouvernement français s'est trouvé amené à donner délégation à un de ses membres pour l'y représenter officiellement ! La presse périodique de toutes les opinions a dû constater le succès exceptionnel de cet hommage unanime rendu par l'élite des savants français et par toute une population à ces religieux bénédictins qui ont formé la France intellectuelle et marqué une étape lumineuse dans la voie de la civilisation.

E. Matthieu.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Le 3 juin, M. N. Valois parle des plaidoyers de deux docteurs en théologie de l'université de Paris,

Digitized by Google

Jean de Pouilly et Jacques de Thérines, en faveur de l'abolition de l'ordre du Temple ou de son innocence. La thèse de la culpabilité est soutenue par Jean de Pouilly, clerc séculier, avec une complète assurance, tandis que le cistercien Jacques de Thérines exprime les doutes qu'ont suscités en lui l'invraisemblance des accusations, la fermeté des rétractations et la discordance des résultats des enquêtes menées hors de France avec ceux qu'ont donnés les enquêtes instruites dans le royaume. Le moine, plein d'anxiété, prie Dieu d'éclairer le roi, les pères du concile de Vienne et le pape. Quoique les deux plaidoyers n'éclairent pas d'un jour nouveau la culpabilité ou la non-culpabilité des Templiers, ils témoignent des tendances diverses des docteurs de l'université de Paris.

Le 10 juin, M. le comte Durrieu décrit la fresque antique qui a été découverte au cours des fouilles entreprises par les pères passionnistes à Rome dans les sous-sols de l'église actuelle des Saints-Jean-et-Paul.

Le 24 juin, M. Théodore Reinach parle du retable des frères Van Eyck qui représente l'adoration de l'agneau et dont les panneaux sont dispersés à Saint-Bavon de Gand, à Bruxelles et à Berlin. L'inscription placée au dos du panneau qui existe à Berlin porte que le tableau, commencé à la demande de Josse Vijd par Hubert Van Eyck, fut achevé par son frère Jean le 6 mai 1432. La chapelle de Josse Vijd aurait été dédiée non pas à saint Jean-Baptiste, comme l'église de Gand, mais à saint Jean l'évangéliste dont la fête se célébrait, à Rome, le 6 mai.

Le 8 juillet, M. Dieulafoy lit une note de M. Pijoan relative à diverses peintures murales relevées dans les absides de certaines églises romanes de la haute Catalogne, spécialement dans la vallée supérieure de la Segre Pallarese. — M. le comte Durrieu propose des règles pour évaluer à leur juste valeur les mentions de noms d'artistes décorateurs qui sont fréquentes dans les manuscrits du moyen âge. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, la décoration des lettres des manuscrits et les figures qui accompagnent le texte sont l'œuvre du même enlumineur. Dès la fin du XIVe siècle, on constate que l'enlumineur n'ornemente plus que les lettres majuscules ou les marges du texte et que les miniaturistes se chargent de peindre les figures. Au XVe siècle, apparaissent des figures en pleine page, hors texte. Le miniaturiste place sa signature sur sa miniature ou à côté ; l'enlumineur appose la sienne à la fin du manuscrit qu'il a décoré et écrit. Il ne faut donc pas confondre l'écrivain enlumineur et l'enlumineur peintre. Ce dernier, enfin, ne se contentait pas de peindre des figures hors texte ; souvent, il en peignait en marge du texte, en bordure. Il était dit « historien » ou « istorieur », parce que ses tableaux s'appelaient des « histoires ». M. Durrieu ajoute que parfois le sigle *p* signifiait *pinxit*.

Le 5 août, M. le comte Durrieu retrace l'histoire d'un manuscrit de la Laurentienne à Florence, le *Romuleon*, œuvre du bolonais Roberta della Porta (XIVe siècle), traduite du latin en français au XVe siècle par le chanoine de Lille Jean Miélot, pour la maison de Bourgogne. G. M.

— Le 26 août, M. Salomon Reinach s'occupe de l'origine de diverses légendes relatives aux Templiers, qui auraient possédé des objets et se seraient livrés à des pratiques magiques. — Le 2 septembre, M. l'abbé L. Mariès communique les conclusions auxquelles l'ont amené ses études sur un commentaire des psaumes renfermé dans un cod. Coislin. de la

Digitized by Google

bibliothèque nationale. Se basant sur le nombre et la nature des passages authentiques de Diodore de Tarse rencontrés dans cet ouvrage, M. Mariès propose d'en restituer la composition entière à cet auteur.

— *Académie des sciences morales et politiques.* — Le 11 juin, M. E. Rodocanachi lit un mémoire sur la vie des cardinaux à Rome à l'époque de la Renaissance. Pourvus de riches prébendes, les princes de l'Église furent des mécènes, prodigues de commandes aux artistes de la péninsule, à tel point que leurs dépenses, dépassant de beaucoup leurs revenus, les jetèrent souvent dans des crises financières désastreuses.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 8 juin, M. Martroye estime que la plaque où se trouve le monogramme du siège épiscopal de Ravenne est un spécimen de l'art byzantin du IVe siècle et que les autres panneaux sculptés ont été restaurés au VIe. Ce siège n'aurait donc point été fait pour l'archevêque Maximien de Ravenne, mais pour Maxime, qui fut évêque de Salone en Dalmatie vers le milieu du IVe siècle. M. de Mély pense que le décor encadrant le monogramme est une réplique d'une sculpture byzantine du IVe siècle qui existe encore actuellement à Constantinople et que le siège a été sculpté en Dalmatie, sous l'influence de Constantinople, plutôt qu'à Alexandrie. — M. Mirot donne connaissance de lettres inédites de Jean de Piles (XVIe siècle), relatives particulièrement à l'obélisque de la place du Latran. Ces lettres, ainsi que l'insinue M. Lauer, permettent de fixer l'époque à laquelle la tour, placée près du Latran, céda, fut démolie et remplacée par l'obélisque. — M. Serbat s'efforce de reconstituer, à l'aide d'un dessin de Damachy, l'architecture de l'église de Saint-Jean-en-Grève, érigée en paroisse en 1212. Le collatéral septentrional, porté par des colonnes cylindriques, serait une imitation du double collatéral de Notre-Dame de Paris.

Le 29 juin, M. Martroye montre que, pour dater les événements survenus entre minuit et les premières heures du jour, les chroniqueurs byzantins du VIe siècle employèrent soit le style officiel, d'après lequel le jour commençait à cinq heures trois quarts du matin, soit le style suivant lequel le point de départ du jour était fixé au milieu de la nuit.

Le 6 juillet, M. Prinet donne une description du sceau de l'évêque d'Évreux, Bernard Carit, et montre qu'on a eu tort jusqu'ici d'attribuer au prélat un vitrail de la cathédrale d'Évreux. — M. Martroye exhibe des photographies de l'église des saints Boris et Gleb, à Smolensk.

Le 21 juillet, M. Enlart montre qu'il est impossible de déterminer l'âge d'un monument circulaire, reposant sur huit piliers, situé à Newport (Rhode-Island), en Amérique, dans lequel les uns reconnaissent une église du XIe s. construite à l'époque de la domination scandinave dans le Vinland et les autres un spécimen de moulin, datant du XVIIe siècle. — M. le comte Durrieu parle de divers objets d'art conservés au musée de Douai : d'une chasuble, remaniée au XVIIe siècle, ornée de broderies florentines qui représentent des scènes de la vie de la Vierge et qui étaient très appréciées en France sous le roi Charles VI ; d'un tableau anonyme montrant la Vierge assise sur un trône qui offre des ressemblances avec les œuvres du maître de Flémalle ; du tableau des malheurs de Job, attribué jadis à Jérôme Bosch, qui doit être restitué à Peter Huys.

Digitized by Google

Au mois de novembre prochain, à l'École des Hautes-Études, seront organisées, sous le patronage de l'association des bibliothécaires français, des conférences de bibliothéconomie dont seront chargés MM. Eugène Morel, M. Mortet, professeur de bibliothéconomie à l'école des chartes et conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et M. Vidier, bibliothécaire à la bibliothèque nationale. Les conférences qu'on fera à la nouvelle école de bibliothécaires auront le programme suivant : *Connaissance du livre* : Papiers et encres, livres de luxe, grands tirages, reproduction économique, reliure, illustration ; le livre depuis 1750, les grands éditeurs du XIXe siècle ; dépôt légal et copyright ; périodiques. — *Classement et recherches* : Bibliographie ; usages et ressources des bibliothèques, répertoires ; documentation d'un sujet ; les systèmes bibliographiques ; catalogues, formes, indexation ; exercices pratiques — *Les grandes bibliothèques* : Nationale, British Museum ; histoire comparée ; universités françaises et étrangères ; les budgets ; bibliothèques spéciales ; les journaux ; la « librairie publique » en Angleterre, aux États-Unis, en Australie ; l'acte Ewart ; les Bücherhalle en Allemagne ; les populaires en France ; bibliothèques scolaires et « juvenile-rooms » ; l'œuvre postscolaire. — *Pratique de la profession de bibliothécaire* : Mise en place et conservation des livres et périodiques ; rapports et statistiques ; les examens professionels ; rôle social du bibliothécaire.

Depuis le mois de mai 1909 se publie, tous les deux mois, à Caen, une revue de caractère exclusivement documentaire, intitulée *Bajocana. Recueil de documents pour servir à l'histoire du diocèse de Bayeux et de Lisieux.*

Les deux revues, fondées jadis par M. l'abbé J. B. Jaugey sous les titres *Le Prêtre* et *La science catholique*, se sont fondues en une seule : *Le Prêtre.*

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres le premier prix Gobert (9000 fr.) a été attribué à M. Émile Male pour son livre sur *L'art religieux en France à la fin du moyen âge*, et le second (1000 fr.) à M. Robert Michel pour son livre intitulé : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis.* G. M.

A l'Académie française Mgr Battifol, M. E. Dimnet et Mgr Le Roy ont partagé le prix Juteau-Duvignaux pour leurs ouvrages respectifs : *L'enseignement de Jésus*, *Figures de moines* et *La religion des primitifs* (1000 fr.).

— *Nominations.* — Au musée du Louvre ont été nommés : MM. Dussaud, conservateur-adjoint au département des antiquités orientales ;

Boreux, attaché à celui des antiquités égyptiennes ;

Carle Dreyfus, attaché à celui des objets d'art du moyen âge ;

Demonts, attaché à celui des peintures et dessins.

M. Brière a été attaché au musée de Versailles et M. Monod à celui du Luxembourg, à Paris.

M. Loth, doyen de la faculté des lettres de Rennes, a été nommé titulaire de la chaire de langue et de littérature celtiques au Collège de France, en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville.

M. Cuny, maitre de conférences de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, a été pourvu de la chaire de langue latine et de grammaire comparée à la même faculté.

Digitized by Google

M. VIANEY, professeur de littératures comparées à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, a été nommé professeur de littérature française à la même faculté.

M. BABUT, chargé de cours à la dite faculté, devient professeur d'histoire du christianisme.

M. DOTTIN, professeur de langue et de littérature celtiques à la faculté des lettres de l'université de Rennes, est nommé professeur de langue et de littérature grecques à la même faculté.

M. DESDEVIZES DU DÉSERT, professeur d'histoire et de géographie, est nommé doyen de la faculté des lettres de Clermont.

M. MENDEL est nommé maître de conférences de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de Bordeaux.

M. MÉRIMÉE est nommé maître de conférences de langue et de littérature espagnoles à la faculté des lettres de Montpellier.

M. MERLANT est nommé maître de conférences de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.

M. PANERAT est nommé maître de conférences de géographie à la faculté des lettres de Clermont.

A l'école spéciale des langues orientales vivantes, sont nommés : MM DELOUSTAL, professeur de langue annamite et DENY, professeur de langue turque.

M. ÉMILE CHÉNON, professeur à la faculté de droit de Paris, a été élu membre résidant de la société des antiquaires de France.

Ont été nommés : MM. HENRY PROST, sous-archiviste de la Seine;

G. DE LA MARTINIÈRE, archiviste du Morbihan;

MARCEL GODET, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, archiviste-communal et conservateur des musées d'Abbeville;

GEORGES RITTER, bibliothécaire-adjoint de la ville de Rouen;

J. RUINAUT, bibliothécaire de la ville de Pau.

M. R. BURNAND a été attaché à la bibliothèque historique de la ville de Paris.

— *Décès.* — M. ARTHUR RHONÉ, décédé en juin, correspondant de la Société des antiquaires de France, auteur de nombreux mémoires concernant l'archéologie.

M. l'abbé ANTOINE VEYRIER DU MURAUD, premier vicaire honoraire de Saint-Pierre de Neuilly, ancien archiviste de la ville d'Orléans.

M. CHARLES ESTIENNE, ancien archiviste de l'Aveyron.

M. FRANÇOIS EMANUELLI, bibliothécaire-archiviste de la ville de Cherbourg.

M. FERDINAND DES ROBERTS, associé correspondant national de la Société des antiquaires de France.

M. LÉOPOLD DELISLE, décédé le 22 juillet. Né le 22 octobre 1826, il entra à l'École des chartes en 1846 et fut nommé, en 1852, comme employé au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, puis administrateur général en 1874, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa retraite forcée en 1902. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1857. Doué d'une puissance de travail extraordinaire, l'illustre savant publia environ deux mille livres, brochures ou mémoires dont M. Paul Lacombe a naguère dressé l'inventaire. L'histoire de son pays d'origine, la Normandie, qu'il ne cessa de cultiver, l'amena à étudier celle de la France, c'est-à-dire celle des rois Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe-le-Hardi,

Digitized by Google

Charles V. M. Delisle ne traita jamais la grande histoire ; il fit œuvre plus durable en dispersant, dans une foule de mémoires, des règles de diplomatique précises et nouvelles, en éditant des textes inconnus de première importance, en enrichissant largement l'histoire littéraire de la France, en divulguant les richesses du cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale. Cette œuvre historique n'a de comparable que celle qu'il remplit comme administrateur de notre grand dépôt national. Il dota, d'abord, de catalogues le département des manuscrits; puis, avec ténacité, il fit rentrer dans celui-ci un grand nombre de manuscrits volés, abandonnés ou passés à l'étranger. Au département des imprimés, le labeur fut plus âpre : une grande partie du répertoire manuscrit sur fiches de ce fond n'étant pas encore établie, M. Delisle le fit mettre à jour ; après quoi, en 1882, fut innovée la publication du bulletin mensuel des nouvelles acquisitions françaises et étrangères; enfin, était commencée l'impression du catalogue général d'après l'ordre alphabétique des auteurs.

M. Félix Berlioux, professeur honoraire à la faculté des lettres de l'université de Lyon, où fut créée pour lui la chaire de géographie.

M. E. Dacéré, archiviste-bibliothécaire de la ville de Bayonne.

Mgr Perriot qui, depuis 1890, dirigeait l'*Ami du clergé*. G. M.

— M. Armand d'Herbomez, archiviste paléographe. Il s'était consacré spécialement à l'histoire de Tournai. Rappelons son édition des *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*. T. I-II. Bruxelles, 1898-1901.

Grèce. — La société ethnographique (λαογραφική) d'Athènes publie, depuis l'an dernier, une revue intitulée : Λαογραφία. Dans le premier volume (Athènes, 1910), nous signalons (p. 461-564) un travail très érudit et très intéressant de M. Adamantios Adamantiou sur les traditions dans l'iconographie chrétienne. L'auteur traite des icônes byzantines qui représentent la Sainte Vierge tandis qu'elle boit l'eau offerte par le grand prêtre pour éprouver sa virginité : ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ, τῆς ἐλέγξεως. Il décrit les miniatures, ivoires, fresques, mosaïques, manuscrits, où se trouve cette représentation de la Sainte Vierge, qui a laissé des traces dans les traditions populaires grecques. Les ivoires de Ravenne sont, en particulier, l'objet d'une étude minutieuse. Dans la même livraison M. A. Papadopoulo-Kérameys publie une lettre de Césaire Dapontès, célèbre versificateur grec du XVIIe siècle, sur l'édition de son livre : Καθρέπτης γυναικῶν, Leipzig, 1766. Ce volumineux recueil de vers contient le récit des plus importants événements politiques et religieux de son temps : Καισάριος ὁ Δαπόντες καὶ ὁ ἐκδότης τοῦ καθρέπτου γυναικῶν, p. 582-85. A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — Le gouvernement italien vient de faire paraître, au mois d'août dernier, deux inventaires de ses archives, qui seront les bienvenus auprès des chercheurs. Le premier est édité par le Ministère de l'intérieur et a pour titre : *Ordinamento delle carte degli archivi di Stato italiani. Manuale storico archivistico* (Rome, 1910. Tipografia Mantellate. In-8 de XIV-312 p.). C'est un tableau d'ensemble de tous les fonds historiques, juridiques et administratifs conservés dans les 19 dépôts d'archives de l'État italien; c'est assez dire que ce répertoire, dont l'édition n'avait jamais été entreprise jusqu'ici, est

Digitized by Google

appelé à devenir le guide indispensable pour toute recherche dans les archives nationales. Chaque archiviste provincial a fourni, outre une notice historique succincte sur la formation et l'importance historique de son dépôt, le relevé exact des collections de documents; on y a joint, chose précieuse, une bibliographie complète de tous les inventaires, articles, notices dont les fonds ont été l'objet. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ce répertoire réalise d'une manière parfaite, pour les archives de l'État italien, un des vœux émis au récent congrès des archivistes et bibliothécaires de Bruxelles, tendant à voir éditer, dans chaque pays, des tableaux numériques des archives de l'État, des communes et des institutions hospitalières et religieuses.

Le second volume est dû à M. Eug. Casanova, conservateur en chef des archives de l'État à Naples : *Archivio di Stato di Napoli dal 1° jennaio 1899 al 31 dicembre 1909. Notizie raccolte* (Naples, 1910. Tipografia cultori arti grafiche. In-8, de 178 p.). L'auteur fait connaître successivement les locaux des archives, les nombreuses collections qu'ils renferment ainsi que les accroissements que, depuis dix ans, celles-ci ont reçus; il donne également d'intéressants renseignements sur le personnel du dépôt, ses travaux scientifiques, la publication des inventaires et sur l'école paléographique jointe aux archives. M. Casanova a relevé, sous forme de tableaux alphabétiques, les noms des travailleurs qui, du 1 janvier 1899 au 31 décembre 1909, ont fait des recherches à Naples; les études et monographies historiques, faites au moyen des archives napolitaines, sont soigneusement mentionnées.

H. N.

— La collection des *Manuali di scienze religiose* de l'éditeur romain Ferrari (RHE, t. XI, 1910, p. 194) s'est enrichie de deux nouveaux volumes. L'un, qui est le troisième de la série, est dû à M. Francesco Mari et a pour titre : *Il quarto vangelo* (In-12, 1910. 284 p. F. 2,50); de l'autre il sera parlé ci-après. Sur les problèmes délicats et nombreux que la critique a soulevés à propos de l'origine, du caractère et de l'historicité du IVe évangile, et que M. Mari aborde et discute, il ne peut, étant donnés les moyens dont on dispose actuellement pour les résoudre, être rien dit de bien nouveau. Le manuel de M. Mari est au courant des résultats de la critique, et l'on voit qu'il les utilise, bien qu'il affecte de supprimer toute référence, ou peut s'en faut. Je n'entends pas dire que l'auteur n'ait point repris pour son compte l'examen direct des sources et ne se soit point personnellement mesuré avec les difficultés. La lecture du livre donne au contraire l'impression d'un travail personnel. Les conclusions de M. Mari se rapprochent néanmoins assez souvent de celles du P. Calmes, dans son *Évangile selon saint Jean* (Paris, 1904). M. Mari est vivement frappé par le *caractère* spirituel et allégorique du IVe évangile, et il s'attache à mettre en relief jusqu'aux détails qui peuvent se prêter à une interprétation symbolique. On trouve, çà et là, mainte exagération. Ainsi, p. 218, le disciple que Jésus aimait nous est présenté comme pouvant être (ce n'est qu'une hypothèse) « un personnage symbolique plutôt qu'un personnage réel ». M. Mari croit cependant à l'*historicité* de l'évangile de saint Jean. L'évangéliste ne supprime pas l'histoire, mais, « comme un maître qui, spirituellement, la domine, il en sait tirer toute cette vérité et cette vie spirituelle à laquelle tend son évangile » (p. 174). Ce livre d'histoire est, à quelques égards, un livre de philosophie; « il ne dédaigne pas certains principes de philosophie judaïque et grecque, car la

Digitized by Google

philosophie, étant fille de la raison, offre certains éléments de vie. » Il contient des éléments de théologie, d'une théologie « vivifiante, dynamique, qui, dans son application immédiate, élève et transforme les âmes. A cet égard le IVe évangile est un livre de mystique, de mystique pratique et vivante... C'est un livre de religion chrétienne, car il a pour centre le Christ... » (p. 100). — En dépit des nombreuses analogies qui existent entre le *logos* de saint Jean et le *logos* de Philon, les différences qui les séparent sont si graves qu'elles nous défendent de penser à une dépendance. Tandis que le *logos* de Philon reste dans une imprécision radicale, celui de saint Jean est un être concret, personnel, palpable : Jésus de Nazareth. « Toutefois, les points de départ furent communs, pour l'un et pour l'autre, et ils se trouvent dans l'Ancien Testament » (p. 204). — *L'auteur du IVe évangile* (chap. VIII, p. 207-284) retient longuement M. Mari. Il pense que l'authenticité johannique, à s'en tenir à l'examen critique des documents, peut être l'objet de certaines contestations; elle ne saurait toutefois être absolument révoquée en doute. M. M., à qui l'on ne peut, certes, reprocher d'atténuer les difficultés, admet que « de l'examen intrinsèque des écrits néo-testamentaires, sans sortir de ces écrits, on peut tirer un fort argument en faveur de l'authenticité johannique du IVe évangile (p. 229). De l'examen des témoignages extra-bibliques, celui de saint Irénée y compris, on devine à l'indécision de M. Mari qu'il n'y aurait, à son sens, rien à tirer d'absolument favorable à la même thèse; pourtant, il ne laisse pas d'être impressionné par l'unanimité de la tradition ecclésiastique à partir de saint Irénée (p. 207, 259, 275). « Cette tradition que tant de siècles n'ont pu abattre », pourquoi M. Mari hésite-t-il à s'y rallier avec plus de décision ?

Le quatrième volume de la même collection est un essai d'histoire et de critique littéraire. Le P. Sisto Colombo y résume avec clarté les travaux de Schanz, d'Ebert, de Manitius, de Monceaux et d'autres savants sur l'histoire de la poésie latine d'inspiration chrétienne depuis les premiers temps du christianisme jusque vers la fin du moyen âge. (*La poesia cristiana antica. Parte I. La poesia latina.* Rome, Ferrari, 1910. In-12, 280 p. F. 2,50.) Il ne faut pas penser, comme Ozanam et Gaston Boissier l'ont cru, que la poésie chrétienne ait attendu le IVe siècle pour tenter ses premiers essais. Elle naquit, pour ainsi dire, avec la liturgie, qui trouva en elle une des formes les plus expressives et les plus populaires de la louange et de la prière. Les invocations euchologiques, les acclamations, les litanies, les oraisons eucharistiques usitées dans le culte primitif du christianisme étaient d'intonation, sinon de structure poétique. Les hymnes ou psaumes populaires (idiotiques), composés à l'imitation de ceux du psautier de David et les cantiques (*canzoni, lied*) étaient de vraies compositions lyriques, nullement traitées, il est vrai, selon les lois de la poésie littéraire, mais soumises à un rythme cadencé, basé sur l'accentuation. Cette poésie populaire avait une autre caractéristique : elle était toujours unie à la mélodie et faite pour être chantée. Elle était essentiellement liturgique. M. Colombo remarque avec raison qu'elle est « la partie le plus profondément originale de la poésie chrétienne ». Son développement n'eut point d'interruption. Tandis que, sous l'influence de l'éducation classique, les lettres chrétiennes s'enrichissaient d'une magnifique gerbe poétique composée sur le modèle des classiques païens, tandis qu'Horace et Virgile trouvaient, au IVe siècle, aux deux siècles suivants et plus tard encore, une pléïade d'imitateurs, la simple poésie des premiers temps, la vraie poésie chrétienne, s'acheminait parallèlement vers la perfection. Elle produisait le

Digitized by Google

Te Deum et les hymnes liturgiques de saint Ambroise, qui devinrent le type d'un genre particulier. Plus tard, absolument libérée des entraves de la quantité, elle aboutissait à la *prose* rythmique et rimée et à la séquence dont les moines de Saint-Gall furent les grands propagateurs et dont Adam de Saint-Victor († 1192) composa les modèles les plus parfaits. C'est à ce genre qu'appartiennent le *Dies irae*, le *Stabat mater*, le *Lauda Sion*.

M. Colombo, qui a consacré ses chap. I, IX et X à l'histoire de cette poésie populaire, trace, du chap. II au chap. VIII, celle de la poésie d'imitation classique : poésie de structure quantitative, de facture aristocratique, destinée à être lue et non chantée, à être méditée par les lettrés et non récitée par le peuple. C'est dans les œuvres des poètes païens, étudiées dans les écoles de grammaire, que les poètes chrétiens apprennent, à partir du IVe siècle, l'art de faire des vers. Le chap. II, dans lequel l'auteur résume le détail de l'éducation donnée dans ces écoles et montre comment le christianisme n'hésita pas à s'assimiler, en les épurant, les trésors de la culture profane (*profani si quid bene dixerunt non aspernandum*, disait saint Augustin), pourrait s'intituler plus exactement : *Il cristianesimo e la cultura classica*. M. Colombo imprime : *Il cristianesimo e la poesia classica*. Dans les chapitres suivants, il étudie successivement les premiers essais d'imitation classique (chap. III), dans Commodien et ses imitateurs africains; la poésie d'imitation classique au IVe siècle, avec Juvencus, Petronia Proba, les auteurs des *elogia martyrum* (tel le pape Damase), surtout avec les deux princes de la poésie chrétienne : Prudence et Paulin de Nole (chap. IV-V); la poésie classique au Ve siècle, avec Cyprianus Gallus, Hilaire d'Arles, Dracontius, Claudius Victor, Sedulius, Prosper d'Aquitaine, Sidoine Apollinaire (chap. VI); le commencement de la décadence, au VIe siècle : saint Avit, Ennodius, Fortunat, etc. (ch. VII); enfin les poètes des écoles irlandaise et anglo-saxonne : saint Colomban et Aldelme. Chacun des auteurs cités est l'objet d'une courte notice biographique et d'une appréciation succincte, à propos de ses œuvres principales, de son genre poétique et de sa métrique. Le critique s'efforce de le replacer dans son milieu historique et littéraire et de déterminer les influences qu'il a subies. De nombreuses et larges citations des meilleurs textes permettent, dans une certaine mesure, de contrôler les jugements de l'auteur. Quoique celui-ci se défende de faire œuvre d'érudition, il semble qu'une bibliographie plus abondante que celle qu'il donne rendrait service aux « chercheurs » qu'il désire « initier » à ces études.

Dans son étude : *La Chiesa aquileiese e il periodo delle origini* (Udine, Imprimerie du Patronato, 1909), M. Pio Paschini discute avec compétence et une méthode critique rigoureuse la question des origines apostoliques de l'église d'Aquilée. Il prouve qu'il ne faut attribuer aucun fondement à la prétendue tradition qui fait de saint Marc l'apôtre de cette contrée; que les Actes des saints Hermagoras et Fortunat ne sont pas authentiques; que saint Hermagoras, qui aurait été le premier évêque d'Aquilée, n'a nullement été le disciple de saint Marc; que les prétendus martyrs d'Aquilée au Ier siècle sont des saints étrangers, dont le culte fut introduit dans cette ville à une époque tardive. Enfin, l'auteur tient pour exacte la liste épiscopale d'Aquilée telle que la donnent les catalogues connus. Ce résumé substantiel et clair des discussions touchant les premiers temps de l'église du Frioul constitue un essai très réussi de vulgarisation historique savante sur les origines chrétiennes.

Digitized by Google

Le savant éditeur du *Bessarione*, Mgr NICOLAS MARINI, a réuni en brochure ses intéressantes articles, parus dans la même revue, sur saint Jean Chrysostome et ses prétendues erreurs dans l'exposition de la doctrine catholique : *La macchie apparenti nel grande luminare della Chiesa greca S. Giovanni Crisostomo*, Rome, Imp. Salviucci, 1910. Ces prétendues erreurs, d'après Mgr Marini, peuvent se répartir dans quatre catégories différentes ; elles se rapporteraient, en effet, au dogme du péché originel, à l'incarnation, à la doctrine de la sainte eucharistie et enfin, aux privilèges de la sainte Vierge. Le but du savant écrivain est surtout apologétique. A son avis, les reproches adressés au saint Docteur manquent totalement de base quant au second et au troisième point. La doctrine de saint Jean Chrysostome sur la sainte Eucharistie et l'Incarnation ne donne guère lieu à des soupçons, bien que l'auteur, entraîné par son éloquence, emploie quelques expressions obscures. Pour ce qui concerne le premier et le quatrième point, il y a sans doute des textes qui, de prime abord, frappent par les conséquences qu'on pourrait en déduire Mais Mgr Marini démontre qu'on peut bien les interpréter dans un sens catholique. Il s'attache surtout à venger saint Jean Chrysostome de l'accusation de semipélagianisme, qui a été portée contre lui par Richard Simon et Aimé Puech. L'exposition de la doctrine du saint Docteur sur le dogme du péché originel et l'interprétation des textes relatifs à la sainte Vierge nous révèlent chez le savant écrivain une connaissance approfondie des œuvres de saint Jean Chrysostome et dissipe les préjugés contre l'orthodoxie de son enseignement.

L'ouvrage déjà un peu vieilli et notoirement incomplet d'EMILE GEBHART, *L'Italie mystique*, vient d'être traduit en italien par M. A. PEROTTI : *L'Italia mistica. Storia del rinascimento religioso nel medioevo.* (Bari, Laterza, in-8, 250 p. F. 4.) J.-M. VIDAL.

— La Société internationale d'études franciscaines d'Assise, qui s'est rendue méritoire déjà par la publication du catalogue de l'ancienne bibliothèque du Sacro Convento (voir RHE, t. VIII, 1907, p. 228-229), vient de fournir une nouvelle édition du *Vita sanctae Clarae virginis*, publié naguère par les Bollandistes, au tome II du mois d'août des *Acta Sanctorum*. De ce travail, qui est dû aux soins éclairés de M. le Prof. PENNACHI (*Legenda sanctae Clarae virginis*, éd. Prof. FR. PENNACHI. *Società internazionale di studi francescani in Assisi*. Assise, Metastasio, 1910. In-8, LXXX-140 p. F. 7), nous ne pouvons dire que du bien. L'éditeur a pris comme base de son texte le manuscrit bien connu 338 de la bibliothèque communale d'Assise, qu'il a collationné avec les codices du British Museum, de la bibliothèque nationale de Paris, de la bibliothèque royale de Bruxelles, de la *biblioteca classense* de Ravenne et de la *biblioteca capitolare del duomo* de Novare. Les autres manuscrits du *Vita* — et ils sont assez nombreux — ont été simplement signalés. En appendice, M. PENNACHI publie deux chapitres qui se trouvaient dans le manuscrit employé par les Bollandistes, mais qui paraissent appartenir en réalité aux *Actus beati Francisci et sociorum ejus*. Il donne également le texte de la bulle de canonisation de sainte Claire et quelques séquences.

Dans l'introduction l'auteur traite successivement de Thomas de Celano comme auteur du *Vita*, de la famille de sainte Claire, du monastère de Panzo, de la première règle des Clarisses, de Frédéric II et de la ville d'Assise. De ces différents points le premier mérite une attention spéciale. On sait, en effet, que le *Legenda Sanctae Clarae* est un écrit anonyme. Il fut regardé longtemps

Digitized by Google

comme une œuvre de saint Bonaventure. Papini, le premier, l'a attribué un moment à Thomas de Celano. Aujourd'hui cette paternité est, peut-on dire, généralement admise. En cette même année 1910, le R. P. Pascal ROBINSON (*The life of saint Clare ascribed to Fr. Thomas of Celano*; voir RHE, t. XI, 1910, p. 639) et M. PENNACHI viennent de la défendre par des arguments analogues: l'intention d'écrire la vie de sainte Claire que paraît avoir eu le frère Thomas, dès 1228, son caractère de biographe en quelque sorte officiel de l'Ordre, la ressemblance de son prologue avec le prologue du *Vita prima sancti Francisci*, enfin les particularités d'expression et de style. Le dernier de ces arguments nous paraît seul concluant, les autres n'ayant que la valeur d'une indication.

Nous aimons terminer cette courte notice par un mot d'éloge au sujet de l'exécution matérielle du livre : caractères fermes, marges spacieuses, titres et notes bien distincts, toutes choses qui flattent l'œil en même temps qu'elles rendent aisés les travaux de recherche. A. FIERENS.

— Deux dissertations de M. CARLO CIPOLLA, publiées naguère dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Turin (série II, t. LIX), viennent d'être réunies en volume. (*Francesco Petrarca e le sue relazioni colla corte avignonese*. Turin, Bona, 1909.) Dans la première, intitulée : *Note petrarchesche desunte dall' Archivio vaticano*, l'auteur utilise les documents des Registres d'Avignon et des Suppliques qui, pour le pontificat de Clément VI, se rapportent à Pétrarque et à ses amis. Il peut dater de la fin de 1343 l'entrée du frère de notre poète, Gérard, à la chartreuse de Montrieux. Il relève les noms de plusieurs personnages florentins, plus ou moins célèbres dans les lettres, les arts et la politique, qui vinrent à Avignon ou y séjournèrent en même temps que Pétrarque. Il établit que ni le poète, ni Cola di Rienzo ne firent partie de l'ambassade envoyée par les Romains à Clément VI, après son élection, pour l'inviter à visiter Rome et à concéder le jubilé de 1350. Il publie de nouveau et commente la supplique du 9 septembre 1347, déjà publiée par Dom U. Berlière (*Suppliques de Clément VI*. Rome, 1906, n° 1255), par laquelle Messer Francesco sollicite du pape pour lui-même et pour Louis Sanctus, son ami, une dispense de résidence dans leurs bénéfices afin d'en percevoir les revenus. D'autres pièces concernent la nomination du poète à l'archidiaconé de Parme (1348). — La deuxième étude a pour objet *La diplomazia fiorentina e il soggiorno di Francesco Petrarca in Avignone negli anni 1351-1352*, c'est-à-dire, l'histoire des rapports diplomatiques de la seigneurie avec le Saint-Siège auxquels le célèbre poète aurait pu être mêlé durant les années de la crise milanaise-florentine. Florence avait alors à redouter les entreprises du Visconti de Milan, qui venait de s'emparer de Bologne et menaçait l'indépendance de la république Elle déployait une grande activité diplomatique pour renouveler la ligue guelfe avec les villes de Toscane : Sienne et Pérouse, et surtout pour se ménager la faveur du pape et de l'empereur Charles IV. M. Cipolla écrit l'histoire de ces négociations à l'aide des documents florentins et des *Suppliques* du Vatican. Il relève, à l'occasion, mainte assertion erronée de Matthieu Villani, qui retrace les événements au point de vue exclusivement florentin. Il montre comment Pétrarque, suspect à ses compatriotes à cause de l'amitié reconnaissante qu'il avait pour leur ennemi du moment, l'archevêque et seigneur de Milan, ne fut pas sollicité par eux d'user, en faveur de sa patrie, de son influence sur Clément VI. Même lorsque le pape eut fait accepter une trêve par les deux puissances rivales, Pétrarque demeura étranger aux affaires de la

Digitized by Google

république en cour d'Avignon. Au fait, Messer François, absent de Florence depuis tant d'années, sans beaucoup d'espoir de retour, pouvait-il s'y intéresser efficacement ? J.-M. V.

— A l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de saint Charles Borromée, la *Scuola cattolica* a publié un beau volume dédié à la mémoire de l'illustre archevêque de Milan, sous le titre : *San Carlo Borromeo nel terzo centenario della canonizzazione MDCX-MCMX*. Milan, Via S. Andrea, 10, 1910. In-8 de 373 pages. Nous signalons dans notre Bibliographie la plupart des articles contenus dans cette œuvre jubilaire.

— Dans un opuscule de 72 pages (In-8. Rome, Società tipogr. editrice romana, 1909) Mgr Domenico Taccone-Gallucci retrace la *Monographia del cardinale Giuglielmo Sirleto nel secolo XVI*. Nommé secrétaire des mémoriaux par Marcel II, protonotaire apostolique par Paul IV, Sirlet fut créé cardinal par Pie IV. Au conclave de Sixte-Quint, son nom recueillit quelques voix. Il devint bientôt bibliothécaire de la bibliothèque apostolique et se trouva, à partir de ce moment, mêlé aux plus grandes entreprises de l'époque. Il fut, quoique de loin, l'un des consulteurs les plus savants et les plus écoutés du concile de Trente. Il travailla à la rédaction de l'*Index librorum prohibitorum*, à celle du catéchisme romain, à la révision du bréviaire et du martyrologe, à l'édition du *Décret* de Gratien, des œuvres de saint Jérôme, du bullaire d'Innocent III, et des conciles généraux. Il collabora aussi à la révision de la Vulgate et à la réforme du calendrier. C'est donc une figure d'érudit extraordinairement actif que celle de ce cardinal ; c'est aussi celle d'un homme de grande piété et d'un zèle religieux très ardent. L'auteur de cette courte monographie aurait pu aisément lui donner une ampleur mieux proportionnée à l'importance du personnage, d'autant qu'il possède les éléments d'une bonne bibliographie et que les sources inédites ne lui sont pas inconnues.

Le tome III de la *Biblioteca di storia italiana recente*, publié dernièrement (Turin, Bocca, 1910) par les soins de la *Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, contient une étude de M. Antonio Manno sur *L'opinione religiosa e conservatrice in Italia, dal 1830 al 1850*. Les éléments en ont été fournis par la correspondance et les notes de Mgr Giovanni Corboli Russi (1813-1850), prélat distingué qui fut, en maintes occasions, le confident de Grégoire XVI et de Pie IX. Le dossier contient des détails pleins d'intérêt pour l'histoire des hommes, des idées et des faits de cette période troublée du dernier siècle. J.-M. V.

— Nous avons reçu un important travail que le R. P. A. Palmieri, O. S. A., vient de publier sur la *Theologia dogmatica orthodoxa (Ecclesiae graeco-russicae) ad lumen catholicae doctrinae examinata discussa*, T. I. *Prolegomena*. Florence, Via del Corso, 3, 1910. In-8, xxxv-815 p. L. 20. La RHE en donnera un compte rendu dans un prochain numéro.

— M. Castellucci, architecte de l'*Opera del Duomo* à Florence, a découvert sur le toit du baptistère Saint-Jean, entre autres débris architectoniques, quelques fragments des fonts baptismaux de Dante, certains admirablement conservés, d'autres susceptibles d'une facile reconstitution. — A Pise, des travaux d'excavation entrepris dans le voisinage de l'église Saint-Paolo all'

Digitized by Google

Orto, ont amené la découverte d'un beau sarcophage chrétien en marbre du IVe siècle, dont l'importance archéologique et la valeur artistique ne le cèdent en rien aux œuvres du même genre réunies sous les cloîtres du Campo Santo de Pise. La face antérieure du monument présente en relief l'image du bon pasteur trois fois répétée : au centre, le bon pasteur portant la brebis sur ses épaules, à droite, la même figure imberbe, et à gauche, la même, barbue. Au pied de ces deux dernières, la brebis est figurée broutant l'herbe. Sur le côté droit le bon pasteur est représenté encore, dormant appuyé à un rocher, tandis que son troupeau paît tranquillement dans la plaine. Enfin, le côté gauche porte un navire voguant sur la mer agitée et, dans le navire, un rameur et une *orante*, les bras levés vers le ciel.

Il y a deux ans, M. Giovanni Poggi, directeur du musée du Bargello à Florence, découvrit dans les archives de la famille Spinelli une collection importante de documents se rapportant au peintre et historien de l'art Giorgio Vasari. C'était d'abord une sorte de journal, écrit par l'artiste lui-même ; et puis des cahiers et des liasses de lettres, notamment la correspondance de Vasari et de Cosme Ier, et surtout des lettres de Michel-Ange à Vasari. La présence de ces précieux papiers parmi ceux de la maison Spinelli s'explique par le fait que l'un des membres de cette famille avait été l'exécuteur testamentaire de l'auteur des *Vite*. M. Poggi insista vainement auprès du comte Rasponi-Spinelli pour obtenir l'autorisation de faire connaître ces trésors au monde savant ; vainement aussi le gouvernement italien tenta d'en faire l'acquisition. Le propriétaire rejeta l'une et l'autre de ces propositions. On apprend aujourd'hui que c'est un historien allemand, M. Karl Frey, qui, ayant recueilli dans son pays la somme de 35.000 marks, a acquis, pour ce prix, le droit de faire, en Allemagne, la publication de ces archives. Le monde savant italien n'a pas caché son vif mécontentement à cette nouvelle.

Le gouvernement italien a décidé l'acquisition de deux importantes collections de documents : les archives du duc de Gallo et celles de Crispi. Le duc Mastrilli di Gallo, ministre et diplomate du royaume des Deux-Siciles dans la deuxième moitié du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, ambassadeur à Paris, puis à Londres et à Vienne, se trouva mêlé aux grandes négociations diplomatiques de son temps, en particulier aux traités de Leoben et de Campoformio. Il fut ministre de Ferdinand IV, de Marie-Caroline, de Murat et de François Ier. Ses papiers forment une volumineuse et riche collection : 20.000 documents environ, datés de 1785 à 1821, parmi lesquels des autographes de Marie-Caroline, de lord Acton, de Joseph Bonaparte, de Joachim Murat, etc., et quantité de pièces offrant un grand intérêt historique.

Non moins importante, au point de vue de l'histoire du *Risorgimento* italien et de l' « épopée » des Mille est la collection Crispi. Dès le lendemain de la mort de cet homme d'État, le gouvernement italien avait revendiqué la propriété de toutes les pièces d'ordre politique. Mais la famille était restée en possession des dossiers ayant un caractère particulier. C'est ce fonds dont l'État se rend actuellement acquéreur. Une première partie comprend les manuscrits originaux des études publiées par l'*Archivio storico contemporaneo italiano*, de Capolago, dont le directeur de cette revue, Carlo Cattaneo, avait fait don à Crispi. Ce sont les documents autographes de l'histoire des révoltes italiennes de 1848-1849, racontée par les acteurs eux-mêmes : le récit

Digitized by Google

des cinq journées de Milan et de la révolution lombarde, des émeutes de Bologne et de Crémone, des conjurations de Brescia et de Côme; des pièces concernant la république de Venise sous la dictature de Manin et touchant les mouvements insurrectionnels en Sardaigne, en Calabre et en Sicile. Il y a ensuite des manuscrits d'œuvres philosophiques et historiques de Romagnosi, de Gioberti, de Guerrazzi, etc. La deuxième partie de la collection est surtout composée de documents d'ordre privé, surtout des lettres signées des noms des principaux personnages du *Risorgimento* et se rapportant principalement aux entreprises garibaldiennes : Sicile, Volturno, Aspromonte, Mentana. Beaucoup de ces pièces figureront sans doute au musée du *Risorgimento* que l'on constitue à Rome; les autres, ainsi que celles du fonds Gallo, seront versées aux Archives d'État.

La bibliothèque communale de Vérone s'enrichit, l'an dernier, d'une précieuse collection de manuscrits, d'incunables et de livres rares appartenant à la famille Campostrini qui en a fait don à la ville. Parmi les œuvres et les documents manuscrits, il en est un bon nombre d'inédits, qui offrent une réelle importance pour l'histoire : ainsi les statuts des Scaliger et des Visconti, qui furent durant longtemps les lois municipales de Vérone; diverses chroniques véronaises; une chronique de Padoue; un *Filocopo* de Boccace, du XIVe siècle; deux manuscrits de la *Divine comédie*, du XVe siècle, etc. Parmi les incunables : un Ovide, *Fastes*, de Bologne, 1471; *Métamorphoses*, Parme, 1479; *Les Constitutions de Clément V*, Mayence, 1467; Savonarole, *Traité de l'amour de Jésus*; environ 300 volumes d'éditions aldines, etc.

La Società ligure di storia patria célébrait, en 1908, le cinquantième anniversaire de sa fondation et confiait au professeur Emidio Pandiani le soin d'écrire l'histoire de ce demi-siècle de vie et de travaux. L'œuvre a paru, en 1909, sous le titre : *L'opera della Società ligure di storia patria dal 1858 al 1908* (Gênes, Bagigalupi). Elle retrace, dans plusieurs chapitres, les annales de l'institution génoise, contient les statuts de la société, la liste de ses membres, l'index analytique des 42 volumes d'*Actes* publiés par ses soins; la liste de ses publications en dehors des *Actes*; l'index chronologique de ces mêmes travaux; enfin l'index des noms d'auteurs.

Par décret royal du 10 janvier 1910, la *Società di storia patria Anton Ludovico Antinori*, pour les Abruzzes, a été érigée en *Deputazione di storia patria negli Abbruzzi*, avec siège à Aquila. La députation se compose de vingt-cinq députés constituant le conseil directif, de membres ordinaires, correspondants et honoraires. Elle publiera un *Bollettino della r. deputazione abbruzzese di storia patria*, qui succédera au *Bollettino* de l'ancienne société Antinori.

Le 17 juillet a été posée, à Catanzaro, en Calabre, la première pierre d'une université théologique créée par le Souverain Pontife, à l'usage du jeune clergé de la Calabre.

Nous annoncions naguère (RHE, 1910, t. XI, p. 440) la publication d'une collection de *Scrittori d'Italia* par les soins de M. Benedetto Croce et de l'éditeur Laterza, de Bari. Une entreprise du même genre est tentée par M. Giovanni Papini et par l'éditeur Carabba, de Lanciano. Mais tandis que les volumes des *Scrittori d'Italia* prétendent être des éditions critiques,

Digitized by Google

capables de satisfaire les exigences des savants, ceux de la bibliothèque des *Scrittori nostri* en prendront plus à leur aise avec ces exigences. Ils seront des éditions populaires et à bon marché. La série est inaugurée par deux volumes de *Lettere di Michelangelo Buonarotti.*

Après six mois d'existence séparée, les deux revues *Pagine friulane,* d'Udine et *Nuove pagine,* de Goritz, ont uni leurs destinées, et depuis le 10 mars dernier, forment un nouveau périodique d'allure historico-littéraire paraissant à Goritz sous le titre de *Forum Julii.*

Dans sa séance annuelle tenue sous la présidence du roi d'Italie, le 4 juin 1910, l'Académie des *Lincei* conféra le prix (10.000 fr.) de philologie et de linguistique aux professeurs Emidio Martini et Domenico Bassi pour leur *Catalogus codicum graecorum bibliothecae Ambrosianae*; et le prix (2.000 fr.) du ministère de l'instruction publique, pour les professeurs d'histoire de l'enseignement secondaire, à MM. L. Carceri et P. Egidi.

— *Nominations.* — M. Paolo Boselli a été élu président et M. Alessandro Bondi, vice-président de la *Deputazione di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia* de Turin.

M. Boselli a été aussi nommé président de l'Académie des Sciences de cette ville et M. Antonio Manno, directeur de la même société.

M. le sénateur Blaserna, président de l'Académie des *Lincei,* a été élu membre correspondant de l'Institut de France.

M. Antonio Restori, professeur d'histoire comparée des littératures néo-latines à l'université de Messine, est transféré à la même chaire à l'université de Gênes.

M. Luigi Savignoni, professeur ordinaire d'archéologie à l'université de Messine, est transféré temporairement à l'université de Rome.

M. Pietro Fedele, professeur extraordinaire d'histoire moderne à l'université de Turin, M. Aurelio Covatti, professeur extraordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de Naples et M. V. Lazzarini, professeur extraordinaire de paléographie et de diplomatique à l'université de Padoue, sont promus à l'ordinariat.

La *libera docenza* est concédée à M. Filippo Messina-Vitrano, pour l'histoire du droit romain, à l'université de Palerme;

à M. Antonio Filangieri di Candida, pour l'histoire de l'art du moyen âge et de l'art moderne, à l'université de Naples;

à M. Giannino Ferrari, pour l'histoire du droit italien, à l'université de Padoue;

à M. Francesco Ercole, pour le même enseignement à l'université de Bologne;

et à M. Lionello Venturi, pour l'histoire de l'art du moyen âge et de l'art moderne, à l'université de Padoue.

M. Guido Ponzio cesse d'enseigner l'histoire ancienne à l'université de Bologne. J.-M. V.

— M. l'abbé A. Pelzer, chapelain de Saint-Julien-des-Belges à Rome, docteur en philosophie selon Saint-Thomas de l'Institut Léon XIII, avantageusement connu par ses savants travaux sur l'histoire de la philosophie médiévale, a été attaché en qualité de « Scrittore » à la bibliothèque vaticane.

Digitized by Google

— *Décès.* — Le 22 mars 1910, le général EMMANUEL MOROZZO DELLA ROCCA, qui consacra les années de sa retraite aux études historiques et écrivit de nombreuses monographies, en particulier la *Storia della antica città del Monteregale ora Mondovì in Piemonte.* 3 vol. (1896-1907).

En août, M. GIULIO GRIMALDI, lettré, folkloriste et historien, fondateur et directeur de la revue *Le Marche*, réorganisateur des archives de Matelica, auteur de plusieurs travaux d'histoire locale.

Le 11 juillet, le comte JOSEPH GRABINSKI, historien et littérateur distingué, collaborateur de diverses revues françaises et italiennes, qui a légué sa riche bibliothèque à la ville de Bologne. J.-M. VIDAL.

Pays-Bas. — L'*Atlas der nederlandsche palaeographie*, dont la publication a été longtemps retardée pour diverses raisons (cfr. RHE, t. IV, (1903), p. 821; t. VIII, (1907), p. 460; t. XI, (1910), p. 433) vient de paraître à La Haye chez A. de Jagher, (1910; petit in-folio de 28 planches), par les soins de H. BRUGMANS, prof. à l'université d'Amsterdam et O. OPPERMANN, prof. à l'université d'Utrecht. Le *Manuel pour l'étude de la paléographie hollandaise*, complément du présent travail, verra également bientôt le jour. L'Atlas contient, dans l'ordre chronologique, la reproduction héliotypique, sur 28 planches, de 56 documents tant littéraires que diplomatiques, depuis l'année 1100 (environ) jusqu'à 1692. Les pièces proviennent des archives de l'État et des communes ainsi que des bibliothèques d'Arnhem, Groningue, La Haye, Leeuwarden, Middelbourg, Utrecht, Zwolle et Londres. On y trouve des chartes des évêques d'Utrecht, des comtes de Hollande et de Gueldre, des extraits de registres échevinaux du XIVe au XVIIe siècle de Groningue, Steenwyk et Utrecht, des minutes notariales, des correspondances, des comptes, etc. Il va sans dire que les chartriers et bibliothèques monastiques et chapitraux occupent, dans cet Atlas, une place d'honneur. Citons, entre autres, les chartes de S. Paul d'Utrecht de 1253 (pl. III), celles de l'abbaye d'Oudwyk de 1302 (pl. IV), du couvent de Gerkre de 1383 (pl. VI), des abbayes de Klaarkamp, Menterne et de Frise de 1412 et 1594 (pl. XI, XXI). Quant aux mss. proprement monastiques, relevons, pour les bénédictins, le précieux cartulaire d'Egmond, composé vers 1100-1120, conservé au British Museum (pl. I); pour les prémontrés, la chronique des abbés Emo († 1237) et Menko (1243-1276) de l'abbaye de Bloemhof (pl. II); pour les chartreux, le *De consensu IV evangelistarum* de S. Augustin, écrit en 1457 au couvent de Nieuwlicht-lez-Utrecht (pl. XIV); les chanoines réguliers de Windesheim y figurent par la *Vita beati Malachiae episcopi et confessoris* de S. Bernard, écrite probablement en 1393 à Windesheim (pl. IX), la *Tripartita historia ecclesiastica* de Cassiodore, écrite en 1450, par le frère Albert de Bocholt, de Windesheim (pl. XIII), ainsi que par une traduction hollandaise des Actes des apôtres, composée en 1439 par le frère G van Weesp, au couvent de Ste-Agnès-lez-Zwolle (pl. XII) Les ateliers d'écriture des chanoinesses régulières sont représentés par le livre d'heures, de 1437, d'une nonne de St Denis à Amsterdam (pl. XII, par une lettre, écrite en 1466, par sœur Marguerite des Vrien du couvent de Diepenveen-lez-Deventer (pl. XII). L'activité des Frères de la Vie commune peut être étudiée dans une bible latine, de 1464-1476, de frère Jacques Enckhuysen, de Zwolle (pl. XV). Les auteurs de l'Atlas n'ont pas cru que leur album reproduisît au complet les différents aspects de l'écriture hollandaise à travers les siècles; il nous promettent, si leur travail est favorablement accueilli — et il mérite largement de l'être — une seconde

Digitized by Google

série de planches paléographiques. Le choix des chartes a été fait par M. le Dr Schoengen qui s'est consciencieusement acquitté de sa tâche; les auteurs proclament hautement, dans leur introduction, les grands services que leur a rendus cet éminent érudit. H. N.

— Dans un petit livre de 86 pages intitulé : *Wat een Leidsch Hoogleeraar der twintigste eeuw houdt omtrent den oorsprong van het Christendom*, M. le Dr Van Oppenraay expose les opinions auxquelles le prof. Bolland est enfin arrivé par rapport aux origines du christianisme et qu'il vient d'exprimer sous une forme nouvelle dans *Het Evangelie. Een vernieuwde poging tot aanwijzing van den oorsprong des Christendoms.* Comme il arrive aux apostats, M. Bolland est allé aux opinions extrêmes, ou plutôt, il est allé reprendre au-delà du Rhin un système qui y est abandonné depuis quelque temps. Pour le professeur de Leyde tout, dans les origines chrétiennes, est légende alexandrine; le Christ et les apôtres n'ont jamais existé; aucune épître paulinienne ne date du premier siècle; les évangiles actuels ont vu le jour dans un milieu romain et se sont substitués à l'évangile des Égyptiens vers 175, etc., etc. Après cet exposé, l'auteur montre combien la méthode de M. Bolland est peu scientifique, disons peu sérieuse : c'est de l'apriorisme d'un bout à l'autre. Excellente brochure pour dissiper les doutes que le travail soi-disant scientifique du professeur de Leyde pourrait faire naître dans l'esprit des lecteurs peu au courant des travaux d'exégèse et d'histoire.

— A signaler la dissertation par laquelle L. F. M. de Jonge, S. J., a obtenu le grade de docteur en lettres classiques à l'université communale d'Amsterdam : *De S. Gregorii Nazianzeni carminibus quae inscribi solent* Περὶ ἑαυτοῦ.

La firme W. P. van Stockum Jr., de La Haye, a publié un travail d'un grand intérêt pour l'histoire de la presse en Hollande. Il est intitulé : W. P. van Stockum Jr., *La librairie, l'imprimerie et la presse en Hollande à travers quatre siècles.* Documents pour servir à l'histoire de leurs relations internationales, recueillis et annotés. Cette publication a paru à l'occasion de la VIIe session du congrès international des éditeurs à Amsterdam; elle comprend 12 pages de texte in-fol. et 105 planches avec 218 reproductions de titres de livres, de lettres et de journaux. Ce beau travail n'est pas dans le commerce.

La Commission royale pour les publications historiques offre un exemple remarquable d'activité. Non moins que cinq gros volumes viennent de paraître. Deux volumes continuent les *Gedenkstukken* du Dr Colenbrander et donnent, pour l'époque du roi Louis Napoléon, les sources qui sont tirées des archives de l'État, de celles de la maison royale ainsi que d'archives anglaises, françaises et prussiennes. Un troisième volume forme le tome III des *Acta der Synoden* jusqu'en 1656, par le Dr Knuttel, tandis que les deux autres contiennent les documents, recueillis et annotés par le Dr K. Heeringa, relatifs au commerce hollandais en Orient *(Levantsche handel).*

On annonce la publication d'une histoire ecclésiastique de la Frise du VIIe au XIe siècle, par le Ds H. Van Eyck van Heslinga (*De Friesche Kerk, hare stichting en vestiging van de laatste helft der zevende tot het begin der elfde eeuw.* Leeuwarden, J. H. Borgesius, 20 livr. à fl. 0,25). Cependant le travail ne paraîtra pas si le nombre des souscripteurs n'est pas assez grand.

Digitized by Google

La revue hebdomadaire *Vragen en mededeelingen op het gebied der geschiedenis, taal- en letterkunde*, dont nous avons signalé la publication (cf. *supra*, p. 207), a déjà cessé de paraître depuis le 1 juillet. G. G.

Russie. — Nous sommes heureux d'annoncer un nouveau volume de la description des manuscrits conservés dans les archives du Saint-Synode : *Opisanie rukopisei, khraniachtchikhsia v Arkhivie Sv. prav. Synoda,* Saint-Pétersbourg, Imp. du Saint-Synode, t. II, 2e partie, 1910. In-8, XIV-957-171 p.) Ce savant travail est dû à la plume de M. A. I. Nikolsky, archiviste du Saint-Synode. Il renferme la description de 2187 *codices,* datant du XIVe au XIXe siècle. Il contient en grande partie des œuvres liturgiques, mais on y trouve aussi des pièces historiques et beaucoup de documents touchant le droit canon des Églises orientales. Dans l'appendice, on a inséré quelques pièces liturgiques, par exemple, le canon de saint Cyrille, les prières rituelles pour la bénédiction des fruits, etc.

Le cod. grec 86 de la bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg est mentionné par Muralt et Tischendorf comme contenant les fragments d'un ménologe ou d'une collection de sermons. Après de nombreuses recherches, M. A. Papadopoulo-Kérameus est arrivé à identifier ce texte avec la vie de l'ermite Isidore par Jean le Scholastique. Le texte du manuscrit ci-dessus mentionné, comparé avec le même texte imprimé à Constantinople en 1883, offre de nombreuses variantes, soigneusement notées par le savant byzantiniste dans son article : Λείψανον λόγον Ἰωάννου τοῦ Σχολαστικοῦ, *Viz. Vrem.*, 1908, XV, p. 428-35.

En 1894, le regretté prof. I. Pomialovsky éditait, d'après un recueil de la bibliothèque synodale de Moscou (XVIe siècle), la Βίος καὶ πολιτεία τοῦ Γρηγορίου τοῦ Σιναΐτου, rédigée par Callixte, patriarche de Constantinople (1350-54 ; 1355-63). De ce texte grec on possède deux versions slaves, du XVe siècle, renfermées dans le cod. 172 de la bibliothèque synodale de Moscou et dans le cod. n. 1488 de la bibliothèque de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. L'édition de la version slave, confiée aux soins de P. A. Syrkou, a été publiée après la mort du savant slaviste dans les *Pamiatniki* de la société des amis de l'ancienne littérature (N. CCLXXII). Dans la dernière livraison du *Vizantitskii Vremennik* (1908, t. XV, p. 300-331) le prof. A. Iatzimirsky publie à ce propos un travail qui contient l'analyse détaillée des matières contenues dans le texte slave, la division en chapitres, la collation entre le texte édité par Syrkou et le texte du codex de la bibliothèque synodale et des remarques sur la valeur historique et théologique de cette pièce : *Iz kritiko-literaturnykh nabliudenii nad jitiem Grigoriia Sinaita* (Remarques critiques et littéraires sur la vie de Grégoire le Sinaïte).

Le 12/25 février 1909, le diacre de l'église de l'ambassade russe de Vienne, P. Grigorévitch Préobrajensky, a présenté à la Société archéologique impériale russe le *schema* d'un grand travail sur *Syméon Métaphraste dans la chronographie byzantine.* Il y a résumé, en 35 thèses, les conclusions de ses laborieuses recherches. Ce travail, d'après les jugements de Loparev, Istrine et Sobolevsky, aura une importance capitale dans l'histoire de la littérature byzantine.

Digitized by Google

Le dernier compte-rendu de l'Institut archéologique russe de Constantinople nous renseigne sur les travaux de cette savante institution durant l'année 1908. Le secrétaire de l'Institut, M. Léper, a été nommé membre de la Commission archéologique et inspecteur du musée et des fouilles en Chersonèse. La charge de secrétaire a été confiée au prof. Schmidt. Ont été nommés membres honoraires de l'Institut : Jean Galov, agent diplomatique de la Bulgarie à Constantinople, Charles Diehl, Lubor Niederle, et membres collaborateurs : A. Natchov, de l'exarchat bulgare, le P. Siméon Vailhé, des Augustins de l'Assomption, J. Ebersolt, et J. Ilinsky. Les membres de l'Institut, sous la savante direction du prof. Th. Ouspensky ont travaillé à reproduire et à interpréter les superbes mosaïques de la mosquée Kasimié à Salonique. Les résultats de leurs recherches ont été consignés dans le t. XIV du *Bulletin* de l'Institut. En avril-mai 1908, le prof. Ouspensky a entrepris un voyage scientifique dans l'ancienne Serbie, en s'arrêtant en particulier au célèbre monastère serbe de *Detchan*, et à Ipek, autrefois siège du patriarcat serbe. L'Institut a repris aussi les travaux d'exploration dans la mosquée d'Imrakhor (ancienne basilique du monastère de Studium). Un *stipendiat* du Ministère de l'instruction publique, Dimitri Chestakov, pendant son séjour à l'Institut, a achevé sa thèse de *magister* : *Recherches dans le domaine des légendes nationales grecques touchant les saints*. Le musée de l'Institut s'est enrichi de 132 monnaies anciennes, 158 molyvdobulles ; la bibliothèque compte actuellement 20.000 volumes ; en 1908 sa section de manuscrits s'est augmentée d'un évangéliaire en parchemin du x-xie siècle.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg a accordé le prix Macaire (de 800 roubles) au docteur P. Smirnov pour son ouvrage sur les *Dissensions intestines du raskol au XVIIe siècle* ; le prix du métropolite Grégoire (800 roubles) au prof. A. Diakonov pour son ouvrage *Jean d'Éphèse et ses œuvres historiques* ; le prix Tchoubinsky au prof. N. Pokrovsky, pour sa *Description du musée ecclésiastique archéologique de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg*.

— *Nominations*. — Pour l'année scolaire 1910-1911, à l'Académie ecclésiastique de Kazan, la chaire de langue et littérature latines a été confiée au professeur *stipendiat* Alexandre Motrokhine ; celle d'histoire et de réfutation du lamaïsme, au hiéromoine Amphilochius Skvortzov.

Le P. Alexis Th. Préobrajensky, professeur d'homilétique et d'histoire de la prédication à l'Académie ecclésiastique de Kazan, a été nommé professeur de théologie dogmatique à l'université de Saratov, récemment instituée par le gouvernement russe.

A la suite de la démission du prof. I. E. Evsieev, la direction de la *Tzerkovnyi Viestnik*, organe de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a été confiée au *docens* B. B. Titlinov.

Le protoïerevs M. I. Orlov, professeur extraordinaire de langue et littérature grecques à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a été nommé professeur ordinaire. — La chaire de théologie pastorale, laissée vacante par la démission du protoïerevs T. A. Nalimov, a été confiée au *magister theologiae* Serge Mikhailovitch Zarine.

— *Décès*. — Le 13/26 juillet 1910, dans la résidence impériale de Pavlosk, est décédé le général Alexandre Alekséevitch Kiréev, né le 26 octobre 1833. Le défunt était surtout connu par ses écrits théologiques, qui se rapportent principalement à l'union des vieux-catholiques avec les orthodoxes

Digitized by Google

et aux dogmes catholiques de la primauté et de l'infaillibilité des papes. Sa brochure allemande *Zur Unfehlbarkeit des Papstes* a été traduite en russe, en français, en polonais, en anglais et en grec. Il soutint des polémiques violentes contre Vladimir Solovev et A. Gusev. Plusieurs de ses travaux théologiques ont été insérés dans la *Revue internationale de théologie*. La liste des écrits du général Kiréev, dispersés dans les revues ecclésiastiques russes, est très étendue. On y trouve des études importantes sur la question du *Filioque* et de l'épiclèse.

Le 13/26 juin 1910, est décédé, à Saint-Pétersbourg, le P. JEAN LÉONTÉVITCH IANYCHEV, né dans l'éparchie de Kalouga, en 1826. Il était connu en Russie comme un des meilleurs écrivains de théologie morale et comme confesseur de la famille impériale; en Occident, son nom est intimement lié aux efforts de l'Église russe pour faire entrer dans son sein les vieux catholiques. On a de lui plusieurs ouvrages et beaucoup d'articles insérés dans les revues ecclésiastiques russes. Citons parmi les plus importants : *Considérations historiques sur le détachement progressif de l'Église occidentale de l'Église orientale orthodoxe* (1854); *L'essence du christianisme au point de vue moral* (1877); *La doctrine orthodoxe chrétienne sur la moralité* (1887), que les écrivains russes considèrent comme un chef-d'œuvre. Il a traduit en russe quelques écrits de Doellinger et a publié, en 1893, une série d'articles sur les relations entre les vieux catholiques et les orthodoxes. Sa biographie a été insérée dans les *Tẑerkovnyia Viedomosti* (1910, n. 25, p. 1007-1012).

Dans le *Viẑ. Vremennik* (1908, t. XV, p. 461 sv.), le prof. PAUL GHIDOULIANOV a consacré une longue nécrologie à la mémoire de Nicolas Souvorov, le célèbre canoniste russe décédé le 6 août 1909. On y trouve, en particulier, la liste détaillée de ses nombreux ouvrages. A. PALMIERI, O. S. A.

Suisse. — A l'occasion du 450e anniversaire de la création de l'université de Bâle, la Société d'histoire et d'antiquités de Bâle a publié les statuts primitifs de la faculté de théologie de cette ville et les additions successives antérieures à 1508 : *Die Statuten der theologischen Fakultät der Universität Basel* (Bâle, F. Reinhardt, 1910. In-8 de 42 pages avec 2 gravures). L'édition a été confiée à M. C. C. BERNOULLI; elle est très soignée. Les notes historiques, reléguées à la fin, sont bien rares : on suppose évidemment que le lecteur connaît l'histoire de cette université, publiée par Vischer. Les statuts primitifs, imités de ceux d'Erfurt (p. 39) sont très courts; pour les parties essentielles, ils sont conformes aux règlements qui régissaient toutes les facultés de théologie du moyen âge et se rapprochent d'assez près des statuts de Louvain, analysés récemment dans cette Revue même (1910, t. XI, p. 291 s.).

— *Décès.* — Le 23 juin, est mort accidentellement M. L. MICHELI, conservateur des manuscrits à la bibliothèque publique et universitaire de Genève, où il s'était consacré à de précieux travaux de classement et d'inventaire.

Syrie. — Du t. IV des *Mélanges de la faculté orientale* de l'université Saint-Joseph (Beyrouth, Imprimerie catholique, 1910. In-8, 572 p., XVII pl., 28 fig. F. 24), il nous est parvenu trois extraits. L'article du R. P. L. CHEIKHO : *Quelques légendes islamiques apocryphes* (p. 33-57), est un mémoire lu au congrès des orientalistes, à Copenhague, en 1908. On y voit comment les récits légendaires des aprocryphes juifs et chrétiens, qui ont déjà marqué leur trace dans les poésies arabes de l'époque préislamique, se reflètent partout dans le

Digitized by Google

Coran. Mahomet y avait été initié par plusieurs de ses compagnons ; ces histoires furent encore propagées et développées par les auteurs des vies du Prophète et par les commentateurs du code de l'Islam. L'auteur cherche à identifier plusieurs des apocryphes mentionnés par occasion dans cette littérature fantaisiste. La tâche n'est ni aisée, ni même toujours possible. Il faut approuver la prudence du R. P. et lui savoir gré des résultats atteints. La Tôrah de Mahomet n'est pas notre Pentateuque ; le Psautier musulman, qui n'a de David que son nom d'emprunt, est peut-être une collection de 137 chapitres dont on connaît deux manuscrits. L'Évangile de l'Islam n'est pas encore retrouvé. Quant aux fameux Rouleaux, ceux d'Abraham sont très probablement les textes publiés par Günzburg et von Rosen sous le titre : *Paroles de Dieu à Abraham* ; ceux de Moïse sont inconnus, de même que le livre des Prophètes et des Disciples, mentionné par Ibn Salâm. Suit le texte arabe de 18 pièces du psautier apocryphe musulman, publié d'après le ms. de Mossoul. — Le R. P. H. Lammens s'occupe de l'histoire politique de l'islamisme aux premiers temps de l'hégire. Dans un premier article : *Le « trium virat » Abou Bakr, Omar et Aboû Obaïda* (p. 113-144), lu déjà au congrès des sciences historiques, à Berlin, en 1908, il nous apprend comment fut résolu le grave problème soulevé par la mort de Mahomet. Le R. P. excelle à peindre les figures et à marquer fortement les traits distinctifs de ces trois personnages dont l'initiative audacieuse conjura une crise redoutable. Les deux premiers successeurs du Prophète s'arrogèrent le califat sans s'exposer aux risques de l'élection régulière. Aboû Obaida serait arrivé à son tour, — toute la conduite d'Omar le montre — s'il n'eût été enlevé trop tôt par la peste ; son rôle, trop souvent oublié, a été bien mis en lumière. A l'aide d'une documentation abondante et sûre, l'auteur a éclairé un point jusqu'ici très obscur. L'hypothèse du triumvirat introduit vraiment l'unité dans les annales du premier quart de siècle de l'islam ; elle donne une explication très acceptable de la transmission irrégulière du califat jusqu'au retour au système de l'élection, le seul en harmonie avec les traditions et la mentalité des Arabes. — Une seconde étude, très connexe à la précédente : *Le califat de Yazîd I* (p. 233-312) est due aussi au R. P. H. Lammens, mais elle est encore incomplète. Reprenant une partie du cours qu'il a professé à la Faculté, en 1905-1906, le savant arabisant nous expose les derniers jours du calife Mo'âwia, dont il étudie le testament politique et note la fidèle mémoire, longtemps conservée malgré la haine et les malédictions de la réaction. Il corrige plus d'un trait du tableau qu'une opposition fanatique a tracé de Yazîd I. Puis, c'est un long et intéressant exposé des prétentions des Qoraisites à la souveraineté, avec la résistance dédaigneuse de toute une race insoumise et ambitieuse à l'orgueil invétéré de cette caste de marchands mecquois. Nulle part Mahomet ne sanctionna leur supériorité ; le premier calife, Aboû Bakr, n'invoqua en leur faveur, à la mort du Prophète, que des arguments futiles : beauté physique, fécondité, alliances et liens multiples avec toutes les tribus de la péninsule, dissimulant à peine son ambition personnelle. A son lit de mort, comme Omar, il lâcha même le privilège des Qoraisites, ce qui prouve que le fondateur de l'Islam n'avait rien disposé en ce sens. Les études solides du R. P. Lammens contribueront heureusement à la diffusion de la connaissance, encore si peu répandue, de l'histoire politique et religieuse des Arabes mahométans. Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne voie.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

(NOTICES ET NOUVELLES.)

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 151-163, 387-394, 612-622, 837-848.
Angleterre-Écosse-Irlande, 163-169, 395-398, 622-627, 848-851.
Autriche-Hongrie, 169-171, 398-402, 628-629, 851-852.
Belgique, 171-175, 402-406, 630-636, 852-657.
Égypte, 636.
Espagne, 175-176, 637-639, 857-858.
États-Unis. Amérique, 176-178, 406-407, 639, 858-859.
France, 178-193, 408-423, 640-660, 859-871.
Grèce, 193, 423, 660, 871.
Italie, 193-204, 424-432, 661-668, 871-881.
Luxembourg (Grand-Duché), 432.
Pays-Bas, 205-208, 432-434, 668-669, 881-883.
Pays Scandinaves : Danemark, Suède, Norvège, 208, 435, 669.
Péninsule des Balkans : Bulgarie, 435, 669.
Russie, 209-221, 435-444, 670-674, 883-885.
Suisse, 222, 444, 674, 885.
Syrie, 222, 445, 885-886.
Turquie, 445-446, 674.

2. Sociétés savantes (1). — Congrès.

ALLEMAGNE.

Königl. Akademie der Wissenschaften, 161, 393, 623, 846; (récompenses), 847.
Bayer. Königl. Akad. der Wissenschaften zu München (prix), 162.
Görres-Gesellschaft (Jahresbericht), 393.
Königl. Gesellschaft der Wiss. zu Göttingen (concours), 394; (Nachrichten), 854.
Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde (concours), 394.
Conseil ecclésiastique du grand-duché de Weimar (prix), 847.
Kantgesellschaft (concours), 847.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Text and translation Society, 163.
Société des études bibliques de Liverpool (lectures), 168.
Henry Bradshaw Society (assemblée annuelle), 168.
Canterbury and York Society, 397.
Huguenot Society, 397.
Society for promoting christian knowledge, 624.
British Society of franciscan studies, 625.
Folk-Lore Society de Londres, 626.
Society of antiquaries de Londres, 626.
Early english text Society, 849.
British Academy, 850.
British numismatic Society, 850.

AUTRICHE-HONGRIE.

Académie impériale de Vienne (Sitzungsberichte), 169, 170, 628.
Société oukraïnienne des sciences «Chevtchenko» de Lemberg, 398, 440.
Académie des sciences de Cracovie, 398, 400, 401.
Oesterreichische Verein für Bibliothekwesen, 629.
Société « Pro cultura » de Trente, 629.

BELGIQUE.

Commission royale des lois et ordonnances (publications), 173.
Commission royale d'histoire de Bel-

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignés sous ce n° 2, et non sous les rubriques « Revues » ou « Collections » (nos 4 et 5).

Digitized by Google

gique (jubilé), 174; (Bulletin), 853.
Académie royale flamande, 404.
Académie royale de Belgique (Mémoires in-8), 405; (nominations), 635; (prix décennal de philologie), 635; (Bulletin), 854.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (prix Delaveux), 635.
Congrès international de numismatique, 855.
Congrès international d'art et d'histoire, 855.
Congrès international de bibliographie et de documentation, 855.
Congrès international des archivistes et bibliothécaires, 855.
Premier congrès flamand de philologie et d'histoire, 856.

ESPAGNE.

Real Academia de la historia de Madrid, 175, 638, 857, 858.
Sociedad de estudios americanistas, 637.
Congrès d'apologétique à Vich, 637.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Carnegie Institution de Washington (inventaires), 406.
Catholic historical Society de New-York, 406.
American historical Association (réunion), 407.
Pacific coast branch (réunion), 407.
Archaeological Institute of America. (Ch. E. Norton memorial Lectureship), 407.

FRANCE.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (comm.), 189, 418, 654, 866; (prix), 192, 658, 869.
Société nationale des antiquaires de France (comm.), 191, 419, 656, 868.
Académie des sciences morales et politiques (comm.), 655, 868; (prix), 191, 658.
Académie de Lyon (prix), 192.
Société historique de Compiègne, 411.
Société des antiquaires de la Morinie (Mémoires), 413.
Société d'histoire du protestantisme français (Bulletin), 416.
Société d'études de la province de Cambrai (Mémoires), 417; (Bulletin), 417; (Annales), 420.
Société des anciens textes français, 421.
Concours des antiquités nationales de la France, 658.
Académie française (prix), 658, 869.
Congrès des sociétés savantes à Paris, 654.
Congrès archéologique d'Angers et Saumur, 865.
Congrès du millénaire de Cluny, 866.

GRÈCE.

École archéologique italienne à Athènes, 660.
Société ethnographique d'Athènes, 871.

ITALIE.

R. deputazione di storia patria per la Romagna, 430, 664; (Atti e memorie), 198.
Commission des fêtes du 3e centenaire de la canonisation de S. Charles Borromée, 201.
Società vercellese di storia ed arte (Archivio), 202.
Académie de Lucques (inauguration du monument J. D. Mansi), 202.
Commission diocésaine de Palerme « Pro arte sacra », 203.
Görres-Gesellschaft (Institut romain), 392, 393.
Commissione per la storia dell' università di Bologna, 426.
Institut archéologique prussien de Rome (conférences), 427.
Institut historique prussien de Rome, 427, 619.
Institut historique autrichien de Rome, 428.
British school de Rome, 428, 850.
Institut historique belge de Rome, 428.
Saint-Julien des Belges de Rome (cercle flamand d'études), 429.
École française de Rome, 429.
Société des conférences d'archéologie chrétienne de Rome, 429.
Instituto veneto di scienze, lettere ed arti, 430.
Académie de la Crusca de Florence (prix), 431.
Académie des sciences morales et poli-

Digitized by Google

tiques de Naples (concours), 431.
Società reale de Naples (concours), 431.
Istituto Lombardo (concours), 431.
Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento de Florence, 661.
Campo santo teutonique à Rome (bibliothèque), 664.
Société des archives religieuses de la France (secrétariat permanent à Rome), 664.
Société des conférences d'archéologie chrétienne, 664.
Académie pontificale d'archéologie de Rome, 665.
Comité de restauration de la célèbre abbaye de Pontida, 666.
Académie des sciences de Turin (prix), 667; (Mémoires), 876.
Academia virgiliana de Mantoue (concours), 667.
Società storica delle Valdelsa (concours), 667.
Société internationale d'études franciscaines d'Assise, 875.
Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia, 877.
Società ligure di storia patria (cinquantième anniversaire), 879.
Società di storia patria Anton Ludovico Antinori, pour les Abruzzes, 879.
Deputazioni di storia patria negli Abbruzzi, 879.
Académie des Lincei (prix), 880.
Centenaire du cardinal Massaia, 431.
Monument à la mémoire du pape Sylvestre II (inauguration), 666.
Sixième centenaire de Boccace, 667.
Centenaire de la mort du P. Mathieu Ricci, 667.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ).

Section historique de l'Institut G. D. de Luxembourg, 432.

PAYS-BAS.

Commissie van advies voor 's rijks geschiedkundige publicatiën, 434, 882; (petite série des œuvres), 205.
Société historique d'Utrecht (publicat.), 206; (Bijdragen en mededeelingen), 669.
Maatschappij der nederl. letterkunde te Leiden (Handelingen en mededeelingen over het jaar 1908-1909), 433.
Theologisch gezelschap te Haarlem (concours), 434.
Fondation épiscopale de Saint-Radbod, 434.

PÉNINSULE DES BALCANS : BULGARIE.

Commission pour la préparation d'une version bulgare de l'Écriture Sainte, 669.

RUSSIE.

Commission impériale archéographique de Saint-Pétersbourg (Chronique des travaux), 213, 215; (chroniques russes), 214, 215, 217, 221, 883.
Société d'histoire et d'antiquités russes, 216.
Institut impérial archéologique de Saint-Pétersbourg, 217.
Commission scientifiqne des archives de Vladimir (travaux du troisième congrès), 218.
Commission pour la réforme des statuts des académies ecclésiastiques (travaux), 219.
Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (Izviestiia [Bulletin] de la section de langue et littérature russes), 435, 436, 441, 670.
Société archéologique impériale de Moscou, 436.
Société impériale d'histoire et d'antiquités russes de Moscou (Tchteniia [Lectures]), 438, 671.
Commission scientifique des archives de Saratov, 439.
Société oukraïnienne des sciences de Kiev (Zapiski [Communications]), 440.
Société des amis du progrès spirituel, 443.
Société des amis de l'art ancien et de l'ancienne littérature, 670.
Quatrième congrès général des archéologues russes à Kostroma, 218.
Congrès des missionnaires russes (Kiev, 1908), 439.

SUISSE.

Société d'histoire et d'antiquités de Bâle, 885.

Digitized by Google

TURQUIE.

Institut archéologique russe de Constantinople, 446; (compte rendu), 884.

3. Universités et instituts d'enseignement supérieur (1). — **Bibliothèques. — Dépôts d'archives. — Musées.**

ALLEMAGNE.

Faculté de philosophie de Bonn, 158.
Université de Berlin (soixantième anniversaire de V. von Wilamowitz-Moellendorff), 161.
Faculté catholique de théologie de Strasbourg (concours), 162.
Faculté de théologie de Wurzbourg (concours), 162.
Université de Leipzig (Institut für Kultur- und Universalgeschichte; Mélanges Karl Lamprecht), 394.
Faculté de théologie catholique de Breslau (concours), 622.
Séminaire historique de l'université de Munich, 612, 842, 843, 847.
Bibliothèque de l'université de Berlin (don Teubner), 846.
Archives et bibliothèques de Rostock (Recherches historiques), 432.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Summer school de théologie d'Oxford, 168.
University College à Londres, 168, 397.
Université de Dublin, 168, 169.
Université de Belfast, 168, 169.
Université de Saint-Andrews, 395.
Somerville College à Oxford, 397.
Université de Glasgow, 397.
Local lectures à York, 626.
Université de Liverpool (École d'histoire locale), 627.
Université de Manchester, 627.
Séminaire de Maynooth (Irlande) (réunion annuelle), 850.
Bibliothèque Bodléienne, 166.
London library (catalogue), 167.
Collection Phillips (vente de manuscrits), 850.
Musée national des antiquités de Dublin, 396.

AUTRICHE-HONGRIE.

Conseil des archives de l'empire, 399.

BELGIQUE.

Concours universitaire, 856.
Université de Bruxelles (jubilé), 175; (cours d'histoire et éléments du droit canon), 635.
Université de Louvain (Annuaire), 402; (séminaire historique), 402; (doctorat en sciences morales et historiques; recueil de travaux), 634.
Bibliothèque royale (manifestation du R. P. Van den Gheyn, S. J.), 175; (catalogue), 630.
Bibliothèque centrale communale de Liège (acquis.), 855.
Archives générales du royaume (inventaire), 402.
Petites archives du Hainaut (Inv. som.), 852.

ESPAGNE.

Université de Santiago (musée historique), 176.
L'athénée de Madrid (conférences), 176.
Université de Madrid (Extension universitaire française en Espagne), 637.
Bibliothèque America, 176.
Bibliothèques en Espagne (organisation du service), 857.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Université catholique de Washington (bibliothèque Rubens Duval), 407.

FRANCE.

École pratique des Hautes Études (Rapport annuel), 649; (conférences de bibliothéconomie), 869.
École des chartes (soutenance des thèses), 657.
Facultés catholiques de Lyon, 659.
Bibliothèque nationale (acquis.), 653.
Archives nationales (acquis.), 653.
Bibliothèque des avocats du barreau parisien (établiss. d'un musée), 187.

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 3, et non pas sous la rubrique « Collections » (n° 5).

Digitized by Google

GRÈCE.

Université d'Athènes, 193, 660.

ITALIE.

Institut biblique pontifical, 200.
Angélique, (Collège international des études des Dominicains), 200.
Collège Saint-Anselme à Rome (nouveau programme), 201.
Institut français de Florence, 201.
Séminaire de Pise (faculté de théologie), 427.
Université théologique à Catanzaro en Calabre, 879.
Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome, 203
Bibliothèque ambrosienne de Milan (centenaire), 431; (acquis.), 664.
Biblioteca Marciana à Venise, 662.
Bibliothèque et archives de la famille des marquis Benincasa, d'Ancône, 664.
Bibliothèque communale de Vérone, 879.
Palazzo Vecchio à Florence (découverte d'archives), 427.
Archivio di Stato à Rome (École de paléographie et de diplomatique), 427.
Archives de la famille Spinelli, 878.
Archives du duc de Gallo et celles de Crispi, 878.
Musée du trésor de la Basilique vaticane, 202.
Commission d'archéologie sacrée (fouilles), 427.
Découvertes à Florence et à Pise, 877.

PAYS-BAS.

Université de Leyde (cours d'histoire politique), 434.
Université d'Utrecht, 434.
Archives de la ville de Dordrecht (inventaire), 432.

PAYS SCANDINAVES.

École supérieure de Stockholm (université), 435.
Université de Reykjavik (Islande), 435.

RUSSIE.

Académie romaine-ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, 218, 672.
Académie ecclésiastique de Kazan, 219; (compte rendu), 442; (quarante-cinquième anniversaire de la vie littéraire de St. Berdnikov), 444.
Université théologique féminine de Kazan, 219, 442.
Académie ecclésiastique de Kiev (compte rendu), 220; (Trudy [Travaux]), 435.
Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, 220; (centenaire), 441, 673; (Izviestiia [Bulletin]), 671; (thèses), 673; (prix), 884.
Université de Moscou (mélanges Basile Osipovitch Klioutchesky), 673.
Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, 672, 883.
Bibliothèque synodale de Moscou (acquis.), 672.
Archives du Saint-Synode, 672, 883.
Musée Roumiantzev (compte rendu), 220.

SUISSE.

Université de Zurich, 222.
Université de Bâle (450e anniversaire), 444, 885.

SYRIE.

Université Saint-Joseph de Beyrouth (Mélanges de la faculté orientale), 885.
Lycée grec-allemand de Smyrne, 445.
Bibliothèque de la ville d'Alep (manuscrits conservés), 445.

AFRIQUE.

Université d'Alger, 421.

4. Revues.

ALLEMAGNE.

Neues Archiv, 157, 392.
Katholik, 158.
Englische Studien (de Leipzig), 159.
Jahrbuch der Zeit- und Kulturgeschichte, 161.
Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik, 390.
Historisches Jahrbuch, 394.
Theologisches Literaturblatt, 613.
Stimmen aus Maria-Laach, 619.
Byzantinische Zeitschrift, 621.
Theologische Literaturzeitung, 622.

Digitized by Google

Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft, 839.
Neue kirchliche Zeitschrift, 841.
Archiv für katholisches Kirchenrecht, 843.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Journal of theological studies, 164.
The Month, 166; (table), 167.
Athenaeum, 168, 396.
The english Church review, 397.
The Sanctuary, 850.

AUTRICHE-HONGRIE.

Sitzungsberichte de l'Académie impériale de Vienne, 169, 170.
Rivista Dalmata, 170.
Mittheilungen des österreichischen Vereines für Bibliothekwesen, 629.
Zeitschrift des österreichischen Vereines für Bibliothekwesen, 629.
Pro Cultura, 629.

BELGIQUE.

Analectes de l'ordre de Prémontré, 172.
Bijdragen voor de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, 174.
Revue d'histoire ecclésiastique, 175.
Revue de l'art chrétien, 634, 635.
Biekorf, 634.
Bulletin de la commission royale d'histoire, 853.

ÉGYPTE.

Εκκλησιαστικὸς Φάρος, 636.

ESPAGNE.

Boletin de la real Academia de la historia de Madrid, 175.
Revista de la biblioteca national de la Habana, 407.
Linajes de Aragon, resena historica, genealogica y heraldica de los familios aragonesas, 637.
La ciencia tomista, publicacion bimestral de los Dominicos espanoles, 637.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Historical records and studies, 406.

FRANCE.

Revue de l'Institut catholique de Paris, 169.
Opuscules campanaires, 184.
Revue d'histoire et de littérature religieuses, 188, 414.
Revue d'histoire de l'Église de France, 188.
Annales de l'Est et du Nord, 189, 417, 658.
Revue du Nord, 189, 658.
Annales de l'Est, 189, 658.
La Province latine, 189.
La renaissance romantique, 189.
Les arts illustrés, 189.
Revue pratique d'apologétique, 189.
Bulletin monumental, 411.
Études, 413, 421.
Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, 413.
Revue historique, 413.
Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, 416.
Revue d'histoire moderne et contemporaine, 417.
Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, 417.
Annales de la Société d'études de la province de Cambrai, 420.
L'Année dominicaine, 420.
Bulletin critique, 420.
Recherches de science religieuse, 421.
Études franciscaines, 653.
Documents d'histoire, 657.
Revue historique de la Révolution française, 657.
Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque, 658.
Revue de l'Orient chrétien, 862.
Annales de philosophie chrétienne, 865.
Bajocana. Recueil de documents pour servir à l'histoire du diocèse de Bayeux et de Lisieux, 869.
La science catholique, 869.
Le Prêtre, 869.

GRÈCE.

Ἐπιστηρονικὴ Ἐπετηρίδος, 193.
Λαογραφια, 871.

ITALIE.

Rivista storico-critica delle scienze teologiche, 197, 199, 425.
San Carlo Borromeo nel terzo centenario della canonizazione (1610-1910), 201.

Digitized by Google

Archivio della Società vercellese di storia ed arte, 202.
Brixia sacra, bolletino bimestrale di studi e documenti per la storia ecclesiastica bresciana, 430.
Annuario del r. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento de Florence, 661.
Ateneo Veneto, 662.
Annales ordinis S. Benedicti, 666.
L'Illustrazione Ossolana, 667.
Apulia, 667.
Bessarione, 875.
La Scuola cattolica, 877.
Biblioteca di storia italiana recente, 877.
Bollettino della r. deputazione abbruzzese di storia patria, 879.
Pagine friulane, 880.
Nuove pagine, 880.
Forum Julii, 880.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ).

Publications de la Section historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg, 432.

PAYS-BAS.

Nijhoff's index op de nederlandsche periodieken van algemeenen inhoud, 207.
Vragen en mededeelingen op het gebied der geschiedenis, taal- en letterkunde, 207, 883.
Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, 668.

PAYS SCANDINAVES.

Kyrko-historisk Aarsskrift, 208.

RUSSIE.

Strannik, 209.
Chronique des travaux de la Commission impériale archéographique de Saint-Pétersbourg, 213, 215.
Tchteniia [Lectures] de la Société d'histoire et d'antiquités russes, 216.
Izviestia [Nouvelles] de la Commission archéologique impériale, 217.
Viestnik arkheologii i istorii [Messager d'archéologie et d'histoire] de l'Institut impérial archéologique, 217.
Vizantiiskii Vremennik [Chronique byzantine], 217, 883, 885.
Tzerkovno-obchtchestvennaia jizn [La vie ecclésiastique et sociale], 219.
Novoe Vremia [Le nouveau temps], 219.
Tzerkovnyi Viestnik [Nouvelles ecclésiastiques], 219.
Bogoslovsky Viestnik [Le messager théologique], 219.
Journal du ministère de l'instruction publique, 435, 437, 442, 671.
Mémorial du gouvernement d'Olonetz, 437.
Kalendarz maryawicki [Calendrier des Mariavites], 439.
Missionerskii Sbornik [Recueil des missionnaires], 439.
Khristianskoe Tchtenie [Lecture chrétienne], 441.
Tzerkovnyi Viestnik [Messager ecclésiastique], 441.
Nouvelles éparchiales de la Podolie (table générale), 443.
Tchteniia v obchtchestvie liubitelei dakhovnago prosviecht cheniia [Lectures de la Société des amis du progrès spirituel], 443.
Mysl niepolegla [La pensée indépendante], 443.
Ateneum kaplanskie [Athénée sacerdotal], 443.
Przeglad historyczny [Revue historique], 672.
Vserossiiskii staroobriadtcheskii kalendar [Calendrier des vieux-croyants], 672.

SYRIE.

La grâce divine, 222.
Mélanges de la faculté orientale de l'université Saint-Joseph, 885.

TURQUIE.

Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 445.
Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople, 446.

5. Collections — Encyclopédies et Dictionnaires. — Entreprises scientifiques.

ALLEMAGNE.

Die Kultur der Gegenwart, 152.
Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 160, 845.

Digitized by Google

Geschichte der europäischen Staaten, 205.
Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, 612, 842, 843.
Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, 613.
Monumenta Germaniae historica (Concilia aevi karolini; Scriptores), 614; (Leges), 615; (Diplomata regum et imperatorum Germaniae; Scriptores rerum merovingicarum; Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum), 615; (Fontes juris germanici; Epistolae), 616.
Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, 616, 837.
Aus Natur und Geisteswelt, 838, 842.
Kirchengeschichtliche Abhandlungen, 843.
Quellenschriften zur Geschichte des Protestantismus, 845.
Forschungen zur Literatur und Dogmengeschichte, 846.
Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, 152.
Volständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur de Preuschen (fasc. 6 et 7), 387.
Entreprises scientifiques projetés par V. v. Wilamowitz-Moellendorff à l'occasion de son jubilé, 161.
Mélanges Karl Lamprecht, 394.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

The Church universal brief histories of her continuous life, 163.
Texts and studies, 165.
Collection des traductions de textes liturgiques, 165.
Oxford studies in social and legal history, 167.
Cambridge patristic texts, 395.
Handbooks of english Church history, 395.
Encyclopaedia of religion and ethics, 395.
Autobiography and life of Father Tyrrell, 850.

AUTRICHE-HONGRIE.

Inventare oesterreichischer Archive, 399.
Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum de l'Académie impériale de Vienne, 399, 628.
Fontes rerum Austriacarum, Oesterreichische Geschichtsquellen, 400.
Bibliothèque d'auteurs trentins, 629.
Quellenstudien aus dem historischen Seminar der Universität Innsbruck, 851.

BELGIQUE.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur, 854.
Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut, 852.
Biographie nationale, 630.

ÉGYPTE.

Λεξικὸν τῆς Καινῆς Διαθήκης, 636.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

The catholic encyclopaedia, 639.
Trois-centième anniversaire de la fondation de Québec (L'illinois prayer book), 406.

FRANCE.

Études de théologie orientale, 181.
Études de théologie et d'histoire, 182.
Les saints, 183, 640.
Plaquettes montpelliéraines et languedociennes, 183.
Grands écrivains de la France, 184.
Science et religion, 186, 416, 646.
Art et littérature, 186.
Petites monographies des grands édifices de la France, 187, 650.
Les musiciens célèbres, 187.
Les maîtres de la musique, 188.
Manuels des sciences religieuses, 194.
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 408, 646.
Villes d'art célèbres, 418.
Notices et extraits des manuscrits (t. XXXIX), 647.
Opuscules de critique historique, 648.
Archives de l'histoire religieuse de la France, 649.
Documents inédits sur l'histoire de France, 650.

Digitized by Google

Bibliothèque d'histoire des religions, 861.
Gallia christiana novissima, 862.
Archives historiques du Rouergue, 863.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (fasc. 18), 178; (fasc. 19-20), 643; (fasc. 21), 860.
Dictionnaire de théologie catholique (fasc. 29-30), 640; (fasc. 31), 859.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (fasc. 2), 641.
Atlas pittoresque de la France, 187.
Bibliographie de l'histoire de France de M. G. Monod (nouv. édit.), 657.

ITALIE.

Studi medievali, 197.
Scriptores ordinis praedicatorum, 199.
Manuali di scienze religiose, 424.
Fede et scienza, 425.
Corpus nummorum italicum, 430.
Scrittori d'Italia, 430, 879.
Biblioteca di apologia cristiana, 661.
Biblioteca di scienze moderne, 662.
Manuali di scienze religiose, 872.
Scrittori nostri, 880.
Les actes authentiques des martyrs (trad. en italien), 196.
Édition nationale des œuvres de Galilée, 426.
Exposition d'archéologie à Rome, 430.
Prix Willard Fiske, 667.

PAYS-BAS.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, 206.
Rijksgeschiedkundige publicatiën, 433.
Beknopt kerklijk handwoordenboek, par C. Nieuwbarn, 433.
Recherches du P. Albers, S. J., en vue d'une étude sur la vie du Père Roothaan, S. J., 207.
Manuel de paléographie néerlandaise (publication future par H. Brugmans et O. Oppermann), 433.
Van Eyck van Heslinga, de Friesche Kerk, hare stichting en vestiging van de laatste helft der zevende tot het begin der elfde eeuw, 882.

PÉNINSULE DES BALCANS : BULGARIE.

Version bulgare de l'Écriture Sainte, 669.

RUSSIE.

Collection complète des chroniques russes, 214.
Bibliothèque historique russe, 215.
Matériaux pour l'histoire et l'étude des sectes et du raskol russe, 215.
Sbornik materialov (Recueil de matériaux pour la description des localités et des tribus du Caucase), 217.
Materialy po arkheologii Kavkaza [Matériaux pour l'archéologie du Caucase], 436.
Monuments paléoslaves, 670.
Centenaire de la mort de S. Dimitri, 215.
Mélanges B. Osipovitch Klioutchesky, 673.

SUISSE.

Collectanea Friburgensia, Veröffentlichungen der Universität Freiburg-Schweiz, 222.

6. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. — Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue ; conséquemment pour celles qui paraissent dans la Chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

Sant' Anselmo d'Aosta, arcivescovo di Canterbury, 1033-1109; X, 906.

Digitized by Google

Galileo Galilei, Opere, XX; XI, 426.
Τὰ δίκαια καὶ κρονόμια τοῦ οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου; XI, 445.

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 162, 169, 171, 175, 176, 192, 203-204, 222, 394, 397, 407, 421-422, 431, 444, 622, 627, 638, 658-659, 667-668, 673-674, 847-848, 851, 852, 856, 858, 869-870, 880, 884.

8. Notices nécrologiques.

Alexandre, J. W. 857.
Barbier, V. 635.
Barry, A. 627.
Basile, Mgr 674.
Baumgartner, R. P. 848.
Baumont, 192.
Belcher, Thomas Waugh 627.
Benham, W. 851.
Berlioux, F. 871.
Bertolini, F. 432, 668.
Blötzer, R. P. J. 848.
Bordes, Ch. 193.
Bouvier, F. 660.
Brown, W. 397.
Carabellese, F. 668.
Carutti, D. 204.
Cébry, J. 422.
Chapman, H. A. 398.
Chatel, 659.
Comi, Mgr 432.
Copinger, Walter Arthur 627.
Cosneau, E. 193
Coulbault, P. 660.
Daae, L. 669.
Dacéré, E. 871.
d'Arbois de Jubainville, 422.
d'Ayala, Michelangelo 204.
Deblève, E. 660.
de Curley F. 193.
de Feis, P. 431.
de Fleury, L. 193.
Degron, L. 193.
del Giudice, Giuseppe 204.
Delisle, L. 870.
Dell' Acqua, C. 204.
de Lomenie, Ch. 422.
Delvigne, A. 636.
Demante, G. 422.
Demarteau, J. 635.
de Morgan, H. 193.
De Schickler, F. 193.
des Essarts, E. 422.
Desilve, L. 423.
des Roberts, F. 870.
Devaux, Mgr 422.
Devillers, L. 635.
de Vogüé, Vte E. M. 423.
d'Herbomez, A. 871.
Doizé, J. 422.
Doublet, Mgr 659.
Dowden, J. 398.
Drew, Thomas 851.
Du Lac, R. P. 193.
Emmanuelli, F. 870.
Ermoni, V. 659.
Estienne, C. 870.
Falk, Mgr F. 163.
Fieffé, C. P. 422.
Fisher, G. 407.
Germano di San Stanislao, P. 432.
Geymüller, H. von 394.
Grabinski, J. 881.
Grimaldi, G. 881.
Gross, C. 397.
Hasenclever, Dr A. 848.
Haupt, Dr E. 394.
Helfert, J. A. von 629.
Hingeston-Randolph, F. C. 851.
Holtzmann, Dr H. J. 848.
Huber, E. 422.
Ianychev, Jean Leontévitch 885.
Iturralde, J. 639.
Jager, O. 622.
Jelobovsky, Alexandre Aleksiéévitch 674.
Jung, J. 852.
Kaisin, J. T. 635.
Kiréev, Alexandre Aleksiéevitch 884.
Konig, Boniface 204.
Krug-Basse, 193.
Krumbacher, Karl 162.
Lair, A. 422.
Larner, George 627.
Lea, Charles Henry 177.
Lebedev, Amphiane Stepanovitch 674.
Ledrain, E. 422.
Lescœur, R. P. 659.
Liagre, A. 857.
Martin, E. 444.
Mazone, B. 204.

Digitized by Google

Michaelis, Dr A. 848.
Micheli, L. 885.
Millot, 422.
Moore, A. W. 169.
Morozzo della Rocca, E. 881.
Niese, B. 394.
Nürnberger, A. 622.
Nutt, A. 627
Osthoff, M. 394.
Pailhès, G. 422.
Pearman, A. J. 398
Perriot, Mgr 871.
Popov, Alexis Vasilévitch 221.
Prarond, 423.
Quentin-Bauchart, E. 422.
Rhoné, A. 870.
Roerdam, Thomas Skat 208.
Romain, J. 422.
Roura y Pujol, Miguel 639.
Rupin, E. 192.
Satolli, Cal 432.
Sauerland, Dr H. 848.
Schürer, E. 622.
Sibree, J. 398.
Smith, Goldwin 851.
Smolensky, Étienne Vasilévitch, 221.
Solano y Galvez, Marquis de Monsalud, Mariano Carlo 639.
Souvorov, Nicolas Séménovitch 221.
Spinelli, A. 204.
Sprott, G. W. 169.
Thaly, Coloman 171.
Tropea, G. 668.
Trozer, A. E. 627.
Uriate, J. E., S. J. 639.
Vachez, A. 660.
van Heukelum, Mgr G. W. 669.
Veyrier du Muraud, A. 870.
Wacre, W. 674.
Warren, J. Parker 407.
Weil, H. 192.
Wiener, L. 422.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

FR. BLIEMETZRIEDER. CONCLUSIONS DE GUILLAUME DE SALVARVILLA, MAÎTRE EN THÉOLOGIE, A PARIS, SUR LA QUESTION DU CONCILE GÉNÉRAL PENDANT LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1381) 47-55

FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. CAP. LES IDÉES MYSTICO-POLITIQUES D'UN FRANCISCAIN SPIRITUEL. ÉTUDE SUR L'ARBOR VITAE D'UBERTIN DE CASALE . . . . . 483-504 ; 693-727
1. Sources de l'Arbor vitae 489
2. Les idées mystico-politiques du franciscain spirituel 693
3. L'influence de l'Arbor vitae 721

J. DE GHELLINCK, S. J. LE TRAITÉ DE PIERRE LOMBARD SUR LES SEPT ORDRES ECCLÉSIASTIQUES : SES SOURCES, SES COPISTES . 29-46
Voir la RHE, 1909, t. X, p. 290-302 ; 720-728.

H. DE JONGH. LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU XVe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVIe. SES DÉBUTS, SON ORGANISATION, SON ENSEIGNEMENT 263-318

J. FLAMION. LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE. 5-28 ; 223-256 ; 447-470 ; 675-692
III. Histoire littéraire des Actes de Pierre . . 5
A. Les Actes de Pierre en Occident . 9
Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254 ; 465-490 ; 1909, t. X, p. 5-29 ; 245-277.

L. LAURAND, S. J. LE « CURSUS » DANS LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS PAR SAINT BONAVENTURE 257-262
I. Existence du Cursus dans la légende . . 257
II. Les variations du Cursus 259
III. Le Cursus et la critique 261

C. MOHLBERG, O. S. B. FRAGMENTS PALIMPSESTES D'UN SACRAMENTAIRE GÉLASIEN DE REICHENAU 471-482
I. Description générale 472
II. Nature et caractères paléographiques . 473
1. Première partie 474
2. Seconde partie 477
3. Soudure entre les deux parties . . 478
4. Lieu et époque de cette soudure . 481
III. Conclusions. 482

P. RICHARD. ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT APOSTOLIQUE (1417-1823). 56-72 ; 505-529 ; 728-754

Digitized by Google

2. COMPTES RENDUS.

R. Ancel, O. S. B. La disgrâce et le procès des Carafa d'après des documents inédits (1559-1577). (Revue Bénédictine, 1907-1909. Extrait.) (A. PASTURE.) . . . 119

J. Asal. Die Wahl Johanns XXII. Ein Beitrag zur Geschichte des avignonesischen Papsttums. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. Fasc. 20.) (G. MOLLAT.) 785

E. G. Cuthbert F. Atchley. A history of the use of incense in divine worship. (Alcuin Club collections, t. XIII.) (C. MOHLBERG, O. S. B.) 330

Le même. The ambrosian liturgy; te ordinary and canon of the mass according to the rite of the Church of Milan, done into english with an introduction. (Christian liturgies.) (D. P. DE PUNIET, O. S. B.) 764

E.-Ch. Babut. Priscillien et le priscillianisme. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc 169.) (ALBERT DUFOURCQ.) 81

P. Ballerini, S. J. Les premières pages du pontificat du pape Pie IX. Ouvrages posthume. (P. DEMEULDRE.) 607

R. Banz, O. S. B. Christus und die minnende Seele. Zwei spätmittelhochdeutsche mystische Gedichte : im Anhang ein Prosadisput verwandten Inhaltes. Untersuchungen und Texte. (Germanistische Abhandlungen, begründet von K. Weinhold, hrsg. von F. Vogt. T. XXIX.) (C. LECOUTERE.) 351

J. Baruzi. Leibniz. (La Pensée chrétienne. Textes et Études.) (E. LEROUX.) 357

Ch. Bastide. L'anglicanisme. (Bibliothèque d'études religieuses.) (L. WILLAERT, S. J.) 354

P. Batiffol. L'Église naissante et le catholicisme. 3e édit. (É. TOBAC.) 324

G. Berbig. Spalatin und sein Verhältnis zu Martin Luther auf Grund ihres Briefwechsels bis zum Jahre 1525. (Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts, éd. G. Berbig. T. I.) (TH. H. VAN OPPENRAAIJ.) 106

M. Besson. Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle. (M. VAES.) 335

E. Bishop, voir **A. Gasquet**.

Fr. Pl. Bliemetzrieder. Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas. Ungedruckte Texte und Untersuchungen. (Publikationen des österreichischen historischen Instituts in Rom. T. I.) (G. MOLLAT.) 104

C. Bloch. L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution (1764-1790). (CH. TERLINDEN.) 140

H. Boehmer. Les jésuites. Traduit de l'allemand avec une introduction et des notes par G. Monod. (M. DUBRUEL, S. J.) . 813

K Bornhausen. Die Ethik Pascals. (Studien zur Geschichte des neueren Protestantismus, éd. H. Hoffmann et L. Zscharnack. Fasc. 2.) (ED. JANSSENS.) 130

A. Bossert. Johann Calvin. Trad. allemande par H. Krollick. (H. DE JONGH.) 353

W. Boulting. Aeneas Silvius (Pius II) orator, man of letters, statesman and pope. (AUG. BRUYNSEELS.) 594

C. Brockelmann. Geschichte der arabischen Litteratur. (L. VILLECOURT.) 551

F. Cabrol, O. S. B. L'Angleterre chrétienne avant les Normands. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (L. BRIL.) 775

Carra de Vaux. La doctrine de l'Islam. (C. VAN CROMBRUGGHE.) 530

Digitized by Google

J. Chapman, O. S. B. Notes on the early history of the Vulgate Gospels. (H. COPPIETERS.) . . 319
U. Chevalier Hymnes et proses inédites de Claude Santeul. (Bibliothèque liturgique. T. XII.) (H. DE JONGH.) 356
ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΙΚΑ. Studi e ricerche intorno a S. Giovanni Crisostomo. Fasc. 2-3. (CHR. BAUR, O.S.B.) 83
C. Clemen. Religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments. (G. DENTENEER.) . . . 536
O. Clemen. Georg Helts Briefwechsels. (Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen, éd. Walther Friedensburg. Ergänzungband II.) (TH. H. VAN OPPENRAAIJ.) 108
J. Combarieu. La musique et la magie. Étude sur les origines populaires de l'art musical, son influence et sa fonction dans les sociétés. (CH. MARTENS.) . . . 76
N. Cotlarciuc. Stifterrecht und Kirchenpatronat im Fürstentum Moldau und in der Bukowina. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 47.) (IS. SOENEN.) 600
Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door S. Cramer en F. Pijper. 5e partie. Nederlandsche Anabaptistica (geschriften van Hendrick Rol, Melchior Hoffman, Adam Pastor, De Broederlicke vereeninge) bewerkt door **S. Cramer**. (TH. H. VAN OPPENRAAIJ.) 109
F. Curschmann. Die älteren Papsturkunden des Erzbistums Hamburg. Diplomatische Untersuchung. (L. BRIL.) 563
L. Dantin. François de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes (1782-1801), et son diocèse pendant la Révolution. (M. DUBRUEL, S. J.) 358
J. Dehaut. Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai (1792-1799). Lettre préface de Mgr Delamaire. (P. DEMEULDRE.) 835
J. De la Servière, S. J. La théologie de Bellarmin. (J. NAULAERTS.) 826
H. Delehaye. Les légendes grecques des saints militaires. (J. LEBON.) 79
Pl. De Meester, O. S. B. Voyage de deux bénédictins aux monastères du Mont-Athos. (F. MAYENCE.) 609
P. Denis, O. S. B. Autographes bénédictins de la collection de Troussures. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) 830
Le même. Dom Mabillon et sa méthode historique. Mémoire justificatif sur son édition des « Acta Sanctorum O. S. B. ». (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) . . . 830
Le même. Trois dissertations de Dom Mabillon. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) 830
Le même. Seize lettres de Dom Mabillon. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) 830
Le même. Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et la cour de Rome en 1735. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) 830
Le même. Le cardinal de Fleury, D. Alaydon et D. Thuillier. Documents inédits sur l'histoire du jansénisme dans la congrégation de Saint-Maur. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) 830
Le même. Un bénédictin janséniste réfugié au Canada au commencement du XVIIIe siècle. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) . . . 830
Le même. Quelques lettres de Dom Louvard prisonnier à la Bastille. (DOM U. BERLIÈRE, O.S.B.) 830
Le même. Dom Charles de l'Hostallerie, 9e supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1714-1720). Sa vie et ses lettres. (DOM U. BERLIÈRE, O. S. B.) . . 830
E. Déprez. Innocent VI (1352-1362). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France,

Digitized by Google

publiées ou analysées d'après les registres du Vatican. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e sér., fasc. 1.) (G. MOLLAT.) 391

A. de Saint-Léger, voir **E. Lavisse**.

W. Dilger. Die Erlösung des Menschen nach Hinduismus und Christentum. (C. VAN CROMBRUGGHE.) 530

E. Dorsch, S. J. Der Opfercharakter der Eucharistie einst und jetzt. Eine dogmatisch-patristische Untersuchung zur Abwehr. (Veröffentlichungen des biblisch-patristischen Seminars zu Innsbruck.) (L. VANHALST.) . . . 759

L. Duchesne. Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne. 4e éd. (H. DE JONGH.) 329

A. Dufourcq. Étude sur les Gesta martyrum romains. T. IV. Le néo-manichéisme et la légende chrétienne. (J. FLAMION.) . . 546

A. Eisler. Das Veto der katholischen Staaten bei der Papstwahl seit dem Ende des 16. Jahrhunderts. (R. DE SMEDT, O. M. C.) . 828

A. Elkan. Philipp Marnix von St. Aldegonde. 1e partie. Die Jugend Johanns und Philipps von Marnix. (L. VAN DER ESSEN.) 810

J. A. Endres. Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. von Hertling. M. Baumgartner et Cl. Baeumker. T. VIII, fasc. 3.) (J. ENGERT.) . 588

C. Eubel, O. M. Conv. Bullarii Franciscani epitome sive summa Bullarum in ejusdem Bullarii quattuor prioribus tomis relatarum addito supplemento. (F. CALLAEY, O. M. Cap.) 348

A. Ferrato, S. J. Cronologia costantiniana e dei papi S. Eusebio e S. Milziade. Iscrizioni di S. Damaso attribuite erroneamente ai tempi constantiniani spiegate per i tempi di Liberio papa. (J. FLAMION.) . . 543

L. Fonck, S. J. Die Parabeln des Hernn im Evangelium exegetisch und praktisch erläutert. 3e éd. (E. TOBAC.) 73

Pio Franchi de' Cavalieri. Hagiographica. 1. Osservazioni sulle leggende dei SS. martiri Mena e Trifone. — 2. Della leggenda di S. Pancrazio romano. — 3. Intorno ad alcune reminiscenze classiche nelle leggende agiografiche del IV secolo. (Studi e testi. Fasc. 19.) (CHR. BAUR, O. S. B.) 80

A. Galante. L'efficacia del diritto canonico in Inghilterra. (Mélanges Federico Ciccaglione, 1e partie. Extrait.) (L. WILLAERT, S. J.) 354

P. Galichet. L'Église anglicane et l'Etat. (L. WILLAERT, S. J.) . 354

A. Gasquet et E. Bishop. The Bosworth Psalter. An account of a manuscript formerly belonging to O. Turville-Petre Esq. of Bosworth Hall, now Addit. ms. 37517 at the British Museum. With an appendix on the birth-date of saint Dunstan, by Leslie A. Stl. Toke. (C. MOHLBERG, O. S. B.) 578

B. Geyer. Die Sententiae Divinitatis, ein Sentenzenbuch der Gilbertschen Schule. Aus den Handschriften zum erstenmal herausgegeben und historisch untersucht. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. von Hertling, M. Baumgartner et Cl. Baeumker. T. VII, fasc. 2-3.) (J. ENGERT.) 588

A. Goffin. Saint François d'Assise dans la légende et dans l'art primitifs italiens. (A. FIERENS.) 587

G. Goyau. L'Allemagne religieuse. Le catholicisme (1800-1870). T. III-IV (1848-1870). (CH. TERLINDEN.) 359

Th. Granderath, S. J. Histoire du concile du vatican depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation d'après les documents authentiques, éd. C.

Digitized by Google

Kirch, S. J. Trad. française. T. II, 1e partie. L'ouverture du concile et les premiers débats. (J. Forget.) 385

G. Gromer. Die Laienbeicht im Mittelalter. Ein Beitrag zu ihrer Geschichte. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar. München. 3e sér., fasc. 7.) (J. de Ghellinck, S. J.) . . 345

A. Gruenfeld Die Lehre vom gottlichen Willen bei den jüdischen Religionsphilosophen des Mittelalters von Saadja bis Maimûni. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. von Hertling, M. Baumgartner et Cl. Baeumker. T. VII, fasc. 6.) (J. Engert.) 588

L. M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter. T. III, 1e partie : Italien und die fränkische Herrschaft. (Allgemeine Staatengeschichte. I. Geschichte der europaeischen Staaten. éd. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) (L. van der Essen.) 335

G. Haselbeck, voir **H. Holzapfel.**

Ch.-J. Héfelé. Histoire des conciles d'après les documents originaux. T. III, 2e partie. Nouvelle traduction française faite sur la 2e édit. allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par Dom H. Leclercq, O. S. B. (P. Demeuldre.) 774

A. Hegler. Beiträge zur Geschichte der Mystik in der Reformationszeit, hrsg. von Walther Köhler. (Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen, éd. Walter Friedensburg. Ergänzungsband I.) (Th. H. van Oppenraaij.) 115

E. Hennig. Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland im Zeitalter des avignonesischen Papsttums und während des Grossen Schismas. Ein Beitrag zur Finanzgeschichte des späteren Mittelalters. (G. Mollat.) 593

Hergenröther. Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte, 4e Auflage, neu bearbeitet von Dr J. P. Kirsch. T. III. Die Kirche nach dem Zusammenbruch der religiösen Einheit im Abendland und die Ausbreitung des Christentums in den ausseuropäischen Weltteilen. 2e section. Von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis zur Neuzeit. (A. Kempeneer.) 356

G. von Hertling. Augustin. (C. van Crombrugghe.) 768

F. C. Hingeston-Randolph. The register of Edmund Lacy, bishop of Exeter (A. P. 1420-1455). 1e partie. The register of institutions, with some account of the episcopate of John Catrik (A. D. 1419). (L. Guilloreau, O. S. B.) 801

R. Holtzmann. Kaiser Maximilian II. bis zu seiner Thronbesteigung (1527-1564). Ein Beitrag zur Geschichte des Uebergangs von der Reformation zur Gegenreformation. (A. De Meester.) . 808

H. Holzapfel. Manuale historiae ordinis Fratrum Minorum (latine redditum a G. Gallo Haselbeck). (A. Fierens.) 586

N. Iorga. Istoria bisericii românesti si a vietii religioase a Românilor. [Histoire de l'Église roumaine et de la vie religieuse des Roumains]. (A. Bayot.) . . 783

K. Jacob. Studien über Papst Benedikt XII. (20 Dezember 1334 bis 25 April 1342.) (A. Fierens.) 787

P. F. Kehr. Regesta Pontificum Romanorum. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum. T. III. Etruria. T. IV. Umbria, Picenum, Marsia. (F. Baix.) 333

P. O. Keicher, O. F. M. Raymun-

Digitized by Google

dus Lullus und seine Stellung zur arabischen Philosophie. Mit einem Anhang, enthaltend die zum ersten Male veroffentlichte « Declaratio Raymundi per modum dialogi edita ». (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. von Hertling, M. Baumgartner et Cl. Baeumker. T. VII, fasc. 4-5.) (J. Engert.) . . . 588

C. Kirch, voir **Th. Granderath**.

J.-P. Kirsch, voir **Hergenröther**.

W. Köhler, voir **A. Hegler**.

A. M. Koeniger. Quellen zur Geschichte der Sendgerichte in Deutschland. Mit Unterstützung der Savignystiftung hrsg. (L. van der Essen.) 344

Edward B. Krehbiel. The interdict, its history and its operation, with special attention to the time of Pope Innocent III (1198-1216). (P. Fournier.) . . 779

G. Kresser. Vortschritte in der Loreto-Kunde. (Linzer theol. prakt. Quartalschrift, 1909, III, p. 573-602. Extrait.) (A. Fierens.) 782

Godefroid Kurth. La cité de Liège au moyen âge. (R. Thibaut, S. J.) 566

C. Latreille. L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803. (J. Rambaud.) 606

Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée sous la direction de **E. Lavisse**.

T. VII, 1e partie. **E. Lavisse**. Louis XIV, la Fronde, le roi, Colbert (1643-1685). (P. Richard.) 131

T. VII, 2e partie. **E. Lavisse**. Louis XIV, la religion, les lettres et les arts, la guerre (1643-1685). (P. Richard.) 131

T. VIII, 1e partie. **A. de Saint-Léger, A. Rébelliau, P. Sagnac et E. Lavisse**. Louis XIV, la fin du règne (1685-1715). (P. Richard.) 131

J. Lebon. Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique de la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Église jacobite. (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum Doctoris in facultate theologica consequendum conscriptae. 2e sér., IV.) (J. Flamion.). . . . 85

H. Leclercq, O. S. B., voir **Ch.-J. Héfélé**.

H. Lietzmann. Das Leben des heiligen Simeon Stylites, in Gemeinschaft mit den Mitgliedern des kirchenhistorischen Seminars der Universität Jena, bearb. von H. L. mit einer deutschen Uebersetzung der syrischen Lebensbeschreibung und der Briefe von H. Hilgenfeld. (Texte und Untersuchungen, éd. A. Harnack et C. Schmidt. 3e sér., t. II, fasc. 4. De toute la collection : t. XXXII, fasc. 4.) (J. Lebon.) 771

A. G. Little. Tractatus Fr. Thomae vulgo dicti de Eccleston de adventu Fratrum Minorum in Angliam. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. VII.) (A. Fierens.) . . 350

Pl. Lugano, O. S. B. La congregazione camoldolese degli eremiti di Montecorona dalle origini ai nostri tempi con una introduzione sulla vita eremitica prima e dopo san Romualdo. 2e édit., (E. de Moreau, S. J.) 581

Ed. Lutz. Die Psychologie Bonaventuras nach den Quellen dargestellt. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, éd. G. F. von Hertling, M. Baumgartner et Cl. Baeumker. T. VI, fasc. 4-5.) (J. Engert.) 588

P. Mandonnet, O. P. Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin. 2e édit. (L. Vanhalt.) . . 781

Digitized by Google

G. Misch. Geschichte der Autobiographie. T. I. Das Altertum. (E. Remy.) 535
G. Monod, voir **H. Boehmer.**
F. Mourret. Histoire générale de l'Église. L'Église et le monde barbare. (Ch. Moeller.) . . . 553
P. Nolan, O.S.B. The irish dames of Ypres. Being a history of the royal irish abbey of Ypres... and some account of irish jacobitism. (L. Willaert, S. J.) 599
R. Parisot. Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033). (J. Wakelnitz.) 95
L. von Pastor. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. T. V. Geschichte Papst Pauls III, 1534-1549. (P. Richard.) 802
G. Pierse. The mass in the infant Church. (L. Vanhalst.) . . . 541
P. Pisani. L'Église de Paris et la Révolution. T. II (1792-1796). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. II.) (P. Demeuldre.) . 604
A. Pöschl. Bischofsgut und Mensa episcopalis. Ein Beitrag zur Geschichte des kirchlichen Vermögensrechtes. 1re partie : Die Grundlagen, zugleich eine Untersuchung zum Lehensproblem. (R. De Schepper.) 560
H. Quentin, O. S. B. Les martyrologes historiques du moyen âge. Etude sur la formation du martyrologe romain. (Etudes d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) (L. Van der Essen.) . . 338
A. Rébelliau, voir **E. Lavisse.**
G. Robert. Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle. (Etudes d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) (L. Dieu.) 100
E. Rupin. La légende de saint Amadour, à propos d'un mois de Marie historique sur Roc-Amadour. (C. Liégeois.) 584
P. Sagnac, voir **E. Lavisse.**
O. Scheel. Die Anschauung Augustins über Christi Person und Werk. (C. van Crombrugghe.) 768
J. Schmidlin. Die kirchlichen Zustände in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege nach den bischöflichen Diözesanberichten an den Heiligen Stuhl. 1re partie. Oesterreich. (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes, éd. Ludwig Pastor. T. VII, fasc. 1-2.) (A. Pasture.) . . . 125
P. Schmoll, O.F.M. Die Busslehre der Frühscholastik. Eine dogmengeschichtliche Untersuchung. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 3e sér., fasc. 5.) (J. de Ghellinck, S. J.) 97
M. B. Schwalm, O. P. La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ. (H. Coppieters.) 323
Th. Simar. Etude sur Erycius Puteanus (1574-1646) considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'université de Louvain. (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'université de Louvain. Fasc. 23.) (L. Willaert, S. J.) . 597
U. Stutz. Der neueste Stand des deutschen Bischofswahlrechtes, mit Exkursen in das Recht des 18. und 19. Jahrhunderts. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 58.) (Ch. Terlinden.) 601
P. Tacchi Venturi, S. J. Storia della Compagnia di Gesù in Italia. T. I. La vita religiosa in Italia durante la prima età dell' ordine con appendice di documenti inediti. (A. Pasture.) . 120
W. Thimme. Augustins geistige Entwickeling in den ersten Jahren nach seine « Bekehrung » (385-391). (C. van Crombrugghe.) 768
J. Tixeront. Histoire des dogmes. T. II. De saint Athanase à saint Augustin (318-430). (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (G. Voisin.) . . 545

Digitized by Google

G. Toussaint. Épîtres de S. Paul Leçons d'exégèse. I. Lettres aux Thessaloniciens, aux Galates, aux Corinthiens. (E. Tobac.) . . . 537
E. Vacandard. Études de critique et d'histoire religieuse. 2e sér. (J. Warichez.). . . . 755
N. Valois. La crise religieuse du XVe siècle. Le pape et le concile (1418-1450). (P. Fournier.) . . 789
J. Vendeuvre. L'exemption de visite monastique. Origines. Concile de Trente. Législation royale. (P. Delannoy.) 557
L. Verriest. Le servage dans le comté de Hainaut. Ses sainteurs. Le meilleur catel. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Collection in-8, t. VI, 1910. Extrait.) (G. Simenon.) 777
P. Viard. Histoire de la dîme ecclésiastique principalement en France jusqu'au Décret de Gratien. (Thèse.) (A. Nobels.) . 555
H. Villemonte de la Clergerie. La dîme dans notre ancien droit français et son abolition. (A. Nobels.) 555
A. Vogt. Basile Ier, empereur de Byzance (867-886), et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle. (Chr. Baur, O. S. B.) 93
J. B. Wainewright. The office for the commemoration of SS. Peter and Paul according to the byzantine rite. (Christian liturgies.) (D. P. de Puniet, O. S. B.) 764
B. Weiss. Lehrbuch der biblischen Theologie des Neuen Testament. (C. van Crombrugghe.) . 757
F. Wieland. Der vorirenaïsche Opferbegriff. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 3e sér., fasc. 6.) (L. Vanhalst.) 759

3. CHRONIQUE.

(Voir pages 887-896 la *Table particulière de la chronique*)

4. TABLES.

I. Table particulière de la chronique 887
II. Table générale des matières 897

(BIBLIOGRAPHIE.)

(La Bibliographie, ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 559* pages.)

On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 509*
II. Revues dépouillées. Sigles 553*
III. Table générale de la bibliographie 558*

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1er Fascicule : A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Épuisé).*

2me Fascicule : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.

3me Fascicule : A. DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.

4me Fascicule : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèsés de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.

5me Fascicule : C. LECOUTERE, **L'Archontat athenien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.

6me Fascicule : H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr. 1,50.

7me Fascicule : H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.

8me Fascicule : J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1755). Prix : fr. 5,00.

9me Fascicule : C. LECLÈRE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50

10me Fascicule : J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** Prix : fr. 4,00.

11me Fascicule : C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.

12me Fascicule : A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies** : Prix : fr. 4,00.

13me Fascicule : C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.

14me Fascicule : ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.

15me Fascicule : R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant.** T. I. **L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.

16me Fascicule : H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.

17me Fascicule : L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.

18me Fascicule : DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.

19me Fascicule : C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10.00.

20me Fascicule : J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur.** Prix : fr. 4,50.

21me Fascicule : E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant. au XIIe et au XIIIe siècle.** Étude d'histoire religieuse et économique. Prix : fr. 5,00.

22me Fascicule : E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.

23me Fascicule : TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.

24me Fascicule : J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.

25me Fascicule : F. J. ZWIERLEIN, **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.

26me Fascicule : G. GOOSSENS, **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.

27me Fascicule : P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

La *Revue d'histoire ecclésiastique*, publiée sous la présidence d'honneur de Monseigneur P. Ladeuze, Recteur Magnifique, et la direction de M. A. Cauchie, avec le concours de MM. H. De Jongh, J. Lebon et L. Van der Essen, paraît à Louvain tous les trois mois depuis 1900.

Elle a pour programme l'histoire de tous les peuples chrétiens depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours ; elle renseigne sur toutes les manifestations de la vie externe et interne de l'Église.

Chaque livraison de la *Revue* contient : 1° des articles de fond sur les diverses questions d'histoire ecclésiastique ; 2° l'analyse et la critique des publications les plus importantes d'histoire ecclésiastique ; 3° des nouvelles de tout genre sur le mouvement des études et des travaux dans ce domaine ; 4° une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages et des articles relatifs au passé de l'Église avec l'indication des principaux comptes rendus dont ces ouvrages et ces articles ont été l'objet.

Dès son apparition, la *Revue d'histoire ecclésiastique* a reçu l'accueil le plus honorable dans les divers milieux scientifiques.

Jusqu'en 1902 la *Revue* a formé annuellement un volume unique. Depuis 1903 elle forme par an deux volumes : le premier contient les articles de fond, les comptes rendus et la chronique ; le second comprend la bibliographie systématique de l'histoire ecclésiastique.

Collection complète des volumes parus.

Ont paru jusqu'en 1909 inclusivement : **19 volumes**. Prix de la **Collection complète**, pour l'extérieur, depuis 1900 jusqu'en 1910 inclusivement : 185 francs.

On est prié d'adresser les *demandes* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Abonnements.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 frs, le port en sus. — L'abonnement court indéfiniment.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **R. Roger et F. Chenoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google